

ESSAI HISTORIQUE et GÉNÉALOGIQUE
sur les

Soubeyran ou Soubeiran
Cévenols

et en particulier sur

LES SOUBEYRAN

DE

MONTÉLIMAR et DIEULEFIT

originaires de Chassagnes, près de Prisoas, en Vivarais

sur leurs descendants

et sur quelques-unes

des familles qui leur sont alliées

par

LOUIS SOUBEYRAN

de Dieulefit

*La cendre des ancêtres
revivra.*

(Pulvis veterum renovabitur)

*Dieu me garde d'abandonner
l'héritage de mes pères.*

(1^{er} Livre des Rois, chap. XXI, v. 8)

**Troisième édition de cet ouvrage
numérisée et complétée
par Gilles SOUBEYRAN
et
François SOUBEYRAN**

2022

AVANT-PROPOS

Un jour de 1976, mon père (Daniel Soubeyran) ramena à la maison quatre épais bouquins à la couverture jaune ; un pour chacun de ses enfants.

C'était la deuxième édition, réalisée par mon Grand-père Étienne Soubeyran, du livre familial écrit dans les années trente par Louis Soubeyran.

Ce livre m'intrigua, à commencer par son titre à rallonge :

**Essai historique et généalogique
sur les
Soubeiran ou Soubeyran
Cévenols
et en particulier sur
Les Soubeyran
de
Montélimar et Dieulefit
originaire de Chassagnes, près de Privas, en Vivarais
sur leurs descendants
et sur quelques-unes
des familles qui leur sont alliées
Par Louis Soubeyran
de Dieulefit**

Suivis de deux sentences :

« **La cendre des ancêtres vivra. (Pulvis veterum renovabitur)** »

« **Dieu me garde d'abandonner l'héritage de mes pères. (1er Livre des Rois, chap. XXI, v.3)** »

Vous parlez d'un programme pour un gamin de 11 ans ! Je n'en retins que ce que mes parents m'en avaient expliqué : « C'est l'histoire de la famille qu'un arrière-grand-oncle a écrite au début du vingtième siècle, permettant de remonter à notre premier aïeul connu, Abraham Soubeyran né vers 1599. »

Ce n'est qu'en 1995, après le décès de ma grand-mère, Hélène Soubeyran, née Goguel, qui fut l'occasion d'une visite du Père-Lachaise commenté par son cousin Théodore Monod, que je me plongeais dans cet ouvrage.

Au fil des quelque 600 pages, j'y découvris bien plus qu'une simple généalogie ; il s'agissait non seulement d'une passionnante saga familiale, mais aussi d'une grande étude historique tant sur le protestantisme en France que sur la vie de tous les jours dans nos régions.

Il me fallut encore quelques années et l'avènement de l'informatique, pour réaliser l'énorme travail mené par Louis Soubeyran durant quelques décennies pour écrire son livre. La somme de recherche accomplie dans les archives diverses et variées, allant de l'état civil à celle notariale ou religieuse, est simplement phénoménale ! Rappelons-nous que c'est une époque où tout se faisait à la main, où nul ordinateur n'existait pour vous faciliter une enquête, où toute question administrative s'effectuait par voie postale et demandait fréquemment plusieurs semaines pour avoir une réponse.

Une fois les informations collectées, il fallait alors les traiter, les classer, les recouper en ne comptant que sur sa propre logique, son organisation personnelle !
Las, vient enfin le temps de la rédaction, je suppose avec une machine à écrire où toute faute oblige bien souvent à tout retaper.

Je réalise encore et toujours cela en rédigeant ce petit texte sur mon ordinateur, effaçant des phrases par ci, changeant un mot par là .

Et je peine à concevoir la difficulté pour la dernière étape, celle de l'imprimerie ! La composition à la main entre fonts en plomb et plaque de cuivre...

La première édition fut tirée à 300 exemplaires et la deuxième, celle de mon grand-père, à 125. Soit moins de 500 en tout.

Combien en reste-t-il aujourd'hui ?

Je me suis imaginé tout cet énorme travail se perdre au fil des ans, des héritages, de la dématérialisation en me demandant alors comment préserver ce patrimoine familial.

C'est un ami proche de la retraite qui m'amena la solution, il œuvrait encore quelques mois au bureau de reprographie d'une grande entreprise. Il prit sur ses temps de pause pour mettre son savoir-faire et son équipement de pointe au service du sauvetage de cette mémoire Soubeyran. L'on dut sacrifier un ouvrage en massicotant les pages pour pouvoir les passer dans la machine ; par bonheur une relieuse d'art de génie nous le ressuscita !

On était en novembre 2010, j'avais environ 600 fichiers au format PDF, photocopie exacte, mais inexploitable de la deuxième édition de mon grand-père et je ne savais plus quoi en faire !

Heureusement la famille est grande et pleine de talent !

J'achetais un programme de reconnaissance d'écriture pour transformer les images que j'avais en un texte éditable. Ceux qui ont essayé ce genre de logiciel savent que le résultat est souvent assez aléatoire !

Je mis donc à contribution cousin, cousines, tante et oncles pour corriger ce premier jet en le comparant à l'original.

Puis vint le temps de la finalisation.

Si vous lisez ces lignes aujourd'hui, vous le devez en majeure partie à l'immense travail de mon Oncle François Soubeyran qui en a refait toute la mise en page, en se rapprochant le plus possible de l'original quand cela était réalisable, ou au contraire en en modifiant certaine partie pour plus de lisibilité.

Nous avons eu de longs échanges, et même si nous n'étions pas toujours d'accord, cela s'est systématiquement fait dans l'écoute et le respect de l'autre.

Je voudrais ici le remercier en lui exprimant un vibrant hommage : sans lui, rien n'aurait été possible, il a fait le plus difficile pour rendre déchiffrable ce qui ne l'était plus !

Finaliser maintenant ce travail est pour moi le meilleur moyen de rendre grâce à sa mémoire, lui qui nous a quittés en 2017.

Vous connaissez tout de cette merveilleuse aventure que je clos aujourd'hui en achevant ce petit mot d'introduction.

Que ce livre perpétue la mémoire des Soubeyran pour les descendances futures, que le travail de Louis Soubeyran ne soit pas vain et puisse donner à d'autre l'envie de poursuivre les recherches ; je rêve que les techniques modernes permettent un jour de remonter encore un peu plus loin, qui sais d'une ou deux générations avant Abraham premier !

Gilles Soubeyran Janvier 2022

Petite introduction par Lionel Soubeyran

À l'été 1986, nous avons passé nos vacances, en camping-car, dans les Cévennes. Nous avons à cette occasion rendu visite, chez elle à Poet-Laval, à Hélène Cook, née Soubeyran et fille de Louis Soubeyran. Nous avons bien entendu évoqué son père et ses recherches. Elle nous a parlé d'un ami de son père avec qui elle était en conflit, car il avait récupéré à sa mort l'ensemble de ses notes et ne voulait pas les rendre. Je conserve un enregistrement de nos échanges.

Je suis allé voir cet homme à Dieulefit, qui m'a confirmé avoir ces archives en sa possession, et son refus de les rendre suivant un prétexte peu convaincant. Il a néanmoins accepté de me montrer le manuscrit du Livre de Louis Soubeyran. Ce fut un moment de grande émotion !

C'était un énorme bottin de téléphone sur les pages duquel étaient collées, dans le bon ordre, les feuilles manuscrites du livre que vous connaissez ! Imaginez-vous le travail de titan que cela a représenté !

J'ai aujourd'hui encore un grand regret au cœur de n'avoir pas trouvé les mots - et probablement la somme - pour convaincre cet homme de nous rendre ce manuscrit. Mais je suis heureux que l'œuvre de Louis Soubeyran, écrite à la main il y a près d'un siècle, perdure aujourd'hui sous forme électronique. C'est le meilleur hommage que l'on pouvait lui rendre.

Je saisis cette opportunité pour vous relater deux autres anecdotes que j'ai vécues en lien avec ce livre.

Première anecdote :

Dès que je me suis intéressé à ce livre, je me suis demandé ce qu'étaient devenues les archives familiales auxquelles Louis Soubeyran fait référence. C'est mon oncle et parrain Jacques qui me mit sur la piste. Il me fit part d'un vague souvenir remontant aux années 40 concernant un paquet de vieux papiers que son père (Étienne) aurait mis en lieu sûr.

Cela me trottait dans la tête et au début des années 80, quelque temps après la mort de mon grand-père (Étienne), j'ai demandé à ma grand-mère (Hélène) l'autorisation de fouiller sa maison. Rude tâche - ceux qui ont connu la maison d'Auteuil comprendront - mais qui reçut sa récompense : dans la buanderie du sous-sol, sur l'étagère du haut de l'armoire à linge, tout au fond, j'ai retrouvé un paquet ficelé, emballé de pages de vieux *Figaro*. Outre une petite centaine de parchemins, j'y ai trouvé la chronique de la libération écrite par Étienne, que j'ai déjà publiée.

Je viens de scanner ces documents et nous les rendrons prochainement accessibles en ligne par la famille, bien entendu, mais aussi par les chercheurs et les généalogistes, car ils contiennent des informations dont l'intérêt dépasse notre seule famille. Le plus ancien de ces manuscrits date de 1632. Quant aux originaux, j'envisage de les déposer aux Archives (fonds privé) afin de sécuriser leur conservation tout en les gardant disponibles.

Seconde anecdote :

Lors des mêmes vacances de 1986, je me suis rendu aux Archives départementales de l'Ardèche, dans l'idée de rechercher les parents d'Abraham 1er Soubeyran, le plus ancien de nos ancêtres auquel est remonté Louis Soubeyran, né à Chassagne-près-privas entre 1590 et 1600, avant de s'installer en 1621 à Montélimar. J'exposais ma requête à l'archiviste qui me reçut.

Il partit dans ses réserves et revint avec une longue boîte en bois, pleine de fiches format A5 en papier pelure¹. Chaque fiche, écrite à la main, avait en titre un nom propre, et en dessous des notes et références. « *S'il vous plaît, ne la renversez pas*, me dit-il, *ce sont des notes d'Élie Reynier, l'historien de Privas. Il ouvrait une fiche chaque fois qu'il trouvait un nom dans les archives qu'il étudiait. Peut-être y trouverez-vous le vôtre ?* » Évidemment, j'allais directement à la lettre S et trouvais un bon centimètre de fiches pelure titrées « Soubeyran ».

J'en copiais quelques-unes et me promis d'y revenir ... Ce qui ne fut fait que 33 ans plus tard, l'été dernier (2019). Le portable et son appareil photo prêts à l'emploi, je demandais à voir la fameuse boîte. Las ... Elle est désormais dans les archives classifiées, donc non accessibles au public. Seule solution : obtenir l'accord de la directrice des Archives. Une demande est en cours !

Si l'on considère que les *Soubeyran* ont quasiment disparu de Privas après le siège et la destruction de la Ville par Richelieu en 1628, il est probable que notre centimètre de fiches concerne des *Soubeyran* ayant vécu aux 16^e et débuts 17^e siècles et que certains d'entre eux, encore inconnus, sont liés à Abraham 1er.

¹ pour les jeunes générations, il s'agit d'un papier très fin qui servait à produire, à l'aide d'un papier carbone, un double des textes tapés à la machine à écrire.

Remerciements

Il va de soi qu'une telle entreprise ne peut se mener seule.

Alors par ordre d'apparition je remercie :

Denise Soubeyran pour le prêt du livre sacrifié et Émile Figueroa pour la numérisation des quelques 600 pages.

Sophie Quentin et son Atelier de reliure Listel Or (8, rue Francoeur 75018 PARIS - <http://www.listel-or.com>), pour la remise en état du volume utilisé.

Pour la première relecture et conformation à l'originale : Alain, Ariane, Béatrice, Christophe, François, Liza, Nicole Soubeyran, Annick Cremer, Florence Duvergier, Odette Lefebvre, Laetitia Saglibene...

Romain Soubeyran pour avoir refait les tableaux généalogiques.

François Soubeyran pour la récupération de tout ce travail et la mise en page final.

Christophe Soubeyran pour la relecture et la correction fine.

Lionel Soubeyran, François Soubeyran et Jean- Jacques Leenhardt pour les recherches et mises à jour généalogique.

Et tous ceux que j'ai forcément oubliés depuis 10 ans que ce projet est lancé...

Note technique

En ce qui concerne le texte, nous n'en avons rien changé volontairement, si ce n'est corriger des coquilles existantes dans l'original ou rajouter des dates de décès quand nous en avons connaissance.

Nous avons essayé, dans la mesure du possible, de garder la mise en page originelle de Louis Soubeyran.

Cependant, dans le souci d'améliorer une lisibilité parfois confuse, nous avons décidé de modifier les notes de bas de page. Elles sont nombreuses et parfois très longues. Les courtes, marquées numériquement (1 ; 2 ; 3) reste en bas de page, les longues, marquées alphabétiquement (A ; B) sont reportés en fin de chapitre. Le texte lui reste celui d'origine.

Comme rappelé dans mon avant-propos, mon oncle François Soubeyran, a fait nombre de recherches afin de mettre à jour quelques généalogies. Elle se trouve sous forme d'addendum en fin des chapitres concerné, après les notes longues.

Pour des raisons que je suppose techniques, il manquait un certain nombre de Planches dans la deuxième édition d'Étienne Soubeyran de 1976, après avoir pu consulter une édition originale et les scanners, nous les avons réintégrés dans le présent volume. Il s'agit des planches N.° 5, 7, 19, 20, 21, 23, 30, 31, 32, 35, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 60, 61, 62, 63, 93, 94, 96, 97, 98.

Ce document est une version numérique et une mise à jour du livre

écrit et édité par LOUIS SOUBEYRAN (1877/1943).

Afin de respecter l'auteur et son œuvre,

il est publié sous licence Creative Commons.



Vous êtes autorisé à :

- **Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
- **Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel

Selon les conditions suivantes :

- **Attribution** — Vous devez [créditer](#) l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et [indiquer](#) si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.
- **Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.
- **Partage dans les Mêmes Conditions** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous devez diffuser l'Œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec [la même licence](#) avec laquelle l'Œuvre originale a été diffusée.
- **Pas de restrictions complémentaires** — Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des [mesures techniques](#) qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

ESSAI HISTORIQUE et GÉNÉALOGIQUE

sur les

Soubeyran ou Soubeiran

Cévenols

et en particulier sur

LES SOUBEYRAN

DE

MONTÉLIMAR et DIEULEFIT

originaires de Chassagnes, près de Privas, en Vivarais

sur leurs descendants

et sur quelques-unes

des familles qui leur sont alliées

par

LOUIS SOUBEYRAN

de Dieulefit

*La cendre des ancêtres
revivra.*

(Pulvis vectorum renevabitur)

*Dieu me garde d'abandonner
l'héritage de mes pères.*

(1^{ier} Livre des Roi, chap. XXI, v. 8)

A MON PÈRE

*Vous, ses fils, vous serez
meilleurs toute votre vie pour avoir
vécu dans l'intimité d'un homme tel
que lui !*

(Notre amie Mme EMILE BRÈS. COOK)

SOURCES

SOURCES

Archives privées et publiques

Nos archives de famille. — Les archives municipales des mairies de Dieulefit, Bourdeaux, Poët-Laval, Orcinas, Comps, Vesc, Montjoux, Chamaret, Montélimar, Privas, Coux. Lyas, Nîmes, Orange, Araules et le Chambonde-Tence. — Les vieux cadastres de Dieulefit, Montélimar et Coux. — Les minutes notariales de M^{es} Bertrand et Richard, à Dieulefit, Brun, à la Begude-de-Mazenc, Breuil, à Bourdeaux, Roux, Condamin et Messié, à Montélimar, Ombret, à Rochemaure, Nadal, à Chomérac, Desbos, à Privas. — Les archives de M. du Besset, à Desaignes. — Les archives du greffe de la Justice de Paix à Dieulefit, celles du greffe du Tribunal à Montélimar, celles du greffe du Tribunal à Privas. — Les archives départementales à Privas. — Les archives départementales à Valence. — Les archives de la Cure et du Conseil presbytéral à Dieulefit, celles de la Bibliothèque municipale à Montélimar, etc.

Bibliographie

Histoire du Vivarais, par Jean REGNE. — *La vie économique et les classes sociales du Vivarais au lendemain de la guerre de Cent ans*, par le même. — *Histoire des Huguenots du Vivarais*, par FRANCUS. — *Histoire des Protestants du Dauphiné*, par ARNAUD. — *Histoire des Protestants du Vivarais*, par ARNAUD. — *Histoire de Montélimar*, par le Baron de COSTON. — *La France moderne : « Drôme-Ardèche »*, par VILLAIN. — *Les familles Soubeyran émigrées à Genève*, par le Colonel SOUVERAIRAN. — *Les Soubeyran martyrs*, par le même. — *Récits dauphinois*, par André MAILHET. — *L'histoire manuscrite de Dieulefit*, par le Curé ROBIN. — *Le Nouveau Larousse illustré*. — *Les Arrondissements de Montélimar et de Nyons*, par LACROIX. — *Le Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français*. — *Trois campagnes en Vivarais, 1628-1629*, par Jean FAVRE, etc., etc., etc.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREFACE

La raison d'être de ce livre

AVANT - PROPOS

PREMIERE PARTIE

Les Soubeyran et leurs origines

CHAPITRE PREMIER

Les Familles Soubeyran, ou Soubeiran du Midi de la France

(Vivarais et Languedoc)

Les de SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélemy-le-Pin* et leurs branches de SAINTPRIX et DU CLOS, les SOUBEYRAND, de *Chizac*, les SOUBEYRAND, de *Desaignes* et de *Lamastre*, les SOUBEYRAND, du *Cheylard*, les SOUBEYRAN, de *Montélimar* et de *Dieulefit*, les SOUBEYRAN, de *Saint-Georges*, les SOUBEYRAND, de *Saint-Andéol-de-Berg*, les SOUBEYRAND, de la *Bataille (Araules)*, les SOUBEYRAN, de *Chieze (Araules)*, les SOUBEYRAN, des *Balayes* et de *Balistard (Araules)*, les SOUBEYRAN, de *Saint-Jeures*, les SOUBEYRAN, du *Chambon-de-Tence*, les SOUBEYRAN, de *Marsillargues (SOUVAIRAN en Suisse et en Haute-Savoie)*, les SOUBEYRAN, de *Nîmes*, les SOUBEYRAN, de *Sauve*, les SOUBEYRAN, d'*Anduze*, les SOUBEIRAN, de *Saint-Mamert-du-Gard*, les SOUBEIRAN, de *Saint-Jean-du-Gard*, les SOUBEYRAN, de la *Salle*, etc., etc.

CHAPITRE II

Les Soubeyran Cévenols

L'habitat le plus ancien des SOUBEYRAN est essentiellement *cévenol*. Origine et signification du nom de *Soubeyran*. Tous les SOUBEYRAN ont-ils ou non une origine commune ?

CHAPITRE III

Les Soubeyran Vivarois

Les origines premières et les plus lointaines des SOUBEYRAN. Un aperçu de l'histoire des populations vivaroises depuis la conquête romaine jusqu'à la guerre de Cent Ans.

CHAPITRE IV

Les Soubeyran Vivarois et les « Estimes » de 1464

Ce que sont ces « *Estimes* » et leur importance pour l'histoire sociale et économique des populations vivaroises. L'apparition des SOUBEYRAN. Les SOUBEYRAN, d'*Asperjot*, de *Boulogne*, de *Chassiers*, de *Fay-le-Froid*, des *Vastres*, de *Payzac*, de *Sablères*, de *Saint-Agrève* et de *Saint-Romain-le-Désert*.

CHAPITRE V

Les Soubeyran de la région privadoise

La Réforme et les guerres religieuses dans la vallée de l'Ouvèze au XVI^e et au XVII^e siècle. Les SOUBEYRAN, de *Privas*. Les SOUBEYRAN, du *Petit-Tournon*. Les SOUBEYRAN, de *Coux*.

CHAPITRE VI

Les Soubeyran, de Chassagnes

Les SOUBEYRAN, de *Chassagnes*, à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. Nous nous rattachons aux SOUBEYRAN, de *Chassagnes*, par **Abraham (I^{er}) Soubeyran**, notre premier ancêtre connu.

DEUXIEME PARTIE

Les Soubeyran à Montélimar

CHAPITRE VII

Abraham (1^{er}) Soubeyran (1590/1600 - 1674)

Abraham Soubeyran quitte *Chassagnes* et vient se fixer, en 1621, à *Montélimar*. La peste de 1629 à Montélimar. L'Eglise Réformée de Montélimar sous l'Edit de Nantes.

CHAPITRE VIII

Mathieu (I^{er}) Soubeyran (1636 - 1699)

et ses descendants

Mathieu (II) Soubeyran (1665 - 1742)

Madeleine Soubeyran de Paunac (1697 - 1775)

CHAPITRE IX

Barthélemy Soubeyran (1641 - 1679)

La bourgeoisie protestante montilienne au milieu du XVII^e siècle. La révocation de l'Edit de Nantes à Montélimar. La ruine de l'Eglise Réformée de Montélimar. Notre aïeule ANNE SABLON, restée veuve, tient tête à l'orage, et maintient les traditions religieuses protestantes des SOUBEYRAN.

CHAPITRE X

Abraham (II) Soubeyran
(1672 - 1754)

Les persécutions religieuses après la Révocation de l'Edit de Nantes et la résurrection du protestantisme dans la vallée du Roubion. Les premières attaches des SOUBEYRAN avec *Dieulefit*. Les *Morin*, d'*Arnayon*, à *Dieulefit*. ANNE SOUBEYRAN, mariée à *Daniel Dupuy*, de *Dieulefit* et ses descendants : les *Dupuy*, les *Jean-Laplace*, de *Dieulefit*, les *Bellon*, de *Sétif*, les *Coursange-Francezon*, d'*Alès*, les *Mouton*, de *Vinsobres*, les *Achard de Micheaux*, de *Montpellier*, les *Jean-Laplace*, de *Vierzon*. Les descendants d'IZABEAU SOUBEYRAN, mariée à *Paul Alençon*, de *Montélimar* : les *Monier de Saint-Estève*, les *Monier-Vinard*, d'*Orange*, les *d'Everlange*, de *Nîmes*. ANTOINE (1^{er}) SOUBEYRAN. ANTOINE (II) SOUBEYRAN.

TROISIÈME PARTIE

Les Soubeyran à Dieulefit

CHAPITRE XI

Abraham (III) Soubeyran
(1707 - 1761)

Les SOUBEYRAN se transportent à *Dieulefit*. Les *Lautier*, de *Dieulefit* et leurs descendants : les *Morin*, les *Lombard*, les *Lasserre*, les *Lullin*, les *Forel*, les *de Lacoste*, les *Perrégaux*, les *Mirabaud*, les *Cambefort*, les *Vernet*. Les persécutions sous Louis XV. ABRAHAM SOUBEYRAN est emprisonné à Grenoble. L'arrêt du Parlement de Grenoble du 2 avril 1746. La période du « désert » dans le Dauphiné. Les pasteurs du désert : *Daniel Vouland*, *Etienne Rolland*, *François Descours*, *Pierre Rozan*, *Pierre Combe*, *Alexandre Ranc*, *Paul Faure*. Vie orageuse d' ABRAHAM SOUBEYRAN et de sa femme *Suzanne Lautier* ; cette dernière se remarie avec *Etienne Brachet*, de *Comps*.

QUATRIÈME PARTIE

Les Soubeyran de Dieulefit (branche aînée)

CHAPITRE XII

Abraham (IV) Soubeyran (1745 - 1801)

La fin de l'ancien régime. La tannerie à *Dieulefit*. La période révolutionnaire dans la région dieulefitoise. Les fêtes révolutionnaires. La fin du régime de la terreur. Adresse du Conseil municipal au Premier Consul, etc., etc. ELISABETH SOUBEYRAN mariée à *Etienne Noyer* et ses descendants : les *Noyer*, de *Lyon*, les *Noyer*, de la *Pie-Verte*, les *Tromparent*, les *Marcel-Sayn-Meinadier*. ANNE SOUBEYRAN mariée à *Philippe-Auguste Bonnefoy* et ses descendants : les *Noyer-Duval* et les *Edel*, de *Lyon*. LOUISE-MADELEINE SOUBEYRAN mariée à *Jean-Michel Puimejean*, de *Montélimar*, Les *Reboul-Noyer*, de *Dieulefit* et de *Crest*. Les *Noyer*, d'*Orcinas*, de *Comps* et *Dieulefit*.

CHAPITRE XIII

Abraham (V) Soubeyran (1780 - 1847)

La réorganisation de l'Eglise Réformée de Dieulefit. Le Concordat de 1802. La chute de l'Empire. La Restauration. L'hiver de 1835-1836, celui de 1836-1837. Les inondations de 1840 et 1841 dans la région de Dieulefit. PAUMINE SOUBEYRAN mariée à *Alfred Rochas* et ses descendants : les *Giraud*, de *Saint-Sauveur-de-Montagut*, et les *Mazauric*, de *Saint-Etienne-Vallée-Française*.

CHAPITRE XIV

Les Fils d'Abraham (V) Soubeyran

(1780 - 1847)

Antoine-Adrien Soubeyran (1818 - 1878)

Auguste Soubeyran (1821-1903)

Marie Soubeyran, épouse de Alcide Sambuc

Adrien Soubeyran, Ernest Soubeyran, Maurice Soubeyran

et leurs descendants

La famille *Sambuc*, de *Montjoux* et *Dieulefit*.

La famille *Arnal*, d'*Aulas* près du *Vigan*.

CINQUIÈME PARTIE

Les Soubeyran de Dieulefit

(branche cadette)

CHAPITRE XV

Antoine (III) Soubeyran

(1747 - 1798)

Les *Vachon*, de *Montjoux*. L'Edit de Tolérance de 1787. Notre famille traverse une des périodes les plus critiques de son histoire. ANTOINE SOUBEYRAN meurt en 1798, laissant les siens dans une situation difficile. Sa veuve, *Marie Vachon*, par sa vaillance et ses privations, sauve l'honneur et l'avenir des siens. La famille *Rodet*, de *Dieulefit*. La construction du Temple de *Dieulefit*. Les familles *Jean-Laplace* et *Defaysse*, de *Dieulefit*. Trois soldats de l'Empereur Napoléon I^{er} : le Major *Joseph-David Defaysse*, le Maréchal des Logis-Chef d'Artillerie *Jean-Antoine Defaysse*, le Commandant *Louis Tardieu*. Les *Tardieu*, de *Dieulefit*. MARGUERITE SOUBEYRAN mariée à *Jean-Jacques Defaysse* et ses descendants : les *Bérard* et *Bertrand-Defaysse*, de *Dieulefit*. Le coup d'Etat de 1851 dans la région dieulefitoise.

CHAPITRE XVI

Antoine (IV) Soubeyran
(1783 - 1850)

Les SOUBEYRAN entrent comme « commis » dans la Maison *Morin* et C^{ie}, à Dieulefit. Les *Delhoste*. ANTOINE SOUBEYRAN continue l'œuvre de redressement commencée par sa mère ; son abnégation et sa vie de travail doivent être pour ses descendants un sujet de fierté et de gloire. *Les Morin, fabricants de drap à Dieulefit*.

CHAPITRE XVII

Antoine (V) Soubeyran
(1817 - 1876)

ANTOINE SOUBEYRAN et *Louise Defaysse* quittent la maison de la rue du Bourg et viennent habiter dans la maison de la Malautière. ANTOINE SOUBEYRAN remplace son père comme contremaître à l'usine de la Combe. L'Eglise méthodiste de Dieulefit et son influence sur mes grands-parents. Le pasteur Paul Lelièvre. Mon oncle ANTONIN SOUBEYRAN et son fils, mon cousin EDMOND SOUBEYRAN. Mon oncle HENRI SOUBEYRAN. La famille *Cordeil, de Comps*

CHAPITRE XVIII

Antoine-Abraham-Ovide Soubeyran
(1851 - 1909)

La famille *Poulin, de Chamaret*, et ses descendants : les *Reboul, les Régis, les Bellon, les Lafache-Bochon, les Fouchier, les Chollet*, La famille *Gougne, de Bezaudun, Comps et Dieulefit*. La famille *Vache, de Bourdeaux. Les Poulin, de Genève*.

CHAPITRE XIX

Les Enfants d'Antoine-Abraham-Ovide Soubeyran
(1851 - 1909)

Henri Soubeyran, Louis Soubeyran

Léopold Soubeyran, André Soubeyran, Marguerite Soubeyran

Les familles *Bonnefoy, de Dieulefit, Chardounaud, de Nîmes, Demontès, de Rochessauve, Reboul, de Dieulefit, Poët-Laval et Bougie*. Les descendants de Charles Cook, un des pionniers du Réveil religieux en France au XIX^e siècle. Deux ancêtres que mes enfants ne doivent pas oublier : Louis Gourbon, de Dieulefit, et Jeanne Bourqueaut, de Bezaudun.

SIXIÈME PARTIE

Les Soubeyran de Lyon

CHAPITRE XX

Ovide-Abraham Soubeyran (1819 - 1877)

et ses descendants

**Eugène Soubeyran, Jules Soubeyran, Auguste Soubeyran,
Daniel Soubeyran, Elisabeth Soubeyran
Eugénie Soubeyran, Léon Soubeyran**

SEPTIÈME PARTIE

Les Soubeyran d'Italie

CHAPITRE XXI

François (I^{er}) Soubeyran (1815 - 1859) et ses descendants

**Marguerite Soubeyran mariée à Mathieu Arnaud
François (II) Soubeyran, Hilaire Soubeyran
Jules Soubeyran, Paul Soubeyran**

Les familles *Roman, Gresse, Reboul, Blancard, Gras*, de Dieulefit. La célébration du Jubilé du 29 mai 1859 dans l'Eglise de Dieulefit.

HUITIÈME PARTIE

Les Soubeyran et la grande guerre

CHAPITRE XXII

Le Capitaine **Daniel Soubeyran**. Le Capitaine **Léon Soubeyran**. Le Capitaine **Henri Soubeyran**. Le Lieutenant **Jean Soubeyran**. Le Sergent **Edmond Soubeyran**.

CHAPITRE XXIII

La philosophie et les leçons des recherches généalogiques

Les plus humbles parmi nous peuvent avoir les ancêtres les plus illustres, de même que les plus grands peuvent avoir l'origine la plus modeste et la plus obscure. De quelque ascendance dont on puisse se réclamer, il serait d'une puérile et ridicule vanité d'en rougir, comme de s'en prévaloir. Nous n'avons pas non plus à nous enorgueillir de la situation sociale dans laquelle nous pouvons nous trouver. La seule chose qui doive compter, qui compte réellement, c'est notre valeur personnelle.

Les Noyer, de Vesc, Dieulefit et Montélimar.

PREFACE

PREFACE

La raison d'être de ce Livre

C'est à vous, mes chers enfants, et à tous ceux qui comme vous portent en eux les destinées des SOUBEYRAN, que je pense aujourd'hui ; c'est pour vous tous que j'ai écrit ce livre.

Comme vous pourrez le lire dans le courant des notes qui vont suivre, il y a bien longtemps que j'ai commencé ce travail sur notre famille. J'ai dû, je pense, faire mes premières recherches vers 1901, après ma libération du service militaire. L'idée première m'en fut donnée par mon ami M. MAURICE SOUBEYRAN (1), qui, me rencontrant un jour dans la rue du Bourg, à Dieulefit, me remit une feuille de papier en me disant: « Tenez, Monsieur Louis, voici quelques notes qui vous intéresseront, elles vous montreront comment nous sommes parents ».

Ces quelques notes, très brèves, furent l'embryon du travail auquel je mets la dernière main aujourd'hui, après l'avoir poursuivi, abandonné, repris, abandonné encore, puis repris de nouveau, au gré des loisirs que mes occupations professionnelles ont pu me laisser, durant les trente années qui viennent de s'écouler.

D'aucuns ont pu se demander, et peut-être vous le demanderez-vous avec eux, ce qui a pu me pousser à faire toutes les recherches auxquelles je me suis livré, avec un intérêt sans cesse accru, d'année en année, au fur et à mesure que j'élargissais et que j'approfondissais le champ de mes investigations. Certains m'ont même accusé d'orgueil et de vanité (2), et m'ont reproché comme une faute très grave contre l'esprit chrétien qui eût dû m'animer « cet étalage pompeux de généalogies » que vous pourrez lire.

Pour ceux-là, s'il en existe encore, mais aussi et surtout pour vous, mes bien chers enfants, je vais essayer de donner ici les raisons d'être de ce travail qui a occupé presque tous mes loisirs, depuis de longues années, mais qui a été pour moi, je m'empresse de le dire, comme un véritable délassement en raison même de l'intérêt que j'y ai pris et des satisfactions de l'ordre le plus élevé qu'il m'a procurées.

(1) C'est avec un souvenir plein d'émotion que j'associe ainsi à mon travail le nom de **M. Maurice SOUBEYRAN**, qui me témoigna toujours la plus grande affection et une confiance dont je lui suis encore reconnaissant en m'ouvrant toutes grandes les archives de notre famille.

(2) J'ai bien souvent réalisé, depuis le jour où je reçus une lettre que je conserve encore, combien était injuste ce reproche de vanité qui m'avait été adressé. S'il y a au contraire un sujet de préoccupations qui soit le moins propre à nous attirer un pareil reproche, c'est bien celui qui nous pousse à rechercher les origines de notre famille et à connaître son histoire. De ces recherches, en effet, se dégagent des leçons et des enseignements qui mettent en nous toutes choses à leur vraie place, et je ne sache pas qu'il y ait au surplus un sentiment plus dépourvu de vanité que celui de constater combien toutes les classes se rejoignent dans les origines plus ou moins lointaines de chaque individu. Chacun de nous peut compter en effet dans ses ascendants autant de rois et d'empereurs que de mendiants, et autant de pauvres gueux que de princes.

Que je vous le dise tout de suite, ce livre est tout d'abord et en premier lieu un livre de piété filiale à l'égard de tous ceux qui nous ont devancés.

En l'écrivant, j'ai voulu conserver, dans un sentiment de reconnaissance et de gratitude que j'espère vous faire partager, le souvenir de tout ce que nos aïeux ont été, de tout ce qu'ils ont fait au cours des siècles, pour que nous devenions nous-mêmes ce que nous sommes aujourd'hui.

Ainsi que je l'ai constaté dans mes recherches, et de plus en plus, à mesure que je pénétrais la vie et l'âme des générations qui nous ont précédés, j'ai constaté, dis-je, combien ces générations sont solidaires les unes des autres, et combien il est vain, combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'isoler un individu dans la longue chaîne humaine dont il n'est qu'un des innombrables anneaux.

C'est là le premier enseignement, je dirai plus, la première vérité que je voudrais dégager pour vous de cette étude, et je n'aurai pas perdu mon temps si je puis ainsi vous convaincre de tout ce que vous devez à vos devanciers.

Essayez de vous représenter et de revivre, sans remonter jusqu'aux temps très lointains de la préhistoire, toutes les souffrances, toutes les privations de cette classe rurale, de la classe « vilaine » dont nous sommes sortis, et voyez-la s'agrippant aux terres inhospitalières des Cévennes pour vivre, génération après génération, cette vie de travail opiniâtre, acharné, qui devait, au bout de combien de siècles, la délivrer de l'emprise farouche de la glèbe, et lui assurer, au prix de quelles luttes, cette indépendance des hommes et des choses dont vous jouissez pleinement aujourd'hui.

Essayez encore de vous faire une idée du labeur, des efforts, des miracles d'économie que ces générations ont entassés, les unes après les autres, pour arriver, après des siècles encore, à vous assurer ce bien-être matériel qui fait de vous, à cet égard, des privilégiés. Tellement, que pour certains de nos pères, il faudra arriver presque jusqu'à nos jours pour les voir, après combien de vicissitudes, se dégager et triompher de ces dures contingences matérielles à l'abri desquelles leurs privations vous auront placés.

Quand vous aurez considéré tout cela, quand vous aurez réfléchi, dans le secret de votre cœur, sur tout ce que j'essaye ainsi de vous faire connaître ou de vous démontrer, dites-moi s'il est possible que vous n'éprouviez pas pour tous ces hommes, pour toutes ces femmes, qui sont nos pères et nos mères, qui sont nos ancêtres, un immense et profond sentiment d'affection, d'admiration et de reconnaissance.

Mais ce n'est pas tout, mes bien chers enfants. Tout autant et plus encore si possible que dans le domaine matériel, nous sommes, dans le domaine moral, redevables aux générations passées de ce qui constitue en nous les bases profondes et l'ossature même de notre personnalité. Nous sommes, vous êtes vous-mêmes, l'aboutissement incontestable d'une somme incalculable d'efforts, de luttes, de victoires, comme aussi de défaites, hélas! qui ont jalonné la route de nos ancêtres dans cette poursuite du bien et de la vérité qui est la signification la plus haute de toute destinée humaine.

Comme les stalactites des profondeurs cachées de nos grottes souterraines sont une accumulation des millions et des millions de gouttes d'eau qui les ont formées depuis des siècles, ainsi nos cœurs et nos âmes sont également formés par les apports séculaires que des millions d'êtres humains, dont nous avons reçu la vie, ont déposés pour le bien comme pour le mal, dans le subconscient le plus profond et le plus ignoré de notre être.

C'est là la seconde et la grande vérité que mon étude a la prétention de poser devant votre conscience: vous persuader que, de même que nous sommes dans une mesure bien plus grande que nous ne pouvons l'imaginer, le prolongement de ceux qui nous ont devancés, que mes descendants, que les vôtres seront dans la même mesure ce que nous sommes, ce que vous serez vous-mêmes, mes chers enfants.

Puisse cette pensée contribuer à faire naître en vous, toujours plus réel et plus vivant, le sentiment de votre responsabilité vis-à-vis de tous ceux qui naîtront de vous, et vous faire comprendre que si vos victoires sur vous-mêmes et sur le mal accumuleront pour ceux qui viendront des réserves insoupçonnées et inépuisables d'énergie et de vie supérieure, vos défaites, au contraire, vos manquements et votre déficiente morale éventuelle seraient pour vos descendants un handicap terrible dont Dieu pourrait vous demander compte un jour.

Et ce qui vaut dans le domaine matériel et le domaine moral, vaut plus encore dans le domaine religieux. Il y a près de 400 ans que nos pères, par un libre choix de leur conscience, embrassèrent la cause de la Réforme ; vous lirez dans le courant de cette étude tout ce que nos ancêtres eurent à supporter, tout ce qu'ils surent souffrir pour conserver et nous transmettre une foi dont nous vivons encore aujourd'hui. Et vous comprendrez la valeur inestimable que peut et que doit avoir pour nous cette éducation chrétienne et huguenote vieille de plus de trois siècles : elle a été dans le passé pendant neuf générations, elle est encore dans le présent, elle sera toujours dans l'avenir, c'est du moins mon désir le plus ardent, la structure même de notre personnalité religieuse la plus intime et la plus profonde.

J'en ai assez dit, je l'espère du moins, mes chers enfants, pour vous convaincre de l'utilité qu'il y avait pour notre famille à sauver de l'oubli les notes que j'ai réunies dans cette étude, et pour vous faire partager avec moi les sentiments de solidarité qui doivent nous unir à ceux qui nous ont devancés, comme à ceux qui viendront après nous.

Ce sont ces sentiments de solidarité dans un idéal supérieur de vie morale, religieuse et matérielle, qui forment ce que l'on est convenu d'appeler : les traditions de famille. Laissez-moi ajouter que ces traditions ne valent que par ce qu'elles représentent et mettent au bénéfice des générations qui s'en réclament, et que ces dernières n'y puisent que dans la mesure où elles les maintiennent et les vivifient.

Puissiez-vous comprendre que votre devoir est d'apporter votre pierre à cet édifice matériel et spirituel que chaque famille est appelée à construire, génération après génération, au cours des siècles. La famille, non seulement celle d'une génération, mais celle qui se continue et se perpétue, est la seule et véritable cellule sociale ; faites de cette affirmation une réalité vivante et vécue par l'apport personnel de votre affection mutuelle et de votre travail, dans un esprit de solidarité profonde avec les vivants et avec les morts.

Choisissez une carrière qui vous honore autant que vous aurez à cœur de l'honorer vous-mêmes, et aimez le travail non pas pour ce qu'il pourra vous apporter, mais parce qu'il vous permettra d'exceller et d'être les premiers parmi les meilleurs.

Recherchez une compagne ou un compagnon digne de votre estime et de votre affection la plus pure, et pour en avoir le droit, soyez dignes vous-mêmes de celle ou de celui que vous choisirez.

Que le foyer que vous fonderiez soit l'objet de vos soins les plus vigilants et de vos préoccupations les plus sérieuses et les plus constantes ; vous aurez le droit de l'asseoir sur des bases matérielles solides ; que cette ambition légitime, toutefois, ne se confonde jamais chez vous avec l'amour de l'argent pour lui-même et la recherche de la fortune par-dessus tout.

Ayez des enfants, si Dieu le permet, car c'est mourir deux fois que de n'en point avoir ; élevez-les dans la crainte de Dieu, dans le respect d'eux-mêmes et des autres, et dans la conviction que la valeur d'un homme ne se mesure pas à ce qu'il a, mais à ce qu'il est, et que la valeur des valeurs, c'est l'âme humaine, à quelque dénomination qu'elle appartienne, avec toutes ses possibilités d'action et de rayonnement pour le bien.

C'est à cette belle et noble tâche que la voix de nos ancêtres vous appelle. C'est à maintenir et à continuer ces traditions d'honnêteté, de travail, d'économie, de fidélité au devoir et à la foi de nos pères, que je vous exhorte, mes chers enfants, afin que vous laissiez à ceux qui vous suivront le dépôt sacré que nous essayons de vous transmettre, et que vous aurez vous-même reçu, je n'en doute pas, dans l'esprit de gratitude et de reconnaissance auquel je vous ai déjà conviés.

Mais, me direz-vous, comment conserver, comment créer en nous cet esprit de famille fait du sentiment de notre solidarité avec tous les SOUBEYRAN d'hier, et avec tous les SOUBEYRAN de demain, alors que les conditions actuelles de la vie, tendent constamment à nous sortir de nous-mêmes, à nous séparer et à nous éloigner les uns des autres ? La chose était peut-être possible autrefois, quand les enfants naissaient dans la maison où leurs aïeux étaient morts, quand sur les mêmes objets familiers pouvaient se reposer les regards des tout-petits dont les yeux s'ouvraient à la lumière, comme ceux des vieillards se fermant sur le seuil de l'éternité. Comment entendre, comment écouter cette voix des ancêtres-nous parlant du passé, afin de nous mieux préparer pour l'avenir ?

Cette objection a sa valeur que je ne veux pas méconnaître, et c'est justement à vous aider à triompher des difficultés réelles et incontestables dont elle est l'expression, que je veux maintenant m'essayer, en vous disant pour terminer :

Pour créer et entretenir le lien spirituel qui doit nous unir avec nos pères, mettez la Bible à la place d'honneur dans votre vie de famille et dans votre vie personnelle. C'est cette Bible qui a nourri depuis près de quatre siècles l'esprit et l'âme de ceux qui nous ont précédés (1). C'est en elle et par elle que nos pères ont fait leurs plus profondes et plus riches expériences religieuses. C'est dans son enseignement, dans les exemples qu'elle met

(1) Cette influence de la Bible, de même que son emprise sur les âmes protestantes, est tellement incontestable et indéniable, qu'un écrivain, pourtant peu suspect, Claude Farrère, a pu écrire, à la page 272 de son livre « *Mes Voyages* » (chez Flammarion, éditeurs, Paris), les lignes suivantes :

« La formation biblique de Pierre Loti, protestant de naissance, éclate dans toute son œuvre. Il y a moitié de Bible ou d'Évangile, même aujourd'hui, après vingt siècles, dans tout homme à peu près au-dessus de la médiocrité. »

Que nous le voulions ou non, nous sommes les enfants de la Bible, et même ceux parmi nous qui semblent s'en être détachés restent marqués par elle.

sous nos yeux, qu'ils ont cherché les règles de la vie morale que, avec eux, nous voulons vivre. C'est dans la Bible, en un mot, que nous rencontrerons, avec Dieu lui-même, tous ceux qui avant nous ont cherché à le servir, et ce livre, que toutes les Eglises chrétiennes, sans distinction, appellent la « Parole de Dieu », sera le lien profond, réel, toujours vivant, qui vous unira à ceux dont vous pourrez ainsi suivre les traces.

Réclamez-vous toujours de cette famille « Chrétienne réformée » à laquelle vous appartenez. Notre Eglise est celle qui vous a instruits des vérités chrétiennes les plus essentielles. C'est elle qui a conservé pour vous et vous a transmis la foi qui a été celle de vos ancêtres. Où que vous alliez, où que vous soyez, rattachez-vous sans tarder à ce foyer de vie spirituelle que veulent être toutes nos Eglises, et soyez un membre vivant de celle qui vous accueillera.

Et si, emportés par la vie loin de la maison paternelle, vous souffrez d'être privés de l'atmosphère chaude et intime du foyer que vous aurez quitté ; si « l'appartement » où vous habiterez ne pourra être, ne sera jamais « la Maison », celle où vos aïeux sont nés, celle où ils sont morts, celle où vous êtes nés vous-mêmes ; si, faisant vôtre une parole historique que vous connaissez, vous estimez que pas plus que la Patrie on n'emporte la maison familiale à la semelle de ses souliers,

Que ce livre, du moins, dont j'ai voulu avant tout faire

un LIVRE DE FAMILLE,


soit véritablement pour chacun de vous comme la vieille maison ancestrale, celle des morts et celle des vivants, celle enfin où vous rencontrerez tous ceux qui vous ont aimés ou que vous avez aimés vous-mêmes, pour apprendre d'eux à conserver intacte cette tradition dont vous aurez à cœur d'être les gardiens vigilants et fidèles.

Puissiez-vous enfin, répondant à mon appel, prendre à votre compte la devise célèbre d'un des plus illustres parmi nos coreligionnaires, et dire, avec tous les SOUBEYRAN d'aujourd'hui, comme avec ceux de demain et de toujours :

Nous aussi,

NOUS MAINTIENDRONS !

DIEULEFIT, le 19 mars 1932.

A large, elegant handwritten signature in black ink, which appears to read 'Soubeyrans'. The signature is written in a cursive style with long, sweeping strokes and a prominent horizontal line at the end.

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Il n'était pas dans mes projets, à l'origine de ce travail, de lui faire voir le jour.

Toutes ces notes que j'ai conservées, tous ces souvenirs que j'ai recueillis étaient destinés à mes enfants seuls et à leurs descendants. En cédant à la demande qui m'a été faite de les publier, je ne me suis pas dissimulé qu'il y avait peut-être de ma part quelque présomption à livrer mes notes à l'impression, en paraissant leur donner, par leur publication même, une valeur que je n'ai jamais pensé leur attribuer ;

Je suis le premier, en tout cas, à reconnaître les imperfections d'un travail dont je ne suis pas moi-même satisfait et je m'excuse de le présenter tel qu'il est.

Le Sommaire que j'ai placé en tête de mon étude donnera immédiatement le plan que je m'étais tracé, et que je me suis efforcé tant bien que mal de réaliser.

J'ai d'abord passé en revue tous les SOUBEYRAN que j'ai pu rencontrer, pour essayer, en les dénombant, de déterminer l'habitat le plus ancien, puis les origines de toutes les familles qui portent notre nom.

En second lieu, j'ai retenu, parmi tous ces SOUBEYRAN ceux du Vivarais proprement dit, en abandonnant tous les autres dont il m'était impossible de suivre les destinées.

Ensuite, de tous les SOUBEYRAN vivarois, j'ai conservé seulement ceux de Privas et du bassin de l'Ouvèze, pour ne m'attacher, en fin de compte, parmi ces derniers, qu'aux seuls SOUBEYRAN de Chassagnes, dont sont sortis ceux auxquels nous appartenons.

À partir du chapitre VII, c'est l'histoire de notre famille propre que j'ai voulu écrire, en en suivant les générations les unes après les autres : d'abord dans la branche aînée, ensuite dans la branche cadette, puis dans les deux autres rameaux auxquels cette dernière a donné naissance.

Le chapitre XXII m'a permis de témoigner auprès des générations à venir du courage et de l'héroïsme avec lesquels plusieurs d'entre les nôtres ont donné leur sang et leur vie pour « la France éternelle ».

En essayant de faire revivre les milieux et les circonstances dans lesquels ils vécurent, j'ai cherché, autant que je l'ai pu, à dégager la personnalité de ceux dont j'ai voulu écrire l'histoire. Je l'ai fait avec toute l'objectivité dont j'ai été capable, et s'il m'a été difficile d'oublier mes origines, j'espère néanmoins n'avoir rien dit, notamment dans les chapitres V, IX, X, XI, XV et XIX, qui puisse faire de la peine à personne, en particulier aux SOUBEYRAN catholiques qui pourront me lire.

Je proteste hautement, en tout cas, contre la pensée qui pourrait m'être prêtée, d'avoir cherché à perpétuer des sentiments d'inimitié que je suis le premier à répudier. Ces sentiments appartiennent à une époque et à des temps que, pour ma part, j'estime périmés, et personne n'est plus que moi convaincu que, à quelque famille spirituelle que nous appartenions, nous ne devons jamais, au contraire, perdre de vue que nous avons tous, catholiques ou protestants, un patrimoine commun de vérités essentielles à défendre, et que notre devoir actuel est de former et de présenter un front unique à l'athéisme matérialiste dont nous voyons poindre la menace à l'horizon.

Huguenot convaincu, je devais ces quelques mots, non pas d'excuses, mais d'explications à ceux de mes lecteurs catholiques, qui sont ou des parents, ou des amis, dont je respecte profondément les convictions.

J'ai donné enfin, chemin faisant, et au fur et à mesure que je les ai rencontrées, une courte notice généalogique sur toutes les familles auxquelles nous sommes alliés ou qui ont tenu dans l'histoire de la nôtre une place marquante. Je serai heureux si je puis ainsi être agréable à ceux de leurs représentants que ces questions familiales intéresseront.

Ceci dit, j'ai voulu, avant de poursuivre la publication de ces notes, les soumettre au jugement impartial de personnes compétentes, afin de justifier, si besoin est, une initiative que certains pourraient qualifier de prétentieuse.

Voici, en tout cas, entre autres appréciations, celle qu'a bien voulu me donner M. le pasteur CHAMPENDAL, très averti lui-même de tout ce qui touche aux études historiques ; sa compétence particulière sur ce terrain rend d'autant plus précieuses pour moi les lignes suivantes qu'il a bien voulu m'adresser :

« Je ne veux pas attendre pour vous redire avec quel intérêt j'ai lu le manuscrit que vous m'avez communiqué. Ce qui m'a frappé en l'étudiant, ce n'est pas seulement la somme de travail et de temps qu'il a fallu pour effectuer les recherches et les classifications indispensables pour élaborer une telle œuvre, c'est aussi le fait qu'en suivant une méthode rigoureusement historique vous êtes arrivé à écrire un ouvrage qui n'a rien de la sécheresse d'un manuel d'histoire ou d'une généalogie de famille.

« Au contraire, en plaçant le ou les personnages étudiés dans le cadre des événements de leur temps, en dégagant les conclusions morales et spirituelles qui s'imposent, l'histoire ainsi exposée est animée d'une vie véritable qui augmente son intérêt. On voit vivre, en quelque sorte, ceux dont vous parlez, on les suit pas à pas, on vibre, on compatit avec eux.

« Les familles SOUBEYRAN peuvent se féliciter de posséder en vous un biographe patient et érudit qui a écrit avec amour un livre qui sera pour chacune d'elles, dans la génération présente, comme pour celles qui suivront, un souvenir précieux et unique. »

Ces lignes ont été pour moi une très grande satisfaction ; elles me font espérer que ceux auxquels je pense en ce moment trouveront à lire mon travail autant de plaisir et de profit que j'en ai eu moi-même à l'écrire, comme à le préparer.



PREMIERE PARTIE

Les Soubeyran et leurs Origines

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

Les Familles Soubeyran, ou Soubeiran du Midi de la France (Vivarais et Languedoc)

Mon ambition eût été de présenter dans ce travail la généalogie complète et l'histoire de toutes les familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN (1) que j'ai rencontrées.

Je n'ai pas cru, cependant, à la réflexion, que je dusse poursuivre mon projet.

Si l'on considère, en effet, qu'il m'a fallu plus de trente ans pour m'acquitter de la tâche que je m'étais assignée en essayant d'écrire l'histoire de notre famille, on comprendra aisément que ma vie, pour quelque longue qu'elle puisse être encore, n'eût jamais suffi pour écrire celle (2) de toutes les familles qui portent notre nom.

Aussi en ai-je bien vite abandonné la pensée, pour m'en tenir seulement, pour chacune d'elles, aux quelques notes généalogiques que j'ai pu me procurer.

À vrai dire, j'y ai renoncé non sans peine. Et c'est avec un réel regret que je me suis résolu à ne donner, dans mon travail, à toutes les familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN dont je vais parler, qu'une place que je juge encore trop restreinte, et qu'il n'a pas dépendu uniquement de moi de leur faire plus grande.

Mais le temps presse ; arrivé à un âge où il faut se préparer à partir et à mettre toutes ses affaires en ordre, j'ai dû borner mes ambitions pour pouvoir achever ce travail qui sera, avec ce que j'aurai pu semer de bien dans le cœur et l'âme de mes chers enfants, comme le grand œuvre de toute ma vie.

(1) Je ne retiens de toutes les formes sous lesquelles j'ai trouvé écrit notre nom que les deux seulement qui me paraissent être les seules que l'on puisse regarder comme vraiment originales.

(2) Contrôlée aux sources naturellement.

Ce terme, j'en suis convaincu, paraîtra peut-être exagéré à quelques-uns; il ne sera certainement pas trouvé trop fort par ceux qui s'intéresseront à mon étude, et qui pourront se rendre compte de la somme de travail qu'elle représente. C'est, en effet, à la suite de recherches et d'investigations poursuivies, abandonnées, puis reprises, de vieux registres déchiffrés souvent sans résultats, d'un grand nombre de notes prises, de matériaux divers rapprochés, comparés, assemblés, que j'ai fini par constituer ce tout bien imparfait dont j'ai voulu faire un monument pieux élevé à la mémoire de nos ancêtres.

Ceci dit, je me contenterai donc, à l'appui du postulat que je poserai, d'énumérer en tête de cette étude toutes les familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN que j'ai rencontrées durant les trois derniers siècles. Leur énumération, bien incomplète, cela va sans dire, n'est pas et ne peut pas être limitative. Je m'excuse par avance, en tout cas, auprès de tous les SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Gard, de l'Hérault, et d'ailleurs, s'il y en a, de l'omission involontaire que je ferai certainement d'un très grand nombre d'entre eux, faute de les connaître.

*
* *

Quelques familles SOUBEYRAN ont eu déjà la bonne fortune d'avoir leurs historiographies.

En effet, M. de Soubeyran de Saint-Prix, pour sa famille, et le Colonel Souvairan, pour la sienne et diverses autres dont il s'est lui-même occupé, ont déjà publié, le premier, dans sa brochure sur « *Hector de Soubeyran de Saint-Prix, député à la Convention Nationale* », et le second, dans celle sur « *Les Familles Soubeyran émigrées à Genève à la fin du XVII^e siècle et leurs descendants* », des notices généalogiques très complètes, que je me bornerai à reproduire, en laissant à mes aimables correspondants la paternité et le bénéfice des recherches consciencieuses auxquelles ils se sont livrés. Pour en terminer avec la bibliographie des familles SOUBEYRAN, je signale encore la notice sur les SOUBEYRAN, de Saint-Barthélemy-le-Pin, publiée par M. J. Villain (1) dans son ouvrage « *La France Moderne* », dans le volume « *Drôme et Ardèche* » ; cette notice, dont les éléments ont été certainement communiqués à l'auteur par M. de Saint-Prix lui-même, est beaucoup plus complète que celle parue dans la brochure que je rappelle plus haut.

La plaquette du Colonel Souvairan sur « *Les Soubeyran martyrs* » mérite une mention spéciale ; elle nous donne sur ces héros de la foi et de la conscience huguenote des renseignements et des détails qui doivent être conservés. Enfin, on trouve dans les armoriaux de d'Hozier, de Rieslap et divers autres, et dans *Le Grand Dictionnaire Larousse*, sous les noms de « *Soubeyran* » et « *Soubeiran* » et leurs variantes, des articles auxquels je serai appelé plus loin à me référer.

En dehors de toutes les familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN que cette bibliographie nous fait ainsi connaître, j'en ai rencontré moi-même beaucoup d'autres, et j'ai essayé d'entrer en relations avec quelques-unes d'entre elles. Un grand nombre de mes lettres sont restées sans réponse, et mes démarches ne m'ont donné que bien peu de résultats. J'en aurais sûrement obtenu davantage si j'avais pu me déplacer. Mais il m'a été impossible de le faire, et j'ai dû me contenter de ce qu'ont bien voulu me donner ceux de mes correspondants qui ont pris la peine de me répondre, ce dont je les remercie encore.

(1) Saint-Etienne, 12, rue Gérentet, Société de l'Imp. Théolier. - J. Thomas et C^{ie}, 1908.

On peut classer tous les SOUBEYRAN connus en deux grands groupes:

- 1° Les SOUBEYRAN du *VIVARAIS* ;
(ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire)
- 2° Les SOUBEYRAN du *LANGUEDOC*
(ceux du Gard et de l'Hérault)

1^{er} GROUPE

Les Soubeyran du Vivarais

Les Soubeyran de l'Ardèche

LES SOUBEYRAN DE SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PIN

Cette famille, que je cite en premier lieu, est certainement la plus importante de toutes les familles SOUBEYRAN vivaroises, tant par le nombre des branches qu'elles a formées, que par la situation sociale à laquelle sont arrivés la plupart de ses membres. Je renvoie pour sa généalogie complète à l'ouvrage de Villain cité plus haut.

On rencontre, d'après M. de Saint-Prix, cette famille à *Saint-Barthélemy-le-Pin* dès le XV^e siècle. Ses membres sont paysans et propriétaires aisés jusqu'à la 4^e génération. JEHAN SOUBEYRAN, 5^e descendant de « *Petrus de prato superiori* », leur premier ancêtre connu, habite à Soubeyran, qualifié pour la 1^{re} fois de « maison forte », en 1624 et 1625 ; il épousa *Marie Fourés*, fille de *Pierre Fourés*, notaire royal.

Son fils JEAN IV, le premier, fut dénommé « DE SOUBEYRAN » ; il était notaire royal, commissaire du roi en Vivarais, capitaine-châtelain de Retourtour, Lamastre et Saint-Barthélemy-le-Pin. M. de Saint-Prix ne dit pas en vertu de quels actes son ancêtre prit ainsi la particule, que tous ses descendants ont conservée après lui. Le 8^e descendant de « *Petrus* », JEAN SOUBEYRAN (1664-1708), fut à son tour le premier qualifié de « noble » ; lieutenant au régiment de Royal-Vaisseaux, un acte du 20 février 1690, le qualifie de « *chevalier de Sobeyran* ». Son fils aîné, « noble » JEAN-FRANÇOIS SOUBEYRAN, *sieur de Larzaillier* (1699-1781), écuyer, n'eut pas d'enfant de son mariage avec *Angélique-Eléonore Pélissier du Besset*, de Beauchastel. En lui la branche aînée s'éteignit.

2^{me} branche, dite de BEAUVOIR

Cette branche fondée par PIERRE SOUBEYRAN, de *Soubeyran* (décédé le 25 mai 1694), troisième enfant de JEAN IV DE SOUBEYRAN, avocat du roi au présidial de Nîmes, châtelain de Vernoux et de la Tourette, et de *Bonne Garnier*, ne dura que cinq générations. Le dernier, JEAN-ANTOINE-MARIE DE SOUBEYRAN de *Beauvoir*, habitait à Boulieu, dans sa maison forte de Beauséjour ; écuyer, conseiller du roi, baillif de Chalencon, seigneur de Besse, de Bannelières et autres lieux, il présida plusieurs fois les Etats du Vivarais et figura sur la liste des trois ordres réunis à Privas en 1788. Marié deux fois, il n'eut de son second mariage que deux filles et sa branche s'éteignit avec lui.

3^{me} branche, dite de SAINT-PRIX

(branche aînée actuelle)

Le chef de cette branche, CLAUDE DE SOUBEYRAN de *Saint-Prix*, 2^{me} fils de FRANÇOIS DE SOUBEYRAN (de la 2^{me} branche), avocat en Parlement, maire perpétuel et viguier de Chalencon, naquit à Saint-Prix, le 5 mai 1709 ; écuyer, conseiller du roi, avocat au Parlement, baillif d'Epée et juge général du Comté de Crussol, seigneur de Serre, Montcoupier et autres lieux, il se fixa à Saint-Péray où il mourut.

Son fils, HECTOR DE SOUBEYRAN de *Saint-Prix*, né à Saint-Péray, le 2 juillet 1756, mourut dans cette ville le 2 septembre 1828 ; écuyer et conseiller du roi, il fut successivement membre du Directoire du département de l'Ardèche, député de ce département à l'Assemblée Législative, à la Convention Nationale, et au Conseil des Cinq-Cents.

Cette branche est représentée actuellement par le fils de M. HUMBERT DE SOUBEYRAN de *Saint-Prix* et de Madame de *Saint-Prix*, née *Marguerite Loubet*, fille de M. *Emile Loubet*, ancien Président de la République.

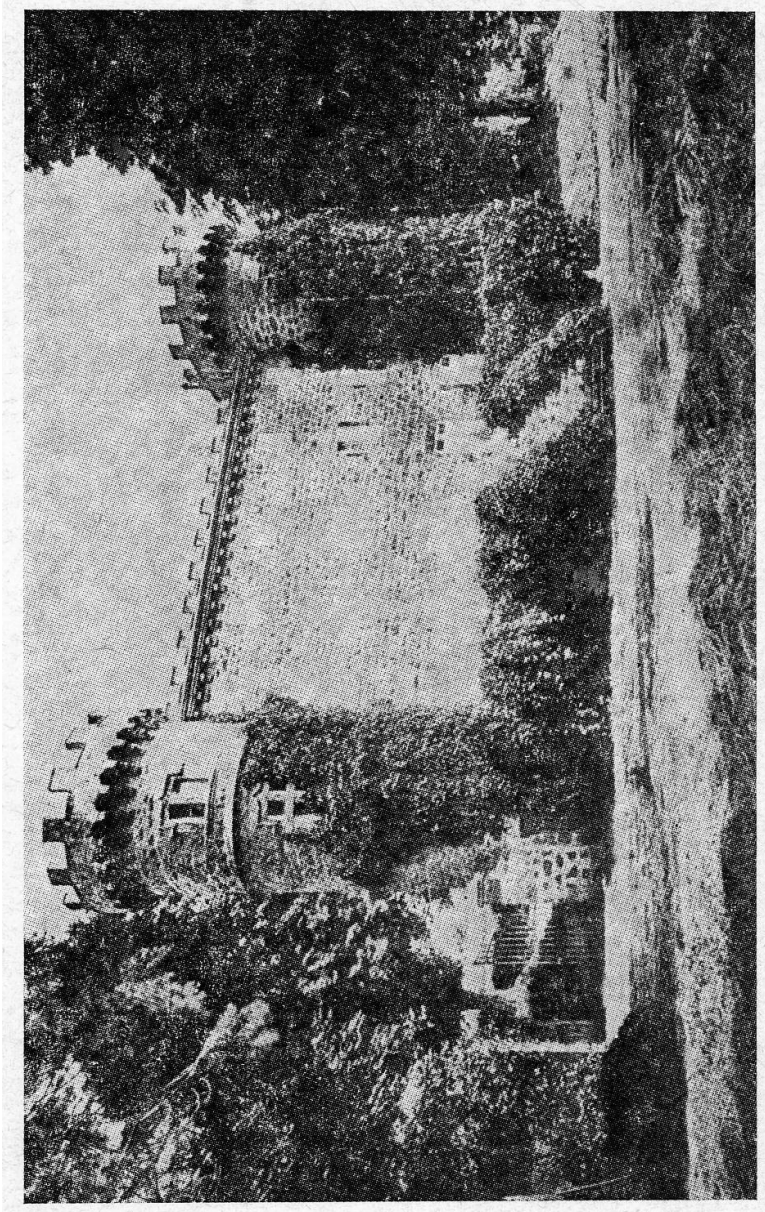
Armes des **Soubeyran de Saint-Prix** : *d'azur au buste féminin d'or, couronné et chevelé aussi d'or, accosté de deux croissants du même en chef ; coupé d'argent à trois tours de gueules, au chef de gueules chargé de trois macles d'argent.*

4^{me} branche, dite de la THUILLIERE

Cette branche, fondée par ANTOINE DE SOUBEYRAN de *la Thuillière*, 3^{me} fils de FRANÇOIS DE SOUBEYRAN (de la 2^{me} branche) et de *Anne d'Abrigeon*, ne dura que trois générations et s'éteignit avec JEAN-ANNET DE SOUBEYRAN, de Lapra (1771-1818), décédé sans alliance, et le cousin de ce dernier, JEAN-ANNET DE SOUBEYRAN, d'Annonay, dont une fille, MARIE-ANTOINETTE (1773-1859), épousa *Jacques Reboul*, juge de paix à Courcouron, décédé à Tournon, le 29 décembre 1876.

5^{me} branche, dite de la Vernet

Son auteur, JOSEPH SOUBEYRAN (né en 1683), 6^{me} enfant de PIERRE SOUBEYRAN (de la 2^{me} branche), et de *Marie de Reboulet*, fut avocat au Parlement et s'établit à Tours, où il devint receveur général et directeur des domaines du roi. Son 3^{me} descendant JEAN-BAPTISTE-JOSEPH GATIEN SOUBEYRAN de *la Vernet*, épousa à Tours, le 28 Février 1786, sa cousine *Marie-Félicité Dreux* ; on ignore s'ils eurent des descendants.



Le Château de Soubeyran, à Barthélemy-le-Pin

Ce château qui appartient aujourd'hui à M. Alfred de Soubeyran (des Soubeyran du Clos), ancien ingénieur en chef au Corps des Mines, officier de la Légion d'Honneur, témoigne encore actuellement de l'ancienneté et de l'importance de la famille dont il perpétue le nom.

6^{me} branche, dite du CLOS

Cette branche a pour auteur ANNET DE SOUBEYRAN (1690~1756), *sieur du Clos*, dit le *Capitaine Duclos*, neuvième enfant de PIERRE DE SOUBEYRAN (de la 2^{me} branche) et de *Marie de Reboulet* ; il épousa (Contrat du 10 octobre 1718) *Marie-Anne de Monteilz de Plafay* ; officier dans les armées du roi, il se retira à Soubeyran, où il mourut, laissant dix enfants de son mariage.

La branche du *Clos* s'est continuée jusqu'à nos jours par les deux frères :

I. — CHARLES DE SOUBEYRAN, chef d'escadron de dragons, chevalier de la Légion d'honneur, né à Tournon, le 17 octobre 1853, mort pour la France en 1915 ; marié en 1885 à *Marie-Louise-Rose-Eléonore Jourdan*, il fut père de :

1° *PIERRE DE SOUBEYRAN*, né à Lyon, le 29 janvier 1891, capitaine de cuirassiers, chevalier de la Légion d'honneur ; marié en 1925 à *Odette de Renty*, d'où deux enfants :

A) *Ghislaine*, né à Paris en 1926 ;

B) *Jean Annet*, né à Villeurbanne, en 1928 ;

II. — ALFRED DE SOUBEYRAN, ancien Ingénieur en chef au corps des Mines, Officier de la Légion d'honneur, né à Tournon, le 6 juillet 1855, marié le 21 mars 1892 à *Marie-Pauline-Mathilde Cornut*, qui lui a donné un fils :

1° *GUY DE SOUBEYRAN*, né à Lille, le 22 mars 1894, sergent aviateur pendant la grande guerre, décédé le 9 août 1917.

Armes : **Soubeyran du Clos** porte : *d'azur au buste féminin d'or, couronné et chevelé aussi d'or, accosté de deux croissants du même en chef ; coupé d'azur à trois étoiles d'or, 1 et 2 (alias 2 et 1, celle de pointe cerclée d'argent).*

7^{me} branche, dite d'HAUTERAUCHE

(*M. de Saint-Prix la dénomme second rameau du Clos*)

Fondée par JOSEPH DE SOUBEYRAN du Vernet (1732-1789), avocat et procureur au Parlement de Toulouse, huitième enfant d'ANNET DE SOUBEYRAN *du Clos* et de *Marie-Anne de Monteilz de Plafay* ; son fils CHARLES-JOSEPH-ANTOINE SOUBEYRAN *d'Hauteroche* (1770-1848), officier dans les armées de la Convention, puis dans celles de Napoléon I^{er}, eut au moins deux enfants de sa femme *Dominiquette Pio de Dominici* : 1° *Rosalie SOUBEYRAN d'Hauteroche*, née le 8 juillet 1820, et 2° *Edmond-Charles-Victor SOUBEYRAN d'Hauteroche*, né à Toulouse le 13 janvier 1830. On ignore leurs destinées.

8^{me} branche, dite de la MOLIÈRE

Fondée par FRANÇOIS SOUBEYRAN (1650-1702), conseiller du roi, avocat en Parlement, lieutenant en la viguerie royale de Boucieu, juge de Mâcheville-les-Bosc, Solignac et Retourtour, 6^{me} enfant de JEAN IV DE SOUBEYRAN, notaire, et de *Bonne Garnier*, elle s'éteignit avec MARIE-CHARLES SOUBEIRAN, né le 31 octobre 1806 ; ce dernier, marié à *Adélaïde-Julie Morfin*, d'Annonay, n'eut que deux filles, dont l'une, MARIE-LOUISE-JOSEPHE SOUBEIRAN, épousa *Philippe Malosse*, notaire à Lamastre.

9^{me} branche, dite du COMBAL

Fondée par LOUIS DE SOUBEYRAN *du Combal*, dixième enfant de JEAN IV, notaire, et de *Bonne Garnier*, elle ne dura que trois générations et s'éteignit avec LOUIS-CHARLES DE SOUBEYRAN (1725-an VI), écuyer, avocat en Parlement, seigneur de Charravaux, né à Vernoux, le 16 mars 1725, décédé le 26 frimaire an VI, et FRANÇOIS DE SOUBEYRAN *du Combal*, officier de marine, dont la fille *Mélanie SOUBEYRAN du Combal* épousa *M. Mestre*, avoué à Largentière.

Armes : **Soubeyran du Combal** porte : *d'azur au buste féminin d'or, couronné et chevelé aussi d'or, accosté de deux croissants du même en chef ; coupé parti d'argent à la bande de gueules et d'azur à trois étoiles d'or*

10^{me} branche, dite de MONTGIRAUD

Fondée par INNOCENS SOUBEYRAN, 2^{me} fils de « *Petrus* », premier auteur connu des SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, INNOCENS SOUBEYRAN s'établit à Tence, et testa le 11 novembre 1503 ; cette branche dura six générations et s'éteignit avec ANTOINE DE SOUBEYRAN, chevalier, Marquis *de Montgiraud*, seigneur de Larnage, Cublaises et autres places ; ce dernier testa le 3 octobre 1705, et n'eut qu'une fille de son mariage avec *Marguerite de Brunier de Larnage*, MARIE DE SOUBEYRAN, qui épousa *Roger du Vivier*.

Armes : *d'azur à la montagne d'or accosté de deux colombes de même.*

11^{me} branche, dite de SERRES

Issue de INNOCENS DE SOUBEYRAN, baron *de Châteauneuf* (décédé avant 1652), elle s'éteignit dans la personne de FRANÇOIS-JOACHIM DE SOUBEYRAN, baron *de Chanéac*, né en 1722, décédé le 2 avril 1792 sans laisser de postérité de son mariage avec *Marguerite Bouchet de Chabannes*.

12^{me} branche, dite de SAINT-PÉRAY

Cette branche, fondée par VICTORIN-HIPPOLYTE SAINT-PRIX (né le 15 avril 1790), fils naturel d'HECTOR DE SOUBEYRAN *de Saint-Prix* et d'*Antoinette Fraisse*, est représentée aujourd'hui par les enfants de RENE-VICTORIN-JEAN SAINT-PRIX :

1° *EUGENE-VICTOR-RAYMOND*, né le 20 décembre 1887,

2° *ELISE-FANNY-LAURE*, née le 24 décembre 1889.

LES SOUBEYRAN DE CHIZAC

De la commune de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, hameau ou quartier de *Chizac*, serait encore sortie une famille SOUBEYRAND à laquelle appartient M. LEOPOLD SOUBEYRAND, propriétaire du Café de Paris, à Valence; ce dernier n'a pu me donner sur sa famille que les quelques renseignements suivants ;

I. — RAYMOND SOUBEYRAND, le premier auquel M. Léopold Soubeyrand ait pu remonter, vivait à *Chizac*, commune de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, dans la première partie du XIX^e siècle; né à *Chizac*, il y serait décédé vers 1886 ; marié à une *Rochedieu*, il en aurait eu deux enfants :

1° *EUGENE* SOUBEYRAND, qui suit

2° *JULIE* SOUBEYRAND, mariée à un *Ducros*, de Lamastre.

II. — *EUGENE* SOUBEYRAND, né à *Chizac*, le 3 juillet 1853, décédé à Tournon le 13 janvier 1932, marié à *Sylvie Ducros*, il en aurait eu cinq enfants :

1° *DANIEL* SOUBEYRAND, né à Saint-Barthélemy-le-Pin, marié à *Louise Viazac*, qui lui a donné deux enfants :

A) *Georges* ; B) *Rose SOUBEYRAND*.

2° *LEOPOLD* SOUBEYRAND, né à Saint-Barthélemy-le-Pin, le 25 octobre 1881, marié en premières noces à *Louise Jourdan*, et en deuxièmes noces à *Renée Dimanche*, le 2 février 1920 ; il a eu un fils de son premier mariage : *Albert SOUBEYRAND*, né à Tournon, le 1er octobre 1906. C'est de M. Léopold Soubeyrand que je tiens tous ces renseignements ; ainsi que je l'ai dit, il habite Valence.

3° *ERNEST* SOUBEYRAND, né à Saint-Barthélemy-le-Pin, propriétaire à Granjeon, commune de Boffres, marié à *N... Delarbre*, il en a eu un fils : *André SOUBEYRAND*.

4° *FANELIE* SOUBEYRAND, née à Saint-Barthélemy-le-Pin, mariée à *Paul Viarzac*, de Boffres.

5° *LINA* SOUBEYRAND, mariée à *Abel Dejour*, de Lamastre.

M. Léopold Soubeyrand m'a dit se rappeler que son grand-père Raymond Soubeyrand aurait eu six ou sept frères, sur lesquels il n'a pu me donner aucun détail. Cette famille devrait, en conséquence, compter actuellement de nombreux représentants. Je regrette de ne pas les connaître, mais sans autres renseignements il m'a été impossible de les rechercher.

LES SOUBEYRAND DE DESAIGNES ET DE LAMASTRE

Ces SOUBEYRAND ont encore de nombreux représentants; je ne les sépare pas, car je suis persuadé qu'ils peuvent tous, à l'origine, être rattachés à la même souche.

Je n'ai pu faire aucune recherche à Desaignes ; pour Lamastre, à peine ai-je pu suivre les registres d'état-civil qui se trouvent aux archives départementales à Privas. Cependant, j'ose avancer que l'ancienneté des SOUBEYRAND dans ces deux communes, à Desaignes surtout, ne saurait être mise en doute; ils descendent tous, j'en suis certain, des SOUBEYRAND que j'ai rencontrés sur le haut-plateau vivarois dans les « *Estimes* » de 1464.

Pour les SOUBEYRAND, de *Desaignes*, je n'en connais que deux familles, la première est celle à laquelle appartient mon correspondant et homonyme, M. LOUIS SOUBEYRAND, demeurant à la halte de Troye, dans la commune de Saint-Jean-de-Muzols. Ce dernier a bien voulu me donner sur sa famille les renseignements suivants :

« *Mon arrière grand-père SOUBEYRAND habitait au « Petit-Clot », commune de « Desaignes ; mon grand-père JEAN-JACQUES SOUBEYRAND et sa femme Marie Ducros « habitaient au « Peyron » dans la même commune; ils ont eu cinq enfants : (1)*

- « 1° RAYMOND SOUBEYRAND, *décédé le 14 novembre 1909, à Saint-Etienne ;*
- « 2° CLEMENCE SOUBEYRAND, *épouse Vergnon, décédée le 10 février 1913 ;*
- « 3° PERSIDE SOUBEYRAND, *épouse Pourtier, décédée le 13 avril 1915 à Lamastre ;*
- « 4° JULIE SOUBEYRAND, *épouse Soubeyrand, décédée le 10 février 1917, « à Desaignes*
- « 5° EUGENE SOUBEYRAND, *mon père, né à Saint-Prix le 23 décembre 1841, « décédé le 21 mai 1920 à Lamastre ; marié le 18 avril 1874 à Marie Antérion, « de Jallier, commune de Lamastre; il a eu huit enfants :*
 - « A) *Elie-Henri SOUBEYRAND, né à Saint-Prix le 31 décembre 1874, décédé « à Boucieu-le-Roi le 3 « novembre 1927, laissant de son mariage avec « Lydie Bernard, de Saint-Prix, cinq enfants, une fille, Lucie, et quatre « fils, Camille, Georges, Abel et Lucien Soubeyrand ;*
 - « B) *Jacques-Louis SOUBEYRAND, né à, Saint-Prix le 19 novembre 1877 ; « il a eu de son mariage avec Adeline Ducros, de Saint-Prix, « deux filles : Fanélie, mariée à Saint-Laurent-du-Pape, et Hélène, « née le 28 mars 1913, décédée le 2 février 1915 ;*
 - « C) *Frédéric-Rémy SOUBEYRAND, né le 17 août 1879 à Saint-Prix ; « marié en 1907 à Marie Morel, de Saint-Prix ; il a eu un fils, « Louis Soubeyrand ;*
 - « D) *Camille-Jean SOUBEYRAND, né à Saint-Prix, décédé le 15 novembre « 1881 dans la même commune ;*
 - « E) *Louise-Léonie SOUBEYRAND, née le 24 octobre 1886 à Saint-Prix, « mariée le 20 mai 1909 à Louis Antérion, à Desaignes, décédé « le 6 juin 1930 à Valence, laissant cinq enfants, Alice, Hélène, Elie, « Marcel et André Antérion ;*
 - « F) *Eugénie-Marie SOUBEYRAND, née le 9 juin 1892, marié le 26 octobre « 1912 à Alphonse Chabrand, de Lyon, à qui elle a donné deux fils, « Lucien et Albert Chabrand ;*
 - « G) *Lydie-Marie-Elise SOUBEYRAND, née le 9 mars 1894 à Roussard, « commune de Saint-Prix ; elle est célibataire.*

« *À cette longue liste de noms et de dates, je dois ajouter, écrit M. Louis Soubeyrand, « que notre famille, nombreuse, mais très unie en sentiments, est très protestante. »*

(1) M. Louis Soubeyrand ajoute : Ils sont tous morts à l'heure actuelle, sauf l'une des filles, « *Mariette* », Veuve Chaudoreille, qui est âgée de 85 ans et qui habite Lamastre : *Jean-Jacques Soubeyrand* aurait donc eu six enfants, au lieu de cinq ?

J'en félicite chaudement mon aimable correspondant, et me réjouis en pensant que les nombreux rejetons que pousse actuellement cette vieille famille vivaroise conserveront et perpétueront pour longtemps les traditions d'union familiale et de foi huguenote qui sont la force et l'honneur de notre Patrie et de nos Eglises protestantes.

L'autre famille que j'ai rencontrée, originaire de cette même commune de *Desaignes*, est celle à laquelle appartient M. Elie Soubeyran, chef cantonnier à Serrières ; elle ne m'a pas paru avoir d'attaches avec la précédente.

Des renseignements oraux que M. Elie Soubeyran a bien voulu me donner, j'ai pu établir comme suit l'état actuel de cette famille :

I. — MATHIEU SOUBEYRAN, qui vivait à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle, serait sorti de la ferme des *Salles*, à *Desaignes* ; marié à *Marianne Veyrot*, il en aurait eu trois enfants :

- 1° *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, né et mort à *Desaignes*, marié à *Victoire Crouzet*, de la même commune; ils n'auraient pas eu de postérité;
- 2° *MARIE* SOUBEYRAN ;
- 3° *SIMEON* SOUBEYRAN, qui suit ;

II. — SIMEON SOUBEYRAN né et mort à *Desaignes* ; marié à *Henriette Chaudier*, qui lui aurait donné trois enfants :

- 1° *NEHEMIE* SOUBEYRAN, marié à *Henriette Chastagnier*, d'où :
 - A) *Louise SOUBEYRAN*, mariée à *Raymond Crouzet* ;
 - B) *Elie SOUBEYRAN*, célibataire.
- 2° *SYLVAIN* SOUBEYRAN, marié à *Eva Magnon*, de la *Bâtie-d'Andaure*, d'où :
 - A) *Néhémie SOUBEYRAN* ; il habite au *Coulet*, à *Desaignes*, marié à *Marthe Cros*, il a une fille :
 - a) *Vasthie Soubeyran*.
- 3° *LEA-LYDIE* SOUBEYRAN, née à *Desaignes*, elle a eu un fils :
 - A) *Elie SOUBEYRAN*, celui duquel je tiens tous ces renseignements ; chef cantonnier à *Serrières* ; né à *Desaignes* le 23 janvier 1879 et marié le 8 juillet 1905 à *Eugénie-Célie Cheynel*, de *Saint-Agrève*, d'où :
 - a) *Vasthie Soubeyran*, née à *Desaignes* le 20 décembre 1907.

M. et M^{me} *Elie SOUBEYRAN* et leur fille sont paroissiens de mon genre, pasteur à *Annonay* ; ils m'ont reçu avec une cordialité que je n'oublie pas, et je leur renouvelle ici tout le plaisir que j'ai eu à les rencontrer.

Pour les SOUBEYRAN, de *Lamastre* (avec infiltrations à *Desaignes* et vice-versa), je dois à l'obligeance de M. Berthier, de *Lamastre*, les adresses suivantes :

- M. EUGENE SOUBEYRAND, né au *Crestet*, canton de *Lamastre*, domicilié avenue de *Valence*, à *Lamastre* ;
- M^{me}, V^{ve} *Penel*, née *ELISA SOUBEYRAND*, rue *Olivier-de-Serres*, à *Lamastre* ;
- M. PAUL SOUBEYRAND, cordonnier, rue *Olivier-de-Serres*, à *Lamastre* ;
- M. FREDERIC SOUBEYRAND, à *Jallier*, commune de *Lamastre* ;

M. SIMEON SOUBEYRAND, à Bérion, canton de Lamastre ;

M. EUGENE SOUBEYRAND, à Montusclat, commune de Desaignes, canton de Lamastre ;

M. DANIEL SOUBEYRAND, à Anstorgues, canton de Lamastre ;

M. SOUBEYRAND, à la Martine, commune de Saint-Prix, canton de Lamastre.

Des recherches bien conduites permettraient certainement de relier entre eux les nombreux SOUBEYRAND, de *Lamastre*, et probablement de les relier à ceux de *Desaignes* ; mais ce serait un gros travail, et je suis trop loin pour l'entreprendre. Peut-être un jour un des nombreux SOUBEYRAND que j'ai cités s'y essayera-t-il avec succès, je le souhaite vivement.

LES SOUBEYRAN DU CHEYLARD ⁽¹⁾

J'ai connu l'existence des SOUBEYRAN — ou SOUBEYRAND — du Cheylard, par le Commandant Alcide Soubeyrand, d'Avignon, mon très aimable correspondant. Celui-ci a bien voulu me donner les premiers éléments des quelques recherches que j'ai pu faire ; M. Pierre Soubeyrand, de Marseille, son cousin, en a complété une partie, je les en remercie encore tous les deux bien sincèrement.

Le temps m'a manqué pour aller compulser au Cheylard les archives qui doivent certainement s'y trouver. J'ai dû y renoncer, et me contenter, lors d'une de mes dernières visites aux Archives départementales à Privas, de faire, dans les vieux registres d'Etat-civil qui y sont conservés, une rapide investigation. J'ai pu ainsi me rendre compte, très succinctement, qu'il y avait au Cheylard, au commencement du XIX^e siècle, au moins quatre familles (ou foyers) SOUBEYRAN :

- 1° *PIERRE* SOUBEYRAN (ou SOUBEYRAND), cultivateur à *Arric* ; marié à *Jeanne Mey*, de *Saint-Barthélemy-le-Meil* ; il est l'auteur des «SOUBEYRAND», du *Cheylard*, que j'étudierai plus loin.
- 2° *ALEXANDRE* SOUBEYRANT, mégissier; marié à *Henriette Marijon*, je lui connais un fils : *Jean-Adrien*, né le 15 avril 1831.
- 3° *FRANÇOIS* SOUBEYRAN, propriétaire, marié à *Jeanne-Marie Mathevet* ; leur fille, *Marie-Anne*, née en 1787, épouse le 30 avril 1825, à l'âge de 38 ans, *Jean-Bertrand Mourier*, cultivateur, âgé lui-même de 42 ans.
- 4° *DORNE-PIERRE* SOUBEYRAND, marié le 24 février 1808 à *Marie-Anne Giraud*.

(1) Comme à *Saint-Andéol-de-Berg*, les registres de l'état-civil du Cheylard nous permettent de constater comment le véritable nom de « SOUBEYRAN » a pu être déformé : ainsi le père de *PIERRE SOUBEIRAN*, le mari de *Jeanne Mey*, signe encore « *Soubeyran* » ; *ALEXANDRE SOUBEIRANT* signe lui-même « *Soubeyran* » ; la fantaisie de l'officier de l'état-civil ou de son secrétaire ne connaissait aucune règle, il a écrit indifféremment *Soubeyfan*, *Soubeyrand*, *Soubeyran*, *Soubeyrand* et même *Soubeyrant* !

J'aurais voulu pousser plus à fond ces quelques recherches, faites très rapidement, à mon retour de Lamastre; encore ne serais-je pas parvenu à prendre ces quelques notes, si M. Léon Vernet, aide-archiviste, ne s'était mis à ma disposition, avec sa compétence et son obligeance habituelle. Faute de temps, j'ai dû remettre à plus tard une occasion que je n'ai plus retrouvée.

La première des familles que j'ai ainsi rencontrées, celle de PIERRE SOUBEYRAN, cultivateur à *Arric*, le mari de *Jeanne Mey*, est celle à laquelle appartiennent mes très aimables correspondants, le Commandant Alcide *Soubeyrand*, d'Avignon, et M. Pierre Soubeyrand, de Marseille.

« *Mon père, m'écrivait le Commandant Soubeyrand, était le plus jeune et le 7^e enfant d'une très nombreuse famille qui habitait une ferme-château d'un domaine que les revers de fortune ont fait passer dans d'autres mains; elle était concurrente comme importance dans l'Ardèche aux Soubeyran de Saint-Prix, avec cette différence qu'ils n'avaient pas ajouté le titre de la localité d'origine à leur nom et qu'ils avaient même abandonné la particule, que leur avait octroyée, paraît-il, Louis XV lors d'un passage dans leur château. Cette noblesse était également justifiée par le mariage de mon ancêtre Soubeyrand, avec une demoiselle de Sauversac, mon aïeule. Le peu d'actes civils que j'ai eus dans les mains portaient le nom de Soubeyrand ou Soubeyran. Actuellement nous mettons uniformément sur nos pièces Soubeyrand avec un « d » final. Trois branches de cousins germains existent encore, et occupent des situations d'officiers, d'ingénieurs, de docteurs.* »

Autant que j'ai pu en juger au cours de mes recherches, la tradition Familiale des SOUBEYRAN-SAUVERZAC, que leurs ancêtres étaient nobles, ne m'a pas paru être appuyée par les actes que j'ai eus sous les yeux. Je n'ai jamais vu écrit « *de Soubeyran* », et pour leur aïeule, *Marie-Anne Sauversac*, que le Commandant Soubeyrand appelle « *de Sauversac* », aucune famille de ce nom n'a été relevée par M. Léon Vernet, aide-archiviste à Privas, dans les précieuses notes constituant le fonds « *Mazon* » aux Archives départementales de l'Ardèche. Je me suis également adressé à M. Auguste Le Sourd, le savant archiviste du château de Baix ; aucune famille « *de Sauversac* » n'a été relevée par lui au cours de ses recherches. « Mais, me dit-il, on trouve mention d'une famille d'*Allard de Sauversac* dans « *L'Armorial du Vivarais de H. Benoit d'Entrevaux* » (page 10, col. 2 et page 77, col. 2). »

Pour résoudre le problème ainsi posé par la tradition familiale des SOUBEYRAND-SAUVERZAC, d'une part, et par les actes que j'ai moi-même suivis, d'autre part, il faudrait pouvoir dépouiller les archives notariales de la région du Cheylard antérieures à la Révolution. Le fait que les actes de l'Etat-civil postérieurs à 1790 donnent « *Soubeyrand* » et « *Sauversac* » (et même *Sauverjas*, pour quelques-uns), n'est pas une preuve péremptoire de la roture de ces deux familles ; on en connaît beaucoup qui, abandonnant la particule au moment de la tourmente révolutionnaire, ne l'ont plus reprise par la suite. Ces actes en eux-mêmes ne contredisent donc pas d'une façon formelle la tradition familiale des SOUBEYRAND-SAUVERZAC, du Cheylard, ils appellent seulement les autres actes authentiques qui seuls pourraient l'établir et l'affirmer d'une façon indiscutable.

Quoi qu'il en soit, il ne m'a pas été possible de remonter plus haut, pour cette famille, que son premier ancêtre connu :

I. — JEAN SOUBEYRAN, de *Saint-Julien-Boutière*, marié à *Catherine Champ*, d'après l'acte de mariage de leur fils JEAN-PIERRE, qui suit. Jean Soubeyran vivait encore en 1810, c'est lui, qui le 3 juillet de cette même année, déclare la naissance de sa petite-fille *Jeanne-Catherine-Fany* ; cet acte qui le dit âgé de 60 ans le ferait naître vers 1750; il signe : « *Soubeyran* », établissant ainsi que l'orthographe primitive de son nom était bien « *SOUBEYRAN* » et non « *SOUBEYRAND* » comme l'écrivirent plus tard les rédacteurs à l'Etat-civil de l'époque révolutionnaire, et après eux les rédacteurs des actes postérieurs que j'ai eus sous les yeux.

II. — JEAN-PIERRE SOUBEYRAN, né des précédents le 22 octobre 1779 à *Saint-Julien-Boutière*, vint se fixer dans la commune du *Cheylard*, d'abord au lieu, dit « *de la teyre* », puis à « *Arric* », où on le trouve domicilié au moment de la naissance de ses enfants. Il épousa le 17 juillet 1797 (29 messidor an cinq) *Jeanne Mey*, d'*Hauteville*, commune de Gluiras, née à Marcols le 24 novembre 1782, de *Claude Mey* et de *Marie Vabres* ; cet acte de mariage est très important pour la famille qui nous occupe, d'une part, parce qu'il nous fait connaître le lieu de son origine, *Saint-Julien Boutière*, et non pas le Cheylard comme on pouvait le supposer, et d'autre part, parce qu'il semblerait infirmer la tradition familiale que j'ai rapportée plus haut. Je dis qu'il « semblerait infirmer », parce que rédigé pendant la tourmente révolutionnaire, il est possible que le rédacteur à l'Etat-civil ait volontairement passé sous silence la qualité nobiliaire « possible » de Jean Soubeyran, le mari de Catherine Champ. Ainsi que je l'ai déjà dit, seules des recherches plus approfondies, sur place, dans les minutes notariales antérieures à la Révolution pourraient trancher cette question d'une façon définitive.

JEAN-PIERRE SOUBEYRAN mourut, jeune encore, le 7 février 1810, âgé seulement de 30 ans. Je n'ai pas trouvé l'acte de décès de sa femme *Jeanne Mey*. De leur mariage naquirent cinq enfants que je connais :

- 1° *MARIE-CATHERINE*, née le 3 prairial an II ;
- 2° *JEAN*, qui suit ;
- 3° *PIERRE-FRANÇOIS-REGIS*, né le 21 octobre 1806 ;
- 4° *CATHERINE-MARIE-AGATHE*, née le 25 septembre 1808 ;
- 5° *JEANNE-CATHERINE-FANY*, née le 3 juillet 1810, après le décès de son père.

Il n'y a pas de place dans cette filiation pour un *Jean-Louis* SOUBEIRAN, titulaire de la « Fleur de Lys », qui vivait en 1814, d'après M. Pierre Soubeyrand, et que ce dernier croit appartenir à sa famille; ce n'était certainement pas un fils de JEAN-PIERRE SOUBEYRAN et de *Jeanne Mey* ; peut-être était-il un frère de ce même JEAN-PIERRE ? C'est possible, mais je n'ai trouvé aucun acte qui me permette de l'affirmer.

De même, je n'ai rien trouvé qui puisse situer et identifier le SOUBEYRAND qui aurait eu « *le cou coupé* » pendant la Terreur, suivant une tradition familiale qui m'est l'apportée également par M. Pierre Soubeyrand, mon aimable correspondant.

III. — JEAN SOUBEYRAND, aussi agriculteur à *Arric*, comme son père, né le 20 nivôse an 2, il épousa sa femme *Marie-Anne Sauverzac* le 24 mai 1826 ; cette dernière était fille de *Jean-Pierre Sauverzac* (ou *Sauversac*) et de *Marie Trémoulhac*, domiciliés à *la Vialle*, commune de *Saint Clément*, canton de Saint-Martin de Valamas (Ardèche).

A remarquer que pas plus que l'acte de mariage précité, l'acte de naissance de *Marie-Anne Sauverzac*, née le 21 brumaire an 12, et celui de son frère, l'Abbé *Victor Sauverzac*, né le 25 mars 1807 (1), ne donnent « *de Sauverzac* », avec la particule (ces actes donnent « *Sauversa* » qui n'est que la forme patoise de *Sauverzac*). *Marie-Anne Sauverzac* est décédée le 31 juillet 1878 à Bourg-les-Valence.

JEAN SOUBEYRAND et *Marie-Anne Sauverzac* eurent sept enfants (2) :

- 1° *HENRI-EUGENE* SOUBEYRAND, receveur buraliste à Saint-Peray, né à *Arric* le 29 mars 1827 ; il suivra.
- 2° *ALCIDE* SOUBEYRAND, chef de Bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, né à *Arric* le 15 juin 1828, décédé à Alger en 1918 sans postérité.
- 3° *MARIE-AUGUSTA-JUSTINE* SOUBEYRAND, née à *Arric* le 15 juin 1828, décédée célibataire à Bourg-les-Valence.
- 4° *PIERRE-REMI* SOUBEYRAND né à *Arric* le 16 juin 1831 ; il suivra également.
- 5° *LEOPOLD* SOUBEYRAND, né à *Arric* le 14 mars 1836, décédé à Saint-Loup (Deux-Sèvres) en 1919. Il était capitaine (dans je ne sais quelle arme). Marié le 20 juin 1876, à Tours, à *Mathilde Berné*, née à Tours le 12 février 1846, veuve de Louis Artus, qui lui donna trois enfants ;
 - A) *Jeanne SOUBEYRAND*, née à Tours le 29 mai 1880, mariée à *N... Mesnard* ;
 - B) *Jean SOUBEYRAND*, né à Parthenay en 1882, célibataire ;
 - C) *Anaïs SOUBEYRAND*, née à Saint-Loup (Deux-Sèvres) le 7 juillet 1886, décédée à Saint-Loup le 22 janvier 1887.
- 6° *ANAÏS* SOUBEYRAND, née à *Arric* vers 1850, mariée à *N... Magistry*, décédée à Nice en 1919 à l'âge de 78 ans ; elle aurait donné à son mari quatre enfants (trois seulement, d'après M. Pierre Soubeyrand), dont *M. L. Magistry*, Président du Tribunal Civil de Gap ; celui-ci, dont l'état de santé laissait à désirer lorsque je me suis adressé à lui, n'a pu me donner aucun renseignement.
- 7° *LEONIE* SOUBEYRAND, née à *Arric*, mariée à *N... Ducreux*, de Bourg-les-Valence, où elle est décédée après avoir donné deux enfants à son mari.

IV. — *HENRI-EUGENE* SOUBEYRAND, receveur buraliste à Saint-Péray (Ardèche), né à *Arric* le 29 mars 1829, fils aîné des précédents, décédé à Saint-Peray en 1874 ; il avait épousé le 12 novembre 1856 *Louise Duplan*, du Teil, cette dernière, née en 1841, décédée le 3 octobre 1901, donna trois enfants à son mari :

- 1° *EDOUARD* SOUBEYRAND, notaire à Meysse (Ardèche), né à Saint-Péray (?), décédé à Meysse le 23 novembre 1904 ; marié à *Marie-Marguerite Lauzier*, d'Allan, d'où

(1) L'Evêché de Viviers m'a donné le 21 juillet 1806 ; l'abbé *Victor Sauverzac* fut ordonné sous-diacre le 16 juin 1832, et prêtre le 1^{er} juin 1833.

(2) D'après le Commandant Alcide Soubeyrand, huit d'après M. Pierre Soubeyrand, ce huitième enfant de JEAN SOUBEYRAND et de *Marie-Anne Sauverzac*, THEOPHILE, serait décédé célibataire, ajoute M. Pierre Soubeyrand ; je n'ai pas trouvé son acte de naissance sur les registres d'état-civil que j'ai parcourus.

A) *Jean SOUBEYRAND*, né à Meysse le 6 mai 1896, docteur en médecine à Lyon ; marié le 8 janvier 1928 à *Magdeleine-Julie Fréry*, de Gleizé (Rhône) ; cette dernière lui a donné une fille :

a) Janine, née à Anse (Rhône) en 1928.

2° *LEONTINE-BLANCHE-CELIE SOUBEYRAND* née à Saint-Péray le 14 avril 1860,

3° *DANIEL-ADOLPHE-ALCIDE SOUBEYRAND*, chef de Bataillon au 99^e d'Infanterie, chevalier de la Légion d'honneur. Né à Saint-Peray le 4 décembre 1862, mort pour la France le 24 août 1914 à Saulxures (Alsace), avec la citation suivante à l'ordre de l'armée :

Officier supérieur animé d'un courage et d'une audace à toute épreuve ; à la tête de ses compagnies s'est élancé sur les Allemands qui menaçaient d'envelopper son bataillon, le 24 août 1914. Est tombé très grièvement blessé.

Cette citation, publiée au *Journal Officiel* du 2 septembre 1915, a entraîné l'attribution au Commandant Soubeyrand de la Croix de Guerre avec palme.

Le Commandant *DANIEL SOUBEYRAND* avait épousé le 4 février 1896 à Marseille, *Joséphine Grognet*, née à Marseille le 31 juillet 1868, décédée dans cette ville le 26 décembre 1931. Quatre enfants sont nés de ce mariage :

A) *Marguerite SOUBEYRAND*, née à Meysse le 18 janvier 1897, mariée le 14 février 1925 à Marseille, à *Alfred Grimaud*, industriel, né le 18 août 1893 ; elle a donné à son mari deux enfants :

a) Hélène, née à Marseille le 14 avril 1927 ;

b) Jean-Robert, né à Marseille le 1^{er} janvier 1930.

B) *Robert SOUBEYRAND*, né à Médéah (Algérie), le 13 décembre 1898, contrôleur au Ministère de la Marine, chevalier de la Légion d'honneur, marié le 1^{er} juillet 1930, à *Yvonne Denniel*, née le 19 mai 1901, sans postérité.

C) *Pierre SOUBEYRAND*, expert-comptable près les Tribunaux de Marseille, né à Fort-National (Algérie), le 15 août 1901 ; marié le 9 juillet 1928 à Marseille, à *Louise-Marie Dufour*, née le 20 décembre 1906, à Paris, de Alexandre Dufour, professeur à l'École Centrale et à la Sorbonne et de Marguerite Tissot. Deux enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage :

a) Claude, né le 28 septembre 1929 ;

b) Marie-José, née le 26 février 1932.

D) *Henriette SOUBEYRAND*, née à Entrevaux le 9 février 1906.

IV. — *PIERRE REMI SOUBEYRAND*, fils de *JEAN SOUBEYRAND* et de *Marie-Anne Sauverzac*, né à Arric le 16 juin 1831, décédé à Avignon en 1872. Marié vers 1859 à Avignon à *Antoinette-Benoite-Fleurie-Marie Delmas*, qui lui donna trois enfants :

1° *EUGENE SOUBEYRAND*, juge de paix, né à Avignon vers 1860, décédé à Fargeaux (Aude) vers 1909, sans postérité d'un mariage contracté vers 1894 à Avignon.

2° *ALCIDE SOUBEYRAND*, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, né à Avignon le 1^o novembre 1864, marié le 16 janvier 1905 à *Marie-Geneviève-Madeleine Bouvier*, née à Paris le 2 novembre 1882 ; deux enfants sont nés de ce mariage :

A) *Mireille SOUBEYRAND*, née à Paris le 16 novembre 1905, mariée le 18 janvier 1932 à *N... Nicolet*, d'Avignon.



Le Commandant Daniel Soubeyrand

né à Saint-Peray (Ardèche), le 4 Décembre 1862,
mort pour la France, à Saulxures (Alsace),
le 24 Août 1914,

B) *Remi SOUBEYRAND*, né à Paris le 12 mai 1909, ingénieur des Ponts et Chaussées.

3° *LEOPOLD SOUBEYRAND*, né à Avignon le 4 décembre 1870, contrôleur général de l'armée au Ministère de la Guerre ; marié à Mascara le 10 septembre 1898 à *Marie-Louise Langevin*, née le 17 août 1876 à Sidi-Medjahed, commune de Lalla-Marnia (Oran) ; de ce mariage est née une fille : *Yvonne SOUBEYRAND*.

Toutes les notes, très succinctes, que je viens de donner, ne peuvent être prises que comme telles ; tout au plus pourraient-elles former le point de départ du travail sérieux et complet que méritent les SOUBEYRAND, du *Cheylard* et qu'ils attendent encore.

LES SOUBEYRAN DE MONTÉLIMAR ET DE DIEULEFIT

(sortis de Chassagnes, près de Privas)

Ces SOUBEYRAN, d'origine essentiellement vivaroise, sont ceux auxquels nous appartenons, Je donnerai plus loin leur généalogie complète, avec tous les détails historiques que j'ai pu recueillir, tant sur eux que sur leur entourage et le milieu dans lequel ils ont vécu. Ils sont représentés actuellement par quatre branches ou rameaux :

- 1° Les SOUBEYRAN, de *Dieulefit*, actuellement de *Montélimar* et *Paris*, qui sont la branche aînée ;
 - 2° Les SOUBEYRAN, de *Dieulefit*, qui sont la branche cadette ;
 - 3° Le rameau des SOUBEYRAN, de *Lyon* ;
 - 4° Celui des SOUBEYRAN, d'*Italie* (qu'il ne faut pas confondre avec mon frère Henri Soubeyran établi à Turin avec sa famille depuis une trentaine d'années) ; ces deux rameaux sont issus l'un et l'autre des SOUBEYRAN, de *Dieulefit* (branche cadette).
-

LES SOUBEYRAN DE SAINT-GEORGES EN VIVARAIS

Je ne connais de ces SOUBEYRAN que les quelques détails donnés par le Colonel Souvairan au chapitre VII de sa brochure ; encore ne parle-t-il que des descendants de JACQUES SOUBEYRAN, décédé avant 1722, dont le fils, LOUIS SOUBEIRAN, soldat, quitta la France pour cause de protestantisme, au commencement du XVIII^e siècle ; né vers 1683, admis à l'Habitation genevoise le 20 février 1722, il fonde à Genève un métier de tisserand ; marié le 7 mars 1722 à *Catherine Jourdan*, de Bonnachère, paroisse de Saint-Baudire (peut-être Sainte-Baudeville-Isère), il meurt le 4 mai 1734, âgé de 51 ans, longtemps avant sa femme, décédée à 80 ans le 3 août 1756. Quatre enfants naquirent de ce mariage :

- 1° ANNE, née vers 1724, décédée, sans alliance, à 38 ans, le 4 mars 1762 ;

2° JEAN-LOUIS, né le 8 juin 1725, maître orfèvre, marié à *Marguerite Malan*, décédé avant 1775, sans postérité ;

3° JEAN, né le 27 juillet 1727, décédé le 2 août de la même année ;

4° JEAN-NOËL, né la veille de Noël, le 24. décembre 1731, monteur de boîtes, décédé à 21 ans le 28 mars 1753.

Avec eux disparurent les SOUBEYRAN genevois de cette branche.

Mais nous ne savons pas si d'autres membres de cette famille restèrent à *Saint-Georges*. Des recherches bien conduites pourraient nous le dire. Faute de temps, il me sera impossible de trouver et de compléter sur place les renseignements recueillis par le Colonel Souvairan sur cette famille.

LES SOUBEYRAN DE SAINT-ANDÉOL-DE-BERG

Mes recherches aux Archives départementales à Privas m'avaient révélé, par des actes que je donnerai plus loin, l'existence déjà au XVII^e siècle d'une famille SOUBEYRAN à *Saint-Andéol-de-Berg*.

J'essayai au mois de janvier dernier (1931) d'entrer en relations avec M. Charles Soubeyran, ancien maire de cette commune, pour savoir si les SOUBEYRAN y comptaient actuellement des représentants, et voici la lettre que j'ai reçue de M^{me} Ribon « fille Soubeyran » (ainsi qu'elle l'écrit elle-même), habitant à Gannat (Allier), le 6 février 1931.

« *Je voudrais bien pouvoir vous donner des renseignements au sujet des familles « Soubeyran, mais pour cela il faudrait que je sois sur les lieux et compulsé les archives « familiales, surtout celles de Villeneuve-de-Berg ou de Privas, car à Saint-Andéol-de-Berg, « dans les registres de l'Etat-civil, je n'ai pu remonter qu'au XVII^e siècle. « Monsieur Soubeyran, mon beau-père, est décédé depuis 10 ans, et nous, étant partis « depuis 25 ans, nous ne pouvons donner des renseignements utiles. »*

Ne sachant pas si j'aurai un jour le plaisir de rencontrer mon aimable correspondante et de profiter des recherches qu'elle a pu faire, puisqu'elle dit « n'avoir pu remonter qu'au XVII^e siècle », j'ai essayé, lors de mon dernier passage à Privas, de compulsé aux Archives départementales les registres d'Etat-civil de Saint-Andéol-de-Berg.

Et quelle n'a pas été ma surprise en constatant que cette commune est certainement celle qui possède encore à l'heure qu'il est le plus grand nombre de familles SOUBEYRAN. Je ne suis pas remonté plus haut que 1792, mon temps étant limité, et je n'ai pu faire davantage que suivre rapidement les tables décennales pour la période qui va de la Révolution jusqu'à nos jours. J'ai compté 188 naissances de 1792 à 1902 et 102 décès de SOUBEYRAN pendant la même période. C'est certainement un record.

Les SOUBEYRAN y sont si nombreux que l'on peut dire, ou du moins qu'on a pu dire dans un passé qui est encore très près de nous, que la vie de cette petite commune s'est identifiée, véritablement, avec celle des familles SOUBEYRAN qui y habitaient : un SOUBEYRAN était maire de Saint-Andéol-de-Berg il y a 140 ans, et c'est un de ses descendants qui l'était à son tour il y a une dizaine d'années. J'ai même vu des actes où le déclarant, le témoin, le maire, étaient tous des SOUBEYRAN, tous parents entre eux: tout s'y passait vraiment en famille, c'était le cas de le dire. Leur nom s'écrivait primitivement « *Soubeyran* », c'est pendant la Révolution qu'un secrétaire, en l'écrivant n'importe comment, l'a défiguré en écrivant tantôt « *Soubeyran* », tantôt « *Soubeyrand* », malgré que les intéressés aient continué à signer de leur vrai nom « *Soubeyran* », jusqu'au jour, où le libellé de l'acte d'état-civil faisant force de loi, les SOUBEYRAN ont été dans l'obligation d'accepter le nom de « *Soubeyrand* » qu'un trait de plume leur avait imposé.

Il n'y a pas de doute pour moi que tous les SOUBEYRAN de *Saint-Andéol-de-Berg* ne descendent de ceux que j'ai rencontrés dans les registres d'insinuation du baillage de Villeneuve-de-Berg, aux Archives départementales à Privas; voici en tout cas les trois actes que j'ai rencontrés les concernant, il sera peut-être un jour agréable à un de leurs descendants de les connaître :

Volume B 83
1640

le 5 février 1640.

Mariage
de JEAN SOUBEYRAN
fils de *PIERRE* SOUBEYRAN et *Suzanne Veyrié*
de Saint-Andéol-de-Berg
avec *Lucesse Lascombe*

Volume B 102
1668

le 10 avril 1668.

Mariage
de *Pierre* SOUBEYRAN
fils de JEAN SOUBEYRAN et de *Lucesse Lascombe*
de Saint-Andéol-de-Berg
avec *Françoise Landrau*
fille de Jean et Marguerite Joffre
de Valeguières

Volume B 110
1677

le 2 janvier 1679.

Mariage
de *Louis* SOUBEIRAN
Maître-cardeur
fils de JEAN SOUBEYRAN et de *Lucesse Lascombe*
de Saint-Andéol-de-Berg
avec *Louise Roudillet*
fille de feu François et Marie Chabert
de Villeneuve-de-Berg

LES SOUBEYRAND DE LA HAUTE-LOIRE

C'est sur les SOUBEYRAN de la Haute-Loire que j'avais le moins de renseignements, Sans rien savoir d'eux, mes recherches m'avaient persuadé cependant que de nombreuses familles portant notre nom devaient encore à l'heure actuelle habiter ce département. Pour en avoir le cœur net, et dans l'impossibilité de me rendre moi-même sur place pour vérifier l'exactitude de mes conjectures, je me suis adressé à M. le Pasteur Perret, de Freycenet de Saint-Jeures, qui est certainement de tous les correspondants auxquels je pouvais penser, celui qui connaît le mieux la population de ces hauts plateaux cévenols, pour avoir exercé au milieu d'elle un long et fidèle ministère.

Je laisse la parole à mon aimable correspondant, en citant in-extenso la lettre qu'il a bien voulu m'adresser :

« ... Il Y a deux familles Soubeyran protestantes dans la commune « d'Araules-Montbuzat : 1° Pierre Soubeyrand (avec un D) à la Bataille, « hameau de la commune d'Araules. Il est âgé de 95 ans et demeure avec son fils « nommé aussi Pierre. Le vieillard se souvient encore de son grand-père qui est devenu « très vieux aussi. De tout temps ils ont été propriétaires à la Bataille. Le fils a cinq « enfants, deux garçons et trois filles ; il est conseiller presbytéral dans l'Église de « Montbuzat et conseiller municipal de la commune qui porte le nom de « Araules» dont « Montbuzat est une section.

« Dans la même commune, au hameau des Balayes, habite un autre « Soubeyrand, mais il n'est pas parent avec le précédent ; ce dernier a un fils qui « habite à Panelier, commune du Mazet-Saint-Voy, qui a lui-même deux enfants en bas-âge.

« Voilà ce que je sais de la commune d'Araules, partie protestante. Faut-il « vous donner les noms et adresses des familles du même nom, catholiques? Il y « en a, tout au moins, à Tence.

« Une famille Soubeyran habite Freycenet ; elle se compose de six « personnes, dont le vieux père, âgé de 83 ans, trois fils et deux filles ; l'un des fils, EMILE, « est marié et demeure à la Rochette, qui, comme Freycenet, est de la commune de « Saint-Jeures ; ce dernier a trois enfants. Le frère du vieillard était instituteur ; il a « commencé de faire l'école à l'âge de 17 ans, dans l'étable de la maison la plus « voisine du presbytère où nous habitons. Il a pris son brevet au Puy ensuite et il a « été instituteur à Annonay et Dunières, dans la vallée de l'Eyrieux. Il était poète. Il « a écrit son autobiographie en vers. Cet opuscule est ici à Freycenet. Il a des petits- « enfants à Desaignes et à Lyon Sa petite-fille, Camille Berthier, est « directrice de « l'école de filles de Desaignes et son petit-fils Ernest est employé des postes à Lyon.

« Une autre famille Soubeyran demeure aussi dans notre commune, c'est « celle de Hippolyte Soubeyran, âgé de 55 ans ; il est né à Freycenet ; il a une fille, « Louise, mariée, qui habite le même hameau de la Besséal, commune de Saint-Jeures, sans « enfant. Le frère de son père, nommé Jean-Pierre, demeure à Vaucherresse, hameau de la « commune du Mazet- Saint-Voy ; il est âgé de 85 ans ; ce dernier a une fille qui « a 25 ans. Un autre Soubeyran de la même famille habite à Saint-Etienne; 24, rue « Brossard ; ce dernier est instituteur en retraite.

« Un autre Soubeyrand, sans lien de famille avec le précédent, réside l'été aussi au « hameau de la Besséat, commune de Saint-Jeures, il est âgé de 66 ans ; son fils, instituteur « avant la guerre, est actuellement capitaine d'Etat-Major à Luisant Loir) ; sa fille « est comptable à Saint-Etienne, chez M. Malicot, fabricant de moteurs.

« *Le Directeur des Ecoles du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), se nomme aussi Soubeyrand et il m'a promis de m'aider à vous donner l'état-civil des Soubeyran de la commune du Chambon, avec le sien.*

« *Je sais qu'un Soubeyran habite à Cheyne, commune du Chambon-sur-Lignon, et que son fils est facteur à Tence.*

« *Si vous me donnez du temps, je continuerai mon enquête. Comme je vous l'ai dit, je prierai les secrétaires de mairie de faire les recherches dans leurs registres.* »

Je n'ai pas cru devoir imposer à M. le pasteur Perret le supplément d'enquête qu'il voulait bien m'offrir, dans la pensée que je l'aurais chargé d'un travail énorme qui aurait dépassé les limites que je pouvais raisonnablement assigner à sa bonne volonté. J'ai donc essayé de faire cette enquête moi-même, en m'adressant directement aux SOUBEYRAN dont j'avais les adresses, et pendant toute cette année (1932), j'ai écrit lettre sur lettre pour solliciter les renseignements que je voulais obtenir. Plusieurs de mes correspondants ont répondu à ma demande avec une bonne volonté dont je ne puis assez les remercier, d'autres, au contraire, ont cru devoir garder un silence que je déplore encore aujourd'hui. Les réponses que j'ai obtenues ont justifié, en tout cas, le postulat que j'avais posé dans mon esprit, à savoir l'ancienneté immémoriale incontestable des SOUBEYRAN sur les hauts-plateaux vivarois du département de la Haute-Loire.

Les renseignements que j'ai obtenus me permettent de ramener à quelques familles seulement tous les SOUBEYRAN que j'ai rencontrés ; je les classe comme suit :

Les SOUBEYRAN, de *la Bataille*, dans la commune d'Araules, ceux des *Sagnes* et de *Bélistard*, et ceux de *Chieze*, dans la même commune, ceux de *Saint-Jeures* ; dans la commune de ce nom, et ceux qui, épars dans la commune du *Chambon*, demeurent encore isolés entre eux, dans l'impossibilité où j'ai été de les relier les uns aux autres.

Je vais les passer rapidement en revue, en signalant, au fur et à mesure que je les rencontrerai, les SOUBEYRAN isolés que je n'ai pu rattacher aux familles que je viens d'indiquer.

LES SOUBEYRAND DE LA BATAILLE

(dans la commune d'Araules)

Ceux-là sont à l'honneur, saluons-les avec tout le respect et toute la déférence qu'ils méritent : ils habitent, sans interruption, et de père en fils, depuis plus de 400 ans, le même village où on les trouve encore aujourd'hui. Ils donnent ainsi un exemple d'attachement à la terre de leurs ancêtres rarissime à notre époque, attachement qui équivaut pour eux au plus précieux et au plus authentique des titres de noblesse.

J'ai trouvé en M. Pierre-Mathieu Soubeyrand, le fils aîné du chef actuel de cette belle famille, un correspondant distingué et aimable, dont la science familiale m'a rempli d'admiration. Il a bien voulu dépouiller pour moi ses archives vieilles de plus de quatre siècles, et m'en a communiqué les résultats avec une bonne volonté et un empressement dont je le remercie encore.

« La plupart des renseignements que je vous envoie, m'écrit-il, sont tirés de vieux « papiers de famille que je possède, et je n'ai pu les compléter, comme je le pensais, « les registres de la mairie d'Araules ne remontant pas au delà de l'année 1803 ; « les plus vieux registres qui dataient de 1624 environ ont été déposés aux Archives « départementales au Puy où on peut d'ailleurs les consulter ; je n'ai pu non plus consulter « les vieux registres de l'Etat-civil conservés à l'Eglise paroissiale d'Araules, M. le Curé « étant malade le jour où j'aurais pu y aller. Un parchemin écrit par le sire de Bonas, « seigneur dont dépendait le village de la Bataille, signale l'existence dans ce village « d'un nommé « Soubiran », en 1502, j'en conclus que ma famille serait très anciennement « établie dans ce même village qu'elle n'a plus quitté depuis. »

I. — Le premier auteur auquel puisse remonter authentiquement cette famille, JACQUES SOUBEYRAND, habitait *la Bataille* et y cultivait le domaine de *Marchand* ; né entre 1627 et 1630, et décédé en 1688, il eut de sa femme dont je ne connais pas le nom :

II. — Un fils, PIERRE SOUBEYRAND, décédé en 1748 ; celui-ci marié à *Jeanne Jouve*, des *Vastres*, fut père de deux enfants connus :

1° JEAN-JACQUES SOUBEYRAND, qui suit ;

2° ISABEAU SOUBEYRAND, mariée à *Jacques Valla*.

III. — JEAN-JACQUES SOUBEYRAND, né en 1724, décédé en 1799 ; il épousa le 30 octobre 1747, *Jeanne Ruel*, de la *Grange*, commune du *Chambon-sur-Lignon*, et en eut 3 enfants :

1° JEANNE SOUBEYRAND, mariée à *Charra*, de l'*Aulagnier-Grand*, commune du *Mazet-Saint-Voy* ;

2° JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, qui suit ;

3° ISABEAU SOUBEYRAND, mariée à *Jean-Pierre Duplan*, de *Freycenet*, commune de *Saint-Jeures*.

IV. — JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, né à la *Bataille* en 1748, décédé le 28 septembre 1836, à l'âge de 88 ans ; il se maria quatre fois : en 1^{res} noces, à *Suzanne Debard*, de la *Chaux-de-Valamon*, décédée le 6 ventôse an 4, en 2^{es} noces, le 18 brumaire an 6, à *Marie Charra*, décédée le 8 février 1810, en 3^{es} noces, le 26 juillet 1811, à *Marie-Anne Lebrat*, née en 1769, à la *Celle*, commune du *Chambon*, décédée le 20 avril 1823 et en 4^{es} noces, le 15 décembre 1824, à *Elisabeth Guilhot*, V^{ve} *Chareyron*, décédée en 1841. Il eût 4 enfants :

1° du 1^{er} lit, PIERRE SOUBEYRAND, qui suit ;

2° du 2^{ème} lit, JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, auteur de la branche dite de *Marchand*, il suivra également (il est appelé « Jean-Louis » par son petit-fils, M. Gustave Soubeyrand) ;

3° ELISABETH SOUBEYRAND mariée à *Jean Debard* ;

4° du 3^{ème} lit, MARIE-ANNE SOUBEYRAND, mariée à *Exbrayat*, de *Champagnac*.

V. — PIERRE SOUBEYRAND, né en 1786, décédé le 24 novembre 1849, marié le 7 janvier 1835 à *Jeanne Sagnes*, de la *Suchère*, commune du *Chambon*, il continua la branche aînée, dite « *du Moulin* » et eut de son mariage deux enfants

1° JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, qui suit ;

2° JEANNE SOUBEYRAND née en 1839, décédée en 1871, mariée à *Léage* du *Puy*, né à la *Rochette*, commune de *Saint-Jeures*.

VI. — JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, né le 4 juin 1837, il vît encore au moment où j'écris ces lignes et est âgé de 94 ans; marié à *Marie-Anne Chazot*, de Lizieux, commune de Saint-Jeures, il a eu deux enfants :

- 1° *PIERRE-MATHIEU* SOUBEYRAND, qui suit ;
- 2° *EUGENIE* SOUBEYRAND, née le 23 avril 1890, mariée à *Elie Lebrat*, de la Bourgea, commune du Chambon.

VII. — PIERRE-MATHIEU SOUBEYRAND, mon aimable correspondant, né le 12 décembre 1881 et marié le 15 avril 1910 à *Marie-Eva Masse*, d'Arnissac, commune d'Araules, née le 21 décembre 1887 ; cinq enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage :

- 1° *LYDIE-EVA* SOUBEYRAND,, née le 18 décembre 1911 ;
- 2° *MARCEL-CHARLES* SOUBEYRAND,, né le 4 janvier 1913 ;
- 3° *DANIEL-PIERRE* SOUBEYRAND,, né le 1er avril 1914 ;
- 4° *YVONNE-MARIE* SOUBEYRAND,, née le 30 décembre 1919 ;
- 5° *MARGUERITE-NANCY* SOUBEYRAND,, née le 12 avril 1921.

Grâce à PIERRE-MATHIEU SOUBEYRAND et à sa vaillante épouse, les SOUBEYRAND du *Moulin*, ne sont pas près de s'éteindre; ils poussent de vigoureux rejetons sur leur arbre cinq fois centenaire, et les destinées de cette antique famille paraissent assurées pour longtemps.

M. PIERRE-MATHIEU SOUBEYRAND est membre du Conseil presbytéral de l'Eglise de Montbuzat, et conseiller municipal de la commune d'Araules.

Branche de MARCHAND

V. — JEAN-PIERRE (dit aussi *Jean-Louis*) SOUBEYRAND, fils de JEAN-PIERRE SOUBEYRAND et de *Marie Charra* ; celui-ci, marié à *Jeanne Chazot*, eut deux enfants :

- 1° *LOUIS* SOUBEYRAND, qui suit ;
- 2° *JEAN-PAUL* SOUBEYRAND, auteur de la branche dite de *Nouvet*.

VI. — LOUIS SOUBEYRAND, né en 1829, décédé en 1918 ; marié à *Delphine Perrier*, des Hermans, commune d'Araules, il a eu six enfants :

- 1° *MELANIE* SOUBEYRAND, mariée à *Théophile Barriol*, des Sagnes, commune d'Araules;
- 2° *LOUIS* SOUBEYRAND, marié à *N... Guilhot*, décédée à Saint-Etienne le 6 juin 1908 un fils est né de ce mariage :
 - A) *Louis SOUBEYRAND*, il est célibataire et habite Saint-Etienne;
- 3° *ELYSEE* SOUBEYRAND, menuisier à Saint-Etienne, il est célibataire ;
- 4° *AMELIE* SOUBEYRAND, mariée à *Théophile Rousset*, de la Bataille ;
- 5° *JULES* SOUBEYRAND, marié à *Amélie Gibert* ; il habite la maison paternelle des Soubeyran, à la Bataille ; deux filles sont nées de son mariage :
 - A) *Evodie SOUBEYRAND* ; B) *Delphine SOUBEYRAND*.
- 6° *DELPHINE* SOUBEYRAND, mariée en 1^{res} noces à *N... Ruel*, en 2^{es} noces à *A. Marion*, de Montbuzat.

Branche de NOUVET

Cette branche est issue de JEAN-PIERRE SOUBEYRAND, auteur de la branche de « *Marchand* » par :

VI. — JEAN-PAUL SOUBEYRAND, fils de JEAN-PIERRE SOUBEYRAND et de *Jeanne Chazot*, né en 1848, décédé en 1906, après avoir épousé *Léontine Guilhot* (décédée en 1918), de l'Aulagnier-Petit, commune du Mazet-Saint-Voy ; ils eurent trois enfants :

1° *CAMILLE SOUBEYRAND*, né en 1879, marié à *N... Héritier*, il habite *Nouvet*, commune d'Araules, et a eu deux enfants de son mariage :

A) *Charles SOUBEYRAND*, né en 1915 ;

B) *Lucie SOUBEYRAND*, née en 1921.

2° *GUSTAVE SOUBEYRAND*, mon très aimable correspondant. Directeur de l'Ecole de garçons du Chambon ; né en 1881, il a épousé le 19 novembre 1913 *Marie-Adèle Cotte*, et a eu jusqu'à présent, deux enfants de son mariage

A) *Maurice SOUBEYRAND*, né le 4 septembre 1914 ;

B)° *René-Lucien*, né le 29 mai 1926 ;

3° *PAUL SOUBEYRAND*, né en 1891, décédé en 1923, des suites de la guerre, célibataire et sans postérité.

LES SOUBEYRAN DE CHIEZE

Commune d'Araules

ET DE FAURIES

Commune du Mazet-Saint-Voy

Pour présenter ces SOUBEYRAN, je ne saurais mieux faire que de laisser la parole à mon honorable correspondant, M. PIERRE SOUBEYRAN, instituteur en retraite, 24, rue Brossard, à Saint-Etienne, qui a bien voulu me donner sur sa famille les quelques renseignements que l'on trouvera plus loin.

« *Mon arrière grand-père, m'écrivit M. PIERRE SOUBEYRAN, était originaire de Chièze, commune d'Araules, tout près de Bonnas ; sa maison existait encore il y a une cinquantaine d'années, elle fut reconstruite par un de ses petits-fils, puis vendue tout dernièrement. Cette maison était très ancienne, elle fut le berceau des miens qui essaimèrent un peu partout dans les localités des communes voisines : Mazet-Saint-Voy, Freycenet-de-Saint-Jeures, le Chambon-sur-Lignon où dans un hameau vit encore un vieil instituteur en retraite, JEAN SOUBEYRAN. Mes ascendants furent surtout des agriculteurs, petits propriétaires, quelques-uns fermiers ; ils cultivèrent la glèbe avec passion. Ce n'est pas à eux que peut être attribuée la désertion des campagnes. Aussi, le nom des disparus, au bout de quelques années est oublié, comme celui des peuples laboureurs qui n'ont pas d'histoire. Les SOUBEYRAN furent mêlés à toutes les luttes de la conquête de la liberté religieuse. De nombreux membres de notre famille combattirent dans les armées révolutionnaires et napoléoniennes, sur tous les champs de bataille de l'Europe: un seul revint à son village. Quant à mon arrière-grand-père, dont j'ignore le prénom, après avoir fait campagne pendant les guerres de la fin du XVIII^e siècle, il se maria à Fauries, avec une nommée Clerc, d'une très ancienne famille*

« de terriens. Il resta quelques années à Fauries et fit construire la maison actuelle, massive
 « et adossée à celle de ses beaux parents, puis s'en fut cultiver une ferme très importante
 « aux Changeas-de-Saint-Jeures, puis une autre également importante, à la Coste-d'Araules.
 « Il mourut à la peine vers 1840, après avoir gagné quelque argent qui lui permit d'élever
 « sa nombreuse famille dispersée dans les communes avoisinantes et de racheter la presque
 « totalité de l'héritage Clerc. Mon grand-père, JEAN-LOUIS, mon père, ANSELME, décédé
 « en 1898, moi-même, un peu moins, avons eu à cœur de ne pas laisser en des mains
 « étrangères le patrimoine des aïeux gagné ou conservé au prix de tant d'effort.
 « La génération actuelle semble l'oublier. Peut-être, au fond d'elle-même, garde-t-elle
 « quelque reconnaissance envers de chères mémoires, et envers d'autre qui n'avaient
 « qu'une ambition dans la vie : faire le bien parce que c'est le bien. Sur tous les miens,
 « je ne puis, hélas, que vous donner des généralités. Mes ancêtres n'avaient d'autre moyen
 « pour justifier les actes de la vie, que de les inscrire sur feuilles spéciales avant le titre
 « de la Bible; qui se trouvait toujours dans toute bonne maison. Dans mon enfance, j'ai vu
 « et feuilleté plusieurs de ces Bibles que des mains peu soigneuses n'ont pas daigné
 « conserver. Quant aux actes notariés, nombreux, et encore existants peut-être, je les ai
 « parcourus avant mon départ de la maison paternelle. Je ne les ai plus revus depuis plus
 « d'un demi-siècle. Comme vous le voyez, il m'est impossible d'établir un tableau
 « généalogique des membres de ma famille: ils on tous vécu dans l'obscurité, ne cherchant
 « pas même à se faire élire conseillers municipaux dans leurs communes respectives ;
 « elle ne compte que quelques fonctionnaires dans l'enseignement public, après 1881.
 « Mais, tous, à quelque degré de la moyenne échelle sociale à laquelle ils appartenaient
 « ou appartiennent, par les noms Soubeyran, Neboit surtout, Layes, Besset Saynes, ils eurent
 « le haut sentiment du devoir sous toutes ses formes, dignité dans la vie privée, bons voisins,
 « d'une extrême probité, travailleurs acharnés, à l'aise, mais tous relativement peu fortunés :
 « l'agriculture, dans nos hautes montagnes, fait vivre, mais n'enrichi pas. J'ai quitté
 « moi-même mon village natal, Fauries-du-Mazet-Saint-Voy, il Y a 50 ans, pour venir
 « exercer les modestes jonctions d'instituteur public à Saint-Etienne, au milieu
 « d'une intéressante population ouvrière des banlieues stéphanoises ; j'ai joui pendant
 « 40 ans, sans aucune interruption dans mon service, de l'entière confiance des familles
 « et de l'estime de mon administration qui m'a accordé toutes les récompenses sans les avoir
 « sollicitées, ni même désirées. Mes relations m'on souvent permis de plaider de justes
 « causes, et d'être utile selon mes moyens, mais je passe ... » ajoute, en terminant,
 mon honorable correspondant, jetant ainsi un voile sur une vie que l'on devine droite, unie,
 toute consacrée au devoir et au bien, et belle du « Service » accompli au bénéfice d'autrui.
 Cette lettre m'a ému et édifié; elle concrétise et condense, si je puis ainsi m'exprimer,
 dans la vie de son auteur, si bien remplie, toutes les vertus de cette race montagnarde
 dans laquelle les SOUBEYRAN ont poussé leurs racines les plus profondes. Puissent
 les générations qui viennent, discerner dans le souvenir de ceux qui ne sont plus l'appel
 des ancêtres à conserver en eux ce qui ne doit pas mourir.

Voici, d'après les renseignements, malheureusement trop succincts, que j'ai pu
 me procurer, comment pourrait être amorcée la généalogie des SOUBEYRAN de Chieze
 et de Fauries.

L'arrière-grand-père de M. PIERRE SOUBEYRAN, N... SOUBEYRAN, serait né
 à Chieze en 1765, et décédé à la Coste-d'Araules vers 1840 ; marié à N... Clerc, de Fauries
 (commune du Mazet-Saint-Voy) il en aurait eu sept enfants :

- 1° JEAN-LOUIS SOUBEYRAN, l'aîné, qui suivra ;
- 2° Une fille, mariée à N... Duron, du Mazet-Saint-Voy ;
- 3° Une fille, mariée à N... Layes, du Mazet-Saint-Voy ;

- 4° Une fille, mariée à *N...* SOUBEYRAN, de Chièze (un cousin peut-être, à moins que ce ne soit un SOUBEYRAN d'une autre famille, sur laquelle je n'aurais aucune espèce de renseignement) ;
- 5° Une fille, mariée à *N... Neboit*, de la Besséat-de-Saint-Jeures, auquel elle aurait donné trois enfants ;
- 6° Un fils, *N...* SOUBEYRAN, né à Fauries, décédé à Freycenet-de-Saint-Jeures, marié à *N... Roméas* ;
- 7° Un fils, *N...* SOUBEYRAN, né à Fauries, décédé à Freycenet-de-Saint-Jeures vers 1870, marié à *Henriette Neboit*.

II. — JEAN-LOUIS SOUBEYRAN, né à *Fauries* en 1800, décédé à Fauries en 1861. Marié en 1839 à *Jeanne Chastagnier*, de ta Coste-d'Araules, dont il eut trois enfants :

- 1° *PIERRE* SOUBEYRAN, né à Fauries en 1842, décédé à Fauries en 1867, célibataire et sans postérité ;
- 2° *ANSELME* SOUBEYRAN, qui suivra ;
- 3° *JEAN* SOUBEYRAN, né à Fauries en 1849, décédé à Tence en 1917 ; je n'ai pas le nom de sa femme, il a laissé un fils dont l'adresse est inconnue.

III. — ANSELME SOUBEYRAN, né à *Fauries* en 1843, décédé à Fauries en 1898 : marié en 1862 à *Sophie Pélissier*, qui lui donna cinq enfants :

- 1° *PIERRE* SOUBEYRAN, mon aimable correspondant, né à *Fauries* en 1863, et marié à *Lucie Cellier*, il n'a pas eu d'enfants de son mariage ; il habite actuellement à Saint-Etienne ;
- 2° *DELPHINE* SOUBEYRAN, née à *Fauries* en 1866, décédée en 1923, célibataire ;
- 3° *LEONIE* SOUBEYRAN, née à *Fauries* en 1872, mariée à *Pierre-Louis Crouzet* ; elle et son mari habitent la vieille maison patrimoniale de *Fauries* ;
- 4° *THEOPHILE* SOUBEYRAN, né en 1874 à *Fauries*, marié à Paris à *Marie-Louise Mortinache*, dont il a eu une fille, employée des Postes à Paris ;
- 5° *MARIE* SOUBEYRAN, receveuse des Postes et célibataire.

Et c'est tout. Il m'a été impossible d'obtenir de plus amples renseignements. Mes lettres sont restées sans réponse, et je n'ai pas cru devoir insister. Il m'eût fallu aller sur place à Araules, au Mazet-Saint-Voy, à Freycenet-de-Saint-Jeures, mais le temps m'a manqué pour le faire. Il ne me reste plus qu'à souhaiter que l'un des membres de cette famille, se servant de mes notes comme point de départ, les complète et fasse lui-même ce que je n'ai pu réaliser, la généalogie des SOUBEYRAN de *Chièze* et de *Fauries*, et peut-être de quelques-uns de cette même famille que l'on trouve encore actuellement à Freycenet-de-Saint-Jeures.

LES SOUBEYRAN DES BALAYES DES SAGNES ET DE BALISTARD

Je n'ai sur cette famille que les quelques renseignements qui m'ont été fournis par M. Jacques-Louis Soubeyran, des Sagnes, et par M. Pierre Soubeyrand, de la Bataille.

D'après ce dernier, ces SOUBEYRAN seraient issus d'un SOUBEYRAN, de *la Bataille*, qui habitait *la Branche*, petit hameau de la commune du Mazet-Saint-Voy, et auraient eux-mêmes donné naissance aux SOUBEYRAN, de Fauries, dans la même commune.

Avec beaucoup de difficultés, je suppose, M. Pierre Soubeyrand a pu remonter jusqu'à

I. — JEAN-FRANÇOIS SOUBEYRAN, né en 1678, décédé en 1760, à l'âge de 82 ans, (il n'a pas retrouvé le nom de sa femme) ; ce dernier aurait eu deux fils, un qui aurait été la souche des SOUBEYRAN de Fauries, et un autre, *JEAN-PIERRE*, qui suit ;

II. — JEAN-PIERRE SOUBEYRAN, né en 1749, décédé le 9 février 1829, marié à *Marie-Anne Roche*, née en 1753, décédée le 15 juin 1807, d'où : *JEAN-JACQUES*, qui suit ;

III. — JEAN-JACQUES SOUBEYRAN, né en 1801, décédé le 15 février 1863, marié à *Marie Gential*, née en 1802, décédée le 5 avril 1836, d'où : *JACQUES-LOUIS*, qui suit :

IV. — JACQUES-LOUIS SOUBEYRAN, né en juillet 1832, décédé le 17 septembre 1915, marié à *Marie-Anne Barriol*, née le 8 mai 1834, décédée le 12 janvier 1904, d'où :

1° *THEOPHILE* SOUBEYRAN, qui suit ;

2° *AUGUSTIN* SOUBEYRAN, né à Belistard, le 4 juin 1872 ; marié à *Fanny Picq*, née en 1875, décédée en 1922, cette dernière lui a donné une fille :

A) *Marie SOUBEYRAN*, née en 1901, célibataire ;

3° *JACQUES-LOUIS* SOUBEYRAN, né à Belistard, le 27 janvier 1874, mon aimable correspondant ; marié à *Mélanie Barriol*, née en 1878, il n'a pas eu d'enfants.

V. — THEOPHILE SOUBEYRAN, il habite Belistard, où il est né en 1865 ; marié à *Delphine Picq* (née en 1866), cette dernière lui a donné huit enfants :

1° *AMELIE* SOUBEYRAN, célibataire ;

2° *LYDIE* SOUBEYRAN, mariée à *N... Fourest*, à qui elle a donné sept enfants ;

3° *LEA* SOUBEYRAN, mariée à *Elie Nouvet*, d'où deux enfants ;

4° *ELIE* SOUBEYRAN, marié à *Sidonie Abel*, qui lui a donné deux enfants ;

5° *LEON* SOUBEYRAN, marié à *Melina Bonnet*, qui lui a donné deux enfants ;

6° *ELYSEE* SOUBEYRAN, marié à *N... Pélissier*, qui lui a donné deux enfants ;

7° *DANIEL* SOUBEYRAN, marié à *Melina Russier*, qui lui a donné deux enfants ;

8° *LEVI* SOUBEYRAN, décédé le 21 septembre 1931, laissant un enfant de son mariage avec *Amélie Riou*.

Comme on le voit, tous ces renseignements sont bien succincts ; je me suis fait cependant un scrupule devant l'extrême obligeance de M. Pierre Soubeyrand, qui a bien voulu me les fournir, d'insister auprès de lui pour qu'il veuille bien me les compléter. C'eût été lui demander vraiment un trop gros travail. Les membres de cette famille, ou un de leurs descendants, auront le loisir de le faire un jour si ces questions familiales les intéressent.

LES SOUBEYRAN DE SAINT-JEURES

J'ai eu la bonne fortune, pour les SOUBEYRAN, de *Saint-Jeures*, de trouver dans les personnes de M. Emile Soubeyran, de la Rochette (dans la commune de Saint-Jeures), et de M. Emile Berthier et de sa sœur Mlle Camille Berthier, 115 rue de Sèze à Lyon, des correspondants qui ont répondu à toutes mes demandes avec une bonne volonté inlassable. Je les en remercie encore bien vivement. C'est grâce à leur obligeance que je puis présenter ici une généalogie assez complète des SOUBEYRAN auxquels ils appartiennent.

I. — JEAN-JACQUES SOUBEYRAN, cultivateur, vivait à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, à *Saint-Jeures* ; marié à *Jeanne Rousset* on lui connaît quatre enfants :

- 1° *PIERRE-LOUIS* SOUBEYRAN, l'aîné, il suivra ;
- 2° *JEAN-MATHIEU* SOUBEYRAN, qui suivra également ;
- 3° *MARIANNE* SOUBEYRAN, née en 1816, décédée en 1862 ;
- 4° *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, instituteur, né à Saint-Jeures en 1820, décédé à la Rouveyre, près de Saint-Pierre-ville en 1876 ; marié à *Marianne Lambert*, il a eu de ce mariage quatre enfants dont j'ignore les destinées :
 - A) *Alphonsine* SOUBEYRAN ;
 - B) *Ernest* SOUBEYRAN ;
 - C) *Lydie* SOUBEYRAN ;
 - D) *Nancy* SOUBEYRAN, mariée en 1888 à la Rouveyre près Albon ; son mari, dont j'ignore le nom, était originaire de Saint Etienne-de-Serres.

II. — *PIERRE-LOUIS* SOUBEYRAN, né en 1812, décédé en 1877 ; cultivateur à *Saint-Jeures*, il épousa en 1841 *Marie Durand* (décédée en 1877) et en eut deux enfants :

- 1° *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, il suivra ;
- 2° *JACQUES-LOUIS* SOUBEYRAN, né à Saint-Jeures ; d'abord fermier à la Chaux-des-Hermens, puis à Montbuzat (Haute Loire) ; parti par la suite en Tunisie, sa famille est sans nouvelles de lui depuis longtemps ; marié à *Isabeau Argaud*, M. *Emile Soubeyran* lui attribue trois garçons et une fille ; je ne connais que les prénoms de deux de ses garçons :
 - A) *Pierre* SOUBEYRAN ; B) *Louis* SOUBEYRAN.

III. — *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, cultivateur à Saint-Jeures. Né en 1845, et marié le 27 avril 1878 à *Marie Ruel*, il vit encore et habite à *Freyccenet-de-Saint-Jeure*, avec quatre de ses enfants, tous célibataires :

- 1° *MARIE*, née en 1879 ; 2° *THEOPHILE*, né en 1882 ; 3° *PIERRE-LOUIS*, né en 1884 ; 4° *AMELIE*, née en 1884 ; le 5° *EMILE*, continue seul la descendance ; il suit.

IV. — *EMILE* SOUBEYRAN, mon aimable correspondant, né à *Freyccenet-de-Saint-Jeures* le 14 septembre 1889 et habite *la Rochette* (dans cette même commune de *Saint-Jeures*) ; marié à *Marie Bouix* (née le 3 mai 1894) ; trois enfants sont nés jusqu'à présent :

- 1° *EMILIE-MARIE*, née le 19 janvier 1924 ;
- 2° *MARCEL-PIERRE*, né le 22 février 1925 ;
- 3° *PAUL-EMILE*, né le 20 mai 1927.

Je reprends le 2^e fils de JEAN-JACQUES SOUBEYRAN et de *Jeanne Rousset* :

II. — JEAN-MATHIEU SOUBEYRAN. Celui-ci, né à *Saint-Jeures* le 25 novembre 1813, décédé à Pourchères en 1897, exerça pendant de longues années les fonctions d'instituteur à la Bruyère (commune du Chambon-sur-Lignon), puis à Beauvert (commune de Saint-Jean-Roure), à Mounens (commune de Saint-Bazile), à la Bâtie d'Andaure, à Annonay, enfin à Dunières où il prit sa retraite après 43 ans de service. Il se maria deux fois : en 1^{res} noces, avec *Isabeau Bourrette*, des Baudors (commune de Tence) ; en 2^{es} noces, en septembre 1876, avec *M^{me} V^{ve} Crumière*, de la Traverse (commune des Ollières), et eut quatre enfants de son premier mariage seulement :

- 1° *AUGUSTE* SOUBEYRAN, né le 16 février 1846, décédé le 25 avril 1853 ;
- 2° *SERAPHINE* SOUBEYRAN, née en 1849, décédée en 1883, mariée le 19 novembre 1871 à *Elie Berthier*, de Valence (décédé en 1880) elle lui donna quatre enfants :
 - A) *Ernest BERTHIER*, né à Valence le 7 décembre 1872, commis principal des P.T.T. à Lyon ; aquarelliste de talent, il est membre de l'Association Lyonnaise des Beaux-Arts. C'est à lui et à sa sœur, *M^{lle} Camille Berthier*, que je dois la plupart des renseignements que je donne ici ;
 - B) *Gaston BERTHIER*, né à Valence le 2 décembre 1874 ; mécanicien-ajusteur, il épouse à La Seyne *Marie Scaff*, qui lui a donné deux enfants :
 - 1° *Elie Berthier*, docteur en médecine à Draguignan ;
 - 2° *Hélène Berthier*.*M. Gaston Berthier* et sa femme habitent actuellement Casablanca.
 - C) *Camille BERTHIER*, née à Valence le 9 juillet 1876 ; institutrice, elle a pris sa retraite comme directrice de l'Ecole de filles de Desaignes et s'est retirée à Lyon auprès de son frère Ernest.
 - D) *Alix BERTHIER*, née le 8 mars 1878, décédée en mai 1888.
- 3° *EMILIE* SOUBEYRAN (1856-1887). Institutrice à Baratier (commune de Saint-Sylvestre, Ardèche) et célibataire, elle est décédée le 27 décembre 1887 chez son père, à Dunières, après avoir élevé ses deux neveu et nièce *Gaston* et *Camille Berthier*.
- 4° *EUGENIE* SOUBEYRAN, née le 25 avril 1853, décédée en 1922 ; institutrice elle aussi, elle épousa *Jean-Pierre Bourrette*, instituteur, et lui donna cinq enfants :
 - A) *Arthur BOURRETTE*, né en 1878 à Chalavon, cultivateur à la Jeannette, par Tence ; ce dernier, dont je ne connais pas la femme, a eu une fille :
 - a) *Lina Bourrette* ;
 - B) *Esther BOURRETTE*, née en 1879, décédée en 1888 ;
 - C) *Abel BOURRETTE*, né en 1881 à Chalavon, boulanger à Valence, rue du Pont-du-Gua ; il a un fils :
 - a) *Abel Bourrette*, boulanger avec son père ;
 - D) *Zoé BOURRETTE*, née en 1887 ; institutrice et mariée à *Daniel Abel*, instituteur à Colombier-le-Jeune, elle a donné à son mari un fils :
 - a) *André Abel*, préparateur en pharmacie à Romans ;
 - E) *Jeanne BOURRETTE*, née en 1891 à Pourchères ; institutrice, elle a épousé *Prosper Abel*, instituteur, et habite en ce moment (1932) Casablanca avec son mari ; ils n'ont pas d'enfants.

JEAN-MATHIEU SOUBEYRAN, dont je viens de donner la descendance, fut une personnalité remarquable ; d'abord petit berger dans son enfance, puis valet de ferme, ouvrier tailleur, enfin instituteur, conseiller municipal des Ollières, conseiller presbytéral de Saint-Fortunat, il a laissé parmi les siens un souvenir que ses petits-enfants conservent avec vénération, dans un sentiment de piété filiale qui les honore, autant qu'il honore celui qui en est l'objet.

LES SOUBEYRAN DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Les SOUBEYRAN sont légion dans la commune du Chambon, soit qu'ils en soient originaires, soit qu'ils soient venus s'y fixer, venant des communes voisines, ce qu'il m'a été impossible de déterminer.

M. Gustave Soubeyrand, Directeur de l'Ecole de garçons du Chambon, a bien voulu dépouiller pour moi les archives de cette commune et relever dans les registres de l'Etat-civil les noms de tous les SOUBEYRAN qu'il y a rencontrés. J'en ai fait un classement sommaire et je les donne ci-après :

- 1° *PIERRE-MATHIEU* SOUBEYRAND, du *Larzier*, marié à *Isabeau Debard*, il a un fils :
 - A) *Pierre-Uzène* (sic) *SOUBEYRAND*, né le 14 juillet 1843 ; celui-ci se marie le 23 novembre 1876 à *Delphine Roux* et en a un fils : *Charles-Maurice « Soubeyran »*, né le 14 septembre 1877.
- 2° *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, de *Charrel*, commune du Chambon; marié à *Marie Vérilhac*, cette dernière lui donne trois enfants :
 - A) *Pierre-Augustin SOUBEYRAN*, né le 2 décembre 1820 ;
 - B) *Isabeau SOUBEYRAN*, née le 17 avril 1822 ;
 - C) *Mariel-Félicité SOUBEYRAN*, née le 17 mars 1824.
- 3° *JACQUES-LOUIS* SOUBEYRAN, du *Chambon*, est marié à *N... Dereymonde* ; il en a une fille:
 - A) *Isabeau SOUBEYRAN*, née le 2 août 1816 (elle est enregistrée sous le nom de « *Soubeirain* »).
- 4° *YVON-MARTIN* SOUBEYRAN, de La Celle, commune du Chambon ; fils de *JACQUES SOUBEYRAN* et de *Marie Blachon*, il épouse le 26 décembre 1821 *Jeanne-Elisabeth Deschaumais* (ou *Deschomets*), dont il eut six enfants :
 - A) *Marie Isabeau « SOUBEYRAN »*, née le 19 novembre 1822 ;
 - B) *Pierre-Martin « SOUBEIRAN »*, né le 28 octobre 1824 ;
 - C) *Marie-Henriette « SOUBEIRAND »*, née le 27 avril 1827 ;
 - D) *Marie « SOUBEIRAND »*, née le 25 avril 1830 ;
 - E) *Jean-Pierre « SOUBEYRAND »*, né le 20 septembre 1831 ;
 - F) *Marianne « SOUBEYRAN »*, née le 27 mai 1834.
- 5° *JEAN-ANTOINE* SOUBEYRAN, de *la Souche*, commune du Chambon, il est marié à *Isabeau Valla* qui lui donne cinq enfants :

- A) *Jean-Pierre* « SOUBEIRAN », né le 6 juin 1817 ;
 B) *Jeanne-Isabeau* « SOUBEYRAN », née le 3 mai 1820 ;
 C) *Jean-Pierre* « SOUBEIRAN », né le 16 juin 1823 ;
 D) *Jacques* « SOUBEIRAN » né le 17 septembre 1826 ;
 E) *Nanette* « SOUBEIRAN », née le 27 avril 1829.
- 6° *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN, des *Digons*, probablement un fils des précédents, il est dit fils de *JEAN-ANTOINE* SOUBEYRAN et de *Jeanne-Elisabeth Valla* dans son acte de mariage du 8 janvier 1847 avec *Marie Cellier* ; il a un fils :
 A) *Jean-Pierre* « SOUBEYRANT », né le 6 août 1853.
- 7° *JEAN-PIERRE* « SOUBEYRAIN », de *la Suchère*, commune du Chambon, fils de *JEAN-PIERRE* SOUBEYRAN et de *Louisa Ruel* ; marié le 21 octobre 1812 à *Jeanne-Marie Argaud*, cette dernière lui donne six enfants :
 A) *Jean-Claude* « SOUBEIRAIN », né à la Suchère le 30 janvier 1817 ;
 B) *Jean-Louis* « SOUBEYRAN », né à Chiouvence le 18 juin 1819 ;
 C) *Pierre-Louis* « SOUBEYRAN », né à Cellier le 24 janvier 1822 ;
 D) *Jeanne-Isabeau* « SOUBEIRAN », née à Sauron le 25 septembre 1824 ;
 E) *Pierre-Louis* « SOUBEIRAN », né le 20 juin 1828 au bois de Jean .
 F) *François* « SOUBEIRAN », né le 20 juin 1828 au bois de Jean.
- 8° *JEAN* SOUBEYRAN et *Marianne Lebrat*, sa femme, de La Celle, commune du Chambon ; ils ont un fils :
 A) *Jean-Claude* « SOUBEYRAND » (dit aussi *Jean-Samuel* dans son acte de mariage), marié le 14 février 1840 à *Marie-Thérèse Lebrat* ; cette dernière lui donne deux fils :
 a) *Balthazard*, né le 19 décembre 1840 à *La Celle*, marié le 22 novembre 1871 à *Jeanne Lebrat*, d'où :
 a) *Marie-Delphine*, née le 22 février 1873 ;
 b) *Jean-Samuel*, né à La Celle le 3 avril 1843.
- 9° *JEAN-BAPTISTE* «SOUBERAÏN », de *Lambert*, commune du Chambon, fils de *JEAN* SOUBEYRAN et de *Marianne Lebrat* ; marié le 24 février 1813 à *Marie Crouzet*, qui lui donne sept enfants :
 A) *Jacques* « SOUBEIRIAN », né le 24 septembre 1816, il habite *le Larzier* et épouse le 28 janvier 1849 *Marianne Ruel*, dont il a trois enfants :
 a) *Marie-Elisabeth* « *Soubeyran* », née le 13 janvier 1850 ;
 b) *Elisabeth-Reine* « *Soubeyrant* », née le 2 août 1853 ;
 c) *Jeanne-Sophie* « *Soubeyran* », née le 2 janvier 1857.
 B) *Marie* « SOUBEYRAN », née le 15 janvier 1819 ;
 C) *Martin* « SOUBEYRAN », né le 6 mai 1821 ;
 D) *Jean-Claude* « SOUBEYRAN », né le 8 juillet 1822 ;
 E) *Marie-Isabeau* « SOUBEIRAN », née le 7 mai 1825 ;
 F) *Jeanne-Isabeau* « SOUBEYRAND », née le 26 août 1827 ;
 G) *Jean-Mathieu* « SOUBEYRAND », né le 7 septembre 1829.
- 10° *PIERRE-LOUIS* SOUBEYRAN, du *Chambon*, époux de *Anna Jouve*; il a un fils :
 A) *Louis* SOUBEYRAN, né le 11 juin 1849.

- 11° *JACQUES-LOUIS* SOUBEYRAN, de *La Celle*, époux de *Marianne Valla* ; d'où :
 A) *Jean-Pierre* « SOUBEYRAND », marié le 20 janvier 1838 à *Jeanne Veilhit*.
- 12° *PIERRE-LOUIS* SOUBEYRAND et *Geneviève Veilhit*, mariés, ont dix enfants qui suivent :
 A) *Pierre-Louis-Anselme* « SOUBEYRAND », né le 6 février 1839 ;
 B) *Marie-Isabeau* « SOUBEYRAND », née le 23 mars 1841 ;
 C) *Elisabeth-Vasthie* « SOUBEYRAND », née le 29 novembre 1842 ;
 D) *Pierre-Samuel* « SOUBEYRAN », né le 19 novembre 1844 ;
 E) *Marizabeau* « SOUBAYRAN », née le 16 avril 1847 ;
 F) *Balthazard* « SOUBAYRAN », né le 1er février 1850 ;
 G) *Jean-Pierre* « SOUBEIRAN », né le 4 janvier 1852 ;
 H) *Fanie* « SOUBEYRANT », née le 24 février 1854 ;
 I) *Sophie* « SOUBEYRAT » née le 25 novembre 1856 ;
 J) *Zoé* « SOUBEYRAN », née le 3 novembre 1858.
- *PIERRE-SAMUEL* SOUBEYRAND, de *la Celle*, 4^e enfant des précédents, épouse le 11 décembre 1873 *Virginie Valla* et en a trois enfants :
 A) *Lydie* « SOUBEYRAN », née le 28 octobre 1874 ;
 B) *Louise-Zoé* « SOUBEYRAN », née le 6 août 1879 ;
 C) *Edouard-Pierre* « SOUBEYRAN », né le 11 avril 1881, marié le 6 décembre 1907 à *Rachel Argaud*. Il habite toujours, à *la Celle*, la maison paternelle qu'il a fait reconstruire, m'écrit-il.
- 13° *JEAN-ANTOINE* SOUBEYRAN, de *la Souche*, époux de *Victoire Dufour* ; d'où :
 A) *Isidore* « SOUBEYRANT », né le 5 octobre 1854.
- 14° *JEAN-PIERRE-EUGENE* SOUBEYRAND, fils naturel d'*ISABEAU* SOUBEYRAND, de *Charreyrial*, commune du *Chambon* ; il épouse le 20 mars 1878, *Hortense Exbrayat* et en a onze enfants :
 A) *Jean-Pierre* « SOUBEYRAN », né le 20 décembre 1878 ;
 B) *Auguste Daniel* « SOUBEYRAN », né le 16 avril 1879 ;
 C) *Dina-Honorine* « SOUBEYRAN », née le 16 février 1881 ;
 D) *Camille-Zéphirin-Remi* « SOUBEYRAND », né le 4 janvier 1883 ;
 E) *Charles-Fernand* « SOUBEYRAND », né le 17 mai 1884 ;
 F) *Emile-René* « SOUBEYRAND », né le 5 janvier 1886 ;
 G) *Hortense-Evodie* « SOUBEYRAN », née le 8 novembre 1887 ;
 H) *Jules-Eugène* « SOUBEYRAN », né le 23 janvier 1890 ;
 I) *Benjamin-Paul* « SOUBEYRAN », né le 25 septembre 1891 ;
 J) *Rachel-Lydie* « SOUBEYRAN », née le 3 septembre 1893 ;
 K) *Marie-Céphise* « SOUBEYRAN », née le 6 octobre 1896.
- 15° *JEAN-FRANÇOIS* SOUBEYRAN et *Isabeau Roméas*, sa femme ; ils habitent *Cheyne*, commune du *Chambon* ; leur fils :
 A) *Jean-François* SOUBEYRAN, épouse le 12 avril 1884 *Marie Jouve*, en 1^{res} noces ; et, en 2^{mes} noces, *Marie Cheynel*, le 24 juin 1916 ; il a quatre enfants, tous nés de son premier mariage :

- a) Evodie-Noémie « *Soubeyran* », née le 2 septembre 1886 ;
- b) Eva-Céphise « *Soubeyran* », née le 22 janvier 1888 ;
- c) Lucie-Sephora « *Soubeyran* », née le 7 septembre 1890 ;
- d) Jean-Philémon « *Soubeyran* », né le 2 août 1896.

16° JEAN-EUGENE SOUBEYRAND, d'*Arcelet*, commune du Chambon, époux de *Roche Eva* ; cette dernière lui a donné cinq enfants :

- A) *Paul-Elie* « SOUBEYRAND », né le 30 avril 1917 ;
- B) *Denis* « SOUBEYRAND », né le 8 février 1919 ;
- C) *Marc* « SOUBEYRAND », né le 8 février 1919 ;
- D) *Eugénie* « SOUBEYRAND », née le 29 janvier 1923 ;
- E) *Marc-Roger* « SOUBEYRAND », né le 12 août 1928.

17° PIERRE SOUBEYRAND et *Marie Maisonny*, sa femme, des *Roussets*, commune du Chambon ; leur fils *Augustave-Adolphe* SOUBEYRAND épouse le 21 mars 1914 *Eva Chambon*, et en a deux enfants :

- A) *Augusta-Yvonne*, née le 26 juillet 1915 ;
- B) *Paul*, né le 20 juillet 1917.

18° PIERRE-LOUIS SOUBEYRAN et *Marie Durand*, sa femme, de *La Chaux de la Croix*, commune du Chambon ; leur fils :

- A) *Jacques-Louis* SOUBEYRAN, épouse le 4 février 1882 *Julie-Isabeau Picot*.

Je relève encore :

JEAN SOUBEYRAN, marié le 21 germinal an XI à *Jeanne Véron* ;

et

CLAUDE SOUBEYRAN, marié le 20 novembre 1813 à *Elisabeth Blanc*.

Comme on le voit, je n'ai pas exagéré en écrivant que les SOUBEYRAN, du *Chambon*, étaient légion. On en compte au moins 17 ou 18 familles ; leur nombre atteste leur ancienneté immémoriale, sinon, dans cette commune pour quelques-unes, pour toutes du moins dans cette région.

Ainsi qu'on a pu le remarquer, et je le souligne en terminant, la fantaisie des secrétaires de la Mairie du Chambon, surtout immédiatement après la Révolution, ne semble pas avoir connu de limites : ils ont écrit indifféremment *Soubeyran*, *Soubeyrand*, *Soubeirand*, *Soubeiran*, *Souberain*, *Soubeyrain*, *Soubeyrant*, *Soubeyrat* et *Soubeirain*.

La lettre de M. le pasteur Perret me signalait quelques autres SOUBEYRAN isolés que je n'ai pu relier aux familles que je viens de passer en revue : un M. THEOPHILE SOUBEYRAN, par exemple, et sa fille, qui habitent *la Besséat de Saint-Jeures*, un autre M. JEAN-PIERRE SOUBEYRAN, qui demeure à *Vacheresse*, hameau de la commune du Mazet-Saint-Voy, un autre M. SOUBEYRAND, qui résiderait l'été au même hameau de *la Besséat*, et dont le fils serait Capitaine d'Etat-Major ; j'ai écrit aux uns et aux autres sans obtenir de réponse. Je les donne ici pour mémoire.

Toujours d'après M. le pasteur Perret, il y aurait encore dans la région que je viens de parcourir, d'autres familles SOUBEYRAN, catholiques, à *Tence* notamment. Je n'ai pas cru devoir les rechercher, d'abord, pour ne pas me laisser entraîner trop loin, et aussi, dans la pensée, que quelques recherches que je poursuive, je ne pouvais pas ne pas oublier de nombreux SOUBEYRAN, parmi tous ceux qui font de ces hauts plateaux de la Haute Loire, semble-t-il, l'habitat de prédilection des familles qui portent notre nom... et j'ai pensé que quelques SOUBEYRAN de plus ou de moins n'ajouteraient ni ne retrancheraient rien à ce que j'ai voulu établir, à savoir l'ancienneté de ces familles dans la région où nous les avons rencontrées : A tous ces SOUBEYRAN que j'ai ainsi négligés, bien malgré moi, je présente encore mes excuses et tous mes regrets.

2^{me} GROUPE

Les Soubeyran, ou Soubeiran du Languedoc

(Départements de l'Hérault et du Gard)

LES SOUBEYRAN DE MARSILLARGUES

émigré à Genève-Satigny vers 1697

(actuellement SOUVAIRAN en Suisse et en Haute-Savoie)

Le Colonel Souvairan a publié dans la brochure dont j'ai déjà parlé la généalogie très complète de cette famille, qui est la sienne. Il a pu remonter en France jusqu'à :

1. — ANTHOINE SOUBEYRAN, qui épouse vers 1580, *Jane Combes*, à Marsillargues.

II. — JACQUES SOUBEYRAN, leur fils, né le 12 février 1603, épouse le 14 janvier 1629 *Claude Pagade*, qui lui donne deux fils :

1° *JACQUES* SOUBEYRAN, dont on ignore la destinée, né le 3 octobre 1635 ;

2° *CLAUDE* SOUBEYRAN, né le 17 janvier 1641, qui suit.

III. — CLAUDE SOUBEYRAN, épouse le 15 décembre 1669 *Madeleine Gachonne*, de Marsillargues, dont il a un fils : MARC SOUBEYRAN, qui suit.

IV. — MARC SOUBEYRAN, né à Marsillargues le 24 août 1672 ; marié le 4 février 1697 à *Madeleine Sapte*. MARC SOUBEYRAN et sa femme quittèrent la France entre 1697 et 1700, pour cause de protestantisme, et se réfugièrent dans le canton de Genève, à *Satigny*, où MARC SOUBEYRAN occupait la place de régent (maître d'école), quelques années après. C'est à cette époque que le nom de famille de MARC SOUBEYRAN, déformé, devient « SOUVAIRAN », nom que ses descendants ont porté depuis lors. MARC SOUBEYRAN et sa femme eurent sept enfants, dont trois seulement survécurent :

1° *CATHERINE* SOUVAIRAN, née le 15 juillet 1700, décédée le 22 décembre 1766, après avoir épousée le 18 février 1731 *Jacob Paillard*, H. G., de Sainte-Croix ;

2° *JEANNE-MARIE* SOUVAIRAN, née le 6 mai 1705, décédée le 15 janvier 1745, après avoir épousé, le 29 septembre 1743, *Esaie Roch*, soldat, H. G. ;

3° *PIERRE* SOUVAIRAN, qui suit.

V. — PIERRE SOUVAIRAN, né à *Satigny* le 22 septembre 1707, décédé le 1^{er} décembre 1760 ; marié le 14 avril 1753 à *Jeanne-Louise Guidon* ; de *Vevey*, décédée le 12 août 1788, il en eut deux enfants :

1° *FRANÇOIS-LOUIS SOUVAIRAN*, qui suit ;

2° *JUDITH-CATHERINE-PERNETTE SOUVAIRAN*, née le 5 mai 1756, à *Vandœuvres*, décédée à *Chênes* le 20 novembre 1778.

VI. — FRANÇOIS-LOUIS SOUVAIRAN, né le 28 janvier 1754, reçu bourgeois de Genève le 28 juin 1791 (1), décédé le 16 janvier 1835. Marié le 30 novembre 1778 à *Suzanne de Mussy*, d'une famille de réfugiés français venant de *Châtillon-sur-Seine*, il en eut cinq enfants, dont deux seulement survécurent :

1° *PIERRE-GEORGES SOUVAIRAN*, souche de la branche aînée actuelle, et qui suit ;

2° *PIERRE-LOUIS SOUVAIRAN*, souche de la branche cadette, et qui suivra également.

Branche Aînée

VII. — PIERRE-GEORGES SOUVAIRAN, né à *Genève* le 18 septembre 1779, décédé le 12 décembre 1841. Il se maria deux fois. en 1^{res} noces, le 30 avril 1807, à *Isaline Morin*, décédée le 24 août 1834 et en 2^{mes} noces, le 1^{er} octobre 1837, à *Louise-Françoise Bonnet*. Il eut du premier mariage :

1° *LOUIS-SAMUEL SOUVERAIN*, né le 26 juillet 1813, marié le 11 mai 1852 à *Marie Tardy* ;

2° *MARC-HENRI SOUVERAIN*, né le 23 janvier 1817, et qui suit.

VIII. — MARC-HENRI SOUVAIRAN, né le 23 janvier 1817, décédé le 31 janvier 1880. Marié à *Joséphine Burger*, il en eut trois enfants, dont deux seulement survécurent :

1° *ISALINE-PERNETTE*, née le 11 avril 1852, mariée le 27 avril 1875 à *René Tardy* à qui elle a donné deux fils : *Albert*, né en 1876, et *Lucien*, né en 1878, décédé le 31 janvier 1931.

2° *PIERRE-GEORGES*, qui suit.

IX. — PIERRE-GEORGES SOUVAIRAN, né le 13 mai 1857 ; marié en 1^{res} noces le 7 septembre 1882 à *Jeanne Enoc*, et en 2^{mes} noces le 28 décembre 1893 à *Marie Zossi* ; il a eu 3 enfants :

1° du 1^{er} lit, *LOUISE-ALBERTINE*, née le 2 juin 1883 ;

2° du 2^{ème} lit, *GEORGES-LOUIS*, né le 1er septembre 1894 ;

3° *GERMAINE-MARIE*, née le 13 juin 1896, mariée en avril 1918 à *Aloys Chassot-Carrard*, dont elle a :

A) *Jacqueline*, née le 14 février 1919 ;

B) *Odette*, née le 28 août 1920 ;

C) *Pierre*, né le 3 janvier 1928.

(1) « *Les Familles Soubeyran* », par le Colonel Souvairan, page 41, — à la page 47 de la même brochure cette admission est donnée à la date du 25 juillet 1791.

Branche Cadette

VII. — PIERRE-LOUIS SOUVAIRAN, fils de FRANÇOIS-LOUIS SOUVERAIN et de *Suzanne de Mussy*, né le 21 novembre 1793, décédé le 20 août 1873 ; il fonda les tanneries de Creuze, et épousa, le 22 avril 1824, *Jeanne-Suzanne Cholet*, qui lui donna trois enfants :

- 1° *JEAN-LOUIS* SOUVERAIN, qui suit ;
- 2° *JEANNE-SUZANNE* SOUVERAIN, née le 24 avril 1828, mariée le 17 avril 1850 à *Philippe-Louis Bonneton*, à qui elle donna trois enfants ;
- 3° *JEANNE-SUZANNE-JOSEPHINE* SOUVERAIN, née le 10 février 1831 ; mariée en 1^{res} noces au D^r *Francis Marin*, le 3 avril 1854, à qui elle donna un fils : *Jules*, né le 20 mai 1855, décédé le 4 août 1877, et en 2^{mes} noces, le 18 décembre 1878 à *Paul-Ad. Marin*, avocat.

VIII. — JEAN-LOUIS SOUVAIRAN, né le 18 avril 1825, décédé le 3 septembre 1903. Maître-tanneur, maire de la commune de *Vétraz-Monthoux*, officier d'Académie (1880), officier de l'Instruction publique (1900). Marié le 3 mai 1851 à *Fanny Casthélaz*, cette dernière lui donna trois fils :

- 1° *PIERRE-JOHN*, qui suit ;
- 2° *NICOLAS-HENRY*, qui suivra ;
- 3° *CHARLES-GEDEON*, qui suivra également.

A la suite de difficultés commerciales entre la France et la zone neutre de la Haute-Savoie, JEAN-LOUIS SOUVAIRAN, son fils aîné *PIERRE-JOHN*, et son petit-fils *Louis-Eugène*, ont abandonné la nationalité suisse et repris la nationalité française.

IX. — PIERRE-JOHN SOUVAIRAN, né le 29 janvier 1852, maître-tanneur, décédé le 1^{er} décembre 1906 ; marié le 22 février 1875 à *Jeanne Fol-Hess*, qui lui donna 4 enfants :

- 1° *LOUIS-HENRI* SOUVERAIN, né le 10 décembre 1875 ; maître-tanneur ; il a épousé le 21 mai 1901 *Juliette Castres*, et en a eu trois enfants :
 - A) *Louis-Alexandre*, né le 25 février 1902 ;
 - B) *Simone*, née le 16 juillet 1905 ;
 - C) *Violette*, née le 26 mars 1908.
- 2° *CHARLES-AUGUSTE* SOUVERAIN né le 12 août 1877 ; marié le 15 avril 1908 à *Marthe Berchon* ; cette dernière lui a donné :
 - A) *Odette*, née le 1^{er} septembre 1909 ;
 - B) *Andrée*, née le 30 novembre 1911 ;
- 3° *BERTHE-NELLY* SOUVERAIN, née le 29 novembre 1879, mariée le 28 mars 1899 à *Georges Berthollet*, de Neuchâtel, en 1^{res} noces, et en 2^{mes} noces, le 15 août 1907 à *Tony Ulmann* ; elle a six enfants de ces deux mariages.
- 4° *MARC-ALBERT* SOUVERAIN, né le 10 décembre 1885, marié le 24 octobre 1907 à *Hélène Debonneville*, décédée le 6 août 1922 ; cette dernière lui a donné :
 - A) *Claire-Lise*, née le 15 février 1909 ;
 - B) *John*, né le 30 décembre 1910 ;
 - C) *Elisabeth*, née le 16 avril 1914 ;
 - D) *Ann-Marie*, née le 19 décembre 1914 ;
 - E) *Pierre*, né le 21 avril 1921.

IX. — NICOLAS-HENRY SOUVAIRAN, fils de JEAN-LOUIS SOUVAIRAN, banquier à Annemasse (Haute-Savoie), né le 14 novembre 1854, décédé le 6 mai 1928 ; marié le 26 octobre 1878 à *Louise-Berthe Dupont*, dont il a eu trois enfants :

- 1° *FANNY-ELISABETH* SOUVERAIN, née le 26 décembre 1881, mariée le 18 novembre 1905 à *Ernest Mottier*, à qui elle a donné deux enfants.
- 2° *SEBASTIEN-HENRY* SOUVERAIN, né le 17 août 1883, marié le 28 juin 1912 à *Elise Roman* ; cette dernière lui a donné cinq enfants :
 - A) *Jean*, né le 12 avril 1913 ;
 - B) *Charles*, né le 28 juin 1916 ;
 - C) *Guy*, né le 1er novembre 1917 ;
 - D) *Georges*, né le 30 novembre 1921 ;
 - E) *Janine*, née le 11 août 1926.
- 3° *DONAT-ALEXANDRE* SOUVERAIN, né le 16 mai 1886, marié le 10 août 1920 à *Germaine Prestreau*, dont il a eu deux enfants :
 - A) *Jacques*, né le 15 juillet 1921 ;
 - B) *Evelyne*, née le 6 juin 1923 ; décédée le 17 janvier 1924.

IX. — CHARLES-GEDEON SOUVAIRAN, fils de JEAN-LOUIS SOUVAIRAN, Lieutenant-Colonel de l'Armée suisse, né le 15 janvier 1857, marié à Bière le 22 janvier 1883 à *Hortense Cavillier*, dont il a eu trois enfants :

- 1° *JEANNE-FANNY-AMELIE* SOUVERAIN, née le 29 octobre 1883, mariée le 2 mars 1904 à *William Bonnet*, elle lui a donné une fille *Mary-Ann*, née le 1^{er} décembre 1908, mariée elle-même le 21 décembre 1929 au pasteur *Alec Marcel Thomas*.
- 2° *CHARLES-LOUIS* SOUVERAIN, né le 14 septembre 1886, marié le 17 mai 1919 à *Linda Marelli*, dont il a eu un fils :
 - A) *Carlos-Gédéon*, né le 19 mars 1920.
- 3° *BLANCHE-SUZANNE* SOUVERAIN, née le 10 avril 1890 ; mariée le 24 mai 1915 à *Armin Müller-Otis*, elle lui a donné une fille :
 - A) *Rose-Marie*, née le 14 janvier 1917.

*

* *

Le Colonel Souvairan, mon très aimable correspondant, est actuellement fixé à *Venthône-sur-Serre* (Valais) ; j'ai repris, pour compléter tous les renseignements que je viens de donner, une correspondance interrompue depuis près de 28 ans, et j'ai rencontré à nouveau chez lui une amabilité à laquelle les années écoulées ont donné un charme de plus, comme elles ont donné aussi plus de prix à une affection dont je lui demeure profondément reconnaissant.

Les SOUVAIRAN — autrefois SOUBEYRAN — de la *Suisse* et de la *Haute-Savoie*, ont leur nom écrit en lettres d'or sur le tableau d'honneur des familles qui portent notre nom. Ils demeurent comme un témoignage vivant de la foi et de l'héroïsme de leur ancêtre MARC SOUBEYRAN et de sa femme *Madeleine Sapte*, qui, jeunes encore, sacrifièrent tout, biens, famille, patrie, pour obéir à leur conscience, laissant ainsi à leurs descendants un héritage dont ces derniers peuvent être fiers, à juste titre.



Le Lieutenant-Colonel Ch. Souvairan
qui le premier s'est occupé d'écrire l'histoire
des familles Soubeyran.

LES SOUBEYRAN DE NIMES

Le Colonel Souvairan donne à la page 30 de sa brochure :

— LOUIS SOUBEYRAN, de Nîmes, décédé avant 1706, marié à *Claudine Ramponne*, dont il eut :

JEANNE SOUBEYRAN, née en France en 1676, mariée elle-même le 26 mars 1706 à *Jean Rivet*, H.G., tanneur, de *Saint-Hippolyte*, en Languedoc ; elle est décédée à Genève le 31 mars 1746, âgée de 70 ans.

— Un autre, ANDRE SOUVAIRAN, de Nîmes, était déjà à Genève, en 1691, et y louait un four rue des Estuves.

— Une LOUISE-CLARISSE SOUBEYRAN, de Nîmes, était mariée avec *J.-J. Pallard*, de Genève ; sa fille, *Laure Pallard*, épousa le 16 janvier 1834 un pasteur de Plainpalais, *F.-Alexandre Ramu* (1792-1869) ; leur fils, *Hippolyte Ramu* (1837-1865), fut professeur de botanique à Lausanne.

Des quelques notes qui précèdent, il est naturel de conclure que les familles SOUBEYRAN n'ont pas manqué à Nîmes dans le passé. Pour ce qui est du présent, je présume que de nombreux SOUBEYRAN existent encore dans notre Genève protestante française. C'est ainsi que j'ai été reçu il y a quelques années par une dame *Albert Deleuze*, de Nîmes, dont la mère était une SOUBEYRAN. Je garde, de la visite que je fis à M^{me} Deleuze, le souvenir d'une personne fort aimable et distinguée, et le regret de ne pas lui avoir demandé, sur la famille de sa mère, des renseignements qui eussent trouvé leur place ici. Le moment en est passé maintenant, et je ne puis plus songer à entreprendre sur les SOUBEYRAN de Nîmes, les recherches, difficiles pour moi, qu'ils attendent peut-être encore.

LES SOUBEYRAN DE SAUVE

émigrés à Genève

D'après la brochure du Colonel Souvairan (1), deux frères, PIERRE et JEAN SOUBEYRAN, fils de *PIERRE SOUBEYRAN* (mort avant 1705), de *Sauve*, quittèrent la France après la Révocation de l'Edit de Nantes.

L'aîné, PIERRE SOUBEYRAN, faiseur de métiers de bas, fut admis H. G. le 24 octobre 1701, et mourut, âgé de 46 ans, le 27 novembre 1715. Il eut huit enfants de son mariage avec *Pernelle de Bourdeaux*, cinq garçons et trois filles, dont *Pierre SOUBEYRAN*, artiste graveur célèbre, maître à l'école de dessin de Genève, admis à la Bourgeoisie d'Honneur genevoise le 4 mai 1770, décédé à 66 ans et demi le 13 avril 1775, sans postérité de ses deux mariages. Le Colonel Souvairan parle assez longuement de lui dans sa brochure.

Le second, JEAN SOUBEYRAN, né en 1673, faiseur d'outils, admis à l'Habitation genevoise le 26 juin 1706, mourut à Genève le 2 avril 1746, âgé de 73 ans.

Il eut, de son mariage avec *Marie Raillan*, fille de *Jacques Raillan*, de *Calvisson* (Gard), réfugiée comme lui, neuf enfants, dont *Jean-Pierre* (1708-1774) qui fut peintre en email, et l'aîné, *Jacques* (1707-1769) qui continua la descendance ; ce dernier eut onze enfants, dont un fils seulement, mort à l'âge de 4 ans, et le nom de SOUBEYRAN disparut avec lui.

LES SOUBEYRAN D'ANDUZE

émigrés à Genève

Deux SOUBEYRAN, originaires d'*Anduze* (Gard) quittèrent la France au commencement du XVIII^e siècle, pour s'établir à Genève (2).

Le 1^{er}, JACQUES RAYMOND SOUBEYRAN, né vers 1685, admis à l'Habitation genevoise, décédé à Genève le 20 juin 1754, à l'âge de 69 ans. Marié en France à *Marie Béchard*, et à Genève, en 2^{mes} noces à *Madeleine* SOUBEYRAN, il eut sept enfants, dont *Jean-Louis*, né en 1711, teneur de livres, admis à la Bourgeoisie le 27 décembre 1743, marié à *Marie Agier*, qui ne lui donna pas d'enfants.

Le 2^e, SIMON SOUBEYRAN, fils de *PAUL* SOUBEYRAN, d'*Anduze*, admis à l'Habitation genevoise, épousa le 11 septembre 1745 *Jeanne-Gabrielle Allioud* ; il eut de son mariage sept enfants, tous morts en bas-âge, et son nom s'éteignit avec lui.

Le Colonel Souvairan cite, dans sa brochure, la lettre suivante du pasteur Sibleyras, d'*Anduze* :

Anduze, 20 novembre 1902.

«...Il y a actuellement à *Anduze* deux familles *Soubeyran*, sans lien de parenté entre elles ; elles ne sont établies à *Anduze* que depuis deux ou trois générations. « La première (3), dont le chef est *M. Soubeyran*, filateur, est venue du hameau de la « *Raraque*, près de *Saint-Jean-du-Gard*, à 18 km. d'*Anduze* ; l'autre famille est venue de la « *Lozère*. Il y a encore à *Saint-Jean-du-Gard* un *M. Louis Soubeyran* qui n'est pas parent « des précédents et qui est aussi filateur. Enfin, dans les environs immédiats d'*Anduze*, à « *Thoiraz*, par *Lasalle*, il y a une dame V^{ve} *Soubeyran*, propriétaire.

(1) Chapitre V, page 21.

(2) Brochure du colonel Souvairan, pages 16, 17 et 19.

(1) Cette famille est certainement la même que celle que j'ai rencontrée à *Saint-Jean-du-Gard*, originaire de la *Baraquette* (et non la *Raraque*), et dont la filiation m'a été donnée par M^{lle} *Jeanne Soubeyran*, petite-fille d'*Alphonse Soubeiran*, né à *Saint-Jean-du-Gard*, qui vint se fixer à *Anduze* en 1835, sans doute à l'époque de son mariage. M^{lle} *Jeanne Soubeyran* m'écrit (le 10 mai 1932) qu'il n'y a plus, actuellement, dans les communes d'*Anduze* et de *Saint-Jean-du-Gard* d'autres SOUBEYRAN que les membres de sa famille.

« La Mairie d'Anduze possède des registres paroissiaux protestants (et catholiques) « depuis 1560 ; les plus anciens sont d'une lecture très difficile et ne sont accompagnés « d'aucune table des matières ; les plus récents, depuis la Révocation, vers 1685, ont été « classés et munis d'un répertoire, qui facilite grandement les recherches.

« En m'aidant de ce répertoire, j'ai pu acquérir la certitude qu'il y avait à Anduze, « de 1685 à 1700, plusieurs familles Soubeyran :

« 1° Charles Soubeyran, époux de Jacqueline Teyssière, fait baptiser sa fille Jeanne « le 27 février 1688 ;

« 2° Raymond Soubeyran, époux de Jeanne Serre, a, le 26 septembre 1694, « un fils qu'il appelle aussi Raymond ;

« 3° Simon Soubeyran, tisseur de toile, époux de Marie Donnadieu, fait baptiser « le 26 avril 1691, son fils Mathieu ;

« 4° Marie Soubeyran, fille d'Henry Soubeyran et de Françoise Garnier, est ensevelie « le 15 août 1697.

« La famille la plus nombreuse paraît avoir été celle de Jacques-Raymond Soubeyran, « qui a dû se remarier vers 1703 avec Marie Béchard et qui fait enregistrer la naissance « de plusieurs enfants

« Il est probable que tous ces Soubeyran étaient d'origine protestante ; on retrouverait « sans doute leurs noms dans les registres des pasteurs d'avant la Révocation, « malheureusement ces registres sont presque illisibles et les recherches seraient « très longues.

« Tous les Soubeyran qui existent aujourd'hui à Anduze et dans les environs sont « protestants. »

Cette lettre laisse entrevoir l'ample moisson de renseignements qu'il serait possible de recueillir sur les SOUBEYRAN, d'Anduze. M. le pasteur Sibleyras n'a fait qu'effleurer le sujet, et on peut dire que tout reste à faire. J'espère qu'il se trouvera quelque jour un membre des familles SOUBEYRAN, autrefois représentées dans notre Genève cévenole, pour entreprendre un travail qui se révélerait certainement du plus haut et du plus puissant intérêt.

LES SOUBEIRAN DE SAINT-MAMERT-DU-GARD

Les quelques renseignements que je possède sur ces SOUBEIRAN sont ceux qui ont été fournis par le pasteur N. Soubeiran, de Saint-Laurent d'Aigouze, au Colonel Souvairan, dans une lettre que ce dernier a publiée in-extenso dans sa brochure sur les familles SOUBEYRAN, et dont je donne ci-après les passages principaux **A** :

« Une famille « de Soubeiran » vivait à Aimargues (Gard), sous le règne « d'Henry le Grand et de Louis XIII ; elle avait une situation très importante ; son chef, très « charitable, porte le nom de « Sire » sans qu'on puisse dire qu'il appartienne à la noblesse. « Il y a cependant à Lunel (Hérault), petite ville près d'Aimargues, une Assemblée de la « Noblesse et parmi les présents est nommé un sieur de Soubeiran. Tôt après les guerres du « duc de Rohan, les Soubeiran disparaissent d'Aimargues.

« Il y avait en ce temps des rapports d'affaires entre les Soubeiran et la baronnie de « Montpezat (arrondissement de Nîmes, Gard). Un d'entre eux, aussi d'Aimargues, est « fermier de quelques terres de la baronnie, dans le territoire de Saint-Mamert, Gard.

« C'est dans cette commune de Saint-Mamert que sont nommés dans les actes notariés « les Soubeiran d'avant la Révocation. Ils pratiquent la charité. Après la Révocation, on ne « parle plus d'eux ; il faut attendre le XVIII^e siècle pour les voir reparaître.

« S'il n'y a plus de Soubeiran à Aimargues depuis le milieu du XVII^e siècle, il y a des « Soubeyran à Gémérac, village près de Nîmes, depuis le commencement du XIX^e siècle.

« Des Soubeiran sont établis dans la commune de Saint-Mamert du Gard dans les « XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles ; il y a les Soveiran, les Soubeyran et les Soubeiran, c'est « le même nom. Ces familles vivent en paix et se portent aide. Avant la Révocation, « la paroisse de Saint-Mamert avait quatre temples, un au chef-lieu et un au hameau de « Robiac, la population protestante était considérable. Or, aujourd'hui, il n'y a plus qu'un « groupe de maisons où vivent quatre à cinq familles réunies. Evidemment, la destruction « du temple, environ vingt ans avant 1685 et les persécutions ont amené le départ « des protestants et la ruine de la vallée. Il y avait sûrement à Robiac des Soveiran ou « Soubeyran. Où sont-ils allés ? Au XVIII^e siècle, nous trouvons plusieurs familles de « Soubeiran et Soubeyran, établies au chef-lieu.

« Elles restent à Saint-Mamert pendant le XIX^e siècle et commencent à émigrer.

« Un cahier pastoral du pasteur Roux de l'époque du « Désert », m'a été remis. « Voici, d'après ce registre des actes pastoraux, les familles des Soubeiran qui vivaient « à Saint-Mamert du Gard de 1784-1790 :

« I. — JEAN SOUBEIRAN, époux de Suzanne Mazoyer, mon bisaïeul ; on l'appelait « « le genevois » probablement parce qu'il avait dû se réfugier à Genève pour revenir « ensuite en France ; il se fit marchand de grains et prospéra. Pendant notre grande « Révolution, il était conseiller municipal. Son fils unique :

« II. — ANTOINE SOUBEIRAN, époux de Madeleine Imbert (1770-1838), mon aïeul ; « il partit comme volontaire de la République, et, après la défaite des Espagnols, rentra « dans ses foyers avec le grade de sergent ; il fut expert géomètre et eut une nombreuse « famille, quatre filles et deux fils ; il établit honorablement ses enfants.

« III. — JEAN-SAMUEL SOUBEIRAN, mon père (1808-1879), propriétaire, époux de « Suzanne Rouquette, a eu deux fils :

« 1^o JEAN-SAMUEL SOUBEIRAN, mon frère, né en 1837, médecin-vétérinaire « à Saint-Génies de Malgoires ; il y prospère ; il a une fille de 13 ans ; « il est chevalier du Mérite agricole et propriétaire à Saint-Mamert ;

« 2^o NUMA-ANTOINE SOUBEIRAN, moi-même, né en 1847, pasteur de l'Eglise « réformée depuis 30 ans, propriétaire, époux d'Emilie Maystre.

« Tous ceux dont les noms sont ci-dessus sont nés à Saint-Mamert ; au contraire, « mes enfants sont nés à Saint-Laurent d'Aigouze. J'ai trois enfants, deux fils et une fille ; « l'aîné a 29 ans, il est docteur en médecine, chef de clinique à l'Université de Montpellier, « et prépare son agrégation ; c'est un chirurgien distingué, il est marié et a une fillette « de quinze mois ; en lui revivent, avec la stature admirable de mon aïeul, l'excellence « d'une science de bon aloi et des qualités morales et religieuses ; sa réputation de « chirurgien est déjà grande ; il s'appelle Paul.

« Mon second fils a 27 ans, il est établi comme docteur en médecine dans un village « voisin ; ma fille est dans sa treizième année.

« Il ne me paraît pas, d'après les documents que j'ai eus, que ma famille ait appartenu « à la noblesse, mais ce que je sais bien, c'est que les miens ont été des grands travailleurs « des humbles qui ont été fidèles à leur foi.

« Le pasteur Roux cite encore :

« Pierre Soubeiran, ménager, époux de Madeleine Margarot ;

« Jean Soubeiran, époux de Suzanne Verdier ;

« Louis Soubeiran, époux de Suzanne Fontanieu, propriétaire à Robiac.

« Le pasteur Roux écrit « Soubairan », une Marie signe « Soubairan », tous « les hommes signent « Soubeiran ».

« Au XIX^e siècle ont vécu encore à Saint-Mamert les Soubeyran-Bouty et « les Soubeyran-Gervais. Une branche s'est établie à Quissac (Gard) et une des filles « a épousé un jeune officier de l'armée française, fils d'un commandant en retraite ; il n'y a « plus que des filles chez ces Soubeyran, les seuls descendants hommes sont mes deux fils.

J'ai cherché à compléter ces renseignements, bien succincts, en essayant d'entrer personnellement en relations avec M. le pasteur Soubeiran ; sa veuve, M^{me} Soubeiran, en me répondant, m'apprit le décès de son mari, survenu en 1918. Je me suis également adressé aux enfants de ce dernier, M. le docteur Paul Soubeiran, de Montpellier, et M^{me} Georges Vermeil, née Eunice Soubeiran, de Congénies, sans obtenir d'eux les renseignements que je leur demandais. Je n'ai pas osé insister, et j'en suis resté, à regret, pour cette famille, à quelques trente ans en arrière, à l'époque où le Colonel Souvairan poursuivait lui-même l'enquête dont les résultats forment le fond de cette courte notice sur les SOUBEIRAN, de Saint-Mamert.

LES SOUBEYRAN OU SOUBEIRAN

DE SAINT-JEAN-DU-GARD

Saint-Jean du Gard est certainement la patrie de très nombreux SOUBEYRAN. Je ne connais personnellement comme originaire de cette commune qu'une famille SOUBEIRAN ou SOUBEYRAN, à laquelle appartiennent un cousin de ma femme, M. Max SOUBEIRAN, ancien directeur de l'École professionnelle de Béziers, et la famille de ma jeune et charmante correspondante, M^{lle} Jeanne SOUBEYRAN, d'Anduze, à laquelle je dois les renseignements qui suivent.

Ces SOUBEIRAN descendent de *PAUL SOUBEIRAN*, époux de *Marie Guibal*, décédé à Banières, commune de Saint-Jean, le 29 novembre 1790. Son fils, *JEAN SOUBEIRAN*, né le 11 avril 1777, propriétaire à la *Baraquette*, au *Col de l'Exil*, décédé le 29 mars 1845 ; en 1^{er} noces avec *Louise Gache*, il eut quinze enfants, tous décédés sans postérité ; en 2^{ème} noces avec *Julie Blancard*, née le 19 thermidor an VI à Saint-Jean, il eut quatre enfants :

1° *LOUIS-AMEDEE SOUBEIRAN*, instituteur, né le 23 février 1828, décédé à Nîmes en janvier 1910 ; marié à *Victoire Pélistier*, cette dernière lui donna trois enfants :

A) *Augustine SOUBEIRAN*, née à Saint-Jean en 1857, chevalier de la Légion d'honneur, professeur, femme d'une grande valeur et d'une réelle distinction qui a occupé en Australie une situation de premier plan ;

B) *Juliette SOUBEIRAN*, institutrice, née à Saint-Jean en 1859 ;

C) *Louis-Maxime SOUBEIRAN*, directeur de l'Ecole professionnelle de Béziers ; né à Saint-Jean en 1865, marié le 10 septembre 1904 à *Marie-Marguerite Dessard*, née au Cendre (Puy-de-Dôme) le 10 septembre 1873 ; trois enfants sont nés de ce mariage :

a) *Madeleine*, professeur agrégé d'histoire, née à Béziers, le 30 juin 1905 ;

b) *Jean-Paul*, né à Béziers le 7 janvier 1907 ;

c) *Danielle*, née à Béziers le 8 septembre 1912.

2° *ALPHONSE SOUBEIRAN*, filateur à Anduze, né à Saint-Jean en 1851, décédé en avril 1908 ; marié à *Julie Coulomb* (1835-1920), d'Anduze, dont il eut :

A) *Louis SOUBEYRAN*, né en 1872 à Anduze, marié à *Lydie Blanc* le 30 avril 1903 ; trois enfants sont nés de ce mariage :

a) *Madeleine Soubeyran*, née en 1904 à Anduze ;

b) *Jeanne Soubeyran*, née à Anduze le 9 juin 1909, mon aimable et très obligeante correspondante ;

c) *Maurice Soubeyran*, né à Anduze, le 20 septembre 1911.

3° *ADOLPHE SOUBEIRAN*, filateur, marié à *N... Biscuit*, d'Anduze, sans postérité.

4° *ELISA SOUBEIRAN*, mariée à *N... Rocheblave*, d'Alès.

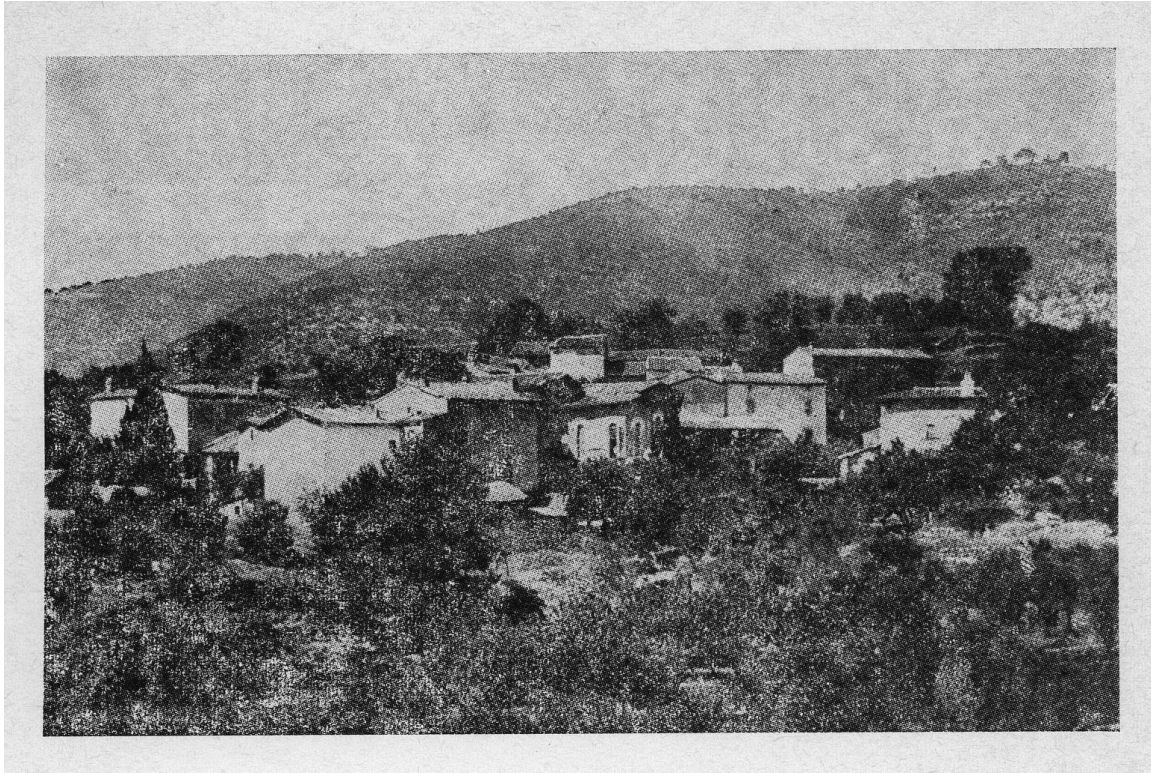
M^{lle} Jeanne Soubeyran ajoute que sa famille est la seule actuellement de ce nom dans les communes de Saint-Jean du Gard et d'Anduze.

*

* *

A n'en pas douter, les SOUBEIRAN (ou SOUBEYRAN) sont très anciens à *Saint-Jean du Gard* (autrefois *Saint-Jean du Gardonnenque*) : un *JEAN SOUBEYRAN*, conseiller du roy, en était maire (sous Louis XIV). Quoi qu'il en soit, c'est de Saint-Jean du Gard, ou de sa paroisse, que sont sortis les plus illustres des SOUBEYRAN : je veux parler des SOUBEYRAN, martyrs, sous Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle (1).

(1) J'ai pris tous les détails qui suivent dans la plaquette du Colonel Souvairan sur « *Les Soubeyran martyrs au XVII^e siècle* » Neuchâtel (Suisse), 1912.



Le hameau du « Mas Soubeyran »

dans la commune de Mialet (environs d'Anduze)
(on aperçoit au milieu du hameau la Chapelle du Musée du Désert).

Ce hameau tire certainement son appellation de la famille ou des familles Soubeyran qui l'habitèrent autrefois.

Les registres de la galère « La Fièrè » donnent :

« Soubeiran, Souveiran ou Souveran Jean, du Mas de Soubeiran, paroisse de Saint-Jean de Gardonnenque en Languedoc, écroué le 18 février 1690 ; mort à la peine en 1696. »

Je ne crois pas qu'il existe un autre Mas de notre nom dans la paroisse de Saint-Jean du Gard (autrefois Saint-Jean de Gardonnenque), et je présume que c'est bien celui-ci qui serait la patrie du martyr dont je rappelle la mémoire.

J'ai écrit à M. Gaston Tournier, de Mazamet, qui mieux que personne aurait pu me répondre, pour le prier de bien vouloir me donner les renseignements qu'il pouvait avoir sur les familles qui auraient habité ce hameau. Il n'a rien pu me dire. Des recherches à Anduze ou à Saint-Jean du Gard m'apprendraient sans doute ce que je désirerais savoir ; mais je n'aurai certainement pas le temps de les faire, et je le regrette vivement.

C'est au Mas Soubeyran qu'ont lieu tous les ans, au mois de septembre, les « Assemblées » protestantes qui groupent sous ses châtaigneraies séculaires d'imposants et toujours plus nombreux auditoires. Cette journée du « désert » tend à devenir de plus en plus la grande manifestation huguenote du midi de la France, J'y fus l'année dernière avec mon ami M. le pasteur Jean Cadier, de Valdrôme, qui y présida le grand culte du matin, Je regardai comme un honneur la joie que j'avais de l'y accompagner, et y assistai rempli d'une humble fierté (si j'ose ainsi m'exprimer) à la pensée que le nom que je portais sonnait ainsi le ralliement pour tous ceux qui, ne se contentant plus d'être seulement des « descendants », veulent être à leur tour des « ancêtres », pour leurs enfants et les enfants de leurs enfants.

Le premier, JEAN SOUBEYRAN, dit *l'ancien*, dit aussi *la Perruque*, était né et habitait à Banières, près de Saint-Jean du Gard ; dénoncé comme « *rodant les Assemblées* » avec sa femme, et même de les présider, il fut obligé de « prendre les bois », selon l'expression d'alors. Sa sœur, Marie SOUBEYRAN, était une de ces huguenotes au caractère fortement trempé dont la foi vivante transformait l'existence entière et qui exerçaient une action bienfaisante sur tout leur entourage. Le traître qui la fit arrêter lui rendit sans le vouloir le plus beau témoignage, en disant dans sa déposition : « *elle ne peut être plus pernicieuse de toute manière pour la religion* ».

Elle épousa M^c *Olivier Mazel*, apothicaire de Saint-Jean du Gard, et fut la mère du célèbre prédicant *Mazel-Soubeyran*.

JEAN SOUBEYRAN fut l'un des plus fidèles amis de Vivens. Surpris par des soldats, le dimanche 27 novembre 1689, dans une caverne au-dessus de Banières, non loin du chemin du col Saint-Pierre, il fut arrêté avec sa femme, blessés chacun d'une balle, et emmené avec elle à Saint-Jean où ils furent emprisonnés. On trouva dans la caverne une charrue sous le joug de laquelle il se mettait pour labourer, sa femme la conduisant.

La gravité de la blessure de Jean Soubeyran obligea les consuls de Saint-Jean à faire venir un juge de Nîmes pour l'interroger ; il guérit et le 11 février 1690, le comte de Broglie le condamnait aux galères perpétuelles. Pendant sept longues années, il demeura enchaîné sur le banc de douleur, toujours ferme dans sa foi, et sur les registres de la galère *La Fièrè* on ne trouve que cette simple, mais éloquente annotation :

« SOUBEYRAN, SOUVEIRAN ou SOUVERAN Jean, du mas de *Soubeiran*, paroisse « de Saint-Jean-de-Gardonnenque en Languedoc, écroué le 18 février 1690 ; mort à la peine « en 1696. »

Le deuxième martyr dont la foi et la fermeté illustrent encore notre nom est *Jean MAZEL*, dit *Olivier*, ou *Soubeyran*, ou encore et surtout « *La Jeunesse* ».

Neveu de Jean Soubeyran, par sa mère Marie Soubeyran, il naquit le 2 décembre 1670, dans la maison de sa mère, au fond de la vallée du hameau de Banières ; son père était apothicaire à Saint-Jean du Gard.

Le jeune Mazel grandit sous l'influence de sa mère et de son oncle Jean Soubeyran, qui passait auprès des catholiques pour l'avoir « débauché ».

Ce fut vers le milieu de l'année 1687 qu'il commença ses exhortations ; il n'avait que 17 ans, d'où son nom de guerre de « *La Jeunesse* » qu'il garda jusqu'à sa mort ; disciple de Vivens et de Brousson, Mazel-Soubeyran prit le « désert » et exerça le ministère de prédicant pendant trois ans, au milieu de mille dangers, jusqu'au jour où il fut arrêté, le mercredi 25 janvier 1690, vers le Mas de Montredon, près de Pompidou. Il comparut devant David de Lafabrègue, avocat au Parlement de Toulouse, subdélégué de l'Intendant, puis devant l'abbé du Chaila, au Pont-de-Montvert, enfin devant l'Intendant du Languedoc, Bâville lui-même, le 14 février 1690. Condamné immédiatement à mort, il subit la torture sans que la souffrance pût lui arracher un seul cri ; il marcha à la potence, dressée sur l'esplanade de Montpellier, comme « s'il allait s'asseoir sur un trône », dit Brousson. Il mourut avec une constance merveilleuse, qui en imposa à ses juges eux-mêmes.

*
* *

C'est non loin de Saint-Jean du Gard et d'Anduze, dans la commune de Mialet, que se trouve le *Mas Soubeyran*, témoignant encore par son appellation même qu'une famille de ce nom le posséda et y vécut autrefois.

C'est au *Mas Soubeyran*, dans la maison du chef camisard Roland, qu'un musée du souvenir huguenot a été installé

A LA MEMOIRE
DES MARTYRS DU DESERT

par les Protestants de France.

LES SOUBEYRAN DE LASALLE

Il y avait certainement plusieurs familles SOUBEYRAN dans la région de *Lasalle* à la fin du XVII^e siècle.

La déposition d'une jeune fille, Anne Baudoin, dénoncée par le curé Sarrazin, arrêtée le 8 novembre 1691, et enfermée au Fort de Saint-Hippolyte, nous fait connaître deux SOUBEYRAN appartenant à la région de Lasalle.

Le premier, JEAN SOUBEYRAN, de *Simonet*, près Lasalle, d'après Anne Baudoin, fut désigné publiquement par Brousson comme ancien avec Jean Martin, de Rieumal, et avec ce dernier, chargé « *d'empêcher que les fidèles n'allassent à l'église et de les faire venir aux Assemblées attendant la délivrance qui est prochaine* ».

Un décret de prise de corps fut rendu contre lui le 4 janvier 1692, et le Comte de Broglie, commandant en chef des troupes des Cévennes, le condamna par contumace le 5 avril suivant aux galères perpétuelles, ordonnant au surplus que la maison de Soubeyran serait « *abattue et rasée jusqu'aux fondements* » parce que Vivens y était entré.

Le même jugement du 5 avril condamna également aux galères perpétuelles JACQUES SOUBEYRAN, de *Milherines* — entre Lasalle et Banières. Anne Baudoin, dans sa déposition du 11 novembre 1691, l'avait désigné comme faisant partie de la troupe de Vivens ; elle déposa qu'étant venue avec son amie à l'Assemblée chez SOUBEYRAN, au Mas de *Simonet*, elle y avait trouvé deux hommes, armés de pistolets et de baïonnettes, mais sans leurs fusils, qu'ils avaient laissés sur le lieu fixé pour le culte, pour servir aux sentinelles ; que l'un de ces hommes étaient Jacques Soubeyran, de Milherines, et qu'il leur avait raconté qu'ayant déjà été pris cinq ou six fois et enfermé à la Tour de Constance, il avait pu se tirer de partout, ayant nié ce dont on l'accusait.

Le jugement ayant été rendu par contumace, pour JEAN SOUBEYRAN, comme pour JACQUES SOUBEYRAN, on ignore ce qu'il en advint, et quelle fut la destinée de ces deux victimes de l'intolérance dont eurent tant à souffrir les malheureuses populations cévenoles.

*
* *

En marge des familles ou groupes de familles que je viens de passer en revue, je citerai encore, pour mémoire, un JEAN SOUBEYRAN, chirurgien du duc d'Orléans, marié à *Suzanne Tavernier* ; les mortuaires de la paroisse de la Trinité Saint-Père et Saint-Marcel de Paris (depuis le 1^{er} janvier 1642) donnent les actes de décès de deux de ses enfants : *Suzanne* SOUBEYRAN, décédée le 17 juillet 1644, et *Abel* SOUBERAN, décédé le 4 mai 1650. (*Colonel Souvairan, page 68, d'après le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1864, XIIIe année, août-septembre, pages 225 et 229*).

Un SOUBEIRAN (*Jean de Scopon*), homme de lettres, né à Toulouse le 18 janvier 1699, décédé à Paris en 1751 — probablement le grand-père d'*Eugène* SOUBEIRAN, qui suit. (*Colonel Souvairan, page 67, d'après Michaud, tome 39*).

Le *Baron* de SOUBEYRAN, financier et homme politique français, né et mort à Paris (1829-1897), petit-fils de Savary, duc de Rovigo. Député de la Vienne, d'abord au Corps législatif, puis à l'Assemblée nationale, il contribua à la chute de Thiers et fit une opposition constante au gouvernement républicain. Comme financier, il se lança dans une foule d'affaires qui sombrèrent successivement ; il fut même arrêté en février 1894, puis remis en liberté sous caution de 300 000 francs, mais sa santé était ébranlée et il s'éteignit à Paris après une longue maladie (*Larousse*).

(D'après les notes du docteur Soubeiran, il semble que le baron de Soubeyran appartiendrait à la famille des SOUBEYRAN-RAYNAUD sur laquelle je reviendrai plus loin).

*
* *

Enfin, on trouve dans divers Armoriaux les noms et les armes des familles suivantes sur lesquelles je n'ai pas ou je n'ai que très peu de renseignements. Je ne les cite ici également que pour mémoire, et uniquement, d'ailleurs, pour établir leur origine cévenole.

SOUBEIRAN, *Languedoc* (Riestap, IX/13)

Armes : *D'argent à la bande de gueules.*

Mon cousin Edmond Soubeyran, qui a relevé pour moi ces armes dans le *Riestap*, ne me donne pas d'autres détails ; le Colonel Souvairan dans sa brochure, le Dr Soubeiran dans ses notes, n'en donnent pas non plus, ce qui prouverait qu'on ne sait rien sur cette famille, dont les armes, si elles sont authentiques, feraient d'elle une des plus anciennes du Languedoc (B).

PIERRE SOUBEYRAN, écuyer, conseiller du Roy, garde des registres du Contrôle général des Finances en 1699.

Armes : *D'or à une croix ancrée de sable cantonnée de quatre tourteaux de même.*

(*D'Hozier. Paris 1699. Tome III, p. 388.*)

REYMOND SOUVEYRAN, d'*Anduze*, émigré à Genève (pour cause de religion, sans doute). (Le pasteur Sibleyras, dans sa lettre du 20 novembre 1902 au Colonel Souvairan, donne un *Raymond* SOUBEYRAN, à Anduze (en 1694), c'est peut-être le même personnage).

Armes : *D'or à un chevron de sable accompagné de trois molettes de même.*

(*D'Hozier. Alais 1700, page 837, n° 180.*)

RENE DE SOUBEYRAN, ci-devant capitaine au régiment de Rebé.

Armes : *D'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux lions affrontés, tenant chacun de leurs deux pattes de devant une rose de même et en pointe d'une rose aussi d'or et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

(*D'Hozier, Narbonne, page 759, n° 63.*)

JEAN SOUBEYRAN, conseiller du Roy, maire de Saint-Jean de Gardonnenque.

Armes : *D'azur à un Lion d'or tenant en sa patte dextre une épée d'argent.*

(*D'Hozier, 1696, Alais, page 855, n° 314.*)

Ce *Jean* SOUBEYRAN est probablement le même personnage qui figure dans l'Armorial de Nîmes, par Falgairolles, sous le nom de *Jean de* SOUBEYRAN, aussi maire de St-Jean de Gardonnenque, avec les mêmes armes, et très probablement encore le même que le *Jean* SOUBEYRAN, notaire royal et docteur en droit, qui abjura en 1685, avec toute la population de Saint-Jean « l'hérésie de Calvin », et fut plus tard 1^{er} consul de sa communauté. Le fils de ce dernier, *Jean-Pierre* SOUBEIRAN, fut baptisé le 23 mai 1703. Le dernier SOUBEIRAN de cette famille se serait éteint en 1906, âgé de 90 ans, laissant sa belle fortune aux hospices de Saint-Jean (d'après le pasteur Cadix, notes du D^f Soubeiran).

SOUBEYRAN, *Languedoc.*

Armes : *D'or à la croix ancrée de gueules cantonnée de quatre annelets de sable.*

(*Riestap.*)

SOUBEYRAN-RAYNAUD, *Languedoc*, issus probablement, d'après leurs armes, de la famille ci-dessus ; ils sont seigneurs de Vic, de Maureilhan et Frontignan, conseillers à la cour des Aydes de Montpellier. Un des leurs, *Jean-Guillaume* SOUBEYRAN-RAYNAUD, était receveur des tailles à Vienne (Dauphiné), ce qui a pu faire écrire par erreur au Baron de Woelmont : « *venant en Vienne en Dauphiné* », à moins que cet auteur n'ait voulu parler d'un descendant probable de *Jean-Guillaume*, précité, un SOUBEYRAND-RAYNAUD, baron héréditaire le 15 juin 1840, qui ne serait autre, je pense, que le *Baron* DE SOUBEYRAN, dont j'ai déjà parlé.

Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'or à la croix ancrée de gueules, cantonnée de quatre annelets de sable ; au 2 d'or à un arbre terrassé de sinople, accosté d'un renard rampant de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent ; au 3 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une ancre du même, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

Ces armes, absentes de l'*Armorial général de d'Hozier*, nous sont données par l'*Armorial de Jauffroy d'Eschavannes* (1844, p. 339).

*
* *

Mais il faut me borner ; j'en ai assez dit maintenant pour montrer combien sont nombreuses les familles qui portent notre nom. A mon appel, c'est tout un peuple qui s'est levé pour témoigner de son ancienneté sur le sol de notre France vivaroise et cévenole, et attester qu'il n'est pas de plus pur sang français que celui qui coule dans nos veines.

ARMES COMPAREES

des SOUBEIRAN, Languedoc, et des SOUBEYRAN du Clos

N° 1



N° 2



N° 1. — SOUBEIRAN, Languedoc

« D'argent à la bande de gueules »

N° 1. — Armes des DE SOUBEYRAN du Clos.

*« D'azur au buste féminin d'or, couronné et chevelé aussi d'or, accosté de deux croissants
du même en chef; coupé d'azur à trois étoiles d'or, 1 et 2 »*

La simplicité du blason N° 1 en établit l'ancienneté, et son antériorité évidente et incontestable, par rapport au blason N° 2, par exemple, pour ne parler que de celui-là. Les armes des Soubeyran de Saint-Prix sont encore plus compliquées, celles des Soubeyran-Raynaud le sont encore davantage. Seules, les armes des Soubeyran d'Arifat, des Soubiran de Lissac et des Soubiran émigrés en Prusse, dans leur simplicité, paraissent rattacher tous ces derniers aux Soubeiran du blason N° 1, par la « bande » héraldique qui semble indiquer leur origine commune.

A mon humble avis, toutes les autres familles Soubeyran ou Soubeiran nobles que j'ai rencontrées n'ont aucune attache, ni de près ni de loin, avec ces « Soubeiran » anciens, aux armes « d'argent à la bande de gueules » dont parlent longuement les notes de l'éminent chirurgien de Montpellier.

NOTES Longues du Chapitre I

(A/41) Le fils du pasteur de Saint-Laurent-d'Aigouze, M. le Docteur Paul Soubeiran, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier, s'est occupé lui aussi, après son père, des familles SOUBEIRAN-SOUBEYRAN du Gard et de leurs origines. Mais les notes qu'il a bien voulu me communiquer avec une amabilité dont je lui sais le plus grand gré, n'ajoutent que très peu de chose aux renseignements fournis par la lettre ci-dessus.

Voici cependant ce que l'éminent chirurgien de Montpellier croît devoir avancer, dans ces mêmes notes, touchant l'origine des SOUBEIRAN de *Saint-Mamert et de la région* :

« Ce groupe comprend Les SOUBEIRAN qui ont habité la basse région méditerranéenne du Languedoc comprise entre les basses Cévennes et le littoral, et ayant comme centre la zone de Nîmes-Alais-Montpellier.

« Ce sont des familles qui n'ont pas quitté le berceau primitif du Moyen-Age (Montpellier 1236, Maguelonne 1169, Béziers 1236, Narbonne 1304).

« La forme antique de l'appellation latine des vieux actes se précise en Soubeiran, « Soubiran, Sobéran (encore que les SOUBIRAN du Castrais signent souvent « Soubeiran »). « Voir Noulens, La Roque, page 443 ; Histoire du Père Anselme, page 469.

« De ces familles, l'armoirie primitive était « d'argent à la bande de gueules », « armoirie que La Roque donne à tort aux SOUBEIRAN du Haut-Vivarais (de Montgiraud), « puisque d'Hozier a précisé leur armoirie sous une autre forme.

« Cette armoirie primitive fut modifiée en Albigeois par les SOUBIRAN, mais elle a été conservée par les SOUBEIRAN du Bas-Languedoc, consacrée d'ailleurs à la forme « SOUBEIRAN par le « Riestap ».

« Ces familles vivaient dans les Basses-Cévennes et les plaines de la région de Nîmes, « à Saint-Hippolyte (où l'on note l'alliance avec les Saint-Bonnet-Thoiras habitant non loin, « à Saint-Jean-du-Gard, et aux Teissier de Margueritte, habitant Anduze) ; nous les voyons « aussi se mouvoir au hasard des guerres de religion des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, on en « retrouve la trace dans divers auteurs et dans les traditions de famille.

« Après les guerres de religion du XVI^e siècle, les SOUBEIRAN quittent Aimargues et « se retirent un peu au-dessus de Nîmes, dans la zone Saint-Mamert. Ruinés et dépossédés « par les querelles religieuses, ils deviennent propriétaires fonciers. C'est là qu'ils habitent « aux XVII^e, XVIII^e, et XIX^e siècles, avec des interruptions, puisqu'au moment des guerres des « Cévennes, de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, ils émigrent à Genève, d'où ils « reviendront à la fin du XVIII^e siècle.

« On retrouve leur trace et une filiation suivie depuis le XVIII^e siècle sur les registres « paroissiaux.

« ...En somme, notre branche SOUBEIRAN du Bas-Languedoc, Basses-Cévennes, « se rattache aux SOUBEIRAN anciens et primitifs, pour les raisons suivantes : D'abord « la conservation exacte du nom ancien « Soubeiran » ; la tradition et le souvenir conservé « chez elles ; la situation topographique de ces familles restées dans la zone du début et « s'étant cantonnées dans le bassin Saint-Hippolyte, Anduze, Saint-Mamert, Aimargues « (tout cela région Nîmes-Montpellier) ; enfin, dans le tombeau de famille à Saint-Mamert, « une plaque de marbre porte l'armoirie « d'argent à la bande de gueules ».

Il va sans dire que les déductions du D^f Soubeiran, touchant les origines de sa famille, lui demeurent personnelles. J'ai tenu, cependant, à les reproduire ici pour bien marquer que je ne me considère pas comme qualifié pour trancher définitivement, sur le fond, pour ou contre les conclusions de mon très aimable correspondant. Je serai d'autant plus libre pour exposer, un peu plus loin, et en toute liberté, mon avis personnel sur cette question de la descendance des SOUBEIRAN nobles de l'ancien régime et, spécialement, sur celle de ces SOUBEIRAN anciens que j'ai de la peine à retrouver dans les SOUBEIRAN du Gard actuels

(B/47) D'Hozier, à la page 1082 du volume consacré à la noblesse de la Généralité de Montauban, en donne d'à peu près semblables à **Henri de Soubiran**, seigneur de *Lissac* : « parti d'argent à une bande de gueules chargé de trois croissants d'argent », semblant ainsi faire sortir des SOUBEIRAN du *Languedoc* les SOUBIRAN de *Lissac*.

La Roque, dans son *Armorial général du Languedoc, Généralité de Montpellier* (1860), paraît les attribuer aux SOUBEYRAN DE MONTGIRAUD, du Vivarais (auxquels d'ailleurs d'Hozier et M. de Soubeyran de Saint-Prix les refusent).

Enfin Villain, dans son volume « *Drôme et Ardèche* », p 893, ajoute, après avoir donné la généalogie des SOUBEYRAN, rameau de *Serres* : « SOUBEYRAN ANCIEN », d'après le Marquis d'Aubais, portait « d'argent à la bande de gueules », comme s'il voulait par là identifier ce rameau des SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, avec les SOUBEYRAN, ou SOUBEIRAN anciens, possesseurs de ces armes.

Des SOUBIRAN de *Lissac*, de la généralité de Montauban, aux SOUBEYRAN de *Montgiraud* et de *Serres*, rameaux de la grande famille des de SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, de la généralité de Viviers, il y a loin, et le fait que les mêmes armes ont pu être attribuées à des familles si manifestement étrangères les unes aux autres, prouve surabondamment, sinon l'ignorance, dans laquelle se sont trouvés bien souvent les généalogistes, du moins la facilité avec laquelle ces derniers étaient disposés à flatter la vanité de leur clientèle pourvu qu'elle sût y mettre le prix.

Pour peu qu'on ait étudié l'art héraldique, il apparaît, en effet, d'une façon quasi certaine que ces armes « d'argent à la bande de gueules » appartiennent de par leur simplicité même aux premiers temps de la chevalerie. Et on se demande comment des familles (les SOUBEYRAN de *Montgiraud* et de *Serres*, par exemple) qui n'ont été anoblies que sous François I^{er} auraient pu se faire octroyer des armes dont on ne trouve les équivalentes que dans les maisons régnautes, ou tout au moins dans les familles les plus anciennes et les premières de la noblesse, alors qu'au contraire tous les nobles sortis de la roture sous les derniers Valois ou sous les Bourbon étaient obligés de choisir ou des armes parlantes ou des blasons dont la complication même devait établir l'originalité.

De même, je ne puis m'empêcher de trouver un peu fragile le postulat que semblent établir le Colonel Souvairan en plaçant les armes « d'argent à la bande de gueules » en tête de sa brochure, et le D^r Soubeiran, en faisant descendre, dans ses notes, de ces SOUBEIRAN *anciens* les SOUBEIRAN actuels du Gard : « *branches ruinées et abaissées qui ont pu et ont dû persister plus modestement dans la région (où on les trouve actuellement établies) en gardant sans éclat la forme ancienne du nom « Soubeiran », l'armoirie ancienne et le souvenir du passé dans les traditions de famille, le tout confirmé par quelques documents relevés çà et là* » (p. 28)

A la vérité, on ne sait pas du tout, devant une ignorance que révèlent la vague et les contradictions des généalogistes que j'ai cités. qui étaient ces « SOUBEIRAN » anciens. A quelle époque vivaient-ils ? d'où étaient-ils originaires ? Autant de questions qui restent sans réponse. Et à part les SOUBIRAN de *Lissac*, on ne connaît pas d'individus qui, de près ou de loin, leur aient appartenu.

Il semble dès lors qu'il est bien difficile de faire descendre d'eux, seulement par similitude de nom, les SOUBEIRAN actuels du Gard. D'autant plus qu'il y a eu dans la même région, à côté des familles nobles qui ont porté notre nom, une quantité bien plus grande de familles SOUBEIRAN ou SOUBEYRAN roturières, et que dès lors on est beaucoup plus fondé à chercher dans ces dernières, sans autres preuves, la souche de ces mêmes familles SOUBEIRAN.

Le Docteur Soubeiran, à l'appui de son postulat, argue, avec quelque raison de le faire, que la particule ou l'absence de particule ne peuvent préjuger en rien pour ou contre la noblesse d'une famille. Ce qui est vrai. Aussi bien l'absence de particule, en l'occurrence, est-elle négligeable, tout autant, d'ailleurs, que la similitude du nom.

Ceci dit, je ne puis m'empêcher de relever combien semble difficilement acceptable l'hypothèse que ces SOUBEIRAN *nobles* d'ancienne extraction auraient pu disparaître en laissant des descendants, *sans que ceux-ci aient une preuve quelconque de leur filiation*.

D'abord, ils n'eussent pas disparu, puisque leurs rejetons, à défaut de leurs héritiers, leur eussent succédé, sinon dans leur seigneuries et leurs prérogatives, du moins dans leur *noblesse de race*. S'il y a, en effet, un état de fait que les anciens nobles ont toujours été soucieux de faire reconnaître, c'est justement leur « noblesse », et cela, non seulement parce que l'honneur de leur nom les y obligeait, mais aussi parce que leur qualité de « nobles » leur permettait de se soustraire, eux et leurs biens, à beaucoup d'impôts auxquels leur classe sociale avait le privilège d'échapper. Et ce ne sont pas les vicissitudes des temps troublés qu'ils purent traverser : guerres, persécutions ou autres, qui les eussent privés de leur qualité de « nobles », s'ils avaient eu des actes authentiques pour l'établir. En admettant que leurs archives familiales eussent été détruites, les terriers seigneuriaux, les fonds notariaux, les archives de leur région étaient là (la fureur révolutionnaire ne s'était pas encore déchaînée pour en anéantir un grand nombre) pour faire la preuve exigée par les autorités royales ou consulaires chaque fois que ces dernières, en mal d'argent, cherchaient à étendre le nombre des assujétis aux impôts et aux redevances. Les archives de l'ancien régime sont pleines des procès qui mettaient ainsi aux prises les représentants du roi et des communautés, d'une part, et d'autre part, les nobles que leur situation équivoque ne préservait pas de réclamations qu'ils mettaient toute leur énergie à repousser. Les Parlements avaient constamment à rendre des arrêts établissant la filiation ininterrompue de familles qui, voyant leur noblesse discutée, étaient obligées de fournir dès lors la preuve que leurs ancêtres et elles-mêmes avaient toujours vécu noblement.

Le cas typique d'une famille noble maintenant sa qualité à travers les siècles et des circonstances adverses redoutables, nous est fourni par les familles dauphinoises de *Bouilhane* et de *Richaud*. Leurs ancêtres, les bûcherons *Bouilhane* et *Richaud* furent anoblis il y a plus de huit siècles par un Dauphin de Viennois à qui ils sauvèrent la vie en le délivrant de l'attaque d'un ours dans les forêts du Diois ; leurs descendants, jusqu'à la Révolution, demeurèrent paysans et cultivateurs, mais nobles toujours, malgré les guerres qui à plusieurs reprises ravagèrent leur région, et les persécutions religieuses de Louis XIV et de Louis XV, pendant lesquelles plusieurs d'entre eux encoururent la dégradation et la déchéance, c'est-à-dire la perte de leur noblesse et de leurs privilèges. Pauvres ils furent, pauvres ils restèrent toujours, ce qui n'empêcha pas le Président de l'Assemblée de Vizille, en 1788, quand il les vit s'avancer dans leurs habits de paysans, avec leur rapière et leurs parchemins, de les faire asseoir à sa droite, comme étant les plus anciens nobles du Dauphiné. Ce trait dit toute la considération dans laquelle était tenue la véritable noblesse sous l'ancien régime, quelle que fût d'ailleurs sa situation de fortune. C'est pourquoi tous les actes dans lesquels paraissait un noble authentique, ancien ou de fraîche date, ne manquaient pas de *spécifier toujours* : « noble un tel », pour ceux du dernier échelon, et en remontant : « très haut et puissant seigneur un tel, etc. ». Cette rédaction des actes publics par les notaires royaux bien plus que la particule, était la reconnaissance, la consécration d'une qualité de fait dont les intéressés connaissaient tout le prix.

On ne conçoit pas dès lors que des SOUBEIRAN, s'ils avaient eu quelques traditions pouvant établir une noblesse telle que celle qui était représentée par les armes « *d'argent à la bande de gueules* » ne se soient pas adressés au moins une fois, dans le cours des siècles, aux autorités compétentes pour la faire reconnaître et établir d'une manière irréfutable et définitive.

Pour conclure cette trop longue digression, je dirai pour être fidèle à ce que je crois être la vérité que, sans preuves certaines, sans actes certains à l'appui, il est impossible de rattacher aucune des familles SOUBEYRAN-SOUBEIRAN existantes actuellement aux SOUBEYRAN-SOUBEIRAN nobles de l'ancien régime, exception faite toutefois pour les DE SOUBEYRAN de *Saint-Prix* et les DE SOUBEYRAN du *Clos*, qui sont les seuls, à ma connaissance, à pouvoir se réclamer actuellement d'une noblesse authentique.

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE II

Les Soubeyran Cévenols

Ainsi que le chapitre précédent le fait ressortir, il n'est certainement pas, à première vue, de familles plus essentiellement cévenoles que celles qui portent notre nom.

Pour nous en convaincre encore davantage, pointons sur une carte des Cévennes, depuis les confins du Haut-Vivarais presque jusque vers la Méditerranée, toutes les localités ou paroisses où nous trouvons établis des SOUBEYRAN-SOUBEIRAN à la fin du XVII^e siècle. Nous obtiendrons ainsi la carte démographique de toutes les familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN, et cette carte sera à elle seule la preuve la plus claire, la plus évidente, que l'origine de ces familles doit être recherchée incontestablement dans nos montagnes cévenoles, où nous pourrions les trouver établies, j'en suis convaincu, de générations en générations, depuis des siècles.

Le Haut-Vivarais, avec *Saint-Agrève*, *Fay-le Froid*, *les Vastres* et *Saint-Romain-le-Désert* ; le Vivarais moyen, avec *Asperjot* (ou *Asperjoc*) et *Boulogne* ; le Bas-Vivarais, avec *Chassiers*, *Paysac* et *Sablères*, nous révèlent, à ma connaissance, l'habitat le plus ancien des SOUBEYRAN (1).

Le Colonel Souvairan, pour les familles SOUBEYRAN dont il s'est occupé (2), ne remonte pas, pour celles du *Gard* et de l'*Hérault*, au delà de la fin du XVI^e siècle. Evidemment, la présence d'*Anthoine* SOUBEYRAN à *Marsillargues* en 1580 est à elle seule une présomption de l'ancienneté des SOUBEYRAN dans cette paroisse, mais ce n'est qu'une présomption, et il ne serait pas impossible que ce premier ancêtre des SOUBEYRAN-SOUVAIRAN de la *Suisse* et de la *Haute-Savoie* ne soit venu, lui ou ses devanciers, d'une autre paroisse pour s'établir dans celle où on le trouve fixé à cette époque.

(1) Les « *Estimes* » de 1464, aux Archives départementales de l'Ardèche, à Privas.

Je néglige volontairement l'archidiacre *Guillaume* SOUBEYRAN (bien qu'il paraisse dans un acte de 1169) comme n'étant certainement pas originaire de Maguelonne, où nous le rencontrons. Nous le retrouverons plus loin.

(2) « *Les Familles Soubeyran émigrées à Genève à la fin du XVII^e siècle et leurs descendants.* » (Neuchâtel, 1904)

Le Docteur Soubeiran, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, qui me paraît avoir poussé assez loin, du moins dans un certain sens **A**, l'étude de cette question, ne remonte pas non plus pour les SOUBEYRAN du *Gard*, qu'il a étudiés, lui aussi, au delà de la même époque. Il a rencontré en 1552 un *Guillaume* SOUBEYRAN, au *Pin*, dans la paroisse de *Saint-Hippolyte (du Fort)*, probablement ; c'est le plus ancien dont ses notes fassent mention (dans une paroisse où on puisse considérer que les SOUBEYRAN étaient à demeure), et, comme pour celui de *Marsillargues*, on peut se demander si la famille de ce *Guillaume* SOUBEYRAN est vraiment originaire de *Saint-Hippolyte*, ou si elle n'y est pas venue, antérieurement, d'une autre paroisse.

Il est fort possible que des recherches approfondies et bien conduites fassent ressortir l'existence de tous les SOUBEIRAN-SOUBEYRAN du *Gard* et de l'*Hérault*, antérieurement au XVI^e siècle, dans les paroisses où on les trouve établis déjà avant la fin du XVII^e siècle. J'en doute, cependant, pour ceux de l'*Hérault*. Mais en l'absence de documents *certain*s, authentiques, à l'appui, on ne peut rien affirmer, et je demeure fondé, jusqu'à preuve du contraire, à avancer que de tous les SOUBEYRAN connus jusqu'à ce jour, ceux du Vivarais sont certainement les plus anciens parmi ceux dont nous avons pu retrouver et suivre la trace, *sur le sol qui les avait vus naître* **B**.

De plus, si on pose comme principe, et on a toutes les raisons de pouvoir le faire, qu'il en est des mouvements démographiques comme des cours d'eaux qui descendent des montagnes vers la mer, sans jamais remonter vers leur source, et que depuis des siècles les populations montagnardes abandonnent leurs montagnes pour s'en aller vers la plaine, poussées par leur désir d'une vie plus facile et plus heureuse : il n'y a pas de doute que, entre toutes les familles SOUBEYRAN, ou SOUBEIRAN, fixées au même moment, les unes dans la plaine et les autres dans la montagne, ce sont certainement ces dernières qui sont les plus anciennes dans les régions où nous les trouvons établies.

Prenons par exemple les SOUBEYRAN que l'on trouve en 1464, sur les confins de l'*Ardèche* et de la *Haute-Loire*, et ceux que j'ai rencontrés en 1473 à *Pierrelatte* (1) : il saute aux yeux que ce ne sont pas les SOUBEYRAN des bords du Rhône qui ont pu remonter à *Fay-le-Froid* ou *Saint-Agrève*, mais bien plutôt ceux des hauts plateaux vivarois, ou ceux des montagnes de *Largentière* ou de *Joyeuse*, qui sont descendus jusque dans la plaine rhodanienne.

Ainsi a-t-il dû en être également pour les SOUBEYRAN des montagnes des environs d'*Anduze* ou de la *Lozère*, et pour ceux des plaines méditerranéennes d'*Aimargues* et de *Marsillargues*.

Je sais bien que, pour être absolument affirmatif, il faudrait connaître l'histoire complète de toutes les familles SOUBEYRAN, et que la chose est impossible **C** ; je ne crois pas cependant m'écarter beaucoup de la vérité en avançant, comme je l'ai fait au commencement de ce chapitre, que le berceau de tous les SOUBEYRAN peut et doit être cherché dans les vallées les plus reculées et sur les hauts plateaux de nos montagnes cévenoles.

(1) Dans l'*Histoire de l'Arrondissement de Nyons*, par Lacroix, archiviste de la Drôme un *Pierre* SOUBEYRAN, prieur en 1473, fonda à *Pierrelatte* la Chapellenie de *Saint-Sauveur* ; son frère, *Jean* SOUBEYRAN, a une fille, *Marguerite*, mariée à N. Cheysson ; cette dernière dote en 1577 « l'*Abbaye Joyeuse* » de *Pierrelatte*, de champs et vignes dont le produit devait servir à faire dire trois messes pour le repos de son âme.

Le problème de nos origines, du même coup, s'éclaire, et nous avons le droit de penser que nous descendons des plus anciens habitants de la région des Cévennes rhodaniennes, repoussés et refoulés toujours plus haut dans les montagnes où ils trouvèrent un asile, par les invasions successives qui, pareilles à des vagues, vinrent recouvrir, au cours des siècles, les plaines et les basses vallées de la Gaule celtique, puis de la Gaule romaine.

Deux grands groupes de familles SOUBEYRAN, qui ont pu n'en faire qu'un seul à l'origine, paraissent s'être formés au cours des siècles ; le premier, que je serais porté à regarder comme le plus ancien, est celui des SOUBEYRAN du *Vivarais* (ceux de la Haute-Loire et de l'Ardèche), et le second, celui des SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN du *Languedoc* (ceux du Gard et de l'Hérault). Cette classification est celle que j'ai adoptée dans le premier chapitre de cette étude.

Je dis que le premier groupe, celui des SOUBEYRAN *vivarois*, me paraît être le plus ancien, non seulement parce que c'est parmi ceux qui lui appartiennent que j'ai pu remonter le plus loin dans la *région même* où je les ai trouvés établis, mais aussi, et surtout, parce que leur présence dans les régions les plus élevées et les plus reculées de nos Cévennes répond aux lois démographiques qui me semblent dominer et diriger la vie des populations rhodaniennes.

C'est de cet asile, que furent pour ces populations les hauts plateaux de la région de *Saint-Agrève*, ou les massifs du *Mézenc* et du *Tanargue*, que seraient descendus tous les SOUBEYRAN que l'on rencontre dans les vallées plus basses des Cévennes, puis dans les plaines méditerranéennes.

Mais ceci n'est qu'une simple hypothèse, je me hâte de le dire, et je me garderai de donner comme résultats acquis des suppositions qui n'ont peut-être comme valeur que de ne pas être en contradiction avec ce que nous pouvons considérer comme des vérités historiques et démographiques certaines.

Quoi qu'il en soit, ces deux groupes, au cours des siècles, évoluent et se développent dans les conditions d'existence qui leur sont propres, et qui leur sont imposées par le climat, par la nature du sol, par la vie sociale dans laquelle leurs membres se meuvent et s'agitent.

Ce sont ces conditions d'existence qui, à la longue, orienteront et détermineront leurs destinées.

Bien plus longtemps que ceux du *Languedoc*, les SOUBEYRAN du *Vivarais* resteront attachés au sol dans lequel ils plongent leurs racines millénaires. Ils sont, depuis toujours, agriculteurs, et tels d'entre eux cultiveront encore aujourd'hui les mêmes terres où leurs ancêtres étaient déjà établis il y a plus de 400 ans (1) Quelques-uns des leurs, peu nombreux, tels ceux de *Saint-Barthélemy-le-Pin* ; s'élèveront par le tabellionnat jusqu'à la noblesse, et occuperont dans la société de leur époque une place qu'on peut qualifier d'éminente (C)

(2) A moi, tout au moins, tant à cause du peu de temps dont je dispose, que de l'insuffisance de mes connaissances. J'eusse voulu approfondir et résoudre tous les problèmes que pose devant notre esprit cette question de nos origines ; je laisse à un autre plus qualifié le soin et la satisfaction de faire ce que je n'aurai pu faire moi-même.

D'une façon générale, l'emprise du sol sur eux paraît être plus forte, et ils mettront à s'en dégager, semble-t-il, beaucoup plus de temps que leurs frères languedociens **(D)**.

Ces derniers, en effet, s'ils sont eux aussi agriculteurs à l'origine, bien plus rapidement que les SOUBEYRAN *vivarois*, verront dans une proportion plus grande leurs membres se détacher de la terre ancestrale et s'élever par la prêtrise, par le négoce, par le métier des armes, le tabellionnat ou les charges anoblissantes, à la classe privilégiée dans laquelle on peut les trouver dès le XII^e siècle, mais surtout à partir du XVI^e et du XVII^e siècle **(E)**.

Avec des fortunes diverses, les uns et les autres, dans des courbes familiales ascendantes ou descendantes, au gré des événements et des circonstances, réaliseront leurs destinées propres. Ils seront dans la société de leur époque une parcelle infime, mais une parcelle vivante quand même, de ces forces obscures qui ont fait, par leurs traditions de loyauté, de travail et d'économie, la grandeur de la patrie française.

Je voudrais maintenant essayer de répondre à la double question que je me suis posée bien souvent :

1° Quelle est l'étymologie du nom de « SOUBEYRAN » ?

2° Les SOUBEYRAN sortent-ils tous d'une souche commune ?

1°. — L'Étymologie du nom de « SOUBEYRAN »

Si nous en sommes réduits, pour l'origine de notre nom, à de simples hypothèses, il n'en est pas de même pour l'étymologie du mot de « *Soubeiran* » ou « *Soubeyran* ».

« *Soubeiran* », en langue d'Oc, a toujours signifié et signifie encore « *Souverain* » ; on dit « *lou Maistre Soubeiran* », pour le Maître Souverain, Mistral écrit : « *Et Jano, Damo Soubeirano* », pour « *Et Jane, Dame Souveraine* ». On pourrait multiplier les exemples, il n'y a pas de doute : « *Soubeiran* » et « *Souverain* » sont bien, dans deux langues différentes, un seul et même mot, avec la même signification.

C'est ce que nous apprend le grand dictionnaire provençal *Le Trésor du Félibrige* **(F)**.

Mais si ce point est unanimement acquis pour tous ceux qui connaissent tant soit peu la langue provençale, il est loin d'en être de même en ce qui concerne l'origine même du nom de « *Soubeyran* », et sur cette origine les avis sont partagés.

Pour M. de Soubeyran de Saint-Prix, l'origine de son nom serait la suivante. Voici, en effet, ce qu'il m'écrivait :

« *Petrus de prato superiori* », c'est-à-dire du « *pré d'en haut* », était possesseur, « au milieu du XV^e siècle, d'un domaine appelé « *Soubeyran* », ses trois fils prirent le nom « du domaine de leur père, qui lui-même tirait le sien de sa situation élevée, « dominant (*Soubeyran*) une vallée (*Souteyran*). »

(D) Les SOUBEYRAN (ou SOUBEYRAND) de la *Bataille*, dans la commune d'*Araules* (Haute-Loire). Les ancêtres de M. Pierre SOUBEYRAND, cultivaient en 1502 les mêmes terres que lui et les siens exploitaient encore à l'heure actuelle.

Selon M. de Saint-Prix, cette origine serait donc pour sa famille dans le « *prato superiori* », le « *pré d'en haut* » qui aurait donné en vieux français « *de la pras Soubeyran* », ce dernier mot étant synonyme de « *Supérieur* », « *on dit, ajoute-t-il, Saint-Martin le Soubeyran, pour Saint-Martin le Supérieur* ».

Cette solution du problème, à mon avis, n'en est pas une, et j'estime que nous ne pouvons pas la retenir.

En effet, si la proposition de M. de Saint-Prix est vraisemblablement exacte, en ce qui concerne l'appellation même du domaine du « *pré d'en haut* » (on trouve dans diverses régions des cols « *Soubeyran* », dont l'appellation doit avoir la même origine), je ne puis m'empêcher de constater qu'il y avait dans le Vivarais, à l'époque où les fils de Pierre du « *pré d'en haut* » auraient pris le nom du domaine de leur père, entre 1440 et 1500, d'autres familles SOUBEYRAN, plus anciennes que celle des SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélémy-le-Pin*, ou tout au moins leurs contemporaines. J'en ai trouvées dans les « *Estimes* », de 1464 (1), à *Saint-Agrève*, aux *Vastres*, à *Saint-Romain-le-Désert*, à *Boulogne*, à *Asperjot*, à *Chassiers*, à *Payzac*, à *Sablières*. Il y avait donc des SOUBEYRAN dans le Vivarais, antérieurement à la date indiquée par M. de Saint-Prix comme étant celle où ses ancêtres auraient reçu leur nom ; on peut même inférer du nombre et de l'habitat de ces SOUBEYRAN qu'ils étaient fixés dans la région depuis plusieurs siècles. Il n'y a d'ailleurs qu'à parcourir ces « *Estimes* » pour s'en convaincre, et constater que tous les noms propres de l'Ardèche moderne, ou presque tous, s'y rencontrent déjà, à peu de chose près, sous leur forme actuelle : il est par suite impossible d'admettre que, seuls, les ancêtres des SOUBEYRAN, de *Saint-Barthélemy-le-Pin*, auraient fait exception à la règle, et que les fils de « *Pierre* », qui habitait le « *pré d'en haut* », étaient des « *sans nom* » à la fin du XV^e siècle, avant d'avoir pris celui de la terre qu'ils possédaient.

Pour toutes ces raisons, qui me paraissent péremptoires, il nous est impossible d'accepter la solution proposée par M. de Saint-Prix.

Le Colonel Souvairan, dans l'étude qu'il fait de ce même sujet (2), émet une hypothèse qui, à mon sens, serre la vérité de beaucoup plus près. Reprenant l'idée émise par mon cousin Auguste Soubeyran, que : « tous les *Soubéran*, *Soubeyran*, *Soubeiran*, « *Souvairan*, sortis du Midi de la France, ont le même nom orthographié de manières « différentes, et que ce nom autrefois voulait dire tout simplement « *Souverain* ».

(1) M. Jean Régéné, le savant archiviste de l'Ardèche, a donné de ces « *Estimes* » une étude extrêmement intéressante dans sa brochure « *La vie économique et les classes sociales du Vivarais, au lendemain de la guerre de Cent ans* ». Ces précieuses « *Estimes* » sont aux Archives de l'Ardèche, à Privas, où on peut les consulter. Je les analyserai, pour ce qui concerne les SOUBEYRAN, au chapitre IV de mon travail.

(2) « *Les familles Soubeyran émigrées à Genève à la fin du XVII^e siècle et leurs descendants* », chap. IV, pp. 78 et 79 (Neuchâtel, 1904). M. le Colonel Souvairan, avec lequel j'ai, le grand plaisir de correspondre encore, a bien voulu m'offrir toutes les brochures publiées par lui sur les familles SOUBEYRAN ; ces dernières ne doivent pas oublier qu'il est le premier à s'être occupé d'elles,

Il croit qu'il faut chercher : « l'origine de notre nom dans celle d'un des Comtes « Souverains du Royaume d'Arles, dépossédé de sa souveraineté, soit dans une guerre, « soit au moment de la réunion à la France et auquel ses contemporains auraient continué « à donner le titre de « le Souvran », d'où les noms de famille *Soviran*, *Sobéran*, *Soubiran*, « *Souvairan*, *Soubeiran* et *Soubeyran*. »

La proposition du Colonel Souvairan est certainement exacte en ce qui concerne l'étymologie et la signification des mots « *Soubeiran* » et « *Souverain* » ; il ne me semble pas, par contre, que le postulat historique posé par mon aimable correspondant puisse être retenu, pour les raisons suivantes :

1° Il n'y a pas eu, si je ne me trompe, de Royaume d'Arles réuni à la France, en 1482, mais un Comté de Provence réuni à la couronne par Louis XI, après la mort de Charles du Maine, neveu de René d'Anjou, roi de Naples et des Deux-Siciles, comte de Provence. Ce fait historique, bien établi, ne nous permet pas, pour ce qui a pu se passer à cette époque, d'accepter dans tous ses termes l'hypothèse du Colonel Souvairan. Cette dernière, au surplus, me paraît être en contradiction avec ce que nous savons sur la formation des noms propres, antérieure de plus de 400 ans au XV^e siècle, et avec ce fait aussi, que pour les SOUBEYRAN, ils existaient déjà, nombreux dans le *Languedoc* et dans le *Vivarais*, bien antérieurement à l'année 1482, date de la réunion de la Provence à la couronne de France.

2° L'ancien Royaume d'Arles, formé par Boson, beau-frère de Charles le Chauve, en 879, de la Franche-Comté, du sud de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Vivarais, disparut en 1033, après la mort de Rodolphe III. La succession de ce dernier devant revenir à Conrad II, empereur d'Allemagne, de nombreux prétendants se disputèrent son héritage, qui finit par se diviser et par former une foule de seigneuries laïques ou ecclésiastiques. L'histoire de ces seigneuries est bien connue, et qu'il s'agisse, pour les régions qui nous intéressent, du Dauphiné, du Vivarais ou de la Provence, l'hypothèse du Colonel Souvairan n'est pas à envisager, aucun comte d'Albon, aucun comte de Valentinois, aucun comte de Provence, ne fut dépossédé de ses terres par un prince plus puissant. Seuls, les comtes du Vivarais disparurent de la scène politique à cette époque. Le dernier d'entre eux, Elpodorius (1), qui vivait sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, dut mourir sans postérité ; il est certain du moins qu'il n'eut pas d'héritier et de successeur dans sa dignité. L'histoire, qui a soigneusement recueilli la suite généalogique, les noms, les faits et gestes des autres comtes qui vivaient à cette époque, est demeurée muette sur les comtes du Vivarais, et on peut considérer comme une vérité certaine qu'il ne s'est trouvé aucun descendant du comte Elpodorius qui, déchu de sa dignité, ait pu continuer à se faire appeler, ou à se laisser appeler, le « *Soubeiran* » par ses anciens sujets ; ces derniers, d'ailleurs, dans une pareille occurrence, n'eussent jamais osé, ou même pensé, à lui donner un titre qui ne lui appartenait plus. De sorte que, pour conclure, on peut affirmer que les données historiques que nous avons sur les événements, sur les mœurs, sur la psychologie de cette époque, nous interdisent encore de nous arrêter, sinon sur l'hypothèse elle-même, du moins sur le postulat historique du Colonel Souvairan.

(1) *Histoire du Vivarais*, tome premier, page 487, par le Chanoine Rouchier (Largentièrre, imprimerie Mazel et Plancher, 1914).

Pour moi, me reportant à tout ce que nous savons sur l'histoire et la formation des noms, et en plein accord, cette fois, avec mon aimable correspondant, je n'hésite pas un seul instant : c'est dans la position sociale de nos lointains ancêtres que nous devons chercher l'origine de notre nom. Et puisque il est établi que « *Soubeyran* », ou « *Soubeiran* », en langue d'Oc, et le mot « *Souverain* », sont un seul et même mot, avec la même signification : De quoi donc ceux de nos pères, nos très anciens ancêtres, qui prirent ce surnom, au X^e ou au XI^e siècle, purent-ils être les Souverains, les « *Soubeiran* » ? Mais d'une terre, d'une maison, d'une charge peut-être, qu'ils possédaient sans contestation, en toute propriété, ils en étaient les « *Soubeiran* » (la langue d'Oïl aurait dit les « *maîtres* », d'où le nom de Lemaître, ou Lemaître) et ce nom, ou ce titre, comme on voudra, devint d'abord le surnom, puis le nom patronymique qu'ils transmirent à leurs descendants, de génération en génération, à travers les siècles **G**

Ceci dit, je n'hésite pas à reconnaître que cette solution, que nous ne pouvons évidemment regarder que comme une hypothèse, ne résout pas le fond même du problème, celui de savoir quelle aurait été exactement cette « *souveraineté* » exercée par nos lointains ancêtres, dans l'ordre social ou dans un ordre purement matériel, souveraineté qui leur aurait fait donner ou leur aurait fait prendre le surnom représentatif de leur situation matérielle ou de leur position sociale. Cela, je crois bien que nous ne le saurons jamais. Il faudrait en tout cas, d'autres connaissances que celles que je puis avoir, pour trancher définitivement cette question, aussi n'ai-je pas eu, ai-je besoin de le dire, en l'exposant, la prétention de la résoudre.

*
* *

Quant à l'orthographe du nom de

SOUBEYRAN

on la trouve écrite de bien des manières différentes, et chacune des nombreuses familles SOUBEYRAN, SOUBEIRAN, SOUBEYRAND, etc., etc., que j'ai rencontrées, est en droit de se demander si ce n'est pas celui qu'elle porte qui reflète l'authentique et véritable physionomie de notre nom.

Sur ce point encore, je vais essayer de développer les quelques réflexions que m'ont suggérées les recherches auxquelles je me suis livré.

Il n'y a pas de doute que les auteurs classiques provençaux ont toujours écrit « *Soubeiran* » avec un « *i* » ; il semblerait dès lors naturel d'admettre que cette orthographe doive être la forme la plus ancienne de notre nom, puisqu'elle en est la forme provençale même, et que le provençal (la langue d'Oc) était la langue « *peiriale* » des populations autochtones vivaroises et languedociennes.

Je l'ai cru pendant longtemps ; je n'en suis plus autant persuadé actuellement, depuis que j'ai pu dépouiller et étudier l'unique et précieuse documentation des Archives départementales de l'Ardèche, et projeter ainsi, au moment où je n'y comptais plus, un rayon de lumière sur les origines les plus lointaines des SOUBEYRAN *vivarois*.

Les actes les plus anciens que j'ai trouvés, en effet, les « *Estimes* », de 1464, nous donnent de notre nom une orthographe un peu différente de l'orthographe provençale. Dans les « *Estimes* » détaillées, rédigées en latin, les enquêteurs ont écrit : « *Sobeyra* » ou « *Sobeyrani* », tandis que les comptables de l'Administration baillagère, dans « *l'Abrégé* » et

le « *Sommaire* » de ces mêmes « *Estimes* », rédigés en français, ont écrit « *Sobeyran* », s'efforçant ainsi de respecter autant que possible la forme latine de notre nom, qui était « *Soubeyran* », j'en suis convaincu, dans sa forme originale. J'ai pu, du reste, le constater dans plusieurs actes du commencement du XVII^e siècle : Alors que le notaire plus ou moins latinisant écrit encore « *Sobeyran* », l'intéressé, lui, signe de son véritable nom « *Soubeyran* ». Par exemple, *Jacques* « SOBEYRAN », de Tournon-les-Privas, dans un acte du 30 mai 1616, signe « *J. Soubeyran* ».

David « SOBEYRAN », de Chassagnes, dans divers actes, signe toujours « *David Soubeyran* ».

A partir de 1650, la forme « *Sobeyran* » disparaît complètement, et tous les notaires écrivent, et écriront : « *Soubeyran* » dans tous les actes que j'ai rencontrés dans le cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les lignes qui précèdent ne valent évidemment que pour les SOUBEYRAN *vivarois* ; la question se pose moins nettement pour les SOUBEYRAN et les SOUBEIRAN *languedociens*. On trouve en effet, pour ces derniers, dans les documents recueillis par le Colonel Souvairan, comme dans les notes du Docteur Soubeiran, les deux formes, avec « *i* » et avec « *y* », côte à côte. Dans une même famille, les actes cités emploient indifféremment l'une ou l'autre orthographe, au gré de leurs rédacteurs, de sorte qu'il est bien difficile de se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre forme.

Les notes du Docteur Soubeiran, cependant, postulent dans leur ensemble pour la forme « *Soubeyran* ». Les mas *Soubeyran*, des communes de Mialet, de Saint-André-de-Valborgne, de Sainte-Croix-de-Caderle, ont tous la forme avec « *y* ». Les Archives du Gard (G 202) donnent également « *Magalia Sobeyrana* » (1487), et « *royre Sobeyranum* » (en 1356), le « *Roure Soubeyran* », dans la commune de Fontanès. A Alès, à Mende, à Marvejols, à Aimargues (déjà en 1312), on trouve les portes « *Soubeyrane* », le boulevard « *Soubeyran* ». Et si des choses nous passons aux personnes, nous constatons encore, pour ne parler que des SOUBEYRAN les plus anciennement connus, que *Guillaume* SOUBEYRAN, qui vivait à Saint-Jean-du-Gard en 1552, écrivait son nom avec « *y* », de même que *Guillaume* SOUBEYRAN, archidiacre de Maguelonne, en 1169, 400 ans auparavant (1). Il faudrait, pour élucider cette question, pouvoir dépouiller à fond non seulement les vieux registres de l'état-civil, mais aussi les vieilles minutes notariales, et surtout remonter par-delà les XVII^e et XVI^e siècles, jusqu'aux documents du XV^e siècle dont j'ai moi-même trouvé l'équivalent aux Archives départementales de l'Ardèche, à Privas (2).

(1) Cependant, pour ne parler que des plus anciennement connus par des actes authentiques, le pasteur Cadix, pour les SOUBEIRAN, de Saint-Jean-du-Gard, a relevé dans les registres curiaux de Saint-Jean, de 1600 à 1685, la forme « *Soubeiran* ». De même, les vieux registres de Saint-Hippolyte-du-Fort (1571 à 1675) donneraient également « *Soubeiran* ».

(2) Je veux parler de la documentation unique que représente la collection des « *Estimes de 1464* ». Toutes les provinces n'en possèdent pas de pareilles, à ce que m'a dit M. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme ; mais on trouve pour certaines provinces, pour le Dauphiné par exemple, des « *Revisions de feux* », qui donnent aussi la liste complète de tous les chefs de famille d'une paroisse, à peu près à la même époque, c'est-à-dire après la guerre de Cent ans. Ce sont ces documents qu'il faudrait trouver et compulsés, ils nous fixeraient immédiatement en éclairant d'un jour définitif la question que nous cherchons à résoudre.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut avancer que les deux formes « *Soubeiran* » et « *Soubeyran* » sont incontestablement les formes les plus anciennes de notre nom, et celles que nous pouvons considérer comme les seules véritables. Toutes les autres formes *Souberan*, *Soubairan*, *Soubeirant*, *Soubeyrand*, etc., n'en sont que des variantes produites par les erreurs onomastiques des rédacteurs à l'état-civil **(H)**

Pour terminer ces quelques réflexions, j'ajouterai comme conclusion à tout ce qui précède, que « *Soubeiran* » étant la forme primitive de notre nom, sa variante « *Soubeyran* », pour garder sa personnalité propre, doit, comme sa sœur provençale, se prononcer « *Soubeiran* » : On peut même se demander si « l'y » n'y aurait pas été introduit pour lui conserver justement sa prononciation originale, en mouillant fortement « l'e » muet qui le précède.

La véritable prononciation de notre nom serait donc, pour l'une et l'autre forme : « *Soubeiran* » et non « *Soubéran* », comme nous le prononçons (1).

*
* *

Il nous reste maintenant, pour compléter cette première partie de notre étude, à répondre à la deuxième question que nous avons posée :

Tous les SOUBEYRAN ont-ils une souche commune ?

J'avoue que je suis très partagé, et que, beaucoup moins, que pour l'étymologie de notre nom, j'ai les éléments pour y répondre.

D'une part, si le nom de « *Soubeyran* » est venu à nos premiers ancêtres du fait de leur position sociale ou de leur situation matérielle, il semble que les mêmes causes produisant les mêmes effets, il n'y a aucune raison pour ne pas admettre que de nombreux individus ont pu recevoir le même nom simultanément dans toutes les régions où une même langue employait les mêmes mots pour désigner les mêmes choses. Par conséquent, dans le nord des Cévennes comme dans le sud, dans le Vivarais comme dans le haut Languedoc, plusieurs familles SOUBEYRAN ont pu naître du fait que leurs auteurs, à la même époque, ont pris, bien qu'éloignés les uns des autres, le même nom de « *Soubeyran* » (2).

(1) Du moins dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, et à plus forte raison dans les autres régions de la France, où notre nom est comme en exil. Les départements du Gard et de l'Hérault, par contre, ont conservé la prononciation correcte de notre nom que nous devrions chercher à rétablir chaque fois que nous le pouvons.

(2) La présence des SOUBIRAN dans le *Castrais*, l'*Albigeois* et jusque dans le *Béarn* militerait fortement en faveur de cette hypothèse.

Evidemment, cette hypothèse est vraisemblable. Et pourtant, comment expliquer, étant donné que la langue d'Oc était parlée dans tout le Midi de la France, depuis les Alpes jusque sur les bords de la Garonne, et même au-delà, que ce soit seulement dans les Cévennes que l'on rencontre des SOUBEYRAN comme en étant vraiment originaires, alors que toute la région qui s'étend sur la rive gauche du Rhône, depuis la Drôme jusqu'à la mer (1), de même que celle qui, à l'ouest des Cévennes, descend des montagnes de la Lozère jusque sur les rives de Garonne, n'en possèdent pas un seul que l'on puisse regarder comme leur appartenant en propre **I**. Il y a là un fait qui paraît inexplicable si l'on admet la floraison simultanée dans des régions diverses de plusieurs familles SOUBEYRAN, ou SOUBEIRAN, n'ayant aucun rapport les unes avec les autres.

Tandis que, au contraire, si l'on admet l'hypothèse de la souche unique pour toutes les familles qui portent notre nom, ou ses variantes, alors il est naturel qu'on ne rencontre ces dernières que dans une seule et même région, jusqu'au moment où, suivant leurs destinées, elles quittent leur lieu d'origine pour aller chercher ailleurs une somme plus grande de bonheur et de prospérité.

Et c'est bien là ce qui semble se passer pour les SOUBEYRAN ; leur habitat originaire est si parfaitement délimité que l'hypothèse que je viens d'exposer en dernier lieu paraît raisonnablement acceptable, et que sans rien pouvoir affirmer, évidemment, il nous est permis, avec des raisons sérieuses de pouvoir le faire, de chercher dans les Hautes-Cévennes le lieu d'origine du premier SOUBEYRAN, tige unique de tous ceux qui portent son nom aujourd'hui.

Voilà, brièvement exposées, les réflexions qui m'ont été suggérées par l'examen de l'une et de l'autre des hypothèses que j'ai envisagées. Je laisse à ceux d'entre nous que cette question intéresse le soin de conclure et de se prononcer.

(1) Si le mot même de « *Soubeyran* », ou « *Soubeyran* », est aussi employé dans le Sud-Est sous la forme et avec l'acception que lui donne « *Le Trésor du Félibrige* » (nous avons près de Dieulefit même, dans les montagnes de Bourdeaux, un col *Soubeyran*, pour ne parler que de celui-là), je ne connais pas dans toute la région ainsi délimitée de familles SOUBEYRAN, je n'en ai jamais rencontrées dans les recherches que j'ai faites (exception faite cependant pour les SOUBEYRAN que j'ai trouvés à Pierrelatte en 1473, mais ce fait me paraît être un accident, bien plus encore qu'une exception à la règle).

NOTES Longues du Chapitre II

(A/54) Je dis « *dans un certain sens* », car mon honorable correspondant ne m'a paru s'être occupé que des familles SOUBEYRAN « nobles », dont font mention les divers armoriaux qu'il a compulsés. Je me permets d'ajouter que ce n'est pas de ce côté, à mon humble avis, qu'il est possible de trouver les attaches premières et profondes des familles dont nous voulons rechercher l'origine. Par le fait même qu'ils étaient dans une situation sociale plus élevée, les nobles voyaient très souvent se relâcher les liens qui les rattachaient à leur lieu de départ ; ils étaient, en effet, de par leurs fonctions mêmes, ou leur état : officiers, juges, conseillers dans les diverses cours ou parlements, emportés quelquefois bien loin du lieu qui les avait vus naître, eux ou leurs ancêtres. De sorte qu'en les trouvant fixés dans tel ou tel endroit, ou telle ou telle ville, il est impossible d'en conclure à fortiori qu'ils en étaient originaires.

A côté des familles SOUBEYRAN « nobles » dont parlent les notes du D^f Soubeiran, il y en avait incontestablement une multitude d'autres, paysannes, attachées depuis des générations, on peut dire des siècles, au sol qui les faisait vivre ; c'est dans ces familles « *vilaines* », profondément attachées à la terre ancestrale et patrimoniale, qu'on pourrait trouver plus sûrement les origines les plus lointaines et les plus certaines de toutes celles qui portent notre nom.

(B/54) Je néglige volontairement, en formulant cette assertion, tous les « SOBIRAN » du *Castrais* et de l'*Albigeois* énumérés par le D^f Soubeiran, ces familles me paraissant complètement étrangères à celles qui portent notre nom. En effet, un des auteurs cités par le D^f Soubeiran, un M. Noulens, dans son *Histoire de la Maison « de Soubiran de Campagno »* (1874), remonte jusqu'à *Willem-Arnold-Raimond Sobiran*, qui vivait en l'an 1100 (p. 108) ; il est bien évident que cette date même exclut, sinon l'hypothèse de l'origine cévenole de cette famille, du moins celle qui en ferait la souche mère et le point de départ de tous les SOUBEIRAN-SOUBEYRAN que l'on trouve par après dans les montagnes et les vallées reculées des Hautes-Cévennes et du Plateau Central. Cette maison de « SOBIRAN » ou SOUBIRAN, à laquelle appartiennent sans doute tous les « SOBIRAN » cités par le D^f Soubeiran, apparaît dans la région où elle a évolué au cours des siècles, environ 100 ou 200 ans après la formation des noms, à l'époque par conséquent où nos lointains ancêtres reçurent le leur, dans la région où ils étaient eux-mêmes fixés, et il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de les rattacher les uns et les autres, à une souche unique.

Comment admettre encore, en effet, que les « SOBIRAN », s'ils étaient descendus de la région des Cévennes, n'y aient laissé aucune trace, aucune autre famille de leur sang et de leur rang, qui puisse leur être comparable, et dont le souvenir serait venu jusqu'à nous. Encore bien moins peut-on admettre l'hypothèse que ces « SOBIRAN » *albigeois* seraient les ancêtres des SOUBEIRAN-SOUBEYRAN *cévenols*, de ceux des Cévennes languedociennes, comme de ceux des Cévennes vivaroises : les familles et les individus ne remontent jamais de la plaine à la montagne (les grands refoulements historiques de populations autochtones exceptés), elles suivent dans leurs évolutions un mouvement absolument contraire.

Un nom pourtant est à retenir parmi tous ceux cités par le D^r Soubeiran, c'est celui d'un *Guillaume* « SOUBEYRAN », archidiacre de Maguelonne, qui acquiesça à l'alliance conclue en 1169 sous le patronage de Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, entre le chapitre de Maguelonne et ceux d'Uzès et de Mende (*Cab. des Titres. Bibli. de Richelieu. Coll. de Camp., vol. 109, cité par Gariel, fol. 143*. Je transcris textuellement d'après les notes du D^r Soubeiran). Ce *Guillaume* « SOUBEYRAN » serait bien, lui, un des nôtres, un SOUBEYRAN, mais d'où venait-il ? d'où était-il originaire ? L'acte rappelé ne le dit pas, sans doute : les religieux étaient grands voyageurs, et sa présence à Maguelonne ne nous révèle rien, ni sur son origine, ni sur celle de sa famille.

Cet acte cependant est d'une très grande importance, en ce sens qu'il confirme ce que je viens de dire plus haut, en nous faisant connaître qu'à côté des « SOBIRAN » dont nous venons de parler, il existait aussi des « SOUBEYRAN », au commencement du XII^e siècle ; on peut donc avancer avec beaucoup de raisons de le faire, qu'ils étaient indépendants les uns des autres et qu'ils formaient deux familles, ou groupes de familles, absolument distincts, sinon d'une égale importance, du moins d'une égale ancienneté.

(C/55) D'abord agriculteurs eux aussi. C'est le sixième descendant de « *Petrus de prato superiori* », Jean IV SOUBEYRAN, notaire royal, qui prend la particule ; il est commissaire

du roi en Vivarais, capitaine-châtelain de Retourtour, Lamastre et Saint-Barthélemy-Ie-Pin. Son petit-fils, Jean SOUBEYRAN, est le premier à prendre la qualification de « noble ». Comme on l'a vu dans les quelques notes que j'ai consacrées à cette famille dans le chapitre premier de mon travail, un grand nombre de ses membres occupèrent des charges importantes ; des nombreuses branches qu'elle a formées, deux seulement subsistent encore, celles de SAINT-PRIX et du CLOS : la première est représentée par le fils de M. DE SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX, petit-fils de M. Emile Loubet, ancien président de la République ; la seconde par M. Alfred DE SOUBEYRAN, ancien ingénieur en chef au corps des mines, 86 avenue d'Iéna, à Paris, et son neveu Pierre DE SOUBEYRAN, capitaine de cuirassiers et ses enfants.

(D/56) Tous ou presque tous les SOUBEYRAN que j'ai rencontrés dans le Vivarais étaient cultivateurs, à la fin du XVI^e siècle. Dans la région privadoise, seuls quelques-uns, à Privas, seront dans le négoce et dans l'industrie de la tannerie. De même, pour ceux de Lamastre, de Desaignes, du Cheylard, ils vivaient presque tous de la terre, encore à la fin du XVIII^e siècle. Les SOUBEYRAN de la Haute-Loire sont également encore presque tous cultivateurs à l'heure actuelle.

C'est seulement au commencement du XVII^e siècle que notre ancêtre, Abraham SOUBEYRAN, quitte les coteaux de Chassignes, près de Privas, pour venir s'installer à Montélimar comme marchand tanneur. De même, il faudra venir jusqu'au XIX^e siècle pour voir le déracinement des SOUBEYRAND du Cheylard, par exemple, qui deviendront soldats, médecins, ingénieurs, ou celui des SOUBEYRAND de la Haute-Loire, qui seront instituteurs, employés des postes, employés des chemins de fer, etc.

(E/56) *Guillaume* SOUBEYRAN, déjà cité, archidiacre de Maguelonne en 1169 — un capitaine *Jean* SOUBEYRAN se trouve au siège de Montpellier par Louis XIII, en 1622 — un *Pierre* DE SOUBEYRAN figure, au commencement du XVII^e siècle, à une Assemblée de la noblesse à Lunel — des SOUBEYRAN vivaient à Aimargues sous Henri IV et Louis XIII et y défendaient la place — une *Suzanne* DE SOUBEYRAN, de Saint-Hippolyte-du-Fort, épousa le 23 juillet 1615 Jean de Saint-Bonnet, sieur de Sainte-Croix, de la même famille que le maréchal de Thoiras — *Jean* SOUBEYRAN, maire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, est conseiller du roi (1696) — *Barthélemy* DE SOUBEYRAN, conseiller du roi, est assesseur de la Maison de Ville de Castelnaudary (1698) — *Raymond* SOUBEYRAN, d'Anduze, fait enregistrer ses armes en 1696 — *Pierre* SOUBEYRAN est procureur au Parlement de Toulouse (1703) — un autre *Pierre* SOUBEYRAN, conseiller du roi, est garde des registres du Contrôle général des finances (1699) — *René* DE SOUBEYRAN était capitaine au régiment de Rebé (1699). Les SOUBEYRAN-RAYNAUD sont seigneurs de Vic, de Maureilhan et de Frontignan au XVIII^e siècle : un des leurs, *Philippe-Louis* SOUBEYRAN-RAYNAUD, seigneur de Vic, etc., est conseiller à la cour des Aydes de Montpellier en 1777 ; son frère *Jean-Guillaume* est receveur des tailles à Vienne (Dauphiné) (*d'après les notes du Docteur Soubeiran*).

(F/56) Nous trouvons dans ce Dictionnaire : *Soubeiran, Soubiran* (Gascogne), *Subeiran* (Limousin, Marseille), *Soubran, Souvran* (Nice), *Soubira* (Languedoc), *Souvira* (Béarn) — roman (vieux provençal) : *Sobeiran, Sobiran, Souveran, Soueran, Souiran, Sobran, Sobeira, Sobeyra, Souviraa, Sobira, Sobera, Sobra, Sobiron, Sobiroo* — en Catalan : *Sobira* — en Espagnol et Portugais : *Soberano* — en Italien : *Sovrano* — Bas-Latin : *Superanus* — Latin : *Superans* : Souverain, Souveraine, supérieur, d'en haut, élevé.

<i>Soubeiran Segnour</i>	pour	<i>Souverain Seigneur</i>
<i>Soubeirano joio</i>	pour	<i>Souveraine joie</i>
<i>pourtou Soubeiran</i>	pour	<i>porte haute</i>
<i>prat Soubeiran</i>	pour	<i>pré supérieur.</i>

Les exemples abondent, dans tout le Midi, qui illustrent les lignes qui précèdent. C'est ainsi qu'on trouve dans beaucoup de villes la porte « *Soubeyrane* », c'est-à-dire la porte haute, la rue « *Soubeyrane* », la rue supérieure, et qu'on peut lire dans « *L'Histoire du Vivarais* », de M. Jean Régéné, *tome premier, page 292*, au sujet de deux quartiers de Bourg-Saint-Andéol (Haut-Bergoiata et Bas-Bergoiata) : « *Bergoiatas superior* » et « *Bergoiatas inferior* », selon l'orthographe de l'époque, le renvoi suivant au bas de la dite page :

« Le nom de « *Burgus superior* » (*Bourg Sobeyran*) resta à la partie du territoire du « *Bourg contigu à l'enceinte nord...* » »

Cette étymologie : *Sobeyran* = *supérieur*, et celle que j'ai donnée, « *Soubeiran* » ou « *Soubeyran* » = *Souverain*, ne sont donc en réalité que deux aspects d'une seule et même signification : elles se rejoignent, si je puis ainsi dire, à leur point de départ, en ce sens que le Souverain ne fut à l'origine que le seigneur le plus puissant, le seigneur le plus éminent, celui qui était le « *supérieur* » parmi ses pairs.

A remarquer que le mot provençal « *Soubeiran* » est toujours écrit « *Soubeyran* », avec « y », dans son application aux choses matérielles.

De même, quand Mistral, dans son Dictionnaire, indique que le mot provençal est devenu un nom de famille, il écrit aussi « *Soubeyran* ».

A remarquer encore et à retenir également que si les mots *Soubeiran*, et *Soubiran*, par exemple, ont la même signification, leur orthographe particulière les différencie nettement, elle est le signe évident de leur nationalité propre, *Soubeiran* est languedocien, tandis que *Soubiran* est gascon.

Ceci est d'une très grande importance pour l'identification des diverses familles SOUBEYRAN ou SOUBEIRAN, et SOUBIRAN. Je ne dirai pas qu'elles n'ont rien de commun entre elles, dans leurs origines les plus lointaines, cela nous ne le saurons probablement jamais, elles appartiennent, en tout cas, à des régions bien différentes et paraissent être, par rapport les unes aux autres, complètement étrangères.

(G/59) « Le mot de « *Soubeiran* » ou « *Soubeyran* » n'a rien à voir avec *Souverain* », écrit le Docteur Soubeiran, à la troisième page des notes qu'il m'a communiquées. Et cependant plus loin, et à plusieurs reprises, il argumente pour établir que tous les SOUBEIRAN

du Languedoc descendaient d'une même souche, et sortiraient d'une très ancienne famille SOUBEIRAN, dont l'origine se perdrait dans les premiers âges de la féodalité, et que ses armes dans leur simplicité : « *d'argent à la bande de gueules* » feraient presque l'équivalente d'une famille souveraine. (Une famille « *Soubeirano* », d'où les SOUBEIRAN.)

Si le Docteur Soubeiran met cette explication de côté, je ne vois pas comment il pourrait justifier l'origine de notre nom, *en partant du point de vue qu'il s'efforce de soutenir*. Ce n'est pas, en effet, l'appellation de « *Soubeyrane* » donnée à une porte « *haute* », ou à une rue « *supérieure* », qui peut expliquer comment un ou plusieurs individus auraient reçu ce surnom de « *SOUBEIRAN* » ou « *SOUBEYRAN* », c'est à dire « *supérieur* »; en quoi auraient-ils pu l'être, cet ancêtre ou ces ancêtres des SOUBEYRAN, si ce n'est dans une position sociale, qu'il nous est impossible de déterminer, mais qui aurait été « *Soubeirano* » = « *souveraine* ».

(H/61) Je l'ai déjà fait remarquer à propos des SOUBEYRAND du *Cheylard*, ou des SOUBEYRAND de *Saint-Andéol-de-Berg*, ou encore de ceux du *Chambon-de-Tence*, la fantaisie des rédacteurs à l'état-civil, surtout à l'époque révolutionnaire, et plus spécialement dans les communes rurales, ne connut pas de bornes, beaucoup de noms furent par eux complètement défigurés : on les prend pour ainsi dire sur le fait en étudiant les vieux registres du commencement du XIX^e siècle, et on les voit jongler avec les « *Soubeyran* », les « *Soubeiran* », les « *Soubeyrand* », et même les « *Soubairan* » et les « *Soubeyrat* », avec une désinvolture et un sans-gêne vraiment effarants. Les intéressés avaient beau signer de leur vrai nom « *Soubeyran* », ils furent pour toujours affublés d'un nom qui n'avait jamais été le leur.

Et le même fait, à la même époque, s'est produit certainement pour les SOUBEYRAN-SOUBEIRAN du Gard et de l'Hérault.

Mais les rédacteurs révolutionnaires ne furent pas seuls coupables dans cette conspiration, je dirai presque générale, contre notre nom : les curés et les pasteurs de l'ancien régime, à qui on ne pourrait, certes, reprocher l'ignorance évidente de beaucoup de leurs successeurs, ont eu aussi leur part de responsabilité.

Le cas typique de ce crime de lèse-onomatologie, nous est fourni par celui des SOUBEYRAN, de Marsillargues, devenus les « SOUVAIRAN » de la Suisse et de la Haute-Savoie. Le grand-père et le père de *Marc* SOUBEYRAN, leur ancêtre, (voir la brochure du colonel Souvairan, pp. 34 à 39) s'appellent bien « *Soubeyran* », et c'est sous ce nom qu'il est lui-même baptisé par le pasteur Roussillon. Donc il n'y a pas de doute que son nom patronymique était bien « *Soubeyran* ». Mais il se marie, et le curé Vedel, de Marsillargues, écrit « *Souveiran* » dans les publications des bans de son mariage. Je n'ai pas sous les yeux l'acte de mariage lui-même, célébré et béni à Vauvert par le curé de cette paroisse, mais je mettrais ma main au feu que le fiancé a bien signé cet acte de son nom véritable. *Marc* SOUBEYRAN, pour cause de religion, quitte la France entre 1697 et 1700, il emporte avec lui ses papiers d'identité, et parmi ceux-là les certificats de publications de bans que lui a délivrés le curé Vedel ; ce sont ces certificats qu'il présente chaque fois que de besoin à Satigny, où il s'est réfugié avec sa femme. Et son nom est encore une fois déformé par le rédacteur des actes de naissance de ses enfants qui écrit cette fois « *Souvairan* », bien que *Marc* SOUBEYRAN (j'en suis certain, sans avoir vu les actes) ait dû signer encore « *Soubeyran* ». Cette fois le crime est consommé, les enfants enregistrés sous le nom de « *Souvairan* », de même que leurs descendants, s'appelleront pour toujours « *Souvairan* », nom que leurs ancêtres n'avaient jamais connu.

(1/62) Etant bien entendu, naturellement, que les SOUBIRAN, dont j'ai déjà mentionné l'existence à plusieurs reprises, soient tenus pour une famille, ou des familles différentes des SOUBEYRAN.

Ce n'est pas l'avis du Docteur Soubeiran dans les notes que j'ai analysées ; il fait en effet venir du Bas-Languedoc (pages 8 et 22) les SOUBIRAN du *Castrais* et de l'*Albigeois*. Pour peu qu'il puisse se soutenir, ce point de vue même corroborerait alors l'hypothèse de la « *souche unique* », puisque les SOUBEYRAN et les SOUBIRAN seraient originaires de la même région. Mais l'hypothèse de la commune origine des SOUBEYRAN et des SOUBIRAN est-elle fondée ? Je ne le crois pas ; en tout cas, les documents auxquels nous pouvons nous référer (et qui sont bien peu de chose) sont contradictoires, et en l'état de nos connaissances, aucune des sources auxquelles nous puissions remonter ne nous permet de l'affirmer.

D'ailleurs, les SOUBIRAN « nobles » dont parle le Docteur Soubeiran ne sont pas les seuls que l'on rencontre.

Dans la « *Nova Gallia Christiana* », T. 1, VI, page 171 : *Ecclesia Narbonensis*, on peut lire : « XXXV. *Arnaldus III Sobirani vocatus electus et confirmatus, abba ann 1300 v. idus Febr. hoc est 1301, ec., ec.* ». Je ne donne pas la suite qui ne nous intéresse pas.

Et dans le même ouvrage, au T. 1. *Instrumenta* 21 E.

« *Instrumenta Ecclesia Castrensis* ». Un acte encore plus intéressant, dont je cite textuellement quelques lignes d'après la traduction littérale qu'a bien voulu m'en donner M. le pasteur Eberhard.

« *Archives de l'Eglise de Castres. Ce jour dit, vingt-deux du mois de Septembre « et devant la porte principale de l'Eglise cathédrale déjà nommée, à la première heure « ci-dessus fixée, étant rassemblés : les prêtres, moines et les anciens (?) placés devant, « selon l'ordre judiciaire et la police royale, puis les magistrats de la cité et enfin « la population en grand nombre, tous convoqués tant par lettre que par la grosse cloche*

« de l'Eglise ; a comparu devant nous, exécuteur ci-dessus désigné, le Révérendissime
 « Père Maître Antoine de Vesc, alors évêque de Castres d'une part, et pour lui,
 « le Révérend Père Maître Antoine de Bone, ancien et major de la même Eglise, et les nobles
 « et pieux Maîtres Louis de la Palu, Pierre Soubiran, ouvrier (*Petrus Sobiran, operarius*),
 « Jean de Villepassant, sacristain, qui, par l'organe du susnommé Vassaillus, exposèrent
 « de vive voix comment à la requête et réquisition de l'illustrissime prince, etc.,
 etc., le reste ne nous intéresse plus.

Qui étaient cet « *Arnaldus Sobirani* » et ce « *Petrus SOBIRAN* », l'un abbé, l'autre homme de peine, travailleur obscur, et d'où étaient-ils originaires ? Pour le premier, l'abbé *Arnaud III* « SOBIRAN » ou SOUBIRAN, il est bien difficile de le savoir. Tous les religieux, au moyen âge, furent de grands voyageurs, et les ordres monastiques, qui ne furent jamais aussi nombreux et aussi florissants qu'à cette époque, poussèrent partout, en essaimant, des rejetons qui devinrent des filiales de leur maison mère ; les pèlerinages entretenirent aussi d'une région à l'autre des va et vient incessants de moines errants, mendiants ou guerriers, que leur vocation entraînait bien loin de leur lieu d'origine. On en a un exemple frappant dans la présence à la tête de l'Evêché de Castres, du Révérendissime Père *Antoine de Vesc*, qui appartenait, à n'en pas douter, à l'illustre famille de Vesc, la seule que l'on connaisse, et qui était originaire du village de ce nom, dans les environs de Dieulefit. Pas plus que celui-ci n'était originaire de Castres, l'abbé *Arnaud* SOUBIRAN n'était probablement originaire de Narbonne. Rien, en tout cas, ne nous permet de l'affirmer.

Par contre, pour *Pierre* SOUBIRAN, *homme de peine*, la même question se pose dans des termes un peu différents : était-il religieux lui-même, occupé aux travaux matériels de l'Abbaye à laquelle il appartenait ? était-il serf de cette dernière, et astreint à ces mêmes travaux, de par sa condition même ? S'il était religieux, il avait pu venir de bien loin ; s'il était serf, au contraire, par conséquent attaché aux terres abbatiales, il y a beaucoup de raisons pour qu'il en fût originaire. La question reste en suspens, et ce n'est pas moi qui pourrais la trancher.

Aussi bien, ferai-je état maintenant, pour terminer, de la considération qui, dans mon esprit, milite le plus fortement en faveur du postulat que j'ai avancé, celle de l'orthographe primitive des deux noms de « *Soubeyran* » et « *Soubiran* ». J'ai en effet la conviction que les SOUBEYRAN et les SOUBIRAN sont des familles bien distinctes et n'ayant aucun rapport entre elles, parce que la forme latine de leur nom, qui est la plus ancienne et la plus certainement authentique que nous connaissions, semble les différencier nettement: Le « *Sobiran* » ou « *Sobirani* » gascon, d'une part, et le « *Sobeyra* » ou « *Sobeyrani* » vivarois et languedocien de l'autre, accusent leur personnalité distincte et partant leur origine différente.

Je dirai pour conclure que si les « SOBIRANI » paraissent incontestablement appartenir depuis toujours au bassin de la Garonne (on trouverait même, d'après mon cousin Ed. Soubeyran, des SOUBIRAN jusque dans le Béarn), il me paraît tout aussi incontestable que les « SOBEYRANI » appartiennent par contre, et de toute ancienneté, au Massif Central oriental et aux hauts plateaux qui forment le revers de celui-ci, tout le long de la rive droite du Rhône.

Mais, il est évident que je ne prétends pas, par mon impression personnelle, résoudre le fond même du problème; il faudrait, pour pouvoir le faire, des recherches autrement étendues et approfondies que celles que j'ai pu faire moi-même.

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE III

Les Soubeyran Vivarois⁽¹⁾

Avant de pénétrer au cœur de mon sujet et de fixer dans cette étude tout ce que j'ai trouvé moi-même sur les familles SOUBEYRAN *vivaroises*. j'essayerai de déterminer quels sont les lointains ancêtres auxquels on peut raisonnablement les rattacher, et que j'ai situés, dans un chapitre précédent, dans les vallées reculées ou sur les hauts plateaux des départements de l'Ardèche ou de la Haute-Loire.

*
* *

Le témoignage historique le plus ancien auquel nous puissions en appeler, Jules César, nous montre toute la Gaule transalpine, divisée, au moment de la conquête, en trois parties bien distinctes : « *l'une, dit-il, est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, et la troisième par les peuples qui, dans leur langue, se nomment Celtes, et que, dans la nôtre, nous appelons Gaulois* ». Toutes ces nations différaient par le langage, les mœurs, les lois et les institutions. On pense généralement que les Celtes sont les véritables représentants de la race gauloise. Ce sont eux qui ont donné leur nom à la contrée, désignée successivement sous les dénominations générales de Celtique, chez les Grecs, et de Gaule, chez les Romains. Ils en sont les habitants les plus anciennement connus. Comme leur origine semble se perdre dans la nuit des temps, les traditions des druides les font aborigènes et uniques dominateurs de toute la transalpine jusqu'au moment où d'autres peuples vinrent leur en disputer la possession. Refoulés alors soit au Nord, soit au Midi, par les invasions successives des Belges, des Aquitains et des Ligures, ils se concentrèrent dans la partie qui s'est appelée depuis, plus proprement, Gaule celtique.

(1) Pour m'éviter de renvoyer chaque fois que je devrais le faire aux sources qui m'ont servi et auxquelles j'ai puisé, je rappellerai une fois pour toutes que la plus grande partie des lignes qui vont suivre est tirée du premier volume de *L'Histoire du Vivarais*, par le chanoine ROUCHIER.

Au nombre des petits peuples, tous de race celtique, qui conservèrent le sang gaulois dans sa pureté, l'Histoire place les Helviens, dont le territoire répond exactement par sa situation au Vivarais moderne. Ce territoire, lorsqu'on le considère sur la carte, présente la configuration d'un triangle irrégulier qui aurait sa base appuyée au Rhône et son angle opposé au point élevé occupé aujourd'hui par la ville de Pradelles. Sa longueur était d'environ vingt-quatre lieues, il en avait près de dix-huit dans sa plus grande largeur, sa superficie était d'environ cinq cent cinquante mille hectares. Il comprenait tout le versant oriental de la chaîne des Cévennes, dont les ramifications forment un vaste amphithéâtre qui s'abaisse graduellement en se rapprochant des bords du Rhône. Ces montagnes sont séparées par un dédale de grandes et de petites vallées, de gorges étroites et profondes. Vues des hauteurs du Mézenc, le géant de ces monts, elles ne laissent apercevoir que des pics aigus, des sommets dénudés, des crêtes aux formes bizarres qui, dans leurs ondulations heurtées, offrent l'aspect des vagues d'une mer en courroux qui auraient été subitement pétrifiées et rendues immobiles. La plus curieuse et la plus importante de ces ramifications est celle qui, sortie du Velay et faisant suite à la chaîne volcanique de l'Auvergne, se prolonge en arêtes jusqu'aux bords du Rhône et partage le Vivarais en deux bassins à peu près d'égale étendue : c'est le Coiron.

De nombreux cours d'eaux descendent de toutes ces montagnes, en cascades, en ruisseaux, en torrents écumeux qui, mêlant et confondant leurs flots à l'extrémité des principales vallées, donnent naissance à un certain nombre de grandes et petites rivières qui sillonnent ce territoire dans tous les sens.

Ces montagnes étaient recouvertes par des forêts de sapins, de chênes, de frênes, de pins, de mélèzes, de hêtres, « *vieilles comme le monde et que la hache gauloise n'osait pas entamer si grande était la vénération ou la terreur superstitieuse qu'elles inspiraient à nos pères* » (1).

Ces forêts étaient elles-mêmes peuplées de bêtes fauves et d'animaux qui depuis longtemps ont complètement disparu de nos contrées: l'élan, le bison, le cerf, le chevreuil, l'ours, le sanglier. Les castors peuplaient les Iles du Rhône et les bords des principales rivières.

Après les forêts, les pâturages occupaient l'espace le plus étendu du pays, animé par d'innombrables troupeaux de chevaux, de bœufs, de moutons dont l'élevage était la principale industrie des peuples gaulois en général, et des Helviens en particulier. Ces derniers consommaient beaucoup moins de grains que de viande, leur pays se prêtant peu à la culture des céréales. La vigne s'y trouvait à l'état de génération spontanée ; tous les arbres à fruit de la zone tempérée y réussissaient à merveille, et pourtant cette contrée était une terre âpre, qui ne livrait ses trésors qu'à un patient labeur, mais elle nourrissait un peuple robuste, sobre, ingénieux, d'une indomptable énergie, jamais las de tourner et de retourner la glèbe qu'il veut engraisser de ses sueurs.

(1) « *Les arbres ont une âme, disaient les anciens Gaulois, ils gémissent et saignent quand on les mutile d'une main profane.* »

Aucun caractère particulier bien prononcé ne distinguait les Helviens des autres tribus de la grande famille celtique ; ils avaient le tempérament fort et vigoureux, une haute stature, le teint blanc et, comme costume, un large pantalon ou braie, une tunique à courtes manches d'étoffe rayée descendant jusqu'au milieu des cuisses, et la casaque ou saye, bigarrée de broderies et de dessins aux couleurs les plus éclatantes, qui couvrait les épaules et venait s'attacher avec une agrafe sous le menton. Ils avaient les mœurs rudes, le caractère impétueux, une nature fière, indomptée, parfaitement entraînée pour la guerre et le maniement des armes qui était la passion favorite des Gaulois. Leurs principales occupations étaient la chasse et l'agriculture ; dans le principe, ils ne connaissaient et pratiquaient les arts qu'en ce qu'ils ont d'applicable à la guerre et aux besoins de la vie. Ce n'est qu'à la longue qu'ils s'initièrent aux progrès et aux découvertes de l'industrie chez les autres peuples, surtout chez les Grecs et chez les Romains. Leurs premiers maîtres furent les Massaliotes, peuple commerçant qui créa dans le pays des colonies et des comptoirs afin d'accroître son commerce et de s'ouvrir à travers les Cévennes un débouché facile jusqu'au centre de la Celtique.

Les Helviens avaient comme maisons d'habitation des cabanes spacieuses et rondes, construites généralement de poteaux et de claies, et recouvertes d'une large toiture en chaume ou en roseaux ; ils avaient des villages ouverts et des villes fortes, entourées de murs, d'une construction analogue aux fortifications des autres villes gauloises.

Leur forme de gouvernement était aristocratique ; tout le pouvoir, les honneurs, les distinctions, la richesse, étaient entre les mains d'une classe privilégiée, celle des grands qui se composait de l'ordre des prêtres ou druides et de l'ordre des nobles ou chevaliers. Pour la multitude, sa condition était des plus misérables et peu relevée au-dessus de celle des esclaves. La plupart des hommes de cette classe étaient réduits par la misère ou par la violence des grands à s'attacher comme clients à quelque noble famille pour obtenir des secours ou une protection efficace, en retour du service humiliant qu'ils s'imposaient pour le patron en cultivant son champ ou en le suivant à la guerre. Tout ce qui n'était pas druide ou chevalier était exclu des assemblées publiques où se traitaient les grandes affaires.

Les Helviens firent partie de cette confédération des peuples gaulois qui, sous le commandement du roi des Arvernes Bituit, tenta de se porter au secours des Allobroges en guerre avec Rome. Le roi Bituit fut vaincu par le consul Q. Fabius sur les bords du Rhône, vers le confluent de l'Isère. Cent vingt mille Gaulois, dit-on, périrent dans cette bataille. Les Allobroges furent déclarés sujets de la République, et leur territoire réduit en province romaine, Les Arvernes perdirent leur roi que le proconsul Domitius Ahenobarbus fit prisonnier par trahison. Pour les Helviens, ils furent traités beaucoup plus favorablement et devinrent, par la générosité même de Rome, ses alliés les plus fidèles. Dans la lutte suprême de Vercingétorix contre César, les Helviens demeurèrent les alliés de ce dernier, qui les en récompensa en leur distribuant libéralement le titre et les droits de bourgeoisie romaine. La capitale de l'Helvie romaine fut Alba. Ses habitants jouirent du droit latin ; l'empereur Auguste, de passage dans la Gaule, lui octroya le titre d'Augustale, avec tous les droits des colonies latines. L'Helvie devint ainsi, par ses mœurs, par sa langue et la fusion des races mélangées dans sa population, une terre toute romaine.

La religion des Helviens était à l'origine la religion druidique, qui était celle de toutes les tribus gauloises. Le dogme fondamental de ce vieux culte de nos pères aurait été une sorte de panthéisme matériel et grossier ; la nature entière était Dieu et manifestait Dieu par tous ses phénomènes. Ils croyaient que l'âme était immortelle et que la mort n'était que le milieu d'une longue vie ; c'est cette croyance ferme qui les rendait si prodigues de leur vie et leur donnait une indifférence complète pour la mort. Une des caractéristiques du culte druidique était l'absence de temples et d'idoles, mais cette conception trop savante n'avait aucune prise sur la multitude, il fallut à cette dernière une religion qui parlât davantage aux sens et à l'imagination, de là ces dieux particuliers auxquels un grand nombre de temples et de statues furent élevés. Les Romains apportèrent avec eux toutes les déités de Rome, sans rejeter les déités gauloises, et favorisèrent la fusion des deux cultes, mais ils livrèrent une guerre implacable à la caste druidique qu'ils regardaient comme le foyer de l'esprit national gaulois, et la détruisirent.

Le paganisme latin domina alors partout, le culte des empereurs effaça tous les autres, Alba Augusta consacra son temple « *Divo Julio et Divo Augusto* » : au divin Jules et à Auguste, comme Die dans la Drôme, « *Dea Augusta* », plaça le sien sous l'invocation d'Auguste et de Livie. Au culte des empereurs vint s'ajouter celui des dieux Lares, dont la protection s'étendait à tout, à la patrie, à la famille, à la cité et au foyer domestique. Le discrédit qu'une suite d'empereurs indignes fit rejaillir sur le culte qui leur était dû, facilita l'introduction des religions de l'Orient et en particulier du culte de Mithra, dont un monument a subsisté jusqu'à nos jours au Bourg-Saint-Andéol. L'emprunt fait par le paganisme romain aux religions de l'Asie, n'aboutit qu'à apporter un élément de plus à la confusion morale qui régnait dans les esprits, et prépara ces derniers à recevoir la prédication des premiers missionnaires chrétiens, dont le plus célèbre fut pour l'Helvie le sous-diacre Andéol. Pendant plusieurs années, ce dernier parcourut les contrées de l'Helvie, baptisant, catéchant les peuples, au milieu de travaux, de fatigues, de périls et de privations incroyables ; il fut mis à mort et martyrisé sous les yeux de l'empereur Septime Sévère, le 1^{er} mai de l'an 208.

Les persécutions qui suivirent le martyre de Saint-Andéol ne firent qu'affirmer dans sa foi l'Eglise naissante, dont le triomphe fut consacré par la victoire de l'empereur Constantin et par l'Edit de Milan (313).

Avec la mort de Théodose (395), commença l'agonie de l'empire d'Occident et s'ouvrit l'ère des grandes invasions. Tous les barbares du Nord, semblant obéir à une force mystérieuse, se jetèrent sur le vieux monde civilisé. Des tribus entières de Huns, d'Alamans, d'Alains, de Vandales franchirent le Rhin et se ruèrent sur les riches provinces de la Gaule comme sur une proie. Le Vandale Chrocus, après avoir ravagé Mayence, Reims, Metz, Langres, le territoire des Arvernes, vint mettre le siège devant Alba qu'il emporta d'assaut ; la capitale de l'Helvie fut complètement rasée et brûlée. Au premier bruit de la marche des barbares, une grande partie des habitants se réfugia dans les montagnes ; tous ceux qui furent pris par les bandes des Vandales furent massacrés avec l'évêque Avolus. Chrocus, battu sous les murs d'Arles par Marianus, gouverneur de la Province, fut mis à mort après avoir été exhibé comme une bête fauve dans la plupart des villes qu'il avait ravagées.

Ce que la fureur des Vandales avait laissé debout, les Wisigoths, en 412, se présentèrent pour le renverser. « Toul fut la proie des barbares, rien ne fut épargné, peuple, « prêtres, vierges, évêques, disent les auteurs contemporains, tout fut frappé sans distinction, « envoyé au supplice ou conduit en esclavage ; les moissons, les vignes, les oliviers furent « brûlés ; les ronces et les épines effacèrent la trace de tout ce qui avait vécu. »

C'est à ce moment que, délaissant les ruines d'Alba, les évêques détenteurs de l'autorité suprême dans la région se transportèrent à Viviers, et firent de cette ville la capitale de leur diocèse et du pays tout entier : l'Helvie fit place au Vivarais.

Les Wisigoths, las de massacrer et de détruire, s'établirent à Toulouse ; dans l'espace d'un demi-siècle, ils se rendirent maîtres de toute l'Espagne et de l'Aquitaine, ils soumirent le Vivarais après avoir vaincu les Burgondes qui s'étaient établis depuis Lyon jusqu'aux rives de la Durance. Leurs bandes, en se retirant, laissèrent le Vivarais complètement dévasté. Quatorze ans après, les Wisigoths furent vaincus par les Francs de Clovis à Vouillé (507) et la victoire de Clovis mit fin à leur domination dans le Vivarais, que se disputèrent alors et possédèrent tour à tour les Francs, puis de nouveau les Wisigoths, ensuite les Burgondes, puis les Francs encore. On peut imaginer les souffrances et les épreuves sans nom que durent endurer les malheureuses populations du Vivarais. Cette contrée échut enfin à Théodebert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, après que ce dernier et ses oncles Clotaire et Childebert, ayant vaincu Godemar, roi des Burgondes, se furent partagés les états de ce dernier.

La conquête des Francs ne ressembla à aucune de celles qui l'avaient précédée. Les Wisigoths et les Burgondes, après avoir conquis le pays, s'y étaient fixés et vivaient côte-à-côte avec les anciens habitants, avec qui ils partagèrent généreusement les terres dont ils auraient pu les dépouiller : ils s'efforcèrent même, subjugués par ceux qu'ils avaient vaincus, de s'assimiler leurs mœurs, leurs usages et même leur langue. Pour les Francs, au contraire, ils ne songèrent pas à s'établir sur la terre conquise ; trop peu nombreux pour occuper l'immense partie du territoire de la Gaule que la victoire de Clovis avait fait tomber en leur pouvoir, ils se cantonnèrent au nord de la Loire, au delà de laquelle ils se retirèrent, rassasiés de pillage et gorgés des dépouilles de ceux qu'ils avaient vaincus. Les habitants du Vivarais restèrent donc ce qu'ils étaient au moment de la conquête : Gallo-Romains ou Burgondes conservèrent leurs coutumes et leurs institutions.

En 585, les Francs descendirent encore la vallée du Rhône pour aller en Septimanie, dont ils voulaient s'emparer, en chassant les Wisigoths hors de la Gaule. Leurs troupes indisciplinées, en passant sur les deux rives du fleuve, dévastèrent tout par le fer et le feu, enlevant les troupeaux, brûlant les moissons, massacrant indistinctement les prêtres, les religieux et les hommes du peuple. La famine qui suivit prépara la voie à un fléau plus terrible encore : en 590, la peste éclata et sévit dans le Vivarais avec une violence inouïe.

Après un siècle et demi de calme relatif, le Vivarais connut de nouveau les horreurs de l'invasion : les Sarrasins, après avoir conquis l'Aquitaine, s'emparèrent d'Arles et d'Avignon et remontèrent la vallée du Rhône en semant partout les ruines et la désolation. Notre pays ne fut pas épargné, et les désastres de cette époque, par leur grandeur même, laissèrent dans les esprits une impression si profonde, que le temps n'a pu l'effacer. Les Arabes, vaincus par Charles Martel à Poitiers, en 737, furent refoulés par lui jusqu'à la mer; le vainqueur, pour récompenser ses leudes, leur distribua le pays, et ces derniers exercèrent sur les habitants une telle terreur qu'ils achevèrent de ruiner ce que les Arabes avaient épargné, et que les populations désespérées en furent même réduites à réclamer la protection des infidèles.

L'avènement de Pépin le Bref (751) apporta à nos ancêtres la tranquillité dont ils avaient un si pressant besoin. Délivré du joug despotique des leudes francs et de la crainte des infidèles, le pays respira, et quelques années d'une administration sage et paternelle suffirent pour cicatriser les plaies profondes qu'il avait reçues.

L'histoire du Vivarais sous les Carolingiens (740-878), puis sous les rois de Provence et de Bourgogne (878-1039), ne nous apprend rien sur nos ancêtres que je doive mentionner ici. Après la mort de Rodolphe III, la succession de ce dernier échut à Conrad II, empereur d'Allemagne, dont l'autorité, d'abord reconnue et acceptée à l'origine, s'affaiblit peu à peu, puis, par la suite, se divisa et finit par disparaître pour faire place à cette multitude de comtés et de seigneuries grandes ou petites, de toutes espèces, qui, pendant plusieurs siècles, allaient soutenir les unes contre les autres, une lutte vive, longue, acharnée, pour s'emparer des lambeaux de cette souveraineté que le pouvoir central n'avait pas su conserver. Le pays tout entier se couvrit de forteresses et présenta partout l'aspect d'un immense camp retranché ; il y a peu de contrées où la violence des luttes de cette époque aient laissé plus de traces.

Quel fut, au milieu de cette transformation violente de la société, le sort réservé à tout ce qui n'était pas ou bénéficiaire ou noble ? que devint cette classe de petits propriétaires ou hommes libres à laquelle appartenaient très probablement nos ancêtres ? Exposés à la rapacité des barons qui cherchaient tous les moyens de les assujettir après les avoir en partie spoliés, en butte à des hostilités et à des vexations continuelles, sans appui, privés du secours de la loi pour demander justice, il ne leur resta d'autre parti que de transiger avec l'oppression, en cherchant un refuge dans l'association féodale elle-même.

Quelques-uns réussirent à maintenir leur libre indépendance en conservant à leur propriété son caractère de franc-alleu : les autres, le plus grand nombre, après avoir tout perdu, biens et liberté, tombèrent sous le vasselage, contraints de se reconnaître hommes-liges d'un seigneur ou dans une dépendance moins noble qui tenait plus ou moins de la servitude réelle. Ces derniers donnèrent la main à la vile multitude des déshérités de la fortune qui, en entrant dans la vie, n'avaient en partage que la servitude le travail, la souffrance et l'abjection.

C'était le peuple d'alors ; il comprenait :

1° Les serfs de corps ou serfs proprement dits, portant encore la marque plus ou moins effacée de l'esclavage antique ; ils appartenaient corps et biens à leurs maîtres qui pouvaient disposer d'eux, les vendre et les châtier selon leur bon plaisir.

2° Les serfs de mainmorte ou serfs de la glèbe, libres-de leur personne sur laquelle le seigneur n'avait aucun pouvoir après qu'ils avaient acquitté les cens et rentes qu'ils lui devaient, mais attachés à la terre dont ils suivaient le sort : il leur était interdit de quitter la seigneurie, de se marier avec une personne qui ne lui appartînt pas, sans indemniser le seigneur ; ils n'avaient que l'usufruit de leurs biens et à leur mort le seigneur seul en héritait.

3° Enfin, les tenanciers, communément désignés sous le nom de *vilains* ; ces derniers jouissaient d'une liberté individuelle plus étendue, ils avaient la faculté d'acquiescer, de succéder, de disposer de leurs biens dans certaines limites, d'ester en justice, etc., mais ils étaient obligés, par leur tenure même, à des impôts ou redevances, à des travaux ou services corporels réputés ignobles, et qu'on appela les corvées, services de *vilains*, comme de porter de l'eau, d'abattre le bois, de « scier » (sic) les blés, de faucher les foins, de vendanger, de curer les fossés du château, de faire ou réparer les chemins. La quotité de ces impôts, la nature et la durée de ces services étaient presque toujours variables ; tant mainmortables que vilains s'appelèrent taillables et corvéables à merci.

Telle fut, dans le Vivarais, la condition de la masse du peuple, des habitants de la campagne comme des petits artisans des villes, jusqu'à l'époque de l'affranchissement et de l'organisation des communes, en tenant compte, cependant, que, même avant la Révolution communale, une notable amélioration s'était déjà opérée dans l'état des personnes. Ainsi la servitude réelle ou de corps était devenue très rare et ne constituait plus qu'une exception à la condition commune. C'est à peine si on en découvre quelques vestiges dans l'intervalle du XI^e au XIII^e siècle.

De même, pour la servitude de mainmorte, elle subsista tout entière mais restreinte et bien adoucie ; l'usage avait prévalu de requérir le consentement des mainmortables pour valider les ventes, donations ou échanges de la portion de terrain qu'ils cultivaient, ou même de les indemniser par une somme d'argent dans certains cas. Il exista pour ces serfs des droits au moins reconnus, sinon toujours respectés ; leur condition commença dès lors à n'être plus si précaire et si triste. Peu à peu la prescription du sol s'établit entre leurs mains, et la propriété foncière naquit pour eux.

Alors la cabane du serf, avec le terrain qui l'avoisinait, devint pour lui un héritage, grevé de cens et de services, mais qui ne put lui être enlevé, son droit sur cette portion de terre livrée à son industrie ne fit que s'étendre et devenir plus fixe à chaque génération.

D'autre part l'Eglise, puis les rois de France, favorisèrent par humanité ou par esprit politique ces continuelles aspirations des mainmortables vers la liberté ; les affranchissements se multiplièrent et la liberté personnelle devint bientôt l'état presque général des populations de la campagne et il n'y eut plus en France, comme le dit un auteur, que des serfs volontaires.

Quant aux tenanciers libres ou « vilains », si leur nombre s'accrut considérablement de toute cette foule de serfs et de mainmortables qui avaient obtenu leur affranchissement, les améliorations furent rares et lentes dans cette classe, et vers le XIV^e siècle les deux tiers au moins des seigneuries du Vivarais demeuraient encore soumises à la loi de la taillabilité indéfinie. C'est ce qui ressortirait pour ainsi dire officiellement d'une double enquête juridique faite en 1358, aux cours royales de Boucieu et de Villeneuve-de-Berg par l'ordre du sénéchal de Beaucaire, à l'instigation des principaux seigneurs du Vivarais, qui prétendaient que leurs sujets taillables n'étaient pas astreints à payer les subsides royaux. Dans cette enquête, les témoins entendus se comptent par centaines, et leurs déclarations sont formelles et unanimes : tous se reconnaissent « *hommes-liges, comme l'étaient leurs ancêtres, exploitables et corvéables à la volonté du seigneur* » (1).

(1) « *Enquête juridique sur la taillabilité des sujets des principales seigneuries du Vivarais* », registre en parchemin, aux Archives départementales de l'Ardèche. J'ai pu avoir ce précieux registre entre les mains, lors d'une de mes dernières visites à Privas ; il est admirablement conservé et magnifiquement écrit en latin, dans une écriture que j'ai essayé rapidement de déchiffrer, mais mon temps était compté, je n'y ai pas rencontré de « *Sobeyra* » ou « *Sobeyrani* », comme je l'espérais.

A la suite de cette enquête, le roi Charles V, par lettres patentes datées de Vincennes, du mois d'octobre 1375, admit l'exemption des fouages et subsides de guerre en faveur de tous les sujets taillables à merci des soixante et quelques barons vivarois mentionnés dans l'acte (1) ; il résulterait de cette énumération que le vilainage, sinon la mainmorte, régnait encore à cette époque sur presque toute l'étendue du Vivarais; (A moins que, comme le pense M. Jean Régné, le savant archiviste de l'Ardèche, tous ces vilains se soient déclarés à l'unisson taillables et corvéables à la merci de leurs seigneurs pour se dérober à l'obligation de la taille royale annuelle, à laquelle ils n'étaient plus astreints du moment qu'ils pouvaient établir qu'ils ne possédaient rien en propre.)

Quoi qu'il en soit, nous pouvons maintenant, au point où nous en sommes arrivés, jeter un regard vers le passé et avancer, à la lumière de ce qui précède :

1° Que nous pouvons chercher, sinon l'origine des SOUBEYRAN *cévenols* en général, du moins celle des SOUBEYRAN *vivarois* en particulier, dans la tribu gauloise des Helviens établie depuis un temps immémorial dans la région qui s'est appelée du nom de ces derniers, l'Helvie, et qui est devenue plus tard le Vivarais, et de nos jours le département de l'Ardèche ;

2° Que nos ancêtres ont été refoulés dans les Cévennes vivaroises, par les invasions successives qui ont déferlé pendant des siècles sur toute cette région : Vandales, Wisigoths, Burgondes, Francs, Sarrasins, les uns après les autres la ravagèrent, et, pour les fuir, comme on fuit devant l'inondation, devant le feu ou devant la peste, nos pères se réfugièrent dans les vallées reculées ou sur les hauts plateaux des montagnes cévenoles où les envahisseurs ne se soucièrent point de les suivre ;

3° Que les anciens habitants du pays, Gaulois de race pure, ou croisés avec leurs conquérants romains, wisigoths ou burgondes, sont les ancêtres directs des classes serviles ou vilaines dont nos ancêtres sont incontestablement sortis ;

4° Que j'en ai assez dit pour que nous puissions connaître, sinon nos ancêtres eux-mêmes, du moins le peuple, puis la tribu, puis enfin la classe, auxquels je présume qu'ils appartenrent, depuis l'époque où l'histoire nous permet de les identifier, jusqu'au moment où des documents certains nous les feront rencontrer sous le nom même qu'ils nous ont transmis.

(1) *Bibliothèque Imp. M. s.s., Collection du Languedoc*, tome LXXXVI, fol. 225. (Voir à la page 501 du tome 1^{er} de l'*Histoire du Vivarais*).

Sont cités les Seigneurs de Montlaur, La Roche-en-Relnier, Chalençon, La Brousse, Barjac, Châteauneuf-en-Boutières, *Saint-Agrève*, Géorand, Mézilhac, Borne, Pradelles, Ailhon, *Paizac*, Fourchades, *Fay*, Arlempde, Pailharès, Rochefort, Brion, Saint-Didier, *Les Vastres*, Saint-Romain-Valmordane, Bosas, Salignac, Cornilhon, Saint-Laurent-les-Bains, Burzet, Antraigues, Le Cheylar près d'Aubenas, Vals, Bruc, Chadenac, Montaigut, Mariac, Beaumont, Joyeuse, Saint-Remèze, Beauchastel, Crussol, Pierregourde, Soyons, etc., etc. J'ai indiqué en italiques les seigneuries dans lesquelles j'ai rencontré des Soubeyran, un siècle plus tard.

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE IV

Les Soubeyran Vivarois et Les " Estimes "(1) de 1464

S'il est facile de suivre à travers les siècles l'histoire des familles dont les membres, nobles ou bourgeois, ont occupé une position sociale élevée, il est par contre bien difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître celle des familles modestes et de remonter pour ces dernières plus haut que la fin du XVI^e ou le commencement du XVII^e siècle. Les documents qui pourraient nous renseigner, extrêmement rares, sont, quand ils existent, tellement difficiles à lire, qu'à moins d'études spéciales, on est dans l'impossibilité de les déchiffrer. C'est pourquoi j'ai considéré et je considère encore comme une bonne fortune inespérée d'avoir pu trouver dans l'étude remarquable de M. Jean Régné; archiviste de l'Ardèche, sur « *La vie Economique dans 150 localités du Vivarais d'après les « Estimes » de 1464* » (2), une mine de renseignements inappréciables par la sûreté de leurs sources. Renseignements d'autant plus précieux pour nous que ces registres d'« *Estimes* » de 1464 sont les seuls documents, à ma connaissance, qui puissent projeter quelque lumière sur l'origine et l'existence des SOUBEYRAN vivarois antérieurement au XVI^e siècle.

(1) On appelait « *Estimes* », sous l'ancien régime les cadastres des communautés d'habitants; toutefois la dénomination d'« *Estimes* » s'applique plus spécialement aux cadastres du XVI^e siècle fondés sur la déclaration des redevables, celles de « *Compoix* » aux cadastres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles fondés sur l'arpentage des experts. (M. Jean Régné, archiviste de l'Ardèche).

(2) « *La Vie économique et sociale dans 150 localités du Vivarais d'après les « Estimes » de 1464* », Aubenas, 1925, et du même auteur le « *Répertoire des anciens cadastres conservés dans les communes ou déposés aux Archives de l'Ardèche* », Annonay 1929.

Quelques mots sur ces « *Estimes* » seront donc à leur place ici, avant de les étudier au point de vue particulier des SOUBEYRAN.

« De toutes les enquêtes fiscales qui furent entreprises en Languedoc au cours « du XV^e siècle, par ordre du pouvoir royal,

écrit M. Jean Régné,

« la plus importante fut celle de l'année 1464. Elle fut exécutée en suite de la décision prise « par les Etats du Languedoc, au Puy, en avril 1464, et donna lieu en Vivarais à la confection « de 72 registres d'« *Estimes* » ; ces registres sont conservés aux Archives départementales « de l'Ardèche sous les n^{os} C 557 à 628, 69 de ces registres renferment l'évaluation des biens « meubles et immeubles de 150 paroisses, communautés ou mandements.

« Cette grande enquête cadastrale de 1464 fut faite par « *Commission royale* » « (C. 559, f^o 1) ; les deux commissaires ordonnés par Louis XI furent le bailli royal « de Vivarais et le capitaine-châtelain de la Motte. L'estimation se fit dans chaque paroisse « par les soins des Officiers seigneuriaux, des Consuls ou Syndics et de plusieurs « prud'hommes ou notables, instrumentant en vertu d'une délégation des deux « commissaires. Pour les 150 paroisses dont les « *Estimes* » particulières sont parvenues « jusqu'à nous, l'enquête dura de juin à octobre 1464. »

M. Jean Régné ne pense pas que les 200 autres paroisses, ou fractions de paroisses aient été vérifiées de la même façon ;

« le baillage fit sans doute exécuter un sondage de large envergure,

car, dit-il,

« il aurait fallu beaucoup plus de cinq mois pour établir les « *Estimes* » particulières « des 350 taillabilités.

« Une fois centralisés au chef-lieu du baillage les renseignements obtenus « sur la puissance contributive de chaque taillable donnèrent lieu à deux séries d'opérations « successives :

« 1^o Un « *Abrégé* » des « *Estimes* » paroissiales fut dressé en deux volumes « (C. 558 et 559) ; on y trouve totalisés par paroisse et sous le chef de chaque redevable, « en premier lieu, son possesseur, en second lieu, son « *cabal* » (ses meubles et son cheptel), « évalués l'un et l'autre en livres, sols et deniers. Dans la marge de gauche, « *par revision* » « des estimations locales, un comptable de l'Administration bailliagère a arrondi à 100, 200, « 300 livres les « *Estimes* » approchant de ces chiffres. Pour les taillables des villes, « le « *reviseur* » fit plus qu'arrondir, il doubla, tripla l'évaluation primitive.

Je tiens à le dire ici une fois pour toutes, c'est l'étude remarquable de M. Jean Régné qui m'a révélé les « *Estimes* » de 1464, conservées aux Archives de l'Ardèche ; je me suis inspiré de ce travail pour diriger toutes mes recherches; j'y ai puisé pour une très grande partie, la matière de ce chapitre, et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de renouveler ici à M. Jean Régné mes plus vifs remerciements pour l'aimable et cordial accueil avec lequel il a bien voulu me recevoir, et la bonne volonté extrême qu'il a toujours mise à me documenter.

« 2° Un « *sommaire* » de l'« *abrégé* » des « *Estimes* » (C. 557) fut établi par les deux « commissaires royaux. Dans ce recueil, il n'est plus fait de distinction entre le foncier « et le mobilier : un seul chiffre y exprime pour le redevable, l'évaluation totale de son bien. « Le copiste a inscrit dans la marge de droite « l'allivrement » ou quotité de revenu « imposable. Dans la marge de gauche, le « reviseur » a majoré les évaluations et « par contre-coup les chiffres d'allivrement.

M. Jean Régné ajoute :

« Le « *sommaire* » peut être considéré comme le « *péréquaire* » du diocèse civil « de Viviers, puisque c'est un relevé général avec péréquation, des évaluations paroissiales et « individuelles. A l'exception des villes franches, exonérées de la taille, des taillabilités « rattachées à des provinces voisines, on peut affirmer, que soit sous une forme détaillée « (C. 560-628), soit sous une forme abrégée (C. 557-559), les « *Estimes* » de toutes « les paroisses et de tous les possesseurs du Vivarais nous sont parvenues.

« Telle qu'elle subsiste, cette collection fiscale des Archives départementales « de l'Ardèche présente donc le plus haut et le plus vit intérêt ; elle nous permet de connaître « par le menu la situation agricole, industrielle et commerciale du Vivarais au lendemain « de la guerre de Cent ans. »

J'ai suivi très soigneusement les noms des 14.955 possédants du Vivarais en 1464, tels qu'ils nous sont transmis par « *l'Abrégé* » des « *Estimes* » (C 557) : je n'ai rencontré des SOUBEYRAN que dans quelques paroisses seulement. Je les donne ci-après.

Asperfot⁽¹⁾

25 livres 9 sols
9 deniers (2)

PIERRE SOBEYRAN, pour poss^{re}
pour meubles et cheptel

21 livres 4 sols 9 deniers
4 livres 5 deniers

30 livres 5 sols
1 denier

ANTHOYNE SOBEYRAN, pour pos^{re}
pour meubles et cheptel

23 livres 1 denier
7 livres 5 deniers

35 livres 13 sols
9 deniers

PIERRE SOBEYRAN, pour poss^{re}
pour meubles et cheptel

27 livres 8 sols 9 deniers
8 livres 5 sols

(1) C. 558, f^o 191 verso, f^o 192 recto. — *Asperjoc*, autrefois Asprejot ou Asperjot, commune du canton d'Antraygues (6 km.), arrondissement de Privas (30 km.). 679 h., on y va par le chemin de fer de La Bégude-de-Vals (6 km.), par les voitures d'Antraygues pour Vals, ou par les autobus qu'on trouve à la gare de Vals-les-Bains.

Asperjot, en 1464, avait deux seigneurs, le seigneur d'Antraygues pour le vieux Asperjot, et le comte du Roure pour le nouveau. On trouve dans les anciens titres des comtes d'Antraygues, que les habitants d'Asperjot étaient taillables à volonté de leur seigneur, et que nul des habitants ne pouvait sortir du mandement sans permission du dit seigneur, et sans payer une redevance (*Mazon*).

(2) Pour se faire une idée de ce que pouvaient représenter les estimations ci-dessus, je rappellerai, d'après M. Jean Régéné, archiviste de l'Ardèche, que en 1493-95, la valeur d'un cheval était de 8 livres (5 sols), et celle d'une vache, de 6 livres. Si on estime un cheval actuellement 4.000 francs, en moyenne,

Sur trente-huit contribuables, il y avait donc dans cette paroisse trois SOUBEYRAN (1), sur lesquels je n'ai pu avoir d'autres détails que ceux ci-dessus qui nous sont donnés par « *l'Abrégé* » des « *Estimes* ». « *L'Estime* » détaillée de la paroisse d'Asperjot ne nous est pas parvenue.

les 25 livres (chiffres ronds) de Pierre SOUBEYRAN équivaldraient à $\frac{25}{8} \times 4000 = 12500$ fr. environ

les 30 livres (chiffres ronds) d'Anthoyne SOUBEYRAN équivaldraient à $\frac{30}{8} \times 4000 = 15000$ fr. environ

les 35 livres (chiffres ronds) de Pierre SOUBEYRAN équivaldraient à $\frac{35}{8} \times 4000 = 17500$ fr. environ

Valeur d'achat, naturellement

(1) Nota : Comme je l'ai déjà dit et expliqué dans un chapitre précédent, je suis convaincu que le véritable nom des « SOBEYRAN » est « SOUBEYRAN » ; j'emploierai donc les deux formes :

« Sobeyran » chaque fois que je reproduirai ce nom tel que je l'ai lu dans les documents que je citerai,

et

« Soubeyran » chaque fois que je parlerai des SOUBEYRAN au fur et à mesure que je les rencontrerai au cours de cette étude et de celles qui suivront.

Boulogne⁽¹⁾

30 livres 1 sol
4 deniers (2)

MICHEL SOBEYRAN, pour poss^{re}
pour meubles et cheptel

23 livres 11 sols 4 deniers
6 livres 10 sols

« *L'Estime* » détaillée du mandement de Boulogne ne nous est pas parvenue. Je n'ai pas pu avoir sur *Michel* SOUBEYRAN d'autres détails que ceux ci-dessus qui nous sont donnés par « *l'Abrégé* » des « *Estimes* ».

(1) C. 558, f° 239 verso. — *Boulogne*, une des plus importantes baronnies de l'ancien Vivarais, doit son nom au premier fondateur du château dont on peut encore admirer les ruines imposantes (*Revue du Vivarais*, 1898, tome II). Seigneurs de Boulogne : Les Poitiers, du XI^e siècle à 1344 ; les Poitiers-Saint-Vallier, de 1344 à 1384 ; les Lestranges, de 1384 à 1579 ; les d'Hautefort de Lestranges, de 1579 à 1632 ; les Senneterre, de 1644 à 1688 ; les Duplessis, Fay et La Tour-Maubourg, de 1688 à 1793. En 1464 le seigneur de Boulogne était Guy de Lestranges (1456 à 1486). Le mandement de Boulogne comprenait les paroisses de Saint-Etienne-de-Boulogne, Vaisseaux et Saint-Andéol-de-Bourlenc ; un des possesseurs du château obtint par la suite que la chapelle du château dédiée à Saint-Michel fût aussi érigée en paroisse, les deux paroisses de Saint-Etienne et de Saint-Michel-de-Boulogne furent détachées plus tard de celle de Vesseaux dont le prieuré était un des plus importants du Vivarais ; le mandement de Boulogne forme aujourd'hui les deux communes de Saint-Etienne-de-Boulogne (502 h. en 1930, à 21 km. de Privas et à 12 km. d'Aubenas) et de Saint-Michel-de-Boulogne (255 h. en 1930, à 15 km. d'Aubenas et à 18 km. de Privas). Ces deux communes appartiennent au canton d'Antraygues et à l'arrondissement de Privas.

On y va par la route Nationale n° 104, qui va de Privas à Alais en franchissant le Coiron au col de Lescriet (763 m.), (*Revue du Vivarais*, 1893, t. I et 1898 t. VI).

(2) Soit 15.000 fr. environ de notre monnaie actuelle,

Fay-le-Froid⁽¹⁾ et Les Vastres⁽²⁾

The image shows a handwritten manuscript snippet, likely a table of values. It consists of two rows of text, each with a horizontal line underneath. The text is written in a cursive script. The first row contains the name 'Jaume Sobeyran' followed by 'pour poss^{re}' and '165 livres 3 sols 6 deniers'. The second row contains 'pour meubles et cheptel' followed by '45 livres 10 sols'. There are some additional markings and lines in the original image, including a vertical line on the left and a horizontal line on the right.

300 livres
tournois (4)

JAUME (3) SOBEYRAN, pour poss^{re}
pour meubles et cheptel

165 livres 3 sols 6 deniers
45 livres 10 sols

« *L'Estime* » détaillée de Fay le Froid et les Vastres nous est parvenue, elle est conservée aux *Archives départementales de l'Ardèche*, sous le N° C. 624 (partie).

L'estimation des paroisses de Fay et les Vastres est commencée le 5 juillet 1464 par les officiers de la cour du château de Fay, en présence de cinq prudhommes à ce député. Dans ce pays très froid, on ne peut toucher à la terre du 1^{er} novembre au 1^{er} mai. Les maisons sont couvertes de paille ou de lauzes. Sur le sommet du piton basaltique sur lequel se pressent les constructions du chef-lieu, se trouve un réduit central entouré de remparts ; dans cette enceinte se trouvent des chambres où se réfugient les habitants de la campagne ; sur les pentes de ce piton s'étagent quelques jardins, des labours, des prés ou des sagnes, surtout des pâtureaux ou des landes Fay est un gros marché agricole ; le gros bétail n'y est pas rare. Deux bœufs de labour, 8 vaches, une jument et son poulain constituent un cheptel ordinaire, Au lieu de la jument de somme, on rencontre aussi dans les fermes le mulet garni

(1) C. 558, f° 317 recto. — *Fay-le-Froid* : commune et canton de la Haute-Loire qui dépendait autrefois du Vivarais, maintenant chef-lieu de canton, arrondissement du Puy (1.219 h.). Le village est assis sur une butte volcanique, d'un aspect très pittoresque, à 1.250 m. d'altitude. Les barons du Fay étaient au moyen-âge les plus puissants de la contrée. Aujourd'hui Fay-le-Froid, centre d'une contrée essentiellement pastorale, est renommé surtout par ses foires et par son commerce de bestiaux, de beurre et de fromage.

(2) *Les Vastre*, commune du canton de Fay-le-Froid, autrefois du diocèse de Viviers. C'est un centre religieux très protestant.

(3) Jaume, ou Jacmé, ou Jacques : *Jaume*, dans le « *Sommaire* », « *Jacobus* » dans l'« *Estime* » particulière.

(4) C'est-à-dire environ 150.000 fr. de notre monnaie .actuelle.

de bât. Hommes liges et taillables du duc de Nemours, seigneur de Fay, les habitants paient la dîme à l'église de leur paroisse. Les redevances et prestations seigneuriales comportent une journée de manœuvre pour faner, plus une certaine quantité d'argent, de seigle, d'avoine et de gelines. Le cens est exigé par une foule de gentilshommes et d'églises.

(*La vie Economique et Sociale dans 150 localités du Vivarais*, page 37).

Je donne ci-après l'enquête particulière (1) concernant Jaume (ou Jacques) SOUBEYRAN, des Vastres.

(1) C'est grâce à l'obligeance de M. Jean Régné que j'ai pu faire photographier dans les registres déposés aux Archives départementales de l'Ardèche les enquêtes particulières concernant non seulement *Jacques SOUBEYRAN, des Vastres*, mais aussi celles concernant les SOUBEYRAN de *SaintRomain* et de *Saint-Agrève*. J'ai pu ainsi en adresser les clichés à M. Van Moé, archiviste paléographe, cabinet des manuscrits, à la Bibliothèque Nationale, qui me les a déchiffrés et traduits. Je donnerai à la fois le cliché, la traduction française et, dans les notes, le texte latin de chacune de ces « *Estimes* » particulières.

Jacques Soubeyran

des Vastres

DOCUMENT N° 1 ⁽¹⁾

Jacques Soubeyran, du mas de la Faye,
de la paroisse des Vastres susdite, présent, a juré
et suivant intimation susdite a déclaré qu'il avait
deux maisons principales pour son habitation
couvertes en paille, avec leurs courtils
voisins sises au lieu de la Faye
estimées valoir 10 livres tournois.

Item. deux jardins sis au même lieu
et dans le voisinage des dits courtils, estimés 2 livres tournois.

Item. vingt journaux de pré dont
la moitié est sise au lieu
et terroir dit « *Narssozo* » et de peu de valeur
et l'autre moitié est d'une valeur appréciable
selon une construction, (pré) dont une faible partie est arrosée
seulement par la rosée du ciel excepté
trois journaux qui sont arrosés de l'eau de la fontaine
ou ruisseau. Lesquels prés sont divisés

(1)

(Document N° 1)

Jacobus Sobeyra, mansus de Faya
*parrocchie de Vastris prefate, presens juravit
et .intimatione predicta dixit se habere
duas domos principalis sue habitationis
palhissatas cum suis curtilatgris
scilicet coniiguis sitas in loco de Faya
extimatas valere..... X lb. t.*

*Item. duos ortos scitos in codem loco
et in dicto curtilagio, extimatis..... II lb. t.*

*Item. viginti jornalialia prati quorum
medictas est scituata in loco et fundo
Narssozo et modici valoris
et alia medictas est competentis valoris
secundum pistam cujus pauca rigantur
nisi de roro celi exceptis tribus
jornalibus que rigantur de aqua fontis
vel rivi. Et que prata sunt divisa*

Jacques Soubeyran des Vastres

Document N° 1

The image shows a page of handwritten text in a cursive script, likely a historical document or manuscript. The text is written in dark ink on aged, slightly textured paper. The handwriting is dense and fills most of the page. There are some faint markings and what appears to be a signature or date at the bottom right.

en quatorze portions, desquels près
 l'un est appelé de la Molencheyre
 un autre le chemin la Font, un autre
 la Seyterade, un autre le Breuil
 un autre le Clauset Lencha, un autre le
 Guillaume, un autre le Long-pré
 un autre de Cessac, un autre le past Malassis,
 un autre le Ravinal, un autre du Veize
 un autre les Tascheyres et de la Chalme
 qui tous ensemble ont été estimés
 par les dits jurés et commissaires
 faire une somme de 120 livres tournois.
Item. trente deux setérées.

Document N° 2. ⁽¹⁾

de terre labourable sises au territoire de
 La Faye susdit, divisées en quinze parties
 dont une partie se nomme les Clos,
 une autre de Chatour, une autre Malpassel,
 de la Molencheyre, de la Licheyre,
 une autre deux champs, une autre des Cugnats,
 Champ Menasse, une autre de la Essava
 de Garayt, de Cl. de Vacha, le Licharès

*inter quatuordecim partes quorum pratorum
 unum vocatur de la Molencheyra
 aliud le chemin la font, aliud
 la Seyterada, aliud le Breuilh
 aliud le clauset Lencha, aliud le
 Guillalmes, aliud de prato longuo
 aliud de Cessac, aliud la Pastmalasset
 aliud le Rabynal, aliud del Veize
 aliud les Tascheyras et de Calma
 que omnia in universo facere
 extimata per dictos juratos et
 commisses ad summam VI^{xx} lb.
 Item. traita duas sesteyratas*

(1)

(Document N° 2)

*(terre) laorive scituatas in territorio de
 Faya predicto in quindecim partibus divisas
 quorum una pars appellatur les Clotz
 atia de Chatour, alia de Malpasset,
 de la Molencheyra, de la Licheyra,
 alia deus champs, alia de lugnatis (?)
 champ Menassa, alia de la Essava
 de Garayto, de cl. de Vacha, le Lichares*

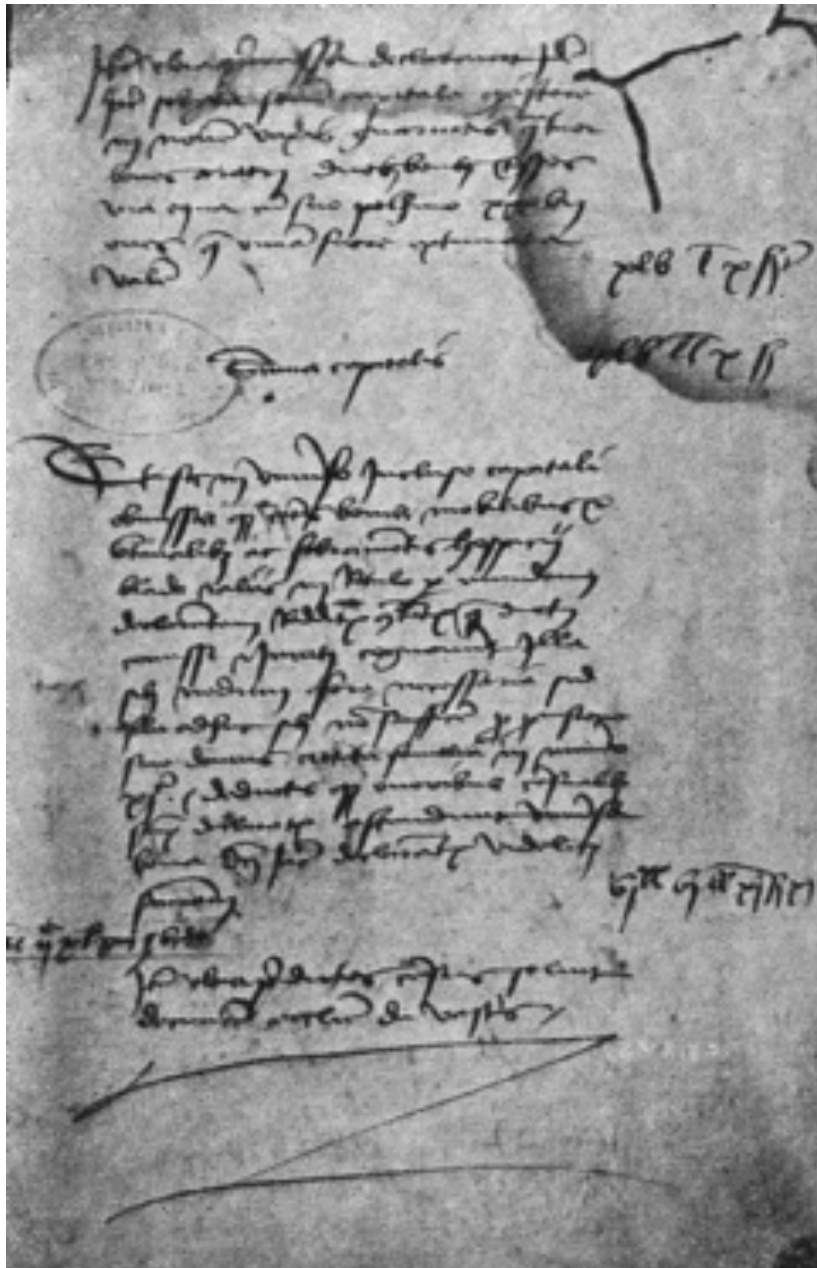
de Marez, du Suchas, Rechatays
 le Charrial, le Champclause, Raoudet,
 desquels la moitié est de valeur
 appréciable (l'autre de peu) selon la construction
 (mots rayés)
 susdite, l'autre est de peu de valeur
 et dans un lieu champêtre, lequel ensemble fut
 estimé par les dits jurés à la somme de 10 livres tournois.
 Total des biens 172 livres tournois.

Pour lesquels il est homme de guet et
 soumis à toute justice. Il est en outre homme
 ? et lige du seigneur de Prade et de noble Pierre
 de Meyras selon l'importance des biens
 dessus dits, taillable et exportable
 à leur merci et volonté
 étant redevable aux mêmes et aux autres Seigneurs
 directs, chaque année, des cens suivants
 en seigle : 17 cartes 1/2 de la dite mesure
 en avoine : 13 cartes 1/2
 en argent : 30 sous tournois
 de
 Evalué à la somme de 90 livres 18 sous
 1 denier tournois

*de Marezio, de Suchacio, Recha tays
 le Charrial, Campum Clausum, Raoudet,
 De quibus medictas est valoris
 competentis (alia vero mo) secundum pastam
 (mots rayés)
 predictam alia vero est modici valoris et in loco campestre que omnia fuere
 extimata per dictos juratos ad summam..... X l lb.
 Summa processorii ..•..... VIII^{xx} XII lb.
 Pro quibus est homo guayti et
 omnimode justicie, Estque ulterius homo
 ? et litgius domini de Prade et nobilis Petri
 Meyrasii secundum facultatem rerum
 prediciarum talhabilis et explectabilis
 ad eorum misericordiam et votuntatem
 prestans que eisdem et aliis dominis
 direciis singulis annis census sequentes
 de Siligine : XVII car. cum dimidia dicte mesure
 de avena : XIII car. cum dimidia
 de argento : XXX s. t.
 de
 Avaluatis ad summam IIII^{xx} X lb XVIII s. t
 . 1 d.*

Jacques Soubeyran des Vastres

Document N° 3



Document N° 3. ⁽¹⁾

Item. outre les choses susdites a déclaré le même
Jacques Soubeyran que son cheptel consistait
 en 9 vaches pleines, 4
 bœufs de labour, 2 bœufs,
 une jument avec son poulain, 36
 moutons qui ensemble ont été estimés
 valoir 45 livres 10 sous tournois
 Et ainsi dans l'ensemble, compris le cheptel
 et omis les autres biens meubles et
 outils et instruments de culture,
 le blé et autres choses contenues dans le rôle
 de déclaration fourni par le même, chose que les dits
 commissaires et jurés ont connu, ces choses
 ne lui sont pas seulement nécessaires, mais
 encore elles ne suffisent pas pour la subsistance
 de la maison et de toute la famille au nombre
 de 11 personnes. Déduction faite des charges de cens
 mentionnées ci dessus, l'ensemble des- biens
 du dit **Jacques** déclarant se montent à savoir

(1)

(Document N° 3)

Item. ultra premissa declaravit idem
Jacobus Soubeyra *suum capitale consistere*
in novem vaxis guarntis, quatuor
boves aratri, duos boves
una equa cum suo pollino, XXXVI
oves que omnia facere extimata
valere..... XLV l. X s. t.
Summa capitalis..... XLV l X s. t.
et in loco campestre que omnia fuere
extimata per dictos juratos ad summam..... X l lbt.
Summa processorii ..•..... VIII^{xx} XII lbt.
Et sic in universo incluso capitali
obmissisque ceteris bonis mobilibus et utensilibus et fabramentis hospicii
blado et aliis in Rotulo per eundem
deklarantem redditus consentis que dicti
commissi et jurati cognoverunt illa
sibi nedum fore necessaria sed
illa adhuc sibi non suffecere pro provisione
sue âomus ac tota familia in numero
XIa. Deductis que oneribus censualibus
supra declaratis ascenduat universa
*bona dicti **Jacobi** deklarantis videlicet*

à la somme de 126 livres 11 sous 11 deniers tournois.

Item. outre les susdits cens il acquitte
la dîme à l'église des Vastres.

summam..... *VI^{xx} VI lb XI s. t. XI d.*

*Item. ultra predictos census solvit
decimam ecclesie de Vestris.*

Payzac⁽¹⁾

ANTHOYNE SOBEYRAN, pour poss ^{te}	78 livres 15 sols 11 deniers
pour meubles et cheptel	2 livres 14 sols 10 deniers (2)

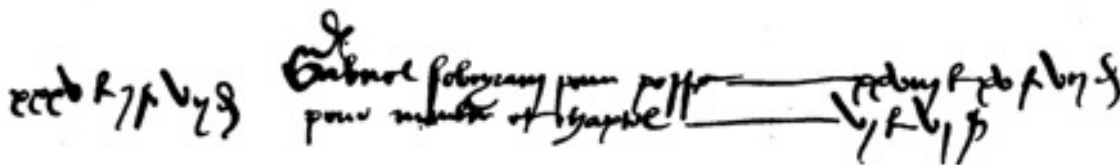
« *L'Estime* » détaillée de Payzac est conservée aux *Archives départementales de l'Ardèche* sous le N° C 595 (*registre in-4° de 64 feuillets*). Les opérations sont commencées le 28 août 1464 par Firmin Argenson, lieutenant du baile, Jean Deschenels, procureur municipal, et trois commis jurés. Dans ce territoire cévenol la vigne et le châtaignier fournissent les deux principales récoltes. Un tenancier possède un pré, deux jardins, deux para nées, 11 vignes et 11 châtaigneraies. Sa redevance censitaire lui enlève chaque année 14 setiers emine de vin, 5 ras et demi d'avoine, un civadier de froment, un demi-repas d'homme, une livre de cire. Le cheptel est presque exclusivement composé de bêtes à laine et de mulets. Un paysan déclare 2 brebis avec leurs agneaux, 5 chèvres, une ânesse. Un autre, plus fortuné, puisqu'il possède 2 tasses d'argent, nourrit un petit mulet. Un troisième, pourvu aussi d'un mulet, exploite une véritable bergerie, peuplée de 17 brebis garnies et de 43 ovins ou caprins. (*La Vie Economique et Sociale dans 150 localités du Vivarais*, page 60).

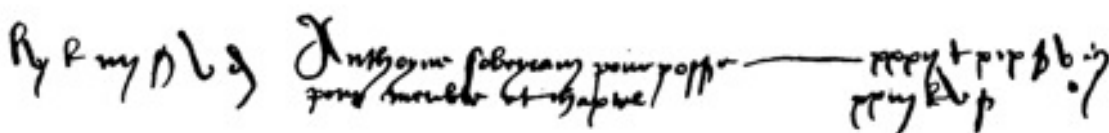
Bien que j'eusse pu avoir dans « *L'Estime* » détaillée de Payzac « l'Estime » particulière d'Antoine SOUBEYRAN, je n'ai pas cru devoir la reproduire ici, dans le sentiment où je suis que ce dernier ne peut pas être un de nos ancêtres ; je dirai pourquoi dans la suite de cette étude.

(1) C. 558, f° 375 verso. — *Payzac*, commune du canton de Joyeuse (à 8 km.), arrondissement de Largentière (à 18 km.), distance de Privas : 62 km. (640 h.). Il y avait 5 feux en 1376, 1.000 h. en 1801, 1.396 h. en 1836.

(2) Soit au total 40.000, de notre monnaie actuelle.

Sablières⁽¹⁾


 A handwritten manuscript snippet in a cursive script. The text is written in black ink on a light background. It appears to be a record of a transaction or a list of items, with some words being underlined. The text is partially obscured by a horizontal line.


 A handwritten manuscript snippet in a cursive script, similar to the one above. It also appears to be a record of a transaction or a list of items, with some words being underlined. The text is partially obscured by a horizontal line.

35 livres 1 sol
7 deniers (2)

GABRIEL SOBEYRAN, pour poss^{te}
pour meubles et cheptel

28 livres 15 sols 7 deniers
6 livres 6 sols

56 livres 4 sols
5 deniers (3)

ANTHOYNE SOBEYRAN, pour poss^{te}
pour meubles et cheptel

32 livres 19 sols 5 deniers
23 livres 5 sols

« *L'Estime* » détaillée de N.-D. de Sablières (C. 577) (in-4° de 150 feuillets papier aux Archives départementales de l'Ardèche) est commencée le 29 août, par les représentants des divers seigneurs parmi lesquels *Antoine SOUBEYRAN* (4), lieutenant de noble Antoine de Borne, baile pour nobles Jean et Bertrand de Borne. Les maisons sont couvertes

(1) C. 558, f° 220 verso. *Sablières*, comm. du canton de Joyeuse (25 km.), arrondissement de Largentière (38 km.), à 78 km. de Privas — un autobus va de Joyeuse à Sablières 2 fois par jour. 530 h, (1.070 h. en 1801, 1.585 h. en 1836). Le village est situé sur les bords de la Drobie ; pays de châtaigniers. La Réforme y fut prêchée en 1562. Le cimetière actuel était autrefois celui des protestants.

(2) Environ 17.500 francs de notre monnaie actuelle.

(3) Environ 28.000 francs de notre monnaie actuelle.

(4) le reproduis ici l'orthographe textuelle : *Anthoyne* dans le « *Sommaire* », *Antoine* dans « *L'Estime* » détaillée.

de paille ou de lauzes. Une construction dont la toiture est formée d'une couche de genêts, a brûlé deux fois dans l'espace de six ans. La distribution du terrain se fait à Sablières entre les châtaigneraies, nogarèdes et vergers, les vignes et les treilles, les labours, les prairies, bégudes de prés et parranées, les jardins de choux et d'oignons, les landes et les pacages. Taillables aux cinq cas, les tenanciers fournissent deux journées de corvées et à titre de cens, quelques deniers, du blé, du seigle, de l'avoine, des châtaignes blanches, des poules, une livre de cire ou d'huile de noix, des œufs, de la chandelle, une ou plusieurs pintes de vin.

(La Vie Economique et Sociale dans 150 localités du Vivarais, page 67).

Pour les SOUBEYRAN de *Sablières* aussi, je n'ai pas cru devoir reproduire pour les conserver ici les « *Estimes* » particulières les concernant, pour les mêmes raisons que pour les SOUBEYRAN, de *Payzac*.

Saint-Agrève⁽¹⁾

Kouffon — Je suis Guillaume Sobeyran pour son puy puy
puy puy puy puy
pour mille St-Agrève

Revision :
50 livres tournois (2)

GUILHAUME SOBEYRAN
pour meubles et cheptel

Pour son possesseur
46 livres 16 sols 4 deniers
4 sols

« *L'Estime* » détaillée de St-Agrève (C 625, reg. in-4° de 90 feuillets-partie) est commencée en juin 1464 par deux marchands et deux commis jurés en présence de noble Claude de Flossac, châtelain du lieu. — Saint-Agrève fait avant tout figure de grand marché agricole. On y trouve 5 notaires, un orfèvre, 3 marchands ; l'un de ces derniers, s'occupe aussi de transports muliers. M^{re} Guillaume du Pont est curé de Saint-Agrève.

(La Vie Economique et Sociale dans 150 localités du Vivarais, page 72).

Pour les SOUBEYRAN de *Sablères* aussi, je n'ai pas cru devoir reproduire pour les conserver ici les « *Estimes* » particulières les concernant, pour les mêmes raisons que pour les SOUBEYRAN, de *Payzac*.

Je donne ci-après « *L'Estime* » particulière de *Guillaume SOUBEYRAN*.

(1) C. 558. f° 181 verso. — Saint-Agrève, commune et canton de l'Ardèche, arrondissement de Tournon, 2.612 h. en 1930. La seigneurie de Saint-Agrève appartient d'abord aux Fay, puis aux Poitiers à qui elle fut apportée par Philippe de Fay, ensuite aux de Mastre, aux Polignac, aux Saint-Didier, aux Truchet, aux Tournon-Roussillon, aux Lévis-Ventadour, aux Clavière, enfin aux Vogüé qui la possédèrent jusqu'à la Révolution. « *L'estime* » de 1464 donne 102 possédants à Saint-Agrève, 12 à Saint-Romain et 48 à Devesset. Saint-Agrève eut beaucoup à souffrir des guerres de religion ; elle subit 2 sièges. A la suite du premier, ses habitants s'en étant échappés essayèrent de s'enfuir dans les montagnes, ils furent tous massacrés. (*Revue du Vivarais* 1901, tome IX).

(2) Environ 25.000 francs de notre monnaie actuelle,

Guillaume Soubeyran de Saint-Agrève

DOCUMENT N° 4 ⁽¹⁾

Guillaume Soubeyran du lieu de Malavalle paroisse de Saint-Agrève, pour la maison de son habitation, de peu de valeur sise au dit lieu de Malavalle, couverte de paille, évaluée à trois livres tournois, avec deux petits jardins autour de la dite maison évalués à trois livres tournois, ainsi que pour 13 journaux de pré de moyenne et petite valeur, 27 sestérées de terre de petite valeur divisées en diverses parcelles et estimées, dans l'ensemble..... ? compris, sans charge, ainsi que dans la déclaration qu'il a faite il est plus à plein contenu, à 52 livres 18 sous tournois

Toutes les choses susdites sont soumises à des cens dans sa susdite déclaration contenus selon la valeur susdésignée évaluée en bloc à 81 livres 2 sous 6 deniers tournois.

Item pour quelques meubles et outils 5 sous tournois

Item pour son cheptel ou Cabal consistant en 3 brebis pleines, une chèvre et quelques autres animaux taxés par les susdits experts 13 sous tournois

(1)

(Document N° 4)

Guillermus·Sobeyran, loci de Malavale, parrochie Saneti-Agrippani, pro domo sue habitationis modici valoris scite in dicto loco de Malavalle, paleis coperta advaluata ad tres libras tur cum duobis ortulis circum quaque ipsam domum existentibus advaluatis ad tres libras tur., necnon et pro tres âecim jornalibus prati medii et minorisvaloris XXVII se sestariatas terre modici valoris in diversis particulis constitutas et appreciatas in universum..... ?..... inclusi sine onere prout in declaratione per cum reddita lacius est expressum ad..... LII lib. XVIII s. t.

Premissa omnia sunt de censibus in predicta sua declarations contintis onerata ad valorem predesignatam advaluatam in summa III^{px} 1 lb, II s; VI d. t.

Item. pro modico mobili et uiencilis..... V s. t.

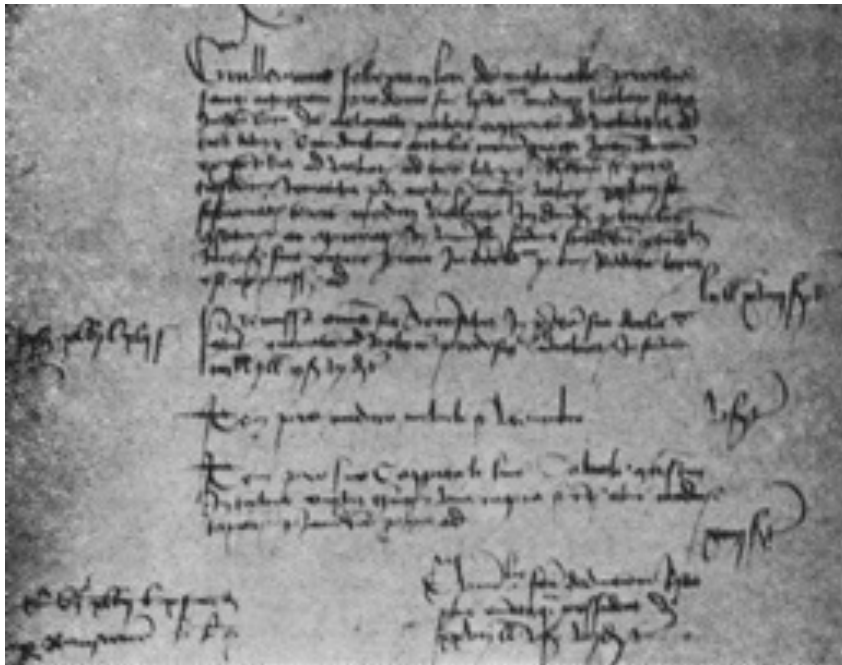
Item. pro suo cappitali sive Cabali concistante in tribus ovibus guarnitis, una capra et certisaliis taxatis per jamdictos probos ad..... XIII s. t.

Somme globale, déduction faite, il reste
plus chargé qu'il ne possède de
27 livres, 5 sous, 6 deniers tournois.

*Summa universalis jacta deductione restat
plus oneratus quam possideat de
XXVII lb, V s. t., VI d. t.*

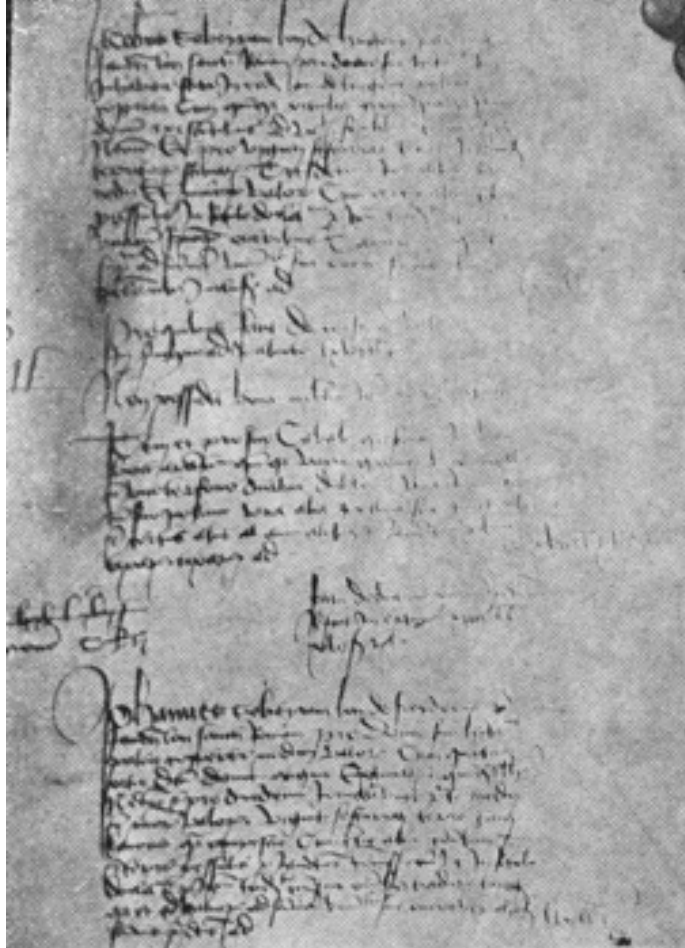
Guillaume Soubeyran de Saint-Agrève

Document N° 4



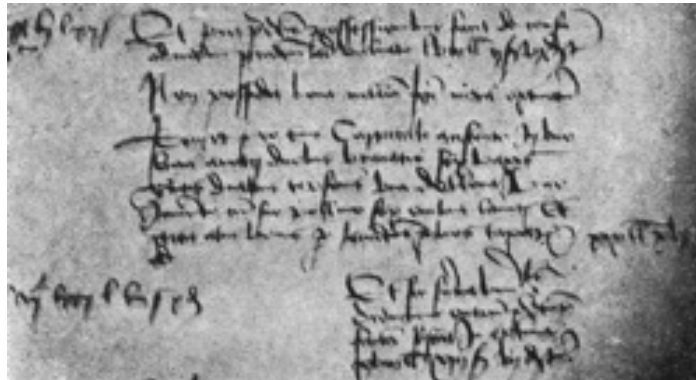
Jacques Soubeyran de Saint-Romain-le-Désert

Document N° 5



Jean Soubeyran de Saint-Romain-le-Désert

Document N° 6



Saint-Romain-le Désert⁽¹⁾ et sa paroisse

~~Refusé & l'...~~
~~herbe p... p...~~
~~Refusé & l'...~~

Jacques Sobeyran pour son poss^{re}
 pour meubles et cheptel
 Jehan Sobeyran pour son poss^{re}
 pour meubles et cheptel

Roy f, p
 p... f... p...
 h... p... p...
 d... f... p...

par révision 100 livres tournois (2)	JACQUES SOBEYRAN, pour poss ^{re} pour meubles et cheptel	58 livres 1 sol 17 livres 16 sols
---	--	--------------------------------------

par révision 100 livres tournois (3)	JEHAN SOBEYRAN, pour pos ^{re} pour meubles et cheptel	52 livres 12 sols 10 deniers 19 livres 16 sols
---	---	---

« L'Estime » détaillée de Saint-Romain (C. 625 partie) est entrepris le 13 juin par 3 jurés du lieu, en présence de noble Claude de Flossac, châtelain de Saint-Agreve, et de Guynot Aulanher, baile de Saint-Romain.

Le pays est froid, montueux, infertile : la plupart des constructions sont des chaumières munies d'un rez-de-chaussée voûté (crote) où la ménagère fait son chauffage ; les herbages et les prairies occupent la plus grande partie du territoire ; le bétail abonde. L'ensemble des habitants est justiciable au seigneur de Montréal.

Deux familles SOUBEYRAN habitent cette paroisse, celles de *Jacques SOUBEYRAN* et de *Jean SOUBEYRAN*, dont je donne les « Estimes » particulières ci-après.

(1) C. 558, f° 183 verso. — *Saint-Romain-le-Désert* (Mont-Désert pendant la Révolution), aujourd'hui commune de Mars, canton de Saint-Agrève, arrondissement de Tournon. 305 h. en 1801, 909 h. en 1836, à 77 km. de Privas. Le curé de Saint Romain fut un des premiers en 1562 à embrasser la Réforme avec 6 autres prêtres de la région ; aujourd'hui encore la commune est presque entièrement protestante ; le principal groupe d'habitations est à Mars ; il y a un pasteur et un temple.

(2) Environ 50.000 francs de notre monnaie actuelle.

Jacques Soubeyran

de Saint-Romain-le-Désert

DOCUMENT N° 5 ⁽¹⁾

Jacques Soubeyran, du lieu de Hugons, paroisse
 du susdit lieu de Saint-Romain pour la maison de son habitation dans laquelle
 il habite, sise au même lieu de Hugons, couverte
 en paille, avec 5 petits jardins tout autour de ladite
 maison évalués à 6 livres tournois
 ainsi que pour 20 sesterées de terre sis en
 divers terroirs, 13 journaux de pré de moyenne
 et minime valeur avec certains autres appentis
 champêtres contenus dans le rôle de la déclaration qu'il a faite
 avec leurs charges taxées
 à la somme globale, sans charge
 inclus à 63· livres tournois
 Pour lesquels il acquitte un cens de la valeur
 au début évaluée à 68 livres tournois
 Il ne possède aucun bien meuble susceptible d'évaluation.
Item et pour son cheptel consistant en un
 bœuf de labour, 5 vaches pleines, une
 un taureau de trois ans, deux génisses de deux ans, une jument

(1)

(Document N° 5)

Jacobus Sobeyrant, loci de Hugons, parrochie
*jamdicti loci Sancti~Romani pro domo sue habitationis iu qua
 inhabitat, scita in eodem loco de Hugons paleis
 copperta cum quinque ortulis circum quaque ipsam
 domum existantibus advaluatis sex libras turonantium
 necnon et pro viginti sesteriatis terre in diversis
 territoriis scituatis, tredecim jornalibus prati
 medii et minoris valoris cum certis aliis terre
 pessulis ia rotolo declarationis per ipsum tradite contentis
 una cum ipsorum oneribus taxatis.....
 supra ad summam universalem sine onere.....
 inclusis ad..... LXIII lb. t.
 Pro quibus facit de censu ad valorem
 in principio advaluato..... LXVI lb. t.
 Non possidet bona mobilia habere nichil extimata,
 Item. et pro suo cabali consistente in uno
 bove aratri, quinque vacis guarntis, una.....
 et uno tersono, duabus doblouis, una jumenta*

avec son poulain, une autre pouliche, six
 et certains autres animaux par les susdits experts
 taxés à 17 livres 16 sous tournois
 Dédution taite des choses susdites
 reste en estimation 14 livres
 et 16 sous tournois

cum suo pollino, una elia pollina, six.....
et certis aliis animalibus per jamdictos probos
taxatis ad..... XVII lb., XVI s. t.
Facta deductione omnium predictorum
Restat in extima..... XIII lb.
 XVI. t.

Jean Soubeyran

de Saint-Romain-le-Désert

DOCUMENT N° 6 ⁽¹⁾

Jean Soubeyran, du lieu de la Freydière, paroisse du susdit lieu de Saint-Romain, pour la maison de son habitation couverte de paille, de peu de valeur avec quatre jardins contigus à la dite maison estimés 5 livres et également pour 12 journaux de pré de peu et minime valeur, 20 sestérées de terre tant labourable que champêtre avec certains autres appentis estimés par les susdits commissaires ainsi qu'il est dit dans le rôle de la déclaration qu'il a faite, avec ses charges, charges et redevances évalué à. une somme globale faisant dans l'ensemble 57 livres tournois

Et pour les susdites possessions il acquitte comme cens évalué de la manière ci dessus indiquée 58 livres 2 sous 6 deniers.

Il ne possède aucuns biens meubles susceptibles d'évaluations.

Item et pour son cheptel consistant en un bœuf de labour, deux taureaux, six vaches

(1)

(Document N° 6)

Joannes Sobeyrani, loci de Freyderia, parrochie jamdicti loci Sancti-Romani, pro domo sue habitationis paleis coperta modici valorls cum quatuor ortis dicte domui contiguis extimatis quinque libras necnon et pro duodecim jornalibus prati motlici. et minoris valorls, viginti sestariatas terre tam laborative quam compestre cum certis aliis terre pessulis per jamdictos commissos est in rotulo declarationis per ipsum tradite, cum suis oneribus traditis taxalis que et advaluatis ad summam universalem sine onere faciens predictus ad..... L VII lb. t.

Et pro predictis possessionibusfacit de censu ad modum predictum advaluato LVIII lb. II s. VI d. t.

Non possidet bona mobilia habere nichil extimatum

Item. et pro suis cappitale concistante in uno bove aratri, duobud branatis, sex vaxis.....

pleines, deux génisses de trois ans, une de deux ans
une jument avec son poulain, six brebis à laine
et pour certains autres biens taxés par les susdits experts

19 livres 16 sous tournois

Et ainsi, total général
déduction . faite des charges
il reste en estimation

18 livres 8 sous 6 deniers.

*guarnitis, duabus tersenis, una doblona, uno
jumento, cum suo pollino, sex ovibus lanatis et
pro cerlis alliis bonis per jamdictos probos taxatis XIX lb, XVI s, t.*

*Et sic summa universalis
deductione onerum
facta restat in extima*

XVIII lb, VIII s. VI d. t.

Je n'affirmerai pas que les douze SOUBEYRAN que j'ai ainsi rencontrés soient les *seuls* que l'ont eût pu trouver en 1464 dans ce qui est actuellement le département de l'Ardèche (1), d'abord, comme je l'ai dit plus haut, parce que certaines localités ou paroisses du Vivarais sont restées en dehors de la grande enquête fiscale de 1464 (2), et que par conséquent nous ne pouvons pas connaître les noms de leurs habitants, ensuite parce que dans les grandes villes comme Annonay, ou Aubenas, ou d'autres moindres telles que le Bourg-Saint-Andéol, ou Viviers, ou Largentière, il y a eu certainement à côté des possédants, un certain nombre d'individus, manœuvres ou manouvriers (*affanatores*), dont les enquêteurs n'ont fait aucun cas, parce que, ne possédant rien, leur capacité fiscale était estimée à zéro : parmi ceux-là il aurait pu s'y trouver aussi des SOUBEYRAN. De même pour les paroisses rurales dont les « *Estimes* » particulières ne sont pas parvenues jusqu'à nous : « *l'Abrégé* » ou le « *Sommaire* » ne nous donnent pas forcément les noms de tous leurs habitants, les comptables de l'Administration baillagère n'ayant consigné sur ces registres que les noms de ceux dont la capacité fiscale méritait d'être retenue ; de ce fait aussi il est possible que des SOUBEYRAN aient été laissés de côté. Dans les campagnes, au contraire, dans la montagne surtout, on peut presque affirmer, chaque fois que « *l'Estime* » détaillée de la paroisse nous a été conservée, que nous avons les noms de tous les possédants, partant de tous les feux ou familles de ces paroisses, en s'appuyant sur le fait que les enquêteurs ont mentionné les noms des plus petits, des plus humbles : à Antraygues, par exemple, un paysan de la paroisse de Saint-Andéol-de-Bourlenc, est jugé si pauvre qu'il ne sera pas inscrit, quoique mentionné au rôle de l'impôt ; à Ajoux, un pauvre et misérable sujet du sire de Lavoulte qui habite un chasal découvert, presque pas meublé, possède pour tout cheptel cinq chèvres !.. et n'est pas oublié !

Quoi qu'il en soit, si nous pointons sur une carte de l'Ardèche les paroisses que nous venons de citer et où nous avons rencontré des SOUBEYRAN, nous nous rendrons compte que ces derniers formaient 3 groupes bien distincts :

Le premier, celui du Haut-Vivarais, dans les montagnes des Hautes-Boutières avec

JACQUES (ou JAGME ou JAUME) SOUBEYRAN
à *Fay-le-Froid* et les *Vastres*.

(1) D'après la généalogie de la famille des DE SOUBEYRAN de Saint-Barthélemy-le-Pin, j'aurais dû trouver dans l'« *Estime* » de cette paroisse, d'où cette famille se dit originaire, le « *Petrus de Prato superiori* », ou « *Pierre du Pré d'en haut* » qui paraît, d'après M. de Saint-Prix, dans deux actes passés le 1^{er} octobre 1440 - ou son fils *Jean* SOUBEYRAN, possesseur « *d'une opulente chevance* ». Or, j'ai suivi soigneusement, à plusieurs reprises, dans « *l'Abrégé* » et dans le « *Sommaire* » des « *Estimes* » de 1464, les 26 possédants de la paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin, et je n'ai trouvé aucun « *Pierre du Pré d'en haut* » ni aucun « *Sobeyran* », pas plus dans « *l'Abrégé* » (C. 559, f° 31) que dans le « *Sommaire* » (C. 557, f° 279). Cette constatation pose un problème que je n'ai pas la prétention de résoudre.

(2) Villes franches exonérées de la taille : *Borne*, *Boucieu*, *Villeneuve-de-Berg* et *La Voulte* ; taillabilités rattachées à des provinces voisines : *Champagne* (Dauphiné), *Colombier-le-Jeune*, *Nozières* et *Pailharès* (Forez), *Beaulieu*, *Berrias*, *Casteljau*, *Chandolas*, *Chassagnes*, *Grairères*, *Naves*, *Orgnac*, *Saint-André-de-Cruzières*, *Saint-Martin-d'Ardèche*, *Saint-Sauveur-de-Cruzières* et les *Vans* (Uzège).

GUILLAUME SOUBEYRAN
à *Saint-Agrève*.

JACQUES SOUBEYRAN
JEAN SOUBEYRAN
à *Saint-Romain-le-Désert*.

Le deuxième, celui du versant méridional du Coiron, dans les régions de Boulogne, Aubenas et Antraygues, avec

PIERRE SOUBEYRAN
ANTOINE SOUBEYRAN
PIERRE SOUBEYRAN
à *Asperjot* (ou *Asperjoc*).

MICHEL SOUBEYRAN
à *Boulogne*.

Le troisième, celui du Bas-Vivarais, dans les régions de Joyeuse et de Largentière, avec

JEAN SOUBEYRAN
à *Chassiers*.

ANTOINE SOUBEYRAN
à *Payzac*.

GABRIEL SOUBEYRAN

ANTOINE SOUBEYRAN
à *Sablières*.

On peut supposer, mais c'est tout, que ces trois groupes de SOUBEYRAN ont une origine commune: rien, en tout cas, ne permet de l'affirmer. Les deux hypothèses sont possibles: tous ces SOUBEYRAN peuvent avoir la même souche, ce que l'on peut inférer de la région relativement restreinte et bien délimitée dans laquelle on les rencontre, comme aussi bien, à l'origine de la formation des noms propres au XI^e au XII^e siècle, il est possible que plusieurs individus dans des régions diverses aient reçu simultanément le nom de « *Soubeyran* », comme d'autres ont pu recevoir ceux de « *Leroux* » ou « *Leblanc* », ou « *Lemaistre* », etc. (1).

On peut, par contre, présumer avec beaucoup plus de raisons de le faire, que de ces SOUBEYRAN descendent tous ceux que l'on rencontre peu après dans tout le Vivarais et dans la partie supérieure du Languedoc (celle qui touche le département de l'Ardèche), comme aussi, et à plus forte raison ceux très nombreux que l'on trouve encore actuellement dans le département de la Haute-Loire.

(1) J'ai déjà exposé ces deux hypothèses au chapitre 1^{er} de cette étude ; encore bien plus que pour les familles SOUBEYRAN, originaires des Cévennes, l'hypothèse de la souche unique vaut évidemment pour les SOUBEYRAN *vivarois*.

J'ai cherché sans succès quel était de ces trois groupes de SOUBEYRAN celui auquel nous pouvions nous rattacher. Je n'ai rien trouvé, la région privadoise étant d'une pauvreté presque absolue en archives du XVI^e siècle. J'aurai l'occasion de revenir sur cette constatation dans un chapitre suivant. J'ai pourtant exploré avec une persévérance que le succès eût dû récompenser les Archives départementales de l' Ardèche, les études notariales de Privas, de Villeneuve-de-Berg, de Chomérac, de Rochemaure, je n'ai pu mettre la main sur aucun document susceptible de m'éclairer. Nous en sommes donc réduits aux conjectures ; voici les plus raisonnables auxquelles nous puissions nous livrer.

Ainsi que je l'ai avancé au chapitre I^{er} de mon étude, en ce qui concerne les mouvements démographiques de nos populations montagnardes, plus encore que beaucoup d'autres, celles des vallées reculées ou des hauts plateaux froids et inhospitaliers des Cévennes, ont suivi le mouvement irrésistible qui les a poussées à abandonner les régions rudes où elles avaient peiné et souffert depuis des générations, pour aller chercher dans des contrées plus fortunées une vie plus facile.

Les SOUBEYRAN vivarois, tous montagnards, n'ont pas fait exception à la règle. Prenons une carte de l'Ardèche, et nous comprendrons tout de suite que les SOUBEYRAN de *Chassiers*, de *Payzac* et de *Sablières* n'ont pas pu faire autrement que de descendre les vallées de la Drobie, de la Ligne, de la Beaume, puis de l' Ardèche, pour se répandre dans le bas Vivarais et jusque dans le Gard; que ceux de la région d'*Aubenas* et d'*Antraygues* ont suivi la même direction le long de l'Ardèche, en prenant la route royale qui allait de Thueyts et Aubenas jusqu'à Viviers, tandis que ceux des hauts plateaux des Boutières, ceux de *Fay*, de *Saint-Agrève* et de *Saint-Romain-le-Désert* ont dû être comme aspirés par le couloir de la vallée de l'Eyrieux (1), pour se répandre tout le long de cette rivière, jusque dans la région privadoise et sur les bords du Rhône. Pour les uns comme pour les autres, pour ceux du Haut, comme pour ceux du Bas-Vivarais, les monts du Coiron ont fixé leurs destinées, en les orientant dans des directions bien différentes.

Je ferai une exception cependant pour les descendants de MICHEL SOUBEYRAN, de *Boulogne*; ceux-là, par la route royale d'Aubenas à Privas, n'avaient que deux pas à faire, en traversant le Coiron par le col de l'Escrinet, pour arriver aux sources de l'Ouvèze et descendre en suivant la vallée de cette rivière jusque dans la plaine privadoise ; ils ont pu tout aussi bien prendre cette direction que celle d'Aubenas.

De sorte que, pour moi, il n'est pas déraisonnable d'admettre que nous descendons ou bien de ce MICHEL SOUBEYRAN, de *Boulogne* (c'est même l'hypothèse à laquelle, pour ma part, je me rattacherais le plus volontiers), ou bien des SOUBEYRAN de *Fay*, de *Saint-Agrève* ou de *Saint-Romain-le-Désert*, et que nous n'avons par contre rien de commun (2) avec ceux de *Payzac*, de *Chassiers* ou de *Sablières*, voire même avec ceux d'*Asperjot*, dont nous ignorons et les destinées et la descendance.

(1) Ils ne l'ont pas tous été, évidemment, car c'est d'eux, encore plus sûrement, que descendent tous les SOUBEYRAN, très nombreux, que nous rencontrons aujourd'hui encore, dans cette même région, et dans la Haute-Loire .

(2) La question de la souche commune à l'origine étant mise à part ; je ne veux parler ici que de l'impossibilité où nous sommes selon moi, de descendre de ces derniers.

Quoi qu'il en soit, les « *Estimes* » que nous avons analysées nous permettent de nous faire une idée de la situation sociale de nos ancêtres et de leurs conditions de vie à la fin du Moyen Age. Paysans et cultivateurs, à n'en pas douter depuis des générations, ils habitaient, dit encore M. Jean Régné, « *ces mas, « borias » ou granges, maisons « champêtres et solitaires, dispersées çà et là dans la campagne cultivable ou perdues « dans la montagne. Constructions basses et trapues, rugueuses et noires, le plus souvent « recouvertes de chaume, de genêts, de buis, de bruyères, de planches, de lauzes, rarement « de tuiles, leurs granges, comme toutes celles du pays, se composaient d'une étable et « d'une fènerie ou fenil ; un tinal ou cellier s'y ajoutait dans les quartiers plantés de vignes. « Dans la montagne, à cause du climat et de la fréquence des tempêtes de neige, leur maison « fut toute en toiture et en meurtrières. Autour de la grange, se groupaient l'aire à battre « le blé, le jardin et la chenevière, le poulailler, le courtilage (ou parc à bestiaux), le pré, « le champ de labour ; un peu plus loin, la vigne, le pâtural ou lande, la blache ou petit bois. « Sur les hauts plateaux où l'herbage dominait, leur mas se présentait souvent comme « une cabane de berger, d'où le nom de chavanerie donné à certains petits domaines « de la montagne. L'ameublement et le mobilier dans ces pauvres demeures étaient limités « au strict nécessaire ; comme lits, des couchettes sur lesquelles on s'étendait tout habillé ; « plusieurs paires de draps et des couvertures de laine étaient un luxe que seuls des hôtes « ou aubergistes pouvaient se permettre; la batterie de cuisine demeurait sommaire, « une poêle, une marmite de bronze, une crémaillère, des landiers; comme mobilier, « un coffre de bois, des bancs, une table; comme vaisselle, une pinte ou pichet, une aiguière, « des écuelles et des écuellons, le tout en étain. » (1).*

« *Le cens fut la principale redevance qui leur rappela qu'ils n'étaient pas entièrement « propriétaires de l'enclos qu'ils cultivaient, ils n'en avaient que le domaine utile, le domaine « éminent appartenait au seigneur. Comme le prix de ferme, ce cens était une redevance « annuelle, déterminée dans bien des cas, une fois pour toutes ; il se payait partie en nature « et partie en argent, il était doublé à chaque changement de seigneur ou de tenancier. « Outre le cens, outre les droits de lods et ventes, ils durent fournir au seigneur certaines « prestations personnelles: le service militaire dans les limites de la seigneurie et le guet « au château fort, la corvée, par exemple une journée d'homme (manœuvre) et deux « de bœufs (boyrade), deux journées de fanage et deux de labourage; ils étaient encore tenus « à l'aide ou taille aux cinq cas de droit, qui ne se confondait pas avec la taille royale « qu'il leur fallait acquitter chaque année au roi de France depuis le début de la Guerre « de Cent ans; ils versaient enfin, à l'église de leur paroisse une petite portion « de leur récolte. Jusqu'à quel point furent-ils taillables et corvéables à merci, « comme nous nous plaisons quelquefois à nous représenter les paysans de cette époque. « L'homme-lige ou tenancier servile, ne possédant rien en propre, n'était pas astreint « à l'impôt royal, et cela explique qu'au moment de la généralisation de cet impôt, « vers 1358, les sujets des seigneurs interrogés par les gens du roi, se soient tous déclarés*

(1) Leur nourriture simple et frugale dut être à peu de chose près, celle de nos paysans d'aujourd'hui : avec le lait de leurs vaches ou de leurs chèvres, les œufs de leurs poules, les légumes de leur jardin, leurs châtaignes, leur pain de blé ou de seigle, les volailles de leur basse-cour, et leurs porcs surtout, dont l'utilisation culinaire variée est demeurée la grande ressource de nos familles campagnardes, ils eurent là sous la main, au prix de quels efforts, il n'en faut pas douter, tout ce dont ils purent avoir besoin.

« à l'unisson taillables et corvéables à merci, pour se dérober à l'obligation de la taille royale annuelle. Au surplus, les charges féodales venant en déduction du revenu global, passible d'impôt, tout paysan libre ou lige avait intérêt à grossir le montant de ses charges seigneuriales pour que ces charges étant dites indéfinies, il fut impossible au fisc royal de fixer le bénéfice net du déclarant. » (1)

On aimerait savoir quelles furent à cette époque les aspirations de toute cette classe laborieuse de nos montagnes vivaroises ; de cela, les « *Estimes* » de 1464 ne nous disent rien. Nous attendons avec impatience le 3^{me} volume de l'« *Histoire du Vivarais* » que son auteur, M. Jean Régné, nous annonçait comme devant paraître dans le courant de l'année 1934 ; peut-être y trouverons-nous les manifestations de cette vie morale et sociale que nous serions si heureux de connaître.

Sans doute, étreints comme ils le furent par les exigences et les nécessités matérielles d'une vie qui les courbait du matin jusqu'au soir sur une terre qui les possédait, bien plus qu'ils ne la possédèrent eux-mêmes, nos ancêtres eurent-ils comme préoccupation dominante celle de leurs récoltes, de leurs bestiaux, de tout ce qu'ils attendaient de leur mère nourricière en paiement de leurs sueurs et de leurs peines, et firent-ils entendre, accablés sous le poids de redevances quelquefois écrasantes, cette plainte éternelle de tous les paysans, dans tous les temps, sous tous les cieux : « *Si au moins cette année nous pouvions avoir une récolte moyenne !* »

Il faudra venir jusqu'à la Réformation pour voir un mouvement d'idées assez puissant pour sortir d'eux-mêmes tous ces montagnards et les élever au-dessus des préoccupations purement matérielles qui avaient rempli leur vie jusque-là.

Je me suis également demandé si nos ancêtres furent plus malheureux ou plus heureux que nous. A dire vrai, je crois qu'ils ne furent ni plus malheureux ni plus heureux que nous ne le sommes nous-mêmes. « *Le bonheur (2) ne consiste pas à vivre dans certaines conditions matérielles ou mentales, il consiste à s'adapter aux conditions que l'on connaît et dans lesquelles on doit vivre; nos ancêtres ne se sentirent point privés de ce que nous appelons le confort, puisqu'ils ne surent pas ce que c'était et ce que cela voulait dire. Soyons sûrs que nous autres, nous manquons de mille choses que nos héritiers jugeront indispensables à la vie et dont l'ignorance actuelle nous vaudra de leur part une ridicule pitié; ils ont pu atteindre, n'en doutons pas, toute la part de bonheur à laquelle doit prétendre l'âme d'un être vivant.* »

Pas plus que nous ne sommes à envier, nous ne devons les plaindre.

(1) M. Jean Régné a la conviction intime qu' en 1464, l'homme taillable et corvéable à merci, attaché au domaine seigneurial et assujéti à la résidence perpétuelle, ne se rencontrait pour ainsi dire plus en Vivarais, par suite du mouvement d'affranchissement esquissé à la fin du XII^e siècle, propagé un peu partout au XIII^e et au XIV^e, et ranimé au lendemain de la Guerre de Cent ans, alors que beaucoup de terres étaient retombées en friche et que les bras manquaient pour les remettre en culture.

(2) Camille Jullian « *De la Gaule à la France* ».

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE V

Les Soubeyran de la Région Privadoise

Ma première visite à Privas remonte à 1913. J'explorai, cette année-là, les minutes de M^e Desbos, notaire. Puis vint la guerre, et mes visites furent suspendues pour de longues années. Je restai cependant en rapport avec M. Jean Régné, le savant archiviste de l'Ardèche, pour garder le contact avec un sujet que me tenait toujours un peu plus à cœur d'année en année. Je souscrivis à toutes les publications ayant trait à l'histoire du Vivarais, j'achetai tous les ouvrages ou brochures susceptibles de m'entretenir de cette région privadoise que je voulais connaître à fond ; bref, comme un explorateur, se préparant à partir pour une région inconnue, rassemble tous les renseignements qui pourront lui être utiles, de même, je voulais, avant de retourner à Privas pour reprendre mes recherches, me documenter, autant qu'il m'était possible de le faire, afin d'assurer le succès de la campagne que je comptais bien entreprendre, et poursuivre, à fond cette fois, dès que j'en aurais le loisir.

Hélas ! Les résultats que j'ai obtenus n'ont pas été, loin de là, ceux que j'avais espérés.

Grâce à l'obligeance de M. Jean Régné et à l'amabilité de M. Léon Vernet, aide-archiviste, dont je ne pourrai jamais assez louer la complaisance et la serviabilité, grâce aussi à la compétence de M. Champanhet, rédacteur à la Préfecture, qui a bien voulu me guider et m'aider dans mes recherches, j'ai pu cependant explorer très soigneusement tous les fonds privadois des Archives départementales de l'Ardèche, à Privas. J'ai visité également les études de M^e Nadal, notaire à Chomérac, et de M^e Ombret, à Rochemaure, tout cela, hélas ! pour constater qu'il restait très peu de chose en fait de documents intéressant la région de Privas, et que mes chances de succès étaient bien minimes.

La première chose dont j'ai pu ainsi me rendre compte, c'est que les guerres religieuses des XVI^e et XVII^e siècles, et en particulier le siège de Privas par Louis XIII et Richelieu en 1629, avaient été pour cette ville et pour ses environs immédiats un véritable cataclysme, dont les effets, à tous les points de vue, furent désastreux.

Pour ne parler que des archives intéressant le passé de cette région, il est effrayant de constater la pauvreté du fonds strictement privadois. Alors que Annonay, Aubenas, Antraigues, le Bourg-Saint-Andéol, Viviers, et bien d'autres régions encore, ont pour les faire revivre une collection extrêmement riche de minutes notariales, Privas et ses environs

n'ont au contraire, pour la période antérieure au siège de 1629, que quelques volumes seulement pour représenter leurs nombreux notaires d'autrefois. On sent très bien que ces rares témoins du passé ne sont plus que de pauvres épaves échappées à la catastrophe **(A)** et que le peu qui est arrivé jusqu'à nous est si peu de chose qu'il ne vaut presque pas la peine d'en parler. J'ai, pour ma part, la conviction intime que pour un grand nombre de notaires de Privas et de la région privadoise pas une seule de leurs minutes ne nous a été conservée, une soldatesque déchaînée et inconsciente ayant certainement anéanti, dans sa fureur aveugle, tout ce que le feu n'avait pas dévoré.

Les fonds des notaires privadois échappés au désastre sont représentés par quelques volumes de M^{es} Garnier, Crespin, Michel, Leyral, Dufaure, notaires à Privas, un volume de M^e Faure, notaire au Petit-Tournon, quelques répertoires seulement de Mes Comte et Grel, aussi notaires à Privas, et deux volumes de M^e Marnier, notaire à Privas et à Rochemaure. Tous ces volumes sont aux Archives de l'Ardèche, série E, où je les ai tous très soigneusement et très attentivement compulsés. Quelques volumes de M^{es} Crespin et Dufaure sont dans l'étude de Me Nadal, à Chomérac, et quelques volumes encore de M^e Marnier dans celle de M^e Ombret. à Rochemaure.

Et c'est tout pour les notaires.

Aux Archives départementales, à Privas, le fonds (série B) des insinuations du baillage de Villeneuve-de-Berg, eût pu me donner beaucoup de renseignements si tous les actes, comme ils le sont aujourd'hui, avaient été autrefois insinués, c'est-à-dire enregistrés ; ce n'était pas le cas, et comme l'insinuation était facultative, autant que j'ai pu m'en rendre compte, je n'y ai trouvé que très peu de chose. Le fonds « *Mazon* » ne m'a rien, ou presque rien donné, malgré sa richesse. Les deux seuls fonds que je n'ai pas fouillés, sont, le premier, une collection des plans parcellaires de terrains recueillis dans les études notariales du Vivarais, et, le second, le fonds criminel de la Sénéchaussée de Privas. Ces deux fonds n'ont pas encore été classés, et je n'ai pas jugé que je dusse entreprendre leur dépouillement à cause des chances presque nulles, en tout cas, extrêmement réduites, que j'avais d'y faire quelques trouvailles, et je les ai laissés de côté.

J'ai pu suivre également les anciens registres d'Etat-civil déposés aux Archives départementales par le Greffe du Tribunal de Privas, et les registres protestants pour la région des Boutières (1616-1670) appartenant à la mairie de Chomérac, mais déposés pour le moment dans le cabinet particulier de M. Jean Régny, aux Archives de l'Ardèche. Les archives de la mairie de Coux m'ont aussi donné quelques renseignements intéressants, grâce au *Compoix* de 1639 (trois volumes), que M. Abauzit, instituteur et secrétaire de la mairie de Coux, a bien voulu me laisser dépouiller. J'ai laissé de côté la mairie de Lyas et du Petit-Tournon, où je savais que je ne pourrais rien trouver **(B)**.

Si mes recherches ne m'ont pas donné les résultats que j'en espérais, il s'en faut cependant qu'elles aient été nulles.

J'ai pu, en premier lieu :

1° Me rendre compte, d'après les « *Estimes* » de 1464, qu'il n'y avait pas un seul SOUBEYRAN à cette époque dans toute la région privadoise, et j'ai acquis la conviction que l'origine de notre famille devait être cherchée ailleurs que dans la vallée de l'Ouvèze (j'ai essayé, dans le chapitre précédent, de résoudre le problème de cette origine) ;


2° En second lieu, constater la présence de nombreux SOUBEYRAN dans toute cette région peu après le milieu du XVI^e siècle et jusqu'au commencement du dix-huitième.

Les « *Estimes* » détaillées de Lyas (C. 560 *partie*), du Petit-Tournon (C. 560 *partie*), de Lubilhac (C. 564 *partie*), sont aux Archives de l'Ardèche (1) ; je les ai suivies attentivement et n'y ai relevé aucun SOUBEYRAN. Pour les raisons que j'ai déjà indiquées, il est presque certain que tous les possédants de ces paroisses sont mentionnés dans ces « *Estimes* », et le silence de ces dernières, en ce qui concerne notre famille, me permet d'affirmer, comme je le dis plus haut, que pas un SOUBEYRAN n'était présent dans ces paroisses en 1464.

Je serais un peu moins affirmatif pour Privas et pour Coux. Pour ces deux paroisses, en effet dont les « *Estimes* » détaillées ne sont pas parvenues jusqu'à nous, nous n'avons que l'« *Abrégé* » et le « *Sommaire* » dont j'ai déjà parlé, et il se pourrait que les comptables de l'Administration baillagère n'aient pas cru devoir inscrire sur ces deux registres quelques habitants « *manouvriers* » parce que trop misérables, et les aient ainsi laissés de côté, leur capacité fiscale étant estimée à zéro.

Je ne crois pas cependant que tel ait pu être le cas, en ce qui concerne les SOUBEYRAN, tout au moins pour ceux qui eussent pu habiter la ville de Privas et la paroisse de Coux au moment de l'enquête fiscale de 1464.

Nous les trouvons en effet assez largement possessionnés, tant à Privas qu'à Coux, dès la fin du XVI^e siècle, pour avoir le droit de ne pas nous arrêter sur l'hypothèse que leurs ancêtres, à la deuxième ou troisième génération, auraient pu y vivre dans un dénuement tel que l'autorité baillagère n'aurait pas cru devoir les faire figurer sur ses listes de contribuables dans l'« *Abrégé* » et le « *Sommaire* » (ce sont les même listes dans les deux volumes).

Il n'y a pour moi pas de doute: qu'ils soient descendus des *Hautes-Boutières*, du plateau de *Fay-le-Froid*, de *Saint-Agrève* et de *Saint-Romain-le-Désert*, par la vallée de l'Eyrieux, ou de *Boulogne*, sur le revers méridional du Coiron, par le col de l'Escrinet et la vallée de l'Ouvèze , j'ai la conviction que les SOUBEYRAN sont venus se fixer dans la région privadoise vers la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle.

De 1464 à 1568, c'est, en tout cas, l'obscurité la plus complète. Je n'ai rien trouvé qui puisse me donner le moindre indice, et j'ai dû prendre mon parti de ne rien ou presque rien trouver sur notre famille pendant cette période.

Les premiers SOUBEYRAN que j'ai rencontrés dans la région privadoise sont :

SEBASTIEN SOUBEYRAN, habitant à *Coux*, et à qui le Consul de Coux, Pierre de Vors, afferme, le 10 octobre 1568, conjointement avec Claude Gamont, le four à cuire le pain pour une année. (Mazon, notes sur Coux)

ANTHONYE SOUBEYRAN, femme de *Jehan Faure*, marchand, de *Tournon-les-Privas*, qui, le 9 novembre 1584, fait par devant M^e Bernard, notaire, une donation en faveur de son fils, M^e Anthoyne Faure, praticien. (*Insinuations*, vol. B. 1584-1585).

(1) Je devrais dire: les Archives départementales de l'Ardèche à Privas, mais c'est bien long, et dans la suite du texte, comme dans les notes qui l'accompagneront, j'ai indiqué tantôt: les Archives départementales à Privas, et tantôt les Archives de l'Ardèche, tout court, au gré de l'inspiration du moment. Ceux qui me liront comprendront que c'est à la même source que j'ai voulu me référer.

ANTOINE SOUBEYRAN, de *Privas*, ou tout au moins de la région privadoise, nommé dans le procès-verbal des Etats du Vivarais, 1585-1587, f° 137. (*Bibliothèque de la Société pour l'Histoire du Protestantisme français*, communiqué par M. Auguste Le Sourd, à Baix.)

Ce n'est qu'aux environs de 1600 que j'ai trouvé un grand nombre de SOUBEYRAN établis simultanément à *Privas*, à *Tournon-les-Privas*, à *Coux* et à *Chassagnes*. Agriculteurs, artisans ou commerçants, leur nombre même semble faire remonter assez loin leur établissement dans cette région où ils paraissent solidement implantés et enracinés, déjà à la fin du XVI^e siècle.

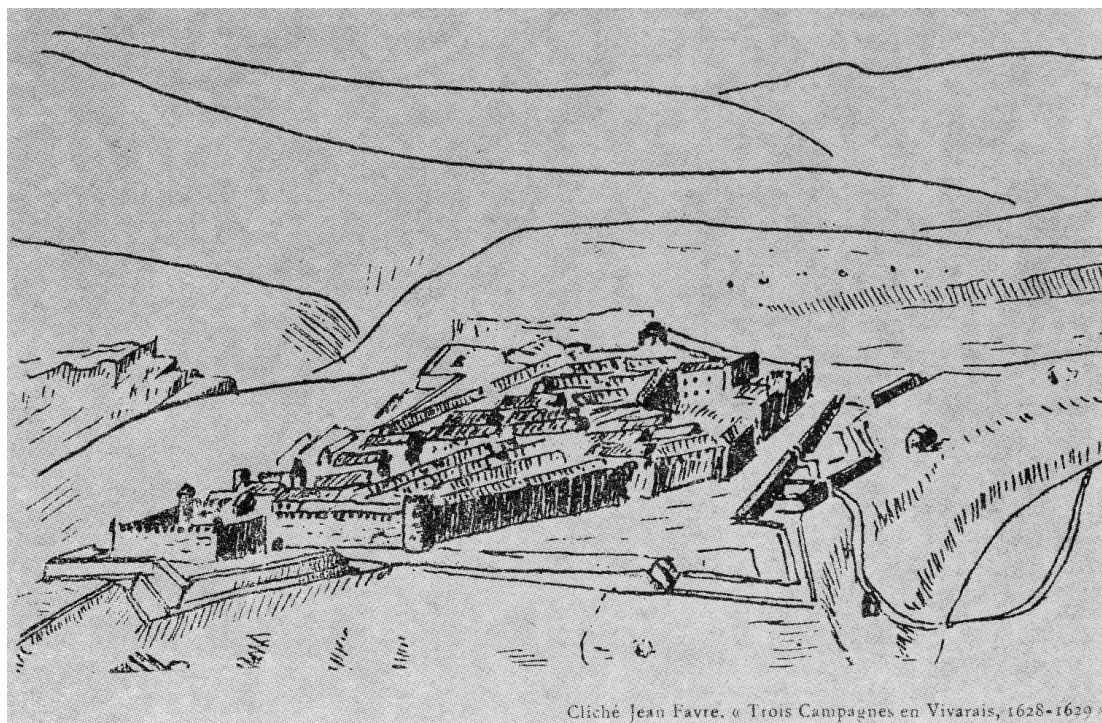
La plupart de ces SOUBEYRAN étaient certainement unis par des liens de parenté. Il m'a été cependant impossible, pour un très grand nombre, de les relier entre eux. A peine, pour quelques-uns, ai-je pu établir une filiation authentique ne dépassant pas une génération, ou me demander si tels ou telles n'étaient pas fils ou filles, ou frères, ou sœurs, de tels ou tels autres. Dans le doute, je n'ai voulu retenir que ce dont j'étais absolument sûr, et pour chacune des paroisses citées, je me bornerai seulement à donner les SOUBEYRAN que j'ai rencontrés au fur et à mesure que je les y ai trouvés.

Tous ces SOUBEYRAN étant déjà protestants depuis au moins une génération, à la fin du XVI^e siècle (1), il est à présumer qu'ils avaient embrassé la Réforme dès son apparition dans la région privadoise (D) On peut même raisonnablement penser que nos ancêtres sont sortis de l'Eglise romaine aux environs de 1540-1560, le mouvement qui porta les populations au XVI^e siècle à accepter les idées nouvelles ayant été pour ainsi dire général dans toute la vallée de l'Ouvèze (E)

On aimerait savoir à la suite de quelles circonstances, ou de quelles crises morales ou religieuses, nos ancêtres embrassèrent le protestantisme; aucun document ne vient nous donner la réponse que nous souhaiterions connaître. Il en fut sans doute pour eux comme pour tous ceux qui, à la même époque, et probablement dans des circonstances semblables aux leurs, prirent comme eux la décision de vivre désormais « selon la pureté de l'Evangile ». Cette décision fut, dans tous les cas, pour nos ancêtres, d'une importance et d'une gravité exceptionnelles (F); elle le fut aussi pour leurs descendants dont elle détermina pour des siècles la formation morale, religieuse et même intellectuelle. C'est parce que nos ancêtres prirent, il y a 380 ans, cette décision, que nous sommes nous-mêmes aujourd'hui ce que nous sommes, formés, façonnés, comme pétris, par trois siècles et demi d'éducation huguenote.

(1) Les prénoms bibliques portés par un grand nombre de SOUBEYRAN, *Abraham*, *Abel*, *Hélie*, *David*, *Judith*, l'attestent. A l'origine de notre Réforme française, les prénoms imposés aux enfants équivalaient à une déclaration de protestantisme. Les Synodes nationaux d'Orléans en 1562, de Nîmes en 1572, de Figeac en 1579, de Montauban en 1594, décidèrent « *que touchant les noms qui seront imposés aux enfants, les ministres rejeteront* » « *autant qu'il leur sera possible et expédieront ceux qui restent de l'ancien paganisme...* » « *admonesteront les pères et parrains de prendre les noms approuvés par l'Ecriture Sainte* » « *autant qu'il leur sera possible, que, s'ils ont affection à quelque autre, on les pourra* » « *recevoir, les susdits exceptés, et ceux qui signifient quelque chose d'indécent* ». Montaigne, Livre 1, chapitre XLVI: « *dira pas la postérité que notre Réformation d'aujourd'hui ait été* » « *délicate et exacte... d'avoir poussé à combattre ces anciens noms de baptême, Charles,* » « *Loys, François, pour peupler le monde de Mathusalem, Ezéchiel, Malachie, beaucoup* » « *mieux sentans de la foy.* » (*Bulletin de la Société pour l'Histoire du protestantisme français*, 12^e année, 15 octobre 1877).

Panorama de la ville de Privas



Cliché Jean Favre. « Trois Campagnes en Vivarais, 1628-1629 »

Avant le siège de 1629



Vue actuelle

Les SOUBEYRAN de *Chassagnes* exceptés, je ne sais pas si les autres familles SOUBEYRAN que j'ai trouvées se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Personnellement, je n'ai pas pu suivre leur descendance au-delà de la fin du XVII^e siècle. Il est possible qu'elles soient représentées actuellement par quelques-uns des SOUBEYRAN isolés que j'ai rencontrés au courant de mes recherches ou de mes relations; je serai heureux que ces derniers puissent trouver quelque intérêt dans mon travail s'ils ont un jour l'occasion de l'avoir sous les yeux.

J'ai adopté pour ces SOUBEYRAN de la région privadoise le seul classement qu'il m'était possible de faire: je les ai divisés en quatre groupes **G** :

- 1° Les SOUBEYRAN, de *Privas* ;
- 2° Les SOUBEYRAN, du *Petit-Tournon* ;
- 3° Les SOUBEYRAN, de *Coux* et *Lubilhac* ;
- 4° Les SOUBEYRAN, de *Chassagnes*.

Je vais donner ci-après, pour les trois premiers groupes, tous les SOUBEYRAN que j'ai trouvés, dans l'ordre chronologique, autant que possible, où je les ai rencontrés ; pour ceux de *Chassagnes*, qui nous intéressent plus particulièrement, je leur consacrerai le chapitre VI de ce travail (1).

LES SOUBEYRAN DE PRIVAS

Il semble y avoir eu à Privas, déjà à la fin du XVI^e siècle, une dizaine au moins de familles SOUBEYRAN.

Voici d'abord neuf SOUBEYRAN (2) que seul le précieux *Registre du Besset* nous fait connaître :

(1) Les pasteurs de Privas, comme les notaires privadois de la fin du XVI^e et du commencement du XVII^e siècle, écrivent tous « *Sobeyran* », j'en ai donné la raison au chapitre II de cette étude. Si j'ai adopté moi-même volontairement la forme « *Soubeyran* » pour tous les SOUBEYRAN dont je vais parler maintenant, c'est, je le répète, que je suis absolument certain que « SOUBEYRAN » était leur véritable nom : ils le prononçaient sûrement « *Sobeyran* », et tous ceux qui savaient le faire signaient de même « *Soubeyran* » comme j'aurai l'occasion de le faire remarquer.

(2) Sur les six Antoine SOUBEYRAN que j'ai rencontrés à Privas, il y en avait au moins quatre différents, appartenant à autant de branches distinctes : *Antoine*, dit *Besson*, *Antoine*, dit *Domino*, *Antoine*, le mari de Jeanne Dutour, et *Antoine*, le mari d'Estèle Auzias.

ANTOINE SOUBEYRAN, dit *Besson*, fait baptiser sa fille CLAUDE le 14 juin 1590, et sa fille MADELEINE le 12 février 1594.

ANTOINE SOUBEYRAN fait baptiser son fils PIERRE le 8 décembre 1591, et sa fille MARGUERITE le 29 mai 1592.

ANTOINE SOUBEYRAN, dit le Domino, fait baptiser sa fille YSABEAU le 9 mai 1593.

ANTOINE SOUBEYRAN, travailleur, fait baptiser son fils BARTHELEMY le 2 octobre 1594.

CYPRIEN SOUBEYRAN fait baptiser sa fille MADELAINE le 11 juin 1595.

ANTOINE SOUBEYRAN, marié à *Jeanne Dutour*, fait baptiser le 3 décembre 1595 son fils « LOYS », né le 17 novembre précédent.

ANTOINE SOUBEYRAN, marié à *Estèle Auzias*, fait baptiser sa fille ANNE, le 14 avril 1598, et sa fille YSABEL le 3 décembre 1600.

SIPION SOUBEYRAN, marié à *Anthonye Rochude*, fait baptiser le 21 septembre 1599, son fils BARTHELEMY né le 30 août précédent.

Ensuite, celui qui, de tous les SOUBEYRAN privadois, semble avoir occupé la situation la plus éminente :

HABRAM SOUBEYRAN, marchand à Privas : il reçoit le 4 mars 1602, par-devant M^e Garnier, notaire, quittance de CLAUDE, ANTHOYNE, MARCELLINE, ANTHONYE et MARGUERITE SOUBEYRAN, des sommes qu'il leur a payées (1) ;

Il passe un acte d'achat le 5 janvier 1612 par-devant M^e Dufaure, notaire(2)

Il « *baille* » le 24 août 1612, par-devant M^e Garnier, à Antoine Chabrun, « *masson* » de Privas, « *de lui voultier un membre qui est le plus bas de sa chaussière assise sur le bord de l'Ouvèze* » (3) ;

Il passe le 17 mars 1615 (1) toujours par-devant M^e Garnier, une quittance réciproque avec Loys Ladreit, de Coux, son beau-frère, mari d'ANTHONYE SOUBEYRAN.

D'après le registre *du Besset*, ce même HABRAM SOUBEYRAN aurait eu, de *Sara de Gouvernac*, sa femme, sept enfants :

1° HENRI, baptisé le 9 avril 1590 ;

2° ANTOINE, baptisé le 16 juillet 1595 ;

3° JEANNE, née le 27 juillet 1600, baptisée le 17 août de la même année ;

4° SUZANNE, née le 7 avril 1602, baptisée le 2 juin de la même année ;

5° MARIE, née le 3 juillet 1606, baptisée le 19 septembre de la même année ;

(1) Archives de l'Ardèche, *série E*.

(2) Etude de M^e Nadal, Chomérac, *Dufaure*, 1611-1612

(3) Archives de l'Ardèche, *E 42*

6° *ETIENNE*, né le 6 janvier 1609, baptisé le 25 janvier, présenté au baptême par Etienne Dupoux et SARA SOUBEYRAN ;

7° *MARGUERITE*, née le 1^{er} juin 1612, baptisée le 6 septembre de la même année.

SUZANNE, la quatrième, épousa *Jacques Chambon* ; son fils *Abraham*, né le 24 septembre 1626, fut baptisé le 11 octobre suivant, et présenté au baptême par ABRAHAM SOUBEYRAN, son grand-père ; elle vécut jusqu'à un âge fort avancé, et testa le 19 avril 1673 par devant M^e Leyral, notaire à Privas, veuve de *Jacques Chambon*, tanneur à Privas, en faveur de ses trois filles *Jeanne*, *Magdeleine* et *Marguerite Chambon*, et de *Pierre Chambon*, son fils et héritier. Son fils *Abraham*, dont je viens de rappeler le baptême, n'avait donc pas survécu. Cette SUZANNE SOUBEYRAN est la seule de sa famille que j'ai retrouvée après le cataclysme de 1629 ; sans doute dut-elle s'enfuir de Privas, avant l'investissement de cette ville, pour n'y revenir que bien longtemps après lorsque les édits le permirent.

J'ai rencontré encore :

DAVID SOUBEYRAN, de Privas, qui loue un pré le 13 novembre 1610 par-devant M^e Garnier, notaire; un *CLAUDE* SOUBEYRAN signe comme témoin (2).

Le registre *du Besset* donne deux *DAVID* SOUBEYRAN vivant à Privas à la fin du XVI^e siècle. Le premier, *DAVID* SOUBEYRAN, de Chassagnes, fils de *GUILHAUME* SOUBEYRAN, habitant à Privas, épouse le 23 janvier 1590, *Jeanne La Roche* ou *Laroché* ; nous le retrouverons à Chassagnes. Le second, *DAVID* SOUBEYRAN, chapelier, natif de Fayn, épouse le 13 mars 1590, *Rachel Chaulet*, fille de *Jean Chaulet*, de la paroisse de Vals (l'acte de mariage ne mentionne pas les parents de *DAVID* SOUBEYRAN) et fait baptiser, le 22 janvier 1595, un fils *Jean*, le 26 octobre 1597, un autre fils, *Marc*, et le 20 juin 1602 une fille, *Judith*.

MARGUERITE SOUBEYRAN, mariée à *Barthélemy Odestre* (?), a une fille, *Suzanne ODESTRE*, née le 25 février 1600 ; cette dernière est présentée au baptême le 12 mars de la même année par ABRAHAM SOUBEYRAN, parrain, et *Suzanne Féchette*, de Tournon.

ABEL SOUBEYRAN, de Privas, achète, le 25 décembre 1611, (M^e Garnier, notaire), à Jacques de Jastries, une terre, jardin et châtaigneraie au terroir de la Chaumette, confrontant le ruisseau de Charalon, et le chemin allant de Privas à Coux (3) ;

Il achète encore, le 17 juillet 1612, au même Jacques de Jastries (M^e Garnier), une terre au-dessus de la rivière du Charalon (3) ;

Il passe un acte d'arrentement à Jacques Fargier, le 29 décembre de la même année (1612), devant le même notaire (3) ;

(1) Archives de l'Ardèche, E 44.

(2) Archives de l'Ardèche, E 107. C'est sans doute un des deux David SOUBEYRAN du registre *du Besset* qui passe devant le notaire Garnier l'acte que je rappelle.

(3) Archives de l'Ardèche, E 42.

Et le 14 novembre 1615, toujours devant M^e Garnier, un acte de quittance (1)
(Peut-être cet *ABEL* SOUBEYRAN est-il le même que le cordonnier
ABEL SOUBEYRAN, marié à *Judith Chazalet*, mais originaire de Chassagnes, où
nous le retrouverons.)

JEAN et *BARTHELEMY* SOUBEYRAN passent, le 30 novembre 1620 (2),
un bail d'arrentement du four banal de Privas.

Le registre *du Besset* donne encore un *JEAN* SOUBEYRAN marié à *Suzanne Boissier*, et
qui fait baptiser :

le 19 juillet 1615, son fils *Antoine*, né le 3 du même mois ;

le 29 janvier 1616, son fils *Mathieu* (sans date de naissance) ;

le 23 janvier 1622, son fils *Loys* (sans date de naissance) ; ce dernier est présenté
au baptême par Mathieu Boissier et MARIE SOUBEYRAN ;

le 14 juillet 1624, sa fille *Izabeau* (sans date de naissance) ;

le 30 juin 1626, sa fille *Lucrette* (sans date de naissance) ;

et un autre *JEAN* SOUBEYRAN, marié à *Sara Arange* (ou *Aurange*) et qui fait baptiser :

le 15 décembre 1617, sa fille *Izabeau*, présentée au baptême par Pierre Pragi (?)
et IZABEAU SOUBEYRAN;

et le 14 septembre 1623, un fils, *Jacques*, né le 24 août précédent.

Le même registre donne également un *BARTHELEMY* SOUBEYRAN, marié à
Jeanne Poussolin (ou *Pousseline*), et qui fait baptiser le 18 août 1624, son fils *Jacques*,
né le 15 juillet 1624, et le 5 octobre 1627 sa fille *Suzanne*, née le 14 septembre précédent.

Comme on le voit, tous ces SOUBEYRAN étaient établis à Privas avant les terribles
événements de l'année 1629.

Postérieurement à ces événements, je n'ai plus trouvé à Privas que :

PIERRE SOUBEYRAN, marié à *Magdeleine Ducros* (ou *du Cros*), dont la fille,
Magdeleine, est baptisée le dimanche 16 août 1648 par le ministre Reboulet.

(C'est sans doute ce même *PIERRE* SOUBEYRAN qui est désigné comme
cordonnier dans un acte d'achat passé le 25 novembre 1659 devant M^e Marnier,
notaire).

MARGUERITE SOUBEYRAN, mariée à *Pierre Crouzet* ; ce dernier, comme mari
et maître des biens dotaux de sa femme, vend le 29 décembre 1656 (M^e Garnier,
notaire) à Etienne Bauthéac, tanneur à Privas, un chazal et une chaussière situés
sur la rivière de l'Ouvèze.

(1) Archives de l'Ardèche, E 44.

(2) Archives de l'Ardèche, E, année 1620.

JEAN SOUBEYRAN, travailleur de Privas, marié à *Magdeleine Béraud* ; cette dernière, sa femme en secondes noces, teste le 7 mai 1663 par-devant M^e Crespin, notaire à Privas ; elle lègue 2 livres « *aux pauvres de Jésus-Christ de l'Eglise Réformée de Privas* », 80 livres à *Jean Vidal*, son fils de feu *Gaspard Vidal*, son premier mari, et institue pour son héritier *Jean-Pierre SOUBEYRAN*, son autre fils, du susdit *JEAN SOUBEYRAN*, son second mari.

Et c'est tout. Les SOUBEYRAN, si nombreux à Privas avant le siège et la prise de cette ville, en ont maintenant presque complètement disparu. Quelques-uns seulement, la tempête passée, y sont revenus. Tous les autres, balayés, emportés par la tourmente, dans des conditions que je n'ai pu déterminer, n'y reparaitront plus jamais.

LES SOUBEYRAN DE TOURNON-LES-PRIVAS

Encore plus que pour ceux de Privas, les documents nous manquent qui auraient pu nous faire connaître les SOUBEYRAN de cette paroisse.

En effet, il y avait à la fin du XVI^e siècle, un notaire à Tournon même, M^e Jehan Faure, mais toutes les minutes de ce dernier, sauf une ou deux, ont disparu, et leur perte est irréparable pour l'histoire des SOUBEYRAN, certainement très nombreux à Tournon au commencement du XVII^e siècle, avant les terribles événements de 1629.

Des registres de l'Eglise Réformée de Tournon, antérieurement à 1629, il ne nous reste rien non plus (1), pas plus que des compoix ou cadastres communaux dont je n'ai trouvé aucune trace ni à la mairie du Petit-Tournon-Lyas, ni aux Archives de l'Ardèche. C'est, à n'en pas douter, le désert historique le plus complet que l'on puisse imaginer.

Voici cependant quelques SOUBEYRAN que j'ai rencontrés :

ANTHONYE SOUBEYRAN, femme de *Jehan Faure*, marchand, de Tournon-les-Privas; elle fait, le 9 novembre 1584, par devant M^e Bernard, notaire, une donation à son fils, M^e *Anthoyne FAURE*, praticien (2).

(1) D'après « l'Histoire des Protestants du Vivarais » d'Arnaud, l'Eglise Réformée de Tournon-les-Privas aurait eu comme pasteurs: Jean de Rieu, en 1570, Laurent Bouchard, avant 1583, Jean-François Gaillard, en 1596, Pierre Reboulet, le père, de 1603 à 1637, Jacques de Conches, en 1626. Bien plus que ceux de Privas, les registres paroissiaux de Tournon-les-Privas eussent eu un grand intérêt pour les SOUBEYRAN des rives du Mezayon et du Charalon (les deux ruisseaux qui reçoivent les eaux des coteaux de Lyas et de Chassagnes). De même, les registres du ministre Jean Arnaud, qui fut, en 1572, pasteur de Lyas « et adjacentes », Tout autant que celles des minutes du notaire Jehan Faure, la perte de tous ces registres est irréparable pour l'histoire de notre famille.

(2) Archives de l'Ardèche, *Série B, Insinuations du Baillage de Villeneuve-de-Berg*. Je n'ai trouvé aucun registre de ce notaire, M^e Bernard, dont j'ignore la résidence, et dont je n'ai plus retrouvé le nom nulle part.

PIERRE SOUBEYRAN, des Baps-sous-Tournon, passe un acte d'achat le 14 décembre 1604 par-devant M^e Garnier, notaire à Privas (1).

HELYE SOUBEYRAN, de Tournon (2), passe le 24 octobre 1615 un acte de quittance par-devant le même notaire.

ANTHOYNE SOUBEYRAN, de Tournon-les-Privas, passe un acte de quittance le 9 mai 1603 par-devant M^e Garnier, notaire (3).

ANTHOYNE SOUBEYRAN, chapelier, de Tournon-les-Privas (peut-être le même que le précédent), passe le 8 août 1616 (4), par-devant M^e Jehan Faure, un acte de vente de fruits à Nohé Besson, du même lieu.

JEAN SOUBEYRAN, consul moderne des Baps-sous-Toumon, assiste à la réunion d'un Conseil d'arbitrage pour les habitants du grand quartier de Lubilhac, de Coux, et de Tournon-les-Privas, réuni le 28 janvier 1616, par-devant Me Jehan Faure, notaire de Tournon (5).

Yzabeau Jullien, femme de *JEAN* SOUBEYRAN, du lieu des Baps-sous-Tournon, paroisse de Lubilhac (sans doute le même que le précédent), teste le 14 août 1616 (6), par-devant le même notaire ; elle lègue « *cinq sols* » aux pauvres de l'Eglise Réformée de Tournon, elle fait legs à *Anthoine, Jehanne, Suzanne* et *Marie SOUBEYRAN*, ses enfants, et du dit *JEAN* SOUBEYRAN, son mari, qu'elle institue son héritier universel. Parmi les témoins, *ANTHOYNE SOUBEYRAN*, « *chappelier* ».

JACQUES SOUBEYRAN, fils de feu *ANTHOYNE*, de Tournon-les-Privas, confesse devoir à Pierre Blanc, marchand, de Privas, la somme de 32 livres, 10 sols, l'acte est reçu le 30 mai 1616 (7) par M^e Jehan Faure; le même passe le pénultième d'octobre 1620 (8) par-devant M^e Garnier un acte de vente à David Noudon, de Chassagnes ; ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans un chapitre précédent, si le notaire, en parlant de *JACQUES* SOUBEYRAN, écrit « *Sobeyran* », ce dernier, lui, signe de son vrai nom « *Soubeyran* »,

Après les tragiques événements de 1629, dans lesquels paraissent avoir été emportés aussi tous les SOUBEYRAN, de Tournon-les-Privas, je ne trouve plus, dans cette paroisse, que les deux femmes suivantes, seules survivantes de leurs familles :

ANNE SOUBEYRAN, mariée à *Jean-Pierre Besson*, de Tournon ; sa fille *Marie* est baptisée par le ministre Reboulet le mardi 23 janvier 1657 ; son fils *Marc-Antoine*, âgé de quinze jours, est baptisé par le même pasteur le vendredi 10 janvier 1670 (9)

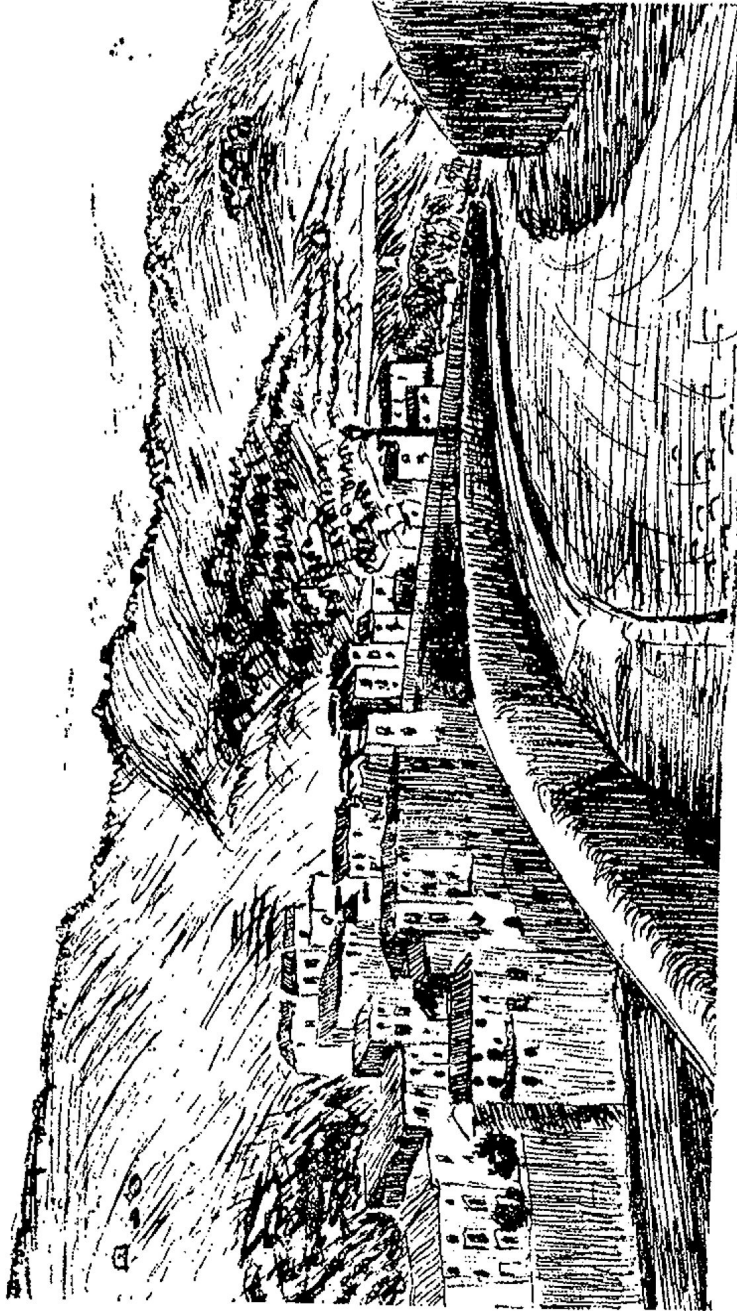
(1) Archives de l'Ardèche, *E 178, Garnier*, 1604-1605.

(2) Archives de l'Ardèche, *série E, Garnier*, 1615.

(3) Archives de l'Ardèche, *E 38, Garnier*, 1603.

(4) (5) (6) (7) Archives de l'Ardèche, *M^e Jehan Fauré*.

(8) Archives de l'Ardèche, *M^e Garnier, E 46*.



Le village du Petit-Tournon, les côteaux de Villeneuve et le hameau de Chassagnes
Vus de la route qui descend de Privas.

JEANNE SOUBEYRAN, mariée à *Jacques Bourdeli*, de Tournon; sa fille *Jeanne* est baptisée par le ministre Reboulet le jeudi 22 décembre 1667, âgée de 10 jours. Veuve de *Jacques Bourdeli*, elle figure sur la liste des familles de Tournon pour l'année 1702 ; elle a encore deux enfants et doit cinq livres pour l'impôt (1).

LES SOUBEYRAN DE COUX ⁽¹⁾

Il semble que Coux ait moins souffert que Privas et le Petit-Tournon des événements de 1629. La prise du village, presque sans coup férir, par les troupes du duc de Montmorency, évita les horreurs d'un siège en règle à cette localité, et éloigna de ses habitants les ressentiments de la colère royale.

Autant que j'ai pu en juger, il ne paraît pas y avoir eu chez les SOUBEYRAN de cette paroisse, la même coupure profonde que j'ai constatée chez les SOUBEYRAN de *Privas* et du *Petit-Tournon*, et, à un degré un peu moindre, chez ceux de *Chassagnes*.

C'est en tout cas à *Coux*, où j'ai pu les suivre presque jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, que les SOUBEYRAN du bassin de l'*Ouvèze* paraissent s'être continués le plus longtemps.

Les premiers SOUBEYRAN que j'ai rencontré sont :

SEBASTIEN SOUBEYRAN, est dit « *habitant à Coux* » ; le Consul de Coux, Pierre de Vors, lui affirme le 10 octobre 1568, conjointement avec Claude Gamont, le four à cuire le pain pour une année (2).

NOHE SOUBEYRAN, marié à *Anne Gounon* le 15 mai 1588 ; il fait baptiser, le 30 avril 1596, son fils *Antoine*, né le 15 mars précédent ; ce dernier est présenté par ANTHOINE SOUBEYRAN, de Tournon et *Marie Gounon* (3). *NOHE* SOUBEYRAN, de *Tournon*, ainsi que le spécifie le registre du *Besset*, vint sans doute se fixer à Coux à l'époque de son mariage ; il y habitait en tout cas en 1605 ; il y possédait à cette date « *une maison assise au dit Coux, « confrontant du levant avec la rue Droite, couchant maison de Pierre Cheynet, « du vant maison de Anne Gounone, sa femme* », et plusieurs « *herme, terre, « vigne* », dont j'ai trouvé l'énumération dans le « *Livre des rentes des religieux « du monastère de Saint-Chaffre* » ⁽⁴⁾

⁽⁹⁾ Archives départementales à Privas, *Protestants de Boutières, E 1. Baptêmes et mariages du ministre Pierre Reboulet, 1616-1670*. Pierre Reboulet est porté dans le Compoix de Coux de 1639 comme habitant au hameau de Chassagnes, où il possédait une maison ; il y est appelé Pierre de Reboulet, ministre.

(1) Archives départementales à Privas, *C. 671, registre 1702. Rôle des Capitations pour la paroisse de Lyas-Tournon*.

(2) Archives de l'Ardèche, *Mazon, Notice sur Coux*.

(3) *Registre du Besset*.

ANDRE SOUBEYRAN, marié le 16 mars 1599 à *Izabeau Rochier* (contrat reçu par M^e Garnier le 10 février 1599) ; il fait baptiser son fils *Jean* le 3 mai 1609 (sa femme est nommée dans cet acte *Izabel la Roche*) (1).

D'après le Livre des religieux de Saint-Chaffre, ANDRE SOUBEYRAN possède à Coux « *une maison assise au dit Coux confrontant du levant maison « et court de Louis Ladreyt, couchant maison de Jean Marion, ung chazal « de Pierre Pansier, du vant la rue tendant à la four Bayle, plus ung jardin, « ung champestre et ung chanabier* ».

Le même passe un acte d'achat le 30 janvier 1618 par-devant M^e Garnier, notaire (2).

JEAN SOUBEYRAN, de Coux, fait baptiser sa fille *Madeleine* le 5 décembre 1599 (3) ; il possède, toujours d'après ce même Livre des religieux de Saint-Chaffre, au dit Coux, et au nom de Jean Moze, son beau-père, une part d'une maison, plusieurs « *vignes, champestres, terre, jardin et une fenièrre assise au dit Coux* ».

D'après ce même livre :

ANTHOYNE SOUBEYRAN est possesseur « *d'ung Issart au passerterre assis au terroir « de Chabrières* ».

GUILHAUME SOUBEYRAN, des Baps ; il passe un acte d'achat en 1598. *Jeanne Sibleyras*, sa femme probablement, fait son testament en 1605 par-devant M^{es} Comte et Grel, notaires à Privas (4).

PIERRE SOUBEYRAN, des Baps-de-Coux, confesse le 12 décembre 1604 devoir la somme de 50 livres à JEAN SOUBEYRAN, de Coux ; l'acte est reçu par M^e Garnier (5) ;

Il passe, par-devant le même notaire, le 14 décembre 1604, un acte d'achat (6), le 8 juin 1611, un acte d'investiture (7) ; et par-devant M^{es} Comte et Grel, une transaction en 1613 ; ces mêmes notaires reçoivent son testament en 1629 (8).

(4) Ce précieux volume est aux Archives de l'Ardèche, *série E, n° 39*. C'est le relevé établi par M^e Garnier, notaire, de tous les tenanciers du dit monastère dans la commune de Coux et dans la région de Privas. C'est un document unique pour connaître l'état de la population de Coux à cette date (je ne parle que des possédants, bien entendu).

(1) (3) *Registre du. Besset*.

(2) Archives de l'Ardèche, *Garnier, E 45*.

(4) Archives de l'Ardèche. *Répertoire de M^{es} Comte et Grel, registre E. 177*. Il n'existe aucune minute de ces notaires qui géraient ensemble la même étude, sans doute ; seul ce répertoire a été conservé.

(5) Archives de l'Ardèche, *Garnier, 1603-1605, E 178*.

(6) Archives de l'Ardèche, *Garnier, 1604, E 38*.

(7) Archives de l'Ardèche, *Garnier, 1611, E 42*.

(8) Archives de l'Ardèche, *Garnier, 1608-1609, E 41*.

JEAN SOUBEYRAN, des Baps-de-Lubilhac, passe un acte d'achat le 12 juillet 1608 par-devant M^c Garnier ; et en 1608, un acte d'achat à *CLAUDE SOUBEYRAN* par-devant M^{es} Comte et Grel.

HABRAM SOUBEYRAN, de Coux ; il passe une transaction chez M^{es} Comte et Grel en 1613 ; les mêmes notaires reçoivent son contrat de mariage en 1614, il passe encore chez eux une quittance en 1616 (1).

PIERRE SOUBEYRAN, natif des Baps-de-Coux, habitant à Pranles, passe un acte d'achat chez ME Garnier le 7 novembre 1615 (2).

HABRAM SOUBEYRAN, de Lubilhac, passe chez M^c Garnier, le 18 novembre 1617, un acte d'investiture **(J)**

HENRI SOUBEYRAN, de Lubilhac, passe chez M^{es} Comte et Grel : une donation d'entre vifs en 1604, un acte d'achat en 1608 et une quittance en 1609 (3).

ANTHOYNE SOUBEYRAN, de Lubilhac, passe un acte d'arrentement chez M^{es} Comte et Grel en 1617 (4).

JEAN SOUBEYRAN, de Lubilhac, fait son testament en 1610 chez ces mêmes notaires; il passe chez eux en 1619 son contrat de mariage et la même année une quittance et une transaction (5).

LOUYS SOUBEYRAN, de Lubilhac, passe également son contrat de mariage en 1623 chez ces mêmes notaires (6).

Après la prise de Privas et la fin de la guerre dans le bassin de l'Ouvèze, quatre SOUBEYRAN se trouvèrent encore à Coux, d'après le Compoix de 1639 (7).

HELIE SOUBEYRAN, il habite au quartier du *Cros* et y possède un jardin, une vigne, un chanabier et plusieurs châtaigneraies.

ANTHOYNE SOUBEYRAN, *chapelier* ; il possède à *la Montas* une terre qui confine du vant celle de *DAVID SOUBEYRAN* (8).

un autre

(1) (4) (5) (6) Archives de l'Ardèche, *E 177*.

(2) Archives de l'Ardèche, *Garnier, E 44*, 1615.

(3) Cet *HENRI SOUBEYRAN* est-il le même que celui que nous rencontrerons à Chassagnes, marié à Suzanne Noudon? La donation d'entre vifs de 1604 étant faite en sa faveur par Pierre Noudon, il semble bien que tel doit être le cas, ce qui tendrait à établir que Chassagnes et Lubilhac ne feraient qu'un, sous la plume des notaires précités.

(7) Ce Compoix, très bien conservé, se trouve encore à la Mairie de Coux, où l'obligeance de M. Abauzit, instituteur et secrétaire de la Mairie, m'a permis de le consulter en temps et hors de temps, puis-je dire, ce dont je le remercie encore très vivement.

(8) De Chassagnes, où nous le retrouverons.

ANTHOINE SOUBEYRAN, habite les Baps-de-Coux où il possède une maison avec « *court, chanabier et verger* », un autre « *chanabier* » au même lieu, un jardin et bâtiment le long de la rivière, une vigne à *la Martine*, une châtaigneraie, deux vignes et une terre au terroir de *la Belhière* ; il est marié à *Marie Marze*, et fait baptiser par le ministre Pierre Reboulet (1) :

le vendredi 26 novembre 1636, sa fille *Jeanne* ;

le dimanche 19 octobre 1639, sa fille *Marguerite* ;

le mardi 1er juin 1642, sa fille *Magdeleine* âgée d'environ six semaines ;

le dimanche 15 novembre 1648, son fils *Daniel*.

Le même *ANTHOINE SOUBEYRAN* passe un acte d'achat le 8 novembre 1654 par-devant M^c Crespin, notaire à Privas (2) ; il signe « *Soubeyran* ». Sa fille, *Marguerite SOUBEYRAN* épouse *Jean Lamollière*, fils d'Etienne, du Pouzin ; le contrat de mariage est passé le 11 décembre 1664 ; y assistent comme témoins : *Pierre SOUBEYRAN*, frère de la fiancée, et *Jacques SOUBEYRAN*, du lieu de *la Carrière*, paroisse de *Pranles* (3).

PIERRE SOUBEYRAN, possède à Coux une maison, un chasal, une cour avec des terres, vignes et « *chanabiers* ».

A une génération en-dessous de celle des SOUBEYRAN mentionnés dans le Compoix de 1639, paraissent appartenir les SOUBEYRAN ci-après :

PIERRE SOUBEYRAN, marié à *Isabeau d'Orse*, née le 25 mars 1638, il demande, le 15 avril 1671, un extrait de l'acte de baptême de sa femme (4).

un deuxième

PIERRE SOUBEYRAN, qui, malade, et « *gizant dans son lit* » fait en 1658 son testament par-devant M^c Marnier, notaire à Privas ; il fait profession de la Religion Réformée et lègue à *Pierre* et *Jeanne SOUBEYRAN*, ses enfants, et à chacun d'eux, la somme de 300 livres lorsqu'ils viendront à se marier, sa femme *Jeanne* (illisible) est héritière universelle (5).

un troisième

PIERRE SOUBEYRAN, cordonnier ; il passe une quittance le 24 janvier 1661 par-devant M^c Marnier (6).

(1) (4) *Reboulet, Baptêmes et mariages des Protestants des Boutières*, aux Archives départementales à Privas, 1616-1670, *Registre E 1*. Ce registre, d'une lecture très difficile, est comme celui qui est entre les mains de *M. du Besset* d'une valeur inestimable pour le protestantisme ardéchois.

(2) Etude de M^c Nadal à Chomérac. Vol. 1653 et 1651.

(3) *Insinuations de Villeneuve-de-Berg, Reg. B 99, année 1644*. Aux Archives départementales à Privas.

(5) Etude de M^c Ombret, notaire à Rochemaure, *Garnier, année 1658*.

(6) Etude de M^c Ombret, notaire à Rochemaure, *Garnier, année 1661*.

un quatrième :

PIERRE SOUBEYRAN, de Coux, paroisse de Lubilhac ; il passe le 8 mars 1659 un contrat d'apprentissage pour son fils *PIERRE* qu'il place chez M^e Jean Thomas, charpentier-menuisier, à Privas ; l'acte est passé par-devant M^e Marnier, notaire (1).

J'ai rencontré encore:

PIERRE et *ISABEAU* SOUBEYRAN, frère et sœur, enfants de feu *ANDRE* SOUBEYRAN, de Coux (nous avons rencontré ce dernier dans le Livre des rentes du monastère de Saint-Chaffres, et je l'ai donné plus haut, à sa place) ; ils passent un accord le 3 février 1658 par-devant M^e Marnier, notaire (2) ;

Le même *PIERRE* SOUBEYRAN passe, le 23 novembre 1663, avec son frère, *ANTHOINE* SOUBEYRAN, un acte reçu par M^e Crespin, notaire à Privas (3).

Sa sœur, *ISABEAU* SOUBEYRAN, épouse *Simon Lafont*, potier de terre, habitant au moulin de *Labory*, mandement de Chalencon ; le contrat de mariage est reçu le 13 février 1658 par M^e Marnier (4).

JACQUES SOUBEYRAN, habitant à *la Charrière* (quartier de Coux), il est marié à *Marthe Soulier*, et fait baptiser, le dimanche 31 août 1664, par le ministre Reboulet, sa fille *Anthonie*, âgée de 12 jours (3).

ANTHOINE SOUBEYRAN, de Coux, est marié à *Judith Bonnet*, et fait baptiser par le ministre Alexandre Reboulet (4) :

le mardi 21 février 1662, sa fille *Jeanne*, âgée de 10 jours, cette dernière est présentée par *PIERRE* SOUBEYRAN et *Jeanne Bonnet* ;

le 13 septembre 1665, dans le Temple de Chomérac, sa fille *Marque* ;

et le 7 octobre 1668, dans le Temple de Chomérac encore, son fils *Jean*.

IZABEAU SOUBEYRAN, de Coux, mariée à *Laurens Chirouze* ; son mariage est « *béni et solempnisé* » le 15 septembre 1678 dans le Temple de Chomérac par le ministre Reboulet (7) ; le contrat avait été reçu par M^e Arnaud, à Privas (8).

PIERRE SOUBEYRAN, des Baps-de-Coux, est marié à *Marguerite Craponne* ; il fait baptiser par le curé de Coux (9) :

le 31 mai 1687, sa fille *Marguerite*, née le 20 du même mois ; le parrain est *ANTHOINE* SOUBEYRAN, illettré ;

et le 26 juin 1689, sa fille *Marie*, née le 22 du même mois ; la marraine est *MARIE* SOUBEYRAN, que je n'ai plus jamais rencontrée.

(1) Archives départementales à Privas, *Garnier, année 1659*.

(2) (4) Etude de M^e Ombret, notaire à Rochemaure, *Garnier année 1658*.

(3) Etude de M^e Nadal, notaire à Chomérac, *Crespin, année 1663*.

(5) (6) (7) *Registre Reboulet 1666-1671*, Archives départementales à Privas.

(8) M^e Arnaud, encore un notaire privadois dont nous ne possédons aucune minute.

(9) Archives départementales à Privas. *Paroissiaux catholiques 1672-1785*.

(Je n'ai pas trouvé l'acte de baptême de sa fille aînée *Jeanne*, née vers 1683, décédée le 7 juillet 1740).

ANTHOINE SOUBEYRAN, ménager aux Baps-de-Coux ; marié à *Catherine Louyne* du même lieu, il fait baptiser par le curé de Coux (1) :

le 6 septembre 1725, sa fille *Marguerite*, née le 3 du même mois, en présence de *DANIEL SOUBEYRAN*, illettré ; c'est la première fois que je rencontre ce dernier ;

le 15 avril 1727, sa fille *Jeanne*, le parrain est Anthoyne Louyne, la marraine *JEANNE SOUBEYRAN*, tous les deux illettrés ;

le 18 avril 1728, un fils *Jacques*, né le 17 du même mois.

J'ai trouvé enfin, dans les « mortuaires » des paroissiaux catholiques de Coux (2) :

Le 26 mai 1688, enterrement de *PIERRE SOUBEYRAN*, du lieu de Coux, âgé de 45 ans.

Le 28 mars 1691, enterrement de *MAGDELEINE SOUBEYRAN*, du lieu de Villeneuve, paroisse de Coux, âgée de 60 ans (sans doute la fille de *ANTHOINE SOUBEYRAN*, des Baps-de-Coux, baptisée par le ministre Pierre Reboulet le 1^{er} juin 1642).

Le 9 décembre 1733, enterrement d'*ELIZABETH SOUBEYRAN*, veuve de *Laurent Charousse*. (C'est certainement la même que celle dont le mariage est béni le 15 septembre 1678 dans le Temple de Chomérac ; elle est appelée *Izabeau* et son mari *Laurens Chirouze*).

JEANNE SOUBEYRAN, veuve de *Guigon Dubois*, décédée le 14 mars 1743, âgée de 80 ans, munie des sacrements de l'Eglise. (C'est certainement la même que *JEANNE SOUBEYRAN*, fille d'*ANTHOINE SOUBEYRAN* et de *Judith Bonnet*, née à Coux le 11 février 1662 et baptisée le 21 du même mois, âgée de dix jours, par le ministre Alexandre Reboulet).

DANIEL SOUBEYRAN, âgé de 57 ans, décédé le 28 avril 1756. (C'est sans doute le même que celui que j'ai trouvé assistant comme témoin au baptême de *MARGUERITE SOUBEYRAN*, fille d'*ANTHOINE SOUBEYRAN* et de *Catherine Louyne*).

*

* *

Je n'ai pas poussé plus loin mes recherches sur les *SOUBEYRAN* de *Coux*, les destinées de leur descendance, si tant est qu'ils en aient une, n'entrant pas dans le cadre de mon étude. Par cette longue énumération, j'ai surtout cherché à établir combien les *SOUBEYRAN* avaient, dès le et pendant tout le cours du XVII^e siècle, poussé des racines profondes dans cette paroisse qu'ils ont quittée à tout jamais, par la suite, et où personne ne se souvient d'eux aujourd'hui.

Tous les *SOUBEYRAN* que je viens ainsi de passer en revue avaient certainement entre eux des liens de parenté assez étroits que j'ai indiqués chaque fois qu'ils m'ont paru clairement établis par des actes certains.

(1) (2) Archives départementales à Privas.

Pour le plus grand nombre d'entre eux, je me suis contenté volontairement de donner leurs noms au fur et à mesure que je les ai rencontrés, en laissant parler les actes eux-mêmes. Il est même possible que j'ai présenté comme des individus différents des SOUBEYRAN qui étaient une seule et même personne ; je n'ai rien voulu avancer qui ne fût l'exacte vérité.

Ce que je crois pouvoir dire, cependant, en terminant ce chapitre, c'est la conviction intime que j'ai que tous les SOUBEYRAN, de *Coux*, formaient à n'en pas douter, à l'origine, une seule et même famille, à laquelle auraient également appartenu les SOUBEYRAN, de *Chassagnes*, dont nous allons maintenant nous occuper.

NOTES Longues du Chapitre V

(A/108) *Jean Favre « Trois campagnes en Vivarais 1628-1629 », Marseille, 1928.*

Le chef protestant Saint-André, jugeant la défense de la ville impossible avec les troupes qui lui restaient, l'abandonna dans la nuit du 27 au 28 mai pour se retrancher dans le fort de Toulon. L'armée royale pénétra dans Privas, où elle ne trouva que 200 hommes blessés, malades ou vieux, qui furent passés au fil de l'épée ; la plus grande partie des femmes et des enfants avaient quitté la ville et avaient gagné la montagne au commencement du siège, ce qui restait de la population suivit Saint-André dans le fort de Toulon.

Tout fut mis au pillage, qui ne cessa pas pendant deux jours et deux nuits. Le feu qui s'était déclaré en plusieurs endroits, fut d'abord éteint, mais ne tarda pas à reprendre ; un grand nombre de maisons étaient en flammes dans l'après-midi du 28 mai; l'incendie devint général, la nuit suivante, et amena l'entière destruction de Privas. Les habitants réfugiés au fort de Toulon purent, de cette hauteur, « voir le sac de leur bien, le pillage « de leurs maisons et l'embrassement général de leur ville ». On peut imaginer dans ces conditions ce qu'il put advenir des minutes des notaires privadois ; on s'étonne même que quelques-unes aient pu être conservées, on ne sait pas comment.

(B/108) J'avais écrit la plus grande partie de ce chapitre lorsque me fut révélée, tout à fait incidemment, par M. Léon Vernet, des Archives départementales à Privas, l'existence entre les mains de M. Ch. du Besset, industriel aux Sauvages, près de Dessaignes, « du » registre, je puis dire, que je cherchais depuis 20 ans : celui contenant les baptêmes et les mariages de l'Eglise de Privas à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle.

On peut juger de la satisfaction que j'éprouvai en recevant la lettre de M. du Besset qui me confirmait que le registre qu'il possédait était bien celui que j'avais cherché en vain aux Archives départementales à Privas, aux Archives nationales à Paris, à la Bibliothèque de la Société pour l'Histoire du protestantisme français, également à Paris, et à maints autres endroits où je pensais qu'il pouvait être; j'avais renoncé à le découvrir et ce registre venait comme s'offrir à moi. Hélas ! Si grâce à l'extrême obligeance de M. du Besset, j'ai pu y relever de nombreux actes concernant les SOUBEYRAN de Privas et de la région privadoise, je n'y ai pu trouvé malheureusement celui, essentiel, qui nous eût permis d'identifier les parents de notre premier ancêtre connu, Abraham (I^{er}) SOUBEYRAN, de *Chassagnes*.

L'existence de ce précieux registre n'infirmes en rien tout ce que j'ai dit sur les vicissitudes des Archives privadoises ; au contraire, il le renforce, si l'on peut dire. En effet, au commencement de l'année 1622, on peut lire en tête de la page: « le présent « registre a esté recouvré le 1er septembre 1621, ayant esté emporté lorsque Monsieur

« de Montmorency entra en la ville de Privas, pour lequel avoir il a fallu bailler dix escus ». Pauvre, précieuse et vénérable relique ! qui nous dira les circonstances dans lesquelles tu fus ravie du sanctuaire et emportée comme une proie, par un soldat de l'armée royale, sans doute; heureusement pour nous, tu fus pour ton ravisseur valeur monnayable, et son appât du gain fut ton unique sauvegarde ; il t'estima la somme énorme, pour l'époque, de « dix escus » qu'on dut lui « bailler » pour te ramener au bercail. C'est en songeant à tout cela, que j'en feuilletais les pages, plein de respect pour tout le glorieux et douloureux passé dont elles étaient chargées.

Ce registre, format in-4°, très bien conservé, part de l'année 1585 et va jusqu'en 1628 pour les baptêmes, et de l'année 1588 à 1617 seulement pour les mariages. Il débute, en première page, par la liste des pasteurs qui ont desservi l'Eglise Réformée de Privas, depuis sa fondation, ou presque, et quelques notes historiques du plus grand intérêt ; il concerne surtout l'Eglise de Privas, mais on y trouve aussi quelques actes concernant les paroisses voisines du Petit-Tournon, de Chassagnes et de Coux.

Je l'appellerai « *Registre du Besset* » chaque fois que je me référerai à lui, pour les actes que j'y ai relevés; ces actes complètent pour la plupart les renseignements que j'avais déjà, ils nous font connaître aussi quelques nouveaux SOUBEYRAN dont je n'avais pas encore les noms, Mais, comme je l'ai dit plus haut, ils ne nous apprennent rien ou presque rien que nous ne sachions déjà sur les SOUBEYRAN, de *Chassagnes*, et ne nous révèlent pas sur ces derniers, qui nous intéressent plus particulièrement, les renseignements que j'estimais et que j'estime encore essentiels pour l'histoire de notre famille.

(C/109) A moins que nous ne puissions les rattacher aux SOUBEYRAN, de Saint-Barthélemy-le-Pin, par *Laurent*, troisième fils de « *Petrus de Prato superiori* », ou par *Marc*, fils de *Jean « Sobeyran »*, ou encore par un descendant inconnu du même « *Petrus* » ou un des quatre, également inconnus, de *Jean « Sobeyran »*, ou encore de *Innocens*, l'auteur de la branche de *Montgiraud*. Je n'ai trouvé, en tout cas, aucun document qui puisse nous le faire supposer. Pour l'intelligence de ce qui précède, je rappelle que :

1° *Petrus*, vivant en 1440, eut trois enfants connus :

- A) *Jehan*, qui suit ;
- B) *Innocens*, auteur de la branche de *Montgiraud* ;
- C) *Laurent*, vivant en 1486.

2° *Jehan « Sobeyran »*, mort en 1502, eut huit enfants, dont quatre connus :

- A) *Jacques*, qui suit ;
- B) *Claude*, mort sans postérité avant 1518 ;
- C) *Marc*, vivant le 1er juillet 1518 ;
- D) *Catherine*, née en 1489, veuve avant le 29 janvier 1544.

3° *Jacques « Sobeyran »*, mort avant 1513, eut trois enfants connus :

- A) *Jehan*, qui continue la descendance ;
- B) *Claude*, fonde à la Roche-de-Glun une branche actuellement éteinte ;
- C) *Arthaude*, vivante le 29 septembre 1547.

La suite ne nous intéresse plus.

(D/110) Voir *Arnaud (Histoire des protestants du Vivarais, 1^{er} volume)*. La Réforme s'implanta à Privas entre 1534 et 1560. Vers 1534, M^e Jacques Valluy, vicaire de l'Eglise paroissiale de Privas, prêcha ouvertement en chaire les doctrines luthériennes; cette même année, M^e Jacques Chavanhas prêcha également la Réforme à Privas. En juillet 1559, Louis de Lamothe de Chalendar, juge au baillage de Villeneuve-de-Berg, fut chargé de faire à Privas une « *inquisition secrète sur les hérésies et sectes lutériennes* », il ne découvrit rien, sinon qu'on avait entendu chanter les psaumes de David et qu'un prêtre de la ville s'était enfui à Genève. En 1561, une Eglise était organisée à Privas et avait pour pasteur le nommé Chapel, En 1572, Jean Arnaud était pasteur de *Lyas et adjointes*.

Pour Tournon-les-Privas, Jean de Rieu y était pasteur en 1570, Laurent Bouchard avant 1583, Jean-François Gaillard en 1596, Pierre Reboulet, le père, de 1603 à 1637, Jacques de Conches en 1626.

(E/110) *Mazon. (Notes et Documents historiques sur les Huguenots du Vivarais, Privas, 1901)*. La visite des églises du diocèse de Viviers en 1583 : « *Coux, depuis vingt ans, « on n'y a vu aucun prier et la Sainte-Messe n'y a été célébrée ; au reste, tous les habitants « sont protestants. Lubilhac: l'église est encore déserte et en ruine. Depuis plus de vingt ans, « on n'a fait en ce pays aucun service divin, aucun curé n'a fait résidence. Les notables « disent que si le service divin était rétabli, il se trouverait encore du monde pour y assister, « bien qu'il n'y ait plus que fort peu de catholiques dans la paroisse. Tournon (Le Petit) « et Lyas : il n'y a plus aucun catholique à Tournon, et le service divin y est interrompu « depuis plus de vingt ans. Pour Lyas, l'Eglise est fort rompue, en laquelle parfois François « de Mars, seigneur de Liviers, ou bien en sa maison, y fait dire la messe, attendu même « qu'il y a au dit Lyas quelques catholiques qui y assistent avec lui.* »

(F/110) Une des premières conséquences de cette décision fut de les jeter et presque immédiatement dans le plein bouillonnement des luttes religieuses et politiques qui ensanglantèrent, avec beaucoup d'autres régions, les montagnes du Vivarais. Ce fut entre Français catholiques et protestants une guerre fratricide dont les horreurs trouvèrent leur point culminant, pour la région qui nous occupe, dans celles qui accompagnèrent et suivirent le siège et la prise de Privas, en mai 1629. Après le départ de Privas du capitaine protestant Chabreilles qui ne voulut pas, avec raison, courir les risques d'une rébellion armée contre le Roi, et qui entraîna avec lui une partie de la garnison originaire des Boutières ; après l'exode d'une partie de la population de Privas et de ses environs qui s'enfuit dans les montagnes pour se soustraire à la colère de Louis XIII, et dont une partie fut prise par les soldats de l'armée royale, et pendue ou envoyée aux galères, 1 100 soldats protestants, tous Cévenols, du Vivarais et de la région privadoise, hommes jeunes et pleins de santé et de force, demeurèrent avec le chef protestant, le marquis de Saint-André, pour défendre la ville : 400 des assiégés furent tués dans les opérations du siège, 200 furent massacrés dans la ville le 28 mai, 200 autres furent massacrés dans le fort de Toulon, le 29 mai, 100 furent pendus et 200 envoyés aux galères. Que dut-il rester de la population protestante mâle de cette vallée de l'Ouvèze après une saignée pareille ? On se le demande. Y avait-il des SOUBEYRAN parmi les soldats de cette garnison protestante, anéantie, exterminée, pendant ces belles journées de mai, alors que toute la campagne vivaroise chantait la vie dans le renouveau du printemps ? La chose est fort possible, et quoique je n'en aie aucune preuve matérielle, j'ai la conviction que dans ce massacre le sang

des SOUBEYRAN a coulé ; il y a comme une coupure, comme un hiatus dans la génération SOUBEYRAN de cette époque : il y a les SOUBEYRAN d'avant, et il y a les SOUBEYRAN d'après le siège... C'est en songeant à tout ce passé de feu et de sang, que je suivais un jour la route qui va de Privas aux Ollières. Des pentes boisées de Chassagnes, en passant par-dessus le Petit-Tournon, la ville de Privas, les croix du Mont-Toulon, jusqu'au Coiron qui fermait l'horizon, c'était le calme dans la lumière resplendissante d'un jour de plein été. A 300 ans de distance, le rapprochement s'opérait dans mon esprit, je croyais voir la ville rebelle flamber devant mes yeux, mes oreilles croyaient saisir dans le lointain les cris de victoire des uns, les cris de souffrance des autres, je revivais, le cœur étreint, les jours d'horreur, de sang et de larmes que les SOUBEYRAN, il y a trois siècles, avaient peut-être vécus. Aujourd'hui, sur l'emplacement du fort de Toulon, complètement rasé, trois croix sont dressées ; puissent catholiques et protestants entendre leur voix éloquente qui leur dit : « *Vous qui adorez et servez le même Dieu, aimez-vous les uns les autres* ».

(G/111) J'ai rencontré aussi quelques SOUBEYRAN isolés que je n'ai pu rattacher à aucun de ces groupes. Je les donne ici pour mémoire :

JEAN SOUBEYRAN, de *Chassal*, paroisse de *Saint-Cierge* ; il passe le 29 février 1609, par-devant Me Garnier, à Privas, un accord avec Louis Sautel, du Plan, paroisse de Saint-Cierge ; et le 1^{er} avril 1610, un acte d'acquisition par-devant M^e Dufaure, de Privas.

HELYS SOUBEYRAN, le fils du précédent, probablement, son contrat de mariage est reçu le 27 may 1612 par M^e Michel, de Privas, il est dit fils de *JEAN SOUBEYRAN* et *Dauphine* (illisible) de *Chassas* (sic), paroisse de *Saint-Cierge*, mandement de Durfort, il épouse *Catherine Molline*, fille de Jean Moullin (?).

JACQUES SOUBEYRAN, son mariage avec *Isabeau La Roche*, de *Saint-Cierge*, est béni le 13 avril 1643 à la Valette de Durfort par le ministre Reboulet.

C'est peut-être ce même *JACQUES SOUBEYRAN*, qui paraît comme témoin dans le mariage de *MARGUERITE SOUBEYRAN*, des Baps-de-Lubilhac, et est désigné comme étant de *la Carrière*, paroisse de *Pranles*.

CLAUDE SOUBEYRAN, fille de *GUILHAUME SOUBEYRAN* et de *Gérentonne Vège*, de *Beauchamp* (?) ; son contrat de mariage avec Jehan Veyrien, drapier à Beauchamp, est reçu le 26 janvier 1611, par M^e Garnier, de Privas.

SUZANNE SOUBEYRAN, de *Pranles*, elle est mariée à *Claude Brossard*, de *Pranles*, leur fils *Anthoine* est baptisé le 6 juillet 1630 par le ministre Reboulet.

JEAN SOUBEYRAN, fils de *CLAUDE SOUBEYRAN*, de *Saint-Vernazy*, par Beaucaire, son contrat de mariage est reçu le 19 janvier 1653, il épouse *Izabeau Gauthier*, du même lieu (*Insinuations* 1635-1653, B. 87, *Archives de l'Ardèche*).

DANIEL SOUBEYRAN, de *Ferrières* ; il est marié à *Philippe Lacroix* ; leur fille, *Marie SOUBEYRAN*, est baptisée par le Ministre Reboulet le 20 novembre 1644.

JEAN SOUBEYRAN, fils de *CLAUDE SOUBEYRAN* et de *Marie Vionette*, de *Saint-Maurice-de-Terlin* (?), son contrat de mariage avec *Marie Courtiol*, fille de Claude et Anthoinette Rimbaud, de Saint-Germain (le tout diocèse de Viviers), est reçu le 15 janvier 1668. (*Insinuations* 1668, B. 102, *Archives de l'Ardèche*).

(H/115) Le village de *Tournon-les-Privas*, aujourd'hui le Petit-Tournon, fait partie de la commune de Lyas. L'Eglise est à Lyas, et la Mairie au Petit-Tournon, où se trouvait autrefois le Temple protestant ; ce dernier édifice, inauguré le 24 décembre 1640, fut condamné à être démolé par arrêt du 5 août 1669. Tournon-les-Privas faisait autrefois partie, comme Privas, des possessions des Poitiers, comtes de Valentinois, et son histoire se confond très souvent avec celle de Privas. C'est dans le château du Petit-Tournon que le vicomte de Lestrage, baron de Privas, révolté avec le duc de Montmorency et le frère du roi, Gaston d'Orléans, fut fait prisonnier en 1632; conduit au Pont-Saint-Esprit, il y fut jugé, condamné à mort, et décapité devant la porte du château. La population de la commune de Lyas était en 1801 de 520 habitants, elle était de 648 en 1900, dont 430 environ au Petit-Tournon ; il y avait deux tiers de catholiques et un tiers de protestants, presque tous au Petit-Tournon. (*Mazon, Revue du Vivarais*, Tome VIII, 1900).

(I/117) *Coux* est une commune du canton de Privas ; le village situé sur les bords de l'Ouvèze est distant de Privas d'environ 2.400 mètres. Il y avait 335 habitants en 1801 — 1583 habitants en 1836 — et seulement 841 en 1930. Tous les habitants de Coux avaient embrassé la Réforme au XVI^e siècle. Raymond de Saléon y fut notaire en 1585, et Claude Fayon en 1639 — aucune minute de ces deux notaires ne nous a été conservée. Coux appartenait autrefois à la paroisse de Lubilhac, dont l'Eglise, située à une centaine de mètres de l'ancienne route de Flaviac à Coux, fut ruinée pendant les guerres religieuses du XVI^e siècle.

(J/119) Archives de l'Ardèche, Garnier, E 45, 1617-1618. C'est une des rares fois où j'ai trouvé chez ce notaire la mention de Lubilhac, tout court. Les notaires Comte et Grel, dans leur répertoire, ont aussi porté seulement Lubilhac pour tous les SOUBEYRAN que j'y ai rencontrés. Faute de pouvoir consulter les actes eux-mêmes, il m'a été impossible de déterminer quelle était la valeur exacte de ce mot de Lubilhac employé comme nom de lieu; Lubilhac était une paroisse qui comprenait Coux et Chassagnes, ces SOUBEYRAN de Lubilhac étaient-ils en réalité de Coux? de Chassagnes? C'est là le mystère que je n'ai pu éclaircir. Dans le doute, c'est à Coux que j'ai classé tous les SOUBEYRAN dits de Lubilhac.

LES SOUBEYRAN ET LEURS ORIGINES

CHAPITRE VI

Les Soubeyran de Chassagnes

Chassagnes est un hameau de la commune de Coux qui appartenait autrefois à la paroisse de *Lubilhac* (j'ai lu dans plusieurs actes *Chassagnes de Lubilhac*). Il est situé sur le revers des collines couvertes de châtaigniers et de vignes qui, de Lyas, descendent vers le ruisseau de Mezaydon, exactement dans l'intérieur du premier grand lacet que fait la route qui va de Privas aux Ollières, aussitôt après avoir passé le viaduc de Bourdely.

On a de Chassagnes même une très belle vue sur le Petit-Tournon, Privas et les monts du Coiron.

Bien qu'appartenant à la commune de Coux, Chassagnes est bien plus près de Lyas et du Petit-Tournon ; on y va de Privas en vingt minutes ou une demi-heure tout au plus.

J'y étais allé une première fois en 1913, j'y suis retourné à deux reprises en 1930. Chaque fois, j'ai admiré le panorama merveilleux que j'avais devant moi en me souvenant que ce même horizon de montagnes était celui que nos ancêtres avaient contemplé, que ce Coiron qui arrêtaït mes regards avait aussi arrêté les leurs, et que cette terre que je foulais était celle qu'ils avaient travaillée en l'arrosant de leur sueur. Toutes ces pensées, à trois siècles de distance, rendaient encore plus sensible, à mes côtés, la présence de ceux dont je venais chercher la trace. Personne, cependant, parmi les habitants que je questionnais, ne se souvenait d'avoir entendu parler d'eux, et notre nom était complètement inconnu à un vieillard que je faisais interroger. C'était l'oubli complet, et Chassagnes n'avait même plus le souvenir de ceux qui avaient été jadis ses enfants. Mais dans ma personne, les descendants de ces derniers, eux, n'oubliaient pas, et en leur nom à tous, je venais dans un sentiment de piété profonde, apporter à ce coin de terre, qui fut notre terre « *périale* », vraiment celle de nos pères, l'hommage de mon plus filial attachement.

Il ne m'a pas été possible de retrouver la maison, ou les maisons des SOUBEYRAN, car encore en 1639, il y avait trois maisons qui leur appartenaient. J'ai retrouvé à Coux le compoix de cette paroisse pour l'année 1639, avec le nom de tous les possédants du quartier et du hameau de Chassagnes à cette époque ; j'ai eu beau faire toutes les combinaisons imaginables, en rapprochant les données de ce compoix de celles du cadastre actuel, il m'a été impossible de situer les maisons d'après les noms de leurs anciens propriétaires et de les identifier avec celles qui existent encore aujourd'hui.

Nous ignorerons probablement toujours quelles furent, parmi ces vieilles demeures, celles que nos ancêtres habitèrent. Il m'a suffi du moins que quelques-unes qui furent leurs contemporaines existassent encore, pour voir flotter sur leurs pierres vétustes l'image de ceux dont j'aime à évoquer le souvenir, et pour réaliser la vérité profonde des lignes écrites par le savant auteur (1) de la « *Vie de Jean Calvin* » :

« *Quand on parcourt les bruyères des Highlands, en Ecosse, on voit de temps en temps pendre aux arbustes épineux quelques flocons de laine, laissés par les grands moutons presque sauvages qui semblent seuls hanter ces solitudes, ainsi aux pierres des vieilles maisons pend et reste toujours attaché quelque chose de la vie, des sentiments, de la pensée des hommes qui de siècle en siècle les ont habitées. Il y a une âme dans les pierres.....* »

Comme à *Privas*, au *Petit-Tournon* et à *Coux*, de nombreux SOUBEYRAN étaient déjà fixés à Chassagnes à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle.

Les premiers en date que j'ai rencontrés nous sont donnés par le registre *du Besset* (2) :

JEANNE SOUBEYRAN, fille de feu JACQUES SOUBEYRAN, de Chassagnes, épouse le 25 août 1589, *Philippe Pra*, du Bescut, paroisse de Veyras.

DAVID SOUBEYRAN, fils de GUILHAUME SOUBEYRAN de Chassagnes, épouse le 23 janvier 1590, *Jeanne La Roche* (ou *Laroche*).

GUILHAUME SOUBEYRAN, de Chassagnes, fait baptiser son fils *Pierre* le 9 février 1592.

Un autre GUILHAUME SOUBEYRAN (peut-être le même que le précédent), de Chassagnes, fournisseur de la ville de Privas, fait baptiser sa fille ANTHONYNE le 9 octobre 1594 ; le parrain de cette dernière est *Cyprien Soubeyran*.

CYPRIEN SOUBEYRAN, de Chassagnes, épouse le 4 avril 1595, *Antonie Charrière* (ou *Charrier*) de Saint-Priest (les parents du marié ne sont pas mentionnés dans l'acte de mariage) ; le même fait baptiser :

Le 6 juib 1595, sa fille *Yzabeau* ;

Le 12 novembre 1596, son fils *Loys*, né le 25 octobre précédent ;

Le 24 mars 1598, son fils *Daniel*.

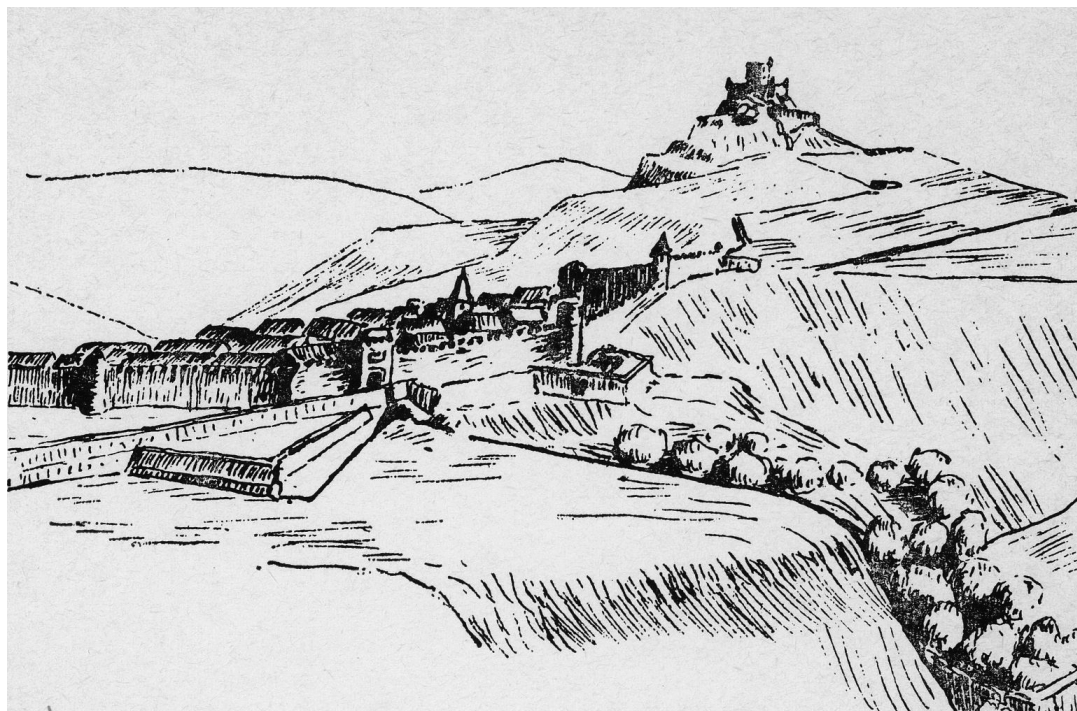
HENRY SOUBEYRAN, de Chassagnes, épouse le 22 juin 1599, *Suzanne Noudon* ; le contrat de mariage est reçu par M^e Ladreyt, notaire (3)

(1) Le *Doyen Emile Doumergue*.

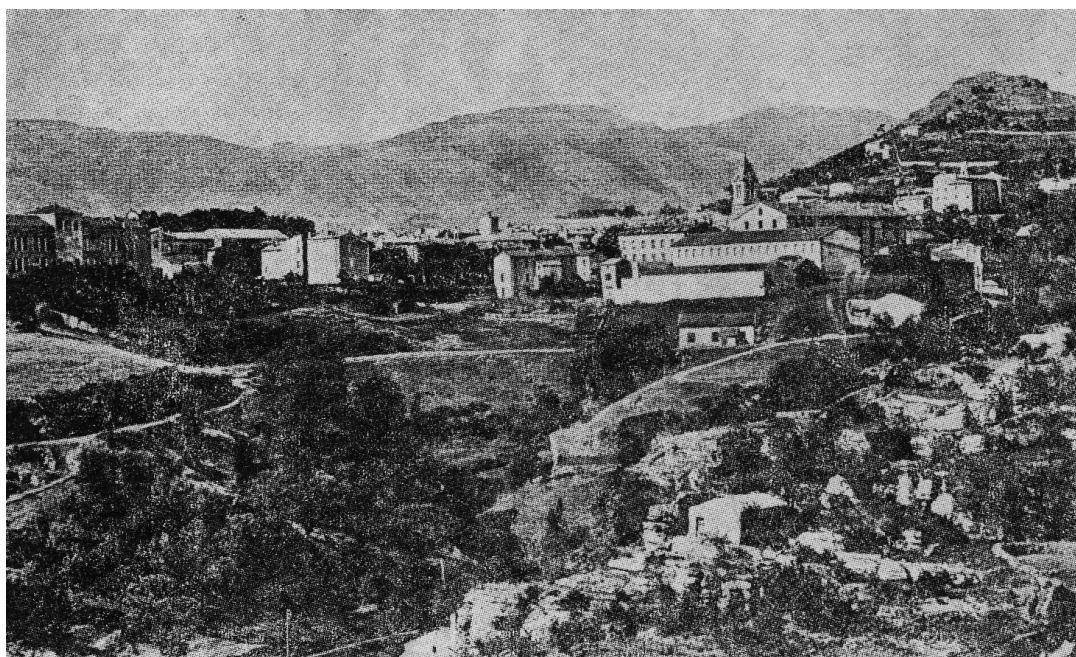
(2) Je répète ici ce que j'ai déjà dit à propos des SOUBEYRAN de *Privas*, du *Petit-Tournon* et de *Coux*: pour les raisons que j'ai indiquées, j'emploierai volontairement pour désigner les SOUBEYRAN de **Chassagnes**, la forme « **Soubeyran** », bien que les pasteurs et les notaires privadois aient eux-mêmes toujours écrit: « *Sobeyran* » encore pendant tout le premier tiers du XVII^e siècle.

(3) Encore un notaire privadois dont il ne reste aucune minute.

Panorama de la ville de Privas et du fort de Toulon.



Vue prise de Chassagnes avant le siège de 1629
et tel que purent le contempler nos ancêtres, au XVI^{me} siècle.



Le panorama ci-dessus tel qu'on peut le voir actuellement
des mêmes coteaux de Chassagnes.

Le testament de cet *HENRY SOUBEYRAN* est l'acte le plus important que j'ai trouvé concernant les *SOUBEYRAN de Chassagnes*, car il établit d'une façon à peu près complète la descendance de *JACQUES SOUBEYRAN* (1), vivant à Chassagnes au milieu du XVI^e siècle, décédé avant 1589.

HENRY SOUBEYRAN teste le 13 octobre 1606, par-devant M^e Garnier, notaire à Privas (2) ; il a un fils, *Alexandre* (3). *Suzanne Noudon*, sa femme, est son héritière ; figurent comme témoins : *CLAUDE SOUBEYRAN*, David Noudon, *HABRAM SOUBEYRAN*, de Chassagnes, fils de feu *ANTHOINE le Vieux*, de Chassagnes. Sont nommés :

HELYE SOUBEYRAN, neveu du dit *HENRY* ;

BLAIZE SOUBEYRAN, frère du dit *HENRY*, et ses trois enfants, *David*, *Eve* et *Jean SOUBEYRAN* ;

Abel, *Judit* et *Suzanne SOUBEYRAN*, enfants de *GUILHAUME SOUBEYRAN*, frère du dit *HENRY* ;

Loys et *Yzabeau SOUBEYRAN*, enfants de feu *CYPRIEN SOUBEYRAN*, de Chassagnes, neveux du dit *HENRY* ;

Mathieu, *Daniel* et *Alexandre PRA*, enfants de *PHILIPPE PRA*, de la paroisse de Veyras, neveux du dit *HENRY* ;

D'après ce testament, complété par l'acte de mariage de *JEANNE SOUBEYRAN*, citée plus haut, *JACQUES SOUBEYRAN*, de Chassagnes, décédé avant 1589, aurait eu comme enfants connus :

A) *Jeanne SOUBEYRAN*, mariée le 25 août 1589, à *Philippe Pra*, du Bescut, décédée avant 1606, laissant trois enfants connus : *Mathieu*, *Daniel* et *Alexandre Pra* ;

B) *N... SOUBEYRAN*, père de *Helye Soubeyran* ;

C) *Blaize SOUBEYRAN*, père lui-même de trois enfants connus : *David*, *Eve* et *Jean Soubeyran* ; il passe deux actes d'achat devant M^e Garnier, notaire, le premier, le 11 février 1612 (4), et le second, le 19 mai 1614 (5).

D) *Guillaume SOUBEYRAN* (6), décédé avant 1606, laissant trois enfants connus : *Abel*, *Judit* et *Suzanne Soubeyran*. Ce *Guillaume SOUBEYRAN* est certainement l'un des deux *Guillaume SOUBEYRAN* que nous avons

(1) Cette filiation est établie par l'acte de mariage de *JEANNE SOUBEYRAN* que je viens de rappeler.

(2) Archives départementales à Privas, M^e Garnier vol. E 40.

(3) Je ne l'ai plus jamais rencontré.

(4) Archives départementales à Privas, *Gamler*, E 42, année 1612.

(5) Archives départementales à Privas, *Garnier*, E 43, année 1614.

(6) Le 3^e *Guillaume SOUBEYRAN*, père de *David Guillaume Soubeyran*, qui, le 23 janvier 1590, épouse *Jeanne Laroche*, ne peut être identifié en aucun cas avec le *Guillaume* nommé dans le testament, puisque son fils *DAVID*, par la date de son mariage, appartient à la génération du testateur et de ses frères.

rencontrés dans le registre *du Besset* : l'un qui fait baptiser son fils Pierre le 9 février 1592 ; l'autre, fournier de la ville de Privas, qui fait baptiser sa fille Anthonye le 9 octobre 1594 ;

E) *Cyprien SOUBEYRAN*, marié le 4 avril 1595 à *Antonie Charrière*, décédé avant 1606, laissant deux enfants connus : *Yzabeau*, baptisée le 6 juin 1595, et *Loys*, né le 25 octobre 1596, baptisé le 12 novembre suivant; son fils *Daniel*, baptisé le 24 mars 1598, devait être décédé également avant 1606, puisque le testament ne le nomme pas.

F) *Henry SOUBEYRAN*, le testateur, marié le 22 juin 1599 à *Suzanne Noudon*, père de *Alexandre Soubeyran* ; encore vivant en 1609, je l'ai trouvé assistant comme témoin au contrat de mariage de son neveu *Abel Soubeyran*, le 3 janvier de cette même année.

CLAUDE SOUBEYRAN et *HABRAM SOUBEYRAN*, ce dernier, fils de *ANTHOINE* dit « *le Vieux* », tous les deux de Chassagnes, et qui assistent comme témoins au testament que je viens d'analyser, étaient, à n'en pas douter, des cousins rapprochés du testateur *HENRY SOUBEYRAN* et de ses frères. Nous devons avoir ainsi l'état à peu près complet de la parenté *SOUBEYRAN* de Chassagnes. Je dis « *à peu près* » car, sans compter *DAVID HENRY SOUBEYRAN*, marié le 23 janvier 1590 avec *Jeanne Laroche*, et dont le père, *GUILHAUME SOUBEYRAN*, ne peut être identifié avec le *GUILHAUME* nommé dans le testament précité; j'ai rencontré encore, dans un acte du 2 février 1609 (1), *JACQUES* et *ANDRE SOUBEYRAN*, aussi de Chassagnes, qui, de même que *DAVID SOUBEYRAN* et son père, ne sont pas mentionnés dans le dit testament.

DAVID, *JACQUES* et *ANDRE SOUBEYRAN* ne me sont pas autrement connus, et bien qu'aucun acte ne m'y autorise, je suis également convaincu qu'ils étaient tous les trois des cousins, à un degré moindre, peut-être, que *CLAUDE* et *HABRAM SOUBEYRAN*, mais des cousins, quand même, des enfants de *JACQUES SOUBEYRAN*.

J'ai trouvé, par la suite, des *SOUBEYRAN* mentionnés dans le testament du 13 octobre 1606 :

ABEL SOUBEYRAN, cordonnier, de Chassagnes de Lubilhac, habitant à Privas ; il épouse le 19 février 1609 (2), *Judit Chazalet*, fille de *Ambroyze Chazalet* ; son contrat de mariage du 3 janvier 1609 (3), est reçu par *M^e Garnier*, notaire à Privas ; y assistent, comme témoins, *HELYE SOUBEYRAN* (4), de Tournon, et *HENRY SOUBEYRAN*, de Chassagnes. Bien que ni le contrat, ni l'acte de mariage lui-même ne mentionnent les noms des parents (des père et mère) d'*ABEL SOUBEYRAN*, il n'y a pour moi pas de doute que ce dernier est sans contestation possible le fils de *GUILHAUME SOUBEYRAN*, le frère du testateur de 1606.

(1) Archives départementales de l'Ardèche, *JACQUES* et *ANDRE SOUBEYRAN* de Chassagnes, 2 février 1609, prolongation de baux. *M^e Garnier, notaire, E 41, années 1608-1609*

(2) *Registre du Besset*.

(3) Archives départementales de l'Ardèche, *Vol. E 41, années 1608-1609*.

LOYS SOUBEYRAN, de Chassagnes, passe un acte d'achat le 15 décembre 1620 par-devant M^e Garnier, notaire (1) ; il est sans doute le fils de CYPRIEN SOUBEYRAN ; né le 25 octobre 1596, baptisé le 12 novembre de la même année, d'après le registre *du Besset*, il aurait donc été âgé de 26 ans en décembre 1620 ; les dates ne s'opposent pas à cette identification.



DAVID SOUBEYRAN, de Chassagnes, sans doute le fils de BLAIZE SOUBEYRAN, un des frères encore du testateur de 1606, passe le 2 may 1626, par-devant M^e Garnier, notaire (2), un contrat d'apprentissage comme cardeur, peigneur et tisserand de drap ; il est assisté de *Jean Coillard*, son beau-père, de Chassagnes.

Voici, enfin, un acte, qui n'est pas ici à sa place chronologique, mais que j'ai voulu donner en dernier lieu pour le détacher de tous ceux que je viens de rappeler, étant donné l'intérêt qu'il peut présenter pour notre famille; il est le seul où nous puissions penser retrouver, avant les événements de 1629, notre premier ancêtre connu, ABRAHAM (1^{er}) SOUBEYRAN, alors qu'il habitait encore Chassagnes.

Cet acte reçu le 9 novembre 1609 (1) par M^e Garnier, notaire à Privas, est passé à Chassagnes dans la maison de *Jeanne La Croix. Pierre Ladreyt*, de Creisseilles renonce à la qualité criminelle qu'il a introduite contre *HABRAM* et *PIERRE SOUBEYRAN*, de Chassagnes, paroisse de Lubilhac, fils de N... SOUBEYRAN, et de *Jeanne La Croix* ; cette dernière se porte fort pour ses fils, et *HABRAM SOUBEYRAN*, pour son frère.

Qu'était-ce au juste que cette « qualité criminelle » dont il est parlé ? De quelle action répréhensible s'étaient rendus coupables les deux frères *HABRAM* et *PIERRE SOUBEYRAN* ? Il m'a été impossible de le savoir. J'ai bien essayé, aux archives départementales de l'Ardèche, de dépouiller le fonds judiciaire de la sénéchaussée de Privas, mais ce fonds n'est pas encore classé, et j'ai reculé devant le nombre des dossiers qu'il m'aurait fallu compiler pour arriver peut-être à zéro comme résultat.

[4] *HELYE SOUBEYRAN*, peut-être le même que celui qui est nommé dans le testament de 1606; il aurait donc été le neveu (plus âgé que son oncle) d'*HENRY SOUBEYRAN*; peut-être le même également que celui que j'ai rencontré au Petit-Tournon.

(1) Archives de l'Ardèche à Privas, *Garnier, E 46*, 1620.

(2) Archives de l'Ardèche à Privas, *Garnier, année 1626, série E*.

Du reste, peu importe ; ce qui est plus regrettable, c'est que cet acte, s'il donne le nom de la mère des deux frères SOUBEYRAN, n'indique pas le nom de leur père, et que par la suite il m'a été impossible de les situer exactement par rapport aux autres SOUBEYRAN de *Chassagnes* que je viens d'énumérer. Le fait même que *Jeanne Lacroix* doit se porter fort pour ses fils me fait présumer qu'ils devaient être assez jeunes, en tout cas mineurs de 21 ans, et que HABRAM devait être l'ainé puisqu'il dut à son tour se porter fort pour son frère. Ces deux jeunes gens étaient-ils fils d'HABRAM SOUBEYRAN, fils lui-même d'ANTHOINE dit *le Vieux*, témoin dans le testament de 1606 ? Il m'est impossible de le dire, malgré toutes les recherches que j'ai pu faire pour résoudre la question.

Le contrat d'apprentissage de DAVID SOUBEYRAN, du 2 mai 1626, est le dernier acte que j'ai trouvé concernant les SOUBEYRAN de *Chassagnes* avant le siège de Privas.

Que devinrent tous les SOUBEYRAN que nous venons de passer en revue pendant les tragiques événements dont la région privadoise fut le théâtre pendant ce mois de mai 1629 de sanglante mémoire ? La paix revenue sur cette malheureuse région, quatre SOUBEYRAN seulement se retrouvèrent à *Chassagnes*.

Et les autres ? furent-ils eux aussi emportés par la tourmente, comme le furent les SOUBEYRAN de *Privas* et du *Petit-Tournon* ?

Quelques-uns, les plus âgés, suivant l'ordre des choses, ont pu mourir de maladie naturelle. Quant aux autres, tous jeunes et forts ; comme on peut le présumer, il serait bien extraordinaire qu'une même maladie les ait tous emportés au même moment ! Faut-il accuser les combats qui se déroulèrent dans le hameau même de *Chassagnes*, ou bien le siège de Privas et les massacres qui le suivirent, ou bien encore la peste qui ravagea le Vivarais peu de temps après ? ou bien encore quittèrent-ils le pays pour aller se fixer ailleurs ? Il nous est impossible de le savoir, et je n'ai pu que constater la disparition définitive de *Chassagnes* de la presque totalité des SOUBEYRAN entre 1626 et 1639.

Que devinrent en particulier ABRAHAM et PIERRE SOUBEYRAN, les fils de *Jeanne Lacroix*, ou de *la Croix*, qui nous intéressent plus spécialement à cause des présomptions auxquelles il nous est permis de nous arrêter à leur sujet ? Nous perdons complètement la trace de PIERRE, sans savoir ce qu'il devint. Quant à ABRAHAM, nous pouvons nous demander si ce n'est pas lui qui vint se fixer à *Montélimar* en 1621.

Le Compoix de 1639 A pour la paroisse de Coux, est le premier document qui nous parle des SOUBEYRAN de *Chassagnes* après la catastrophe de 1629. La tourmente passée, quatre SOUBEYRAN, ai-je dit, se trouvèrent encore à *Chassagnes* en cette année 1639 : DAVID SOUBEYRAN, JEAN SOUBEYRAN, dit « *Besson* », SUZANNE SOUBEYRAN et HABRAM SOUBEYRAN.

(1) Archives départementales à Privas, Garnier, E 41, années, 1608-1609.



Chassagnes,

Une vieille maison contemporaine des Soubeyran
qui habitèrent ce hameau au XVI^e siècle.

« ainsi aux pierres des vieilles maisons pend et reste toujours attaché quelque chose
« de la vie, des sentiments, de la pensée des « hommes qui de siècle en siècle les
« ont habités. **Il y a une âme dans les pierres...** »

(Doyen Emile Doumergue).

DAVID SOUBEYRAN est un des riches propriétaires de *Chassagnes* il y possède deux maisons et une quantité de lopins de terre ; je l'identifie avec le DAVID SOUBEYRAN, mentionné dans le testament du 13 octobre 1606, comme étant le fils de BLAIZE SOUBEYRAN, frère du testateur. Etait-ce le même que le DAVID SOUBEYRAN porté dans l'acte du 2 may 1626, comme apprenti cardeur, peigneur et tisserand de drap ? Il m'a été impossible de le savoir. Nous pourrions le présumer en tenant compte du fait que je n'ai trouvé qu'un DAVID SOUBEYRAN, à *Chassagnes*, et pourtant, d'autre part, ce qui pourrait nous en faire douter, c'est le fait que tandis que l'acte du 2 may 1626 donne comme femme à DAVID SOUBEYRAN une fille de *Jean Coillard*, de *Chassagnes*, nous savons que le DAVID SOUBEYRAN, du Compoix de 1639, était marié à *Catherine Combier*, du Roure, paroisse de Saint-Christol. Si les deux David n'en font qu'un, il faudrait alors admettre que ce dernier se serait marié deux fois. Evidemment, la chose n'est pas impossible, mais rien ne me permet de l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, le DAVID SOUBEYRAN du Compoix de 1639, marié à *Catherine Combler*, propriétaire et cultivateur à *Chassagnes* (B), nous est connu pour avoir eu une nombreuse famille ; voici, d'après les registres paroissiaux du ministre Pierre Reboulet, les noms de ses enfants tels que je les y ai relevés :

- 1° JEAN SOUBEYRAN, baptisé le dimanche 31 may 1637, âgé de 6 semaines ;
- 2° HELIE SOUBEYRAN, baptisé le mardi 27 décembre 1639 à *Chassagnes*, âgé de 6 semaines, présenté par HELYE SOUBEYRAN et *Magdeleine Combier* ;
- 3° PAULE SOUBEYRAN, baptisée à *Chassagnes* le lundi 17 novembre 1642 ;
- 4° FRANÇOIS SOUBEYRAN, baptisé à *Chassagnes* le dimanche 2 juillet 1645, âgé de 2 mois ;
- 5° ISAAC SOUBEYRAN, baptisé à *Chassagnes* le dimanche 30 août 1648, âgé de 2 mois.

Des cinq enfants de DAVID SOUBEYRAN et *Catherine Combier*, je n'en ai rencontré qu'un seul par la suite, leur fils aîné JEAN ; dans le *vol. B 99, 1664-1665 des Insinuations du Baillage de Villeneuve-de-Berg*, j'ai trouvé l'acte suivant reçu par M^e Crespin, notaire à Privas :

Donation

par *Magdeleine Combier*, du Roure, paroisse de Saint-Christol, habitant depuis de longues années à *Chassagnes*,

A JEAN SOUBEYRAN, son neveu, fils de DAVID SOUBEYRAN, de *Chassagnes*.

Et c'est tout ; après c'est le silence, et je n'ai plus rien trouvé qui puisse nous dire ce que sont devenus les descendants de DAVID SOUBEYRAN.

JEAN SOUBEYRAN, dit « *Besson* ». — C'est peut-être le frère de DAVID SOUBEYRAN ; un JEAN SOUBEYRAN est mentionné dans le testament de 1606 comme enfant de BLAIZE SOUBEYRAN ; il possède, au terroir de *Chassagnes*, une châtaigneraie d'une contenance de « *ung sestier* » estimée trente livres.

SUZANNE SOUBEYRAN. — C'est peut-être la fille de GUILLAUME SOUBEYRAN, celle qui est mentionnée dans le testament de 1606, comme étant la sœur d'ABEL et JUDIT SOUBEYRAN ; elle possède au terroir de *Chassagnes*, « *une châtaigneraie, terre et blache, « contenant cinq sestérées, estimée soixante livres.* »

HABRAN SOUBEYRAN. — Il possède à Chassagnes : « *premièrement un pré « et jardin... confrontant du levant le ruisseau, couchant chataigneraie des hoirs de Pierre « Baudon et pré de Claude Montusclat, de bize vergier de David Noudon et du vant « le dit ruisseau et le chemin contenant une quarte dix cartées, estimée soixante-cinq livres.*

« *Item, un canton de terre... confrontant du levant vigne et herme d'Anthoine Maurin, « couchant vigne Sr André Paget, bize vigne de David Gontard, vant chataigneraie « de David Sibleyras et Jacques Chassagnes contenant une quarte quatre cartées, « estimée seize livres.* »

En plus de ces deux coins de terre, HABRAN SOUBEYRAN possédait encore dans le hameau de Chassagnes même une « *maison et chazal* », pour lequel je ne l'ai pas trouvé imposé, sans que je puisse m'expliquer pourquoi. Dans la cote de François Veyradier, ce dernier est porté comme propriétaire d'une maison à Chassagnes confrontant du levant « *maison et chazal d'HABRAN SOUBEYRAN* », de même Michel Jourdan, il possède à Chassagnes, au nom de sa femme, une maison confrontant du levant et bize « *maison d'HABRAN SOUBEYRAN.* »

La maison et le chazal possédés par ce dernier devaient donc être en bien mauvais état, puisqu'il n'y habitait pas, et que les estimateurs n'avaient pas jugé utile d'imposer leur propriétaire. C'est une supposition que je donne pour ce qu'elle vaut.

Qui était cet HABRAN SOUBEYRAN ?

Etait-ce le même que celui qui figure comme témoin dans le testament du 13 octobre 1606 ? Etait-ce celui qui paraît dans l'acte du 9 novembre 1609 avec son frère PIERRE ? Peut-on identifier l'un de ces deux HABRAN SOUBEYRAN avec notre premier ancêtre connu HABRAN SOUBEYRAN qui, né à Chassagnes, vint se fixer à Montélimar en 1621 ? La concordance des dates et le fait qu'il n'y a pas d'autre ABRAHAM SOUBEYRAN à Chassagnes en 1606, 1609 et 1639, que celui ou ceux que nous avons trouvés dans les actes et le compoix que nous venons d'analyser, nous permettent

1° d'affirmer que l' HABRAN SOUBEYRAN de l'acte du 13 octobre 1606 et celui de l'acte du 9 novembre 1609 sont deux personnages distincts ;

2° de penser que celui du 13 octobre 1606 est peut-être le père de celui du 9 novembre 1609 ;

3° de présumer que celui du 9 novembre 1609 est peut-être le même que celui qui a quitté Chassagnes pour aller à Montélimar ;

4° que notre premier ancêtre connu ABRAHAM (I^{er}) SOUBEYRAN peut être identifié avec le propriétaire de la maison, du chazal et des coins de terre désignés comme appartenant à HABRAN SOUBEYRAN, dans le compoix de 1639.

Mais ce ne sont là que des suppositions ; une seule chose est certaine : c'est que ABRAHAM SOUBEYRAN, de Montélimar, est originaire de Chassagnes, qu'il est issu des SOUBEYRAN que nous avons trouvés établis dans ce hameau à la fin du XVI^e siècle, qu'il y est né, et qu'il est arrivé à Montélimar en 1621, où nous allons le retrouver.

NOTES Longues du Chapitre VI

(A/134) D'après ce Compoix il y avait en 1639 treize possédants à Chassagnes :

LOUIS FESCHET	PIERRE GOURGAUD
PIERRE DE REBOULET, ministre	HABRAM VALETTE
DAVID SOUBEYRAN	HABRAM SOUBEYRAN
MARIE CHASSAGNE	FRANÇOIS VEYRADIER
DAVID NOUDON	CHARLES VEZIAN
MICHEL JOURDAN	SUZANNE SOUBEYRAN

LE RECTEUR DE LA CHAPELLE SAINTE-CATHERINE

Aucun de ces noms ne se retrouve, 200 ans plus tard, sur le cadastre de 1820/1822. J'aurais pu évidemment essayer de remonter des possédants actuels jusqu'à ceux, de 1639, peut-être serais-je arrivé à identifier les maisons de DAVID SOUBEYRAN et celle d'HABRAM SOUBEYRAN. C'eût été un énorme travail, que son intérêt relatif n'eût pas justifié, et que je n'ai pas cru devoir entreprendre.

(B/135) Voici le possessoire de DAVID SOUBEYRAN:

Premièrement une maison au lieu de Chassagnes, confrontant du levant couchant et bize maizon et chazal de Pierre Chassagnes viol entre deux et maizon de Charles Vezian et du vant chemin publicq contenant en maizon vingt canes

Item une autre maison au dit lieu confrontant du levant et bize et chemin couchant chazal de françois Veyradier et du vant maizon de Pierre Gourgaud contenant huit canes

Item une terre estimée dix livres

Item une chastagneraie estimée quatre vingt dix livres

Item une vigne et canton de pré, estimée soixante livres

Item un jardin de pré estimé cinquante livres

Item un autre canton de pré estimé trente six livres

Item un jardin estimé huit livres

Plus une vigne contenant une sesterée deux quarterées estimée trois cent vingt livres

Item une chastagneraie et blache contenant deuz sesterées, estimée quatre vingt dix livres

Item un pré dessous le lieu de Chassagnes contenant sept quarterées estimé vingt quatre livres

Item une vigne contenant une quarterée deux cartées (?) estimée soixante cinq livres

Item une vigne confrontant..... bize une vigne d'Anthoine Soubeyran estimée cent soixante livres

Item une chastagneraie et blache estimée cent cinq livres

Item une terre estimée douze livres

Item une blache estimée cent quarante livres Item une terre estimée trente six livres

Item une blache estimée quarante cinq livres Item une blache estimée quarante livres.

II^e PARTIE

Les Soubeyran à Montélimar

Tableau A

**Les premiers Soubeyran
(Les Soubeyran à Montélimar)**

Tableau A

ABRAHAM (1^{er}) SOUBEYRAN

marchand-tanneur
 né à Chazagnac près de Privas
 décédé à Montélimar le 14 novembre 1674
 marié en 1633 à Sébastienne BEKAUD
 (C' du 24 février 1633, M^{re} Simon, N^{re} à Montélimar)

MATHIEU (1^{er}) SOUBEYRAN

marchand-tanneur à Montélimar
 né dans cette ville le 24 octobre 1636
 on il mourut le 24 décembre 1699
 marié le 19 novembre 1657
 à Embeau ALARD de Montélimar
 décédée à Montélimar le 5 août 1699

MATHEU (II)

marchand-tanneur
 né à Montélimar vers 1665
 décédé à Montélimar le 1^{er} janvier 1742
 marié le 12 avril 1695
 à Marie MARTIN de Montélimar
 née à Montélimar le 28 novembre 1677
 décédée à Montélimar le 28 août 1747

MAGDELEINE

née à Montélimar le 24 février 1697
 décédée à Montélimar le 12 décembre 1775
 mariée
 en 1^{er} noces le 5 juin 1714 à Pierre BLACHE
 en 2^{es} noces le 17 nov. 1722 à René NIZL
 en 3^{es} noces à noble B. DE PAUNAC (1)
 sans postérité

BARTHELEMY (1^{er}) SOUBEYRAN

marchand-tanneur à Montélimar
 né dans cette ville vers 1640-1641
 il y mourut le 29 mars 1679
 marié le 15 mars 1671
 à Anne SAELON de Montélimar
 née à Montélimar vers 1644
 décédée dans cette ville le 30 juin 1722

ABRAHAM (II)

marchand-tanneur à Montélimar
 né à Montélimar le 24 janvier 1672
 décédé dans cette ville le 19 février 1754
 marié le 21 décembre 1702
 à Embeau MONY de Dieulefit
 née à Dieulefit le 12 octobre 1681
 décédée à Montélimar le 10 octobre 1759

PIERRE

marchand-tanneur à Montélimar
 né dans cette ville le 5 janvier 1678
 il y mourut le 16 janvier 1737
 célibataire et sans postérité

ANNE

née à Montélimar le 13 décembre 1704
 décédée à Dieulefit le 27 juin 1739
 mariée le 25 août 1733
 à Daniel DUPEY chirurgien à Dieulefit
 né à Dieulefit le 5 juillet 1705
 décédé à Dieulefit le 8 mars 1766
 branche Dupuy-Soubeyran

ABRAHAM (III)

marchand-tanneur à Dieulefit
 né à Montélimar le 1^{er} juillet 1707
 décédé à Dieulefit le 20 janvier 1761
 marié le 15 mai 1744
 à Suzanne LAUTIER
 née à Dieulefit le 22 mai 1715
 décédée à Dieulefit en 1788

YSABEAU

née à Montélimar le 24 septembre 1712
 décédée à Montélimar le 17 août 1752
 mariée le 2 novembre 1735
 à Paul ALENCON
 marchand-tanneur à Montélimar
 né à Montélimar le 26 décembre 1700
 décédé à Montélimar le 21 janvier 1753
 branche Alençon-Soubeyran

ANTOINE (1^{er})

" gurgolier "
 né à Montélimar le 13 juin 1715
 décédé à Montélimar le 30 août 1764
 marié le 1^{er} octobre 1748
 à Marie REYNAUDY
 née à Montélimar le 19 mars 1721
 décédée à Montélimar le 29 mars 1764

PIERRE-ABRAHAM (IV)

marchand-tanneur
 né à Dieulefit le 8 avril 1745
 décédé à Dieulefit le 22 janvier 1801
 auteur de la branche aînée
 Tableau B

ANTOINE (II)

marchand-tanneur (ou chamoiseur)
 né à Dieulefit le 27 mai 1747
 décédé à Dieulefit le 19 août 1798
 auteur de la branche cadette
 Tableau C

ANTOINE (III)

avoué
 né à Savasse le 23 juillet 1759
 décédé à Montélimar le 10 février 1845
 célibataire
 et sans postérité

(1) De Poussat, de son véritable nom, bien que j'aie trouvé écrit : de Pannac, ou même Pannac, dans divers actes et documents de famille. (J'aurais dû recueillir le sommaire, je m'en excuse de ne pas l'avoir fait).

LES SOUBEYRAN A MONTELMAR

CHAPITRE VII

Abraham (1^{er}) Soubeyran

Notre ancêtre *ABRAHAM* SOUBEYRAN est le premier auquel nous puissions remonter d'une façon certaine, avec actes à l'appui.

Né à *Chassagnes « près Privas en Vivarais »* vers 1590-1600, il vint s'établir à *Montélimar* en 1621. Il m'a été impossible de connaître le nom de son père et celui de sa mère. L'acte qui aurait pu nous les donner — son contrat de mariage — n'en parle pas, et je n'ai trouvé aucun acte qui puisse nous les révéler **(A)**

J'ai dit, dans un chapitre précédent, quelles étaient les présomptions qui nous permettaient de l'identifier avec le jeune *ABRAHAM* SOUBEYRAN qui paraît avec son frère *PIERRE* dans l'acte du 9 novembre 1609. Je dis « jeune », car, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, sa mère, Jeanne de la Croix, dut se porter fort pour lui et pour son frère, ce qui laisserait à supposer qu'il n'avait pas encore atteint l'âge de sa majorité. Ainsi que je l'ai déjà dit également, j'ai cherché sans succès, aux archives départementales à Privas, quelle put être la qualité criminelle introduite par ce Pierre Ladreyt, de Creisseilles, contre les deux frères : sûrement, les pièces de cette procédure, si tant est qu'elle ait été conservée, m'eussent révélé sur eux et sur leur famille beaucoup de détails et de renseignements que je cherche en vain depuis plus de vingt ans. Mais, je le répète, je n'ai rien trouvé, et nous en demeurons réduits, en ce qui concerne l'ascendance et la jeunesse d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN à de simples suppositions. Pourquoi quitta-t-il Chassagnes ? pourquoi vint-il s'établir à Montélimar ? il y avait des chaumières (tanneries) à Privas et au Petit-Tourmon, le long du ruisseau de Charalon : y apprit-il son métier ou vint-il l'apprendre à Montélimar ? Autant de questions auxquelles j'ai dû renoncer à donner une réponse, dans l'impossibilité où j'ai été de trouver soit à Privas, soit à Montélimar, le contrat d'apprentissage qui m'eût éclairé.

Quoi qu'il en soit, il quitta fort heureusement pour lui, la région privadoise avant la catastrophe que furent pour Privas et ses environs le siège et la prise de cette ville par Louis XIII en 1629, et arriva à Montélimar en 1621 ; il n'y trouva, d'ailleurs, qu'une tranquillité relative **(B)** et n'échappa aux horreurs de la guerre civile, plus violente en Vivarais que partout ailleurs, semble-t-il, que pour trouver dans sa nouvelle résidence toutes les épouvantes d'une épidémie de peste qui désola toute la région **(C)** Montélimar ne fut pas épargné. L'épidémie y fit de nombreuses victimes et ce n'est qu'en 1632 que les habitants commencèrent à être rassurés, et que la vie y redevint normale. Les morts sont vite oubliés, et la vie impérieusement a tôt fait de reprendre ses droits. Le danger à peine disparu,

ABRAHAM SOUBEYRAN songea à se marier (1) et fixa son choix sur une jeune Montilienne, comme lui d'origine cévenole, *Sébastienne BERAUD*, fille de *Barthélemy Béraud* et de *Magdeleine Gruas*. Le contrat de mariage, reçu le 24 février 1633 par M^e Bermond Simon, notaire à Montélimar, fut passé dans la maison du sieur Jean *Mausson*, oncle de la fiancée. Tandis que *ABRAHAM SOUBEYRAN*, déjà d'un certain âge (je le suppose du moins), y paraît seul, sans l'assistance d'un seul de ses parents ou amis, sans même que les noms de ses père et mère soient mentionnés, comme si son âge l'avait dispensé de les indiquer, sa fiancée, elle, est assistée de sa mère *Magdeleine Gruas* (son père était déjà décédé), du sieur *Barthélemy Vial*, marchand ; et du sieur *Jean Mausson*, ses oncles, du sieur *Anthoine Roche*, marchand, son allié, et « plusieurs autres », dit l'acte. C'est par ce contrat que nous savons et l'origine d'*ABRAHAM SOUBEYRAN* et la date à laquelle il vint se fixer à Montélimar ; le notaire spécifie qu'il est originaire de *Chassagnes* en « *Vivarest* » et qu'il habite « *au Montélimar depuis douze années* » ; « *les fiancés, écrit aussi le notaire, se sont promis prendre et espouzer l'un l'autre en vray et légitime mariage icelluy bénir solennellement à la forme de ceux de la religion chrestienne et réformée de laquelle ils font profession à la première réquisition de l'un d'eux.* » Je n'ai pas trouvé la date de la célébration de ce mariage, les registres paroissiaux de l'église de Montélimar pour l'année 1633 étant perdus; il fut sans aucun doute béni par le pasteur *Adrien Chamier* (D) qui était seul pasteur de l'église de Montélimar cette année-là, dans le temple de cette église, un des plus beaux de la province (E).

Presque aussitôt après son mariage, *ABRAHAM SOUBEYRAN* fut reçu habitant de Montélimar le 25 juin 1634. Voici le libellé de la lettre d'habitation (F) qui lui fut délivrée, et dont je donne une reproduction photographique ci-contre :

« *Nous consuls et conseillers de la ville de Montélimard à tous présents et advenir*
 « *salut savoir faisons que ce jourd'huy vingt cinquiesme jour du mois de Juing année*
 « *présante mil six cent trente quatre s'est présanté au Conseil Abran Soubeyran couroyeur*
 « *natif du lieu de Chassaignes près de Privas en Vivarest lequel nous auroit représenté qu'il*
 « *est marié puis quelques années en ceste ville après avoir fait voir le lieu de son origine*
 « *bonne forme et représentation nous auroit requis pour le désir qu'il a de faire son entière*
 « *demeure et rezidence en ceste ville s'il nous plait de recepvoir au nombre des habitants*
 « *d'icelle. A quoy le Conseil inclinant estant bien informé comme dit est de sa probitté il a*
 « *esté reçu comme par les présentes nous le recepvoins et admettons au nombre des habitants*
 « *de ceste ville du Montélimard pour restre par lui jouy des privilèges libertés franchises*
 « *immunités desquels jouissent et ont accoustume joui les vrayes habitants et originaires*
 « *de ceste ville espuyant et supportant les charges d'icelle tant ordinaires qu'extraordinaires*
 « *comme les autres habitants estre bon et fidelle subject du Roy (G) poutés ses biens*
 « *et sa vie pour son service et pour la patrie sous icelluy gardès les statuts de la ville*
 « *et ordonnances du Conseil d'icelle pour ainsy que tout bon et fidelle habitant doit faire*
 « *ce qu'il approuve et jure entre nos maisn à la manière acoustumée et a payé pour son*
 « *droit d'habitant la somme de quatre Livres reçues par Monsieur le Consul Aubert dequoy*
 « *demeure acquité. En tesmoing de quoy luy avons fait expédié la présente par nous signés*
 « *avet Le Ferrette de la ville et faict apposer le cachet et armes d'ocelle le dict an et jour.* »

(1) *De Coston, ibid.* : L'empressement qu'on mettait à se marier après les épidémies de peste était général: un jour suffisait souvent pour conclure l'affaire la plus importante de la vie; ces unions précipitées contractées entre personnes dont les plaies n'étaient pas encore cicatrisées étaient une des causes qui contribuaient à propager l'épidémie.

Nous savons qu'*ABRAHAM SOUBEYRAN* était « coroyeur » (ou tanneur) et qu'il exploitait ses « chauchières » ou tanneries, dans la rue Péés de Colas, dans la rue *des Aleyracs* et dans la ruelle dite *Puits de Guigard* ; comme encore celle des tanneurs actuellement, son industrie consistait à acheter des peaux de moutons ou de bœufs, et à les préparer pour les revendre ensuite aux cordonniers ou autres corps de métiers qui peuvent les employer.

Autant que j'ai pu en juger, son industrie (1) dut prospérer assez rapidement, car dès 1645, nous le voyons acquérir le 3 janvier (M^e Bon, notaire) la tannerie de la rue *des Aleyracs* (il tenait celle de la rue *de Péés de Colas* de Jean *Mausson*, oncle de sa femme), et le 13 août 1658 (Nicolas, notaire) celle de la rue *Puits de Guigard* **(H)** (ou Gigeard) .

Par le mariage de ses fils — *MATHIEU* en 1657 et *BARTHÉLEMY* en 1671 — il unit ses enfants aux meilleures familles protestantes de Montélimar ; il nous semble qu'il eût dû pouvoir se réjouir complètement et sans arrière-pensée de ces deux mariages. Si la chose nous paraît certaine pour le mariage de son deuxième fils *BARTHÉLEMY*, il nous a semblé au contraire que celui de son fils *MATHIEU* ne lui ait pas apporté toutes les satisfactions qu'il eût pu en attendre, sans que nous ayons pu savoir pourquoi.

ABRAHAM SOUBEYRAN dans le contrat de mariage de son fils *MATHIEU*, reçu le 18 octobre 1657, par M^e Marnier, notaire à Privas, avait donné à son fils la tannerie située dans la ruelle *Puits de Guigard*, ils devaient l'exploiter ensemble : quatre ans après, le 24 novembre 1661, ils décidèrent d'un commun accord de se séparer : « *le dit Mathieu devant dès ce jourd'huy commencer de faire son ménage avec sa dite femme séparément d'avec son père et conséquement jouir et prendre possession dès à présent de la tannerie et établissement dicelle que son dit père lui a donnés en son contrat de mariage.* » L'acte de séparation fut passé dans la Maison de M. M^e Jacques *Chamier*, avocat, ami de la famille, et reçu par Me Bon, notaire. Que s'était-il passé entre le père et le fils ? Je n'ai rien pu savoir de plus.

Un fait est resté, c'est qu'*ABRAHAM SOUBEYRAN* substitua son fils cadet *BARTHÉLEMY* à son frère aîné *MATHIEU* dans toutes les prérogatives qu'entraînaient alors pour le fils aîné son droit d'aînesse, et que cette substitution amena entre le père et son fils *MATHIEU*, et par suite entre ce dernier et son frère *BARTHELEMY*, un refroidissement dans leurs relations que les actes nous permettent de constater. C'est ainsi — et le fait en lui même est assez significatif — que *MATHIEU* ne paraît pas au contrat de mariage de son frère, et qu'il n'assiste même pas aux obsèques de son père, le corps de ce dernier étant seulement accompagné au cimetière par son fils *BARTHELEMY* et son neveu *David Pomarat* (2), drapier à Montélimar.

(1) Les besoins de sa clientèle dépassant sans doute ses capacités de production, il lui arrivait de remettre à des confrères le surplus de son travail ; c'est ainsi que le 27 juillet 1655, par acte reçu M^e Marnier, notaire, à Privas, il passa des conventions avec Jacques Coulet, aussi tanneur à Privas; ce dernier reconnaissait avoir reçu « *35 cuirs de vaches marquées à la marque du, dit SOUBEYRAN... et poil, les quelles Coulet promettait habilier et livrer dans 3 semaines prochaines.* »

(2) Sans doute le fils d'une sœur de *Sébastienne Béraud*, femme d'*Abraham Soubeyran* ; je n'ai rien trouvé qui me permette de l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, et sans doute à cause de cette situation, *ABRAHAM SOUBEYRAN* voulut disposer de ses biens étant « *en bonne santé et sain de ses sens, mémoire et entendement* », C'est ainsi qu'il fit son testament le 9 août 1666 par devant M^e Rippot, notaire :

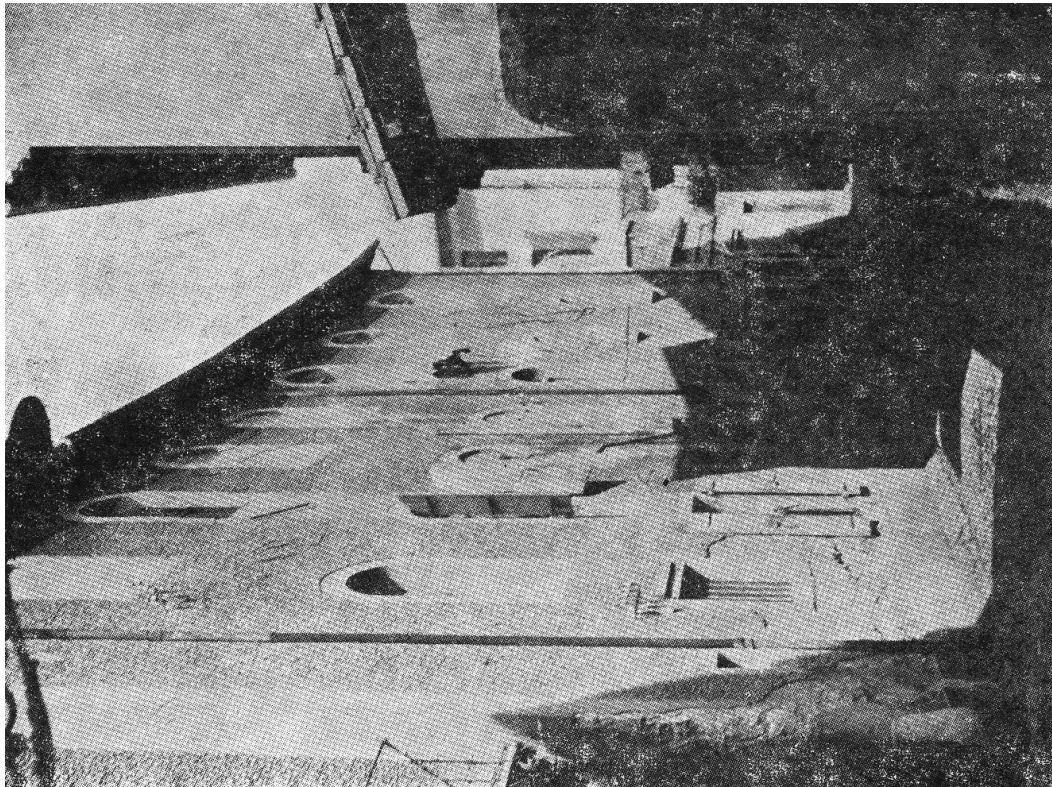
« *considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et d'incertain que l'heure d'icelle... invoquant premièrement Dieu le Père tout puissant le priant par sa «mizéricorde lui vouloir pardonner toutes ses fautes et péchés au nom et par le mérite de la mort et passion de nostre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ et recevoir son «âme séparée de son corps au rang des bienheureux élizan la sépulture de son dit «corps au simetière de ceux de la Religion Chrestienne et Refformée de laquelle il fait «profession, plus donne et lègue aux pauvres de l'hôpital de la dite ville la somme de trois «livres payable une année après son décès...plus donne et lègues au Consistoire de lesglise «Refformée de la dite ville et pour l'entretien de messieurs Chamier et Dumarché «ministres en icelle ou autres qui leur succéderont la somme de vingt livres «payables une année après son décès... plus donne et lègue à Mathieu Soubeyran son «fils outre et pardessus ce qu'il luy a donné en son contrat de mariage davec honneste «Yzabeau Allard la somme de trois livres....plus donne et lègue à Habram et Mathieu «Soubeyran ses petits fils et enfants de dit Mathieu et de la dite Allard la somme de «cinquante livres qu'il veut et entend estre employées à leur faire apprendre un «mestierpayables par son héritier bas nommé lors de leur apprentissage..... plus donne et «lègue le dit testateur à honneste Sabastianne Béraud sa femme son entretien dans sa maison «tant qu'elle vivra en viduité et sous son nom et cas arrivant qu'elle ne puisse «demeurer avec son dit héritier bas nommé et vienne à se séparer d'icelluy au dit cas «veut et entend qu'il luy soit payé annuellement par son dit héritier et pendant sa vie et «vivant sous son nom comme dit est la somme de cent livres payables cartier par «cartier et d'années anticipées qui commenceront le jour de la dite séparation et «outre luy donne pour son habitation la jouissance des meubles nécessaires pour son uzage «avec faculté de se servir du grenier dans le dit membre et de la basse-cour quest dans la «dite maison et qu'il jouysse du tout pendant sa vie...Et d'auttant que l'institution «héréditaire est le chef et fondement de tout bon et valable testament... a fait et institué «son héritier universel seul et pour le tout le nomant de sa propre bouche Barthélemy «Soubeyran son autre fils »*

Pour être témoins de ses dernières volontés, *ABRAHAM SOUBEYRAN* avait convoqué- auprès de lui, devant le notaire, « Monsieur » Mathieu *Forquet*, bourgeois (1) sieur David *Roux*, procureur, Pierre *Albert* (1), bourgeois, Antoine *Cabestan* fils, marchand, Antoine *Gruas*, apothicàire, Jean *Liège*, « orpheuvre », François *Maillet*, tailleur d'habits, et Jacques *Roche*, aussi marchand de « courtezon ».

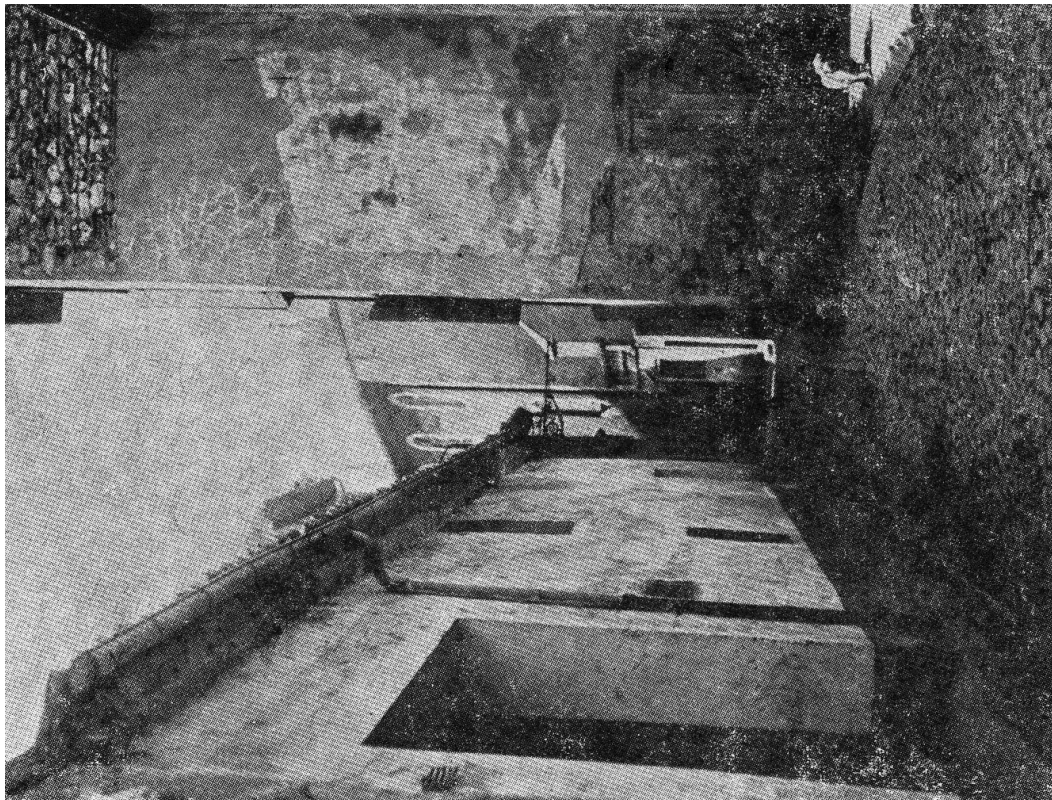
Ce testament en révoquait un autre, reçu le 10 août 1646, par M^e Bon, notaire, et qui ne nous intéresse que parce qu'il nous donne le nom des quatre enfants d'*ABRAHAM SOUBEYRAN*, dont les deux plus jeunes ne nous sont connus que par ce testament.

(1) PIERRE ALBERT, marchand, marié en 1654 à Magdeleine Etienne, de laquelle il eut MAGDELEINE et ANTOINE ; ce dernier épousa Constance Gayle ou Gueyle. (*De Coston*). Voir au chapitre « **Barthélemy SOUBEYRAN** » le complément de mes notes sur la famille ALBERT.

Le vieux Montélimar

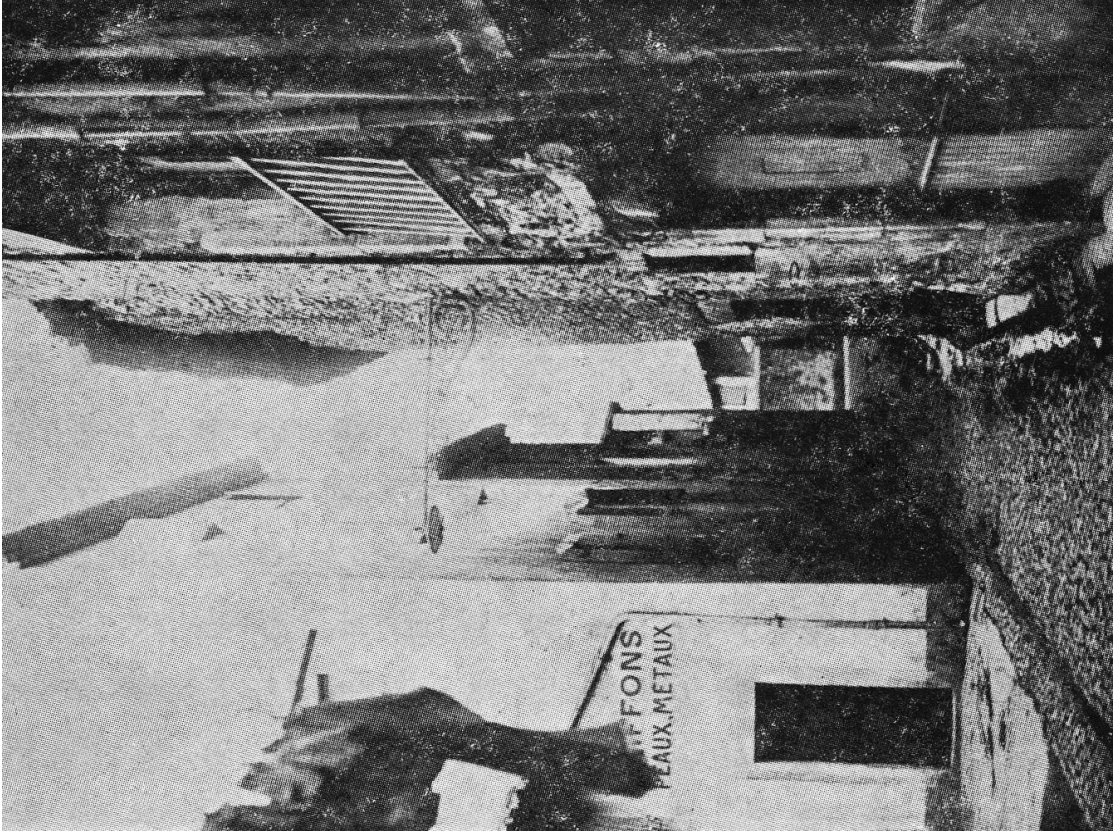


Rue Péés-de-Colas

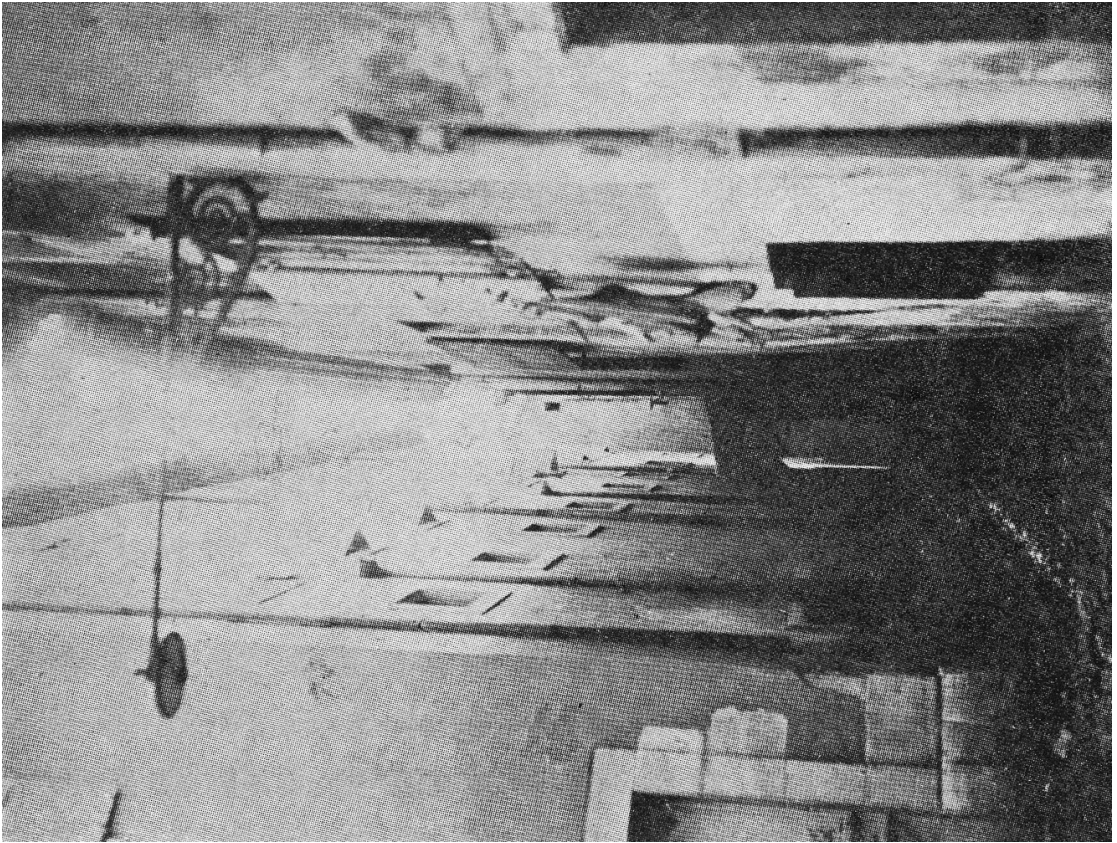


Rue Péés-de-Colas

Le vieux Montélimar



Rue uits-de-Gizeard



Rue Aletrac

J'ai cherché à savoir si *ABRAHAM SOUBEYRAN* avait conservé quelques relations avec les parents ou amis qu'il avait pu laisser à *Chassagnes* ou dans la région privadoise. Je n'ai rien trouvé. Je ne l'ai rencontré que deux fois à Privas passant des actes sans importance ; une première fois le 27 juillet 1655, un acte que j'ai déjà rappelé, une deuxième fois, le 8 mars 1659, également devant M^e Marnier, notaire, son beau-frère, un acte d'obligation avec Louis *Feschet*, de *Tournon-les-Privas*.

Est-ce le fait des circonstances ou est-ce un fait exprès, voulu de lui, il semblerait qu'*ABRAHAM SOUBEYRAN* ait cherché à jeter un voile sur tout ce qui aurait pu lui rappeler, et rappeler aux autres, une période de sa vie, sur laquelle il n'aurait plus voulu revenir.

J'ai déjà dit en parlant des *SOUBEYRAN* de *Chassagnes* quelles étaient les raisons qui pouvaient nous faire supposer qu'*ABRAHAM SOUBEYRAN* était peut-être le même que celui qui est désigné comme propriétaire, dans son hameau et dans son terroir d'origine, des biens énumérés dans le compoix de Coux de 1639.

La chose est possible puisque rien ne la contredit, et qu'elle a pour elle la similitude des noms et la concordance de dates, mais c'est tout, et rien ne nous permet de l'affirmer.

ABRAHAM SOUBEYRAN mourut le 14 novembre 1674 et fut enterré le lendemain 15 dans le cimetière (1) « *proche le Temple des habitants de Montélimar faisant profession de la Religion permise par l'Edit* » ; ses obsèques furent présidées par le ministre Daniel *Chamier* (2) ; son convoi fut suivi par son fils *BARTHELEMY* et par son neveu David *Pomarat* (3).

(1) Ce cimetière était situé au sud-est de la place du Temple ; il est occupé aujourd'hui par l'école communale de filles. Les protestants avaient un deuxième cimetière à Montélimar, il se trouvait dans le jardin de M. Picard entre la rue Roserie et celle du Chemin-Neuf. (*De Coston*).

(2) DANIEL CHAMIER (III^e du nom), second fils d'Adrien Charnier, pasteur de l'Eglise de Montélimar, et de Madeleine Allard. D'abord pasteur de Beaumont en 1655, puis de Montélimar, où il succéda à son père en 1671, jusqu'à sa mort le 29 juin 1676. Né en 1628, il avait épousé en 1659 Madeleine Tronchin, de Genève (contrat reçu le 21 octobre 1659 par M^e Rippot, notaire de Montélimar, à Aouste dans la maison de Théodore de la Faye, pasteur de l'Eglise Réformée de ce lieu, beau-frère de la future) qui lui donna 2 fils et quatre filles. Sa descendance est aujourd'hui représentée en Angleterre par les DESCHAMPS-CHAMIER, issus de Judith Chamier, fille de Daniel (III) Chamier, mariée le 4 avril 1757 à Jean des Champs, pasteur de l'Eglise française réformée de Londres (*Ch. Read. « Daniel Chamier »*).

(3) On était aux petits jours de l'année, le convoi, suivant les édits de Louis XIV, dut avoir lieu le matin à 8 h, ou le soir, à 4 h. exactement ; en été les heures fixées étaient 6 h. du matin et 6 h. du soir, les convois ne devaient être suivis que de dix personnes seulement.

Sébastienne BERAUD survécut quelques années à son mari ; elle testa le 4 may 1682 par devant M^e Pellapra, notaire, à Montélimar; comme son mari, et « *recommandant son âme* » à Dieu le Père créateur le suppliant que la séparation du corps veuille la recevoir « dans son Royaume céleste en luy pardonnant ses péchés, par le mérite et la passion de notre Sauveur Jésus-Christ », elle voulut être enterrée « en la forme de ceux de la Relligion prettandue Refformée de laquelle elle fait profession » ; après plusieurs legs aux pauvres de l'hôpital Notre-Dame-de-Pitié de Montélimar, au consistoire de la même ville, à son fils *MATHIEU SOUBEYRAN*, et au fils de celui-ci autre *MATHIEU*, à ses petits fils *ABRAHAM*, *JEAN* et *PIERRE SOUBEYRAN*, enfants de son fils *BARTHELEMY*, elle institua pour son héritière universelle sa belle-fille *Isabeau ALARD*, femme de son fils *MATHIEU*. Elle mourut au mois de mars 1684. Je n'ai pas pu trouver son acte de décès, les registres paroissiaux de l'Eglise Réformée manquant pour cette année, et j'ai suivi dans les registres catholiques tous les « *mortuaires* » sans rien rencontrer.

Du mariage d'*ABRAHAM SOUBEYRAN* avec *Sébastienne BERAUD* naquirent quatre enfants : (1)

- 1° *MATHIEU SOUBEYRAN*, né à Montélimar le 24 octobre 1636, qui va suivre ;
- 2° *BARTHELEMY SOUBEYRAN*, né à Montélimar vers 1641, et qui suivra également ;
- 3° *ETIENNE SOUBEYRAN*, né avant 1645, décédé avant 1666 ;
- 4° *JUDITH SOUBEYRAN*, née avant 1645, décédée aussi avant 1666, ces deux derniers décédés célibataires et sans postérité.

(1) **Abraham Soubeyran** appelle son 2^e fils : **Barthélemy** en souvenir de *Barthélemy Béraud*, le père de sa femme ; le prénom de son fils aîné : **Mathieu** aurait-il été également celui de son père à lui ? La chose est possible : les habitudes du temps, comme cela se fait encore beaucoup du reste, portaient les parents à donner au fils aîné le prénom de son grand-père paternel, et au second fils, celui de son grand-père maternel. Je n'ai cependant trouvé aucun « *Mathieu Soubeyran* » parmi tous les Soubeyran de Chassagnes.

NOTES Longues du Chapitre VII

(A/3) J'avais eu un moment d'espoir. Le livre de raison de **Abraham (II) Soubeyran**, fils de **Barthélemy Soubeyran**, est recouvert d'un vieux parchemin sur lequel est écrit, à peine lisible, un acte que je devinais être un testament ; j'en envoyais une photographie à M. Faure, archiviste de la Drôme, à Valence. Hélas ! c'était bien un testament, mais le testateur était un sieur *Bost, de Châteauneuf-du-Rhône*. Ma déception fut grande. Comment ce testament se trouvait-il entre les mains des SOUBEYRAN ? ce sieur *Bost*, testateur, était-il un de leurs ancêtres ? peut-être, j'en doute cependant. Ce n'était pas en tout cas ce que je cherchais. Voici d'ailleurs à titre de curiosité l'analyse de ce document telle que me l'a donnée M. Faure :

« Le document est bien un testament, le commencement a disparu, cette disparition « est très regrettable, car on aurait trouvé dans les premières lignes la date de « l'acte et le nom du testateur ; dans les 10 premières lignes, le défunt devait choisir « le lieu de sa sépulture, demander des prières pour le repos de son âme. Viennent « ensuite des legs particuliers, chacun annoncé par le mot *item*, en gros caractères :

« *ITEM. je lègue à l'église de Saint-Nicolas*

« *ITEM. je lègue* dix livres de cire en une seule fois trois autres livres « de cire à la fin de la seconde année suivant mon décès, à la fin de la troisième année « trois autres livres de cire.

« *ITEM. A* émines de blé pour une fois seulement.

« *ITEM. je lègue à titre d'institution particulière à Mariette, ma fille très chère,* « pour sa dot, lorsqu'elle sera établie en mariage en premier lieu une certaine mienne « terre de 14 sétérées sise au terroir du dit lieu de Châteauneuf, au lieu dit en Molière, « confrontant à l'occident avec le chemin par lequel on va de Rac à Montélimar, à l'orient « avec la terre de Reynaud au nord avec la terre appelée au midi avec des héritiers « de Louis et de Vincent De plus une autre terre de six sétérées, sise au territoire « de confrontant à l'orient avec le chemin par lequel on va à Châteauneuf « à l'occident avec une terre du prieuré de Saint-Pierre du Palais du dit lieu « de Châteauneuf au nord avec le béal du moulin du dit prieuré et au midi avec « et avec ses autres confins ; de plus une terre, sise au terroir de Rac, au lieu dit « Amassichas confrontant à l'orient avec le pré de à l'occident avec le pré « de Jacques Reynaud, au nord avec les prés de Rac, un chemin entre, et au midi avec le pré « des héritiers de Jean Brun (?) de plus les terres que j'ai au terroir de Roc, « au lieu dit confrontant à l'occident avec les terres des héritiers de dame Bérengère. « De Plus la moitié des hôtels et maisons sis au dit lieu de Châteauneuf De plus, « au lieu dit confrontant à l'occident avec la treille de à l'orient avec la vigne « S'il advenait que la dite Mariette mourut en bas âge, ou sans être mariée, ou sans avoir eu « d'enfants. en ce cas je veux et ordonne que son héritage appartienne à mon héritier « ci-dessous nommé. *Item. je veux et ordonne* que ladite Mariette soit entretenue, « conformément à sa condition de vivres et de vêtements et qu'elle ne puisse rien « réclamer d'autre sur mes biens pour quelque cause que ce soit.

« ITEM. je lègue à Morselhas, du Teil, diocèse de Viviers, un mien hôtel, « le dessous et le dessus, sis au lieu de confrontant avec l'hôtel de Jean « à l'ouest avec le fenil de moi testateur susdit, au nord avec les murailles du dit lieu « le dit hôtel constituée avec le dit feu Guillaume Morselhas Dans tous mes autres « biens, meubles et immeubles rentes et créances, présents et à venir, quels qu'ils « soient, en quelque lieu qu'ils soient, de quelque nom qu'ils soient appelés, je fais « et j'institue pour mon héritier universel seul et pour le tout, le nommant de ma propre « bouche, à savoir Guillaume Bost, mon fils très cher et ses héritiers à l'avenir Je veux « et ordonne qu'il paie toutes mes dettes et tous mes legs (J'institue pour exécuteur) « de mes dernières volontés le dit Guillaume Bost, mon héritier universel je leur donne « et accorde pleins pouvoirs pour prendre mes biens, meubles et immeubles aussitôt « après mon décès pour vendre ces biens avec ou sans enchères comme cela « leur semblera préférable.

« Les dernières lignes sont à peu près complètement illisibles ; on peut déchiffrer « seulement ces mots : « cela fut fait au lieu de Châteauneuf parmi les témoins « on distingue un Reynaud, du Teil, diocèse de Viviers.

« En résumé, le document est le testament d'un sieur Bost, de Châteauneuf Rhône. « La forme de l'écriture permet de le dater approximativement du dernier tiers « du XV^e siècle, de 1480 à 1490 environ. »

(B/3) De Coston, « Histoire de Montélimar » : 10 mars 1621, on bouche avec de la terre et des fascines les portes du Fust et de Saint-Gaucher, pour les mettre à l'abri d'un coup de main ; on apprend qu'on a « pétardé » Rochemaure, et on prend des mesures pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main, la guerre civile étant sur le point de recommencer en Dauphiné. Jean Dupuy-Montbrun est nommé chef des protestants, par ses coreligionnaires réunis à Die ; Puygiron, Châteauneuf, Poët-Laval, Cléon, sont pris par les protestants. A Montélimar, on expulsa les étrangers ; en outre, beaucoup d'habitants, tant catholiques que protestants, quittèrent la ville pour prendre les armes. Lesdiguières parvint à pacifier la province. Au commencement de 1626, nouvelle prise d'armes des protestants du Dauphiné — le 1^{er} janvier, le Conseil décide de faire fermer les portes, on distribue de la poudre ; le 3, on expulse les étrangers et les vagabonds ; le 4 février, on étend cette mesure aux Montiliens suspects. La guerre est aux portes de Montélimar — le 11 mars, siège de Soyans, il arriva à Montélimar beaucoup de troupes qui pressurèrent les habitants et commirent des désordres ; le 14 juillet, une lettre de Lesdiguières annonce le passage de 3 régiments venant du Piémont et qui, à Orpierre et au Buis, ont brûlé, saccagé et pris par force les femmes, et au Buis, tué quelques notables ; le consul Aubert est envoyé au devant des Colonels pour les prier de laisser leurs troupes hors de la ville, où on leur porta des vivres.

De Montélimar même, **Abraham Soubeyran** put assister aux épreuves et aux souffrances de ceux qu'il avait laissés derrière lui, en quittant Chassagnes. Le 21 mars 1629, un régiment de 1.000 hommes arriva de Grignan à Montélimar pour aller au Pouzin rejoindre l'armée du duc de Montmorency ; le Pouzin pris, le régiment de Montélimar revint, une moitié resta à Montélimar, l'autre moitié s'en alla à Pierrelatte. Le 18 juillet, après la prise de Privas, Louis XIII vint coucher à Montélimar — on peut imaginer les récits que les soldats qui accompagnaient Louis XIII firent dans la ville, des horreurs du siège et des exécutions qui suivirent la prise de Privas; ces récits qui exagéraient certainement les effets de la colère royale, Abraham Soubeyran dut les écouter la mort dans l'âme.



Un fragment du parchemin qui recouvre le livre de raison d'Abraham (II) Soubeyran

(Testament Bost)

(C/3) La peste fit de si grands ravages à Montélimar qu'on doit la considérer comme un des principaux épisodes de l'histoire de la ville ; elle fut apportée par des soldats venus du Milanais ; la peste se déclara à Lyon en septembre 1628, on la signala le 21 juillet à Avignon, à Romans et Saint-Marcellin ; le 1^{er} septembre on plaça des barrières en dehors des 4 portes, et le 13, on décida que celles du Fust et de Saint-Gaucher seraient constamment fermées pour se garantir des gens suspects de maladie ; le 29 septembre, on créa un bureau de santé et un règlement, ce qui fut complètement exécuté le 23 novembre 1628 seulement. Malgré toutes les précautions, la peste fit des progrès très rapides, la plupart des habitants se retirèrent dans les campagnes ou dans les villages voisins, et malgré ce « *la ville de Montélimar, lit-on dans un mémoire du temps, espreuve les calamités d'une furieuse peste et si forte que tout presque s'y meurt; il est plus mort de gens de qualité en ceste ville qu'en nulle autre du Dauphiné* » ; les pestiférés étaient relégués dans les huttes établies au lieu dit « *Ratapeaure* » et plus tard : « *l'Hôpital neuf* », c'est aujourd'hui un beau parc appartenant à M. Eugène Chabaud. La peste se calma au printemps de l'année 1630, puis reparut au commencement de 1631, puis en mars et avril 1632 ; elle fut heureusement enrayée. Une requête de dégrèvement présentée au roi par les Consuls de Montélimar en 1634, faisait perdre à la ville le tiers de ses habitants, ce qui serait énorme s'il n'y avait pas exagération en vue du succès de la demande ; il est impossible de connaître les pertes éprouvées, les registres des années 1629 et 1630 étant perdus (*de Coston, ibid.*)

(D/4) ADRIEN CHAMIER, 2^e du nom, fils aîné de DANIEL CHAMIER (le grand) et de Mlle DE PORTAL, né vers 1590, reçu au Saint-Ministère en 1614, après avoir été entretenu à l'Académie de Die aux frais du colloque du Valentinois. Pasteur à Manas et à Saou de 1614 à 1616, à Livron en 1616, à Montélimar où il succéda à son père, de 1617 à 1671, année de sa mort. Il avait épousé Madeleine Allard, dont il eut cinq filles et deux fils :

1^o JACQUES, avocat à Montélimar, marié à Marie *Boucherie* ;

2^o DANIEL (3^e du nom) qui succéda à son père comme pasteur de Montélimar ;

ADRIEN CHAMIER acquit une haute considération dans l'Eglise Réformée de France, et fut nommé, par sa province, plusieurs fois député aux Synodes nationaux ; il fut élu vingt fois modérateur des Synodes provinciaux.

Le cardinal de Richelieu, étant à Montélimar avec le roi Louis XIII, tint à le rencontrer et le traita avec la plus parfaite politesse et amabilité; en le quittant il lui dit : « *il faut venir me voir souvent, et plus vous viendrez souvent, plus vous serez le bienvenu* ». Il appela ADRIEN CHAMIER auprès de lui pour lui tenir compagnie pendant tout le temps que la Cour devait passer en Dauphiné et dans les provinces environnantes; lorsque ce dernier prit congé du Cardinal, celui-ci lui fit présent d'une bourse de cent pistoles et d'une de ses mules pour le ramener chez lui. Quand CHAMIER fut de retour à Montélimar, il informa le Consistoire de son Eglise de ce qui s'était passé et de ses nombreuses conférences avec le Cardinal; il offrit aux membres de ce corps la bourse avec ces cents pistoles qu'elle contenait et la mule qu'il avait reçue de l'« *Eminence* », (*Daniel Chamier, par Ch. Read (Arnaud, Histoire des Protestants du Dauphiné).*)

(E/4) Le Temple de Montélimar fut construit de 1599 à 1609. Le clocher fut construit « es années 1638 et 1639 », on y travailla de nouveau en 1646 et 1647 ; en 1665, furent édifiées les galeries du costé de bise ... ainsi que les degrés de la dite galerie ». (*De Coston, Histoire de Montélimar*). Ch. Read dans son ouvrage « *Daniel Chamier* » donne de cet édifice la description suivante, d'après le procès-verbal de visite du 4 juillet 1664, visite faite au nom du roi par deux commissaires envoyés pour l'exécution de l'Edit de Nantes.

« *Nous serions entrés, consignent les commissaires dans leur procès-verbal, par un grand portail du coté du vent dans une cour fermée de murailles de « 3 cotés, excepté de celui du levant, sur laquelle il y a des créneaux, et étant au devant de « la porte du temple qui est du coté du Vent et qui est la principale, nous avons remarqué « au-dessus d'icelle les armes à écusson de M. le Connétable de Lesdiguières, relevées « sur la pierre avec le manteau ducal, au-dessous desquelles est gravé dans la pierre ce « qui suit (une inscription latine que je n'ai pas jugé utile de reproduire). Et estant entrés « par la dite porte dans le temple, nous aurions remarqué la chaire où le ministre « prêche estre de plâtre posée du coté du couchant contre la muraille : et il y avoir une « autre porte au dit temple du côté du levant, et une autre de celui du septentrion, et que « le banc du consul de cette ville est tapissé d'un tapis parsemé de fleurs de lys, estant à « main droite de la dite chaire : un autre banc le long de la muraille du côté du levant est la « chaire du vice-sénéchal et de son lieutenant, lorsqu'il est de la R.P.R. avec un banc qui y « joint pour les advocats le tout paré d'un tapis de fleurs de lys et un autre banc du côté du « septentrion à main gauche de la porte, qui est fleurdelisée pour les officiers de l'Election, « quand il y en a, et à un coin du temple est le degré pour monter à une tour carrée en forme « de clocher, qui est entièrement remplie d'une montée où il y a soixante-quinze degrés de la « hauteur de huit pouces chacun environ, au bout desquels degrés en haut est une « ouverture carrée à la hauteur, depuis le plus haut degré d'une demi toise, où est un carré « de pierre de taille d'une toise et demie sur lequel est une arcade de pierre où est posée « la cloche, comme aussi nous avons remarqué la dite tour avoir été faite à deux fois, y « apparaissant un reste de toit jusques à l'encoignure du temple entre le midi et le « couchant et qu'elle a été élevée au dessus du dit toit ce qui nous a été rapporté par ceux « de la dite R.P.R. avoir été fait à cause que la cloche ébranlait les murailles du temple, y « ayant quelques fentes qui y paroissent. Nous avons encore remarqué à la fenêtre qui « répond du côté du levant les armes du roy avec la couronne et le collier de l'ordre de « Saint-Michel seulement, et à celle qui répond du côté du couchant, au dessus du banc des « consuls, au plus haut, sont les armes du Dauphiné et au dessous celles de cette ville avec « des chaperons rouges, comme aussi ayant fait mesurer la distance qui est depuis le coin du « dit temple jusques à celui de la chapelle des pénitents que les catholiques prétendent avoir « ci-devant appartenu à l'ordre des templiers et depuis à celui de Malte, nous avons trouvé y « avoir neufs toises et un pied de roy de distance. »*

Un marché couvert a été construit sur l'emplacement de ce Temple dont la place actuelle a conservé le nom.

(F/4) (*De Coston, H^{re} de Mont^{ar}*). On attachait jadis un grand prix au droit de bourgeoisie. A Nîmes, dès le XIV^e siècle, pour pouvoir le solliciter, il fallait posséder des biens ou s'engager à en acquérir. A Sisteron, celui qui le demandait devait contracter divers engagements et perdait son droit de bourgeoisie s'il ne les remplissait pas. A Briançon, ces demandes étaient soumises depuis 1647 au Conseil Général de la communauté, et le nouveau bourgeois avait l'obligation de payer une somme variant de cent vingt à trois cents livres. Dans diverses villes, comme Lyon, ou Marseille, il fallait 10 ans de résidence,

et le titre de bourgeois de quelques cités considérables était sollicité par des nobles. Parfois, certaines communautés admettaient à titre gratuit des personnes apportant une industrie nouvelle ou des connaissances utiles, par exemple les médecins et les professeurs. A Montélimar, les concessions de cette nature avaient beaucoup moins d'importance et se réduisaient à de simples autorisations de résidence. Elles apparaissent pour la première fois en 1553; on se bornait alors à régulariser la situation des personnes étrangères fixées dans la ville, en leur accordant des « lettres d'habitation ». Une commission avait été nommée par une délibération consulaire pour procéder à une enquête minutieuse sur tous les étrangers qui y habitaient « *si on les trouve recepvables an qualité et probité* », porte cette délibération, « *ils seront escripts par nom et surnom au livre du cathastre général* « *des habitants ceste ville... en payant pour la réception de chacun père de famille la somme* « *de dix florins petits ...si les dits extrangiers ne seront trouvés recepvables, estant subjects* « *fugitifs ou vagabonds, leur sera inthymé de vuyder et sortir ors de dite ville en* « *vingt quatre heures.* »

(G/4) Abraham Soubeyran put d'autant mieux prêter le serment qui lui était demandé, et cela certainement sans aucune espèce de réserve ou d'arrière pensée, qu'il avait eu plusieurs fois, depuis l'arrivée à Montélimar, l'occasion d'approcher de près la majesté royale. Les sentiments de respect, d'amour, et de vénération pour le Souverain, étaient, à cette époque, unanimes dans le cœur de tous les sujets de Louis XIII. Les protestants, dans leurs luttes pour conserver une autonomie qu'ils ne pouvaient pas conserver, la noblesse, dans sa rébellion ouverte contre le terrible ministre que lui fut Richelieu, mirent toujours la personne sacrée du monarque au-dessus de la mêlée. Tous les français d'alors, les catholiques comme les protestants, les grands seigneurs comme le commun peuple, les nobles comme les bourgeois, partageaient les sentiments de loyalisme qui, dans leur expression, nous font sourire aujourd'hui. Tellement qu'on peut dire qu'il fallut, un peu plus de cent ans plus tard, toute la noce crapuleuse d'un Louis XV pour amener dans le cœur de ses sujets une désaffection telle qu'elle pût rendre possible les événements qui devaient emporter la royauté elle-même.

Un an à peine après son arrivée à Montélimar, **Abraham SOUBEYRAN** avait pu assister à la réception solennelle que sa patrie d'adoption réserva au roi, à son retour du Languedoc, après la prise de Montpellier et le traité de paix rédigé sous forme de déclaration royale le 19 octobre 1622. Louis XIII arriva à Montélimar le 23 novembre, accompagné des ducs de Montmorency et d'Epéron, d'un grand nombre de seigneurs et d'une escorte composée de 2 000 cavaliers et de 8 000 fantassins. Les trois consuls de la ville, en habits de satin et de velours, avec leur manteau doublé de panne, suivis du Conseil, attendirent le roi à la porte d'Aygu, et le Consul catholique Lanticieux, harangua le monarque. « Son interminable discours », dit M. de Coston, à qui j'emprunte tous ces détails, fut un des spécimens les mieux réussis du style boursoufflé et amphigourique si à la mode à cette époque. « *Sire, dit-il au roi, est-ce merveille, si aux rayons éclatants de Votre Majesté si auguste, notre âme se perd dans l'admiration, notre cœur se fond en amour et nos sens s'épanouissent en joie ? Puisque le souverain bien consiste en la vision salutaire de notre prince en ce monde, comme celui de nos âmes en la vision de Dieu au ciel, aussi l'on peut dire que l'amour et la joie s'enfantent de ses rayons comme la chaleur et la clarté procèdent du soleil du monde. Ô merveille ! ô admiration ! ô extase ! que nos yeux voient la lumière salutaire qui les fait voir, voici notre roi, etc., etc.* » **Abraham Soubeyran** put entendre ce chef-d'œuvre d'éloquence

montilienne, et Louis XIII, impassible, répondre laconiquement : « *Je vous remercie, « je vous aime, je vous serai bon roi* ». Après avoir reçu les clefs de la ville, le roi se plaça sous un dais porté par les 3 consuls et un conseiller et fut conduit solennellement à la maison Pracomtal, rue Saint-Gaucher, où il logea. Cette cérémonie, les arcs de triomphe élevés, le feu d'artifice qui représentait la discorde en fuite ainsi que la Paix et la Justice embrassant les armes de la France, tout cet ensemble dut produire sur le cœur et l'imagination d'**Abraham Soubeyran** l'effet que nous pouvons imaginer. Effet dont je puis avoir une bien pâle idée, lorsque, rappelant mes souvenirs, je me remémore celui, que put me produire à moi-même la réception à laquelle j'assistais, tout jeune homme, du Président de la République Sadi Carnot dans cette même ville de Montélimar.

Louis XIII qui s'était arrêté une deuxième fois à Montélimar en juillet 1629 s'y arrêta une troisième fois en septembre 1632, il fut accompagné cette fois par, la reine et le cardinal de Richelieu. Nul doute que ces visites dans les circonstances où elles eurent lieu n'aient accentué l'impression que put produire sur l'esprit d'**Abraham Soubeyran** ces nouvelles apparitions de la majesté royale accompagnées du puissant ministre qui était comme la vivante expression de l'autorité et du pouvoir absolu du monarque.

(H/5) Voici le relevé de son « *possessoire* » tel que je l'ai relevé sur un vieux cadastre de Montélimar, celui de 1634, au Livre A, f° 227 ;

- « *Tient une chauchière et jardin aux Pees de Colas contenant quarante trois canes
« quatre pans, livrés du tenant de Jehan Masson, au livre B f°51 verso chargé
« le 2 janvier 1642*
- « *plus une maison aux Aleyracs, contenant quarante cinq canes six pans livré
« du tenant de Estienne Ligier de Rac, au dit Livre f° 339
« appert par M^e Bon, notaire, le 3 juillet 1645 chargé ce 16 octobre 1645*
- « *plus une terre à leschamps contenant trois sestérées et demye,
« livré du compte de Judit Branche, au présent Livre f° 198,
« appert le 20 novembre 1644 »*
(le nom du notaire n'est pas indiqué).

au même Livre A, f° 339

la maison de la rue des Aleyracs est reportée, avec ses confins

« *confrontant du levant maison de sieur Melchior Louys, du couchant maison
« de Jean Mondon, de bize la dite rue et du vent jardin de Jean (illisible) estimée scavoir
« dix neuf canes quatre pans pour le devant et deux sols la cane et le reste à huit deniers
« la cane monte cinquante six sols deux deniers. »*

au même Livre A, f° 413

« *Tient une chauchière à la rue des Cuirateries dans la ruelle appelée le Puis
« de Guigard contenant quarante cinq canes levé de compte de Bonne Chabanne cy devant
« a fol. 368 verso, en vertu du contrat reçu par M^e Nicolas, notaire, le 13^e aoust 1657,
« déclaré le 8 février 1658, levant le beal des moulins, couchant estable de Anthoine Serre,
« de bize jardin dotal de Françoise Beaumont et du vent la dite ruelle estimée scavoir
« vingt canes du costé du Béal a deux sols six deniers la cane et le reste a six deniers la cane
« montant le tout trois livres dix sols six deniers. »*

(1/6) « Monsieur » MATHIEU FORQUET, capitaine dans le régiment de Ferron, marié en 1647 à Judith Vial, se fit appeler plus tard FORQUET DE CHAMILLAC et fit enregistrer en 1698 ses armes « *d'azur au huron d'argent accompagné de trois coquilles d'or, au chef d'argent chargé d'un oiseau (foulque) de sable* ». La famille FORQUET était originaire de Valence. Berthon Forquet, né dans cette ville, capitaine, sergent major et consul de Montélimar en 1606, 1608 et 1618, était un des principaux officiers protestants ; il faisait partie en 1593 de la garde d'honneur de du Poët, gouverneur de Montélimar ; il avait commencé par être teinturier, et marchand et avait acheté une vaste maison entre la rue des Aleyrac et les remparts. (*De Coston*).

LES SOUBEYRAN A MONTELIMAR

CHAPITRE VIII

Mathieu (1^{er}) Soubeyran et ses descendants

MATHIEU SOUBEYRAN, fils aîné d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN et de *Sébastienne BERAUD*, naquit à Montélimar le 24 octobre 1636.

Il se maria très jeune, à l'âge de 21 ans, avec une jeune fille de bonne famille, *Isabeau ALARD* (1), fille de *Jean Alard* et de *Suzanne Lion* ou *Lioner*, de Montélimar, mais originaires de Saint-Flavy, mandement et paroisse de Barcelonne. Les *ALARD* étaient alliés aux *Feautrier*, une des meilleures familles protestantes de Montélimar. Le contrat reçu par M^e Marnier, notaire à Privas, oncle du fiancé, fut passé le 18 octobre 1657, à Montélimar, dans la maison du sieur Nicolas *Feautrier* (2), docteur et avocat de la dite ville. *ABRAHAM* SOUBEYRAN, comme nous l'avons déjà dit, donnait à son fils une tannerie, avec toutes ses dépendances, plus une somme de 700 livres, savoir 600 livres lorsque le fiancé aurait atteint l'âge de 25 ans et 100 livres après le décès du donateur. La fiancée, elle, se constituait en dot « *tous ses biens et droits présents et advenirs* », notamment la somme de 700 livres « *quelle a dit avoir dans ses coffres et promis de payer le jour de la solemnization du mariage* », plus 150 livres « *à elle dues par s^r Daniel Alard, son frère, demeurant à la ville d'Ambrun* » (Embrun sans doute), plus 200 livres « *à elle données par s^r Jean Lyon (ou Lion) son oncle maternel payables dans un an prochain* », comme aussi « *ung habit de buratine qu'elle confesse avoir reçu de son cousin M. M^e Nicolas Feautrier, docteur et advocat de la dite ville, encore un habit que demoiselle Suzanne Feautrier, sa cousine, lui a donné* ».

Le mariage fut béni le 19 novembre 1657, ainsi que le porte une mention écrite en marge de la promesse de mariage, que j'ai seule trouvée.

(1) Cette famille *ALARD* n'avait rien de commun avec celle des *ALLARD* que nous trouverons plus loin.

(2) Les *FEAUTRIER* étaient de riches marchands de Montélimar éteints dans la noblesse ; ils étaient originaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux où il y avait en 1409 deux personnages de leur nom, Artaud et Bertrand. Leur souvenir est encore rappelé à Montélimar par l'ancien manoir de Feautrier, flanqué de deux tours, sur la route d'Espeluche (*de Coston*).

C'était un mariage des plus honorables que faisait *MATHIEU SOUBEYRAN* ; il s'alliait avec une famille de l'aristocratie protestante montilienne, et son union dut certainement plaire à son père, puisque ce dernier lui donna par son contrat de mariage une tannerie et toutes ses dépendances. Que se passa-t-il par la suite, entre le père et le fils, pour qu'*ABRAHAM SOUBEYRAN* substituât à son fils aîné son fils cadet *BARTHELEMY* ? Je n'ai pas pu le savoir, aucun acte ne m'en ayant dit plus long que celui du 24 novembre 1661 qui consacrait seulement la séparation du père et du fils, décidée par eux d'un commun accord, sans rien dire sur les motifs d'une pareille décision.

MATHIEU SOUBEYRAN exerça donc seul sa profession de tanneur en travaillant pour son compte dans la tannerie que son père lui avait donnée. Je ne sais rien de plus sur lui. Jamais je ne l'ai vu paraître dans des actes à côté de son frère, au mariage duquel il n'assiste pas, pas plus qu'aux obsèques de son père. Ce qui est inexplicable,

MATHIEU SOUBEYRAN et *Isabeau ALARD* vécurent assez longtemps pour assister à l'agonie de leur Eglise, frappée à mort par les événements sur lesquels je reviendrai dans le chapitre suivant.

Je n'ai pas trouvé leur acte d'abjuration ; ils moururent tous les deux la même année, en 1699, *Isabeau ALARD*, le 5 août, et *MATHIEU SOUBEYRAN*, la veille de Noël, le 24 décembre. Le prêtre refusa la sépulture ecclésiastique à *Isabeau ALARD* pour n'avoir pas voulu faire son devoir de catholique. Pour *MATHIEU SOUBEYRAN*, son acte de décès, très laconique, ne spécifie pas les dispositions dans lesquelles il mourut :

« décembre 1699, sieur Mathieu Soubeyran taneur de cette ville est décédé
« le vingt-quatrième du courant gist au cimetière et Mathieu Soubeyran son fils présent
« et avec mon clerc et moi ».

MATHIEU SOUBEYRAN et *Isabeau ALARD* eurent de leur mariage deux fils :

- 1° *ABRAHAM*, décédé avant 1682, sans postérité ;
- 2° *MATHIEU*, né à Montélimar vers 1665 et qui suit.

MATHIEU SOUBEYRAN, 2^{me} du nom, naquit sans doute à Montélimar. Je n'ai pas trouvé son acte de naissance, l'année de celle-ci nous est donnée par son acte de mariage, qui en 1695, le dit âgé d'environ 30 ans. Je ne sais presque rien sur lui. Tanneur comme son père, il habitait aussi dans la tannerie sise au Puis de Guigard, près de la rue des Cuirateries. Il épousa le 12 avril 1695, *Marie MARTIN*, fille de *Louis Martin* et de *Marguerite Achard*. Pour la première fois depuis cent ans, son mariage fut béni par un prêtre, l'abbé Seigneuret, vicaire de Montélimar. *Marie MARTIN*, âgée d'environ 18 ans, était déjà enceinte de six mois au moment du mariage ; ce dernier se fit sans doute contre la volonté de *MATHIEU SOUBEYRAN* et d'*Isabeau ALARD*, car ils n'assistent pas à la cérémonie, ni aucun de leurs parents ou amis.

MATHIEU SOUBEYRAN et *Marie MARTIN* eurent dix enfants, dont une fille, *Magdeleine*, née le 24 février 1697, survécut seule, tous les autres, quatre garçons et cinq filles, moururent les uns après les autres, âgés de 4 à 6 ans.

Bien que je n'aie pas trouvé l'acte d'abjuration de *MATHIEU SOUBEYRAN*, il n'y a pas de doute qu'il n'ait abjuré, puisque le 2 octobre 1685, je l'ai trouvé assistant comme témoin à l'abjuration de *Charles Vion*, *Pierre Valette* et *Antoine Cabestan*, qui abjurèrent entre les mains de messire Etienne Geofre, curé d'Ancône, il signe : « *Soubeyran, présent* », et que le 27 août 1701, il assiste « ancien converti faisant son devoir » au baptême

dans l'église paroissiale de Dieulefit, de Marie Gilberte, dont il est le parrain, dame Gilberte Roger étant la marraine.

Je pense que sa femme dut abjurer elle aussi, bien que je n'aie rien trouvé qui nous en donne la preuve matérielle.

Leur conversion ne dut être ni bien sincère, ni bien profonde.

MATHIEU SOUBEYRAN mourut le 1^{er} janvier 1742, et sa femme, cinq ans après, le 28 août 1747 ; à tous les deux la sépulture ecclésiastique fut refusée par le prêtre pour n'avoir pas fait leur devoir de catholique ; pour *Marie MARTIN*, l'acte de décès ajoute « *quoique requis par nous* », ce qui indique que le prêtre, averti de sa maladie, vint auprès de son lit de mort pour la presser de recevoir les sacrements et qu'elle les refusa jusqu'à la fin, les hommes ne pouvant plus rien sur elle (1).

Ainsi que je viens de le dire, des dix enfants qu'ils avaient eus, seule survécut une fille:

MAGDELEINE SOUBEYRAN

née le 24 février 1697, à Montélimar. Je sais très peu de chose sur elle.

Elle fut mariée trois fois :

En 1^{res} noces, le 5 juin 1714, à 17 ans, à *Pierre BLACHE*, marchand tanneur de Die, né à Die vers 1692 de *Louis Blache* et *Diane Gueymand* ;

en 2^{mes} noces, le 17 novembre 1722, à *René NIEL*, bourgeois de Saint-Paul-Trois-Châteaux ;

en 3^{mes} noces, à noble *Barthélemy de PONNAT* (2).

Ce dernier, qui avait abjuré, mourut catholique, le 27 octobre 1739, et fut enseveli dans la chapelle des morts de l'église Sainte-Croix, à Montélimar.

Le Baron *de Coston*, dans son « *Histoire de Montélimar* », vol. III, page 429, consacre ces quelques lignes à *MAGDELEINE* SOUBEYRAN :

(1) Le prêtre aurait pu requérir contre la mourante les rigueurs des Edits contre les relaps, c'est-à-dire faire condamner son cadavre à être traîné sur la claie et jeté à la voirie. Je n'ai pas connaissance que la chose ait été faite à Montélimar.

(2) Il appartenait à une famille noble originaire de Serres dans le Gapençais, où *Jean de PONNAT* fit son testament en 1491 (Chorier). Un membre de cette famille *Antoine Joseph*, baron de PONNAT, auteur de divers ouvrages très violents contre le catholicisme est mort en 1881 à l'Hôtel-Dieu de Chambéry (De Coston).

Armes des DE PONNAT: « *D'or à 3 têtes de paon arrachées d'azur, 2 et 1* ».

« Il restait très peu de religionnaires à Montélimar. *Magdeleine Soubeyran*, fille « d'un tanneur qui habitait la rue Aleyrac, avait épousé Barthélemy de Ponnat de Gresse, « ancien page du duc de Bouillon, fils de Pierre et de Marie Ursule de Costa. Peu avant « sa mort, en 1739, il testa (Nicolas, notaire), en faveur de sa femme. Celle-ci, en 1745 « et 1746, fut détenue pendant près d'un an dans les prisons de Grenoble pour cause « de protestantisme, et enfin condamnée à 400 livres d'amende (par arrêt du Parlement « de Grenoble en date du 2 avril 1746). André Josserand, avocat, fils de converti, passa « dix mois à Grenoble pour l'assister de ses conseils et pour la défendre. »

Elle mourut sans enfants en 1775, le 12 décembre.

Voici son acte de décès :

« *Dame Magdeleine Soubeyran, veuve de noble Barthélemy de Ponnat de Gresse,*
« *âgée d'environ soixante et dix neuf ans est décédée le douze décembre mil sept cent*
« *soixante et quinze suivant le rapport que nous a fait M. Paul Alançon, procureur*
« *de la sénéchaussée ; au corps de laquelle nous avons refusé la sépulture ecclésiastique*
« *pour n'avoir pas voulu faire son devoir de catholicité, quoique requise par nous et cela dit*
« *M. Alançon signé avec Dominique Ombry et nous*

« *Menuret, sacristain.* »

Comme sa mère, *MAGDELEINE SOUBEYRAN* refusa de faire son devoir de catholique, bien que le prêtre fût accouru auprès de son lit de mort pour la presser de recevoir les sacrements.

Elle fut la dernière de sa branche.

Ses biens passèrent après elle à M^{me} *de Pré de Seigle de Presles*, qui, le 26 janvier 1763 « *déclare tenir tout ce qui existe sous le nom de Madame de Ponac* » (sic) (1) (*Cadastre 1634, Livre E, page 172*).

(1) Sans doute à la suite d'un testament de **Magdeleine Soubeyran de Ponnat**, testament que je ne connais pas.

D'après le baron de Coston, le presbytère actuel (1933) de l'Eglise Réformée de Montélimar viendrait de la famille de Pré de Seigle de Presles, qui l'aurait alors elle-même tenu de **Magdeleine Soubeyran**, si l'on en croit la déclaration de M^{me} de Presles.

J'eusse pu évidemment, il y a une vingtaine d'années, faire sur cette branche de notre famille des recherches plus approfondies que celles que j'ai faites, mais je ne prévoyais pas à ce moment-là l'extension que prendrait mon travail, et il est trop tard maintenant pour que je puisse songer à combler les lacunes qu'offre certainement le Chapitre que je viens de consacrer à **Mathieu (1^{er}) Soubeyran** et à ses descendants.

ARMES des DE PONNAT



« D'or à 3 têtes de paon arrachées d'azur, 2 et 1 »

(C'est moi qui ai reconstitué ces armes
d'après la description qu'en donne Chorier.
Je ne garantis pas, naturellement,
l'exactitude de la figuration ci-dessus.)

LES SOUBEYRAN A MONTELMAR

CHAPITRE IX

Barthélemy Soubeyran

BARTHELEMY SOUBEYRAN, 2^{me} fils d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN et de *Sébastienne BERAUD*, naquit à Montélimar vers 1641. Nous n'avons aucun détail sur sa jeunesse. Il fut marchand tanneur comme son père et son frère ; tandis que *MATHIEU* SOUBEYRAN s'établissait à son compte dans la tannerie à lui cédée dans son contrat de mariage. *BARTHELEMY* SOUBEYRAN, au contraire, restait avec son père pour exploiter avec ce dernier, les tanneries de la rue *Pées de Colas* et de la rue *des Aleyracs*, où nous le trouvons domicilié (1). Il travaillait à la préparation et au traitement des cuirs qu'il allait vendre lui-même aux cordonniers, assez loin dans la région de Montélimar (2).

Comme son frère, il s'allia à une des plus anciennes familles montiliennes. Il se maria assez tard, à l'âge de 30 ans. Celle qui devait devenir sa femme, *Anne SABLON* (3) était fille de *Daniel Sablon* (A) procureur, et de *Suzanne Allard* (B). Le contrat de mariage fut reçu le 8 février 1671 par M^e Chalamel (C) notaire à Montélimar, beau-frère de la fiancée, dans la maison de M^e Daniel Sablon, son frère. *BARTHELEMY* SOUBEYRAN, de l'avis et conseil de ses père et mère, et de s^r Jean *Marnier* (D) notaire royal à Rochemaure, son oncle, et *Anne SABLON*, de celui de demoiselle Allard, sa mère, et de M^e Daniel *Sablon*, procureur, son frère, « *promettaient de se prendre en vray et légitime mariage à la première réquisition de l'un d'eux et icelluy faire bénir et solemniser à la forme de ceux de la religion chrestienne permise par l'Edit de laquelle ils font profession.* »

(1) D'après un acte du 12 juillet 1676 **Barthélemy Soubeyran** aurait acquis une tannerie à la rue des Aleyracs d'une demoiselle Isabeau Roche (arrêt de compte avec Daniel Baudoin, maître-maçon, pour la voûte et les bâtiments faits par ce dernier à la dite tannerie). Son père possédant déjà une maison dans cette même rue des Aleyracs, celle acquise par lui ne l'aurait été sans doute que pour agrandir l'immeuble paternel.

(2) Nous le trouvons à Dieulefit passant devant M^e Monier, notaire, le 23 avril 1670, un acte d'obligation contre Jacques Chavier du Poët-Laval ; le 23 octobre 1671, le même acte contre Jean Rouland, de Dieulefit ; le 6 août 1672, contre Antoine Plaîche, de la même ville, tous pour paiement de cuirs vendus par lui.

La future épouse se constituait en dot tous ses biens, noms, droits et actions présents et à venir ; sa mère, *Suzanne Allard*, « *ayant le présent mariage agréable* », donnait à sa fille la somme de 300 livres. *ABRAHAM SOUBEYRAN*, « *ayant aussi ledit mariage agréable* », donnait à son fils, « *acceptant et humblement remerciant* », la moitié de tous ses biens, noms, droits et actions, meubles et immeubles, présents et à venir, sous la réserve de « *la dite moitié des biens donnés comme des retenues sa vie durant en supportant les charges du mariage et nourrissant et entretenant les dis futurs mariés eux et leur famille* » ; il promettait, en outre, d'émanciper son fils avant la bénédiction du présent mariage. Pour joyaux nuptiaux, *BARTHELEMY SOUBEYRAN* donnait à sa future épouse la somme de 200 livres et une « *robe selon sa qualité* ». Vingt-sept avocats, procureurs, notaires ou médecins, assistèrent, en leur qualité de parents ou amis, et figurèrent comme témoins à cet acte solennel. J'ai pu, en rapprochant les signatures apposées au bas du contrat de celles que j'ai rencontrées sur les registres paroissiaux de l'Eglise Réformée de Montélimar, identifier presque tous ces « *parents ou amis* » qui, ce jour-là, tinrent à entourer de leur affection ou de leur sympathie *BARTHELEMY SOUBEYRAN* et sa fiancée : j'ai ainsi identifié *Jean Pellapra* (E) procureur, son frère *Paul Pellapra*, marchand, *Jacques Chamier* (F) avocat, *Pierre Rippot* (G) notaire, *Antoine Cassagne* (H) praticien, *Jacques Franjon* (I) procureur, *Pierre Favier* (J) marchand, *Jean Favier*, praticien, *Simon Sudre* (K) marchand, *François Maillet* (L) tailleur d'habits, *Jean Albert* (M) bourgeois, *Antoine Forquet* (N) avocat, *Jean Allard* (O) marchand, *Nicolas Feautrier* (P) avocat, *Balthazar Cornet* (Q) marchand, *Pierre Berthe* (R) avocat, *Daniel Andrau* (S) praticien, *Allain Plagnol*, bourgeois.

C'est toute la meilleure société protestante qui défile ainsi sous nos yeux, à la veille d'être dispersée par l'orage terrible qui allait fondre quelques années après sur l'Eglise Réformée de Montélimar.

Suivant la promesse que les fiancés s'étaient faite l'un à l'autre de faire bénir et « *solemnizer* » leur mariage « *à la forme de ceux de la religion chrestienne permise par l'Edit de laquelle ils faisaient profession* », leur union fut bénie dans le Temple de Montélimar le 15 mars 1671, « *avant la prédication du soir* », par « *Monsieur* » M^e *Jacques Dumarché* (1), ministre, le fiancé assisté par son père et son oncle maternel, M^e *Jean Marnier*, notaire à Rochemaure, la fiancée par son frère M^e *Daniel Sablon*, procureur, et M^e *Chalamel*, notaire, son beau-frère. Voici, d'ailleurs, l'acte de mariage tel que je l'ai relevé dans les registres paroissiaux de l'Eglise Réformée de Montélimar :

(3) Le 2 novembre 1670, après la prédication du soir, dans le Temple de Montélimar, *Anne Rippert*, fille de *Isaac Rippert*, est présentée au baptême par **Barthélemy Soubeyran** et **Anne Sablon** — déjà fiancés probablement ; ils proclamèrent ainsi, sans doute, devant toute l'Eglise réunie, et leur amour, et leur volonté d'être l'un à l'autre.

(1) JACQUES DUMARCHE, pasteur à Beaumont de 1646 à 1648, à Montélimar de 1650 à 1680, à Dieulefit de 1680 à 1683. Réfugié en Suisse, à Vevey, en 1684, où il mourut. C'est tout ce que j'ai trouvé sur lui. (*Arnaud, Histoire des Protestants du Dauphiné*, vol. II, p. 388).

Barthelemy
Je habonne subeyran
creantur. et obligen
cy Conhe. ayrent paye
de la somme de 1000
dms Jean Wlland
debtur d'ulle digne
amjs Lequitte
consentant aubavenu
dus acte en soy de ce
mesme ayant barce.
Lapussantet
B. Soubeyran

Autographe
de
Barthélemy Soubeyran

*(Ces lignes sont écrites de sa main, en marge d'un acte passé,
le 23 Octobre 1671, par devant M^e Monier, notaire à Dieulefit).*

L'orage annoncé par de sourds grondements n'avait pas encore éclaté ; il était encore permis à « ceux de la religion » d'entendre une prédication, et c'est probablement devant une assemblée courbée déjà sous le vent de persécution qui commençait à souffler que la sainte cérémonie eut lieu « avant la prédication du soir ». Que de choses dans ces quelques mots et comme ils nous aident à nous représenter et à revivre cette scène : c'est en présence de l'Eglise réunie, tout entière témoin de leurs promesses, que les nouveaux époux prirent l'engagement d'être ensemble fidèles à leur Dieu, et dans la bonne comme dans la mauvaise fortune fidèles l'un à l'autre. Le prédicateur dut ensuite leur adresser de sérieuses exhortations, rendues plus émouvantes encore par les difficultés et les persécutions qui s'annonçaient ; peut-être même ces exhortations et la cérémonie qui en était la cause firent-elles le fonds de la prédication de ce soir-là ! Nous ne savons, mais quelle solennité dut emprunter aux épreuves qui les attendaient la bénédiction que reçurent les jeunes époux !

Quelques années encore et l'Edit de Nantes aura vécu, les pasteurs seront chassés hors de France, et il nous faudra attendre plus de cent ans pour voir, seulement en 1768, béni au désert, par un pasteur, le mariage d'un arrière-petit-fils de BARTHELEMY SOUBEYRAN. Lui-même, d'ailleurs, ne devait pas être témoin de la grande persécution ; il mourut quelques années après son mariage, assez tôt, cependant, pour voir la « *Religion permise par l'Edit* » devenir la « *Religion prétendue Réformée* ».

Alité et très malade, il fit venir, le 25 mai 1679, quatre jours avant sa mort, son cousin le notaire *Rippot*, pour lui dicter ses dernières volontés : « *Recommandant son âme à Dieu, en le suppliant de la recevoir au rang des bien heureux lorsqu'elle sera séparée de son corps* » et protestant de son attachement à la « *Religion prétendue Réformée, de laquelle il fait profession* ». Il voulait, comme son père, être enterré dans le cimetière « *proche le Temple de ceux de la Religion* », et après plusieurs legs aux pauvres de la ville, au Consistoire, à chacun de ses trois enfants, comme à ceux qui pourraient naître, à sa mère, à qui il recommande sa femme et ses enfants, il institua sa femme *Anne SABLON* son héritière universelle, à charge pour cette dernière de remettre après elle son héritage à son fils aîné *ABRAHAM*. Il mourut le 29 mars 1679, âgé d'environ 39 ans, et fut enterré, suivant son désir, dans le cimetière protestant de Montélimar. Ses obsèques, les dernières pour bien longtemps dans notre famille, furent encore présidées par un pasteur, M^r M^e Pierre *Chiron* (1), ministre de l'Eglise Réformée de Montélimar. Voici son acte de décès :

« *Ce trantiesme mars mil six cent septante et neuf a été enterré au cimetière proche du Temple des habitants de Montélimar faisant profession de la religion permise par l'Edit sieur Barthélemy Soubeyran vivant tanneur décédé le vingt-neuf^{me} du courant et ont assisté au convoi Monsieur Pierre Chiron, ministre, sieur Daniel Sablon, procureur, et sieur Jacques Chalamel, notaire, beaux-frères du défunt, lesquels ont signé avec moy diacre et secrétaire.* »

BARTHELEMY SOUBEYRAN ne dut pas laisser une situation bien brillante, si j'en crois la déclaration que fit son fils *ABRAHAM* dans une transaction passée le 21 février 1713 par devant M^e Nicollas, notaire à Montélimar « *que les biens de la dite hérédité* » (celle de son père) *ne consistent qu'en une maison en pauvre état, une tannerie, une vigne,*

(1) PIERRE CHIRON (appelé Théodore, par erreur, par M^e Arnaud dans son volume p. 384) pasteur de Montélimar de 1679 à 1684, réfugié à Lausanne en 1688 où il faisait partie d'un comité destiné à s'occuper du sort des réfugiés. Il fut condamné à sortir de France par arrêt du Parlement de Grenoble en date du 12 Juillet 1684.

« quelques meubles, quelques obligations et promesses au dit Inventaire qui ne peuvent être exigées tant par l'insolvabilité des débiteurs qu'autrement », tellement, ajoute-t-il, que si sa mère avait exigé un règlement de comptes au moment où il fut en âge de recueillir la succession de Son père, il eut été obligé de renoncer à l'hérédité de ce dernier.

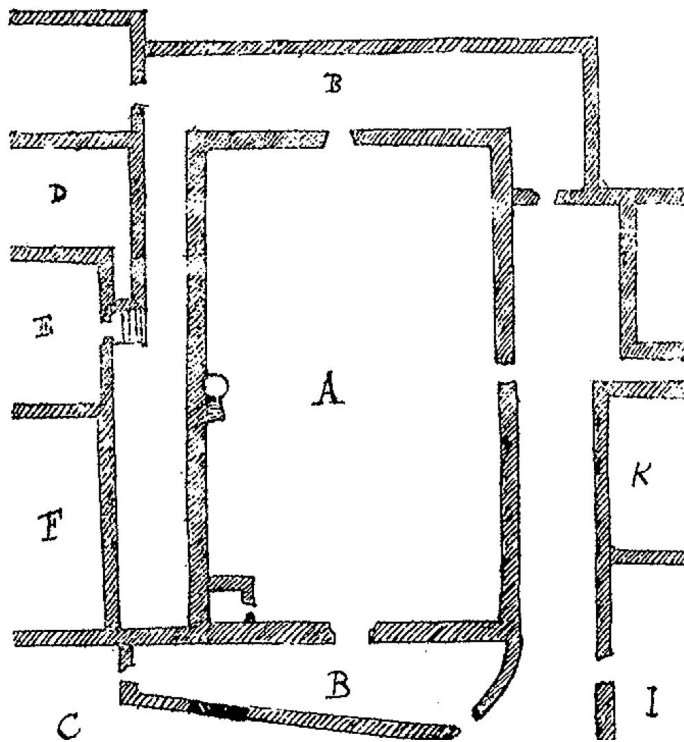
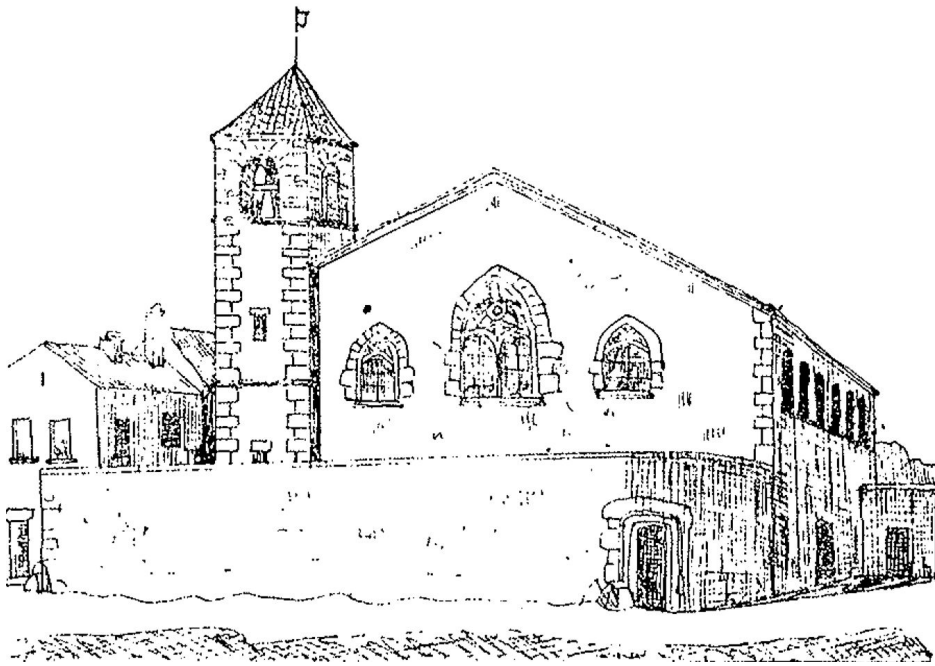
Anne SABLON survécut longtemps à son mari. Restée veuve, jeune encore, avec trois enfants, dont l'aîné avait à peine 7 ans, elle eut sans doute à faire face aux nombreuses difficultés qui lui purent venir tant des embarras de la situation que lui laissa son mari, que de l'exploitation de la tannerie qui devait la faire vivre elle et ses enfants, en même temps qu'elle dut tenir ferme contre le vent de persécution qui souffla sur elle : elle le fit avec un courage et une fidélité qui doivent nous être en exemple en même temps qu'ils doivent être notre honneur. Soucis matériels, puisqu'elle dut probablement s'occuper elle-même de son industrie jusqu'à ce que son fils aîné fût à même de la remplacer ; soucis moraux pour l'instruction et pour l'éducation de ses enfants, car bien souvent peut-être elle put redouter qu'un prêtre trop zélé ne les lui enlevât pour les faire instruire dans la religion catholique. T visites de dragons (1), ces missionnaires d'un nouveau genre, honte de ceux qui osèrent les envoyer, amendes envers le Roi (*Dettes de l'hoirie Barthélemy Soubeyran* : « consommées tant au moyen de dettes passives du sieur Barthélemy Soubeyran « que pour les « Affaires de religion » arrivées en 1683 et 1685 » (2), vexations de toutes sortes, la pauvre femme, vaillante et forte, eut sans doute à supporter tout cela, seule contre tous, n'ayant pour appui et pour soutien que son Dieu.

J'ai longtemps cherché quelles purent être ces « affaires de religion » auxquelles fait allusion la transaction du 21 février 1713 ; après avoir lu tout ce que j'ai pu trouver sur ce sujet, je suis convaincu que ces « affaires de religion » se rattachent certainement aux événements qui, en 1683, bouleversèrent, et en 1685, anéantirent pour de longues années la malheureuse Eglise Réformée de Montélimar : en 1683, la prise d'armes de Châteaudouble, le combat de Bourdeaux et le supplice de Chamier, et en 1685, la Révocation de l'Edit de Nantes dont les conséquences furent terribles pour la communauté protestante de Montélimar. Mais je n'ai rien trouvé, ni à Montélimar, ni aux Archives départementales de la Drôme, à Valence, dans les dossiers judiciaires de l'ancienne sénéchaussée, qui puisse nous dire quelles répercussions purent avoir ces « affaires » dans la vie d'*Anne SABLON*. Sans doute, dut-elle emprunter les sommes dont la transaction de 1713 disait qu'elles avaient formé une grosse partie des « dettes passives » de l'hérédité de son mari, pour payer soit les dépenses que lui occasionnèrent les soldats, dragons ou autres, qu'elle eut peut-être à loger, soit les amendes diverses auxquelles elle fut probablement condamnée pour des motifs que nous ne connaissons pas.

Les deux suppositions sont permises et nous pouvons les retenir toutes les deux, sans manquer à la vérité.

(1) Quatre compagnies du régiment de « Camisards » séjournèrent à Montélimar en 1685 — la plupart des soldats ne payèrent pas à leurs hôtes le prix de leur nourriture ; un capitaine blessa grièvement à coups d'épée deux habitants de Montélimar, Jacques Brêt, marchand, et Passemar, cordonnier ; les régiments de dragons furent chargés du rôle barbare de persécuteurs, tout leur était permis. Louvois recommandait à l'intendant Foucault de leur laisser faire le plus de désordres qu'il se pourrait. (*De Coston, ibid.*).

(2) Transaction du 21 février 1713.



LE TEMPLE
de l'Eglise Réformée de Montélimar
en 1684

*(Extrait de l'ouvrage « Daniel Chamier », par Charles Read, Paris, 1858).
Le Temple de Montélimar fut construit de 1599 à 1609 : le clocher fut construit
« es années 1638, 1639 » et achevé en 1646 et 1647 ; Le temple fut rasé en 1684
par arrêts du Parlement de Grenoble des 12 juillet et 7 septembre de la dite année.*

A. Temple :

« Ce quinzième Mars 1671 dans le Temple des habitants de cette ville de Montélimar faisant profession de la religion permise par l'Edit avant la prédication du soir a esté célébré et bény mariage dans le dit Temple par M. M^e Jacques Dumarché, ministre, entre sieur *Barthélemy Soubeyran*... et demoiselle *Anne Sablon*... »

« *Extrait des registres de l'Eglise Réformée de Montélimar* »
(au greffe du Tribunal).

B. Précours du Temple.

C. Rue du Temple.

D. Maison du sieur Chiron, ministre.

E. Maison du sieur Dumarché, ministre.

F. Maison du sieur Chamier, avocat.

G. Maison de Math. Mirabel.

H. Maison de M. de la Buissonnière.

I. Cimetière des Protestants :

« Ce quinzième Novembre 1674 a esté enterré au cimetière proche du Temple des habitants de Montélimar faisant profession de la religion permise par l'Edit, sieur *Abraham Soubeyran* vivant marchand tanneur, décédé le quatorze du courant et ont assisté au convoy M. M^e Daniel Chamier, ministre, sieur *Barthélemy Soubeyran* fils du défunt... »

« Ce trantiesme Mars 1679 a esté enterré au cimetière proche du Temple des habitants de Montélimar faisant profession de la religion permise par l'Edit sieur *Barthélemy Soubeyran* vivant tanneur décédé le vingt neuf^{me} du courant et ont assisté au convoy M. M^e Pierre Chiron, ministre, sieur Daniel Sablon, procureur, et sieur Jacques Chalamel, notaire, beaux-frères du défunt... »

K. Maison de Jacques Lorie et Jacques Rivière, jardiniers.

H'. Ecurie du sieur Morand.

Nota. — La principale porte du Temple regardait le midi.

Il faut lire dans l'« *Histoire de Montélimar* », du Baron de *Coston*, et dans l'« *Histoire des Protestants du Dauphiné* », du pasteur *Arnaud*, le détail des événements auxquels je viens de faire allusion, pour juger de l'importance qu'ils purent avoir dans la vie et dans les destinées de la communauté protestante montilienne.

Le peu que j'en dirai ici nous permettra de comprendre ce que purent être les heures douloureuses, voire tragiques, que vécurent en ces temps troublés les protestants de Montélimar et, parmi eux, notre aïeule *Anne SABLON*.

Voici ce qu'écrivit M. de *Coston* dans son *Histoire de Montélimar* :

« Une assemblée de protestants considérée comme séditieuse ayant eu lieu « à Châteaudouble, le 22 juillet 1683, Viriville, gouverneur de Montélimar, fit prendre « les armes à une partie des bourgeois catholiques et à plusieurs de ses vassaux de Taulignan, « et demanda des troupes et des munitions. Le 19 août, le Conseil de ville pria plusieurs « personnes de monter à cheval et d'aller à la rencontre de deux charrettes chargées « de cartouches, expédiées de Valence, et le 26, on annonça l'arrivée de quatre compagnies « de dragons. De Cosnac, évêque de Valence, avait demandé des troupes à la Cour : « Louis XIV en envoya sous le commandement du marquis de Saint-Ruth, lieutenant « de ses gardes et maréchal de camp. Il marcha contre les protestants armés au nombre « de près de 4.000, dit M^r de Cosnac, à la tête de deux régiments de dragons et d'une petite « troupe de volontaires et les rencontra près de Bourdeaux, le 30 Août 1683. Le nombre « des morts fut considérable, de Cosnac parle de 200 protestants que Saint-Ruth fit brûler « après la bataille dans une grange où ils s'étaient réfugiés.

« Parmi ces derniers, se trouvait Favier, praticien à Montélimar, que le prieur Faure, « dans un mémoire dont je parlerai plus loin, dit avoir été un des auteurs de la rébellion. « Il fut condamné à être roué, de même qu'*Antoine Chamier*, avocat, âgé de 28 ans (fils « de *Jacques Chamier*, avocat, et de *Marie Boucherle*). Ce dernier disait qu'une partie de « chasse l'avait conduit accidentellement dans la forêt de Saou, où il rencontra les fugitifs ; « il fut condamné soit par Saint-Ruth, soit par l'Intendant chargé du procès des auteurs « des troubles, à l'horrible supplice de la roue. On voulut terrifier, par cet excès de cruauté, « les chefs de son parti et punir en sa personne le zèle religieux de ses parents. Il fut exécuté « de la manière la plus barbare ; on le fit périr sur la roue à côté du Temple, en face « de la maison de son père ; les jésuites voulurent lui persuader d'embrasser la religion « catholique, pour éviter de souffrir un supplice aussi cruel, mais il refusa, et sa fermeté « et sa résignation remplirent d'étonnement tous les assistants ; il reçut cinquante coups « de barre de fer, avant qu'on lui donnât le coup mortel ou coup de grâce, de sorte que « ses horribles souffrances durèrent trois longues journées, au bout desquelles on se décida « enfin à l'achever. François Rozan, d'Arnayon, fut aussi pendu à Montélimar pour avoir pris « part au combat de Bourdeaux. »

On imagine sans peine de quels sentiments d'effroi, d'horreur, de colère, fut secouée la communauté protestante de Montélimar. Le supplice atroce d'*Antoine Chamier* fut non seulement celui de *Jacques Chamier* et de sa femme *Marie Boucherle*, obligés d'assister pendant trois longues journées au martyre de leur fils, agonisant sous leurs fenêtres, mais aussi celui de leurs parents, de leurs amis, de l'Eglise Réformée de Montélimar tout entière. *Anne SABLON* prit certainement une large part des souffrances et de l'horrible épreuve des *Chamier* auxquels rattachaient les liens du sang (par les *Allard*) et de l'amitié. De chez elle, à quelques pas du Temple, elle put entendre les cris et le remous de la populace allant, comme au spectacle, assister au supplice de son cousin, et elle dut conserver de ces journées tragiques un souvenir ineffaçable.

La nouvelle de la mort de Jean *Favier*, praticien, tué dans le combat de Bourdeaux, dut aussi retentir douloureusement dans le cœur des fidèles de Montélimar, et tout particulièrement dans celui d'*Anne SABLON* avec la famille de laquelle Jean *Favier* entretenait aussi des relations d'amitié. J'ai trouvé dans le factum du prieur Faure, sur lequel je reviendrai, comme un écho lointain de ces événements ; le prieur Faure, pour étayer ses accusations contre le pasteur Pierre *Chiron*, donne des extraits des prédications de ce dernier : à la page 9 de ce factum, on trouve (1) : « *la Prédication de Pierre Chiron* » « *le 17 septembre 1683, pour consoler les fidèles de l'Eglise de Montélimar du supplice* » « *de Chamier et pour les exhorter à ne pas abandonner leur religion ny par les menaces,* » « *les promesses, les supplices, les honneurs, les charges, la gloire du monde, les faveurs* » « *du siècle, ny enfin par tout ce que l'artifice des diables et des hommes peut leur mettre* » « *devant les yeux pour les ébranler* ».

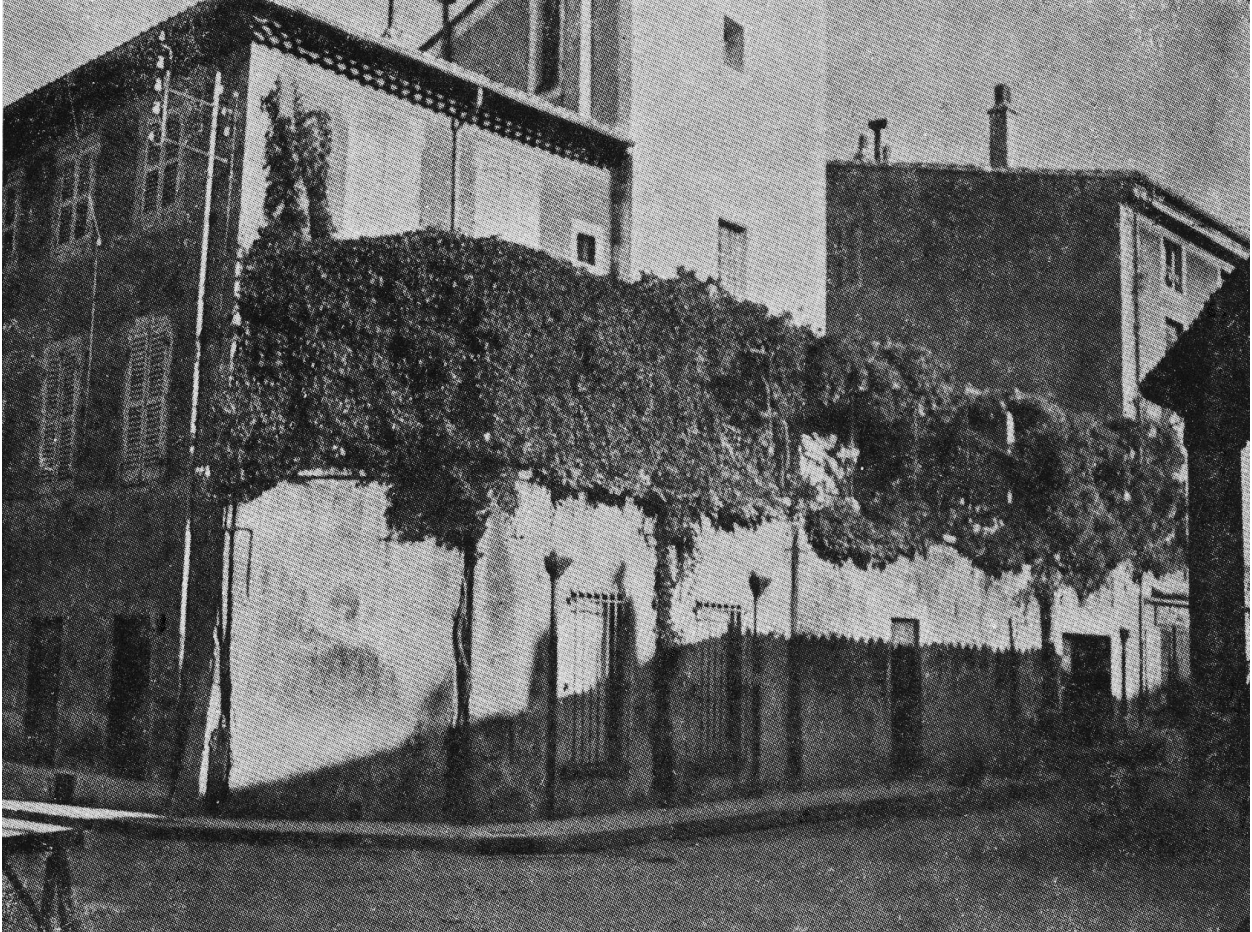
« *Il dit au commencement de son discours (c'est le prieur Faure qui parle), que c'est* » « *l'assurance de revivre glorieusement qui les soutient au milieu de tous les opprobres* » « *qu'ils essuyent ordinairement parmy les contradactions (sic) du siècle, que c'est ce qui* » « *les rend fermes malgré les tempêtes et les orages dont ils sont accablez, et que c'est ce qui* » « *les met au dessus de toutes les indignitez dont la malice de leurs ennemis est capable* » « *de les couvrir... que les ennemis irréconciliables des enfants de Dieu ne se proposent* » « *dans la mort des fidèles lorsqu'il plaît à Dieu de laisser à leur disposition de la leur* » « *donner, que de contenter leur haine et d'assouvir leur cruauté, et que Dieu* » « *par son adorable providence se sert de ces injustes motifs pour les dépouiller de tout* » « *ce qu'ils ont de terrestre et de charnel et les revêtir d'une robe céleste et glorieuse.* » « *Admirable dispensation de la sagesse divine,* » « *se serait écrié le pasteur Chiron,* » « *de tirer si adroitement la lumière des ténèbres, le bien du mal, et de faire servir à sa* » « *gloire et au salut de ses enfants les plus méchantes pratiques de leurs ennemis jurez.* »

Ce fut sans doute devant une assemblée en larmes que le pasteur prononça cette prédication (et il y a tout lieu de croire qu'*Anne SABLON* et ses fils firent partie ce jour-là de l'auditoire de Chiron).

La levée de boucliers de 1683 eut pour l'Eglise Réformée de Montélimar d'autres conséquences encore plus désastreuses. L'Evêque de Valence, de Cosnac, avait pour syndic du clergé de son diocèse un nommé François-Louis Faure, prieur de Saint-Marcel-les-Sauzet ; ce dernier, criblé de dettes et très peu considéré, voulut se réhabiliter auprès de ses chefs en montant une affaire d'une audace extrême, et qui réussit complètement.

On en trouve tout le détail dans le factum ou mémoire que rédigea le prieur Faure et qui est intitulé : « *A nos Seigneurs du Parlement* », dans celui qu'écrivit le pasteur Chiron : « *Advertissement pour Pierre Chiron Ministre* », dans l'arrêt du Parlement du 12 juillet 1684, et dans les ouvrages de MM. Arnaud (*Histoire des Protestants du Dauphiné*) et de Coston (*Histoire de Montélimar*).

(1) « Prêche cotté N° 1 » de la procédure contre Chiron.



La Maison « Chamier »

sur la place de l'ancien Temple, à Montélimar

Cette maison appartient aujourd'hui à la famille Pascalin, Elle fut autrefois celle de l'avocat Jacques Chamier et de sa femme, Marie Boucherle. C'est sous ses fenêtres que fut supplicié le fils de ces derniers, le jeune avocat Antoine Chamier. Par un raffinement de cruauté qu'on a de la peine à imaginer aujourd'hui, on laissa le martyr agoniser trois jours durant sous les yeux de ses malheureux parents, pour « *punir le zèle religieux de la famille Chamier et terrifier les chefs du parti protestant dans notre région* » (de Coston).

J'ai pu lire tout au long le mémoire du prieur Faure dans la collection de factums citée par le baron de Coston, et que M^e Chavasse, avoué, a donnée à la bibliothèque de Montélimar ; j'ai lu également les ouvrages de MM. Arnaud et Read (1) ; par contre, je n'ai pas pu mettre la main sur le mémoire de *Pierre Chiron*, non plus que sur le jugement du Parlement de Grenoble. Un récit succinct de cette affaire doit trouver sa place ici, en ce sens qu'il nous fera revivre tous les mouvements qui agiterent la communauté protestante de Montélimar pendant les années qui précédèrent immédiatement la Révocation de l'Edit de Nantes.

Voici ce qu'écrivit encore M. de Coston dans son « *Histoire de Montélimar* » :

« Le Prieur Faure prétendit qu'une jeune fille de Sauzet, Amabile *Chausin*, « avait abjuré la religion protestante le 2 novembre 1677 entre les mains de son curé, « il raconta qu'à cette occasion ses parents la maltraitèrent et la conduisirent à Allan « chez un nommé *Blancard*, son oncle maternel, chargé de la catéchiser. Roche, « procureur du Roi, fit sommer ses parents de lui laisser sa liberté de conscience, « ils la placèrent alors chez une zélée protestante, M^{me} *de Barcelonne*, et plus tard « chez *Chamier* et *Sabourin*, aussi protestants. Les dévots la firent entrer dans le couvent « des Ursulines, mais ses coreligionnaires l'en tirèrent et lui fournirent les moyens d'émigrer, « ce qui prouve qu'elle partageait leurs idées religieuses. »

« Pour arriver à la destitution du ministre, à la suppression du Consistoire et « à celle de l'exercice de la religion protestante à Montélimar, le prieur Faure mit en cause « le pasteur *Pierre Chiron*, alors emprisonné à Grenoble, ainsi que *Nicolas Feautrier*, avocat, « *Louis Chovin*, apothicaire, *Pierre Rippot*, notaire, *Cornet*, *Pelapra*, *Franjon*, *Gruas*, *Vial*, « *Martin* et *Josserand*, anciens du Consistoire, en prétendant que l'abjuration « d'Amabile *Chausin* leur avait été signifiée le 5 octobre 1680, et qu'ils auraient dû « conformément aux édits, défendre l'entrée de leur temple à une relapse. »

Toute cette histoire d'Amabile *Chausin*, dénaturée et envenimée par le prieur Faure, mit à feu et à sang la population montilienne, et dressa l'une contre l'autre les communautés catholiques et protestantes dont les passions religieuses étaient déjà très surexcitées.

C'est alors que le prieur Faure publia le mémoire dont j'ai déjà parlé pour obtenir du Parlement le jugement si ardemment désiré par les autorités catholiques, tant laïques qu'ecclésiastiques.

Ce mémoire prenait à partie avec une violence extrême le pasteur Chiron et les protestants ; en voici quelques extraits :

« *Il reste à faire voir au Parlement le caractère de Chiron et les intrigues « du Consistoire dans les derniers désordres (30 août 1683) afin qu'il soit convaincu « que des gens aussi factieux, et qui ont toujours mis en usage pour l'anéantissement « de la religion catholique à Montélimar, sont venus au comble de leur iniquité... « en parlant des catholiques, (Chiron) ne les nomme jamais qu'enfants du siècle, « ennemis irréconciliables et n'oublie rien pour inspirer à son auditoire une forte aversion « contre eux.... ne gardant plus de mesure dans ses prêches, il n'exagéra les malheurs « et les blessures de son Eglise que pour engager ses auditeurs à la vengeance « de cette prétendue mère spirituelle et les exhorta à courir aux armes ce qui eut lieu*

(1) « Daniel Chamier » - Paris 1858.

« huit jours après, occasionna la mort de Chamier et la condamnation à mort de Favier, « agent du Consistoire et un des auteurs de la rébellion... Si les religionnaires « de Montélimar n'ont pas pris les armes, c'est grâce à la vigilance et à l'énergie « du gouverneur Viriville qui leur en a ôté les moyens. »

Faure reprochait ensuite aux protestants de parler de leur religion, sans ajouter ces mots : « Prétendue Réformée », alors qu'un arrêt du Conseil du 26 février 1664 le leur enjoignait, et de se servir des mots : « Eglise Réformée », alors qu'un édit de 1640 le leur défendait également ; que néanmoins les Anciens employaient dans leurs actes le terme de « Consistoire de l'Eglise de Montélimar ». « *Tous ces crimes, ajoutait-il, « ne méritent pas moins que l'interdiction pour jamais de l'exercice de leur religion. »*

Après avoir ainsi accusé de complicité des mots inoffensifs, le prieur de Sauzet prenait à partie des objets matériels dont il demandait la destruction ; il incriminait une inscription latine placée au-dessus de la porte du Temple, lors de sa construction, et dans laquelle, disait-il, se trouvaient les mots : « Eglise Orthodoxe », prohibés par un arrêt du Conseil du 25 janvier 1661. Il rappelait que Chiron, lors de son appel aux armes fait le 14 juillet 1683, prit pour témoins de son « *prétendu contrat d'alliance avec l'Eternel, « les murailles, les piliers et les lambris du temple, et les adjura de conserver la mémoire « de cet acte solennel. Et comme c'était un contrat de révolte que l'issue fit voir que « ce ministre n'avait pas pouvoir de l'Eternel de stipuler en son nom, il faut, ajoutait le prieur Faure, que la mémoire en soit abolie, que les piliers, les lambris et les murailles « du Temple soient démolis parce qu'ils ont été adjurés de conserver le souvenir « de ce contrat de rébellion. »*

Cette instance se termina par un arrêt rendu le 12 juillet 1684. Amabile Chausin fut condamnée par contumace, comme « relapse », à un bannissement perpétuel, avec défense de rentrer en France, sous peine d'être pendue ; Chiron fut banni pour 10 ans ; Chausin et sa femme, qui avaient maltraité leur fille, furent condamnés à la même peine pendant 5 ans : tous, ainsi que les anciens du Consistoire, furent en outre punis d'une amende.

« Le résultat le plus grave de cet étrange procès, ajoute M. de Coston, « fut l'interdiction à perpétuité de la religion protestante dans la ville de Montélimar et dans « sa juridiction, l'expulsion des ministres, et la démolition du Temple, sur l'emplacement « duquel on érigea une croix de pierre, démolie à son tour le siècle suivant et remplacée « par un arbre de la liberté. Tous les biens du Consistoire furent partagés entre l'Hôpital « de Montélimar, l'Hôpital général de Grenoble, et les Hospices de Gap et d'Embrun. »

La démolition du Temple, l'exil de ses pasteurs, précédant de bien peu la Révocation de l'Edit de Nantes, sonnèrent le glas de l'Eglise Réformée de Montélimar, qui fut une des plus importantes de France.

Anne SABLON assista ainsi, la mort dans l'âme, à cet effondrement de son Eglise ; ce Temple, plein de souvenirs et d'émotions saintes, rasé presque sous ses yeux, Pierre *Chiron*, son pasteur, celui qui avait assisté son mari à l'heure suprême de la mort, banni « hors du royaume », tout cela n'était que le prélude à des luttes et à des souffrances plus grandes encore.

L'Edit de Nantes fut enfin révoqué le 16 octobre 1685. C'est alors, écrit encore M. de Coston, « *que l'appât des primes payées aux nouveaux convertis, qu'on achetait à bas prix* » « *comme aujourd'hui les électeurs dans certaines communes, lorsqu'on avait affaire* » « *avec les gens du peuple, des faveurs, des grades, des pensions, l'éducation gratuite* » « *des enfants, l'exemption des tailles ou des logements militaires, l'ambition, la crainte,* » « *les menaces de mort, les tortures infligées aux protestants les plus convaincus et* » « *les plus courageux par les dragons et les bourreaux officiels, décidèrent un grand nombre* » « *de personnes à embrasser la religion de leurs persécuteurs. On ne pouvait échapper* » « *à ces derniers que par l'abjuration, la fuite ou la mort* » U.

La presque totalité des familles protestantes de Montélimar, emportées par la tourmente, abjurèrent et embrassèrent le catholicisme. Quelles luttes ne dut pas soutenir *Anne SABLON* pour rester fidèle à sa foi, avec ses enfants, alors que ses plus proches parents, ses amis, ses voisins, pliaient autour d'elle sous l'orage qui redoublait d'intensité. J'ai retrouvé dans les vieilles minutes de l'étude de M^e Messié, notaire à Montélimar, un volume de Pellapra, notaire, contenant les abjurations faites de 1680 à 1685 ; j'ai suivi tous ces actes, un à un, anxieux de savoir si j'allais rencontrer l'acte d'abjuration que je redoutais d'y trouver. Je poussais un soupir de soulagement en arrivant à la fin du registre : *Anne SABLON*, notre aïeule, n'y paraissait pas. Mais quelle lecture douloureuse ! Les noms que j'avais rencontrés dans les registres paroissiaux de l'Eglise de Montélimar au temps de sa plus grande prospérité, je les retrouvais dans ce registre d'humiliations et de larmes, et dans tous ces actes, je devinais les luttes intérieures, les drames de conscience et de famille, les séparations douloureuses, dont ces lignes, malgré leur sécheresse conventionnelle, étaient toujours les témoins éloquents. On suit, par le nombre des abjurations annuelles, la marche des événements et la violence accrue, d'année en année, des persécutions : 4 abjurations en 1680, 10 en 1681, 33 en 1682, 6 en 1684, 211 en 1685, pendant seulement les mois d'août, septembre et octobre ; en tout 281 abjurations, tel est le douloureux bilan que ce registre met sous nos yeux. Voici les noms de quelques nouveaux convertis que j'ai relevés :

le 30 septembre 1685, noble Gédéon de *Marsanne*, seigneur de *Barcelonne*, dont l'abjuration eut lieu exceptionnellement dans l'Hôtel du gouverneur de Viriville. Cette abjuration ne fut ni bien sincère ni bien profonde puisque nous trouvons M. de *Barcelonne* réfugié en Allemagne, avec deux de ses frères, pour fait de religion.

le 2 octobre 1685, Charles *Vion*, Pierre *Valette*, Antoine *Cabestan* ; ils abjurent entre les mains du curé d'Anconne ; parmi les témoins, **Mathieu Soubeyran**, cousin germain de **Barthélemy Soubeyran**. Il avait donc abjuré lui aussi bien que je n'ai pas trouvé son acte d'abjuration.

le 3 octobre 1685, damoiselle Marguerite *Simon*, femme de M^e Jacques *Franjon*, ci-devant procureur, et Jacques *Franjon*, leur fils, âgé de 20 ans.

le même jour, damoiselle Judith *Vial*, femme de *Mathieu Forquet*, bourgeois.

le 4 octobre 1685, Marie *Boucherle*, femme de M. M^e Jacques *Chamier*, la mère du martyr de 1683 ; cet acte est celui qui m'a le plus impressionné. Par quelles luttes cette malheureuse femme ne dut-elle pas passer pour en arriver là, et renier la foi pour laquelle son fils avait su mourir.

le 5 octobre 1685, Magdeleine *Chamier*, femme de Charles *Vion*, avocat, fille du pasteur *Adrien Chamier* et tante du supplicié ; *Anne Allard*, veuve de *Berthon Lorie*.

le 6 octobre 1685, Justine *Chamier*, sœur de la précédente, sa nièce *Marle Vion*, fille de *Magdeleine Chamier*.

le 11 octobre 1685, Antoinette Cabestan, femme de M. M^e Pierre Valette, médecin, fille de Jacques Cabestan et Hélène Plagnol.

le 14 octobre 1685, Théodore Roux, praticien, fils de Claude Roux et Marie Chalamel.

le 15 octobre 1685, Magdeleine Picis, femme de Pierre Rippot, « jadis » notaire et sa fille Lucrette Rippot.

presque tous parents ou amis de la famille *SABLON*.

M. de Coston, dans son « *Histoire de Montélimar* », parle d'un autre registre, qui ferait suite au premier, et qui se trouverait dans l'étude de M^e Roux, notaire à Montélimar. Je l'y ai soigneusement cherché, sans pouvoir le trouver ; il paraît que l'écriture en est très difficile à lire, il commencerait le 24 septembre, et se terminerait le 25 novembre 1685, avec 143 actes mentionnant 200 conversions forcées, parmi lesquelles il cite : Isabeau *Franjon*, Vincent *Josserand*, David *Barnouin*, avocats, Jacques *Chiron*, apothicaire, etc., il ne mentionne pas *Anne SABLON*.

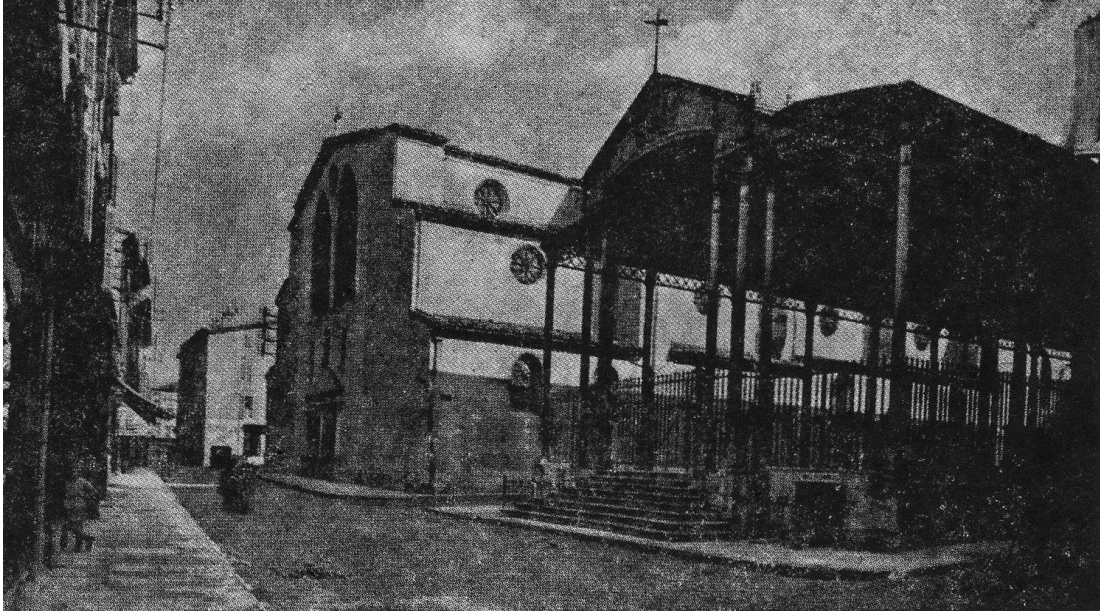
M. de Coston pense qu'il y avait d'autres volumes, mais qu'ils sont probablement perdus. Il ajoute : « *Les cent conversions mensuelles font comprendre avec quelle énergie le coup avait été monté et exécuté, tellement que la population protestante qui en 1673 représentait plus de la moitié de la ville de Montélimar, fut réduite après la Révocation à un dixième.* »

Toutes ces conversions, forcées pour la plupart, étaient-elles sincères ? On peut en douter, quand on songe à tous les moyens mis en œuvre pour les obtenir. Il faut lire la remarquable étude de Jules Chavannes : « *Essai sur les Abjurations parmi les Réformés de France sous Louis XIV (Bulletin de la Société pour l'Histoire du Protestantisme français. Tome XXI, année 1872)*, pour comprendre la détresse profonde de ces infortunés dignes d'être plaints plutôt que blâmés. « *Les uns abjurèrent avec un degré de bonne foi qu'il serait injuste de méconnaître, dit M. Chavannes, d'autres avec une sorte de légèreté dont la faiblesse de leur foi antérieure n'avait pu les garantir, d'autres par pur intérêt matériel, le plus grand nombre uniquement par l'effet de la terreur et de la contrainte morale auxquelles ils avaient été soumis.* »

On s'en rend compte en suivant sur les registres paroissiaux catholiques postérieurs à la Révocation les décès de tous ceux qu'on appelait alors les « nouveaux convertis ». Ils refusaient tous ou presque tous de recevoir le prêtre, ou la plupart du temps ne le font pas appeler, et la sépulture ecclésiastique leur est refusée pour n'avoir pas voulu faire leur devoir de catholique.

A l'article de la mort, le prêtre ou le représentant du roi ne pouvait plus rien sur eux, hormis de faire traîner leur cadavre sur la claie et de le faire jeter à la voirie, comme « *relaps* ». Mais cette menace ne paraît pas avoir effrayé tous ces mourants qui pensaient libérer leur conscience en exhalant avec leur dernier souffle leur volonté de mourir dans la foi qu'ils avaient dû renier. Il ne paraît pas d'ailleurs que ces procès faits à des cadavres se soient généralisés, devant la réprobation générale qu'ils soulevèrent dans l'esprit des populations.

Tous les protestants de Montélimar n'abjurèrent pas cependant, et une petite minorité, trop peu nombreuse, hélas ! mais dont nous devons admirer sans réserve l'héroïsme, sauva l'honneur de l'Eglise Réformée de cette ville.



Montélimar. - L'Eglise

C'est dans cette église qu'eurent lieu le plus grand nombre des abjurations
des protestants de Montélimar.

Voici les noms de ceux que l'on connaît, qui s'expatrièrent, tels qu'on peut les trouver soit dans l'« *Histoire des Protestants du Dauphiné* », d'Arnaud, soit dans l'« *Histoire de Montélimar* », du Baron de Coston.

Dans *Arnaud* :

Liste du 31 décembre 1698.

- à *Berlin* : *Sr Jacques Piscis*, marchand, et sa sœur.
Charles Richer, maître perruquier, sa femme et 3 enfants.
La femme d'*Etienne Girard*, cabaretier, sa mère et un enfant, M^{lle} *Albert*.
- à *Clèves* : *Jean Josserand*, marchand, sa femme et deux enfants.
- à *Francfort* : demoiselle *Constance Calvier*.
- à *Emmerich* : *Etienne Boulanger*.
- à *Halle* : *Mathieu Chautard*, drapier, sa femme et un enfant.
Jacques Richer, maître perruquier, sa femme et 4 enfants.
La veuve de *Charles Dusserres*, manœuvre, et un enfant.
- à *Magdebourg* : *David Barne*, manufacturier, de « près le Montélimar », sa femme et un enfant.
François Barne, ouvrier en laine, sa femme et un jeune enfant.

Liste du 31 décembre 1700.

- à *Berlin* : *Etienne Girard*, porteur de chaizes et deux enfants.
 - à *Halle* : *David Petit*, garçon perruquier.
Demoiselle *Olimpe Chiron*.
 - à *Magdebourg* : *Louis Maurin* et sa femme.
 - à *Soest* : Demoiselle *Judith Louis*.
 - à *Berlin* : *de Fontjuliane*, deux officiers de ce nom servirent dans les mousquetaires. Ils sont passés à Francfort-sur-le-Mein pour venir à Berlin.
Jean de Grimaudet, grand mousquetaire.
David Plêche de Labelane, gentilhomme.
Louis Trapenou, étaminier.
 - à *Genève* : *François Chamier*, fils de Daniel, 24 novembre 1665.
Jacques Guy, fils de feu Louis, 5 février 1677.
Jacques Calvet, 17 novembre 1690.
Antoine Liotard, 1701, avec ses 4 enfants, dont *Pierre*, l'aîné.
Jacques Mergerie, fils de feu Jacques, 9 mars 1726.
 - à *Neuchâtel* : *Denys Long*, 1710-1711.
Daniel Grimaudet, marchand.
Samson Charbonnier.
 - à *Vevey* : *Brunet*, 22 novembre 1690.
- D'après *M. de Coston* :
- Gédéon, Louis et Ennemond de Marsanne*, réfugiés à *Berlin*.
 - Antoine Josserand*, réfugié en *Allemagne*.

Marie Amieu, femme de *Charles de Fontjuliane*, réfugiée en Suisse.

Marie de Vesc de Lalo, femme de *Jacob de Drevon*, d'Orange, enfermée en 1686 au fort l'Evêque à Paris, réfugiée ensuite à *la Haye* avec sa fille *Françoise*.

Charles de Vesc de Lalo, réfugié en Hollande en 1685 ; il teste à la Haye en 1707.

Samson de Vesc de Lalo, réfugié à Londres, parvint au grade de Colonel et fut tué à la bataille de Malplaquet.

Jean Albert, bourgeois, et sa fille *Madeleine*, réfugiés en Suisse en 1720.

D'après le même auteur encore :

« une branche de la famille *Andrau* se réfugia en Hollande où elle compterait à l'heure « actuelle des descendants à Utrecht. »

La liste des fugitifs montiliens, telle que je viens de la donner, est certainement loin d'être complète ; on connaît les noms de ceux qui arrivèrent à destination, on ignore les noms de tous ceux qui, partis, n'arrivèrent jamais au port ; beaucoup furent arrêtés en cours de route, d'autres moururent avant « d'entrer dans la terre promise ». Je suis persuadé que les vieilles minutes notariales de Montélimar révéleraient encore beaucoup de noms de fugitifs montiliens, ignorés jusqu'à ce jour : pour le peu de recherches que j'ai faites moi-même dans les études de Dieulefit, j'en ai trouvé plusieurs que les listes de réfugiés ne mentionnent pas, que je sache : ainsi une aïeule de ma femme, Marguerite Bourgeat, de Bezaudun, mentionnée dans le contrat de mariage de sa fille : « *icelle sortie du Royaume « par fait de religion et par conséquent censée morte suivant les édits du Roy* », ou bien les frères Noyer, d'Orcinas, sortis « *hors du Royaume* » (Jean Noyer, leur père, dans son testament, leur donnait une certaine somme qu'ils toucheraient lorsqu'ils seraient revenus « *se placer sous l'obéissance du roy* ») et bien d'autres encore.

J'ai compté 69 fugitifs montiliens d'après les auteurs que je viens de citer, j'estime qu'une centaine *au moins* de protestants quittèrent Montélimar pour s'expatrier, préférant ainsi l'exil à l'abjuration.

D'autres protestants montiliens qui ne voulurent ou ne purent pas s'enfuir, souffrirent pour leur foi avec un courage et une fermeté devant lesquels nous ne nous inclinons jamais assez.

Voici les noms de ceux que j'ai rencontrés soit dans *Arnaud*, soit dans le baron de *Coston*, soit dans « *La France protestante* », des frères Haag :

David Grimaudet, condamné aux galères le 11 septembre 1687.

Alexandre de Vesc de Lalo, emprisonné dans le château Trompette à Bordeaux où il était encore en 1687.

Pierre Vial, condamné aux galères le 29 janvier 1689.

Pierre Pascaud, condamné aux galères en 1690, mort à la peine le 1^{er} juillet 1694.

Jean Menuret, avocat. Ce dernier, qui avait fait ses études à Genève, « fortifiait dans « leur foi ceux qui n'avaient pas encore succombé et faisait rougir de leur « faiblesse ceux qui avaient abjuré ». Il fut l'âme de la résistance dans l'Eglise de Montélimar, aussi le gouverneur Viriville le fit-il enfermer dans une prison où son corps se tuméfia. Six mois après, il le livra à d'Hérapine qui ne pouvant rien obtenir de sa fermeté, l'attacha quinze jours de suite à un arbre et l'accabla

de coups de nerf de bœuf. L'évêque de Valence, pensant qu'il était suffisamment préparé, le visita dans son cachot, le 1^{er} avril 1687, mais inutilement. D'Hérapine, exaspéré de cette résistance, lui fit donner tant de coups, que *Menuret* ne tarda pas à expirer au milieu des plus cruels tourments, pour n'avoir pas voulu se faire catholique.

Que fit *Anne SABLON* au milieu de cette tempête effroyable qui dispersa les membres de l'Eglise de Montélimar, comme le vent d'hiver disperse et emporte les feuilles mortes de nos frondaisons, les uns dans les rangs de leurs persécuteurs, les autres dans l'exil, les autres dans les prisons et les galères ? Abjura-t-elle ?

A vrai dire, il me semble difficile qu'elle ait pu faire autrement, et le fait que je n'ai pas trouvé son acte d'abjuration n'est pas suffisant pour me permettre d'affirmer qu'elle n'a pas abjuré elle-même, puisque il est à présumer que des registres ont été perdus dans lesquels nous l'eussions peut-être rencontrée.

D'autre part, il y a aussi le fait de ces dettes qui obéraient l'hérédité de son mari, dettes consommées par les « *affaires de religion arrivées en 1685* » ce qui nous autorise à penser qu'elle a pu être condamnée à des « *amendes envers le roy* » pour n'avoir pas voulu se faire catholique. Quoi qu'il en soit, notre aïeule, femme à l'âme fortement trempée, sut du moins demeurer assez ferme pour conserver pour ses enfants et les enfants de ses enfants l'héritage spirituel qu'elle avait reçu de ses pères.

Honneur à elle !

Si nous sommes protestants à l'heure actuelle, c'est incontestablement à sa constance et à sa fidélité à sa foi que nous le devons.

« Détenue de maladie corporelle dans son lit » en 1694, elle songea à prendre ses dernières dispositions et fit appeler son parent, le notaire Rippot, le 12 mai de cette année, après-midi, pour lui dicter son testament : « *recommandant son âme à Dieu le père tout puissant et le priant par sa miséricorde Luy vouloir pardonner toutes ses fautes et péchés au nom et par le mérite de la mort et passion de notre Seigneur Jésus-Christ, et de vouloir recevoir son âme séparée de son corps au rang des bienheureuses dans son Royaume céleste ; remettant ses obsèques et funérailles à la discrétion de son héritier bas-nommé.* »

Il n'est plus question maintenant de religion même prétendue Réformée, elle n'existe plus depuis la révocation de l'Edit de Nantes ; le Temple a été rasé, les pasteurs sont exilés ; elle ne peut même plus demander à ce que ses cendres reposent à côté de celles des êtres qu'elle a aimés et qui sont partis avant elle ; elle se contente de remettre ses funérailles « *à la discrétion de son héritier* » ; elle légua 400 Livres à son fils cadet *Pierre SOUBEYRAN* payables « *lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans ou qu'il viendrait à se colloquer en mariage, voulant jusqu'à ce qu'il soit nourry et entretenu travaillant de tout son pouvoir aux œuvres de la maison honnestes et licites* » ; elle instituait pour son héritier son fils aîné, *Abraham SOUBEYRAN*.

Relevée de cette maladie, elle vécut encore de longues années, entourée de ses enfants et petits-enfants.

Le 20 février 1713, « *attendu l'âge où elle était et qu'elle n'était plus en état de faire valoir le peu de bien qui lui restait, et procédant de l'avis des sieurs Daniel Cabestan (V), marchand orfèvre, son cousin issu de germain, Pierre Chabaud, bourgeois, et Louys Estran, drapier, ses cousins d'alliance* », elle fit donation de tous ses biens à son fils aîné *ABRAHAM*, sous réserve d'une « *somme de 400 Livres qui serait payée*

« à Pierre Soubeyran, son fils cadet, 3 mois après le décès de la dite dem^{le} Sablon, « et d'une somme de 30 Livres qui demeurerait à Anne Soubeyran, fille du dit sieur Habram « Soubeyran, si la dite dem^{le} Sablon n'en avait pas elle même dispozé, au moyen de laquelle « donation Habram Soubeyran demeurait chargé de nourrir et entretenir sa mère. « Et au cas qu'elle ne voulut rester avec luy et vivre son ordinaire icelluy serait tenu de luy « livrer annuellement la somme de soixante-douze livres payées cartier par cartier « et par advance et de luy payer le loyer d'une chambre et luy fournir les meubles et linge « nécessaires pour son usage. » Elle mourut le 30 juin 1722. Voici son acte de décès :

« Demoiselle Anne Sablon, veufve de sieur Barthélemy Soubeyran est décédée le 30 « du courant suivant le rapport que nous en a fait sieur Pierre Soubeyran, son fils, au corps « de laquelle nous avons refusé la sépulture ecclésiastique pour n'avoir pas fait son devoir « de catholique, présents sieur Louis Jossierand avec moi signé et le dit sieur Soubeyran. »

« Signé : Duclaux, chanoine et vicaire ».

*
* *

Du mariage de *BARTHELEMY SOUBEYRAN* et *Anne SABLON*, naquirent quatre enfants :

- 1° *ABRAHAM*, né le 24 janvier 1672, qui suivra ;
- 2° *DANIEL*, né le 9 mars 1674, décédé le 25 mai 1675 ;
- 3° *JEAN*, né le 26 mars 1676, décédé le 4 août 1682 ;
- 4° *PIERRE*, né le 5 janvier 1678.

Je consacre le chapitre X de ce travail au fils aîné de *BARTHELEMY SOUBEYRAN* et d'*Anne SABLON*, *ABRAHAM (II) SOUBEYRAN* ; leur second fils *PIERRE (I^{er}) SOUBEYRAN* m'est beaucoup moins connu. Tout ce que je sais sur lui, c'est que suivant le désir exprimé par son père dans son testament, il vécut au foyer de son frère aîné, « travaillant de son pouvoir aux œuvres de la maison » jusqu'au moment, où pour des causes que je n'ai pu déterminer, il voulut reprendre sa liberté.

Le 24 novembre 1711, il faisait en effet assigner son frère par devant le vice-sénéchal de Montélimar en paiement de ce qui pouvait lui revenir tant du chef de leur père, que de celui de leur frère *JEAN SOUBEYRAN*, décédé *ab intestat*, et de celui de leur aïeule paternelle *Sébastienne BERAUD*, comme aussi du montant de ses gages comme garçon tanneur depuis l'âge de 25 ans, « jusqu'au jour de la sortie de la maison de son dit frère ».

ABRAHAM SOUBEYRAN n'ayant pas voulu faire droit aux demandes de son frère (W), un procès s'engagea entre eux qui dura pendant plus d'un an et demi. Ils se réconcilièrent pourtant, et sur les instances de leur mère, *Anne SABLON*, passèrent le 21 février 1713, par devant M^e Nicollas, notaire à Montélimar, une transaction qui mettait fin amiablement au différend qui les divisait.

Il ne m'a pas paru que *PIERRE SOUBEYRAN* soit revenu chez son frère, mais je n'ai pas pu savoir d'autre part dans quelles conditions il put exercer par la suite son métier de tanneur (X).

Il mourut à Montélimar le 16 janvier 1737, à l'âge de 59 ans, célibataire, et sans laisser de postérité.

Voici son acte de décès, tel que je l'ai trouvé dans les registres paroissiaux de Montélimar, pour le mois de janvier 1737 :

*« Sieur Pierre Soubeyran fils de feu sieur Barthélemy Soubeyran et de Anne Sablon
« est décédé le seize du courant suivant le rapport à nous fait par S^r Joseph Andrau
« marchand tanneur de cette ville au corps duquel nous avons reffusé la sépulture
« ecclésiastique pour n'avoir pas fait son devoir de catholique et le dit S^r Andrau a signé
« avec Louis Laurie, menuisier de cette ville*

et moy Richon sacristain. »

NOTES Longues du Chapitre IX

(A/21) Les SABLON étaient notaires ou procureurs à Montélimar depuis plusieurs générations. Un *Sablon* était un des 48 notaires montiliens ayant exercé après 1500 dont les minutes ne nous sont pas parvenues. (De Coston, vol. II, p. 386). Le 30 avril 1568, *Jacques Sablon*, avec 79 autres protestants notables de Montélimar, prête serment à l'Hôtel de Ville, pour obéir à l'Edit de paix du 23 mars 1568, de protéger les prêtres dans leurs personnes, leur culte et leurs biens. Je connais 4 enfants à *Daniel Sablon* et *Suzanne Allard* :

- 1° *DANIEL SABLON*, procureur à Montélimar, marié le dimanche 2 may 1655 à *Judith Pellapra*, fille de Cezar Pellapra et Catherine La Trousse.
- 2° *LUCRESSE SABLON*, mariée à *Jacques Chalamel*, notaire à Montélimar.
- 3° *ANNE SABLON*, mariée à ***Barthélemy Soubeyran***.
- 4° *JUDITH SABLON*, mariée à *Jacques Mondon*.

(B/21) ALLARD. Ancienne famille de Montélimar. Un *Allard* était aussi un des notaires montiliens après 1500 dont les minutes ne nous sont pas parvenues. *Peyronne Allard*, atteinte de la peste, fait son testament le 18 avril 1522, l'acte est passé hors de la ville, près d'un noyer. Le 5 septembre 1585, *Jean Allard* est présent avec tous les protestants notables de Montélimar dans le Temple des Cordeliers de cette ville pour nommer sur l'invitation de *Lesdiguières* des successeurs aux consuls et conseillers catholiques qui avaient quitté la ville, après la reprise de Montélimar par les protestants ; le capitaine *Jean Allard* est un des officiers protestants blessés à la reprise de la ville. Un *Allard* est membre du Consistoire de l'Eglise Réformée de Montélimar en 1599. *Jean Allard* est consul de Montélimar en 1607. En 1635, *Allard* est créancier de la ville de Montélimar pour une somme de 2.384 livres. (De Coston, « Histoire de Montélimar »).

J'ai pu reconstituer ainsi qu'il suit la famille ALLARD au milieu du XVII^e siècle ; il y avait au moins un frère et trois sœurs de ce nom :

- 1° *DAVID ALLARD*, procureur, marié à *Jeanne Vallantin* ; je lui connais 3 enfants :
 - A) *Jean ALLARD*, marchand drapier, marié à *Louise Richard* le 9 juin 1652 ; c'est lui qui assiste comme parent au mariage de sa cousine ***Anne Sablon***.
 - B) *Françoise ALLARD*, mariée à *Simon Sudre*, marchand, d'où une fille que je connais : *Jeanne*, baptisée le 6 mars 1669.
 - C) *Catherine ALLARD*, mariée à *François Mailhet*, tailleur d'habits ; je leur connais un fils, ***Barthélemy***, baptisé le 23 octobre 1672. Le parrain est ***Barthélemy Soubeyran***, la marraine *Louise Richard*.
- 2° *SUZANNE ALLARD*, mariée à *Daniel Sablon*, procureur.
- 3° *MADELEINE ALLARD*, mariée à *Antoine Lorie*.
- 4° *CATHERINE ALLARD*, mariée à *Jean Albert*, bourgeois.

Madeleine Allard, la femme du pasteur Chamier, devait être la tante de David Allard et de ses sœurs.

(C/21) JACQUES CHALAMEL (ou *Chalamet*) notaire à Montélimar, marié à Lucesse Sablon. Pour obéir à l'arrêt du Conseil du 28 juin 1681, il dut, pour cause de protestantisme, vendre à Faujas, pour la somme de 600 livres, son office qui était pourtant du nombre de ceux réservés par l'édit d'avril 1664.

La famille CHALAMEL était une des plus anciennes de Montélimar ; le 30 avril 1568, *Jacques Chalamel* était un de ceux qui prêtaient le serment déjà rappelé de protéger les prêtres ; le 7 avril 1577, *Jehan Chalamel* est un des 13 protestants notables chargés par leurs coreligionnaires de présenter leurs doléances aux Consuls de Montélimar. Le 5 septembre 1585, *Jean Chalamel* est présent avec tous les notables protestants dans le temple des Cordeliers pour faire la nomination dont j'ai parlé (voir Allard). Le 27 septembre 1599, un *Chalamel*, membre du Consistoire est présent à l'adjudication des travaux pour la construction du Temple. Un *Chalamel* est membre du Conseil de Ville en 1607 ; un autre est nommé le 23 novembre 1628 membre du Conseil de Santé pour combattre la peste ; en juillet 1629, *Jean Chalamel* prêtre à Lafaisse d'Aubenas, retenu prisonnier par le duc de Montmorency, la somme de 900 livres pour lui aider à payer sa rançon ; en 1635 les *héritiers Chalamel* sont créanciers de la ville de Montélimar pour une somme de 4.144 livres. (*De Coston, « Histoire de Montélimar »*).

(D/21) JEAN MARNIER, notaire à Rochemaure, marié à Anne Béraud, sœur de **Sébastien Béraud**, il était donc le beau-frère d'**Abraham (1^{er}) Soubeyran**. J'ai trouvé deux volumes de ses minutes aux Archives départementales à Privas ; quelques autres sont encore dans l'étude de M^e Ombret, notaire à Rochemaure. Le contrat de mariage de **Mathieu Soubeyran** le donne comme notaire à Privas, celui de **Barthélemy** comme notaire à Rochemaure..

(E/22) JEAN PELLAPRA, procureur, et PAUL PELLAPRA, marchand, tous les deux, sans doute, fils de *César Pellapra* et *Catherine La Trousse*, frères de *Judith Pellapra*, femme de *Daniel Sablon*. *Jean Pellapra*, pour obéir à l'arrêt du Conseil du 28 juin 1661, dut, en 1682, pour cause de protestantisme, se démettre de son office pour le prix de 2.000 livres. La famille PELLAPRA était une des plus anciennes de Montélimar. *François Pellapra* habitait déjà cette ville en 1285, *Jean* en 1340, *Etienne* en 1360, *Isoard* en 1374 et *Jean* en 1481.

Antoine Pellapra, comme notable protestant de Montélimar, prêtre serment le 25 may 1568 de protéger les prêtres. Le capitaine *Jean Pellapra* était un des principaux officiers de l'armée protestante du Dauphiné ; il faisait partie de la garde d'honneur de du Poët, gouverneur de Montélimar. La famille PELLAPRA a fourni plusieurs consuls à la ville de Montélimar, et compte parmi ses membres le général de division *Jean-Louis Pellapra*. Un autre membre de cette famille était parent de M^{me} Necker et eut une fille mariée au prince de Chimay (*de Coston, « Histoire de Montélimar »*).

(F/22) JACQUES CHAMIER, avocat à Montélimar, fils aîné de *Adrien Chamier*, pasteur de l'Eglise de Montélimar et de *Magdeleine Allard*. Il était par sa mère, cousin des *Sablon* ; marié à *Marie Boucherle*, dont il eut 3 enfants :

1° *ADRIEN CHAMIER*, pasteur, il se réfugia en Angleterre à la Révocation de l'Edit de Nantes, et mourut jeune encore dans le comté d'Essex. (Quick, Ch. Read).

2° *ANTOINE CHAMIER*, avocat, martyr en 1683.

3° *CHARLES CHAMIER*, qui épousa Renée, fille de Charles Darbon d'Espenel et de Magdeleine du Puy-Montbrun ; il mourut sans enfants en 1783, et eut pour héritier Charles de Saulses de Freycinet, son petit-neveu, dont la grand'mère, *Claudine Chamier*, s'était mariée vers 1678.

Jacques Chamier, rendit, en sa qualité d'avocat, de nombreux services aux Eglises du Dauphiné, sans cesse en butte aux chicanes que leur suscitaient d'infatigables adversaires ; son foyer offre comme rassemblés en lui toutes les luttes et tous les déchirements qu'amenèrent dans les familles protestantes les persécutions qui précédèrent ou suivirent la révocation de l'Edit de Nantes : le fils aîné *Adrien*, fugitif, expatrié pour rester fidèle à sa foi, son frère *Antoine*, mort martyr plutôt que de renier la sienne, leur mère *Marie Boucherle*, obligée d'abjurer en 1685 ; je ne sais pas ce que fit *Jacques Chamier* lui-même, ainsi que *Charles Chamier*, son troisième fils. (De Coston, « *Histoire de Montélimar* », Read, « *Daniel Chamier* »).

(G/22) PIERRE RIPPOT, notaire à Montélimar, fils de *Jacques Rippot* et d'*Anne Sablon* ; il était cousin germain de **Anne Sablon**. Il avait épousé Ysabeau Lagier, veuve de M^e Tobie, de Montélimar (contrat, M^e Franjon, du 6 septembre 1654).

(H/22) ANTOINE CASSAGNE, praticien, ami des familles **Soubeyran** et **Sablon** ; il appartenait à une vieille famille montilienne ; le 27 décembre 1599, les protestants nomment leurs consuls et conseillers parmi lesquels un Cassagne. (De Coston, *ibid.*).

(I/22) JACQUES FRANJON, procureur, un des notables protestants de Montélimar ; il est membre du Consistoire de l'Eglise Réformée de cette ville, en 1683, et comme tel il est poursuivi avec ses collègues à l'instigation du prieur Faure à la suite de l'affaire Chausin ; il fut délégué à Grenoble par le Consistoire pour défendre ce dernier devant le Parlement dans l'affaire intentée par le prieur Faure au pasteur Pierre Chiron et au Consistoire ; sa femme Marguerite Simon et son fils Jacques abjurèrent le 3 octobre 1685. La famille FRANJON était originaire de Vienne, dont deux membres, *Julien* et *Jean Franjon*, père et fils, vinrent se fixer à Montélimar en 1599. *Julien* fut capitaine de guet pendant 6 ans. *Franjon*, notaire à Montélimar, se retira au début de la peste de 1629 à Donzère ; il fit beaucoup de testaments sur le rocher du Robinet, au quartier des « infects » ; il indiquait qu'il était à 25 ou 30 pas des malades. Cette famille existerait encore, d'après M. de Coston. (*Ibid.*).

(J/22) PIERRE FAVIER, marchand et JEAN FAVIER, praticien, deux frères, sans doute, amis des familles **Soubeyran** ou **Sablon**. Jean Favier accusé par le prieur Faure d'être un des auteurs de la rébellion de 1683, fut condamné à être roué vif avec Antoine Chamier ; il est porté d'autre part comme étant une des victimes du combat de Bourdeaux entre les protestants et les dragons de Saint-Ruth. Je n'ai pas pu savoir s'il fut réellement tué à Bourdeaux, victime de l'échauffourée ci-dessus, ou s'il fut roué vif à Montélimar.

(K/22) SIMON SUDRE, marchand, cousin germain d'**Anne Sablon** par sa femme *Françoise Allard*.

(L/22) FRANÇOIS MALLIET (ou Maillet, ou Mailhet), tailleur d'habits, aussi cousin germain d'**Anne Sablon**, par sa femme *Catherine Allard*.

(M/22) JEAN ALBERT, bourgeois à Montélimar, il appartenait à une des plus vieilles familles montiliennes ; on trouve à Montélimar *Berthet Albert*, en 1385, *Jean Albert*, conseiller de ville en 1393, *Giraud Albert*, sergent en 1421, *Antoine Albert*, notaire en 1572. *Jean Albert*, marchand, est protestant ; il est conseiller de ville en 1585 et consul en 1588 ; il possédait dans la grand'Rue (côté du Levant) une maison sise entre la rue des Taules et celle montant au château. *Jean Albert*, bourgeois, mort avant 1659, avait épousé *Catherine Allard*, sœur de *Suzanne Allard*, mère d'**Anne Sablon**. Catherine Allard testa en 1659 par-devant M^e Rippot, notaire ; ils eurent deux enfants :

- 1° *PIERRE ALBERT*, marchand, marié en 1654 à *Magdeleine Etienne*, de laquelle il eut *Magdeleine* et *Antoine Albert*, marié en 1679 à *Constance Gayle* ou *Gueyle*.
- 2° *PAUL ALBERT*, marié en 1657 à *Denise Brochier*, qui institua pour son héritier *Jean Albert*, son fils aîné, qualifié de bourgeois; ce dernier avait épousé *Dimanche Brisset*, dont il eut 3 fils, *Jean*, *Paul* et *Etienne*. C'est lui sans doute qui assiste comme témoin au mariage de sa cousine **Anne Sablon**. Son fils *Jean Albert*, avocat, acheta en 1691 les biens dépendant de la succession de son oncle ; vers 1685 il fut poursuivi par le Procureur du Roi pour avoir rendu compte de ce qui se passait à Montélimar à un ministre protestant réfugié à Genève ; il fit rédiger le 1^{er} mai 1698 les conventions de son mariage avec *Magdeleine Répara* dotée de 6.300 livres. Se trouvant malade en 1712 il fit son testament par-devant Faujas, notaire. Vers 1722-1723 il se retira en Suisse avec sa fille aînée, *Magdeleine*, baptisée le 29 septembre 1698 ; cette dernière épousa le pasteur *Curchod* et fut mère de M^{me} *Jacques Necker* (la femme du ministre de Louis XVI) et grand'mère de la *Baronne de Staël* dont la descendance est représentée aujourd'hui par la famille de M. d'Haussonville, mort en 1884, membre de l'Académie Française.

Une fille de *Jean Albert*, *Anne*, née en 1700, était restée à Montélimar où elle abjura sans doute, car un jugement du 22 juin 1723, lui permit de se mettre en possession des biens appartenant à son père et à sa sœur, sortis du Royaume pour cause de religion. D'après une liste dressée en 1698, une demoiselle *Albert*, qui paraît appartenir à la même famille, s'était réfugiée à Berlin (*de Coston, ibid.*).

(N/22) ANTOINE FORQUET, docteur et avocat, consul de Montélimar en 1666 ; il se faisait appeler *Forquet de Beauséjour*, et fut père de *Gédéon Forquet*, avocat, marié à *Françoise de Marcel de Saint-Andéol* qui lui donna une fille, *Françoise*, qui épousa *Alexandre de Vesc de Combemont*, et de *Mathieu Forquet de Chamillac*, capitaine, marié avec *Judith Vial*, le même qui fit enregistrer en 1698 ses armes : « *d'azur au huron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, au chef d'argent chargé d'un oiseau (foulque) de sable* ». Le fils de ce dernier, *Berthon Forquet*, avocat, marié à *Olympe Pascal*, eut sept enfants qui continuèrent la descendance (*de Coston, ibid.*).

(O/22) JEAN ALLARD, marchand, fils de *David Allard*, cousin germain d'**Anne Sablon**, marié le 9 juin 1652 à *Louise Richard*.

(P/22) NICOLAS FEAUTRIER, avocat et docteur, co-seigneur de Vinsobres, seigneur de Rac, consul en 1656 ; marié à *Madeleine de Sillol*, il mourut sans enfants et institua pour héritier *Daniel Amieu*, son petit neveu. Son frère *Pierre Feautrier* n'avait eu qu'une fille mariée à *Jean Amieu* de Vinsobres ; une de ses petites-filles, *Marie*, mariée en 1685 à *Charles de Marsanne*, quitta la France en 1686 pour cause de religion et se réfugia à Genève où elle mourut en 1724 (*de Coston, ibid.*). Voir ce que j'ai dit sur la famille FEAUTRIER au mariage de **Mathieu (1^{er}) Soubeyran**. Comme je l'ai déjà dit, les FEAUTRIER étaient parents avec les *Alard*, les beaux-parents de **Mathieu Soubeyran**.

(O/22) BALTHAZAR CORNET, marchand et bourgeois de Montélimar ; marié à *Judith Bayle*, il appartenait à une vieille famille de Montélimar ; *Nicolas Cornet* fait partie, le 5 septembre 1585, de l'Assemblée des notables protestants montiliens convoqués par Lesdiguières (*de Coston, ibid.*).

(R/22) PIERRE BERLHE, docteur et avocat, habitait une maison au nord de la place des Clercs ; il était le beau-père de noble *Pierre de Marsanne*, sieur de Font-Juliane (*de Coston, ibid.*).

(S/22) DANIEL ANDRAU, praticien, il appartenait à une vieille famille de Montélimar qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours par les *Andrau-Moral*. *Antoine* et *Jean Andrau* père et fils habitaient Montélimar en 1496, et *Jehan Andrau*, né au Puy--Saint-Martin, était établi dans la même ville en 1575. D'après le cadastre de 1634, *Laurent Andrau* possédait dans la rue de la Commune une maison passée en 1677, à *Louis*, son fils ; elle appartient à M^{me} de Fontaines de Logères issue par sa mère des ANDRAU. A la Révocation de l'Edit de Nantes, une branche de cette famille se réfugia en Hollande où ses descendants habitent encore Utrecht (*de Coston, ibid.*).

(T/24) On défendit aux protestants d'avoir une école particulière pour leurs enfants, ils devaient les faire baptiser par des prêtres sous peine de 500 livres d'amende, et les élever ensuite dans la religion de l'Etat, on pouvait même les leur arracher et les placer à leurs frais chez des parents catholiques. M^r de Cosnac, évêque de Valence, fut un des plus acharnés

à faire exécuter les ordonnances du roi, il fut un des prélats qui poussèrent Louis XIV à la Révocation de l'Edit de Nantes ; Il ne craignait pas de monter à cheval, à la tête des dragons pour aller tourmenter les protestants qui ne voulaient pas abjurer ; il prit sous sa protection l'infâme d'Hérapine, le tortionnaire de l'Hôpital de Valence, perdu de mœurs, criblé de dettes et emprisonné pour vol et tentative d'empoisonnement. Pour l'honneur, du clergé français, tous les évêques ne ressemblèrent pas à M^r de Cosnac ; le Cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, se fit remarquer par sa tolérance et sa mansuétude ; il obtint non sans peine le départ des troupes que l'évêque de Valence avait fait envoyer par le ministre dans son diocèse : « l'exemple de Valence m'a fait peur » écrivait-il, et il adressa à tous ses prêtres des instructions dictées par une tolérance et une charité qu'il faut savoir reconnaître. Il fut approuvé par le pape Innocent XI, qui blâma ouvertement les mesures violentes prises par ordre de Louis XIV avec lequel il était presque brouillé. (*De Coston, Histoire de Montélimar*).

(U/29) « Il est triste, écrit M. de Coston, de constater que l'opinion publique en France « à cette époque ne parut pas s'émouvoir outre mesure de la barbarie de ces mesures « qui avaient tellement perverti l'esprit public et la conscience, que des gens qui passaient « pour conciliants et modérés les trouvaient justes et naturelles. » Il faut le dire, une des rares voix contemporaines qui s'élevèrent contre la politique religieuse de Louis XIV et de ses conseillers fut celle du pape Innocent XI dont j'ai déjà parlé à l'occasion de la tolérance de M^r Le Camus, évêque de Grenoble. Ce Souverain Pontife écrivait en effet à l'Empereur d'Autriche : « Quelle apparence y a-t-il que des convertis par la force des tourments soient « de véritables convertis ? Nous en avons pleuré plutôt que de nous en être réjouis : la pensée « de l'horreur de tant de sacrilèges qui viennent de se commettre me fait mal et me fera « frémir pendant le reste de mes jours, et je ne sais pas si je ne dois pas désespérer du salut « d'un chrétien qui abuse ainsi de sa puissance et de ses armes pour tourner en ridicule « tous les mystères de la religion. » M. de Coston, qui cite cette lettre dans son vol. II, p. 540, ajoute : « Si les conseillers de Louis XIV avaient eu les sentiments d'Innocent XI et « de Le Camus, la France n'aurait pas à déplorer un aussi grand crime qu'on ne saurait « blâmer assez sévèrement. » (*De Coston, Histoire de Montélimar*).

(V/33) DANIEL CABESTAN, d'une vieille famille montilienne éteinte à Valence vers 1830, dans une position peu aisée, et qui possédait dans la rue des Taules (côté nord) une belle maison, dans laquelle le ministre Raphanel prêchait en 1576, et qui était connue sous le nom de maison Cabestan. Un *Cabestan* en 1590 était un des 4 capitaines de quartier et servait sous les ordres de du Poët, gouverneur de Montélimar. *Antoine Cabestan*, en 1595, est un des cinq capitaines des « enfants de la ville » (sorte de milice locale). Un *Cabestan* est membre du Conseil de Ville en 1607. Le consul *Etienne Cabestan* annonce le 22 août 1619 au Conseil de Ville la mort de Gouvernet, gouverneur de Montélimar, et engage les habitants à rester unis et soumis au Roi. Un *Cabestan* est nommé le 23 novembre 1628 membre du Conseil de Santé établi pour combattre la peste. En juillet 1629, le capitaine *Cabestan* paraissant atteint de la peste, 3 médecins viennent le visiter, on ferme sa maison et on poursuit en justice les médecins qui l'avaient soigné, sous le prétexte que sa maladie avait été tenue cachée. L'acte ci-dessus fait de *Daniel Cabestan* un cousin issu de germain d'**Anne Sablon**, je n'ai pas trouvé comment s'établissait cette parenté.

(W/34) Transaction du 21 février 1713 : « sur toutes lesquelles demandes le dit Abraham
« Soubeyran aurait répondu par ses désfances que pour raison de ses dits gages il l'aurait
« noury et entretenu tant en maladie que en santé outre l'argent qui luy bailler journellement
« ce quest faite de la clause oposée au testament de son dit feu père qui portait destre noury
« et entretenu en travaillant de son pouvoir aux œuvres de la maison, il lui oposait fins
« de non recevoir fondées sur la dite clause outre que s'il avait compté dailheurs toutes
« les fournitures et fraix de maladie au dit Pierre Soubeyran son frère eu égard à son travail
« quil aurait été débiteur du dit habram Soubeyran ; en second lieu que consernant
« les demandes du legat paternel droit de succession du dit Jean Soubeyran leur frère
« et de Sébastienne Beraud leur ayeule le dit habram Soubeyran aurait soutenu par
« les mêmes desfances que bien quil eut jouy communément de tous les biens de leur dit
« feu père depuis son mariage sa dite mère ne lui en aure jamais fait aucune remission
« bien quil lui eut promis en son dit contrat de mariage... »

(X/34) Faut-il déduire du fait que le décès de **Pierre Soubeyran** est déclaré par le sieur Joseph Andrau, *marchand tanneur*, que c'est chez ce dernier qu'il travailla par la suite et jusqu'à sa mort ? Je le suppose, mais rien de plus que le détail que je rappelle ne me permet de l'affirmer.

J'ai largement mis à profit, notamment pour toutes les notes concernant les familles montiliennes que j'ai rencontrées au cours de cette étude, le précieux recueil de documents que constitue « *L'Histoire de Montélimar* », du Baron de Coston ; les 3 volumes que j'ai pu consulter m'ont fourni une grande partie des éléments de mon travail. Le fils de l'Auteur, M. le Baron de Coston, que j'ai eu le plaisir de voir à Montélimar et auprès duquel j'ai trouvé l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial, a bien voulu me communiquer toutes les notes de son père ; je l'en remercie ici bien sincèrement, en rendant hommage à l'érudition, à la richesse de documentation, à l'impartialité de l'ouvrage de première valeur qu'est pour toute notre région « *L'Histoire de Montélimar* » de M. de Coston, son père.

« *L'Histoire des Protestants du Dauphiné* », du pasteur Arnaud, m'a aussi été utile. En rendant ainsi à ces deux ouvrages toute la part qui leur revient dans mon travail, j'ai pensé que je pouvais m'abstenir de renvoyer, chaque fois, pour les citations ou les détails que je leur ai empruntés, aux volumes, et aux pages d'où je les ai tirés, estimant qu'il n'y avait pour nous aucun intérêt à le faire.

LES SOUBEYRAN A MONTELIMAR

CHAPITRE X

Abraham (II) Soubeyran

Né à Montélimar le 24 janvier 1672, de *BARTHELEMY* SOUBEYRAN et d'*Anne SABLON*. Il fut baptisé le même jour dans le Temple de Montélimar par M^c Daniel Charnier, pasteur de l'Eglise de Montélimar ; voici son acte de baptême tel que je l'ai relevé dans les registres paroissiaux de cette Eglise :

« *Ce vingt quatrième jour du mois de Janvier 1672 après la prédication du soir « dans le Temple de l'Eglise permise par l'Edit de Montélimar a été présenté « au saint sacrement du baptême par sieur Abraham Soubeyran marchand tanneur « et demoiselle Suzanne Alard veufve de Daniel Sablon procureur un fils du sieur « Barthélemy Soubeyran aussi marchand tanneur et de demoiselle Anne Sablon mariés « tous deux habitants de la ville né le susdit jour et an et luy a esté imposé Abraham « par M. Me Daniel Chamier ministre qui a signé aussi les dits père et marraine non le dit « parrain pour ne savoir de ce enquis et requis et moy diacre et secrétaire.* »

Signés : Chamier, Suzanne Alard, B. Soubeyran, D. Béchier. »

Très jeune encore à la mort de son père (il n'avait que 7 ans), il dut assez tôt, sans doute, se mettre au travail pour soulager sa mère et la décharger d'une partie de ses soucis matériels.

Nous le trouvons en 1695 associé avec son cousin *MATHIEU* SOUBEYRAN pour l'exploitation de leurs tanneries. Mais cette association ne dura pas longtemps et il exploitait seul la sienne déjà aux environs de 1700.

ABRAHAM SOUBEYRAN visitait lui-même sa clientèle, répartie dans ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Montélimar. C'est sans doute dans un de ses voyages à Dieulefit qu'il fit la connaissance de celle qui devait devenir sa femme, *Isabeau MORIN* (A) fille d'un maître cordonnier de cette ville, *Jean-Jacques Morin*.

Le 21 décembre 1702, après-midi, les deux familles se réunirent à Dieulefit, dans la maison de *Jean-Jacques Morin*, pour célébrer les fiançailles d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN et de celle, qui en devenant sa femme, allait exercer une si grande influence sur les destinées de notre famille. Le contrat fut reçu par M^c Rippot (1) notaire à Montélimar, venu à Dieulefit à cet effet. *Anne SABLON* avait accompagné son fils (2), qui était aussi assisté de son cousin germain *MATHIEU* SOUBEYRAN, *Isabeau MORIN* avait auprès d'elle son père, *Jean-Jacques Morin*, *Roze Borel*, sa mère, et son oncle *Pierre Borel* (3) ; les deux fiancés, en

présence de tous leurs parents et amis, promirent « *soy prendre et espouzer en vray « et légitime mariage et icelluy faire bénir en fasse de l'Eglize à la première réquizion « de lun deux. Et le dit mariage estant agréable aux dits Morin et Borel, père et mère de la « dite future espouze iceux de leur bon gré en faveur du présent mariage et des enfants qui « en naistront ont donné et constitué en dot à leur dite fille acceptant et remerciant scavoir :* « *Le dit Morin de son chef la somme de 1900 Livres et la dite Roze Borel son espouze « la somme de 100 Livres payable les dites constitutions incontinant après la consommation « du présent mariage. Et la dite Sablon mère du dit futur espoux ayant aussi le dit mariage « agréable a quitté et quitte, cède et remet au dit Soubeyran son fils acceptant et unblement « remerciant tout l'éritage du dit défün Barthélemy Soubeyran son père avec pouvoir « d'en prendre la réelle possession incontinant après la consommation du présent mariage « en suportant les charges et légat fait par son dit mary. En outre ce luy donne de son chef « la moiysié de tous ses biens présent et advenir à la charge qu'ils demeureront ensemble « ne faisant quun ménage et arivant séparation que Dieu ne veuille elle ce rézerve les fruits « sa vie durant tant seullement tant des biens donnés que retenus. »*

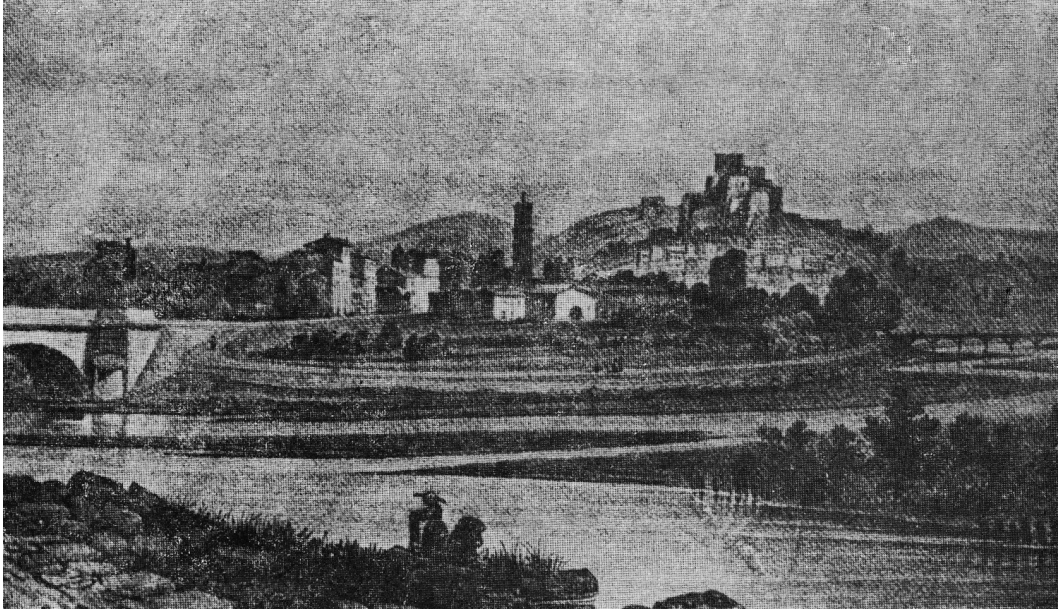
Parmi les témoins figurait messire Charles Brotin, curé de Dieulefit ; pourquoi ce dernier était-il là ? Était-ce comme représentant de l'autorité, pour s'assurer que le contrat était fait dans les formes voulues, et qu'aucune stipulation n'y était contenue qui pût être une offense contre la religion du grand roi vieillissant et tout entier entre les mains de son confesseur et de M^{me} de Maintenon ? Je n'ai aucune réponse à donner à cette question. Mais je ne puis pas moins faire de constater que 31 ans auparavant c'était un *Chamier*, pasteur, fils et petit-fils de pasteurs, dont le nom seul était un drapeau, qui assistait le père et la mère d'ABRAHAM SOUBEYRAN dans une circonstance semblable, tandis qu'aujourd'hui un prêtre occupait la place de leur conducteur spirituel exilé et proscrit. Il est permis de penser, sans manquer à la vérité, que ceux qui vécurent cette scène purent faire eux aussi le rapprochement que je fais moi-même aujourd'hui, et que la présence du curé de Dieulefit dut renouveler douloureusement, en l'avivant, le conflit de conscience que les rigueurs de Louis XIV imposèrent à nos pères.

1 PIERRE RIPPOT, cousin d'**Abraham Soubeyran**, voir les notes sur les **RIPPOT** (Chapitre 9 sur **Barthélemy Soubeyran**).

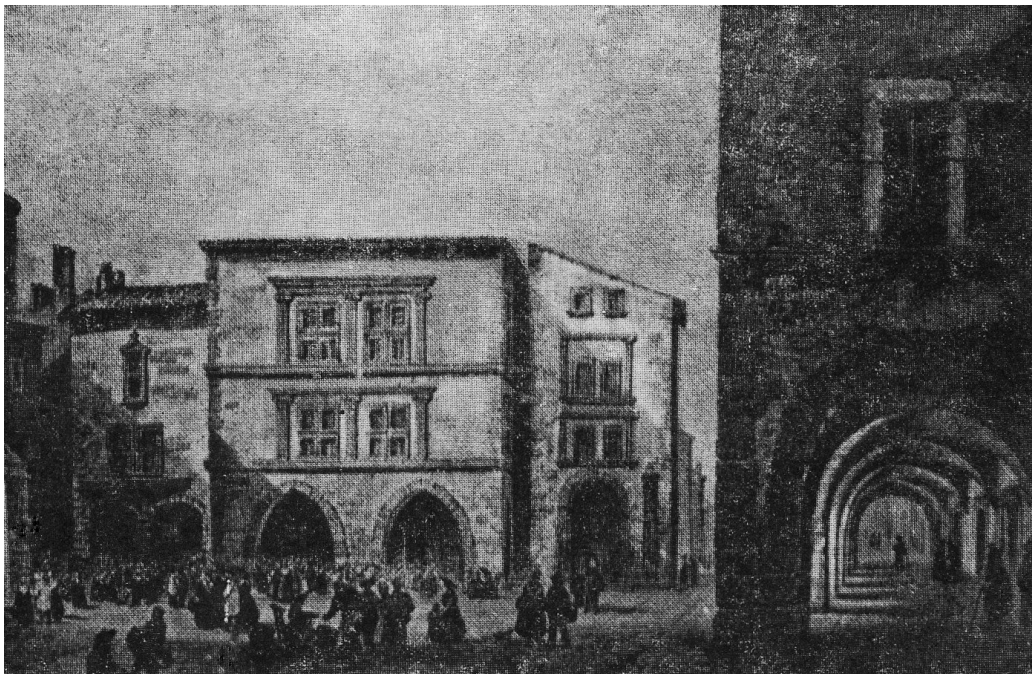
2 Je me suis demandé comment se faisaient les voyages à cette époque, et de quelle manière, en particulier, notre aïeule **Anne Sablon** monta jusqu'à Dieulefit : en carrosse ? à cheval ? ce qui est certain, c'est qu'elle-même, son fils **Abraham**, son neveu **Mathieu Soubeyran**, et le notaire Pierre Rippot, son cousin, prirent pour aller à Dieulefit, la route actuelle, et qu'ils la firent tous ensemble dans la même chaise de poste, sans doute.

3 On trouve les BOREL établis à Dieulefit dès le commencement du XVII^e siècle. PIERRE BOREL, drapier à Dieulefit, marié à *Izabeau Arnaud*, testa le 28 juillet 1682 (M^e Morralis, notaire à Dieulefit), et fut enseveli le 8 septembre suivant, âgé de 66 ans. Je lui connais 5 enfants : 1^o PIERRE, 2^o DAVID, 3^o LEON, 4^o GENEVIEVE, 5^o ROZE, notre aïeule. C'est l'aîné PIERRE BOREL, qui paraît dans le contrat de mariage d'**Abraham Soubeyran** et d'**Izabeau Morin**, sa nièce. ROZE BOREL mourut vers 1732 sans que j'aie pu retrouver ni le lieu ni la date exacte de sa mort. Son frère Léon Borel, manufacturier à Dieulefit, s'expatria pour cause de protestantisme et se réfugia dans la province de Magdebourg, avec sa femme et deux enfants. (*Arnaud, Histoire des Protestants du Dauphiné*).

Montélimar ancien



Vue générale.



La Place aux Herbes.

Je n'ai pas pu retrouver l'acte de mariage d'ABRAHAM SOUBEYRAN et d'Isabeau MORIN. Où fut-il célébré ? A quelle date et par qui fut-il béni ? Par le curé de Dieulefit, je suppose (1). Une quittance du 7 juin 1703 d'ABRAHAM SOUBEYRAN à son beau-père Jean-Jacques Morin me fait croire que la cérémonie eut lieu dans le printemps de cette même année - une clause du contrat de mariage que je viens de rappeler spécifiant que la dot de la future serait payée à son mari « *incontinent après la consommation du mariage* ».

C'est dans la maison de la rue des Aleyracs, à Montélimar, qu'ABRAHAM SOUBEYRAN installa son foyer (2).

Il eut la joie d'avoir sa mère chez lui (3), et même pendant un certain nombre d'années, son frère cadet PIERRE SOUBEYRAN. Pour une cause que j'ignore, le bon accord ne dut pas cependant toujours régner entre les deux frères, puisque le 21 février 1713, ils passaient devant M^e Nicolas notaire à Montélimar, une transaction aux termes de laquelle ils renonçaient à poursuivre le procès qu'ils avaient entre eux et déclaraient vouloir « *vivre en paix et union comme le doivent de véritables frères* ». Anne SABLON, pour engager ses fils à se réconcilier, fit même donation à son fils aîné ABRAHAM des biens qui lui restaient encore (4).

Victimes comme tous les protestants restés en France du régime odieux qui leur fut imposé par la tyrannie de Louis XIV **B** ABRAHAM SOUBEYRAN et sa femme n'en demeurèrent pas moins huguenots de cœur et surent, malgré les édits du roi, élever leurs enfants dans cette « *Religion chrétienne Réformée* » de laquelle ils « *firent profession* » quand même.

(1) Bien que je n'aie pas trouvé son acte de mariage dans les registres paroissiaux catholiques de Dieulefit.

(2) Cette maison était mitoyenne avec celle de son cousin germain **Mathieu Soubeyran**, témoin cet accord intervenu le 21 juin 1717 entre les deux cousins pour apaiser les causes du procès qui allait s'établir entre eux au sujet de la mitoyenneté de leurs maisons. (*Archives de notre famille*).

(3) **Anne Sablon**, dans la transaction du 21 février 1713 que je rappelle quelques lignes plus loin, reconnaît « *les bons et agréables services qu'elle a receus, recoit et espère recevoir* » de son fils, et pourtant une phrase de cette même transaction me fait croire que les rapports entre la mère et le fils ne furent pas toujours ce qu'ils auraient dû être : « *Si bien, dit cette transaction, que demoiselle Sablon pour éviter les frais d'un gros et dispendieux procès qui ne faisait que naître entre elle et le dit sieur Habram Soubeyran son fils ayné, et mettre la paix et union entre eux aurait fait donation d'entre vifs au dit sieur Habram Soubeyran son fils par-devant M. le lieutenant particulier en la sénéchaussée de cette ville de tous et uns chacun de ses biens présents et advenirs* ». Cette donation eut lieu le 20 février 1713, la veille du jour où les deux fils d'**Anne Sablon** passèrent la transaction que je viens de rappeler. Amour admirable d'une mère qui donne tout à son fils pour n'avoir rien à lui réclamer.

(4) « *pour faire finir celuy (le procès) que le dit Habram Soubeyran avait avec le dit Pierre Soubeyran son frère* », dit la transaction.

Ils eurent pourtant le grand chagrin de voir un de leurs fils, *ANTOINE*, se marier contre leur volonté et aller même pour cela jusqu'à leur faire présenter par trois fois des actes de respect. Ils ne voulurent pas assister au mariage qui se fit sans eux, et sans qu'aucun des membres de la famille SOUBEYRAN y assistât.

Bien qu'en très bonne santé, mais « *considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, ni de plus incertain que l'heure dicelle* », *ABRAHAM SOUBEYRAN* testa le 13 septembre 1742 par devant M^c Brotin, notaire à Dieulefit, afin « *de ne laisser aucun trouble à l'occasion des biens que Dieu lui avait donnés* ». Ce testament révoquait celui qu'il avait déjà fait auparavant devant M^c Reynaud, notaire à Savasse. Après avoir remis ses funérailles à la discrétion de son héritier, il léguait « *aux pauvres de l'hospital du dit Montélimar dix livres en icelles compris les draps et couvertes que chaque chef de famille donne au dit hospital, — à demoiselle Izabeau Morin son épouse la somme de 300 Livres de pension viagère au cas qu'elle ne put ou ne voulut rester avec son héritier, et en outre une chambre dans sa maison et celle qui est sur le derrière dicelle du côté du midy, un lit complet et garni, six chaises bois noyer, un fauteuil garni, une table, deux cheneux de feu, huit draps de toile de maison, une douzaine de serviettes, quatre napes, deux mille tourbes, et deux charretées de bois portable dans son domicile à Montélimar annuellement et sa vie durant* » — à *ANTOINE SOUBEYRAN*, son fils, la somme de 2000 Livres « *pour ses droits paternels, d'augment et joyaux* » — à demoiselle *IZABEAU SOUBEYRAN* sa fille, femme du sieur *Paul ALENÇON*, à s^r *Jean Daniel* et demoiselle *Madeleine DUPUY*, son petit-fils et petite-fille, enfants de feu demoiselle *ANNE SOUBEYRAN* et de sieur *Daniel DUPUY*, à chacun d'eux 3 Livres et ce « *outré et par dessus ce qu'il avait déjà donné aux dites demoiselles Izabeau et Anne Soubeyran dans leur contrat de mariage* » ; il instituait pour son héritier universel son fils aîné *ABRAHAM SOUBEYRAN*.

ABRAHAM SOUBEYRAN et sa femme moururent tous les deux à Montélimar, à quelques années d'intervalle, *ABRAHAM SOUBEYRAN*, le 19 février 1754, et *Izabeau MORIN*, le 10 octobre 1759 (C) ; à tous les deux, la « *sépulture ecclésiastique* » fut refusée par le prêtre « *pour n'avoir pas voulu accomplir leur devoir de catholique* ».

Ils avaient eu de leur mariage huit enfants :

- 1° *ANNE*, née le 13 décembre 1704, mariée à Daniel Dupuy ; elle va suivre ;
- 2° *ABRAHAM (III)*, né le 1er juillet 1707 ; il suivra ;
- 3° *PIERRE*, né le 30 septembre 1710 ; décédé le 6 janvier 1715 ;
- 4° Un enfant mort-né le 7 avril 1709 ;
- 5° *IZABEAU*, née le 24 septembre 1712, mariée à Paul Alençon ; elle va suivre aussi ;
- 6° *ANTOINE*, né le 13 juin 1715 ; il suivra également ;
- 7° *MATHIEU*, né le 3 novembre 1717, décédé le 29 juin 1718 ;
- 8° *JACQUES*, né le 20 septembre 1719, décédé le 20 septembre 1720.

Dieu Ma donnee une fille le treizieme dexambre
 Mil sept cens quatre Neé le susd. Jour Environ Vne
 heure apres midy presentee au^t Bapteme le
 quinziesme sur son perein M^r Jean Jacques Maurin
 Mon Beau pere et sa Marime honneste Anne
 Sablon Ma mere, sur que M^r Mathurin Soubeyran
 Mon souzin et la Vieille D^{re} Rey luy ont p^{re}senté
 au Bapteme Cest au lieu de l'abbé de M^r Maurin
 de Sablon a cause que M^r Le Vaince ne luy voullu
 Precuor luy ayant esté Impose pour Non Anne
 Dui luy donne sa s^{te} Benediction

Dieu Ma donnee un filz le premier Juillet Mil
 Sept cens Neé le susd. Jour Environ Deux
 heures apres midy presenté au^t Bapteme le
 troiziesme sur son perein M^r Pierre Soubeyran Mon
 frere et sa Marime honneste D^{re} Borch Ma
 Belle mere luy ayant esté Impose pour Non
 Abraham Dui luy donne sa s^{te} Benediction

Les baptistaires
d'Abraham (II) Soubeyran
 (Extrait de son « Livre de Raizon »)

Ce livre, long de 0^m 28 sur 0^m 20, est recouvert d'un parchemin jaune sur lequel on distingue encore les caractères latins d'un vieil acte dont j'ai donné la photographie et la teneur dans un chapitre précédent; on distingue encore dans un coin les signatures de Mathieu Soubeyran et de Barthélemy Soubeyran. Quatre lanières en cuir peuvent fermer ce livre qui s'ouvre à la date du 9 may 1707 pour finir à la date du 22 novembre 1724. Suit ensuite une feuille complète (le verso) de remarques sur l'hiver terrible de 1709 et la disette qui suivit. Le livre se termine par deux pages de « baptistaires » contenant 7 actes de naissance : ceux de Anne, Abraham, Pierre, Yzabeau, Anthoine, Mathieu et Jacques Soubeyran.

Ce livre est actuellement entre les mains des enfants de M. Auguste Soubeyran.



Eglise de Vesc

C'est dans cette église que fut béni le mariage

d'Anne Soubeyran et de Daniel Dupuy

le 24 Novembre 1733.

C'est du mariage d'ABRAHAM SOUBEYRAN avec *Izabeau MORIN* que datent les premières attaches de la famille SOUBEYRAN à Dieulefit ; leur union, par les rapports qu'elle fera naître, en préparera d'autres : d'abord, celle de leur fille ANNE qui, la première, ira habiter le pays de sa mère, puis celle de leur fils aîné ABRAHAM qui en se mariant s'y fixera aussi et y fera souche, transportant ainsi définitivement les SOUBEYRAN à Dieulefit (1).

Des huit enfants d'ABRAHAM (II) SOUBEYRAN, quatre se marièrent et eurent des descendants :

I.— ANNE SOUBEYRAN, naquit à Montélimar le 13 décembre 1704 ; jeune encore, sans doute, elle vint habiter chez une de ses cousines (probablement) *Sarra Morin* (2), au hameau de *Paulhel* (commune de Vesc, canton de Dieulefit), où elle était « rézidante » au moment de son mariage. Elle épousa *Daniel DUPUY* D m^e chirurgien à Dieulefit ; le contrat fut passé le 25 août 1733 à *Paulhet*, dans la maison de la dite « demoizelle *Sarra Morin* ». Le mariage fut béni le 24 novembre de la même année, dans l'église de Vesc, par le prieur Durand, curé de cette paroisse. Je n'ai pas pu savoir pour quelles raisons ANNE SOUBEYRAN était venue habiter à *Paulhet*, ni quel était le degré exact de sa parenté avec la « demoizelle *Sarra Morin* » ; elle mourut à l'âge de 35 ans, le 27 juin 1739 et eut de son mariage avec *Daniel Dupuy*, quatre enfants, dont deux seulement survécurent :

1° *MAGDELEINE DUPUY*, née à Dieulefit le 17 août 1735 ; estropiée et malade, elle mourut à Dieulefit le 15 juin 1758 ;

2° *ELISABETH DUPUY*, née à Dieulefit le 3 mai 1736, où elle meurt le 29 septembre 1738 ;

3° *JEAN-DANIEL DUPUY*, né à Dieulefit le 4 juin 1737 ; il continue la descendance ;

4° *ANNE DUPUY*, née à Dieulefit le 15 avril 1739.

Son mari, *Daniel DUPUY*, se remaria deux fois : en 2^{es} noces, avec *Elizabeth Bertrand*, le 17 janvier 1741 (contrat du 21 novembre 1740) ;

En 3^{es} noces, avec *Françoise Breynard*, le 22 avril 1744 (contrat reçu par M^e Combe).

Daniel DUPUY n'eut pas d'enfants de ces deux mariages, à ma connaissance du moins ; il testa le 23 avril 1753 par devant M^e Combe, notaire à Dieulefit, et mourut dans cette localité le 8 mars 1766, âgé de 61 ans (il était né le 5 juillet 1705 de *Jean Dupuy*, chirurgien à Dieulefit, et de *Magdeleine Jean*. sa femme).

(1) Contre toutes les règles démographiques que j'ai essayé d'établir dans les premiers chapitres de cette étude. On doit évidemment considérer comme une exception cette « montée » des SOUBEYRAN à Dieulefit, c'est une exception qui ne fait que confirmer la règle.

(2) Cette *Sarra Morin* n'a évidemment aucun rapport avec *Sarra Morin*, fille de Pierre Morin et de Cécile Monnier, née le 10 mai 1725, cette dernière étant de 21 ans plus jeune qu'**Anne Soubeyran**, sa cousine germaine.

Je donne, dans le tableau ci-joint, la descendance (connue) de *Daniel DUPUY* et d'ANNE SOUBEYRAN. Cette descendance est représentée à l'heure actuelle par mon cousin *Louis BELLON* et ses fils, de Sétif (Algérie), par les filles de M. *Auguste COURSABGE-FRANCEZON*, et leurs enfants, par M. *MOUTON*, M^{me} *FLOURET*, née *MOUTON*, M^{lle} *MOUTON*, et par les enfants de M. *MOUTON* et de M^{me} *FLOURET*, tous de Vinsobres (Drôme), enfin par mon ami *Auguste ACHARD*, de Montpellier, ses enfants et petits-enfants, et M. *Emile JEAN-LAPLACE*, de Vierzon, ses deux filles et son petit-fils.

II.— ABRAHAM (III) SOUBEYRAN, né le 1^{er} juillet 1707. — Je lui consacre le chapitre XI de mon travail

III.— IZABEAU SOUBEYRAN, née le 24 septembre 1712, à Montélimar. Mariée le 2 novembre 1735 à *Paul ALENÇON* (E) marchand tanneur à Montélimar, fils de *Paul Alençon* et *Marie Cottelier*, de Montélimar ; elle mourut dans cette ville le 17 août 1752 « hors l'Eglise » ; la sépulture ecclésiastique lui fut refusée pour n'avoir pas voulu faire « son devoir de catholique » ; elle donna huit enfants à son mari. Ce dernier mourut à Montélimar le 21 janvier 1753, « hors l'Eglise » lui aussi.

- 1° *BARTHELEMY ALENÇON*, marié à *Jeanne Michel*, n'eut que des filles, dont trois mortes en bas-âge ; j'ignore la destinée de la quatrième *Marie-Eléonor ALENÇON*, née à Montélimar le 8 may 1764.
- 2° *MARIE-ELIZABETH ALENÇON*, née à Montélimar le 19 août 1743, est la seule qui ait laissé une descendance, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; mariée le 24 décembre 1765 à sieur *Charles Monier*, aubergiste à Orange, desquels sont issus, entre autres, *Henri MONIER*, maire d'Orange, député de Vaucluse, décédé le 5 septembre 1873, le fils de celui-ci, *Henri Monier*, Sous-Préfet à Montélimar et à Vienne, Préfet de la Drôme et de la Meuse, Trésorier-Payeur Général à Tulle, est mort dans cette ville en 1892.
- 3° *PAUL ALENÇON*, né à Montélimar le 27 janvier 1747, était avocat, présida le 30 septembre 1795, une des deux sections de Montélimar ; il mourut célibataire en 1812, en laissant tous ses biens à son frère *FRANÇOIS-ANDRE* ; il ne paraît pas avoir laissé de postérité.
- 4° *FRANÇOIS-ANDRE ALENÇON*, né à Montélimar le 9 février 1751, décédé en 1837, testa en faveur de ses domestiques, les mariés *Mestre-Mariton*. Son testament olographe, attaqué pour insanité d'esprit, donna lieu à un long procès, plaidé à Montélimar, à Grenoble, à Paris et à Aix, à l'occasion duquel on imprima de nombreux mémoires (*Baron de Coston*) (1). Il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Je donne dans les tableaux ci-contre, aussi bien et aussi complètement que j'ai pu l'établir, la descendance d'ISABEAU SOUBEYRAN. Je ne garantis pas que ces tableaux soient exempts d'erreurs ; je les ai dressés, en ce qui concerne les Monier, d'Orange, partie d'après les renseignements qui m'ont été fournis par la Mairie d'Orange, partie d'après ceux qu'ont bien voulu me donner, avec une amabilité dont je ne saurais assez les remercier, MM. *Henri Monier de Saint-Estève*, d'Uchaux, et *Eugène Monier-Vinard*, d'Orange. (Je ne froisserai pas ces derniers en disant que j'ai eu quelquefois un peu de peine à les déchiffrer).

(1) Dans son « Histoire de Montélimar ».

Les descendants
d'ANNE SOUBEYRAN
filie d'ABRAHAM (II) SOUBEYRAN
et d'Izabeau MORIN
mariée à Daniel DUPUY

LES DESCENDANTS
D'ANNE SOUBEYRAN

Tableau N° 1

ANNE SOUBEYRAN

(1764-1739)

filie d'ABRAHAM (II) SOUBEYRAN

et d'Isabeau MOREN

épouse de Daniel DUPUY

M^c-chirurgien à Dieulefit (1705-1766)

MADELEINE DUPUY

née à Dieulefit le 17 août 1735

décédée à Dieulefit le 15 juin 1758

célibataire et infirme

JEAN-DANIEL (I^{er}) DUPUY

né à Dieulefit le 4 juin 1737

M^c chirurgien à Dieulefit

on il meurt en 1770

marié le 21 février 1758

à Louise SAMBUC (1735-1804)

filie d'YVES (I^{er}) SAMBUC

et de Suzanne CORDEIL

de Montjoux

ANNE DUPUY

née à Dieulefit le 15 avril 1739

?

JEAN-DANIEL (II) DUPUY

(1758-1806)

chirurgien à Dieulefit

marié le 6 janvier 1787

à Marie-Antoniette NOYER (1765-1833)

filie d'Etienne NOYER et d'Antoniette NEZON

ETIENNE-ELIE DUPUY

né le 21 juillet 1765

?

SUZANNE-LOUISE DUPUY

née le 17 août 1767

?

ETIENNE DUPUY

né le 12 décembre 1769

?

LOUISE-ANTOINETTE DUPUY

née à Dieulefit le 17 juin 1788

décédée à Ventral le 26 février 1858

mariée le 17 novembre 1813

à Louis KRAUTZAT (1775-1858) de Ventral

branche Remuzat-Dupuy

voir tableaux n° 2

JEAN-DANIEL (III) DUPUY

né à Dieulefit le 26 février 1790

décédé à Dieulefit le 27 juin 1853

marié en 1^{ère} noces le 11 août 1821

à Jeanne-Marie SAMBUC (1804-1826)

en 2^{ème} noces à Zoé-Ernestine

De SAULSES DE LA TOUR (1801-1866)

2 enfants du 1^{er} lit,

une fille

morts en bas âge

du 2nd lit

OCTAVIE DUPUY

née à Dieulefit le 15 janvier 1833

décédée à Dieulefit le 16 février 1907

mariée le 19 janvier 1854

à Adolphe RODET de Dieulefit

sans postérité

ELIE DUPUY

né à Dieulefit le 25 avril 1791

était soldat à Bruxelles en 1812

fut chasseur à la Garde Impériale

disparu ? ?

SUZANNE DUPUY

née à Dieulefit le 9 juin 1801

décédée à Dieulefit le 28 janvier 1868

mariée le 5 juillet 1828

à Daniel JEAN-LAFRANCE de Dieulefit

branche Jean-Laplace-Dupuy

voir tableaux n° 3

LES DESCENDANTS
D'ANNE SOUBEYRAN

Tableau N° 3

SUZANNE DUPUY

née à Dieulefit le 9 juin 1801
de Jean-Damien DUPUY et d'Antoinette NOYER
décédée à Dieulefit le 23 janvier 1868
marie le 5 juillet 1823
à Daniel JEAN-LAPLACE de Dieulefit

LOUISE JEAN-LAPLACE
née à Dieulefit le 15 juin 1824
décédée à Dieulefit le 30 octobre 1895
marie le 26 août 1845
à Adrien BRUNEL pasteur

ISABELLE BRUNEL
née en 1850
décédée à Beaufort le 22 décembre 1880
marie en 1871
à Albert ACHARD notaire à Beaufort

AUGUSTE ACHARD
né le 13 octobre à Beaufort
brasseur à Mounpellièr
marie le 17 juillet 1897
à Marie DE MICHEAUX (1873-1910) de Flavias
elle d'Emile DE MICHEAUX
et de Marie-Louise LEYCAT

LOUISE ACHARD
née à Flavias le 31 août 1899
marie le 24 septembre 1927
à Frank SEIDENBUER
de St-Léonard de Noblet (Hie-Vienne)

FRANCOISE
née le
15 avril 1932

MARIE-LOUISE
née le
15 avril 1932

HUGUETTE
née le
16 juillet 1930

ANNE-MARIE
née le
7 août 1928

MARC
né le
14 octobre 1929

CHARLES-EDOUARD
JEAN-LAPLACE
né à Dieulefit le 29 juillet 1829
décédée à Dieulefit le 8 août 1897
célibataire et sans postérité

EMILE JEAN-LAPLACE
né à Lyon le 8 juin 1868
professeur à l'École professionnelle de Vierzon
marie à Vierzon le 5 septembre 1892
à Eugénie RAUMBAULT de Blancacfort (Cher)

MARGUERITE-LAURENCE
JEAN-LAPLACE
née à Vierzon le 9 juillet 1893
marie le 27 décembre 1926
à Marcel PROFFIT
de Pérèch (Corrèze)

FRANCOIS ACHARD
né à Flavias
le 22 novembre 1904

EMILE JEAN-LAPLACE
né à Dieulefit le 22 janvier 1843
décédée à Lyon en janvier 1891
marie
à Françoise RODET (1844-1880) de Lyon

ALBERT JEAN-LAPLACE
né à Lyon le 27 décembre 1871
décédée à Angers le 4 février 1926

ELIANE-EDMEE
JEAN-LAPLACE
née à Dol de Bretagne
le 24 août 1897
marie le 17 juillet 1919
à André COUCHET
de Magnac-Laval

JEAN COUCHET
né à Chabris (Indre)
le 8 novembre 1920

SUZANNE ACHARD
née à Flavias le 21 juin 1902
marie le 15 mai 1926
à Louis DE MICHEAUX
de Chomérac

Les descendants
d'ISABEAU SOUBEYRAN
filie d'ABRAHAM (II) SOUBEYRAN
et d'Izabeau MORIN
mariée à Paul ALENÇON

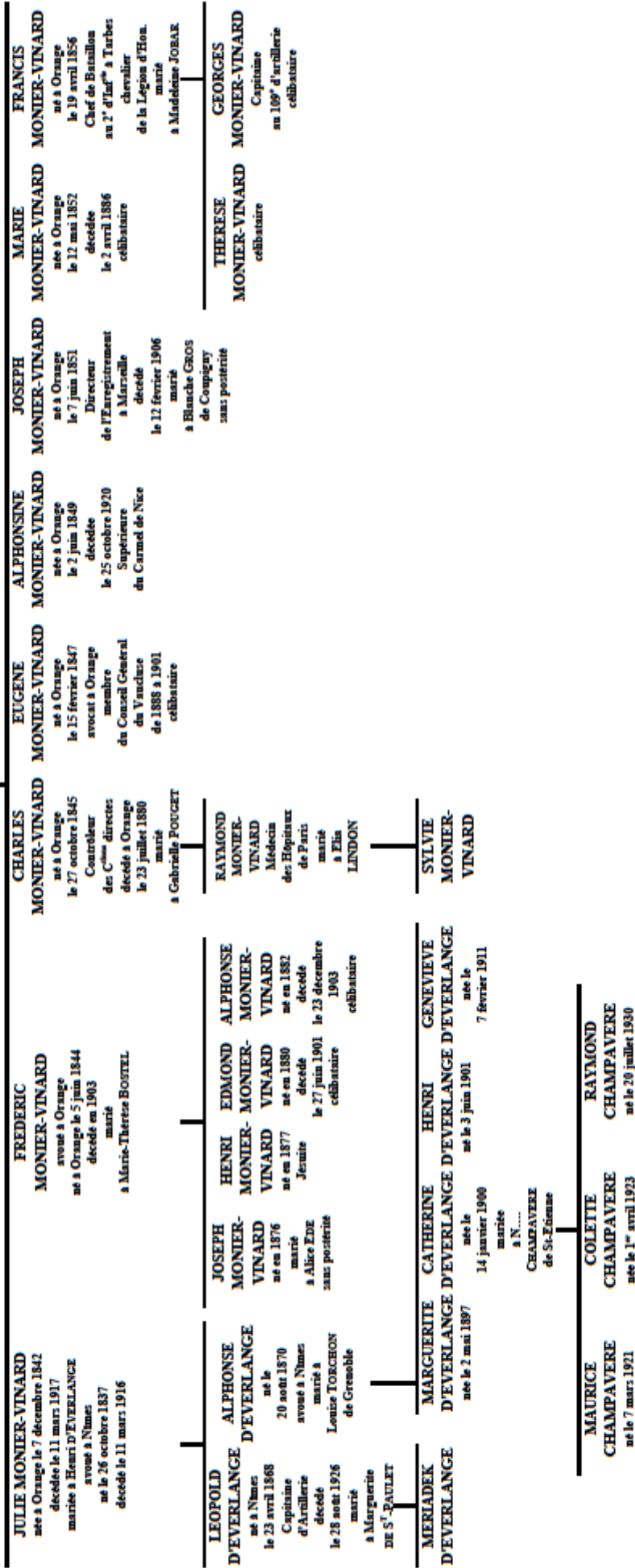
LES DESCENDANTS
D'ISABEAU SOUBEYRAN

HENRIETTE MONIER

née à Orange le 26 août 1818
d'Henri MONIER et de Thérèse ALLANCON
décédée le 30 décembre 1899
mariée le 20 octobre 1841
à Alphonse MONIER-VINARD
avocat, maire d'Orange
né à Orange le 5 juillet 1814
décédé dans la même ville le 20 janvier 1894

LES MONIER-VINARD
D'ORANGE

Tableau N° 2



IV.— ANTOINE (1^{er}) SOUBEYRAN, né à Montélimar le 13 juin 1715. Je sais très peu de choses sur lui (1). Il épousa le 1^{er} octobre 1748, *Marie-Josèphe REYNAUDY*, de Montélimar, contre la volonté de ses parents, et alla même, ainsi que je l'ai déjà dit, jusqu'à leur présenter par trois fois des actes de respect, sans que j'aie pu savoir exactement pourquoi *ABRAHAM SOUBEYRAN* et sa femme s'opposaient à ce mariage ; le fait est que ce dernier se fit sans eux et sans qu'aucun membre de la famille *SOUBEYRAN* y assistât.

Sa femme, née à Montélimar le 19 mars 1721, de *Louis Reynaudy* et *Véronique Morichon*, mourut dans la même ville le 29 mars 1764.

ANTOINE SOUBEYRAN et *Marie-Josèphe REYNAUDY* durent habiter pendant un certain temps à Savasse, près de Montélimar car leurs deux enfants, deux jumeaux, *ANTOINE* et *JOSEPH SOUBEYRAN* y naquirent le 23 juillet 1759 ; le second, *JOSEPH*, ne vécut que quelques jours ; il mourut le 31 du même mois et fut enterré à Savasse.

ANTOINE SOUBEYRAN mourut à Montélimar le 30 août 1764, quelques mois après sa femme, décédée elle-même dans cette ville le 29 mars de la même année. Ils ne laissèrent pas une situation bien brillante, si j'en crois la procédure de nomination de curateur de leur fils ; leur succession consista en une maison située à Montélimar (2) ; une vigne dans le terroir de la même ville, et quelques fonds à Savasse ; la maison était dans un état de délabrement qui exigeait une reconstruction ou des réparations à peu près équivalentes à sa valeur. La vigne et les fonds n'étaient pas en bon état. Le tout était grevé de dettes qui en absorbaient à peu près le montant.

Leur fils, *ANTOINE (II) SOUBEYRAN*, qualifié de « bourgeois » dans un accord passé le 17 février 1787, avec son cousin *Jean-Daniel Dupuy*, de Dieulefit, m'est peu connu. Je sais qu'il exerçait la profession d'avoué à Montélimar, qu'il était membre de l'Eglise Réformée de cette ville lors de la réorganisation de cette dernière sous le Concordat, et qu'il vécut, célibataire endurci sans doute, puisqu'il ne se maria jamais, jusqu'à un âge très avancé ; il mourut à Montélimar le 10 février 1845, à l'âge de 86 ans, sans laisser de postérité (3).

(1) Il est qualifié de « gargotier » dans la procédure de nomination de curateur de son fils, du 2 décembre 1778.

(2) Cette maison fut vendue le 17 juin 1765 à *Louis Mouner*, boulanger à Montélimar, pour la somme de 2.500 livres.

(3) J'eusse pu évidemment faire sur lui, comme sur son père, et sur d'autres membres de notre famille, les mêmes recherches longues et minutieuses que j'ai faites sur nos ascendants directs, mais le temps m'a manqué et me manque encore pour compléter mon travail comme j'en eusse eu le désir, et je dois savoir me borner si je veux que ce volume puisse voir le jour.

NOTES Longues

du Chapitre X

(A/43) Voici son acte de baptême, relevé dans les registres paroissiaux de l'Eglise Réformée de Dieulefit (Archives de l'Etat-Civil de la Mairie de Dieulefit) :

« Le lundi vingt octobre 1681 à la prière, sieur Daniel Baux, de Valdrôme, « lecteur de l'Eglise permise par l'édit du lieu de Bourdeaux et Isabeau Arnaud femme « du sieur Pierre Borel drappier habitant de Dieulefit ont présenté au Saint Baptême « une fille de Jean Jacques Morin cordonier habitant du dit Dieulefit et Rose Borel mariés « née le douzième du courant, le père et le parrain ont signé la marraine n'a su « de ce enquisse elle a été nommée Isabeau. »

MORIN, MOURIN, MAURIN, il existe dans la région de Dieulefit un grand nombre de familles de ce nom, qui sont parmi les plus anciennes du Valentinois et du Diois (méridional, les seigneurs de Vesc portaient le titre de « premiers baron du Diois »). J'en ai trouvé des quantités qui paraissent n'avoir aucun lien entre elles.

Les MORIN, auxquels appartenait notre aïeule, étaient originaires d'Arnayon (Canton de la Motte-Chalancon, au pied de la montagne d'Angèle) ; le premier auquel j'ai pu remonter, André Morin, habitait Arnayon au milieu du XVII^e siècle, il était marié à Marguerite Bertrand, et avait un frère *Guigue Morin* qui habitait Comps. Je lui connais deux fils, l'aîné, *Claude Morin*, dont j'ignore la descendance, et *Jean-Jacques Morin*, notre ancêtre.

JEAN-JACQUES MORIN, né à Arnayon, maître cordonnier, vint se fixer à Dieulefit, où il épousa une jeune fille, *Roze Borel*, appartenant à une vieille famille protestante de cette ville. (Contrat reçu le 11 août 1680, M^e Morralis, notaire à Dieulefit). Les deux époux firent un testament réciproque le 7 juin 1719 (M^e Combe, notaire à Dieulefit). *Jean-Jacques Morin* mourut à Dieulefit le 18 juillet 1721 ; *Roze Borel* fit un 2^e testament le 26 mai 1732 par-devant M^e Nicolas, notaire à Montélimar ; il m'a été impossible de trouver ni le lieu ni la date de la mort de cette dernière.

JEAN-JACQUES MORIN et *Roze Borel* eurent 2 enfants : *Izabeau MORIN*, mariée à **Abraham (II) Soubeyran**, notre aïeule, et PIERRE MORIN ; ce dernier de dix ans plus jeune que sa sœur, naquit à Dieulefit en 1691 ; d'abord maître cordonnier comme son père, il est désigné plus tard dans les actes où il paraît comme « bourgeois », sans que j'aie pu savoir ce que signifiait exactement cette appellation, que j'ai trouvée très rarement sous la plume des notaires dieulefitois. Marié le 28 octobre 1717 à *Cécile Monier*, de Dieulefit, il eut de son mariage 2 filles : *Marie Roze Morin*, née à Dieulefit le 7 novembre 1721 et *Sarra Morin*, née dans cette même ville le 10 mai 1725. *Cécile Monier*, mourut à Dieulefit vers le 31 mai ou le 1^{er} juin 1735, âgée de 35 ans, hors l'Eglise (le curé Brugière écrit sur son registre qu'il a été averti le 8 juin du décès de la nommée Cécile Monier, décédée et enterrée depuis environ 8 jours). PIERRE MORIN mourut à Dieulefit le 27 avril 1771, âgé de 80 ans, dit son acte de décès. Je ne connais pas les destinées de ses deux filles, et j'ignore complètement si sa descendance est actuellement représentée.

(B/45) Il faut, pour s'en faire une idée, parcourir seulement pour le Dauphiné, la liste de tous les réfugiés de cette province à l'étranger, en Suisse, en Prusse, en Hollande. On est partagé entre une admiration sans borne pour tous ces protestants qui préférèrent s'exiler plutôt que de composer avec leur conscience, et une horreur au moins égale pour ceux qui les y obligèrent. Immédiatement après la Révocation et pendant tout le commencement du XVIII^e siècle c'est un courant continu qui entraîne vers l'exil, la liberté... ou la prison et la mort, de toutes les localités où fleurirent autrefois des Eglises protestantes, des familles entières appartenant à toutes les classes de la société : gentilshommes, grandes dames, officiers, bourgeois, manufacturiers, artisans, manœuvres, cabaretiers, « estaminiers » — ce fut le meilleur et le sang protestant le plus pur qui s'écoula ainsi, laissant nos églises complètement exsangues, et pour beaucoup d'entre elles, frappées à mort. De quelles luttes, de quels déchirements les familles de nos pères ne furent-elles pas les témoins et les victimes. Si grand que soit l'effort d'imagination auquel nous puissions nous livrer, il nous sera toujours extrêmement difficile de le réaliser. J'ai donné dans le chapitre précédent les noms de tous les protestants de Montélimar qui préférèrent l'exil à l'abjuration. Ainsi que je l'ai dit plus haut, un frère de *Roze Borel*, la mère d'*Izabeau Morin*, donc l'oncle de cette dernière, *Léon Borel*, manufacturier à Dieulefit, plutôt que de renier sa foi, partit lui aussi pour l'exil, avec sa femme et ses deux enfants, et se réfugia en Prusse, dans la province de Magdebourg. (Je ne sais plus rien de leur destinée). **Abraham Soubeyran** et sa femme purent ainsi se demander si leur oncle avait tort ou raison de partir (c'est quelquefois la question que nous nous posons nous-mêmes) ; ils purent ou le blâmer, ou l'approuver, et l'admirer aussi dans le fond de leur cœur : je ne mets pas en doute que quels que furent les sentiments qui les agitèrent au moment de la séparation, l'exemple qui leur fut donné par Léon Borel ne fut pour nos ancêtres, dans une mesure que je ne puis pas naturellement apprécier, générateur des résolutions qui les firent demeurer fermes en attendant des jours meilleurs.

Ce fut certainement cette espérance qui poussa beaucoup de protestants à demeurer en France, malgré les souffrances sans nombre qu'ils eurent eux aussi à supporter, car à beaucoup d'égards leur situation fut pire que celle de leurs coreligionnaires qui quittèrent le Royaume. Il n'y a qu'à lire pour en être convaincu « L'Histoire des Protestants du Dauphiné » par le pasteur Arnaud, et tout particulièrement la liste de tous ceux qui pour n'avoir pas voulu se soumettre aux édits de Louis XIV et de ses successeurs furent mis à mort, roués, pendus, martyrisés, ou envoyés aux galères, ou emprisonnés. Nous pouvons être fiers d'avoir de tels ancêtres, car tous nos pères, à des degrés divers, participèrent à l'épreuve commune. Une figure admirable domine toute cette période héroïque qui vit la résurrection et le relèvement des Eglises du Dauphiné, c'est celle de Jacques Roger, le restaurateur du protestantisme dans notre région. Ce héros, car il en fut un dans toute l'acception du terme, originaire du Languedoc, s'établit dans le Dauphiné en 1708 ; il trouva le pays infesté par l'illuminisme, et en vint à bout après un an de luttes, à force de prudence et de sagesse. Consacré pasteur pendant un séjour qu'il fit en Allemagne, il revint en France à la fin de l'année 1715, après la mort de Louis XIV, et pendant 30 ans se dépensa sans compter pour relever et organiser les églises du Dauphiné ; il couronna sa magnifique carrière de pasteur et d'apôtre par son glorieux martyre qu'il subit à Grenoble le 21 mai 1745 avec un courage et une fermeté qui furent en édification à tous ses coreligionnaires. Le récit des derniers moments de cet héroïque pasteur n'entre pas dans le cadre de mon étude, et il déborde trop mon sujet pour que je puisse le donner ici, il faut le lire dans l'ouvrage du pasteur Arnaud, ce que j'ai fait moi-même, en m'associant près de 200 ans après que tous ces événements se sont passés, aux sentiments de douleur et d'admiration, de révolte aussi, que durent ressentir ceux de nos pères qui les vécurent, et qui de près ou de loin en furent les témoins.

(C/46) **Izabeau Morin** avait testé le 6 mars 1759, instituant pour son héritier universel son petit-fils *Barthélemy Alançon*, sous réserve d'un legs particulier de 500 livres à son fils aîné **Abraham Soubeyran**. Ce testament consacrait la tension qui existait depuis 4 ou 5 ans dans les relations d'**Izabeau Morin** avec son fils aîné. J'ai retrouvé dans les archives de notre famille une assez longue pièce intitulée : « *Griefs et moyens de deffense «pour S^r Pierre Abraham Soubeyran fils héritier Sous le bénéfice de la loi et Inventaire « d'Abraham, marchand tanneur à Montélimar appelant de la sentence rendue « par le lieutenant particulier en la sénéchaussée de la dite ville le 20 juin 1758 »* »

Contre

« *S^r Barthélemy Alançon fils à Paul marchand tanneur de Montélimar héritier de « demoiselle Elizabeth Morin son ayeule veuve d'Abraham Soubeyran intimé et défendeur ».*

D'après cette pièce, **Izabeau Morin**, qui avait vécu avec son fils après le décès de son mari, ayant « *pris des inquiétudes sur le compte de son fils malgré tous les « soins et les égards qu'il avait pour sa mère, aurait sorti furtivement ce qu'elle aurait trouvé « bon, se serait séparée d'Abraham Soubeyran et lui aurait fait un procès en « l'assignant par exploit du 27 may 1755 pour ,voir déclarer contre lui exécutoires « les contrats de mariage et acte de reconnaissance des 21 décembre 1702 et 29 may 1722. »* Pour toute réponse, dit cette pièce, **Abraham Soubeyran** se serait borné à inviter sa mère à un règlement amiable « *son intérêt étant trop combattu par le « regret que les devoirs de la nature lui imposaient »*. Condamné le 20 juin 1758 par sentence du Sénéchal de Montélimar, **Abraham Subeyran** fit appel le 9 octobre suivant, et, après le décès d'**Izabeau Morin**, assigna le 14 may 1761, *Barthélemy Alançon*, son neveu, héritier de cette dernière. Après la mort d'**Abraham Soubeyran**, *Barthélemy Alançon* fit à son tour assigner son cousin **Pierre Abraham Soubeyran** les 25 juin et 5 octobre 1761, pour reprendre l'instance sur l'appel de la sentence du 20 juin 1758.

Je ne connais pas la fin du procès, la pièce en question n'en parle pas, et je n'ai pas pu savoir non plus quelles en avaient réellement été les causes.

D'après cette pièce encore, il aurait existé à la mort d'**Abraham Soubeyran**, dans la maison SOUBEYRAN « *toutes sortes d'effets et même les plus « précieux et les plus considérables qu'il pouvait y avoir savoir entr'autres un « diamant monté, des papiers et promesses, de l'argent comptant, plusieurs meubles, « effets, ustancilles de ménage, quantité de linge de toute espèce, 4 pièces d'étoffe en « soye ou en boure de soye et bien d'autres effets qui seront plus particulièrement détaillés par la bouche des témoins. »*

(D/47) La famille DUPUY était une des plus anciennes du Diois. J'ai recueilli après la mort de ma tante *Adolphe Rodet*, née *Octavie Dupuy*, tous les papiers de sa famille, dont j'ai pu ainsi reconstituer la généalogie en remontant jusqu'à :

I.— THOMAS DUPUY, notaire royal à Die au XVI^e siècle, marié à *Marye Arnaud*, il teste le 21 septembre 1618, ce testament lui donne quatre enfants : 1° *LOUISE*, 2° *MARYE*, 3° *JEAN*, qui suit, 4° *PIERRE*.

II.— JEAN DUPUY, notaire et procureur à Die; marié à *Théaude de La Morte*, il fait le 2 décembre 1613 une donation à cause de mort, à ses six enfants : 1° *THOMAS*, 2° *MARGUERITE*, 3° *YSABEAU*, 4° *LOUISE*, décédée avant 1618, 5° *JEAN*, qui suit, 6° *DANIEL*, décédé avant 1618. Seul, *JEAN* nous intéresse, je ne sais rien sur ses frères et ses sœurs.

III.— JEAN DUPUY, marié à *Jeanne Richard*, de Die. Il a fils *DANIEL*, qui suit. Il y a pu y avoir d'autres enfants que je ne connais pas.

IV.— DANIEL DUPUY quitte Die et vient se fixer comme maître chirurgien à Dieulefit ; par contrat du 3 juillet 1678, il épousa *Izabeau Girard*, de Nyons, fille de *Jean Girard* et *Suzanne Bernard*, de Nyons, veuve de Jean Richard, de Dieulefit ; il teste le 23 octobre 1727. Je lui connais deux fils : 1° *JEAN*, qui suit, 2° *CHARLES*, marchand drapier, marié à *Marguerite Bernard*, le 30 août 1707.

V.— JEAN DUPUY, chirurgien à Dieulefit, comme son père ; il épouse par contrat du 20 may 1703 *Magdeleine Jean*, fille de *Charles Jean* et *Marie Bertrand*, et fait le 2 octobre 1727 une donation à cause -de mort à ses cinq enfants: 1° *DANIEL*, qui suit, 2° *CHARLES*, 3° *JEAN*, 4° *ETIENNE*, marchand drapier à Bourdeaux (quittance du 7 avril 1749, M^c Combe), 5° *Izabeau*. Seul *Daniel* nous intéresse, je ne sais rien sur ses frères et sœur.

VI.— DANIEL DUPUY, maître chirurgien à Dieulefit ; c'est lui qui épouse **Anne Soubeyran** ; né à Dieulefit le 5 juillet 1705, il meurt dans cette localité le 8 mars 1766. Je donne sa descendance dans le tableau ci-contre.

J'ignore tout de la descendance masculine des DUPUY restés à Die, comme de celle des DUPUY, drapiers à Dieulefit et Bourdeaux.

(E/48) La famille ALENÇON ou ALLANÇON est une vieille famille protestante de Montélimar; elle a fourni dans cette ville plusieurs générations de procureurs, d'avocats et d'hommes de loi. Suivant M. de Coston (*Histoire de Montélimar*, 4^e volume) les ALENÇON tireraient leur nom du hameau et du château fort d'Alançon près Taulignan (ou plutôt près de Béconne) Drôme, d'où ils paraîtraient originaires ; ils étaient en tout cas déjà à Montélimar en 1594. D'après M. de Coston, encore, une branche de cette famille se serait transplantée à Moulins, dans le courant du siècle dernier.

Mes recherches personnelles m'ont permis d'établir comme suit la généalogie de cette famille en remontant jusqu'à :

I.— JEAN ALLANÇON, apothicaire à Montélimar au milieu du XVII^e siècle, marié à *Constance Jarlan*, décédé à Montélimar, « hors l'église », le 21 avril 1700 ; je leur connais deux enfants : *JEAN*, qui suit, et une fille mariée à *Charles Vion* (le décès de demoiselle ALLANÇON est rapporté par Charles Vion, son beau-fils).

II.— JEAN ALENÇON, marchand à Montélimar, décédé dans cette ville le 10 juin 1722, « hors l'église » ; marié le 15 septembre 1660 (contrat du 28 août 1660, M^c Franjon, notaire à Montélimar) à *Marguerite Portal*, décédée à Montélimar le 16 mars 1701, « hors l'église », qui lui donna 4 enfants: 1° *NICOLAS*, qui va suivre, 2° *JUDITH*, mariée le 8 février 1712 à S^f René Niel, marchand à Montélimar, 3° *PAUL*, qui suivra, 4° *PIERRE*, décédé à Montélimar le 31 août 1671, sans postérité.

III.— NICOLAS ALENÇON, marchand. à Montélimar, décédé le 28 avril 1735, « hors l'église », marié à *Catherine Decise*, décédée à Montélimar, le 27 septembre 1733 « hors l'église », qui lui donna 5 enfants : 1° *MARIE-FRANÇOISE*, décédée le 22 may 1702; 2° *JEAN-NICOLAS*, né le 2 mars 1701; 3° *MARIE-THERESE*, née le 11 septembre 1702, décédée le 15 avril 1706; 4° *MARIE-ANNE*, née le 27 juillet 1704, mariée le 5 juillet 1729 à *Antoine Prieur*, drapier, décédée à Montélimar le 21 août 1733 ; 5° *JEAN*, né le 15 février 1707.

Je ne connais pas la destinée de *JEAN-NICOLAS* et de *JEAN ALENÇON*.

III.— PAUL ALENÇON, fils de JEAN ALENÇON et de *Marguerite Portal*, décédé à Montélimar le 27 novembre 1744 « hors l'église » ; marié à *Marie Cottelier*, qui lui donna deux enfants: 1° ANNE, décédée à Montélimar le 1^{er} juillet 1732, mariée le 2 may 1730 à *Louis Barnouin*, marchand de Dieulefit (contrat reçu le 30 novembre 1729, M^e Brotin, notaire à Dieulefit), 2° PAUL, qui suit.

IV.— PAUL ALENÇON, né à Montélimar le 26 décembre 1700, marchand tanneur, marié le 2 novembre 1735 à **Izabeau Soubeyran**.

Je donne leur descendance dans le tableau ci-contre.

A une autre branche de cette famille appartient :

I.— MOYSE ALENÇON, procureur à Montélimar, marié à *Françoise Arnaud* (décédée à Montélimar le 20 février 1673) qui lui donna 2 enfants : 1° MOYSE, qui suit ; 2° DAVID, qui suivra.

II.— MOYSE ALENÇON, procureur à Montélimar, marié à *Anne Tourte* (contrat du 16 août 1659, M^e Nicolas, notaire à Montélimar), de Montélimar, décédée dans cette ville, « hors l'église » le 25 octobre 1704, d'où 2 enfants : 1° JEANNE, décédée à Montélimar le 13 novembre 1719, « hors l'Eglise » ; 2° MOYSE, né le 4 mai 1669. J'ignore sa destinée.

II.— DAVID ALENÇON, fils de MOYSE ALENÇON et *Françoise Arnaud*, marchand drapier à Montélimar ; décédé dans cette ville le 5 décembre 1713, « hors l'église » ; marié à *Jeanne Cercillac*, qui lui donne 4 enfants, à ma connaissance : 1° FRANÇOISE, née le 8 avril 1669, décédée le 16 janvier 1723, « hors l'Eglise » ; 2° DAVID, né le 5 août 1670, décédé le 20 juillet 1671 ; 3° LOUIS, né le 4: novembre 1672 ; 4° JACQUES, baptisé le 16 décembre 1674. J'ignore également la destinée de ces derniers.

III^e PARTIE

Les Soubeyran à Dieulefit

LES SOUBEYRAN A DIEULEFIT

CHAPIRE XI

Abraham (III) Soubeyran

Né à Montélimar le 1^{er} juillet 1707, d'ABRAHAM (II) SOUBEYRAN et d'Izabeau MORIN. Voici comment son père enregistre sa naissance dans son livre de « baptistaires » (1) :

« Dieu ma donné un fils le premier juillet mil sept cent sept né le « susditjour environ deux heures après midy présanté au Saint Baptesme le troize dudit «son parein S^r Pierre Soubeyran mon frère et sa mareine honneste Roze Borel ma « Belle-mère Luy ayant esté impozé pour nom Abraham Dieu Luy donne sa Sainte «Benediction. »

Il fut en effet baptisé le 3 juillet par messire Barthélemy, vicaire du curé de Montélimar. Son acte de baptême est consigné dans le registre paroissial de l'église de Montélimar pour l'année 1707 ; il est ainsi libellé :

« Abraham Soubeyran fils légitime de S^r Abraham marchand tanneur et de demoiselle « Izabeau Maurin mariés de cette ville est né le 1^{er} du courant et a été baptisé le 3^e « son parrain Pierre Maurin son oncle faisant pour S^r Pierre Soubeyran son oncle « la marraine Marie Achard faisant pour demoiselle Rose Borel son ayeule présents « Pierre Chaptal, Gantier, et Louis Achar. maître cordonnier avec moi signés. «Barthelemy, vicaire. »

De son enfance, je ne sais rien.

Il fut très certainement élevé à Montélimar, dans la maison paternelle de la rue des Aleyracs, et il y grandit au milieu de ses frères et sœurs. Ce quartier de la ville ne paraît pas avoir changé, ou beaucoup changé, depuis le moment où ABRAHAM SOUBEYRAN et ses frères et sœurs l'animèrent de leurs jeux et de leurs cris ; l'impasse de la rue *Aleyracs*, la rue *Puits de Gigard*, la rue *Pecs de Colas* sont toujours aussi tranquilles ; les automobiles,

(1) C'est son livre de raison qu'Abraham (II) Soubeyran appelle ainsi ; ce livre se termine par deux pages de baptistaires contenant sept actes de naissances : ceux d'Anne, Abraham, Pierre, Izabeau, Antoine, Mathieu et Jacques Soubeyran. J'ai déjà parlé de ce livre dans le chapitre précédent.

aujourd'hui, y sont certainement aussi rares et ne les visitent pas davantage que ne le firent les carrosses il y a 200 ans ; seuls les habitants ont changé, mais les pierres de ces vieilles maisons demeurent et parlent toujours de ceux qui y vécurent au visiteur attardé qui aime à évoquer leur souvenir.

ABRAHAM SOUBEYRAN apprit le métier de son père, et, tanneur comme ce dernier, il travailla sans doute avec lui jusqu'au jour où il épousa une jeune fille de Dieulefit, *Suzanne LAUTIER*, fille d'un maître tanneur de cette ville, *Pierre Lautier* (1).

Il nous est facile d'imaginer comment *ABRAHAM* SOUBEYRAN et *Suzanne LAUTIER* purent se connaître.

Les SOUBEYRAN étaient en rapports constants avec Dieulefit où les attiraient leurs relations de famille et leurs affaires. *Izabeau MORIN* et ses enfants firent certainement de fréquents séjours chez les *MORIN*, heureux de recevoir et d'accueillir leur fille et leurs nombreux petits-enfants. Après la mort de *Jean-Jacques Morin* (1721), et celle de sa femme *Roze Borel*, leur fils *Pierre Morin* continua à recevoir sa sœur et ses neveux et nièces, et ainsi s'établit, entre les SOUBEYRAN de Montélimar et les *MORIN* de Dieulefit, un courant continu d'affection qui devait orienter insensiblement les destinées de notre famille vers cette localité où elle allait s'enraciner si profondément que plus de 200 ans après nous y sommes encore.

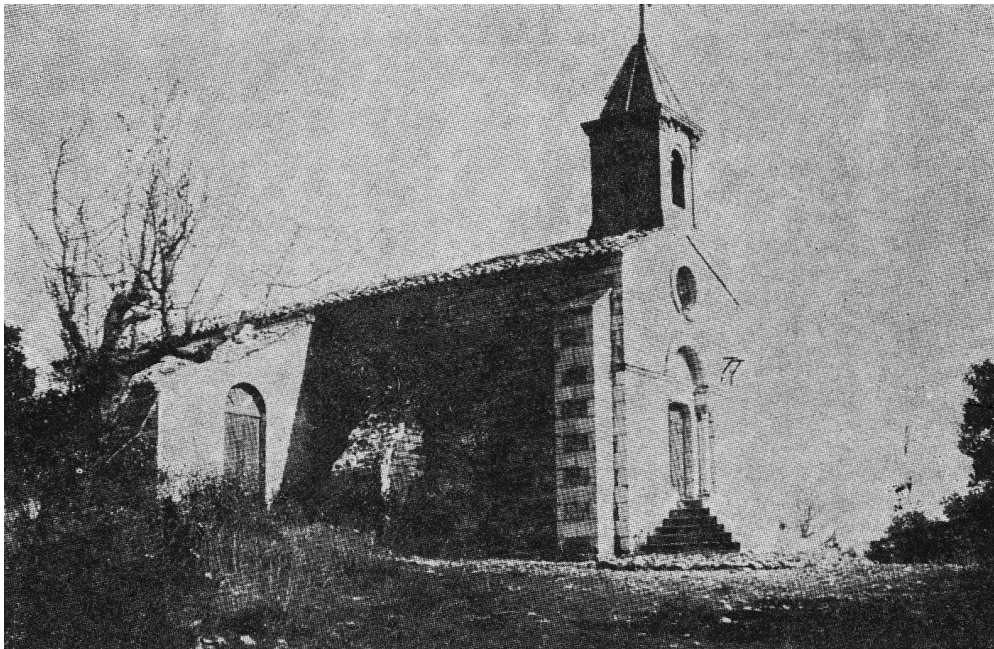
La sœur aînée d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN, *ANNE*, paraît, plus que tous ses autres frères et sœurs, avoir séjourné à Dieulefit, où elle habitait, ainsi que je l'ai déjà dit, à *Paulhet*, chez une parente, *Sarra Morin*, au moment de son mariage, et son union avec *Daniel Dupuy* vint encore renforcer les liens qui unissaient sa famille avec son pays d'adoption.

D'autre part, et depuis longtemps, sans doute, les affaires avaient créé entre les SOUBEYRAN et les *LAUTIER* [A] aussi marchands tanneurs, des relations qui favorisèrent le rapprochement d'*ABRAHAM* SOUBEYRAN et de *Suzanne LAUTIER*, de sorte que les futurs époux eurent maintes fois l'occasion de se rencontrer et de se connaître assez pour, un jour prendre la décision d'unir leur destinée. C'est le 13 septembre 1742 qu'ils se fiancèrent, et avec l'approbation de leurs deux familles, passèrent, dans la maison de Pierre Lautier, les conventions de mariage suivantes :

« *Entre sieur habraâm Soubeyran marchand taneur de la ville de*
 « *Montélimar fils légitime d'autre S^r habraâm et de demoiselle Izabeau Morin d'une part,*
 « *et demoiselle Suzanne Lautier, fiile légitime de sieur Pierre et de demoiselle Lucrette*
 « *Loubier du lieu de Dieulefit d'autre. En faveur duquel mariage le dit sieur Pierre Lautier*
 « *de son bon gré a donné et donne à ladite demoiselle Suzanne Lautier et pour elle au dit*
 « *sieur Soubeyran acceptant et remerciant tous et chacun ses biens tant meubles*
 « *qu'immeubles, noms, droits et actions presants et avenir en quoy qu'ils consistent et*
 « *puissent consister pour en jouir et en prendre possession d'abord après son décès en*
 « *payant par les promis tous debtes charges et legats et soubz les réserves que cy après*
 « *premier de la somme de Deux mille Livres pour donner quand il voudra et bon luy*
 « *semblera à demoiselle Madeleine Lautier son autre fille, et un cortinage sergette rouge,*
 « *son garde robe bois noyer et ses hardes et linge tant seulement estant pour sa légitime*
 « *paternelle et droit qu'elle pourroit prétendre*

(1) *Pierre LAUTIER* est aussi qualifié de marchand blancher.

51)



N.-D.-de-Montchaud

Vue panoramique de la Chapelle,

C'est dans cette chapelle que fut béni, le 15 Mai 1744,
le mariage d'Abraham (III) Soubeyran et de Suzanne Lautier.

« sur les biens et héritage, payables aux termes et conditions que le dit sieur Lautier
« trouvera bon, soit lorsqu'elle viendra .à le colloquer en mariage ou à laage
« de vingt cinq ans, comme aussi le dit sieur Lautier se rezerve la nourriture et entretien
« de la dite demoiselle Loubier sa femme vivant en communion avec les dits promis et en cas
« de séparation se rezerve une pension viagère et alimentaire pour sa dite femme
« de la somme de cent vingt Livres qui lui seront payables par les promis de trois
« en trois mois quartier par quartier et par avance d commencer le jour de la dite
« séparation, et une chambre garnie ensemble des meubles et effets pour son uzage desquels
« sera fait inventaire pour estre le tout retiré au temps du décès de son épouze en l'état
« qu'ils se trouveront au temps du dit deceds, et le tout sa vie durant seulement et à la charge
« par elle de laisser ses droits et avantages de mariage sur le blot de l'heritage du dit
« sieur Lautier, et finalement le dit sieur Lautier se rezerve la somme de cinq cents Livres
« pour en disposer en dernière volonté, ou autrement les aliéner ainsy qu'il avisera
« et venant a mourir sans en avoir disposé ou aliénné, la dite rezerve demeurera reunie
« dans la dite donation generale au profit des promis; déclarant surplus la promise
« du consantement de son père se constituer en elle même et pour elle a son promis tous
« et un chacun ses autres biens tant meubles qu'immeubles, noms droits et action presants
« et avenir pour l'exaction et recouvrement desquels ensemble de la donation cy dessus
« elle a fait et constitué le dit sieur Soubeyran promis son procureur irrévocable a la charge
« en les recevant de les luy reconnoistre sur tous ses biens presants et avenir a la forme
« du droit comme dès a present les luy reconnoit la reception préalablement faite ;
« ledit sieur Soubeyran donne a sa promise pour joyaux nuptiaux la somme de Deux cents
« Livres des quels elle pourra disposer à ses volontés à vie et mort ayant enfants ou non
« du présent mariage, survivant ou premourant à son époux et pour augmant en cas
« de survie la somme de quatre cents Livres et outre ce son entretien viduel vivant sous
« son nom, et par contre elle à luy la moitié dudit augmant payable a la forme du droit ;
« estant convenu entre ledit sieur Lautier et ledit S^r Soubeyran fils qu'ils vivront
« en communion et que ce dernier aura son habitation dans sa maison et l'uzage
« de la tannerie, qu'ils ne feront qu'un même feu et ordinaire, que leur commerce sera aussy
« en commun et les profits annuellement partagés, et en cas de perte elle sera suportée
« par moitié ; et ledit sieur Soubeyran père de son gré en faveur de ce mariage a donné
« et donne par donation d'entre vivant et à cause des nopces irrévocable a son dit fils promis
« acceptant la somme de quatre mille Livres pour ses droits paternels a luy payables le jour
« de la benediction du presant mariage, en argeant clair, marchandises, obligations
« et promesses avec la maintenue de droit; ainsy le tout accepté, convenu et stipulé entre
« toutes les dites parties qui en ont promis l'observation à peine de tous despans dommages
« intérêts, fait au dit Dieulefit dans la maison dudit sieur Lautier aujourd'huy
« treizième Septembre mille sept cent quarante deux, s'estant toutes les parties signées avec
« promesse de rediger les présantes en acte public à la premiere requisition de l'un deux. »

Ces conventions, qui sont conservées dans nos archives de famille, sont signées par *Pierre Lautier*, père de la fiancée, *ABRAHAM SOUBEYRAN*, père du fiancé, par ces derniers, par *Pierre Maurin* (1) et *Daniel Dupuy*, oncle et beau-frère du fiancé.

Le mariage fut béni le 15 mai 1744 dans la chapelle de N.-D. de Montchamp (B) par le prieur Duplan, curé de Montélimar, ainsi que j'en ai trouvé l'attestation dans les registres paroissiaux de cette: église :

(1) Il signe « Maurin ».

« Nous prêtre et curé en la salve théologie docteur certifions et attestons avoir donne
 « la benediction nuptiale au nommé Abraham Soubeiran marchand tanneur du Montélimar
 « fils naturel et légitime d'Abraham Soubeyran son père et demoiselle Isabeau Maurin
 « sa mère avec demoiselle Suzon Lautier fille naturelle et légitime de Pierre Lautier
 « marchand blancher de Dieulefit et demoiselle Lucretse Loubier sa mère en foy de quoi
 « nous lui avons tait et donné la présente attestation lequel mariage a été beny
 « à notre Dame de Montchant en presence des temoins cy après signés ce quinze may mille
 « sept cent quarante quatre.

Duplan, prêtre et curé. » (1).

Les conventions dont j'ai donné la teneur ne furent rédigées en acte public que le 20 avril 1745 seulement, par devant M^e Joseph Frigière, notaire apostolique de Rousset, et enregistrées à Dieulefit le 27 du même mois.

Les circonstances qui accompagnèrent ce mariage n'ont pas laissé d'exciter ma curiosité : pourquoi *ABRAHAM SOUBEYRAN* et *Suzanne LAUTIER* attendirent-ils près de deux ans pour faire célébrer leur union ? Pourquoi cette dernière fut-elle bénie dans cette chapelle de N.-D. de Montchamp, isolée sur une des collines avoisinant Montélimar au lieu de l'être dans l'église paroissiale de cette ville ? Pourquoi attendirent-ils de l'avoir consommée pour faire rédiger en acte public les conventions qui les avaient engagés l'un et l'autre près de trois ans auparavant ? (2) Pourquoi enfin firent-ils appel, pour recevoir leur contrat de mariage, à un notaire de Rousset, qui est à plus de 20 kilomètres de Dieulefit, alors qu'ils avaient sur place, dans cette localité, deux notaires qui auraient pu le faire ? Autant de questions auxquelles il m'est encore impossible de répondre.

(1) Ni **Abraham Soubeyran**, ni *Pierre Lautier*, ne purent assister à la bénédiction du mariage de leurs enfants. **Abraham Soubeyran** « *estant dans son lit malade, sain de ses sens mémoire et entendement* », passa le 18 octobre 1743 un acte de procuration reçu par M^e Garde, notaire de Châteauneuf-de-Mazenc, « *constituant son procureur général et especial une qualité ne dérogeant a l'autre le dit sieur habran Soubeyran son fils ayné absant comme présent pour le dit sieur constituant se transporter tant en la ville de Lion, Marceillie, Grenoble et autres lieux et provinces pour ce faire payer de toutes les sommes dues au dit sieur constituant... mesme donne à son dit fils pouvoir de faire benir le mariage qu'il a contracté entre luy et Suzanne Lautier de Dieulefit par tous prêtres et autres ayants droits tant absante que presante ne pouvant sy transporter attendu ses incomodités voulant quil aye autant de force comme sil y eltait présent.* »

De même, *Pierre Lautier* « *se trouvant dans un age octagenere qui ne luy permet pas d'agir pour assister à la benediction nuptiale de demoiselle Suzanne Lautier sa fille au sieur Abram Soubeiran marchand habitant en la ville de Montélimar, lequel mariage lui étant agreable, consent que lesdits futurs époux se fasse impartir la benediction nuptiale a son absence et sans son assistance, par qui et où il appartiendra... approuvant des a present... tous les actes et formalités qui auront été passés pour la dite benediction nuptiale.* » (Consentement reçu par M^e Grimolle, notaire, le 24 octobre 1743).

(2) La chose pourtant devait arriver quelque fois: *Pierre Lautier* et *Lucretse Loubier*, les parents de *Suzanne Lautier*, rédigèrent leurs conventions matrimoniales antérieurement à leur mariage qui eut lieu le 8 février 1712, et ne les firent rédiger en acte public que le 15 mars suivant par M^e Brotin, notaire à Dieulefit.

*
* *

Comme on a pu le lire, une des clauses principales des conventions de mariage de notre ancêtre était qu'il « *ne ferait qu'un même feu et ordinaire* » avec son beau-père, et qu'il s'associerait avec lui pour l'« *usage* » de la tannerie que ce dernier exploitait déjà à Dieulefit. *ABRAHAM SOUBEYRAN* quitta donc Montélimar, et, en se mariant, vint habiter avec les *LAUTIER* dans la maison que ces derniers possédaient dans la Grande Rue, à Dieulefit.

Divers documents que j'ai eus sous les yeux me font croire que cette combinaison ne fut pas des plus heureuses pour la paix et le bonheur du jeune ménage. Tous les deux d'un naturel assez difficile, si j'en juge du moins par le peu que j'ai pu savoir sur eux, les nouveaux époux auraient eu besoin de vivre seuls ces premières années de mariage, afin que, d'un côté comme de l'autre, leurs familles n'aient pu aggraver ce qui n'eût été peut-être à l'origine qu'un simple dissentiment.

Plusieurs lettres d'*ABRAHAM SOUBEYRAN*, qui nous ont été conservées, semblent nous montrer que tel fut probablement le cas bien souvent. J'en citerai quelques extraits, en respectant le style et l'orthographe, ce sera le meilleur moyen pour nous de connaître *ABRAHAM SOUBEYRAN* et sa femme, et de pénétrer, un peu, dans leur intimité.

ABRAHAM SOUBEYRAN écrit à sa femme le 14 septembre 1744, de Montélimar :

« ...comme je ne scauroit m'éviter de vous faire le détail de nostre voyage (1)
« de dimanche avec ma mère et mademoiselle Forquet et vostre cousine Autran (2) pour aler
« là où vous scavez. Ce voyage ce conclut ainsy quil résolurent de venir le mesme jour
« atandu quon nalloit pas ny les uns ny les autres pour faire aucune visitte sinon aller visiter
« et entendre la parole de Dieu, nous heumes le platsir de Voir vostre mère, vostre sœur,
« mon oncle (3) et après l'exercice finy ma mere estant au proche de la vostre
« ils sembrasserent de mesme quavec vostre pollitique de sœur, mais sa pollitique fust
« un peu trop isolante du mepris qu'il nous fit à tous, mais quant à elle nous ne serions point
« recoignut de sont absance, mais il ne devoit point de tourner vostre père et vostre mère
« pour boire avec nous et Forquet ce quy surpris mademoiselle Forquet vostre cousine.
« Et quant a ma mère il na rien dit je vous laisse à panse sy cela ny a pas fache aussi bien
« que tel autres. Mais dans cest estat nous avons heut mon oncle quy na pas panse comme
« vostre sœur et quy a proffite du sermon quy venait dentendre un peu mieux que
« vostre sœur, car il aurait plus de raison a estre piquet que vostre sœur atendu quil na
« que ma mère et quil seroit mieux juste quil mit piet a tere ches son frere que ches vous
« autre atendu que dans vostre maison personne net allie avec elle que vous vous scavoit bien
« aussy que vostre père ce plaint quon luy mangoit tout son foin ce seroit bien encore mieux
« luy faire de paine daller trois ou quatre cheveaux dans vostre escuris pour ne luy laisse
« pas une buche de foin vous scavoit que vous en aves pas trop et que sy la jument
« de Madame il avoit reste votre foin serait bientot party. En ce cas mon oncle a heut

(1) Sans doute se rendait-il à une assemblée.

(2) Je n'ai pas pu savoir qui étaient cette demoiselle *Farquet*, et cette cousine *Autran*.

(3) Sans doute *Pierre Maurin*, de Dieulefit, le frère d'*Izabeau Morin*, sa mère.

« la bonté de nous abandonner pas et nous a fait la grace de nous ayder mange nostre arie
 « et il ne cest point piquet comme a fait vostre sœur il a cru quant mangent avoit et dy laisser
 « manger vostre pere et mere que il ne saquiriroit aucun avantage ou quil fadroit payer
 « pour nous. Je vous proteste que nous aurions une arle a les recevoir et du bon vin a boire,
 « et asse d'argent pour nestre point engage ches monsieur Noyer auquel il nous fit beaucoup
 « de politesse dans mon chagrin je reçu de la part de nostre pestitte assemblée a Forquet
 « de sente adressente a vous tant de la part de Mademoiselle Forquet que des autres quy me
 « fit un sensible plaisirs je croyais que cette sente fut redoublée par vos gens mais
 « nous neumes pas ce avantage. Je finy dont ma chere espouze en tambrassant de tout
 « mon cœur ma chere espouze ton tres humble et tres obeissant serviteur

Soubeyran

« ma mere mon pere te saluent de mesme que tes peres et meres quant a ta sœur je nen dy rien. »

Suzanne LAUTIER mit au monde son premier enfant le 8 avril 1745 : ce fut un fils, PIERRE-ABRAHAM, et la naissance de ce dernier fut pour ses parents une très grande joie. Joie bien vite assombrie; au mois de mai suivant, ABRAHAM SOUBEYRAN était arrêté (C) ainsi qu'un grand nombre de protestants de Montélimar, de Dieulefit et de la région, pour fait de religion, probablement pour avoir assisté à une assemblée religieuse, et emprisonné à Grenoble.

Il écrit à sa femme :

« Des prisons royales de Grenoble le 27^e may 1745

« Ma chere espouze

« Ayent -reçu. avec joy vostre lettre et les papiers y joint lequel ma fait beaucoup du
 « plaisir et de scavoir lestat de la sante de tous ches vous et principalement de nostre enfant
 « quy ma hoste tout le chagrin que jaroit peut avoir esperant quavec Layde Monseigneur
 « Mon Dieu sortir dicy ce sera la premiere visite que de taller voir ma. chere espouze
 « et nostre enfant quayant demande à mon Dieu un garçon non point a ma volonté mais
 « à la sienne. Et qu'il le crea pour le servir et honorer ce grand Dieu nous la donne
 « et jespere quavec son secours et ta benediction quy repandra sur Luy sy veut le laisser
 « vivre nous aurons lieu âestre assureté attendu qu'avec la priere faite avec foy toy et moy
 « jamais Dieu nabandonne les siens pour qui, promet de recompenser ceux qui le craignent
 « jusques a mille generation ainsy nous devons être assureté de ses promesses puisque ce
 « un Dieu quy parle.... j'ay recu de nouvelle de mon pere et mere tout se porte bien jamais
 « mon pere ma escrit avec plus de tendresse que dans cette occasion : « mais mon cher
 « enfant tu scoit que dans toutes les familles il y a quelque chose jespere quavec Layde
 « de Dieu nous serons plus comptant a lavenir sy Dteu nous laisse vivre que nous
 « le meritons, Dieu a soin des oizeaux du Ciel comment naura pas soin des enfens
 « quy a forme qui se confient en Luy. » Soit donc comptante je le suis et prie Dieu de bon
 « cœur quy tire ton fidelle de cette esclavitude et la prière de Saint Jacques avec foy sauvera
 « le malade je prie Dieu de bon cœur fais en autant jusque a ce que jay le plaisir
 « de remercier Dieu avec toy tous deux unis comme nous le sommes. A Dieu mon cher cœur
 « ame fidelle. »

Et en P.-S. :

*« Tu me marque que tu languis de me voir tu dois croire ce que je dois être à ce sujet
« mais jay une barriere qui menpeche. Je finy et sallue avec une sincaire amitié toute
« la maison... Aye soint je te prie de mon enfans et le tien. Nous vivons avec M. Arnaud
« de la Tour de la Motte Chalencon, quy te connoit, M. Barnouin, de Nyons, mon camarade
« M. Desplant, de Nyons, et M. Blanc, de Châteauneuf que nous nous consolont les uns les autres,
« et dautres Messieurs de Chateaudouble, que je connais. »*

Il apprend que sa femme est un peu souffrante, cela l'inquiète et il lui écrit pour lui faire toutes sortes de recommandations :

*« Comme on m'a dit que ta sente elle netoit pas de melieur que tu marques sur
« ton visage ainsy je te prie de te tenir comptante quant à moy je le suis et je remet le tout
« sous le bon plaisir de Dieu esperant quy me tirera dicy... tout ce que je peut te dire
« que les affaires se sont adoucy grace au Seigneur. »*

Bien que faisant contre mauvaise fortune bon cœur, en essayant de se consoler mutuellement avec ses amis, il a pourtant besoin des lettres de sa femme, et comme celle-ci ne lui écrit pas aussi souvent qu'il le voudrait, il la gronde doucement :

*« Je ne suis pa sy ingrat que vous, je ne manque pas a tous ceux quy viennent à vous
« faire scavoit de mes nouvelles. »*

en lui recommandant encore de ne montrer ses lettres à personne, parce que, lui dit-il :

« dans ces occasions celluy ou celle quon croit estre de nos amy ou amye sont nos esnemy. »

Il lui tarde aussi de savoir ce que devient son fils :

*« Je languis beaucoup de le voir, et bien des gens me disent quy se porte bien ce cest
« quy me rant l'esprit comptant. Une personne de Montelimart me dit quil bue avec mon père
« pendant deux heures et que son entretien ne fust que sur cet enfant ce qui ma fait beaucoup
« de plaisir, ainsy, continue-t-il, ne te foure point de chagrain dans la lettre. Et tient toy
« comptante je le suis. Jay de bons amy en cette ville quil travaillieron pour moy quant
« il sera temps ... aussi ne te foure rien dans la teste... Lamitie que jay pour toy me fait
« oublier toutes les transes que je pourroit avoir, ainsy tu me rendra justice que dinter
« quadant (sic) quon me fesoit passe je suis le plus fidelle de tous... je ne te dit autre chose
« sinon que quant je seray Dieu aydant à Dieulefit je te veut ficher Landose et te bastre
« de bon amie de la bataille siville. A Dieu mon cher cœur je finy en te soettant. toute sorte
« de bien et de prosperité. »*

Il écrit le 26 juin 1745, toujours sans nouvelles de sa femme :

« Si vous ne mecrivet pas ne compte plus davoit de mes lettres. »

La lettre qu'il attendait si impatiemment lui parvint enfin. Et il écrit le 9 juillet 1745 :

« Ma chere Espouze

*« En réponse de la vostre du 5° juillet que jatandoit avec impatience et rien ne me
« chagrine que de scavoit lestat de votre sente et cene de vos pere et mere et de ton fils,
« je te diray ma chere espouze que je ne passe pas nuit que je ne le songe et toy aussi. »*

Et comme sa femme a l'intention de mettre son fils en nourrice pour aller à la foire de Beaucaire (1) :

*« ce serait sacrifier toy et lenfant attendu que ton voyage tu pourroit te faire du tor par
 « les grande chaleur et ton enfant et le mien seroit en ce cas sacriffie ; quel regret auroit
 « tu le reste de tes jours sy ton enfant prenet mal et quy mourut... je vous remercie bien
 « de toute la paine que vous prenes pour moy pour me procurer damy, jen ay aussi icy
 « en place et entre autres un bon amy qui est conseiller en ce Parlement a quy jay este
 « recommande et quant mon affaire sera pres a juge je le prieray pour me rendre service jen
 « ay aussi beaucoup d'autres, ainsy je te prie de te tranquiliser, cecy ne sera que de prison
 « et quelque amende... je tassure que les affaires ce sont radoucy beaucoup depuis un mois
 « et lon soubsonne que le Parlement a reçu du Roy une lettre dadoucissement (2),
 « playe dargent ne pas mortelle, nous en gagneront sy Dieu nous fait la grace de vivre ;
 « naye pas peur mon cher enfant, ton fidelle nyra pas en galere avec Layde de Dieu...
 « mais plutot aura le plaisir de tenbrasser toy et mon enfant et toutte la famine et peut être
 « cela sera bientot. On va juger les contumasses cette semaine, et le bruit court quon nous
 « jugera après. »*

Ce fut en effet en octobre ou novembre qu'il subit un premier interrogatoire et qu'il fut appelé à se justifier des accusations dont il était l'objet ; il écrit à sa femme en novembre 1745 :

*« Jay confronte ces faux témoins de la Batie Rolland mais jespere que mon inosence
 « et deja recoignue attendu que ses faux témoins ont dit que je beues avec Jean Gauthier,
 « mais heureusement pour moy Jean Gauthier les a dementy à ma décharge ainsi
 « ses malheureux pour être taxe davantage (3) il non rien oublie pour me faire de la paine...
 « et de tous les témoins que jay heu nonostant toutte leur malice il ny a pas heu deux quil
 « sestoit accorde excepte deux quil ont dit que je leur avoit declare que j'avais espouse
 « dun prêtre, je ne pouvoit dire autrement, vous lavez dit assez souvent, mais comme vous
 « navez pas heu le malheur Dieu mercy destre au caprice de vos esnemy comme moi vous
 « naves point este dans les procedure, en quoy jen ay une grande joy et dans mes souffrances*

(1) Les foires de Beaucaire ont joui d'une célébrité universelle ; cette ville fut longtemps l'entrepôt général du commerce de la France avec l'Espagne, avec les côtes d'Afrique et d'Asie, avec le Levant et l'Italie ; il y venait en temps de paix jusqu'à 300.000 visiteurs ; rétablissement des chemins de fer a provoqué leur décadence, néanmoins le chiffre des affaires qui s'y traitent est encore considérable ; la foire se tient du 21 au 28 juillet, mais les ventes commencent réellement le 8 juillet. (Larousse).

(2) En quoi il se trompait grandement, l'année 1745 fut une année terrible entre toutes pour les protestants du Dauphiné.

(3) Quand une Assemblée était dénoncée ou surprise par la maréchaussée l'Intendant condamnait la communauté où elle s'était tenue à 2.000, 3.000 Livres d'amende pour « *Crime d'Assemblée* » à répartir sur tous les habitants religieux. Le subdélégué de l'Intendant, l'Intendant lui-même et les hommes de loi se partageant la somme totale, les dénonciateurs ayant leur part, les faux témoins aussi, toute une partie de la population à la suite des autorités et des hommes de loi avait intérêt à accuser et à accumuler les charges vraies ou fausses contre les malheureux religieux pour en tirer bénéfice.

« jay une joy parfaite que vous ne soyez pour rien dans ces affaires... ayez soint de vostre
 « enfant et le mien, que jay sceu quil se fesoit puisent, je prie le Seigneur que Dieu, lui fasse
 « la grâce quil soit puisent en force et en crainte envers le Seigneur, et quil naye pas tant
 « de traverse comme moy, que jespere avec le Secours de Dieu quy men delivrera par
 « sa grace. Et comme dit ce grand Dieu invoque moy au jour de ta detresse je ten tireray hors
 « ce, tu men gloriffiera, ainsy je ne menque pas a Linvoquer dans mes paines, et jespere
 « quant linvoquant avec foy quil men sortira. Soyez donc assuree, ma chere espouse, quilly
 « a pas heure du jour que je ne pense à ce que vous me recommande, cella me regarde
 « de proche tant pour mon corps que pour mon ame... exeptes que le Seigneur ne me veuille
 « punir, mon cas ne mérite point de paine, puisque M. Josserand (1) lavocat tres abile
 « homme ma dit que mon cas netoit pas grand chose que cetoit que de parole opposee
 « par temoingt a ma decharge quit nestoit pas necessaire de presenter aucune requete ainsy
 « sy vous ayez damitie pour moy vous devez estre contante et moy aussi. »

Content, certes, il ne l'était pas toujours cependant, témoin cette lettre datée du 23 décembre 1745, et qui commence :

« Malheur pour moy, des prisons royales de Grenoble.

« Jay sceu ce jourd'hui par une personne de Dieulefit que vous esties terriblement
 « en collere contre moy en ce que ont vous a raporté que javoit de demoiselle quil me venoit
 « voir dans les prisons, et que je comete de crime avec eux. Vous auriez raison sy cella este,
 « mais mon inossance brillera partout avec layde de Dieu, puisque rien de sy faut,
 « que laccusation quon minpute ; je suis bien persuade que cella ne peut venir que
 « de Madame et ceux quy vous ont rapporte cella ont grand tort que peut estre me sont venit
 « voir en ces prisons est mon rit au nez et apres vous sont alles raporte cella pour nous
 « brouillier ensemble. Soyez persuadee que je doit connoistre le crime aussy effroyable quil
 « lest, et de la vengeance divine quil menasse sy rudement ceux qui sont atain de ce default,
 « non seulement a ceux qui commettent un tel crime sur eux mats a la quatriesme generation
 « de leurs desendent ; cella ma rudement fache scachant seurement le contraire, voilla
 « ta recompense de cette malheureuse dame apres mestre sacriffie pour sa maladie
 « la recompense que jay delle.

« Mais comme Dieu cest toute chose, apres avoir este penetre vivement ; je me suis
 « mis sous Lesténart de Dieu quy scoit mon inonssent, et sy je scavoit quy la raporte cella
 « je ne le pardonnerait jamais et il me le payeret tot ou tard, quapres avoir passe plusieurs
 « faux temoins dans ces affaires que je sois encore au caprice de la mauvaise langue
 « des parents et alies apres avoir fait à ses personnes touites sorte de bien et leurs temoigner
 « damitié. Croit ou ne croit pas, je say mon inossance et jen apelle Dieu a temoin. Et cesse
 « de frapper du pied et de dechirer tes coiffes, ceux quil ce raport tu crois quil son tes amy ou amye
 « ne scachant quel sont, mais tu vera un jour que ces gens-la te trairont. Ayant sceu quil
 « ton dit que tu auroit beau menvoyer dargent, que je mengeres avec de demoiselle, quant
 « tu menvoyera rien je ne mouray pas de faim avec layde de Dieu, jay asses de bons amy
 « en ceste ville et encore quatre cents Livres de capital de mes cordonnier que mon pere

(1) André Josserand, avocat, fils de converti, d'une vieille famille protestante de Montélimar, passa 10 mois à Grenoble pour assister **Abraham Soubeyran**, et la cousine de ce dernier **Magdeleine Soubeyran**, veuve de M. de Ponnat (Baron de Coston; « Histoire de Montélimar »)

« *ma envoye dexiger pour mon service. Et quant cella manquera, je say
« écrire, je lui écriray quant joray besoin de quelque chose. Je vous suis cependant
« bien obligé de se quaves heu la bonte de manvoyer je ne manqueray pas en
« avoir une juste recognoissance. Comme a ceux ou celle quy vous ont raporte des
« faussetes, ont maves bien dit des choses assez forte sur vostre compte dans ses prisons
« touchant bonne foy, mais je ne me suis point areste a ce quon a dit, et je vous randroy
« justice de vostre pudeur. »*

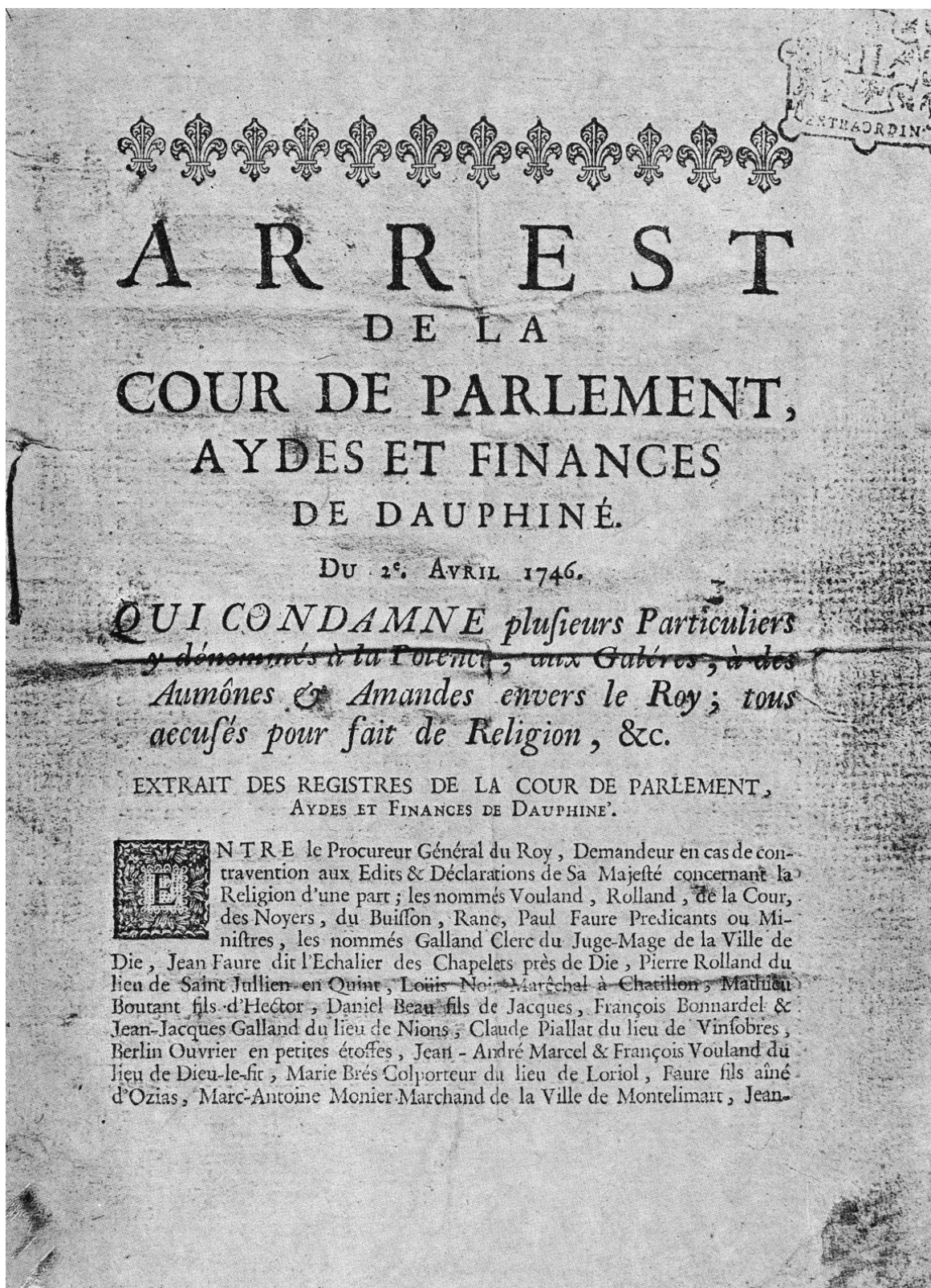
Qu'étaient-ce, au juste, que toutes ces accusations et jusqu'à quel point étaient-elles fondées ou non ? Je ne sais rien de plus que ce que peuvent nous dire les lettres que j'ai eues sous les yeux, et dans lesquelles ABRAHAM SOUBEYRAN défend énergiquement sa fidélité et adjure sa femme d'être sur ses gardes, cette « fameuse dame » ne cherchant, lui écrit-il, qu'à les diviser. Il a rêvé, écrit-il encore, qu'il était dans un beau jardin, tout rempli de fleurs, et que là une abeille avait voulu le piquer, il s'était défendu et avait réussi à tuer l'abeille :

« *A moy tes fleurs, et a toy labeille, je le reitere, prant garde quit ne te pique pas. »*

Le jugement si impatiemment attendu fut enfin rendu le 3 mars 1746 (l'arrêt porte la date du 2 avril). Des 139 protestants accusés pour fait de religion, emprisonnés à Grenoble ou jugés par contumace, sept, savoir : les ministres Vouland (D), De la Cour (E), des Noyers (F), Rolland (G), Paul Faure (H), Dubuisson (I) et Ranc (J) furent condamnés à être pendus et étranglés ; cinq aux galères « étant préalablement flétris par l'exécuteur de la Haute Justice sur l'épaule droite d'un fer ardent faisant l'empreinte des trois lettres G.A.L. » ; six, au bannissement : deux, les femmes Perminjat et Marthe Martin, de Châtillon, à être rasées et fermées dans une maison « de force » ; quatre, Claude Piallat, de Vinsobres, Jacques Galland, de Nyons, Jean Chirol, de Bourdeaux, et Abraham Thomas, de Condillac, à voir leur maison démolie et rasée jusqu'au fondement, pour avoir abrité des prédicants ou ministres et des assemblées de religionnaires ; ABRAHAM SOUBEYRAN et huit de ses compagnons, André Gras, de Venterol, Jean-François Livache, Pierre Laget, François Provençal, de la Motte-Chalencon, Pierre-Théodore Morin, de Dieulefit, Jean Grimolle, de Dieulefit, et de Pierrebrune de la Condamine, de Poët-Laval, furent condamnés chacun à une amende de 50 Livres « envers le Roy », et 150 Livres d'aumône applicables « à l'instruction des enfants des nouveaux convertis du Diocèse de Die ». Des autres accusés, la plus grande partie furent condamnés à des amendes et peines diverses, quatre seulement furent acquittés (1).

Après un emprisonnement de près d'une année, ABRAHAM SOUBEYRAN put enfin rentrer chez lui, bien heureux sans doute de se retrouver entre sa femme et son fils, j'aime à le croire, car autant que j'ai pu en juger, la vie conjugale des deux époux ne fut pas exempte d'orages.

(1) J'ai vainement cherché le dossier de la procédure de ce procès pour savoir la cause exacte de l'emprisonnement d'Abraham Soubeyran et le motif de sa condamnation ; je n'ai rien trouvé. Le catalogue général des manuscrits de la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne le mentionne pas ; ce dossier n'est pas non plus aux Archives de l'Isère à Grenoble, ainsi que me l'apprend une lettre de M. G. Letonnelier, archiviste de l'Isère, en date du 19 février 1931, en me faisant connaître que l'arrêt lui-même se trouve Inséré dans le registre coté B. 2193, folios 435 à 442. Si cette procédure existe quelque part, je ne sais vraiment pas où je pourrais la trouver.



La première page de l' « Arrêt de la Cour et Parlement de Grenoble » du 2 Avril 1746
 qui condamnait notre ancêtre Abraham (III) Soubeyran à 50 livres d'amende « envers le Roy » et 150 livres
 d'aumônes applicables « à l'instruction des enfants des nouveaux convertis du diocèse de Die »

Ils eurent la joie d'avoir un second fils, *ANTOINE*, né le 27 mai 1747.

En mars 1749, *ABRAHAM SOUBEYRAN* écrit de Montélimar à sa femme :

« *Jay sceu quon vous avoit dit que je vous avoit escrit une lettre par laquelle je luy
« ave mis beaucoup de sottise contre vous ey quon lavoit brulle pour ne vous la pas faire
« voir, vous devez estre persuadee que sy je parle mal de vous je parleray mal contre
« moy mesme et contre mes enfants, que je vous chery avec une amitié sincere et tendre.
« La lettre quon vous a dit que je vous ay escrite cest un badinage... jay cru badiner
« et on vous fait entendre mille coquineres, vos gens de Dieulefit ne scavent pas faire
« d'autre... je passeray sepndant vos ordres quoy que vous mayes dit de ne mettre plus
« les pied dans vostre maison, je luy les mettray malgré toy et je tembrasseray de tout
« mon courage. »*

La *paix* se fit, et le 15 janvier 1750, un troisième fils leur naquit, *LOUIS-BRUNO*, qu'ils eurent le grand chagrin de perdre le 7 mars suivant.

En mars 1751, éclata une nouvelle querelle plus violente que les autres, et à la suite de laquelle *ABRAHAM SOUBEYRAN* quitta sa femme pour venir avec ses deux enfants chez ses parents à Montélimar. Et c'est à sa belle-mère qu'il écrit cette fois, le 28 avril 1751 :

« *Comme Jacques Costamayne ma dit que mon fils Antoine me feroit plaisir je vous
« lenvoye par Luy quil se porte bien grace à Dieu, je nauray jamais rien a vous refuses vous
« le coignaistres dans son temps sy Dieu me fait la grace de vivre et vous aussi. Il en sera
« pas de mesme de vostre fillie mon espouze quelle me la doit pas estre pour longtemps,
« puisquelle manque à Madame de Paunas que je ne luy suis rien et que je possede
« tout, vice... aussy je vous prie davoit la bonté de la déterminer a faire avec moy le tout
« a lamiable et que je ne fasse violence en me randant tout ce quil ma, puisquelle marque
« que je ne luy suis rien, ainsy jay pris le party de me separe par escrit et pour ses causes
« elle fera ses affaires et moy les miennes... puisque je ne suis pas son mary par conséquent
« elle ne pas ma femme. »*

Ce ne furent heureusement que des paroles, car ils se réconcilièrent et la *paix* se fit encore. Jusqu'à quel point, je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'ils eurent, en 1752, la grande joie d'avoir une fille, *SUZANNE-LOUISE*, née le 17 août, et que cette dernière fut probablement le grand et le meilleur trait d'union entre les deux époux.

ABRAHAM SOUBEYRAN ne jouit que pendant quelques années de cette *paix* familiale recouvrée, et mourut jeune encore à l'âge de 54 ans. Très malade au commencement de l'année 1761, et se voyant mourir, il fit venir le notaire Combe, de Dieulefit, et lui dicta, le 13 janvier, ses dernières volontés :

« *Au nom de Dieu soit fait ce jourdhuy treizième du mois de Janvier après midy fut
« present sieur habram Soubeyran, marchand tanneur... sain et libre de tous ses désirs,
« mémoire .et entendement... toutefois affligé de maladie corporele et considérant
« l'instabilité de la mort ,et l'incertitude de son heure... en premier lieu a recommandé
« son ame à Dieu, le priant d'En avoir pitié par son infinie miséricorde quil implore, laissant
« le soin de sa sépulture, obsèques et funérailles à son héritier... donne et lègue aux pauvres
« quatre sestiers seigle convertis en pain et quatre barraux de vin le tout distribuable
« à la porte de sa maison où il decedera dans l'année de son décès... plus donne et lègue...
« à Antoine et à Suzanne Soubeyran deux de ses enfants et au chacun et chacune la somme
« de mille Livres (1), payable en deux termes et deux payements égaux de cinq cents livres,*

« le chacun dont le premier sera lorsque les dits enfants auront vingt cinq ans accomplis,
 « et le second une année après le dit âge de vingt cinq ans... plus donne et lègue
 « au posthume ou posthumes dont demoizelle Suzanne Lautier sa femme pourrait être
 « enseinte pareille somme de mille livres à eux payable au dit âge de vingt cinq ans
 « accomplis... plus donne et lègue à ladite demoizelle Suzanne Leautier sa chère femme
 « la somme de Deux mille Livres à elle payable une année après le décès dudit Testateur
 « son mary... et en tous et chacun des autres biens meubles et immeubles presants et à venir,
 « il institue elit et nomme pour son héritier universel seul et pour le tout Pierre Abraham
 « Soubeyran son fils ainé... cassant et annulant tous autres testaments qu'il peut avoir faits
 « et par exprès celui reçu en dernier lieu par maître Garde, notaire à Chateauneuf
 « de Mazenc... De tout quoy, ajoute le notaire Combe. ayant fait lecture mot par mot
 « et en entier au dit Testateur en présence des dits témoins, a dit que telles sont les volontés
 « et requis actes, ainsy passé, fait et lu comme il vient d'être dit au dit Testateur
 « du dit Dieulefit dans la maison de la dite demoizelle Suzanne Lautier sa femme, toujours
 « en présence de sieur Jacques Bonnefoy (2), marchand, sr Jean-François Jean-Laplace (3),
 « marchand blancher, sieur Pierre Paulet, maître tailleur, Jean Jullien, chapellier,
 « sieur Claude Vion, maître chirurgien et sr Jean-Pierre Bernard, drapier, tous habitants
 « au dit Dieulefit. »

La veille du jour où il fit ce testament, *ABRAHAM SOUBEYRAN* dut demander à un prêtre, le curé Brugière, de Dieulefit, de bénir une seconde fois son mariage, afin de légitimer ses enfants et les rendre aptes à recueillir son héritage. Ce mariage « in extremis » fut célébré dans la chambre du malade ; en voici l'acte tel que je l'ai trouvé dans les vieux registres paroissiaux catholiques de Dieulefit :

« Ce douzième Janvier mil sept cent soixante un après avoir fait une publication
 « de bans de mariage. des personnes ci-dessous énoncées à la messe de paroisse ayant
 « obtenu dispense de deux et d'une plus longue épreuve en datte du trente du dernier mois
 « contrôlé et infirmé par M. Reynaud le même jour et n'ayant découvert aucun
 « empêchement jay donné la bénédiction nuptiale à sr Abraham Soubeyran fils légitime
 « de feu Abraham Soubeyran et de feu demoiselle Elisabeth Morin d'une part, et

(1) Environ 17.000 fr. de notre monnaie actuelle. (Charles et Henri Teissier du Cros, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, N° de juillet-septembre 1932, page 323. fixent à 17 fr. 25 la valeur de la Livre à la fin du XVII^e siècle.

(2) JACQUES BONNEFOY, marchand à Dieulefit, fils de François Bonnefoy et de Suzanne Tardieu né en 1735, il n'avait que 26 ans lorsqu'il assista comme témoin au testament d'**Abraham Soubeyran**, ce qui peut paraître un peu étonnant vu son âge. Mais il ne peut s'agir que de lui. Je n'ai pas trouvé d'autre Jacques Bonnefoy, à cette époque, dans la famille Bonnefoy, dont je pense donner plus loin la généalogie complète. Nous le retrouverons assistant comme témoin également au mariage d'**Antoine (III) Soubeyran**, fils puîné d'**Abraham Soubeyran**.

(3) JEAN-FRANÇOIS JEAN-LAPLACE, fils de JEAN-CHARLES JEAN-LAPLACE et d'*Izabeau Lafaye* ou *Fayet* (j'ai trouvé les deux noms) marié le 8 juin 1766 à *Elizabeth Barral*, il testa le 7 mars 1767 (M· Combe) en faisant sa femme usufruitière, et héritier, son oncle Abel-François Fayet.

« à demoiselle Suzanne Lautier fille légitime de sr Pierre Lautier et de feu demoiselle
« Pierrette Loubier d'autre part lesquels nous ont déclaré avoir trois enfants savoir
« Pierre Abraham Soubeyran, Anthoine Soubeyran et Suzanne Soubeyran dont l'acte
« a été reçu par maître Frugière notaire apostolique de Rousset en sa date,
« laquelle bénédiction a été donnée en présence de sr Barthesar Martin, François Roux,
« Mathieu Poujoulat et Joseph Moral qui ont signé avec nous. »

Il mourut le 20 janvier 1761, « décédé, ainsi que le spécifie son acte de décès,
hors l'Eglise, ayant refusé de recevoir les sacrements après son mariage, âgé d'environ
quarante-cinq ans » (1).

*
* *

Sa femme *Suzanne LAUTIER* lui survécut longtemps, et se remaria le même jour
que son fils aîné ABRAHAM, en 1768, le 21 février, avec le père de la fiancée de ce dernier,
Etienne Brachet, de Comps. Je ne sais plus rien sur elle, sinon qu'elle fit son testament
le 13 may 1787, par devant M^e Combe, notaire à Dieulefit : « *seine de ses sens, mémoire
et jugement* », dit le notaire ; elle voulut disposer de ses biens qui consistaient en une somme
de trois mille Livres qu'elle « *s'était réservée dans le contrat de mariage de son fils ayné
Pierre-Abraham avec dem^{lle} Elisabeth Brachet, reçu M^e Autouard, notaire à Luc (en Diois),
le 1^{er} février 1768* », et par lequel elle faisait donation universelle de tous ses biens à son fils
aîné. Des 3000 Livres qu'elle s'était ainsi réservées, elle en léguait 1500 à son fils cadet
ANTOINE, en faisant ressortir qu'elle l'avantageait considérablement, « *eu égard à l'état
où étaient ses affaires de commerce à l'époque du mariage de son fils héritier suivant
l'inventaire qui en fut dressé alors entre la testatrice et son fils ayné et d'un signé* ». En tous
ses autres biens, elle instituait son fils aîné *PIERRE-ABRAHAM* son héritier universel,

L'enregistrement de ce testament, en date, du 2 juin 1788, me fait supposer qu'elle dut
mourir fin 1787 ou commencement 1788, quelques années après son second mari,
sans que j'aie pu retrouver ni le lieu, ni la date de sa mort.

Du mariage d'ABRAHAM (III) SOUBEYRAN et de *Suzanne LAUTIER* naquirent
quatre enfants :

- 1° *PIERRE-ABRAHAM*, né à Dieulefit le 8 avril 1745, auteur de la branche aînée
des SOUBEYRAN ; il suivra ;
- 2° *ANTOINE*; né à Dieulefit le 27 mai 1747, auteur de la branche cadette ; il suivra
également ;
- 3° *LOUIS-BRUNO*, né à Dieulefit Je 15 janvier 1750, décédé à Dieulefit
le 7 mars 1750 ;
- 4° *SUZANNE-LOUISE*, née à Dieulefit le 17 août 1752, décédée à Dieulefit
le 16 avril 1763.

(1) Il était en réalité âgé de 54 ans, étant né en 1707.

NOTES Longues

du Chapitre XI

(A/4) LAUTIER, vieille famille protestante de Dieulefit. Mes recherches personnelles m'ont permis de remonter jusqu'à :

ANTOINE LAUTIER, marié à *Judith Blanc* ; il est nommé membre du Consistoire de l'Eglise réformée de Dieulefit le 1^{er} juillet 1612 ; le 30 août 1613, il est délégué au Colloque de Montélimar avec le pasteur Paul Guyon ; c'est tout ce que je sais sur lui.

Son fils JACQUES LAUTIER, marchand à Dieulefit, marié à *Suzanne Saboly*, de Taulignan, consul de Dieulefit, pour les protestants, en 1670 ; il teste le 3 may 1671, et meurt la même année à Dieulefit.

Son fils PIERRE LAUTIER, né à Dieulefit vers 1666, marchand blancher, dans cette localité, marié à *Lucretse Loubier*, de Serre, le 8 février 1712 (mariage béni dans l'Eglise de Serre, diocèse de Gap), décédé à Dieulefit le 28 février 1748, âgé d'environ 82 ans, « hors l'Eglise » ; son contrat de mariage, du 15 mars 1712, est reçu par M^e Brotin, notaire à Dieulefit, et son testament, du 23 février 1748, par le même notaire. Je lui connais deux filles : 1^o SUZANNE LAUTIER, notre aïeule et 2^o MADELEINE LAUTIER.

L'aînée, SUZANNE, née à Dieulefit le 22 mai 1715, fut fiancée une première fois à sieur *Simon Combe*, de Combeauvin (Drôme) (acte du 4 janvier 1738, M^e Brotin, notaire) ; ses fiançailles furent rompues par acte du 27 juin 1739 (par-devant le même notaire) sans que « *cette rupture ne procédât par aucun mouvement digne de reproche contre l'une ny l'autre des parties.* »

La cadette, MADELEINE, épousa le 5 avril 1752 *Pierre-Etienne MORIN*, de Dieulefit, fils de *Pierre MORIN* et *Izabeau Filanchier*, et resta veuve après deux ans seulement de mariage (son mari mourut âgé seulement de 28 ans, le 1^{er} mars 1754) avec un fils *JEAN-HENRI MORIN*.

JEAN-HENRI MORIN, né le 18 octobre 1752. Marchand à Dieulefit, il épousa en 1775 *Elizabeth Ruelle* de Nyons ; il paraît avoir joué un certain rôle dans les Assemblées communales de Dieulefit au début de la Révolution, et avoir occupé une situation de premier plan dans sa localité où il mourut le 2 juin 1830. Il eut de son mariage avec *Elizabeth Ruelle* 13 enfants :

1^o *JEAN-HENRI MORIN*, né en 1777, mort sans postérité.

2^o *MADELEINE-ELISABETH MORIN*, née le 19 novembre 1778, mariée en 1798, à *Jean Gédéon Lombard*, de Genève, d'où :

A) *Anna LOMBARD*, décédée sans postérité.

B) *Eloi LOMBARD* (1801-1874) marié à *Cécile Forel*, de Morges (Suisse), d'où :

a) *Blanche Lombard*, née en 1836, mariée en 1856 à *James Odier*, d'où :

- 1 Gabriel Odier, marié à *Isabelle Turretini*.
 - 2 Emile Odier, marié à *Renée Fatio*.
 - 3 Isabelle Odier, mariée à *Eugène Mercier*, pasteur.
 - 4 Henri Odier, marié à *Marguerite Muller*.
 - 5 Robert Odier, marié à *Jeanne Favre*.
- b) Frank *Lombard*, marié en 1873 à *Pauline Forel*, de Morges, d'où :
- 1 Cécile Lombard, 2 Jean Lombard, 3 Alfred Lombard, 4 Marthe Lombard, 5 Pierre Lombard.
- c) Alexis *Lombard*, né en 1838, marié en 1868 à *Marie Trembley*, d'où :
- 1 Mathilde Lombard, née en 1869, mariée en 1890 à *Ed. Brot*.
 - 2 Marguerite Lombard, née en 1871, mariée en 1894 à *Aloys Gampert*.
 - 3 Armand Lombard, décédé en 1874.
 - 4 Renée Lombard, née en 1874, mariée à *Henri Fatio*.
 - 5 Hélène Lombard, née en 1878, mariée à *Auguste Barbey*.
 - 6 Albert Lombard, né en 1880, marié à *Valérie Barbey*.
 - 7 Alix Lombard, née en 1884, mariée à *Max de Tscharner*.
- d) Henri *Lombard*, né en 1841, docteur en médecine, marié en 1874 à *Mathilde Trembley*.
- e) Adrienne *Lombard*, née en 1853, mariée à *Herbert Gans*, d'où :
- 1 Gabrielle Gans, 2 Edmée Gans, 3 Edouard Gans, 4 Marguerite Gans.
- C) *Henri LOMBARD*, docteur en médecine, né en 1803, décédé en 1895, marié en 1850 à *Pauline Liotard*.
- D) *Alexandre LOMBARD*, né en 1811, décédé en 1887, marié en 1840 à *Elisa Rieu*, d'où :
- a) *Marie Lombard*, mariée au Révérend *Ward* ;
 - b) *Augusta Lombard* ;
 - c) *Anna Lombard* (1844-1906) ;
 - d) *Victor Lombard* (1847-1900), marié à *Elisabeth Tomel* ;
 - e) *Caroline Lombard*, mariée à *Hermann Cuénod*.
- E) *Pernette LOMBARD*, née en 1814, mariée en 1832 à *Henri Lasserre*, d'où :
- a) *Anna Lasserre*, mariée à *Louis Appia*, d'où !
 - 1 Paul Appia, né en 1856, marié à *Olympe Laugt*, 2 Hélène Appia, 3 Marie Appia, 4 Adolphe Appia.
 - b) *Gustave Lasserre*, marié à *Eugénie Aubert*, d'où :
 - 1 Emilie Lasserre,
 - 2 Gertrude Lasserre, mariée en 1891 à *Benjamin Escande*,
 - 3 Augusta Lasserre, mariée en 1903 à *Albert Second*, pasteur à Roubaix,
 - 4 Henri Lasserre, marié en 1901 à *Marie Augustine Schnurr*, de Lyon,
 - 5 Adrien Lasserre, marié en 1904 à *Alma de Mayer*,
 - 6 Marie Lasserre,
 - 7 David Lasserre,
 - 8 Renée Lasserre, mariée en 1904 à *Pierre Picot*.
 - c) *Alfred Lasserre*, marié à *Bertha Haller*, d'où :
 - 1 Franck Lasserre, marié en 1902 à *Eugénie Laimois*.
 - 2 Anne Lasserre, mariée en 1895 à *Adalbert Rochette*.
 - d) *Emilie Lasserre*.

- 3° *JEAN-ETIENNE MORIN*, né le 19 août 1780, décédé sans postérité.
- 4° *MADELEINE SOPHIE MORIN*, née en 1781, mariée en 1798, à *Jean-Jacques Lullin* :
- A) *Paul LULLIN* (1800-1872), marié en 1823 à *Suzanne Dunant*, d'où :
 - a) *Sophie Lullin*, sans postérité ;
 - b) *Edouard Lullin*, né en 1832, marié en 1861 à *Sophie Cramer*, d'où :
 - 1 *Mathilde Lullin*, mariée à *Ed. Dunant* ;
 - 2 *Eugène Lullin*, né en 1863, marié en 1^{res} noces à *Florence Naville*, et en 2^{mes} noces à *Marie Piachaud*, d'où :
 - a *Robert Lullin* ;
 - 3 *Thérèse Lullin*, née en 1865, mariée en 1899, à *G. Badollet*.
 - c) *Louise Lullin*.
- 5° *JEAN-HENRI MORIN*, né en 1783, décédé en 1857, marié à *Fanny Rey*, d'où :
- A) *Louise MORIN* (1817-1900), mariée à *Louis Humbert*, d'où :
 - a) *Ferdinand Humbert*, né en 1842, artiste peintre à Paris, marié en 1877 à *Aimée Saverdey*, d'où un fils :
 - 1 *André Humbert*, né en 1879.
 - b) *Gaston Humbert*, né en 1845.
- 6° *PIERRE-ETIENNE MORIN* (1785-1863), marié en 1821 à *Christine Amat*, d'où :
- A) *Gustave MORIN*, né le 21 juin 1825, marié le 24 septembre 1856, à *Joséphine Lombard*, d'où :
 - a) *Etienne Morin*, né le 5 août 1857.
 - b) *Léon Morin*, né le 20 juillet 1858, marié à *Lucie Belz*.
 - B) *Adèle MORIN*, née le 22 février 1822, décédée en 1893, mariée à *François Forel*, d'où :
 - a) *François Forel*, né le 2 février 1841, marié à *Mathilde Monneron* :
 - 1 *Cécile Forel*, née le 6 février 1874, mariée en 1893, à *Auguste Rivier*, d'où :
 - a *Juliette* (1895), b *Paul* (1898), c *Valentine* (1901), d *Isméne* (1905).
 - 2 *Marie Forel*, née le 13 octobre 1875, mariée en 1900 à *Ernest Muret*, d'où : *Jacques Muret* (1901).
 - 3 *Hilda Forel*, née le 17 novembre 1877, mariée à *G. Céresole*, d'où :
 - a *Michel Céresole* (1900),
 - b *Pierre Céresole* (1902),
 - c *Anne-Marie Céresole* (1907).
 - 4 *François Forel*.
- 7° *PIERRE CASIMIR MORIN* (1786-1844), marié en 1^{res} noces à *Hélène Marcel*, et en 2^{mes} noces en 1818 à *Rose Caroline Faure* (1798~1884), d'où :
- A) *Alexandre MORIN* (1830-1879), marié en 1^{res} noces en 1859 à *Sophie Roche*, et en 2^{mes} noces à *Mathilde Fitler*, d'où :
 - a) (1^{er} lit) *Marie Morin*, né en 1863, mariée en 1887 à *G. de Fernex*.
 - b) (2^{me} lit) *Sophie Morin*, née en 1866, décédée sans postérité.
 - c) *Edouard Morin*, né en 1868, marié en 1896 à *Edmée Vernet*, d'où :
 - 1 *Antoinette Morin*, née en 1901,
 - 2 *lean Henri Morin*, né en 1904,
 - 3 *Raymond Morin*, né en 1905,
 - 4 *Maurice Morin*, né en 1907.

- B) *Emilie MORIN*, mariée en 1856 à *Henry de Bouilhanne de Lacoste*, d'où :
- a) *Marguerite de Lacoste*, née en 1857.
 - b) *Maurice de Lacoste*, né en 1858, marié en 1891 à *Sarah Dussaud*, de Nimes, d'où :
 - 1 Jeanne, 2 Henri 3 Marie, 4 Gabrielle de Lacoste.
 - c) *Pauline de Lacoste*, née en 1863, mariée à *Paul Reboul*, d'où :
 - 1 André, 2 Maurice, 3 Suzanne, 4 Louis Reboul.
 - d) *Henri de Lacoste*, né en 1867.

8° *JEAN-CHARLES MORIN*, né en 1789.

9° *JEANNE-HENRIETTE MORIN*, née en 1790.

10° *AUGUSTE MORIN* (1791-1843) marié à *Annette Pons*, qui lui donna :

- A) *Louis MORIN-PONS*, décédé en 1878, marié en à d'où :
 - a) *André Morin-Pons*, marié en 1887 à *Rose Annett*, d'où :
 - 1 Franck, 2 Isabelle, 3 Gérard, 4 Muriel, 5 Adrienne, 6 Ella Morin-Pons.
 - B) *Auguste MORIN*, décédé en 1870 des suites d'une blessure reçue à Sedan.
 - C) *Henriette MORIN*.
 - D) *Henri MORIN-PONS*, décédé en 1905, marié en 1857 à *Marie Klose*, d'où :
 - a) *Henriette Morin-Pons*, née en 1858, mariée en 1883 à *Edmond Achard*, d'où :
 - 1 Germaine Achard, née en 1884, mariée à *Alexandre Martin*,
 - 2 Marie Achard, née en 1885,
 - 3 Marguerite Achard, née en 1890.
 - b) *Gabrielle Morin-Pons*, née en 1861, mariée en 1880, à *Gérard baron de Watteville*, d'où :
 - 1 Jacques de Watteville, né en 1881,
 - 2 Laure, née en 1884, mariée à *Conrad de Mandach*,
 - 3 Jeanne, née en 1885,
 - 4 Henri de Watteville, né en 1887.
 - c) *Paul Morin-Pons*, né en 1866, marié à *Marie Léaf*, d'où une fille :
 - 1 Yvonne Morin-Pons.

11° *EUGENIE-NANCY MORIN*, née en 1794.

12° *ADRIEN MORIN*, né le 16 février 1795, décédé en 1873, marié à *Elisa Debar* :

- A) *Victorine MORIN* (1829-1900), mariée en 1853 à *Louis Perrégaux*, d'où :
 - a) *Adrienne Perrégaux*, (1858-1896), mariée en 1880 à *Théophile Diederichs*, d'où :
 - 1 Adrien Diederichs, né en 1881,
 - 2 Marguerite Diederichs, née en 1883, mariée à *Roger Amal*.
 - b) *Augusta Perrégaux*, née en 1867, mariée en 1887 à *Louis Diederichs*, d'où :
 - 1 Hubert Diederichs, né en 1888,
 - 2 Marcelle Diederichs, née en 1890,
 - 3 Germaine Diederichs, née en 1891,
 - 4 Roger Diederichs, né en 1898,
 - 5 Albert Diederichs, né en 1904,
 - 6 Hélène Diederichs, née en 1906.

- B) *Augusta MORIN*, décédée en 1866, mariée à *Jules Cambefort*, d'où :
- a) *Charles Cambefort*, né en 1858, marié en 1885 à *Suzanne de Witt* :
 - 1 *Germaine Cambefort*, née en 1886,
 - 2 *Philippe Cambefort*, né en 1887,
 - 3 *Henriette Cambefort*, née en 1888.
 - b) *Marguerite Cambefort*, née en 1861, mariée en 1886, à *Gustave Mirabaud*, d'où :
 - 1 *Pierre Mirabaud*, né en 1887,
 - 2 *Gabrielle Mirabaud*, née en 1889,
 - 3 *Suzanne Mirabaud*, née en 1891.
 - c) *Oscar Cambefort*, né en 1866, marié à *Daisy Johnston*, d'où :
 - 1 *Robert Cambefort*, né en 1896,
 - 2 *Maurice Cambefort*, né en 1899.
- C) *Mathilde MORIN*, décédée en 1906, mariée en 1861 à *Edouard Vernet* :
- a) *Mary-Anne Vernet*,
 - b) *Augusta Vernet*, mariée en 1894 à *Eugène Choisy*, pasteur, d'où :
 - 1 *Jean Choisy*, né en 1895,
 - 2 *Marie Edmée Choisy*, née en 1898,
 - 3 *Madeleine Choisy*, née en 1900,
 - 4 *Dorothée Choisy*, morte en bas âge.
 - c) *Paul Vernet*, né en 1869, marié en 1894 à *Marguerite Sarasin* :
 - 1 *Edmond Vernet*, né en 1897.
 - d) *Edmée Vernet*, née en 1871, mariée en 1896 à son cousin *Edouard Morin*.

13° *FRANÇOIS-MARTIAL MORIN*, né le 20 mars 1798, décédé en 1823.

Comme on le voit, soit par les SOUBEYRAN, soit par les *Morin*, la descendance de *Lautier* est actuellement très nombreuse : je ne me flatte pas, d'ailleurs, de l'avoir donnée, complète, cela m'eût entraîné beaucoup trop loin si j'avais essayé de le faire.

(B/5) Notre Dame de Montchamp. Chapelle rurale de la paroisse de Malataverne, près Montélimar, diocèse de Valence, à une heure un quart de la gare de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme) et à une heure et demie de celle de Viviers (Ardèche). Cette chapelle est située au sommet d'un coteau inculte fort élevé, dans la partie orientale de la commune de Malataverne. But d'un pèlerinage qui commence chaque année le 8 septembre et dure jusqu'au 4^e dimanche d'octobre inclusivement. Cette chapelle, à une seule nef, est du style roman le plus pur ; elle appartenait à une époque très reculée à un monastère fondé vers la fin du XI^e ou au commencement du XII^e siècle ; ce monastère, qui dépendait des chanoines de Saint-Médard près de Piegros, passa ensuite sous la dépendance de l'Ordre de Saint-Ruf. On jouit de la chapelle d'un splendide point de vue sur toute la vallée du Rhône. (Ces renseignements sont tirés d'une notice qui m'a été fort obligeamment offerte par M. l'abbé Cessac, curé de Malataverne).

(C/8) Un mois auparavant le jeune ministre *Louis Ranc* avait subi le martyre à Die, le 12 mars 1745, avec une constance et un courage qui força l'admiration de ses bourreaux, et peu après sa condamnation, le Parlement de Grenoble, irrité des Assemblées aussi nombreuses que fréquentes des religionnaires, ordonna (le 20 mars) que les articles les plus cruels de l'ordonnance royale du 14 mai 1724, et les ordonnances qui l'avaient précédée concernant la R. P. R. continueraient à être exécutés selon leur forme et teneur. L'arrêt du Parlement fut rendu à la requête du procureur général Vidau de la Bâtie, qui disait dans sa requête: « *Il a été tenu depuis environ une année et en plusieurs* »
 « *endroits de la province, des Assemblées nombreuses de nouveaux convertis peu* »
 « *sincèrement réunis à l'église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle* »
 « *les ministres ou prédicants de la R. P. R. prêchent et répandent leurs erreurs,* »
 « *osant même faire des baptêmes, et autorisent, sous le nom de mariage, les* »
 « *conjonctions illicites de ceux qui se présentent à eux pour les épouser.* »

L'année 1745 fut particulièrement néfaste pour les protestants du Dauphiné. Le Parlement mit en campagne une quantité de maréchaussées escortées de troupes royales, et tant d'arrestations eurent lieu que les prisons de Grenoble, de Crest, de Valence, de Die, de Montélimar regorgèrent de prisonniers. A peu près au même moment où **Abraham Soubeyran** fut arrêté, le vénérable ministre *Jacques Roger* fut pris aux Petites-Vachères, près Sainte-Croix, le 29 avril 1745, et immédiatement conduit à la tour de Crest ; de là il fut conduit à Valence, où il eut à subir mille injures de la part du peuple, dit M. Arnaud auquel j'emprunte tous ces détails, et de là à Grenoble, où la cour criminelle du Parlement, instruisit son procès sans désespérer ; il fut condamné à mort le 21 mai, et exécuté le même jour ; il subit lui aussi le martyre avec une fermeté qui ne se démentit pas un seul instant. L'exécution de Roger terrifia les protestants du Dauphiné, et les Assemblées furent interrompues pour un certain temps dans la province ce qui n'empêcha pas le commandant du Diois, M. d'Audiffret, de continuer ses expéditions et logements militaires : c'est ainsi que plusieurs compagnies furent établies pendant de longs mois à Mens, Quint, Beaufort, Gigors, Plan de Baix, Bourdeaux, Poët-Laval, Nyons, Vinsobres, etc... et que d'autres ravagèrent et pillèrent Châteaudouble, Charpey, Combovin, Montmeyran, Saint-Dizier, La Motte-Chalancon, Alençon et autres lieux. A Gigors, Dieulefit, Poët-Laval, Bourdeaux, La Motte-Chalancon, Nyons et ailleurs on fit diverses arrestations : l'arrêt du 2 avril 1746 nous donne sans doute les noms d'un grand nombre de ces protestants arrêtés dans ces localités ou poursuivis pour cause de religion dans le courant de l'année 1745. Voici, à titre documentaire, la première partie de cet arrêt avec les noms des 139 protestants poursuivis, emprisonnés à Grenoble ou jugés par contumace :

« Entre, le Procureur General du Roy, demandeur en cas de contravention aux Edits
 « et Déclarations de Sa Majesté concernant la Religion d'une part, les nommés *Vouland,*
 « *Rolland, de la Cour, des Noyers, du Buisson, Ranc, Paul Faure,* prédicants ou Ministres,
 « les nommés *Galland* clerc du Juge Mage de la ville de Die, *Jean Faure* dit *l'Echalier*
 « des Chapelers près de Die, *Pierre Rolland* du lieu de Saint-Julien en Quint, *Louis Noir*
 « maréchal à Châtillon, *Mathieu Boutant,* fils d'Hector, *Daniel Beau,* fils de Jacques,
 « *François Bonnardel* et *Jean-Jacques Galland,* du lieu de Nyons, *Claude Piallat,* du lieu
 « de Vinsobres, *Berlin* ouvrier en petites étoffes, *Jean-André Marcel* et *François Vouland*
 « du lieu de Dieulefit, *Marie Brès* colporteur du lieu de Loriol, *Faure* fils aîné d'*Ozias,*
 « *Marc-Antoine Monier,* marchand de la ville de Montélimart, *Jean-Baptiste de Ferre*
 « de *Beauplan,* *René Faure la Motte,* *Pierre Grégoire,* de *Pierre Brune de la*
 « *Condamine* « du lieu de Poët-Laval, *François* « *Provençal* fils de Jacques du
 lieu de la « Motte-Chalancon, tous contumaces ; et les nommés *Jean Monnier* de la
 ville de Die, « *Jean Bowvat,* *Jacques Martin* dit *Sabot* du lieu de Marignac, *Jacques*
Gontard, menuisier « du lieu de Trècléoux, *Jean-André Pommier* chapelier, *Marguerite*
Perminjat prétendue

« femme de *Jean Crozat* du lieu de Livron, *Jean Chirol* drapier du lieu de Bourdeaux,
« *Jacques Eydon*, *Jean-Jacques Eymeric* et *Antoine Jourdan* du lieu de Châtillon,
« *Louis Barnoin* de la ville de Nions, *Jacques Cornu*, *Jeanne Sigaud* veuve
« d'*Etienne Dances*, *Claude Niel* fils de *Claude*, *Antoine Vial*, *Paul Autran*, fils de *Melchior*,
« *Denis Grangaut* du lieu de Vinsobres, *Etienne Dufour*, *Louis Chambon*, *Jean Varnet*
« du lieu de Poët-Laval, *Gédéon Chave*, *Antoine Extinson*, *Mathieu Rissier* et
« *Abraham Thomas*, du lieu de Condillac, *Claude Girard* gantier, *Magdeleine Soubeiran*
« veuve de *Paunac*, *Abraham Soubeiran* fils de la ville de Montélimar, *François Moreau*,
« *Simon Roux* et *Pierre Vigne* de la ville de Saint-Paul-3-Châteaux, *Joseph Alexandre Sausse*
« du lieu de Sauzet, *Pierre Arnaud la Tour*, *Jean Grange* et *Pierre Laget* du lieu
« de La Motte-Chalancon, tous détenus dans les prisons de la Conciergerie du Palais.
« *Charles Trophe de Crapon* du lieu de Nions et *Daniel Reinier* de Dieu-le-fit, élargis
« des prisons à la charge de s'y réintégrer, *Etienne Sambuc* et *Vincent Sauzet* du lieu
« de Bauvière et *Joseph Villet* notaire du lieu de Vinsobres élargis des prisons. à la charge
« de s'y réintégrer et contumax, faute de s'être représenté lors de la confrontation
« et du jugement dit procès ; *Abraham Chavagnac*, *Jean-Charles Morin*, *Jean Grimolle*
« et *Pierre Barnoin* du lieu de Dieu-le-fit, *André Grimaud* de Marignac, *Balthazar Cadet*
« de Montélimar, *Bernard Mourier*, *Louis Escoffier* et *Louis Faure* du lieu de Vinsobres,
« *Daniel Bertrand* et *Henry de Bouillane de Perrotin* du Poët-Laval, *Pierre Arnoux*
« de Vinsobres, *Etienne Barnier* et *Marie Vigne* du lieu de Nions, *Jacques Marcel*
« de Saint-Paul-Trois-Châteaux, *Jean-Baptiste Lachau* notaire à Saint-Auban, *Jean Ferrier*
« de Jonchères, *Jean Mefire* d'Arnayon, *Joseph Vian* notaire à Sainte-Euphémie,
« *Magdelaine Monier* de Vinsobres, *Paul Claissac* de Livron, *Pierre Jullien* du lieu
« de Poyols et *Pierre-Paul Bonnet* de la ville du Buis, ajournés en personne et contumax
« faute de s'être représentés lors de la confrontation et du jugement du procès, *Henry Arnaud*
« surnommé *Cousin* du lieu de Luzeran Hameau de Menglon, *Jeanne Girard* femme
« de *Jean Bouvat*, *Pierre Martin* dit *Sabot*, *Jeanne-Marie Agnion* du lieu de Marignac,
« *Alexandre Armand* du lieu d'Orpierre, *Jean François Brés* du lieu de Chalancon,
« *Jean-François Livache*, *Claire Provençal*, veuve de *Craponne du Villard*,
« *Jacques Provençal*, *Jean Rochas*, *Marguerite Breinas* femme de *Pierre Laget*
« et *Etienne Morand* du lieu de la Motte-Chalencon, *Françoise Bergeron*, *Jean Crozat*
« du lieu de Livron, *Jean Aubert* cabaretier à Gumiane, *Marthe Martin*, *Jeanne Pinet* veuve
« de *David Gros* du lieu de Châtillon, *Jean François Vigne*, *Marc Neron*, *Claude Plaince*,
« *Louis Périer*, *Jean-Jacques Ravoux*, *Joseph Monier*, *Guillaume Rousset*, *Louis Armand*
« et *Anne Garagnon* du lieu de Nions, *Jacques Brocbier* de Vinsobres, *Hector Barnoin*
« fils de *Pierre*, *Antoine-Jean Barnoin* fils d'*Hector*, *Pierre Théodore Morin* de Dieulefit,
« *Auguste Varnet*, *Antoine Bertrand*, *Louis Bec*, *Marc Corsange*, *Daniel Charpenet*, *Jean*
« *Faure*, *Louis Pradier* du lieu du Poët-Laval, *Charles Aymar Franjon*, *Anne Martin*, *Jean*
« *Martin*, *Jacques Daniel Nicolas* et *Antoine Autran* de la ville de Montélimar, *André Favert*,
« *Claude Favier* fils aîné de *Paul*, *Moïse Pelisse* de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux,
« *Etienne Fabre* de la ville d'Orange, *David Robin* du lieu de Savasse, *Daniel Tranchant*
« du lieu de Taulignan, *André Gras*, du lieu de Venterol, *Alexandre Rivier* du lieu
« de Clansayes, tous ajournés en personne, accusés et défendeurs d'autre.

On peut juger par cette longue énumération du zèle avec lequel les autorités de la région exécutèrent les ordonnances du Parlement.

(D/12) DANIEL VOULAND (dit *Roche*), né à Poët-Laval, s'était mis en 1734, à l'âge de 21 ans, sous la direction des pasteurs et prédicateurs du Dauphiné ; sur le point d'être arrêté avec son collègue Rolland, il se réfugia en Suisse en octobre 1735 et entra au Séminaire de Lausanne ; il y resta quelques mois, s'y fit consacrer au Saint Ministère en 1736, et rentra en Dauphiné en avril de la même année. Condamné à mort par contumace, à l'occasion d'une Assemblée qu'il avait tenue dans le Trièves, il se réfugia en Suisse avec sa femme après le martyre de Jacques Roger en 1745 et rentra seul en France en 1746. Il exerça courageusement le ministère jusqu'en 1754, époque à laquelle on perd sa trace. Sa femme était à Lausanne en 1771, et touchait une pension du Comité des émigrés français.

(E/12) FRANÇOIS DESCOURS (dit de la Cour, ou Lacour) né à Chalencon ; d'abord proposant, il se réfugia en Suisse en 1745 après le martyre de Jacques Roger ; il entra au Séminaire de Lausanne, et fut consacré pasteur dans la province du Vivarais en 1749 ; il desservit exclusivement la vallée de Bourdeaux à partir de 1774 ; il habitait les Tonils, au pied de la montagne de Couspeau, et lorsqu'il redoutait quelque danger, il se réfugiait à la ferme du Bruchet, située non loin de là, d'où l'on dominait tous les alentours. Sur la fin de sa vie, alors que les infirmités lui interdisaient l'exercice de ses fonctions, il touchait une pension des Eglises du Dauphiné. Il mourut en 1784. Il avait une capacité médiocre, il étudia 2 ans au Séminaire de Lausanne sans faire de grands progrès, quoiqu'il fût très appliqué. Il était marié à Jeanne. Elisabeth Morin, de Poyols.

(F/12) PIERRE ROZAN (dit *Dunoyer* ou *Des Noyers*, puis *La Place*), né à Combovin (arrondissement de Valence), vers 1716, consacré pasteur le 18 octobre 1744 au Synode de Gisors, avec Rolland et Louis Ranc. Le seul des pasteurs de la fin du XVIII^e siècle qui eut connu les mauvais jours de 1745 et 1746, et les deux martyrs Ranc et Roger. Pendant longtemps son champ d'action s'étendit dans tout le Dauphiné, mais dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, il desservit spécialement les quartiers de Bourdeaux et de Dieulefit où il présida en 1746 une Assemblée qui réunit 7.000 personnes, et en dernier lieu celui de Bourdeaux seulement. D'une très grande activité, peu de pasteurs déployèrent autant de zèle et d'activité que lui ; l'histoire rapporte que dans une seule nuit il bénit 40 mariages et baptisa 90 enfants ; en 1770 le chiffre de ses baptêmes et de ses mariages s'élevait déjà, d'après ses propres registres, conservés dans les mairies de Bourdeaux et de Dieulefit, à 5.075. C'est lui qui bénit les mariages des deux frères **Pierre Abraham (IV) Soubeyran** et **Antoine (III) Soubeyran**, et baptisa tous leurs enfants. Il ne cessa ses fonctions que lorsque les infirmités ne lui permirent plus de les remplir. Il était devenu sourd et aveugle. Pendant la Révolution, il fit partie en 1790 du Conseil Général de Bourdeaux, où il s'était retiré, et contribua pour la somme de 200 L. à la souscription patriotique décrétée le 6 octobre 1789 par l'Assemblée Nationale.. Il mourut vers 1795 à Bourdeaux en gémissant sur les nouvelles persécutions que les cultes eurent à subir pendant les orages révolutionnaires. Rozan avait de l'intelligence et du jugement et prêchait avec beaucoup de simplicité. Il avait épousé Suzanne Sambuc, de Montjoux, et n'eut pas d'enfant de son mariage.

(G/12) ETIENNE ROLLAND, né à Quint, proposant depuis 1729, assista Jacques Roger dans la desserte des Eglises du Dauphiné pendant l'absence des pasteurs Faure et Vouland, réfugiés en Suisse ; il fut consacré pasteur à l'âge de 42 ans, le 18 octobre 1744, au Synode de Gigors, près Beaufort, devant un auditoire de 12.000 personnes, en même temps que Rozan et Louis Ranc ; passa en 1747 au Service des Eglises de Provence, et fit beaucoup de bien dans cette province.

(H/12) PAUL FAURE, étudiant sous Roger depuis 1720, reçu prédicateur en 1725 à l'âge de 20 ans ; il fut consacré pasteur par Roger dans le Synode du Dauphiné du 11 novembre 1730 après avoir terminé ses études théologiques au Séminaire de Lausanne ; obligé de se réfugier en Suisse en octobre 1735, avec Daniel Vouland, il dut s'arrêter à Berne, malade, d'où il demanda des secours à Antoine Court, directeur du Séminaire de Lausanne. Il avait été condamné à être pendu le 16 février 1735. Réfugié de nouveau en Suisse en 1745 après le martyre de Jacques Roger, il y mourut en 1747.

(I/12) PIERRE COMBE (dit *Dubuisson*) né à Combovin, vers 1708, arrêté le 5 juin 1742, dans la maison du sieur Baux, du lieu de Bouteux, paroisse de Saint-Pancrace en Trièves ; il fut trahi par un voisin de son hôte, et conduit avec ce dernier à Grenoble, en compagnie de 4 voleurs, ils furent relâchés peu après. C'est tout ce que j'ai trouvé sur lui dans « L'Histoire des Protestants du Dauphiné », du pasteur Arnaud.

(J/12) ALEXANDRE RANC, le frère du martyr, né à Ajoux en Vivarais et consacré au Saint Ministère dans cette province en 1752 ; exerça son ministère pendant un demi-siècle ; un grand nombre de protestants du Dauphiné l'appelaient « notre parrain » parce qu'il les avait tous baptisés. Lorsque le nombre des pasteurs se fut accru en Dauphiné, il desservit le quartier de la plaine, c'est-à-dire les églises s'étendant du Pont-en-Royans à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et à partir de 1775, le quartier de Beaufort, y compris Crest et Aouste. Il mourut probablement en 1792.

IV^e PARTIE

Les Soubeyran de Dieulefit
(Branche Aînée)

Tableau B

Les Soubeyran de Dieulefit

(Branche aînée)

ISSUS DE

ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN

(PIERRE ABRAHAM)

Fils aînée d'Abraham (III) SOUBEYRAN

et de Suzanne LAUTIER

Tableau B

ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN

(PIERRE ABRAHAM)

Fils aîné de ABRAHAM (III) SOUBEYRAN
et de SYRANNE LAUTIER

marchand tonneur

né à Dieulefit le 8 avril 1745

où il meurt le 22 janvier 1801

marié le 21 février 1768

à Elisabeth BRACHEY

née à Comps le 26 mars 1754

SUZANNE

née à Dieulefit le 4 septembre 1775
décédée à Montélimar le 18 août 1800

mariée le 20 janvier 1800

à Jean-Pierre REBOUL (1761-1827)

de Dieulefit

sans postérité

ELISABETH

née à Dieulefit le 21 mars 1777
décédée à Dieulefit

le 25 janvier 1822

mariée le 19 avril 1799

à Etienne NOYER (1774-1845)

de Dieulefit

ABRAHAM (V)

(DANIEL-ABRAHAM)

né à Dieulefit le 22 avril 1780

décédé à Dieulefit le 19 décembre 1847

marié le 12 juillet 1814

à Adèle CHANTE

née à Vallois en 1795

décédée à Dieulefit le 7 avril 1865

ANNE

née à Dieulefit le 10 juillet 1784
décédée à Dieulefit

le 15 novembre 1821

mariée le 30 juin 1807

à Philippe-Auguste BONNEFOY

(1775-1830)

de Dieulefit

LOUISE-MADELEINE

née à Dieulefit

le 28 novembre 1788

décédée à Montélimar

mariée le 21 mai 1810

à Jean-Michel PUTERJEAN

(1789-1845)

de Montélimar

BARTHELEMY

ANDRÉ

né à Dieulefit

le 20 novembre 1792

décédé à Dieulefit

le 21 février 1815

célibataire et sans postérité

ANTOINE-ADRIEN

banquier à Montélimar

né à Dieulefit le 8 octobre 1818

décédé à Montélimar le 11 août 1878

marié à Eugénie PAVEN

née à St-Julien-en-St-Alban en 1831

décédée à Montélimar le 3 mars 1901

AUGUSTE

banquier à Dieulefit

né à Dieulefit le 4 octobre 1821

décédé à Dieulefit le 14 janvier 1903

marié le 9 avril 1856 à Octavie MAILLET

née à Dieulefit le 6 juin 1837

décédée à Dieulefit le 2 février 1907

PAULINE

née à Dieulefit le 2 janvier 1830

décédée à Montélimar le 17 septembre 1870

mariée le 25 avril 1854 à Alfred ROCHAS

né à Nyons le 2 février 1825

décédé à Montélimar en 1906

MARIE

née à Montélimar le 11 novembre 1852

décédée à Allevard le 28 juillet 1880

mariée le 24 octobre 1871

à Alcide SAMBUC (1841-1883)

de Dieulefit

ADRIEN

Ingénieur diplômé des Mines

né à Dieulefit le 10 février 1857

décédé à Paris le 24 février 1929

marié le 1^{er} mars 1890

à Henriette MONOD

née à Paris le 11 mars 1863

MADELEINE

née à Paris le 21 novembre 1890

mariée le 14 janvier 1913

à Marcel CHAVANSE Ingénieur

né à Puy (Ardennes) le 22 novembre 1887

décédé à Paris le 10 janvier 1932

JEAN

industriel

né à Paris le 27 octobre 1891

marié le 23 septembre 1922

à Jeanne AKVAL

née à Dieulefit le 4 novembre 1899

ERNEST

banquier à Montélimar

né à Dieulefit le 19 août 1858

marié le 12 décembre 1895

à Hélène BOXENGER

née à Mulhouse le 10 novembre 1866

décédée à Montélimar le 28 décembre 1914

MAURICE

banquier à Montélimar

né à Dieulefit le 20 août 1860

décédé à Montélimar le 9 mai 1923

marié le 17 juin 1893

à Louise ILLAIRE

née à Lyon le 7 août 1865

FRANCINE

née à Montélimar

le 12 janvier 1905

mariée le 27 juin 1929

à Maxime LEZENEHARDT

de Montpellier

RENE JEAN

né le

21/7/23

28/9/26

avril 1928

11/9/29

18/12/30

VIVIANE AUDE MARTINE

née le

26

avril 1928

11/9/29

18/12/30

LISE AUDOUIN ANITA

née le

3/9/23

12/11/24

11/6/26

ROBERT GENEVIEVE DANIEL JACQUES MICHEL ODETTE

né le

18/7/24

1/5/26

29/7/27

13/1/29

MICHEL ODETTE

né le

24/9/30

16/12/31

CHRISTIANE PHILIPPE

née le

27/5/30

25/5/31

27/5/30

16/12/31

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT

(BRANCHE AINEE)

CHAPIRE XII

Abraham (IV) Soubeyran

(1745 - 1801)

PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN, fils aîné d'*ABRAHAM (III) SOUBEYRAN* et de *Suzanne Lautier*, naquit à Dieulefit le 8 avril 1745 ; il fut baptisé, par le curé Brugière, de Dieulefit, le même jour. Voici son acte de baptême tel que je l'ai relevé dans les registres paroissiaux catholiques conservés dans la mairie de Dieulefit :

Légitimé par la bénédiction nuptiale reçue le 12 janvier 1761	<i>Le huitième avril mil sept cent quarante-cinq, j'ai baptisé Pierre-Abraham, fils naturel de Abraham Soubeyran et à Suzanne Lautier, né le même jour, son parrain Pierre Thomas, la marraine Jeanne-Marie (illisible) Sauveton qui ont signé avec moi, le père absent.</i>
--	--

Il fut élevé avec son frère *ANTOINE*, de deux ans plus jeune que lui, dans la maison de ses parents, sise dans la grande rue de Dieulefit (1).

Il n'avait que 16 ans à la mort de son père, dont il continua l'industrie aussitôt qu'il fut à même de pouvoir le faire.

Très jeune encore, âgé de 23 ans seulement, il épousa, le 21 février 1768, une jeune fille de Dieulefit, presque une enfant, *Elizabeth Brachet* (2), fille d'*Etienne Brachet*, « fabricant de laine », et de *Louise Planel*, née à Comps le 26 mars 1754 ; elle avait 14 ans au moment de son mariage. Celui-ci fut béni par le pasteur Rozan « *au désert* », en même temps que celui de *Suzanne Lautier*, mère du marié, et d'*Etienne Brachet*, père de la mariée.

(1) Cette maison a été vendue il y a quelques années au docteur Luigi, par les fils de M. **Auguste Soubeyran**, lui-même petit-fils de **Pierre-Abraham Soubeyran**.

(2) BRACHET, famille protestante de Comps, près de Dieulefit, où je l'ai trouvée fixée dès le commencement du XVIII^e siècle. J'ai pu remonter jusqu'à FRANÇOIS BRACHET, marié à *Françoise Noyer*, fille de *David Noyer* et de *Jeanne Noyer*, petite-fille de *David Noyer*, châtelain de Comps et Orcinas ; leur contrat de mariage fut reçu le 21 janvier 1700, par M^e Brès (notaire qui m'est complètement inconnu), Je n'ai pas trouvé leur acte de mariage, qui m'eût donné les noms et prénoms des parents de François Brachet.

Voici cet acte de mariage tel qu'il est établi par l'attestation du pasteur Rozan, dont je donne un fac-similé ci-contre.

« *L'an mille sept cent soixante-huit et le vingt-un février, a été béni par nous « soussigné, au désert, et en présence de plusieurs témoins, le mariage d'entre Pierre-Abram « Soubeyran du lieu de Dieulefit, fils légitime à feu Abram et à Suzanne Lautier d'une part, « d'autre honnête Elizabeth Brachet, du susdit lieu, fille légitime à Etienne et à défunte « Louise Planel. »*

Le double contrat de mariage, enregistré et contrôlé à Mens, avait été reçu (1) quelques jours auparavant, le 1^{er} février, par M^r Antoard, notaire à Lus (la Croix-Haute). En voici la teneur :

Au nom de Dieu amen. Par devant le notaire en Luz soussigné, ce premier février après-midi mil sept cent soixante et huit, établis en personne S^r Etienne Brachet veuf de Louize Planel, fabricant en laine résidant au lieu de Dieulefit d'une part, dem^{lle} Suzanne Leautier veuve de S^r Abraam Soubeiran, marchande, habitante au même lieu d'autre part, lesquels procédant de leur autorité et de leur gré ont promis de se prendre et épouser en vray et légitime mariage selon les règles de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine sous les peines du droit ; déclarant qu'ils ne se font aucune concession ni avantage et qu'ils restent libres de faire et disposer de leurs biens à leur volonté ; de même établis en personne S^r Pierre Abraam Soubeiran, fils de feu S^r Abraam et de la d^{lle} Leautier, négociant, procédant de l'autorité de sa mère d'une part, d^{lle} Elizabeth Brechet fille dudit S^r Etienne et de la d^{lle} Planel procédante de l'autorité de son père habitant au dit lieu de Dieulefit d'autre part, lesquels de leur gré ont promis mariage et de le faire bénir comme dessus et sous les mêmes peines et pour dot la future épouse s'est constituée de l'autorité de son père, tous ses biens présents et à venir en quoy qu'ils consistent ou puissent consister, évalués à la somme

(2) ETIENNE BRACHET, leur fils, fabricant en laine à Dieulefit, naquit à Comps et épousa en 1^{res} noces, le 10 mars 1753, *Louise Planel*, fille de Louis Planel et de Izabeau Bertrand, de la même commune ; il testa le 2 octobre- 1770 par devant M^e Blanc, notaire à Montélimar, et dut mourir aux environs de 1784, puisque son testament fut contrôlé le 1^{er} mars de cette même année, Il n'eut qu'une fille, **Elizabeth Brachet**, née à Comps le 26 mars 1754, mariée à **Pierre-Abraham Soubeyran**.

Bien qu'aucun acte ne me permette de l'affirmer, je pense qu'ETIENNE BRACHET avait un frère, JEAN-CLAUDE BRACHET, marié à *Marie Chirol* ; ces derniers eurent trois enfants à ma connaissance :

- 1° *MARIE* BRACHET, née à Comps le 1^{er} juin 1761 ;
- 2° *JEAN-PIERRE* BRACHET, né à Comps le 2 novembre 1765 ;
- 3° *ETIENNE* BRACHET, né à Comps le 13 décembre 1770.

Le domaine « Brachet » était situé à Comps, un peu au-dessous de celui du château, dans la direction de celui des Cordeil, de la Calade ; il fait partie aujourd'hui du vaste domaine que possède à Comps mon ami M. Marcel Dousselin. Les bâtiments de la vieille ferme des Brachet sont en partie abandonnés et tombent en ruines.

(1) Le contrat fut passé à Dieulefit dans la maison d'une, demoiselle Magdelaine Bertrand, que je ne connais pas et dont je n'ai rien pu savoir.

L'an mille sept. cens soixante huit & Le vingt six
 février, a été donné par nous soussigné au
 Défert ; Et en présence de plusieurs témoins, Le
 mariage de Pierre Abraham Soubeyran
 du lieu de Dieulefit, fils légitime & fier
 d'Abraham & de Suzanne Lantier deux part, d'autre
 honnête Elizabeth Brialhet, de Lucidie lieu fille
 légitime & épouse & à défunte Louise pleural
 extrait de mon registre des mariages.
 & des baptêmes des jans & autres
 ainsi de Lakesie & Oudin Minotier

Acte de mariage de Pierre Abraham Soubeyran

Extrait des Registres des Mariages du pasteur Rozan

Les registres de baptêmes et de mariages du pasteur Rozan sont une des richesses du protestantisme drômois, en particulier pour les vallées de Bourdeaux et de Dieulefit ; ils contiennent des milliers et des milliers d'actes intéressant les protestants du Valentinois et du Diois.

La Mairie de Dieulefit en possède trois :

1° Un grand Registre : *Extrait tiré des registres des mariages et baptêmes tenus par M. Pierre Rozan, ministre du Saint-Evangile et du désert de la province du Dauphiné.*

Mariages : il commence le 27 juillet 1744 et va jusqu'au 8 juillet 1770 ;

Baptêmes : il commence le 27 juillet 1744 et va jusqu'au 30 juin 1770.

Comme le titre l'indique, ce registre n'est qu'un extrait du Registre original que je ne connais pas.

2° Un registre qui va du 11 juillet 1770 au 27 septembre 1777 et du 10 novembre 1790 au 23 juin 1791 jusqu'au 24 décembre 1772, ce ne sont que des extraits et à partir du 3 janvier 1773 jusqu'au 27 septembre 1777, ce sont les actes eux-mêmes ; du 10 novembre 1790 jusqu'à la fin, des extraits, de nouveau.

3° Un registre qui va du 17 septembre 1777 au 28 novembre 1788 ; ce sont les actes eux-mêmes.

La Mairie de Dieulefit possède aussi un Registre de baptêmes et mariages du pasteur Borel, qui va du 30 juillet 1788 au 4 décembre 1792 ; ce sont les actes eux-mêmes.

Paulu echevin
COMBE & chat
Fedon pr Echevin - Brotin Couv
Tardieu *Barjol*
Noyer *Soubeyran*
Chastan Secu Cordonner

Le Conseil de Ville de Dieulefit

d'après les signatures apposées au bas du procès-verbal
de la séance du 14 octobre 1777

Jacques-Claude-François Combe, avocat au Parlement de Grenoble, notaire, châtelain de Dieulefit ; *Nicolas Fedon*, premier échevin, *Pierre Paulet*, deuxième échevin, *M^e Esprit Brotin*, notaire, *Pierre-François Tardieu*, *Etienne Barjol*, conseillers, *Pierre Fabre*, *Etienne Noyer*, *Dominique Cordonner*, *Abraham Soubeyran*, notables. (Le secrétaire *Chastan* n'est pas nommé.)

Le 20 avril 1789 (B. B. 10, f^o 167 et suivants), une description intéressante de l'état de la commune de Dieulefit, tant physique qu'économique, spécifie que le Corps municipal de cette localité était composé sous l'ancien régime de 2 échevins, 3 conseillers, du syndic receveur (ou collecteur), d'un secrétaire greffier et de 6 notables, se réunissant sous la présidence du châtelain, représentant le seigneur.

Soubeyran armé notable

Signature de Pierre Abraham Soubeyran

de Trois mille cinq cent Livres sans que cette évaluation puisse être tirée à conséquence ni porter atteinte à tous ses droits, pour le régime recherche acquittement et administration des quelles elle a crée son futur epoux procureur irrévocable, et le présent étant au gré du sieur Brachet père de la future épouse il luy a donné par donation d'entre vifs à cause des nopces irrévocable tous ses biens présent et avenir, noms, voyes, actions, raisons et prétentions, recindantes et recisoires qu'elle accepte et humblement remercie sous la réserve de toutes ses dettes actives pour en faire et disposer à sa volonté avec pacte que décédant abintestat le tout restera joint à la donation sous celle encore de la moitié des fruits et usufruits des biens propres à la future épouse pour en jouir pendant la vie exemps de toutes charges et inthérêts en faveur et contemplation de ce mariage et des enfants à naître la d^{lle} Leautier mère du futur époux luy a donné comme elle luy donne aussi par donation d'entre vifs à cause des nopces irrévocable tous, ses biens présents et avenir de même en quoi qu'ils consistent ou puissent consister noms voyes actions raisons et prétentions recindantes et recisotres qu'il a acceptés et remercié sous les réserves cy après : 1° de sa nourriture logement et entretien pendant sa vie et ne pouvant vivre en communion ni cohabitation ensemble réserve en place la moitié des fruits et usufruits des biens donnés et exemps de toute charges et inthérêts ensemble une chambre garnie dans les baptiments à son choix avec la moitié de tous les meubles, 2° la somme de trois mille Livres pour en faire et disposer à sa volonté et dans le cas où elle décéderait intestat cette somme appartiendra de plein droit au futur époux, 3° pour légitimer sieur Antoine Soubeiran son fils se réserve la somme de deux mille Livres payables par le futur époux en fond ou en argent à son choix lorsqu'il pourra valablement acquiter ensemble quinze drap toile de ménage en bon état, deux douzaines serviete et une douzaine nappe corda et un lit garni en bon état, pour augment le futur époux a donné à sa future épouse la somme de quinze cents livres et pour joyaux celle de cinq cent livres pour contraugment la future épouse a donné au futur époux la somme de sept cent cinquante Livres lequel augment ou contraugment sera et appartiendra à la forme du droit ; des joyaux la future épouse en fera et disposera à sa volonté qu'il y ait enfens ou non de ce mariage quelle survive ou prédécède ainsi convenu promis obligé soumis annoncé en forme, fait et publié à Dieulefit dans la maison de demoiselle Magdeleine Bertrand présent S^r Etienne Martin, drapier et sieur Jean-Pierre Verneyot maître foulonier habitant au dit lieu, témoins signés avec parties à l'original : E. Brachet, S. Lautier veuve Soubeyran, Soubeiran aîné, Elisabeth Brachet, Dupuy, J. P. Verneis, E. Martin, Antoard, notaire.

Je n'ai pas pu m'expliquer pourquoi ce fut, un notaire de Luz-la-Croix-Haute qui fut appelé pour instrumenter, alors que Dieulefit, en possédait au moins deux tout indiqués et parfaitement qualifiés pour le faire.

PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN continua dans les mêmes locaux que son père l'industrie de la tannerie, qui avait été celle de ses ancêtres depuis quatre générations (A)

Il n'avait pas 21 ans, quand il fut élu le dimanche 19 décembre 1765 comme notable, membre du Conseil de ville de Dieulefit, dont il devait faire partie jusqu'en 1796.

Cette longue, pratique des affaires publiques le mit ainsi à même de prendre part aux premiers rangs de la bourgeoisie dieulefitoise aux grands événements qui marquèrent pour sa localité, pour sa province, pour la France, et pour l'Europe entière, à la fin du XVIII^e siècle.

J'ai dépouillé très attentivement les archives consulaires de la Mairie de Dieulefit, non seulement pour voir dans quelle mesure ABRAHAM SOUBEYRAN put prendre part à la vie publique de sa localité, mais aussi pour constater quelles furent les répercussions des événements révolutionnaires dans la vie de la population dieulefitoise, et saisir dans cette population les manifestations de ces grands courants d'idées et de transformation politique et sociale qui déferlèrent sur la société française depuis les Etats de Vizille jusqu'à la proclamation de l'Empire.

Depuis 1765 jusqu'à 1787, rien ne vient troubler, à s'en tenir aux registres consulaires, le train-train coutumier de la population dieulefitoise et de ses élus ; ni la mort de Louis XV, ni l'avènement de Louis XVI, ni la disgrâce d'un Turgot ou d'un Necker, pas plus que les difficultés financières dans lesquelles allait sombrer l'ancien régime, n'éveillent un écho dans les annales de notre localité ; les préoccupations et les décisions du Conseil de ville ne dépassent pas les intérêts matériels immédiats de la population qu'il était chargé d'administrer.

Il semble que la maison consulaire ait été vraiment pendant toute cette période comme une maison hermétiquement fermée où aucun bruit du dehors ne pouvait pénétrer. Quand subitement l'insurrection parlementaire du Dauphiné de Juin 1788, dont la nouvelle se répandit rapidement dans toute la province, souffla comme un vent de tempête sur toutes les assemblées communales, et sur celle de Dieulefit en particulier : par les fenêtres violemment ouvertes de la maison de ville entrent alors avec tous les bruits du dehors, les chants d'allégresse d'un peuple qui naissait à la liberté, les grondements de l'orage révolutionnaire, et le roulement des armées de la République en marche pour combattre les ennemis de la Patrie ; à tel point que pendant quinze ans, jusqu'à la proclamation de l'Empire, on peut dire que les annales consulaires de notre cité deviennent comme le microcosme de l'Histoire même de la France.

C'est le 20 juin 1788, que par-devant le Baron de Salamon, vice-sénéchal de Montélimar, les échevins, les conseillers et autres citoyens formant l'assemblée générale des divers ordres de Dieulefit, se réunirent dans la salle consulaire et députèrent M. Grimolle, premier échevin, pour « *se rendre au temps et lieu qui seront indiqués à l'effet d'assister à l'Assemblée qui doit réunir les supplications de la Province.* » Avec PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN, les notaires Grimolle, Combe, Noyer, le chirurgien Meyer, le médecin du Colombier, le curé Lafabrigue, son vicaire Vernet, les citoyens Jean Henri Morin, Pierre Théodore Morin, Etienne Morin, Jean Charles Morin, Mirabel, bourgeois, Gleyzal, Farnalier, Rouz, Bonnefoy cadet, Fedon, Valdeiron, Bruno Barral, François Poufoulal, Audon, Pierre Reboul et divers autres assistent à cette assemblée ; presque toute la bourgeoisie dieulefitoise répondant à l'appel du vice-sénéchal fut ainsi présente ce jour-là pour inaugurer les temps nouveaux desquels allait sortir la France moderne.

Dès lors, les annales consulaires, expression de la vie municipale et publique de notre localité, répercutent comme un écho plus ou moins affaibli les grands événements de l'Histoire nationale. La préparation et la réunion des Etats-Généraux en mai 1789 à Versailles (B) la prise de la Bastille le 14 juillet de la même année, la création et l'organisation des Gardes nationales (C) le transfert de la Cour de Versailles aux Tuileries le 5 octobre 1789 (D) la Fête de la Fédération au Champ de Mars à Paris, le 14 juillet 1790 (E) la proclamation de la Patrie en danger par l'Assemblée Nationale le 11 juillet 1792 (F) (G) la prise des Tuileries le 10 août suivant (H) et la déchéance de la royauté, la proclamation de la République, les victoires des armées républicaines en Savoie (I) la réduction de « *l'infâme Toulon* » (J) le 18 décembre 1793, l'institution du culte de l'Etre suprême (K) la loi du maximum (L) la chute de Robespierre (M) (N) les 8 et 9 thermidor an II, les campagnes de l'an IV et les victoires de l'armée du Rhin et de l'armée d'Italie (O) la lutte contre l'Angleterre (2) (3) la réorganisation des cultes (O) la proclamation de l'Empire et l'accession au trône du premier Consul (P) tous ces événements, à en juger par les procès verbaux que j'ai eus sous les yeux, ont à leur heure occupé, agité, ou enthousiasmé, tour à tour, la partie la plus éclairée comme la masse de la population dieulefitoise. Je n'ose pas dire « passionné », car, au contraire, ce qui frappe le plus en lisant ces procès verbaux c'est de constater chez tous ces bourgeois dévoués à la chose publique, la tenue, le bon ton, la mesure, le souci que tout se passe, même dans

les manifestations de la joie la plus vive, d'une façon décente et digne « du plus vrai républicanisme ». Aucune expression triviale, aucun terme « sans culotide », dont la phraséologie de l'époque est coutumière, ne vient s'égarer dans les procès-verbaux des délibérations que j'ai parcourus. On ne les rencontre pas davantage dans les procès-verbaux des séances de la Société populaire qui disparut après la chute de Robespierre. Ces procès-verbaux, déposés sous forme de cahiers par le citoyen Jean-Henry Morin, dernier président de cette Société, sur le bureau de la municipalité le 1^{er} brumaire an IV **(O)**, nous montrent au contraire avec quelle tenue, avec quelle dignité même, dans leurs plus grands moments d'exaltation, s'exprimèrent les sentiments de la population dieulefitoise pendant les plus sombres journées de l'ouragan révolutionnaire.

Ces journées, en tout cas, ne paraissent pas avoir eu de répercussions particulières dans la vie dieulefitoise ; à peine entrevoit-on dans le lointain l'ombre du trop fameux et terrible Tribunal révolutionnaire dont sont menacés « tous ceux qui se coaliseraient pour se refuser aux travaux exigés par la réquisition ou pour demander une augmentation de salaire » et qui l'eût cru !... pour ceux qui déguisés en femme seraient surpris dans une réunion publique **(R)**

Ce qui paraît caractériser au contraire la période révolutionnaire à Dieulefit, c'est la joie et l'enthousiasme de la population se manifestant en toute occasion dans une atmosphère de paix et de concorde presque générales **(S)**. La commémoration des grandes journées de la Révolution et les victoires des armées républicaines furent l'occasion de réjouissances publiques dont les Annales consulaires nous ont conservé le souvenir. La fête de la Fédération le 14 juillet 1790, la fête de la Constitution le 9 octobre 1791 **(1)**, celle de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place Chateauras le 24 juin 1792, celle du 8 novembre de la même année pour célébrer les victoires des armées françaises en « Savoye », celle du 10 août 1793 pour célébrer la prise des Tuileries et la chute de la royauté, celle du 20 nivôse an II pour célébrer la réduction et la prise de Toulon, celle du 20 prairial de la même année en l'honneur de l'Être suprême, celle du 23 thermidor suivant, « anniversaire à jamais mémorable » du 10 août 1792, celle du 5 prairial an IV décrétée par le Directoire fête de la Reconnaissance et des Victoires pour célébrer les succès des armées républicaines sur le Rhin et en Italie, celle du 20 germinal an IX pour célébrer la paix d'Amiens furent parmi les journées révolutionnaires les plus belles certainement que vécurent nos ancêtres.

(1) *Id.*, B.B. 11. — 5 prairial an 4. L'administration municipale arrête qu'en exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, la fête de la Reconnaissance et des Victoires sera célébrée dans tout le canton, et invite les citoyens à se réunir ce jour-là pour donner à cette fête « toute la solennité et la pompe qu'exige un objet aussi touchant et aussi remarquable », et qu'un registre particulier sera ouvert pour y être inscrits les noms de tous les citoyens de l'arrondissement qui consacrent leur « tems » et leur vie à la défense de la Patrie.

(2) *Id.*, B.B. 11. — 27 ventôse an 6. Un emprunt national est ouvert pour la descente en Angleterre.

(3) 14 messidor an 11. Le conseil, invité par le Sous-Préfet à déterminer l'offrande de la commune pour un bateau plat pour la descente en Angleterre, déclare que la commune est dans l'impuissance de faire l'offrande particulière qui lui est demandée et s'en réfère à ce que le Conseil général du département assignera pour son contingent.

La fête du 10 août 1793 fut particulièrement brillante. Par les rues de la ville soigneusement « nettoyées » (1), dès avant 6 heures du matin, la municipalité et le conseil général, la justice de paix, le commandant de la gendarmerie escortés par un détachement de la garde nationale et suivis d'un grand nombre de citoyens de la commune, se rendirent en grande cérémonie sur la place de la Liberté (la place Châteauras actuelle), et au son des cloches sonnantes à toute volée, se groupèrent en cercle autour de l'arbre de la liberté, en se tenant, par les mains en signe d'union et de fraternité. « *De suite*, dit le, procès-verbal ; « *les assistants firent retentir les airs de l'hymne français des Républicains sans culottes « de Marseille Allons enfants de la Patrie, et formèrent tout autour de la place une chaîne « en farandolle » vray signe de l'allégresse et de l'union.* » La même cérémonie se reproduisit le soir à 8 heures pour allumer sur la même place le « *feu de joye* » qui donna le signal de l'illumination générale des rues de la ville.

La fête du 20 germinal an 9 ne le céda en rien à celle que je viens de rappeler.

« *Dès l'aurore*, dit le procès verbal que j'ai eu sous les yeux, *une salve d'artillerie « accompagnée du son du tambour et de la cloche de l'Horloge, avait annoncé aux citoyens « que cette journée était consacrée à la joye que devait inspirer l'annonce d'un aussi grand « événement ; vers. une heure après midy la garde nationale était sous les armes, avec ainsi « que la brigade de gendarmerie ; tous les membres composant les autorités civiles « et militaires sont sortis de la maison commune au bruit de nouvelles salves et du son « des cloches et des tambours ; les adjoints municipaux (le maire était absent), accompagnés « du cortège ont lu la proclamation de Consuls sur la paix dans différentes parties de la « commune l'affluence des citoyens était considérable et l'air retentissait à chaque instant des « cris prolongés de vive la République, vive le premier Consul ; l'allégresse était générale et « tous les sentiments confondus dans l'importance de l'objet principal ne laissaient plus voir « que des groupes de frères. Le cortège est ensuite rentré dans le même ordre et les citoyens « ont continué à se livrer à une joye vive et décente. Bientôt les voiles de la nuit ayant couvert « la cité, toutes les fenêtres ont paru illuminées ; la journée s'est ensuite terminée par des « danses et des banquets civiques, où des fréquents toasts ont été portés à la durée de la paix « à la prospérité de la République, à la gloire du héros qui l'a portée à ce haut point de « splendeur et aux braves dont les hauts faits ont si dignement secondé le génie de la France.*

(1) La recommandation n'était pas inutile à en juger par ce qu'on peut savoir de l'état des rues et des places publiques de Dieulefit à cette époque. La grande rue depuis la place de Châteauras jusqu'à celle du Marché était très souvent encombrée de tas de fumier, à tel point, que le Conseil de ville, dans une délibération du 14 mars 1783 (B.B. 10) défendit *aux habitants de faire du fumier dans la dite rue, ce fumier la rendant impraticable par la quantité de boue et par les infections qu'il y occasionne, ils devront nettoyer la rue devant leur porte.* Les tanneurs, les chamoiseurs, étendaient leur pelade sur la place de Châteauras, les fabricants de drap (ou de laine, on rencontre aussi cette expression) étendaient sur la même place leur laine « *surge* » ; sur la place du Marché également, et sur celle de Châteauras, les habitants venaient battre leur gerbe, et ces mêmes places étaient quelque fois tellement obstruées par les tas de paille que la circulation en était interrompue, et que ces quantités de paille étaient un danger permanent d'incendie pour les maisons avoisinantes. C'est pour obvier à tous ces inconvénients que le Conseil général de la commune décida le 16 avril 1791 d'acquiescer le fonds de la Croix du Lume pour y établir les «aires publiques». Ce fonds de la Croix du Lume. « bien national », comme ayant appartenu à M. de Chabrilan, dernier seigneur de Dieulefit, fut mis en adjudication le 21 avril, Roux, officier municipal, et **Abraham Soubeyran**, notable, furent désignés pour y assister. (B.B. 11).



La Place Châteauras à Dieulefit

(Vue actuelle)

La place Châteauras devint, sous la Révolution, la place de la Liberté, et autour de l'arbre de la « Liberté » qui y avait été planté se déroulèrent toutes les fêtes révolutionnaires et réjouissances populaires dont les Annales consulaires nous ont conservé le souvenir. Parmi ces dernières, celle du 10 août 1793, pour fêter la prise des Tuileries et la chute de la royauté, et celle du 20 germinal an 9, pour fêter la paix d'Amiens et célébrer la gloire du Premier Consul, furent les plus brillantes. J'en donne par ailleurs le récit, plein d'enthousiasme, que je viens de lire dans nos registres consulaires.

C'est sur la place Châteauras que, pour la première fois, le 10 août 1793, fut chanté l' « hymne français des Républicains sans-culottes de Marseille » : « Allons, enfants de la Patrie », par une foule vibrante groupée autour de l'arbre de la liberté : tous les assistants « se tenant par les mains en signe d'union et de fraternité », dit le procès-verbal.

C'est sur la place Châteauras également que fut dressée pour la première fois, le 19 mars 1792, la table pour recevoir et inscrire les enrôlements volontaires dans les armées révolutionnaires.

A l'extrémité nord de ladite place s'amorce la rue du Bourg ou grande Rue ; la 3^{me} maison à gauche de la rue, en partant de la place Châteauras, est celle de notre ancêtre Antoine (III) Soubeyran, Le premier immeuble est celui de la famille Morin, avec les bureaux et les magasins des Etablissements Morin et C^{ie}; le second, dans lequel sont installés les bureaux de la Banque Nationale de Crédit, appartient à MM. Jean et Louis Breuil.

PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN prit à n'en pas douter une part active à tous ces événements ; dans quelle mesure y fut-il mêlé ? une analyse rapide des registres que j'ai compulsés va nous le faire connaître :

— il assiste le 20 *juin* 1788 dans la salle consulaire de Dieulefit à l'Assemblée des divers ordres de Dieulefit convoquée par le vice-sénéchal de Montélimar.

— il prend part le 26 *juillet* 1789 à la création et à l'organisation de la garde nationale de Dieulefit, dont il est nommé capitaine.

— il est présenté à sa compagnie le 2 août suivant.

— il prête serment le 6 *septembre* avec tous les officiers et tout le régiment entre, les mains de M. *Pierre Théodore Morin*, colonel, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 10 août précédent.

— il est nommé le 11 *décembre* 1789 avec *Jean Henry Morin*, *Morin cadet* et *Dupuy*, membre du Comité de Subsistance pour gérer, administrer et délivrer les grains achetés au nom de la communauté.

— il assiste le 27 *décembre* de la même année, en sa qualité de capitaine de la garde nationale de Dieulefit, à la concentration sous les murs de Dieulefit des détachements de toutes les gardes nationales du Bas-Dauphiné et du Valentinois (U)

— le 28 *janvier* 1790, il est nommé officier municipal à la pluralité absolue de 111 suffrages : le même jour sont élus, *Etienne Morin*, par 97 suffrages, *Pierre Prudant aîné*, chamoiseur, *François Poujoulat*, tailleur d'habits, par 87 suffrages, *Jean Pierre Reboul*, par 83 suffrages.

— le 31 *janvier* même année, avec le maire *Pierre Grimolle*, et les autres officiers municipaux, ses collègues, il prête serment devant la commune, et promet de maintenir de tout son pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, et de bien remplir ses fonctions.

— le 20 *février* même année, il est nommé membre du bureau du Corps municipal, avec *Jean Pierre Chastan*, pour en remplir les fonctions jusqu'à la fin de la Saint-Médard prochaine.

— il souscrit le 29 *janvier* 1790 pour une somme de 450 livres à la contribution patriotique édictée par le décret du 6 octobre 1789 de l'Assemblée Nationale ; le Conseil de ville assemblé le 5 mars 1790 prend acte que « 417 habitants ont fait cette déclaration avec un zèle et un empressement peu ordinaires », tellement, que cette contribution « s'élève à la somme de 22.545 livres 4 sols, sans compter les bijoux en or et en argent. » (V)

— avec tous ses collègues du Corps municipal, il reçoit le 9 *mai* 1790, sur la place Châteauras, le serment des officiers et soldats de la garde nationale d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roi.

— le 14 *juillet* 1790, il prend part comme officier municipal à la prestation solennelle de serment que la municipalité, les autorités constituées et un grand nombre de citoyens et de citoyennes font devant l'autel de la Patrie dressé sur le champ de la Fédération, sous les murs de la ville ; il assiste au « Te Deum » solennel d'actions, de grâces chanté dans l'Eglise paroissiale à l'issue de la cérémonie (1), (2).

— le 3 *octobre* 1790, ses fonctions d'officier municipal étant incompatibles avec celles d'officier de la garde nationale, il est remplacé comme capitaine de cette dernière par Jean Pierre Jean, négociant.

— le 14 *novembre* même année, il est désigné par le tirage au sort comme conseiller sortant avec Messieurs, *Jean Henry Morin, Barral et Reboul*.

— le même jour, il est nommé avec MM. *Jean Henry Morin, Grimolle, Pierre Prudent, Brun, du Colombier, Dupuy, Sambuc, Morin cadet, Bonnefoy cadet, Borel et Reboul* pour faire le recensement de la population de la commune (3).

— le 7 *septembre* 1792, il est désigné avec le citoyen Roux, officier municipal, pour faire l'inventaire des meubles, effets, ustensiles en or et en argent qui peuvent se trouver dans l'Eglise paroissiale ; ils doivent s'y transporter de suite pour faire le dit inventaire.

— le 21 *octobre* 1792, dans l'ancienne Eglise paroissiale de Dieulefit, il prête personnellement avec tous les citoyens convoqués pour le même objet le serment exigé par la loi du 3 septembre précédent, et jure de maintenir de tout son pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir s'il le faut pour l'exécution de la loi.

— le 8 *août* 1793, il prend part comme membre notable à la réunion du Conseil général de la commune qui décide de donner un éclat tout particulier à la fête du 10 août courant.

— le 2 *pluviôse an II*, il est nommé, président de la Société populaire de Dieulefit, son cousin *Jean Daniel Dupuy* étant nommé lui-même vice-président.

(1) Ce fut sans doute à cette occasion que pour la première fois la municipalité et les « autorités constituées » de Dieulefit parurent dans une cérémonie publique revêtues des insignes de leur fonction. On peut lire en effet dans les Annales consulaires à la date du 2 vendémiaire an 9 : que c'est le 18 mai 1790 que le citoyen (**Abraham**) **Soubeyran**, négociant, livra à la municipalité « pour son costume » huit écharpes en soie et deux chaperons en soie également pour les commissaires de police de la commune, le tout montant à la somme de 454 francs 26 centimes. (B.B. 11).

(2) *Id.*, B.B. 11. — 14 *juillet* 1790. Compte rendu de la fête qui a eu lieu sur le champ de la Fédération, sous les murs de la ville.

(3) *Id.*, B.B. 11. — Le recensement de Dieulefit donna pour la commune 2.909 personnes dont 2.712 citoyens, 109 ouvriers et 88 domestiques.

La famille de **Pierre Abraham Soubeyran** figure dans ce recensement pour 8 personnes, celle de son frère **Antoine Soubeyran** pour 9 personnes, dont 3 ouvriers.

— le 3 *germinal an II*, il préside une séance de la Société populaire, dont voici le compte rendu tel que je l'ai relevé dans, les cahiers de procès-verbaux de la dite Société. On appréciera certainement, comme je l'ai fait moi-même toute la saveur de ce compte rendu rédigé par le notaire Grimolle :

« *Le citoyen Brotin ayné, membre de cette Société a dit : « il est pénible pour moy « de rappeler à votre souvenir et à vos cœurs, qui en saignent encore, la perte que « la République a faite d'un de ses fidèles Représentants (qui fut aussi un) de ses plus « intrépides deffenseurs ; c'est de Gasparin (1) dont je vous parle, de ce fier Républicain, « de ce père du peuple, mort au printemps de son âge, et dans le moment où il était occupé « avec un zèle infatigable à venger les droits du peuple, lâchement trahis par les infâmes « Toulonnais et il ne m'appartient (pas) de faire icy son oraison funèbre et présenter « à vos yeux le tableau des vertus civiques dont sa vie entière est ornée et des services « qu'il a rendus à la patrie, des bouches bien plus heureuses que la mienne, et mieux « à portée d'apprécier ses vertus, se sont acquittées dans le temps et avec courage « de la traiter. Mais, premier devoir, Gasparin n'est plus, tirons un voile sur cet événement, « et cherchons s'il est possible dans l'avenir d'en sortir sujet de consolation, Gasparin nous « le fournit, en quittant la vie, il a laissé des dignes rejetons, et qui font l'espoir de la patrie, « son fils ayné W est dans le lieu de cette assemblée, né avec les plus heureuses « dispositions, et encore dans un âge tendre semble vouloir nous dédommager bientôt « de la perte que la République a faite dans son père.*

« *Je demande que l'assemblée témoigne sa sensibilité et en même temps la satisfaction « qu'elle éprouvera en voyant l'enfant Gasparin dans son sein, que le Président luy donne « le baiser fraternel, qu'il luy soit délivré un diplôme de cette Société, ainsy qu'un extrait « du procès-verbal de cette séance.*

« *Ce qui a été adopté à l'unanimité, et l'assemblée par un mouvement spontané « a demandé à voir cet enfant précieux ; on l'a présenté au Président qui l'a reçu « dans ses bras et lui a donné le baiser fraternel au milieu des plus vifs applaudissements. « Et l'enfant Gasparin est monté à la tribune, il a remercié l'assemblée de l'accueil « qu'elle lui faisait, prononcé un discours et chanté des couplets patriotiques avec toute « l'énergie possible dans cet âge, que l'assemblée a aussy très applaudis ».*

Je rappelle que cette séance eut lieu dans le Temple de la Raison (aujourd'hui l'Eglise paroissiale de Dieulefit) et que ce fut certainement devant une nombreuse assistance que se déroula la scène à laquelle ce procès-verbal nous fait assister. Pour évoquer et revivre cette dernière, je rappelle encore que « *le précieux* » enfant *Gasparin*, né en 1783, avait à peine neuf ans à cette époque : on voit cet enfant se jetant dans les bras d'ABRAHAM SOUBEYRAN, aux applaudissements de l'Assemblée, puis montant à la tribune pour y prononcer un discours et y chanter des couplets patriotiques !

(1) *Gasparin* (Thomas-Augustin de), né et mort à Orange (1754-1793). Elu par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Législative, et réélu à la Convention, il fit partie du Comité de Salut public, et remplit plusieurs missions aux Armées. Envoyé dans le Midi, il alla en Italie, puis au siège de Toulon. Il approuva les plans de Bonaparte et le défendit auprès de ses collègues. Napoléon devait s'en souvenir à Sainte-Hélène en légua 100.000 francs « aux fils et petits-fils du député Gasparin ». Tombé malade devant Toulon, il revint mourir à Orange. Son cœur fut remis à la Convention, mais le décret qui lui accordait les honneurs du Panthéon ne fut pas exécuté (Larousse).

Que venait faire à Dieulefit ce jeune Gasparin ? Par qui et à quelle occasion y fut-il amené ? Je n'ai rien trouvé qui puisse nous le faire connaître, et ce point obscur de notre histoire locale est encore à élucider.

Mais je reviens à *PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN*:

— les 11 et 17 *prairial an II*, il prend part comme membre notable aux réunions du Conseil général de la commune et reçoit avec ses collègues le rapport de Robespierre sur les relations des idées religieuses et morales avec les principes républicains et avec les fêtes nationales et en particulier sur la fête qui doit être célébrée le 20 prairial et dédiée à l'Être suprême et à la nature ; il décide avec tous ses collègues que cette fête sera célébrée avec toute la solennité possible dans le Temple dédié à l'Être suprême (l'ancienne Eglise paroissiale) ; les citoyens et citoyennes de la commune sont invités de se rendre dans ce même temple avec toute la décence qu'exige la solennité du jour, à « *l'heure de deux après midy* », la fête étant annoncée par le son des cloches et des tambours, et par une proclamation,

— le 9 *messidor an II*, il est nommé commissaire par le Conseil général de la commune avec les citoyens *Jean Henry Morin* et *Prudent aîné*, notables, pour, le premier thermidor, parcourir les territoires de la commune et vérifier les terres qui n'auront point été cultivées et ensemencées et en faire le rapport au Conseil général.

— le 24 *floréal an III*, il assiste à la réunion du Conseil général de la commune réuni pour prendre connaissance de l'arrêté du représentant du peuple Jean Debry relatif au désarmement des individus qui, soit par leurs actions, soit par leurs discours, auraient participé sciemment à la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor.

La séance du Conseil général du 13 *brumaire an IV* est la dernière à laquelle il assiste, sans qu'il ait été ultérieurement remplacé comme notable dans le dit Conseil, et sans que j'aie pu m'expliquer sa disparition définitive de l'arène publique depuis cette date.

Est-ce la maladie qui obligea *PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN* à prendre cette retraite prématurée ? Je suis porté à le croire. Il vécut en tout cas, dans la pleine force de l'âge, quelques-unes de ces années si pleines d'événements formidables, que la génération qui les vécut fut une génération privilégiée entre toutes, et peu de temps avant sa mort, il put entendre chanter la gloire du héros qu'il eût salué lui aussi, sans doute, s'il avait vécu, comme le firent ses anciens collègues du Conseil général de Dieulefit dans l'adresse que ces derniers votèrent d'enthousiasme au Premier Consul le 28 floréal an XII.

Atteint de maladie, « *ayant néanmoins l'usage de ses sens, mémoire, parole, vue et entendement* » *PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN* fit son testament le 30 nivôse an IX par devant M^e Grimolle, notaire à Dieulefit : il légua à sa chère épouse *Elizabeth Brachet* une pension viagère et alimentaire de cinq cents francs payables par trimestre et d'avance « *en reconnaissance de l'attachement qu'elle a toujours eu pour lui et des bons et agréables services qu'elle lui a rendus* » : il la nommait tutrice et administratrice des personnes et biens de leurs enfants mineurs sans être tenue de faire procéder à un inventaire judiciaire de quoi il la dispensait expressément, mais « *tant seulement à un inventaire sommaire* » en présence des citoyens *André Alançon*, *Jean-Pierre Reboul*, *Etienne Noyer* et *Jean Daniel Dupuy*, parents du testateur, qu'il les prie de vouloir apporter à la confection du dit inventaire : il nommait et instituait les « citoyens » *DANIEL ABRAHAM*, *BARTHELEMY ANDRE*, *SOPHIE*, *ANNE* et *MAGDELEINE SOUBEYRAN*, cinq de ses enfants, héritiers et chacun en tant que de besoin serait en la part héréditaire que la loi leur attribuait dans sa succession pour en prendre possession immédiatement après qu'ils auront atteint leur majorité ou en collocation de mariage ; il nommait et instituait *ELIZABETH SOUBEYRAN*, son autre fille, femme

du citoyen *Etienne Noyer*, héritière de la part héréditaire que la loi lui attribuait sur ses biens, en imputant sur cette portion successive ou en reportant figurativement dans la masse ce que le testateur pouvait lui avoir donné dans son contrat de mariage avec le dit Noyer : il nommait enfin et instituait son fils aîné *DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN*, héritier de la portion septième de tous ses biens présents et à venir pour en prendre possession immédiatement après son décès. Ce testament fut reçu en présence des citoyens *François Roman*, *Metfiol*, menuisier, *Pierre Vernet*, cordonnier, *Michel Mège*, drapier, *Jean Antoine Archimbaud*, aussi drapier, *Mary Noyer*, cordonnier et *Marc Etienne Bonnefoy*, négociant ; le testateur seul fut dans l'impossibilité de signer « à cause de la faiblesse de ses nerfs », ainsi que le spécifiait le notaire.

PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN mourut dans sa maison de la rue du bourg (ou grande rue) à Dieulefit le 22 janvier 1801.

Sa femme *Elizabeth BRACHET* lui survécut assez longtemps, puisqu'elle vivait encore en 1814 au moment du mariage de son fils *DANIEL ABRAHAM* ; d'après le contrat de mariage de ce dernier, elle habitait Lyon à cette époque. Je ne connais ni le lieu ni la date de sa mort.

PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN et *Elizabeth BRACHET* eurent 12 enfants de leur mariage qu'ils avaient fait légitimer par leur déclaration du 16 juin 1788 devant le *Baron de Salamon*, vice-sénéchal de Montélimar. Voici la teneur de cette déclaration :

« *L'an mil sept cent quatre-vingt-huit et le seize juin après midy, pardevant nous Alphonse-Laurent-Antoine Salamon, Baron de Salamon, vice-sénéchal, Lieutenant général du Valentinois et Diois, au siège principal et présidial de Montélimar, sieur Pierre-Abraham Soubeyran, négociant et d^{lle} Elizabeth Brachet, son épouse, habitants à Dieulefit, se sont présentés en personne assistés de quatre témoins soussignés et nous ont déclaré être mariés depuis le vingt-un février 1768 en suite de leur contrat de mariage reçu par M^e Anthoard, notaire en Luz du premier du même mois, dont ils nous ont exhibé une expédition authentique, et ont déclaré en outre que de leur mariage sont nés neuf enfants, savoir : Etienne-Habraam Soubeyran, né le trente-un janvier 1774, décédé ; Suzanne Soubeyran, née le quatre septembre 1775, vivante ; Elizabeth Soubeyran, née le vingt-un mars 1777, vivante ; Marie Soubeyran, née le douze juillet 1778, décédée ; Daniel-Habraam Soubeyran, né le vingt-deux avril 1780, vivant ; Magdeleine-Sophie Soubeyran, née le premier septembre mil sept cent quatre-vingt-un, vivante ; Marie-Rose Soubeyran, née le vingt février 1783, décédée ; Anne Soubeyran, née le dix juillet 1784, vivante ; Magdeleine Soubeyran, née le vingt-deux janvier 1787, décédée, au moyen de laquelle déclaration, le dit sieur Soubeyran et d^{lle} Elizabeth Brachet, ont acquis pour eux et leurs enfants, la jouissance de tous les droits résultants des mariages légitimes à compter du vingt-un février mil sept cent soixante-huit, jour de leur union, suivant la preuve qu'ils en ont rapportée ; fait au château de Dieulefit en présence de s^r François-Elie Sambuc, négociant, de s^r Claude-Balthazard Bonnefoy, négociant, s^r Paul Reboul, fabriquant en draperie, et s^r Jean-Antoine Valdeyron, négociant, habitants au dit Dieulefit, témoins, signés avec ledit sieur Soubeyran et la d^{lle} Brachet son épouse.*

Des douze enfants de *PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN* et d'*Elizabeth BRACHET*, trois naquirent après la déclaration que je viens de rappeler, sept survécurent, et trois seulement laissèrent une descendance :

1° *ETIENNE ABRAHAM*, né le 30 janvier 1774 à Dieulefit, où il est décédé le 17 septembre de la même année.

2° *SUZANNE*, née à Dieulefit le 4 septembre 1775, elle suivra.

- 3° *ELIZABETH*, née à Dieulefit le 21 mars 1777, elle suivra aussi.
- 4° *MARION*, née le 12 juillet 1778 à Dieulefit, où elle est décédée le 21 février 1780.
- 5° *DANIEL ABRAHAM*, né à Dieulefit le 21 avril 1780, nous le retrouverons au chapitre XIV de mon travail.
- 6° *MAGDELEINE SOPHIE*, née à Dieulefit le 1er septembre 1781. Elle parvint à un âge très avancé et mourut célibataire à l'âge de 83 ans le 23 octobre 1864 à Dieulefit.
- 7° *MARIE ROZE*, née le 20 février 1783 à Dieulefit.
- 8° *ANNE*, née à Dieulefit le 10 juillet 1784, elle suivra également.
- 9° *MAGDELAINE*, née le 22 janvier 1787 à Dieulefit.
- 10° *LOUISE MAGDELAINE*, née le 28 novembre 1788 à Dieulefit, elle suivra encore.
- 11° *LOUISE*, née le 11 janvier 1791 à Dieulefit.
- 12° *BARTHELEMY ANDRE*, né à Dieulefit le 20 novembre 1792, étudiant en droit à Grenoble, décédé âgé de 23 ans à Dieulefit le 21 février 1815.

SUZANNE SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 4 septembre 1775, épousa le 30 nivôse an 8 (20 janvier 1800), *Jean-Pierre REBOUL (X)*, négociant à Dieulefit, fils de *Paul Reboul*, aussi négociant, et d'*Elizabeth Jean-Laplace*, veuf en 1^{res} noces d'*Elizabeth Provençal*, de la Motte-Chalencon, dont il avait déjà plusieurs enfants. Elle ne vécut que quelques mois avec son mari et mourut à Montélimar à l'âge de 25 ans et sans laisser d'enfants, le 30 thermidor an 8 (10 août 1800).

ELIZABETH SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 21 mars 1777, mariée le 30 floréal an VII (19 avril 1799) à *Etienne NOYER (Y)*, négociant à Dieulefit, né dans cette localité le 29 mars 1774 de *Etienne Noyer*, propriétaire, et de *Antoinette Nezon*. Cinq enfants naquirent de ce mariage :

- 1° *ETIENNE NOYER*, né à Dieulefit le 29 thermidor an VIII, auteur des *Noyer de Lyon*
- 2° *ANDRE FREDERIC NOYER*, né à Dieulefit le 15 avril 1807, décédé dans cette localité le 15 mai 1813.
- 3° *ABRAHAM HENRI NOYER*, né à Dieulefit, le 12 août 1805, auteur des *Noyer de la Pieverte*.
- 4° *ANDRE AUGUSTE NOYER*, né à Dieulefit le 13 avril 1808, marié à *Marie Prost*, dont il eut un fils mort jeune.
- 5° *MAGDELAINE ELIZABETH NOYER*, née à Dieulefit le 2 décembre 1811, mariée le 23 septembre 1834, à *Hyacinthe Marcel*, de Pontaix.

ELIZABETH SOUBEYRAN mourut à Dieulefit le 25 janvier 1822, *Etienne NOYER*, son mari, lui survécut de longues années et mourut aussi à Dieulefit le 15 décembre 1845. Je donne leur descendance dans les tableaux ci-contre.

Les descendants
d' ELISABETH SOUBEYRAN
filie d'ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN
et d'Elizabeth BRACHET
mariée à Etienne NOYER

LES DESCENDANTS
D'ELISABETH SOUBEYRAN

Tableau N° I

ELISABETH SOUBEYRAN

née à Dieulefit le 21 mars 1777

d'ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN et d'Elizabeth BRACHET

décédée à Dieulefit le 25 janvier 1822

mariée le 19 avril 1799

à Etienne NOYER (1774-1845)

filz d'Etienne NOYER et d' Antoinette NELSON

ETIENNE NOYER

né à Dieulefit le 29 thermidor an 8

(14 août 1800)

décédé à Lyon le 29 janvier 1855

marié à Emma PAULMER-DUVAL

née le 12 mars 1819

décédée le 31 janvier 1899

auteur des Noyer, de Lyon

ABRAHAM-HENRI NOYER

né à Dieulefit le 12 août 1805

décédé à Dieulefit le 26 février 1887

marié à

Marie-Louise-Louresse CHEVANDIER

de Die

auteur des Noyer, de la Pieverre

voir tableau n° 2

ANDRE-AUGUSTE NOYER

né à Dieulefit le 13 avril 1808

marié à Marie PROST

d'où un filz mort jeune

MAGDELAINE-ELISABETH NOYER

née à Dieulefit le 2 décembre 1811

mariée le 23 septembre 1834

à Hyacinthe MARCEL, de Pontaix

négociant à Crest

voir tableau n° 2

SOPHIE NOYER

née à Lyon en 1837

décédée à Nice en 1907

mariée à Paul GAUFFRES

ELISA NOYER

née à Lyon le 20 octobre 1840

décédée à Clavel en 1919

mariée en avril 1866

à Edouard MATHIEU

né en avril 1826

décédé le 31 octobre 1892

ALINE NOYER

née à Lyon le 1^{er} avril 1843

décédée le 4 juin 1854

célibataire

PAUL NOYER

né à Lyon le 18 février 1850

décédé à Bierck le 11 mars 1904

marié le 5 avril 1877

à Mathilde GAUFFRES

née le 17 janvier 1857

décédée le 27 janvier 1909

JEAN

GAUFFRES

(1865-1889)

mariée à

Emmanuel

REY

ALBERT MATHIEU

né le 8 juillet 1867

marié le

20 septembre 1897

à Antonine LORDEREAU

SOPHIE MATHIEU

née le 15 février 1869

mariée en février 1891

à Maurice

LOMBAUD-LATUNE

EDOUARD LATUNE

né le 2 décembre 1892

mort pour la France

en septembre 1914

EMILIE NOYER

née le 13 août 1878

mariée le 20 décembre 1899

à Edmond FOUGEIROL

des Ollières

ALBANE

NOYER

née le

6 juillet

1883

HENRI NOYER

né le 28 septembre 1880

marié le 20 décembre 1911

à Marie DONNEDIEU DE VABRES

née à Nîmes le 3 octobre 1887

LOUIS

NOYER

né le

15 septembre

1886

ANNETTE

FOUGEIROL

née le 28

décembre 1906

GUY FOUGEIROL

né le 24 janvier 1904

marié le 16 mai 1927

à Lucienne DADAY

LEO FOUGEIROL

né le 1^{er} janvier 1900

marié à Vera

LEAKOVITCH

EDMOND

né en

février 1927

JACQUES

né le

24 juin 1929

PHILIPPE

JACQUES

né le

15 juillet 1922

MATHILDE

NOYER

née le 16

septembre 1912

EDITH

NOYER

née le 9

avril 1914

PHILIPPE

NOYER

né le 28

juin 1917

**LES DESCENDANTS
D'ELISABETH SOUBEYRAN**

ELISABETH SOUBEYRAN

née à Dieulefit le 21 mars 1777
 d'ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN et d'Elisabeth BRACHET
 décédée à Dieulefit le 25 janvier 1822
 mariée le 19 avril 1799
 à Etienne NOYER (1774-1845)
 fil: d'Etienne NOYER et d'Antoinette NEZON

Tableau N° 2

ETIENNE NOYER
 né à Dieulefit le 29 décembre an 8
 (14 août 1800)
 décédé à Lyon le 29 janvier 1855
 marié à Emma PAULMIER-DUVAL
 née le 12 mars 1819
 décédée le 31 janvier 1899
autour des Noyer, de Lyon
voir tableau n°1

GUSTAVE-HENRI NOYER-DUVAL
 né à Dieulefit le 10 mai 1844
 décédé à Lyon le 19 octobre 1919
 marié le 13 septembre 1880
 à Louise PAULMIER-DUVAL, de Lyon
 née à Lyon le 22 octobre 1859

voir pour sa descendance le tableau :
Les descendants d'Anne Soubeyran
et de Philippe-Auguste Bonaffey

ABRAHAM-HENRI NOYER
 né à Dieulefit le 12 août 1805
 décédé à Dieulefit le 26 février 1887
 marié à
 Marie-Louise-Lourence CHEVANDIER
autour des Noyer, de la Pèlerine

ALINE NOYER
 née à Dieulefit le 18 mars 1847
 mariée le 22 mars 1877
 à Eugène-Albin TROMPARENT
 de Lys, près Privas
 né le 27 juin 1845
 d'Henri TROMPARENT, maire de Lys
 et d'Eroline BRENAUD

LOUISE TROMPARENT
 née en 1877
 mariée
 à Emile IMBERT

GEORGES MARGUERITE IMBERT
 née en 1902

EMILE SAYN
 né le 13 septembre 1890
 marié le 14 juin 1919
 à Jeanne MATHEU

ANDRE-AUGUSTE NOYER
 né à Dieulefit le 13 avril 1808
 marié à Marie PROST
 d'un un fil: mort jeune

LOUISE MARCEL
 née en 1836
 décédée le 10 août 1902
 mariée le 5 février 1859
 à Emile SAYN
 (1837 - 1896)

CHARLES SAYN
 né le 3 novembre 1859
 décédé le 5 octobre 1895
 marié le 20 novembre 1889
 à Amélie VALLADIER

PIERRE SAYN
 né le 3 septembre 1892
 marié le 3 février 1919
 à Renée FLUQUET

MAGDELAINE-ELISABETH NOYER
 née à Dieulefit le 2 décembre 1811
 mariée le 23 septembre 1834
 à Hyacinthe MARCEL, de Pontaix
 négociant à Crest

EMILE MARCEL
 (1836 - 1889)

GABRIEL MARCEL E SAYN
 né le 9 mai 1870
 marié le 29 juin 1866

ANDRE SAYN
 né le 3 février 1894
 marié le 14 novembre 1920
 à Andrée HENTSCHEL

MARGUERITE SAYN
 née le 19 juillet 1861
 mariée le 6 juin 1885
 à Gabriel MEYNADIER

MARCELLE HENRIETT E MEYNADIER
 née le 20 avril 1886

Les descendants
d'ANNE SOUBEYRAN
filie d'ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN
et d'Elizabeth BRACHET
mariée à Auguste BONNEFOY

ANNE SOUBEYRAN

née à Dieulefit le 10 juillet 1784
d'ABRAHAM (IV) SOUBEYRAN et d'Elizabeth BRACHET
décédée à Dieulefit le 15 novembre 1821
mariée le 30 juin 1807 à Philippe-Auguste BONNEFOY
né à Dieulefit en 1775 - décédé à Dieulefit le 29 juin 1830

PHILIPPE-AUGUSTE BONNEFOY

né à Dieulefit le 9 mars 1809 - décédé à Dieulefit le 17 août 1838
marié le 1^{er} mai 1832 à Eugénie BONNEFOY
née à Dieulefit le 24 avril 1809
de François BONNEFOY et de Magdalène BARREAL
décédée à Dieulefit le 22 octobre 1837

ADELE-EUGENIE BONNEFOY

née à Dieulefit le 22 mars 1833 - décédée à Lyon le 13 mai 1906
mariée le 27 janvier 1852 à Jean-Isaac-Antoine PAULMIER-DUVAL
né à Lyon le 1^{er} avril 1823 - décédé à Lyon le 22 janvier 1887

FRANCOISE-MARIE-LOUISE PAULMIER-DUVAL

née à Lyon le 22 octobre 1859
mariée le 23 septembre 1880
à Gustave-Henri NOYER, de Dieulefit
né à Dieulefit le 10 mai 1844 - décédé à Lyon le 19 octobre 1919

EUGENIE-HENRIETTE-LOUISE

née à Lyon le 20 août 1881
mariée le 2 septembre 1904
à René-Edmond EDEL, de Lyon

HENRI EDEL

né le 1^{er} juin 1907
Interne des
Hôpitaux de Lyon

ROBERT EDEL

né le 30 janvier 1911
Elève à l'Ecole
Polytechnique

ANTOINETTE EDEL

née le 25
septembre 1913

PHILIPPE-AUGUSTE

né à Dieulefit le 28 janvier 1835
décédé à Dieulefit
le 30 août 1838

AUGUSTE-FRANCOIS-ERNEST

né à Dieulefit le 22 juillet 1836
décédé à Dieulefit
le 12 octobre 1838

MARIE-CLOTILDE

née à Dieulefit le 9 octobre 1837
décédée à Dieulefit
le 21 janvier 1840

ANNE SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 10 juillet 1784, mariée le 30 juin 1807 à *Philippe Auguste BONNEFOY* [Z], négociant, né à Dieulefit en 1775, de *Claude Balthazar Bonnefoy* et de *Marie Marguerite Corbe*, à qui elle donna trois enfants :

- 1° *PHILIPPE AUGUSTE BONNEFOY*, né à Dieulefit le 9 mars 1809, décédé dans cette localité le 17 août 1838. Marié à sa cousine *Eugénie BONNEFOY*, de Dieulefit.
- 2° *FRANÇOIS JULES BONNEFOY*, né à Dieulefit le 4 octobre 1812, décédé dans cette localité le 11 août 1813.
- 3° *FREDERIC CAMILLE BONNEFOY*, né le 17 juillet 1810 à Dieulefit où il est décédé le 3 septembre 1817.

ANNE SOUBEYRAN mourut à Dieulefit le 15 novembre 1821, *Auguste BONNEFOY*, son mari, lui survécut quelques années et mourut dans la même localité le 29 juin 1830. Leur descendance est actuellement représentée par M^{me} *Gustave Noyer-Duval*, sa fille, M^{me} *René Edel*, et les enfants de cette dernière ; je donne cette descendance dans le tableau ci-contre.

LOUISE MAGDELAINE SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 28 novembre 1788, mariée le 21 mai 1810 à *Jean Michel PUIMEJEAN*, banquier à Montélimar, fils de *Jean Pierre Puimejean* et de *Catherine Coriol*, décédé à Montélimar le 25 mars 1845. Aucun enfant ne naquit de ce mariage. Il m'a été impossible de trouver et le lieu et la date de la mort de LOUISE MAGDELAINE SOUBEYRAN.

NOTES Longues du Chapitre XII

(A/5) Un procès intenté par le notaire *Jean-François Combe* à **Pierre-Abraham Soubeyran** nous donne sur l'industrie de ce dernier quelques détails que je n'ai trouvés nulle part ailleurs. La tannerie Soubeyran était certainement située sur les bords du Jabron, sans que j'aie pu en repérer l'emplacement exact. Je pense qu'elle devait se trouver entre le jardin de M^me Blanc Noyer (anciennement de Magnin) et la maison Vigne, dans la rue Bonnefoy.

Jean-François Combe fit assigner Pierre-Abraham Soubeyran le 24 février 1774 par devant le juge de Dieulefit pour lui défendre d'étendre et de faire sécher ses pelades sous les fenêtres de sa maison d'habitation sise sur la place Châteauras, à peine de 500 Livres d'amende.

Le notaire Combe prétendait que de temps immémorial, les chamoiseurs blanchers et mégissiers qui avaient leurs tanneries situées au-dessous de la rue du Bourg, le long de la rivière du Jabron, étendaient et faisaient sécher sur le gravier de la dite rivière leurs pelades, leurs râclures de peau et dépouillements « d'icelles », « mais que depuis quelque temps ils les portent sur la place de Châteauras du dit Dieulefit pour les y faire sécher, ce qui arrive aujourd'hui très fréquemment » disait l'assignation. Il mettait en fait que sa maison d'habitation était située sur la même place sur laquelle visaient deux grandes fenêtres au midi, l'une de la chambre où il couchait, et l'autre de son cabinet, les portes de ses caves et de ses écuries étant aussi du même côté. Il observait ensuite que les laines et les pelades exhalaient une odeur que l'on ne peut supporter sans se trouver mal à moins d'être du métier.

Il soutenait encore qu'il avait fait des représentations à cet égard à toutes les personnes de cet état, ces dernières, dont entre autres Antoine Soubeyran, le propre frère de Pierre-Abraham Soubeyran, avaient enfin eu attention « d'éloigner leurs pelades au moins de 20 pas de sa maison », à l'exception du sieur Soubeyran qui, le 22 février, à 8 heures du matin, avait placé avec ses ouvriers et étendu des pelades précisément sous ses fenêtres, la pauteur desquelles le força de fermer, ses fenêtres et de sortir de sa chambre.

Pierre-Abraham Soubeyran répondit le 12 avril suivant pour sa défense : qu'on appelait laines pelades celles que l'on avait recouvertes de chaux, sur lesquelles cette chaux avait séjourné pendant un temps suffisant pour dessécher toute leur humidité et les rendre faciles, à diviser, à séparer pour les travailler; que cette chaux desséchant aussi toutes les particules de chair qui ont pu rester à la laine lorsqu'on la lève de dessus les peaux, cette laine ainsi séchée et sur laquelle il ne restait plus que la chaux dont elle était recouverte était plongée dans l'eau courante qui filtrant à travers de toutes ses parties entraînait avec elle cette chaux et rendait cette laine nette et purifiée, que' c'était en cet état qu'étaient ces laines lorsqu'on les exposait pour les faire sécher, et qu'il était dès lors impossible que dans cet état leur odeur fût de cette espèce insupportable que le prétendait M^e Combe ;

Qu'au surplus, tous les autres tanneurs de Dieulefit sont en usage d'étendre leurs laines pelades en sortant de les laver sur la, place de Châteauras appartenant à la communauté, surtout à l'époque du 22 février que les laveurs n'ont pas d'autres endroits à Dieulefit

propres à étendre leurs marchandises ; M^e Combe a soutenu qu'ils les étendaient autrefois au bord de la rivière du Jabron : aurait-il voulu que le défendeur eût étendu les siennes en cet endroit le 22 février ? Jamais elles n'eussent été sèches, les vapeurs innombrables qui s'échappent de l'eau et qui dans ce temps-là après s'être élevées à un degré plus haut sont forcées par la pesanteur de l'air de se reposer sur les objets qu'elles rencontrent ; ce qui eût conservé ces laines humides, et une humidité qui dure est une cause de corruption ; qu'encore au 22 février 1774, temps auquel il faisait encore grand froid, comment cette laine a-t-elle pu infester M. Combe ? par le froid, les pores de toute la matière sont resserrées, or à supposer même que la laine pelade dénudée par la chaux, lavée ensuite dans une eau courante, conserve une odeur interne, il est facile de se persuader qu'à l'époque du 22 février, sur les 8 heures du matin, cette odeur interne n'a pas pu s'exhaler, et que même si cette laine exhalait une mauvaise odeur, le fumier que M. Combe met contre le mur de sa maison sent encore beaucoup plus mauvais.

La plainte de M. Combe, ajoutait Pierre-Abraham Soubeyran, n'a d'autre cause que sa mauvaise humeur, car tous les habitants de Dieulefit ont l'habitude de faire étendre sur la place les uns leur laine « surge » mille fois plus désagréable à l'odorat, les autres leur laine pelade, d'autres encore des pièces d'étoffe de laine, d'autres encore diverses marchandises dont l'odeur est des plus fortes.

Je ne connais-pas la suite de l'affaire, ni quelle fut la sentence rendue par le juge de Dieulefit, les papiers que j'ai sous les yeux n'en parlent pas.

(B/6) Registres consulaires de la mairie de Dieulefit BB 10: «Le mardy 26 août 1788, le corps municipal (composé de 2 échevins, 3 conseillers, un syndic receveur ou collecteur, un secrétaire-greffier et de 6 notables) est réuni pour prendre connaissance de l'arrêt du Roy rendu le 2 du courant portant qu'il se tiendra dans la ville de Romans une Assemblée des trois ordres de la province ; de la délibération prise au château de Vizille le 21 juillet dernier, de celle prise par les trois ordres de la ville de Grenoble le 13 du présent mois, et de la lettre d'invitation écrite le 14 ; il adhère d'une voix unanime et sans aucune restriction à tout ce qui a été arrêté à Vizille le 21 juillet dernier, et députe pour le clergé : Messire Mathieu Vernet recteur vicair perpétuel de ce bourg ; pour le Tiers-état : M. Jean-Charles Morin, négociant en gros, pour le représenter à l'Assemblée du 1^{er} septembre prochain des trois ordres de la province et toutes autres qui pourront se tenir, y donner leur avis et voter conjointement avec les représentants de toutes les autres communautés.

— Le 22 *octobre* 1788, l'Assemblée des Officiers municipaux et notables est convoquée et délibère que le Parlement de cette province étant rentré le 20 du courant, il convient que le Corps municipal manifeste sa joye d'une manière authentique : il sera fait dès demain un feu de joye sur une des places de ce bourg pour manifester la part que le corps prend à un événement aussy intéressant.

— Le 23 *novembre* 1788. L'assemblée générale des habitants de Dieulefit est convoquée dans l'hôtel consulaire pour élire un député à l'Assemblée du district : M. Pierre-Théodore Morin est élu par 35 voix sur 36 votants pour se rendre à la dite Assemblée et y élire ceux qui doivent en être les représentants dans les Etats.

— Un deuxième délégué, M. Elie Sambuc, est aussi nommé le 21 décembre suivant.

(C/6) *Id.*, BB. 10. Le 26 juillet 1789, le Corps municipal, assisté de plusieurs personnes des différents quartiers, forme un régiment de milice citoyenne et nationale composé de 12 compagnies de 40 hommes, dont un capitaine, un lieutenant, trois sergents, cinq caporaux et 30 fusiliers, plus dix hommes à la suite pris parmi les étrangers qu'il y a en ce bourg, pour soulager les personnes enrégimentées du service qu'elles auront à faire.

Le même jour et le 2 août suivant tous les officiers nommés ont été reçus et reconnus par le régiment assemblé.

Le 6 septembre, les officiers et le régiment ont prêté serment entre les mains de M. *Morin*, colonel, d'être fidèles à la Nation, au Roi et à la loi, conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 10 du mois d'août précédent. De tout quoi procès-verbal est dressé définitivement par la Municipalité le 23 octobre 1789.

Etat-Major : M. *Morin père*, député aux Etats de la Province, Colonel ; *Combe père*, avocat, lieutenant-colonel ; *Combe*, ancien officier dans le régiment de Conti-Dragon, major ; *Jean-Pierre Borel* et *Joseph Fabre*, ayde-maïor ; *Planel* et *Colet*, sous-ayde-major ; *Jean-Jacques Roux*, quartier-maître ; *Pierre Paulet* et *Pierre-Paul Jean-Laplace*, porte-drapeaux ; *Vernet*, vicaire perpétuel, aumônier, et *Meyer*, chirurgien-major,

Capitaines : MM. *Bonnefoy aîné*, négociant en gros ; *Noyer*, notaire ; *Chastan*, 1^{er} échevin ; *Jourdan*, bourgeois ; *Sambuc*, **Soubeyran** et *Roux*, négociants en gros ; *Grimolle* et *Brotin*, notaires ; *Du Colombier*, docteur-médecin ; *Morin aîné*, négociant en gros, et *Mirabel*, bourgeois.

Lieutenants : MM. *Bonnefoy cadet*, négociant en gros ; *Cordonnery*, négociant ; *Farnalier*, directeur des postes ; *Robin*, marchand fayencier ; *Dupuy*, maître chirurgien ; *Jean-Henri Morin*, négociant en gros ; *Roux cadet*, aussi négociant en gros ; *Audon*, *Valdeiron*, négociants ; *Merlet*, marchand fayencier ; *Morin cadet*, négociant en gros, et *Poujoulat*, marchand tailleur.

Sergents : MM. *Joseph Girin*, sergent-major ; *Jean-Pierre Reboul*, *Jean-Antoine Rodet*, *François Grégoire*, *cadet Farnalier*, *Jean-Louis Chalamel*, *Pierre Grégoire fils*, *Bruno Barral*, *Jean-François Bérard*, *Pierre-François Tardieu*, *Barral l'aîné*, *Jacques Roux*, *François Blanc*, *Pierre Reboul*, *Joseph Vernet*, *Pierre Fabre*, *André Bouvene*, *Didier Chalamel*, *Elie Grégoire*, *Chastant*, teinturier ; *Prudent aîné*, *André Comte*, *François Roman*, *Jean-Charles Galien*, *Jacques Lagier*, *Antoine Pignet*, *François Granjon*, *Joseph-Denis Chauvet*, *René Chavagnac*, *Pierre Chavagnac*, *cadet Chavagnac*, *Jean-Joseph Dufour*, *Joseph Palayer*, *Busac aîné*, *Antonin Bompard*, *Jacques Defaysse* et *Antoine Lagier*.

Les caporaux seront nommés par les officiers des compagnies.

Les officiers et sergents seront tenus, lorsqu'ils seront de service, de revêtir la tenue suivante :

Habit bleu de Roy, doublure blanche, gilet blanc avec un passepoil aurore, revers et parement aurore et passepoil blanc, bouton blanc aux armes du Dauphiné avec le mot Dieulefit, veste et culotte blanche avec les guêtres d'étoffe noire pour l'hiver et en été on les portera blanches, comme la cocarde patriotique qui se trouve actuellement.

Un règlement provisoire sera établi incessamment, en attendant que les Etats généraux ou l'Assemblée Nationale aient fait et statué un règlement relatif à la milice nationale et citoyenne.

(D/6) *Id.* B.B. 10. — 30 octobre 1789. Dans l'église des Pénitents, un grand nombre de citoyens de Dieulefit se sont rassemblés pour délibérer sur les affaires du Royaume :

« A été représenté à l'Assemblée que dans des circonstances aussi critiques que celles
« où se trouve le Royaume, il est du devoir de toutes les Municipalités de rendre hommage
« aux délibérations et décrets de l'Auguste Assemblée de nos représentants,
« principalement de la Municipalité de cette ville dans laquelle il y a eu deux
« Assemblées de district et élémentaire des Etats de cette province et que par ce motif
« elle peut être regardée comme un des berceaux de la liberté.

« En conséquence, l'assemblée des habitants, pénétrée du plus profond respect
« pour tout ce qui émane de leurs délibérations et dont elle attend la promulgation pour
« s'y conformer, s'empresse de leur témoigner sa sensibilité et sa reconnaissance, et déclare
« à l'Assemblée Nationale qu'elle adhère de cœur et d'âme à tout ce qu'elle a ou pourra
« arrêter, et de lui en donner dans toutes les occasions les preuves les plus éclatantes.

« Qu'elle regarde comme traîtres à la patrie ceux qui par des
« machinations les plus criminelles tentèrent d'arrêter ou détruire les sages
« délibérations que le patriotisme et les vertus dictent à l'Auguste Assemblée.

« Qu'elle s'engage par les liens les plus sacrés à se réunir à tous les bons citoyens
« pour en empêcher les noirs effets et tous les attentats que pourrait commettre une classe
« vile et odieuse d'individus dont le désordre et les abus paraissent être l'élément.

« O vous, braves Parisiens, soutiens de la liberté française, recevez nos hommages,
« recevez nos regrets de n'avoir pu participer à vos malheurs et à vos lauriers, vos services
« sont en trop grand nombre pour que notre reconnaissance puisse jamais les égaler,
« nous vous devons l'hommage du salut de l'Etat ; puissions-nous jouir longtemps
« du bonheur que vous lui procurez. »

« Et finalement qu'extraits de la présente délibération seront envoyés
« à M. le Président de l'Assemblée Nationale, à M. Necker, principal ministre des finances,
« à M. Bailly, maire de la Ville de Paris, à MM. les députés de la province, à l'Assemblée
« Nationale, et à MM. de la Commission intermédiaire, des Etats de cette province. »

(E/6) *Id.*, B.B. 11. — 14 juillet 1790. Compte rendu de la fête qui a eu lieu sur le champ de la Fédération, sous les murs de la ville.

(F/6) *Id.*, B.B. 11. — 3 juillet 1792. Le Maire et les Officiers municipaux adressent un appel aux citoyens de Dieulefit : on demande des volontaires pour compléter les bataillons des gardes nationaux du département, ou pour en former des nouveaux si les circonstances l'exigent ; les citoyens de Dieulefit sont invités à venir se faire inscrire et à se mettre sur les rangs des défenseurs de la Patrie « qui réclame leurs bras
« pour repousser et même anéantir les ennemis qui ont la témérité de vouloir attaquer un
« peuple libre et qui dans ce moment doit montrer l'énergie qui le rendra digne de l'être. »

— *Id.*, 25 juillet 1792. La Patrie étant en danger, le Conseil enjoint à tous les citoyens de Dieulefit de venir déclarer devant lui le nombre et la nature des armes et munitions dont ils sont pourvus; « *leur enjoignons en outre soit qu'ils résident soit qu'ils voyagent, de porter la cocarde aux trois couleurs nationales. Cette proclamation sera publiée et affichée aux lieux accoutumés.* »

— Le même jour, après lecture de l'art. 2 de la loi du 8 du courant qui fixe les mesures à prendre quand la Patrie est en danger, le Conseil général, « *après avoir ouï le procureur de la Commune, s'est constitué en surveillance permanente en l'absence des autres officiers municipaux et notables qui sont à la foire de Beaucaire et qui étaient partis avant l'arrivée et la publication de la dite loi qui fut faite par la municipalité le 22 du courant jour de dimanche qui était le jour même qu'elle fut reçue.* »

J'ai retrouvé dans les vieilles archives de la Mairie de Dieulefit, recouvert d'une épaisse couche de poussière, le dossier des enrôlements volontaires depuis le mois d'octobre 1791. L'analyse de ce dossier mériterait à elle seule, une étude approfondie que je n'ai pas l'intention de faire ici. Je ne retiendrai des pièces que j'ai eues sous les yeux que quelques noms et quelques détails et constatations qu'il m'a paru intéressant de recueillir, et que je donnerai ci-après :

La première liste d'enrôlements porte la date d'octobre 1791, avec la mention : « formation du bataillon de la Drôme N° 1 ». Ce fut l'époque du premier et grand enthousiasme que rien encore n'était venu refroidir : 34 jeunes gens de Dieulefit s'enrôlèrent, dont voici les noms : *Morin cadet, Jean-Pierre Borel, Dufour ayné, Bonnefoy aîné, Dupuy cadet, Joseph Defaysse, Jacques Challamel, Pierre Poujoulat, Louis Mouton, Martin cadet, Joseph Palayer, François Roussin, Louis Buzat, Michel Poujoulat, Louis Gras, Pierre Palayer, Jean-François Chaffois, Louis Tardieu, Dalmas, Defaysse cadet, Claude-Clément Benoît, Jacques Blanc, Joseph Reboul, Antoine Bompard, Antoine Vallentin, Barthélémy Joliot, Jacques Arnaud, Veyrier, Palayer aîné fils à Pierre, Coupier, Charravan, Fortuné Reboul, Charles Lagier, Lagier cadet.*

Les destinées de deux d'entre eux nous sont connues : *Joseph Defaysse* et *Louis Tardieu* ; ils firent une carrière particulièrement brillante et rentrèrent dans la vie civile couverts de gloire, le second avec le grade de commandant le premier celui de major ou de lieutenant-colonel. Nous les retrouverons tous les deux au chapitre 13 dans les notes sur les familles Defaysse et Tardieu.

Une 2^e liste de 24 enrôlés, tant de Dieulefit que des environs, porte la date du 18 janvier 1792, sans qu'aucun autre détail soit donné pour ces deux premières listes.

Le 19 mars 1792, tous les citoyens sont rassemblés sur la place de Châteauras, autour d'une table dressée pour recevoir et inscrire les engagés qui se présenteront ; 14 jeunes gens, tant de Dieulefit que des environs, se présentent et signent un engagement dont voici le modèle, pris au hasard des noms que j'ai rencontrés :

« *Paul Jean-Laplace en présence des soussignés déclare m'engager de ma propre volonté sans contrainte à servir la Nation sous les ordres du Roi, chef suprême de l'Armée, en qualité de dragon dans le Régiment ci devant Conty, pendant l'espace de quatre ans à condition de recevoir mon congé à l'expiration de ce terme, conformément à la Loi, et pour prix du présent engagement la somme de 60 Livres comptant et celle de 60 Livres en un Billet payable au Régiment outre les trois sols par lieues.*

« Je déclare n'avoir aucune infirmité cachée qui puisse m'empêcher de servir « la Nation et n'être engagé dans aucune de ses troupes de terre ou de mer, en conséquence « je promets de servir avec fidélité et honneur, d'être invariablement attaché « aux Lois militaires et aux règles de la discipline, d'obéir ponctuellement à « tous mes supérieurs et de me comporter dans toutes les occasions en honnête et brave «soldat.

« Je certifie être âgé de vingt ans, natif de Dieulefit, municipalité de « Dieulefit, District de Montélimar, Département de la Drôme, fils de Louis Hector « Jean-Laplace et de Marie Anne Magnan.

« Fait à Dieulefit, le 19 mars 1792. »

Le 2 juillet 1792, 49 volontaires se présentent pour répondre à l'appel de la Patrie en danger, et c'est tout pour cette année, où les destinées de la France et de la République allaient se jouer.

Il faut aller jusqu'au 15 mars 1793 pour voir ce jour-là 24 enrôlements volontaires et constater que déjà l'enthousiasme se refroidissait ; on peut lire, en effet, sur le cahier que j'ai sous les yeux que *« les citoyens assemblés dans l'ancienne église paroissiale à l'effet de fournir 19 hommes qui sont demandés à la Commune, et le registre qui avait été précédemment ouvert pour recevoir les inscriptions volontaires n'ayant donné aucun résultat, le Maire adresse aux citoyens présents une harangue propre à exciter le zèle et le civisme des citoyens présents, et que tout de suite se présentèrent volontairement 19 citoyens. »*

Cette même année, les appels se succédèrent :

Le 20 avril, 3 hommes sont demandés, et 3 citoyens se présentent volontairement.

Le 2 mai, la garde nationale étant assemblée sur la place de Châteauras, 7 hommes sont demandés et 7 volontaires se présentent.

Le 28 juillet, 98 hommes sont demandés, et 100 volontaires se présentent après un appel du maire Etienne Morin, dont on peut présumer la force et l'éloquence, mais un pareil effort semble avoir épuisé les réserves de bonne volonté et d'abnégation de la population dieulefiteoise.

Et le 6 août, tous les citoyens étant encore assemblés dans l'ancienne église paroissiale, les officiers municipaux, après avoir constaté que les invitations et les exhortations à s'enrôler volontairement n'ayant produit aucun résultat à cause de *« l'épuisement où les différentes levées ont réduit cette commune »*, en sont réduits à demander à l'assemblée de désigner par un vote au scrutin secret les 6 hommes qui devront partir. Un des hommes désignés, le citoyen Roux cadet, notable, s'étant récusé comme membre du Conseil général, une nouvelle assemblée est convoquée le 25 août pour désigner son remplaçant.

On devine tout ce qu'une pareille manière de faire dut susciter de murmures et de protestations, aussi le 2 septembre suivant, tous les citoyens étant encore assemblés dans l'ancienne église paroissiale, est-ce le tirage au sort qui désigne cette fois, les 24 citoyens qui devront partir.

On procédera de même le 20 septembre de la même année, le 18 messidor an 2 et le 13 messidor an 3.

Dieulefit et les communes avoisinantes fournirent ainsi 489 hommes, si je ne me trompe, depuis octobre 1791 jusqu'au 13 messidor de l'an 3.

Et voici l'épilogue qui jette un jour inattendu sur l'état d'esprit de notre population, déjà à cette époque, bien avant qu'on ait pu en rendre responsables les guerres de l'Empire :

Le 16 *messidor* an 3, on peut lire que 10 volontaires récalcitrants se trouvent dans la commune, et que la gendarmerie est requise de les arrêter et traduire.

« Après avoir épuisé tous les moyens qui sont en notre pouvoir, écrit le maire, pour rappeler à leurs devoirs les susdits volontaires, tels que réquisition à la garde nationale pour prêter main forte à la gendarmerie laquelle n'a pu s'effectuer à cause de son entière désorganisation, après avoir fait appeler les parents des susdits volontaires et leur avoir exposé les peines portées par l'article 5 du susdit arrêté, et le chef de la brigade de gendarmerie nous ayant déclaré qu'il n'avait pas la force suffisante pour arrêter les susdits volontaires, et en considérant d'après toutes nos démarches et celles de la gendarmerie et l'impuissance de nos moyens pour les contraindre à leurs devoirs, que ce serait nous compromettre de taire plus longtemps la réticence de ces soldats rebelles, le procureur de la commune oui, avons arrêté qu'il sera dressé le présent procès-verbal dont extrait sera envoyé dans le jour à l'Administration du District de Montélimar, et que les noms des volontaires réfugiés dans cette commune seront transcrits à la suite du présent.

Suivent les noms des volontaires :

Jean-Pierre-Maurice Raspail, François Roussin, Antoine Pezière dit Martin, Jean Girard, Antoine Vallentin, Jean Reboul, Mathieu Galien, Jacques Raspail, Henry Brachet et Pons Richard.

Les documents que j'ai compulsés ne nous disent pas quelle suite fut donnée à cette affaire, et ce qu'il advint de ces « soldats rebelles » que ni la gendarmerie ni la garde nationale, ni ces deux forces de police réunies ne purent arrêter.

(G/6) *Id.*, B.B. 11. — Le 5 octobre 1792, les citoyens *Gaspard félix Malleret*, receveur des droits d'enregistrement, et *Charles Louis Brotin*, greffier du juge de paix, prêtent individuellement le serment « *d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant.* »

— Le 20 octobre 1792, le maire *Grimolle*, les officiers municipaux *Roux, Noyer, Sambuc* et *Marcon, Mirabel*, procureur de la commune, *Moral*, secrétaire, prêtent individuellement le même serment.

— Le même jour, c'est au tour des citoyens *Jean Louis Brotin*, prêtre, *Joseph Esprit Brotin*, notaire et juge de paix, et *Jean Antoine Valdeyron*, greffier de la Justice de paix.

— Le 21 du même mois, *Etienne Morin*, commandant en premier de la Garde Nationale, *Joseph Jean François Combe*, commandant en second, prêtent individuellement le même serment.

— Le même jour, enfin, à 4 heures de relevée, tous les citoyens de Dieulefit, réunis dans l'ancienne Eglise paroissiale, jurèrent « le chacun », devant la municipalité, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir s'il le faut pour l'exécution de la loi. Cette prestation de serment individuelle et collective à la fois, de toute une population, ne dut pas manquer d'une certaine grandeur. L'expression de « *le chacun* » consignée dans le procès-verbal, doit signifier je pense, que tous les assistants, debout, et face au maire Grimolle et à tous les officiers municipaux, durent prononcer en même temps, et à haute voix, la formule du serment imposé par la loi du 3 septembre précédent.

(H/6) *Id.*, B.B. 11. — 8 août 1793. Le conseil délibère sur ce qu'il conviendra de faire pour fêter dignement la fête du 10 août. J'ai donné dans le courant de mon récit le compte rendu de cette fête.

(I/6) *Id.*, B.B. - 8 novembre 1792. Après lecture du décret de la Convention Nationale qui ordonne que pour célébrer les succès qui ont suivi les Armées françaises en Savoye, une fête sera célébrée le dimanche 12 du courant, sur la place d'Armes, autour de l'Arbre de la Liberté « *avec le caractère de grandeur et de simplicité qui convient aux républicains, on chantera l'hymne des Marseillais* », et on illuminera dès qu'on entendra le son de la cloche de l'Horloge.

(J/6) *Id.*, B.B. 11. — 20 nivôse an 2, à 5 heures après midy, le maire et les officiers municipaux, en costume, les membres de la société populaire se sont rendus sur la place de la Liberté, où était dressé un bûcher « *ou feu de joye pour célébrer d'une manière solennelle la réduction de l'infâme Toulon* », au milieu des démonstrations de la plus vive allégresse, et aux cris réitérés de : « Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne », tous les citoyens manifestant à l'envie leurs sentiments par des chants patriotiques et par une illumination générale. « *La cérémonie a été terminée par des farandoles exécutées par les citoyens des deux sexes.* » (Toulon fut pris le 18 décembre 1793).

(K/6) *Id.*, B.B. 11. — 11 prairial an 2, Le Conseil général prenant connaissance de l'arrêté du Département de la Drôme, par lequel les autorités constituées sont invitées à célébrer avec pompe et solennité l'anniversaire du 31 may, correspondant au 12 prairial ère républicaine, délibère que les citoyens seraient invités par une proclamation à célébrer la fête le demain : que les autorités constituées de cette commune seront invitées de se rendre avec le Conseil général de la commune dans le Temple dédié à l'Etre suprême à 2 heures après midy pour de là se rendre auprès de l'Arbre de la Liberté, d'y entonner avec le peuple des hymnes patriotiques et que la fête sera annoncée demain au lever de l'aurore par le son des cloches et des tambours.

— *Id.*, B.B. 11. — 17 prairial an 2, « Le citoyen maire dépose sur le bureau le rapport « de Robespierre sur le rapport (sic) des idées religieuses et morales avec les principes « républicains et sur les fêtes nationales à la suite duquel est un décret pour célébrer « les jours de décade les fêtes dont l'énumération est désignée à l'art. 7, il a dit « que le vingt prairial, le Français devaient célébrer la fête dédiée à l'Être suprême « et à la nature et devait l'être avec toute la solennité possible, invité le Conseil général « à délibérer sur la proposition.

Le Conseil général délibérant sur la dite proposition, arrête :

« La garde nationale et la gendarmerie seront, requises de prendre les armes « pour la solennité de la fête, que toutes les autorités constituées de cette commune seront « invitées de se rendre dans le Temple dédié d l'Être suprême et les citoyens et citoyennes « de cette commune sont invités de se rendre au même temple, avec toute la décence qu'exige « la solennité du jour, à l'heure de deux après midy, que la fête sera annoncée nonodi « prochain par le son des cloches et des tambours, qu'il sera fait une proclamation. »

De quelle manière ce nouveau culte fut-il célébré dans l'ancienne église paroissiale devenue le temple à l'Être suprême ? Quelles formes, quelles pompes furent les siennes ? Quels en furent les prêtres ?

De cela les procès-verbaux ne nous disent rien.

[L/6] *Id.*, B.B. 11. — 9 et 14 messidor an 2. Le Conseil général de la commune de Montjabron (1), ci-devant Dieulefit, l'extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention Nationale étant déposé par le Maire sur le bureau, délibère pour compléter le tableau du maximum général du District de Montélimar ; les prix des journées, celui des poteries fines et communes, celui des divers comestibles seront affichés à la porte de la maison commune.

Le prix de la journée d'un manœuvre est fixé à 50 sous.

- d'un menuisier est fixé à 55 sous.
- d'un charpentier est fixé à 55 sous.
- d'un scieur de long est fixé à 55 sous.
- d'un enfant mâle de :12 à 15 ans est fixé à 20 sous.
- d'une fille de 12 à 15 ans est fixé à 15 sous.
- d'un mulet conduit est fixé à 4 Livres.
- de deux mulets conduits est fixé à 7 Livres.
- d'une voiture attelée d'une monture est fixé à 5 Livres.
- d'une voiture attelée de 2 montures est fixé à 9 Livres.
- d'une charrue attelée de 2 bêtes est fixé à, 7 Livres 10 sous.
- d'un âne et baudet conduits est fixé à 50 sous.

Sont fixés les prix des poteries fines et communes, celles de façon des ressemelages, façon de souliers, d'habit complet, de veste, de veste et gilet; d'une culotte, d'une paire de guêtres, et de divers comestibles.

(1) 22 pluviôse an 3 : La commune de Montjabron reprend son ancien nom de Dieulefit.

Le prix d'une poule est fixé à 25 sous.

- d'une paire de poulets gros et gras est fixé à 30 sous.
- d'une paire de pigeons patus est fixé à 30 sous.
- d'une paire de pigeons dit Bizet est fixé à 20 sous.
- d'une paire de dindonnaux est fixé à 4 Livres.
- d'un coq d'Inde fait est fixé à 4 Livres.
- d'une poule d'Inde faite est fixé à 3 Livres.
- d'une paire de chapons est fixé à 3 Livres 10 sols.

(M/6) *Id.*, B.B. 11. — Le 21 *thermidor an 2*. Le Conseil général délibère: « *Le 23 de ce mois étant l'anniversaire à jamais mémorable du 10 août 1792, les citoyens seront invités par une proclamation à célébrer la fête du 10 août 1792 qui aura lieu le 23 de ce mois ; que le 22 au coucher du soleil, la fête sera commencée par le son des cloches, des tambours et des boîtes, ainsy que le 23 au lever du soleil ; que les autorités constituées de cette commune seront invitées de se rendre avec le Conseil général à la maison commune à 2 heures après midy pour de là se rendre au Temple dédié à l'Etre suprême pour y chanter les hymnes en actions de graces pour la délivrance de la T'irannie ; que la Garde Nationale sera requise d'envoyer un détachement de trente hommes à la maison commune en outre de la garde ordinaire pour le maintien de l'ordre et que la gendarmerie nationale sera requise de se rendre à la maison commune à la même heure et pour le même objet. La municipalité invite les-citoyens de cette commune à célébrer cette fête avec toute l'allégresse que doit inspirer cette journée où la liberté triompha de la Tirannie, en se livrant à des plaisirs purs et dignes des républicains.* »

(N/6) 14 *ventôse an 3*. Le maire et les officiers municipaux de la commune sont sortis à 10 heures du matin de la maison commune et se sont portés en costume dans les lieux principaux de la commune et au son du tambour ont plusieurs fois lu et publié devant les citoyens assemblés, la proclamation suivante du citoyen *Jean Debry*, représentant du Peuple français envoyé dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de Vaucluse.

Liberté Justice Egalité

Jean Debry, représentant du peuple français
envoyé dans les départements de la Drôme
de l'Ardèche et de Vaucluse

aux citoyens de ces départements.

« *Indigné de la lutte audacieuse que les partisans du Régime sanguinaire osent élever et continuer contre la justice et l'humanité la représentation nationale toute entière s'est prononcée spontanément le 25 nivose et a juré guerre Eternelle aux hommes de sang, commandé par le respect des lois et la paix des familles, ce sentiment sublime doit électriser tous les bons citoyens, il n'est pas un seul Républicain, j'en ai l'assurance, qui dans le Département où j'ay été envoyé ne s'empresse de répéter ce serment et de fonder ainsy pour tous l'exercice légal des droits d'homme libre, droits que trop longtemps pour la France, une poignée d'individus s'était partagée.* »

« En nous formant en société, nous avons stipulé anathème aux tirans de toute espèce
 « et de toute robe, mais nous n'avons pas voulu que forts des titres quelconques, on substitua
 « aux préjugés anciens des préjugés nouveaux et non moins horribles ; nous avons proscri
 « les ordres arbitraires pour nous soumettre aux lois, nous avons chassé et puni les Rois
 « et les triumvirs, pour ne reconnaître que la représentation nationale, organe de la volonté
 « du peuple, dont elle émane.

« On ramenerait le regime du sang et des meurtres ! Non, si vous le voulez,
 « on n'osera pas même le tenter..... Citoyens, le blé ne croit pas dans le sang, l'industrie
 « ne germe point sur des cadavres et la paix de la guillotine n'est autre chose que le silence
 « et le néant du tombeau. La liberté n'est point la licence, l'égalité n'est point la destruction :
 « c'est par destriomphes que nous avons assuré notre considération au dehors,
 « c'est par l'équité que nous fonderons notre félicité au-dedans ; tôt ou tard l'injustice
 « retombe sur la tête de celui qui la commet. Vous êtes français, reprenez donc
 « votre caractère, ce caractère qui brilla dans les plus terribles crises de la Révolution,
 « montrez nous cette magnanime énergie, qui le dix août fit à la fois justice d'un tyran
 « parricide et des chevaliers du poignard et des voleurs..... Si vous tergiversez, si vous n'êtes
 « pas résolu à braver les couteaux, la horde impure et disseminée de ces brigands
 « que poursuivent les ombres de leurs victimes vous remettra sous le joug, et vous l'aurez
 « mérité par votre lâcheté..... plutôt souffrir et périr, mais périr libre et à la face du ciel
 « que de retourner dans l'ancre épouvantable qu'ils jonchaient de sang et de corps morts
 « et où la stupeur ne laissait appercevoir de vivant que des bourreaux et des victimes.

« Enfants de la Patrie, généreux frères d'armes, pères, mères, épouses, souffrirez vous
 « que la Révolution rétrograde ? Chacun icy peut donner le signal-et dire non, la République
 « ne deviendra point un amas de décombres et de ruines : Les Rois nos ennemis ne souriront
 « pas avec dédain aux mots de Liberté et d'Egalité. Les vues bienfaisantes de la Convention
 « ne seront point sans effet, les mesures prises par le gouvlnement pour assurer
 « la subsistance du peuple et des armées, pour aider l'indigent dans son travail ne seront
 « point trompées, nos triomphes ne s'effaceront point, nous voulons des heureux, c'est a dire
 « être libres ou mourir, nous ne reverrons plus ces heures atroces et calamiteuses qui se sont
 « passées Sous nos yeux, nous, n'entendrons plus les cris de rage des furieux dansant
 « autour de l'instrument du supplice, nous ne pleurerons plus en secret l'absence des vertus
 « sociales et des jouissances domestiques, nous n'aurons point de guerre civile,
 « nous ne verrons plus avec effroi ni ces horreurs, ni au milieu d'elles le royalisme,
 « l'aristocratie, le fanatisme levant leurs têtes hideuses et attendant au sortir des bras
 « des-Egorgeurs la nation sanglante et déchirée pour l'enchaîner de nouveau,
 « non Robespterre tout entier entrera dans la tombe.

« Magistrats, s'il se fait des rassemblements, ne craignez point, d'y portez les yeux ;
 « quel est donc l'impudence de sept a huit individus qui ayant bu toute honte, ne pouvant
 « plus reculer, se disent les patriotes par excellence, qui se plaignent de l'oppression,
 « parce qu'on reprime la licence, le pillage et le vol, qui regrettent le temps où ils faisaient
 « contribuer leurs communes, qui marchent armés, comme dans un pays ennemi,
 « qui menacent les autorités, qui correspondent entre eux, qui forment au milieu d'un pays
 « un peuple affreux et séparé, qui boivent à sa santé du moins, quand leur dernière heure
 « se lève et qui font des libations sur le cercueil des triumvirs! ils osent calomnier
 « la Convention! ignorent-ils que c'est d'elle, qu'est sorti le 21 janvier, jour fatal à la Royauté
 « plus encore qu'aux Rois nos ennemis ? ignorent-ils quelle est fille du peuple,
 « cette Convention ? qu'après avoir assuré son bonheur le prix le plus doux de ses travaux,
 « sera de rentrer dans le sein de ce peuple qui l'a envoyé ; oui c'est lui tout entier

« que la Convention deffend, quand elle veut lui conserver son bien le plus précieux,
 « sa morale, son cœur et ses vertus. Brigands, vous seuls pouvez parler de Royauté,
 « vous seuls pouvez vouloir un Roi, vous l'aviez voulu, vous en aviez un, c'était Robespierre,
 « et il vous en faudrait un autre pour que sa tyrannie reconnaissante prononçat l'impunité
 « de vos crimes. Ah! la chose publique serait sauvée si les gens de bien trop faibles,
 « si les vrais Républicains trop confiants mettaient pour établir le règne de la vertu
 « la même activité que les scélérats mettent encore pour la détruire.

« Citoyen de la Drôme, de Vaucluse et de l'Ardèche, tendons les bras au Patriote
 « égaré qui reconaît son erreur, mais malheur aux hommes de sang : j'en dépose
 « la promesse solennelle au milieu de vous, puisse telle enflammer votre courage,
 « réunir vos esprits, faire disparaître tes animosités particulières, que l'on décore
 « du nom d'intérêt public et produire enfin sous le drapeau de la loi cette grande
 « insurrection morale, ce concert unanime de volontés qui crient Liberté, Egalité, Justice
 « et Bonheur sans réaction, sans vengeance, avec le seul nom de 9 thermidor anéantira
 « les espérances atroces des cannibales excitées et payées par nos ennemis pour
 « se partager les lambeaux de la République.

« Fait à Montélimar le decadi 10 pluviôse L'an 3 de la République française une
 « et indivisible. »

Si je me suis laissé aller à citer presque in-extenso la déclaration du citoyen Jean Debry, représentant du Peuple dans notre département, c'est qu'elle nous fait comme assister au milieu de la population dieulefitoise aux premiers échos des événements tragiques qu'elle rappelle.

Cette proclamation, lue solennellement, au son du tambour, par la municipalité tout entière, dans « les lieux principaux de la commune », marqua pour notre région, comme pour la France en général, sinon la fin de la Terreur, du moins telle de l'âge héroïque des temps révolutionnaires.

Plus que par la proclamation que je viens de citer, son auteur, le citoyen *Jean Debry*, plus tard membre, pourtant obscur, du Comité de Salut public, mérite de retenir l'attention : c'est lui, en effet, qui en 1795, fixa la fortune de Bonaparte en empêchant ce dernier de partir pour Constantinople. Le futur Empereur, désigné pour réorganiser l'armée turque était prêt à partir, lorsqu'un contre-ordre du Comité de Salut public le maintint au service topographique de l'Armée, à Paris, sur l'observation du citoyen Debry que la présence du jeune général y était plus nécessaire que partout ailleurs : « *Sans l'intervention du citoyen Jean Debry*, dit Jacques Bainville, dans son « *Napoléon* » (page 65), *Bonaparte eût manqué la première grande occasion de sa vie, celle qui déterminait tout le reste* »

(O/6) *Id.*, B.B. 11. — Le 21 messidor an 11, à 9 heures du matin, dans la maison commune, le Conseil municipal se réunit sur l'invliation du Préfet de la Drôme, « pour l'installation du citoyen André Pourret, prêtre desservant de Saint-Uze, canton de Saint-Vallier, nommé à la cure du canton par M^e Bécherel, évêque de Valence, nomination qui a été approuvée par le gouvernement. Le citoyen Pourret s'étant rendu dans le sein de l'Assemblée, sur l'invitation du Maire, dépose sur le bureau, l'extrait en forme de l'acte contenant la prestation individuelle du serment exigé par la loi du 18 germinal an 10 su« l'organisation des cultes ; il a aussi présenté l'acte dûment signé

« portant son investiture par M^r l'Evêque de Valence à la cure du canton de Dieulefit,
 « sous la juridiction des églises succursales qui lui sont annexées, savoir : celles de Vesc,
 « de Montjoux, de Pont-de-Barret, de Châteauneuf-de-Mazenc, Roche-Saint-Secret
 « et Poët-Laval ; le dit acte portant la date du 7 messidor. Lecture de ces pièces a été donnée
 « à l'Assemblée qui en a reconnu l'authenticité.

« Le citoyen Justin-Amédée Brotin, prêtre, s'est aussi présenté et a exhibé le pouvoir
 « à lui conféré le 7 de ce mois par M^r l'Evêque de Valence pour mettre en possession
 « de la cure de Dieulefit le citoyen Pourret.

« Le citoyen maire, après lecture des pouvoirs sus dits et a donné acte au citoyen
 « Brotin de leur exhibition, il les lui a remis de suite.

« Ces opérations terminées, le maire à la tête du Conseil municipal est
 « sorti de la maison commune vers l'heure de dix du matin, les citoyens Pourret et
 « Brotin en costume sacerdotal étaient au milieu, la gendarmerie et un détachement
 « nombreux de la garde nationale sous les armes précédaient, escortaient et suivaient
 « le cortège qui s'est acheminé au son des cloches et du tambour vers l'église de la cure.
 « Etant arrivés à la porte principale, le citoyen maire a fait la remise des clefs au
 « citoyen Pourret, tous les membres du Conseil sont entrés et se sont placés dans
 « le banc destiné aux autorités constituées. Le citoyen Brotin, prêtre, a fait
 « lecture à haute voix de l'institution canonique du citoyen Pourret pour la dite cure,
 « en présence d'un grand concours de citoyens réunis dans l'enceinte de l'église ; il a
 « ensuite procédé à la mise en possession du citoyen Pourret dans la forme et d'après la
 « cérémonie prescrite et usitée en pareil cas. Le Maire a fait lecture à haute voix de la lettre
 « à lui adressée par le Préfet le huit de ce mois. Le citoyen Pourret est monté à la chaire
 « et a fait un discours rempli d'onction et adapté à une aussy intéressante
 « circonstance. La cérémonie religieuse étant enfin terminée, le cortège est sorti de
 « l'église dans le même ordre qu'auparavant et s'est dirigé vers le presbytère où étant
 « arrivé il en a également mis le citoyen Pourret en possession par la remise des clefs que
 « lui en a faite le citoyen Maire.

« Le Conseil a ensuite repris le chemin de la maison commune où il est
 « rentré vers l'heure du midi et s'est occupé de la rédaction du présent procès-verbal.

(P/6) *Id.*, B.B. 11. — Le 28 floréal an 12. Le Conseil municipal de Dieulefit se réunit
 sous la présidence du citoyen Morin, maire ; étaient présents les citoyens; Brotin, Reboul,
 adjoints, Pierre Reboul, Jean-Pierre Reboul, Bonnefoy, Roman, Paulet, Sambuc,
 Pignet, Prudent, Magnant, Etienne Noyer, Noyer, notaire, Pouzet, Dupuy, Laplace, Borel,
 juge de paix, Combe, membre du Conseil municipal et greffier en la Justice de paix. Le
 Conseil municipal, de concert avec la Justice de paix, vote à l'unanimité, l'adresse suivante :

« Général Premier Consul

« La France désolée réclama Napoléon, Napoléon parut et la France fut
 « sauvée ; aujourd'hui la France heureuse par vos bienfaites institutions veut
 « consolider son bonheur et le transmettre aux générations futures, mais pour
 « arriver à ce but, il n'est qu'un moyen depuis longtemps pressenti par les citoyens
 « de ce vaste état et le moyen consiste à vous supplier de recevoir le titre, la
 « puissance et la dignité d'Empereur qui convient parfaitement au chef de la grande
 « nation. Ce n'est pas tout, Général Premier Consul, après vous être donné vous même
 « aux français il faut que vous leur consacriez encore les vôtres, en consentant que la
 « dignité impériale soit déclarée

« héréditaire dans votre famille, alors, seulement alors, assurés de nos droits, satisfaits
 « du présent et tranquilles sur l'avenir, nous n'aurons plus à craindre le choc terrible
 « des élections ; la France saura .que le nom de son héros, de Napoléon Bonaparte circulera
 « dans les veines de ses successeurs et la félicité de la grande nation sera désormais
 « garantie. Tels sont, Général Premier Consul, les sentiments que viennent manifester
 « le Conseil municipal de la commune de Dieulefit et la Justice de Paix de ce canton.
 « Daignez les accueillir avec autant de bonté que nous apportons de sincérité et d'ardeur
 « à vous les transmettre et recevez l'hommage de notre dévouement sans borne
 « et de notre profond respect. »

On comprend, en lisant cette adresse, dont des milliers et des milliers toutes pareilles
 durent parvenir à cette époque au nouvel Empereur, que Napoléon ait pu dire un jour :
 « *Tout le monde m'a aimé* »

(Q/7) *Id.*, B.B. 11. — Le 1^{er} Brumaire an 4, dans la maison commune,
 « le citoyen Jean-Henry Morin, dernier président de la Société populaire de Dieulefit,
 « dépose au secrétariat de la maison commune de Dieulefit tous les papiers et registres
 « concernant la ci-devant Société populaire de cette commune qu'il a pu se procurer
 « et dont il a eu connaissance, de quoi il demande décharge ».

J'ai eu l'a bonne fortune de découvrir ces « papiers et registres » grâce à l'aide
 obligeante de M. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, au moment où je n'y comptais plus
 ; ils dormaient, ensevelis sous une épaisse couche de poussière, sur une étagère,
 dans une chambre-dépôt de la mairie de Dieulefit. Je ne sache pas que personne
 les ait jamais analysés, pas même l'abbé Robin, le savant historien de notre localité.

J'ai ces cahiers jaunis sous les yeux, et je viens d'en achever la lecture avec un intérêt
 d'autant plus grand que j'avais le sentiment que j'étais le premier à essayer de pénétrer
 le sens que purent avoir pour nos ancêtres, il y a plus de 140 ans, les journées célèbres
 et les événements qui marquèrent l'avènement de la France moderne.

Ainsi qu'en font foi, les documents conservés, la Société populaire de Dieulefit
 fut fondée le 9 septembre 1792 sous le nom de « Société des Amis de la Constitution »,
 en suite de l'autorisation que sept de ses membres, les citoyens *Paulet Meyer, Delaye,*
Brisset, Noyer, Chauvet et *Antoine Chastan*, avaient obtenue de la municipalité de Dieulefit,
 après s'être présentés le 31 août précédent « paisiblement et sans armes » devant
 le Maire et les Officiers municipaux de notre localité.

La nouvelle Société qui se dénomma d'abord la « Société des Amis de la
 Constitution », puis la « Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité », devint par la suite
 la « Société populaire de Dieulefit », appellation sous laquelle elle se désigna elle-même
 jusqu'à sa dissolution après la chute de Robespierre.

Les règlements en furent votés dans la séance du 9 septembre 1792.
 Le but de la Société était : 1° de traiter des articles relatifs au bien public et du maintien
 de la Constitution ; 2° de faire des adresses aux Corps législatif, administratif, municipaux,
 et au pouvoir exécutif ; 3° de correspondre avec toutes les Sociétés du Royaume,
 principalement avec celles qui les ont installées, celles des Jacobins de Paris,
 celles de Valence et de Marseille (art. 1^{er}).

La Société devait s'assembler tous les dimanches et jours de fête, l'après-midi, et tous les jours ouvriers à sept heures du soir (art. 2).

Tous les membres devaient au moment de leur admission prêter le serment suivant : « Je jure de vivre libre ou mourir, d'être fidèle à la Nation, à la Loy, de maintenir « et deffendre jusqu'à la demière goutte de mon sang la Constitution du Royaume décrétée « par l'Assemblée Nationale et de remplir avec zèle et courage toutes les fonctions civiles « et politiques qui me seront confiées » (art. 6), moyennant quoi un diplôme d'affiliation « leur était délivré.

Chaque membre devait verser une cotisation de « vingt sols » par an (art. 15).

Chaque séance devait être ouverte par les mots prononcés par le Président : « vivre libres ou mourir » (art. 21), auxquels furent ajoutés par après ceux de : « Vive la République, vive la Constitution, vive la Convention Nationale, vive la Montagne, vivent les Sociétés populaires » (*séance de Septidi de la 2^e décade de Brumaire an 2*), et par après encore ceux de : « Vive l'exécution des lois révolutionnaires » (*séance du 12. floréal an 2*).

La séance ouverte, tous les membres devaient rester assis, et observer le silence (art. 4). Tous signes « d'approbation ou d'improbation » étaient défendus (art. 7) ; il était également défendu de se découvrir dans la salle des séances pour saluer son « semblable », et, en parlant, de se servir des locutions habituelles de politesse : « J'ai l'honneur... et autres semblables » (art. 8) ; le nom propre de chaque membre devait suffire pour le désigner ; défense expresse était encore faite de prendre et de donner verbalement et par écrit des qualifications « enfantées par la bassesse et adoptées par l'orgueil (art. 9).

Les séances qui eurent d'abord lieu dans une des chambres de la maison de **Pierre Abraham Soubeyran** (les registres consulaires portent dans la maison Dupuy, le document dont je donne une photographie ci-contre porte en surcharge le nom de mon arrière-arrière grand-oncle) se tinrent par la suite dans le Temple de la Raison (l'église paroissiale actuelle de Dieulefit) ; la salle des séances, organisée en amphithéâtre, fut décorée et ornée par le « frère Alexandre-Joseph Courtet avec tant de soins et de peine » que le président Antoine Chastan, pour l'en remercier, lui donna l'aecolade devant toute la Société. Une statue de la Liberté don « précieux » du même « frère » Courtet, présidait aux délibérations de l'assemblée.

Six coups de cloches à 5 heures du soir, annonçaient les extraordinaires dont l'ouverture était elle-même annoncée par trois coups de cloches supplémentaires.

La Société, à l'origine, recruta ses membrés non seulement à Dieulefit, mais aussi à Poët-Laval, à Vesc, à Montjoux, à Comps ; par la suite, des Sociétés populaires furent créées et organisées dans chacune de ces communes par les soins et à la diligence de celle de Dieulefit, et cette dernière ne compta plus alors que des citoyens de notre localité.

Je n'ai pas trouvé dans le dossier que j'ai sous les yeux le tableau des membres de la Société qui eût dû s'y trouver. Par contre, un état des cotisations encaissées, avec ses 495 noms inscrits, nous donne approximativement le nombre de ces membres. Je dis approximativement, car plusieurs sociétaires y figurent deux fois, mon trisaïeul **Antoine Soubeyran** par exemple. Ce qui est certain, c'est que la presque totalité de la population masculine de Dieulefit y fut affiliée, avec au premier rang et dès le premier jour, toute la bourgeoisie dieulefitoise. (C'est à n'en pas douter à ce fait que la Révolution ne s'accompagna, pas à Dieulefit des conflits sociaux qui en furent le corollaire dans d'autres régions de la France). Cette dernière en prenant ainsi la direction du mouvement

1.

Notre Maire & Officiers municipaux de
Dieulefit, Certifions que plusieurs Citoyens
libres de cette ville par plusieurs fois
nous ont proposé de nous réunir & nous
ont déclaré qu'ils voulaient à l'inst. de la
Loi du 22. Mars 1791, qu'ils font de la
Constitution de France une Société des Amis
de la Constitution & de l'Assemblée
Nationale. Les noms de chaque
société sont inscrits sur le tableau de la
Mairie de cette ville. Les noms de
Pierre Abraham Soubeyran, de la
Bourgade de Dieulefit, de la
Citoyens de Dieulefit, de la
Campagne de la Société de
Société de la Loi. et de ce nom
de la Société de la Loi. Le présent Certificat sera
Le requies des pétitionnaires qui sont
M. M. Paulet, Meyer, G. Delays, Brisset
Noyer, Chauvet & Antoine Chastan. à
Dieulefit. Le tout au total mil sept cent quatre
vingt deux. Le quatre de la Liberté.
Le jourd'hui le vingt deux Mars 1791
Maire de Dieulefit
Jambui

Autorisation

Donnée par la Municipalité de Dieulefit aux citoyens Paulet, Meyer, Delaye, Brisset, Noyer, Chauvet et Antoine Chastan, de fonder une « Société des Amis de la Constitution ». Les membres de cette dernière devaient se réunir dans une chambre de la maison de Pierre Abraham Soubeyran. Le nom de mon arrière-arrière-grand-oncle, très visible sur le document lui-même, est, sur la photographie ci-dessus, caché par la tache d'encre ; on l'y devine cependant en faisant très attention.

révolutionnaire dans notre commune, le canalisa tellement, qu'il est bien difficile de discerner la moindre poussée vraiment populaire dans tous les documents qui nous ont été conservés. Et chose remarquable, presque tout autant que dans les registres consulaires, la phraséologie coutumière de l'époque est absente des procès-verbaux que j'ai compulsés ; une seule fois, le 3^e jour du second mois de la première décade de l'an 2, le secrétaire consigne que les frères Escofier et Reboul se sont exprimés avec la force et l'énergie d'un « vray sans culotte ». Et une seule fois aussi, le tridi de la seconde décade du frimaire de l'an 2, la salle des séances retentit de l'air de la Carmagnole. Ce qui ne veut pas dire que les membres de notre « Société » ne furent pas animés du zèle révolutionnaire et patriotique le plus pur ; ils eurent dans leur cœur la haine la plus farouche contre tous les « tyrans », ils se déclarèrent à l'envie décidés à mourir plutôt que de vivre dans l'esclavage, et jurèrent à la Constitution une fidélité que les événements, hélas ! devaient démentir : « Vivre libres ou mourir », « La Constitution ou la mort ! » Hélas ! Ils purent même croire à un certain moment que leurs rêves humanitaires, ou égalitaires tout au moins, allaient se réaliser ; avant d'être « citoyens », ils furent tous « frères » pendant quelques mois, et les procès-verbaux ne parlent que des « frères » *Sambuc, Combe, Morin, Defaysse, Meyer, Reboul, Marcon, Soubeyran aîné, Prudent, Chastan, Valdayron, Liotard, Brotin, Dupuy, Cordonnery*, pour ne citer que ceux dont j'ai trouvés les noms mentionnés dans les procès-verbaux que je viens de lire. Dans quelle mesure, cette nouvelle appellation correspondit-elle à une fraternité véritable ? Il m'est difficile de le dire, et je crains bien que tous ces nouveaux « frères » ne se soient payés de mots : il était facile de s'appeler « frère », il était plus difficile d'agir, comme tel. On pourra en juger par les extraits de procès-verbaux que je donnerai plus loin.

Il ne peut pas être question naturellement que je donne ici les noms de tous les membres de la Société populaire de Dieulefit ; en voici cependant quelques-uns représentants de nos familles dieulefitoises ou régionales les plus connues : *Louis Borel* (ancien pasteur), *Jean-Pierre Aubert*, curé du Péage, *Jean-François Poulet*, *Etienne Morin*, maire ; *Morin Jean-Henry*, **Abraham Soubeyran**, **Antoine Soubeyran**, *Jean-Pierre Rodet*, *François-Hélie Sambuc*, *David-Etienne Sambuc* (de la Paillette), *Jean-Pierre Vachon* (de Montjoux), *François Roux*, *Bonnefoy aîné*, *Bonnefoy cadet*, *Charles Brotin*, *Grimolle*, notaire, *Jean-Pierre Reboul*, *Antoine Meyer*, chirurgien, *Antoine Defaysse*, *Jean-Daniel Dupuy*, médecin, *Jacques Defaysse*, *Jean-Antoine Rodet*, *Antoine Pignet*, *Esprit-Joseph Brotin*, notaire, *Jean-Hector Noyer*, *Mary Noyer père*, *Mary Noyer fils*, *Claude Blancard*, *Jean-Pierre Blancard*, *Etienne Prudent*, *François Pouzet*, *François Roman*, *Pierre Roman cadet*, *Jacques Lagier*, instituteur, *Pierre Mouton*, curé, *Annet-Laurent Delhoste*, *Jean-Pierre Pouzet*, *Jean-Pierre Barral*, *Antoine Reboul*, *Jean-Claude-François Combe*, *Pierre-Paul Jean-Laplace*, *Daniel Jean-Laplace*, *Louis Jean-Laplace*, *Pierre-André Noyer*, etc., etc. et qui l'eût cru : *Rigot*, ci-devant marquis de Montjoux.

La Société populaire de Dieulefit, dans son existence éphémère (elle ne vécut que quatre années), compta neuf présidents ; les voici dans l'ordre où ils se succédèrent : *Combe*, *Charles Brotin*, *Prudent aîné*, *Antoine Chastan*, **Soubeyran aîné**, *Louis Borel* (ancien pasteur), *Jacques Defaysse*, mon trisaïeul, *François Roux*, et *Jean-Henry Morin*, en fonctions lorsque la Société fut dissoute. Cette dernière, à n'en pas douter, eut sur les événements qui remplirent les quatre années de son existence, une influence prépondérante ; elle eut son Comité secret ou de surveillance, le Corps municipal fut son émanation directe, et c'est certainement de ses délibérations que sortirent les décisions les plus authentiquement révolutionnaires dont nos archives communales nous aient conservé la trace.

Les quelques extraits suivants des procès-verbaux que je viens de lire nous permettront par leur forme même, très suggestive, et bien mieux que je ne pourrais le faire malgré tout ce que je pourrais en dire, de revivre les heures dont ils nous transmettent le souvenir :

7 septembre 1793. — « *La visite du citoyen Boisset, représentant du peuple, est annoncée pour jeudi prochain, la Société pénétrée de la joie la plus vive, décide que 24 membres de la Société, et à leur tête le frère Prudent, iront le saluer dans la maison où il se sera arrêté pour lui témoigner combien ils sont enchantés de voir, dans nos murs un représentant du peuple et l'inviter à se rendre dans le lieu de nos séances.* »

« *Le frère Morin ayné qui s'empresse toujours de donner à la Société des nouvelles satisfaisantes et sûres a fait lecture d'une lettre du citoyen Gasparin, représentant du peuple, laquelle a été vivement applaudie, et arrête la mention honorable au procès-verbal.* »

« *Les 24 frères qui iront voir le citoyen Boisset sont désignés, parmi lesquels : Combe fils, Meyer, Etienne Noyer, Dupuy aîné, Pierre-Paul Jean-Laplace, Elie Sambuc, Defaysse fils, Reboul, négociant, Jean-Charles Morin.* »

18 septembre 1793. — « *La Société populaire est assemblée à 7 heures du soir, Quelques instants après que la séance a été ouverte, le représentant du peuple Boisset est arrivé ; les frères composant notre dite Société ont fait retentir la salle des acclamations unanimes et répétées de : Vive la République, vive la Montagne, vive la Constitution, et de suite le l'représentant (Boisset) a été placé à côté du président, il a invité le peuple à l'union la plus étroite et la plus fraternelle et lui a fait sentir avec énergie les devoirs des vrais républicains.* »

« *Un membre de l'assemblée a témoigné à notre législateur la vive reconnaissance dont elle était pénétrée et quelle se ferait toujours un devoir de suivre ses préceptes de point en point.* »

« *Un autre membre ayant proposé de chanter l'hymne de la liberté, la Société sur l'initiative du Représentant a arrêté qu'elle le ferait autour de l'arbre de la liberté, et de suite l'assemblée s'est rendue ayant à sa tête le président et le Représentant du peuple et y étant arrivé, on a fait retentir l'air de cette hymne qui a été répétée par notre jeunesse autour de l'arbre par eux planté et notre Représentant a été plus qu'émerveillé de voir le zèle de ces jeunes défenseurs. L'hymne finie on s'est rendu de nouveau dans le lieu de nos séances où le Représentant a témoigné la plus vive satisfaction du zèle patriotique qui anime les citoyens de cette ville et il a déposé sur le bureau 150 Livres pour les pauvres.* »

22 septembre 1793. — « *4 commissaires sont nommés pour former le Comité de surveillance correspondance et Comité secret, sont nommés les frères Jacques Defaysse, Morin ayné, Archimbaud et Etienne Prudent.* »

« *Il a été fait lecture d'une lettre écrite par Joseph Raspail de cette ville datée de Lille, qui annonce les victoires remportées par l'armée de la République sur les Anglais ; cette lettre a été très applaudie.* »

« *Sur la Proposition d'un membre, l'assemblée arrête que la Société remercierait par l'organe de son Président le père de ce défenseur qui avait bien voulu nous communiquer ladite lettre et qu'on le prierait de vouloir bien témoigner à son fils combien la Société avait été charmée d'apprendre de ses nouvelles et qu'il l'invitait à continuer à lui faire passer tout ce qui paraîtrait intéressant.* »

3 octobre 1793. — « *Le citoyen Antoine Defaysse fils dénonce comme suspect Alexandre-Barthélemy Borel-Lacombe ; Le signalement de ce dernier sera envoyé à toutes les Sociétés populaires affiliées avec la nôtre et qu'il serait arrêté et incarcéré.* »

« *Sur la proposition d'un membre, il a été arrêté que les droits de L'Homme seraient inscrits en gros caractères dans la salle de l'assemblée à l'endroit le plus apparent, pour que les frères puissent le lire avec plus de facilité.* »

10 octobre 1793. — « *Le frère Clément Liotard ayant été nommé adjudant dans le bataillon du district de Montélimar et quoique chargé d'une nombreuse famille a accepté la nomination qu'on a fait de sa personne. N'ayant point voulu : partir sans faire ses adieux fraternels aux membres de notre Société et s'étant exprimé avec un cœur rempli du zèle le plus pur d'un vrai républicain.* »

« *L'assemblée pénétrée de son civisme, l'a couvert d'applaudissements.* »

Le dimanche 18 octobre 1793. — « *Le Club central des Sociétés populaires de la région se réunit à Dieulefit : 12 frères y sont délégués, dont les frères Morin ayné, Defaysse fils, Combe fils, Grimolle, Jacques Defaysse, etc.* »

15 octobre 1793. — « *Le frère Morin ayné monte à la tribune et rapporte avec énergie et précision ce qui s'est passé au Club central tenu en cette ville le 13 Courant.* »

3^e jour du second mois de la première décade an 2 de la République. — « *Les frères Escofier et Reboul ont par l'organe de ce dernier fait le rapport de leur mission au Club central de Die et s'étant exprimé avec la force et l'énergie d'un vray sans-culotte la salle a retenti d'applaudissements réitérés.* »

3^e jour du second mois de la première décade de la 2^e année de la République française une et indivisible. — « *Le frère Morin ayné, maire de cette ville, a remis sur le bureau deux exemplaires en placards de l'acte constitutionnel précédé de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour être placés l'un, vis-à-vis la porte d'entrée de la salle de la Société, et l'autre à côté de la tribune, afin que les frères en entrant et en montant à la tribune aient devant les yeux ce chef-d'œuvre de la montagne.* »

« *On a remis de plus un grand nombre d'exemplaires en cahier et les frères qu'un zèle républicain anime s'y sont portés en foule pour s'en munir.* »

« *Sur la motion du frère Dupuy ayné, il a été arrêté qu'il serait fait une adresse à la Convention Nationale pour l'inviter de rester à son poste, et l'assemblée a arrêté à l'unanimité l'adresse suivante :* »

« *La Société populaire de Dieulefit à la Convention Nationale,*

« *La Constitution ou la mort. Tel est le cri des républicains de Dieulefit. Haine aux traîtres et aux tyrans, voilà ce qu'ils portent dans leur cœur, que l'acte constitutionnel des français devienne celui de tous les pays du monde, voilà leur vœux. Continués, Législateurs, l'ouvrage qui doit assurer notre bonheur. Restés, au poste où le peuple vous a placé et ne l'abandonnés que lorsque sa félicité soit assurée, que la liberté et l'égalité triompheront de leurs humains et seront proclamés chez tous les peuples, de l'univers, de tout quoy le présent a été dressé.* »

10^e jour du second mois de la première décade de la seconde année. — « *L'assemblée « arrête qu'il serait procédé à un scrutin épuratoire ; les diplômes délivrés seront visés « à nouveau. »*

Septidi de la 2^e décade du Brumaire an 2. — « *Il a été arrêté qu'à l'ouverture « des séances, le président prononcera les mots : Vive la République, vive la Convention « Nationale, vive la Constitution, vive la montagne, et vivent les Sociétés populaires !*

*« Adresse de la Société populaire de Dieulefit à l'Administration du
District de Montélimar.*

« Les vertus inspirent la confiance et la confiance des hommes libres est le plus bel apanage des vertus, la nôtre vous est acquise, nous cédon à l'impulsion de ce sentiment et nous venons vous entretenir d'un sujet bien intéressant pour l'humanité et bien digne de votre attention ; il s'agit des subsistances de notre commune.

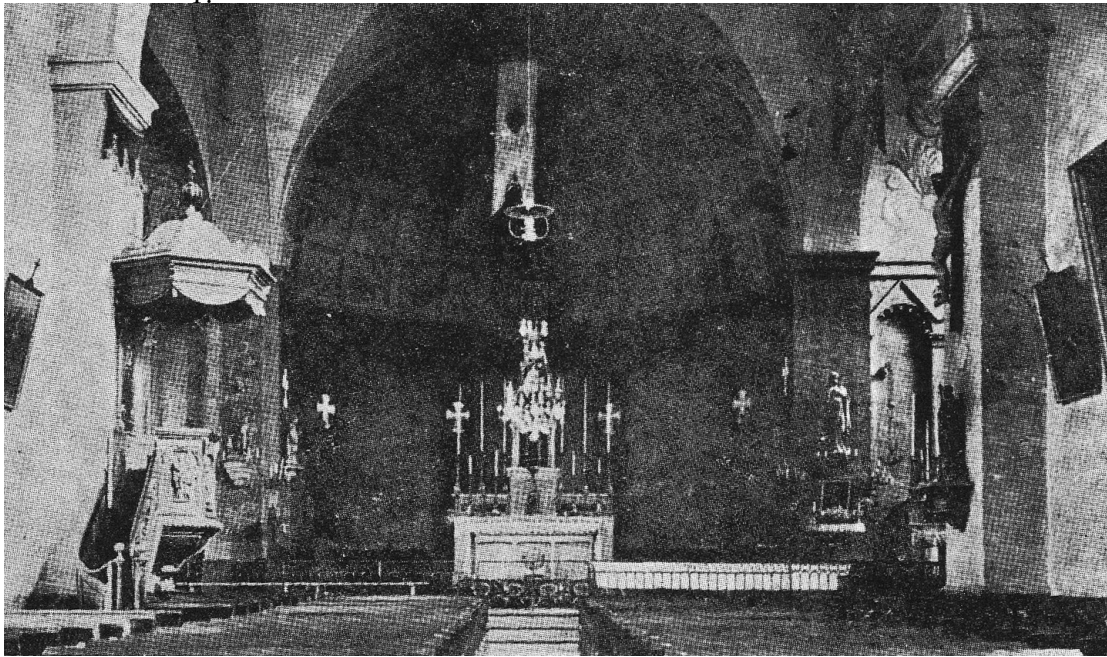
« Il est de notoriété publique que le sol de Dieulefit est un des plus ingrats, borné même à raison de sa population et que malgré la culture la mieux dirigée il ne saurait substanter le tiers de ses habitants ; cependant notre position assez heureuse nous dédomageait en quelque manière de cette infertilité. Placés entre diverses communes abondantes en grains nous en recevions le superflut et par ce moyen seul nous pouvions être à l'abri de la disette la plus complète. Mais cette ressource nous serait entièrement ravie, citoyens administrateurs, si nos voisins forcés de payer en nature les deux tiers des contributions de la présente année versent dans les magasins établis au chef-lieu de ce district les grains toujours destinés à notre subsistance : pesez ces considérations, calculez-en l'importance et calmez les inquiétudes que notre position actuelle inspire à juste titre. Ecoutez la voix des magistrats de cette commune qui va retentir jusqu'à vous, écoutez la voix d'une Société républicaine applaudissant à leur zèle bienfaisant et obtenez s'il est possible que des subsistances indispensablement nécessaires à Dieulefit ne lui soient point enlevées. La loi toujours égale et toujours juste n'exige point sans doute qu'une partie de ses sujets soit réduite à manquer de tout. »

« La Société après avoir entendu lecture de la dite adresse qui a été reçue aux « applaudissements a arrêté qu'extrait en sera envoyé à la Société populaire de Montélimar « avec invitation de l'apuyer de tout leur pouvoir auprès de l'Administration. »

Septidi de la 3^e décade du Brumaire an 2. — « *Les frères Sambuc, de la Paillette, « Jean-Henry Morin, Roux cadet et Louis Blanc, de Dieulefit, sont députés aux fins « de se transporter dans les différentes communes avoisinantes pour faire les achats « de grains qui leur paraîtraient nécessaires.*

« Le frère Morin a offert de fournir une somme suffisante pour acheter 300 « quintaux de grains ; l'assemblée Justement pénétrée de reconnaissance a voté la mention « honorable au présent procès-verbal.

« Le frère Moral est député au Club central de Marseille en remplacement du frère « Morin cadet. »



Dieulefit. — L'Eglise

Vue intérieure

L'église paroissiale de Dieulefit, construite en 1702, après la Révocation de l'Edit de Nantes et la ruine du Temple de Dieulefit, est de tous nos monuments dieulefitois celui qui mérite le plus de retenir l'attention des fervents de l'étude du passé. Ses voûtes résonnent encore de tous les événements qui se déroulèrent dans ses murs au cours des journées révolutionnaires.

Des « Te Deum » solennels d'actions de grâces y furent célébrés, le 14 juillet 1790, à l'occasion de la fête de la Fédération, et, le 9 octobre 1791, à l'occasion de celle de la Constitution. Désaffectée en 1792, elle fut, le 21 octobre de cette même année, le théâtre d'une cérémonie qui ne dut pas manquer de grandeur : devant la municipalité, tous les citoyens de Dieulefit, rassemblés sous ses voûtes, jurèrent « un chacun » de maintenir la République et de « mourir s'il le faut pour l'exécution de la loi ».

Devenue le Temple de la Raison, puis celui de l'Etre suprême, elle vit se dérouler dans son enceinte, le 12 prairial an 2, la grande fête de l'Etre suprême dont les annales consulaires nous ont conservé le souvenir.

Devenue aussi la salle des séances de la Société populaire de Dieulefit, elle entendit des chansons patriotiques et l'air de la Carmagnole à la place des cantiques et des litanies sacrées; elle renvoya, la seconde décade du floréal de l'an 2, comme dans un écho, la voix terrible de Saint-Just par la lecture qu'elle entendit, ce jour-là, du « formidable » rapport (Thiers) présenté par le célèbre révolutionnaire le 26 germinal à la Convention, et dans lequel le farouche rapporteur demandait l'immolation de tous les ennemis de la République et de la vertu. (Ce rapport fut couvert d'applaudissements, dit le procès-verbal que j'ai sous les yeux.)

C'est encore dans cette même église que furent convoqués, à partir du 6 août 1793, tous les citoyens de Dieulefit pour la désignation des hommes qui devaient partir rejoindre les armées révolutionnaires.

Elle fut rendue solennellement au culte catholique le 21 messidor de l'an II.

Septidi de la. Seconde décade du Brumaire seconde année de la République, etc. —
 « *Le frère Joseph Beaujan de Montélimar; affilié à notre Société, a fait un don de cinq livres*
 « *pour faire des souliers aux volontaires ; le frère Marcesse, gendarme a fait un don*
 « *de quatre paires de souliers et a offert de donner au-dessous du maximum ceux qu'il a*
 « *en son pouvoir ; le frère Jean-Pierre Reboul, oncle, a offert trois paires de souliers.*

« *Mention honorable sera faite au présent des dons ci-dessus.*

« *La Société étant instruite depuis longtemps que la commune de Bourdeaux*
 « *ne s'empresse point à établir dans son sein une Société populaire a arrêté quelle serait*
 « *invitée de le faire et qu'à cet effet des commissaires leur seraient envoyés pour l'installer. »*

Duodi de la 3^e décade du Brumaire de la 2^e année de la République, etc. —
 « *Sur la motion du frère Meyer, chirurgien, qui a cité la maxime morale*
 « *contenue « dans l'article six de la Déclaration des Droits de l'homme portant : ne fais*
 « *pas à autrui « ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait, et a ajouté qu'à tout péché*
 « *miséricorde ; en conséquence l'assemblée a arrêté que les diplômes qui seraient*
 « *remis seraient visés et délivrés sans passer par le scrutin épuratoire. »*

Quatridi de la 3^e décade du Brumaire de la 2^e année, etc. — « *Sur la motion*
 « *d'un membre, l'arrêté pris dans la précédente séance portant que les diplômes*
 « *qu'on remettrait de nouveau seraient visés sans passer par le scrutin épuratoire*
 « *a été rapporté, et l'assemblée a arrêté que les diplômes qui ont été remis et qui le seront*
 « *à l'avenir, que les membres y dénommés passeront par le scrutin épuratoire.*

« *Les frères Chastan, Sambuc (de la Paillette) et Marcon ont, par l'organe de ce*
 « *dernier, fait le rapport de leur mission au Club Central de Sainl-Paul-Trois-Chdteaux et*
 « *s'étant exprimé avec autant d'énergie que d'éloquence, l'assemblée l'a couvert des plus vifs*
 « *applaudissements. »*

Primidi de la première décade du frimaire an 2. — « *Les frères Combe et Chastan sont*
 « *députés au club central de Venterol. »*

Quatridi de la première décade du frimaire an 2. — « *L'assemblée a arrêté qu'on*
 « *témoignerait au maire et aux officiers municipaux de Neuf-Mazen du désir qu'elle aurait*
 « *d'envoyer des commissaires de notre Société pour en installer une dans leur commune... »*

Odidi de la première décade du frimaire an 2. — « *Lecture est faite d'une lettre écrite*
 « *par les commissaires députés de la communauté de Comps en date du cinq courant portant*
 « *invitation d'y envoyer le onze du présent des commissaires aux fins d'y organiser*
 « *une Société populaire dans leur sein.*

« *Les frères Archimbaud, Marcon, Combe fils Defaisse fils se transporteront audit*
 « *Comps pour y organiser une Société populaire. »*

Tridi de la seconde décade du frimaire, an 2. — « *L'assemblée convaincue de plus*
 « *en plus que la raison, la liberté et l'égalité devaient triompher de la superstition, a arrêté*
 « *que les vases servant à l'un et à l'autre culte seront envoyés à la Convention Nationale.*

« *Que le nom de Dieulefit que porte cette commune sera changé en celui*
 « *de Montjabron*

« *Celui de la bourgade de la Garde de Dieu en celui de la Guinguette.*

« *Celui de la montagne de Dieu-grâce en celui de Bellevue.*

« *Un membre a présenté un plan de décoration du Temple de la raison destiné aux séances de la Société lequel a été adopté et les commissaires chargés de l'administration des fonds le feraient exécuter ; le même membre a chanté une chanson patriotique sur l'air de la Carmagnole qui a été couvert des applaudissements de l'assemblée. »*

Quindidi de la seconde décade du frimaire, an 2. — « *Les frères Sambuc et Mirabel sont députés au Club central de Villedieu.*

« *Les frères Brotin cadet et Combe fils sont députés et se transporteront à Valence pour assister, le décadi prochain, à l'inauguration de deux pierres précieuses de la Bastille et partager avec leurs frères qui s'y trouveront l'ivresse patriotique qui doit animer les vrais républicains. »*

Septidi de la seconde décade du frimaire an 2. — « *François Poujoulat, cy devant frère (?) de la confrérie des ci-devant pénitents, a fait don de sa robe pour en faire des chemises à nos volontaires.*

« *L'assemblée décide que la salle des séances sera érigée en amphithéâtre et les commissaires chargés de l'administration des fonds de le faire exécuter. »*

Decadi de la seconde décade du frimaire an 2. — « *Les frères Mirabel et Sambuc ont fait le rapport d'une manière très claire et étendue de ce qui s'est passé au Club central de Villedieu ; l'assemblée émerveillée de leur prudence, les a couverts d'applaudissements.*

Quintidi de la troisième décade du frimaire an 2. — « *Le frère Moral a fait le rapport de sa mission au Club central de Marseille, et l'assemblée satisfaite de la manière avec laquelle il a représenté notre Société a voté la mention civique au présent procès-verbal.*

« *Les frères Brotin cadet et Combe fils ont fait leur rapport par l'organe de ce dernier de leur mission à Valence, avec une énergie et une éloquence mâle qui caractérise le vrai républicain qui promène ses regards sur tout ce qui l'environne afin d'en instruire ses commettants et l'assemblée émerveillée de ce rapport l'a couvert d'applaudissements.*

« *Les frères Prudent aîné et Defaysse fils sont députés au Club central à Nyons. »*

Trente frimaire de l'an 2. — « *Les frères Cordonneri et Valdayron sont députés pour fonder une Société populaire à la Roche-Saint-Secret. »*

13 nivôse an 2. — « *Les frères Marcon, Dupuy, Brotin cadet et Valdayron sont députés pour fonder à Montjoux la Société populaire réclamée par les frères et amis de cette commune. »*

8 ventôse an 2. — « *Les citoyens Morin aîné et Marcon sont députés pour se rendre à Valence avec les citoyens Vernet et Gougne de Poët-Laval, pour donner tous les éclaircissements et renseignements nécessaires au tribunal du département qui doit juger 9 personnes de cette commune détenues dans la: Conciergerie du Tribunal. »*

14 ventôse an 2. — « *Les citoyens Morin et Marcon rendent compte de leur mission ; ils sont couverts d'applaudissements ; la mention civique est votée par l'assemblée. »*

5 germinal an 2. — « *Le citoyen Louis Borel est nommé président, Antoine Defaysse « fils, vice-président. »*

13 germinal an 2. — « *L'assemblée prend une résolution pour « défendre le déboisement ; les citoyens Soubeyran ayné et Dupuy se rendront à Comps « pour rappeler à cette commune qu'elle doit faire parvenir à Dieulefit le superflu de ses « subsistances. »*

12 floréal an 2. — « *La séance a été ouverte par ces mots : Vive la « République, vive la Constitution; vive la Convention nationale, vive la montagne, « vivent les Sociétés populaires, et vive l'exécution des Lois révolutionnaires. Vivre libre ou « mourir !*

« *Un membre dit que la fête de la Raison qui a eu lieu décadi dernier dans cette commune s'est opérée de la manière la plus satisfaisante, que l'ordre de la marche y a été de même exécuté, que la joie était peinte sur tous les visages et que tous les citoyens de cette commune et des communes avoisinantes se sont livrés avec transport aux sentiments d'amitié et (divinité !) ,qui caractérisent les vrais républicains et qui ne doivent former qu'une seule et même famille ; que le banquet fraternel qui a terminé cette fête, s'est fait avec beaucoup de décence, que la frugalité et concorde y ont présidé, et a fait la motion qu'il en soit fait mention au procès-verbal de cette séance. »*

Seconde décade de floréal an 2. (Présidence du frère Borel). — « *La Société a « tenu la séance dans le Temple de la Raison avec tous les citoyen et citoyennes de la « commune qui ont été admis.*

« *La séance a été ouverte (par les mots accoutumés).*

« 1° *il a été fait lecture des papiers nouvelles qui contiennent (?) des pressantes « victoires sur les ennemis,*

« 2° *d'une copie de lettre venant de (illisible) qui annonce les grandes « victoires des troupes de la République sur les troupes du tiran Sarde et qui donne « des détails sur cette importante affaire.*

« *Après cette lecture, le Temple a retenti en plusieurs reprises des applaudissements « universels.*

« 3° *A été fait lecture du rapport de Saint-Just fait à la Convention au « nom de ses Comités de Sûreté générale et de Salut public sur la police générale, sur la « Justice, le Commerce, la Législation et le Crime des factions le 26 germinal qui a été « couvert d'applaudissements.*

« 4° *le citoyen Morin, maire, a fait lecture des différentes lois et addresses reçues « dans le courant de la seconde décade, et a fait plusieurs observations propres à « éclairer le peuple*

« *Le citoyen président a invité les citoyens à l'union, à la paix et à « l'observation des Lois et ensuite a levé la séance et un chacun s'est retiré en paix. »*

26 floréal an. 2. — « *Les citoyens Jacques Defaysse et Didier Chalamel « se transporteront à Béconne pour y instituer et organiser une Société populaire et y « propager les principes révolutionnaires et républicains dont tous les français doivent être « animés. »*

20 thermidor an 2. — « ... *Les citoyens Morin et Colombier par un zèle toujours « intatigable ont exhorté fortement et vivement les citoyens de cette commune à assister « assidûment à toutes les séances de notre Société pour s'y instruire des principes « républicains dont ils sont eux-mêmes pénétrés.* »

Première décade frimaire an 3. — « *Présidence du citoyen Claude Balthazar « Bonnefoy, vice-président (en l'absence du citoyen François-Roux, président). « Cinq jeunes citoyens, instruits par le citoyen Jacques Lagier, instituteur, ont fait « des progrès, et récitent par cœur, devant l'assemblée, tous les droits de l'homme, « ce qui leur attire des applaudissements, et l'accolade fraternelle du Vice-Président « au nom de la Société, leurs noms seront inscrits au procès-verbal, ce sont « Jean Henry Morin, Etienne Gras, Jean Pierre Reboul, Augustin Reboul, Etienne Reboul.* »

Premier nivose an 3. — « *le citoyen Jean Henry Morin est nommé président.* »

C'est ce dernier qui en sa qualité de président déposa sur le bureau de la Municipalité les cahiers et papiers divers de la Société populaire, dissoute, sans qu'aucune protestation paraisse s'être élevée contre l'arrêté de la Convention prescrivant à toutes les Sociétés populaires de disparaître. Le vent de la réaction thermidorienne souffla sur celle de Dieulefit, et celle-ci s'évanouit, comme s'évanouissent dans le ciel ces nuages légers que le vent emporte. Le décret de dissolution qui la frappait arriva bien à point d'ailleurs pour éviter à la Société populaire de Dieulefit un hara-kiri peu glorieux après un alanguissement que laisse déjà deviner le compte rendu de la séance du 20 thermidor an 2 rappelé plus haut. Quoi qu'on puisse penser de Robespierre, de Saint-Just ou de leurs amis, il n'y a pas de doute qu'ils n'aient emporté avec eux l'esprit révolutionnaire qui fit les heures héroïques de la Révolution : cet esprit disparu, les Sociétés populaires, vidées de leur sève, ne pouvaient plus que disparaître à leur tour.

(R/7) *Id.*, B.B. 11. — 6 ventôse an 2. Le Conseil, sur la proposition du Maire, et en exécution de l'art. 8 de la loi du 7 août 1793 qui porte que tout homme qui sera surpris dans des rassemblements déguisé en femme sera puni de mort, arrête que « *inhibitions « et deffense sont faites à toutes personnes de se déguiser et de se vêtir d'une autre manière « que celle usitée par les citoyens des deux sexes, et que la loi précitée sera lue « publiée et affichée aux formes ordinaires.* »

— *Id.*, B.B. 11. — Le 22 prairial an 2. Le Conseil général de Mont-Jabron, vu l'extrait des registres du Comité de Salut public de la Convention Nationale du onze prairial concernant les travaux de la prochaine récolte, arrête « *que les journaliers et manouvriers « agricoles seront mis en réquisition pour la récolte pendante, fixe les prix des journées, « arrête également que les bons citoyens sont invités à travailler aux récoltes, « que les ouvriers habitués au travail de la terre et qui se refuseraient à la présente « réquisition seront jugés et traités comme suspects, et que ceux qui se coaliseraient « pour se refuser aux travaux exigés par la réquisition, ou pour demander une augmentation « de salaire seront traduits au tribunal révolutionnaire.* »

(S/T) Je dis « presque » générales, car il y eut bien, de ci de là quelques notes discordantes, On peut lire en effet dans le procès-verbal de la séance du 18 juillet 1792 (*id*, BB 11), que Mirabel procureur de la commune « *fait connaître au Conseil les injures « atroces que Alexandre Barthélemy Borel La Combe, domicilié en cette ville s'est permis de « proférer contre la municipalité et les commandants de la Garde Nationale de cette ville. » « Comme mon devoir; dit le citoyen Mirabel, m'oblige de rappeler les citoyens à leur devoir « et à la soumission et au respect dû aux autorités constituées, surtout lorsque leur manque « aussi souvent que le fait le dit Lacombe depuis longtemps c'est ce qui m'oblige de vous « le dénoncer. Voici les faits : le lundy compté neuf du mois courant, il fut dans les auberges « du sieur Fabre, de la veuve Chastan, de la veuve Rostan, dans les maisons des sieurs Ange « Farnalier, Jean Daniel Thopenas, Jacques Defaysse et autres lieux qu'il serait trop long « de vous rappeler et dit à qui voulut l'entendre que la municipalité de Dieulefit n'avait point « réparti avec justice et équité les contributions foncières et mobilières, qu'un esprit « de vengeance s'était manifesté sur les uns et qu'elle avait favorisé les autres, « ajoutant à cela que la municipalité n'est composée que d'un tas de coquins, de gueux. et « de J.-f..., il n'a pas même craint de dire qu'elle n'avait fait l'émission des mandats de « confiance qui circulent dans ce moment que pour plus aisément tromper le public, et « que ce n'était qu'un intérêt particulier qui l'avait dirigé et pour parvenir à mieux : « accréditer ce qu'il disait il offrait à boire à ceux qui voulaient l'entendre, enfin ce factieux « ne mit aucun frein à ses abominables déclamations, aucun pouvoir constitué ne fut à « l'abri de ses injures, tous furent la proie de ses sarcasmes et de ses invectives; et « quel fut, Messieurs, le terme des injures de cet homme? ce fut d'assimiler les « commandants de la Garde Nationale à l'animal le plus vil, un cochon s'offrant à, « sa vue, il l'indique aussitôt avec le doigt et dit, voilà les commandants de la « Garde Nationale de Dieulefit. De tels propos, Messieurs, doivent être vivement « réprimés puisqu'ils ne tendent qu'à inspirer au public la résistance aux lois, le mépris « et la méfiance pour tous ceux qui sont chargés de leur exécution... tel est le but du « dit Lacombe que nous dénonçons comme perturbateur du repos public, pour qu'il soit « puni suivant la rigueur des lois. »*

« Le corps municipal considérant les discours séditieux et calomnieux « proférés par le dit Lacombe dans les lieux publics, etc., que ces discours sont d'autant « plus suspects dans la bouche du dit Lacombe... qu'il n'a pas encore prêté son serment « civique et qu'il s'est même refusé de le prêter dans une assemblée primaire ; Par toutes « ces considérations le corps municipal après avoir oui M. le procureur de la commune te « charge de dénoncer le dit Lacombe aux tribunaux compétents pour lui faire infliger « les peines portées par les lois contre de pareils délits. »

Le citoyen Borel-Lacombe jouait gros jeu ; averti à temps il put s'enfuir avant que d'être arrêté et disparut de Dieulefit, sans laisser de traces. Ses biens furent séquestrés comme biens d'émigré. La Terreur passée, il revint à Dieulefit pour demander la main-levée de ses biens ; il exposa qu'il n'avait jamais émigré, et l'établit par les certificats de résidence dans les communes d'Angoulême et d'Orléans comme roulier. La dite main-levée lui fut accordée et ses biens lui furent rendus.

C'est de ce *Borel-Lacombe* que tirait leur appellation de « *la Combe* » l'usine disparue aujourd'hui et la propriété de ce nom qui appartient actuellement à M. Ernest Duseigneur.

Un incident qui eut des suites plus graves se produisit le 14 juillet 1793 dans une assemblée nombreuse réunie à Dieulefit à l'occasion de la Fédération. J'en ai lu le récit dans l'Histoire de Dieulefit manuscrite de l'abbé Robin, dont une copie m'a été obligeamment communiquée par mon ami M. Louis Roussin, de Dieulefit. L'abbé Robin n'indiquant pas ses sources, j'ai été dans l'impossibilité de les vérifier.

Cette assemblée qui réunissait des citoyens de Dieulefit et des communes environnantes avait élu pour président le citoyen *Etienne Piollet*, de Poët-Laval, *André Brunel*, de Vesc, pour secrétaire, et pour siéger au bureau *Etienne David*, *Jean Sambuc*, de la Paillette, *Pierre Defaysse*, de Vesc, et *Jean Charles Morin*, de Dieulefit, tous protestants, dit l'abbé Robin. Après la lecture de quelques pièces émanant de l'Assemblée Nationale, le président *Piollet* s'écria « La Constitution ou la mort ». Cette parole souleva une violente agitation dans l'assemblée, et après une intervention du citoyen *Mirabel*, procureur de la commune de Dieulefit, quelques assistants, tous catholiques, s'écrièrent à leur tour qu'il fallait couper la tête au président, le citoyen *Piollet*, et qu'ils voulaient un Roi, et qu'ils l'auraient, qu'ils voulaient, l'ancien régime et qu'ils l'auraient également. La municipalité de Dieulefit, essaya d'étouffer l'affaire, mais l'incident s'ébruita, la municipalité de Poët-Laval ayant dès le lendemain demandé à l'Administration supérieure l'autorisation de former une Assemblée primaire séparée de celle de Dieulefit. La municipalité de cette dernière localité que son silence aurait pu rendre suspecte, envoya à Valence une députation composée du médecin *Marcon* et des citoyens *Pignet* et *Combe* fils pour se disculper. Mais l'administration supérieure ne voulut rien entendre, et envoya à Dieulefit des dragons pour procéder à l'arrestation des coupables ; ces derniers furent arrêtés pendant la nuit, emprisonnés à Valence; et déférés au tribunal révolutionnaire de cette ville. Le nommé *André Baud*, de Dieulefit, monta seul sur l'échafaud, pour avoir refusé jusqu'au bout de crier « Vive la République ». Ce fut, dit l'abbé Robin, le seul habitant de Dieulefit qui mourut de la main du bourreau.

Les archives consulaires de Dieulefit ne disent pas un mot de cet incident, dont les suites, on le voit, furent autrement graves que celles de l'affaire Borel-Lacombe.

Voici d'autre part un autre détail qui montre bien l'état d'esprit de la population dieulefitoise à cette époque : 60 prisonniers de guerre furent envoyés en cantonnement à Dieulefit, ils circulaient librement dans la ville, et s'attardaient plus que de raison dans les cabarets et autres lieux publics, à tel point que le 7 germinal an 2, le Conseil dut arrêter : que réquisition serait faite au citoyen *Antoine Defaysse*, chargé de la surveillance de ces prisonniers de faire battre la générale à 7 heures du soir, au citoyen *Fert*, chef de la gendarmerie de faire faire une patrouille une demi-heure après pour faire retirer au quartier les prisonniers qui se trouveraient dans les rues, cabarets et autres lieux publics et faire conduire en prison ceux qui feraient résistance. (B.B. 11).

(177) *Id.*, B.B. — Le dimanche 9 octobre 1791 « Nous maire, officiaux « municipaux et procureur de la ville de Dieulefit escortés d'un détachement de la « Garde Nationale nous avons proclamé la Constitution française dans toutes les places et « rues de cette ville, et pendant la proclamation les cloches n'ont cessé de sonner pour « donner plus de solennité à la cérémonie et successivement nous nous sommes rendus « dans l'Eglise paroissiale avec le régiment de la Garde Nationale qui avait pris « les armes pour entendre la proclamation pour prouver leur parfait dévouement à la « Constitution et avons chanté le Te Deum en actions de grâces de l'heureux achèvement « de la Constitution, et de suite nous nous sommes rendus dans l'Hôtel de ville « toujours escortés du détachement de la Garde Nationale qui était venu nous y « prendre, commandé par les officiers de l'Etat-major avec les drapeaux déployés... « tous les habitants de cette ville se sont empressés d'illuminer pour manifester leur « attachement à la Constitution. »

(U/9) J'ai eu sous les yeux un procès verbal imprimé de cette concentration et de la cérémonie qui eut lieu ce jour-là dans l'Eglise paroissiale de Dieulefit ; cet imprimé est actuellement entre les mains de mon cousin Léo Bertrand, qui le tient lui-même de la famille de M^{me} Marc Coursange ; cette dernière me l'avait communiqué autrefois. J'ai cherché vainement dans les minutes de M^e Grimolle et dans les archives de la mairie l'original de ce procès verbal établi par le secrétaire M^e Grimolle lui-même.

D'après cette plaquette, « *le 27 décembre 1789, à 10 heures du matin, sous les murs de la ville de Dieulefit, en Dauphiné, les gardes nationales de la ville de Nyons, de La Motte-Chalencon, St-Nazaire, Mirabel, Venterol, Vinsobres, St-Maurice, Montjoux, Audifret, Thyssières, Poët-Laval, Truynas, Arnavon, Rochefourchat, Volvent, Bretors, Pradelles, Rotier, Petit-Paris, Piegou, Châteauneuf-de-Bordète, Sahune, Novezan, Curines, Saint-Ferréol, Condorcet, Aubres, Eyzahut, Bovières, Laroche-St-Secret, Buisse, Blaconnne, Beconnne, Montbrison et le Pègue, autorisées par Délibération de leurs Municipalités respectives, non fédérées, et représentant onze mille cinq cents Citoyens armés pour la défense de la Patrie,* » se réunirent par détachement au Régiment de la Garde Nationale de la ville de Dieulefit, composée de six cents hommes et aux Détachements et Députations des Gardes Nationales de la ville de Montélimar et de Taulignan, Pont-de-Barret, Puy-SaintMartin, Châteauneuf-de-Mazen, Bourdeaux, Saou, Poët-Celard, Crupies, Tonils, Mornan, Bezodun, Soyans, Auriple, Autichamp, Francillon, Celar, Larepara, la Roche-Baudin et Félines, ci-devant confédérées.

Après un court discours de M. *Pierre Théodore Morin*, colonel de la Garde Nationale de Dieulefit, les différents Corps Nationaux commandés par leurs officiers, prêtèrent sous leurs drapeaux, et en face d'un Autel élevé à la Patrie et à la liberté, orné d'un écusson où étaient gravés ces mots : *La Loi, le Roi, Assemblée Fédérative*, le serment ci-après :

« *Nous, Français, Citoyens de diverses Villes et Communautés du Bas-Dauphiné, réunis fraternellement pour le bien général du Royaume, jurons, en présence de l'Eternel, notre Souverain Maître, et le Dieu des Armées, sur nos cœurs et nos armes consacrées au service de notre Patrie, de rester à jamais unis, pour lui offrir notre fortune, nos forces et notre vie, d'employer tous nos moyens pour soutenir l'exécution des Lois émanées de l'Assemblée Nationale ; d'être constamment fidèles au Roi, de nous donner mutuellement tous les secours nécessaires pour remplir ces engagements sacrés et de voler au secours de nos frères de Paris, ou de toutes autres villes du Royaume, qui seraient en danger pour la cause de la liberté, de regarder comme coupable et livrer à la rigueur des Lois, quiconque oserait se permettre, soit par ses discours, soit par ses écrits, de manquer au respect dû au plus juste et au plus aimé des Rois; et aux Décrets de l'Assemblée Nationale.* »

Un nouveau discours fut prononcé par M. *Mirabel*, Capitaine de la Garde Nationale de Dieulefit, après lequel les officiers des différents Corps et Détachements confédérés se réunirent immédiatement dans l'Eglise paroissiale de Dieulefit pour procéder au scrutin et par appel des voix à la nomination d'un Président, de quatre Commissaires et d'un Secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal et de la correspondance non seulement entre tous les corps qui avaient concouru à la présente fédération mais encore avec les Commissaires nommés ou à nommer dans les différentes Confédérations des Gardes Nationales du Royaume. M. *Pierre Théodore Morin*, Colonel de la Garde Nationale de Dieulefit fut nommé Président, MM. *Duvillard*, de Nyons, *Barnoin*, de Montélimar, *Morin fils aîné*, de Dieulefit, et *Magnan*, de la Motte-Chalencon, furent nommés commissaires, et M^e *Grimolle*, de Dieulefit, secrétaire.

Un discours de M. *Reynaud de la Gardette* termina la cérémonie, après quoi tous les assistants, sans distinction de grade, signèrent le procès verbal.

J'ai relevé parmi les noms des signataires, les noms des Dieulefitois suivants :

MM. *Pierre-Théodore Morin*, colonel, *Etienne Morin*, capitaine, *Mirabel*, capitaine, *Sambuc*, capitaine, *Lafabrègue*, curé de Dieulefit, *Combe*, major du régiment de Dieulefit, *Roux*, quartier-maître, *Vernet*, curé, vicaire perpétuel, aumônier, *Meyer*, chirurgien major, *Bonnefoy*, premier capitaine, *Noyer*, capitaine, *Sambuc*, capitaine, **Soubeyran aîné**, capitaine, *Roux*, capitaine, *Brotin*, capitaine, *Du Colombier*, capitaine, *Jean Henry Morin*, lieutenant, *Bonnefoy cadet*, lieutenant, *Valdeiron*, lieutenant, *Dupuy*, lieutenant, *Laplace*, lieutenant, *Poujoulat*, lieutenant, *Farnalier*, lieutenant, *Farnalier*, porte drapeau, *Bruno Barral*, porte drapeau, *Combe*, volontaire, *Grimolle*, capitaine et secrétaire.

(V/9) Cette contribution patriotique fixée par le décret du 6 octobre 1789 de l'Assemblée Nationale fut ouverte le 1er décembre 1789 sur un registre déposé à cet effet dans la Maison de Ville, et arrêtée le 2 mars 1790, par la déclaration suivante du Conseil de Ville :

« *Nous maire et officiers municipaux de la Ville de Dieulefit déclarons que le présent registre contient les déclarations qui ont été faites pour la contribution patriotique par quatre cent vingt et une personnes sur Six cents cinq qu'il ya de domiciliées et Résidentes dans la dite ville dont la liste préalablement formée est jointe au présent registre. Et en outre par les cytoyens qui sans être tenus en aucune déclaration ont cependant voulu être inscrits sur la même liste et faire aussi leur offrande à la patrie. Et à l'égard de celles qui n'ont point paru elles sont hors d'état de pouvoir faire une offrande à la patrie, sauf le sieur La Combe.*

« *Fait et clos à Dieulefit après avoir rempli les formalités prescrites par les décrets concernant la contribution patriotique le second jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt dix et nous sommes signés.*

« *Grimolle, maire, Mirabel, procureur de la Commune, Chastan, officier municipal, Soubeyran aîné, officier municipal, Bruno Barral, officier municipal, Prudent, officier municipal, Paulet, officier municipal, fs Poujoulat, officier municipal, Reboul, officier municipal.*

« *Valdeiron, secrétaire.* »

La liste annoncée par le procès verbal ci-dessus n'existe pas dans le dossier composé du seul registre dont il est parlé et dont je viens de poursuivre la lecture avec un intérêt plus grand que je ne puis le dire. Ce registre à lui seul mériterait une étude particulière, je le signale à ceux que l'histoire de notre localité intéresse.

Suivant la situation de fortune des souscripteurs, ces derniers firent leur déclaration sous deux formes différentes.

Les plus riches souscrivirent avec quelques variantes sous la forme que j'appellerai N° 1 et dont je donne ci-dessous la teneur d'après celle au bas de laquelle **Abraham Soubeyran** apposa sa signature :

N° 417. *Je soussigné Pierre Abraham Soubeyran, nég en gros, déclare avec vérité que la somme de quatre cent cinquante Livres dont je contribuerai aux besoins de l'état est conforme aux fixations établies par le décret de l'Assemblée Nationale du six octobre dernier concernant la contribution patriotique et je m'engage de l'acquitter en trois paiements avant l'expiration des trois termes fixés par l'article onze du dit décret.*

Je désigne de plus celui qui sera mon héritier pour être a mes droits à l'époque où le remboursement de la cotisation patriotique devra s'effectuer suivant l'article seize du susdit décret. A Dieulefit le vingt neuf janvier mil sept cent quatre vingt dix.

Soubeyran ayné.

Ceux qui étaient dans une situation de fortune plus modeste, et qui, d'après le décret de l'Assemblée Nationale n'étaient tenus à aucune déclaration, souscrivirent sous la forme suivante, c'est celle qu'employa mon trisaïeul Antoine Soubeyran :

N° 160. *Je soussigné Antoine Soubeyran négociant déclare que mon vœu étant de contribuer aux besoins de l'Etat j'offre librement et volontairement vingt quatre livres et je m'engage de les acquitter en trois termes ainsi qu'il est porté par le décret de l'Assemblée Nationale concernant la contribution patriotique. A Dieulefit le quatre décembre mil sept cent quatre vingt neuf.*

Soubeyran cadet.

Voici encore quelques-unes des souscriptions que j'ai relevées (il faut les multiplier par 5 pour avoir leur valeur correspondante actuelle, en valeur d'achat, naturellement)

N°	1. Lafabrègue, curé ...	300 Livres			<i>m</i> ^e -chirurgien	72 Livres
—	2. Jean Louis Mirabel, bourgeois	100 —	—	84. Claude Blancard, cardeur	3 —	
—	5. Pierre Théodore Morin, négociant, pour lui et ses deux fils	10.000 —	—	92. Jacques Defaysse, tondeur	6 —	
—	6. Louis Borel, bourgeois	200 —	—	115. Esprit Brotin, notaire	150 —	
—	8. Jean Pierre Rodet, teinturier	100 —	—	116. Jean Hector Noyer	150 —	
—	13. Louis Vernet, foulonnier	9 —	—	141. Jean Reboul, négociant	200 —	
—	21. Charles Jean-Laplace, négociant	100 —	—	142. Joseph Astruc, drapier	10 —	
—	29. Jean Michel Dufour (mon trisaïeul)	3 —	—	150. Mathieu Astruc, cardeur	vingt sols	
—	34. François Roman	18 —	—	212. Joseph Piolet, travailleur	trente sols	
—	37. Pierre Paul Jean-Laplace,	100 —	—	217. Etienne Barjot, tisserand	9 Livres	
—	40. Jean Pierre Reboul, m ^e -cordonnier	6 —	—	257. Jean Pierre Pouzet	12 —	
—	45. Daniel Brisset	36 —	—	299. Augustin Pouzet, potier	18 —	
—	47. Jacques Roux, chapelier	24 —	—	306. Jean François Pouzet, travailleur	18 —	
—	62. Mari Noyer, cordonnier	18 —	—	325. Etienne Noyer, bourgeois	150 —	
—	64. Jean Antoine Reboul, potier	36 —	—	332. Antoine Defaysse, tondeur	18 —	
N°	68. Antoine Defaysse, tondeur	6 —	—	335. Jean Blancard, foulonnier	12 —	
—	69. Pierre Chavagnac, aubergiste	100 —	—	378. Hélié Sambuc, négociant	600 —	
—	76. Jean Daniel Dupuy,		—	402. Jacques François Combe, notaire	600 —	
			—	404. François Bonnefoy, négociant	2.400 —	
			—	415. Jean Jacques Noyer, négociant	60 —	

Les Familles

REBOUL – PROVENÇAL, de Dieulefit et Crest

(X/14) JEAN-PIERRE REBOUL (des REBOUL, marchand drapiers à Dieulefit), appartenait à une des plus vieilles familles protestantes de la région. J'ai trouvé dans notre localité, déjà au milieu du XVII^e siècle, de nombreuses familles de ce nom qui ne m'ont paru avoir aucun rapport entre elles. Il y avait aussi des REBOUL à *Poët-Laval*, à *Comps*, et, débordant notre vallée, à *Saint-Julien-en-Quint*, à *Saillans*, à *Die*, dans celle de la Drôme. Leur nombre même, qui atteste leur ancienneté immémoriale dans notre vallée et dans le Dauphiné méridional, ne me permet pas de donner comme complets les renseignements qui vont suivre. Je m'empresse de le dire : toutes mes notes sur les REBOUL attendent encore le travail définitif que mériteraient ces vieilles familles dieulefitoises.

JEAN-PIERRE REBOUL, le mari de **Suzanne Soubeyran** appartenait à une famille dont le premier ancêtre connu :

I. — DANIEL REBOUL vivait à Dieulefit à la fin du XVII^e siècle, marié à *Catherine Noyer*, fille de *David Noyer*, de Comps, et de *Jeanne Noyer*, cette dernière fille elle-même de *David Noyer*, ehâtelain de Comps et Orcinas, de la grande famille des *Noyer* d'Orcinas-Comps, il en eut plusieurs enfants, dont trois me sont connus :

1° *ETIENNE*, né à Dieulefit en 1694, et dont j'ignore les~destinées ;

2° *PIERRE*, né le 16 décembre 1695 ; potier de terre à Dieulefit, il est l'auteur d'une branche que je donnerai plus loin ;

3° *JEAN-PIERRE* qui suit :

II. — JEAN-PIERRE REBOUL paraît être celui qui, par son travail et sa valeur personnelle, fixa les destinées de sa famille, et celles de ses descendants. Il est désigné comme « journalier » dans son contrat de mariage, mais on le trouve établi comme marchand drapier par la suite. Il épousa, le 17 Janvier 1724, *Louise Gras*, fille de David Gras et de Catherine Arnaud de Dieulefit (le contrat de mariage fut reçu par M^e Brotin, notaire). Il mourut à Dieulefit le 15 juin 1776, après avoir par deux fois fait son testament, une 1^{re} fois le 19 mai 1766, et une 2^e fois, le 14 juillet 1174, par devant le notaire Combe. Ces testaments témoignent du chemin parcouru par leur auteur. Le journalier d'antan lègue à son fils aîné *DANIEL* REBOUL 600 Livres (outre les 1200 et les 400 Livres qu'il lui avait déjà cédées), il lègue aussi 1200 Livres à *JEAN-PIERRE* REBOUL, son autre fils, ainsi que 300 Livres à chacune de ses petites-filles *Marie* et *Madeleine REBOUL*, filles de *DANIEL* REBOUL, son fils aîné, et nomme pour son héritier universel *PAUL* REBOUL, son fils cadet. Ces dispositions testamentaires sont à n'en pas douter, un indice de l'aisance à laquelle avait dû parvenir le petit journalier d'autrefois. Le testament de JEAN-PIERRE REBOUL pose un problème familial que je n'ai pu résoudre ; pourquoi substitua-t-il à son fils aîné *DANIEL* son plus jeune fils *PAUL*, en nommant ce dernier son héritier universel ? Rien, dans les actes que j'ai eus sous les yeux n'a pu me le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la situation des fils du testateur en fut profondément changée, de même que les destinées de leurs descendants. Le fils aîné de JEAN-PIERRE REBOUL, *DANIEL*, établi comme cardeur de laines, me paraît être resté dans une situation modeste ; sa descendance est actuellement éteinte dans les mâles, à ma connaissance du moins ; son second fils, *JEAN-PIERRE*, établi comme cordonnier, est celui sur lequel j'ai le moins de renseignements ; j'ignore s'il a des descendants. Le plus jeune fils de JEAN-PIERRE REBOUL, *PAUL*, lui succéda dans son commerce et hérita de tous ses biens ; il fut marchand drapier comme lui, et ses descendants, s'élevant progressivement dans l'échelle sociale, en arrivèrent à occuper dans notre localité une place de premier plan.

Ainsi que je viens de le dire, JEAN-PIERRE REBOUL et *Louise Gras* eurent trois fils :

1° *DANIEL REBOUL*, dit «*Cavalier*» ; il était cardeur de laines, et épousa le 20 juin 1758, *Suzanne Raspail*, fille de Daniel Raspail et de Marie Archinard ; les nouveaux époux, en demandant la bénédiction du curé de Dieulefit, déclarèrent avoir déjà quatre enfants (mariés au «désert», comme tous les protestants d'alors, ils durent demander la bénédiction d'un prêtre, pour légitimer leur mariage et les enfants qu'ils en avaient eus). Leur contrat de mariage avait été reçu le 15 mai précédent par le notaire Combe, *Suzanne Raspail* mourut à Dieulefit, âgée de 53 ans, le 14 février 1776 ; son mari lui survécut de longues années, il mourut lui-même à Dieulefit le 24 avril 1793, à l'âge de 66 ans. Trois enfants naquirent de leur mariage.

A) *Marie REBOUL*, née le 12 février 1733, mariée à *Jean Lautier* ou *Liotier*, de Dieulefit.

B) *Louis REBOUL*, né le 11 janvier 1755, décédé à Dieulefit le 14 août 1804 ; marié à *Marie Benoît*, de Dieulefit (contrat reçu le 12 août 1780 par M^e Combe), il en eut une fille, *Marie*, née le 23 juin 1781, et qui épousa le 18 pluviôse an 9, *Hector Granjon*, voiturier à Dieulefit. La branche aînée des REBOUL s'éteignit avec elle.

C) *Madeleine REBOUL*, née le 21 décembre 1758, mariée le 13 juillet 1778 à *Claude Carton*, de Chamaloc, mais habitant à Dieulefit.

2° *JEAN-PIERRE REBOUL*, cordonnier à Dieulefit ; marié par le pasteur Rozan. « au désert », le 27 janvier 1773, à *Magdelaine Chaste*, née à Dieulefit en 1735, décédée dans cette localité le 2 mars 1785, à l'âge de 40 ans. Quatre enfants naquirent de ce mariage :

A) *Marie-Louise REBOUL*, née le 17 mai 1773 ;

B) *Marie-Magdeleine REBOUL*, née le 2 août 1776 ;

C) *Pierre-Abram REBOUL*, né le 9 octobre 1777, il reçut ces deux prénoms en souvenir de son parrain **Pierre-Abraham Soubeyran** ;

D) *Anne-Françoise REBOUL*, née le 6 mars 1782.

Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ignore complètement les destinées des quatre enfants de *JEAN-PIERRE REBOUL*, et de *Magdelaine Chaste*.

3° *PAUL REBOUL*, qui suit.

III. — *PAUL REBOUL*, naquit à Dieulefit vers 1734, et mourut dans cette même localité le 26 mai 1793, à l'âge de 59 ans (après avoir testé le 2 février 1778, bien des années auparavant, par devant M^e Combe, notaire). Marchand drapier, et successeur de son père, dont il fut l'héritier, il épousa le 2 août 1760, *Elisabeth Jean-Laplace*, fille de Daniel Jean-Laplace et de Marie Noir (contrat reçu le 17 avril 1774, quatorze ans après le mariage, par M^e Combe ; notaire). Quatre enfants naquirent de cette union :

1° *JEAN-PIERRE REBOUL*, qui suit ;

2° *PAUL REBOUL*, né le 16 février 1765 ;

3° *MARIE-CATHERINE*, née le 29 mai 1766, décédée le 11 septembre 1805 à Dieulefit, après avoir épousé le 18 décembre 1787, *Pierre-Paul Jean-Laplace*, de Dieulefit ;

4° *DANIEL REBOUL*, né le 22 juillet 1768.

IV. — JEAN-PIERRE REBOUL, marchand drapier comme son père et son grand-père. Il naquit à Dieulefit le 19 août 1761, et mourut dans cette localité le 9 septembre 1827. Il se maria trois fois ; en 1^{res} noces, à *Elisabeth Provençal*, de la Motte-Chalencon (contrat reçu le 4 août 1781, par M^e-Combe, notaire), et en 2^{es} noces, le 30 nivôse an 8, à **Suzanne Soubeyran** (contrat du 29 nivôse an 8, chez le même notaire) ; en 3^{es} noces, à *Rosalie Camus*. Il perdit sa seconde femme après, quelques mois de mariage, la première seule lui donna des enfants :

- 1° *JEANNE-MARIE-VICTOIRE* REBOUL, née le 28 juillet 1782, mariée le 17 fructidor an 10, à *Jacques-Etienne Jean-Laplace*, fils de Louis-Daniel Jean-Laplace et de Charlotte Chastan ;
- 2° *JEAN-PIERRE* REBOUL, il suivra ;
- 3° *PAUL-AUGUSTE* REBOUL, qui fut l'auteur de la branche des *Reboul-Garnier*, de Crest, et qui suivra également ;
- 4° *MARIE-ELIZABETH* REBOUL, née vers 1788, mariée à *Louis Reynier*, orfèvre ; elle est décédée à Dieulefit le 29 septembre 1839.

V. — JEAN-PIERRE REBOUL, né à Dieulefit le 10 novembre 1783, décédé à Dieulefit le 15 décembre 1840 ; marié le 6 décembre 1804 à *Anne-Marguerite Bonnefoy* (fille de Claude-Balthazar Bonnefoy et de Marguerite Corbe) ; née à Dieulefit le 2 avril 1784, cette dernière mourut dans la même localité le 14 avril 1850, après avoir donné à son mari quatre enfants :

- 1° *PIERRE-EDOUARD-BALTHAZAR* REBOUL, qui suit ;
- 2° *AMELIE-ANNA* REBOUL, née le 27 février 1807 ;
- 3° *ROSALIE-OCTAVIE* REBOUL, née le 27 mai 1811 ;
- 4° *PAUL-HENRY* REBOUL, né le 25 janvier 1816.

VI. — PIERRE-EDOUARD-BALTHAZAR REBOUL, né à Dieulefit le 18 prairial an 13 (7 juin 1803), décédé à Charols le 11 décembre 1864, marié à *Adèle Michel* ; cette dernière lui donna trois enfants :

- 1° *ADELE-AMELIE* REBOUL, née à Dieulefit le 28 octobre 1835, mariée le 10 mai 1853, à *Emile Piollenc*, de Saint-Just, né à Poët-Laval le 19 août 1821, de Jean-Pierre Piollenc et de Marguerite Blain (une des sœurs de cette dernière, *Anne Blain*, avait épousé mon arrière-grand-père *Baptiste Poulin*) ; elle donna à son mari deux filles :
 - A) *Gabrielle*, épousa *Jean Diederichs*, industriel à Lyon ;
 - B) *Elise*, épousa *Charles Diederichs*, neveu du précédent, industriel à Bourgoin.
- 2° *MARIE-LOUISE-ISABELLE* REBOUL, née à Dieulefit le 6 mai 1846 ; mariée le 13 novembre 1871, à *Henri Souloul* de Lasalle (Gard) ; elle lui donna trois enfants :
 - A) *Henri*, commerçant à Calais, marié à *Marie Devienne*, de Calais, est décédé à Dieulefit en 1922 ; sa veuve s'est remariée avec mon beau-frère *Marcel Chardounaud* ;
 - B) *Valentine*, est célibataire ;
 - C) *Marguerite*, a épousé *André Leblanc*, de Marseille, d'où un fils :
 - a) *Jacques Leblanc*.

3° *PAUL-ADOLPHE-ROMUALD* REBOUL, qui suit.

VII. — *PAUL-ADOLPHE-ROMUALD* REBOUL, né à Dieulefit le 7 février 1848, décédé dans cette localité le 25 août 1894, marié le 19 septembre. 1877, à *Julie-Léonie Laroue*, du Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire), née à Laroue (commune du Mazet), le 29 octobre 1849, décédée à Dieulefit le 22 août 1913, après avoir donné à son mari quatre enfants, dont :

1° *GASTON* REBOUL, né à Dieulefit le 20 novembre 1879, décédé à Paris le 22 août 1925 sans laisser d'enfants de son mariage avec *Jeanne Mothe* (à Paris, le 6 décembre 1924).

2° *MARIE* REBOUL, née à Dieulefit le 15 septembre 1882, décédée à Hyères le 31 décembre 1900, célibataire.

3° *AMELIE* REBOUL, née à Dieulefit le 21 août 1888; mariée le 18 septembre 1919 à *Charles Constantin*, industriel à Crest, elle lui a donné quatre filles :

A) *Hélène*, née le 12 juill-et 1920 ;

B) *Odette*, née le 5 décembre 1923 ;

C) *Janine*, née le 20 juin 1927 ;

D) *Micheline*, née le 25 septembre 1931.

Par suite de la mort prématurée de mon vieil ami *GASTON* REBOUL, *M^{me} Constantin* est la dernière *Reboul* de la branche aînée, issue de, *PAUL* REBOUL et d'*Elisabeth Jean-Laplace*, et cette dernière s'éteindra avec elle.

Je ne veux pas laisser ces REBOUL sans adresser un souvenir ému à la mémoire de *M^{me} ADOLPHE* REBOUL qui fut pour ma femme une conseillère et une fidèle amie que nous ne pouvons pas oublier. Nous sommes heureux de pouvoir reporter sur sa fille, *M^{me} Constantin*, et sur les siens, la profonde affection qui nous unissait déjà à sa mère ; ils nous la rendent, nous le savons, de tout cœur.

Branche des REBOUL - GARNIER

V. — *PAUL-AUGUSTE* REBOUL, fils cadet de *JEAN-PIERRE* REBOUL et d'*Elisabeth Provençal*, est l'auteur de cede branche ; né à Dieulefit le 20 août 1785, il décéda dans cette localité le 20 mai 1850, après avoir épousé *Sophie Garnier*, qui lui donna trois enfants :

1° *PIERRE-PAUL-ALEXANDRE* REBOUL, qui suit.

2° *LOUIS-ALEXANDRE* REBOUL, auteur, des *Reboul-Poulin* ; né à Dieulefit, le 19 août 1814, il épousa, le 4 octobre 1848, *Emilie Poulin*, née à Chamaret le 6 octobre 1827, de *Baptiste Poulin* et de *Anne Blain* ; cette dernière lui donna une fille :

A) *Augusta* REBOUL, née à Dieulefit le 1^{er} août 1849, mariée le 18 juin 1867 à *Jean Bernard*, pasteur à La Paillette (commune de Montjoux), près de Dieulefit ; deux filles sont nées de ce mariage : *Jeanne* et *Marguerite Bernard* ; on les trouvera dans mes notes sur la famille *POULIN*, et sur la descendance de *Baptiste Poulin*, mon arrière-grand-père.

3° *SOPHIE-VICTOIRE-AMINTE* REBOUL, née à Dieulefit le .18 mars 1824, mariée le 24 février 1844 à *Jean-Louis Constantin*, de Montboucher.

VI. — *PIERRE-PAUL-ALEXANDRE* REBOUL, le 12 février 1813, décédé à Crest le 24 décembre 1889 ; marié le 15 janvier 1838 à *Marie Garnier*, née à Crest le 17 novembre 1816, décédée dans cette ville le 14 novembre 1905; trois enfants naquirent de ce mariage :

- 1° *ERNEST* REBOUL, qui suit.
- 2° *SOPHIE* REBOUL, décédée à l'âge de 18 ans.
- 3° *EMMA* REBOUL, décédée à l'âge de 7 ans.

VII. — *ERNEST* REBOUL, né à Crest le 28 mars 1839, décédé dans cette ville le 11 septembre 1917, marié le 2 décembre 1863, à *Mathilde Scheffer*, née à Nîmes le 26 juin 1845, décédée à Crest le 20 septembre 1926 ; trois enfants sont nés de ce mariage :

- 1° *PAUL* REBOUL qui suit.
- 2° *EMMA* REBOUL, née à Nîmes le 17 juillet 1868, mariée le 2 décembre 1889 à *Alfred Scheffer*, docteur en médecine, né à Winstein le 24 décembre 1856, à qui elle a donné quatre enfants :
 - A) *Robert SCHEFFER*, docteur en médecine, né à Strasbourg le 11 septembre 1889, marié le 7 août 1920 à *Antoinette Krafft* de Strasbourg.
 - B) *Marie*, née à Strasbourg, le 14 mai 1891, mariée le 2 décembre 1913 à *Georges Roman*, de Charols.
 - C) *Mathilde*, née à Strasbourg, le 29 août 1895, mariée le 18 novembre 1919 à *G. Méjan*, de Calvisson (Gard).
 - D) *Edith*, née à Strasbourg le 31 mars 1895, mariée le 5 septembre 1919 à *Eug. Bach*, de Lausanne.
- 3° *EMILE* REBOUL, docteur en médecine, né à Crest le 23 août 1873, marié le 2 octobre 1901, à *Laure Casalis*, née au Lessouto le 3 novembre 1866, du missionnaire *Eugène Casalis* et de M^{lle} de Pury ; deux fils sont nés de ce mariage :
 - A) *Ernest REBOUL*, né à Edimbourg (Ecosse), le 6 septembre 1902, marié le 8 octobre 1927 à *Idelette Scheffer*, d'où une fille :
 - a) *Françoise*, née le 1^{er} février 1930.
 - B) *Adrien REBOUL*, né le 28 novembre 1906.

VIII. — *PAUL* REBOUL, né à Crest le 17 septembre 1864, marié en 1^{res} noces à *Pauline de Bouilhanne de Lacoste*, de Montélimar, née à Montélimar le 19 novembre 1862, décédée au Chambon de Tence le 26 mai 1908, et en 2^{es} noces à *Léa Pons*, de Nîmes ; *PAUL* REBOUL a eu quatre enfants de son premier mariage, et une fille du second, dont :

- 1° du 1^{er} lit, *MAURICE* REBOUL, né le 2 juillet 1890, marié le 29 septembre 1921 à *Marguerite Hoffet*, née à Lyon le 26 novembre 1899, de Henri Hoffet et de Pauline Latune, d'où :
 - A) *Françoise*, née le 26 décembre 1928 ; B) *Philippe*, né le 1^{er} janvier 1926 ;
 - C) *Pierre*.
- 2° du 2^e lit, *ANNETTE* REBOUL, née le 21 novembre 1911.

Branche de Pierre REBOUL, potier de terre

II. — *PIERRE* REBOUL, potier de terre à Dieulefit, fils de *DANIEL* REBOUL et de *Catherine Noyer* ; né à Dieulefit le 16 décembre 1695, il épousa le 9 février 1717, *Genevieve Barnier*, de Dieulefit (contrat reçu par M^e Brotin, notaire, le 5 du même mois) ; je lui connais deux fils :

1° *JEAN-PIERRE* REBOUL, qui suit ;

2° *FRANÇOIS* REBOUL, aussi potier de terre, marié le 31 août 1762 à *Françoise Gallien*, de Dieulefit ; je ne sais rien de plus sur lui.

III. — *JEAN-PIERRE* REBOUL, potier de terre comme son père, né à Dieulefit vers 1728, décédé le 7 février 1786, âgé de 58 ans; marié le 1^{er} février 1752 à *Marguerite Gallien*, fille de Mathieu Gallien et de Marie Vernet ; cette dernière lui donna quatre enfants que je connais :

1° *ANNE* REBOUL ;

2° *PIERRE* REBOUL, qui suit ;

3° *JOSEPH* REBOUL, travailleur de terre, marié à *Marguerite Reboul* (d'une autre famille *Reboul* que je ne connais pas) ; elle lui donna quatre enfants :

A) *Izabeau* REBOUL ;

B) *Daniel* REBOUL ;

C) *François* REBOUL, né le 20 juillet 1791 ;

D) *Joseph* REBOUL, né vers 1800, marié le 15 janvier 1820 à *Marie Noyer*, fille de Mari Noyer et d'Elizabeth Chavagnac, de Dieulefit ;

4° *FORTUNE* REBOUL, né à Dieulefit le 25 novembre 1769, marié le 20 thermidor an 9 à *Elizabeth Jean-Laplace*, née à Dieulefit le 31 août 1770 de Louis Jean-Laplace et de Justine Poulet ; j'ignore si des enfants naquirent de ce mariage.

IV. — *PIERRE* REBOUL, potier de terre à Dieulefit, marié le 14 octobre 1783 à *Marianne Reboul* (d'une autre famille *Reboul* de Poët-Laval), fille de Jean Reboul et de Anne Gallien ; cette dernière lui donna cinq enfants que je connais :

1° *JEAN-PIERRE* REBOUL, né à Dieulefit le 11 février 1787, j'ignore ses destinées ;

2° *MARGUERITE* REBOUL, née le 30 juillet 1788 ;

3° et 4° *ANNE* et *MARIANNE* REBOUL, jumelles, nées le 29 septembre 1791 ;

5° *MARIANNE-ROSALIE* REBOUL, née à Dieulefit vers 1800, mariée le 3 septembre 1816 à son cousin *ETIENNE* REBOUL, de Poët-Laval, elle suit.

V. — *MARIANNE-ROSALIE* REBOUL (elle est appelée *Marie-Rosalie* dans les actes de mariage de ses enfants), fille du précédent et d'autre *Marianne Reboul* ; son mari, *ETIENNE* REBOUL, fils de *DANIEL* REBOUL et de *Marie-Anne Brès*, de Poët-Laval, appartenait à une autre famille REBOUL que j'ai à peine étudiée, et sur laquelle j'ai très peu de renseignements. Le père et la mère d'*Etienne Reboul* s'étaient mariés « au désert » le 20 avril 1776, le pasteur Rozan avait béni leur mariage ; son grand-père *JEAN* REBOUL, fils d'autre *JEAN* REBOUL et de *Marianne Chapuis*, de Poët-Laval, avait épousé le 17 octobre 1751 *Anne Gallien* de Dieulefit, et avait eu également son mariage béni « au désert », par le même pasteur Rozan ; son frère aîné *DANIEL* REBOUL, né à Poët-Laval le 12 février 1787, serait, si je ne me trompe, l'ancêtre des REBOUL, actuellement encore à Labri (commune de Poët-Laval) et des REBOUL-NOYER, des Grands Moulins à Dieulefit (la chose serait à vérifier) ; *MARIANNE* REBOUL donna à *Etienne Reboul*, son mari, plusieurs enfants, dont :

1° *AUGUSTE* REBOUL, qui suit ;

2° *ADOLPHE* REBOUL, dont j'ignore les destinées ;

3° *DELPHINE* REBOUL, née à Dieulefit le 27 janvier 1820, mariée le 26 février 1846 à *Alexandre Daubois*, de Dieulefit ;

4° *MILITINE* REBOUL, née à Dieulefit le 20 juin 1826, mariée le 26 octobre 1850, à *Marcet Thiers*, du Buis ;

5° *ADELAÏDE* REBOUL, née à Dieulefit le 26 juillet 1835, mariée le 7 avril 1859 à *François Bertrand*, de Rottier, commune de la Motte-Chalencon,

A) *Emile BERTRAND* fut un pasteur distingué de l'Eglise méthodiste.

VI. — AUGUSTE REBOUL, né à Dieulefit le 4 mai 1819, marié le 21 mars 1840 à *Pauline Poulin* ; cette dernière lui donna deux enfants :

1° *AUGUSTE* REBOUL, marié à *Louise Bouchet*;

2° *NOEMIE* REBOUL, mariée à *François Lafache* ; je les donnerai plus loin au chapitre XVIII, dans ma notice sur la famille *Poulin*

Mon oncle AUGUSTE REBOUL (sa femme *Pauline Poulin* était la sœur de mon grand-père), habitait à Dieulefit, rue du Savelas, dans la maison où j'habite moi-même depuis mon mariage. J'ai transformé la maison, naturellement, mais la balustrade de la terrasse est restée telle qu'il l'avait lui-même installée, avec ses initiales entrelacées.

Les NOYER, d'ORCINAS et de COMPS

(Y/14) ETIENNE NOYER, des NOYER de *Comps*, appartenait à une branche d'une des plus anciennes et des plus importantes familles protestantes du Valentinois et du Diois.

J'ai fait sur toutes les branches de cette famille, à laquelle je me rattache moi-même par deux de mes aïeules, les recherches les plus étendues — sinon les plus complètes — qu'il m'ait été possible de faire.

En donnant ici les résultats auxquels je suis arrivé, je ne sortirai pas cette fois du cadre de cette étude. Presque toutes les familles dieulefitoises que j'ai rencontrées au cours de mes recherches, descendent en effet, de près ou de loin, des NOYER d'*Orcinas* et de *Comps* (y compris sans doute les NOYER de *Vesc*, qui sortent aussi de *Comps*).

Ce sont non seulement les SOUBEYRAN de la branche aînée, par une aïeule d'**Elisabeth Brachet** et une aïeule aussi d'**Octavie Mallet**, et les SOUBEYRAN de la branche cadette, par une aïeule de **Marie Vachon** — et une aïeule encore de ma chère mère — mais aussi les *Reboul-Provençal*, les *Dupuy*, les *Sambuc* et bien d'autres encore, à l'origine desquels on retrouve les NOYER. Cette famille est si ancienne et si nombreuse qu'on peut la regarder comme la mère de toutes les bonnes familles de la région.

Une généalogie manuscrite établie au XVII^e siècle par un Noyer, de Comps, et qui m'a été aimablement communiquée par M. Gustave Noyer-Duval, de Lyon, fait remonter les NOYER jusqu'à :

I. — PONS NOYER, qui vivait à Comps ou Orcinas à la fin du XV^e siècle. Son fils :

II. — JACQUES NOYER fut père de :

III. — HENRY NOYER, d'après la généalogie manuscrite ci-dessus et une feuille de baptistaires qui est actuellement entre les mains de Mme Gustave Gresse, née *Jean*, elle-même descendante des *Noyer*, de *Comps*, eut, entre autres enfants :

- 1° *DAVID NOYER*, châtelain de Comps et Orcinas ;
- 2° *POL NOYER*, né le 24: avril 1602, il est baptisé dans le Temple de Comps par M. Gey (sic) ministre de la parole de Dieu ;
- 3° *CATHERINE NOYER*, née le 8 juillet 1604 « environ 9 heures, sur le soir », elle est aussi baptisée par le pasteur Jeay (sic) ;
- 4° *PAUL NOYER*, né le 31 mars 1607, « sur les 10 heures du matin », baptisé encore par le pasteur Jey (sic) ;
- 5° *ETIENNE NOYER*, né le 11 juin 1609 « environ 10 heures du matin », baptisé par le même pasteur Jay (sic).

Ces baptistaires, écrits, je présume, de la main même d'*HENRY NOYER*, semblent avoir fait partie d'un registre dont ils seraient une épave ; tels quels, ils sont précieux à plus d'un titre ; ils nous apprennent que Comps possédait déjà un Temple au commencement du XVII^e siècle, et que le pasteur Gey, ou Jeay, ou Jey, ou Jay — c'est toujours le même nom orthographié de manières différentes — desservit cette Eglise pendant les années 1602 à 1609.

Par ces quelques notes échappées au désastre irréparable qu'a été pour la famille *Noyer* la perte de ses archives, on peut imaginer quelle source inépuisable de renseignements eussent été ces archives pour les *Noyer* eux-mêmes et pour l'histoire de notre région. M^{me} Gresse dont je viens de citer le nom et qui la dernière de sa famille, a possédé le domaine ancestral des *NOYER*, la maison et la ferme de *Blachon*, à *Comps*, m'a souvent dit avoir vu encore chez elle tous ces vieux papiers de famille, en si grand nombre, qu'un sac entier en était rempli. Son père les confia un jour à M. Emile Barnier, de Comps, pour faire des recherches en vue de je ne sais quel héritage hypothétique : on ne les revit plus, et jamais non plus elle ne put obtenir des héritiers de M. E. Barnier, décédé sur ces entrefaites, que ce trésor familial lui fût rendu, il avait disparu pour toujours (sans qu'on puisse en accuser, je m'empresse de le dire, les héritiers de M. Barnier, dont la bonne foi et l'honnêteté sont hors de doute).

Des cinq enfants de *HENRY NOYER*, dont nous avons ainsi les noms, deux seulement nous sont connus :

- 1° *DAVID NOYER*, qui m'a paru être l'ainé (sans que je n'aie aucun acte qui l'établisse d'une façon certaine) et qui suit :
- 4° *PAUL NOYER*, auteur des *NOYER*, de Comps, et qui suivra ;

IV. — *DAVID NOYER*, désigné dans plusieurs actes comme « châtelain » de Comps et Orcinas. Cette qualification, qui n'a rien à voir, en l'occurrence, avec la possession d'un château, ou d'une châteltenie, n'est pas un titre, il faut bien le dire, avec le sens que l'on pourrait donner à ce terme ; elle témoigne cependant de la situation éminente qu'occupait déjà la famille *NOYER* dans notre région au commencement du XVII^e siècle, puisque deux de ses membres — comme d'ailleurs le notaire *NOYER*, à Vesc, — remplissaient cet office, réservé généralement par les nobles aux notables les plus en vue de leurs seigneuries.

La véritable signification de ce terme de « châtelain », pris dans l'acception qui lui a été donnée par les notaires de l'époque chaque fois que je l'ai vu accolé, dans certains actes, au nom de DAVID et HENRY NOYER, d'Orcinas, ou d'ETIENNE NOYER, de Vesc, ou encore d'un *Monier*, ou d'un *Combe*, ou d'un *Brotin*, à Dieulefit, nous est donnée par une délibération du Conseil de ville de Dieulefit en date du 11 octobre 1782. Le dit Conseil de ville entérine la nomination, par le seigneur de Dieulefit, le marquis de Chabrilan, du notaire Brotin, comme «son» châtelain, en remplacement du notaire Combe, démissionnaire. Cette délibération nous révèle que le châtelain était le représenté du seigneur dans tous les rapports que ce dernier entretenait avec ses ressortissants, communautés, fermiers, etc., etc. et que l'office de châtelain était un office *rétribué*, tout autant qu'une fonction honorifique. Le châtelain, dans notre région, et ce devait être la même chose ailleurs, était en effet, le premier après le seigneur, dont il était le représentant, le mandataire. C'est ainsi qu'on trouve également cette expression : « un tel » châtelain, du seigneur de « tel endroit ». Cette qualification, en tout cas, était personnelle à celui qui en remplissait l'office, et disparaissait avec lui, s'il venait à décéder. Sa démission avait le même effet, et il ne pouvait accoler à son nom la qualification de « châtelain » que pendant, la durée et l'exercice de ses fonctions. Encore bien moins pouvait-il prétendre ajouter à son nom, et ses descendants après lui, celui de la seigneurie où il exerçait, ou avait exercé son office, l'onomastique rigoureusement établie, et admise, réservant ce droit au *seul* possesseur de la seigneurie. Les documents sont là pour le prouver, les NOYER d'Orcinas, de Comps et de Vesc, les *Monier*, les *Combe*, les *Brotin*, pour ceux que je connais, ont toujours signé dans les actes que j'ai eus sous les yeux, de leur nom tout court : *Noyer*, *Monier*, *Combe*, *Brotin*. S'ils ont ajouté quelquefois à leur signature, le mot de « châtelain », ils ne l'ont jamais fait que dans des actes où ils paraissaient comme tels (délibérations d'un Conseil de ville, par exemple, où ils siégeaient en qualité de *représentants* du seigneur).

Ceci dit, pour rester dans la vérité historique, je reviens à DAVID NOYER ; marié avec *Marguerite Chastain* (ou Chastan) de Vesc, le testament de cette dernière, reçu le 31 décembre 1662, par M^e Noyer, notaire à Vesc, leur donne quatre enfants — le même testament nous apprend que *David Noyer* était déjà décédé à cette date. Voici les noms des quatre enfants que je leur connais :

- 1° *HENRI NOYER*, qui suit ;
- 2° *JEAN NOYER*, auteur des NOYER, de *Bourdeaux*, dont je donnerai plus loin la filiation ;
- 3° *YSABEAU NOYER* ;
- 4° *JEANNE NOYER*, née *vers* 1624, mariée à *David Noyer*, fils de Claude Noyer et de Catherine Reynaud, de Comps, un cousin certainement, bien que je n'aie pu le rattacher à la famille NOYER, qui nous occupe (contrat reçu le 28 juin 1654, par M^e Noyer, notaire) ; *JEANNE NOYER* testa le 22 novembre 1706 par devant M^e *Combe*, notaire à Dieulefit, et mourut à Comps le 1^{er} janvier 1724, âgée d'environ 100 ans », porte son acte de décès. *Jeanne Noyer* donna huit enfants à son mari :
 - A) *Jeanne NOYER*, épousa *François Brachet*, de Comps,
 - a) Etienne *Brachet* eut :
 - 1 Elisabeth *Brachet*, femme de **Pierre-Abraham Soubeyran** ;
 - B) *Catherine NOYER*, épousa *Daniel Reboul*, de Dieulefit, ancêtre des *Reboul-Provençal*, que nous avons déjà rencontrés, et dont une descendante, **Octavie Mallet**, épousa **Auguste Soubeyran**, et des *Reboul-Bamier*, potiers de terre, auxquels appartenait mon oncle, *Auguste Reboul*, le mari de *Pauline Poulin*, une sœur de mon grand-père *Poulin*.

V. — HENRY (II) NOYER, propriétaire, cultivateur, et sans doute, plus ou moins négociant, à Orcinas. Il est aussi qualifié de châtelain d'Orcinas dans divers actes et de châtelain de Comps dans son testament ; marié à *Louise Tavan*, fille de André Tavan et de Suzanne (illisible), de Bourdeaux (contrat reçu le 9 mai 1661, M^e Noyer, notaire). HENRY NOYER mourut en 1716 ; son testament reçu le 18 octobre 1712 par M^e Combe, notaire, nous donne les noms de tous ses enfants, et nous fait connaître que deux de ses fils, *DAVID* et *ELIE* NOYER, avaient pris avant cette date le chemin de l'exil, pour cause de religion ; il leur donne 600 Livres : « *s'ils sont en vie, et quand ils viendront se rétablir sous l'obéissance du Roy* », peut-on lire dans ce testament ; ces quelques mots évoquent devant nos yeux le drame de famille que nous pouvons imaginer, et l'angoisse de ce malheureux père en pensant à ses deux fils « hors du royaume », « s'ils sont en vie » dicte-t-il au notaire, il ne les revit jamais sans doute. Un acte du 10 octobre 1720 reçu M^e Brotin, notaire à Dieulefit nous apprend que *DAVID* et *ELIE* NOYER décédèrent avant cette date, sans avoir pu ni recueillir ni disposer du legs de leur père.

Neuf enfants naquirent du mariage d'*Henry Noyer*, et de *Louise Tavan* :

- 1° *JEAN* NOYER, qui suit ;
- 2° *DAVID* NOYER, « absents » hors du Royaume ;
- 3° *ELIE* NOYER, « absents » hors du Royaume ;
- 4° *ANDRE* NOYER, auteur d'un premier rameau des *Noyer d'Orcinas*, il suivra ;
- 5° *MARY* NOYER, auteur d'un deuxième rameau des *Noyer d'Ordnas*, il suivra également ;
- 6° *CATHERINE* NOYER, mariée à *Louis Tallon*, de Bellegarde ;
- 7° *LUCRESSE* NOYER, mariée à *David Sambuc*, de Montjoux (contrat du 4 novembre 1699, M^e Noyer, notaire) ;
- 8° *JUDITH* NOYER, mariée (contrat du 10 avril 1710, M^e Noyer, notaire), à *Antoine Estrang*, de Félines ; elle teste le 22 janvier 1745 ;
- 9° *SUZANNE* NOYER, mariée, à *Jean Cordeil*, de Bourdeaux (contrat du 18 octobre 1712, M^e Combe, notaire) ; elle teste le 14 avril 1742 par-devant, M^e Larochette, notaire à Bourdeaux.

VI. — *JEAN* NOYER, marchand à Orcinas, né dans cette paroisse à une date que je n'ai pu déterminer ; décédé avant 1760. Il épousa le 21 juillet 1716 *Marguerite Torras* (ou *Tourasse*), fille de Jean Toras et de Jeanne Gresse, de Bourdeaux (contrat reçu le 16 mai 1716 par M^e Delamorte, notaire à Die). Sept enfants naquirent de ce mariage :

- 1° *LOUISE* NOYER, née à Orcinas le 28 février 1718, décédée avant 1761 ;
- 2° *HENRY* NOYER, né à Orcinas le 2 juillet 1719, il va se fixer à Blacon, près d'Aouste, et teste le 7 décembre 1771, puis quelques années plus tard, le 28 mai 1792, devant M^e Noyer, notaire — décédé sans postérité — ;
- 3° *ETIENNE* NOYER, né à Orcinas le 5 mai 1721, il est porté « absent du Royaume » pour cause de religion, dans le testament de sa mère ;
- 4° *ANDRE* NOYER, né à Orcinas le 15 mars 1723, ménager à Poët-Laval, puis à Dieulefit ; il continue la branche aînée, qui suit ;
- 5° *MARY* NOYER, né à Orcinas le 27 janvier 1726, auteur des *Noyer-Sacan*, que je donnerai également plus loin ;

6° *MARGUERITE NOYER*, née à Orcinas le 21 mai 1729, mariée à *Pierre Blanc*, de Bezaudun, elle teste le 19 août 1792 ;

7° *HELENE NOYER*, mariée à *Jean-Pierre Mielle*, de Montjoux.

JEAN NOYER et *Marguerite Toras* quittèrent Orcinas à une date que je n'ai pu déterminer ; pour *Jean Noyer* lui-même il m'a été impossible de savoir ce qu'il put devenir après la naissance de sa dernière fille, c'est-à-dire vers 1730-1731 — et je n'ai pas trouvé son acte de décès ni à Comps, ni à Orcinas. Mourut-il à Blacon, où était fixée sa femme *Marguerite Toras*, lorsqu'elle fit son testament, à *Blacon* même, par devant M^e Grimolle, notaire à Dieulefit, le 27 mars 1761 ? *Marguerite Toras* décéda-t-elle aussi dans cette paroisse ? Je n'ai pas eu le temps de me rendre à Blacon pour résoudre cette question. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il semble y avoir eu dans la famille de *Jean Noyer*, au commencement du XVIII^e siècle, des événements graves, que je ne puis m'expliquer, mais dont les suites et les repercussions sociales sont indéniables : *Jean Noyer* et sa femme, et leurs enfants avec eux, disparaissent d'une région où leurs aïeux étaient fixés depuis des siècles, le père de *Jean Noyer*, *Henry Noyer*, était riche propriétaire, ou tout au moins aisé, et châtelain d'Orcinas, lui-même était marchand et avait dans son état les moyens de faire fortune : ses fils sont de simples cultivateurs, des « managers » suivant le langage de l'époque ; ou des fermiers, ou même simplement « travailleurs » de terre. (Contrat de mariage d'*André Noyer*, reçu le 28 avril 1776, M^e Noyer, notaire, avec *Marguerite Rouy*, de Vercoiran, domestique depuis 16 ans chez M. Verdet, négociant au Buis).

VII — *ANDRE NOYER*, né à Orcinas le 15 mars 1723, ménager à Poët-Laval, puis à Dieulefit, décédé à Dieulefit le 8 messidor an 9, âgé de 69 ans. Marié « au désert » le 9 décembre 1762 en 1^{res} noces, par le pasteur Rozan, à *Elizabeth Plautre*, fille de Jean Plautre et de Marguerite Benoît, de Poët-Laval. Marié en 2^{es} noces à *Matguerite Rouy* (ou Roucy), de Vercoiran, domestique au Buis, chez M. Verdet, négociant « depuis 16 ans », spécifie le contrat de mariage reçu, comme je viens de le dire, le 28 avril 1776 par M^e Noyer, notaire. *Marguerite Rouy* décéda à Dieulefit le 25 ventôse an 10, âgée de 60 ans, après avoir fait son testament la veille, le 24 ventôse. Je ne connais qu'un fils né du premier mariage d'*ANDRE NOYER*, *PIERRE-ANDRE NOYER*, qui suit.

VIII. — *PIERRE-ANDRE NOYER*, cultivateur, né vers 1763, à Poët-Laval, décédé le 24 janvier 1838, âgé de 75 ans, après avoir fait son testament le 2 décembre 1837, par devant M^e de Magnin, notaire à Dieulefit. Il avait épousé en 1788 (le contrat est reçu le 29 mars 1788 par M^e Brotin, notaire), *Louise Faure*, fille de Jean-Joseph Faure et de Marguerite Bec, de Bezaudun, Neuf enfants naquirent de ce mariage :

1° *HENRY NOYER*, auteur de la branche aînée des *Noyer*, de *Bezaudun*, il va suivre ;

2° *ANDRE NOYER*, auteur des *Noyer-Chastan*, il suivra également ;

3° *ELIE NOYER*, auteur des *Noyer-Palayer*, il suivra aussi ;

4° *ELIZABETH NOYER*, née le 25 thermidor an 3 ;

5° *MARGUERITE NOYER*, née le 7 floréal an 6, décédée le 14 thermidor an 8 ;

6° *MARIE NOYER*, née le 11 fructidor an 8, décédée le 6 juin 1830 ;

7° *JOSEPH NOYER*, il suivra encore ;

8° *LOUISE NOYER*, née le 12 août 1808 ;

9° *MARGUERITE NOYER*, née le 3 mai 1810.

IX. — HENRI (III) NOYER, né à Dieulefit le 13 mars 1789, va se fixer à l'époque de son mariage à Bezaudun, où il épouse *Louise Hortail* (contrat du 28 septembre 1817, reçu par M^e Brun, notaire à Bourdeaux), et où il meurt le 15 mars 1839. Ils eurent cinq enfants :

- 1° *LOUISE*, née à Bezaudun le 20 septembre 1818, mariée le 24 février 1849 à *Antoine Paturel*, de Bourdeaux ;
- 2° *HENRI NOYER*, qui suit ;
- 3° *LOUIS NOYER*, né à Bezaudun le 23 avril 1824, décédé à Bezaudun le 19 septembre 1868 ; marié le 11 novembre 1854 à *Rosalie Arnaud*, de Bourdeaux, il en a une fille,
 - A) *Mélanie NOYER*, née à Bezaudun le 26 février 1858, mariée le 14 septembre 1882 à *Auguste-Jean Gilles*, de Truinas, ce dernier né à Truinas le 4 août 1850, est décédé à Bezaudun le 2 mai 1932 ;
- 4° *ELIE NOYER*, né à Bezaudun le 18 septembre 1826, marié le 28 avril 1855 à *Eugénie Hortail*, d'où une fille,
 - A) *Elise NOYER*, née à Bezaudun le 25 octobre 1858 ;
- 5° *VICTOR NOYER*, auteur des *Noyer-Bertrand*, il suivra également :

X. — HENRI (IV) NOYER, né à Bezaudun, le 7 juin 1821, propriétaire agriculteur à Bezaudun, où il est décédé le 3 janvier 1889; marié le 17 juillet 1852 à *Elizabeth Boyer*, née à Saint-Dizier (Drôme), le 20 octobre 1829, décédée à Bezaudun le 27 mars 1896, trois fils sont nés de ce mariage :

- 1° *HENRI NOYER*, qui suit ;
- 2° *EMILE NOYER*, né à Bezaudun le 3 septembre 1856, boulanger à Valence, marié le 27 avril 1883, à *Azélie Paturel*, qui lui donne cinq enfants, tous nés sans doute à Valence, dont j'ignore leur destinées :
 - A) *Emile*, B) *Gustave*, C) *Suzanne*, D) *Marguerite*, E) *Aimé*.
- 3° *CHARLES NOYER*, auteur de la branche des *Noyer*, de *Die*, il suivra également :

XI. — HENRI (V) NOYER, propriétaire et cultivateur à Bezaudun, né à Bezaudun le 5 octobre 1853, il y est décédé le 5 avril 1901. Marié le 26 juin 1888 à *Marie Patonnier*, née à Mornans le 17 mars 1859, qui lui donna deux enfants :

- 1° *HENRI NOYER*, qui suit ;
- 2° *LEA NOYER*, née à Bezaudun, le 14 mai 1893, mariée à Villemonble le 20 novembre 1921 à *André de Saulses-la-Rivière*, né à Bourdeaux le 19 novembre 1887, de l'ancienne et très importante famille des de Saulses, d'où :
 - A) *André*, né en 1924, B) *Jeanne*, née en 1926, C) *Jacques*, né en 1931.

XII. — HENRI (VI) ALBERT NOYER, né à Crest le 4: avril 1889, domicilié à Bezaudun, marié le 20 avril 1920, à *Jeanne Gougne*, née à Bourdeaux le 28 mars 1894 , qui lui donna trois enfants :

- 1° *HENRIETTE NOYER*, née à Bourdeaux le 13 juin 1921 ;
- 2° *HENRI-ALEXANDRE NOYER*, née à Bourdeaux le 22 juin 1923 ;
- 3° *ADA-YVETTE NOYER*, née à Bourdeaux le 26 mai 1925.

Le jeune *HENRI-ALEXANDRE* NOYER fera donc la 13^e des générations dont j'ai pu après beaucoup de recherches et de difficultés reconstituer la filiation ininterrompue depuis PONS NOYER, qui vivait l'an 1500. De ce tronc vénérable, vieux de plus de 500 ans, sont sortis un grand nombre de branches que j'ai notées en passant, au fur et à mesure que je les ai rencontrées.

Les voici dans l'ordre dans lequel elles se sont détachées du tronc principal, en commençant par celle qui s'en est détachée la dernière.

Les NOYER de Valence

XI. —EMILE NOYER, fils d'HENRI (IV) NOYER et d'*Elizabeth Boyer*, boulanger à Valence, a eu, à ma connaissance, cinq enfants que j'ai déjà donnés et parmi lesquels deux fils, *EMILE* et *GUSTAVE* NOYER, seraient à Nice, paraît-il. J'ai cherché à avoir sur ces *Noyer* quelques renseignements, par les soins de M. *Charles Teyssaire*, de Bourdeaux (qui appartient aux Noyer, par sa mère), ses lettres sont restées sans réponse, et j'ai dû abandonner la partie.

Les NOYER de Die

XI. —CHARLES NOYER, fils d'HENRI (IV) NOYER et d'*Elizabeth Boyer*, fixé à Die, né à Bezaudun le 12 septembre 1860, marié le 23 août 1887 à Valdrôme, à *Aline Livache*, née le 13 septembre 1869 à Valdrôme ; sept enfants sont nés de ce mariage :

- 1° *CHARLOTTE* NOYER, née le 13 avril 1889, à Manas ;
 - 2° *LOUIS* NOYER, né le 6 janvier 1897 à Valdrôme, marié le 16 décembre 1919 à *Louise Daspres*, née le 25 octobre 1894, d'où :
 - A) *Robert-Louis* NOYER, né à Die le 16 juin 1922 ;
 - B) *Odette-Marguerite* NOYER, née à Die le 15 décembre 1925 ;
 - 3° *ROSA-SUZANNE* NOYER, née à Valdrôme le 14 septembre 1894 ;
 - 4° *ANDRE* NOYER, né à Die le 19 février 1897, marié à La Charce (Drôme) le 6 juin 1922, à *Emma-Nancy Magnan*, née à La Charce le 22 septembre 1899, d'où :
 - A) *Andrée-Odette* NOYER, née à Die le 20 février 1924 ;
 - B) *Yvette-Aline* NOYER, née à Die le 5 juillet 1929 ;
 - 5° *CHARLES* NOYER, né à Die le 23 novembre 1898, marié le 24 mars 1925 à *Marthe-Emma Brochier*, née à Penne-le-Sec le 15 septembre 1903, d'où :
 - A) *Jean-Charles* NOYER, né à Die le 3 décembre 1925 ;
 - B) *Huguette-Marguerite* NOYER, née à Die le 13 février 1927 ;
 - 6° *BERTHE-LOUISE* NOYER, née à Die le 22 septembre 1900 ;
 - 7° *MARTHE HELENE* NOYER, née à Die le 19 septembre 1903.
-

Les NOYER - BERTRAND de Dieulefit

X. — VICTOR NOYER fils d' HENRI (III) NOYER et de *Louise Hortail*, de Bezaudun. Né à Bezaudun le 25 septembre 1830, *Victor Noyer* épousa le 25 novembre 1854 *Sophie Bertrand*, de Bourdeaux, née à Crupies le 19 décembre 1835, décédée à Bourdeaux le 9 août 1919 ; trois enfants naquirent de ce mariage :

1° *LEONIE NOYER*, née à Bezaudun le 24 novembre 1857, décédée à Montpellier le 18 janvier 1929 ; mariée le 8 juin 1886 à *Samuel Aillan*, de Dieulefit, d'où :

A) *Charles*, mort pour la France ; B) *Marthe* ; C) *Emma* ; D) *Hélène AILLAN*.

2° *VICTOR NOYER*, boulanger à Dieulefit, né à Bezaudun le 5 décembre 1860, décédé à Dieulefit le 19 avril 1932 ; marié le 23 juin 1885 à *Léa Boigeol*, de Dieulefit ; deux filles sont nées de ce mariage :

A) *Berthe NOYER*, née à Dieulefit le 21 mars 1886, mariée le 24 août 1909 à *Emile Oddon*, instituteur ;

B) *Henriette NOYER*, née à Dieulefit le 16 mai 1901, professeur de dessin, célibataire ;

3° *CELINA NOYER*, née à Bezaudun le 26 avril 1863, mariée le 17 novembre 1888 à *Auguste Teyssaire*, de Bourdeaux, d'où un fils, *Charles Teyssaire*, mon aimable correspondant.

Les NOYER - CHASTAN de Nice

IX. — ANDRE NOYER, fils de PIERRE-ANDRE NOYER et de *Louise Faure*, né à Dieulefit le 6 février 1791, ANDRE NOYER épousa le 28 juin 1817 (contrat du 7 du même mois, M^e Combe, notaire), *Clémence Chastan*, fille de Antoine Chastan et de Claudine Salliard (ou Sallard) ; cette dernière mourut à Dieulefit le 9 juin 1838. ANDRE NOYER était tailleur d'habits à Dieulefit, où il mourut quelques mois après sa femme, le 2 janvier 1839, laissant de son mariage avec *Clémence Chastan*, deux fils :

1° *PAUL-ANDRE NOYER*, qui suit ;

2° *ALEXANDRE-ELIE NOYER*, né le 11 mars 1821, et dont j'ignore la destinée.

X. — PAUL-ANDRE NOYER, instituteur primaire, puis marchand à Dieulefit, né à Dieulefit le 28 septembre 1819, marié le 9 mai 1840 à *Marie-Eugénie Bertrand*, fille de Jean-Louis Bertrand et de Marie Gaillard. J'ignore le lieu et la date du décès de PAUL-ANDRE NOYER et de sa femme ; je leur connais quatre enfants :

1° *MARIE-LOUISE NOYER*, née le 17 septembre 1843 ;

2° *JULIE-HONORINE NOYER*, née le 28 février 1846 ;

3° *PAUL-LOUIS NOYER*, né le 29 septembre 1848, mort le 10 avril 1850 ;

4° *HENRI-ANDRE NOYER*, qui suit.

XI. — HENRI-ANDRE NOYER, né à Dieulefit le 5 mars 1852, agent de transports à Nice, où il est décédé le 2 mars 1904. Marié à *Marie Savournin*. Ils eurent deux fils :

1° *HENRY-PAUL*, qui suit ;

2° *JEAN-PIERRE MARCEL*, né en 1895, Directeur artistique à Paris, célibataire.

XII. — HENRY-PAUL NOYER, né en 1892, industriel à Nice, marié à Ostende le 24 septembre 1913 à *Olga Friedrich*, d'où une fille, dont j'ignore le prénom et la date de naissance.

Par jugement du Tribunal de Nice, en date du 18 octobre 1928, HENRY-PAUL NOYER a cru devoir faire rectifier son nom en celui de : *Noyer d'Orcinas de Comps*, nom que ses ancêtres n'ont jamais connu, ni revendiqué.

Les NOYER - PALAYER de Dieulefit

IX. — ELIE NOYER, fils de PIERRE-ANDRE NOYER et de *Louise Faure*, cultivateur à Dieulefit, né à Dieulefit le 25 février 1793, décédé à Dieulefit le 22 septembre 1846 ; marié le 28 novembre 1822 (contrat du 21 novembre 1822, M^e Brotin, notaire) à *Marguerite Palayer*, de Dieulefit, fille de Jean-Antoine Palayer et de Anne Morin ; cette dernière née à Dieulefit le 6 ventôse an 6, y est décédée le 9 août 1872. Ils eurent six enfants :

- 1° PAULINE NOYER, née le 11 mars 1825 ;
- 2° ANDRE NOYER, né le 21 octobre 1826 ;
- 3° PAUL-EMILE NOYER, qui suit ;
- 4° HENRI-ELIE NOYER qui suivra également ;
- 5° MARIE-SOPHIE NOYER, née à Dieulefit le 20 avril 1833, décédée à Montélimar ; mariée le 18 février 1854 à *Ferdinand Mirabel*, de Dieulefit, d'où :
 - A) *Ferdinand MIRABEL*, maire de Dieulefit, marié à *Marie Pouzet*, de Dieulefit
 - B) *Clovis MIRABEL*, marié à *Elia Bérard*, de la Bégude de Mazenc ;
 - C) *Henri MIRABEL*, marié à *N... Blayn*, de Grillon ;
 - D) *Auguste MIRABEL*, marié à *Françoise Joubert*, de Luc-en-Diois ;
- 6° AUGUSTE-FREDERIC NOYER, né le 19 août 1837, chef de bataillon d'infanterie décédé à Luc-en-Diois, sans laisser de postérité de son mariage avec *Rose Fauriel* ;
- 7° MARIE-LOUISE NOYER, née à Dieulefit le 11 novembre 1841, décédée le 26 mai 1874 ; mariée le 2 septembre 1865 à *Emile Jean-Laplace*, de Dieulefit, de ce mariage, est né le 14 août 1866, à Dieulefit, un fils, *Sully-Emile-Siméon JEAN-LAPLACE*, qui a épousé le 27 novembre 1897, *Hélène Jambon*, de Lyon.

X. — PAUL-EMILE NOYER, fondé de pouvoir, directeur des Etablissements Morin et Cie, à Dieulefit, fils aîné du précédent, né à Dieulefit le 20 décembre 1827, décédé à Dieulefit le 7 juillet 1904. Marié à *Malvina Vien*, née aux Martigues (Bouches-du-Rhône) en 1839, décédée à Dieulefit le 1er avril 1927. Quatre enfants sont nés de ce mariage, dont :

- 1° MARIE-NANCY NOYER, née à Dieulefit le 2 octobre 1856, décédée à Lyon le 18 juillet 1900. Mariée en 1^{res} noces le 27 février 1877 à *François Ferrier* et en 2^{es} noces, le 6 avril 1889, à *Théophile Roman*, pharmacien-major, d'où :
 - A) *Elie FERRIER*, décédé à Dieulefit le 10 juillet 1910 ;
 - B) *Hélène*, C) *Jeanne*, D) *Serge ROMAN*, décédé le 17 mars 1932.
- 2° EDMOND-ELIE NOYER, né le 19 janvier 1859, décédé à Chamonix le 12 décembre 1922. Marié avec *Marguerite Vaissette*, de Nyons, d'où sont nées deux filles :
 - A) *Suzanne*, née à Dieulefit le 15 septembre 1892 :

B) *Germaine*, née le 12 Janvier 1898, décédée le 12 septembre 1898.

3° *MARCEL NOYER*, né à Dieulefit le 27 août 1864, décédé à Lyon, en juillet 1915.
Marié à *Jeanne Combier*, cette dernière lui donna deux enfants :

A) *Robert NOYER*, sous-lieutenant d'artillerie, mort pour la France,

B) *Andrée NOYER*, mariée à *Auguste Schneider*, médecin-major.

X. — *HENRI NOYER*, fils d'*ELIE NOYER* et de *Marguerite Palayer*, né à Dieulefit le 19 septembre 1830, décédé à Dieulefit le 22 avril 1886, marié le 4 septembre 1852, à *Louise Garaix*, de Dieulefit, née à Dieulefit le 26 décembre 1833, cette dernière y est décédée après avoir donné à son mari trois fils, dont deux seulement nous intéressent :

1° *PAUL-ELIE NOYER*, né à Dieulefit le 30 juillet 1854, décédé le 7 août 1928, sans laisser d'enfants de son mariage avec *Mathilde Jaumotte*, d'Esquehéries (Aisne)

2° *ALBERT-PIERRE NOYER*, né à Dieulefit le 20 avril 1865, mort le 17 février 1929.
Marié le 24 avril 1894, à *Marie Dugleux*, d'où un fils, *Pierre*, né le 15 décembre 1896 ; marié le 23 juin 1920 à *Madeleine Lemue*, d'où une fille :

A) *Edith NOYER*, née le 13 mars 1921.

Les NOYER - BOREL de Dieulefit

IX. — *JOSEPH NOYER*, fils de *PIERRE-ANDRE NOYER* et de *Louise Faure*, cultivateur, né à Dieulefit le 25 Janvier 1803, décédé à Dieulefit le 25 janvier 1888, marié le 13 mars 1838 à *Magdeleine Borel*, fille de Jean-Pierre Borel, et de Magdeleine Geneston, de Dieulefit ; six enfants naquirent de ce mariage :

1° *ELIE-JOSEPH*, né le 14 mars 1839 ;

2° *MARIE-MADELEINE*, née le 5 juin 1841 ;

3° *CAMILLE-AUGUSTE*, né le 18 juillet 1843, décédé à Dieulefit le 17 avril 1877, célibataire et sans postérité ;

4° *MARIE-LOUISE*, née à Dieulefit le 29 janvier 1846 ;

5° *MARIE-SOPHIE*, née le 5 décembre 1848, décédée le 8 septembre 1877, célibataire et sans postérité ;

6° *ADELAÏDE*, née le 4 février 1852.

Les NOYER - REBOUL de Dieulefit

VII. — *MARY NOYER*, fils de *JEAN NOYER* et *Marguerite Toras*, né à Orcinas le 27 janvier 1726, cordonnier à Dieulefit, où il meurt le 9 nivôse an 5, après avoir fait son testament le 15 décembre 1760 (bien longtemps avant par-devant M^e Combe, notaire) ; marié le 30 novembre 1760 par le curé Brotin, et le 27 décembre de la même année, par le pasteur Rozan, à *Marie Reboul*, fille de Daniel Reboul et de Marguerite Mège, de Dieulefit ; sept enfants naquirent de ce mariage :

1° *MARIE*, née le 1er janvier 1762, morte le 4 avril 1780, célibataire ;

2° *MARY*, qui suit ;

- 3° *SUZANNE*, née le 7 juillet 1765 ;
- 4° *HENRY*, né le 27 avril 1767, marié à *Marie Féline*, va se fixer à Nîmes ; il teste le 27 prairial an 7, par-devant M^e Bonnard, notaire à Nîmes ;
- 5° *ELIZABETH*, née le 8 octobre 1769, mariée le 29 juillet 1787 à *Pierre-Jean Paumier*, d'Aubres (Drôme) ;
- 6° *MADELEINE*, née le 19 juillet 1772 ;
- 7° *JOSEPH*, né le 16 mai 1775, décédé le 30 juin 1780.

VIII. — *MARY NOYER*, cordonnier, né à Dieulefit en 1763, décédé à Dieulefit le 19 octobre 1838 ; marié le 25 mai 1788 à *Elizabeth Chavagnac*, fille de Pierre Chavagnac, drapier, et de Marie Brisset ; *MARY NOYER* et sa femme testèrent tous les deux, et le même jour, par-devant M^e de Magnin, notaire, le 22 mai 1788. Huit enfants naquirent de ce mariage, deux seulement me paraissent avoir survécu, et nous intéressent :

- 1° *MARIE NOYER*, née à Dieulefit le 16 février 1792, mariée à *Joseph Reboul*, de Dieulefit (contrat 18 décembre 1819, M^e de Magnin), décédée le 1^{er} avril 1872, à Dieulefit ;
- 2° *JOSEPH NOYER*, qui suit ;

IX. — *JOSEPH NOYER*, né à Dieulefit le 25 prairial an 5, marié le 16 septembre 1820 à *Marguerite Morin*, de Montjoux, fille de David-Claude Morin et de Suzanne Blanc. *JOSEPH NOYER* mourut à Dieulefit le 25 prairial an 5 et *Marguerite Morin*, à Dieulefit également, le 26 février 1881, à l'âge de 82 ans, laissant quatre enfants de leur mariage :

- 1° *LEONTINE NOYER*, née à Dieulefit le 27 octobre 1821, décédée à Dieulefit le 3 août 1862 ; mariée le 21 mai 1842 à *Charles Tayssaire* (ou Teyssaire), de Dieulefit, elle donne quatre enfants à son mari :
 - 1° *Charles TAYSSAIRE*, marié à *Nina Roche* ;
 - 2° *Emile TAYSSAIRE* ;
 - 3° *Louise TAYSSAIRE*, mariée à *N... Beaumont*, sans postérité ;
 - 4° *Charlotte TAYSSAIRE*, mariée à *N... Rosenthal* ; d'où, paraît-il, plusieurs filles, dont j'ignore les destinées ;
- 2° *ELISABETH NOYER*, née à Dieulefit le 2 août 1823, mariée le 18 avril 1843 à *Claude Mouriquand*, né à Beaufort le 28 août 1809, de Jean-Claude Mouriquand et de Marie Silvain, d'où :
 - A) *Emile MOURIQUAND* épousa *Marguerite Borel de Lestang*, dont il eut :
 - a) *Georges Mouriquand*, Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Lyon, Médecin des Hôpitaux de Lyon, marié à *Sarita Quintero*, d'où quatre enfants :
 - 1 Edouard, 2 Claude, 3 Violette, 4 Hélène ;
 - b) *André Mouriquand*, industriel à Crest, marié le 1^{er} juin 1920 à *Elisabeth Huckel*, d'Héricourt, d'où quatre enfants :
 - 1 Pierre, 2 Eliane, 3 Simone, 4 Françoise.
 - c) *Madeleine Mouriquand*, mariée en 1^{res} noces à *Hugo Amstrom*, d'où 3 enfants : 1 Eric, 2 Robert, 3 Mireille ; et en 2^{es} noces, au Comte de *Guiraud*, Capitaine au 1^{er} Etranger, à Sousse ;
 - 3° *ANTONIN-JOSEPH NOYER*, qui suit ;

4° *PAUL-HENRI NOYER*, né à Dieulefit le 7 mars 1840, marié à *E. Poilrouge*, de Montélimar, d'où une fille :

A) *Jeanne NOYER*, mariée en 1^{res} noces à *N... Joland*, de Valence, d'où deux fils : 1 Pierre, 2 Robert *Joland*, et en 2^{es} noces, à *N... Saingery*, avocat, à qui elle a donné un fils : 3 Jean *Saingery*.

X. — ANTONIN-JOSEPH Noyer, marchand de cuirs à Dieulefit, né à Dieulefit le 15 mars 1834, décédé à Dieulefit le 20 mars 1877 ; marié le 22 janvier 1859 à *Aline Tayssaire*, née à Dieulefit le 28 septembre 1837, de Daniel Tayssaire et de Magdeleine Blancard ; une fille est née de ce mariage :

1° *MARGUERITE NOYER*, née à Dieulefit le 19 juillet 1863, mariée le 29 octobre 1887 à *Louis Reboul*, de Dieulefit, à qui elle a donné deux fils :

A) *Henri REBOUL*, mort pour la France ;

B) *Roger REBOUL*, docteur en médecine, marié à *J. Zacharewicz*, d'où deux filles : Colette et Violette *Reboul*,

Les NOYER d'Orcinas

Il y a eu deux branches « NOYER » d'Orcinas, toutes les deux issues d'HENRY (II) NOYER et de *Louise Tavan*, par deux de leurs fils : *ANDRE NOYER* et *MARY NOYER*.

D'après le testament de leur père (reçu le 18 octobre 1712 par M^e Combe, notaire), c'est *ANDRE NOYER* qui était l'aîné des deux frères. Les actes que j'ai eus sous les yeux les donnent tous les deux comme marchands drapiers ; mariés le même jour à deux sœurs, *Jeanne-Marie Faure* et *Suzanne Faure*, leur descendance (celle de *MARY NOYER*, tout au moins) s'est perpétuée jusqu'à nos jours, dans cette même région d'Orcinas, donnant ainsi un exemple, rare à l'heure actuelle, d'attachement d'une famille à la terre de ses ancêtres.

Branche d'ANDRE NOYER

VI. — *ANDRE NOYER*, drapier à Orcinas, marié le 25 février 1716 (contrat reçu le 6 février 1716 par M^e Gueymar, notaire) à *Jeanne-Marie Faure*, fille de Claude Faure et de Gabrielle Bosméan, il épousa en 2^{es} noces, à une date que je ne connais pas, *Jeanne-Marie Robert* ; il mourut en 1742 après avoir fait son testament le 17 décembre 1742 par devant M^e Mège, notaire, sa 2^e femme lui survécut de longues années puisque c'est seulement le 1^{er} avril 1780 qu'elle fit le sien par devant M^e Noyer, notaire. Je connais trois enfants à *ANDRE NOYER*, nés de son premier mariage :

1° *ETIENNE NOYER*, qui suit ;

2° *SUZANNE NOYER*, née à Orcinas le 20 mai 1725, mariée à *Antoine Augier* ;

3° *LOUISE NOYER*, née à Orcinas le 18 juin 1720, décédée le 1er juillet 1732.

VII. — *ETIENNE NOYER*, fils du précédent, marié en 1^{res} noces le 5 décembre 1758 (le mariage est béni « au désert » par le pasteur Descours), à *Elizabeth Espagne*, fille d'Etienne Espagne et de Anne Chabas, de Vesc, et en 2^{es} noces, le 8 juillet 1763 « au désert » par le pasteur Rozan, à *Marie Chauvin*, de Gumiane, fille de Charles Chauvin et de Jeanne Latard. *ETIENNE NOYER* testa le 11 avril 1772 par devant M^e Mège, notaire. Ce testament lui donne cinq enfants :

- 1° *ANDRE NOYER*, qui suit ;
- 2° *CHARLES NOYER*, né à Orcinas le 5 avril 1767, tailleur d'habits à Salettes ; marié à *Françoise Fine*, fille de Jacques Fine et de Madeleine Coutelier, le 23 octobre 1817 (le contrat est reçu le 2 octobre 1817 par M^e de Magnin, notaire) ; il teste le 26 mars 1818 et ne m'a pas paru avoir laissé de postérité ;
- 3° *JEAN-PIERRE NOYER*, né le 5 avril 1767, décédé célibataire et sans postérité ;
- 4° *HENRI NOYER*, né vers 1769, cultivateur à Vesc, marié à *Marguerite Moulin* (contrat reçu le 28 novembre 1792, M^e Noyer, notaire) ; il meurt à Dieulefit le 4 août 1849, ayant eu de son mariage cinq garçons et deux filles, tous morts très jeunes ou en bas-âge, et sans naturellement laisser de postérité ;
- 5° *MARIE NOYER*, née à Orcinas vers 1772, mariée le 28 prairial an 6, à *Jérémie Garaix*, de Vesc, où elle meurt le 16 août 1846.

VIII. — *ANDRE NOYER*, cultivateur, fils aîné du précédent et d'*Elisabeth Espagne*, né à Orcinas le 26 septembre 1759 (son acte de baptême porte « JEAN-ANDRE ») ; il teste le 29 juillet 1827, et meurt le 7 mars 1831. Il avait épousé (contrat du 28 février 1789, M^e Larochette, notaire à Bourdeaux) *Jeanne Noyer*, fille de Jean-André Noyer et de Jeanne Dufour, de Bourdeaux ; cette dernière teste une première fois le 2 octobre 1815 (M^e Brun, notaire), et une 2^e fois le 7 mars 1839 (M^e de Magnin, notaire) ; elle meurt le 25 novembre 1840, laissant trois enfants :

- 1° *MARIE NOYER*, née le 24 mars 1790, décédée à Orcinas le 18 août 1842 ; elle avait épousé le 30 avril 1808 *Jean-Pierre Mège* ;
- 2° *ANDRE NOYER*, qui suit ;
- 3° *LOUISE NOYER*, née le 6 juillet 1817.

IX. — *ANDRE NOYER*, fils du précédent, né à Orcinas le 17 thermidor de l'an 2 ; marié le 29 août 1813 à *Louise Espagne*, née à Orcinas le 7 mai 1793, fille de Jacques Espagne et de Jeanne-Marie Chavagnac (contrat reçu le 24 août 1813, M^e Brun, notaire à Bourdeaux) ; il teste le 23 avril 1823 et meurt à Orcinas le 1^{er} juin suivant. Je lui connais deux enfants :

- 1° *ANDRE NOYER*, né le 10 décembre 1814, décédé le 12 décembre 1826 ;
- 2° *LOUISE NOYER*, née le 7 juillet 1817, mariée le 24 Janvier 1843 à *Charles Boulon*, de Sauzet.

Branche de MARY NOYER

VI. — *MARY NOYER*, drapier à Orcinas, marié le 25 février 1716 (contrat du 6 du même mois reçu M^e Gueymar, notaire) à *Susanne Faure*, fille de Claude Faure et de Gabrielle Bosméan ; il meurt en 1758, ayant eu trois enfants de son mariage :

- 1° *HENRY NOYER*, né à Orcinas le 29 avril 1721 ;
- 2° *ANDRE NOYER*, qui suit ;
- 3° *ELIE NOYER*, cultivateur et maçon à Crupies, marié à *Delphine Dufour* ; il teste le 6 avril 1792 (M^e Larochette, notaire à Bourdeaux), qui lui donne sept enfants :
 - A) *Marie NOYER*, née le 13 octobre 1760 ;
 - B) *Marc NOYER* ;

- C) *Anne NOYER*, née le 2 décembre 1763, mariée à François Liénard, de Crupies ;
- D) *Elie NOYER*, né le 5 janvier 1767 ;
- E) *Marie NOYER*, née le 16 février 1770, mariée à Etienne Achard, de Crupies (contrat M^e Brun, 22 messidor an 4) ;
- F) *Suzanne NOYER*, née le 10 novembre 1772 ;
- G) *Henri NOYER*, militaire, membre de la Légion d'honneur, retiré à Valence.

VII. — ANDRE NOYER, cultivateur à Orcinas, marié le 27 juillet 1756 à *Jeanne Rodet*, fille de César Rodet et de Françoise Achard (le contrat est reçu le 12 avril 1781 par M^e Grimolle, notaire à Dieulefit, donc 16 ans après la célébration du mariage) ; ANDRE NOYER teste le 5 prairial an 12 (M^e Larochette, à Bourdeaux) et meurt à Orcinas le 14 décembre 1808, ayant eu onze enfants de *Jeanne Rodet* (M^e Combe, 17 juin 1817).

- 1° *ANDRE* ;
- 2° *SUZANNE*, née le 4 septembre 1757, mariée à *Jean-Pierre Boulard*, de Montjoux ;
- 3° *JEANNE*, née le 18 avril 1759, mariée à *Jacques Barnier*, d'Orcinas ;
- 4° *FRANÇOISE*, née le 20 février 1761 ;
- 5° *ANDRE-ANTOINE*, qui suit ;
- 6° *HENRI*, né le 14 juillet 1769 ;
- 7° *JEANNE-MARIE*, née le 26 novembre 1771, célibataire, résidant à Montélimar ;
- 8° *LOUISE*, née le 14 juillet 1775 ;
- 9° *CESAR*, qui suivra ;
- 10° *MARGUERITE*, mariée à *François Lafache*, de Montélimar ;
- 11° *MARIE*, mariée à *Antoine Augier*.

VIII. — ANTOINE-ANDRE NOYER, né à Orcinas le 7 juin 1763 ; marié le 30 pluviôse an 5 (contrat reçu le 17 pluviôse, M^e Brun, notaire à Bourdeaux) à *Marguerite Pinpin*, née vers 1771, fille de Pierre Pinpin et de Marie Vallantin, de Bourdeaux, morte le 30 octobre 1831, il teste le 17 juin 1817 (M^e de Magnin, notaire) et meurt le 19 juillet 1817 à Orcinas. Un inventaire de sa succession, reçu M^e Combe, notaire à Dieulefit, le 17 octobre de la même année, lui donne six enfants :

- 1° *MARIE*, née en 1799, mariée en 1^{res} noces à *Victor Consolin*, à Lorient ; en 2^{es} noces à *N... Boiche* ; elle meurt à Dieulefit le 22 octobre 1876 ;
- 2° *JEANNE*, née en 1800 ;
- 3° *ANTOINE-ANDRE*, né le 25 novembre 1802 ; je l'ai trouvé passant le 16 juin 1845 un acte de vente à son cousin *Casimir Noyer* d'une part de propriété, bâtiments et terres à Peyrassol ;
- 4° *LOUISE*, née le 16 avril 1807 ;
- 5° *MARGUERITE*, née le 31 mars 1811, mariée à *Antoine Rousset*, à Dieulefit ; elle habitait Bonlieu en 1831 et est décédée à Dieulefit le 21 avril 1883 ;
- 6° *ELIE*, né le 11 février 1814, décédé le 10 juillet 1833.

VIII. —CESAR NOYER, né à Orcinas le 7 mai 1778, marié le 21 avril 1813 (contrat reçu le 6 avril 1813, M^e Noyer, notaire) à *Marie Flachayre*, de Comps ; cette dernière lui donne huit enfants :

- 1° *PIERRE-CESAR*, né en 1814, mort en 1817 ;
- 2° *MARIE*, née en 1816, morte en 1817 ;
- 3° *MARIE*, née en 1818 ;
- 4° *CASIMIR*, il suivra ;
- 5° *MADELEINE*, née en 1823, morte en 1824 ;
- 6° *CELESTINE*, née en 1825, morte en 1843 ;
- 7° *JULIE*, née en 1828, morte en 1835 ;
- 8° *LUCIE*, née en 1831, morte en 1835.

IX — CASIMIR NOYER, fils du précédent, né à Orcinas le 12 février 1821, décédé le 21 septembre 1885, à Orcinas ; marié à *Elise Armand*, il eut quatre enfants que je connais :

- 1° *LOUISE*, mariée à *Alcide Arnaud*, de Comps ;
- 2° *CELESTINE*, mariée à *Benjamin Bompard*, d'Orcinas ;
- 3° *EMILIE*, célibataire ;
- 4° *CASIMIR*, qui suit.

X — CASIMIR (II) NOYER, fils du précédent, né à Orcinas, marié le 24 août 1902 à *Julia-Lucie Ponson*, de Nyons (contrat du 30 mai 1902, M^e Bertrand, notaire à Dieulefit) qui lui a donné :

- 1° *GERARD NOYER*, né à Orcinas le 26 mars 1903, marié le 15 août 1931 à *Hélène Jullian*, de Crupies, d'où deux enfants :
 - A) *Lucien NOYER*, né à Orcinas le 3 mai 1932,
 - B) *Liliane NOYER*, née à Orcinas le 19 juillet 1933.
- 2° *LUCIE NOYER*, née le 7 novembre 1907, mariée le 19 mai 1929 à *Auguste Armand*, de Bouvières ; ils n'ont pas d'enfants encore.

Les NOYER de Bourdeaux

V. — JEAN NOYER, fils de DAVID NOYER et de *Marguerite Chastain*, marchand à Bourdeaux ; marié à *Catherine Tavan*, de Bourdeaux (contrat reçu le 12 décembre 1662, M^e Noyer) ; il teste le 30 novembre 1716 par-devant M^e Faure, notaire à Bourdeaux ; je lui connais quatre enfants (M^e Combe, 21 octobre 1705 ; M^e Brotin, 21 septembre 1718) :

- 1° *DAVID NOYER*, qui suit ;
- 2° *ANTOINE NOYER* ;
- 3° *ANNE NOYER*, décédée le 13 fructidor, an 3 ;
- 4° *ANDRE NOYER*, qui suivra également.

VI. — DAVID NOYER, marié à *Françoise Gresse*, fille de François Gresse et de Marie d'Aleu, de Bourdeaux (contrat du 20 janvier 1701, M^e Noyer, notaire) ; je lui connais deux enfants :

- 1° *ANDRE*, qui suit ;
- 2° *FRANÇOISE*, dont j'ignore les destinées.

VII. — ANDRE NOYER, marchand à Bourdeaux ; marié en 1^{res} noces le 12 octobre 1749, par le pasteur Rozan « au désert » à *Justine Graille*, d'Aouste (Hoste) (sic) et en 2^{es} noces à *Jeanne Dufour*, vers 1753-1754. *André Noyer* meurt en 1767, après avoir testé le 24 mai 1767 ; sa seconde femme *Jeanne Dufour*, meurt elle-même bien des années après, en 1792, après avoir testé le 23 décembre 1791, par-devant M^e Brun, notaire à Bourdeaux. Un acte reçu le 21 novembre 1784 par M^e Combe nous donne les noms des enfants :

- 1° du 1^{er} lit, *JUSTINE NOYER*, mariée à *Pierre-Noé Poulet* ; elle est décédée à Montjoux le 14 prairial an 3 ;
- 2° du 2^e lit, *CATHERINE*, née le 25 novembre 1755, mariée à *Jean-Louis Plêche* ;
- 3° *JEAN-ANDRE*, marié le 23 décembre 1791 à *Izabeau Peloux*, de Crupies (contrat reçu le 10 novembre 1791, M^e Brun, notaire à Bourdeaux) ;
- 4° *MARIE* née le 21 août 1761, mariée à *Jean-Pierre Aubert*, de Cellas ;
- 5° *ROZE*, née le 12 juin 1766, mariée à *François Granier*, de Poët-Célarde ;
- 6° *JEANNE*, mariée à *André Noyer*, d'Orcinas.

JEAN-ANDRE NOYER teste le 13 décembre 1817 et institue sa femme légataire universelle ; il ne m'a pas paru avoir eu des enfants et les NOYER, de Bourdeaux, branche aînée, ont disparu avec lui.

VI. — ANDRE NOYER, fils de JEAN NOYER et de *Catherine Tavan*, marié (contrat M^e Noyer, notaire, 19 juin 1710) à *Suzanne Sambuc*, de Montjoux ; il meurt avant 1748, son frère DAVID NOYER est tuteur de ses enfants ;

- 1° *JEAN-ANDRE*, qui suit ;
- 2° *CATHERINE*.

VII. — JEAN-ANDRE NOYER ; il habite dans son domaine de Soubriou, près de Bourdeaux ; marié (contrat du 22 octobre 1737) à *Marie Noyer*, de Comps, fille de *Paul Noyer* et de *Marie Bonnet* ; je lui connais un fils.

VIII. — JEAN-ANDRE NOYER, né vers 1742, marié (M^e Grimolle, 27 octobre 1781) à *Justine Bérenger*, fille de Claude Bérenger et de Marianne Rodet, de Gigors ; il teste le 19 mai 1823 (M^e Vernet, notaire à Bourdeaux) et meurt à Soubriou (près de Bourdeaux), le 29 janvier 1828 ; je lui connais quatre enfants :

- 1° *MARIE-ANNE NOYER*, née vers 1783 ; elle épouse le 8 mars 1809 *Jean-Mathieu Arnaud*, de Bourdeaux et meurt à Bourdeaux le 24 décembre 1837 ;
- 2° *EMILIE NOYER*, née le 16 avril 1784, mariée à *Antoine de Saulses-Larivière*, de Bourdeaux ;
- 3° *SUZANNE-HENRIETTE NOYER*, née le 23 janvier 1786, mariée le 21 août 1810 à *Jean-Antoine Craponne*, de la Motte-Chalancon, décédée le 26 décembre 1851 ;

- 4° *JEAN-ANDRE NOYER*, né en 1789, décédé le 19 prairial an 12, âgé de 15 ans, emportant avec lui, dans la tombe, les destinées des NOYER de *Bourdeaux*, dont il fut le dernier, avec son cousin *Jean-André Noyer*, le mari d'*Izabeau Pelouz*.

La descendance des NOYER de *Bourdeaux* n'est plus représentée actuellement que par les *Craponne* et les *de Saulses-Larivière*. Ce sont les *Craponne* qui possèdent le domaine familial des *Noyer* à *Soubriou*.

Les NOYER de Comps

IV. — PAUL NOYER, fils d' HENRY NOYER, né à Comps le 81 mars 1607, marié à *Magdelaine Chastain*, il testa le 24 novembre 1673 par-devant M^e Noyer, notaire à Vesc, et eut de son mariage au moins sept enfants, dont :

- 1° *JACQUES NOYER*, né vers 1639, et qui suit ;
- 2° *MARIE NOYER*, née le 24 février 1642, mariée à *Daniel Faure* (contrat reçu M^e Gueymard, notaire à Volvent) ;
- 3° *DAVID NOYER*, auteur des *Noyer* de Fabras, il suivra également ;
- 4° *PHELISE NOYER*, née le 2 mars 1650 ;
- 5° *ETIENNE NOYER*, né le 23 mai 1651, célibataire ;
- 6° *LOUIS NOYER*.

V. — JACQUES NOYER, né à Comps vers 1639, décédé à Comps le 13 février 1719, âgé d'environ 80 ans ; marié à *Dauphine Morin*, de Paulhet (contrat du 1^{er} octobre 1668, M^e Noyer, notaire de Vesc), il eut entre autres enfants :

- 1° *PAUL NOYER*, qui suivra ;
- 2° *LUCRESSE NOYER*, née le 17 avril 1674, mariée à *Jacques Blanc* (contrat du 4 décembre 1698) ;
- 3° *MARGUERITE NOYER*, mariée en 1^{res} noces à *J.-J. Barnier* (contrat du 22 juillet 1718) ; en 2^{es} noces, le 19 janvier 1723 à *Mathieu Bouchet*, du Poët-Célar (contrat du 31 décembre 1722, M^e Brotin, notaire).
- 4° *N...* NOYER, mariée à *Alexandre Augier*.
- 5° *DAVID NOYER*, décédé ab intestat (M^e Noyer, 4 décembre 1698).

VI. — PAUL NOYER, né à Comps le 13 mars 1670, décédé à Comps le 27 Juin 1754, après avoir testé le 4 mai précédent ; marié à *Marie Bonnet* (contrat du 7 juin 1709, M^e du Serre, notaire), il en eut entre autres enfants :

- 1° *PAUL NOYER*, qui suivra.
- 2° *MARIE NOYER*, mariée à *Jean-André Noyer*, des *Noyer* de *Bourdeaux* (contrat du 22 octobre 1737).
- 3° *MARGUERITE NOYER*, décédée à Comps, célibataire, le 3 mars 1796 (elle teste le 11 avril 1793, par devant M^e Grimolle, notaire).
- 4° *ETIENNE NOYER*, auteur des *Noyer* de *Lyon* et de *la Pieverte*.

VII. — PAUL NOYER, né à Comps le 5 août 1720 ; il fit son testament le 3 juin 1783 par-devant M^e Brotin, notaire à Dieulefit ; marié le 22 février 1754 (contrat du 23 mars 1782, M^e Brotin) à *Judith-Françoise Noyer*, des Noyer de Vesc ; il en eut cinq enfants :

- 1° *LOUISE NOYER*, née à Comps en 1758, décédée à Chabottes, commune de Poët-Laval, en 1836 ; mariée le 29 décembre 1778 à *Pierre Blain*, de Poët-Laval (contrat du 25 octobre 1778, M^e Noyer) ; elle lui donna de nombreux enfants, dont une fille *Anne BLAIN*, mariée à *Baptiste Poulin*, de Chamaret, fut la grand-mère de ma chère mère, donc mon arrière-grand-mère.
- 2° *PAUL NOYER*, décédé à Comps, célibataire et sans enfants, après avoir testé le 20 mars 1835.
- 3° *ETIENNE NOYER*, né le 10 octobre 1765 à Comps, décédé à Dieulefit, célibataire et sans enfants, le 23 novembre 1844.
- 4° *MARIE NOYER*, mariée le 7 novembre 1786 à *Simon Crouzet*, tonnelier à Dieulefit ; sa descendance, si je ne me trompe, est aujourd'hui représentée par les enfants de M. *Auguste Gonon-Tavan*, de Crest.
- 5° *MARGUERITE NOYER*, née à Comps le 4 mars 1761 ; mariée le 14 novembre 1790 à *Paul Jean*, de Vesc (contrat du 19 septembre 1790), c'est par elle que le domaine patrimonial de Blachon, à Comps, entra dans la famille *Jean*, dans laquelle il est resté jusqu'à ces dernières années ; c'est une descendante de *Marguerite Noyer*, M^{me} *Félicie GRESSE*, née *JEAN*, qui a vendu le domaine de *Blachon* à son propriétaire actuel.

La branche aînée des NOYER, de Comps, s'est éteinte dans les mâles dans la personne des deux frères PAUL et ETIENNE NOYER, décédés célibataires et sans enfants en 1835 et en 1844.

Les NOYER de Lyon

(branche aînée actuelle des NOYER de Comps)

VII. — ETIENNE NOYER, fils de PAUL NOYER et de *Marie Bonnet*, né à Comps le 15 mai 1721, vint se fixer à Dieulefit, et y exerça un commerce que je n'ai pu déterminer ; son testament du 21 janvier 1780 fut déposé par sa veuve le 24 mars 1780 chez M^e Noyer, notaire ; il mourut à Dieulefit le 25 septembre 1789. Il avait épousé, le 1^{er} juin 1760, *Antoinette Nezon*, fille de Marc Nezon et d'Antoinette Barnouin ; son mariage fut béni « au désert » par le pasteur Rozan. *Antoinette Nezon*, née vers 1733, mourut elle-même à Dieulefit le 25 septembre 1789. Ils eurent plusieurs enfants, dont trois me sont connus :

- 1° *ANTOINETTE NOYER*, mariée le 6 janvier 1787 à *Jean Daniel Dupuy*, médecin à Dieulefit.
 - 2° *MADELEINE NOYER*, née le 14 février 1772, mariée le 22 février 1789 à *Antoine Defaysse*, tondeur de drap à Dieulefit, décédée à Dieulefit le 27 avril 1830.
 - 3° *ETIENNE NOYER*, né le 29 mars 1774, marié le 19 avril 1799 à **Elizabeth Soubeyran**, décédé à Dieulefit le 15 décembre 1845. J'ai donné plus haut sa descendance (XII/14) représentée aujourd'hui dans les mâles par M. *Henri Noyer*, industriel, de Lyon, et ses enfants, et par le frère de ce dernier, M. *Louis Noyer*, banquier à Paris.
-

Les NOYER de la Pieverte

IX. — ABRAHAM-HENRI NOYER, fils d'*ETIENNE NOYER* et d'*Elizabeth Soubeyran* (**des NOYER de Lyon**), né à Dieulefit le 12 août 1805, décédé à la Pieverte, à Dieulefit le 26 février 1887 ; marié à *Marie-Louise Lucretse Chevandier*, de Die ; sa descendance est aujourd'hui représentée par la fille de M. et M^{me} *Gustave Noyer-Duval*, de Lyon, M^{me} *René Edel* et ses enfants, et par M^{me} *Albin Tromparent*, de Privas, née *ALINE NOYER*, et les enfants et petits-enfants de cette dernière. Je les ai donnés dans la descendance d'*ETIENNE NOYER* et d'*Elizabeth Soubeyran* (XII/14).

Les NOYER de Paulhet et Fabras

V. — DAVID NOYER, fils de PAUL NOYER de Comps et de *Madelaine Chastain*, marié à *Claudie Morin*, fille de Pierre Morin et de Marguerite Morin (contrat du 1^{er} octobre 1668, M^e Noyer, notaire à Vesc), il teste une 1^{re} fois le 21 mars 1710, une 2^e fois le 28 août 1712 (M^e Combe, notaire), et meurt à Paulhet (commune de Vesc), le 18 septembre 1712, laissant de son mariage :

- 1° *FORTUNAT NOYER*, décédé le 27 mars 1762, célibataire et sans postérité, après avoir fait son testament le 28 mars 1758 ;
- 2° *JEAN NOYER*, qui suit ;
- 3° *MAGDELEINE NOYER*, mariée le 8 octobre 1716, à Elie Revoul, drapier à Montjoux (contrat reçu le 13 octobre 1716, par M^e Brotin, notaire) ; c'est par elle que nous nous rattachons encore aux *Noyer* ; sa petite-fille, **Marie Vachon** fut l'arrière-grand-mère de mon père ;
- 4° *ANNE NOYER*, mariée à *Moyze Vial*, châtelain de Teyssières (contrat reçu le 13 octobre 1716, M^e Brotin, notaire) ;
- 5° *DAUPHINE NOYER*, née le 15 janvier 1688, mariée à *Pierre Lattard*, d'Orcinas (contrat reçu le 23 novembre 1722 par M^e Brotin) ;
- 6° *CLAUDE NOYER*, né le 2 août 1695, potier de terre à Graveron (Dieulefit), décédé le 6 avril 1764 ; il se maria deux fois : en 1^{res} noces le 22 septembre 1718 à *Madeleine Charpenel* (contrat du 27 septembre 1718, M^e Brotin), en 2^{es} noces, le 10 avril 1754 (mariage béni « au désert » par le pasteur Descours) à *Magdeleine Augier* ; je ne lui connais qu'une fille, *Claudine NOYER* (née le 9 juillet 1719 de son premier mariage), dont j'ignore les destinées.

VI. — JEAN NOYER, marié le 12 octobre 1719 (contrat reçu le 9 septembre 1719, M^e Brotin) à *Madelaine Vial*, fille de David Vial et de Marguerite Brunet ; il teste le 27 mars 1742 (M^e Combe, notaire) et meurt le 1^{er} avril 1762 ; sa femme testa également ce même jour 27 mars 1742 par-devant le même notaire ; elle donna neuf enfants à son mari, dont :

- 1° *JEAN-JACQUES NOYER*, qui suit ;
- 2° *MARGUERITE NOYER*, née le 30 novembre 1722, mariée à *Antoine Brunel* ; elle teste le 16 février 1767 (M^e Noyer) et meurt le 28 janvier 1811 ;
- 3° *CLAUDINE NOYER*, née le 21 novembre 1723, décédée le 16 juillet 1741 ;
- 4° *MADELEINE NOYER*, née vers 1727, décédée le 2 mars 1746, célibataire et sans postérité ;

5° JEAN NOYER, né le 2 avril 1730 ;

6° MARIE NOYER, née le 1er mars 1732.

VII. — JEAN-JACQUES NOYER, né à Dieulefit le 12 mars 1736, marié le 17 septembre 1762 (par Rozan, pasteur) à *Marguerite Tardieu*, de Chamaret, fille de Jean Tardieu et de Magdelaine Berthouix ; sa femme lui donna sept enfants, dont :

1° MADELAINE NOYER, née le 27 août 1764, décédée le 18 mai 1827 ; elle avait épousé *Jean-Joseph Audon* (ou Odon), de Dieulefit (contrat du 8 mai 1770, M^e Combe, notaire) ;

2° JEAN-JACQUES NOYER, qui suit :

VIII. — JEAN-JACQUES NOYER, né le 20 septembre 1781, décédé le 3 avril 1858, marié le 4 juillet 1807 (contrat reçu le 9 juin 1807, M^e Brotin) à *Jeanne James*, fille de François James et de Anne Raspail, de Montjoux, qui lui donna quatre enfants (Testament Jean-Joseph Noyer, M^e Piollenc, 26 décembre 1824) :

1° JEAN-JOSEPH NOYER, né le 14 avril 1808, décédé le 7 avril 1843, célibataire, et sans postérité, c'est lui qui teste le 26 décembre 1824, devant M^e Piollenc, notaire.

2° MARIE NOYER, née à Dieulefit le 9 août 1810, décédée à Montjoux le 18 juillet 1880, elle avait épousé *Jean-Antoine Raspail*, de Montjoux.

3° FREDERIC NOYER, né à Dieulefit le 10 octobre 1812 ; il suit.

4° JEAN-JACQUES NOYER, né à Dieulefit le 21 février 1815.

IX. — FREDERIC NOYER, né à Dieulefit le 10 octobre 1812, décédé à Dieulefit le 17 mars 1889, marié à *Louise Brachet* ; cette dernière lui donna trois enfants que je connais :

1° CASIMIR NOYER, né à Vesc le 6 octobre 1838, marié le 23 mars 1867 à *Victoire-Valérie Cordier*, de Montjoux, où elle est née le 14 juillet 1850, d'Etienne Cordier et de Victoire Pouzet ; je ne leur connais pas d'enfants.

2° LOUISE NOYER, née à Vesc le 15 octobre 1840.

3° CLEMENTINE NOYER, née à Vesc le 8 septembre 1842, mariée le 17 août 1861 à *Samuel Reboul*, potier de terre, fils de Marc Reboul et de Anne Dufour, de Dieulefit ; elle est décédée à Dieulefit le 17 juillet 1898, après avoir donné à son mari de nombreux enfants.

*

* *

Cette longue énumération donne une idée de l'importance de la famille que je viens de passer en revue, et de la place qu'elle a tenu autrefois dans notre région ; elle n'a pas cependant épuisé, tant s'en faut, tous les *Noyer* que j'ai rencontrés.

Sans parler des NOYER, de *Vesc*, dont je m'occuperai plus loin et dont l'auteur, le notaire *Jean Noyer* se dit lui-même originaire de Comps dans son testament, j'ai encore trouvé dans ce même Comps une autre famille NOYER que je n'ai pu rattacher à celle que je viens d'étudier :

Claude Noyer, marié à *Catherine Reynaud*, teste le 23 mai 1648 par devant M^e Noyer, notaire à Vesc ; son fils *Jean Noyer*, épouse *Yzabeau Reynier* (contrat du 7 juin 1644, M^e Monier, notaire à Dieulefit) ; il a deux frères, *Abran* et *David Noyer*, avec lesquels son autre fils, *Job Noyer*, passe un compromis par-devant M^e Morralis, notaire à Dieulefit, le 16 février 1672. *David Noyer* est marié à *Jeanne Noyer*, fille d'autre *David Noyer*, que nous avons déjà rencontrée ; sa femme lui donne neuf enfants dont deux fils : *Etienne* et *David Noyer*, dont j'ignore la descendance.

J'ai enfin trouvé, encore à Dieulefit et à Poët-Laval, au commencement du XVII^e siècle, des NOYER qui m'ont paru déjà être à cette époque, complètement étrangers à tous ceux que je viens de passer en revue ; je ne les ai pas étudiés, et j'ignore complètement ce qu'ils ont pu devenir par la suite.

J'en cite quelques-uns pour mémoire :

Etienne Noyer, cardeur à Poët-Laval, fait son testament le 18 janvier 1700 par-devant M^e Combe, notaire à Dieulefit ; ce testament nous apprend que le testateur, marié deux fois, en 1^{res} noces, avec *Marie Martin*, en 2^{es} noces, avec *Judith Charpenel*, avait eu deux fils : un de sa première femme, *Abraham Noyer*, et un de sa 2^e femme, *Antoine Noyer*, et que les deux frères s'étaient « absentes du royaume » pour cause de religion ; ils prendront possession du legs de leur père, écrit le notaire, quand « ils se retireront des pays étrangers où ils se trouvent à présent ».

Fortuna Noyer, fils de *Jacques Noyer* et de *Catherine Chirol*, passe le 26 mars 1655 devant le notaire de Saulses, des conventions matrimoniales avec *Judith Marcel*, de Bourdeaux.

Job Noyer, fils de feu *Jean Noyer*, drapier à Dieulefit, teste le 17 avril 1676 par devant M^e Morralis, notaire à Dieulefit.

Un acte du 19 février 1676, reçu par le même notaire, nous apprend que *Jean Noyer*, ménager à Poët-Laval, avait un fils, autre *Jean Noyer*.

Un autre acte reçu le 7 mars 1678, toujours par M^e Morralis, nous fait connaître *Pierre Noyer*, travailleur à Dieulefit.

Et je pourrais encore allonger la liste,

Toutes ces familles NOYER je le répète, m'ont paru être complètement étrangères les unes aux autres au moment où je les ai rencontrées. Leur nombre même, en tout cas, est une preuve incontestable de leur ancienneté immémoriale dans notre région.

(Z/15) PHILIPPE-AUGUSTE BONNEFOY appartenait à la branche cadette de la vieille famille protestante des BONNEFOY, de Dieulefit.

Je donnerai au chapitre XIX de mon travail une courte notice historique et généalogique sur cette famille.

La branche fondée par *Philippe-Auguste Bonnefoy* eut des destinées qu'on peut qualifier de tragiques. Son fils *Philippe-Auguste*, marié le 1^{er} mai 1832, à sa cousine germaine *Eugénie Bonnefoy*, perdit cette dernière le 22 octobre 1837 ; lui-même mourut quelques mois après, le 17 août 1838 ; deux de leurs enfants décédèrent cette même année 1838, une 3^e dans le mois de janvier 1840 ; une seule fille survécut à cette hécatombe, *Adèle-Eugénie*, qui devait devenir M^{me} *Duval*, de Lyon. Les annales de notre localité n'ont pas conservé le souvenir d'une épidémie qui aurait décimé la population dieulefitoise à cette époque. Et malgré que tout soit vite oublié, il est difficile de s'arrêter à l'idée d'une telle calamité publique dont la mémoire ne serait pas venue jusqu'à nous. Alors, devant le drame familial que l'on devine, la pensée s'arrête, ignorante, perplexe et tristement impressionnée par le spectacle de ce foyer ravagé, presque anéanti par une maladie terrible qui emporta cinq de ses membres sur les six qui la composaient.

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT

(BRANCHE AINEE)

CHAPIRE XIII

Abraham (V) Soubeyran

(1780 - 1847)

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN, le 2^e fils, et le 5^e enfant, d'*ABRAHAM* (IV) SOUBEYRAN et d'*Elizabeth BRACHET*, naquit à Dieulefit le 21 avril 1780.

Il fut baptisé « au désert » par le pasteur Rozan le 23 du même mois et eut comme parrain et comme marraine Louis Daniel Jean-Laplace et la femme de ce dernier Charlotte Chastan, de Dieulefit.

Voici son acte de baptême tel que je l'ai relevé dans les registres du pasteur Rozan, à la mairie de Dieulefit :

*« L'an mille sept cent huitante et le vingt un Avril est né Daniel Abram Soubeyran
« au lieu de Dieulefit, fils légitime à sieur Pierre Abram, et à demoiselle Elisabeth Brachet,
« a été baptisé par nous soussigné au désert le vingt trois dudit mois et an, en présence
« des sieurs Jean hanri Morin et Claude Balthazard Bonnefoi, soussignés, du dit lieu
« de Dieulefit ; le parrain a été Louis Daniel Jean-Laplace et la marraine Magdellaine
« Chastan, tous les deux du susdit lieu. »*

Je ne sais presque rien sur *DANIEL ABRAHAM* SOUBEYRAN ; les archives de famille qui m'ont été communiquées par ses petits-fils ne m'ont rien révélé ni rien appris sur lui, sauf les quelques détails que je donne ci-après.

Son instruction fut assurée, sans doute, par le « maître écrivain » *Jacques Lagier*, précepteur de la Jeunesse, qui venait d'être nommé régent des écoles de Dieulefit quelques mois avant sa naissance et lui enseigna ainsi qu'à ses cousins, les enfants de son oncle *ANTOINE* SOUBEYRAN, les premiers rudiments de la lecture, de l'écriture et du calcul **(A)**

La Révolution le trouva trop jeune pour qu'il pût prendre dans les affaires publiques la place qu'y avait occupée son père.

Conscrit de l'an IX, il fut désigné par le tirage au sort pour rester en réserve ; il présenta pour le remplacer Jean Pierre Vincent de Dieulefit.

Il se maria assez tard (à l'âge de 34 ans) et épousa le 12 juillet 1814 à Nyons *Marie Adelaïde CHANTE* ; cette dernière, qui appartenait à une vieille famille de Vallon, habitait Nyons depuis de longues années chez son subrogé tuteur l'avocat Paul André Martin Craponne du Villard : elle était fille de *Guilhoume Chante* (1), avocat et notaire à Vallon, et de *Philis Hélène Craponne du Villard*, de Nyons. Le contrat de mariage fut passé la veille de la cérémonie, le 11 juillet, par-devant M^e Servant, notaire à Nyons (2).

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN abandonna l'industrie de la tannerie qui avait été celle de ses ancêtres depuis 200 ans, et s'occupa du commerce et du travail des soies ; il avait un moulinage, aux Raymonds, dans une usine, dont « les artifices » étaient « mis en mouvement » par l'eau du Faux ; cette usine appartient actuellement à M. Louis Roux, moulinier en soie, à qui elle a été vendue par les fils de M. Auguste Soubeyran.

Protestant attaché à la religion de ses ancêtres, il prit une part active à la réorganisation de l'Eglise Réformée de Dieulefit, et assista le 18 fructidor an X à la réunion tenue en présence du Sous-Préfet de Montélimar par les vingt-cinq chefs de famille les plus imposés des 3^e et 4^e arrondissements du département de la Drôme pour procéder aux opérations indiquées par la loi du 18 germinal de la même année. *DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN* fut nommé par cette assemblée membre du Consistoire de Dieulefit, avec onze autres citoyens des Eglises de Dieulefit, Montélimar, Nyons et le Buis ; il prit part en cette qualité à l'importante réunion du 16 messidor an XII qui arrêta et fixa les bases de l'organisation et de la vie ecclésiastique de toutes les églises de la Consistoriale (B) après que le pasteur Borel interprète des sentiments de tous les protestants de la région eût prié « l'Être suprême pour la conservation des jours précieux de Napoléon Bonaparte « premier Empereur des Français » et eût rendu à ce dernier « des Actions de grâce « pour les bienfaits signalés que Sa Majesté Impériale ne cesse de répandre « sur les Eglises protestantes. » (C)

Le Consistoire ayant été renouvelé le 28 brumaire an XIII (par application de l'art. 23 de la loi du 18 germinal an X) *ABRAHAM SOUBEYRAN* fut déclaré membre sortant avec MM. *Pierre Reboul*, de Dieulefit, *Cornu*, de Montélimar, *Charles Orange* et *David Noyer*, de Nyons, et avec les mêmes, nommé diacre, dans la même séance.

(1) *GUILHOUME CHANTE*, avocat au Parlement de Toulouse, notaire à Vallon, décédé dans cette localité le 29 Septembre 1806, était fils d'autre *GUILLAUME CHANTE*, décédé à Vallon le 14 octobre 1810 et de *Marie Vielzeuf*, décédée aussi à Vallon le 12 novembre 1814, il avait épousé *Philis Hélène Craponne du Villard* par contrat passé le 4 février 1789 par-devant M^e Magnan, notaire à Nyons, et se remaria en 2^{mes} noces à *Suzette Sanguinède* dont il eut une fille, *Zoé Chante*.

La famille CHANTE compte encore des représentants à Vallon ; je ne sais rien de plus sur elle.

(2) C'est par ce contrat que nous savons qu'**Elizabeth Brachet**, mère de **Daniel Abraham Soubeyran**, dont je n'ai pu retrouver l'acte de décès, était vivante à cette date, et habitait Lyon. La fiancée y est dénommée « Adélaïde », l'acte de décès de cette dernière porte « Adeline » ; elle était connue habituellement sous le prénom de « Adèle », que j'ai employé moi-même dans le courant de ce chapitre.



Daniel Abraham Soubeyran

(1780-1847)

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN assista également à l'Assemblée générale que les protestants de Dieulefit tinrent dans l'Eglise des pénitents le 26 décembre 1806 pour décider de la construction de leur Temple, qui s'élève aujourd'hui sur la place de Châteauras (j'en parlerai plus longuement dans le chapitre XV de cette étude). Comme sa tante *Marie VACHON*, notre aïeule, il dut se réjouir de l'érection de cet édifice, dans lequel tant de SOUBEYRAN ont prié depuis plus d'un siècle.

Il fut nommé le 10 mars 1813 membre du Conseil municipal de Dieulefit, en même temps que *François Bonnefoy*, en remplacement de *Pierre Prudent*, décédé, et de *Jean Pierre Borel*, démissionnaire, et prêta le même jour entre les mains du maire *Etienne Morin*, devant tout le Conseil assemblé, le serment prescrit par l'article 56 de l'acte des Constitutions de l'Empire du 28 floréal an XIII, en disant à haute voix : « *Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur.* » *DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN* fut ainsi placé, avec tous ses collègues, au premier rang de la population dieulefitoise, au moment où allaient se dessiner les destinées tragiques du Souverain auquel il venait de jurer fidélité. La campagne d'Allemagne allait commencer ; l'Empereur quittant Paris le 15 avril pour Mayence arrivait le 16 dans cette dernière ville : jamais les annales consulaires de notre cité ne m'ont paru plus vides, plus plates, plus terre à terre que pendant cette année 1813, si pleine d'événements décisifs, et au cours de laquelle se jouèrent aussi les destinées mêmes de la France. Le Conseil municipal s'occupe des comptes de la commune, et s'inquiète d'obtenir la balance de son budget ; il fixe le prix de la journée d'un homme à 1 franc, celle d'un cheval ou mulet à 2 francs, d'une paire de bœufs à 3 francs, d'un tombereau à 1 franc ; il décide la perception d'un droit d'entrée sur les vendanges. Et pendant ce temps, pendant ces mois qui s'écoulaient dans notre cité « mornes comme une grande plaine », il semble qu'aucune vie nationale ne palpait au sein de la population et de ses élus, et à l'autre bout de l'Empire, ce sont les batailles de Lutzen le 2 mai, de Bautzen le 21 du même mois, de Dresde les 26 et 27 août, enfin le désastre de Leipzig les 16 et 17 octobre.

L'ébranlement causé par la chute du colosse, sortit, semble-t-il, le Conseil municipal de sa torpeur, car à la date du 2 novembre, on peut lire dans les Annales consulaires le procès verbal d'une séance qui laisse deviner la gravité des événements, dont la nouvelle allait faire battre de nouveau le cœur de notre population avec celui de la France tout entière.

Je transcris ici la teneur du procès verbal que je rappelle :

« *M. Morin maire a donné lecture de la lettre à lui adressé sous la date du 27 octobre dernier par M. le Sous-Préfet de cet arrondissement, ainsi que de la copie y annexée, de celle de M. le Préfet de la Drôme à M. le Sous-Préfet, sous la date du 23 précédent ; il résulte de leur analyse que dans ces circonstances où le vœu libre et spontané de la nation se prononce de toute part pour donner à son chef auguste des preuves d'un entier dévouement, une force morale émanant d'un faisceau de volontés et de sentiments, doit faire pâlir les ennemis de la France et leur annoncer la triste issue de leurs vains projets : les Conseils municipaux doivent donc s'empressez d'être les organes du vœu général et de délibérer à cet effet une adresse à Sa Majesté l'Impératrice Reine et Régente pour manifester les sentiments dont ils sont animés.*

« *Le Conseil considérant qu'avant la réception des lettres sus-énoncées son opinion particulière était en analogie avec celle qui y est si énergiquement exprimée, mais que la Latitudo qui aujourd'hui lui est accordée, pour lui donner plus d'extension et de publicité, doit être avidement saisie, a voté l'adresse suivante :*

« *A SA MAJESTE L'IMPERATRICE REINE*
« *et REGENTE*

« Madame,

« *La Commune de Dieulefit par l'organe de son Conseil, vient porter aux pieds du Trône, l'hommage respectueux de son dévouement à la patrie et de son amour pour le héros qui nous gouverne.*

« *Si en répandant leur or avec profusion, les Anglais ont armé contre nous l'Europe presque entière, si même ils nous ont suscité un ennemi dans un prince qui doit tout à la France et à votre illustre époux, et s'ils ont crû par là nous faire trembler, ah ! combien ils se sont trompés ; Leurs manœuvres obscures et leurs iniques projets ne serviront qu'à donner un nouvel éclat aux lauriers qui ceignent le front de Napoléon le grand, qu'à resserrer de plus en plus les liens qui unissent les peuples du grand Empire à son chef Auguste, et à donner une plus grande énergie au noble sentiment d'amour pour leurs Souverains qui de tous les tems distinguent les Français des autres peuples de l'univers.*

« *Eh ! dans quelles circonstances, ce sentiment fut-il mieux mérité ? Lorsque nous voyons le réparateur des maux de la France exposer ses jours précieux à la tête de ses Bataillons pour pacifier l'Europe après avoir confié les Rênes du Gouvernement à la sagesse elle même, à la petite fille de Marie-Thérèse.*

« *Pénétrés de la justesse de cette idée que dans un état monarchique, la Gloire du Souverain fait celle de la Nation, et vivement reconnaissant de la Tranquillité Intérieure qu'ils doivent à leur auguste chef tous les français n'ont en ce jour qu'une seule voix pour exprimer leur admiration leur dévouement et leur gratitude.*

« *Dans cette position, Madame, les habitants de Dieulefit rivaliseront de zèle avec les autres Français pour soutenir l'honneur de nos armes, vous suppliant d'agréer les vœux sincères qu'ils font à chaque instant pour la prospérité de l'état, la conservation des jours du héros de la France, ceux de votre Majesté Impériale et Royale, et de son auguste enfant, le Roi de Rome, sur lequel repose la destinée du grand peuple. »*

Les termes de cette adresse se passent de commentaires.

Hélas ! quelques semaines à peine s'écoulaient dans lesquelles sont comme condensés quelques-uns des événements les plus formidables qu'une génération humaine puisse contempler : c'est l'admirable campagne de France, miracle d'énergie et de courage sans cesse renouvelé, avec ses victoires sans lendemain, c'est la prise de Paris par les alliés, c'est une accumulation de trahisons et de lâchetés qui sont restées sans exemple dans l'histoire de notre Patrie, c'est la déchéance de l'Empereur prononcée par le Sénat le 31 mars, c'est l'abdication de Napoléon le 6 avril suivant, ce sont les adieux de Fontainebleau le 20 de ce même mois, et... le 22 avril le Conseil municipal de Dieulefit réuni à nouveau, prend, au grand complet, la délibération suivante :

« *M. le Maire a donné lecture d'un exemplaire du récit de ce qui s'est passé à Paris depuis le 28 mars dernier, contenant les actes du Sénat, du Corps législatif et du Gouvernement provisoire relatif à ces événements.*

« *Lecture a encore été faite d'un autre arrêté de M. le Préfet de la Drôme, en date du seize aussi de ce mois, portant communication d'une proclamation de M. le Maréchal Augereau à son armée.*

« Interprète du vœu de ses concitoyens

*« Le Conseil municipal après avoir entendu cette lecture partage les sentiments
« qui y sont exprimés et déclare à l'unanimité donner son entière adhésion au contenu
« de ces actes, ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement provisoire relativement
« à la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille du Trône de France et pour
« le rétablissement du gouvernement monarchique en la personne de Louis XVIII
« et de ses successeurs légitimes.*

*« La présente sera adressée à S. A. Sérénissime le prince de Bénévent, Président
« du Gouvernement provisoire. »*

La signature de Daniel Abraham Soubeyran est avec celles de tous ses collègues du Conseil apposée au bas de cette délibération.

Le Conseil municipal, poussant plus loin son nouveau zèle, fit proclamer le 24 avril dans les rues de Dieulefit, la déclaration suivante :

« Habitant, de Dieulefit,

*« La France, depuis longtemps agitée, va respirer enfin ; fixées par
« un gouvernement réparateur et par une charte constitutionnelle en analogie avec ses
« vrais intérêts, ses destinées ne flotteront plus incertaines.*

*« Eclairée par la terrible expérience du passé forte désormais par un même faisceau
« d'opinions la Nation entière se rallie auprès de son légitime Souverain, issu d'une race
« antique de sages et de héros, Louis XVIII accourt pour la sauver, il daigne oublier
« l'égaré d'un peuple qui lui est cher et qui ne fut entraîné aussi loin de son ancien
« caractère que par le choc irrésistible des circonstances.*

*« Aux convulsions politiques et aux fléaux de la guerre succèdera bientôt une durable
« paix : Sous l'égide tutélaire du prince, les playes de l'état seront cicatrisées ; le commerce
« trop longtemps comprimé va reprendre un nouvel éclat et nous rattacher aux peuples
« divers qu'un faux système avait éloignés ; des milliers de bras seront rendus aux arts
« et à l'agriculture et les maux soufferts ne paraîtront plus qu'un rêve pénible et douloureux ;
« les français en ont pour garantie les vertus et les promesses du Monarque qui leur tend
« ses bras paternels, vertus inhérentes à l'auguste famille des Bourbons. Les puissances
« de l'Europe ont cru ne pouvoir leur rendre un hommage plus juste et plus éclatant
« qu'en replaçant Louis sur le Trône de ses pères.*

*« Qui de nous ne s'empresserait pas de consacrer ses affections à cet illustre chef
« et de vouer à sa personne sacrée les sentiments d'amour et de respect qui lui sont dus
« à tant de titres.*

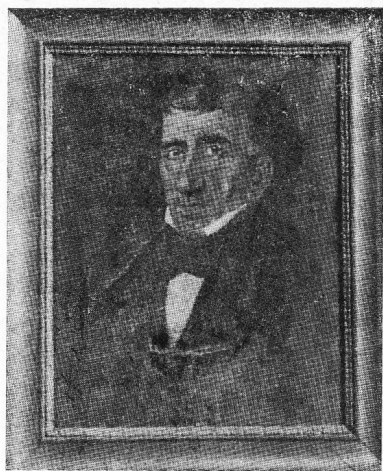
*« Que des accents de joye se fassent donc entendre et s'unissent à l'acclamation
« générale ; que ces cris consolateurs, vive le Roi, vive Louis XVIII soient dans toutes
« les bouches, se gravent dans tous les cœurs, et que chacun de nous, pénétré de la grandeur
« du bienfait que le Ciel lui envoie, en témoigne sa gratitude et sache s'en rendre digne
« par un dévouement sans bornes à ce souverain chéri.*

« Habitants de Dieulefit »

« Ce n'est point à des vaines démonstrations que vous devez borner l'élan de vos cœurs ; vous savez que la force de tout gouvernement consiste dans l'obéissance aux Lois et dans leur exécution ; on n'exige pas de vous de nouveaux sacrifices mais le paiement des contributions publiques est impérieusement commandé par les circonstances. Les Lois existantes n'ont encore éprouvé aucun changement ; elles doivent être suivies, jusqu'à ce que d'heureuses modifications répondent à votre attente, celle de vos magistrats sera comblée si la rectitude de leurs intentions et leur sollicitude pour vos plus chers intérêts, ont pu, ainsi qu'ils osent s'en flâter, leur assurer des droits à votre confiance. »

« Les Temps sont arrivés où la plus sincère union doit expulser tout ferment de discorde ; si parmi vous, cependant, il était une pensée contraire à l'harmonie qui toujours vous caractérise : Loin de recevoir la moindre atteinte, l'amour de l'ordre ne cessera point de vous distinguer ; ces principes empreints dans vos âmes recevront une nouvelle force des événements eux mêmes, et les habitants de cette commune, connus jusqu'à ce jour par le bon esprit qui les anime, confondant à jamais leurs opinions puisqu'elles n'ont qu'un but unique, et quelles tendent sans restriction à tout ce qui peut consolider la félicité publique. »

Cette proclamation, qui fut aussi signée par DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN, fut lue sur les places et dans les rues de Dieulefit, au milieu de l'allégresse générale, le dimanche 24 avril. Une grande fête fut célébrée ce jour-là pour permettre aux habitants de manifester la joie que devait leur inspirer l'avènement au trône de S. M. Louis XVIII. Les « boîtes » annoncèrent la fête, le samedi soir et le dimanche matin, et des services d'actions de grâces furent célébrés dans la matinée du dimanche dans l'Eglise catholique et dans le Temple protestant. A trois heures après-midi, le Maire, ses adjoints, les membres du Conseil municipal, la Justice de paix du canton, les fonctionnaires civils se rendirent en grande pompe sur la place de l'Hôtel de Ville, où se trouvait déjà réuni un détachement nombreux de la garde nationale. Ce détachement ouvrant la marche le cortège se dirigea vers les principales places et rues de la commune, et le Maire, les adjoints, et divers membres du Conseil municipal lurent alternativement l'acte d'adhésion du Conseil et la proclamation dont j'ai donné plus haut la teneur. Une foule considérable, tant de Dieulefit que des communes avoisinantes, remplissait les rues de la localité, et au milieu d'acclamations répétées et enthousiastes poussait les cris de « Vive le Roi, vive Louis XVIII », tellement que le Maire Etienne Morin, crut devoir témoigner aux habitants, au nom du Conseil municipal, sa satisfaction pour le zèle et l'ensemble avec lesquels ils manifestaient leurs sentiments. Il y eut le soir illumination de la ville ; « Chaque maison, dit le procès verbal, était illuminée avec une espèce de profusion émanée de la satisfaction générale » ; deux énormes bûchers avaient été dressés sur la place du Marché et sur celle de Châteauras ; le Maire et ses adjoints y mirent le feu, successivement, « et ces emblèmes de la joie publique furent consumés au bruit des acclamations et des cris toujours répétés de vive le Roi, vive Louis XVIII, cependant que les fifres et les tambours joints à l'explosion des boîtes se faisaient entendre. » La journée se termina par la danse populaire « nommée la fêrandoule » à laquelle prit part la majeure partie de la population.



Daniel Abraham Soubeyran



Adèle Chante



Cimetière des Soubeyran

dans la propriété de la Fontête

Au 1^{er} plan : le vieux Dieulefit ; *au second plan* : la montagne de Dieu-grâce. Quatre familles seulement à Dieulefit avaient leur cimetière particulier : les Bonnefoy, les Morin, les Sambuc et les Soubeyran. Celui des Sambuc a disparu ; celui des Soubeyran est maintenant abandonné : aucune tombe ne rappelle les noms de ceux dont la dépouille mortelle lui fut confiée ; quelques vieux cyprès solitaires, seuls montent la garde autour des Soubeyran anonymes qui ont voulu y dormir leur dernier sommeil.

On croit rêver en lisant le récit de cette fête : est-ce bien là cette population dieulefitoise qui se livrait en ce jour à ces mêmes manifestations enthousiastes par lesquelles elle avait salué il y a quelques années les grandes journées révolutionnaires ? C'est un mystère qui n'est pas encore éclairci, que celui qui nous est donné par un peuple faisant une Révolution comme peu de peuples en ont faite, renversant un trône séculaire, envoyant son Roi à la mort, supportant des convulsions politiques et sociales sans précédent dans l'histoire, vivant un rêve de gloire tel qu'on en demeure encore comme ébloui, pour en revenir à son point de départ et achever ce cycle de sa vie en relevant ce qu'il avait renversé et en adorant ce qu'il avait brûlé.

Mais ces considérations sortent de mon sujet, auquel je reviens pour saluer à Montélimar, Monsieur, Comte d'Artois, frère de Louis XVIII, de passage dans cette ville. Le Conseil municipal, en effet, dans sa séance du 19 septembre 1814 députa à Montélimar, MM. *Casimir Noyer, Brotin, de Magnin et Reboul* pour y saluer le futur Charles X et supplier ce dernier d'agréer au nom de tous leurs concitoyens « *l'hommage respectueux de leur dévouement sans borne pour Sa Majesté Louis XVIII, pour son auguste frère et pour toute l'illustre famille des Bourbons.* »

Chose extraordinaire, le retour de Napoléon, les Cent Jours, Watterloo, n'ont laissé aucune trace dans les délibérations consulaires que j'ai parcourues pourtant très soigneusement.

La II^e Restauration y est par contre marquée par les mesures que le gouvernement crut devoir prendre, sans doute, pour s'assurer dans notre localité un Conseil municipal sûr et de tout repos. Par arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1815, la Municipalité et le Conseil municipal furent en partie renouvelés : M. *Joseph Esprit Brotin*, ancien notaire, fut nommé adjoint en remplacement du sieur *Paul Reboul*, et MM. *Mirabel Jean Louis, Roux Jacques Mathieu, Michaud, Merlet-Bernard, Combe*, notaire, *Aillan Esprit*, médecin, *Tardieu et Lefèvre Louis* furent nommés conseillers en remplacement de MM. *Pouzet Augustin, Vigne Jean Antoine, SOUBEYRAN DANIEL ABRAHAM, Poujoulat François et Crouzet Siméon*.

M. *Roux*, fils de l'aîné, nouveau conseiller, fut nommé adjoint en remplacement de M. *Casimir Noyer* qui redevint simple conseiller ; M. *Pierre Théodore Morin* fut « démissionné » comme étant le fils du Maire et remplacé par M. *Bruno Barral* ; le sieur *Paul Abel Sambuc* fut nommé conseiller en remplacement de son père décédé.

Les adjoints et conseillers maintenus ou nouvellement nommés prêtèrent serment le 10 décembre par devant le Maire délégué à cet effet par le Sous-Préfet, et le 20 décembre devant le Sous-Préfet lui-même, en disant à haute voix, portent les procès verbaux :

« *Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi* »

Le Conseil municipal étant ainsi épuré, le Sous-Préfet pût exprimer sa satisfaction de le voir se rallier dans « *un même faisceau d'opinions autour du Trône du meilleur des Souverains, dont les vues paternelles, déclara-t-il, tendent constamment à cicatiser les playes de l'Etat et à rendre tous les Français au bonheur.* »

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN, démissionné comme je viens de le dire, pour des raisons que je ne connais pas, fut à nouveau nommé membre du Conseil municipal par arrêté préfectoral du 9 mai 1817, en remplacement du sieur *Reboul Pierre*, décédé ; en même temps que lui le « sieur » *Bonnefoy Frédéric* fut nommé en remplacement du sieur *Motte*, receveur de l'enregistrement, qui avait changé de domicile. *DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN* et *Frédéric Bonnefoy* prêtèrent individuellement et à haute voix le serment requis : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux Lois du Royaume* » et furent immédiatement installés dans leurs fonctions le 15 de ce même mois.

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN resta membre du Conseil municipal jusqu'à sa mort, et assista pour la dernière fois le 8 avril 1846 aux séances de cette Assemblée. (Il signe le procès-verbal de la séance du 20 mai sans y avoir assisté).

Il mourut le 19 décembre 1847 ; sa femme lui survécut longtemps, puisqu'elle ne mourut elle-même que le 7 avril 1865.

DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN et *Adèle CHANTE* reposent tous les deux dans le vieux cimetière des SOUBEYRAN, dans la propriété de la Fontête, que leur petit-fils M. *ERNEST SOUBEYRAN* a vendu il y a quelques années à M. le Commandant Pizot, en réservant la conservation perpétuelle de ce cimetière.

Cinq enfants naquirent du mariage de *DANIEL ABRAHAM SOUBEYRAN* et d'*Adèle CHANTE* :

1° *PAUL MARTIN ABRAHAM*, né le 5 février 1816 à Dieulefit, décédé dans cette localité le 7 septembre 1817.

2° *ANTOINE ADRIEN*, né à Dieulefit, le 8 octobre 1818 ; il suivra.

3° *LOUISE ADRIENNE*, née à Dieulefit le 8 octobre 1818, décédée dans cette localité le 18 octobre de la même année.

4° *AUGUSTE*, né à Dieulefit, le 4 octobre 1821 ; il suivra également.

5° *PAULINE ELISA*, née à Dieulefit le 2 janvier 1830. Cette dernière épousa le 25 avril 1854 *Jean Pierre Alfred ROCHAS*, né à Nyons le 2 février 1825, de *François Auguste Rochas* et de *Victoire Audran*. Deux filles naquirent de ce mariage.

A) *Emilie ROCHAS*, née à Montélimar le 1^{er} avril 1855, mariée à *Léon Giraud*, de St-Sauveur-de-Montagut (Ardèche), a laissé six enfants :

a) *Jules Giraud*, né à St-Sauveur-de-Montagut, le 21 décembre 1877, marié le 9 avril 1904 à *Cécile Maneval*, de Vernoux ; une fille est née de ce mariage :

1 *Paulette Giraud*, née à St-Sauveur-de-Montagut, le 15 janvier 1905 ; elle a épousé le 15 décembre 1923 *Louis Reyne*, de Lamastre, et a donné à ce dernier deux fils :

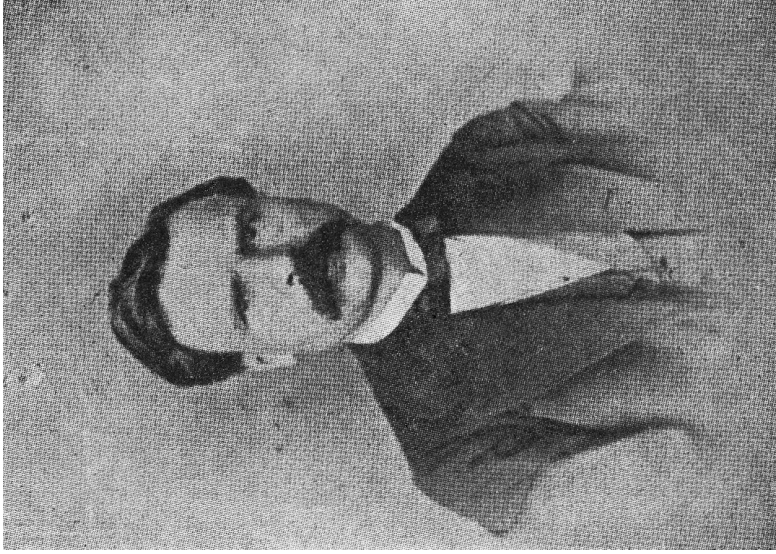
a *Robert Reyne*, né à Lamastre le 11 novembre 1924,

b *Jean Louis Reyne*, né à Lamastre le 23 septembre 1929.

b) *Pauline Giraud*, née à St-Sauveur-de-Montagut, le 28 décembre 1881 ; mariée le 6 décembre 1902 à *Henri Veyrane*, de Beaumont-les-Valence, elle a donné à son mari une fille :

1 *Simone Veyrane*, née à Beaumont le 4 novembre 1903, décédée le 5 novembre 1919.

c) *Léon Giraud*, né le 9 mai 1883 à St-Sauveur-de-Montagut, décédé le 9 mai 1885.



Alfred Rochas
(1825-1906)



Pauline Soubeyran
(1830-1870)

Les descendants
d'Elisa-Pauline Soubeyran
filie de Daniel-Abraham Soubeyran
et d'Adèle CHANTE

ELISA-PAULINE SOUBEYRAN

née à Dieulouart le 2 janvier 1830
d'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN et d'Adèle CHANTE
décédée à Montélimar le 17 septembre 1870
mariée le 25 avril 1854 à Alfred ROCHAS
né à Nyons le 2 février 1825 - décédé à Montélimar en 1906

EMILIE ROCHAS
née à Montélimar
le 1^{er} avril 1855
mariée à Léon GIRAUD
de St-Sauveur de Montagnat

JEANNE ROCHAS
née à Montélimar le 19 octobre 1858
mariée le 3 décembre 1889
à A. MAZAURIC, percepteur
de St-Prinat de Vallongue (Lontre)

JULES GIRAUD
né le 21 décembre 1877
à St-Sauveur-de-Montagnat
marié le 9 avril 1904
à Cécile MANEVAL
née à Vernoux
le 24 août 1878

PAULINE GIRAUD
née le 28 décembre 1881
à St-Sauveur-de-Montagnat
mariée le 6 décembre 1902
à Henri VEYRANE
né à Beaumont-les-Valence
le 8 février 1875

LEON GIRAUD
né le 9 mai 1883
à St-Sauveur-de-Montagnat
où il est décédé
le 9 mai 1885

FERNAND GIRAUD
né le 16 mai 1884
à St-Sauveur-de-Montagnat
célibataire

CHARLES GIRAUD
né le 21 mai 1887
à St-Sauveur-de-Montagnat
célibataire

LEONIE GIRAUD
née le 21 mai 1887
à St-Sauveur-de-Montagnat
célibataire

JEAN MAZAURIC
né le 18 août 1890
à St-Etienne, Vallée française
célibataire

PIERRE MAZAURIC
né le 15 juin 1895
à St-Etienne, Vallée française
marié le 7 janvier 1927
à Lucie ALENAUD

CAMILLE MAZAURIC
né le 15 juin 1895
à St-Etienne, Vallée française
marié le 13 novembre 1920

PAULETTE GIRAUD
née le 15 janvier 1905
à St-Sauveur-de-Montagnat
mariée le 15 décembre 1923
à Louis REYNE
de Lanasstre

SIMONE VEYRANE
née le 4 novembre 1903
à Beaumont-les-Valence
décédée le 5 novembre 1919

JEAN-LOUIS REYNE
né le 11 novembre 1924
à Lanasstre

GUY MAZAURIC
né le 3 décembre 1929
à Bar-le-Duc

ROBERT REYNE
né le 23 septembre 1929
à Lanasstre

- d) Fernand *Giraud*, né le 16 mai 1884 à St-Sauveur-de-Montagut, célibataire.
 - e) Charles *Giraud*, né le 21 mai 1887, à St-Sauveur-de-Montagut, célibataire.
 - f) Léonie *Giraud*, née le 21 mai 1887, à St-Sauveur-de-Montagut, célibataire.
- B) *Jeanne ROCHAS*, née à Montélimar le 19 octobre 1858, mariée le 3 décembre 1889 à *A. Mazauric* de Saint-Privat-de-Vallongue (Lozère), a laissé 3 fils :
- a) Jean *Mazauric*, né le 18 août 1890 à St-Etienne-Vallée-Française (Lozère), célibataire.
 - b) Pierre *Mazauric*, né le 15 juin 1895 à St-Etienne-Vallée-Française ; marié le 7 janvier 1927 à *Lucie Arnaud*, elle lui a donné un fils :
 - 1 Guy *Mazauric*, né à Bar-le-Duc, le 3 décembre 1929.
 - c) Camille *Mazauric*, né le 15 juin 1895, à St-Etienne-Vallée-Française, marié le 13 novembre 1920 à *Suzanne Souvanau*.

(D)

NOTES Longues

du Chapitre XIII

A/73 On peut lire dans le registre (B.B. 10, 1777-1789) des délibérations consulaires de Dieulefit, à la date du 8 juin 1779 : « le sieur Jacques Lagier, « maître écrivain, natif de la Valouise, est nommé précepteur de la jeunesse et régent « des Ecoles de Dieulefit, en remplacement du sieur Cazet qui a demandé son congé depuis « 4 mois, aux appointements de 150 Livres par an, plus dix sols par mois de chaque écollier « écrivant et chiffrant, huit sols pour ceux qui écriront seulement et quatre sols pour la plus « basse classe, ce qui sera acquitté par les dits écolliers ou leur père et mère et par avance, « et aux dites conditions le sieur Lagier recevra quatre écolliers qui lui seront présentés « par les échevins et qu'il enseignera gratis, au surplus il sera fait inhibitions et deffenses « à toute personne d'enseigner soit publiquement ou en secret à lire écrire et chiffrer « dans ce dit bourg, afin que le sieur Lagier soit seul à le faire à l'exclusion de tout autre. »

J'ai cherché à me représenter ce que put être la personnalité de ce Jacques Lagier « précepteur de la jeunesse », en faveur duquel le Conseil de ville institua le monopole de l'enseignement à Dieulefit (pour les garçons seulement, sans doute, car le 13 septembre 1778, le même Conseil avait nommé une demoiselle Trial, d'Uzès, pour établir dans notre localité une école de filles : « pour la descence », spécifie le procès-verbal), et qui de ce fait put exercer la plus grande influence sur toute la jeunesse masculine dieulefitoise à la veille de la Révolution.

J'avais d'abord pensé que l'origine vaudoise même de Jacques Lagier (il était originaire de la Val Louise), était déjà une indication, tant par l'hérédité que cette origine pouvait représenter, que par la formation religieuse que cette origine même pouvait faire supposer. Le peu que j'ai pu savoir sur Jacques Lagier n'a pas confirmé les conclusions auxquelles j'avais cru d'abord pouvoir m'arrêter. On sait ce que furent les Vaudois, et ce qu'ils eurent à souffrir, tout comme les protestants, de la politique religieuse du Grand Roi ; or, Jacques Lagier, à un moment où les protestants, en masse, faisaient bénir leur mariage et baptiser leurs enfants « au désert » au su et au vu des autorités, peut-on dire, faisait baptiser lui un de ses enfants par le curé de Dieulefit, dans l'Eglise paroissiale, en présence d'un grand concours de population, dit l'acte de baptême que j'ai eu sous les yeux. Ce « grand concours de population », que je n'ai pu m'expliquer, autrement que par les convictions religieuses des parents, laisse supposer, au contraire, que Jacques Lagier, ne fut pas le continuateur de ses ancêtres, et qu'en tout cas ce n'est certainement pas l'influence qu'il put avoir sur la jeunesse dieulefitoise à la veille de la Révolution qui pourrait expliquer la proportion relativement élevée de la population protestante de Dieulefit après les persécutions de Louis XIV et de Louis XV et la grande indifférence de la période révolutionnaire.

En 1792, Jacques Lagier était seul instituteur à Dieulefit, car dans un état de dépenses de la commune de Dieulefit en date du 14 septembre de cette même année ne figurent que les gages du maître d'école pour la somme de 150 Livres. Jacques Lagier n'ayant pas donné, sans doute, des preuves suffisantes de civisme, l'autorisation d'enseigner lui

fut retirée, on peut lire en effet dans ce même registre de délibérations que c'est seulement à la date du 18 frimaire an 7 que « les citoyens Jacques Lagier et Claudine Combe, « Veuve Cordonnery, résidant à Dieulefit, désirant ouvrir des écoles dans cette commune, « prêtent serment et ont juré individuellement haine à la royauté et l'anarchie, attachement « et fidélité à la République et à la Constitution. »

Le Premier Consul réorganisant l'instruction en France, créa en l'an 11 les premières écoles primaires. Le 20 prairial de cette année, le citoyen Bodin fils fut nommé aux fonctions d'instituteur de « l'École primaire » qui devait « être établie dans la commune ; il sera logé, « dit le procès-verbal, et recevra des parents comme contribution 1 franc par mois « pour chaque écolier apprenant à lire et 1 franc 50 pour chaque élève apprenant à lire, « écrire et l'arithmétique, il enseignera gratuitement les enfants des indigents « jusqu'à la concurrence du 5^e des écoliers. »

Les citoyens *Lagier*, *Pelisson* et *Durand* qui exerçaient déjà les fonctions d'instituteurs dans la commune, ne purent désormais tenir leurs « écoles particulières » qu'après en avoir fait la déclaration au Préfet, accompagnée d'un certificat du Maire visé et apostillé favorablement par le Sous-Préfet.

(B/74) Avec **Daniel Abraham Soubeyran** furent aussi nommés membres du Consistoire les « citoyens » *Autran fils* et *Cornud*, de Montélimar, *Gourjon*, de Salles, *La Condamine*, *Charles Orange*, *David Vigne*, *Pierre Vigne*, de Nyons, *Verdet*, du Buis, *Etienne Morin*, *Jean Henry Morin*, *Pierre Reboul*, de Dieulefit.

L'Assemblée estimant à 2.000 âmes la population protestante des 3^e et 4^e arrondissements (Montélimar, 4^e, et Nyons, 3^e) demanda au gouvernement six ministres :

- 2 à Dieulefit (pour Dieulefit et les communes formant l'arrondissement de la Justice de Paix de Dieulefit) ;
- 1 à Montélimar (pour Montélimar, Marsanne et Pierrelatte) ;
- 2 à Nyons (pour Nyons et toutes les communes du 3^e arrondissement excepté Vinsobres et Saint-Maurice) ;
- 1 à Vinsobres (pour Vinsobres, Saint-Maurice et les communes formant l'arrondissement de la Justice de Paix de Grignan) ;

et 12 Temples : à Dieulefit, Poët-Laval, Vesc, Montjoux, Montélimar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Sauzet, Allan, Nyons, Vinsobres, Ste-Euphémie et Taulignan, l'Eglise consistoriale étant fixée à Dieulefit.

Le 16 messidor an 12, des diacres furent nommés dans toutes les Eglises ci-dessus « pour aider de leurs soins et de leurs lumières les membres du Consistoire, pour le maintien « de la discipline, et l'administration des deniers des pauvres » ; furent nommés pour Dieulefit les diacres suivants : *Jean Pierre Reboul*, *Pierre Prudent*, *Paul Roland*, *Paul Reboul fils à Antoine*, *François Vernet père*, *Jean Pierre Borel*, *Jean Pierre Barral*, *Antoine Reboul*, *Hector Noyer*, *François Elie Sambuc*, *Jean Daniel Dupuy*, *Augustin Pouzet*, *Etienne Noyer*, *Antoine Archimbaud*, *François Roman fils aîné*, *Antoine Escoffier*, *Daniel Brisset*, *Vignal*, *Pierre Paul Jean-Laplace*, *Honoré Magnan*, *Antoine Pignet* et *Balthazar Bonnefoy*.

Enfin l'Assemblée prit acte de la lettre du Préfet qui informait le Consistoire que « Sa Majesté l'Empereur », par décret du 19 prairial (an 12), autorisait les pasteurs « pour se « faire respecter du public et les porter à se respecter eux-mêmes » à porter en public dans le territoire assigné à leurs fonctions « l'habit noir à la française, le rabat et le manteau court. »

Une reconnaissance qui dure est une plante rare ; quelques années passent en effet, et on peut lire dans le même registre de délibérations, à la date du 25 avril 1814, les lignes suivantes, qui m'ont laissé perplexe :

« Les membres du Consistoire ayant pris connaissance des heureux changements qui se sont opérés dans le gouvernement le 1^{er} et le 2 avril adhèrent unanimement à l'acte du Sénat conservateur qui appelle Louis XVIII au trône de France. Ils rendent au Ciel des Actions de grâce de ce qu'il envoie aux Français les dignes descendants de Henri IV et de Louis XVI pour leurs légitimes souverains. »

(C/74) On comprend facilement la reconnaissance et l'admiration sans borne que nos pères durent éprouver pour Celui qui venait de leur donner l'égalité religieuse complète, dans la paix pour le présent et la sécurité pour l'avenir, après la tourmente révolutionnaire qui avait encore une fois menacé de les emporter. Etre traités de plain-pied avec l'Eglise catholique, admise cependant par le Premier Consul comme étant celle de la majorité des Français, et cela sur le plan positif des mêmes droits et des mêmes devoirs, c'était plus qu'il n'en fallait pour inspirer aux Réformés que les orages avaient épargnés, des sentiments qui demeurent malgré tout pleins de mesure et de dignité, si l'on en compare l'expression avec les discours des Fontane et autres panégyristes de l'Empereur.

Le 15 février 1806, le Consistoire crut devoir affirmer encore plus nettement son loyalisme, et une délibération fut prise, dont je vais rappeler quelques termes :

« La séance est ouverte et M. Lombard, pasteur, a adressé à Dieu une prière pour attirer sur l'Eglise consistoriale la bénédiction divine pour le succès de ses délibérations, et remercier Dieu des succès de nos armées et de la gloire immortelle qu'a acquit Napoléon le Grand Empereur des Français pour la victoire mémorable d'Austerlitz.

« ...Les membres du Consistoire pénétrés de reconnaissance des bienfaits que Sa Majesté Impériale et Royale ne cesse de leur accorder ont arrêté qu'il soit fait l'adresse suivante à Sa Majesté Impériale et Royale :

Sire

« Les Protestants de l'Eglise Consistoriale de Dieulefit ont reçu avec la plus vive sensibilité les différents décrets de Votre Majesté Impériale et Royale qui ont pour but de consolider la liberté de leur culte et d'améliorer leur état, notamment celui du 5 mai dernier. Ces bienfaits ajoutés à tant d'autres dont ils jouissent comme citoyens français et comme chrétiens réformés leur font bénir journellement votre Règne et former les vœux les plus ardents pour la conservation de votre personne sacrée. En effet, Sire, que de droits n'avez-vous pas à leur amour, leur reconnaissance et leur fidélité. Pour tout ce que vous ne cessez de faire pour leur bonheur, ainsi que de ce génie vaste et profond qui vous caractérise et des vertus héroïques et bienfaisantes qui éternisent votre gloire et vous proclame le Modèle des Souverains. Aussi profondément pénétrés de ces considérations et de leurs droits les pasteurs et anciens de l'Eglise consistoriale

« de Dieulefit osent assurer votre Majesté Impériale et Royale qu'ils ne cessent de mettre
« au rang de leurs obligations les plus sacrées celle d'exhorter les protestants confiés
« à leur direction la persévérance des vertus morales et patriotiques qui feront contribuer
« à la prospérité de votre Empire et à l'affermissement du Trône sur lequel
« la Divine Providence et le vœu des français vous ont placé. »

(D/81) J'ai trouvé dans les papiers de **Daniel Abraham Soubeyran**, que son petit-fils M. **Ernest Soubeyran** a bien voulu me communiquer, quelques observations météorologiques qu'il m'a paru intéressant de conserver ici, en les rapprochant des plaintes que j'entends tous les jours autour de moi, sur l'abondance des pluies, sur la sécheresse ; décidément ce qui se voit, s'est déjà vu, ce qui s'est vu se verra encore, rien n'est nouveau sous le soleil :

« Ce long et assez rude hiver de 1835 et 1836 qu'il a plu à Dieu de nous donner,
« mérite d'être cité à ceux qui viendront après nous, voici un abrégé de ce qu'il est arrivé ici
« et dans nos environs :

« Les pluies ont commencé au mois d'août, et (furent) presque constantes
« en septembre et octobre, en sorte que les semences ont été bien contrariées, et même
« elles n'ont pu être faites en totalité. Les raisins ne sont pas arrivés à leur maturité,
« et n'ont produit que du vin de médiocre qualité ; au commencement de novembre les terres
« ont été couvertes de neige ; une partie de décembre le même temps et très
« froid, de même janvier, février et mars. La floraison ayant été retardée les arbres
« promettaient beaucoup de fruits ; en avril le 7^e jour de Pâques, il tomba toute la
« journée de neige et quoiqu'elle fondait, il en resta sur les champs un pied le lundi, mais
« le mauvais temps n'ayant pas été suivi de gelée, il fit peu de mal à la récolte
« ainsi qu'aux arbres. Le reste de ce mois fut passablement beau, mais le 30 dudit mois
« d'avril le vent du nord devint très froid et sur le soir il tombait déjà des flocons de
« neige, ce qui continua toute la nuit. Le dimanche du premier mai elle fondait en
« partie mais sur l'après midi, nos champs en furent couverts, comme nos arbres dont une
« partie étaient encore en fleurs. Ce même temps de neige continuait dans la nuit, mais le
« temps s'éclaircit vers les 5 heures du matin. La gelée fut très forte, et le soleil qui
« vint frapper sur la végétation grillait totalement nos muriers, noyers, amandiers et autres
« arbres ainsi que nos vignes tellement que tout fut détruit, et que nos espérances se
« changèrent en tristesse. Peu de localités dans nos environs ont été touchées aussi
« profondément que la nôtre. Quant à la quantité de neige de ces deux époques du 7 avril
« et du 1^{er} mai, si elle n'avait pas fondu en partie nous en aurions eu au moins trois
« pieds ; dans la montagne et du côté de Bouvières, il y en avait à Pâques une si grande
« quantité que les communications furent interceptées pendant plusieurs jours. Le bétail
« y crevait de faim, et la mortalité des bêtes lainues a été considérable par la disette
« des fourrages et pailles que ce long et pénible hiver a fait consommer. On peut dire
« que nous nous sommes chauffés huit à neuf mois cette année. Dieu veuille que
« ceux qui viendront après nous ne soient pas témoins d'un autre hiver, aussi long,
« et aussi désastreux surtout pour notre localité qui a été la seule, la plus maltraitée de
« nos environs. »

Daniel Abraham Soubeyran écrivit ces remarques le 21 juin 1836.
Il écrit encore l'année suivante :

« L'hiver de 1836-1837 sans être aussi froid que le précédent a été bien plus long, puisqu'il n'a cessé de faire mauvais temps que le 25 mai 1837. Jusqu'alors nous avons eu des froids, fréquemment des neiges, et des pluies que le vent du nord nous a donnés, mais heureusement nous n'avons pas eu de gelées depuis la mi-avril ou le 20 dudit mois. Jamais on ne sera plus menacé de ce fléau pendant plus d'un mois, et jusqu'au 25 mai nous l'avons donc échappé par miracle... On ne compte que sur une demi récolte de cocons... par la crise sur le commerce qui se prolonge et qui dure depuis le mois de janvier... ici toutes les fabriques à soie sont arrêtées, de manière qu'il y a beaucoup de misère dans la classe ouvrière... la perte sur les soies est effrayante... il faudra longtemps pour les réparer... Dieu veuille que les affaires reprennent bientôt de l'activité, pour que l'on puisse donner du travail aux ouvriers et ouvrières qui en ont le plus grand besoin. »

Il écrit encore le 12 novembre 1840 :

« Je dois encore parler des désastres de l'année 1840 par le ravage des eaux. Le 16 septembre nous avons eu une inondation aussi forte que celle de septembre 1798, et ensuite plusieurs autres. Jusqu'au moment que j'écris le 12 novembre suivant, les pluies n'ayant presque pas cessées (sic) plus ou moins fortes, nos rivières et nos torrents laisseront longtemps des traces de leur débordement. Par la dévastation de ces effrayantes eaux nos chemins sont dans plusieurs quartiers impraticables... Pour ma part, j'ai eu plus de 60 pas de murs emportés en face de ma fabrique, et presque tout le jardin... dont j'ai si peu joui, je n'ai plus le courage de rétablir le désastre et je suis décidé à (y) renoncer... Quoique nous soyons ici à plaindre, ce n'est rien en comparaison des malheurs du débordement du Rhône, ce que nous avons appris et ce que nous apprenons est par trop déplorable. Dieu veuille que ces fléaux n'arrivent plus et que ces grands malheurs puissent avec le temps ce réparer, mais ils sont bien grands, car la plaine de Montélimar est encore inondée et submergée par les eaux de ce farouche fleuve, et le temps toujours à la pluie fait encore craindre d'autres malheurs. »

Il ajoute, l'année suivante :

« Les désastres des eaux de septembre 1840 ne sont rien ici et au Poët-Laval capotivement (sic) à ceux arrivés le 26 septembre 1841 ; notre rivière de Jabron ayant emporté plusieurs maisons et remises, renversé tous les murs des jardins même les massifs n'ont pas résisté, en sorte que d'ici au bridon les dommages sont incalculables sur les propriétés. »

Cette inondation de septembre 1841 est de mémoire d'homme la plus terrible que le Jabron ait jamais causée. Mon grand-père Poulin, qui habitait à cette époque leur auberge du Champ de Mars m'a raconté qu'on pouvait toucher avec la main, du 1^{er} étage, les eaux du Jabron. Toutes les maisons du Champ de Mars faillirent être emportées. Les eaux du ruisseau de Salaras, traversant tout le quartier des Lots, venaient rejoindre le Jabron devant la fabrique Roman, aujourd'hui l'Hôpital.

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT

(BRANCHE AINEE)

CHAPIRE XIV

Les Fils d'Abraham (V) Soubeyran et leurs descendants

**Antoine Adrien SOUBEYRAN (1818-1878)
et Marie SOUBEYRAN,
Auguste SOUBEYRAN (1821-1903)
et Adrien SOUBEYRAN,
Ernest SOUBEYRAN, Maurice SOUBEYRAN
et leurs descendants**
**Les familles SAMBUC, de Montjoux et Dieulefit
et ARNAL, d'Aulas, près du Vigan (Gard)**

Ainsi que je l'ai dit au chapitre précédent, DANIEL ABRAHAM (V) SOUBEYRAN laissa de son mariage avec *Adèle CHANTE*, deux fils et une fille :

1° *ANTOINE ADRIEN*, qui va suivre.

2° *AUGUSTE*, qui suivra après son frère.

3° *PAULINE*, dont j'ai donné les destinées et la descendance au chapitre précédent.

*

* *

I. — ANTOINE ADRIEN SOUBEYRAN, banquier à Montélimar, né à Dieulefit le 8 octobre 1818 (1) ; appelé à Montélimar par son oncle Jean Michel Puimejean, il prit la suite de ce dernier et fonda avec son frère *AUGUSTE*, la maison de banque bien connue dans la région sous le nom de « *Soubeyran frères* » Je ne sais rien sur ANTOINE ADRIEN SOUBEYRAN, personne n'ayant pu me parler de lui. Il mourut à Montélimar le 11 août 1878, ne laissant de son mariage avec *Eugénie PAYEN*, fille de *Charles Payen* et de *Marie Léouzon*, de Saint-Julien-en-Saint-Alban, décédée à Montélimar le 3 mars 1901, qu'une fille survivante :

1° *MARIE ADELAÏDE CHARLOTTE*, née à Montélimar le 11 novembre 1852, mariée le 24 octobre 1871 à *Alcide Sambuc*, de Dieulefit (A) (1841-1881) ; décédée à Allevard-les-Bains, le 28 juillet 1880, après avoir donné 3 filles à son mari :

A) *Louise SAMBUC*, née à Montélimar le 15 août 1873, mariée le 31 mai 1894 à *Paul Coursange*, industriel à Die ; ce dernier, né dans cette ville le 1^{er} avril 1866, d'une des plus vieilles familles du Diois, y est décédé le 20 octobre 1925, laissant de son mariage avec Louise Sambuc, deux filles qui suivent :

a) *Marie Coursange*, née à Die le 15 décembre 1895, mariée le 11 Janvier 1919 au Docteur *Albert Bonniot* natif de Lyon, chirurgien des Hôpitaux de Grenoble, elle lui a donné 3 enfants :

a) *Robert Bonniot*, né à Lyon, le 4 novembre 1919.

b) *Pierre Bonniot*, né à Lyon, le 19 décembre 1922.

c) *Jacqueline Bonniot*, née à Grenoble le 23 décembre 1927.

b) *Suzanne Coursange*, née à Die le 10 décembre 1898, mariée le 16 décembre 1920 au D^r *André Roume*, de Vallon, actuellement à Montpellier (ce dernier par sa mère, appartient à la grande famille des Noyer, de Vesc, où on le retrouvera) ; deux enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage :

1 *Jean Roume*, né à Montpellier le 13 février 1923 ;

2 *Nicole Roume*, née à Montpellier le 14 mars 1926.

B) *Cécile SAMBUC*, née à Montélimar le 4 février 1875, mariée le 19 avril 1898 à *Aimé Garnier*, magistrat, né à Nyons le 9 février 1871, décédé à Montélimar le 2 mars 1918. Deux enfants sont nés de ce mariage :

a) *Jane Garnier*, née à Apt le 14 juillet 1900, décédée le 13 juin 1918, célibataire ;

b) *Henri Garnier*, Ingénieur des Arts et Manufactures de Paris, né à Apt le 19 mai 1903, célibataire.

C) *LUCIE SAMBUC*, née à Montélimar le 6 décembre 1877, mariée le 20 février 1905 à *Paul Ebersolt*, pasteur de l'Eglise Réformée, né à Bergerac le 24 juillet 1876, actuellement pasteur de l'Eglise Réformée de Neuilly (Seine) ; 3 enfants sont nés de ce mariage :

a) *Jean Ebersolt*, né à Belfort le 30 mars 1908.

b) *Geneviève Ebersolt*, née à Belfort le 11 janvier 1911.

c) *Lise Ebersolt*, née à Belfort le 7 janvier 1913.

(1) A 8 heures du matin ; sa sœur jumelle Louise Adrienne, née le même jour à 1 heure du matin, ne vécut que 12 jours et mourut le 18 du même mois.



Antoine Adrien Soubeyran
(1818-1878)



Eugénie Payen
(1831-1901)



Alcide Sambuc
(1841-1881)



Marie Soubeyran
(1852-1880)

Les descendants
de MARIE SOUBEYRAN
filie d'ANTOINE ADRIEN SOUBEYRAN
et d'Eugénie PAYEN
mariée à Alcède SAMBUC

MARIE SOUBEYRAN

née à Montélimar le 11 novembre 1852

d'ANTOINE-ADRIEN SOUBEYRAN et d'Eugénie PAYEN

décédée à Allevard le 28 juillet 1880

mariée le 24 octobre 1871 à Alcide SAMBUC, banquier

né à Dieuloufit le 18 janvier 1841 - décédé à Montélimar le 15 mars 1881

LOUISE SAMBUC

née à Montélimar le 15 août 1873

mariée le 31 mai 1894

à Paul COURSANGE, industriel

né à Die le 1^{er} avril 1866

décédé à Die le 20 octobre 1925

CECILE SAMBUC

née à Montélimar le 4 février 1875

mariée le 19 avril 1898

à Aimé GARNIER, magistrat

né à Nyons le 9 février 1871

décédé à Montélimar le 2 mars 1918

LUCIE SAMBUC

née à Montélimar le 6 décembre :

mariée le 20 février 1905

à Paul EBERSOLT, pasteur

né à Bergerac le 24 juillet 187

MARIE COURSANGE

née à Die

le 15 décembre 1895

mariée le

11 janvier 1919

au D^r Albert BONNIOT

médecin des Hôpitaux

de Grenoble

SUZANNE

COURSANGE

née à Die

le 10 décembre 1898

mariée le

16 décembre 1920

au D^r André ROUME

de Vallon

JANE

GARNIER

née le 14

juillet 1900

à Apt

décédée le

13 juin 1918

HENRI

GARNIER

Ingénieur

né le 19

mai 1903

à Apt

JEAN

EBERSOLT

né le 30

mars 1908

à Belfort

GENEVIEVE

EBERSOLT

née le 11

janvier 1911

à Belfort

ROBERT PIERRE JACQUELINE

BONNIOT BONNIOT

né à Lyon

le 4/11/19

le 19/12/22

le 23/12/27

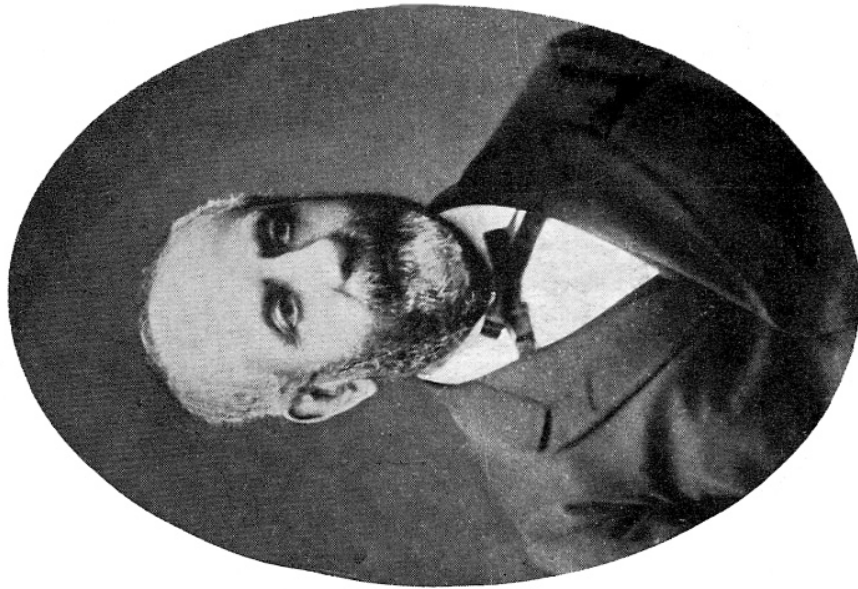
JEAN ROUME NICOLE ROUME

né à

Montpellier

le 13/2/23

le 14/3/26



Auguste Soubeyran
(1821-1903)



Octavie Mallet
(1837-1907)



Henriette Monod
(1868-1948)



Adrien Soubeyran
(1857-1929)

II. — AUGUSTE SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 4 octobre 1821, décédé dans cette localité le 14 janvier 1903. Banquier comme son frère aîné, il dirigea en association avec ce dernier la maison de banque « Soubeyran frères », et resta à Dieulefit tandis que son frère se fixait à Montélimar. Il épousa le 9 avril 1856, *Octavie MALLET*, née à Dieulefit le 6 juin 1837 (B) décédée dans cette localité le 2 février 1907. Trois fils sont nés de ce mariage :

1° *ADRIEN HUBERT ABRAHAM SOUBEYRAN*, né à Dieulefit le 10 février 1857. Ingénieur civil des Mines, il fit ses études au collège de Montélimar, puis au Lycée de Lyon, et au Lycée Saint-Louis à Paris; reçu à Polytechnique en 1877, sous-lieutenant à Fontainebleau à sa sortie de l'Ecole, il entra ensuite à l'Ecole des Mines de Paris ; il se spécialisa dans les questions d'électricité et entra chez Breguet. Nommé inspecteur des Services électriques de l'Exposition de 1889, à Paris, il entra, l'Exposition terminée, comme sous-directeur du secteur électrique de la Place Clichy. En 1897, il quitta ces fonctions pour entrer comme associé dans une des plus vieilles petites manufactures spécialisées dans l'outillage pour le travail du cuir, la Société Simonin-Blanchard. Resté seul possesseur de l'affaire en 1918, il s'associa avec son fils Jean et son gendre Marcel Chavanne sous la raison sociale, « Soubeyran, Chavanne et Cie » et dirigea son affaire presque jusqu'à sa mort.

Ingénieur distingué, *ADRIEN SOUBEYRAN* a écrit de très nombreux articles scientifiques concernant l'électricité dans le « Génie Civil » dont il fut pendant plusieurs années le collaborateur. Protestant conscient et huguenot fermement attaché à ses traditions religieuses, il fut pendant de longues années diacre, puis conseiller presbytéral de son Eglise de Batignolles, dont il demeura jusqu'à sa mort un membre fidèle et dévoué.

ADRIEN SOUBEYRAN est mort à Paris le 24 février 1929 ; marié avec *Henriette MONOD* (C) le 1^{er} mars 1890 ; elle lui a donné deux enfants :

- A) *Madeleine Louise SOUBEYRAN*, née à Paris le 21 novembre 1890, mariée le 14 janvier 1913 à *Marcel CHAVANNE*, Ingénieur, né à Pure (Ardennes) le 22 novembre 1887, décédé à Paris le 10 janvier 1932, sans postérité.
- B) *Jean Auguste Octave SOUBEYRAN*, Ingénieur et industriel à Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, né à Paris le 27 octobre 1891, marié le 23 septembre 1922 à *Jeanne ARNAL* (D), de Dieulefit, née à Dieulefit le 4 novembre 1899, de Emile Arnal, docteur en médecine à Dieulefit, et de Hélène Rodet. Cinq enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage :
 - a) René Maurice Abram, né à Paris le 21 juillet 1923.
 - b) Jean-Claude, né à Paris le 28 septembre 1926.
 - c) Viviane, née à Paris le 26 avril 1928.
 - d) Aude, née à Dieulefit, le 11 septembre 1929.
 - e) Martine, née à Paris le 18 décembre 1930.

2° *LOUIS ERNEST SOUBEYRAN*, banquier à Montélimar, né à Dieulefit le 19 août 1858, marié le 12 décembre 1895 à *Hélène BÆRINGER*, née à Mulhouse le 10 novembre 1866, d'*Alfred Bæringer*, fabricant de drap à Mulhouse et de *Sophie Mina Ehrmann-Koechlin* ; décédée à Montélimar le 28 décembre 1914. Quatre enfants sont nés de ce mariage :

- A) *Suzanne Octavie Mina SOUBEYRAN*, née à Montélimar le 5 décembre 1896 ; mariée le 17 juin 1922 à *Charles Adrien René DOLLFUS*, né le 31 mars 1893, à Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur. Trois enfants sont nés de ce mariage :
 - a) Lise Anne Hélène Sophie *Dollfus*, née à Paris le 3 septembre 1923.

- b) Audouin Charles Elie Adrien Wilson *Dollfus*, né à Paris le 12 novembre 1924.
 - c) Anita Fanny Climène Mina *Dollfus*, née à Paris le 11 juin 1926.
 - B) *Marguerite Fanny SOUBEYRAN*, née à Mulhouse le 24 juin 1898, décédée à Montélimar, le 16 décembre 1899.
 - C) *Etienne Auguste Alfred SOUBEYRAN*, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des mines, né le 20 octobre 1900 à Montélimar; marié le 5 septembre 1923 à *Hélène GOGUEL*, née à Sedan le 7 avril 1901 du docteur *Frédéric Goguel* et de *Renée Monod*, de Paris. Six enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage :
 - a) Robert Charles Abraham, né le 18 juillet 1924 à Sedan.
 - b) Geneviève Francine Hélène, née le 1^{er} mai 1926 à Sedan.
 - c) Daniel Marcel Etienne, né le 29 juillet 1927 à Bois-Colombes.
 - d) Jacques Ernest Frédéric, né le 13 janvier 1929, à Bois-Colombes.
 - e) Michel Maxime Etienne, né le 24 septembre 1930, à Versailles.
 - f) Odette Suzanne Hélène, née le 16 décembre 1931, à Versailles.
 - D) *Francine Marguerite Hélène SOUBEYRAN*, née à Montélimar le 12 janvier 1905, mariée le 27 juin 1929 à *Maxime Leenhardt*, né le 12 juillet 1903, à Montpellier. Ingénieur à Marseille, ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris. Deux enfants sont nés de ce mariage :
 - a) Christiane Jacqueline Hélène *Leenhardt*, née le 27 mai 1930 à Marseille.
 - b) Philippe René Ernest *Leenhardt*, né le 25 mai 1931, à Marseille.
- 3° *MAURICE ALFRED SOUBEYRAN*, banquier à Montélimar, né à Dieulefit le 20 août 1860, décédé à Montélimar le 9 mai 1923 ; marié le 17 juin 1893 à *Marguerite Louise ILLAIRE*, née le 7 août 1865, de *Maurice Illaire* et d'*Amélie Mayor* ; il n'a pas eu d'enfant de son mariage, et sa branche s'est éteinte avec lui.
-



Suzanne Soubeyran
(1896-1987)



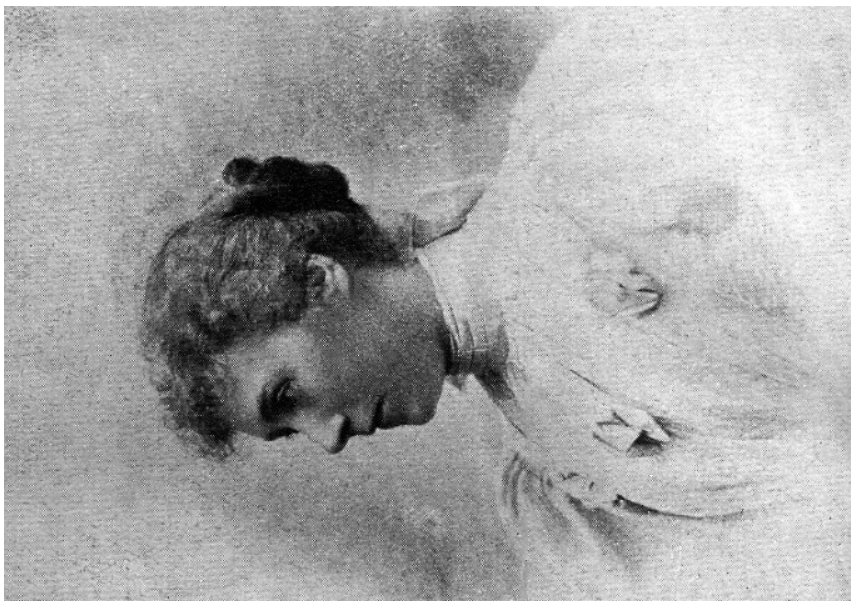
Charles Dolfus
(1893-1981)



Maxime Leenhardt
(1903-1988)



Francine Soubeyran
(1905-1990)



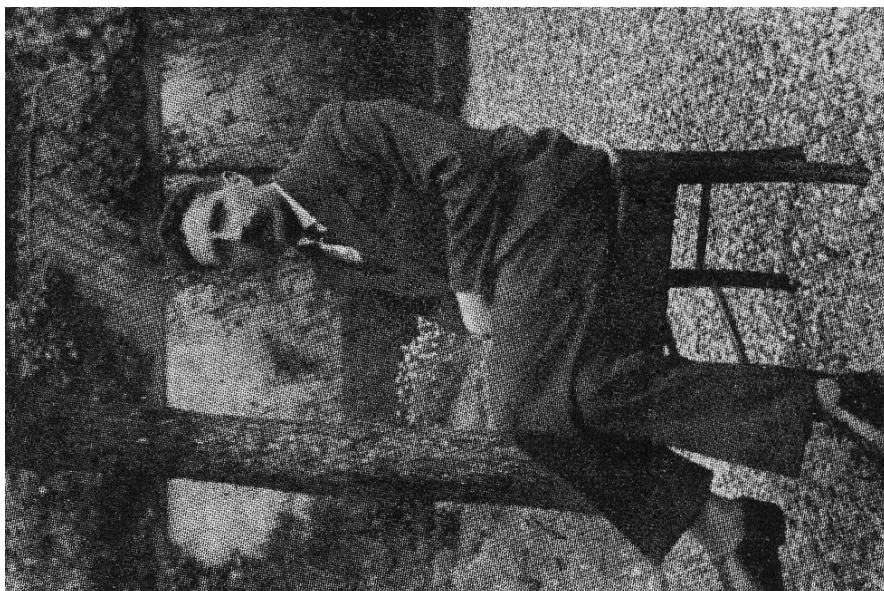
Octavie Mallet
(1837-1907)



Auguste Soubeyran
(1821-1903)



Hélène Goguel
(1901-1996)



Etienne Soubeyran
(1900-1981)



Suzanne Soubeyran
(1896-1987)



Charles Dolfus
(1893-1981)



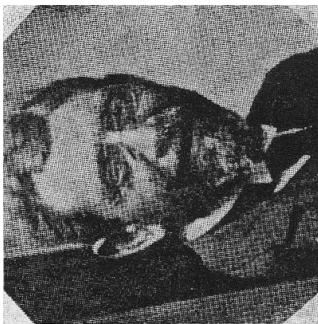
Francine Soubeyran
(1905-1990)



Maxime Leenhardt
(1903-1988)



Louise Illaire
(1865-)



Maurice Soubeyran
(1860-1923)

NOTES Longues

du Chapitre XIV

(A/88) Né à Dieulefit le 18 janvier 1841 de PAUL ELIE GEORGES SAMBUC et d'*Adèle Elisa Roman*, décédée à Montélimar le 15 mars 1881, ALCIDE SAMBUC appartenait à une des meilleures et des plus anciennes familles de la région de Dieulefit.

Mon vieil ami, le Docteur ED. SAMBUC a fait sur les SAMBUC un travail considérable et de première valeur. Il m'est impossible malheureusement de le donner ici en entier, il déborderait par trop le cadre de cette étude. Quelque considérable qu'il puisse être d'ailleurs, ce travail, à mon avis, attend encore que son auteur lui donne le plein développement qu'il mérite, étant donné l'importance de la famille SAMBUC et la place que cette dernière a occupée dans notre région. Les renseignements que je vais donner ne sont que le résumé des notes que le Dr SAMBUC a bien voulu me communiquer avec une bonne volonté dont je le remercie encore.

Les SAMBUC étaient des Vaudois du Piémont qui à la suite des persécutions dirigées contre leur secte vinrent se réfugier dans le Vaucluse, où ils furent de nouveau victimes de l'intolérance religieuse. A la suite des massacres de Cabrières, Mérindol et autres lieux voisins, un SAMBUC vint se fixer à Montjoux, petit village des environs immédiats de Dieulefit.

Le premier SAMBUC dont les documents fassent mention, PIERRE SAMBUC, vint en 1452 s'installer à Lacoste (Vaucluse) et y épousa Jeanne Bas. C'est de lui que descendent tous les SAMBUC que l'on trouve établis par la suite à Lacoste, Lourmarin, Cadenet, Lauris, etc... où ils auraient, paraît-il, encore des descendants.

De nombreux SAMBUC furent inculpés dans les procès d'hérésie intentés contre les malheureux Vaudois de Provence. Un CLEMENT SAMBUC, « pied-montois » est cité dans le procès fait le 10 mars 1531 contre 54 particuliers convaincus d'hérésie. Un PIERRE SAMBUC est mentionné le 16 avril 1533 parmi les victimes de l'Inquisiteur Jean de Roma et mis en jugement par ordre de François I^{er}. (Com. du 12 février 1532). Plusieurs SAMBUC sont encore cités en 1539, en 1540, en 1542, en 1543 et en 1545, parmi les Vaudois de Cabrières et de Mérindol inculpés d'hérésie.

C'est à la suite des massacres de Cabrières et de Mérindol par les bandes du baron d'Oppède, en 1545, que

I. — PIERRE SAMBUC quitta Lourmarin et vint s'établir à Montjoux où il épousa *Marie Metton* ; il laissa deux enfants connus :

1° *PIERRE*, né en 1550, tué le 3 octobre 1569 à la bataille de Moncontour, à l'âge de 19 ans ;

2° *JEAN*, qui suit.

II. — JEAN SAMBUC, marié à *Jeanne Remuza*, de Montjoux. Ils eurent trois enfants :

- 1° *MARIE*, née vers 1587, mariée en 1612 à *Pierre Roussin*, de Condorcet ;
- 2° *PIERRE*, marié à *Suzanne Tupdan*, de Visan, auteur de la branche des SAMBUC, de Condorcet. C'est son fils aîné *Alexandre* qui fut pendu en 1688 devant sa maison à Villeperdrix pour avoir assisté, près de la Motte-Chalencon, à une « Assemblée », interdite par les Edits du Roi Louis XIV ;
- 3° *ETIENNE*, qui suit.

III. — ETIENNE SAMBUC, marchand-cardeur à Montjoux, né vers 1600, décédé à la Paillette le 10 janvier 1654, après avoir testé la veille par devant M^e Monier, notaire à Dieulefit ; il se maria 2 fois, en 1^{res} noces en 1627 à *Marguerite Audran*, de Vesc (contrat reçu le 17 janvier 1627, par M^e Mayfredi, notaire) ; en 2^{mes} noces, vers 1640, à *Jeanne Simon*, de Salles, veuve de Gédéon Coustan ; il eut sept enfants de ces deux mariages, dont un seul, *DAVID*, est à retenir, et qui suit ;

IV. — DAVID SAMBUC, marchand drapier et aubergiste à la Paillette, né le 18 août 1644, décédé en 1735, à l'âge de 92 ans. Consul de Montjoux. Protestant convaincu, il fut condamné à 300 Livres d'amende, pour cause de religion, par arrêt du Parlement de Grenoble en date du 13 janvier 1684. Il se maria deux fois, en 1^{res} noces, en 1671 (contrat du 30 mars), à *Adrienne Mourier*, de Bouvières ; décédée le 26 septembre 1697, elle fut enterrée au « *Simetière des bestes* » n'ayant « *jamais voulu ouir parler de la foy quels soing que le sr de Brotin, curé, en aye pris pendant 6 mois de maladie* » ; en 2^{mes} noces, à *Lucretse Noyer*, fille de Henry Noyer, châtelain d'Orcinas, de la grande famille des Noyer d'Orcinas et de Comps, que nous avons déjà rencontrée. DAVID SAMBUC eut huit enfants de ses deux mariages :

- 1° du 1^{er} lit, *JEAN*, militaire,
- 2° *ETIENNE*, né en 1677, décédé le 14 avril 1751 « hors l'église », marié en 1715 à *Marthe Poulin*, fille de Jean Poulin et de Marguerite Vachier, il n'eut pas d'enfant de son mariage. Etabli comme marchand, d'abord à St-Paul-Trois-Châteaux, puis à Bouvières ; c'est lui qui figure dans l'arrêt du Parlement de Grenoble du 2 avril 1746, il fut condamné « à 25 Livres d'amende envers le Roy, et à 75 Livres d'aumônes applicables à l'instruction des enfants des Nouveaux convertis du diocèse de Die » ; ses biens furent saisis le 10 septembre 1749, par Ordre du Roi, en exécution d'une ordonnance du même Parlement en date du 4 octobre 1746 qui le condamnait à payer l'énorme somme de 62.761 Livres, 2 sols, 10 deniers.
- 3° *HENRY*, marchand drapier à la Paillette, où il mourut le 15 mars 1754. Marié le 25 février 1727 à *Suzanne Chambon*, de Beaurières, il n'en eut qu'une fille *Marthe Sambuc*, décédée le 11 octobre 1793, après avoir épousé le 25 avril 1749, *Jacques Noyer*, des Noyer, de Vesc, fils aîné de Jean Noyer et de Louise de Saulses de la Tour ; elle donna à son mari huit enfants qu'on trouvera à leur place, dans la notice que je donnerai sur la famille de son mari.
- 4° *DAVID*, surnommé *Cavalier* ; il habitait l'Estellon, près de Bouvières, où il avait épousé *Marguerite Rousset*, dont il eut deux enfants :
 - A) *Etienne*, décédé le 27 mars 1738, célibataire et sans postérité.
 - B) *Marthe*, mariée à Antoine Aubert, de l'Estellon.
- 5° *SUZANNE*, mariée en 1^{res} noces, le 28 octobre 1710 à *André Noyer*, de Bourdeaux, et en 2^{mes} noces à *N... Blanc*, de Châteauneuf-de-Mazenc.

6° du 2^{me} lit, *ELIE*, qui suit ;

7° *LOUISE*, mariée entre 1725 et 1730 à *N... Autran*, de la Motte-Chalencon ;

8° *CHARLES*, décédé jeune et sans postérité.

V. — *ELIE SAMBUC*, marchand drapier et aubergiste à la Paillette, né à la Paillette le 2 novembre 1701, décédé dans le même hameau le 14 mai 1777. Huguenot convaincu et attaché à la foi de ses pères, il sut comme ces derniers souffrir pour ses convictions. Sa maison était le refuge des pasteurs du désert. En 1745, Madame de Montjoux, Judith de Pontcharra, fut accusée d'avoir « dîné avec un proposant chez *ELIE SAMBUC*, de la Paillette », elle fut arrêtée avec ce dernier, et tous les deux furent emprisonnés à Grenoble. Un arrêt du Parlement, en date du 23 juin 1745, condamna Judith de Pontcharra à être détenue sa vie durant dans un couvent, et *ELIE SAMBUC* à 100 Livres d'amende ; le même arrêt avait ordonné en outre que la « maison du dit *SAMBUC* serait démolie et rasée. » *ELIE SAMBUC* épousa en 1730 (le contrat est du 29 mai, reçu par M^e Brotin, notaire) *Suzanne Cordeil*, de Bourdeaux ; cette dernière mourut à la Paillette le 26 février 1751, « hors l'Eglise », elle eût six enfant :

1° *LOUISE*, née en 1735, décédée à Dieulefit le 22 août 1804, mariée le 21 février 1758 à *Jean Daniel Dupuy*, médecin, fils de Daniel Dupuy et d'**Anne Soubeyran**, elle lui donna 4 enfants (voir la notice sur les Dupuy).

2° *LUCRESSE*, décédée, le 27 septembre 1815, à la Paillette; elle avait épousé le 17 avril 1768 *Jean Jacques Rolland*, négociant à Châtillon-en-Diois et donna à son mari deux enfants, dont une fille *Jeanne Rolland* épousa le 23 novembre 1802 son cousin germain *ELIE (II) SAMBUC*.

3° *DAVID JEAN ETIENNE*, auteur des *SAMBUC* de la Paillette (branche aînée).

4° *FRANÇOIS ELIE*, auteur des *SAMBUC* de Dieulefit (branche cadette).

5° *ETIENNE* né le 20 février 1751 à la Paillette, maître chirurgien distingué, il acquit une grande réputation dans le Dauphiné, par sa science et son dévouement, il se retira à la Paillette où il mourut le 19 mars 1832, célibataire et sans postérité; il avait été décoré de l'ordre de la Fleur de Lys en 1814.

6° *SUZANNE*, mariée après 1766 au pasteur du désert *Pierre Rozan*, de Combeauvin, décédé à Bourdeaux vers 1795.

Les SAMBUC de la Paillette (branche aînée)

VI. — *DAVID JEAN-ETIENNE SAMBUC*, en est l'auteur, né à la Paillette vers 1738, il mourut dans la maison de ses ancêtres (je ne sais pas dans quelle mesure fut appliquée à cette dernière la rigueur du jugement que j'ai rappelé), le 11 février 1815, à l'âge de 77 ans. Il avait épousé le 31 mai 1766 *Jeanne-Marie Lombard*, née à Pontaix en 1742, décédée à la Paillette le 8 mai 1802. Propriétaire et commerçant à Montjoux, *DAVID SAMBUC* fut le premier maire de sa commune ; nommé Juge de paix du canton de Dieulefit, il résigna ses fonctions municipales le 13 novembre 1791. Une délibération du Conseil municipal de Montjoux en date du 10 juillet 1802 consacre les titres de *DAVID SAMBUC* à la reconnaissance de ses concitoyens. Cinq enfants naquirent de son mariage avec *Jeanne Marie Lombard* :

1° *HELIE*, né le 15 novembre 1767, décédé le 2 mai 1773 ;

- 2° *FRANÇOIS-ETIENNE*, né le 18 novembre 1779, décédé le 23 mars 1780 ;
- 3° *LOUISE DOROTHEE*, née le 17 août 1770, mariée le 6 juillet 1788 à *Jean-François La Faye*, dit Fayet, d'Orpierre.
- 4° *ELIE* qui suivra.
- 5° *JEAN-CHARLES*, né le 17 septembre 1776, étudiant à Grenoble, puis à Genève et à Lausanne ; il mourut, à la fleur de l'âge, la date de son décès est inconnue.

VII. — *ELIE (II) SAMBUC*, né en 1773, décédé à la Paillette le 15 juillet 1850. Il fut maire de Montjoux pendant près de 40 ans. Peu ménager de la fortune paternelle, chasseur réputé dans tout le pays, il diminua fortement son patrimoine. Il épousa en 1802 (le contrat du 23 novembre 1802 est reçu par M^e Jullien, notaire à Saint-Nazaire-le-Désert), sa cousine germaine *Jeanne Rolland*, de Châtillon-en Diois; cette dernière mourut à la Paillette le 11 mars 1818, âgée seulement de 37 ans; lui-même décéda dans cette localité le 15 juillet 1850. Du mariage d'*ELIE SAMBUC* et de *Jeanne Rolland* naquirent 8 enfants :

- 1° *JEANNE-MARIE*, née le 9 décembre 1804, décédée le 9 juin 1826, après avoir épousé le 11 août 1821 *Jean Daniel Dupuy*, médecin à Dieulefit, et avoir donné à ce dernier deux enfants morts en bas-âge ;
- 2° *ADELINÉ*, née le 2 décembre 1806, décédée le 25 septembre 1808 ;
- 3° *ELIE ETIENNE*, qui suivra ;
- 4° *LOUISE VIRGINIE*, née le 7 septembre 1809, décédée le 23 mai 1834, après avoir épousé *Etienne Piollenc*, notaire à Vesc, le 29 septembre 1826.

VIII. — *ELIE (III) ETIENNE SAMBUC*, né à la Paillette le 2 avril 1808, décédé dans cette localité le 3 Janvier 1881. Propriétaire à la Paillette, homme modeste et d'une grande piété, il épousa en 1830 (le contrat est du 15 février 1830, reçu M^e Ollivier, notaire) *Louise Teyssaire*, née en 1806, aux Tonils, décédée à la Paillette le 21 juillet 1876, après avoir donné à son mari quatre enfants :

- 1° *LOUISE*, née le 21 janvier 1831, décédée le 24 mai 1834 ;
- 2° *PAULINE*, née le 31 octobre 1834, décédée à la Paillette le 6 avril 1895, après avoir épousé le 27 août 1853 *Jules Mourier*, de la Paillette ;
- 3° *JEANNE MARIE HERMIONE*, née le 27 mars 1837, décédée à Dieulefit le 23 février 1877 après avoir épousé son cousin germain *Daniel Auguste Tayssaire*, fils de Jacques Daniel Tayssaire et de Magdeleine Blancard, d'où un fils :
A) *Elie-Daniel-Auguste TAYSSAIRE*, notaire à Bourdeaux ;
- 4° *DAVID ETIENNE ELIE ALFRED*, qui suit.

IX. — *DAVID ETIENNE ELIE ALFRED SAMBUC*, pasteur de l'Eglise Réformée, né à la Paillette le 25 mars 1840, décédé dans la maison de ses ancêtres le 23 juillet 1913, après avoir exercé son ministère à la Motte-Chalencon, à Chabeuil et à Montjoux. De son mariage avec *Louise Nelly SAMBUC*, des Sambuc de Dieulefit, qu'il avait épousée le 7 juin 1870, il eut huit enfants, dont :

- 1° *ALFRED ELIE ANDRE ADOLPHE* (dit *ELIE*), qui suivra ;
- 4° *EDOUARD CHARLES*, qui suivra également ;
- 6° *CHARLES*, né à Chabeuil, le 22 février 1879 ;

7° *LOUISE NELLY*, née le 12 septembre 1884, mariée le 17 janvier 1907 à *William Luigi*, pasteur de l'Eglise Réformée, né le 3 janvier 1880 à Nice, elle lui a donné 3 enfants :

- A) *Robert*, né le 8 novembre 1909 ;
- B) *Charles*, né le 16 octobre 1912 ;
- C) *Cécile*, née le 18 septembre 1922.

8° *ALFRED*, né le 4 mars 1887, célibataire.

X. — *ELIE (IV) SAMBUC*, né à Dieulefit le 23 juin 1871, décédé à Cannes le 24 septembre 1921, marié à *Suzanne Alice Ramoin*, de Cannes, le 10 janvier 1901. Trois enfants sont nés de ce mariage :

- 1° *ANDRE*, né le 25 juillet 1905
- 2° *GABRIEL*, né le 26 mai 1910, décédé le 11 juin de la même année ;
- 3° *MYRIAM*, née le 26 mai 1910.

X. — *EDOUARD CHARLES SAMBUC*, médecin principal de 2^e classe. Médecin Colonel de réserve des troupes coloniales, né à Chabeuil le 28 octobre 1876, marié en 1^{res} noces le 5 février 1918 à *Marthe Chappuis*, de Lyon, née le 19 mai 1891, décédée à Saïgon (Cochinchine) le 11 septembre 1926, et en 2^{mes} noces, le 12 décembre 1929, à Dieulefit, à *Elisabeth ,Donnedieu de Vabres*, née à Nîmes, le 24 janvier 1895 de Ferdinand Donnedieu de Vabres, de Nîmes, et de Louise Morin, de Dieulefit. *Marthe Chappuis*, sa première femme, lui a donné six enfants :

- 1° *NELLY MARGUERITE LOUISE*, née à Cannes le 19 mars 1919 ;
- 2° *JEAN ALFRED*, né à Paris, le 4 août 1921 ;
- 3° *ELIE DAVID CLAUDE RENE* né à Montrouge le 15 septembre 1922 ;
- 4° *PIERRE*, né à Saïgon le 12 juin 1924, décédé à Saïgon le 6 août 1925 ;
- 5° *SUZANNE*, née le 7 septembre 1926 à Saïgon, décédée à Cannes le 23 novembre 1928 ;
- 6° *ETIENNE*, né le 7 septembre 1926 à Saïgon, décédé à Saïgon le 1er octobre 1927.

Mon ami *EDOUARD SAMBUC* est, un des meilleurs hommes que je connaisse ; sa conduite brillante pendant la guerre lui a valu quatre citations, toutes plus élogieuses les unes que les autres; il est officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre du Dragon de l'Annam, et décoré du Kim-Khank en or de 1^{re} classe ; il est encore titulaire de la Médaille coloniale du Tonkin et de la Médaille de Syrie-Cilicie. Huguenot convaincu, les meilleures qualités religieuses de ses ancêtres revivent en lui. Sa valeur incontestée a fait de lui une des personnalités les plus éminentes et les plus remarquables de la Cochinchine française. (Que sa modestie me pardonne !)

**Les SAMBUC de Dieulefit
(branche cadette)**

VI. — FRANÇOIS ELIE SAMBUC est leur auteur, né à la Paillette en 1744, d'ELIE SAMBUC et de *Suzanne Cordeil*, il vint se fixer à Dieulefit. Commerçant et industriel, il fonda avec Théodore Morin et Daniel Jean-Laplace, la Société de commerce «Morin et C^{ie}». La maison où il habitait, et qu'il avait achetée du médecin Marcon, appartient actuellement à un de ses descendants, mon ami Marcel Dousselin. Il épousa le 12 mai 1780 *Marguerite Françoise Lucretse Plaince* (née en 1759, décédée en 1830), et mourut à Dieulefit le 3 mai 1815. Six enfants naquirent de ce mariage :

- 1° *DAVID FRANÇOIS ELIE*, né le 1 avril 1781, décédé le 2 mars 1782 ;
- 2° *PAUL ABEL*, qui suit ;
- 3° *LOUIS HECTOR*, né le 20 mai 1787, décédé le 13 octobre de la même année ;
- 4° *FRANÇOIS ALEXANDRE*, né le 30 mai 1789, décédé le 25 juillet 1790 ;
- 5° *ELIE AIME*, né le 30 août 1791, décédé le 15 novembre 1842 ; il avait épousé le 27 juillet 1830 sa domestique *Marie Bégue*, qui lui donna deux enfants morts en bas âge ;
- 6° *SUZANNE FRANÇOISE* née le 30 janvier 1795, décédée à Nyons, le 2 février 1837, mariée en 1^{eres} noces le 6 février 1816 à *François Auguste Garnier*, de Crest, dont elle n'eut pas d'enfants et en 2^{mes} noces, le 2 août 1826, à *Arthur Brachet*, percepteur à Nyons, à qui elle donna cinq enfants.

VII. — PAUL ABEL SAMBUC, né à Dieulefit le 14 mai 1784, décédé à Dieulefit le 30 avril 1869. Industriel à Dieulefit. Marié le 9 décembre 1806 à *Louise René Hermione Noyer*, née en 1786 de Jean Hector Noyer, notaire, et d'Elisabeth Barillon. Hermione Noyer mourut à Dieulefit le 3 octobre 1863. Huit enfants naquirent de ce mariage, dont :

- 1° *PAUL ELIE GEORGES*, qui suit ;
- 2° *FRANÇOIS ADOLPHE*, qui suivra également ;
- 3° *PAULINE ASPASIE*, née en 1819, décédée à Crest le 17 mars 1880. Mariée en 1840 à *Jean Piene Brémond*, médecin à Dieulefit, elle lui donna trois enfants :
 - A) *Leonie*, décédée en bas-âge ;
 - B/C) Les docteurs *Albert* et *George BREMOND*, qui ont fait, le second surtout, une brillante carrière.
- 4° *HERMIONE-LASTHENIE*, née à Dieulefit en 1826, décédée à Dieulefit le 29 juillet 1909. Mariée le 12 janvier 1853 au professeur *Joseph Théophile Tassis*, de Toulau (Ardèche), décédé le 22 février 1888, elle lui donna une fille :
 - A) *Cécile TASSIS*, née à Dieulefit le 1^{er} novembre 1853, décédée à Dieulefit le 14 août 1905. Mariée le 28 juillet 1875 à *Ernest Dousselin*, de St-Julien- en-Beauchêne, voyageur de commerce chez Morin et C^{ie}. Elle donna à son mari trois enfants :
 - a) *Marie Dousselin*, née le 2 mai 1876, mariée au D^r *Henri Fournier*, de Lasalle, d'où deux fils, *André* et *Hubert Fournier* ;
 - b) *Louis Ernest Henri Dousselin*, né le 15 janvier 1880, décédé en bas-âge ;

c) Albert Marcel Alcide *Dousselin*, né le 23 avril 1883 à Dieulefit, représentant de fabrique à Paris, marié le 19 décembre 1912 à *Lucy Stegeman* ; née à Christalès (Colombie), le 17 septembre 1894 ;

5° *VIRGINIE*, née en 1829, décédée en 1856, après avoir épousé *N... Schinker*, de Montélimar.

VIII. —PAUL ELIE GEORGES SAMBUC, né à Dieulefit le 23 février 1810, décédé le 14 mars 1898. Il avait épousé le 25 novembre 1834, *Adèle Elisa Roman* (fille de Jean-François Roman et de Matie Astruc), décédée le 13 décembre 1848 ; deux enfants naquirent de ce mariage :

1° *LEON*, né en 1839, décédé en 1848.

2° *ALCIDE*, né à Dieulefit le 10 janvier 1841 décédé à Montélimar le 15 mars 1881. Marié le 24 octobre 1871 à **Marie Soubeyran**, fille d'**Antoine-Adrien Soubeyran** et d'*Eugénie Payen*, j'ai donné ci-dessus leur descendance.

VIII. —FRANÇOIS ADOLPHE SAMBUC, né à Dieulefit le 17 mai 1817, décédé à Dieulefit le 26 février 1895. Industriel à Dieulefit. Il épousa le 15 mai 1841 *Louise Eglantine Reboul* (née le 24 mars 1820, décédée le 19 février 1891), fille d'Antoine Reboul et de Marguerite Gresse. Sept enfants naquirent de ce mariage, dont trois seulement nous intéressent :

1° *LOUISE NELLY*, née le 3 avril 1845 à Dieulefit, décédée le 16 février 1919, chez sa fille, à Lamastre. Mariée le 7 juin 1870 au pasteur *Alfred Sambuc*, des Sambuc de la Paillette ;

2° *PAUL ELIE*, qui suit ;

3° *FRANÇOIS EDMOND*, qui suivra également.

IX. —PAUL ELIE SAMBUC, né le 16 aout 1848 à Dieulefit, où il est décédé le 1^{er} octobre 1928; marié le 18 septembre 1875 à *Hélène Jean-Laplace*, fille d'Emile Jean-Laplace et de Suzanne Grégoire, de Dieulefit ; deux filles sont nées de ce mariage :

1° *HELENE*, née le 1er septembre 1876, décédée le 21 septembre 1890 ;

2° *ALICE*, née le 8 juillet 1887, décédée le 30 aout 1913, laissant de son mariage avec le pasteur *Alphonse Noguier*, un fils :

A) *André*, né à Beauvoisin le 2 octobre 1912.

IX. —FRANÇOIS EDMOND SAMBUC né à Dieulefit le 16 septembre 1854, décédé à Viopis, près de Vercheny, le 20 août 1925. Marié le 14 mai 1892 à *Louise Marie Gresse*, de Gumiane ; cette dernière lui donna deux enfants, dont :

X. — GEORGES ETIENNE EDMOND SAMBUC, né à Viopis le 27 décembre 1897, propriétaire à Viopis, où il possède et fait valoir un vaste domaine. Il a épousé le 22 janvier 1921, *Andréa-Maria Prudhomme*, de Saint-Sauveur, qui ne lui a donné jusqu'à présent qu'une fille :

1° *GEORGETTE LOUISE ALPHONSINE*, la dernière du nom de la branche des Sambuc, de Dieulefit.

(B/89) De MEDARD HUBERT XAVIER MALLET, commis négociant, et de *Victoire Marie Louise Reynier*. XAVIER MALLET était né à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 1^{er} mai 1807, de PIERRE MEDARD MALLET, propriétaire, et de *Suzanne Ursule Cheysson*; il mourut à Dieulefit le 19 janvier 1858. Il avait épousé le 9 janvier 1836, sa femme, *Louise Reynier* ; cette dernière, née à Dieulefit le 17 Janvier 1818, était fille de *Louis Reynier*, orfèvre à Die, et de *Marie Elizabeth Reboul*, de la famille des REBOUL-PROVENÇAL (cette dernière née vers 1788 de *Jean Pierre Reboul* et d'*Elizabeth Provençal*).

(C/89) Née à Paris le 11 mars 1868, d'ALFRED MONOD, et de *Louise Renard*. Il n'est pas question, naturellement, que j'essaie de donner ici un aperçu généalogique de la famille MONOD, une de nos grandes familles protestantes françaises. D'autres l'ont fait avant moi, et un annuaire de cette famille, constamment tenu à jour, est régulièrement distribué, si je ne me trompe, à tous les MONOD ou descendants de MONOD. Cette famille a produit un grand nombre d'hommes distingués, assez universellement connus, pour que je ne me crois pas obligé de les rappeler ici.

La parenté immédiate de **M^{me} Adrien Soubeyran** s'établit comme suit:

Du mariage d'ALFRED MONOD et de *Louise Renard* sont nés neuf enfants :

- 1° ROBERT, né en 1862, décédé en 1902, marié en 1885 à *Valentine Hamon*, d'où :
 - A) *Alfred*, né en 1886, B) *Gérard*, né en 1887, C) *Georges*, né en 1889, D) *Simonne*, née en 1899.
- 2° MARTHE, née en 1886, mariée en 1884 à *Théophile Schlæsing*, d'où :
 - A) *Robert*, né en 1889, B) *Marguerite*, née en 1890, C) *Yvonne*, née en 1904.
- 3° ALICE, née en 1866, mariée en 1890 à *Charles Faure de Larivière*, d'où :
 - A) *Yvonne*, né en 1892, décédée en 1892, B) *Lucie*, née en 1894, C) *Roger*, né en 1895, D) *Jacqueline*, née en 1896, E) *Maurice*, né en 1897, F) *André*, né en 1898, 7° *Hélène*, née en 1903.
- 4° HENRIETTE, née en 1868, mariée en 1890, à **ADRIEN SOUBEYRAN**, d'où :
 - A) **Madeleine**, née en 1890, B) **Jean** né en 1891.
- 5° MADELEINE, née en 1870, mariée en 1892, à *Raoul Biville*, d'où :
 - A) *Emile*, né en 1893, B) *Roger*, né en 1894, C) *Gaston*, né en 1897, D) *Etienne*, né en 1901, E) *Marthe*, née en 1904.
- 6° RENEE, née en 1872, mariée en 1898, à *Frédéric Goguel*, d'où :
 - A) *Henry*, né en 1897, B) *Louise*, née en 1898, C) *Hélène*, née en 1901, mariée à **Etienne SOUBEYRAN**, D) *Suzanne*, née en 1901.
- 7° ARNOLD, né en 1877, marié en 1901 *Jeanne Caillate*, d'où :
 - A) *Waldeimar*, né en 1902, B) *Elisabeth*, née en 1903, C) *Marguerite*, née en 1905, D) *Jacqueline*, née en 1907, E) *Eric*, F) *Josette*.
- 8° OCTAVE, né en 1877, marié en 1902 à *Marie Chavanne*.
- 9° EMMA, née en 1880, mariée en 1899 à *Frédéric Bacot*.

D/89 Les ARNAL sont une vieille famille huguenote des Cévennes languedociennes ; on les trouve encore aujourd'hui très nombreux dans le département du Gard, et il y aurait certainement à faire sur eux, étant donné les milieux et les époques dans lesquels ils ont vécu, une étude extrêmement intéressante. Je ne puis pas mieux faire que de souhaiter à l'un des leurs d'entreprendre un jour cette étude ; je puis assurer, sans crainte de me tromper, qu'il y trouverait beaucoup plus de satisfaction que de peine.

Mon cher ami et cousin, le D^r Emile Arnal, a bien voulu établir, sur ma demande, les quelques notes, trop succinctes malheureusement, que j'ai le plaisir de donner ci-dessous :

« DAVID ARNAL, m'écrit-il, est le premier nom qui figure sur le livre « de famille vénérable, à couverture parcheminée, qui est entre mes mains, livre qui porte « en exergue à la première page :

« *Mémoire des nésances, mariages et mortuaires, de la famille de David Arnal* »

« M. Ferdinand Teyssier, d'Aulas, archiviste, a pu remonter dans la « généalogie de notre famille jusqu'à un ETIENNE ARNAL, à la date de 1647. « Cet ETIENNE ARNAL, désigné comme capitaine sur le document qui nous donne son « nom, semble être le père du susdit DAVID ARNAL.

« La date de naissance, de DAVID ARNAL (1^{er}) n'est pas mentionnée, mais il a dû « naître vers 1670 ou 1675, puisque nous constatons la naissance de son premier enfant « en 1697. Il est décédé en 1736 au mois d'octobre. Il avait épousé vers 1696 *Louise Garnier*, « fille unique de Pierre Garnier, habitant au « Mas Garnier » près d'Aulas, canton du Vigan « (Gard) et y entra pour gendre ».

« C'est donc d'Aulas qu'est sortie ma famille — famille de propriétaires terriens — « et c'est là qu'elle est demeurée depuis, les enfants succédant aux pères, et restant « comme eux, attachés à ce vieux sol huguenot, aux pieds de l'Aigoual et de l'Espérou.

« C'est mon grand-père qui a rompu le premier la tradition en devenant « pasteur, mais sans quitter le pays, puisqu'il a exercé son ministère à Bréau « petit village, tout proche d'Aulas. Mon père devait quitter le vallon natal, après des « études commencées à Ganges, à la pension Olivier (bien connue dans le « protestantisme à cette époque), puis à Montpellier et enfin à Paris. C'est à « Paris qu'il devait exercer tout d'abord la médecine et fonder son foyer. C'est à Paris « que je suis né moi-même. I. — DAVID (I^{er}) ARNAL et sa femme *Louise Garnier* eurent « trois enfants :

1° *DAVID* ARNAL, qui suit ;

2° *JEANNE* ARNAL, née le 28 Juin 1699 ;

3° *SUZANNE* ARNAL, née le 14 décembre 1701

Il est curieux de rapprocher ces deux derniers noms de celui de mes filles *Jeanne* et *Suzanne*, nées exactement 200 ans après, en 1899 et 1901.

II. — DAVID (II) ARNAL, né en 1697, décédé en 1761, il épouse en 1726 *Jeanne Méjean*, de Valleraugue ; cette dernière lui donne trois enfants :

1° *DAVID JACQUES*, qui suit, 2° *FRANÇOIS*, 3° *RAYMOND* ARNAL.

LES FILS D'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN ET LEURS DESCENDANTS XIV/101

III. — DAVID (III) JACQUES ARNAL, né le 9 mai 1727, épouse en 1^{res} noces *Louison Sabatier*, décédée en 1752, et en 2^{mes} noces, en 1755, *Louise Galary*, d'Aulas ; ce mariage est béni par M. Portal « ministre de Jésus-Christ ». Trois enfants sont nés du 1^{er} lit, mention est faite du baptême du 2^{me} par M. Royer, « ministre de Jésus-Christ ». Du second mariage sont nés quatre enfants :

1° *LOUISE*, 2° *ETIENNE*, qui suit, 3° *MARIE-ROSE*, 4° *ANNE* ARNAL.

IV. — ETIENNE ARNAL, né en 1759, décédé en 1838. Il épouse le 15 Juin 1795 sa nièce, *Marie ARNAL*, fille de *FRANÇOIS* ARNAL, son demi-frère (il n'est pas mentionné ci-dessus), ils ont six enfants dont le 4^e est :

V. — EMILE GERMAIN ARNAL, né le 14, février 1804, décédé en 1851 ; il épouse en 1825 *Marie Nines*, de Montauban, qu'il connut sans doute au cours de ces études de théologie dans cette ville. De ce mariage sont nés sept enfants :

1° *MARIE-SYLVIE*, 2° *EMILE CLEMENT*, qui suit, 3° *MARIE ATHENAIS*, 4° *URANIE*,
5° *NOEMIE*, 6° *GEDEON*, 7° *ZACHARIE* ARNAL.

« EMILE GERMAIN ARNAL fut pasteur de l'Eglise de Bréau jusqu'à sa mort. « Au moment du grand réveil qui remua toute cette région des Cévennes vers 1830, « étant pasteur officiel, rétribué par l'Etat, pour obéir aux ordres impérieux de sa conscience, « il rompit brusquement tout lien avec l'Etat en donnant sa démission officielle, et père « de quatre enfants, sans fortune, il inscrivit sur son livre de comptes, du côté recettes : « *À partir de ce jour, Dieu y pourvoira*, et il resta le pasteur du troupeau. (Je tiens ce récit « de mon père). Je relève sur le livre de famille, cette note écrite, je crois, de la main « de ma tante Uranie : « Son ministère à Bréau a été abondamment béni et il a donné « de grands témoignages de sa foi jusqu'à son dernier soupir. » Je note aussi sur ce même livre : « C'est EMILE GERMAIN ARNAL qui, le premier, a introduit l'usage de parler « sur les tombes au moment de l'enterrement. »

VI. — EMILE CLEMENT ARNAL, né le 8 juin 1829, décédé à Annonay le 29 juin 1903. Il épouse le 3 octobre 1865, *Lucie Dumas*, de Paris ; de ce mariage sont nés sept enfants :

1° *MARIE* ARNAL, née en 1866, est célibataire ;

2° *JEANNE* ARNAL, née en 1867, est célibataire ;

3° *MARGUERITE* ARNAL, née en 1869, mariée le 9 août 1899, *Henri Vignal*, de Saint-Antoine, et lui a donné deux enfants

A) *Irène VIGNAL*, née le 11 février 1901, mariée en juillet 1931 à *Pierre Casalis*, d'ou un fils : a) *Didier Casalis*.

B) *François VIGNAL*, né en septembre 1903, marié en avril 1929, à *Anny Pernot*.

4° *CHARLES CLEMENT EMILE* ARNAL, né en 1870, qui suit,

5° *MAURICE* ARNAL, né le 26 janvier 1871, pasteur de l'Eglise Réformée, marié le 2 octobre 1902, à *Helène Rayroux*, née le 26 juillet 1881, fille du pasteur Rayroux, de Saint-Germain-en-Laye; cette dernière, décédée le 30 septembre 1927, elle a donné à son mari trois enfants :

A) *Philippe ARNAL*, né le 22 août 1903,

B) *Raymond ARNAL*, né le 7 juin 1905, décédé le 25 décembre 1931,

C) *Madelein ARNAL e*, née le 27 janvier 1908, mariée le 28 mai 1932 à *Rodolphe Leresche*

- 6° *JACQUELINE* ARNAL née en 1872, mariée en février 1903 à *Adolphe Kaltenbach*, de Paris ; ils n'ont pas d'enfants.
- 7° *ROGER* ARNAL, né en 1876, ingénieur, élève de l'Ecole des Mines de St-Etienne, a épousé en 1^{res} noces, en novembre 1904, *Marguerite Diederichs*, de Jailleu, décédée le 7 février 1918, au Cannet ; et en 2^{mes} noces, en aout 1919 à *Isabelle Meynard*, de La Grive-Saint-Alban (Isère). Il a eu sept enfants :
- A) du 1^{er} lit, *Denise ARNAL*, née le 11 août 1905, mariée le 25 septembre 1928 à Dieulefit, à *Franz Leenhardt* pasteur, né le 1^{er} Juillet 1902 ; elle lui a donné jusqu'à présent 3 enfants : Laurent, Marguerite et Claire.
- B) *Jean ARNAL*, né en janvier 1907.
- C) *Hubert ARNAL*, né en septembre 1908.
- D) du 2^{me} lit, *Jacqueline*, E) *Françoise*, F) *Alyette*, G) *Maryse ARNAL*.

« J'ai dit, en commençant, que le premier de sa lignée, EMILE CLEMENT ARNAL, « mon bien cher père, avait quitté le pays de ses ancêtres. Docteur en médecine, il est venu « à Paris où il s'est marié et a exercé la médecine jusqu'en 1875, puis à Annonay (Ardèche), « jusqu'à sa mort. Sa vocation première l'avait poussé vers le ministère pastoral, « les circonstances l'en empêchèrent et il se dirigea vers la médecine que son fils « (moi-même) et son petit-fils (mon fils *Henri*) ont embrassée à leur tour. Sa carrière « de médecin s'est tout entière ressentie de sa première vocation, et c'est un véritable « ministère chrétien qu'il a exercé en allant du chevet des malades à celui des mourants. »

VII. — CHARLES CLEMENT EMILE ARNAL, moi-même. Je suis né A Paris, le 25 Janvier 1870, et ai épousé le 11 aout 1898 *Hélène Rodet*, née à Dieulefit, le 24 novembre 1875, d'Emile Rodet et d'Eugénie Dupoux. Six enfants sont nés de notre mariage:

- 1° *JEANNE* ARNAL, née à Dieulefit le 4 novembre 1899, elle a épousé le 23 septembre 1922 *JEAN SOUBEYRAN*, ingénieur des Arts et Manufactures. C'est cette alliance qui nous vaut une place dans votre Livre de Famille. Cinq enfants sont nés jusqu'à présent de ce mariage, tu les as déjà, puisque ce sont des Soubeyran.
- 2° *SUZANNE* ARNAL, née à Dieulefit le 25 juin 1901 ; elle a épousé à Paris le 9 janvier 1923 ton cousin *Pierre Chollet*, propriétaire agriculteur à Sétif, et lui a donné trois enfants :
- A) *Janine CHOLLET*, née le 4 février 1924,
- B) *Pierrette CHOLLET*, née le 8 mai 1926,
- C) *Alain CHOLLET*, née le 25 février 1928.
- 3° *ANDRE* ARNAL, Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité de Paris, né à Dieulefit, le 27 décembre 1902, ravi à notre affection le 14 novembre 1928, après quelques jours seulement de maladie.
- 4° *RENE HENRI* ARNAL, né le 24 décembre 1904 à Dieulefit, où il décède le 21 mars 1905.
- 5° *HENRI* ARNAL, Interne des Hôpitaux de Paris, né à Dieulefit le 11 juillet 1906.
- 6° *ANTOINETTE* ARNAL, née à Dieulefit le 11 Juillet 1909, mariée à Paris, le 9 août 1932 à *Jacques Laedlein*, Ingénieur des Arts et Manufactures de Paris.

NOTA. — Je n'ai aucun renseignement sur les familles *Bæringier*, *Dollfus*, *Goguel*, *Leenhardt* et *Illaire*.

Complément généalogique du Chapitre XIV

**Descendants d'ADRIEN SOUBEYRAN et Eugénie PAYEB
et de son unique fille MARIE SOUBEYRAN et Alcide SAMBUC (XIV/88)**

I. — LOUISE SAMBUC, née à Montélimar le 15 août 1873, décédée le 16 décembre 1964, mariée le 31 mai 1894 à *Paul COURSANGE*, né à Die le 1^{er} avril 1866, décédé à Die le 20 octobre 1925. Ils eurent 2 filles :

1° *MARIE COURSANGE*, née à Die le 15 décembre 1895, mariée le 11 Janvier 1919 au D^f *Albert Bonniot*, né à Lyon, décédé le 15 janvier 1965. Ils eurent 5 enfants :

A) *Robert BONNIOT*, né à Lyon, le 4 novembre 1919, marié le 3 avril 1948 à *Pierrette Voelekel*, née le 15 mars 1926. Ils eurent 3 enfants :

- a) *Françoise Bonniot*, née à Grenoble le 6 mars 1949 ;
- b) *Patrick Bonniot*, né à Grenoble le 15 mai 1950 ;
- c) *Alain Bonniot*, né à Saint-Agrève le 26 juin 1952.

B) *Pierre BONNIOT*, né à Lyon, le 19 décembre 1922, marié le 27 juillet 1946 à *Madeleine Balandrau*, née le 12 janvier 1923. Ils eurent 4 enfants :

- a) *Hélène Bonniot*, née à Metz le 26 juin 1947, mariée le 3 juillet 1971 à *Hervé Girard*, ils eurent 1 enfant :
 - 1 Antoine, né le 9 mai 1973 ;
- b) *Elizabeth Bonniot*, née à Metz le 7 décembre 1948 ; mariée le 9 mars 1974 à *Bernard Coste* ;
- c) *Denis Bonniot*, né à Grenoble le 1^{er} juin 1951 ;
- d) *Frédéric Bonniot*, né à Grenoble le 21 juin 1951.

C) *Jacqueline BONNIOT*, née à Grenoble le 23 décembre 1927, mariée le 11 août 1951 à *Marcel Roux*, né le 7 août 1923. Ils eurent 6 enfants :

- a) *Francine Roux*, née à Saint-Etienne le 28 juillet 1952 ;
- b) *Brigitte Roux*, née à Saint-Etienne le 21 mai 1952 ;
- c) *Catherine Roux*, née à Paris le 10 décembre 1955 ;
- d) *Jean-Paul Roux*, né à Paris le 24 janvier 1957 ;
- e) *Jean-Christophe Roux*, né à Paris le 12 mai 1963 ;
- f) *Nicolas Roux*, né Saint-Agrève le 4 juillet 1964.

D) *Denise BONNIOT*, née à Grenoble le 25 octobre 1933, décédée à Grenoble le 28 mai 1938.

E) *Colette BONNIOT*, née à Embrun le 16 février 1940, mariée le 2 mai 1964 à *Philippe de Brabant*, né le 29 janvier 1930. Ils eurent 2 enfants :

- a) *Fabienne de Brabant*, née à Lyon le 10 mars 1967 ;
- b) *Olivier de Brabant*, née à Lyon le 7 février 1967 ;

2° *SUZANNE COURSANGE*, née à Die le 10 décembre 1898, décédée le 15 février 1974, mariée le 16 décembre 1920 au D^f *André Roume*, décédé le 28 décembre 1942. Ils eurent 2 enfants :

- A) *Jean ROUME*, né à Montpellier le 13 février 1923, marié le 17 juillet 1950 à *Janine Monthiez*, née le 21 février 1924. Ils eurent 1 enfant :
- a) *Sophie ROUME*, née à Paris le 20 mai 1959.
- B) *Nicole ROUME*, née à Montpellier le 14 mars 1926, mariée le 2 août 1946 au D^r *Jean Guilhot*. Ils eurent 5 enfants :
- a) *Bernard Guilhot*, né à Lyon le 22 mai 1948, décédé le 29 septembre 1971 ;
- b) *Noëlle Guilhot*, née le 9 avril 1951, mariée le 22 juin 1974 à *Jean-François Doussin* ;
- c) *Michel Guilhot*, né le 19 janvier 1955 ;
- d) *Françoise Guilhot*, née le 30 mai 1958 ;
- e) *Anne Guilhot*, née le 23 septembre 1959.

II. — *CECILE SAMBUC*, née à Montélimar le 4 février 1875, décédée le 13 décembre 1969, mariée le 19 avril 1898 à *Aimé GARNIER*, né à Nyons le 9 février 1871, décédé à Montélimar le 2 mars 1918. Ils eurent 2 enfants :

- 1° *JANE GARNIER*, née à Apt le 14 juillet 1900, décédée le 13 juin 1918, célibataire.
- 2° *HENRI GARNIER*, né à Apt le 19 mai 1903, marié le 1^{er} avril 1935 à *Suzanne Chaix*, née à Chomérac le 6 janvier 1909. Ils eurent 2 enfants :
- A) *Jean-Claude GARNIER*, né à Lyon le 27 février 1936, marié le 26 décembre 1963 à *Françoise Martin*, née le 8 novembre 1937. Ils eurent 3 enfants :
- a) *Thierry Garnier*, né à Paris 15^e, le 24 novembre 1964 ;
- b) *Sylvie Garnier*, née à Paris 15^e, le 8 novembre 1966 ;
- c) *Nicolas Garnier*, né à Paris 15^e, le 30 mai 1968.
- B) *Annie GARNIER*, née à Hermillon le 25 février 1937; décédée à Paris le 24 juillet 1974:

III. — *LUCIE SAMBUC*, née à Montélimar le 6 décembre 1877, décédée le 22 janvier 1967, mariée le 20 février 1905 à *Paul EBERSOLT*, pasteur de l'Eglise Réformée, né à Bergerac le 24 juillet 1876, décédé le 22 décembre 1967. Ils eurent 3 enfants :

- 1° *JEAN EBERSOLT*, né à Belfort le 30 mars 1908, marié le 30 mars 1963 à *Françoise Bouret*, née le 15 juillet 1907, sans postérité.
- 2° *GENEVIEVE EBERSOLT*, née à Belfort le 11 janvier 1911, mariée le 3 juillet 1935 à *Fernand-James Child*, né le 3 mai 1904, décédé le 30 septembre 1960. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Bernard CHILD*, né à Neuilly-sur-Seine le 9 mars 1937, marié le 3 août 1968 à *Agnès Durrlemann*, née le 13 avril 1944. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Emmanuel Child*, né à Lyon le 30 mai 1969 ;
- b) *Guillaume Child*, né à Lyon le 17 septembre 1970.
- B) *Ellen CHILD*, née à Neuilly-sur-Seine le 2 septembre 1938, mariée le 25 avril 1964 à *Michel Antuszewicz*, né le 26 mars 1935, décédé le 11 octobre 1964 ;
- C) *Florence CHILD*, née à Lyon le 28 novembre 1944, mariée le 29 juin 1965 à *Pascal Thomas*, né le 31 mars 1934. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Olivier Thomas*, né à Lyon le 11 juin 1966 ;
- b) *Jérôme Thomas*, né à Lyon le 2 octobre 1968.
- D) *Muriel CHILD*, née à Lyon le 28 mars 1950, mariée le 25 janvier 1975 à *Arnaud Durrlemann*, né le 3 août 1949.

3° *LISE EBERSOLT*, née à Belfort le 7 janvier 1913, mariée le 12 novembre 1946 à *Victor Maire*, divorcée en 1953. Ils eurent 2 enfants :

- A) *Etienne MAIRE*, né à Mulhouse le 25 mai 1948, décédé à Mulhouse le 11 décembre 1973 ;
- B) *Catherine MAIRE*, née à Mulhouse le 14 juin 1950.

**Descendants d'AUGUSTE SOUBEYRAN et Octavie MALLET
et de son fils ADRIEN SOUBEYRAN
et Henriette MONOD(11 mars 1868 – 21 juillet 1948) (XIV/89)**

I. — MADELEINE LOUISE SOUBEYRAN, née à Paris le 21 novembre 1890, décédée le 12 mai 1955, mariée le 14 janvier 1913 à *Marcel CHAVANNE*, né à Pure le 22 novembre 1887, décédé à Paris le 10 janvier 1932, sans postérité.

II. — JEAN AUGUSTE OCTAVE SOUBEYRAN, né à Paris le 27 octobre 1891, décédé le 23 décembre 1965, marié le 23 septembre 1922 à *Jeanne ARNAL*, née à Dieulefit le 4 novembre 1899, décédée le 6 octobre 1995. Ils eurent 5 enfants :

1° *RENE MAURICE ABRAM SOUBEYRAN*, né à Paris le 21 juillet 1923, marié le 9 janvier 1956 à *Jacqueline Meyer*, née le 20 septembre 1925, décédée le 5 septembre 1969, remarié le 12 juin 1970 à *Iris Willm*, née le 15 mai 1930. Il eût 4 enfants du 1^{er} lit :

- A) *Pierre SOUBEYRAN*, né à Montélimar le 3 novembre 1958, allié à *Sylvie Fras*, née le 10 janvier 1954 ;
- B) *Christian SOUBEYRAN*, né à Montélimar le 22 novembre 1962, marié à *Albane Dhellemmes*, née le 6 juillet 1964. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Manon Soubeyran*, née le 28 août 1990 ;
 - b) *Florent Soubeyran*, né le 8 mars 1994.
- C) *Stella SOUBEYRAN*, né à Montélimar le 6 décembre 1963, mariée à *Jean-Pierre Chauvigné*, né le 21 mars 1959. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Anna Chauvigné*, née le 2 février 2005 ;
 - b) *Cyann Chauvigné*, né le 9 septembre 2006.
- D) *David SOUBEYRAN*, né à Montélimar le 15 août 1966, allié à *Sylvie Raspail*, née le 2 décembre 1977.

2° *JEAN-CLAUDE SOUBEYRAN*, né à Paris le 28 septembre 1926, décédé le 18 février 2007, marié le 10 août 1956 à *Marieleine Zbinden*, née à Lausanne le 21 juin 1931. Ils eurent 4 enfants :

- A) *Anne SOUBEYRAN*, née à Versailles le 19 juillet 1958 ;
- B) *Lorraine SOUBEYRAN*, née à Versailles le 24 janvier 1961, mariée le ... à ... *Bolgert* et séparée. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Adrien Bolgert*, né à Paris le 15 juin 1995 ;
 - b) *Pauline Bolgert*, née à Paris le 10 mars 1998.
- C) *Gilles SOUBEYRAN*, né à Versailles le 8 novembre 1962, marié le 5 septembre 2009 à *Pauline Carvalho*, née le 29 avril 1963. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Nicolas Soubeyran*, né le 28 novembre 2006.

- D) *Martin SOUBEYRAN*, né à Versailles le 17 août 1964, marié le 10 mai 1996 à *Julie Laurendeau*, née à Montréal (Canada) le 15 décembre 1967. Ils eurent 2 enfants :
- Coralie Soubeyran*, née à Paris le 17 octobre 2006 ;
 - Adam Jean Auguste Soubeyran*, né à Suresnes le 11 janvier 2009.
- 3° *VIVIANE SOUBEYRAN*, née à Paris le 26 avril 1928, mariée le 18 octobre 1952 à *Alain Carmichaël*, né le 7 octobre 1928, décédé en avril 2008. Ils eurent 5 enfants :
- Marine CARMICHAËL*, née à Versailles le 31 août 1953, mariée en 1979 à *Philippe Babin*, né le 8 mai 1957. Ils eurent 2 enfants :
 - Hélène Babin*, née le 13 février 1984 ;
 - Romain Babin*, né le 10 janvier 1989.
 - Bruno CARMICHAËL*, né à Versailles le 10 octobre 1956, marié le ... à *Aline Vedelago*, née le 14 juillet 1963. Ils eurent 3 enfants :
 - Jennifer Carmichaël*, née le 12 novembre 1985 ;
 - Florian Carmichaël*, né le 6 novembre 1988 ;
 - Gaylord Carmichaël*, né le 6 septembre 1993.
 - Jean-Loup CARMICHAËL*, né à Versailles le 27 mai 1958, marié en 1986 à *Christine Monteil*, née le 16 juin 1959. Ils eurent 2 enfants :
 - Pierre Loup Carmichaël*, né le 3 novembre 1988 ;
 - Eleusis Carmichaël*, née le 8 février 1994.
 - Antoine CARMICHAËL*, né à Versailles le 14 octobre 1959, marié à *Catherine Terterais*, née le 9 mars 1957. Ils eurent 1 enfant :
 - Margaux Carmichaël*, née le 16 avril 1987.
 - Fanny CARMICHAËL*, née à Versailles le 8 juin 1961, mariée en 1986 à *Barry King*, né le 15 octobre 1953. Ils eurent 3 enfants :
 - Amandine King*, née le 26 novembre 1987 ;
 - Florence King*, née le 16 août 1989 ;
 - Julien King*, né le 28 mars 1991.
- 4° *AUDE SOUBEYRAN*, née à Dieulefit, le 11 septembre 1929, décédée le 27 juillet 2005, mariée à Dieulefit le 27 août 1955 à *Louis Vacher*, né le 1^{er} février 1926, décédé en décembre 1997. Ils eurent 4 enfants :
- Jean-François VACHER*, né à Versailles le 23 juin 1956, marié le 13 juin 1998 à *Odile Maudet*, née le 18 mars 1956. Ils eurent 1 enfant :
 - Manon Vacher*, née à Niort le 26 novembre 1993.
 - Luc VACHER*, né à Versailles le 12 novembre 1959, marié à Pessac en 1992 à *Hélène Beugnon*, née à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 7 janvier 1965. Ils eurent 2 enfants :
 - Maëllann Vacher*, née à Nantes le 21 avril 1994 ;
 - Enora Vacher*, née à La Rochelle le 14 septembre 1996.
 - Stéphane VACHER*, né à Versailles le 7 septembre 1961, marié à Marans le 2 août 2003 à *Catherine Thooris*, née à Zuydcoote le 14 octobre 1962. Ils eurent 2 enfants :
 - Anna Vacher*, née au Mans le 23 février 1997 ;
 - Victor Vacher*, née au Mans le 10 mars 1998.
 - Marie-Annick VACHER*, née à La Rochelle le 22 février 1965, mariée à Saint Germain en Laye le 6 septembre 2003 à *Fabrice Bergez-Vigneau*, né à Pau le 31 août 1971. Ils eurent 1 enfant :

- a) Thibaud *Bergez-Vigneau*, née à Saint Germain en Laye le 26 mai 2003.
- 5° *MARTINE SOUBEYRAN*, née à Paris le 18 décembre 1930, décédée le 26 juin 2003, mariée le 18 mai 1956 à *François Carrive*, né le 18 mars 1932. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Roland CARRIVE*, né à Versailles le 1^{er} mars 1958, marié en 1989 à *Sylvie Thibaud*, née le 1^{er} septembre 1964. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Lucile Carrive*, née le 6 décembre 1990 ;
- b) *Pierre Carrive*, né le 28 mars 1995.
- B) *Malo CARRIVE*, né à Versailles le 18 mai 1959, marié le 23 janvier 1987 à *Danièle Magro*, née le 22 décembre 1960. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Lorélie Carrive*, née le 12 mars 1987 ;
- b) *Théo Carrive*, né le 30 novembre 1989.
- C) *Agnès CARRIVE*, née à Versailles le 3 avril 1962 ;
- D) *Cécile CARRIVE*, née à La Rochelle le 4 juillet 1968, mariée le 30 juin 2000 à *Mohamed Hilal*, né le 7 octobre 1962 à Oudja (Maroc). Ils eurent 2 enfants :
- a) *Elias Hilal*, né le 22 décembre 1998 ;
- b) *Samuel Hilal*, né le 11 juillet 2001.

**Descendants d'AUGUSTE SOUBEYRAN et Octavie MALLET
et de son fils LOUIS ERNEST SOUBEYRAN (19 Août 1858 – 6 janvier 1939)
et Hélène BÆRINGER (XIV/89)**

I. — *SUZANNE OCTAVIE MINA SOUBEYRAN*, née à Montélimar le 5 décembre 1896, décédée le 2 février 1987, mariée le 17 juin 1922 à *Charles Adrien René DOLLFUS*, né à Paris le 31 mars 1893, décédé le 4 juillet 1981. Ils eurent 3 enfants :

- 1° *LISE ANNE HELENE SOPHIE DOLLFUS*, née à Paris le 3 septembre 1923, mariée le 7 septembre 1944 à *Robert Wetzel*, né le 20 juillet 1920, décédé le 16 juillet 1994. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Eric WETZEL*, né à Courbevoie le 17 juillet 1945, marié le 9 octobre 1969 à *Elisabeth Bonfils*, née le 24 décembre 1946, divorcés. Ils eurent 1 enfant :
- a) *Alban Wetzel*, né le 2 avril 1974.
- B) *Eliane WETZEL*, née à Courbevoie le 29 octobre 1946, mariée le 1^{er} mars 1975 à *Pierre Bourguignat*, né le 20 octobre 1946, décédé le 26 décembre 1999. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Christophe Bourguignat*, né le 17 juillet 1977, marié le 26 septembre 2009 à *Aurélia Thiébault*, née le 30 avril 1983 ;
- b) *Fabrice Bourguignat*, né le 19 juin 1979.
- C) *Sylvie WETZEL*, née à Courbevoie le 26 mai 1950, mariée le 19 juin 1971 à *Klaus Dieter Speck*, né le 14 novembre 1945. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Alexandra Speck*, née le 24 octobre 1974 ;
- b) *Vanessa Speck*, née le 10 mai 1946, mariée le 22 mai 2004 à *Matthias Nuding*, né le 9 mai 1974. Ils eurent 2 enfants :
- 1 Anjuli Sarah Nuding, née le 22 février 2008 ;
- 2 Sina Sophie Nuding, née le 3 septembre 2009.

D) *Florence WETZEL*, née à Courbevoie le 2 février 1959.

2° *AUDOUIN CHARLES ELIE ADRIEN WILSON DOLLFUS*, né à Paris le 12 novembre 1924, décédé le 1 octobre 2010, marié le 20 juin 1959 à *Catherine Browne*, née le 19 mars 1936. Ils eurent 4 enfants :

A) *Fanny DOLLFUS*, née le 18 février 1961, décédée en 2002 ;

B) *Corinne DOLLFUS*, née le 25 avril 1962, mariée le 24 juin 2000 à *Raymond Gianni*. Ils eurent 1 enfant :

a) *Augustin Gianni*, né le 14 juillet 1993 ;

C) *Jean Tycho DOLLFUS*, né le 23 février 1964, marié le 27 juin 1997 à *Christine Pacaud*, née le 18 décembre 1968. Ils eurent 3 enfants :

a) *Hugo Dollfus*, né le 29 novembre 1998 ;

b) *Anna Dollfus*, née le 26 novembre 2000 ;

c) *Lou Dollfus*, né le 25 juin 2005.

D) *Ariane DOLLFUS*, née le 17 août 1966, non mariée à *Christophe Babinet*. Ils eurent 2 enfants :

a) *Sacha Babinet*, né le 6 novembre 2003 ;

b) *Ulysse Babinet*, né le 6 décembre 2008.

3° *ANITA FANNY CLIMENE MINA DOLLFUS*, née à Paris le 11 juin 1926, mariée le 20 mars 1952 à *Yvan Kayser*, né le 1^{er} avril 1923. Ils eurent 3 enfants :

A) *Jérôme KAYSER*, né le 19 février 1953 ;

B) *Valérie KAYSER*, née le 14 février 1956 ;

C) *Nathalie KAYSER*, née le 3 décembre 1960.

II. — *MARGUERITE FANNY SOUBEYRAN* née à Mulhouse le 24 juin 1898, décédée à Montélimar, le 16 décembre 1899.

III. — *ETIENNE AUGUSTE ALFRED SOUBEYRAN*, né le 20 octobre 1900 à Montélimar, décédé à Angers le 26 juin 1981, marié à Sedan le 5 septembre 1923 à *Hélène GOGUEL*, née à Sedan le 7 avril 1901, décédée à Paris le 13 juillet 1996. Ils eurent 12 enfants :

1° *ROBERT CHARLES ABRAHAM SOUBEYRAN*, né à Sedan le 18 juillet 1924, décédé à Bordeaux le 3 février 2005, marié à Paris le 24 mars 1950 à *France Madeleine LEENHARDT*, née à Marseille le 11 juin 1928. Ils eurent 3 enfants :

A) *Evelyne Jacqueline France SOUBEYRAN*, née à Paris le 18 mai 1951, mariée à Sainte-Foy-la-Grande le 2 septembre 1971 à *Jean-Pierre Cremer*, né à Orthez le 10 novembre 1948. Ils eurent 3 enfants :

a) *Malika Nathalie Cremer*, née à Bordeaux le 31 juillet 1974, engagée à Saxeteen (Suisse) le 30 juillet 2006 à *Pieter Proot*, né à Knokke (Belgique) le 13 septembre 1968. Ils eurent 2 enfants :

1 *Lolita Cremer-Proot*, née à Bâle (Suisse) le 9 septembre 2007.

2 *Charly Cremer-Proot*, née à Bâle (Suisse) le 10 septembre 2010.

b) *Mathieu Arnaud Cremer*, né à Toulouse le 12 janvier 1977, pacsé à Lyon le 15 octobre 2010 à *Séverine Durand*, née à Grenoble le 2 août 1976. Ils eurent 2 enfants :

1 *Timour Cremer*, né à Lyon le 11 mars 2007.

2 *Simon Cremer*, né à Lyon le 22 décembre 2009.

LES FILS D'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN ET LEURS DESCENDANTS XIV/109

- c) Antoine Roman *Cremer*, né à Toulouse le 30 novembre 1979, pacsé à Saint-Paul de la Réunion le 10 septembre 2010 à *Lise-Marie Benhayoune*, née à Limoges le 17 juin 1980.
 - B) *Annick Geneviève France SOUBEYRAN*, née à Toulon le 30 janvier 1953, mariée à Bordeaux le 29 mars 1974 à *Michel Cremer*, né à Agen le 10 février 1950. Ils eurent 3 enfants :
 - a) Laurent François Robert *Cremer*, né à Casablanca (Maroc) le 5 octobre 1976, compagnon de *Franck Eguisier*, né le 14 juillet 1970 ;
 - b) Gaëlle-Anne France Lise *Cremer*, née à Talence le 21 mai 1979, mariée à Olivet le 15 septembre 2007 à *Eric René Guilloteau*, né à Nantes le 3 mai 1973 ;
 - c) Sylvain Michel Christophe *Cremer*, né à Talence le 4 janvier 1982, compagnon de *Pauline Mathilde Belet*, née à Saintes le 28 février 1984
 - C) *Marc Arnaud Robert SOUBEYRAN*, né à Toulon le 8 juin 1957, marié à Pineuilh le 31 août 1980 à *Cécile Florence Fourcaud*, née à Sainte-Foy-la-Grande le 25 avril 1957. Ils eurent 4 enfants :
 - a) Audrey Béatrice Cécile *Soubeyran*, née à Paris le 13 janvier 1983 ;
 - b) Maïlys Evelyne Hélène *Soubeyran*, née à Sainte-Foy-la-Grande le 28 décembre 1985 ;
 - c) Erika Elizabeth Lucette *Soubeyran*, née à Talence le 28 août 1988 ;
 - d) Sarah Emmanuelle France *Soubeyran*, née à Talence le 28 août 1988.
- 2° *GENEVIEVE FRANCINE HELENE* (dite *GINETTE*) *SOUBEYRAN*, née à Sedan le 1^{er} mai 1926, mariée à Paris le 23 novembre 1962 à *Jean Paul WEBER*, né à Belfort le 29 août 1899, décédé à Strasbourg le 19 septembre 1981 ;
- 3° *DANIEL MARCEL ETIENNE SOUBEYRAN* né à Bois-Colombes le 29 juillet 1927, décédé à Clamart le 2 juillet 2007, marié le 7 décembre 1951 à *Béatrice SCHERTENLEIB*, née le 8 août 1932. Ils eurent 4 enfants :
 - A) *Lionel SOUBEYRAN*, né à Boulogne-sur-Seine le 8 décembre 1953, marié le 13 décembre 1989 à Marie, née le 8 janvier 1957. Ils eurent 2 enfants :
 - a) Thibaud *Soubeyran*, né le 13 janvier 1983 ;
 - b) Liza *Soubeyran*, née le 28 décembre 1985, non mariée à *Nathan Potts*, né le 12 février 1974. Ils eurent 1 enfant :
 - 1 Arthur *Soubeyran-Potts*, né le 9 août 2010.
 - B) *Didier SOUBEYRAN*, né à Clamart le 22 mai 1956, marié le 4 juin 1992 à *Marie-Françoise Guinnard*, née le 10 août 1958. Ils eurent 3 enfants :
 - a) Maïté *Soubeyran*, née le 23 juillet 1993 ;
 - b) Eléonore *Soubeyran*, née le 11 janvier 1995 ;
 - c) Guillaume *Soubeyran*, né le 14 septembre 1998.
 - C) *Christophe SOUBEYRAN*, né à Paris 14^e le 5 avril 1961 ;
 - D) *Gilles SOUBEYRAN*, né à Paris 14^e le 30 août 1965.
- 4° *JACQUES ERNEST FREDERIC SOUBEYRAN*, né à Bois-Colombes le 13 janvier 1929, décédé à Anet le 22 décembre 1995, marié le 25 octobre 1955 à *Nicole LAGARCE*, née à Rabat (Maroc) le 8 avril 1935. Ils eurent 5 enfants :

- A) *Denis SOUBEYRAN*, né à Paris 14^e le 14 mai 1959, marié le 11 juillet 1983 à *Valérie Vila*, née le 2 juin 1961. Ils eurent 5 enfants :
- a) *Samuel Soubeyran*, né le 29 septembre 1986 ;
 - b) *Manon Soubeyran*, née le 8 décembre 1988 ;
 - c) *Abel Soubeyran*, né le 19 septembre 1990 ;
 - d) *Noémi Soubeyran*, née le 4 janvier 1992 ;
 - e) *Rachel Soubeyran*, née le 1 décembre 1996.
- B) *Hélène SOUBEYRAN*, née à Rennes le 19 avril 1961, mariée le 11 septembre 1982 à *Didier Prévot*, né le 1 décembre 1957. Ils eurent 5 enfants :
- a) *Rémi Prévot*, né le 23 novembre 1984 ;
 - b) *Magali Prévot*, née le 27 juillet 1986 ;
 - c) *Olivier Prévot*, né le 15 septembre 1988 ;
 - d) *Laurent Prévot*, né le 10 octobre 1990 ;
 - e) *Cécile Prévot*, née le 24 juin 1992.
- C) *Pierre SOUBEYRAN*, né à Sainte-Foy-lès-Lyon le 16 octobre 1962, marié le 27 juin 1987 à *Mouni Ben Yelles*, née le 21 mars 1963. Ils eurent 4 enfants :
- a) *Ambre Soubeyran*, née le 24 octobre 1990 ;
 - b) *Victor Soubeyran*, né le 2 décembre 1992 ;
 - c) *Nicolas Soubeyran*, né le 12 juillet 1996 ;
 - d) *Suzanne Soubeyran*, née le 3 Janvier 2000.
- D) *Patrick SOUBEYRAN*, né à Lyon le 10 octobre 1965, marié le 1 août 1990 à *Emmanuelle Houdard*, née le 5 juillet 1966. Ils eurent 3 enfants :
- a) *Fanny Soubeyran*, née le 17 mai 1991 ;
 - b) *Mathilde Soubeyran*, née le 16 février 1994 ;
 - c) *Hanna Soubeyran*, née le 28 décembre 1996 ;
- E) *Thierry François Jacques SOUBEYRAN*, né à Lyon le 25 avril 1967, marié à Saint-Maur-des-Fossées le 3 août 1991 à *Anne Bernadette Simone Prudat*, née à Troyes le 8 octobre 1967. Ils eurent 5 enfants :
- a) *Laure Christel Anne Soubeyran*, née à Angers le 3 décembre 1993 ;
 - b) *Constance Claire Anne Soubeyran*, née à Saint-Maur-des-Fossées le 20 avril 1996 ;
 - c) *Marie Hélène Anne Soubeyran*, née à Saint-Maur-des-Fossées le 27 janvier 1998 ;
 - d) *Jeanne Floryane Anne Soubeyran*, née à Vernon le 11 septembre 2000 ;
 - e) *Solène Emmanuelle Anne Soubeyran*, née à Vernon le 16 novembre 2004.
- 5° *MICHEL MAXIME ETIENNE SOUBEYRAN*, né à Versailles le 24 septembre 1930, marié le 15 décembre 1955 à *Françoise PERROT*, née le 6 novembre 1933. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Amaury SOUBEYRAN*, né à Paris 4^e le 27 mars 1961, marié le 1 juillet 1989 à *Catherine Jurie*, née le 24 octobre 1964 ;
- B) *Romain SOUBEYRAN*, né à Périgueux le 2 février 1963, marié le 31 décembre 1988 à *Anne-Reine Bourdon*, née le 30 avril 1962. Ils eurent 4 enfants :

LES FILS D'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN ET LEURS DESCENDANTS XIV/111

- a) Aurélien *Soubeyran*, né le 16 octobre 1992 ;
 - b) Pierre-André *Soubeyran*, né le 14 novembre 1993 ;
 - c) Aurore *Soubeyran*, née le 13 mai 1997 ;
 - d) Guillaume *Soubeyran*, né le 13 mai 1997.
- C) *Maya SOUBEYRAN*, née à Périgueux le 26 janvier 1967, non mariée à *Maxime Arnoult*, né le 5 juin 1966. Ils eurent 2 enfants :
- a) Iris *Arnoult*, née le 24 septembre 2000 ;
 - b) Milan *Arnoult*, né le 24 juin 2004 ;
- D) *Blanche-Fleur SOUBEYRAN*, née à Périgueux le 24 juillet 1971, mariée le 15 juin 1996 et divorcée de *Pierre-Yves Jacquemin*, né le 4 juin 1967.
- 6° *ODETTE SUZANNE HELENE SOUBEYRAN*, née à Versailles le 16 décembre 1931, mariée à Jullouville (Manche) le 1^{er} août 1955 à *Pierre LEFEBVRE*, né à Nam Dinh (Indochine) le 9 août 1930. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Jean-Marc Etienne LEFEBVRE*, né à Boulogne-sur-Seine le 28 juin 1958, fête en Septembre 1990 pour un début de vie commune avec *Florence Marie-Anne Duvergier*, née à Chalons en Champagne le 6 août 1962, pacsés en 2010. Ils eurent 4 enfants :
- a) Yvan Didier *Duvergier*, né à Grenoble le 4 novembre 1992 ;
 - b) Simon Jean-Michel *Duvergier*, né à Grenoble le 4 novembre 1992 ;
 - c) Sarah Annie Odette *Duvergier*, née à Grenoble le 15 juin 1995 ;
 - d) Merlin Thibault Pierre *Duvergier*, né à Grenoble le 18 août 1997.
- B) *Dominique Renée Valentine LEFEBVRE*, née à Boulogne-sur-Seine le 13 août 1960, mariée à Paris le 19 mars 1995 à *Emanuel Monteiro de Macedo*, né le 19 septembre 1960. Ils eurent 3 enfants :
- a) Mélissa *Monteiro de Macedo*, née le 11 mai 1994 ;
 - b) Paolo *Monteiro de Macedo*, né le 5 novembre 1995 ;
 - c) Claudia *Monteiro de Macedo*, née le 19 avril 1998.
- C) *Bruno Patrick Ernest LEFEBVRE*, né à Boulogne-sur-Seine le 9 janvier 1964, partage sa vie depuis 1995 avec *Marie-Christine Crouzy*, née le 9 juin 1969. Ils eurent 2 enfants :
- a) Robin *Lefebvre*, né le 8 mars 1998 ;
 - b) Fanny *Lefebvre*, née le 3 novembre 2000.
- D) *Philippe Pierre Frédéric LEFEBVRE*, né à Boulogne-sur-Seine le 9 janvier 1964, partage sa vie depuis 2008 avec *Nathalie Thomas*.
- 7° *DENISE HELENE MADELEINE SOUBEYRAN*, née à Versailles le 15 septembre 1934;
- 8° *CLAUDINE DENISE HELENE SOUBEYRAN*, née à Versailles le 19 mai 1936, mariée à Paris le 1^{er} juillet 1960 à *Michel CHERRIER*, né le 31 août 1929. Ils eurent 5 enfants :
- A) *Hélène CHERRIER*, née à Boulogne-sur-Seine le 17 mars 1962, mariée le 21 juillet 1988 à *Jean-Noël Saglibene*, né le 23 novembre 1953. Ils eurent 4 enfants :
- a) Ugo *Saglibene*, né le 31 août 1989 ;
 - b) Chloé *Saglibene*, née le 26 septembre 1992 ;
 - c) Niels *Saglibene*, né le 5 juin 1997 ;
 - d) Numa *Saglibene*, né le 11 octobre 2001.

- B) *Renaud CHERRIER*, né à Boulogne-sur-Seine le 2 novembre 1964, marié à Tananarive (Madagascar) le 4 juin 2004 à *Sahondra Rasoarimalala*, née à Tananarive (Madagascar) le 7 juillet 1961. Ils eurent 2 enfants
- Kevin *Cherrier*, né à Antsirabe (Madagascar) le 16 décembre 2005 ;
 - Antoine *Cherrier*, né à Antsirabe (Madagascar) le 29 février 2008.
- C) *Laurence CHERRIER*, née à Boulogne-sur-Seine le 30 janvier 1968, mariée à *Christian Montalbetti*, né le 19 mars 1994. Ils eurent 2 enfants :
- Camille *Montalbetti*, né le 19 mars 2000 ;
 - Tristan *Montalbetti*, né le 18 décembre 2001.
- D) *Catherine CHERRIER*, née à Boulogne-sur-Seine le 30 janvier 1968, mariée le 7 mai 1994 et divorcée de *Philippe Hallopeau*, né le 13 août 1967. Ils eurent 3 enfants :
- Raoul *Hallopeau*, né le 28 février 1995 ;
 - Aurélié *Hallopeau*, née le 3 février 1998 ;
 - Rémi *Hallopeau*, né le 26 octobre 2001.
- E) *Sylvie CHERRIER*, née à Boulogne-sur-Seine le 6 décembre 1969, mariée le 31 juillet 2004 à *Marc Galva*, né le 29 décembre 1972. Ils eurent 1 enfant :
- Théophile *Galva*, né le 18 août 2005.
- 9° *YVES ALBERT ETIENNE SOUBEYRAN*, né à Versailles le 23 mars 1938, marié à Bourg-la-Reine le 9 avril 1962 à *Christianne FOURNIER*, née le 17 décembre 1936. Ils eurent 6 enfants :
- A) *Isabelle Chantal Christiane SOUBEYRAN*, née à Paris 18^e le 23 avril 1964, mariée le 26 mars 1994 à *Bernard Pierre Jean Ziapkoff*, né à Toulouse le 24 juin 1960. Ils eurent 4 enfants :
- Laurie, Emmanuelle *Ziapkoff*, née à Bayonne le 8 décembre 1992 ;
 - Mathias *Ziapkoff*, né à Bayonne le 19 mai 1995 ;
 - Arnaud, Txomin *Ziapkoff*, né à Bayonne le 2 mai 1997 ;
 - Victor, Peio *Ziapkoff*, né à Bayonne le 28 juillet 1999.
- B) *Eric Philippe Yves SOUBEYRAN*, né à Paris 18^e le 12 octobre 1966, marié à Martigues le 29 octobre 1994 à *Florence Lucile Françoise Caumartin*, née à Martigues le 28 juin 1970. Ils eurent 4 enfants :
- Quentin Philippe François *Soubeyran*, né à Paris le 2 octobre 1996 ;
 - Clément Daniel Etienne *Soubeyran*, né à Paris le 21 septembre 1998 ;
 - Eloïse Muriel Florence *Soubeyran*, à Angers née le 20 juin 2001 ;
 - Xavier Emmanuel Eric *Soubeyran*, né à Paris le 29 septembre 2006.
- C) *Anne Claude Christiane SOUBEYRAN*, née à Paris 18^e le 24 novembre 1968, mariée en 1^{res} noces à Valence (Espagne) le 10 avril 1993 à *José-Vicente Llacer*, né à Angers le 16 juillet 1969, et en 2^{mes} noces à Liège (Belgique) le 3 mai 2008 à *Vincent Gaston Jean-Marie Geenen*, né à Verviers (Belgique) le 6 février 1958. Elle a eu du 1^{er} lit 2 enfants :
- Yohan Malik Théo Bernard *Llacer-Soubeyran*, né à Paris le 11 décembre 1997 ;
 - Aïnhua Caroline Stella Valérie *Llacer-Soubeyran*, née à Paris le 24 juillet 1999.
- D) *Olivier Michel Yves SOUBEYRAN*, né à Paris 18^e le 21 mai 1970, marié au Lamentin (Martinique) le 5 août 1999 à *Anne Valérie Cadignan*, née à Neuilly-sur-Seine le 1^{er} avril 1973. Ils eurent 3 enfants :

LES FILS D'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN ET LEURS DESCENDANTS XIV/113

- a) Thaïs Louise Jeanne *Soubeyran*, née à Evreux le 2 octobre 2000 ;
 - b) Elliot Grégoire Jacques *Soubeyran*, né à Rouen le 30 janvier 2003 ;
 - c) Clémire Lilette Antonine *Soubeyran*, née à Rouen le 14 février 2008.
- E) *Emmanuelle Eliane Christiane SOUBEYRAN*, née à Paris 18^e le 4 février 1972, mariée à Couëron le 24 août 2005 à *Laurent Patrick Roger Jefaut*, né à Nantes le 24 août 1973. Ils eurent 2 enfants :
- a) Line Muriel *Jefaut*, née à Saint-Herblain le 27 janvier 2004 ;
 - b) Elfie Sylvaine *Jefaut*, née à Saint-Herblain le 10 décembre 2005.
- F) *Ariane Claire Christiane SOUBEYRAN*, née à Paris 18^e le 7 juillet 1973. Elle a adopté une haïtienne :
- a) Enea Medjina Pauline *Soubeyran*, née à Carrefour (Haïti) le 8 mai 2006.
- 10° *CHRISTIAN RENE ETIENNE SOUBEYRAN*, né à Paris le 20 janvier 1942, marié à Saint-Maur-des-fossées le 2 septembre 1967 à *Monique Yolande RICHE*, née à Marrakech le 18 décembre 1942. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Frédéric Jacques Christian SOUBEYRAN*, né à Paris XII le 28 mai 1968, marié à Lans en Vercors le 28 Juin 1997 à *Emmanuelle Catherine Joannon*, née à Marseille 25 avril 1969. Ils eurent 2 enfants :
- a) Yaël Nicolas Frédéric *Soubeyran*, né au Chesnay le 20 février 1997 ;
 - b) Josué Philippe Frédéric *Soubeyran*, né à Grenoble le 17 février 2000.
- B) *Philippe François Christian SOUBEYRAN*, né à Grenoble le 6 novembre 1970, marié à Veauce le 18 avril 1998 à *Anne Catherine Bénier*, née à Saint Etienne le 1^{er} avril 1972. Ils eurent 2 enfants :
- a) Valentine Anne Emmanuelle *Soubeyran*, née à Saint Priest en Jarez le 5 juin 1999 ;
 - b) Antoine Vincent Philippe *Soubeyran*, né à Saint Priest en Jarez le 8 mai 2001.
- C) *Elizabeth Ilse Monique SOUBEYRAN*, née à Grenoble le 17 décembre 1971, marié à Lans en Vercors le 28 octobre 1995 à *Vincent Bernard Lautier*, né à Annonay le 17 avril 1964. Ils eurent 5 enfants :
- a) Julien Xavier Vincent *Lautier*, né à Lyon II le 29 juillet 1996 ;
 - b) Caroline Anne Elizabeth *Lautier*, née à Lyon I le 26 janvier 1998 ;
 - c) Marion Claire Elizabeth *Lautier*, née à Gleize le 20 janvier 2000 ;
 - d) Rémi Philippe Vincent *Lautier*, né à Gleize le 23 juillet 2002 ;
 - e) Valentin Cédric Vincent *Lautier*, né à Gleize le 15 mars 2008.
- D) *Catherine Carole Monique SOUBEYRAN*, née à Saint Martin d'Hères le 1^{er} avril 1975.
- 11° *ALAIN ROBERT ETIENNE SOUBEYRAN*, né à Paris le 18 octobre 1944, marié le 10 juillet 1969 à *Ilse LORKS*, née le 31 octobre 1947. Ils eurent 4 enfants :
- A) *Edith SOUBEYRAN*, née à Kalkar (R.F.A.) le 17 octobre 1972, mariée le 7 juillet 2001 à *Patrick Cordary*, né le 17 mars 1974. Ils eurent 3 enfants :
- a) Loane *Cordary*, née le 9 septembre 2000 ;
 - b) Sarah *Cordary*, née le 15 septembre 2004 ;
 - c) Julie *Cordary*, née le 20 août 2008.
- B) *Marc SOUBEYRAN*, né à Lomé (Togo) le 21 février 1974, non marié à *Laurence Raoul*, née le 12 avril 1976. Ils eurent 2 enfants :
- a) Yaël *Soubeyran*, né le 6 mai 2005 ;
 - b) Malo *Soubeyran*, né le 25 novembre 2007.

C) *David SOUBEYRAN*, né le 12 septembre 1979, marié le 1^{er} septembre 2007 à *Emilie Florens*, née le 2 novembre 1978. Ils eurent 1 enfant :

a) *Alexis Soubeyran*, né le 11 février 2009.

D) *Cédric SOUBEYRAN*, né le 8 mai 1992.

12° *FRANÇOIS ROBERT ETIENNE SOUBEYRAN*, né à Paris le 13 mars 1945, marié à Bourg-la-Reine le 27 mars 1969 à *Liliane FOURNIER*, née à Paris le 18 mai 1946. Ils eurent 4 enfants :

A) *Patricia Paulette Liliane SOUBEYRAN*, née à Corbeil-Essonnes le 26 mars 1973, mariée à La Garenne-Colombes le 30 mai 1998 à *Stéphane Dominique André Quincé*, né à La Garenne-Colombes le 3 février 1973. Ils eurent 3 enfants :

a) *Manon Marie-Laure Liliane Quincé*, née à Saint Jean de Braye le 26 novembre 1999 ;

b) *Nicolas Olivier Patrick Quincé*, né à Saint Jean de Braye le 4 avril 2001 ;

c) *Yohan Olivier François Quincé*, né à Saint Jean de Braye le 14 février 2003.

B) *Carole Brigitte Liliane SOUBEYRAN*, née à Corbeil-Essonnes le 5 novembre 1974, mariée à Colombes le 16 juillet 2004 à *Vincent Fernand André Beck*, né à Clichy le 14 avril 1979. Ils eurent 3 enfants :

a) *Rachel Marianne Beck*, née à La Garenne-Colombes le 2 novembre 2004 ;

b) *Emeline Fabienne Beck*, née à La Garenne-Colombes le 13 décembre 2006 ;

c) *Julia Anne Beck*, née à La Garenne-Colombes le 9 juin 2009.

C) *Thomas Jacques François SOUBEYRAN*, née à Courbevoie le 17 septembre 1977, non marié à *Sandrine Evelyne Mauricette Creton*, née à Lille le 1^{er} mars 1976 ;

D) *Etienne Jean-Jacques François SOUBEYRAN*, née à Courbevoie le 26 janvier 1979.

IV. —*FRANCINE MARGUERITE HELENE SOUBEYRAN*, née à Montélimar le 12 janvier 1905, décédée à Valence le 27 octobre 1990, mariée à Montélimar le 27 juin 1929 à *Maxime LEENHARDT*, né à Montpellier le 12 juillet 1903, décédé à Castelnau-le-Lez le 7 août 1988. Ils eurent 5 enfants :

1° *CHRISTIANE JACQUELINE HELENE LEENHARDT*, née à Marseille le 27 mai 1930 ;

2° *PHILIPPE RENE ERNEST LEENHARDT*, né à Marseille le 25 mai 1931, décédé à Marseille le 27 avril 2000, marié le 28 mai 1955 à *Monique Betty SIGRIST*, née à Marseille le 14 février 1931, décédée à Marseille le 13 mai 1996. Ils eurent 5 enfants :

A) *Corinne LEENHARDT*, née à Marseille le 25 juin 1956, mariée à Sanary-sur-Mer le 28 avril 1990 à *André Coste*, né le 28 avril 1953. Ils eurent 3 enfants :

a) *Maximin Coste*, né à Aix-en-Provence le 19 mars 1991 ;

b) *Antonin Coste*, né à Aix-en-Provence le 15 juillet 1993 ;

c) *Amélie Coste*, née à Aix-en-Provence le 11 mai 1995.

B) *Idelette Marianne LEENHARDT*, née à Marseille le 1^{er} novembre 1957, mariée à Sanary-sur-Mer le 21 septembre 1985 à *Jacques Dautheville*, né à Cannes le 27 octobre 1955. Ils eurent 4 enfants :

LES FILS D'ABRAHAM (V) SOUBEYRAN ET LEURS DESCENDANTS XIV/115

- a) Florian *Dautheville*, né à Sainte-Foy-les-Lyon le 21 février 1988 ;
 - b) Grégoire *Dautheville*, né à Sainte-Foy-les-Lyon le 14 mars 1989 ;
 - c) Samuel *Dautheville*, né à Sainte-Foy-les-Lyon le 11 mai 1992 ;
 - d) Benoît *Dautheville*, né en Avignon le 15 novembre 1995.
- C) *Sonia LEENHARDT*, née à Marseille le 7 mai 1960. Elle eût 2 enfants :
- a) Félix Patrick Vladislav *Leenhardt*, né à Tikhvine (Russie) le 20 avril 2001 ;
 - b) Ambroise Philipp Kyril *Leenhardt*, né à Astrakhan (Russie) le 10 mars 2004.
- D) *Cyrille LEENHARDT*, né à Marseille le 7 novembre 1961, marié à Lyon le 20 décembre 1984 et divorcé de *Sabine Simon*, née à Toulon le 20 mai 1962 ; puis pacsé à *Isabelle Driver*, née à Saint-Etienne le 15 juin 1976. Il eût 6 enfants :
- a) Du 1^{er} lit, Valentin *Leenhardt*, né à Velizy-Villacoublay le 21 décembre 1988 ;
 - b) Timothée *Leenhardt*, né à Velizy-Villacoublay le 10 juillet 1990 ;
 - c) Philémon *Leenhardt*, né à Versailles le 21 mars 1993 ;
 - d) Annabel *Leenhardt*, née à Greenville (USA) le 20 février 1995 ;
 - e) Du 2^{me} lit, Anouk *Leenhardt*, née à Beaumont le 30 octobre 2005 ;
 - f) Jordi *Leenhardt*, née à Beaumont le 16 septembre 2007.
- E) *Séverine LEENHARDT*, née à Nanterre le 5 mars 1972, mariée à Sanary-sur-Mer le 5 mai 2001 à *Franck Roussel*, né à Paris le 10 février 1959. Ils eurent 2 enfants :
- a) Elina *Roussel*, née à Aix-en-Provence le 31 août 2002 ;
 - b) Aurélie *Roussel*, née à Aix-en-Provence le 7 décembre 2007.
- 3° *JEAN-JACQUES ANDRE BERNARD LEENHARDT*, né à Marseille le 5 décembre 1935, marié à Toulouse le 3 novembre 1962 à *Annie FAIVRE*, née à Tunis (Tunisie) le 4 mai 1941. Ils eurent 3 enfants :
- A) *Etienne Paul Maxime LEENHARDT*, né à Orange le 10 décembre 1963, marié à Orange le 29 juin 1991 à *Eva Penot*, née à Saint-Etienne le 17 août 1963 ;
 - B) *Edith LEENHARDT*, née à Orange le 25 avril 1966, mariée le 2 juin 1990 à *Denis Martin Teisseire*, né à Orcières le 12 avril 1960. Ils eurent 3 enfants :
 - a) Priscilla *Martin Teisseire*, née à Gap le 10 août 1991 ;
 - b) Boris *Martin Teisseire*, né à Gap le 26 juin 1994 ;
 - c) Kevin *Martin Teisseire*, né à Gap le 25 juillet 1997.
 - C) *Claire LEENHARDT*, née à Montélimar le 1^{er} juillet 1967, mariée le 6 juillet 1996 à *Gérard Chabert*, né à Villefranche-sur-Saône le 11 avril 1964. Ils eurent 2 enfants :
 - a) Léo *Chabert*, né à Paris le 24 décembre 1998 ;
 - b) Rosalie *Chabert*, née à Vénissieux le 14 août 2002.
- 4° *PATRICK FERNAND LEENHARDT*, né à Montpellier le 28 janvier 1940, décédé à Marseille le 14 août 1970 ;
- 5° *MONIQUE ANNIE MADELEINE LEENHARDT*, née à Marseille le 15 octobre 1945, mariée à Castelnau-le-Lez le 29 août 1975 à *Jean-Jacques CHALAMET*, né à Tournon-sur-Rhône le 5 juin 1936. Ils eurent 2 enfants :

- A) *Myrielle CHALAMET*, né à Valence le 2 mars 1977, alliée à *William Guilbault*, né le 3 octobre 1975 à Paris XV. Ils eurent 2 enfants :
- a) *Dorian Guilbault*, né à Paris le 23 septembre 2006 ;
 - b) *Sacha Guilbault*, né à La Rochelle le 27 novembre 2009.
- B) *Maud CHALAMET*, né à Valence le 5 juin 1981 ;
-

V^e PARTIE

Les Soubeyran de Dieulefit
(Branche Cadette)

Tableau C

Les Soubeyran de Dieulefit

(Branche cadette)

ISSUS DE

ANTOINE (III) SOUBEYRAN

(PIERRE ABRAHAM)

Fils puînée d'Abraham (III) SOUBEYRAN

et de Suzanne LAUTIER

Tableau C

ANTOINE (III) SOUBEYRAN

filz putné de ABRAHAM (III) SOUBEYRAN et de Suzanne LAUTIER
 marchand-chamouzeur à Dieulefit
 né à Dieulefit le 27 mai 1747 - on il meurt le 19 août 1798
 marié le 1^{er} février 1777 à Marie VACHEON
 née à Moutignouz le 23 août 1754 - décédée à Dieulefit le 2 avril 1835

SUZANNE

née à Dieulefit le 5 mars 1781
 décédée à Dieulefit le 13 novembre 1806
 mariée le 10 décembre 1805
 à Simon-Louis JEAN-LAFPLACE
 né à Dieulefit en 1772
 décédé à Dieulefit le 2 novembre 1828
 sans postérité

ANTOINE (IV)

(ANTOINE-ABRAHAM)
 né à Dieulefit le 18 août 1783
 décédé à Dieulefit le 2 janvier 1850
 marié le 20 octobre 1813
 à Marie-Magdeleine DELROSTIE
 née à Dieulefit le 13 novembre 1795
 décédée à Dieulefit le 22 août 1864

FRANÇOIS (I^{er})

né à Dieulefit le 3 juin 1785
 décédé à Montélimar le 13 juillet 1864
 auteur d'un 1^{er} rameau
 Les Soubeyran
 de Dieulefit et d'Anzé

MARIE

née à Dieulefit le 14 août 1789
 décédée à Dieulefit le 18 octobre 1862
 mariée le 30 octobre 1813
 à Jean-Jacques DEYASSE de Dieulefit
 né à Dieulefit le 1^{er} janvier 1785
 décédé à Dieulefit le 13 juillet 1838

ANTOINE (V)

(ANTOINE-ABRAHAM)
 né à Dieulefit le 22 septembre 1817
 décédé à Dieulefit le 23 novembre 1876
 marié le 4 juin 1842 à Marie-Louise DEYASSE
 née à Dieulefit le 28 décembre 1816
 décédée à Dieulefit le 12 mai 1884

OVIDE-ABRAHAM

né à Dieulefit le 17 juillet 1819
 décédé à Lyon le 7 décembre 1877
 auteur d'un 2^{ème} rameau
 Les Soubeyran de Lyon

ANTOINE-ABRAHAM-OVIDE

né à Dieulefit le 11 avril 1851
 décédé à Dieulefit le 5 janvier 1909
 marié le 24 septembre 1874
 à Emma POULIN
 née à Dieulefit le 24 mai 1853

ANTONIN

né à Dieulefit le 9 septembre 1852
 marié en 1^{er} noces, le 15 septembre 1883
 à Nazida CORDELL (1858-1884) de Comps
 en 2^{ème} noces, le 22 septembre 1895
 à Marie LEVERD (1860-1932) de Paris

HENRI

né à Dieulefit le 10 décembre 1855
 décédé à Lyon le 14 octobre 1922
 marié le 6 mars 1886
 à Louise CONFAVREUX de Poucin
 sans postérité

HENRI

né à Dieulefit
 le 11 août 1875
 marié le 27 avril 1900
 à Marie BONNEFOY
 de Dieulefit

LOUIS

né à Dieulefit
 le 9 mai 1877
 marié le 28 juillet 1904
 à Henriette CHARDOUNAUD
 de Nîmes

LEOPOLD

né à Dieulefit
 le 2 décembre 1879
 pasteur missionnaire
 célibataire
 sans postérité

ANDRE

né à Dieulefit
 le 3 octobre 1881
 marié le 7 juin 1906
 à Marie POULIN
 de Paris

MARGUERITE

née à Dieulefit
 le 29 avril 1894
 son fils adopté

EDMOND

né à Lyon
 le 22
 septembre
 1895

ODETTE HENRI

née le
 27/3/01 12/3/11
 MARIÉ-
 LOUISE
 née le
 22/5/04

ROBERT HELENE PIERRE

né le
 27/8/06
 marié le
 3/2/34
 à Jean
 DELALANDE
 de Paris

JEAN GABRIELLE

né le
 27/3/14
 décédé le
 28/9/17

LOUISE ANDREE RENEE

née le
 25/1/11 4/11/17
 mariée le
 31/10/32
 à Paul
 REBOUL

FERNAND

né le
 28/5/27

ANDRE ANDREE

née le
 4/1/13
 mariée le
 23/11/33
 à Jean
 BOURGUEY

LOUISE GABRIELLE

née le
 25/12/10
 mariée le
 19/4/28
 à Jean
 COOK

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT (BRANCHE CADETTE)

CHAPIRE XV

Antoine (III) Soubeyran

Deuxième fils d'Abraham (III) Soubeyran et de Suzanne Lautier, ANTOINE SOUBEYRAN naquit le 27 mai 1747, à Dieulefit, sans doute dans la maison de son père, rue du Bourg (ou Grande Rue). Il fut encore baptisé par un prêtre, le curé Brugière, de Dieulefit, et eut comme parrain Pierre Gauthier et comme marraine Marianne Gauthier, tous les deux de Dieulefit.

**Légitimé
par la
bénédiction
nuptiale
reçue le
12 janvier 1761** *Le vingt huitième mai mille sept cent quarante sept jay baptisé Anthoine fils naturel d'Abraham Soubeyran et de Suzanne Lautier né le jour d'hier son parrain a été Pierre Gautier sa marraine Marianne (illisible) Gautier.*

Je n'ai aucun renseignement sur les premières années de sa vie; élevé avec son frère PIERRE ABRAHAM et sa sœur SUZANNE, il n'avait que 14 ans lorsque son père mourut en 1761, lui laissant pour toute fortune, par son testament, une somme de mille livres, payable lorsqu'il aurait atteint l'âge de 25 ans. Que fit-il jusqu'alors? Il dut probablement travailler avec son frère dans la maison de commerce de Suzanne LAUTIER, leur mère, jusqu'à ce qu'il fût en âge de s'établir à son compte. Il reçut le 16 septembre 1774 de son frère PIERRE ABRAHAM avec les 1000 livres léguées par son père, une somme de 333 livres 6 sols 8 deniers lui revenant comme portion troisième d'une même somme de 1000 livres léguées par leur père à leur sœur SUZANNE décédée ab intestat en 1766, plus 1666 livres 13 sols 4 deniers en acompte sur celle de 2000 livres à lui destinées pour ses droits légitimaires par Suzanne LAUTIER, leur mère dans le contrat de mariage du dit PIERRE ABRAHAM, et enfin « 15 draps toile de ménage, 2 douzaines serviettes, 1 douzaine nappes cordat et un lit garni » que sa mère lui avait donné dans le même contrat de mariage. Cette dernière lui donna encore dans son testament une somme de 1550 livres qu'il reçut de son frère le 27 janvier 1789.

Ce fut là tout ce qu'ANTOINE SOUBEYRAN eut de la fortune de ses parents.

Il s'établit comme marchand chamoiseur dans une maison de la rue du Bourg à Dieulefit (1), (acquise plus tard par lui, le 5 floréal an 3, pour le prix de 1500 livres, de Jean André Roux, mari de Marie Charbon) et épousa le 1^{er} février 1777 une jeune fille de Montjoux, *Marie-Marguerite VACHON* [A] née le 23 août 1754, de *Pierre Vachon* et d'*Antoinette Revoul* (ou *Ravoux*). Le contrat fut reçu le 23 novembre 1776 dans la maison de la fiancée à Montjoux [B] par M^e Noyer (2), notaire à Dieulefit, en présence de *Suzanne LAUTIER*, mère du fiancé, de son frère *PIERRE-ABRAHAM*, de son cousin *Jean-Henry Morin* (3), d'*Antoinette Ravoux*, mère de la fiancée, du frère de cette dernière *Jean-Pierre Vachon*, et des sieurs *Brachet*, *Achard* et *Antoine Mielle*, amis des deux familles.

En voici la teneur :

« L'an mille sept cent soixante et seize et le vingt troisième novembre après midy
 « pardevant le notaire royal à la résidence du bourg de Dieulefit, soussigné, ont été presant
 « sieur Antoine Soubeyran, fils légitime à feu sieur habram Soubeyran et de
 « demoiselle Suzanne Lautier, négociant habitant au dit Dieulefit, d'une part et demoiselle
 « Marie Vachon, fille légitime à s^r Pierre Vachon et d'Antoinette Ravoux du lieu de Montjoux
 « d'autre part, agissant le dit sieur Soubeyran du consentement de la dite demoiselle Lautier
 « sa mère, et de l'avis de sieur Pierre habram Soubeyran son frère aussi négociant
 « et la dite demoiselle Vachon de l'avis et conseil de la dite Ravoux sa mère et de celluy
 « de Pierre Vachon son frere tous icy présents, assemblés, de leur gré le dit sieur Antoine
 « Soubeyran et la dite demoiselle Vachon ont promis de se prendre et épouser en légitime
 « mariage et de le faire bénir sur le premier requis de l'un d'eux sous les paines du droit
 « pour dot la dite demoiselle Ravoux a donné et constitué à la dite Vachon sa fille fiancée
 « et pour elle au dit sieur Soubeyran son futur époux somme de mille Livres pour tous droits
 « légitimaires portion d'augment et joyaux à elle reversible sur ses biens et héritage de
 « la dite Ravoux sa mère, payable la dite somme de mille Livres au décès de la dite Ravoux
 « sans intérêt. Pour laquelle constitution ensemble pour tous les autres biens presants
 « et avenir de la fiancée soit paternels que autres quelconques dequelle nature qu'ils soient
 « et pour le recouvrement et administration desquels la dite future fait son fiancé acceptant
 « vrai maître et procureur général et irrévocable à la charge de la reconnaissance lors de la
 « reception ainsy qu'il luy reconnaît dez maintenant deux cents Livres pour nipes effets de
 « personne et dorures que la future a rière elle a ce estimé et quelle remettra a son promis le
 « Jour des epouzalisses lequel arrivant tiendra lieu de sufisante quittance et reconnaissance
 « sans besoin de nulle autre pour joyaux le futur donne a sa future Cent Livres dont
 « elle pourra disposer «propriétement et pour augment en cas de survie trois cents Livres
 « et pour contraugment la fiancée donné a son fiancé Cent cinquante Livres les dit augmant

(1) Cette maison est encore dans notre famille, elle appartient actuellement à ma cousine Elisabeth Soubeyran, de Lyon.

(2) JEAN HECTOR NOYER, notaire et contrôleur à Dieulefit, fils de Jean Noyer et de Louise de Saulses de La Tour, marié à Marthe Marianne Barillon, décédé à Dieulefit le 6 septembre 1819.

(3) JEAN HENRY MORIN, dit *Morin du Champ*, fils de Pierre Morin et de Madeleine Lautier, donc cousin germain d'**Antoine Soubeyran** ; nous l'avons déjà rencontré en parlant de la descendance de sa mère.

« et contraignant gagnables et reversibles a la forme du droit et outre ce le dit sieur
 « Soubeyran donne a sa fiancée son entretien viduel en vivant sous son nom pendant sa vie
 « et vivant sous le nom de son mary, ainsy passé et pour l'observation les parties ont soumis
 « et obligé leurs biens présents et avenir a toutes cours enforme fait et recitté
 « au dit Montjoux dans la maison de la dite demoiselle Ravoux aux présences du dit sieur
 « Henry Morin, négociant du dit Dieulefit et sr Antoine Mielle menager du dit Montjoux
 « témoins signés avec les parties. »

Le mariage fut béni « au désert » le 1^{er} février 1777 par le pasteur Rozan en présence de *Jean-Henry Morin* déjà nommé et *Jacques Bonnefoy* (1) de Dieulefit, et *Pierre Garaix*, de Montjoux, témoins des fiancés.

Voici cet acte de mariage tel que je l'ai relevé dans les registres du pasteur Rozan :

« L'an mille sept cent septante sept et le premier février a été béni par nous soussigné
 « au désert le mariage d'entre sieur Antoine Soubeyran du lieu de Dieulefit, fils légitime
 « à feu sieur habram Soubeyran et demoiselle Suzane Liotier d'une part, d'autre honnête
 « demoiselle Marie Vachon du lieu de Montjoux fille légitime à feu sieur Pierre
 « et à demoiselle Antoinette Ravoux et cela en présence des sieurs Jean henri Morin et
 « Jacques Bonnefoi tous deux marchands du lieu de Dieulefit soussignés et de Pierre Garaix
 « et le susdit Garaix du lieu de Montjoux illétre. »

Détail curieux, la fiancée n'a pas apposé sa signature au bas de l'acte qui engageait toute sa vie.

Bien que depuis quelques années les pasteurs eussent la liberté de convoquer des assemblées au vu et au su des autorités qui fermaient les yeux, malgré les édits qui restaient toujours en vigueur, il me semble difficile de penser qu'une assemblée ait pu être convoquée en plein air à cette époque de l'année —le mariage fut célébré le 1^{er} février— et en conséquence que ce dernier ait pu avoir lieu à l'issue de l'une d'elles. Je pense que c'est plutôt après un culte tout intime dans une maison amie, peut-être dans la maison même de *Marie VACHON*, à Montjoux, que le pasteur Rozan, au cours d'une de ses tournées pastorales, bénit le mariage d'*ANTOINE SOUBEYRAN* et de sa fiancée **C)**

Dans le fond, peu importe, et qu'elles qu'aient été les circonstances qui accompagnèrent cette cérémonie, il n'y a pas de doute qu'elle n'ait tiré de sa simplicité même et de son austérité toute huguenote une solennité que nous pouvons imaginer.

Bien que mariés « au désert » il ne m'a pas paru qu'*ANTOINE SOUBEYRAN* et sa jeune femme, comme d'ailleurs les autres membres de leur famille, à pareille époque, et dans la même situation, aient eu à souffrir autrement que de voir leur union légitime traitée de concubinage par les autorités, pour avoir ainsi contrevenu aux édits du roi en faisant bénir leur mariage par un pasteur **D)**

(1) JACQUES PHILIPPE BONNEFOY, déjà rencontré, négociant à Dieulefit, fils de *François BONNEFOY* et de *Suzanne Tardieu*, né à Dieulefit le 9 septembre 1735, décédé dans la même localité le 27 février 1821 ; il eut 9 enfants de son mariage avec *Marie Orange*, dont *Louis Frédéric BONNEFOY*, né à Dieulefit le 19 juin 1786, marié à *Mélanie de Lamorte-Félines* de Die ; les descendants de ce dernier, arrière-neveux du Cardinal *Sibour*, archevêque de Paris, sont actuellement dans les mâles, depuis le décès de M. *Georges BONNEFOY*, de Dieulefit, les seuls représentants de la famille BONNEFOY.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, un régime plus doux avait succédé, avec Louis XVI, aux rigueurs des deux derniers règnes (1), et les temps approchaient où les protestants de France allaient enfin être rendus à la vie légale. L'esprit d'intolérance reculait tous les jours devant les idées nouvelles répandues par les philosophes du XVIII^e siècle, tout dans notre patrie appelait et annonçait à la fois les temps nouveaux dont nos pères devaient être les premiers à bénéficier, après les avoir si longtemps désirés. En 1787 fut enfin rendu cet Edit de Tolérance qui permettait aux Protestants de France d'être dans leur Patrie autre chose que des parias (E). Partout les Réformés accoururent en foule auprès des officiers royaux délégués à cet effet, pour faire légitimer leur mariage. Comme tous leurs coreligionnaires, ANTOINE SOUBEYRAN et sa femme se présentèrent le 29 juin 1788 au Château de Dieulefit devant le Baron de *Salamon* pour déclarer en même temps que leur mariage, que de celui-ci Dieu leur avait donné trois enfants « au moyen de laquelle déclaration ils acquièrent » pour eux et leurs enfants la jouissance de tous les droits résultant des mariages légitimes.

Voici la teneur de cette déclaration, telle que je l'ai trouvée, au Greffe du Tribunal de Montélimar dans un des vieux registres de la Vice-Sénéchaussée de cette ville :

*« L'an mil sept cent quatre vingt huit et le vingt neuf juin avant midi par devant nous
 « Alphonse Laurent Antoine Salamon, Baron de Salamon, vice sénéchal, Lieutenant général
 « du Valentinois et Dyois au siège Principal et Présidial de Montélimar, sieur Antoine
 « Soubeyran, marchand chamoiseur et demoiselle Marie Vachon, son épouse, femme
 « majeure, habitants à Dieulefit, se sont présentés en personne, assistés de quatre témoins
 « soussignés et nous ont déclaré être mariés depuis le premier février mil sept cent soixante
 « et dix sept en suite de leur contrat de mariage reçu par M^e Noyer notaire royal à Dieulefit
 « le 23 novembre précédent dont ils nous ont exhibé une expédition authentique en déclarant
 « que de leur mariage Dieu leur a donné trois enfants scavoir Suzanne Soubeyran,
 « née le cinq mars mil sept cent quatre vingt un, vivante, Antoine Abraham Soubeyran,
 « né le treize août mil sept cent quatre vingt trois, vivant, François Soubeyran
 « né le trois juin mil sept cent quatre vingt cinq, vivant, au moyen de laquelle déclaration
 « les époux susnommés ont acquis pour eux et leurs enfants la jouissance de tous les droits
 « résultant des mariages légitimes à compter du premier février mil sept cent soixante
 « et dix sept, jour de leur union suivant la preuve qu'ils en ont rapportée. Fait au château de
 « Dieulefit, en présence de s^r Pierre Louis Guitard, praticien de Montélimar, de Jean-André
 « Glayzal, bourgeois et sieur Jean Antoine Valdeiron, négociant, et sieur Jean-André Roux,
 « aubergiste, habitants à Dieulefit, témoins signés avec les époux susnommés. »*

(1) Il est juste pourtant de reconnaître, que grâce aux progrès de l'esprit public, les mesures de violence cessèrent presque partout pendant les dernières années de Louis XV (1768-10 mai 1774), laps de temps pendant lequel on ne trouve aucune trace de persécutions en Dauphiné.

Après l'avènement de Louis XVI, le Maréchal de Mury, secrétaire d'Etat, écrivit au Comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant pour le Roi en Dauphiné, que l'intention du nouveau monarque « était de traiter les protestants avec douceur et de ne punir ni le délit « ni les délinquants », et un des premiers actes du jeune roi fut de délivrer les deux derniers galériens protestants, le tailleur Antoine Riaille, d'Aouste, et le cordonnier Paul Achard, de Châtillon-en-Diois, condamnés tous les deux en 1745, par le parlement de Grenoble, aux galères perpétuelles.

Com^{te} de Dioubfit

Section

Du Gou^{vernement} des poissons Les plantiers
notre saine et les moulin, —

Le seigneur Antoine Soubeyran
m^{gr} habit à Dioubfit déclare
posséder dans lad^e section un fond
de la contenance de quatre setiers
comptant en s^{on} nom cette présente
année que je fais baptiser Dioubfit
Le 6^e avril 1791. Soubeyran *cadre*

Autographe d'Antoine Soubeyran

Nous arrivons maintenant à un des moments les plus critiques de l'histoire de notre famille.

Nous avons vu *ANTOINE SOUBEYRAN* exercer dans sa maison de la rue du Bourg son industrie de marchand chamoiseur qui était celle de ses ancêtres depuis près de deux siècles (1), secondé par sa femme qui, tout nous porte à le croire, fut pour lui une compagne vaillante par la volonté et par le cœur. Son industrie, d'abord assez prospère, lui permit d'acheter plusieurs fonds de terre et une maison à Dieulefit, un petit domaine à Truinas, un moulin à Beconne (F) en même temps que d'élever les enfants que Dieu leur avait donnés : une fille *SUZANNE*, deux fils *ANTOINE-ABRAHAM* et *FRANÇOIS*, tous les trois déclarés devant le Baron de *Salomon*, et une fille *MARIE-MARGUERITE*, née le 14 août 1789.

Quand vint la Révolution, et avec elle cet ébranlement de toutes les couches de la Société française dans lequel disparurent tant de fortunes et de situations, que se passa-t-il pour *ANTOINE SOUBEYRAN* et sa famille ? Y eut-il de sa faute, ou les événements furent-ils seuls coupables ? Toujours est-il, et c'est là la chose certaine, qu'il fut obligé à un moment donné de contracter des dettes (2), et que par le fait de celles-ci, les dernières années de sa vie furent assombries et attristées par toutes sortes de soucis et de difficultés.

Je n'ai pas eu pour m'expliquer la chose d'autres renseignements que ceux que je tiens de la bouche même de Mme Arnaud-Soubeyran de Montélimar, petite-fille d'*ANTOINE SOUBEYRAN*. La conduite de ce dernier laissa-t-elle vraiment à désirer, ainsi que me le disait notre cousine ? Le fait suivant, que j'ai relevé, paraîtrait le confirmer : plus jamais après la naissance de son fils Antoine-Abraham, je n'ai vu *ANTOINE SOUBEYRAN* figurer dans aucun des actes de famille de son frère *PIERRE-ABRAHAM*, ou de ses cousins *Jean-Daniel Dupuy* et *Jean-Henry Morin* ou vice-versa. Pourquoi ce refroidissement évident dans les relations d'*ANTOINE SOUBEYRAN* avec les siens ? Je n'ai rien trouvé qui puisse me l'expliquer (G)

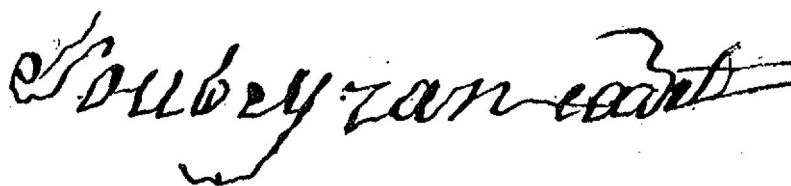
Une seule chose est certaine: les événements que j'essaye de rappeler eurent pour *ANTOINE SOUBEYRAN* et les siens des répercussions si graves que ses descendants ont mis plus de cent ans à se relever de la chute sociale qui en fut la conséquence, et à laquelle nous allons assister.

(1) On le trouve aussi le 16 janvier 1779, avec sa belle-mère *Antoinette Revoul* et *J. C. Brachet*, de *Comps*, prenant à « haut et puissant Seigneur Messire Dominique Joseph de Guigue de Moreton, marquis de Chabrillan, seigneur de Dieulefit, Vesc, Comps, etc., etc., la ferme de son château de Comps pour une période de 8 ans, au prix de 1.840 Livres (acte reçu par M^e Combe, notaire à Dieulefit). Ce bail fut résilié le 3 avril 1782, par devant le même notaire.

Et encore le 27 novembre 1778, avec son frère **Pierre Habram Soubeyran**, prenant au même Marquis de Chabrillan, le bail à ferme des Moulins bannaux à grains et farine et pressoir à huile des Grands Moulins à Dieulefit (acte reçu par M^e Combe, notaire à Dieulefit).

(2) A quel moment commença-t-il à s'endetter ? Il avait acheté en l'an 3 pour 13.950 Livres de biens d'émigrés, dut-il emprunter pour payer cette somme ? ou est-ce postérieurement que sa situation fut compromise ? Autant de questions auxquelles il m'est impossible de donner une réponse.

Mais ceci dit, et sans autres renseignements que ceux bien vagues que j'ai pu recueillir, je m'abstiendrai, dans l'impossibilité de me prononcer, de trancher contre *ANTOINE SOUBEYRAN* un problème que d'autres événements peuvent suffire à expliquer. Les fils de Noé, témoins des faiblesses de leur père, par amour et par respect pour lui, couvrirent d'un voile sa nudité : dans l'incertitude, bien plus, dans l'ignorance où nous sommes, à combien plus forte raison, me garderai-je moi-même, en essayant de soulever un voile qui nous cache ses faiblesses peut-être ? de juger et charger injustement celui qui fut et demeure un de nos pères et qui, malgré tout, à ce titre, a droit à toute notre affection et à tout notre respect.



Signature d'Antoine SOUBEYRAN

sur son lit de mort
le 26 thermidor an 6

Quoi qu'il en soit, *ANTOINE SOUBEYRAN* mourut jeune encore, à l'âge de 51 ans, le 2 fructidor an 6 (20 août 1798) (1) dans sa maison d'habitation, rue du Bourg, à Dieulefit, laissant une succession chargée de dettes et les siens dans une situation difficile. Il avait fait son testament quelques jours auparavant, le 26 thermidor, « dans la chambre au second visant sur la rue » de sa maison du Bourg, en présence des citoyens *Jean-Pierre Barral*, *Jean-Antoine Archimbaud*, *Jean-Michel Dufour*, habitant à Dieulefit, et *Pierre Defaysse*, propriétaire de la commune de Vesc. Très malade, *ANTOINE SOUBEYRAN*, avait eu pourtant encore la force de signer; sa signature, tourmentée, comme toute secouée, ne peut être regardée sans une émotion intense ; elle accuse toute la souffrance de ce moribond, faisant sur son lit d'agonie un effort suprême pour se soulever et, au bas de l'acte qui renfermait ses dernières volontés, apposer d'une main que la mort proche faisait trembler, cette pauvre signature qui nous émeut encore en nous faisant revivre par la pensée ces heures solennelles entre toutes comme si nous y avions nous-mêmes assisté. Je ne dirai jamais assez avec quelle affection, avec quel respect, avec quelle piété, je me suis penché et recueilli sur ces feuillets jaunis, que la main déjà glacée d'*ANTOINE SOUBEYRAN* avait rendu sacrés pour moi.

Cette maison de la rue du Bourg est restée, à très peu de chose près, ce qu'elle était il y a 134 ans, et la « *chambre au second visant sur la rue* », dans laquelle se déroula le drame familial que je viens d'évoquer, est demeurée presque identique à ce qu'elle était lorsque *ANTOINE SOUBEYRAN* y rendit le dernier soupir. Une cloison, qui a postérieurement partagé cette chambre en deux pièces, ne m'empêche pas, chaque fois que je m'y rends comme en pèlerinage, d'y revoir en pensée la scène qui s'y déroula, et la remplit, dans cette chaude journée d'août 1798, de ce silence solennel que troubla seul le râle du mourant.

(1) Ce même jour, 20 août 1798, alors que les yeux d'**Antoine Soubeyran** se fermaient pour toujours à la lumière de ce monde, l'arrêté d'un jeune général de 29 ans en décrétant l'établissement au Caire de l'Institut d'Egypte allait « *tirer de leur torpeur un peuple et une civilisation millénaires.* »

ANTOINE SOUBEYRAN fut sans doute enseveli dans le cimetière que les protestants de Dieulefit possédaient depuis quelques années déjà au midi et touchant le cimetière catholique de N.-D. de la Calle **(H)**

Ainsi que je l'ai dit, *ANTOINE SOUBEYRAN* laissait les siens dans une situation difficile, sa veuve *Marie VACHON* fut nommée tutrice de ses deux plus jeunes enfants *FRANÇOIS* et *MARIE-MARGUERITE*, tandis que ses deux aînés, *SUZANNE* et *ANTOINE-ABRAHAM*, étaient pourvus le 14 germinal an 7 d'un curateur à conseil dans la personne de leur oncle *PIERRE ABRAHAM SOUBEYRAN*.

Plusieurs créanciers menaçant l'hoirie d'*ANTOINE SOUBEYRAN* de poursuites judiciaires, un conseil de famille fut réuni le 26 frimaire an 8, par devant M. *Louis Borel* **(I)** pasteur et juge de paix à Dieulefit, pour prendre les mesures que comportait la situation.

A défaut de parents (*PIERRE-ABRAHAM* étant déjà curateur de deux de ses neveux, et *Jean-Daniel Dupuy*, cousin de ces derniers, commissaire du Pouvoir exécutif), six amis de la famille furent désignés pour faire partie du dit conseil : *François Poujoulat* **(J)** négociant, *Antoine Archimbaud* **(K)** drapier, *Pierre Prudent aîné* **(L)** cultivateur, *Etienne Prudent cadet* **(L)** chamoiseur, *Antoine Rodet* **(M)** teinturier, et *Louis Rodet* **(N)** ancien militaire.

La succession, dont inventaire avait été dressé par M^c Brotin, notaire à Dieulefit, le 7 pluviôse an 7 (26 janvier 1799) en présence de *Marie VACHON* et de ses enfants, des oncles de ces derniers, de leur cousin *Jean-Daniel Dupuy*, et de deux experts, les citoyens *Chastan* et *Defaysse* père, de Dieulefit, se présentait comme suit :

1° *Succession mobilière* : 150 francs 40 centimes (1).

2° *Succession immobilière* :

A) Une maison d'habitation, située à Dieulefit, Grande Rue, avec caves et jardin, le tout contigu ;

B) Une terre, terroir de Dieulefit, quartier des Ubas, de la contenance de trois seterrées environ ;

C) Un autre fonds en vignoble, même terroir, quartier de la Platte, de contenance de une seterrée ;

(1) L'inventaire qui en fut dressé spécifie que dans les effets délaissés par Antoine Soubeyran fut trouvé «un habit bleu de ciel veste et culotte draparsés» (sic). Que de fois me suis-je arrêté en lisant cette phrase et laissant mon imagination vagabonder, ai-je revu, par la pensée, toute la société élégante de Dieulefit, dans toute sa joie de vivre, à la veille de notre grande Révolution, pendant les journées sombres de cette dernière, ou pendant celles assoiffées de plaisir du Directoire !

Les Morin, les Dupuy, les Laplace, les Bonnefoy, les Soubeyran, les Reboul, les Sambuc, les Noyer, pour ne parler que de nos familles protestantes, durent composer une société d'où la jeunesse et la joie ne furent sans doute pas bannies. « Un habit bleu de ciel » ! Quelle vision d'élégance ces mots ne font-ils pas immédiatement passer devant nos yeux ! Etait-ce un habit de cérémonie ? un habit de soirée ? Dans quelles circonstances fut-il porté ? A quels événements de la vie d'Antoine Soubeyran fut-il mêlé ? Autant de questions que je n'ai pu et que je ne puis encore résoudre. Je n'ai trouvé aucun détail, je n'ai recueilli aucun souvenir qui puisse me faire connaître son histoire et partant celle de celui qui le porta dans les jours heureux de son existence.

D) Une petite grange et dépendances au terroir de Truynas ;

E) Enfin, un bâtiment situé à Béconne, moulin à farine, et terres dépendantes.

Invités à délibérer sur le parti à prendre pour désintéresser les créanciers de l'hoirie délaissée par *ANTOINE SOUBEYRAN* les « dits amis et voisins » après s'être « recueillis » furent unanimes à déclarer ce qui suit :

1° Il serait procédé à la vente des biens immeubles dépendant de la dite succession jusqu'à concurrence des créances déclarées et justifiées par titres ;

2° Les ventes auraient lieu en commençant par la petite grange et ses dépendances situées à Truynas, puis la terre au terroir de Dieulefit, quartier des Ubas, et enfin la vigne, au même terroir quartier de la Platte.

3° En cas d'insuffisance, vente devrait être faite du moulin à farine situé à Béconne, et encore en cas d'insuffisance, de la maison située à Dieulefit.

Mais grâce à l'énergie et à la vaillance de *Marie VACHON*, rien ou presque rien des immeubles ci-dessus ne fut aliéné (1) et les divers créanciers furent désintéressés à leur tour, les uns après les autres (2).

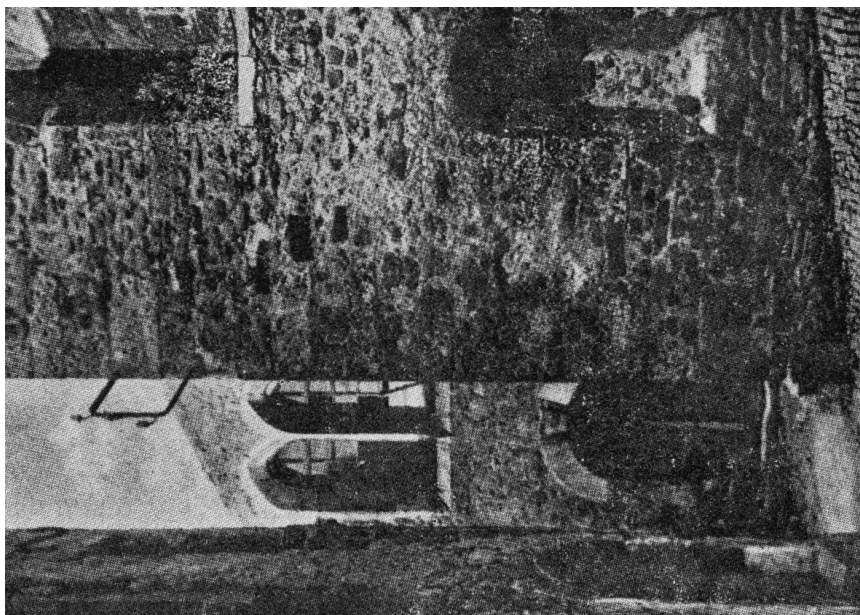
Sans autres ressources que les quelques revenus des propriétés qu'elle avait su conserver à ses enfants, et qui tous durent servir à payer les dettes de son mari, *Marie VACHON* fut obligée pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, de demander dans la « *Maison Morin et Cie* », de Dieulefit, un emploi de contremaîtresse qui lui fut accordé, et de mettre, dès qu'ils le purent, ses enfants au travail dans la même maison.

Pauvre et vaillante femme ! Combien souvent le fardeau dut lui paraître lourd ! Comme à sa devancière *Anne SABLON*, salut à elle aussi ! Elle est digne de toute notre reconnaissance et de toute notre admiration. Son courage, son travail, ses veilles, son économie, ses privations, ne furent pas perdus, et conservèrent aux siens avec leur patrimoine, l'honneur (O)

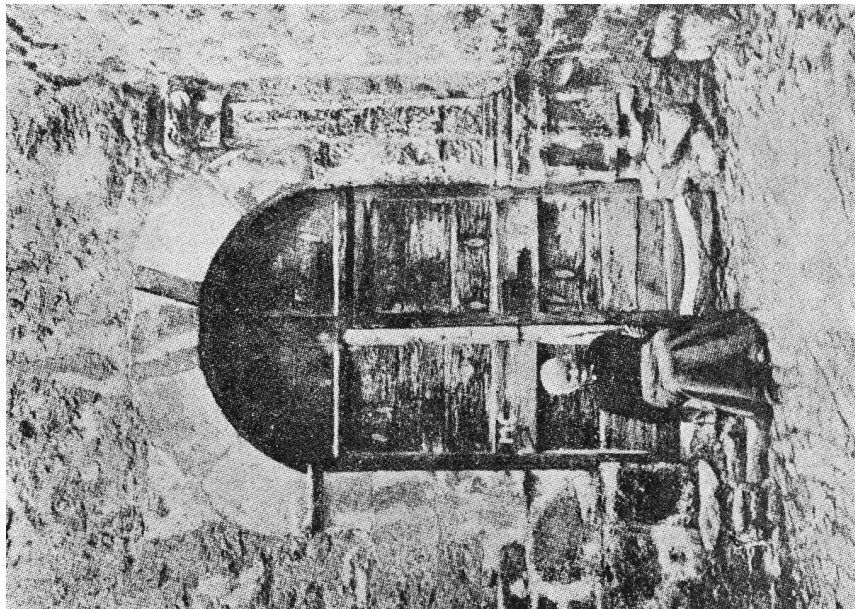
Elle mourut le 2 avril 1835, à midi, dans sa maison d'habitation, âgée de 81 ans, laissant à ses enfants un grand et salutaire exemple de courage, d'abnégation et de dévouement.

(1) Le petit domaine de Truynas fut seul aliéné pour payer les dettes de l'hoirie ; il fut vendu à *Jean Pierre Vachon*, de Montjoux, frère de **Marie Vachon** (acte reçu par M^e Brotin, notaire à Dieulefit, le 7 ventôse an 11), pour le prix de trois mille francs ; une partie de cette somme fut déléguée à un nommé *Got*, l'un des créanciers, et le surplus compensé avec une partie des créances de l'acquéreur.

(2) **Marie Vachon** paya ainsi six cents francs à *Jame*, quatre cents francs à *Rousset*, quatre cent francs à *Morin fenouil*, tous de Montjoux, six cents francs à *Etienne Faquin*, de Fabras, quatre cents francs à la Dame Veuve *Planel*, six cents francs à *Bertrand Drogue*, et douze cents francs à *Roman aîné*, ceux-ci de Dieulefit. De leur côté les deux frères **Antoine Abraham** et **François Soubeyran** dans un partage provisionnel du 12 septembre 1810 s'étaient chargés de payer pour quatre mille cinq cents francs des dettes passives de leur père à leurs oncles **Pierre Abraham Soubeyran** et *Jean Pierre Vachon*, à leur cousin par alliance *Etienne Noyer* et au sieur *Faure*, de Bouvières.



Dieulefit. — Ruines de la Vieille Eglise



Dieulefit. — Porte de la Vieille Eglise

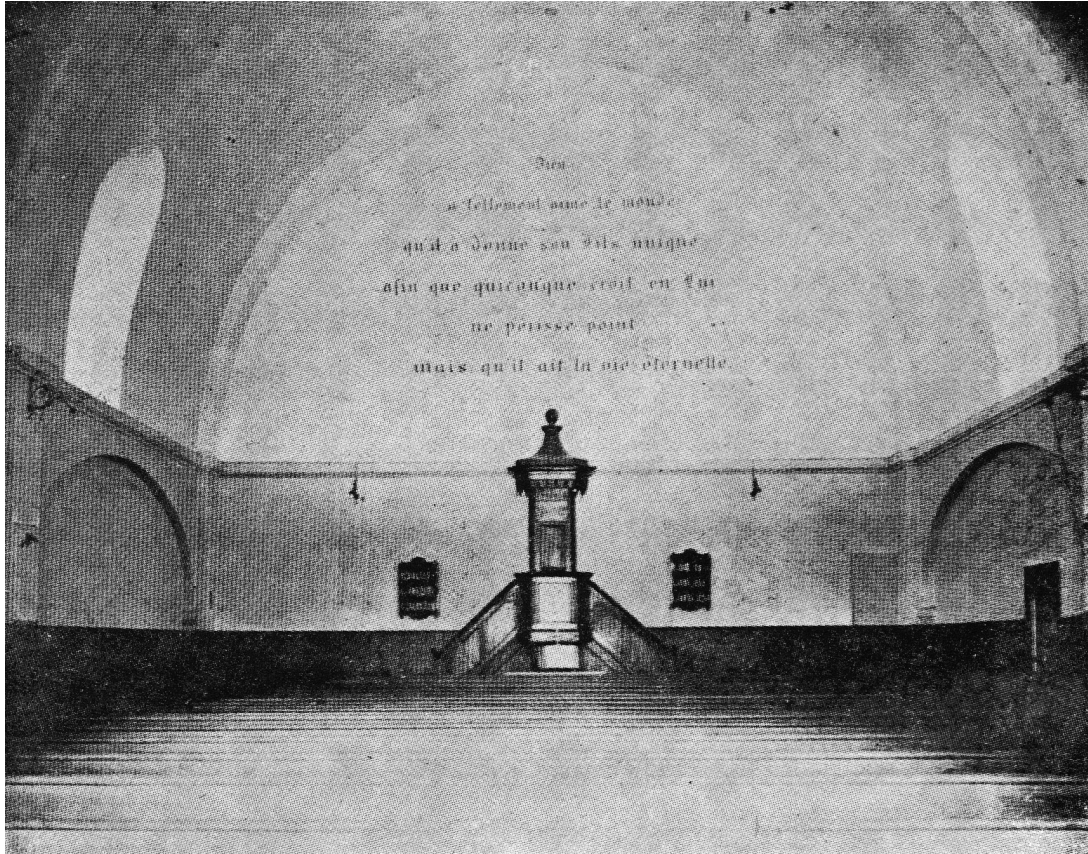
C'est dans cette église que se réunirent, le 30 octobre 1789, un grand nombre de « citoyens » de Dieulefit, pour « délibérer sur les affaires du Royaume », et décider qu'un extrait de leur délibération serait envoyé à « M. le Président de l'Assemblée Nationale, à M. Necker, principal ministre des finances, à M. Bailly, maire de la ville de Paris, aux députés de la province, à l'Assemblée Nationale et à Messieurs de la Commission intermédiaire des Etats de cette province ».

C'est également dans cette Eglise que se réunirent, le 26 octobre 1806, 139 des principaux protestants de Dieulefit pour se syndiquer en vue de l'érection de leur nouvelle Maison de prières. Quelles leçons nous donne l'Histoire ! Qui eût dit aux démolisseurs de l'ancien Temple que, cent vingt plus tard, le nouvel édifice qui le remplacerait naîtrait justement dans cette « Eglise des pénitents », et que cette dernière deviendrait ainsi le berceau de la communauté protestante dieulefitoise actuelle ?



Le Temple de Dieulefit

Commencé en 1806, terminé en 1810, il fut consacré au culte le 4 novembre de cette même année, en présence d'un grand concours de population, tant de Dieulefit que des environs. Beaucoup de catholiques y assistèrent, donnant ainsi un bel exemple de largeur et de fraternité chrétienne. Détail curieux : le Temple fut construit en grande partie avec les pierres provenant de la démolition du château des anciens seigneurs de Dieulefit, les seigneurs, puis marquis de Comps. Sébastien de Vesc, seigneur de Comps et coseigneur de Dieulefit, en embrassant la Réforme, 250 ans auparavant, ne se doutait pas que, de même que son château en avait été le berceau dans notre région, les pierres de ce même château serviraient un jour à relever et à édifier à nouveau le sanctuaire de cette « Eglise Chrétienne Réformée » dieulefitoise qu'il avait, après Dieu, contribué plus qu'aucun autre à fonder.



Le Temple de Dieulefit

(Vue intérieure)

Si le Temple de Dieulefit n'a pas, comme sa sœur l'Eglise catholique, les souvenirs historiques que cette dernière peut évoquer et que j'ai rappelés dans un chapitre précédent, il n'en est pas moins, pour tous les protestants dieulefitois, le symbole et le gardien et leurs traditions religieuses les plus chères.

Pour les Soubeyran, en particulier, cet édifice demeure le témoin, depuis plus d'un siècle, de tous leurs événements de famille : baptêmes, mariages, premières communions, cérémonies funèbres ; ses murs austères ne se sont faits tels que pour permettre plus sûrement à la voix de Dieu de venir jusqu'à nous, et à toutes les voix du passé de se faire entendre.

Voici dans quels termes un de ses petits-fils, mon grand-oncle Defaysse, en apprenant sa mort, écrivait d'elle à ma grand'mère Soubeyran :

« Lyon, le 13 avril 1835

« Ma chère sœur

« J'ai reçu ta lettre du 7, elle m'apprend la mort de ma grand'mère Soubeyran...
 « Cette chère mère qui nous aimait tant nous à donc quittés ! nous ne la verrons donc plus !
 « Oh non, nous ne la verrons plus sur la terre... elle est au Ciel, elle jouit du bonheur
 « de l'autre monde, et nous ne serons heureux que lorsque nous irons la rejoindre...
 « Voici bientôt le jour de Pâques, ma chère sœur, combien ce jour sera triste ! oui, tu verras
 « la place qu'elle occupait ; tu la regarderas, tu croiras la voir, mais elle n'y sera pas,
 « et n'y paraîtra jamais plus... Oh ma sœur, toutes les fois que tu iras au Temple **(P)**, pense
 « à elle, et fais vœu de marcher sur ses traces. Oui, imite ses vertus, et alors quand ton heure
 « sera venue, tu pourras aller au Ciel te reposer auprès d'elle. Oh oui ! prions Dieu
 « qu'il nous accorde autant de vertus qu'elle en avait et nous serons heureux... »

Des personnes qui l'avaient connue deux seulement ont pu me parler d'elle (ma cousine *Arnaud-Soubeyran* et ma tante *Defaysse*) comme d'une jolie petite vieille, restée, malgré son âge, toujours vive et alerte. Il nous reste d'elle sa « garde-robe » en noyer.

Du mariage d'ANTOINE SOUBEYRAN et de *Marie VACHON* naquirent, comme je l'ai dit, quatre enfants :

I. — SUZANNE SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 5 mars 1781, baptisée « au désert » par le pasteur Rozan le 6 du même mois, elle eut pour parrain son oncle *Jean-Pierre Vachon*, de Montjoux, et pour marraine *Suzanne LAUTIER*, sa grand'mère. Elle épousa le 10 décembre 1805 (dans la pleine gloire du soleil d'Austerlitz) *Siméon-Louis JEAN-LAPLACE* **(O)** fabricant de poterie à Dieulefit, et mourut un an à peine après son mariage, le 13 novembre 1806, sans laisser d'enfants. Son mari se remaria le 9 décembre 1808 à *Madelaine Pouzet* de Dieulefit, et mourut dans cette localité le 2 novembre 1828, âgé d'environ 55 ans.

II. — ANTOINE ABRAHAM SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 18 août 1783, il suivra, et nous le retrouverons au chapitre XVI qui lui sera consacré.

III. — FRANÇOIS SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 3 juin 1785, il suivra également.

IV. — MARIE-MARGUERITE SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 14 août 1789 ; elle fut baptisée le 16 du même mois par le pasteur Louis Borel qui avait succédé au vénérable pasteur Rozan ; les parrain et marraine furent *Jean-Pierre Vachon*, de Montjoux, son oncle, et *Marie Candy*, femme de ce dernier ; le baptême eut comme témoins *Jérémie Borel*, négociant à Crest, et *François Roman*, fabricant de bas à Dieulefit. Elle épousa le 30 octobre 1813 *Jean-Jacques DEFAYSSE* **(R)** apprêteur de drap à Dieulefit, né dans cette localité le 1^{er} janvier 1785 de *Jacques Defaysse*, tondeur de drap, et de *Jeanne Tardieu* ; *Jacques Defaysse* mourut à Dieulefit le 13 juillet 1838, elle-même survécut de longues années à son mari et mourut dans cette localité le 18 octobre 1862, laissant deux enfants de son mariage :

1^o *JEAN-JACQUES-ANTOINE DEFAYSSE*, né à Dieulefit le 1^{er} mars 1815 ; marié le 20 avril 1844 à sa cousine *Emilie Defaysse* (née à Dieulefit le 11 août 1826, décédée à Dieulefit le 22 mai 1918) ; lui-même mourut à Dieulefit le 29 septembre 1878, après avoir eu de son mariage, entre autres enfants :

A) *Jean-Antoine-Albert DEFAYSSE*, né à Dieulefit le 18 octobre 1849, décédé dans cette localité le 15 juillet 1869, célibataire et sans postérité.

B) *Léa-Esther DEFAYSSE*, née à Lyon le 15 janvier 1854, décédée à Dieulefit le 16 février 1930 ; elle avait épousé le 25 novembre 1873 *Siméon-François-Louis Bérard*, négociant, né à Beaumont, le 29 Juin 1849, décédé à ??? et lui donna :

1° *Albert BERARD*, docteur en médecine, né à Dieulefit, le 3 octobre 1874, marié le 11 juillet 1907, à *Madeleine Bonnefon*, d'Alais ; ils n'ont pas d'enfant.

C) *Marthe-Antoinette DEFAYSSE*, née à Lyon le 26 avril 1856, mariée le 4 novembre 1879 à *Louis Bertrand*, notaire, maire de Dieulefit (né à Poët-Célarde le 15 juin 1848, décédé à Dieulefit le 5 novembre 1912) ; elle est décédée à Dieulefit le 27 décembre 1925 ; et donna à son mari :

a) *Gaston Bertrand*, actuellement notaire à Montélimar, né à Dieulefit le 31 juillet 1880 ; marié le 3 octobre 1908 à *Guelma* (Algérie) à *Mathilde Rempfer*, qui lui a donné deux enfants :

1 *Suzanne Bertrand*, née à Bône le 20 juillet 1909, mariée le 8 avril 1931 à *Jacques Guyot*, enseigne de vaisseau.

2 *Paul Bertrand*, né le 15 janvier 1911, à Bône.

b) *Henri Bertrand*, docteur en médecine à Nice, né à Dieulefit le 3 mars 1882, mort pour la France à Dombasle, en Argonne, le 22 mars 1916, après avoir hérité la citation suivante :

CITATION POUR LA LEGION D'HONNEUR

« Médecin d'un dévouement et d'une abnégation
« remarquables, sur le front depuis le début de la campagne.
« Le 21 mars 1916, ayant eu les deux jambes brisées
« par l'éclatement d'un gros obus n'a pas voulu être transporté
« dans une ambulance avant d'avoir donné à ses brancardiers
« toutes les indications voulues pour soigner les soldats blessés
« en même temps que lui.

« A donné ses instructions avec un calme, une énergie
« et une simplicité qui ont fait l'admiration de tous ceux
« qui l'entouraient. »

c) *Léo Bertrand*, né à Dieulefit le 28 juin 1886, notaire et maire de Dieulefit, membre du Conseil général de la Drôme ; chevalier de la Légion d'honneur ; marié le 15 janvier 1921 à *Germaine Corgier*, née à Reillanne le 26 Août 1895 ; cette dernière lui a donné :

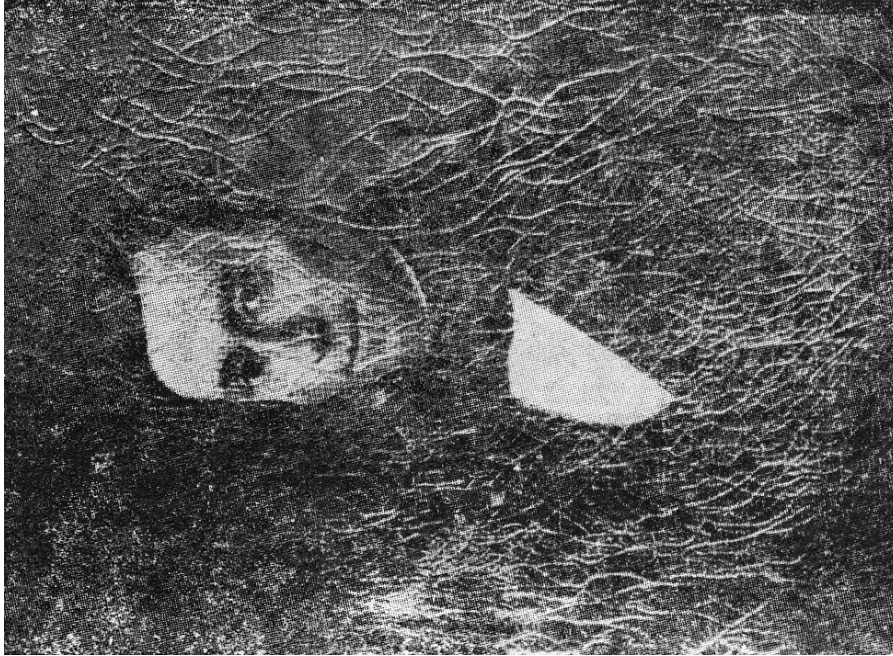
1 *Françoise Bertrand*, née à Dieulefit le 12 novembre 1921.

2 *Madeleine Bertrand*, née à Dieulefit le 20 novembre 1922.

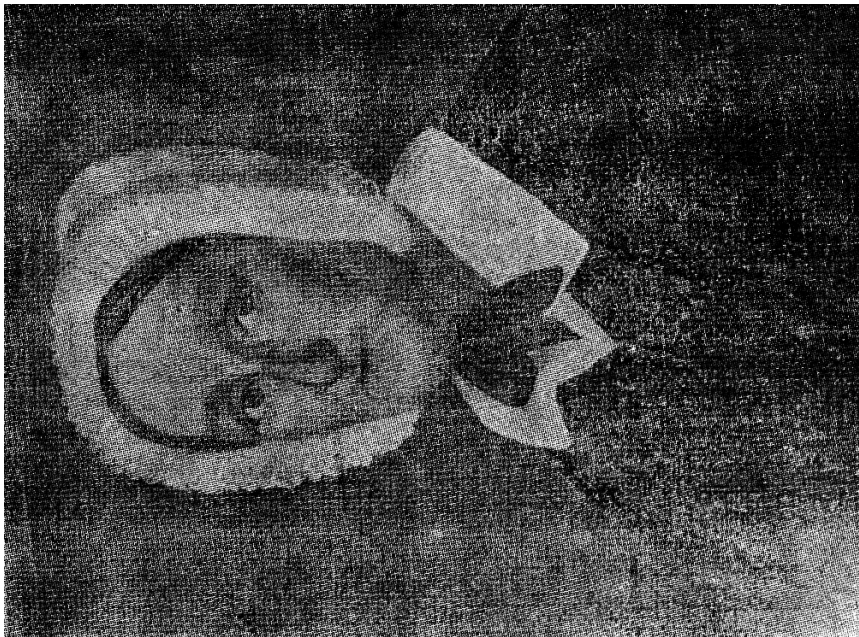
3 *Jacques Bertrand*, né à Dieulefit le 26 février 1926.

d) *Jeanne Bertrand*, née à Dieulefit le 20 juin 1888, mariée le 19 mars 1928 à *Victor-Ferdinand Bourgeois*, peintre.

2° *MARIE-LOUISE DEFAYSSE*, ma grand mère, née à Dieulefit, le 28 décembre 1816, elle épousa le 4 juin 1842, *ANTOINE SOUBEYRAN*, mon grand-père, et mourut à Lyon le 12 mai 1884 ; nous la retrouverons dans le chapitre XVII consacré à son mari.



Jean-Jacques Defayssse
(1785-1838)
(*mon bisaïeul*)



Marie-Marguerite Soubeyran
(1789-1862)
(*ma bisaïeule*)



Jean-Jacques-Antoine Defaysse-Soubeyran

(1815-1878)

(mon grand-oncle)

Les descendants
de MARGUERITE SOUBEYRAN
filie d'ANTOINE (III) SOUBEYRAN
et de Marie VACHON
mariée à Jean-Jacques DEFAYSSE

MARGUERITE SOUBEYRAN

née à Dieulefit le 14 août 1789
d'ANTOINE III SOUBEYRAN et de Marie VACHON

décédée à Dieulefit le 18 octobre 1862

mariée le 30 octobre 1813 à Jean-Jacques DEFAYSSE, apprenti de drap
né à Dieulefit le 1^{er} janvier 1785 - décédé à Dieulefit le 13 juillet 1838

JEAN-JACQUES DEFAYSSE

né à Dieulefit le 1^{er} mars 1815
décédé à Dieulefit le 29 septembre 1878
marié le 20 avril 1844 à Emilie DEFAYSSE
née à Dieulefit le 18 août 1826
décédée à Dieulefit le 22 mai 1918

MARIE-LOUISE DEFAYSSE

née à Dieulefit le 28 décembre 1816
décédée à Lyon le 12 mai 1884
mariée le 4 juin 1842 à son cousin-germain
Antoine SOUBEYRAN
voir pour sa descendance le tableau C

JEAN-ANTOINE-ALBERT

DEFAYSSE
né à Dieulefit
le 18 octobre 1849
décédé à Dieulefit
le 15 juillet 1889
sans postérité

LEA-ESTHER DEFAYSSE

née à Lyon le 15 janvier 1854
décédée à Dieulefit le 16 février 1930
mariée le 25 novembre 1873
à Louis BEKARD, négociant
de Beaumont-les-Vallées
né à Beaumont le 29 juin 1849

MARTHE-ANTOINETTE DEFAYSSE

née à Lyon le 26 avril 1856
décédée à Dieulefit le 27 décembre 1925
mariée le 4 novembre 1879 à Louis BERTRAND
notaire, maire de Dieulefit
né à Pèze-Côlard le 15 juin 1848
décédé à Dieulefit le 5 décembre 1912

ALBERT BERARD

docteur en médecine
né à Dieulefit
le 3 octobre 1874
marié le 11 juillet 1907
à Madeline BONNEFON
d'Alais

GASTON BERTRAND

notaire à Montémar
né à Dieulefit le 31 juillet 1889
marié à Gudmas
le 3 octobre 1908
à Mathilde KRAMER
de Gudmas

HENRI BERTRAND

docteur en médecine
né à Dieulefit
le 3 mars 1882
mort pour la France
le 22 mars 1916
à Dombasle, en Argonne

LEO BERTRAND

notaire, maire de Dieulefit
et conseiller général
né à Dieulefit le 28 juin 1886
marié le 15 janvier 1921
à Germaine CORGER
née à Reilhac le 26 août 1895

JEANNE BERTRAND

née à Dieulefit
le 29 juin 1888
mariée le
19 mars 1928
à Victor BOURGEOIS
architecte peintre

SUZANNE BERTRAND

née à Bône (Allemagne)
le 20 juillet 1909
mariée le 8 avril 1931
à Jacques GUYOT
enseignante de français

PAUL BERTRAND

né à Bône
(Allemagne)
le 15 janvier 1911

FRANCOISE BERTRAND

née à
Dieulefit
le 12
novembre 1921

MADELEINE BERTRAND

née à
Dieulefit
le 20
novembre 1922

JACQUES BERTRAND

né à
Dieulefit
le 26
février 1926

NOTES Longues

du Chapitre XV

(A/4) Les VACHON, de Montjoux (Drome), sont originaires de Saint-Gervais-sur-Roubion, dans le même département, où je les ai rencontrés dès le milieu du XVII^e siècle.

J'ai pu remonter jusqu'à:

I. — JACQUES VACHON, habitant à Saint-Gervais, mari de *Louise Planel* (M^e Morrallis, notaire à Dieulefit, 9 septembre 1676) ; c'est tout ce que je sais sur lui. Il fut père de :

1^o JEAN VACHON, sur lequel je reviendrai plus loin,

2^o BERTRAND VACHON, qui suit.

II. — BERTRAND VACHON, né à Morrallis le 21 mai 1677 et marié à *Marie Simon*, fut père de :

III. — PIERRE VACHON, celui-ci habitant à Saint-Gervais; marié à *Jeanne Dumas*, il eut deux enfants que je connais:

1^o JEAN-PIERRE VACHON, qui suit ;

2^o MARGUERITE VACHON, mariée « au désert » par le pasteur Rozan, le 2 mars 1752 à *Pierre Blain*, de Poët-Laval.

IV. — JEAN-PIERRE VACHON, né à Saint-Gervais, marié par le pasteur Rozan « au désert », le 2 janvier 1752 à *Antoinette Revoul* (ou *Ravoux*, ou *Revoux*), de Montjoux. Il vint se fixer à Montjoux et y mourut le 1^{er} février 1764 « hors l'Eglise » ; sa femme était elle-même fille de *Elie Revoul*, drapier à Montjoux et de *Madeleine Noyer*, de Paulhet, de l'importante et vieille famille des NOYER, de Comps et Orcinas (voir la note consacrée à cette famille, Y/XII/51). Deux seulement de leurs enfants, me sont connus:

1^o JEAN-PIERRE VACHON, qui suit ;

2^o MARIE-MARGUERITE VACHON, ma trisaïeule, mariée à ANTOINE SOUBEYRAN.

V. — JEAN-PIERRE VACHON, propriétaire agriculteur à Montjoux, marié le 31 décembre 1789 à *Marie Candy* de Montjoux, il mourut dans cette commune le 26 septembre 1833; sa femme lui donna cinq enfants, dont

1^o JEAN-PIERRE, décédé à Montjoux le 24 novembre 1869, continua la descendance;

2^o PIERRE ELIE, décédé à Félines vers 1789 ;

3^o MARIE, née le 2 août 1810, mariée le 5 mars 18?? à *Jean Pierre Paul Rousset*, décédée à Montjoux le 30 novembre 1862, laissant deux fils qui furent à Montjoux les derniers représentants de la famille Vachon, et qui décédèrent célibataires et sans postérité.

II. — JEAN VACHON, fils aîné à ce que je suppose de JACQUES VACHON et de *Louise Planel*, c'est par les Registres paroissiaux de l'Eglise Réformée de Montélimar que j'ai pu l'identifier ; son acte de mariage du 26 juin 1672 le ferait naître vers 1644 à Saint-Gervais, il épousa *Jeanne Courdier* (née vers 1650) fille de *Guillaume Courdier* et de *Jeanne Aymard*, de Montélimar ; il eût :

1° *JEANNE*, née le 2 octobre 1673, baptisée le 15 octobre 1673,

2° *JEAN ANDRE*, né le 7 juillet 1675 à Montélimar, baptisé le 21 juillet 1675.

II. — Dans les mêmes registres j'ai aussi rencontré un ANTOINE VACHON, cardeur de Saint-Gervais, mariée à *Paule Mazet*, et le baptême de deux de leurs enfants :

1° *MARIE VACHON*, née à Saint-Gervais, baptisée le 25 décembre 1673 ;

2° *PAUL VACHON*, né à Saint-Gervais le 5 septembre 1675, baptisé le 22 du même mois.

Cet ANTOINE VACHON était probablement un frère de JEAN et de BERTRAND VACHON. J'ignore leurs destinées à tous les trois, et si leur descendance s'est perpétuée ou non jusqu'à nos jours.

(B/4) J'ai toujours entendu dire que les VACHON sortaient de Barjol, et que c'est dans ce hameau qu'il faudrait chercher la maison où habitaient *Jean Pierre Vachon* et sa femme *Antoinette Revoul*. Ce qui me porterait à accepter cette fois la tradition, c'est que le grand-père d'*Antoinette Revoul*, *Jean Revoul* (qui vivait à la fin du XVII^e siècle) avait épousé *Antonie Barjot*, de la famille qui aurait donné son nom au hameau de Barjol : l'habitation des « *Barjot* », comme il y a encore dans la commune voisine de Teyssières les hameaux des « *Tardieu* », des « *Chauvin* ». C'est donc par cette *Antonie Barjot* que les *Revoul* se seraient fixés dans le hameau de Barjol, comme c'est par *Antoinette Revoul*, que les VACHON s'y fixèrent à leur tour par le mariage de *Jean Pierre Vachon* avec l'héritière des *Revoul*. Ce hameau de Barjol, ou des « *Barjot* » est situé actuellement dans le creux qui se trouve entre la route qui va à la Paillette, Teyssières et Vesc, et celle qui se dirige vers Béconne en suivant le cours du Lez, peu après leur séparation en descendant du petit col du Serre de Turc. Postérieurement à l'événement qui nous occupe, je le crois du moins, les VACHON possédèrent aussi une maison sur la place du village de la Paillette dans cette même commune de Montjoux ; cette maison appartient aujourd'hui à la famille Lourie, dans la personne de Madame Roche, née Lourie.

(C/5) Le pasteur Rozan baptisa le 24 janvier *Elizabeth Blanc*, de Dieulefit :

— le 26 janvier *Etienne Liénard*, de Poët-Laval, le même jour, *Marguerite Courbi*, de Taulignan

— le 1^{er} février, il bénit le mariage d'**Antoine Soubeyran** et de **Marie Vachon**

— le lendemain 2 février, celui de *Jean Pierre Blanc*, de Vesc, d'*Anne Garaix*, de Montjoux et *Jeanne Marie Espagne*, de Vesc

— le 3 février, *Anne Françoise Saulce*, née le même jour à Dieulefit

— le 7 février, il bénit le mariage de *Jean Jacques Arnaud*, de Montjoux, avec *Marguerite Gourjon*

On peut ainsi suivre presque jour par jour le pasteur Rozan dans ses courses dans la région de Dieulefit, et avancer que presque sûrement c'est à l'issue d'un culte tout intime, probablement dans la maison de la fiancée à Barjol, que fut béni le mariage d'**Antoine Soubeyran** et de **Marie Vachon**.

La tradition identifie la maison « Vachon » avec celle qui a été achetée il y a quelques années par la famille Guerrier, anciens propriétaires du château de Montjoux. Il y a beaucoup de chances pour que les lieux aient changé depuis cette époque. Si le corps humain renouvelle toutes ses cellules tous les 14 ans (?) bien peu nombreuses sont les maisons qui n'ont pas renouvelé les leurs, au moins en partie, depuis 2 siècles et demi, et je ne pense pas que nous puissions retrouver dans la maison actuelle celle qui fut le témoin des promesses d'**Antoine Soubeyran** et de sa femme, et de la bénédiction qui fut donnée à leur union par le « ministre » Rozan. Ce qui n'a pas changé, c'est le décor toujours semblable à lui-même que nos ancêtres contemplèrent, la plaine du Lez, au premier plan, et dans le fond le vieux Montjoux, et la montagne de la Lance. Ce point de vue que j'ai si souvent admiré, c'est celui qu'ils eurent devant les yeux, et devant ce même paysage, je communique à plus de 250 ans de distance avec ceux dont j'essaie aujourd'hui de fixer le souvenir.

(D/5) La non validité des mariages conclus entre réformés avait été pendant longtemps une terrible épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes ; toujours dans l'incertitude quant à la reconnaissance de leurs enfants, ils pouvaient craindre à tout moment de les voir déclarer illégitimes et par voie de conséquence inaptes à leur succéder et à hériter d'eux des biens que les liens du sang leur destinaient. C'est ainsi que le père d'**Antoine Soubeyran** dut, comme nous l'avons vu, faire venir le curé de Dieulefit à son lit de mort pour lui demander de bénir son mariage et légitimer les enfants qu'il en avait eus. Mais l'esprit public, sous la poussée des idées nouvelles, avait protesté depuis quelques années déjà contre la rigueur des édits toujours en vigueur, et dès 1764, on avait pu voir le parlement de Grenoble, qui avait été jadis si empressé dans la répression, rompre avec ses traditions sévères, et rendre le 6 avril de cette même année un arrêt qui impliquait la reconnaissance indirecte des mariages contractés au désert (affaire de la Robequin).

Un an après le mariage d'**Antoine Soubeyran** et de **Marie Vachon**, le même parlement de Grenoble jugea encore un procès qui eut autant et peut-être plus de retentissement que celui de la Robequin. Une mère, pour avoir l'héritage de son fils, Claude Ytier, cordonnier, de Montclus, dans le Gapençais, décédé sans enfants, introduisit devant le parlement contre sa belle-fille, une action tendant à obtenir la nullité du mariage que cette dernière avait contracté avec son fils, 23 ans auparavant, sous le prétexte que cette union contractée au désert était nulle. L'avocat de la Marin, veuve de Claude Ytier, défendit sa cliente et avec elle les intérêts protestants, avec une rare éloquence, l'avocat général opina dans le même sens, et le parlement, par son arrêt du 16 février 1778 qui maintenait le testament de Claude Ytier, consacra du même coup la validité des mariages protestants. Cet arrêt eut dans tout le Dauphiné un retentissement considérable, et le parlement de Grenoble, à partir de cette époque, se montra de plus en plus tolérant.

(E/6) J'ai trouvé dans nos archives de famille, jauni par le temps, un « *Discours sur l'Edit de Bienfaisance* » publié en 1788 à l'usage des protestants de la campagne. Le voici presque in-extenso, il nous montrera, mieux que toute autre chose, comment nos pères accueillirent cet Edit.

**« Peuples, bénissez notre Dieu,
et faite retentir le son de sa louange ! » (Ps 66, v. 8).**

Un bon Roi fait la félicité publique : image de la Divinité qui dispense ses grâces à tous les mortels, il est favorable aux justes désirs de tous ses sujets soumis ; et plus il étend les effets de sa bienveillance, plus son règne devient florissant.

Tel est, mes frères, le Monarque des Français, l'Edit qui nous concerne est une démonstration de sa justice, de son humanité, de sa bienfaisance. ...L'Etat civil que l'Edit nous accorde, est un bien dont nous sentirons tout le prix, si nous jetons un coup d'œil sur notre situation précédente. Hélas! dans ce vaste empire, nous étions comme un peuple étranger que les lois ne reconnaissaient point ; des liaisons chères nous attachaient à notre patrie, et notre patrie ne nous avouait pas ; nous payions les impôts, nous versions notre sang pour la sureté de la nation, et aucune loi ne nous garantissait les droits de la nature; nous arrosions de nos pleurs un sol qui nous avait vu naître, et qui fournissait à notre subsistance ; nous cultivions nos terres, en appréhendant de les perdre ; si nous transmettions nos biens à notre postérité, nous tremblions de peur qu'on ne les lui enlevât; un père mourant entouré de sa famille éplorée, lui faisait entendre cette voix gémissante ; mes enfants, je vous quitte, on vous disputera peut être le fruit de mes travaux et de mes sueurs, l'héritage que je vous laisse; mais conservez votre innocence. Et vous, femme vertueuse, vous dont les soins ont adouci les peines de ma vie, on vous diffamera peut-être, que votre probité vous soutienne.

Aujourd'hui, mes frères, toutes ces craintes sont dissipées : un Edit de bienfaisance vous a mis dans la classe des citoyens ; vos unions revêtues du sceau de l'autorité seront respectées ; la veuve ne sera point chassée comme une étrangère ; vous ne trouverez plus d'entraves dans la profession des arts ; vos propriétés, vos commerces sont sous la sauvegarde d'une loi émanée du Trône. Vous direz à vos enfants : recueillez ces fonds que nos bras ont améliorés; Louis XVI, ce Prince équitable, vous les assure.

O mère chérie ! France qui fixa toujours nos regards, tu nous as ouvert ton sein ; le retour de ta faveur est pour nous un baume précieux. Génération future, à peine tes yeux verront la lumière que tu bégayeras le nom d'un Roi qui, en terminant notre longue disgrâce, te prépare un sort heureux.

La loi n'excepte personne, son bénéfice s'étend aux Ministres de notre religion ; une liberté civile a succédé à cette proscription qui les obligeait de cacher leur existence. Aimable loi, qui rassure l'humanité dans toutes les conditions, qui protège tous les hommes respectueux.

Il est vrai, depuis quelque temps nous jouissions sans trouble des facultés naturelles. La sage jurisprudence, adoptée dans le Royaume, mettait un frein à l'avidité des collatéraux, ils n'osaient presque plus porter leurs réclamations scandaleuses dans le sanctuaire de la justice : mais notre état était précaire, incertain, à présent il est fondé sur un Edit... Liberté si désirée, tu vivifies une multitude d'êtres! Peuple jadis infortuné, tu as été tiré de l'oubli et de la poussière! la moitié de tes morts, autrefois flétrie, sera désormais honorée.

La loi qui nous établit dans la Monarchie Française emporte la tolérance de notre sainte religion. Le Législateur sait que les droits de l'âme sont les plus chers à l'homme, et que la vie civile serait funeste sans la vie religieuse. Il faut un culte, une religion à un peuple, et il n'est pas moins incontestable que la religion ne se commande pas, ...aussi il règne dans La nouvelle loi une tolérance ouverte, même générale. Persuadé que la violence est contraire à la raison et à l'esprit de l'Evangile ...notre Souverain sape

les fondements d'un système destructif, qui n'a été que trop réduit en pratique. Ils ne sont plus ces temps orageux, où la profession de notre doctrine nous exposait à la perte de nos biens et de notre repos, où les enfants étaient arrachés d'entre les bras de leurs mères, où des soldats dogmatisaient les armes à la main, où de bons patriotes allaient chercher des asyles dans des pays éloignés: l'amertume remplissait nos cœurs, l'époux pleurait son épouse désolée, le pasteur fugitif s'affligeait de la dispersion de ses brebis effrayées, l'innocence souffrait dans les chaînes, des tours isolées, des prisons obscures retentissaient des gémissements de nos frères, et plusieurs terminaient leur vie sur le gibet. Chrétiens ! vos sanglots ont été entendus, vos larmes sont essuyées, le calme a pris la place de la persécution, et ce calme a maintenant un ferme appui.

Admirable tolérance! nous goûterons tes douceurs sans interruption. Vous vivrez, mes frères, vous vivrez paisiblement dans l'Etat, la sérénité règnera près de vos foyers. A l'abri des rigueurs de l'intolérance, vous servirez Dieu selon vos principes. Quelle satisfaction pour vous! Plus vous êtes attachés à votre religion, plus vous trouverez de plaisir à la professer. Vos enfants croîtront sous vos yeux, et comme vous serez les maîtres, de leur éducation, vous leur apporterez vos soins avec joie... Vous jouirez de l'utilité de ce culte sacré, après Lequel vous soupiriez souvent en vain... vos ministres marcheront à votre tête, ils vous annonceront fréquemment cette parole divine, dont la prédication était si souvent interrompue, cette parole que vous alliez entendre dans les souterrains ténébreux; ils dresseront devant vous la table mystique ; ils vous diront: venez au festin de l'Agneau ; dans vos détresses, ils vous fortifieront; dans vos maladies, ils viendront autour de vos lits, pour vous assister de leurs conseils.

Et toi, patrie! dans les bras de laquelle nous nous jetions, lors même que tu nous repoussais, ta prospérité croîtra... il résultera de la loi dont je parle, un avantage pour le Royaume : la population y gagnera; la France ni verra plus ses habitants s'expatrier ; cette loi sage réparera bientôt les pertes qu'occasionnèrent les migrations lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Les talents de trois millions de sujets ne seront plus énervés par la triste alternative où ils se trouvaient ; les arts fleuriront sous une loi qui les offre à tous les hommes capables de les exercer ; le cultivateur laborieux tracera avec allégresse de pénibles sillons sur un sol qui ne pourra plus lui être usurpé ; des landes stériles deviendront fécondes sous sa main ; le négociant étendra son commerce, parce qu'il n'aura plus à craindre que l'injustice s'empare du fruit de ses spéculations et de ses peines. Heureux les membres de cet Etat, puisque les ressorts qui font sa richesse et sa gloire, vont recevoir tant d'activité.

Peuples, bénissez notre Dieu, et faites retentir le son de sa louange... vous qui êtes passés du néant à l'être, réformés épars dans ces belles provinces, rendez chaque jour des actions de grâces au Tout-Puissant. Louez-le, vous ses serviteurs, qui enseignez aux autres à l'exalter, vous jadis dévoués à la mort pour des fonctions spirituelles, mais aujourd'hui exempts de ce danger, bénissez notre Dieu et faites retentir le son de sa louange... Le bienfait dont j'ai tracé le tableau doit aussi rallumer notre zèle pour notre religion et pour son culte... Quel motif à servir l'Eternel avec une nouvelle ardeur; qu'il est juste de fréquenter assidûment ses pavillons, plus il nous en aplanit le chemin, plus nous serions inexcusables si nous manquions d'empressement pour eux. Ces hommes vénérables qui tâtonnèrent tant de fois dans les ténèbres de la nuit pour cueillir la manne céleste, ces hommes que ni l'épée, ni l'oppression, ni la captivité, ni les échafauds n'empêchèrent point de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, ces hommes nous condamneraient...

Protestants, justifiez votre zèle et la pureté de votre foi par une conduite irréprochable... vous devez vous conduire d'une manière digne de votre vocation sainte... un peuple vertueux se concilie l'estime publique... montrez-vous de vrais disciples de Jésus-Christ, évitez le vice, vivez dans la piété et dans l'honnêteté, par là vous rendrez honorable votre doctrine, et vous vous attirerez l'approbation de Dieu...

La faveur de l'Edit ne doit pas moins ranimer notre tendresse pour notre Souverain. Nos ancêtres célébrèrent avec des transports de dévouement Henri IV qui leur accorda de si beaux privilèges dont nous n'avons pas joui. Il était réservé à Louis XVI de faire revivre l'esprit d'un de ses prédécesseurs, si cher à la Nation... Qu'il mérite d'être aimé, lui qui, sensible à nos misères nous a mis sous la protection des Lois. Nous vous bénissons, Monarque clément, nous portons au pied de votre Trône le tribut de notre attachement le plus sincère et le plus vif. Vivez heureux, Prince Auguste... Vivez pour faire les délices de tous vos enfants. Roi des Rois, veillez au bonheur de celui qui nous gouverne...

Enfants de la religion dominante, nous sommes vos frères et vos compatriotes : si nos peines, nous rendirent dignes de votre pitié, les honneurs religieux que nous offrons à notre Père commun, la confiance que nous mettons dans les mérites du Sauveur de tous, nos sentiments de patriotisme, nous rendent dignes de votre affection. Membres de la même famille, élevés à l'école de Jésus-Christ, votre bonheur sera l'objet de nos prières. Dieu veuille vous préserver de revers! Dieu veuille vous faire couler de beaux jours!

Allez, nouveaux citoyens, allez concourir au bien de la Société dont vous faites partie. Suivez sans relâche les sentiers de la justice; pratiquez toutes les vertus sociales... Tempête épargne notre navigation. O France! c'est dans tes murs que nous avons reçu l'être; c'est à l'ombre de tes lois que nous respirons : puisses-tu prospérer à jamais, que la paix règne dans ton sein, que tes frontières soient respectées, et que la vertu fasse à perpétuité un de tes principaux ornements .

*
* *

M. Arnaud, dans son « *Histoire des Protestants du Dauphiné* », à la page 318, du III^e volume, cite aussi un discours sur ce même sujet qu'il attribue au pasteur Daniel Armand, et que ce dernier aurait vraisemblablement prononcé à Nyons, en 1787 ; ce discours imprimé dut être sans doute distribué aux protestants du Bas-Dauphiné, comme le fut celui dont je viens de donner quelques extraits et que j'ai trouvé, comme je l'ai dit plus haut, dans nos archives de famille.

(F/7) Les 8 et 27 septembre 1785, il achète à *Jean Pierre Laurent* et *Pierre Richard* trois portions de terre aux Ubas (M^e Combe, notaire),

le 20 avril 1790, il achète à *Marguerite Baud*, veuve de *François Chaste*, une pièce de terre au quartier des Girandes,

le 8 frimaire an 3, subrogation emportant vente par *Antoine Drogue*, de Poët-Laval, à **Antoine Soubeyran**, de la portion 6 des bâtiments, moulins et terrains en dépendant à Béconne, prix 2.325 Livres,

le 9 frimaire an 3, subrogation par *Charles Balthazar Favier*, de Montjoux, et divers autres au même de la ½ des dits, prix 6.975 Livres,

le 27 frimaire an 3 subrogation par *Vincent Chastan*, de Vesc, au même de la portion 6^e des dits, prix 2.325 Livres,

le 4 nivose an 3, subrogation par *Joseph Marie Roussin*, de Dieulefit, au même de la portion 6^e des dits, prix 2.325 Livres.

(G/7) Un autre fait aussi que je n'ai pu m'expliquer et qui pose devant notre esprit un grand point d'interrogation : Je n'ai jamais trouvé **Antoine Soubeyran** dans aucune des réunions ou assemblées publiques qui préparèrent la Révolution. Toute la bourgeoisie dieulefitoise fut cependant au premier rang dans tous les mouvements politiques qui marquèrent les débuts et le déroulement des événements révolutionnaires, et **Antoine Soubeyran** eût dû y avoir sa place, au milieu de tous ses parents ou amis ; il se tint à l'écart de tout, et cet effacement volontaire, ou involontaire, demeure pour moi un mystère qu'il m'a été impossible d'éclaircir.

Il prit part cependant pour une somme de 24 livres à la Souscription patriotique dont j'ai parlé dans mes notes précédentes (V/XII/42), et s'affilia à la Société populaire de Dieulefit avec toute la bourgeoisie de notre localité.

(H/9) On peut lire, en effet, dans le registre consulaire que j'ai déjà cité (B. B. 10. 1760-1789), à la date du 7 juin 1788, le procès verbal suivant: « *en suite de l'Edit du Roi* » « *du mois de novembre dernier, lequel accorde un cimetière aux non catholiques et oblige* » « *les communautés à fournir un terrain suffisant et raisonnable pour un cimetière,* » « *de le clore et de le mettre à l'abri de toute insulte, le Conseil décide qu'un terrain sera pris* » « *au midy du cimetière tirant du levant au couchant où lon fera faire un mur pour le* » « *séparer du cimetière des catholiques qui commencera à l'angle du mur qui est au couchant* » « *du dit cimetière tirant en droite ligne jusques à l'angle du second éperon qui est au midy* » « *du bâtiment qui est dans le dit cimetière.* » Le cimetière ainsi concédé à nos ancêtres occupait l'emplacement qu'on appelait il y a quelques années « le vieux cimetière », et dans lequel se trouve encore la concession actuelle de notre famille (branche cadette) ; la branche ainée jusqu'à **Daniel Abraham Soubeyran** avait son cimetière dans la propriété de la Fontête (j'en ai parlé plus haut). Jusqu'à la date ci-dessus, les familles protestantes de Dieulefit ensevelissaient leurs morts dans des cimetières particuliers, ou en pleine campagne. Les défunts étaient portés dans le nouveau cimetière directement de la maison mortuaire. Ce n'est qu'à partir des obsèques du pasteur Borel, le 26 décembre 1824, que l'usage s'établit de porter les morts au Temple, où un service funèbre était célébré, puis de là, je le crois du moins, au cimetière, par la nouvelle route de Châteauras.

Plus tard, l'ancien cimetière étant devenu trop petit, le Conseil presbytéral acheta à la famille Vernet un terrain situé au levant du vieux cimetière ; le Conseil presbytéral créa et vendit aux protestants des concessions perpétuelles, et le prix de ces concessions servit à payer le terrain acheté. Le Conseil municipal ayant émis, il y a quelques années, la prétention de faire payer une deuxième fois les dites concessions, les protestants de Dieulefit, à la suite d'un incident regrettable entre la municipalité d'alors et la famille Roman, rendirent le Conseil presbytéral responsable des ventes que son prédécesseur avait faites. Je fus alors chargé, en ma qualité de secrétaire du dit Conseil, de faire toutes démarches utiles pour faire respecter les droits de nos coreligionnaires. Je fus assez heureux pour réussir, et le Conseil municipal, par sa délibération du 27 décembre 1913, reconnut la légalité et la validité des concessions protestantes (dites concessions bleues) qui furent assimilées aux concessions (roses) vendues par la commune de Dieulefit.

(I/9) Le pasteur *Louis Borel*, né à Laval d'Aix, de Paul Borel, bourgeois, et d'Anne Boissier, desservit l'Eglise de Dieulefit après le pasteur Rozan, aux environs de 1788; son acte de mariage du 15 juillet 1791 le dit habitant à Dieulefit depuis environ 3 ans ; il fut confirmé dans ce poste par le gouvernement en l'an XI (1803), peu après la réorganisation des cultes ; il avait été nommé juge, de paix en l'an VI (1798), et fut dépossédé de ses fonctions par les Bourbons en 1816. Il mourut à Dieulefit le 26 décembre 1824, emportant l'estime et les regrets de toute la population dieulefitoise. Je lis dans une note trouvée dans les archives du Consistoire: « *En 1824, les anciens et les diacres* » « *de Dieulefit ayant arrêté que pour plus d'édification les morts seraient portés* » « *dans le Temple pour que le service funèbre y fut célébré, à la mort de M. Borel, arrivée* » « *le 26 décembre 1824, le cortège devant être considérable, cet arrêté fut mis à exécution ;* » « *un grand nombre de protestants et beaucoup de catholiques romains accompagnèrent* » « *les dépouilles mortelles dans la maison de prières où M. Brun fit les prières d'usage* » « *et prononça une oraison funèbre que lui avaient méritée les diverses fonctions (et) charges* » « *qu'il avait remplies dans cette commune. Le convoi se dirigea par la nouvelle route dite de* » « *Châteauras. Depuis lors, les funérailles des protestants ont eu lieu dans le même ordre.* »

De son mariage (béné par le pasteur Rozan le 15 juillet 1791) avec *Anne Odon* (décédée le 4 août 1835, âgée de 60 ans), le pasteur Borel eut deux filles, toutes les deux couturières à Dieulefit ; la 1^{re}, *Marie-Rosa-Adéline-Amélie Borel*, épousa le 20 février 1836, *Casimir-Joseph Saumier*, tailleur d'habits à Dieulefit ; la 2^e, *Marie-Antoinette-Mélanie Borel*, épousa, le 22 juin de la même année, *Joseph-Narcisse-Martin Fusier*, cordier à Dieulefit, à qui elle donna entre autres enfants, *Frédéric-Eugène Fusier*, marié à *Pauline Raymond*, cordier à Dieulefit comme son père, et *Mélanie-Rachel Fusier*, mariée à *Léon-Etienne Vernet*, dit le « grand Vernet ». De ces deux mariages sont issus des enfants et petits-enfants, qui continuent aujourd'hui la descendance du pasteur *Louis Borel*.

Le rôle du pasteur *Louis Borel* pendant la Révolution me paraît assez obscur. Pasteur de l'Eglise Réformée de Dieulefit jusqu'en 1792, il souscrivit à la contribution patriotique décrétée par l'Assemblée Nationale le 6 octobre 1789, en qualité de « bourgeois » de Dieulefit: pourquoi ne se donna-t-il pas comme pasteur, puisqu'il l'était encore réellement ? Affilié à la Société populaire de Dieulefit dès la première heure, il en fut nommé président le 5 germinal an 2. Assista-t-il à la séance du Tridi de la seconde décade du frimaire an 2, dans laquelle furent votées les mesures antireligieuses que j'ai rappelées dans mes notes sur la dite Société populaire, et décidé l'envoi à la Convention des coupes en argent que M. Morin de Genève avait offertes à l'Eglise de Dieulefit ? Tout nous porte à le croire. On eût aimé entendre sa protestation contre ces mesures, bien faites pour blesser profondément son cœur et sa conscience de pasteur. Le silence dans lequel il semble s'être enfermé m'a péniblement impressionné, mais ce n'est pas moi qui le jugerai et qui le condamnerai dans l'ignorance où je suis de ce qui a pu réellement se passer. En tout cas, la population protestante de Dieulefit ne lui en garda pas rancune, elle lui conserva au contraire son affection et son estime, ainsi que semblent l'établir les lignes qui précèdent.

(J/9) POUJOLAT, vieille famille dieulefitoise, qui a aujourd'hui complètement disparu de Dieulefit; elle était déjà divisée en plusieurs branches (j'en ai trouvé au moins trois) au commencement du XVIII^e siècle ; l'une d'elles était apparentée aux Combe, notaires à Dieulefit, pendant plusieurs générations ; un PIERRE POUJOLAT, soldat de l'Empire, se retira à Dieulefit comme capitaine de dragons (il testa le 20 mai 1808, par-devant M^e Combe). FRANÇOIS POUJOLAT, négociant, ci-dessus nommé, appartenait à une branche établie dans le commerce, dans la grande rue du Bourg à Dieulefit ;

son grand-père, FRANÇOIS POUJOLAT, « facturier en laine », marié à Marie Faure, avait eu six enfants ; son père MATHIEU POUJOLAT, avait épousé Marianne Carlin ; lui-même se maria avec Magdeleine Chalamel, fille de Jean-Louis Chalamel et de Elizabeth Fert (contrat reçu le 27 février 1772 par M^e Combe) ; son fils MATHIEU-BRUNO POUJOLAT, marchand lui aussi, épousa Marie Gras, fille de Jean-Etienne Gras et de Jeanne-Marie Tardieu (contrat reçu le 24 juillet 1806 par M^e Combe). La maison des Pougoulat, située dans la rue du Bourg à Dieulefit, occupait l'emplacement tenu aujourd'hui par l'immeuble qui, après avoir appartenu au notaire de Magnin, appartient actuellement à M^{me} Jules Blanc-Noyer. C'est en effet le 30 mars 1813 que Jean-Antoine Magnin, notaire, acquit, par acte reçu M^e Combe, pour la somme de 6.500 francs, de FRANÇOIS POUJOLAT et du fils de ce dernier MATHIEU-BRUNO POUJOLAT, « une maison, grande rue du Bourg, composée de cave, boutique, cuisine, chambres, galetas, basse-cour, écurie et grenier à foin, avec un petit jardin. » FRANÇOIS POUJOLAT mourut à Dieulefit le 17 février 1818, âgé de 66 ans.

(K/9) ARCHIMBAUD, modeste famille protestante de Dieulefit, d'où elle a complètement disparu aujourd'hui. JEAN ARCHIMBAUD et sa femme *Isabeau Marion*, vivaient à Dieulefit à la fin du XVII^e siècle; leur fils, JUST ARCHIMBAUD, journalier, épousa, *Gabrielle Palayer*, fille de Claude Palayer et de Catherine Bourgeaud (contrat reçu le 29 novembre 1733, M^e Brotin, notaire), ETIENNE ARCHIMBAUD, cardeur de laine, était marié à *Marie Guasquet* ; il testa le 4 octobre 1702 par-devant M^e Combe, laissant deux fils : ANTOINE ARCHIMBAUD, l'aîné, drapier ; c'est lui qui figure dans le Conseil de famille que je rappelle ci-dessus, et ANDRE ARCHIMBAUD. ANTOINE ARCHIMBAUD, marié à *Marianne Laurie*, laissa quatre enfants : *André*, né le 26 avril 1768 ; *Magdelaine*, née le 22 juin 1771 ; *Joseph*, né le 14 janvier 1773 et *Antoine*, né le 23 juillet 1778 ; la destinée de ces derniers m'est inconnue ; ils quittèrent notre localité et leur père avec eux sans doute, car je n'ai trouvé aucune trace du décès de ce dernier et de ses enfants dans les registres d'état-civil de Dieulefit.

(L/9) PIERRE PRUDANT, d'abord chamoiseur, puis cultivateur, fils aîné d'ETIENNE PRUDANT, marchand chamoiseur et mégissier, et de *Madelaine Brisset*, marié à *Madelaine Chavagnac* ; il mourut à Dieulefit le 13, décembre 1811, âgé de 56 ans ; son fils, JEAN-PIERRE PRUDANT épousa *Marguerite Crouzet*, fille de Pierre-Siméon Crouzet et de Marie Noyer (contrat reçu le 11 mai 1811, M^e Combe) ; sa descendance, si je ne me trompe, est actuellement représentés par les nombreux enfants d'un M. PRUDANT que j'ai connu autrefois, et qui, fixé à Oran, y est mort il y a quelques années.

ETIENNE PRUDANT cadet, chamoiseur, marié le 29 mai 1785, à *Izabeau Rodet*, fille de Jean-Pierre Rodet et de Anne Vignon, sœur aînée des deux frères *Antoine* et *Louis Rodet*, amis, comme les frères PRUDANT, de la famille SOUBEYRAN. ETIENNE PRUDANT eut un fils, PIERRE-ETIENNE PRUDANT, né le 8 mai 1786, dont j'ignore la destinée.

Les PRUDANT et les SOUBEYRAN entretenaient des relations d'amitié depuis de longues années ; **Antoine Soubeyran** avait assisté lui-même comme témoin au testament d'ETIENNE PRUDANT, le mari de Madelaine Brisset, reçu le 4 février 1774 par M^e Combe.

(M/N/9) ANTOINE RODET, m^e teinturier, marié à *Gabrielle Roche* ; son fils, PIERRE-ABRAHAM RODET, fut le fondateur des usines de draperie « *Rodet et C^{ie}* » ; il mourut à Dieulefit le 9 novembre 1838.

LOUIS RODET, son frère, né à Dieulefit le 19 mai 1771, partit comme volontaire dans les armées révolutionnaires, il parvint au grade de lieutenant dans le 1^{er} régiment des Guides d'Allemagne, et se retira jeune encore à Dieulefit, où il épousa le 10 nivôse an 7 une veuve, *Magdelaine Barral*, beaucoup plus âgée que lui ; il mourut à Dieulefit le 5 avril 1817.

Les deux frères JEAN-ANTOINE RODET et LOUIS RODET appartenaient à une vieille famille protestante, originaire de Cliousclat, canton de Loriol (Drôme), où j'ai pu la retrouver dans la 2^e moitié du XVII^e siècle, avec ALEXANDRE RODET ; ce dernier marié à *Eve Ducros*, était mort avant 1710. C'est tout ce que je sais sur lui. Il eût un fils qui suit :

I. — MOYZE RODET, né vers 1685, vint se fixer à Dieulefit dans les premières années du XVIII^e siècle, et épousa le 29 janvier 1711 (contrat reçu le 23 novembre 1710, M^e Combe, notaire), *Blanche Rua*, fille de Jean Rua, m^e foulonnier, dont il prit la suite ; sa femme lui donna neuf enfants, dont quatre seulement survécurent :

1^o JEAN RODET, qui suit,

2^o MARIE RODET, née le 22 janvier 1712, mariée à *Claude Pouzet*,

3^o BLANCHE RODET, née le 4 juin 1714, décédée à Dieulefit le 14 mars 1791, mariée à *André Bompard* ;

4^o PIERRE RODET, né le 29 juin 1719, décédé le 19 juin 1749, sans postérité.

II. — JEAN RODET, foulonnier comme son père, né à Dieulefit le 1^{er} novembre 1711, décédé dans cette localité le 10 février 1753, marié à *Anne Vignon* (décédée à Dieulefit le 2 décembre 1775 ; il eut de son mariage :

1^o JEAN RODET, qui suit,

2^o JEAN-PIERRE RODET, qui suivra,

3^o ELIZABETH RODET, née à Dieulefit le 1^{er} avril 1743, décédée à Dieulefit le 20 février 1815, mariée à *Louis Vernet*, foulonnier.

Branche aînée

III. — JEAN RODET, foulonnier comme son père, né à Dieulefit en 1735, décédé dans cette localité le 26 décembre 1792 ; il avait épousé le 17 mars 1765, *Jeanne Morin*, d'Arnayon, qui lui donna quatre enfants.

IV. — PIERRE RODET, m^e foulonnier, fut le dernier à exercer l'industrie de ses ancêtres ; ses deux fils *PIERRE* et *ELIE* RODET furent potiers de terre. Il avait épousé le 5 messidor an 3, *Marguerite Reboul*, de Dieulefit. Sa descendance que j'ai pu suivre (en partie) pendant trois générations, est actuellement représentée, à ma connaissance, par M^{lle} *ADELE* RODET, mon ancienne monitrice à l'Ecole du dimanche de Dieulefit, née en 1855, célibataire, fille de PIERRE RODET et de *Pauline Brès*, et par une fille de CASIMIR RODET, potier de terre à Poët-Laval, *MARIE* RODET, mariée le 9 octobre 1917 à *Albert Devaux*, de Poët-Laval.

Branche cadette

III. — JEAN-PIERRE RODET, fut m^e teinturier à Dieulefit ; né dans cette localité vers 1738, il y mourut le 3 juillet 1790 (son testament du 23 juin 1790 fut reçu par M^e Grimolle, notaire à Dieulefit) ; il avait épousé le 9 mars 1760, « au désert » (mariage béni par Descours, pasteur), *Lucretse Vernet*, de Dieulefit ; les *Vernet* étaient une très ancienne famille dieulefitoise, foulonniers de père en fils, depuis des générations ; ils ont donné leur nom à un quartier de Dieulefit, celui des « Vernet ». JEAN-PIERRE RODET eut de son mariage cinq enfants :

- 1° ELIZABETH RODET, née le 28 avril 1764, mariée le 29 mai 1785 à *Etienne Prudent*, chamoiseur,
- 2° JEAN-ANTOINE RODET, qui suivra,
- 3° JEAN-FRANÇOIS RODET, dont j'ignore la destinée,
- 4° LOUIS RODET, officier retraité dont j'ai parlé plus haut,
- 5° THERESE RODET, née le 12 novembre 1775, mariée à *Daniel Brisset*, m^e serrurier à Dieulefit.

IV. — JEAN-ANTOINE RODET, m^e teinturier, né à Dieulefit le 23 avril 1766, décédé dans cette même localité le 9 novembre 1838. Il avait épousé le 25 nivôse an 3, *Gabrielle-Eulalie Roche*, de Bourdeaux (née à Bourdeaux vers 1770, décédée à Dieulefit le 28 juillet 1821), qui lui donna deux enfants :

- 1° PIERRE-ABRAHAM RODET, qui suit,
- 2° HENRY RODET, propriétaire, dont j'ignore la destinée.

V. — PIERRE-ABRAHAM RODET, né à Dieulefit le 8 floréal an 6, décédé dans cette localité le 3 août 1869 ; c'est lui qui fonda la manufacture de draperie « *Rodet et C^{ie}* » ; il avait épousé, le 11 mai 1822, *Sophie Roman* (née à Dieulefit le 29 vendémiaire an 9, décédée à Dieulefit le 11 octobre 1878), et fut père de :

- 1° ADOLPHE RODET, industriel, né à Dieulefit le 24 mai 1823, décédé à Uriage le 27 juillet 1890. Il avait épousé le 19 Janvier 1854 *Octavie Dupuy*, de Dieulefit (descendante d'**Anne Soubeyran**) et n'eut pas d'enfants de son mariage. C'est lui qui fit construire le château de la Beaume, actuellement le siège de la Caisse d'Epargne de Dieulefit.
- 2° SOPHIE RODET, née à Dieulefit le 8 octobre 1826, mariée le 6 octobre 1850 à *Louis-Camille Demontès*, industriel à Saint-Pons (Ardèche), à qui elle donna deux filles :
 - A) *Elisa DEMONTES*, ma tante, mariée à *Eugène Roux*, de Nîmes,
 - B) *Emma DEMONTES*, ma belle-mère, mariée à *Gabriel Chardounaud*, de Nîmes.
- 3° EMILE RODET, qui suit.
- 4° ADELE RODET, née à Dieulefit le 6 janvier 1835, décédée à Charols, mariée à *Alexandre Aguitton*, à qui elle donna :
 - A) *Alexandre AGUITTON*, décédé sans postérité ;
 - B) *Eugénie AGUITTON*, mariée à Paul Tintelin, conducteur des Ponts et Chaussées ;
 - C) *Sophie AGUITTON*, mariée à son cousin *Edmond Roman*, propriétaire à Charols.

VI. — EMILE RODET, industriel, né à Dieulefit le 27 février 1831, décédé dans cette localité le 25 avril 1896. Sa femme, *Eugénie Dupoux* (née à Rochemollet (Gard), en 1843, décédée à Dieulefit le 9 mars 1910), lui donna entre autres enfants :

- 1° PAUL RODET, industriel à Dieulefit, né à Saint-Jean-de-Maruéjols le 18 avril 1865, décédé à Paris le 16 août 1930 ; marié le 7 juin 1892 à *Henriette Pin*, d'Alais, qui lui donna quatre filles :

- A) *Jacqueline*, née à Dieulefit le 8 avril 1893, décédée à Paris le 14 mai 1917 ;
- B) *Simone*, née à Dieulefit le 26 février 1894, mariée le 17 juin 1919 à Paris, à *Washburn Harold Edouard*, décédée le 14 mai 1920 ;
- C) *Germaine*, née le 19 septembre 1895, mariée le 26 novembre 1920 à *Jean Vidal*, d'où deux fils :
- a) Jacques *Vidal*, né le 2 janvier 1930
 - b) Eric *Vidal*, né le 9 septembre 1931 ;
- D) *Colette*, née à Dieulefit le 31 octobre 1898, mariée à Paris le 18 octobre 1924, à *Georges Gricouroff*.
- 2° *MARIE* RODET, née à Dieulefit le 10 février 1873, mariée le 28 décembre 1896 à *Fernand Beaulard de Lenaizan*, professeur agrégé de physique, à qui elle donna quatre enfants, dont une fille seulement a survécu : *Yvonne*, mariée au docteur *Jean Montagne* le 11 avril 1924, d'où trois enfants : *Jacques*, *Micheline* et *Colette*.
- 3° *HELENE* RODET, née à Dieulefit le 24 novembre 1875, mariée le 11 août 1898 à *Emile Arnal*, docteur en médecine, à qui elle a donné :
- A) *Jeanne ARNAL*, mariée à **Jean SOUBEYRAN**, industriel à Paris, le chef actuel de la branche aînée de notre famille ;
 - B) *Suzanne ARNAL*, mariée à mon cousin *Pierre Chollet*, propriétaire à Aïn-Arnat, près de Sétif (Algérie) ;
 - C) *André ARNAL*, Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Electricité de Paris, emporté le 14 novembre 1928, après quelques jours d'une maladie foudroyante ;
 - D) *Henri ARNAL*, interne des Hôpitaux de Paris ;
 - E) *Antoinette ARNAL*, mariée à *Jacques Laedlein*, élève à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris.

(O/10) Un acte de donation entre vifs en partage et vente reçu le 26 mars 1831 par M^c de Magnin, notaire à Dieulefit, établit l'avoir de l'hoirie d'**Antoine Soubeyran**, après le paiement de toutes les dettes passives, et les reprises de sa femme **Marie Vachon**. A part le domaine de Truynas, tout l'avoir d'**Antoine Soubeyran** se retrouve dans l'inventaire de l'actif de l'hoirie. **Marie Vachon** fit donation d'entre vifs à ses enfants de tout ce qui lui appartenait, moyennant les réserves que je donnerai plus loin. **Antoine Soubeyran** indemnisa son frère **François** et sa sœur **Marguerite**, et les immeubles furent partagés comme suit : **Antoine Soubeyran** eut pour lui la maison de la rue du Bourg et ses dépendances, et la terre des Ubacs, **François** eut le domaine de Béconne. La vigne de la Platte ou des Plattes avait fait l'objet d'un partage provisionnel entre les deux frères en date du 12 septembre 1810. En échange des libéralités faites par elle à ses trois enfants **Marie Vachon** s'était réservé : 1° une pension viagère et annuelle de 400 francs que devait lui payer son fils aîné **Antoine Abraham**, 2° son habitation dans la cuisine de la maison de la rue du Bourg, sise au rez-de-chaussée, 3° les meubles et ustensiles existant dans la dite cuisine « savoir une crémaillère, deux chenêts, une poêle, un vieux soufflet en peau, « une lampe à queue en fer, une poêle à frire, un vieux lit rideaux mi laine jaune fumés, « une pétrissoire, un petit crible, un tamis, quatre paillasons, quatre chaises, une petite « table, une petite marmite et une grande, vingt pièces de poterie de Dieulefit dites rebut, « un mortier en pierre à piler le sel et son pilon, une petite cruche en fer blanc à servir

« l'huile, trois cuillères étain, trois fourchettes fer, deux bouteilles d'un litre et deux gobelets
 « plus un petit tonneau d'un hectolitre et une garde robe bois de noyer à deux portes fermant
 « à clef dans laquelle est renfermé le linge de la dite Veuve Soubeyran. » Rien ne m'a plus
 ému que l'énumération de ce pauvre et humble mobilier, expression concrète des privations
 que la vaillante femme que fut notre aïeule s'imposa pour sauver l'honneur de notre nom.
 La pauvreté à laquelle elle sut se réduire, par amour pour les siens, doit être pour nous
 la source de la plus noble fierté et le sujet d'une admiration sans bornes. Que de fois n'ai-je
 pas désiré pouvoir retrouver cette poterie de Dieulefit dite de *rebut* (!), ou ces cuillères
 en étain, ou ces fourchettes en fer, qui eussent été pour moi plus précieuses que la vaisselle
 d'or ou d'argent des plus riches de ce monde ! Tous ces objets furent estimés sans doute
 de si peu de valeur par ceux qui les recueillirent, que ces derniers ne jugèrent pas utile
 de les conserver. Seule leur énonciation nous reste, avec le souvenir de tout ce que nous
 devons à celle qui dans son humilité et dans sa vraie grandeur sut s'en contenter.

(P/11) Elle eut la grande joie d'assister à son érection ; survivante de la période
 « du désert », il est facile d'imaginer les sentiments qui remplirent son cœur en voyant sortir
 de terre et s'élever cet édifice où après elle sont venus se recueillir et adorer tant
 de SOUBEYRAN. Comme je l'ai dit dans un chapitre précédent, c'est une de nos aïeules
Anne Sablon qui eut la douleur de voir abattre et ruiner le Temple de Montélimar, et de voir
 avec la ruine de ce sanctuaire celle de l'Eglise dont il était devenu comme le palladium ;
 il était réservé, 125 ans plus tard, à l'humble femme qu'était **Marie Vachon** de voir
 le Temple de Dieulefit relevé et d'assister à la résurrection de cette Eglise dont elle avait
 connu les tribulations. D'après une note manuscrite que j'ai trouvée dans les Archives
 du Consistoire, les Protestants de Dieulefit, avant la Révolution, célébraient leur culte en rase
 campagne, au quartier des Ubacs, dans un petit vallon, à gauche, et peu éloigné de la route
 de Dieulefit à Valréas ; ce vallon est le premier qui se trouve après le ruisseau qui coule
 à quelques pas du confluent des ruisseaux le Jabron et le Faux. Le pasteur *Louis Borel*
 qui avait succédé à *Pierre Rozan*, desservait l'Eglise de Dieulefit et celles de Montjoux,
 Vesc, Comps et Poët-Laval. Le service était établi de manière que les Assemblées n'avaient
 lieu à Dieulefit qu'une fois tous les 15 jours. Pendant la Révolution, le culte quelque temps
 généralement interrompu en France le fut aussi à Dieulefit ; « *ce fut à cette époque que par*
 « *excès de patriotisme, dit la note à laquelle j'emprunte tous ces détails, les belles coupes*
 « *en argent, don de M. Morin de Genève à l'Eglise de Dieulefit, furent offertes*
 « *au gouvernement dans une séance de club, au grand regret des personnes pieuses*
 « *qui auraient bien voulu remplacer le don de ces vases sacrés par la valeur en espèces.* »
 (Cette explication d'une décision regrettable se ressent évidemment du recul du temps :
 il n'y a pour s'en rendre compte qu'à se reporter au procès verbal de la séance de la Société
 populaire dont j'ai donné un extrait Q/XII/29).

« *Lorsque le culte fut rétabli, il se célébra dans des maisons particulières, et en divers*
 « *lieux « champêtres » ; souvent le matin du dimanche, on était encore incertain du lieu*
 « *où l'on se réunirait, le changement de température faisait quelquefois changer*
 « *de résolution à cet égard. De cette incertitude du lieu naissait celle du moment de la*
 « *réunion, d'où il s'en suivait que les Assemblées étaient peu nombreuses malgré le zèle*
 « *des fidèles. Les familles au sein desquelles s'était conservée une véritable piété et qui*
 « *sentaient combien le culte public est nécessaire à l'édification générale, gémissaient*
 « *de cet état de choses. Aussi dès que les protestants furent autorisés à élever des maisons de*
 « *prières, ceux de Dieulefit redoublèrent de zèle et l'espoir d'être bientôt en possession d'un*
 « *édifice spécialement consacré au culte public, où ils pourraient le célébrer régulièrement*
 « *à l'abri des intempéries des saisons avec ordre et recueillement remplit leur cœur de joie.* »

La loi du 18 germinal an 10 réglait l'organisation des cultes et le 18 fructidor de la même année, 25 chefs de famille protestants les plus imposés aux rôles des contributions directes dans la circonscription de l'Eglise Consistoriale se réunirent à Dieulefit en présence du Sous-Préfet de Montélimar et le Consistoire reçut sa première organisation ; il fut composé du Pasteur et de 12 anciens. Dès lors commencèrent les démarches ayant pour objet la construction du Temple. Ces démarches quelque temps infructueuses aboutirent enfin, et eurent pour résultat le décret suivant :

Au Palais de Saint-Cloud, le 24 Brumaire an 13

NAPOLEON, Empereur des Français,
sur le rapport du Ministre des Cultes

Décrète ce qui suit

« Art. 1^{er} — La délibération du Conseil général de la commune de Dieulefit, « département de la Drôme, du 24 messidor, portant concession d'une portion de local appelé « Chateauras, dans les dimensions de 32 mètres de longueur sur 24 de largeur, pour y élever « un temple destiné au culte réformé, sera exécuté suivant sa forme et teneur.

« Art. 2. — Le Préfet de la Drôme est autorisé à mettre le local ci-dessus désigné « à la disposition des Protestants de Dieulefit

« Art. 3. — Les Ministres des Cultes et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution « du présent décret chacun en ce qui le concerne.

« Signé : N. »

En vertu de ce décret, les Protestants de Dieulefit furent mis solennellement en possession du local concédé, le 21 thermidor an 13 ou 9 août 1805, ainsi qu'il résulte d'un procès verbal de cette cérémonie conservé dans les Archives de la Mairie. Ce procès verbal est trop long pour que je puisse le reproduire ici in-extenso. M. *Morin*, maire, se rendit « en costume » de la Maison commune, sur la place de Châteauras, alors « lieu aride et désolé », et y fit procéder par des « gens de l'art », en présence de M. *Louis Borel*, pasteur, des anciens du Consistoire, des diacres de l'Eglise, et d'un grand concours de population, à la démarcation du terrain qui devait être pris sur la place pour édifier le Temple. L'emplacement choisi devait avoir 32 mètres de longueur et 24 de largeur ; 4 grosses bornes en pierre de taille maçonnées à 70 cm dans terre et saillantes d'un mètre furent immédiatement plantées aux 4 angles, afin, dit le procès-verbal, de fixer les limites de la concession d'une manière invariable, et que la reconnaissance puisse en être faite sans trouble ni confusion toutes les fois qu'il en sera besoin. Des fossés furent ouverts dans cette enceinte pour asseoir les fondements de l'édifice, et dans celui d'où devait sortir le mur de façade regardant le devant de la place, et sur lequel serait construite la principale porte d'entrée, on enfouit, au milieu de la largeur qui serait donnée à la porte, à la profondeur de 1 m. 25, une pierre de taille de 80 cm. de long sur 50 de large sur laquelle étaient gravés ces mots : « *Le 21 thermidor an 13, 9 août 1805, Règne de Napoléon I^{er}, Empereur « des Français.* » Entre cette pierre et celle de même grandeur qui la recouvrait fut placée une pièce de monnaie de 5 fr. battue de cette année. Le maire, après avoir donné lecture du Décret impérial du 24 brumaire an 12 et de la lettre du Préfet lui en donnant l'autorisation, déclara « à haute et intelligible voix, qu'il mettait les Protestants de Dieulefit, dans « la personne des membres de l'Eglise qui les représentaient, en possession et jouissance « gratuite à titre incommutable du terrain qui venait d'être tracé et limité pour y élever un « temple consacré à leur culte. » Les membres du Consistoire « et autres susdits » présents à

la cérémonie déclarèrent accepter la mise en possession du dit sol, au nom des Protestants de Dieulefit. Un procès verbal des opérations qui venaient d'être effectuées fut immédiatement dressé et signé par le Maire, ses deux adjoints, le pasteur *Borel* et les anciens du Consistoire.

Les Protestants de Dieulefit étant ainsi autorisés à construire un Temple et en possession du local nécessaire firent appel à M. Ayasse architecte de St-Paul-Trois-Châteaux pour en diriger la construction ; ce dernier en remit les plans et devis le 15 janvier 1806.

Le 26 décembre de la même année 1806, 139 des principaux protestants se réunirent dans l'Eglise des Pénitents de Dieulefit, se syndiquèrent et passèrent par-devant M^c J. h. Noyer, notaire, un concordat que 76 signèrent, non les 63 autres pour ne le savoir faire, par lequel ils déclaraient vouloir construire le Temple dont les fondements étaient jetés et passaient pour cet objet toutes les soumissions et engagements nécessaires.

Voici les noms de ces 139 protestants, relevés dans les minutes de M^c Noyer :

Louis *Borel*, président du Consistoire, Etienne *Morin*, maire de Dieulefit, Jean Henry *Morin*, François Hélié *Sambuc*, Jean Pierre *Reboul*, Pierre *Prudent*, Pierre Paul *Jean-Laplace*, Augustin *Pouzet*, Jean Daniel *Dupuy*, Jean Pierre *Borel*, Antoine *Reboul*, Antoine *Pignet*, André *Bompard*, Mary *Noyer*, Michel *Mège*, Antoine *Escoffier*, Pierre *Martin*, Rémy *Mirabel*, Jean Pierre *Rasclat*, Louis Antoine *Chastan* pour la Veuve *Chastan*, sa mère, Louis *Rodet*, Pierre *Reboul*, Jean François Romain *Mettafio*, **Antoine Soubeyran** pour sa mère veuve, François *Reboul*, Jacques *Defaysse*, Pierre *Reboul*, Habram *Chavagnac*, René *Magnan*, Siméon *Crozet*, François *Vigne*, Jean-Joseph *Leautier*, Paul *Vernet*, Louis *Jean-Laplace*, Etienne *Vignal*, Charles *Gallien*, Jean André *Bompard*, Antoine *Archimbaud*, Pierre Théodore *Morin*, Jacques *Liénard*, Louis *Vernet*, Claude *Martin*, Jacques Etienne *Jean-Laplace*, Ferdinand *Bois*, Etienne *Noyer*, Hélié *Grégoire*, André *Augier*, Fortuné *Reboul*, Daniel *Brisset*, Paul *Reboul aîné*, Mathieu *Bompard*, Jean Pierre *Roman*, Siméon *Jean-Laplace*, Abel *Sambuc*, **Habram Soubeyran**, Jean Pierre *Blancard*, François *Arnaud*, Laurent *Arnaud*, Jean Daniel *Gresse*, Denis *Chauvet*, Claude *Blancard*, Etienne *Vernet*, Casimir *Noyer*, François *Roman*, Joseph *Pignet*, Jean Pierre *Bel*, Augustin *Bonnefoy*, Jean André *Tardieu*, Pierre *Chavagnac*, Etienne *Barnier*, Jean *Dunière*, Justine *Bompard*, Etienne *Prudent*, Jean Antoine *Rodet*, Esprit *Tardieu*, Marc Etienne *Bonnefoy* fils aîné, Claude Balthazar *Bonnefoy*, tous signés au bas du concordat.

Puis les illettrés, Louis *Chavagnac*, Amos *Charpenel*, Jean Antoine *Morin* à Veyret, Jean *Chièze*, Jacques *Ravoux* père, Charles Didier *Broc*, Etienne *Ravoux*, Jacques *Vaugras*, Jean *Gallien*, Jean Louis *Martin*, aubergiste, Jean Jacques *Astruc*, Joseph *Reboul*, Jean Louis *Chastel*, François *Sibourg*, Jean *Aubert* père, Etienne *Chastel*, Jean Pierre *Chastel*, Etienne *Haty*, Jean Jacques *Chastel*, Jean *Lemayme*, Joseph *Plèche*, Jean Pierre *Armorin*, Jean Pierre *Bouvene*, Ange *Morenas*, Jean Isac *Reynier*, Jean Louis *Arnaud*, Jean *Marcel*, Pierre *Genevès*, Jean *Chauffert*, Charles *Gensanne*, François *Audibert*, Jean Pierre *Gresse*, Jean Louis *Marfoure*, François *Coupier*, Jean *Faquin*, de Châteauras, Jacques *Saulses*, Jacques *Sibourg*, Etienne *Chavagnac*, Pierre *Astruc*, Etienne *Genevès*, menuisier, Jean Pierre *Mourenas*, Jean Pierre *Vallier*, Veuve Etienne *Cheyron*, Etienne *Barnier*, à la Couperose, Jean Pierre *Lautier*, Jacques *Chirol*, François *Grégoire*, Jacques *Rozan*, Etienne *Monchand*, Pierre *Gallien*, André *Armand*, Jean Pierre *Lombard*, la Veuve de Louis *Reboul*, Jean Jacques *Gallien* fils, foulonnier, Jean Pierre *Faquin*, Louis *Faquin*, Etienne *Cordeil*, maçon, Jacques *Pouzet*, Jean *Guinard*, gendre de Gensanne, François *Chaniac*, Pierre *Gresse*, Louis *Gougne*, André *Dupuy*, François *Reynier*.

Des commissaires syndics furent nommés avec pleins pouvoirs de procéder aux opérations nécessaires, et notamment de dresser un rôle volontaire de répartition du contingent que chaque chef de famille protestant devait fournir à la dépense.

Le détail estimatif présenté par l'architecte ne portait que 26.000 fr. de dépenses ; ces dernières s'élevèrent ensuite à 35.000 dont les protestants seuls en payèrent 22.000 fr. — les autres 13.000 furent payés par la généralité des habitants de la commune. Les travaux furent exécutés par les sieurs Borne et Sandrac (sic), maçons, Brisset, serrurier, Joani, plâtrier de Nyons, Reboul, Metifio, Boisol et Berton, menuisiers. Aussitôt que le couvert du Temple fut jeté, le culte s'y célébra, mais on attendit pour le consacrer qu'il fût entièrement achevé. Cette cérémonie eut lieu le 4 novembre 1810, un grand nombre de protestants tant de Dieulefit que des environs et beaucoup de catholiques de la commune y assistèrent. C'est M. P. Maurin, pasteur à Nyons, qui fit la dédicace du Temple, Il prit pour texte de sa prédication les paroles : « *Que ce lieu est vénérable! C'est ici la maison de Dieu, c'est ici la porte des Cieux.* »

Il est facile d'imaginer le bonheur avec lequel notre aïeule **Marie Vachon** dut assister à cette belle cérémonie. Il ne nous est pas venu de cette belle journée d'autre écho que sa date, le nom du pasteur qui la présida, et le texte de la prédication de ce dernier, mais il n'y a pas de doute qu'elle fut pour nos pères une manifestation éclatante de la fidélité de Dieu, et de la bonté de l'Empereur et Roi NAPOLEON, qui avait permis à cette fidélité de se manifester. J'ai tenu à consigner ici le récit de ces événements, tellement je suis convaincu de la place immense qu'ils tinrent dans la vie des *SOUBEYRAN*, il y a plus de 120 ans. Notre Temple est toujours debout, tout imprégné, comme saturé du souvenir de nos pères. C'est dans son enceinte qu'ils sont venus prier, qu'ils ont chanté nos vieux psaumes, c'est au pied de cette chaire que leurs morts sont venus une dernière fois affirmer leur foi huguenote et leur confiance en Dieu : qui oserait soutenir que nos Sanctuaires sont froids ? Alors que leur simplicité même ne s'est faite tellement austère que pour permettre à ces voix du passé de se faire entendre. Il me suffit, le dimanche matin, au culte, de fermer les yeux pour les voir tous, les *Soubeyran*, et les *Morin*, les *Sambuc*, les *Bonnefoy*, les *Rodet*, les *Defaysse*, les *Noyer*, les *Dupuy*, les *Roman*, les *Pouzet*, les *Pignet*, les *Reboul*, les *Laplace* et tant d'autres, et parmi eux notre humble et admirable aïeule **Marie Vachon** : « Quoique morte, elle parle encore. »

(O/II) En donnant sa fille **Suzanne**, mon arrière-grand'tante, à SIMEON JEAN-LAPLACE, **Marie Vachon** l'avait alliée à une des meilleures et des plus anciennes familles dieulefïtoises.

Il y avait déjà au XVII^e siècle une quantité de familles « *Jean* » dans la région ; j'en ai trouvé non seulement à Dieulefit, mais encore à Poët-Laval, à Comps, à Vesc, à Montjoux, et dans la vallée de Bourdeaux.

Entre 1680 et 1700 les fils et petit-fils d'*Etienne JEAN*, maréchal à Dieulefit, qui habitaient le quartier de la place (au haut de laquelle on allait construire la nouvelle Eglise catholique, celle qui existe encore actuellement), prirent le surnom de leur quartier. J'ai trouvé dans de vieux actes *Charles JEAN* «dit de la Passe», et *Louis JEAN* «dit la Place». Les deux frères *Charles JEAN* et *Louis JEAN* qui signaient vers 1690-1695 « *Charles Jean* » et « *Louis Jean* » tout court, adoptèrent à cette époque, avec leur cousin *Etienne JEAN*, le surnom qu'on leur avait donné, pour les distinguer sans doute des nombreux Jean qui habitaient déjà Dieulefit, et signèrent par la suite « *Jean-Laplace* ». Leurs descendants après eux s'appelèrent et signèrent : « *Jean-Laplace* » ; beaucoup plus tard, ils ne s'appelèrent et ne signèrent même plus que « *Laplace* », bien que dans tous les actes officiels les concernant ils fussent et soient toujours désignés sous leur nom patronymique «JEAN » suivi de leur surnom « *de Laplace* ».

Tous les JEAN-LAPLACE de Dieulefit et de la région descendent d'ETIENNE JEAN, maréchal à Dieulefit, et de *Marie Noyer*, sa femme. Ils se sont divisés et subdivisés en une quantité de branches et rameaux, dont j'ai pu reconstituer les principaux ; pour les autres, au contraire, j'ai dû prendre mon parti d'en ignorer les destinées.

Les JEAN-LAPLACE, tous, ou presque tous, marchands, drapiers, chamoiseurs, enrichis dans leur commerce ou leur industrie, m'ont semblé avoir occupé dans la fin du XVII^e siècle une situation éminente dans la société protestante dieulefitoise de cette époque. La Révocation de l'Edit de Nantes, ou toute autre cause qui m'est inconnue, semble avoir porté à leurs affaires un coup dont ils eurent beaucoup de peine à se relever. La Révocation les trouva bourgeois aisés, bien assis ; deux ou trois générations après, plusieurs d'entre eux, travailleurs, agriculteurs, cabaretiers, étaient illettrés. Fils et petits-fils d'un simple maréchal, l'ascension sociale des premiers JEAN fut rapide : pour beaucoup de leurs successeurs la chute le fut aussi, et les descendants de ces derniers me parurent avoir oublié que sous le Grand Roi, leurs ancêtres firent partie de cette bourgeoisie dieulefitoise avec laquelle le seigneur de Dieulefit, Antoine de Vesc de Comps, ne dédaigna pas de frayer. (J'ai trouvé ce dernier assistant comme témoin et ami au contrat de mariage de *Louis JEAN-LAPLACE* et *Cécile Barnouin*, reçu par M^e Morralis, notaire, le 30 juillet 1711).

Ainsi que je l'ai déjà dit, le premier auquel j'ai pu remonter :

I. — ETIENNE JEAN, était maréchal à Dieulefit ; marié à *Marie Noyer*, il mourut avant 1683, je lui connais deux enfants :

1^o ANTOINE JEAN, qui suit ; 2^o ANDRE JEAN, qui suivra également.

II. — ANTOINE JEAN, drapier, fils aîné du précédent, marié en 1^{res} noces à *Catherine Sauvet*, en 2^{mes} noces à *Izabeau Augier*, de Montjoux (contrat du 11 septembre 1683, M^e Morralis, notaire à Dieulefit) ; il mourut le 14 octobre 1683, un mois après son second mariage, laissant de son 1^{er} lit un fils, *ETIENNE*, qui suit.

III. — ETIENNE JEAN-LAPLACE, marchand « blanchier » ; marié à *Marie Bourguet* de Nîmes (contrat du 2 septembre 1680, M^e Morralis, notaire), je ne lui connais qu'une fille :

1^o CATHERINE JEAN, née le 13 février 1683 ; cette dernière eut deux enfants naturels :

A) *Antoine JEAN*, né le 27 septembre 1709, dont j'ignore la destinée ;

B) *François JEAN-LAPLACE*, né le 25 avril 1716, dont j'ignore la destinée.

*

* *

II. — ANDRE JEAN, marchand, marié à *Françoise Gourbon*, de Dieulefit, je lui connais deux fils :

1^o CHARLES JEAN-LAPLACE, qui suit ;

2^o LOUIS JEAN-LAPLACE, auteur d'une branche que nous retrouverons plus loin.

III. — CHARLES JEAN-LAPLACE, marchand, marié en 1^{res} noces à *Marie Bertrand* (contrat reçu le 27 avril 1676, M^e Morralis), en 2^{mes} noces, à *Marguerite Dalmas* ; je lui connais cinq enfants :

1^o ANDRE JEAN-LAPLACE, marchand chamoiseur ; marié le 28 avril 1699 à *Judit Deloule*, il en eut cinq enfants dont un seul survécut :

- A) *Jean-Charles JEAN-LAPLACE*, marchand blancher, né le 14 septembre 1711, marié à *Izabeau Lafaye*, de Dieulefit (contrat reçu le 20 novembre 1737, M^e Combe, notaire à Dieulefit) ; ce dernier eut lui-même :
- a) Jean-François *Jean-Laplace*, marié le 8 juin 1766, à *Elizabeth Barral*, et dont j'ignore les destinées ;
 - b) Daniel *Jean-Laplace*, né le 12 juillet 1767, à Dieulefit, dont j'ignore la destinée ;
 - c) Madeleine *Jean*, mariée à *Jean Dupuy* (contrat reçu le 20 mai 1703) ;
 - d) Jacques *Jean-Laplace*, marié à *Marie Morin*, fille de Pierre Morin et de Judith De Loulle (contrat reçu le 8 février 1706, M^e Brotin, notaire) ;
 - e) Daniel *Jean-Laplace*, qui suit ;
 - f) Etienne *Jean-Laplace*, né le 25 décembre 1685, marchand à Nyons, c'est tout ce que je sais sur lui ;
 - g) Charles *Jean-Laplace*, né le 21 août 1693 ;
 - h) Marie *Jean*, mariée à *Noble Gabriel de Berbizier de Lalbarède*, résidant à Poët-Laval (contrat du 9 Juillet 1721, M^e Brotin, notaire à Dieulefit).

IV. — DANIEL JEAN-LAPLACE, né le 12 décembre 1681, marchand à Dieulefit ; marié en 1^{res} noces à *Marguerite Cordeil*, en 2^{mes} noces, le 24 avril 1708, à *Judith Gras* (contrat reçu le 20 mars 1708, M^e Combe), en 3^{mes} noces, à *Marie Noir* ; il eut huit enfants :

- 1° du 2^{me} lit, DANIEL JEAN-LAPLACE, né le 2 octobre 1713, marié le 8 juillet 1756 à *Catherine Grégoire*, de Dieulefit, je ne lui connais pas d'enfants ;
- 2° ESTHER JEAN-LAPLACE, mariée à *Jean André Marcel* (contrat du 10 juillet 1736, M^e Combe, notaire) ;
- 3° du 3^{me} lit, MARIE IZABEAU JEAN-LAPLACE, née le 15 février 1718, mariée à *Paul Gras*, maître-cordonnier à Dieulefit ;
- 4° JACQUES JEAN-LAPLACE, qui suit ;
- 5° ELIZABETH JEAN-LAPLACE, mariée le 2 août 1760 à Paul Reboul, de Dieulefit, elle teste le 1^{er} août 1750 ;
- 6° LOUIS-ANTOINE JEAN-LAPLACE, auteur d'un rameau (A), qui suivra ;
- 7° PAUL-PIERRE JEAN-LAPLACE, auteur d'un rameau (B), qui suivra également ;
- 8° CHARLES JEAN-LAPLACE, marchand tailleur d'habits, né le 10 mars 1731, marié le 3 novembre 1755 (contrat reçu le 22 septembre 1755) à *Catherine Dorier* ; il teste le 1^{er} août 1750, sans postérité.

V. — JACQUES JEAN-LAPLACE, né en 1719, marié le 8 août 1747 à *Marie Louise Chavagnac*, de Dieulefit, je lui connais trois enfants :

- 1° LOUIS DANIEL JEAN-LAPLACE, qui suit ;
- 2° ELIZABETH CATHERINE JEAN-LAPLACE, mariée le 28 octobre 1777 à *Jean Pierre Barral* ;
- 3° PIERRE PAUL JEAN-LAPLACE, auteur d'une branche (C) qui suivra également.

VI. — LOUIS DANIEL JEAN-LAPLACE, négociant à Dieulefit, marié le 23 décembre 1780 à *Magdelaine Charlotte Chastan* (contrat reçu le 7 novembre 1780, M^e Combe) de Dieulefit ; associé à Pierre Théodore Morin et à François Elie Sambuc, il fit partie de la société de commerce « *Morin et C^{ie}* » depuis 1774 jusqu'à sa mort, survenue subitement le 25 septembre 1786, « hors l'Eglise ». Je lui connais quatre enfants :

- 1° *LOUISE MARGUERITE*, née le 14 octobre 1781 ; 2° *JACQUES ETIENNE*, qui suit ;
3° *LOUIS DANIEL*, né le 12 février 1785 ; 4° *JEAN-PIERRE*, né le 21 mars 1787.

VII. — JACQUES ETIENNE JEAN-LAPLACE, fils aîné du précédent, né à Dieulefit le 9 juin 1783 ; je l'ai trouvé assistant le 26 décembre 1806, dans l'église des Pénitents, à l'Assemblée générale des chefs de famille protestants dont j'ai déjà parlé, c'est tout ce que je sais sur lui. Il est vrai que de même que pour ses frères et sœur, je n'ai pas poussé à fond les recherches que j'aurais pu faire pour savoir quelles ont pu être leurs destinées.

Rameau A

Issu de DANIEL JEAN-LAPLACE et de *Marie Noir*, par :

V. — LOUIS ANTOINE JEAN-LAPLACE, né le 23 septembre 1721 ; travailleur de terre, il teste le 4 novembre 1778, par devant M^e Combe ; marié à *Jeanne Blanc*, je lui connais deux fils :

- 1° *ANTOINE JEAN-LAPLACE*, marié le 31 octobre 1779 (contrat du 24 août 1779) à *Marie Laty*, d'Arnayon, d'où une fille que je connais :
A) *Louise JEAN-LAPLACE*, née le 24 octobre 1780, à Dieulefit.
2° *PIERRE JEAN-LAPLACE*, marié à *Suzanne Catherine Faure*, de Vinsobres, d'où un fils que je connais :
A) *Louie JEAN-LAPLACE*, né à Vinsobres le 19 Juin 1766.

De la fille d'*ANTOINE JEAN-LAPLACE*, comme du fils de *PIERRE JEAN-LAPLACE*, j'ignore complètement les destinées.

Rameau B

Issu de DANIEL JEAN-LAPLACE et de *Marie Noir*, par :

V. — PAUL PIERRE JEAN-LAPLACE, né à Dieulefit le 19 décembre 1723 ; cultivateur et cabaretier, il teste le 6 mai 1817 par-devant M^e de Magnin, notaire ; marié à *Marguerite Vial*, je lui connais trois enfants :

- 1° *PIERRE JEAN-LAPLACE*, qui suit ;
2° *MARIE JEAN-LAPLACE*, décédée à Dieulefit le 11 mars 1870, mariée en 1^{ères} noces à *Pierre Mulard*, et en 2^{mes} noces à *Calixte Alayse*, c'est tout ce que je sais sur elle ;
3° *LOUIS HECTOR JEAN-LAPLACE*, aussi cultivateur, marié le 5 novembre 1822 à *Marie Palayer*, c'est aussi également tout ce que je sais sur lui.

VI. — PIERRE PAUL JEAN-LAPLACE, cultivateur, décédé à Dieulefit le 28 juin 1864, marié le 4 juin 1816 à Marie Lagier, qui lui donna trois enfants :

- 1° *JEAN PIERRE* JEAN-LAPLACE, né à Dieulefit le 4 septembre 1824 ;
- 2° *ALEXIS* JEAN-LAPLACE, né à Dieulefit le 1er septembre 1826 ;
- 3° *MARGUERITE VIRGINIE* JEAN-LAPLACE, née à Dieulefit le 6 juillet 1837, mariée le 26 juillet 1864 à *Auguste Botturi*, potier de terre à Dieulefit.

Rameau C (branche aînée actuelle)

Cette branche est issue de *JACQUES JEAN-LAPLACE* et de *Marie Louise Chavagnac* par leur fils

VI. — *PIERRE PAUL JEAN-LAPLACE*, né à Dieulefit le 12 juillet 1764, décédé à Dieulefit le 13 juin 1821 ; marié le 18 décembre 1787 à sa cousine *Marie Catherine Reboul*, fille de Paul Reboul et d'*Elizabeth Jean-Laplace*, je lui connais trois enfants :

- 1° *DANIEL* JEAN-LAPLACE, qui suivra ;
- 2° *MARIE LOUISE* JEAN-LAPLACE, mariée en 1818 à *Charles Reboul*, de Dieulefit ;
- 3° *VICTOIRE* JEAN-LAPLACE, mariée en 1816 à *Henry Rasclas*, de Nyons.

VII. — *DANIEL JEAN-LAPLACE*, fils aîné du précédent, né à Dieulefit en 1792, marié le 5 juillet 1823 à *Suzanne Dupuy* (1801-1868). Des quatre enfants nés de ce mariage trois seulement survécurent :

- 1° *LOUISE* JEAN-LAPLACE, née à Dieulefit le 15 juin 1824, décédée à Dieulefit le 30 octobre 1895, mariée le 26 août 1845 au pasteur *Adrien Brunel*, de Beaufort ;
 - A) *Isabelle BRUNEL* (1850-1880) mariée elle-même à *Albert Achard*, notaire à Beaufort, est la mère de mon vieil ami :
 - a) *Auguste Achard*, brasseur à Montpellier. (Voir Chapitre X, tableau n° 3, descendance d'**Anne Soubeyran**) ;
- 2° *EDOUARD* JEAN-LAPLACE, né à Dieulefit le 29 Juillet 1829, décédé à Dieulefit le 8 août 1897, célibataire et sans postérité ;
- 3° *EMILE* JEAN-LAPLACE, qui suit.

VIII. — *EMILE JEAN-LAPLACE*, né à Dieulefit le 22 janvier 1843, décédé à Lyon en 1891 ; marié à *Françoise Rodet*, de Lyon (1844-1880), cette dernière lui donna deux enfants :

- 1° *EMILE*, qui suit ; 2° *ALBERT* (1871-1926), sans postérité.

IX. — *EMILE JEAN-LAPLACE*, né à Lyon le 8 juin 1868, professeur à l'Ecole professionnelle de Vierzon ; marié à Vierzon le 5 septembre 1892 à *Eugénie Raimbault*, de Blancafort (Cher), il a eu de son mariage deux filles :

- 1° *MARGUERITE LAURENCE* JEAN-LAPLACE, née à Vierzon, le 9 juillet 1893, mariée le 27 décembre 1926 à *Marcel Profit*, de Pérols (Corrèze) ;
- 2° *ELIANE EDMEE* JEAN-LAPLACE, née à Dol de Bretagne le 24 août 1897, mariée le 17 juillet 1919 à *André Couchet*, de Magnac-Laval, d'où un fils :
 - A) *Jean COUCHET*, né le 8 novembre 1920 à Chabris (Indre).

A ma connaissance M. Emile Jean-Laplace, mon aimable correspondant, est le dernier de la branche aînée des Jean-Laplace, et son nom disparaîtra avec lui.

Les LAPLACE de la branche cadette

Ils sont issus de ANDRE JEAN et de *Françoise Gourbon*, par

III. — LOUIS JEAN-LAPLACE, marié en 1^{ères} noces à *Izabeau Barral*, en 2^{mes} noces le 3 septembre 1711 (contrat reçu le 30 juillet 1711, M^e Brotin) à *Cécile Barnoin*, de Dieulefit ; il testa le 31 octobre 1740, par devant M^e Combe, notaire à Dieulefit ; il eût sept enfants :

- 1° *MARION*, mariée à *Balthezar Moral*, de Dieulefit, le 14 janvier 1714 ;
- 2° *MARIE-FRANÇOISE*, née le 1er juin 1695 ; 3° *LOUISE*, née le 29 avril 1697 ;
- 4° *MADELEINE*, née le 17 novembre 1699 ; 5° *LOUIS*, né le 28 décembre 1704 ;
- 6° *PIERRE ANDRE*, qui suit ; 7° *LOUIS CHARLES*, qui suivra également ;

IV. — PIERRE ANDRE JEAN-LAPLACE, dit « La Perle », né à Dieulefit le 15 juin 1702 ; marié le 9 octobre 1724 à *Izabeau Poujoulat*, de Dieulefit, je lui connais sept enfants :

- 1° *IZABEAU*, née à Dieulefit le 17 avril 1725 ; 2° *MARIANNE*, née à Dieulefit le 18 janvier 1730 ; 3° *LOUIS HECTOR*, qui suit ; 4° *PIERRE* ; 5° *MARIE* ;
- 6° *MADELEINE* ; 7° *FRANÇOIS*.

V. — LOUIS HECTOR JEAN-LAPLACE, « travailleur », marié en 1755 (contrat reçu le 6 avril 1755, M^e Combe), à *Marianne Magnan*, de Salettes ; je lui connais deux fils :

- 1° *JOSEPH DANIEL*, qui suit,
- 2° *PAUL*, engagé volontaire le 19 mars 1792 dans les Armées révolutionnaires.

VI. — JOSEPH DANIEL JEAN-LAPLACE, cordonnier, marié en 1789 à *Anne Thomas*, fille de Claude Thomas et d'Anne Faquin, de Comps (contrat reçu le 18 mai 1789, par M^e Grimolle, notaire à Dieulefit). Je ne lui connais pas d'enfants.

1^{er} Rameau

IV. — LOUIS CHARLES JEAN-LAPLACE, fils cadet de LOUIS JEAN-LAPLACE et de *Cécile Barnoin*, né à Dieulefit le 27 mars 1707 ; il est marchand à Dieulefit ; marié en 1^{ères} noces à *Izabeau Noir*, dont il eût un fils *LOUIS*, qui suit, et en 2^{mes} noces à *Justine Marchand*.

V. — LOUIS JEAN-LAPLACE, fils du précédent, né à Dieulefit le 9 janvier 1739, marié à *Justine Poulet*, de Célas, le 2 novembre 1758 ; il mourut avant 1783, sa veuve se remaria le 2 août 1783 à *Jean Pierre Borel*, avec lequel elle divorça ; elle mourut à Dieulefit le 19 décembre 1812, âgée de 70 ans. Je lui connais quatre enfants :

- 1° *LOUIS JEAN-LAPLACE*, boulanger (1769-1780) ;
- 2° *CATHERINE JEAN-LAPLACE*, née le 12 novembre 1765 ;
- 3° *MARGUERITE ELIZABETH JEAN-LAPLACE*, née le 31 août 1770, mariée le 20 thermidor an 9 à *Fortuné Reboul*, fils de Jean Pierre Reboul, potier de terre et de Marguerite Gallien ;
- 4° *SIMEON*, qui suit.

VII. — SIMEON JEAN-LAPLACE, fils cadet du précédent ; fabricant de poterie, né à Dieulefit en 1773, décédé le 3 novembre 1828 ; marié en 1^{ères} noces le 10 décembre 1805 à **Suzanne SOUBEYRAN**, mon arrière-grand-tante, et en 2^{mes} noces le 9 décembre 1808 à *Madeleine Pouzet*, de Dieulefit ; cette dernière lui donna cinq enfants que je connais :

- 1° *SIMEON JEAN-LAPLACE*, qui suit ;
- 2° *AUGUSTE CONSTANTIN, JEAN-LAPLACE* qui suivra ; aussi ;
- 3° *SOPHIE ELISA JEAN-LAPLACE*, née là 10 février 1820, mariée le 25 novembre 1837 à *Pierre Auguste Brisset* ;
- 4° *MARC EMILE JEAN-LAPLACE*, qui suivra également ;
- 5° *THERESE EMILIE JEAN-LAPLACE*, née le 19 juillet 1825, mariée le 24 mai 1843 à *Jacques Roussin*, voiturier à Dieulefit.

VIII. — *SIMEON JEAN-LAPLACE*, fils aîné du précédent, né à Dieulefit le 23 décembre 1809, décédé à Vesc le 13 octobre 1869, marié à *Marie Jeanne Candy*, de Paulhet (contrat du 17 novembre 1845, M^e de Magnin), son fils :

- 1° *SIMEON JEAN-LAPLACE*, né à Paulhet le 22 janvier 1856, marié le 22 avril 1882 à *Marie Ernestine Morin*, n'a laissé qu'une fille :
 - A) *Alinz JEAN-LAPLACE*, mariée à *Augustin Pouzet*, de Dieulefit.

Rameau d'Auguste JEAN-LAPLACE

VII. — *AUGUSTE CONSTANTIN JEAN-LAPLACE*, 2^e fils de *SIMEON JEAN-LAPLACE* et de *Madeleine Pouzet*, né à Dieulefit le 21 mai 1813, décédé à Dieulefit le 27 juillet 1868 ; marié le 11 novembre 1835 à *Sophie Roussin*, de Dieulefit ; il eût trois enfants :

- 1° *SOPHIE EMILIE JEAN-LAPLACE*, née à Dieulefit le 5 mai 1844, mariée le 14 février 1863 à *Jean Henri Coursange* ;
- 2° *AUGUSTE SIMEON JEAN-LAPLACE*, né à Dieulefit le 5 mars 1853, marié le 27 mars 1876 à *Sophie Roussin*, de Dieulefit ;
- 3° *ALINE OLYMPE JEAN-LAPLACE*, célibataire (1845-1865).

Rameau de Marc Emile JEAN-LAPLACE

VII. — *MARC EMILE JEAN-LAPLACE*, 3^e fils de *SIMEON JEAN-LAPLACE* et de *Madeleine Pouzet*, né à Dieulefit le 17 juin 1823, décédé le 20 janvier 1881 ; marié le 8 avril 1843 à *Suzanne Grégoire*, de Dieulefit (1824-1897), cette dernière lui donna cinq enfants :

- 1° *SIMEON EMILE JEAN-LAPLACE*, qui suit ;
- 2° *JEANNE ERNESTINE SUZANNE JEAN-LAPLACE*, née le 15 mars 1846, mariée le 21 juin 1872 à *Martin Antoine Seguin*, de Lyon ;
- 3° *SOPHIE MADELEINE JEAN-LAPLACE*, née le 15 septembre 1847, mariée le 2 novembre 1871 à *Jean Pierre Arnoux*, de Mirmande ;
- 4° *MARIE HELENE JEAN-LAPLACE*, née le 10 décembre 1849, mariée le 18 septembre 1875 à *Paul Sambuc*, de Dieulefit ;
- 5° *LOUISE ELISA JEAN-LAPLACE*, née le 2 décembre 1854, mariée le 15 novembre 1881 à *Joseph Marie Barlet*, de Lyon.

VIII. — *SIMEON EMILE JEAN-LAPLACE*, né à Dieulefit le 24 décembre 1843, décédé le 12 novembre 1890 ; marié le 2 septembre 1865 à *Marie Louise Noyer*, de Dieulefit ; cette dernière lui donna un fils :

IX. —SULLY EMILE JEAN-LAPLACE, né à Dieulefit le 14 août 1866, marié en 1897 à *Hélène Jambon*, de Lyon, d'où trois enfants :

1° *SUZANNE*, 2° *HELENE*, 3° *EMILE JEAN-LAPLACE*,

*

* *

Par les quelques notes que je viens de donner, on peut juger de l'importance de la famille *Jean-Laplace*, et de la place qu'elle a occupée à Dieulefit. En raison même du nombre de ses membres, il m'a été impossible, je le répète, de pousser à fond mes recherches sur eux, et cette notice généalogique ne peut être prise tout au plus que comme point de départ du travail complet que cette vieille famille dieulefitoise attend encore.

(R/II) La famille DEFAYSSE est une vieille famille protestante originaire de *Gigors* (Drôme). J'ai pu remonter Jusqu'à *David DEFAYSSE*, de *Gigors* ; marié à *Anne Vincent*, cette dernière lui donna sept enfants dont un seul nous intéresse, notre aïeul *Antoine DEFAYSSE*, né à *Gigors* vers 1716 ; celui-ci vint se fixer à Dieulefit, comme tondeur de drap, et se maria trois fois : le 27 juillet 1740 à *Jeanne Augier*, le 20 décembre 1749 à *Marie Mirabel* et le 1^{er} mai 1759 à *Catherine Ilaire*. Il eut dix enfants de ses trois mariages.

Du 1^{er} lit naquirent trois enfants dont *PIERRE* et *JEAN ANTOINE DEFAYSSE*, que nous allons retrouver, et du 2^{me} lit *JEAN JACQUES DEFAYSSE*, que nous retrouverons également.

PIERRE DEFAYSSE, né le 25 mars 1741, marié à *Marie Martin* fut l'auteur de la branche aînée ; sa descendance s'est continuée dans les mâles, à ma connaissance, jusqu'à *Pierre Emile DEFAYSSE*, de Vesc, dont la fille, *Emma Defaysse*, a épousé *Isidore Bosmean*.

JEAN ANTOINE DEFAYSSE, né le 17 septembre 1742 fut l'auteur d'une première branche cadette ; marié à *Louise Fabre*, sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, mais a quitté Dieulefit depuis de longues années. C'est à cette branche qu'appartiennent le Major *DEFAYSSE*, qui s'illustra pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et notre amie Madame *Ponçon*, née *Sarah Defaysse*, décédée à Dieulefit le 17 septembre 1923.

JEAN JACQUES DEFAYSSE, le grand-père de ma grand'mère **Soubeyran**, née **Louise Defaysse**, né à Dieulefit en 1754, marié le 20 Janvier 1782 à *Jeanne Louise Tardieu*, décédé à Dieulefit le 31 mars 1833, fut à son tour l'auteur d'une deuxième branche cadette, éteinte aujourd'hui dans les mâles ; sa descendance est actuellement représentée, à ma connaissance du moins, par les petits-enfants et arrière-petits-enfants de mon grand-oncle *Jean Jacques DEFAYSSE* par les enfants et les arrière-petits-enfants de sa sœur, ma grand'mère **Soubeyran**, née *DEFAYSSE*, et par les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants d'*Emilie Boigeol*, née *Chauffert-Defaysse*.

Tandis que la branche aînée, fixée à Vesc, se voua à l'agriculture, les deux branches restées à Dieulefit continuèrent le métier de tondeur et d'apprêteur de drap, qui paraît avoir été celui de leurs ancêtres, pendant deux générations, au moins dans la branche de *Jean Jacques DEFAYSSE* : mon grand-oncle *Jean Jacques Antoine Defaysse* quitta en effet Dieulefit de bonne heure pour aller à Lyon, d'où il partit pour aller au Japon, où il se fit une belle situation dans le commerce des soies.

Je ne puis pas songer à donner ici une généalogie complète et détaillée de la famille Defaysse ; je dois me borner à condenser dans les tableaux généalogiques que je consacre à ses diverses branches les notes très nombreuses que j'ai recueillies sur chacune d'elles.

La famille DEFAYSSSE a occupé dans les annales dieulefitoises une place des plus honorables, et autant que j'ai pu en juger en parcourant nos archives communales, ses membres ont été, dans le courant de plus d'un siècle, aux premiers rangs de notre population dans toutes les manifestations de sa vie publique, depuis le jour où ils m'ont paru avoir embrassé, avec enthousiasme, les idées de notre grande Révolution, en 1789. Mais le plus célèbre de tous est le Major *Joseph David DEFAYSSSE*, qui se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, jusqu'à devenir une des illustrations les plus authentiques dont puisse s'enorgueillir à juste titre notre petite cité.

Le Major (grade correspondant à celui de lieutenant-colonel) *Joseph David DEFAYSSSE*, cousin germain de mon trisaïeul *Jean Jacques DEFAYSSSE*, naquit à Dieulefit le 5 février 1775, d'Antoine Defaysse et de Louise Fabre. Engagé volontaire à 18 ans (en octobre 1791) dans les armées révolutionnaires, et entraîné quelques années plus tard, suivant le mot d'Albert Sorel, « *par le courant le plus véhément et le plus riche de puissance humaine que jamais l'histoire ait vu se déchaîner* », il fut, avec quelques-uns de nos compatriotes dont on aimerait connaître les destinées, de « *cette marche triomphale qui pendant vingt ans devait se dérouler dans les plaines du Pô, du Danube et de l'Elbe, les sables de l'Egypte, les sierras de l'Espagne, les neiges de la Russie, et les coteaux de la Brie et de Mont-Saint-Jean* » et poursuivit une carrière militaire qui résuma dans ses destinées, en les réduisant à sa taille, les destinées mêmes de celui dont il devait être un soldat subjugué et enthousiaste.

Voici ses états de service tels que je les ai relevés dans nos papiers de famille :

« Grenadier, le 8 octobre 1791, dans le 1^{er} bataillon des volontaires de la Drôme, « il partit, en 1792, pour l'armée des Alpes ; passa fourrier et sergent les 4 juin et « 15 septembre 1793 ; fut nommé sous-lieutenant, le 1^{er} frimaire an III et reçut un coup « de baïonnette à la main gauche le 28 messidor suivant dans la vallée de l'Arche. A l'armée « d'Italie, avec le bataillon de la Drôme, devenu le 20 fructidor 209^e demi-brigade « d'infanterie, puis 85^e demi-brigade de ligne le 1^{er} messidor an IV, enfin 85^e régiment « de même arme en l'an VII, il se distingua pendant les campagnes des ans IV et V, « et se trouva au siège de *Mantoue* au mois de messidor an IV, et au combat de *Castiglione*, « le 18 thermidor ; prisonnier au combat de *Rivoli*, le 25 brumaire an V, et rendu par échange « le 14 messidor, il embarqua avec son corps pour l'*Egypte*, le 30 floréal an VI et combattit « aux *Pyramides* aux deux journées d'*Aboukir* et *Héliopolis* ; le 29 germinal an VIII, au siège « du *Caire* à la tête de 15 grenadiers il se jeta l'un des premiers dans une redoute défendue « par 50 turcs et s'en empara après les avoir presque tous égorgés ; nommé lieutenant par le « général Kléber le 16 floréal suivant, il rentra en France après la capitulation d'Alexandrie, « servit à l'armée des côtes de l'Océan (camps de Bruges et de Saint-Omer) durant les ans « XII et XIII, et, membre de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII, il combattit « à *Austerlitz*, à *Iéna*, passa capitaine le 28 octobre 1806, prit part au combat de *Pulstuck*, « ainsi qu'aux batailles d'*Eylau* et de *Friedland* ; resté dans les cantonnements de la *Prusse* « durant l'année 1808, il fit encore les campagnes de 1809 à la grande armée d'Allemagne. « Le 14 avril, à l'assaut de *Ratisbonne*, il monta trois fois à la brèche sous les yeux « du maréchal Lannes, qui le fit nommer chef de bataillon le 29 du même mois ; blessé « à la bouche d'un coup de biscaïen le 6 juillet 1809 à la bataille de *Wagram*, nommé « commandant d'armes de 4^e classe le 14 août, il reçut le lendemain une dotation de 2.000 « francs ; envoyé au fort de *Venasques (Espagne)* le 10 février 1810, il venait d'en prendre le « commandement lorsque, le 16 mai, attaqué par plus de 600 miquelets, il chargea l'ennemi « et le repoussa après lui avoir fait essuyer une perte considérable en morts et en blessés. « Le 25 du même mois il pénétra dans la vallée d'*Arau*, dont il assura la conquête, s'empara « de 5 pièces de canon, de 900 fusils et effectua le désarmement des insurgés. Le succès « de cette expédition lui mérita le titre de Chevalier de l'Empire par brevet du 18 août.

« Le 20 octobre suivant, 700 insurgés conduits par Deffer, chef des guerillas vinrent
 « l'attaquer de nouveau ; il n'avait sous ses ordres que 180 « combattants, cette poignée
 « de braves lui suffit pour repousser l'ennemi auquel il tua 20 hommes et lui fit un grand
 « nombre de prisonniers ; ce fait d'armes fut mentionné dans un ordre du jour daté
 « du quartier général de Mora le 1^{er} novembre 1810 ; pendant la campagne de 1811, envoyé
 « à la tête d'une colonne mobile de 300 hommes contre les bandes qui infestaient le haut
 « Aragon, il tomba dans la nuit du 14 au 15 mars sur celles de Solano, de Rocomora,
 « de Caracalla et de Baella, prit Solano qui commandait en chef ainsi que 66 hommes dont
 « 10 officiers, poursuivit l'ennemi, l'atteignit et en tua les 2/3, passant le reste par les armes.
 « Par cette action d'éclat il fut encore une fois mis à l'ordre du jour de l'armée le 18 mars
 « 1811, nommé major du II^e régiment d'Infanterie de ligne le 8 mars 1813, conservé
 « en activité pendant les premiers mois de la Restauration, fait chevalier de Saint-Louis
 « le 19 octobre, admis à la demi-solde le 22 du même mois, et rappelé à l'activité le 11 avril
 « 1815, il obtint le commandement supérieur des 11^e et 12^e bataillons d'élite de la garde
 « nationale du Bas-Rhin ; il servit à l'armée du Rhin durant la campagne des Cent Jours,
 « renvoyé dans ses foyers le 5 septembre 1815 et admis à la retraite le 14 septembre 1816,
 « le major Defaysse se fixa à Valence où il mourut le 2 avril 1846 ; ses dernières paroles
 « furent, paraît-il, « *nous montâmes à l'assaut* ».

Il serait difficile de voir des états de service plus beaux que ceux de *David Joseph DEFAYSSE*, c'est toute la merveilleuse épopée napoléonienne qu'ils font passer devant nos yeux ; plusieurs fois blessé, nommé pour ses exploits, sergent, Lieutenant, Capitaine, Chef de bataillon, Major (ou lieutenant-colonel), Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Empire, le petit grenadier de 1791, par ses visites à Dieulefit où habitait sans doute sa femme *Marie Astruc*, comme par ses lettres à sa famille, put faire éprouver à cette dernière comme un frisson du vent de gloire qui l'emportait, et la faire ainsi participer aux événements formidables dont un des siens était avec beaucoup d'autres un des héros et des acteurs immortels.

Le frère de mon arrière grand-père, *Jean Antoine DEFAYSSE*, né à Dieulefit le 15 octobre 1787, fut lui aussi un de ces héros qui avec leurs privations, leurs souffrances et leur sang écrivirent les pages de l'épopée napoléonienne, mais moins heureux que son cousin, le Major *DEFAYSSE*, il ne connut de cette époque que les heures les plus douloureuses et les plus sombres. Entré au service à l'âge de 19 ans, dans le 9^e bataillon principal du train d'artillerie le 28 février 1807, passé au 13^e bataillon bis de la même arme le 27 août 1808, brigadier le 6 février 1812, maréchal des Logis quelques jours après, le 21 du même mois, maréchal des Logis-chef le 21 septembre 1813, il fit les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811 en Espagne, et assista aux sièges de *Rose*, *Gironne* et *Ostalrich* en Catalogne ; fait prisonnier par les Espagnols le 10 avril 1811 au fort de *Filguière*, il fut rendu par ces derniers le 17 juillet de la même année, et partit rejoindre la grande Armée, avec laquelle il fit la campagne de Russie en 1812 ; il prit part à la bataille de *Mojaisk* près Moscou, et sortit les pieds gelés de cette lamentable retraite où périrent des milliers et des milliers de ses camarades ; guéri, il fit la campagne de Saxe en 1813 et assista aux batailles de *Lutzen*, de *Bautzen* et de *Leipzig* ; rentré en France, il fit encore pour défendre le sol de la Patrie envahie, cette prestigieuse campagne de 1814, et après la catastrophe irrémédiable et la chute de son Empereur, fut renvoyé dans ses foyers en congé illimité le 13 septembre de cette même année, sans avoir jamais pu obtenir la gratification que le Lieutenant-Général Comte d'Anthouard avait demandée pour lui.

Enfin, un oncle encore de mon arrière grand-père, le Commandant *Louis TARDIEU*, se distingua également parmi tous les enfants de Dieulefit que le courant révolutionnaire vint arracher à leur famille pour les entraîner vers la gloire. Né à Dieulefit le 1^{er} décembre 1771 de *Jean Tardieu* et de *Louise Tardieu*, il s'enrôla à 19 ans dans le 1^{er} bataillon des volontaires de la Drôme. Caporal le 8 octobre 1791, sergent le 11 novembre de l'année suivante, il fut nommé lieutenant à la 3^e Cohorte Lombarde le 5 novembre 1796, par ordre du général Bonaparte. Promu capitaine le 25 février 1797, sur le champ de bataille, à l'affaire de Faenza, chevalier de la Couronne de fer le 30 mai 1809, chevalier de la Légion d'Honneur le 17 juillet de la même année, il passa chef de bataillon le 9 novembre 1810. Il servit ainsi avec éclat, pendant près de 24 ans, dans les armées révolutionnaires, puis dans les armées Impériales, jusqu'au jour où il fut blessé d'un coup de feu à la tempe droite, le 27 septembre 1813, au combat de Laybach, en Illyrie. Notre cousin, le D^r *Bérard-Defaysse*, comme moi son arrière-petit-neveu, conserve soigneusement dans ses archives de famille, la pièce officielle établissant les états de services de ce glorieux soldat. Ce dernier n'a pas laissé de postérité, si je ne me trompe, et son nom, dans sa branche naturellement, ne serait plus porté actuellement à ma connaissance que par son arrière petit-neveu, notre cher cousin et ami *Adrien TARDIEU* et le fils de celui-ci.

Les TARDIEU m'ont paru être très nombreux dans notre région. Deux familles de ce nom seulement nous intéressent. Pour la première, originaire de Poët-Laval, où j'ai trouvé ses membres établis comme drapiers déjà au commencement du XVIII^e siècle, j'ai pu remonter jusqu'à *Nicolas TARDIEU*, décédé à Poët-Laval le 30 mars 1699, « hors l'Eglise », dont le petit-fils *Jean TARDIEU* épousa le 1^{er} février 1752 *Louise TARDIEU*, issue elle-même d'une deuxième famille de ce nom, dont les membres étaient également établis comme drapiers à Dieulefit. Pour cette deuxième famille, j'ai pu remonter jusqu'à l'arrière-grand-père de *Louise TARDIEU*, *Louis TARDIEU*, né vers 1611, décédé à Dieulefit le 5 juillet 1682. C'est par la fille de *Jean TARDIEU* et de *Louise TARDIEU*, notre trisaïeule *Jeanne Louise TARDIEU*, sœur aînée du Commandant *TARDIEU*, que nous nous rattachons à la fois aux deux familles susmentionnées des TARDIEU de Poët-Laval et des TARDIEU de Dieulefit.

Si je me suis aussi longuement étendu sur la part prise par le Major *DEFAYSSE*, par mon arrière-arrière-grand-oncle *TARDIEU*, et par mon arrière-grand-oncle *DEFAYSSE*, aux événements auxquels ils ont assisté, c'est que j'ai voulu faire ressortir combien y furent mêlés avec eux, tous ceux qu'ils avaient laissés à Dieulefit : pères, mères, frères, sœurs, cousins, par eux et avec eux, c'est toute notre famille qui eut le privilège de vivre une époque unique dans l'histoire du monde. Et parce que plusieurs des nôtres y assistèrent et y prirent part, et qu'un grand nombre d'autres vibrèrent avec eux et toute leur génération, il nous semble que ces événements nous deviennent plus proches, nous sommes saisis nous-mêmes, et à notre tour, entraînés, comme emportés à la suite de celui qui demeure toujours, selon le mot de Victor Hugo « *au-dessus de L'Europe comme une vision extraordinaire.* »

Je n'ai jamais réalisé plus profondément la vérité et la signification des lignes que je viens d'écrire que lors de ma dernière visite au tombeau de Napoléon aux Invalides. J'étais tellement ému, que malgré moi mes yeux se mouillèrent, et que je compris seulement alors ce que put être, ce que fut l'Empereur, dans tout l'éclat de sa puissance et de sa gloire, comme dans l'excès de son malheur et de son infortune, pour tous ceux dont je viens de rappeler la mémoire.

La génération qui suivit connut d'autres sentiments, une autre personnalité éminente de la famille *DEFAYSSE*, mon grand-oncle *DEFAYSSE*, va nous permettre d'en juger.

Mon oncle *Jean Jacques Antoine DEFAYSSE*, fils de *Jacques DEFAYSSE* et de mon arrière grand'tante **Marguerite Soubeyran**, fut un homme d'une grande valeur morale, avec des convictions fortes aussi bien dans le domaine religieux que dans le domaine politique. Républicain ardent et démocrate convaincu, il dut à ses convictions, comme à son caractère, de jouer dans les luttes politiques qui passionnèrent notre petite cité au milieu du XIX^e siècle, un rôle de premier plan.

Je n'ai pas la prétention, naturellement, d'entreprendre et de faire ici une étude approfondie sur les événements politiques qui précédèrent et suivirent la Révolution de 1848. Mon ambition est plus modeste, je veux essayer seulement, en terminant ce chapitre, de rappeler les répercussions qu'eurent ces événements dans la vie de notre famille et de la population dieulefiteoise, d'après nos archives familiales et le récit qu'en a laissé l'abbé *Robin* dans son histoire manuscrite et inédite de Dieulefit.

Chacun sait que la grande conquête de la Révolution de 1848 fut celle du suffrage universel, et que l'Assemblée législative issue de cette Révolution, revenant sur cette conquête, dépouilla par la suite du droit de voter, un grand nombre d'ouvriers, par la loi du 31 mai 1850 ; on sait aussi que c'est la rancune que ces derniers conçurent contre cette Assemblée qui permit au Prince-Président, en proclamant le rétablissement du suffrage universel, d'opérer le coup d'Etat de décembre 1851, sans rencontrer de résistance sérieuse dans les éléments populaires de la Capitale. Il en fut de même dans toute la France, et si dans quelques départements, dans la Drôme en particulier, des velléités de résistance s'affirmèrent, elles furent bien vite réprimées. La région de Dieulefit, Bourdeaux, Crest et Die, fut dans notre département le centre du mouvement de protestation qui éclata contre le coup d'Etat, immédiatement après le 2 décembre. Nos populations rurales, affiliées aux Sociétés secrètes dites des « Montagnards » (ces sociétés comptèrent jusqu'à 30.000 membres dans notre département) avaient puisé dans leurs sections ces principes de républicanisme ardent dont on les sent encore nourries aujourd'hui, et qui expliquent l'influence que les termes : « les rouges », « les blancs » exercent encore sur elles. Toutes ces Sections furent autant de foyers d'où partit et se propagea l'incendie, et la protestation contre le coup d'Etat prit rapidement dans les vallées du Jabron, du Roubion et de la Drôme la forme d'un soulèvement en armes qui échoua lamentablement sous les murs de la ville de Crest. Les insurgés, bien vite dispersés après un court combat, s'en retournèrent immédiatement chez eux, tandis que les principaux chefs s'enfuyaient à l'étranger ou étaient arrêtés et emprisonnés à la Tour de Crest, avec les personnes les plus compromises.

Les idées avancées de mon oncle *Jean Jacques DEFAYSSE* l'avaient fait nommer président de la section des « Montagnards » de Dieulefit, dont un nommé *Benjamin Laurie*, horloger, était secrétaire, et le pharmacien *Darier* un des membres influents ; il fut ainsi mêlé, dans une mesure qu'il m'a été impossible de déterminer, au mouvement dont je viens de parler, et dont le curé *Robin* nous a conservé un récit qui est la seule source à laquelle nous puissions nous reporter pour revivre les jours troublés que traversa notre population dieulefiteoise dans ce mois de décembre 1851.

Je laisse la parole au savant historien de Dieulefit :

« Dans la semaine qui suivit l'acte de Louis Napoléon, les Sociétés « secrètes de Dieulefit et des environs s'agitèrent, leurs agents allaient partout porter le « mot d'ordre. Le samedi six décembre arriva : tout paraissait tranquille, mais l'on voyait « les rues plus fréquentées que d'habitude. Les cabarets, les cafés étaient remplis plus « que d'ordinaire. Les « rouges » circulaient de toutes parts, plus affairés, plus silencieux, « plus mystérieux. Cependant, on ne pouvait croire à ce qui arriva dans la nuit suivante. Un « monsieur revenant de ses terres, dans le territoire de Comps, me disait sur le soir : « *Je ne « sais pas ce qui se trame, mais il y a quelque chose d'extraordinaire. J'ai vu trois « hommes armés le long*

« de mes terres. En m'apercevant, ils n'ont pas osé s'avancer, mais ils ont appelé un de mes
« ouvriers, et lui ont parlé secrètement. L'ouvrier que j'ai interrogé, n'a rien voulu me dire.
« Les principaux chefs des Sociétés se sont réunis chez l'un d'entre eux et se sont enfermés
« dans une chambre. Il y a quelque chose qui se trame dans l'ombre. » Dans la
« soirée, l'on voyait des jeunes gens, des hommes circuler par les rues, des groupes se
« réunir. Le brigadier et trois de ses gendarmes, étaient à Montélimar, par ordre du
« sous-préfet, pour prêter aide et secours, car on s'attendait à quelque manifestation, et on
« avait même donné ordre d'enlever le battant des cloches, de fermer les clochers. Le seul
« gendarme qui restait à Dieulefit, homme déjà âgé, parcourait les rues, observait et ne
« disait mot, ainsi que le commissaire de police et le garde-champêtre. Les honnêtes
« gens (sic), les hommes de paix étaient inquiets ; mais, comme on ne savait rien de précis
« sur le projet des « rouges », on fut se coucher assez tranquille.

« Vers minuit ou une heure du matin de la nuit du samedi au dimanche, tous
« les membres de la Société furent sous les armes : alors commença l'inquiétude dans chaque
« famille où se trouvait quelque « rouge ». Les femmes et les enfants qui jusque-là ignoraient
« ce qui devait arriver, ouvrirent les yeux et suppliaient leurs pères, leurs époux, leurs frères
« de ne pas les abandonner, de ne pas s'exposer. Il y eut des combats de tendresse, d'amour,
« de larmes entre les pères, les mères et les enfants ; mais rien ne pouvait fléchir ces hommes
« liés par leurs serments et que la crainte (sic) plutôt que la volonté faisait marcher.

« En même temps on voyait arriver dans le quartier des Raymonds, des bandes
« armées, de Vesc, de Montjoux ; au Savelas, on voyait aussi défiler ceux de Comps ;
« ceux de Poët-Laval, de Châteauneuf-de-Mazenc, de la Roche-Saint-Secret, Teyssières,
« arrivèrent aussi armés et se réunirent sur la place Châteauras au nombre de douze
« à quinze cents. Cette réunion se fit sans bruit, en sorte que tout ce monde était à Châteauras
« sans qu'on n'en sût rien.

« Bientôt, cette armée s'arrangea en bataillon divisé par sections, ayant à leur tête
« un chef et s'avança vers la place de l'Eglise au son de trois tambours qui battaient la charge
« et au son de la Marseillaise. Au bruit de ces tambours, aux chants lugubres (sic) de cette
« masse d'hommes, je me hâte de m'habiller et de me mettre à ma fenêtre. Quelle ne fut pas
« ma surprise, mon effroi, de voir défiler cette armée improvisée. Mais d'où sortaient tant
« d'hommes ? Je croyais rêver. Tous se rangèrent sur la place. L'aspect de cette masse
« d'hommes armés de fusils, de faux, de haches était effrayant. Un chef et sept fusiliers
« se détachèrent et furent sommer Isidore Roche, sonneur, de leur livrer la clef du clocher.
« Ce qu'il fut obligé de faire. Ils montèrent ensuite au clocher et sonnèrent tant qu'ils
« voulurent. Le son de cette cloche, le bruit du tambour et quelques coups de fusils tirés
« en l'air glacèrent les habitants bien portants (sic) de terreur et d'effroi. Cependant,
« M. Roman, adjoint au maire, et le commissaire de police se rendirent sur la place.

« M. Roman engagea les chefs et tous ces hommes égarés à mettre bas les armes et
« à se retirer tranquilles, et leur fit voir la folie de leur entreprise. Sa voix fut couverte
« par les cris : « Non ! non ! », Darier, leur chef catholique, apostat (sic) natif de Mirabel
« et exerçant la pharmacie depuis quelque temps à Dieulefit, répondit qu'ils ne voulaient faire
« de mal à personne et qu'ils allaient à Crest pour délivrer leurs frères prisonniers.

« On mit trois sentinelles à la porte de l'Eglise pour que personne n'y pénétrât, on m'a
« assuré qu'un protestant désignant ma demeure dit : « Il faut aller prendre le curé et le
« mener avec nous » et qu'un catholique lui répondit aussitôt : « Ne touchons pas à cette
« corde si nous voulons être d'accord ».

« Vers trois heures du matin, un roulement de tambour annonça le départ, et on prit
« la route de Bourdeaux en chantant, se dirigeant sur Crest, puis sur Valence, et de là sur ...
« Paris! Ces malheureux (sic) avaient tellement fasciné les masses qu'ils leur avaient fait
« croire que les troupes étaient avec eux. La frayeur fut grande à Dieulefit et la douleur ne le
« fut pas moins dans les familles. Une fois sortie de Dieulefit, la colonne rompit ses rangs
« et chacun marcha à son gré ; quelques-uns des plus déterminés furent mis à l'arrière pour
« stimuler les traînants et arrêter ceux qui, perdant courage, voudraient se retourner.
« Cette précaution n'était pas inutile, car déjà beaucoup regrettaient leur geste, et nombre
« d'hommes qui marchaient dans les rangs de la révolte gémissaient de se trouver au milieu
« des pires mauvais sujets (sic) que le pays comptait et pleuraient tout le long de la route.

« Arrivés à Bourdeaux, les insurgés déjeunèrent comme ils purent ; leurs associés
« de cette localité étaient partis. Certains, n'ayant pas de quoi payer un déjeuner repartirent
« à jeun. Arrivée à Saôu, la colonne rencontra les insurgés de Bourdeaux, Manas,
« Pont-de-Barret, Charols et autres villages de la vallée du Roubion. Tous réunis,
« ils formèrent, dit-on, un contingent de cinq à six mille hommes. A Saôu, ils bivouaquèrent
« un certain temps, et de là les insurgés partirent pour Crest divisés par sections.
« Chaque pays marchait sous la conduite de ses chefs particuliers.

« A la vue de Crest, la colonne s'arrêta dans un bas-fonds non loin de la chapelle
« d'Auray. Là on décida que les républicains de Bourdeaux marcheraient les premiers,
« ensuite ceux de Pont-de-Barret, puis ceux de Dieulefit. Lorsque la colonne sortit du ravin,
« elle aperçut des gendarmes qui masquaient une pièce de canon ; ils s'écartèrent, et le canon
« partit. Ce canon n'était chargé qu'à poudre et on ne le tira que pour porter l'épouvante dans
« les rangs des insurgés. Après ce coup qui troubla assez ces soldats d'un jour, les gendarmes
« et les canonniers partirent au galop dans la direction de Crest et reçurent la décharge
« de quelques coups de fusil qui n'atteignirent personne.

« Les insurgés encerclèrent Crest. Certains voulaient l'emporter d'assaut, d'autres
« par d'autres moyens. Crest n'était défendu que par quelques soldats, quelques artilleurs
« et deux pièces de canon ; mais il manquait des chefs et une direction aux insurgés. Dès que
« le premier coup de canon partit, ils virent des arbres brisés par les boulets, la frayeur
« s'empara du plus grand nombre d'entre eux et ils prirent la fuite. Un grand nombre se battit
« avec plus de courage, mais sans tactique. Cinq ou six hommes furent tués, quelques-uns
« blessés plus ou moins grièvement et bientôt la campagne fut couverte de fuyards
« qui regagnaient leurs foyers, en proie à la frayeur, au froid et à la faim. Cependant les chefs
« se réunirent sur le soir, et, voyant que leur coup était manqué, ils abandonnèrent le terrain,
« délaissèrent ceux qu'ils avaient séduits par leurs folles promesses et leurs mensonges,
« cherchèrent à se mettre en sûreté sans se soucier des autres. Le président de la Société,
« Defaysse, le secrétaire Laurie gagnèrent la montagne pour se rendre en Piémont et furent
« arrêtés à Gap d'où on les amena chargés de chaînes, Darier, l'orateur du parti, Darier
« le boute-feu, Blancard, Batonier, principaux chefs, furent cachés par les principaux
« protestants, et ensuite conduits en sûreté en Suisse ... Cependant que faisait-on à Dieulefit
« pendant que nos insurgés se dirigeaient sur Crest ? Jamais le pays ne fut plus tranquille.
« La plupart des familles étaient dans la tristesse, d'autres se réjouissaient et pensaient que
« leurs époux ou frères allaient revenir avec des richesses. Les rues étaient désertes,
« les offices se célébraient avec calme. On craignait la défaite, on redoutait le succès.

« Quelqu'un monta sur Saint-Maurice, entendit gronder le canon vers Crest et vint
« en apporter la nouvelle, ce qui glaça d'effroi les familles des insurgés. Nos Messieurs,
« prévoyant la défaite, invitèrent les cafetiers à rester ouverts toute la nuit parce qu'ils
« disaient : « *Ces malheureux vont revenir accablés de fatigue, de soif, de faim !* » En effet
« ils rentrèrent, mais ce ne fut pas dans les cafés que se rendirent ces malheureux.

« Les insurgés étaient partis dans la nuit du samedi au dimanche comme je l'ai dit, « et revinrent dans celle du dimanche au lundi, Ils revinrent par divers chemins et par petites « troupes et laissèrent leurs armes un peu partout, mais revinrent le plus secrètement « possible. Les gendarmes de retour de Montélimar, se mirent sur la route de Comps, mais « ne mirent personne en prison. Parmi les hommes de Dieulefit, il n'y eut qu'un blessé sur le « cou-de-pied par un biscaïen. Le lundi ils reparurent tous dans les rues de Dieulefit comme « des gens qui n'étaient pas partis pour la « vogue » de Crest (c'est le nom que l'on donna « en plaisantant à ce voyage). Et maintenant qu'allait faire l'autorité ? C'était la question que « se posaient avec effroi les familles compromises ... Le quinze du mois de Décembre, « arriva de Bourdeaux, un bataillon de 600 hommes du 15^e régiment d'infanterie ; à sa tête « marchait un canon et des fourgons chargés de munitions. Au milieu de ses rangs étaient « 24 hommes de Bourdeaux que l'on conduisait dans les prisons de Montélimar. L'arrivée « de ce bataillon causa de l'enthousiasme dans le pays, mais aussi beaucoup d'alarmes. « Arrivé le 15, ce bataillon repartit le 18 et emmena quinze habitants de Dieulefit. »

J'arrête là la citation du curé Robin ; encore plus que l'extrait que je viens d'en donner, la suite du récit manque manifestement de l'objectivité que l'on eût aimé y trouver.

J'ai sous les yeux une pièce, assez rare, que mon cousin Léo Bertrand a bien voulu sortir pour moi de ses archives de famille ; c'est un tableau qui sous le titre : « *Honneur aux citoyens victimes du coup d'Etat, décembre 1851* », donne les noms de tous ceux qui furent arrêtés et frappés d'une condamnation ; par l'indication de toutes les communes dont ils étaient originaires, on peut situer exactement la région du soulèvement. Sur 198 citoyens arrêtés, 3 furent déportés à Cayenne, 2 expulsés de France, 7 déférés en Conseil de Guerre ; contre les 186 autres, le tableau totalise « 1.135 ans d'Afrique » (sans que je sache exactement ce que ces « années d'Afrique » ont pu représenter).

J'ai relevé dans ce tableau les noms des 21 dieulefitois suivants :

<i>Baral</i> Paul-Elie, 36 ans, boulanger, célibataire	5 ans d'Afrique
<i>Berton</i> Aimé, 45 ans, menuisier, marié, 5 enfants.....	5 ans —
<i>Chavagnac</i> Hippolyte, 26 ans, cultivateur, célibataire	10 ans —
<i>Cordeil</i> Louis, 41 ans, menuisier, veuf, 1 enfant.....	10 ans —
<i>Cornu</i> Louis, 44 ans, maçon, marié, 4 enfants	5 ans —
<i>Defaysse-Soubeyran</i> , 38 ans, négociant, marié, 1 enfant	Conseil de guerre
<i>Espagne</i> René, 37 ans, tisseur de drap, marié, 2 enfants	10 ans d'Afrique
<i>Estival</i> François, 27 ans, bottier, marié, 1 enfant	5 ans —
<i>Fargeat</i> Jean, 35 ans, cordier, marié, 1 enfant	5 ans —
<i>Farnalier</i> Cyprien, 31 ans, tisseur de drap, marié, 2 enfants	5 ans —
<i>Fuzier</i> Martin, 36 ans, cordier, marié, 6 enfants.....	10 ans —
<i>Gallien</i> Camille, 19 ans, cultivateur, célibataire	5 ans d'Afrique
<i>Gleyse</i> François, 54 ans, cafetier, marié	5 ans —
<i>Julien</i> Joseph, 23 ans, mégissier, célibataire	5 ans —
<i>Laurie</i> Benjamin, 32 ans, horloger, célibataire	10 ans —
<i>Maillet</i> François, 38 ans, maçon, veuf.....	5 ans —
<i>Matrat</i> Jules-Victor, 29 ans, serrurier, marié, 1 enfant.....	5 ans —
<i>Metifiot</i> Etienne, 54 ans, propriétaire, marié, 4 enfants.....	5 ans —
<i>Prudent</i> Camille, 35 ans, propriétaire, célibataire	5 ans —
<i>Roustant</i> François, 55 ans, tailleur d'habits, marié, 1 enfant	5 ans —
<i>Thomé</i> Mathieu, 45 ans, médecin, célibataire	5 ans —

Deux dieulefitois des plus compromis, *Blancard* et *Darier*, ne figurent pas sur le tableau, ils avaient pu se cacher chez un nommé Bouvier et se soustraire à toutes les recherches ; ils purent ensuite gagner, la Suisse où les descendants de Blancard (Louis) existent encore.

Mon oncle DEFAYSSSE se serait enfui avec Darier, d'après l'abbé Robin, et aurait été arrêté à Gap ; il fut en réalité arrêté à Veynes, avec Benjamin Laurie, et ramené avec ce dernier, tous les deux chargés de chaînes, d'abord à Nyons, en passant par Remuzat, puis à Montélimar, où il subit un premier interrogatoire ; conduit ensuite à Crest, où il fut enfermé dans la Tour, puis de là à Lyon, à pieds, et toujours enchaîné. Malade et ne pouvant plus marcher, il répondit aux gendarmes qui voulaient le forcer à continuer quand même : « Si vous voulez, traînez-moi », on le mit sur une charrette ; il fut hospitalisé à l'Hôpital de la Charité à Lyon. Mon oncle et ma tante vécurent à ce moment-là des heures terribles, leur petite fille Ernestine, âgée de 5 ans, était mourante, M. Théodore Morin fit une démarche auprès du Sous-Préfet de Montélimar, pour obtenir de ce fonctionnaire, la mise en liberté, sous caution, de mon oncle, et l'autorisation pour ce dernier de venir revoir sa fille une dernière fois ; la mise en liberté et l'autorisation sollicitées furent refusées. Déféré en Conseil de guerre, par décision de la Commission mixte, ainsi motivée : « *Organisateur des Sociétés secrètes. Chef supérieur des bandes qui ont tiré sur la troupe à Crest* », il fut jugé, encore malade, et condamné le 16 juin 1852, par le Conseil de guerre, à deux ans de prison et cinq ans de privation de ses droits civiques « *pour s'être rendu coupable de provocation au rassemblement des insurgés et affiliation comme chef aux Sociétés secrètes.* » Déporté à Belle-Isle, il fut gracié au mois de janvier 1853, après une démarche de sa femme, ma tante Defaysse, qui alla à Valence se jeter aux pieds de l'Empereur Napoléon III pour demander à ce dernier la grâce de son mari.

Si je n'avais craint de dépasser par trop les limites que je pouvais raisonnablement assigner à ces notes, j'aurais pu évidemment compléter ces dernières en priant M. le professeur Fourniol, de Valence, de bien vouloir me communiquer le travail très documenté et très complet qu'il a fait lui-même sur les événements et le mouvement que je viens de rappeler, en se servant des interrogatoires de tous les citoyens arrêtés, interrogatoires dont il a retrouvé les minutes aux Archives départementales à Valence. J'y eusse trouvé, à n'en pas douter, des détails extrêmement intéressants, tant sur l'origine du mouvement que sur la psychologie des citoyens arrêtés. Mais cela m'eût entraîné beaucoup trop loin. Il était d'ailleurs suffisant pour remplir le but que je m'étais proposé, d'évoquer seulement le souvenir des événements donc je viens d'esquisser l'histoire. C'est à quoi je me suis essayé, en laissant à ces événements le soin de nous faire revivre avec la population dieulefitoise, et en particulier avec tous les membres des deux familles SOUBEYRAN, et DEFAYSSSE, les heures pleines d'angoisse qu'ils vécurent eux-mêmes en ces jours troublés, il y aura bientôt un siècle.

Les descendants
de DAVID DEFAYSSÉ
marié à Anne VINCENT

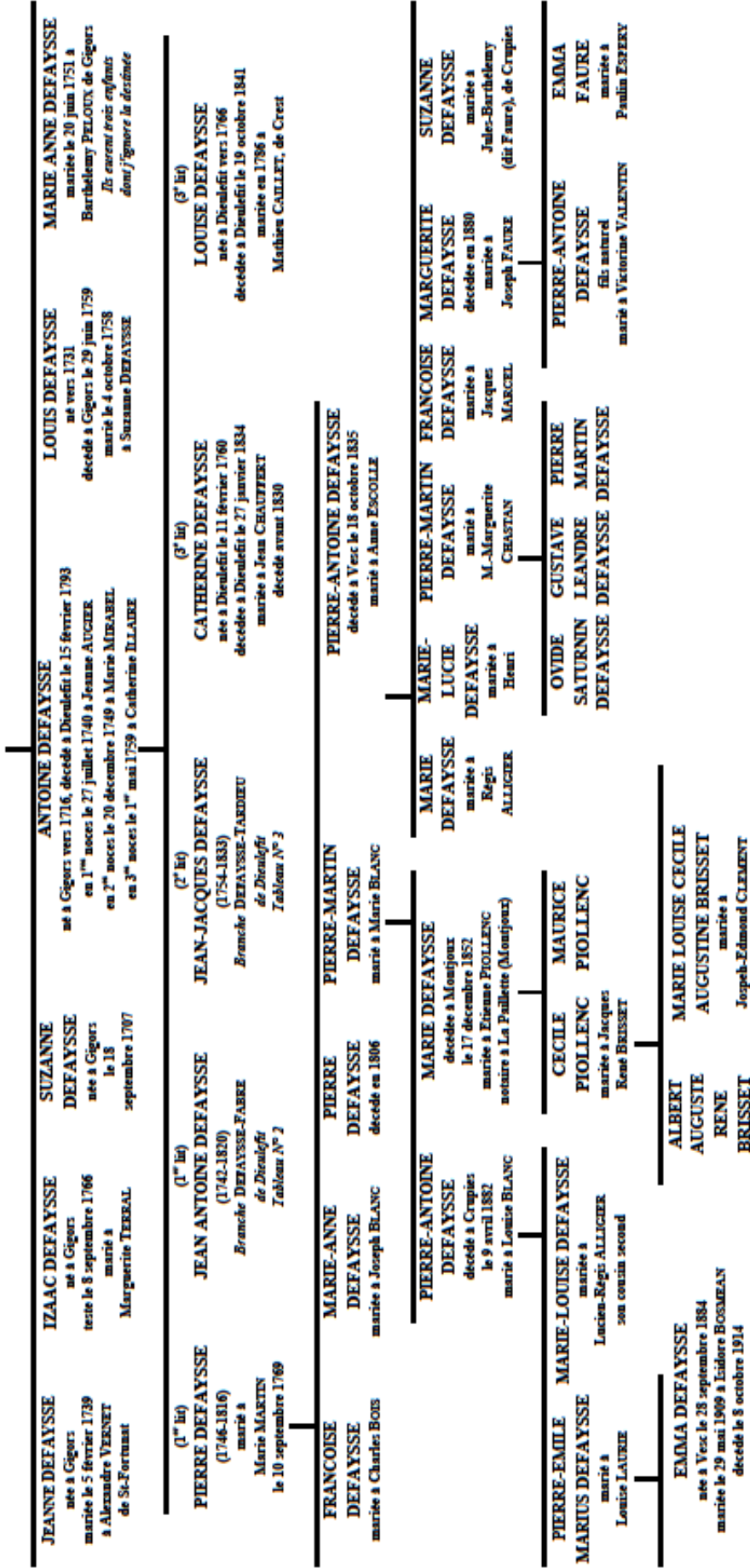
FAMILLE DEFAYASSE

DAVID DEFAYASSE

de Gégors
Marié à Anne VINCENT

LES DEFAYASSE DE VESC

Tableau N° 1



FAMILLE DEFAYASSE

LES DEFAYASSE-FABRE
DE DIEULEFIT

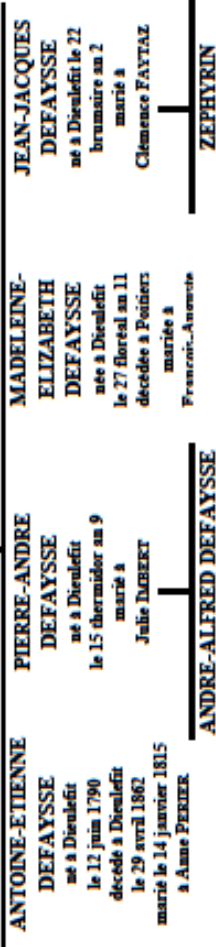
Tableau N° 2

JEAN-ANTOINE DEFAYASSE

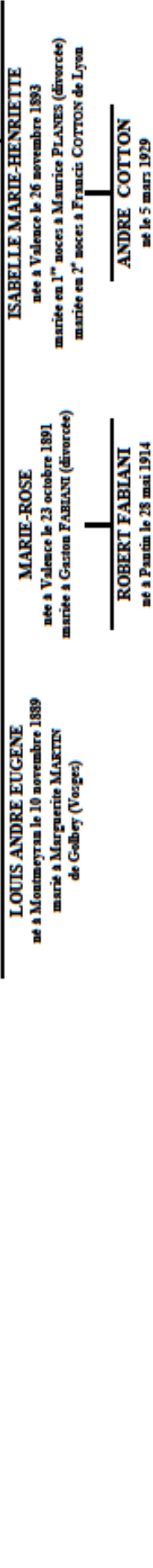
né à Dieulefit le 17 septembre 1742
décédé à Dieulefit le 8 décembre 1820
marié en 1764 à Louise FABRE
décédée avant 1802



13 enfants dont 4 survivèrent



ANDRE-ALFRED DEFAYASSE



FAMILLE DEFAYSSÉ

JEAN-JACQUES DEFAYSSÉ

LES DEFAYSSÉ-TARDIEU

tondeur de drap

né à Dieulefit en 1754

décédé à Dieulefit le 31 mars 1833

marié le 20 janvier 1782 à

Jeanne-Louise TARDIEU, de Dieulefit

filles de Jean TARDIEU et de Louise TARDIEU

(c'est la sœur aînée du commandant Tardieu)

Tableau N° 3

LOUISE DEFAYSSÉ

née à Dieulefit

le 25 octobre 1782

décédée à Dieulefit

le 3 novembre 1862

mariée à

Angé-Rami MIRABEL

MARIE-LOUISE

MIRABEL

mariée à

Ulysse PROLLENC

JEAN-JACQUES DEFAYSSÉ

né à Dieulefit le 1^{er} janvier 1785

décédé à Dieulefit le 13 juillet 1838

marié le 30 octobre 1813

à MARIE-MARGUERITE

SOUBEYRAN

de Dieulefit

*Voir pour les descendants
de Jean-Jacques Defayssé
et de*

Marguerite Soubeyran

le tableau que je leur ai

consigné en XV/12

JEAN-ANTOINE DEFAYSSÉ

né à Dieulefit le 15 octobre 1787

décédé à Lyon le 18 mai 1855

en 1^{er} noces, marié le 15 mai 1819

à Catherine PRUDANT

en 2^{es} noces, le 7 septembre 1823

à Marie-Madeleine TARDIEU

SUZANNE-EMILIE DEFAYSSÉ

née à Dieulefit le 11 août 1826

décédée à Dieulefit le 22 mai 1918

mariée le 20 avril 1844

à Jean-Jacques DEFAYSSÉ

son cousin germain

MARIE-LOUISE DEFAYSSÉ

née à Dieulefit le 4 septembre 1789

décédée à Dieulefit le 30 juillet 1874

mariée le 1^{er} décembre 1813

à Jean-Jacques CHAUFFERT

son cousin germain

elle eut 5

enfants dont

SUZANNE-EMILIE CHAUFFERT

née à Dieulefit

le 5 février 1831

décédée à Dieulefit

le 1^{er} décembre 1898

mariée à Cyrille-Paulin BOUJEOL

LEA BOUJEOL

mariée à

Victor NOYER

PAUL BOUJEOL

marié à

Emma ROUSSIN

MARIE BOUJEOL

mariée à

Henri-Louis ARBOUSSET

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT

(BRANCHE CADETTE)

CHAPIRE XVI

Antoine (IV) Soubeyran

ANTOINE ABRAHAM SOUBEYRAN naquit a Dieulefit le 18 août 1783, de *ANTOINE* (III) SOUBEYRAN et de *Marie VACHON*. Il fut baptisé le 24 du même mois « au désert » par le pasteur Rozan, et eut son oncle *PIERRE ABRAHAM* SOUBEYRAN comme parrain et sa grand'mère maternelle *Antoinette REVOUL*, comme marraine.

Voici son acte de baptême, tel que je l'ai relevé dans le registre du pasteur Rozan :

« *L'an mil sept cent quatre-vingt-treize et le dix-huit Aoust et né Antoine Abraham « Soubeyran au lieu de Dieulefit, fils légitime à Antoine Soubeyran, marchand chamoiseur, « et à Marie Vachon, a etoit baptisé par nous soussigné au désert le vingt quatre du dit mois « et an, en présence de s' Louis Daniel Jean-Laplace (1), négociant et de s' François Roman, « aussi négociant, tous les deux habitant au dit Dieulefit soussigné, le parrain a été s' Pierre « Abraham Soubeyran son oncle, aussi négociant et soussigné et la marraine Antoinette « Vachon née Ravoul sa grand mère habitant à Montjoux. »*

Agé seulement de quinze ans lorsque son père mourut, en 1798, il se trouva être, jeune encore, le soutien de sa vaillante mère. La situation précaire laissée par son père l'obligea, aussitôt qu'il fut en âge de le faire, à travailler comme ouvrier, puis comme « commis » (2) dans la « *Maison Morin et Cie* » **A** de Dieulefit, où sa mère était déjà entrée comme contremaîtresse, et où son frère *FRANÇOIS* entra aussi lorsque son âge le lui permit.

Il n'avait que 26 ans lorsqu'il fut nommé en 1809 comme contremaître à l'usine de la Combe ; il devait y rester pendant plus de 40 ans, jusqu' à sa mort, en 1850.

(1) LOUIS-DANIEL JEAN-LAPLACE, négociant (de la branche de Charles (1^{er}) JEAN-LAPLACE) fils de JACQUES JEAN-LAPLACE et de *Louise Chavagnac*, marié le 23 décembre 1780 à *Charlotte Chastan*, qui lui donna trois enfants. Associé à Pierre-Théodore Morin et François-Elie Sambuc, il fit partie de la Société de commerce « Morin et C^{ie} » depuis 1774 jusqu'à sa mort, en 1786 (il mourut subitement le 20 septembre, « hors l'Eglise »).

(2) C'est l'expression que j'ai trouvée dans les vieux livres de « Morin et C^{ie} » : Antoine Soubeyran, « notre commis ».

Il épousa le 20 octobre 1813 **(B)** une jeune fille de Dieulefit, *Marie Magdeleine DELHOSTE*, née à Dieulefit le 13 novembre 1795, d'*Annet Delhoste* **(C)** moulinier en soie, et de *Magdeleine Dufour* ; le contrat de mariage fut reçu le 15 octobre 1813 par M^e de Magnin, notaire à Dieulefit ; le mariage fut béni sans doute par le pasteur Louis Borel, que nous avons déjà rencontré.

Il mourut le 2 janvier 1850, à huit heures du soir, dans sa maison de la rue du Bourg, où il avait vécu toute sa vie, et fut enterré dans le cimetière protestant de Dieulefit, dans une concession achetée en 1848 par son fils notre grand-oncle Ovide Soubeyran, de Lyon.

De tous nos pères *ANTOINE ABRAHAM SOUBEYRAN* est un de ceux sur lesquels j'ai pu recueillir le plus de renseignements, soit que je les aie trouvés dans nos archives de famille, soit que je les aie reçus oralement dans les conversations que j'ai pu avoir avec des personnes qui l'avaient connu : notre cousine Arnaud-Soubeyran, à Montélimar, notre tante Defaysse, et une vieille dame, M^{lle} Louise Boigeol que je rencontrais chez mes parents, m'ont bien souvent parlé de lui. Je ne connais cependant aucun portrait ou photographie nous conservant ses traits et je ne sache pas qu'il en existe dans la famille.

D'une taille plutôt au-dessous de la moyenne, maigre, il avait la tête chauve et le visage entièrement rasé. Homme modeste, bon et pacifique, le trait suivant qui m'a été rapporté nous dit bien ce qu'était son caractère : il prisait beaucoup ; sa femme, notre arrière grand mère, trouvait peut-être qu'il en abusait, aussi pour éviter toute discussion, ne rentrait-il jamais chez lui, en revenant de la Combe ou de ses jardins des Ubacs, sans laver son mouchoir à la fontaine du Cheminas (1). Travailleur infatigable, on m'a bien souvent raconté que sa journée finie, il travaillait encore à cultiver ou à améliorer ses terres des Ubacs, et que sans l'interrompre la nuit bien souvent l'y surprit. Très économe, il put non seulement, élever sa famille, mais encore trouver sur ses modestes appointements de quoi économiser et commencer à refaire une situation que les événements ou son père avant lui avaient bien compromise. C'est lui qui acheta, pièce après pièce, et forma, morceau après morceau, la maison et le grand jardin de la Malautière, où nous nous sommes élevés, et où ma chère mère et mon frère André habitent encore aujourd'hui.

Je crois bien (d'après les registres que j'ai eus sous les yeux) qu'il était diacre de l'Eglise Réformée de Dieulefit, sa place au Temple était dans le coin près, du premier pilier à gauche de la porte de la Sacristie.

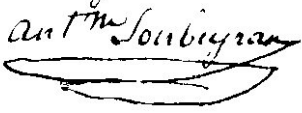

(1) Cette délicieuse fontaine existe toujours, et je ne passe jamais près d'elle, en allant aux Ubacs, sans regarder couler son eau fraîche et limpide et sans donner une pensée pieuse d'affection filiale et de respect à celui qui si souvent s'y arrêta autrefois.

L'an mille sept Cent quatre Vingt trois & le
 Dix huit avrill & Me antoine abraham soubeyran
 aubin de Dieulfit, fils legitime d'antoin soubeyran
 & a marie Yachon, a Avit Baptisé au nu.
 battisé a desir de Le vingt quatre jour d'avoil
 & au presens de fr Louis Daniel Jean Laplace
 Neut & de fr francois Roman, aussy neut tous
 Les deux habitans au Dieulfit soubigné Le
 Parain a été fr Pierre abraham soubeyran
 son oncle, aussy Neut & soubigné & La Maraine
 antoinette Yachon ne Ravoul, sa Grand mere habitant
 a monjour & Marchy Chamoussé. a l'abace.
 fr Roman soubeyranzayné soubigné cuse
 a Val de l'Uz & fr Yachon Roman pasteur

Acte de baptême d' Antoine-Abraham

Soubeyran (mon arrière-grand-père)

Lisez les conventions ci-contre entre Antoine Soubeyran et Brisset aîné, serrurier ; c'est Antoine Soubeyran qui les a rédigées et écrites de sa propre main ; il écrit : entre nous « Monsieur » Brisset aîné, ... et Antoine Soubeyran... ; « Monsieur » Brisset cède., au dit Soubeyran, etc., c'est toute l'humilité, toute la modestie de mon arrière grand-père qui se font jour dans cette présentation des deux intéressés ; voyez également les deux signatures, celle d'Antoine Soubeyran à gauche, qui semble se faire toute petite, et à droite celle de « Monsieur » Brisset qui s'étale, orgueilleuse, si j'ose dire, comme pour souligner les réserves contenues dans l'acte qu'ils viennent de signer.

Entre Nous Soussignés M. Briset ciu^{re} Semard et —
 Dieulfit Et ant^m Soubeyran du même lieu Souma
 Couvrent de ce qui suit
 M. Briset vend de ce a perpétuité audit Soubeyran
 Le droit de faire passer l'eau de Tabron a l'extrémité d'icelle
 Pour qu'il possiede la tranquillité pour servir a l'irrigation
 De la propriété du dit Soubeyran la largeur du dit canal
 Et limite a un pied de largeur le prix de la dite vente est
 Fixé a la somme de quarante francs qui ont été comptés
 Présentement a M. Briset. Il est bien entendu que M. Briset
 en cedant le droit de passage n'entend point résier aucun droit
 Sur les eaux du Tabron et que soit que ce droit Fuit —
 Il est qu'il par la suite soit que personne ne le fasse si —
 M. Briset voulait sans servir lui même il se réserve la —
 Faculté le dit passage et devant avoir pour dit que de
 Donner audit Soubeyran la Faculté d'arroser son Fond
 Les jours permis pour le usage du Samedi a midi Jusque
 Lundi a cinq heures du matin fait a Double a Dieulfit
 Le vingt six avril Mille huit cent vingt un
 ant^m Soubeyran 


Autographe d'Antoine-Abraham Soubeyran
 (mon arrière-grand-père)

Voici d'ailleurs quelques extraits de lettres écrites par notre grand-oncle Ovide Soubeyran à son frère, notre grand-père ; je me suis permis seulement d'en modifier quelquefois un peu la forme pour les rapporter plus complètement à celui dont ces lettres font ressortir la belle et bien attachante physionomie.

« *Gardons religieusement*, écrit son fils notre grand-oncle Ovide Soubeyran, « *le souvenir de notre tendre père, de sa laborieuse existence, de sa vie d'économie* « *et d'abnégation, de soins et de dévouement, de tendresse, d'amour, de travail, de sueurs* « *et de privations ; voyons le toujours ayant le courage de cesser de priser pour augmenter* « *ses faibles épargnes, fruits de ses labeurs incessants, en disant : c'est une économie* « *de plus pour mes enfants ; rappelons-nous qu'il n'à vécu continuellement que pour nous* « *et qu'il s'était fait une vie de privations pour nous donner un sort plus heureux que celui* « *qu'il n'avait jamais eu, et que s'il n'avait fait ainsi nous serions peut-être et même cela* « *est certain, obligés de travailler pour le pain quotidien tandis que son travail, ses peines,* « *ses sueurs, ses économies nous ont donné à toi de commander dans une Fabrique au lieu* « *d'y être commandé, et à moi d'avoir une position heureuse. Sachons donner toute sa valeur* « *à cet argent qu'il nous a laissé et qui a cent mille fois plus de prix qu'aucun autre de ceux* « *ramassés à Dieulefit, dont chaque pièce de cinq francs est le fruit de 100 heures nocturnes* « *de travail, et dont chaque sou a coûté peut-être de quoi remplir un verre avec la sueur* « *du front de celui qui l'a gagné.* »

« *N'oublions jamais le passé, c'est-à-dire notre bon père se levant avant le jour* « *pour aller remuer la terre et la rendre productive, ramasser des pierres comme d'autres* « *amassent de l'argent, achever l'ouvrage d'un journalier pour économiser une journée* « *de main-d'œuvre, sacrifier son corps et sa vie en dehors de son travail régulier* « *à la Combe, voilà pour le matin, et le soir quand chacun fatigué de la besogne du jour* « *se retirait dans sa famille pour y goûter quelques instants de repos, lui allait aux Ubacs,* « *à Collole, aux Lots, au Pont et là continuait ce qu'il avait fait le matin, remplissant* « *en un mot à lui seul une existence de travail d'homme, sans jamais pu avoir le moindre* « *repos, et toute cette vie entière qui ne fut qu'un long et unique sacrifice en notre faveur,* « *pour améliorer, augmenter et rendre plus heureuse la position de ses deux enfants.* « *Rappelons-nous sans cesse cette exhortation de notre bon père : mes enfants,* « *appuyez-vous l'un sur l'autre, deux frères qui s'aiment ! on ne sait pas tout le bonheur* « *que cela procure, ou tout au moins le malheur que cela peut conjurer ; ne dévions jamais* « *de cette voie qui nous a été constamment recommandée et démontrée par l'exemple* « *de notre bien tendre père ; faisons pour ceux que Dieu nous donne ce que l'on a fait pour* « *nous ; n'oublions jamais que dans notre famille l'économie, le travail, l'ordre, la bonne* « *conduite ont été autant de recommandations de chaque journée, et que notre pauvre* « *papa n'avait pas de plus grand bonheur que de nous faire lire le livre du bonhomme* « *Job, comme il l'appelait, de ce Job qui ne sut jamais murmurer contre Dieu ; que l'on dise* « *de nous ce qu'on a dit de ce bon papa ; c'est un digne homme que Dieu vient d'appeler* « *à Lui et qui laisse un bel exemple à suivre pour ses enfants. Songeons toujours, à Celui qui* « *nous a tant aimés, et levons les regards en haut pour le bénir, lui qui nous a donné tout* « *ce que nous avons. Vénérons la mémoire de celui qui fut le meilleur et le plus tendre* « *des pères et qui du haut du Ciel appelle encore sur notre tête les bénédictions de Dieu. »*

Notre arrière-grand-mère survécut quelques années à son mari, entourée par l'affection de ses enfants ; surtout par celle de mon grand-oncle Ovide Soubeyran chez qui elle alla faire des séjours à Lyon à plusieurs reprises. Notre grand-oncle avait pour sa mère un véritable culte ; quant à notre grand-père, il nous paraît ne pas avoir su dominer la situation difficile dans laquelle il se trouvait entre sa mère et sa femme qui ne sympathisaient peut-être pas beaucoup, autant que j'ai pu en juger soit par les lettres que j'ai eues entre les mains, soit par ce que j'ai entendu raconter par mon cher père.

Voici ce que notre grand-oncle Ovide écrivait encore de sa mère : « *Si une mère a mérité d'être aimée et d'avoir quelque bonheur, c'est bien la nôtre dont nous connaissons toute la tendresse, toute l'abnégation ; elle n'a jamais vécu que pour nous, et maintenant encore elle ne vit que pour nous aimer toujours davantage. Elle a été la plus tendre des mères, pourvoyant à tous nos besoins, après nous avoir mis au monde, elle nous a soignés, nourris, élevés, aimés comme pas d'autres enfants ne l'ont été plus tendrement, nous donnant constamment de sa vie et de son repos, n'ayant jamais qu'une pensée, notre bonheur, qu'un souci, notre bien-être, qu'une occupation, notre santé, s'oubliant sans cesse elle-même pour nous, répandant sur toute notre vie les soins les plus tendres, l'amour le plus exclusif, la tendresse la plus passionnée, l'abnégation la plus large, en un mot créant, inventant tout ce que peut inventer le cœur le plus ingénieux de la meilleure des mères, secondant son compagnon de route ici-bas dans l'économie ; dans l'ordre et dans le travail ménager pour apporter son lot à l'établissement de notre avenir.* »

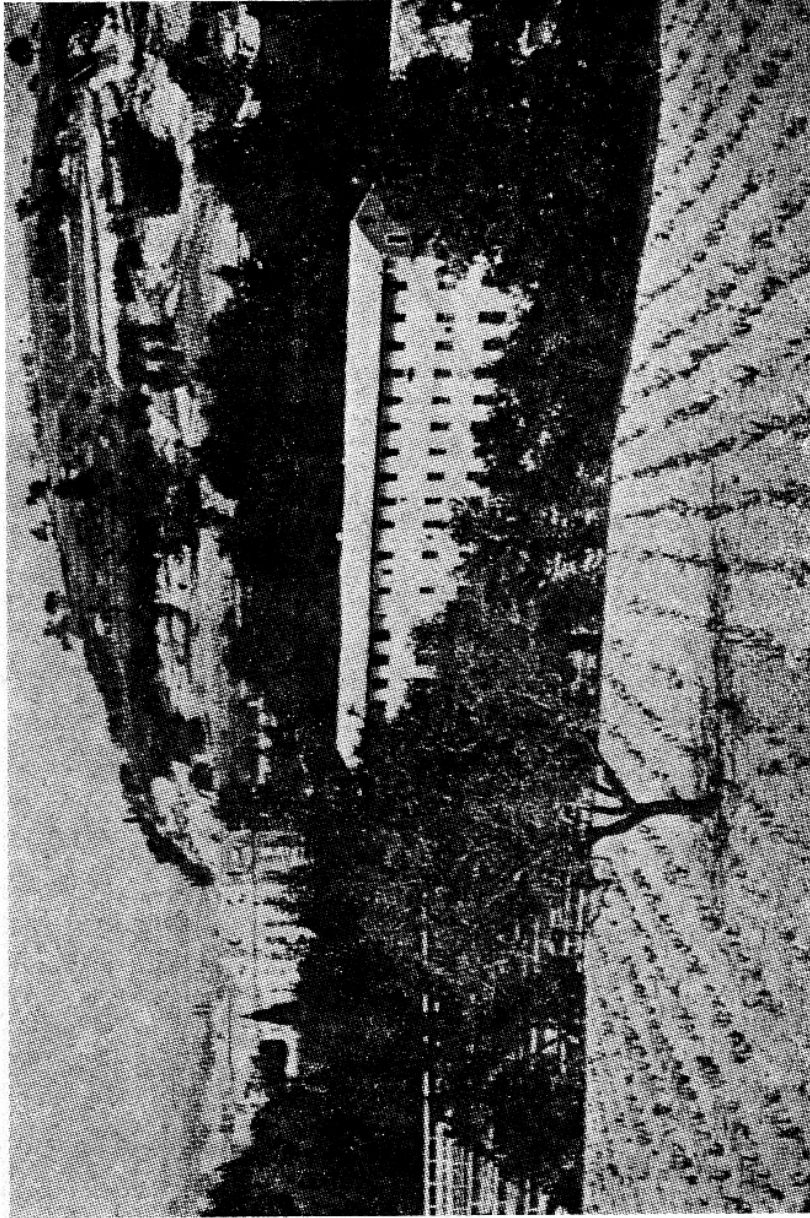
Après sa mort, notre grand-oncle Ovide Soubeyran ne voulut rien changer dans la cuisine où sa mère avait vécu ; tout resta pendant de longues années tel que mon arrière-grand-mère l'avait elle-même laissé. Ce n'est que bien longtemps après que mon cher père fit ouvrir cette cuisine, toujours fermée, et dans laquelle personne n'avait plus jamais pénétré : tout y était à sa place, comme si celle qui y avait vécu l'avait quittée la veille seulement.

Notre arrière-grand-mère mourut chez son fils aîné, mon grand-père, dans la maison de ce dernier à la Malautière, le 22 août 1864 à 3 heures du matin (dans une chambre au 2^e étage, la première au Nord) ; elle fut enterrée à côté de son mari, dans ce lieu de repos où tant d'autres êtres aimés sont allés depuis les rejoindre pour y dormir leur dernier sommeil.

J'ai trouvé dans les papiers de mon grand-père, copiées de sa main quelques poésies adressées à leur mère par mon grand-oncle Ovide Soubeyran. Les voici :

Bonne Mère,

*« Ecris, écris souvent à ton petit Ovide,
Tes lettres sont pour lui la plus puissante égide
Où viennent se briser les ennuis du bureau
Qu'une chiffreuse vie engendre en tout cerveau
Ainsi, lorsque, parfois, ma tête s'évertue
A quêter une erreur échappée à ma vue
Quand j'ai refait cent fois un chiffrage assomant
Sans être plus heureux, j'ai recours au calmant
Je lis et je relis la feuille où ta pensée
Affectueuse et tendre est par ta main tracée
Et je vois qu'en ton cœur près de ceux de ton sang
Ton amour a marqué ma place au premier rang.
Lors me sentant ainsi une si bonne mère
Quelqu'ennui que j'éprouve il devient éphémère,
Un bonheur ineffable embrase tout mon cœur,
Je reprends bon courage et bénis le Seigneur.
Il est bien rare alors que l'erreur recherchée
Par ma plume aussitôt ne se trouve pêchée.
Mais comme en certains cas il faut évidemment
Que le remède soit fait tout nouvellement
Adresse aussi souvent que tu pourras le faire
Ces lettres où je puise un baume salulaire.
Et sois bien assurée en faisant chaque envoi
Qu'il porte du bonheur pour ta fille et pour moi.*



L'ancienne Usine de la Combe à Dieulefit

Vue prise des Ubacs



Marie Soubeyran, née Delhoste,
(mon arrière-grand'mère)

et son fils **Ovide Soubeyran**, de Lyon,
(mon grand oncle)

*
* *

*Est-il bien vrai ? tu prends grand plaisir à me lire
Et moi qui n'en ai pas de plus doux qu'à t'écrire
Je vais donc pour te plaire essayer de nouveau
De forger bien ou mal des vers en mon cerveau.
Ah ! que n'ai-je reçu le talent de Virgile !
Je ne chanterais pas la colère d'Achille.
Ma Muse pour ses chants aurait un seul sujet
L'amour des bons parents dont mon cœur est l'objet.
Je te dirais quelle est cette autre providence
Qui de soins sans égaux entoura notre enfance.
Combien mon frère et moi, ses uniques enfants,
Captivèrent ses jours, ses nuits, tous ses instants,
Quelle abnégation, quelle sollicitude
Quel tendre dévouement, et quelle inquiétude
Remplirent chaque pli de ce cœur maternel
Ce tutélaire appui qu'on tient de L'Eternel.
D'un père bien-aimé mort avant la vieillesse
Je dirais quelle fut t'ineffable tendresse
Et comment pour ses fils travaillant nuit et jour
Il abrégé sa course au terrestre séjour
Bon père, dont souvent vers la voûte éthérée
Mes yeux cherchent à voir la face vénérée,
Les justes d'ici-bas vont au Céleste lieu,
Qui le fut plus que lui ? tu le sais, toi, mon Dieu.
Va, ne crains pas qu'un jour j'oublie
Celle de qui je tiens le jour
L'ange qui consacra la vie
A m'entourer de tant d'amour
Et du haut du Ciel bonne mère
Ne cesse d'aimer et bénir
Ton pauvre enfant qui sur la terre
Garde un seul bien, ton souvenir.
Je vivrai puisque Dieu l'ordonne
Et que tu m'as dit, suis sa loi
Mais ce que ton fils ambitionne
C'est de n'aimer jamais que toi
Jusqu'au jour, où ma bonne mère
Au Ciel j'irai faire bénir
Ton pauvre enfant qui sur la terre
N'eut qu'un seul bien, ton souvenir.*

*
* *

Sa dernière exhortation :

*Vivez pour les enfants que vous a donnés Dieu
Pour eux aussi, soyez une autre providence
Et pour les préserver à tout âge, en tout lieu
Armez leur cœur de foi, leur âme d'espérance.*

*
* *

Mon grand-oncle avait fait graver sur la tombe de sa mère où on pouvait les lire jusqu'à ces dernières années, les vers suivants :

*Sa vie entière fut un triple dévouement
Enfant, épouse et mère, et mère incomparable
Le jour, la nuit, toujours sa tendresse ineffable
Rendit son cœur en proie à la crainte au tourment.*

*Qui que tu sois qui vient dans ce séjour de deuil
Près de la tombe où dort la plus tendre des mères
Ne dis rien de ses fils, de leurs larmes amères
Tu troublerais sa paix au fond de son cercueil.*

*
* *

Du mariage d'ANTOINE ABRAHAM SOUBEYRAN et de Marie Delhoste naquirent trois enfants :

- 1° MARIE MAGDELEINE, née le 17 mars 1816, décédée le 30 mai de la même année ;
 - 2° ANTOINE ABRAHAM, l'aîné, né le 22 septembre, 1817, qui va suivre ;
 - 3° OVIDE ABRAHAM, le cadet, né le 17 juillet 1819, auteur du rameau des SOUBEYRAN, de Lyon, qui, suivra également.
-

NOTES Longues

du Chapitre XVI

(A/45) La « *Maison Morin et C^{ie}* », fondée en 1650, est une des plus vieilles maisons de commerce de France. Je regrette de ne pas avoir, à l'heure qu'il est, les éléments suffisants pour établir comment cette maison s'est transformée, de maison de négoce qu'elle était seulement à l'origine, en fabrique de tissus de laine. Cette étude se révélerait certainement des plus intéressantes, car ce serait toute l'histoire de l'artisanat dieulefitois qu'elle embrasserait. Je donnerai à la fin des notes de ce chapitre une notice **(D)** succincte sur les chefs qui ont dirigé cette maison, au cours des siècles, voulant marquer par là la place importante qu'elle a tenu dans l'histoire de notre famille : depuis plus de cent ans, voilà cinq générations que nous y sommes, et mon fils Robert fait la sixième. Mon arrière-grand-père, mon grand-père, mon bien cher père, mon frère André et moi-même y avons passé la plus grande partie de notre vie, et je manquerai à la vérité et à mon devoir, si je ne rendais pas ici à la Maison Morin et C^{ie}, qui nous a faits ce que nous sommes, tout l'attachement et toute la reconnaissance que nous lui devons.

(B/46) Pendant qu'**Antoine Soubeyran** et sa jeune femme, tout à la joie de fonder un foyer, s'apprétaient à faire bénir leur mariage, après avoir passé devant le notaire de Magnin les conventions qui devaient en établir les bases matérielles, les plus graves événements se déroulaient en Europe. Cette semaine du 15 au 20 octobre 1813 est celle qui vit en effet la bataille de Leipzig livrée par l'Empereur les 16, 17 et 18 octobre, bataille qui fut, par la trahison des Bavares, quelques jours auparavant, et par celle des Saxons en pleine lutte, comme le prolongement tragique des désastres de la campagne de Russie, et marqua l'effondrement douloureux et définitif, en Allemagne, du colosse Napoléonien.

Antoine Soubeyran et les siens se doutèrent-ils de ces événements ? Leur bonheur en fut-il assombri ? La nouvelle de ce désastre fut, connue à Dieulefit dès le 22 octobre, si j'en crois la délibération que j'ai rappelée dans un chapitre précédent.

Pour nous, qui avons le recul du temps pour les apprécier, le rapprochement de ces événements, si disproportionnés qu'ils soient dans leur cadre et dans leurs répercussions lointaines ou immédiates, n'en est pas moins profondément suggestif. Ce rapprochement éveille dans notre esprit une foule de pensées, et nous fait revivre, ainsi que je l'ai déjà dit, avec ceux qui en furent les témoins ou les acteurs, le spectacle unique et prestigieux qui leur fut donné par celui qui aura été peut-être, suivant l'expression de Chateaubriand, « la dernière des grandes existences individuelles ».

(C/46) Les *Delhoste* sont une vieille famille protestante, originaire de Chomérac (Ardèche), où j'ai pu remonter jusqu'à ETIENNE DELHOSTE, marié à *Anne Moyrenc*, dont le fils ANNET DELHOSTE, né à Chomérac vers 1726, vint se fixer à Montélimar où il épousa le 7 mai 1754 *Marie Charbonnier*, de cette ville, (contrat reçu le 30 avril 1754 par M^c Boisset, notaire à Montélimar). Le fils de ce dernier, LAURENT-ANNET DELHOSTE, né à Montélimar le 31 août 1758, vint à son tour s'établir en 1789 à Dieulefit comme moulinier en soie, et y épousa le 17 février 1793 (contrat reçu le 6 février 1793, par M^c Brotin, notaire), *Marie-Magdeleine Dufour*, fille de *Jean-Michel Dufour*, cordonnier et de *Jeanne-Marie Boisse*, de Montjoux. De ce mariage naquirent :

- 1° *Annet-Joseph DELHOSTE*, né le 1^{er} ventôse an 2, à Dieulefit, moulinier en soie comme son père, marié à *Madelaine Chavagnac* ; il mourut à Dieulefit le 18 mars 1870 et est désigné dans son acte de décès comme « ancien soldat de l'Empire » ; il n'a pas, à ma connaissance, laissé de postérité.
- 2° **Marie-Magdeleine Delhoste**, notre arrière-grand'mère, née le 20 brumaire an 4 à Dieulefit.
- 3° *Sophie-Elizabeth DELHOSTE*, née le 2 pluviôse an 6, à Dieulefit, où elle est décédée le 30 pluviôse de la même année.
- 4° *Sophie~Suzanne DELHOSTE*, née le 1^{er} floréal an 7, à Dieulefit, où elle est décédée le 5 floréal an 9.
- 5° *Louis-Laurent DELHOSTE*, né à Dieulefit le 15 germinal an 8, alla s'établir à Montélimar à une époque qu'il m'est impossible de préciser ; de même, je ne connais ni la date de son mariage, ni le nom de sa femme et celui de ses enfants ; je présume que c'est un de ses fils qui fut, il y a quelques années, le propriétaire du grand café Delhoste, situé sur le Champ-de-Mars de Montélimar ; sa destinée et celle de sa descendance, s'il en a une, me sont complètement inconnues.
- 6° *Jean-Annet DELHOSTE*, né à Dieulefit le 22 messidor an 10, décédé dans cette localité le 27 septembre 1803.
- 7° *Suzanne-Rosalie DELHOSTE*, née à Dieulefit le 17 février 1806, mariée à *Jean-Bruno Chabus*, droguiste à Dieulefit (décédé à Dieulefit le 18 juin 1867), je n'ai pu trouvé la date de son mariage, ni le lieu ni la date de sa mort. Son fils *Hilaire-Bruno Chabus*, né à Dieulefit le 14 mai 1839, marié à *N... Truc*, garçon de pharmacie, serait décédé au Péage de Roussillon, d'après ce que m'a dit ma bien chère mère. Sa destinée m'est inconnue.

(D/51)**La " Maison MORIN & C^{ie} " de Dieulefit**

La « Maison MORIN et C^{ie} », fondée en 1650 par DANIEL et JEAN MORIN, de Dieulefit, est une des plus vieilles maisons de commerce de France. Je n'en connais qu'une plus ancienne, la Maison Johannot, d'Annonay, qui existe, si je ne me trompe, depuis 1649.

Originaires du hameau de Paulhet, commune de Vesc près de Dieulefit, où on les trouve établis, paysans et agriculteurs, dès le milieu du XVI^e siècle, les MORIN, à n'en pas douter, sont fixés dans le Bas-Dauphiné depuis un temps qu'on peut qualifier d'immémorial. Ils demeurent dans leur destinée comme l'exemple typique du mouvement ascensionnel, lent, mais continu, qui a porté la plupart de nos vieilles familles françaises, du point de départ le plus obscur et le plus humble, jusque dans les situations brillantes, et pour un grand nombre d'entre elles, éminentes, où on les trouve encore aujourd'hui.

On peut, pour les MORIN, mesurer le chemin parcouru, en rapprochant, des détails qui nous sont donnés par le testament et le contrat de mariage de leurs premiers ancêtres, RAYMOND et ANTOINE MORIN, en 1564, la situation que leur descendant, le Baron THEODORE MORIN (1814-1890), occupa 300 ans plus tard dans la Société française sous Napoléon III, au milieu du XIX^e siècle : député et conseiller général de la Drôme, maire de Dieulefit, commandeur de la Légion d'Honneur, Grand-Croix de Saint-Marin, commandeur du Danebrog, président du Conseil Central des Eglises Réformées de France, le baron MORIN demeure dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu, par la distinction et le charme de sa personnalité, comme le type même du grand bourgeois français du siècle dernier.

J'ai sous les yeux le testament et le contrat de mariage que je rappelle plus haut ; je ne connais rien de plus évocateur de la vie de nos populations paysannes, sous l'ancien régime que les lignes savoureuses que je viens de lire. Ces deux actes demeurent vraiment dans tous leurs détails comme les témoins vivants et fidèles de l'époque et du milieu dans lequel vécut ceux qui furent pour les MORIN les premiers anneaux de cette chaîne ininterrompue qui s'est continuée à travers les siècles, jusqu'à nos jours, à travers quatorze générations.

1. — Le premier ancêtre auquel les MORIN puissent remonter, RAYMOND MORIN (« Mouri », dans notre dialecte régional) nous est connu ainsi que sa femme *Adrienne Chaballe* (ou Chabal), par le testament reçu le 20 mars 1564 par M^e Monier, notaire à Dieulefit. Ce testament nous donne la composition de la famille MORIN à cette époque. RAYMOND MORIN, le testateur, a deux frères JEAN et CLAUDE MORIN, et six enfants :

- 1° ANTOINE MORIN, qui sera son héritier et qui suit ;
- 2° CATHERINE MORIN, femme d'*Etienne Guinard* ;
- 3° MARGUERITE MORIN, la « vielhe », femme d'*André Guinard* ;
- 4° LUCQUE MORIN, femme de *Claude Guinard* ;
- 5° MARGUERITE MORIN « Joyne » (la jeune), femme de *Pierre Gourru* ;
- 6° GABRIELLE MORIN, femme de *Nicolas Roy*.

Je présume que les deux frères de RAYMOND MORIN, JEAN et CLAUDE MORIN, sont probablement les ancêtres des MORIN que l'on trouve encore plus tard à Paulhet et à Fabras et en particulier de nos aïeules *DAUPHINE* et *CLAUDIE* MORIN (voir les notes sur les Noyer, de Comps (XII/67) et de Fabras (XII/69)).

Les dispositions testamentaires de RAYMOND MORIN sont des plus suggestives et méritent de retenir l'attention, spécialement en ce qui concerne *Adrienne Chaballe*, sa femme. Il donne à cette dernière, en effet, au cas où elle ne pourrait pas s'entendre et vivre avec son fils: 8 sestiers ½ froment et ½ seigle, mesure de Crest, six barraulx de vin pur, ½ quintal de lard, 25 Livres de bon fromage, 5 florins (125 francs environ de notre monnaie actuelle) pour qu'elle puisse s'acheter du sel et de l'huile d'olive, 4 pots d'huile de noix, 6 « quartes » de bonnes châtaignes, une « eymine » de noix, une charge de pommes, une « cornuée » de bonnes poires, et ce dont elle aura besoin pour son « abillage », chausses de pied, chemises, collets, couvre-chef, « fondats », manche de drap, tout cela annuellement, et de deux en deux ans, une bonne robe drap de maison ; il lui donne encore une bonne maison, suffisante pour sa « demeure », garnie et meublée d'un bon lit, table, tonneaux, et tous autres meubles qui lui seraient nécessaires.

Le testateur, dans sa sollicitude, n'a rien oublié, et cette énumération de toutes les choses jugées par lui être nécessaires à sa femme pour « son vivre, vestement, chaussement et autre entretien de personne » nous permet de réaliser les conditions de vie d'une paysanne aisée, dans nos régions, à la fin du moyen, âge.

Un autre détail très important nous est encore donné par une disposition de ce testament : RAYMOND MORIN, recommandant son âme à Dieu, veut et ordonne qu'après son décès « son corps soit encevelly au cymintère du temple appelé « Saint-Pierre du dit Vesc. » Les MORIN étaient donc déjà protestants à cette date ; on peut par suite avancer qu'ils avaient embrassé la Réforme dès l'apparition de celle-ci dans notre région. Ces quelques lignes peuvent nous faire supposer également que Vesc aurait possédé un temple (?) en 1564, quelques quatre vingts ans avant celui qui fut construit en 1642 et 1643 et inauguré le 22 septembre de cette dernière année. (André Mailhet, « Récits Dauphinois », page 125).

II. — ANTOINE MORIN, habitait aussi à Paulhet et épousa en 1564 une jeune fille de Montjoux, *Claude* (ou *Claudie*) *Boysse*, fille de Jean Boysse et de Yzabeau Pignet. Leur contrat de mariage reçu le 4 mars 1564 par le même notaire M^e Monier, dans la maison de Jean Boysse, père de l'épouse, au bourg de Saint-Pierre, à Montjoux, est également des plus intéressants.

Il faut en retenir cette stipulation, qui vient à l'appui de ce que j'ai déjà dit plus haut touchant le protestantisme des MORIN en 1564 : ANTOINE MORIN et *Claude Boysse*, « à la louange de Dieu et multiplication de l'humain lignage » promettent et se jurent l'un l'autre « par le Dieu vivant » de se prendre pour époux et pour épouse « cellon l'ordonnance de Dieu et son saint évangile. » Ce sont presque les termes mêmes de nos liturgies réformées, et on se demande en lisant ces lignes si c'est l'homme de loi qui va coucher par écrit les conventions matrimoniales des époux, ou si c'est le pasteur qui va bénir leur union après leur avoir fait prendre les solennels engagements d'usage.

Les apports de la fiancée sont aussi à retenir : le père de cette dernière, Jean Boysse, donne à sa fille, comme dot, une somme de 270 florins, environ 6 à 7.000 francs de notre monnaie actuelle (d'après de Coston, dans son « Histoire de Montélimar », vol. II, page 515), plus deux robes « nupcialles de bon drap de maison, l'une teinte et l'autre non, une couverte « lyt leyne, deux linseuls, troys motons et troys berbins menants leurs aigneaux et une « chièvre ». Il est curieux, et amusant, de rencontrer ainsi, tout à l'origine de la dynastie des MORIN, fabricants de tissus de laine, ces « 3 moutons et ces 3 brebis avec leurs agneaux », symbole vivant et anticipé des destinées de cette famille et de l'industrie dans laquelle les descendants de la jeune pastourelle de Montjoux se feraient un jour un nom actuellement connu dans la France entière.

III. — DANIEL MORIN, fils aîné des précédents, quitta Paulhet et vint s'établir à Dieulefit comme marchand au commencement du XVII^e siècle. C'est lui qui avec son fils JEAN MORIN, jeta les assises solides de la maison de négoce qui devait devenir plus tard, d'abord en 1774 la « Maison MORIN et C^{ie} », puis en 1920, les Etablissements du même nom. Marié le 7 mars 1615 à *Yzabeau Lebrat*, fille de Sébastien Lebrat et de Suzanne Gamoure.

IV. — JEAN MORIN, fils des précédents, décédé le 26 novembre 1694, avait épousé en février 1656 *Olympe Dalmas*, fille de Louis Dalmas et de Justine Bonnet, de Bourdeaux, d'où un fils PIERRE MORIN qui suit, et une fille OLYMPE MORIN, décédée sans postérité.

V. — PIERRE MORIN, fils des précédents, décédé le 24 octobre 1694, marié à *Judith de Loulle*, fille de Daniel de Loulle et d'Anne Bertrand, cette dernière lui donna six enfants :

- 1° JEAN CHARLES MORIN, qui suit ;
- 2° ANNE MORIN, décédée sans postérité ;
- 3° JEAN MORIN, décédé sans postérité ;

- 4° *MARIE MORIN*, née le 17 juin 1688, mariée en 1^{res} noces le 11 février 1706 à *Jacques Jean-Laplace*, fils de Charles Jean et de Marie Bertrand, et en 2^{mes} noces le 22 septembre 1722 à *Etienne Gras*, sans postérité. *PIERRE MORIN* est désigné comme « cardeur » dans le contrat de mariage de sa fille *MARIE* avec *Jacques Jean-Laplace* (reçu M^e Morrallis, le 8 février 1706) ;
- 5° *PIERRE MORIN*, chef de la branche cadette, dont j'ai déjà donné la filiation au Chapitre XI;
- 6° *ANNE MORIN*, posthume, née le 3 novembre 1694, mariée le 5 Septembre 1719 à *Jean Jacques Cavet*, fils de Jacques Cavet et de Diane Brachet, de Bourdeaux (contrat reçu M^e Combe, notaire, le 18 Juin 1719).

VI. — *JEAN CHARLES MORIN*, né vers 1677, décédé à Dieulefit le 29 juillet 1770. Marié en 1^{res} noces le 11 août 1711 à *Madeleine Lombard* (contrat reçu le 28 juin 1711, M^e Combe), et en 2^{mes} noces, le 18 avril 1720 (contrat reçu le 26 mars 1720, M^e Combe) à *Madeleine Fillanchier*, fille de Théodore Fillanchier et d'Anne Gras; cette dernière décédée le 9 juillet 1756, donna, seule, des enfants à son mari, dont :

- 1° *PIERRE THEODORE MORIN*, qui suivra ;
- 2° *CHARLES ETIENNE MORIN*, chef de la branche des *MORIN* de *Genève*, cette branche s'est continuée jusqu'à nos jours ;
- 3° *ANNE MORIN*, dite *Nanon*, enlevée à sa famille lors des persécutions religieuses, convertie au catholicisme et décédée en odeur de sainteté ;
- 4° *JEAN CHARLES MORIN* né en 1780, décédé le 25 floréal an IX.

VII. — *PIERRE THEODORE MORIN*, « négociant en gros », né le 17 janvier 1721, décédé le 3 germinal an VIII. Marié le 6 décembre 1756 à *Marie Anne Serre* (et non Marie de Serre, comme le donne Villain), d'Orange, décédée le 9 octobre 1808, fille de André Serre et de Marianne Terrise, il en eut :

- 1° *JEAN ETIENNE MORIN*, qui suit ;
- 2° *JEAN CHARLES MORIN*, né le 7 janvier 1758, marié en 1797 à *Marie Antoinette Brölemann*, de Lyon, auteur d'une branche, les *MORIN-BRÖLEMANN*, qui, éteinte aujourd'hui dans les mâles, est actuellement représentée, entre autres, par *M. Henri Hoffet-Latune*, de Crest, ses enfants et petits-enfants ;
- 3° *MARIE-MAGDELEINE MORIN*, née en 1762, décédée en l'an VIII, sans postérité ;
- 4° *THEODORE MORIN*, mariée le 26 décembre 1792 à son cousin *Pierre Théodore Morin*, de Genève.

C'est *Pierre Théodore Morin*, qui en 1774, fonda la société de commerce « *MORIN et C^{ie}* » en s'associant avec *François Elie Sambuc* (1744-1815) et *Louis Daniel Jean-Laplace* (-1786). Avec ses fils *Etienne* et *Jean Charles MORIN*, il embrassa avec enthousiasme les idées révolutionnaires. Nommé colonel de la Garde Nationale de Dieulefit, il présida le 27 décembre 1789 dans notre localité la concentration de toutes les Gardes Nationales de la région, concentration dont j'ai déjà donné le récit dans les notes du Chapitre XII. Le montant de sa souscription à la Contribution patriotique votée par l'Assemblée Constituante le 6 octobre 1789 permet d'apprécier la situation de fortune dans laquelle se trouvaient déjà les *MORIN* à la veille de la Révolution. Pour lui et ses deux fils, *Pierre Théodore Morin* souscrit en effet une somme de 10.000 Livres (environ 50.000 francs de notre monnaie

actuelle, d'après M. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme), laissant bien loin derrière la sienne les autres souscriptions que j'ai relevées. D'après M. Lacroix, archiviste de la Drôme, *Pierre Théodore Morin* aurait été député à l'Assemblée provinciale de Grenoble en 1787, et aux Etats de Romans en 1789, où il aurait fait partie du bureau de l'Agriculture, du Commerce et des Arts.

VIII. — JEAN ETIENNE MORIN, né le 20 juillet 1760, occupa dans notre localité une place de premier plan, et une situation prépondérante pendant plus de 40 ans, « Négociant en gros » comme son père, il fut conjointement avec celui-ci et son frère JEAN CHARLES MORIN, puis avec son fils, à la tête de la « Maison MORIN et C^{ie} ».

Nommé officier municipal le 28 janvier 1790, en même temps que mon arrière grand-oncle **Pierre Abraham Soubeyran**, il succéda au notaire M^e Grimolle comme maire de Dieulefit, et dirigea en cette qualité toutes les affaires de notre Commune pendant les heures difficiles de la tourmente révolutionnaire. Membre de la Société populaire de Dieulefit et du Comité Secret ou de Surveillance dans lequel il eut comme collègue mon trisaïeul Jacques Defaysse, on le trouve aux premiers rangs de ses administrés dans toutes les manifestations de la vie politique ou sociale de cette époque. Commandant de la Garde Nationale, il jure le 21 octobre 1792 « d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. » Rapporteur « énergique et précis », il rend compte le 15 octobre 1798 devant la Société populaire de Dieulefit, de tout ce qui s'est passé au Club Central des Sociétés populaires de la région réunies dans notre localité le 13 du même mois. Il dépose le 17 prairial an II sur le bureau du Conseil général (le Conseil municipal actuel) le rapport de Robespierre sur l'institution du Culte à l'Etre Suprême ; c'est lui qui préside toujours, en qualité de maire, et en grande pompe, les fêtes révolutionnaires dont les annales de notre cité ont gardé le souvenir. La tourmente passée, il préside encore le 21 messidor an XI, à l'installation du « citoyen » Pourret, comme curé de Dieulefit, dans l'ancienne Eglise paroissiale rendue au culte catholique ; le 28 floréal an XII, il est en tête de son conseil dans l'adresse dont j'ai donné la teneur pour supplier le Premier Consul de « recevoir le titre, la puissance et la dignité d'Empereur », et quelques années après, le 24 avril 1814, il sera encore au milieu de la population « qui remplissait les rues de notre localité » pour la féliciter du zèle et de l'ardeur qu'elle apportait à crier « vive le Roi, vive Louis XVIII » (voir le compte rendu de cette fête (XIII/77)).

On aimerait savoir quelles impressions laissèrent dans l'esprit d'Etienne Morin, tous les événements qui se déroulèrent sous ses yeux et auxquels il prit une part aussi active que le lui permirent les circonstances dans lesquelles il fut placé. Il dut conserver sans doute, comme purent le faire tous les hommes de sa génération qui furent dans son cas, un souvenir désabusé et quelque peu sceptique sur la valeur des protestations humaines de fidélité aux puissances du jour. La famille Morin possède de lui un excellent portrait : déjà âgé, et les épaules un peu voûtées, on dirait que pèse sur lui le poids des événements formidables dans lesquels il fut acteur autant que témoin pendant les meilleures années de sa vie.

JEAN ETIENNE MORIN avait épousé le 29 avril 1781 (il était âgé seulement de 21 ans) sa cousine *Jeanne Suzanne Morin*, des MORIN de Genève, fille de Charles Etienne Morin et de Marie Lombard. Cette dernière décédée à Dieulefit le 5 juin 1845, lui donna sept enfants :

1° *PIERRE THEODORE MORIN*, qui suit ;

2° *ETIENNE THEODORE HENRI MORIN*, qui suivra ;

3° *JEANNE MORIN*, née le 30 août 1786, mariée le 17 brumaire an XII à *Barthélemy Lombard-Latune*, de Crest;

4° CHARLOTTE MORIN, née le 2^e jour complémentaire de l'an III, mariée le 25 juin 1813 à *Louis Michel Duseigneur* ;

5° LOUISE MORIN, née le 8 pluviôse an IX, mariée le 26 mars 1818 à *Pierre Louis Johannot*, d'Annonay.

J'ai trouvé dans les notes de l'abbé Robin ces quelques lignes relatives à *Jeanne Suzanne Morin* :

« Le 5 juin à deux heures après midi est décédée Madame Suzanne Morin, mère
 « de M. Théodore Morin, longtemps député, et aïeule de M. Théodore Morin, député depuis
 « une dizaine d'années, fils du précédent. Elle avait 84 ans et était native de Genève. Depuis
 « 65 ans qu'elle habitait Dieulefit, elle y exerçait un espèce d'empire par son esprit droit,
 « profond, et par ses aumônes. La Religion protestante a perdu en elle un de ses fermes
 « appuis. On l'appelait assez souvent la Papesse des Protestants, et elle méritait ce nom
 « par l'autorité qu'elle exerçait non seulement sur les protestants en général, mais encore
 « sur les ministres. Trois ministres ont parlé à ses funérailles, M. Cuhe dans la maison,
 « M. Péduran au temple, M. Brun sur la tombe. Elle connaissait si bien l'esprit vif,
 « entraînant de sa belle-fille Louise de Montricher et l'ascendant qu'elle avait sur son époux
 « qu'avant de mourir elle avait fait jurer à son fils et à sa belle-fille de ne pas parler
 « ensemble de controverse religieuse. Son fils, M. Théodore Morin, la vénérât, et prenait
 « ses conseils avec fruit, car il y avait de l'intelligence chez elle. » E.

IX. — PIERRE THEODORE MORIN, né à Dieulefit le 3 février 1782, chef de la « Maison MORIN et C^{ie} » conjointement avec son père et avec son frère ETIENNE THEODORE HENRI MORIN ; maire de Dieulefit et membre du Conseil général de la Drôme, il était chevalier de la Légion d'Honneur. Elu député de son département en juin 1830, il signa la proclamation adressée le 31 juillet au peuple français annonçant la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant-général du Royaume. Admis, le 4 août suivant, à la Chambre des Députés, il fit des rapports sur trois élections et entra dans la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liquidation de l'ancienne liste civile. Il se maria deux fois, en 1^{res} noces, en septembre 1813, à *Pernette Annette Moulinié*, fille de Jacques Moulinié et Françoise Duruz de Genève, et en 2^{mes} noces le 17 août 1825, à *Louise Mayor de Montricher*, fille de Jean Charles Louis de Montricher et de Pauline Chamot, de Marseille. Louise de Montricher se convertit au catholicisme en 1844 ; longtemps tenue secrète, sa conversion, lorsqu'elle fut connue, lui créa dans la famille de son mari une situation dramatique. Louée par les catholiques, critiquée par les protestants, sans doute injustement, cette conversion fut à l'époque, il y aura bientôt un siècle, un événement qui eut dans notre population dieulefitoise un retentissement considérable, et qui à ce titre appartient à l'histoire de notre localité. Cent ans vont avoir passé sur les critiques comme sur les louanges, le temps a tout apaisé, et je ne trahirais ni rien, ni personne, si je donnais ici le récit de cet événement, tel que je l'ai trouvé dans les notes du curé Robin qui en fut le témoin oculaire. Mais cela m'entraînerait trop loin, et comme j'ai dû le faire déjà à plusieurs reprises, je dois savoir me borner ; si je veux rester dans les limites que je puis raisonnablement assigner à mon travail.

PIERRE THEODORE MORIN mourut à Dieulefit le 20 septembre 1846 ; je lis dans les notes du curé Robin : « son enterrement fut magnifique ; son cercueil fut placé
 « sur un char funèbre trainé par deux chevaux couverts de noir, accompagné par tout
 « le Conseil municipal, la musique, les pompiers, et une foule immense. M. Morin était
 « un homme de bien, habile dans son négoce, bon pour les malheureux. »

PIERRE THEODORE MORIN laissa cinq enfants de ses deux mariages :

- 1° du 1^{er} lit, *ETIENNE FRANÇOIS THEODORE MORIN*, qui suivra,
 2° du 2^{me} lit, *SUZANNE MORIN* (1827-1900), mariée le 25 octobre 1845 à son cousin
Charles Auguste Morin.
 3° *PAULINE CECILE MORIN* (1828-1890), mariée le 30 octobre 1847, à *Victor Forel*,
 de Morges (Suisse).
 4° *HENRIETTE CECILE MORIN* (1831-1878), mariée le 7 février 1850,
 à *Paul Duseigneur*, de Lyon.
 5° *MATHILDE MORIN* (1837-1927), mariée le 16 août 1859 à son cousin
Paul Adolphe Morin.

X. — *ETIENNE FRANÇOIS THEODORE MORIN*, né à Dieulefit le 10 novembre 1814, décédé le 27 février 1890. Licencié en droit après de fortes études, dit encore M. Lacroix ; il publia, en 1841, un « Essai sur l'esprit de la législation municipale en France » et en 1845, un « Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses », qui fut l'objet d'un rapport favorable du D^r Willermé à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1848, 30.398 suffrages l'envoyèrent représenter notre département avec MM. Bonjean, Ph. Mathieu, Sautayra, Rey, Curnier et Belin. Il fut réélu, en 1849, pour l'Assemblée législative. Je signale au futur historien de la famille MORIN (car j'espère bien qu'il s'en trouvera un quelque jour) le travail très fouillé et très complet de M. le professeur Fourniol, de Valence, sur le coup d'Etat de 1851 dans la Drôme, on y trouve tout au long, et très détaillé, le récit des luttes électorales qui précédèrent cet événement et qui aboutirent à l'élection d'*ETIENNE FRANÇOIS THEODORE MORIN* comme député de notre département. Maire de Dieulefit, comme son père et son grand-père, c'est lui qui le 5 décembre 1852 proclama à Dieulefit l'avènement du second Empire (cet heureux événement, dit le curé Robin, qui sauva la France d'une affreuse anarchie). Entouré de son Conseil municipal et de tous les maires du Canton, des gendarmes, de la musique, des Pompiers, le maire *THEODORE MORIN* lut cette proclamation sur la place du Château, sur la place de l'Eglise et sur celle de Châteauras. Il y eut le soir illumination générale, banquet, danses et farandoles, pour célébrer « l'heureux événement ». Les comptes rendus officiels du corps législatif, dont *ETIENNE FRANÇOIS THEODORE MORIN* fit constamment partie de 1848 à 1871, établissent d'une manière évidente, d'après M. Lacroix, qu'il concourut à la discussion de plusieurs projets de loi; soit dans les bureaux, soit à la tribune, avec autant de zèle que de talent.

Créé baron et commandeur de la Légion d'Honneur ; chargé d'affaires à Paris de la République de Saint-Marin, et grand-croix de l'ordre de cette république, il fut encore élevé au grade de commandeur de l'ordre du Danebrog qu'il reçut à Copenhague, des mains mêmes du roi de Danemark, pour avoir à diverses reprises, défendu à la tribune les droits de cette nation indignement violés par la Prusse (Lacroix) ; il fut dans la Chambre française, le seul avec un de ses collègues à protester contre l'annexion du Sleswig-Holstein. Ses coreligionnaires appréciant ses hautes qualités d'esprit et de cœur l'appelèrent à la présidence du Comité Central des Eglises Réformées de France. De son mariage avec *Elisabeth Collomb de Malsabrier* qu'il avait épousée en avril 1847, il n'eut qu'un fils *RAYMOND MORIN* (1848-1870) décédé à 22 ans, célibataire et sans postérité. La branche aînée des MORIN s'éteignit dans la personne de ce dernier,

IX. — *ETIENNE THEODORE HENRI MORIN*, fils de *JEAN ETIENNE MORIN*, fut également à la tête de la « Maison MORIN et C^{ie} », conjointement avec son père et son frère, et pendant très peu d'années, avec ses deux fils. Né à Dieulefit le 17 mars 1792, il mourut, jeune encore, âgé seulement de 57 ans, le 16 septembre 1848. De son mariage avec *Marie Lombard-Latune*, de Crest, fille de Paul René Lombard-Latune, député de la Drôme, et de Jeanne Charlotte Morin, qu'il avait épousée le 17 avril 1822, il eut trois enfants :

- 1° CHARLES AUGUSTE MORIN, qui suit ;
- 2° PAUL ADOLPHE MORIN, qui suivra ;
- 3° LOUISE MORIN, née le 11 juillet 1831, mariée le 30 juin 1853 à *Emile Bernard*, négociant à Lyon.

X. — CHARLES AUGUSTE MORIN, né le 2 février 1823, décédé le 10 juillet 1898 ; marié le 25 octobre 1845 à sa cousine germaine *Suzanne Morin*, cette dernière lui donna :

- 1° THEODORE MORIN, qui suit ; 2° HENRI MORIN, qui suivra ;

XI. — THEODORE MORIN, docteur en droit, officier de la Légion d'Honneur, né le 3 mai 1848, décédé le 21 janvier 1927, marié le 23 juillet 1878 à *Edith Hentsch*, dont il eut :

- 1° ROGER MORIN, né le 26 août 1879, marié à *Alice Diederichs*, d'où un fils :
 - A) *Robert MORIN*, né le 21 novembre 1905.
- 2° HUBERT MORIN, né le 26 janvier 1882, marié à *Hélène Diederichs*, d'où une fille :
 - A) *Arlette Morin*, née le 6 octobre 1906.
- 3° ODETTE MORIN, née le 14 juin 1886, mariée à *Emilien Monod*.

XI. — HENRI MORIN, fils cadet de CHARLES AUGUSTE MORIN, né le 7 octobre 1852, décédé le 23 juillet 1924 ; marié en 1^{res} noces le 10 mars 1879 à *Marie Dolfus*, il en eut une fille *MARY MORIN* (1884-1902) marié en 1901 à *Marcel Berger* ; en 2^{mes} noces à *Amélie King*, le 29 juillet 1884 ; cette dernière, décédée le 31 octobre 1932, lui a donné deux fils :

- 1° PIERRE MORIN, né le 8 janvier 1886, marié le 30 septembre 1933 à *Lucienne Vignon*.
- 2° SERGE MORIN, né le 15 avril 1888, marié le 4 mars 1914 à *Valentine Japy*, d'où un fils *Yvon MORIN*.

X. — PAUL ADOLPHE MORIN, fils cadet d'ETIENNE THEODORE HENRI MORIN, né à Dieulefit le 11 mars 1825, décédé à Dieulefit, également, le 23 juin 1891 ; marié le 16 août 1859 à sa cousine germaine *Mathilde Morin*, décédée le 10 mars 1927 ; cette dernière lui donna 7 enfants, dont :

- 1° LOUISE MORIN, née le 15 août 1862, mariée le 12 mars 1885 à *Ferdinand Donnedieu de Vabres* ;
- 2° MARIE MORIN, née le 14 juillet 1864, mariée le 6 octobre 1883 au pasteur *Jean Monnier*, professeur de théologie ;
- 3° LOUIS CHARLES EDOUARD MORIN, qui suit ;
- 4° MARTHE MORIN, née le 21 juillet 1871, mariée le 2 juillet 1892 à *Marcel Lemaistre*, industriel à Lillebonne ;
- 5° CECILE MORIN, née le 7 février 1879, mariée le 25 septembre 1900 à *Jean Bruneton*.

XI. — LOUIS CHARLES EDOUARD MORIN, né le 5 Juin 1867, marié le 30 novembre 1892 à *Sophie Lombard-Latune*, de Crest, d'où :

- 1° LOUISE MORIN, née le 4: septembre 1893, mariée à *Julien Favre*, le 10 mars 1916, d'où un fils *Jean Jacques FAVRE-MORIN*.
- 2° ADOLPHE MORIN, né le 25 octobre 1895, célibataire.

3° HENRI MORIN, né le 15 mars 1901, marié le 8 septembre 1924 à *Elisabeth Pictet*, d'où trois enfants :

A) *Christine MORIN* ; B) *Jean MORIN* ; C) *François MORIN*.

4° THEODORE MORIN, né le 7 juin 1903, marié le 10 septembre 1930 à *Evelyn de Luze*, d'où trois enfants :

A) *Odette MORIN* ; B) *Claude MORIN* ; C) *Claire MORIN*.

En même temps que leur père ETIENNE THEODORE HENRI MORIN, CHARLES AUGUSTE et PAUL ADOLPHE MORIN furent pendant de longues années à la tête de la « Maison MORIN et C^{ie} », Henri MORIN-KING y fut aussi pendant une courte période. Actuellement c'est Louis Charles Edouard MORIN, chef des « Etablissements MORIN et C^{ie} », et ses trois fils, Adolphe Morin, Henri Morin et Théodore Morin, qui dirigent cette importante maison, toujours debout, avec l'avenir devant elle, après trois siècles d'existence.

Il va sans dire que je n'ai pas eu l'intention de donner dans les notes qui précèdent une généalogie, encore moins une histoire complète de la famille MORIN, qui est une des plus anciennes, des plus nombreuses, et des plus importantes du Dauphiné méridional. Je n'aurais eu d'ailleurs pour le faire ni les éléments ni le temps qui m'eussent été nécessaires, et l'eussai-je pu que ce travail, devenu beaucoup trop important n'aurait plus alors trouvé sa place dans le cadre de mon étude.

Villain, dans son ouvrage « *La France Moderne* », volume « *Drôme.Ardèche* », a bien donné sur cette famille une notice qui doit condenser, si je ne me trompe, les renseignements qui lui auraient été fournis par MM. Théodore et Henri Morin, de Dieulefit, et M. Edouard Morin-Vernet, de Montélimar, mais cette notice, telle quelle, ne peut être guère considérée que comme l'ossature du travail plus complet et plus étendu que les MORIN mériteraient et qu'ils attendent encore. Le champ reste libre pour celui qui voudra l'entreprendre, et en s'y essayant, contribuer du même coup à nous faire connaître l'histoire d'une localité et d'une région dans lesquelles les MORIN ont tenu et tiennent encore une si grande place.

(E/57) Jeanne-Susanne Morin est l'auteur d'une lettre qui est un document de première valeur pour l'histoire de notre localité ; elle s'y montre, jeune encore, telle que nous la dépeint le curé Robin dans le portrait qu'il nous en a laissé, femme de tête, énergique et décidée. M. Edouard Morin, son descendant, m'a très obligeamment communiqué la lettre de son aïeule, cette lettre, que les historiens de Dieulefit semblent avoir ignorée, mériterait d'être citée in extenso, tellement elle est pleine d'intérêt depuis la première ligne jusqu'à la dernière, tant par le souvenir des événements dans lesquels son auteur fut acteur autant que témoin; que par le récit plein de vie et d'humour par lequel elle nous les fait connaître.

Quelques mots sur ces événements eux-mêmes ne seront pas de trop ici ; ils nous aideront à comprendre la lettre dont je vais donner quelques extraits, et avec le contenu de cette dernière, les heures de panique et d'angoisse que vécurent nos ancêtres et la population dieulefitoise tout entière, en juillet 1789, à l'aube des journées révolutionnaires.

« Après la prise de la Bastille divulguée par de nombreuses publications. la France « s'abandonna pendant quelques jours à des perspectives de bonheur et de félicité « que suivirent presque aussitôt des craintes vagues qui vinrent réveiller dans tous les cœurs « le malaise, le trouble et l'anxiété. Chacun avait l'intuition d'un danger et d'une menace « qu'il ne pouvait définir, et les esprits passaient des espoirs les plus extravagants « aux inquiétudes les plus insensées. C'est dans cette exaltation, voisine de la folie,

« qu'éclata dans notre région, comme un coup de foudre, la nouvelle de l'invasion inopinée « de 10.000 Piémontais, conduits par le comte d'Artois, et qui pillaient et brûlaient tout sur leur passage. Ce fut partout la stupeur, l'angoisse, « la grande peur » (Abbé Ch. Jolivet : *La Révolution dans l'Ardèche*).

Cette émotion intense qui étreignit la plupart des provinces n'apparut en Dauphiné que dans les derniers jours de juillet. D'après un procès-verbal du Comité permanent de Bourg-Saint-Andéol, cette fausse alarme aurait pris naissance dans l'apparition d'une bande de douze brigands dans le voisinage de Voiron. Ce petit fait qui aurait passé inaperçu en temps normal, amplifié par des esprits surexcités et des imaginations malades, peut-être aussi par des meneurs intéressés, fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Immédiatement ce faux bruit se propagea dans notre région du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, colporté par des particuliers qui se hâtaient de regagner leur foyer en semant partout l'épouvante. Les municipalités à leur tour suscitèrent la panique par des lettres alarmantes adressées aux paroisses voisines pour faire appel à leur assistance et à leur appui.

Le 28 juillet, dans la matinée, Tain signalait l'apparition des brigands à Tournon qui en informait immédiatement les villages voisins. Bourg-Saint-Andéol était alerté à une heure du matin : les brigands allaient arriver ; Pierrelatte dépourvu d'armes et de munitions implora le secours de sa voisine. On passa en Vivarais les femmes et les enfants. Le 29 juillet à 7 heures du matin, un messenger de Viviers annonçait au Bourg-Saint-Andéol que les brigands étaient en marche sur Montélimar après avoir saccagé Romans, Livron et Loriol. A 9 heures, nouvelle plus alarmante encore, les brigands étaient du côté de Chabeuil... Cette troupe laissait de côté les villes où l'on se défend et brûlait les villages. La crainte fut générale, tellement qu'à Beaucaire même tous les marchands fermèrent boutique et que pour se sauver on laissa un mort au milieu de la place.

La menace des brigands provoqua une organisation défensive de tout le pays, et chaque ville, chaque paroisse se préoccupa de pourvoir à sa sécurité et de porter secours à ses voisins. Des troupes levées en toute hâte et armées de fusils, de pistolets, de sabres, de haches et même de fourches se trouvèrent ainsi en quelques heures prêtes à marcher, et dans l'après-midi du 29 les bords du Rhône regorgèrent de troupes ; rien que pour le Vivarais on put ainsi compter plus de 15.000 hommes depuis Lavoulte jusqu'à Bourg-Saint-Andéol. Dès le 29 au soir cependant l'erreur fut reconnue, on annonça qu'il n'y avait pas de brigands: et le 30 Juillet la grande peur expira en laissant derrière elle une émotion qui se calma insensiblement. (*La Révolution dans l'Ardèche 1788-1795*, par l'abbé Ch. Jolivet, docteur ès-lettres, Imp. Mazel, Largentière, 1930, pp. 126 et, suivantes).

Ceci exposé, voici maintenant les quelques extraits que j'ai annoncés de la lettre de Jeanne Suzanne Morin :

« Lundi, mardi rien de nouveau sinon la garde qu'on montait la nuit, composé « de huit hommes, et quelques bruits de coquins du côté de Grenoble et Romans « qu'on soupçonnait vouloir empoisonner les puits ; les nouvelles ne trouvaient crédit « que parmi les commères. Le mardi soir il s'éleva un vent furieux dont nous essayâmes « les bourrasques en nous retirant. Contre mon ordinaire, je ne pouvais pas dormir ; « je l'attribuai à l'orage, lorsque tout d'un coup j'entends battre de la caisse, sonner « les cloches. Je saute bas du lit, appelle Joseph, sa femme, cette dernière me répond : « on donne l'allarme parce que des exprès viennent d'annoncer qu'on a mis le feu à Romans « qui est consumé et que les 6.000 hommes qui ont fait cela marchent contre Crest « qui demande du secours..... Dès que je fus habillée, je sortis sur la porte d'où j'entendis « les cris des femmes mêlés aux voix des hommes et le vent. La nuit était des plus obscures ; « il était une heure, les gens en s'éveillant se mettaient à leurs fenêtres en demandant

« qu'est-ce que c'était. On leur répondait d'une manière peu tranquillisante ; Je pensai
 « à faire éclairer. Je fis garnir le fallot et en l'attachant avec une corde j'entendis
 « ces hommes qui disaient : Commençons par aller mettre le feu à tous les châteaux
 « des environs... Je bannis ma timidité naturelle en pensant aux MM. de Montjoux et leur
 « adressai depuis la fenêtre et à haute voix tout ce que je crus le plus propre à les calmer.
 « Bientôt après arrivent des hommes qui me demandent des fusils, des munitions.
 « Je n'en avais point, je les payai de bonnes raisons. Je distribuai mes lanternes en disant
 « qu'on se calme, que le danger était encore loin..... Je recommande la maison à ma tante
 « et me rend chez maman que je trouve seule de femme au milieu de tous les notables
 « de Dieulefit qui remplissaient le salon. On y délibérait sur l'avis qui venait d'être porté
 « par M. de la Rivière et autres, escortés de 10 fusiliers. On délibéra de se rendre
 « sur la place et d'y faire rassembler tous les hommes en état de porter les armes, ce qui fut
 « exécuté. M; Latour qui était chez ma cousine depuis le départ de mon cousin fut expédié
 « à Valréas pour aller chercher des munitions. On lui donna une escorte et six mullets
 « partirent de suite... je revins ici... je fis murer les ouvertures de mes caves qui étaient
 « pleines de bois. On fit publier d'ôter de l'endroit tout ce qu'on ne pourrait pas fermer
 « à l'abri des incendiaires. Cependant la place se remplissait de gens armés à la hâte de tout
 « ce qu'on avait pu trouver. Beaucoup de faux, de piques, de broches, de haches et
 « 400 fusils, de vieilles épées. Ce qui formait un coup d'œil plus effrayant qu'une troupe
 « disciplinée et armée régulièrement... On annonce la compagnie de Poët-Laval, celle
 « de Dieulefit se met en ordre et va à sa rencontre en partant de la place, celle de
 « M. Pellegrin arrivait par Chateaurat. Nous ne pûmes pas nous empêcher de pleurer
 « en voyant ces braves gens qui venaient à notre secours. MM. de Bouillanne et Delatourne
 « étaient aux deux côtés de Pelegrin. Après avoir fait ranger leur troupe à Chateaurat,
 « ils vinrent prendre les ordres de mon papa qui était sur la place depuis deux heures
 « du matin. Nous les fîmes déjeuner tandis qu'on portait du vin, du pain ; par notre ordre...
 « à la troupe. Pelegrin était monté, il nous aborda en disant : mes vœux sont accomplis
 « puisque nous pourrons leur faire voir qui nous sommes. Bon courage, mesdames, soyez
 « tranquilles ce ne sera qu'un badinage ; je serai content si je puis en tuer quelques-uns
 « d'une certaine façon. C'est qu'on avait dit qu'un conte était à la tête de ces brigands
 « qu'on disait en partie Savoyards et même des troupes réglées. Après s'être rafraîchis,
 « ils furent prendre les ordres de leur Colonel sur la place..... Cependant on expédiait
 « des exprès de toute part. Celui de Montjoux rapporta que les M^s étaient prêts à partir
 « au premier signal, mais qu'ils voudraient savoir qu'elle était la cause. Mon Papa leur
 « répondit que quelle quelle fut, ils ne devaient pas balancer à se montrer, même pour
 « leur propre intérêt et sûreté personnelle. Cependant j'étais revenue... pour faire mettre
 « une chaudière afin de faire des soupes pour tous les étrangers qui étaient à jeun.
 « Maman de son côté en faisait autant. J'obligeais les enfants à plucher du riz, de l'épeaute
 « afin de les ôter de la rue, craignant quelque coup de fusil lâché maladroitement.
 « Cependant la maison était pleine de ces pauvres gens à jeun qu'on faisait rafraîchir.
 « A midi les soupes furent prêtes chez Maman et ici. On les distribua dans des plats
 « qui servaient pour nous. On passait les plats dans de grands lave-pied, que les deux
 « Joseph, le jardinier et Magnac portaient à la place ; la Patavère et Goton recueillaient
 « les cuillères et notre diner fut bientôt fait. Nous revînmes au salon boisé. Je ne savais
 « à quoi m'occuper, je faisais lie Morin et Cadet, lorsque j'entendis un grand tumulte
 « à la rue. Je me mets à la fenêtre ainsi que ma tante, nous voyons paraître le Commandeur
 « entouré de fusiliers qui le font marcher. Juge de notre surprise. Il s'avance et en s'efforçant
 « de rire, malgré sa pâleur, il me dit : on veut que je m'arme et je suis moine, je ne le puis,
 « on me mène chez le Colonel. Pour le faire décider, pendant ce petit discours, les autres
 « continuaient à le menacer, je voullus les calmer en leur disant que peut être s'il s'armait
 « il serait réprimandé par son corps. Qui le réprimanderait ? — me répondit-on, où est

« la justice ? Il n'y a plus que nous en France. Voyant à quel point on était monté,
« je me tournai du côté du Commandeur et lui dit : Vous vous amères ! Mon papa vous
« l'ordonnerai. En même temps il fut saisi par le bras et obligé de marcher. Juges de mon
« émotion: On venait de tous côtés me dire que le peuple était en: fureur de ne point voir
« les M^{rs} de Monjoux, craignant une seine chez maman, une plus sanglante à Monjoux,
« je pris mon manteau laissant ma tante avec les enfants pour me rendre à l'autre maison
« afin d'être témoin de ce qui se passerait et faire expédier un autre exprès à Montjoux
« avec une lettre pressente en ne leur déguisant pas le danger. Tel était mon dessein lorsque
« en descendant j'aperçus le Chevallier de Montjoux à la tête de sa troupe. Il s'avança,
« je n'eus la force de lui dire que je le voyai avec plaisir. J'arivai chez Maman tandis qu'il fut
« à la place faire ranger sa troupe. Je trouvai tout le monde à dîner. Le Commandeur aussi
« pâle et défait s'efforçant toujours de plaisanter, il avait fait essuyer la même seine
« chez Maman. Le Prieur et Pelegrin lui dirent qu'il était bien heureux d'avoir été protégé
« par la Maison et que s'il retournait à la place sans armes, il serait mis en pièces,
« ayant bravé le peuple tout le matin par un ris moqueur ; qu'on le prenait pour un espion
« et Théodore lui fit une grosse cocarde de même qu'au prieur qui partageait avec son frère
« les soupçons du peuple. On prit le café plus gayment, on commençait à croire que toutes
« ces allarmes étaient vaines, lorsqu'on voit arriver à bride abattue un messenger
« de M^r Dupoids porteur d'une carte de notre troupe partie le matin pour Bourdeaux
« adressée à mon Papa, conçue en ces termes : Arivé à la hauteur de la montagne,
« ayant laissé Bourdeaux tranquille, j'apprenai que la Roche est saccagée et je conduis
« mon détachement. Personne ne pouvait déchiffrer cette carte. Ce fut moi qui la lu devant
« la Maison pendant trois fois. Alors Pelegrin, le Chevallier, M^r Delatourne prennent
« leurs armes, se rendent à la place ; au même moment arrivent un autre exprès. C'est
« un prieur plus pâle que la mort, n'ayant plus la force de descendre de son cheval. Il venait
« de Pierlate par Montélimar et nous annonce que 10.000 hommes ravagent Loriol et sont
« près d'arriver à Montélimar. Il a des certificats de tous les Consuls. Vous pouvez juger
« de notre position, les pleurs, les cris des femmes remplissaient l'air..... je viens ici
« en criant le long du bourg aux femmes de se calmer, mais de monter des pierres mettre
« des chaudières d'eau sur leur feu, enfin de faire tout ce qui dépendait de nous. On m'avait
« prié d'écrire à Crest pour demander du secours. M^r Feâon avait fait seller son cheval
« et un homme déterminé y monta. Il devait prendre une lettre des échevins à la place.
« Comme il y fût arrivé, l'allarme se répandit que l'ennemi était au Cevalas. Il retourne
« ventre à terre et part avec mon seul billet par le puis Saint-Martin. J'arivai ici pour être
« témoin du départ de la troupe, je n'ai rien vu de si déchirant. On battit au chant
« et elle partit comme désespérée. En un clin d'œil la place fut nette. On ne voyait plus que
« quelques femmes éplorées, d'autres furieuses qui courraient après des hommes laches
« qui s'enfermaient dans leurs maisons et refusaient de partager le sort des maris
« des premières. Je fis descendre nos cassettes et notre argenterie dans les commodités.
« Je fis partout mettre l'eau bouillante ... nous fûmes à la rivière prendre des pierres
« afin d'animer toutes les femmes à en faire autant : nous en avions une, étrangère, qui nous
« parut une espèce d'ange par son courage, sa force et les exhortations qu'elle nous
« adressait. Maman fit couper tous les contrepoids et Pierre descendit avec la Goutte
« pour faire monter de grosses pièces de bois qu'on devait lancer des greniers, Enfin chacun
« imaginait tous les moyens de deffences. Le Prieur qui restait seul avec mon Papa ajustait
« tout tranquillement ses balles au canon de son fusil. Enfin notre dernier voyage à la rivière
« fut le plus terrible. Nous y étions restés seules, Théodore et moi. Nous voyons courrir
« un homme à toute jambe. Qu'y a-t-il de nouveau, lui crions-nous ? Nous sommes tous
« perdus, ils sont au Pont. Alors je jette mon panier, je prends Théodore par la main et
« nous montons ensemble, non pas vite car nous n'en avons pas la force. Tout ce que nous
« pûmes faire, fut de fermer la porte après nous et de songer à y laisser la clef au cas que

« nous pussions fuir de ce côté. En passant je fermai la cave et veint prier mon Papa
 « de songer aux Papiers de leur comptoir que nous fermâmes tous dans le coffre-fort,
 « que nous enveloppâmes ensuite dans une pièce d'étoffe pour le masquer. Le Prieur nous
 « aidait toujours tout armé, ainsi que mon Papa, enfin un exprès arrive qui annonce que
 « c'est une fausse allarme ; que des décharges faites mal à propos ont fait croire qu'on était
 « aux prises ; que Bourdeaux ayant envoyé quelques fusiliers pour obliger les gens
 « de la Roche à s'armer, on les avait pris pour l'ennemi, qui n'était ni à Bourdeaux
 « ni à Crest, ni ailleurs, Cette terreur a été si générale que tous les lieux voisins de Valréas
 « si étaient retirés ; ceux de St-Esprit avoient été obligés de recevoir toutes les femmes
 « et enfants des environs. Les petits endroits tels que la Paillette et autres avoient été
 « entièrement abandonnés..... Le Marquis de Montjoux arriva au moment de la grande
 « allarme, armé de toutes pièces, malgré quantité de gens qui lui aisoient que Dieulefit était
 « tout saccagé, qu'il n'y trouveroit personne..... Nous allions déjeuner lorsqu'on annonça
 « la troupe de Tolignan qui venoit à notre secours. Heureusement que nous avions envoyé
 « des contre-ordres à Valréas qui avoit préparé 3.000 hommes, à Crest qui ne nous aurait pas
 « abandonné, sans quoi le païs auroit été affamé. Ce corps de Tolignan était
 « de cent hommes. Nous fîmes dire dans toutes les oberges qu'on prépara tout ce qu'on avait,
 « que mon Papa vouloit en faire les frais. Ce fut un coup d'œil très intéressant que de voir
 « notre milice aller à la rencontre de ces braves voisins. Tous les officiers déjeunèrent
 « et dînerent chez mon Papa. Nous étions 25 à table..... Cette troupe de Tollignan aurait
 « voulu ne pouvant se battre finir par dencer. Mon Papa le refusa crainte qu'il n'arrive
 « quelque désordre entre des jeunes gens échauffés et armés. Ils avoient deux clarinettes,
 « des fifres, tambours et triangles. Ils déffilèrent deux fois devant la Maison en faisant tous
 « les honneurs militaires possibles. Les dames eurent des airs de clarinette... Nous reçumes
 « encore tout le jour et hier quantité d'exprès d'Avignon, de Suse, de Carpentras,
 « qui offraient plus de 10.000 hommes et toutes les munitions possible, même du canon.
 « On dit qu'on était tout en lamies et en armes dans le Contat..... L'origine de toutes
 « ces terreurs, car il en faut une, est une troupe de brigands qui ont paru à Voiron, Moirans,
 « et l'on croit qu'on n'a pas été fâché de la circulation rapide qui a donné l'allarme,
 « afin de donner à connaître au gouvernement les dispositions et les forces du peuple
 « de la province. Voilà ce qui parait le plus vraisemblable... »

Cette manière de voir fut l'opinion d'alors. Le chef du mouvement révolutionnaire dans le Bas-Vivarais, Delichères, écrivait, en effet, que des émissaires s'étaient répandus sur tous les points presque le même jour et que dans l'objet de sonder les dispositions du peuple et de l'engager à surveiller les ennemis intérieurs, ils excitèrent une insurrection générale. Sur les côtes maritimes, on annonçait une flotte anglaise destinée à une descente ; au Nord, c'était une armée d'Autrichiens ; ailleurs c'étaient des brigands ; au midi des bandes piémontaises entrées rapidement dans le Dauphiné ravageant et exterminant tout sur leur passage. D'autres avancèrent que le Duc d'Orléans, Philippe-Egalité, n'aurait pas été étranger à un projet qui visait à armer toute la France... Il est avéré en tout cas que les contemporains de ces événements crurent tous à un plan concerté, Les historiens actuels sont moins affirmatifs ; la plupart n'y voient qu'un phénomène général, mais spontané, d'autosuggestion, résultat de l'effervescence et de la tension nerveuse des esprits. Quoi qu'il en soit, le résultat indéniable, de cette panique fut pour le peuple, une révélation de sa force, et que le sentiment qu'il en eut fut la consécration même de la Révolution. (D'après l'Abbé Ch. Jolivet). Sur la « Grande Peur » en Dauphiné, voir les ouvrages de *Pierre Conard*, (Paris 1904) et du Baron de Coston, « *Panique due à l'invasion prétendue de 10.000 Savoyarâs en Dauphiné en 1789* » (Lyon, 1888).

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT (BRANCHE CADETTE)

CHAPIRE XVII

ANTOINE (V) Soubeyran

ANTOINE SOUBEYRAN, mon grand-père, naquit le 22 septembre 1817, dans la maison de son père, rue du Bourg à Dieulefit (1).

Je ne connais rien de ses années d'enfance ; tout ce que je sais c'est qu'après avoir été l'élève de M. le pasteur Brun, à l'Ecole modèle que ce dernier venait de fonder (2), il apprit le métier de chamoiseur, reprenant ainsi pour un peu de temps les traditions de notre famille, puis qu'il entra comme ouvrier tisseur dans la maison MORIN et C^{ie}, sous les ordres de son père, contremaître à l'usine de la Combe.

Conscrit avec sa classe en 1838, il sortit le n° 58, au tirage au sort, et fut remplacé le 6 septembre de cette même année par un nommé Jacques Bompard, de Dieulefit.

Il épousa le 4 juin 1842 sa cousine germaine *Marie Louise DEFAYSSE* (3), fille de *Jean Jacques Defaysse* et de la sœur de son père *MARIE SOUBEYRAN* (le contrat fut reçu le même jour par M^e Combe, notaire à Dieulefit). Le mariage fut béni par M. *Brun*, pasteur de Dieulefit [\(A\)](#)

Cette union ne fut pas des plus heureuses. A qui la faute ? Il nous est difficile à distance de le savoir exactement. Bien certainement tous les torts ne vinrent pas du même côté. D'après ma grand'mère Soubeyran elle-même, son mariage avec son cousin n'aurait été qu'un mariage de raison, désiré et voulu par les deux familles ; d'après sa belle-sœur, ma tante Defaysse, c'aurait été le contraire. Qui croire ?

(1) Je pense qu'il fut baptisé par le pasteur Borel, mais je n'en suis pas sûr, car il m'a été impossible de retrouver les registres de l'Eglise Réformée de cette époque.

(2) J'ai retrouvé son bulletin pour les mois d'octobre et novembre 1830 : il avait une bonne conduite, et était assez fort en lecture, en calcul, en géographie et en dessin ; il était moins bien doué pour l'orthographe et pour l'histoire ancienne ; *Antoine Soubeyran*, ajoutait-on, se dérange assez facilement en classe, mais il -est d'un caractère docile.

(3) Voir pour les DEFAYSSE voir les notes [R XV/35](#) que je leur ai consacrées.

Les lettres que j'ai eues sous les yeux paraissent donner raison à ma grand'mère (B) Mon grand-père pourtant était animé des meilleures intentions et si j'en crois encore les lettres que j'ai pu retrouver, il était réellement épris de sa fiancée.

« Ayant appris dernièrement, écrivait-il le 23 février 1842 à son futur beau-frère, « par ta lettre à ma mère que tu ne mettrais pas d'opposition à notre union avec Louise, « je désire que cela soit, cher Defaysse ; ce n'est plus mon père, ni ma mère qui m'engagent « à cela, c'est moi seul. Après avoir bien réfléchi, je crois que ma cousine est celle qu'il me « faut ; maintenant on m'en proposerait tant et plus qu'on ne m'en détournerait pas. « Je n'en veux pas d'autre qu'elle, aussi quand une chose, est décidée, le plus tôt est « le meilleur. Louise est comme moi, elle voudrait que cela se fit de suite ; la mère et « mes parents nous disent qu'il faudrait attendre au mois d'Août pour que vous puissiez toi et « (mon frère) Ovide venir sans vous déranger. »

« Notre mariage avec Louise, écrivait encore mon grand-père au même le 11 mars « suivant, fait plaisir non seulement à nos parents, mais à tout le monde ; vous devez « vous estimer bien heureux, nous dit-on, car c'est un mariage de convenance et que Dieu « bénira... Je te remercie de ce que tu préfères que je sois le mari de ta sœur plutôt « qu'un autre, parce que tu sais d'avance que je la rendrais heureuse... enfin je ne puis pas « t'exprimer combien je l'aime, car il faut le dire que lorsque, tu en as parlé avec ma mère « si j'avais eu les idées que j'ai maintenant, elle serait déjà ma femme. Quand mes parents « m'en parlaient, je leur répondais que ce serait sur elle que se porterait mon choix, « mais que je me trouvais trop jeune. Ce qui m'a fait me décider plus tôt, c'est que Louise « pourra seconder ma mère, et puis elle est d'un âge à se placer et après j'en aurais « du regret, parce que je vois qu'elle s'accordera avec mon caractère : elle n'a pas « de volonté, c'est la femme qu'il me faut. Je puis le dire franchement que c'est la première « que j'aime et qu'elle serait la dernière si elle venait à me manquer... on ne peut aimer qu'une fois. »

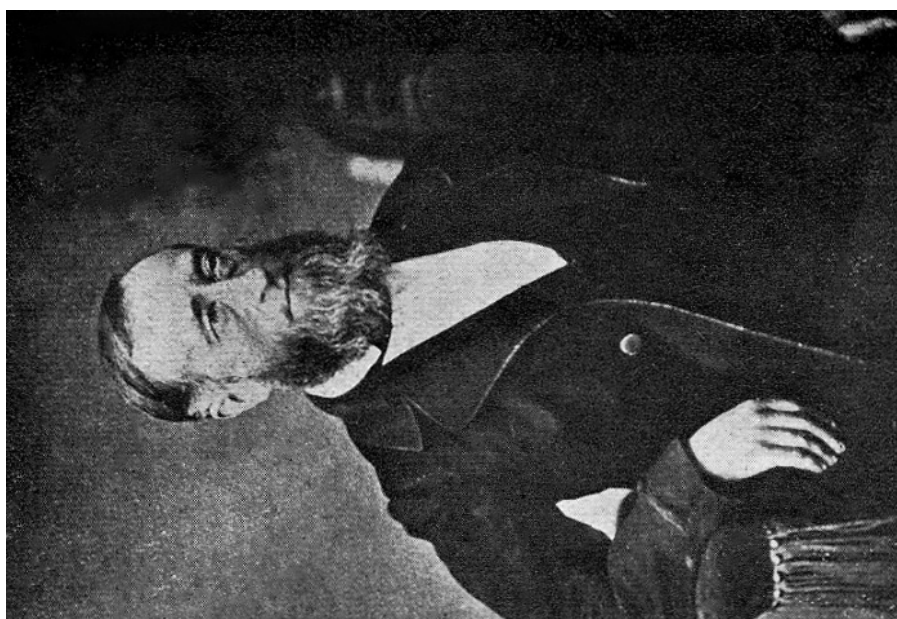
Certainement mon grand-père était sincère en écrivant ces lignes, mais il s'illusionnait étrangement en croyant que sa femme n'aurait pas de volonté ; il se trompait, comme se trompaient aussi sa famille et celle de sa fiancée en les poussant à faire ce mariage de convenance que tout le monde « admirait », comme se trompait encore ma grand'mère en épousant son cousin, alors qu'elle ne l'aimait pas.

Les nouveaux époux vinrent habiter dans la maison de mon arrière grand-père SOUBEYRAN, au premier étage, tandis que mon arrière grand-père et mon arrière grand'mère occupaient le rez-de-chaussée.

Cette combinaison fut une faute, en ne séparant pas assez une belle-mère et une belle-fille qui n'étaient pas faites pour s'entendre. Aussi la lune de miel de mon grand-père et de ma grand'mère, si elle exista jamais, ne dura-t-elle pas longtemps. Dès le mois de juin 1843, un an à peine après leur mariage, un testament de ma grand'mère nous révèle déjà le désaccord qui devait aller malheureusement en s'accroissant. Son beau-père et sa belle-mère (qui étaient aussi son oncle et sa tante), très économes eux-mêmes, auraient-ils trouvé qu'elle n'économisait pas assez ? C'est possible.

En tout cas, il est à présumer que, sous tous les rapports, il eût infiniment mieux valu que mon grand-père et ma grand'mère eussent habité seuls, loin de leurs familles respectives.

Des froissements continuels entre la belle-mère et la belle-fille, ou d'autres raisons que je ne connais pas, finirent par rendre la situation très tendue.



Antoine (V) Soubeyran
(1817-1876) (*mon grand-père*)



Louise Defayse (1816-1884)
(*ma grand'mère*)



Mon grand-père **Antoine Soubeyran**,
ma grand'mère **Soubeyran**,
et leurs trois enfants :
Antonin, Henri et Ovide
(1856 ou 1857)

Les choses s'aggravèrent à tel point que mon grand-père et ma grand'mère se séparèrent se 4 septembre 1845. Mon grand-père resta avec ses parents, tandis que ma grand'mère allait habiter avec sa mère au rez-de-chaussée de la maison Defaysse, sur la place de l'Eglise ; ils restèrent séparés pendant près d'un an, et ne reprirent la vie commune que le 24 septembre de l'année suivante auprès du lit de mort de leur petite fille *ELMINA*.

Ils se séparèrent encore une seconde fois, pour se réconcilier au bout de quelques mois, après avoir eu même un moment la pensée de divorcer, tellement les choses s'étaient aggravées. Ils n'en arrivèrent pas jusque là, heureusement, c'était bien assez d'y avoir songé, ne fût-ce qu'un instant.

D'un côté mon grand-père, faible, original et emporté, de l'autre ma grand'mère, entière, et peut-être elle aussi un peu autoritaire, sans amour pour son mari (C) : entre les deux, leurs familles pour les séparer au lieu de les unir, sans compter toutes sortes de difficultés matérielles qui au lieu de faire disparaître les angles ne firent probablement que les accuser davantage (D) ; c'était là, il faut l'avouer, beaucoup de nuages pour un même ciel, aussi ne nous étonnons-nous pas que les orages y aient été fréquents.

Les choses finirent-elles par s'arranger par la suite ? oui, je le pense, dans une certaine mesure, mais je suis bien obligé de le dire, je ne crois pas qu'elles soient jamais devenues ce qu'elles auraient dû toujours être.

Les enfants que Dieu donna à mon grand-père et à ma grand'mère eussent dû être cependant les éléments d'union et de bonheur dont ils avaient besoin. Ils eurent six enfants :

- 1° *MARIE LOUISE CELINA*, née le 1^{er} juillet 1843, décédée le 13 novembre 1844.
- 2° *MARIE LOUISE ELMINA*, née le 19 février 1845; décédée le 5 septembre 1846.
- 3° *SUZANNE EVANGELINE RACHEL*, née le 7 juillet 1847, décédée le 9 avril 1848.
- 4° *ANTOINE ABRAHAM OVIDE*, mon bien cher père, né le 11 avril 1851.
- 5° *DANIEL ANTONIN*, né le 9 septembre 1852.
- 6° *CHARLES HENRI*, né le 10 décembre 1855.

C'est six ans après la naissance de leur dernier fils, en 1861, que mon grand-père et ma grand'mère quittèrent leur maison de la rue du Bourg, pour venir habiter à la Malautière (1).

Mon grand-père avait remplacé son père en 1850, comme contremaître à l'usine de la Combe ; il le demeura jusqu'à sa mort, laissant parmi ses subordonnés le souvenir d'une bonté véritable.

(1) Cette maison achetée par mon arrière-grand-père avait été attribuée dans le partage des biens laissés par son père, à mon grand-père. La maison du Bourg appartenait par moitié à mon grand-père et à son frère ; Un arrangement intervint entre eux le 10 juillet 1864 aux termes duquel mon grand oncle Ovide Soubeyran gardant pour lui seul la maison du Bourg céda en échange à mon grand-père deux terrains situés à la Malautière dont ce dernier devenait ainsi le seul propriétaire. Un de ces deux terrains, celui qui est situé à l'extrémité du jardin, surplombant le Jabron, avait été la cause de discussions sans cesse renaissantes puis enfin d'un procès avec les Sandrail, Mon grand-père ayant été condamné, mon grand-oncle acheta le terrain et supprima ainsi la cause du litige. C'est mon grand-père, puis ensuite mon père, qui ont mis notre maison de la Malautière dans l'état où elle est aujourd'hui.

Il eut la satisfaction de voir son fils aîné *OVIDE* entrer en 1866 comme employé dans la maison MORIN (1), puis de le voir fonder à son tour un foyer en 1874 par son mariage avec ma bien chère mère. Très bon et serviable, mais trop confiant, il avait prêté, un peu à tort et à travers et sans billet, d'assez fortes sommes qui ne lui furent jamais rendues ; il se trouva ainsi après avoir rendu service aux autres dans une situation difficile ; il fut obligé lui-même d'emprunter à son tour, et les dernières années de sa vie furent assombries par des soucis et des difficultés qu'un peu de prudence et de sagesse lui eussent évités.

C'est dans sa maison de la Malautière que mon grand-père devait mourir, jeune encore, après avoir eu la grande joie de voir son premier petit-fils, mon frère *Henri* : « *Vieure « encaro sieis mès per veire creisse quèu pichot* » (vivre encore six mois pour voir grandir ce petit), disait-il. Il était déjà alité lorsqu'on lui annonça ma venue : « *Mé que vai «dire la maire Poulin* » (Mais, que va dire la mère Poulin ?) dit-il au Docteur Benoit qui lui annonçait la nouvelle. « *Ça ne la regarde pas* », lui répondit le Docteur !

Atteint d'un cancer au foie il était allé en 1876 à Lyon, accompagné de ma mère, pour consulter un spécialiste ; il revint sans qu'on lui ait rien fait, et fut opéré ici-même par le Docteur Benoit assisté par notre cousin le Docteur Pinchard. Cette intervention le laissa presque complètement paralysé ; il languit encore six mois, gardant jusqu'au dernier moment toute sa connaissance. Sa belle-sœur, notre tante Defaysse, était auprès de lui, cherchant à lui donner un peu d'air avec un éventail ; « *Me vinteï pas, me vas faire prene un chauû. Et frei* » (Ne m'évente pas, tu vas me faire prendre un refroidissement !) lui dit-il. Et comme il transpirait : « *vaqui la suour de la mouart* » (voici la sueur de la mort) — pris, ensuite d'un hoquet, il ajouta : « *vaqui lou chouquet de la mouart* » (voici le hoquet de la mort). Ma chère mère était là aussi ; elle se pencha sur lui pour l'embrasser : « *léu qu'amavou tant co* » (moi, qui t'aimais tant) lui dit-il. Ce fut la fin. Il mourut le 23 novembre 1876, à 11 h.½ du matin, dans la Chambre au 1^{er}, au-dessus de la salle à manger, de notre maison de la Malautière, âgé seulement de 58 ans. Il fut enseveli le lendemain dans le cimetière de Dieulefit, à côté de sa mère ; ses obsèques furent présidées par notre ami M. le pasteur Aeschimann.

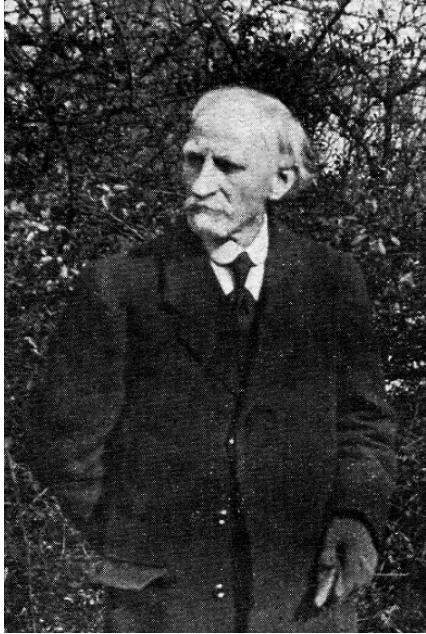
*

* *

Je voudrais avant de quitter mon cher grand-père, essayer d'éclairer sa physionomie de quelques rayons encore.

Evidemment son caractère m'apparaît plein de contradictions, et cependant tout ce que je sais de lui me le fait aimer malgré tout. Il était faible, très vif, très emporté, et sujet à des mouvements de colère épouvantables ; avec cela très entier, entêté, original ; il voulait exceller et être le premier dans tout ce qu'il faisait.

(1) Cette satisfaction lui fut accordée comme compensation à de nombreux ennuis qui l'avaient fait beaucoup souffrir : un ouvrier avec une fausse clé lui volait de l'argent toutes les semaines dans sa caisse à l'usine de la Combe ; mon grand-père qui ne pouvait s'expliquer ce déficit qui augmentait de semaine en semaine, se doutait bien un peu de ce qui en était, mais n'avait aucun indice pour guider ses soupçons. Je ne sais pas très bien comment le voleur fut découvert, mais il le fut, et mon grand-père qui s'était fait beaucoup de mauvais sang se trouva complètement réhabilité beaucoup plus à ses propres yeux qu'à ceux de ses patrons qui n'avaient jamais cessé d'avoir confiance en lui.



Antonin Soubeyran
(1852-1937)



Nézida Cordeil
(1856-1884)



Marie Leverd
(1860-1932)



Edmond Soubeyran
(1895-1971)



Mon oncle **Henri Soubeyran**,
(1855-1922)
et ma tante
née **Louise Confavreux**
(1858-)

Je suis persuadé qu'il eût été tout autre que ce qu'il a été s'il avait eu à côté de lui une femme qui l'eût aimé et compris. Non, certes que je veuille rendre seule responsable ma chère grand-mère d'une situation dont elle eut à souffrir elle-même la première ; la profonde vénération que ses fils lui témoignèrent et lui conservèrent toujours m'empêche absolument de le penser. Ce fut très probablement une incompréhension mutuelle évidente qui fut là cause première de tout le mal, et ainsi que cela arrive généralement en pareil cas, les torts par la suite vinrent certainement des deux côtés.

Quoi qu'il en soit, il n'est malheureusement que trop évident que trop souvent mon grand-père ne fut pas ce qu'il aurait dû être, allant au café plus qu'il n'aurait fallu, avec n'importe qui, et dépensant son argent sans compter.

J'ai retrouvé des lettres que lui écrivait son frère, mon grand-oncle OVIDE SOUBEYRAN ; ces lettres sont admirables, pleines de cœur, et de bons et sages conseils. Les deux frères avaient l'un pour l'autre la plus grande affection, et il est touchant de voir le plus jeune, mon oncle, exhortant son aîné, et chercher à faire vibrer les meilleures cordes d'une nature qui fut malgré tout aimante et généreuse.

« Pourquoi, lui écrit-il, ne pas avouer à ton Ovide ce qui t'inquiète et te fais de la peine ?... j'ai la conviction que tu as prêté de l'argent et que tu le crois perdu... et bien si c'est une perte je la partagerai avec toi... mais je veux que tu ne te fasses plus de mauvais sang qui te rendrais malade ; ensuite je m'imagine que tu as fait ce prêt cédant peut-être à quelques sollicitations et que maintenant croyant cela perdu sans ressources, tu penses punir en dépensant follement à droite et à gauche cet argent que tu as gagné si péniblement... Quand demandant de tes nouvelles à ceux qui viennent de Dieulefit, on me dit : votre frère est un excellent homme, mais il se laisse aller avec des personnes qui ne conviennent pas pour en faire sa société, et puis il change de manière de vivre, il est très souvent au café... Abandonnes cette route où tu te crées des chagrins et pour plus tard des regrets amers, laisses de côté ces connaissances qui te nuisent plus que lu ne le crois... pourquoi continuer des choses qui le font mal... prive-toi de fumer et prises moins, car la santé s'altère et tu en seras le premier puni... tu es né bon, laborieux, économe, reste toute ta vie de même... amasses pour tes enfants non seulement ce que tu pourras des biens de ce monde, mais amasses-leur surtout un bon exemple à leur laisser, une belle trace à suivre... tu te dois à eux, à ces braves petits qui n'ont pas demandé à venir au monde et ont besoin d'un appui, d'un soutien, d'un défenseur... interrogas ton cœur et tu verras qu'il te criera à chaque pli, non, un père n'a pas le droit pour quelque motif que ce soit de dépenser son bien mal à propos, car cet argent ne lui appartient pas... c'est l'avoir de ses enfants... cesses ces visites au café, cesses ces petites dépenses qui sont autant de torts faits à tes braves enfants... et si tu veux qu'ils prennent plaisir à lire la parole de Dieu, donnes-leur l'exemple, lis-la leur toi-même pendant qu'ils ne peuvent encore la lire, donnes leur cette parole divine pour ce qu'elle est, la seule nécessaire, la seule utile et apprends leur à l'aimer... parce que lui obéir et l'observer c'est le plus sur moyen d'être toi-même l'artisan de son bonheur... j'attends avec impatience que tu me dises que je puis être tranquille, que tu cesses de fréquenter le café pour songer à élever tes braves petits, à aller promener avec eux et leur donner en exemple celui que nous avons perdu, et veiller sur eux comme doit le faire un bon père... pour le montrer combien je suis malheureux de penser que tu fumes tant et que tu vas au café, je te propose une chose : tu dépenses au café, peut-être 400 à 500 francs par an, et bien je m'engage envers mon cher et bien aimé frère Antoine Soubeyran à lui payer 500 francs chaque année qu'il s'abstiendra de fumer et de fréquenter les cafés, et je signe de tout mon cœur ton pauvre frère qui ne veut que ton bonheur, et vas, crois-le, Dieu ne peut me donner une plus grande satisfaction que de te donner le droit de faire usage de cet engagement. »

Il était impossible de mieux dire. Mon grand-père suivit-il ces conseils ? Tout me porte à le croire, car il était un tout autre homme, lorsque ma chère mère l'a connu.

*
* *

Protestant, très attaché à ses traditions, il avait, à n'en pas douter, à certaines heures, de vrais et sincères sentiments religieux, sans quoi il n'eût pas écrit à mon bien cher père, alors au Collège de Valence (E) (le 20 novembre 1863) :

« Je t'engage à être toujours bien sage et à avancer de plus en plus dans la piété, de ne pas te lasser de prier celui de qui nous tenons toutes choses, avec cela tu seras soumis à tes professeurs, tu te feras aimer de tous les élèves. Si parmi le nombre il y en a qui tiennent de mauvais propos, ne te tiennes pas avec eux et ne les écoutes pas, car celui qui se plaît à entendre pécher autant que celui qui blasphème. Je te le répète et ne puis trop te le dire, étant pieux, dans quelle position que tu puisses te trouver, dans la prospérité comme dans l'adversité, tu diras comme Job, Dieu le veut, que le nom de l'Eternel soit béni. »

J'ai découvert dans son cours de catéchisme, qu'il avait fait soigneusement relier, une lettre bien touchante que lui écrivit ou dicta pour lui, sur son lit de mort, un jeune pasteur méthodiste, M. Paul Lelièvre, pour lequel il avait une grande affection.

La voici :

« Monsieur Paul Lelièvre (F) sur son lit de mort,

« à Monsieur Antoine Soubeyran, de Dieulefit.

« Dites-lui que je le somme de renoncer complètement aux choses du monde, pour se donner à Dieu — qu'il ne reste plus dans cet état d'incertitude et d'inconstance.

« Dites-lui que s'il m'a aimé, s'il m'aime, s'il désire me revoir dans l'éternité où je vais entrer bientôt, qu'il suive les voies de la piété. Il n'y a qu'un seul chemin. Oh ! que je désirerais le voir se tourner vers Dieu ! !... Je pense à lui, et je prie pour lui sur mon lit de mort.

« Puisse le Seigneur exaucer ma prière. Amen. »

Quelle réponse fit-il à ces lignes si touchantes et si solennelles ?

Dieu seul le sait.

Nous parlons quelquefois de mon grand-père avec ma bien chère mère, et c'est sur le souvenir qu'elle en a gardé que je veux terminer ces lignes.

Il fut toujours pour elle d'une bonté qu'elle ne peut assez reconnaître, et lui témoigna jusqu'à la fin l'affection la plus tendre et la plus touchante. C'est ainsi que je veux me le représenter, bon et affectueux: il nous eût tant aimés, et il eût été si heureux s'il avait pu voir et choyer tous ses arrière-petits-enfants.

Ma grand'mère survécut quelques années à son mari ; je l'ai connue tout enfant, et c'est à elle que se rattachent quelques-uns de mes plus vieux souvenirs.

Je me vois encore, allant aux Ubacs avec elle, montant le raidillon du chemin, ma main dans la sienne ; nous l'appelions, mes frères et moi, « maman Beyan », mais je l'ai connue surtout par tout ce que mon cher père et mes oncles m'ont rapporté d'elle, avec une vénération et un amour filial, fait de tendresse et de respect, dont l'expression même a pu me faire apprécier la valeur de celle qui en était l'objet. Elle mourut à Lyon, le 12 mai 1884, chez ses fils ANTONIN et HRNEL, chez lesquels elle était allée habiter ; son corps fut ramené à Dieulefit, et inhumé dans notre concession de famille dans le cimetière de cette localité.

Comme je l'ai déjà dit, mon grand-père et ma grand-mère eurent six enfants de leur mariage, trois filles mortes en bas-âge, et trois fils .

1° *ANTOINE ABRAHAM OVIDE* SOUBEYRAN, mon cher père ; je lui consacre le chapitre XVIII de mon travail.

2° *DANIEL ANTONIN* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, le 9 septembre 1852, d'abord employé chez M. Bonnard, banquier, à Dieulefit, puis, par la suite chef de bureau à la Préfecture du Rhône; il a pris, sa retraite à Paris, où il habite actuellement, au n° 75 de l'avenue Gambetta. Marié en 1^{res} noces le 15 septembre 1883, à *Virginie Nézida Cordeil*, fille de *Pierre Cordeil* et de *Suzanne Gougne*, propriétaires à Comps, près de Dieulefit (G). Ma tante, née à Comps, le 18 novembre 1856, mourut dans cette commune, après un an de mariage, le 30 septembre 1884, quelques jours; après la venue au monde de sa fille *Elmina*, qui, née le 23 de ce même mois, mourut elle-même le 14 octobre suivant. Ma tante et sa fille reposent dans le cimetière de la famille Cordeil, à Comps. Mon oncle épousa en 2^{més} noces *Marie Leverd* (1), de Neuilly (Seine), fille de *Joseph Leverd* et de *Dina Merlin* ; de ce mariage, béni le 11 décembre 1890, est né un fils :

A) *Edmond SOUBEYRAN*, né à Lyon le 22 septembre 1895. Mon cousin, professeur d'anglais et musicien distingué, habite Paris avec ses parents. Il est encore célibataire malheureusement.

3° *CHARLES HENRI* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, le 10 décembre 1855, comptable chez MM. Aynard et fils, banquiers à Lyon. Marié le 6 mars 1886 à *Louise Confavreux* (2), née à Poncin (Ain), le 29 septembre 1858 de *Albert Confavreux* et de *Jeanne Landivier*, de Poncin, il n'a pas eu d'enfant de son mariage. Mon oncle est décédé à Lyon le 14 octobre 1922. Ses obsèques furent présidées par M. le pasteur Jules Aeschmann, pasteur de l'Eglise Réformée de Lyon. Son corps a été inhumé dans le cimetière de Poncin. Appelé par un télégramme de ma tante, j'ai pu rendre à mon oncle les derniers devoirs et l'accompagner jusqu'au cimetière de Poncin, où j'ai présidé ses funérailles. Ma tante vit encore, et habite toujours à Lyon, à la Croix-Rousse, au n° 3 de la rue Audran, l'appartement qu'elle occupait avec mon oncle depuis de longues années.

(1) Née le 9 octobre 1860, décédée à Paris le 6 mars 1932. Ma tante était fille de *Joseph Leverd* et de *Dina Merlin*. Je n'ai aucun renseignement sur la famille LEVERD, originaire, si je ne me trompe, du Nord de la France.

(2) Je crois, sans pouvoir l'affirmer, que la famille CONFAVREUX est originaire de Poncin ; je n'ai aucun renseignement sur elle. Mon oncle avait fait la connaissance de ma tante à Lyon.

NOTES Longues

du Chapitre XVII

(A/65) *François Brun*, né à Vallon le 14 avril 1784, décédé à Dieulefit le 12 novembre 1860 ; d'abord pasteur de Montjoux depuis 1809, puis appelé par le Consistoire au poste de Dieulefit le 4 février 1825, et nommé Président de cette compagnie le même jour. Pasteur de grande valeur, il a laissé dans son Eglise un souvenir que le temps n'a pas encore effacé. En résidence à Dieulefit, bien que chargé de l'Eglise de Montjoux, il fonda aux environs de 1820, l'Ecole modèle qui a porté longtemps le nom de son fondateur ; de cette école sont sortis un grand nombre de pasteurs et d'instituteurs, d'instituteurs surtout qui ont porté dans tout le protestantisme français le renom de notre localité et de notre Eglise. J'ai trouvé dans les registres du Conseil presbytéral à la date du 10 août 1823, la délibération suivante : « *M. Morin ayant appelé l'attention de l'Assemblée sur l'intéressant établissement d'éducation fondé par M. Brun, pasteur, a dit : Messieurs, le pensionnat de Dieulefit qui a mérité la confiance des pères de famille par les excellentes études qu'on y fait toutes fondées sur le principe de la religion et de la morale, et dans lequel son Excellence le grand maître de l'Université a autorisé le haut enseignement des collèges royaux où se trouvent déjà et où peuvent se former plusieurs jeunes gens qui se vouent au Ministère évangélique se recommande d'une manière toute particulière à votre intérêt. Je propose donc que le Consistoire soutienne par sa protection, par sa surveillance, par tous les moyens légitimes le pensionnat de M. Brun ; tous les membres du Consistoire ont adhéré aux propositions de M. Morin.* » « L'établissement d'éducation » fondé par le pasteur Brun, Ecole modèle pendant de longues années, puis Ecole supérieure seulement, n'est plus aujourd'hui qu'un simple cours complémentaire, dans lequel quelques bourses de la *Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants de France* rappellent seules la pensée qui avait présidé à sa création.

(B/66) Son frère, mon grand-oncle Defaysse, lui écrivait le 19 février 1842, quelques mois avant le mariage : « Je sais que Soubeyran n'est pas galant et qu'il a des torts ; mais « il faut dire aussi que tu as les tiens, en ce que tu t'es toujours exagéré ses actions, et qu'au lieu d'avoir de l'indifférence pour lui ou pour ce qu'il te faisait, tu t'es mis dans la tête que tu devais le détester, et certes quand on a fait tous ses dons pour se créer une telle opinion d'une personne on trouve que les meilleures qualités sont de grands défauts... « Deux personnes qui ne s'aiment pas », lui dit-il encore dans la même lettre, « mais qui a force d'être ensemble prendront l'une pour l'autre de l'affection et de l'amitié seront cent fois plus heureuses que deux amoureux passionnés, parce que le sentiment de l'affection et de l'amitié ne fait qu'augmenter au lieu que l'autre diminue toujours. » Mon oncle en poussant ainsi sa sœur à faire un mariage contre son cœur, se trompait évidemment, les événements ne devaient pas tarder à le montrer.

(C/67) « *La scène que tu me racontes, écrit à sa sœur mon grand-oncle Defaysse, « le 28 septembre 1853, n'est pas à ton avantage. Je ne veux pas dire que ton mari « eut raison, il avait grandement tort. Mais toi, vis à vis de Dieu, tu n'avais pas raison. « Il y a des femmes qui ont amené leur mari à conversion par leur grande douceur « et leur grande résignation... Toi, au contraire, (non seulement) tu refuses d'obéir, « mais encore tu aggraves la position en provoquant la colère de ton mari... Si un jour « Soubeyran avait à rendre compte de ce mouvement de colère, ce n'est pas à lui qu'il serait « imputé, mais à toi... Je ne cesse de prier pour toi, mais les meilleures prières sont celles « que l'on fait soi-même. J'éprouve un grand regret de te voir si peu de foi... Tu me dis « que tu ne peux pas prier, si tu me disais que tu ne veux pas prier, tu dirais la vérité. « Ainsi donc tu devrais prier Dieu souvent, (et lui demander) de te convertir à sa parole « et de te donner la foi que tu n'as pas... Ensuite prier pour ton mari (pour) que Dieu veuille « bien l'éclairer et changer son cœur en l'attirant à lui... sois résignée et patiente, car c'est « par ta conduite résignée et pieuse que tu pourrai lui faire du bien... tu dis à Soubeyran « qu'il n'a pas d'amour... mais pour le lui reprocher il faudrait examiner avant si tu en as, « tu n'as jamais manifesté à ton mari de l'amour pour qu'il t'en manifeste. »*

(D/67) Les appointements de contremaître (900 ou 1.000 fr.) que gagnait mon grand-père étaient peu de choses pour subvenir seuls à toutes les dépenses de sa famille, et on comprend dans une certaine mesure qu'il ait cherché à travailler ailleurs pour gagner davantage. Il avait songé à aller à Annonay, dans la mégisserie, et à Lyon, où son frère et son beau-frère étaient déjà, mais ces derniers l'en dissuadèrent, lui représentant que la situation modeste mais sûre qu'il avait à Dieulefit valait mieux, même si on l'avait trouvée, qu'une situation supérieure dans une grande ville, où les dépenses auraient augmenté en conséquence. Et nous comprenons bien aussi que ma grand'mère ait essayé pour augmenter leurs ressources d'établir avec ses propres deniers, et cela malgré l'opposition de toute sa famille, un service de charroi de Dieulefit à Montélimar ; elle fut trompée par ses domestiques qui abusèrent d'elle, bref l'entreprise ne réussit pas, et elle y laissa le plus clair de ce qu'elle avait, ce qui ne contribua pas à arranger les choses, et les ennuis et les difficultés redoublèrent. Pour triompher de toutes ces circonstances adverses, ce n'est pas un amour ordinaire qu'il eût fallu à mon grand-père et à ma grand'mère, mais « cet amour qui plus fort que la mort », se fortifie et trouve sa nourriture dans l'épreuve même.

(E/70) J'ai trouvé dans les papiers de mon grand-père, écrites de sa main, quelques lignes bien suggestives, dans leur brièveté ; les voici :

« Depuis la révolution de 1830, une Société de bons Prêtres, amis de la religion et « de la morale, s'appuyant sur l'article 5 de la charte de 1830, et de l'article 8 des dispositions « supplémentaires de la charte, célèbrent dans plusieurs églises de Paris et dans plusieurs « départements avec avantage les cérémonies de la religion catholique française, en place « de la catholique, apostolique et romaine. M. Chatel, chef de cette religion, homme « de lettres et ami du peuple, vient de tracer les articles suivants » (sic).

Suivent les articles annoncés, que je ne puis songer à donner ici, mais sur lesquels, je reviendrai plus loin.

La teneur même de ces lignes me fait supposer qu'elles furent copiées in-extenso par mon grand-père, aux environs de 1840, sur la brochure qui retint son attention (imprimée par J. S. Barnel, 4, rue Saint-André, à Grenoble), en même temps que les « articles suivants » qui les accompagnaient; telles quelles elles sont un écho bien affaibli, jusques dans le cercle de notre famille, d'un mouvement. qui parmi tant d'autres, de tous ordres, se fit jour en France après la chute de Charles X, et l'avènement de Louis-Philippe I^{er}, le « Roi-citoyen ». C'est à ce titre que j'ai cru devoir les rappeler ici.

L'abbé Châtel, que l'auteur des lignes ci-dessus, devançant le jugement de l'histoire, appelle « M. Châtel » tout court, naquit à Gannat (Allier) en 1795 et fut le fondateur d'une « *Eglise catholique française* » dont personne ne se souvient plus aujourd'hui ; ordonné prêtre en 1818, aumônier de régiment, puis interdit par les autorités ecclésiastiques pour des articles peu orthodoxes, la révolution de Juillet 1830 lui permit de réunir autour de lui quelques prêtres mécontents, et de fonder avec ces derniers sous ce nom « *Eglise catholique française* » un nouveau culte basé sur le déisme, la suppression des dogmes et la célébration des offices en français. Ayant réuni un certain nombre d'adhérents il se fit même sacrer évêque par un prétendu grand maître des Templiers et se proclama Primat des Gaules. Son œuvre sombra dans le ridicule, un de ses prêtres fonda une secte rivale, et en 1842, son église presque déserte, fut fermée par la police. Il avait pu obtenir un bureau de poste, qui lui fut enlevé, après la révolution de 1848, à la suite de la campagne qu'il mena dans les clubs pour l'émancipation de la femme et le divorce ; condamné en 1850 pour outrage à la morale et à la religion, il fut réduit pour vivre à donner des leçons, et finit par tenir une épicerie, il mourut complètement oublié en 1857. (Nouveau Larousse Illustré).

La fin de l'Abbé Châtel suffirait à expliquer celle de son œuvre. Ses ouvrages, en tout cas, « *Profession de foi de l'Eglise catholique française* » (1831) et « *Catéchisme* » (1833), aident à comprendre pourquoi cet essai de gallicanisme « mort-né » fut voué d'avance, et dès son apparition, à l'échec lamentable qui amena son effondrement. Je voudrais pouvoir donner ici à titre de curiosité, et tels que mon grand-père les a copiés, quelques extraits des principes et des règlements mis par l'Abbé Châtel à la base de son œuvre. C'est un mélange de sérieux et de puéril qui donne la mesure du peu de valeur d'une pareille tentative ; le déisme de son fondateur est tellement vague qu'on se demande comment des âmes avides de vérité purent s'en contenter ; l'accueil que de pareilles théories purent trouver dans nos populations protestantes révèle en tout cas le vide religieux dans lequel un trop grand nombre de nos coreligionnaires étaient plongés, et explique surabondamment le succès de la prédication du réveil dans ces mêmes populations dans la première moitié du XIX^e siècle.

Quels furent exactement les sentiments de mon grand-père en présence du mouvement dont je viens d'esquisser les destinées ? Approuva-t-il, au temps de sa jeunesse, dans le plein bouillonnement des idées libérales qu'a connu sa génération en 1830 et en 1848, les théories de ce gallicanisme mal venu ? C'est possible, car le fait qu'il a pris la peine de copier la brochure qui en traitait, semble bien montrer que ces principes lui furent, pour le moins, sympathiques à un moment donné.

Quoi qu'il en soit, et c'est là ce que je veux retenir, ses traditions protestantes fortement enracinées en lui, reprirent le dessus et lui permirent de transmettre à ses enfants, et cela malgré la déficience possible de sa foi, les vérités religieuses essentielles que ses relations avec le réveil méthodiste allaient raviver en lui.

(F/70) Cette lettre, non datée, a dû être écrite, je pense, dans les premiers mois de 1866, car son auteur, le jeune pasteur *Paul Lelièvre*, âgé alors de 23 ans, et qui exerçait son ministère depuis-un an et demi à Crest, mourut dans cette ville le 23 avril de cette même année, après une longue maladie. La grande affection que lui portait mon grand-père, et qu'il lui rendait, la lettre que je cite en est la preuve, donne à ce jeune pasteur une place dans les souvenirs que j'essaye de fixer ici, et légitime les quelques lignes que je vais lui consacrer.

Voici en quels termes, s'expriment à son sujet, les actes de la Conférence méthodiste tenue à Anduze en juin 1866 :

« Ce frère, né à Bourdeaux, en septembre 1843, grandit sous des influences chrétiennes qui ne tardèrent pas à l'amener à une conversion sincère et vraie. A l'âge de 9 ans, sa conscience fut profondément réveillée, et son cher père, le vénéré Jean Lelièvre, eut la joie de le conduire aux pieds de Jésus, où il trouva bientôt l'assurance du salut. Quelques années plus tard, il se sentit appelé à prêcher l'Evangile, et fut admis au nombre de nos proposants au saint ministère. Ce jeune frère était admirablement doué pour l'œuvre à laquelle le Seigneur l'avait appelé. Il était d'un caractère si aimable et si affectueux qu'il a su se concilier à un degré peu ordinaire l'affection et les sympathies de tous ceux, qui l'ont connu. Sa prédication où se révélait un vrai talent était ordinairement chaleureuse et puissante ; tout en édifiant les croyants, il savait presser avec une rare énergie les âmes de se convertir à Dieu.

« Aussi son ministère, quoique court, a été éminemment utile et béni pour un grand nombre de personnes. Partout où il a exercé son ministère, à Nîmes, à Congénies, à Crest, il a laissé les plus sérieux souvenirs. Atteint depuis plusieurs années de la maladie qui l'a conduit à la tombe, il n'a pas cessé cependant d'annoncer le conseil de Dieu, aussi longtemps que ses forces le lui ont permis. Arrêté enfin dans ses travaux évangéliques, il s'est vu pendant plus de 3 mois couché sur un lit de souffrances, où sa patience et sa résignation: ne se sont pas démenties un seul instant. En face de la mort, venue, hélas ! sitôt pour lui, il a su trouver en Jésus, son Sauveur et son Dieu, une ferme confiance, et même une joie ineffable et glorieuse. Il s'est efforcé, jusqu'à son dernier moment, d'édifier ses amis et de faire entendre la Parole du Salut à tous ceux: qui l'ont visité ; et nous avons tout lieu de croire que ses efforts ont déjà obtenu des succès réjouissants. Ce jeune frère a quitté ce monde le 23 avril 1866, en fixant ses regards sur Jésus et en lui disant « *Jésus, mon ami !* ». Il s'est endormi avec la plus douce confiance entre les bras de son Sauveur, et maintenant Il jouit « *du repos qui reste pour le peuple de Dieu.* » Le triomphe de sa foi en face de la mort a exercé la plus salutaire Influence dans la ville de Crest, et quoique absent il peut en quelque sorte parler encore parmi nous. »

Suivant le désir qu'il en avait lui même exprimé avant de mourir, le jeune pasteur *Paul Lelièvre* fut inhumé dans un petit cimetière particulier, un peu en contrebas de la route qui va de Dieulefit à Bourdeaux, un peu avant d'arriver dans cette dernière localité. Le 28 avril 1866, tous les pasteurs du district de la Drôme se trouvèrent réunis à Bourdeaux pour rendre les derniers devoirs à leur jeune collègue. Il y eut, disent, les actes à qui j'emprunte tous ces détails, « un service religieux émouvant qui se commença à la chapelle, et se continua auprès de la tombe. De nombreuses allocutions, fortes sérieuses, touchantes, y furent prononcées. Toute la population était accourue, de précieuses semences de vie et d'immortalité ont été déposées ce jour-là dans bien des cœurs. »

La lettre qui sert de point de départ à toutes ces réflexions, établit, à n'en pas douter, les relations qui existèrent entre mes grands-parents et l'Eglise Méthodiste, dont le jeune pasteur *Lelièvre* fut dans notre région un des représentants les plus sympathiques. Je ne crois pas que mon grand-père soit jamais allé plus loin que cette affection personnelle qui le lia au pasteur *Lelièvre*, mais je sais par ma chère mère que ma grand'mère **Soubeyran** se rattacha au groupement, méthodiste de Dieulefit, et qu'elle en resta membre pendant de longues années, se plaçant ainsi elle-même, avec ses enfants, au bénéfice d'un courant de rénovation spirituelle qui vint certainement à son heure pour vivifier le protestantisme français, et tout particulièrement celui du midi et du département de Ja Drôme.

Au temps de sa plus grande prospérité, de 1850 à 1875, l'Eglise Méthodiste compta en effet dans notre région des groupements vivants à Dieulefit, à Bourdeaux, à Nyons, à Crest, à Die ; Bourdeaux, Nyons et Dieulefit eurent leur chapelle ; des œuvres furent poursuivies à Montélimar, à Poët-Laval, à Vesc, à la Paillette, à Béconne, à Taulignan, à la Motte-Chalencon ; des Ecoles du dimanche réunirent de nombreux enfants (celle de Dieulefit compta en 1874 plus de 100 élèves dirigés par 15 moniteurs ou monitrices pleins d'ardeur et de zèle). On estimait en 1868 à plus de 3.000 le nombre des auditeurs qui suivaient les cultes ou les réunions méthodistes, à 556 les membres rattachés à cette Eglise, et à 826 les élèves, répartis dans 13 écoles du dimanche.

A Dieulefit même, la prédication des pasteurs méthodistes eut, disent les rapports que j'ai eus sous les yeux, beaucoup plus de succès dans les environs de notre localité que dans la localité elle-même, et les hameaux de la Rochette et de Graveyron furent le centre du réveil religieux dans notre vallée ; des cultes familiaux et des réunions d'appels y réunirent de nombreux et vibrants auditoires, tellement que le local fut bientôt trop petit pour les contenir et qu'on pensa même à un moment donné (en 1860) y construire une chapelle.

Ce n'est pourtant pas que l'activité des pasteurs méthodistes et le développement de leur œuvre n'aient rencontré, à un certain moment, une opposition dont je trouve un écho dans les notes de l'Abbé Robin, mises à disposition par M. l'Abbé Pain, curé archiprêtre de Dieulefit, avec une obligeance dont je lui demeure extrêmement reconnaissant, En juin 1858, M. Guittou étant pasteur du groupement méthodiste de notre localité, 20 ou 25 pasteurs wesleyens vinrent à Dieulefit pour y poursuivre, et poursuivre dans la région, une « campagne de réveil » publiquement annoncée par des feuilles d'avis spéciales distribuées dans la population. Le commissaire de police ému à la vue de tant de pasteurs étrangers, et instruit de leurs projets, crut devoir en avertir le Sous-Préfet de Montélimar, qui en référa à son tour au Préfet à Valence. Ce dernier, ne tenant aucun compte de la démarche que firent auprès de lui trois pasteurs méthodistes délégués par leurs collègues, maintint l'arrêté qu'il avait pris pour défendre les réunions annoncées, arrêté qu'il fit approuver par les Ministres de l'Intérieur et des Cultes. Le mercredi 25 juin, alors qu'un très nombreux auditoire était assemblé dans la salle Chauvet, où se tenaient les réunions, le commissaire de police Jullien se présenta et voulut interrompre les orateurs en sommant au nom de la Loi les pasteurs méthodistes de cesser leurs prédications ; ces derniers passèrent outre en répondant au représentant de l'autorité qu'il pouvait faire son devoir, mais que pour eux ils continueraient à faire le leur. Le commissaire Jullien dressa procès verbal et l'envoya au Sous-Préfet. Les réunions continuant, le brigadier de gendarmerie entra le dimanche 27 juin, dans cette même salle, à l'heure du culte, pour faire taire le prédicateur, et devant l'insuccès de sa démarche, dressa procès-verbal à son tour. Le capitaine de gendarmerie de Montélimar était sur le point de monter à Dieulefit pour se saisir de tous les pasteurs méthodistes et faire exécuter l'arrêté du Préfet, lorsque le Sous-Préfet eut la sagesse de l'en empêcher, pour éviter que cette démarche n'entraînât, étant donnée la surexcitation des esprits, des événements plus graves. Les réunions continuèrent, et les autorités volontairement impuissantes fermèrent les yeux.

La population dieulefitoise (les hommes surtout) fut, semble-t'il, plus réfractaire que celle de la campagne à l'action des pasteurs méthodistes, et cependant ces derniers obtinrent dans notre localité assez de résultats pour qu'en 1861 le pasteur Mathieu Lelièvre y fit bâtir une chapelle qui remplaça la salle où les cultes s'étaient tenus jusqu'alors (cette salle désaffectée, servit par la suite de salle de concerts, et de réunions politiques, puis de bazar ; la tribune qu'on peut y voir encore atteste qu'un grand nombre d'auditeurs s'y pressèrent pour entendre la prédication du réveil). La dédicace de la chapelle eut lieu le 20 octobre 1862 et produisit une « vive impression sur la population de cette ville » si j'en crois le rapport auquel j'emprunte tous ces détails. Les cultes dominicaux de 2 heures de l'après-midi furent fréquentés par de nombreux auditoires, des réunions vivantes eurent lieu le dimanche matin, et le soir dans la semaine, des « réunions de classe » se réunirent avec entrain. Des pasteurs distingués se succédèrent à la tête du troupeau méthodiste de notre région, et les *Philippe Guiton*, les *Mathieu Audibert*, les *Emile Cook*, les *Philippe Hocquard*, les *James Wood*, les *Dugand*, les *Wesley* et *Mathieu Lelièvre*, les *Prunier*, les *Cornforth*, les *Gounelle*, les *Gray*, pour ne parler que des disparus, se donnèrent cœur et âme à leur œuvre pendant plus de trois quarts de siècle. Cette longue et pourtant rapide énumération laisse deviner la somme d'efforts dépensés ; il semble que tant de luttes, tant d'espairs, tant d'enthousiasme, eussent dû laisser dans notre région une œuvre vivante et toujours prospère. Or, Bourdeaux seul compte aujourd'hui un groupement méthodiste, avec une chapelle ouverte au culte ; partout ailleurs, ici à Dieulefit, comme à Nyons, à Die, à Montélimar, à Vesc, à Béconne, à Taulignan, à la Motte-Chalencon, le nom même de méthodiste est à l'heure qu'il est pratiquement inconnu. C'est tout un passé religieux qui semble mort et aucun écho n'en éveille plus le souvenir. La chapelle de Dieulefit tombe en ruines, celle de Nyons appartient à l'Eglise Réformée de cette ville. Plus rien ne paraît subsister d'une œuvre qui, en son temps, remplit d'espoir ceux qui la poursuivirent.

Je dis « ne paraît subsister », car je crois bien qu'à Dieulefit, tout au moins, le réveil méthodiste du siècle dernier a laissé dans notre population protestante une impression, presque une empreinte, qui a été, et qui est encore pour elle, une prédisposition à entendre et à comprendre — peut-être — certaines vérités religieuses qui rendent possible actuellement dans une atmosphère appréciée de tous ceux qui y participent, les Conventions que la Brigade missionnaire de la Drôme réunit chaque année, dans notre Eglise.

Dans tous les cas, et c'est là ce qui légitimera mon incursion dans un domaine qui paraît être tout à fait en dehors de mon sujet, il n'y a pas de doute que l'influence méthodiste ne se soit exercée fortement sur nos grands-parents et sur notre famille. Comme je l'ai dit plus haut, ma grand'mère fut elle-même membre du groupement méthodiste de Dieulefit, mon cher père, mes oncles, ma chère mère, mes frères et moi-même nous fûmes tous des élèves assidus de l'école du dimanche de la Chapelle (sans préjudice de celle de l'Eglise Réformée, on allait à la Chapelle le matin à 9 heures, et au Temple l'après-midi à 3 heures), moi-même, enfin, je dois à M. le pasteur *Emile Brès*, et à Madame *Brès*, née *Cook*, l'orientation religieuse qui a décidé de toute ma vie. (E/XIX/126)

C'est enfin cette action du méthodisme dans notre région et dans notre famille qui a préparé et rendu possible le mariage de ma chère fille **Hélène** avec le pasteur *Jean Cook*, lui-même arrière petit-fils de *Charles Cook*, qui fut le pionnier du Réveil méthodiste en France au XIX^e siècle.

(G/71) La famille CORDEIL, originaire de Poët-Célar, commune du canton de Bourdeaux, est une des plus anciennes familles protestantes de la région ; c'est en 1692 qu'une de ses branches se fixa à Comps (près de Dieulefit) à la suite du mariage de *MOYZE CORDEIL*, fils de *MOYZE CORDEIL* et de *Judith Gras*, du Poët-Célar avec *Lucesse Gourbon*, fille de *Louis Gourbon* et de *Magdeleine Pellegrin* de Dieulefit (contrat reçu le 6 juin 1692 par M^e Morrallis, notaire à Dieulefit). Les *GOURBON* étaient une famille dieulefitoise, mais *Lucesse Gourbon* habitait Comps, je ne sais pour quelle raison. Dans tous les cas, c'est par elle que la propriété de la Calade est entrée dans la famille CORDEIL, qui l'a possédée pendant plus de 250 ans. Le contrat ci-dessus rappelé fut passé aux présences de sieur *Pierre Grimolle*, bourgeois de Comps, oncle de l'épouse, de s^r *françois Arnaud*, son beau-frère, de *DAVID CORDEIL*, frère du fiancé, de sieur *Pierre Veyrier*, d'Odefred, et de M^e *André Cheyron*, notaire de Pierrelatte.

D'après une note manuscrite écrite sur l'original du Contrat de mariage que je viens de mentionner (Archives de la famille CORDEIL),

II. — *MOYZE CORDEIL* et *Lucesse Gourbon* auraient eu cinq enfants :

- 1° *PIERRE CORDEIL*, né le jour de Saint-André 1692 (30 novembre), qui suit ;
- 2° *CLEMENCE CORDEIL*, née le 4 janvier 1693 ;
- 3° *MARGUERITE CORDEIL*, née le 30 novembre 1695, mariée à *Jean Louis Martin*, de Lattier, mandement de Rouville (contrat reçu par M^e Brotin, notaire à Dieulefit) ;
- 4° *MOYZE CORDEIL*, né le 6 janvier 1697 ;
- 5° *ANDRE CORDEIL*, né le 30 octobre 1707.

MOYZE CORDEIL et *Lucesse Gourbon* firent leur testament le 11 novembre 1750 par devant M^e Brotin, notaire à Dieulefit.

III. — *PIERRE CORDEIL*, ménager à Comps, marié à *Lucesse Piallat*, fille de *Pierre Piallat* et de *Marie Revoul*, de Dieulefit (contrat reçu le 5 Juin 1725, M^e Brotin, après que la bénédiction nuptiale leur eut été donnée le matin du même jour par M^{re} Pierre Guerin, curé de Comps), D'après cet acte, *MOYZE CORDEIL*, père de l'époux aurait eu une sœur *SUZANNE CORDEIL*, dont il se réservait la succession. *PIERRE CORDEIL* fit son testament le 1^{er} juillet 1757 (M^e Brotin, notaire) ; il léguaux aux pauvres de Comps « deux sestiers « de bled fromant en pain, et une charge de vin distribuable à la porte de son domaine « dans l'an de son décès — à *Lucesse Cordeil*, sa fille, 150 Livres, scavoir 100 de son chef, « et 50 de celui de feu *Lucesse Piallat*, son épouse — à *Marie, Madeleine, Etienne Moyze* « *Cordeil*, ses deux autres filles et son fils cadet, à chacun la somme de 750 Livres », il laissait pour héritier *LOUIS CORDEIL*, son fils aîné. Sa fille *MADELEINE*, née vers 1737, épousa *Antoine Mège*, d'Orcinas, où elle mourut le 14 janvier 1817, âgée de 80 ans.

IV. — *LOUIS CORDEIL*, ménager à Comps, marié à *Marie Béranger*, de Pontaix ; son mariage est béni au désert le 23 avril 1758 par le pasteur Rozan ; il fait enregistrer ses « conventions matrimoniales » seulement le 4 mars 1771 (M^e Noyer, notaire à Dieulefit). *LOUIS CORDEIL* et *Marie Béranger* eurent neuf enfants, dont :

- 1° *JEAN-PIERRE CORDEIL*, né le 20 février 1759, qui suit ;
- 2° *LOUIS CORDEIL*, né le 25 novembre 1760 ;
- 3° *MARIE CORDEIL*, née le 12 février 1763 ;

- 4° *LUCRESSE* CORDEIL, née le 30 janvier 1765, mariée le 24 octobre 1783 à *Jean Pierre Grassot*, de Crupies ;
- 5° *MOYZE* CORDEIL, né le 19 août 1769 ;
- 6° *CATHERINE* CORDEIL, née le 19 octobre 1771, mariée le 17 décembre 1790 à *Jean Daniel Monier*, de Bouvières ;
- 7° *ELIZABETH* CORDEIL, née le 5 juillet 1774, mariée le 22 novembre 1806 à *Jean Pierre Vernet*, de Dieulefit ;
- 8° *LOUISE* CORDEIL, née le 10 octobre 1776.

JEAN-PIERRE, continua la descendance à Comps, son frère *MOYZE* alla se fixer dans le terroir de Bourdeaux (transaction intervenue entre les deux frères le 10 septembre 1771, par-devant M^e Noyer, notaire).

V. — *JEAN-PIERRE* CORDEIL, ménager à Comps, né à Comps le 20 février 1759, marié le 6 mars 1788 à *Jeanne Marie Bérard*, de Crupies (contrat reçu le 1^{er} février 1788 par M^e Noyer, notaire), décédé à Comps le 30 mai 1822 ; je lui connais 7 enfants :

- 1° *JEAN LOUIS* CORDEIL, né le 1^{er} février 1789 ;
- 2° *CESAR* CORDEIL, né le 9 décembre 1790 ;
- 3° *JEAN PIERRE* CORDEIL, qui suit ;
- 4° *MARIE* CORDEIL, née le 15 octobre 1793, mariée le 5 septembre 1817 à *Jacques Astier*, de Bourdeaux ;
- 5° *MAGDELEINE* CORDEIL, née le 8 pluviôse, an X, mariée le 20 septembre 1825 à *Pierre Augier*, de Vesc ;
- 6° *JEANNE* CORDEIL, née le 9 septembre 1804, décédée le 14 août 1821 ;
- 7° *JEANNE* CORDEIL, née le 2 décembre 1808, décédée le 5 mars 1830.

VI. — *JEAN-PIERRE* CORDEIL, né à Comps le 15 novembre 1791 ; incorporé au 112^e de ligne le 13 décembre 1813, comme conscrit de 1811 (*les Marie-Louise*), il fit la campagne de France de 1814 ; réformé le 6 mai 1814 à la suite de ses blessures, il fut renvoyé dans ses foyers à Comps le même mois. Médaillé de Ste-Hélène (inscription à la grande chancellerie N° 14.144) il conserva à son Empereur une vénération que le temps n'altéra point ; il ne prononçait jamais, paraît-il, le nom de Napoléon sans se découvrir. Marié à *Marguerite Laurie*, de Crupies (canton de Bourdeaux), née dans cette commune vers 1808 ; cette dernière mourut à Comps le 30 septembre 1857, vingt ans avant son mari, qui ne mourut lui-même que le 8 mars 1877. *JEAN-PIERRE* CORDEIL et *Marguerite Laurie* eurent cinq enfants que je connais :

- 1° *MARGOUTON* CORDEIL, née le 23 janvier 1830, décédée le 11 mars 1830 ;
- 2° *PIERRE* CORDEIL, qui suit ;
- 3° *Sophie* CORDEIL, née le 20 février 1832, mariée à *Jean Antoine Barnier* ;
- 4° *VIRGINIE* CORDEIL, née le 11 octobre 1834 ;
- 5° *EUGENE* CORDEIL, né le 15 mai 1837, marié le 17 février 1866 à *Marie Thévenon*, de Comps, décédé à Comps le 13 mai 1908, auteur du rameau des CORDEIL, de *la Motte à Comps*, représentés actuellement par son fils :
 - A) *Paul CORDEIL*, marié le 7 mars 1897 à *Nancy Arnaud*, de Comps (1873-1928). Ils eurent deux enfants :

- a) Paul *Cordeil*, 2^e du nom, né le 14 octobre 1901, marié le 7 mars 1925 à *Marie Louise Ozias*, de Vesc ;
 - b) *Albine Cordeil*, née le 14 octobre 1911.
- B) *Emma CORDEIL*, née en 1875, mariée en 1901 à *Albert Girard* de Dieulefit, propriétaire et maire du Pègue.

VII. — PIERRE CORDEIL, propriétaire, né à Comps le 12 février 1831, marié le 30 septembre 1852 à *Suzanne Gougne*, née à Comps le 29 septembre 1836 d'*Antoine Gougne* et de *Magdeleine Laurie*. C'est de ce mariage que vient notre parenté avec les CORDEIL, *Suzanne Gougne* était en effet la cousine germaine de ma grand'mère *Poulin*, née *Marie Gougne*, fille de *Joseph Gougne* (frère puîné d'*Antoine Gougne*) et de *Marguerite Vache*, mes arrière grands-parents maternels.

PIERRE CORDEIL et *Suzanne Cougne*, sa femme, moururent à Comps, le premier, le 5 juin 1882, et la seconde, le 27 février 1892, laissant trois enfants :

- 1° *NUIDA* CORDEIL, née à Comps le 18 novembre 1856, mariée le 15 septembre 1883 à mon oncle **Antonin Soubeyran** ;
- 2° *PAUL* CORDEIL, né à Comps le 19 septembre 1859, décédé à Dieulefit le 23 [uillet 1911, célibataire et sans enfant ;
- 3° *JEAN-LOUIS* CORDEIL (dit LEOPOLD), qui suit.

VII. — LEOPOLD CORDEIL, né à Comps le 10 mars 1862, marié le 19 juillet 1888 à *Elisa Celina Achard*, de Crupies, fille de *Jean François Achard* et d'*Elisa Bander* ; il est décédé à Dieulefit le 25 février 1920 laissant trois enfants :

- 1° *HENRI* CORDEIL, né à Comps le 5 octobre 1892, marié le 7 septembre 1926 à *Marcelle Jullian*, de Dieulefit, d'où une fille :
 - A) *Simone CORDEIL*, née le 18 septembre 1928 ;
- 2° *HENRIETTE* CORDEIL, née à Comps le 5 octobre 1892, mariée le 25 novembre 1919 à *Louis Roux*, horloger et bijoutier à Dieulefit, ils eurent deux enfants :
 - A) *Georges ROUX*, né le 26 août 1920 ;
 - B) *Suzanne ROUX*, née le 20 novembre 1921 ;
- 3° *JULIETTE* CORDEIL, née le 7 octobre 1898 à Comps, mariée le 26 avril 1930 à *Fernand Chabert*, de Saillans.

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT (BRANCHE CADETTE)

CHAPIRE XVIII ⁽¹⁾

Antoine Abraham Ovide Soubeyran

Mon bien cher père est né à Dieulefit, le 11 avril 1851, à 3 heures du matin, dans une chambre (au 1^{er} étage, sur la rue) de la maison que mes grands-parents habitaient alors dans cette localité, Grande rue (ou rue du Bourg).

Il fut baptisé par le pasteur Brun, sans doute, et eut pour parrain un cousin germain de son père, *Hilaire Soubeyran*, et pour marraine sa grand'tante *Chabus*, née *Delhoste* (une sœur de mon arrière-grand'mère *Marie Delhoste*). Il reçut les prénoms d'ANTOINE ABRAHAM OVIDE : ANTOINE, en souvenir de son père, de son grand-père et de son arrière-grand-père, ABRAHAM, parce que depuis, plusieurs générations tous les aînés de notre famille portaient ce prénom, et OVIDE, en souvenir de son oncle *Ovide Soubeyran*. Son arrivée, après celle de quatre filles mortes en bas âge, fut une grande joie pour ses parents.

Il eut comme premiers professeurs une dame *Hontxigre* **(A)** puis MM. *Marcel* **(B)** et *Coueslani* **(C)**. A 12 ans, au mois d'octobre 1863, il fut envoyé avec son cousin *Albert Delaysse* et son ami *Sully Coursange*, au collège de Valence. Il avait pour correspondant en ville, un ami de notre famille, M. le professeur *Chirol*, originaire de Dieulefit, et resta deux ans au collège, jusqu'au mois d'août 1865.

En, 1866, il fit son instruction religieuse et sa première communion avec M. le pasteur *Paul Aeschmann* **(D)** dont il fut un des premiers catéchumènes.

Après un court séjour à Lyon, chez son oncle OVIDE SOUBEYRAN, auquel ses parents l'avaient confié, dans l'espoir que ce dernier lui procurerait une situation, il revint à Dieulefit pour entrer, cette même année 1866, dans la Maison MORIN et C^{ie}, où son père travaillait déjà ; il devait y rester pendant 42 ans, jusqu'en 1908 donnant jusqu'à la fin l'exemple du travail à tous ceux qui l'entouraient et qui furent ses amis autant que ses subordonnés.

(1) J'ai réuni, dans un volume que j'ai écrit il y a plus de vingt ans, tous les souvenirs que j'ai pu recueillir sur mon bien cher père ; ces souvenirs, d'une part, sont trop intimes pour que je puisse les donner ici sous leur forme primitive, et d'autre part, leur importance même m'oblige à les condenser pour les ramener aux proportions de mon travail dont ils ne doivent former que le XVIII^e Chapitre.

En 1871, avant la fin de la guerre avec la Prusse, et sur le point d'être appelé avec sa classe, il préféra devancer l'appel et s'engagea à Lyon, au mois de janvier, pour la durée des hostilités ; il fut affecté, comme infirmier, à l'Hôpital militaire des Colinettes. La guerre terminée, il fut libéré, après deux ou trois mois de service seulement, et revint à Dieulefit reprendre sa place chez MORIN et C^{ie}.

C'est en 1873, au mariage de sa cousine *Léa Defaysse*, que mon père rencontra pour la première fois, celle qui devait faire le bonheur de toute sa vie, une jeune fille de Dieulefit, *EMMA POULIN* (E) notre bien chère mère. A vrai dire, et sans s'être peut-être jamais parlé, ils se connaissaient depuis longtemps déjà ; ma mère nous l'a déclaré bien souvent : dès son plus jeune âge, elle pensait à lui, sans le lui avoir jamais dit, avec l'intuition inébranlable que son rêve de jeune fille se réaliserait, et que celui qu'elle aimait dans le secret de son cœur, *OVIDE SOUBEYRAN*, serait un jour son mari.

La demande en mariage fut faite par ma grand'tante *Defaysse*. Le mariage fut célébré le 24 septembre 1874, et béni le même jour dans le Temple de Dieulefit par un cousin (par alliance) de ma mère, le pasteur *Jean Bernard* (1), de Montjoux.

Nulle union ne fut mieux assortie que celle de mon père et de ma mère ; elle fut jusqu'à la fin, et à tous égards, l'union modèle.

Les deux jeunes époux installèrent leur foyer à la Garde-de-Dieu dans une maison (2) qui appartenait alors au grand-père maternel de ma mère, mon arrière-grand-père *Joseph Gougne* (E). C'est dans cette maison que mes frères *HENRI* et *LEOPOLD* et moi-même sommes nés, dans une grande chambre, sur la rue, au deuxième étage. C'est en 1880, après le départ de ma grand'mère Soubeyran pour Lyon, où elle allait se fixer chez ses plus jeunes fils, que mon père et ma mère s'installèrent définitivement dans notre maison de la Malautière, où leur vie s'écoula désormais, calme, paisible, heureuse, toute partagée entre le travail et les joies d'une vie de famille qu'aucun orage, aucune tempête ne troubla jamais. La mort de mon frère *Emile*, survenue le 11 septembre 1887, et à plusieurs reprises de graves préoccupations de santé, furent le tribut inévitable qu'ils durent payer à la souffrance et aux angoisses dont aucune vie humaine ne peut espérer être complètement exempte.

(1) *JEAN BERNARD*, pasteur de l'Eglise Réformée à Montjoux, puis ensuite à Aïn-Arnat et à Sétif (Algérie), né à Establet (Drôme), le 20 octobre 1836, marié le 18 juin 1867 à *Augusta Reboul*, une cousine germaine de ma mère, décédé à Aïn-Arnat le 13 mars 1915. Homme foncièrement bon, modeste, d'un grand jugement, aimé et estimé de tous ceux qui l'approchèrent, il a exercé sur les destinées de la famille POULIN une influence capitale ; C'est en effet son départ pour l'Algérie, et la situation que les circonstances et sa propre personnalité lui permirent d'y acquérir, pour lui et sa famille, qui décidèrent mon cousin *Auguste Reboul*, puis mon oncle *Léopold Poulin* à aller se fixer à Sétif, pour y poursuivre leurs destinées avec des fortunes diverses.

(2) C'est aussi dans cette maison qu'est née notre chère mère. Je ne passe jamais dans la Garde-de-Dieu sans me remémorer les visites fréquentes que j'y fis autrefois, alors que mon grand-père *Poulin* et ma grand'mère *Poulin* y habitaient. Cette maison qui avait été achetée par mon arrière grand-père à M. Rodolphe Reboul, a été vendue par ma chère mère à un M. Charles Bourjat, entrepreneur de plâtrerie, celui-ci l'a revendue à un M. Bonnefoy, commis des perceptions directes, qui à son tour l'a revendue à M. Adrien Lagier, maître trieur dans les Etablissements MORIN et C^{ie}.



Louise Soubeyran
ma grand'mère,
ses trois fils
Antonin, Ovide, Henri
et son petit-fils
mon frère **Henri**
(1879 ou 1880)

Cinq garçons vinrent d'abord et coup sur coup égayer le foyer de nos parents : mon frère *HENRI*, né le 11 août 1875, *moi-même*, né le 9 mai 1877, mon frère *LEOPOLD*, né le 2 décembre 1879, mon frère *ANDRE*, né le 3 octobre 1881, mon frère *EMILE*, né le 15 juin 1886, mais une des plus grandes joies de mon père fut la naissance de notre sœur *MARGUERITE*, beaucoup plus jeune que nous. Le 29 avril 1894 fut pour lui une journée radieuse; la maison se remplit de fleurs pour fêter l'arrivée de cette fille qu'il désirait depuis si longtemps. En l'accueillant il s'estima comblé du ciel et passa un nouveau bail avec la vie pour préparer à notre sœur une existence qu'il eût voulu pour elle, à tous égards, heureuse et facile.

La naissance de ses petites-filles *Odette* et *Marie-Louise*, filles de mon frère *HENRI*, celle de son petit-fils, mon fils *Robert*, furent pour lui encore de bien, douces joies, hélas, sans lendemain.

C'est, en effet, en 1907, quatorze mois après la naissance de mon fils aîné, alors que rien ne les faisait prévoir, que se manifestèrent les premiers symptômes de la maladie terrible qui devait emporter notre père. Un vieil ami de notre famille, M. *Charles Roussin*, coiffeur, s'aperçut le premier, en rasant notre père, qu'il avait dans le cou une grosseur anormale. Notre cousin et ami le docteur *Emile Arnal*, immédiatement consulté, prescrivit un traitement qui ne fit aucun effet, et envoya, après quelques semaines d'observation, notre père à Lyon pour y subir une opération sur les suites de laquelle il ne voulut pas se prononcer. Cette première intervention pratiquée en novembre 1907, à l'Infirmierie protestante des Chartreux, à Lyon, par le docteur *Bert*, chirurgien de cette ville, n'enraya pas la maladie, et contre une tumeur qui sans cesse renaissait, commença une lutte de près de deux années au cours de laquelle ma chère mère et nous-mêmes souffrîmes atrocement.

Une seconde intervention du docteur *Delore*, de Lyon, pratiquée ici même le 14 avril 1908, prolongea la vie de notre père et son martyr. Admirable de courage et de force d'âme, continuant à travailler tant que ses forces le lui permirent, il nous donna jusqu'au bout, au milieu des souffrances les plus vives, un exemple d'héroïsme devant lequel nous continuons à nous incliner, plus de vingt ans après sa mort, pleins d'une admiration sans bornes. Il mourut « debout » pour ainsi dire, emporté en quelques jours par, un abcès au cerveau, et cessa de souffrir le mardi 5 janvier 1909, à 10 heures du soir, après quatorze heures d'agonie atroce. Nos mains, pieusement, le couchèrent dans son cercueil, et le jeudi 7 janvier, nous le conduisîmes à sa dernière demeure, dans le cimetière de Dieulefit. M. le pasteur *Ullern* (1) présida un culte tout intime à la maison mortuaire, et M. le pasteur *Gourdon* (2) la cérémonie funèbre au Temple. Notre ami M. *Elie Noyer* (G) au bord de la tombe, lui adressa un dernier adieu ; c'est là, à la même place où avait été ensevelie notre arrière-grand'mère Soubeyran, que nous le déposâmes ; consommant ainsi l'affreuse et suprême séparation.

La mort de son mari laissa notre mère brisée et atteinte jusqu'au plus profond de ses forces vives ; elle ne s'est jamais, relevée du coup terrible qui l'a frappée, il y a 23 ans ; elle n'a pu le supporter, grâce à ses convictions chrétiennes, que dans la certitude de revoir dans un monde meilleur celui qu'elle n'a jamais cessé de pleurer.

(1) M. EMILE ULLERN, alors pasteur de l'Eglise méthodiste de Dieulefit, actuellement pasteur de l'Eglise Libre de Bordeaux.

(2) M. LOUIS GOURDON, pasteur de l'Eglise Réformée de Dieulefit, avant la guerre, puis de l'Eglise Luthérienne de Sainte-Marie-aux-Mines, actuellement pasteur de l'Eglise Réformée du Vigan.

Je vais essayer maintenant de fixer ici, aussi fidèlement que je le puis, la physionomie de notre bien cher père.

Ce qu'il a été comme fils, les éléments me manquent pour pouvoir le dire, du moins aussi complètement que je le voudrais. Lorsque nous parlions avec lui de son enfance, c'est surtout de ses parents qu'il nous entretenait, beaucoup plus que de ce qu'il avait été lui-même pour eux. Des difficultés qui, à plusieurs reprises, avaient existé entre son père et sa mère, et dont ses frères et lui avaient été les témoins attristés, il avait conservé un souvenir douloureux, avec un sentiment de très grande vénération pour sa mère ; je l'entends encore me dire en parlant de cette dernière : « Ma mère était une sainte ».

Et mes oncles, ses frères, étaient de cet avis.

Quoi qu'il en soit, il fut toujours, au témoignage de ma mère, un fils modèle, aidant ses parents dans leurs embarras financiers, leur donnant tout ce qu'il gagnait et même s'endettant pour eux.

Par contre, nous avons pu apprécier, mes frères et moi, combien furent toujours délicats les sentiments d'affection qu'il ne cessa de témoigner à notre grand-père et à notre grand'mère Poulin. Il fut toujours pour ces derniers d'une prévenance et d'un dévouement admirables ; avec notre grand'mère surtout, que sa maladie avait rendu un peu pénible : il fut toujours attentif à ses moindres désirs, empressé pour lui aider et lui rendre service, et cela jusqu'à la fin. De même avec notre grand-père, pendant sa dernière maladie ; il lui prodigua les soins les plus dévoués et les plus intimes avec une tendresse et une délicatesse toutes féminines.

*
* *

Comme frère aussi, il fut toujours un frère modèle. Une de ses plus grandes joies était de recevoir mes oncles chez lui ; il fallait, voir alors son visage radieux et son ingéniosité toujours en éveil pour leur procurer tout ce qu'il pensait pouvoir leur être agréable. Rien ne lui semblait jamais assez bon et assez beau pour eux.

Jamais non plus dans ses voyages, il ne serait passé à Lyon ou à Paris sans aller les voir, ne négligeant rien de ce qui pouvait resserrer toujours plus des liens que les circonstances de la vie et l'éloignement eussent dû, semble-t-il, relâcher bien des fois.

Mes oncles seuls auraient pu dire ce que leur frère fut pour eux et ce qu'ils durent à son affection, à son tact, et à son jugement.

Comme époux, rien ne dira mieux ce qu'a été notre père que cette parole de notre chère mère : « Je n'ai vraiment vécu que depuis mon mariage ». Il fut l'époux modèle à tous égards, tendre, affectueux, dévoué et respectueux. Ma mère nous l'a dit cent fois : « Jamais je ne lui ai entendu prononcer une parole qui ait pu me faire de la peine ». Dans les premières années de leur mariage, si quelque chose parfois le contrariait il « boudait » un peu, ne disant rien, et c'était tout, mais jamais une parole vive ou blessante.

Que de fois n'avons-nous pas souri en écoutant les « déclarations » que notre mère lui adressait ; il les recevait, toujours, très calme et réservé, avec seulement son bon sourire, qui semblait répondre : « Je le sais, et moi aussi, je t'aime ».

A table, un fiancé n'aurait pas eu plus d'attentions pour sa fiancée que notre père n'en avait pour notre mère ; c'était toujours pour elle qu'il réservait les meilleurs morceaux.

En voyage, à peine était-il parti qu'il commençait à lui écrire, et tous les jours c'était une, deux et quelquefois trois lettres qui arrivaient.

Mon père et ma mère ne pouvaient vivre l'un sans l'autre. A peine mon père arrivait-il à la maison, qu'il demandait : « où est ma femme ? » Son grand repos, le dimanche, après avoir jardiné toute la matinée, était de passer son après-midi à lire, étendu sur sa chaise-longue, mais il fallait que notre chère mère fût là, à côté de lui, ou pas trop loin, dans la maison : il avait besoin de la sentir là.

Jamais il n'eût fait sans elle le moindre voyage d'agrément ; où il allait, il fallait qu'elle allât avec lui. Il me serait difficile de dire quel était des deux celui qui vivait le plus pour l'autre. Nous ne pouvons les voir et nous les rappeler que cherchant à se faire plaisir mutuellement.

« Votre père était un saint, nous dit encore notre chère mère, et aussi loin que je puis remonter, il ne me laisse que de bons souvenirs ». Mais ce que notre mère ne nous dit pas, c'est qu'après Dieu, c'est certainement à son influence à elle, et à son amour, que notre père du d'être ce qu'il était. Nul mieux que nous ne sait tout le déchirement qu'a été pour elle le départ de celui qu'elle pleure encore, et pourtant cette épreuve immense l'a laissée debout, tandis que si elle était partie la première je ne sais pas si, isolé comme il l'était par sa surdité, mon père aurait pu supporter le départ de celle qui était toute sa vie, comme il était, lui, toute la sienne.

*
* *

Comme père, le moins que nous puissions dire, nous ses fils, c'est qu'il demeure pour nous comme le père modèle auquel nous nous efforcerons toujours de ressembler.

Aussi loin que nous pouvons remonter, nous le voyons toujours bon et affectueux, s'oubliant sans cesse lui-même pour ne penser qu'à nous faire plaisir. Ce n'est pas, certes, qu'il n'ait eu quelquefois à nous reprendre et à nous corriger ; il le fit quand ce fut nécessaire avec la plus grande fermeté.

Plus que par des paroles, il nous prêchait d'exemple. Grand fumeur autrefois, il abandonna complètement l'usage du tabac, pour ne pas avoir à nous défendre ce qu'il aurait fait lui-même. Il s'abstint aussi complètement d'aller au café pour le même motif, et son autorité n'en fut que plus grande sur nous. Ce fut là son grand principe d'éducation : être lui-même ce qu'il voulait que nous soyions. Je me rappelle ce trait qui le dépeint tout entier; il était à Elbeuf en voyage d'affaires avec un de ses collègues; celui-ci pour tromper l'ennui d'une longue soirée d'hiver voulait l'entraîner au casino : « Non, lui dit-il, je n'irai jamais dans un lieu où ma femme et mes enfants ne pourraient pas venir avec moi ».

*
* *

Le trait essentiel du caractère de mon père était la bonté, une bonté qui ne se manifestait pas par des paroles, mais qui rayonnait autour de lui sous la forme d'actions bonnes.

Il était l'oubli de soi-même personnifié, et personne ne fut moins égoïste que lui. C'est aux autres qu'il pensait toujours, cherchant mille occasions de leur être agréable ou de leur rendre service, à sa femme d'abord, à ses enfants, à ses frères, à ses parents, à ses amis, à des étrangers même. C'est surtout avec les petits, avec les humbles que cette bonté devenait

tellement touchante dans sa simplicité ; notre fidèle *Emilie* **H** en service dans notre famille depuis plus de cinquante ans, tous les ouvriers qui furent sous ses ordres, pourraient en rendre le témoignage. Cette bonté, profonde et vraie dans ses manifestations multiples, était comme un rayonnement continu qui émanait de lui, dans son regard, dans son sourire, dans toute sa manière d'être ; elle lui faisait comme une auréole. On ne pouvait s'empêcher d'en être frappé, même lorsqu'on le voyait pour la première fois, et d'être gagné par cette urbanité parfaite, par cette affabilité exquise qui donnaient tant de charme à son commerce. Et pour nous, qui avons vécu de sa vie, c'est dans cette atmosphère lumineuse faite d'amour, d'oubli constant de soi-même, tout cela s'exprimant par des attitudes, des attentions, des riens d'une délicatesse infinie, que nous le revoyons et que nous le reverrons toujours.

*
* *

Un autre trait de son caractère était la gaieté, l'égalité d'humeur.

Très gai, étant jeune, cette gaieté avait persisté malgré une surdité et des malaises qui étaient allés toujours en s'accroissant. La surdité dont il était affligé était quelque chose de pire que la surdité ordinaire qui n'est que le silence complet, continu : il avait dans la tête un bruit qui ne cessait jamais, pareil à un roulement de tambours, et qui, suivant qu'il était plus ou moins fort, l'empêchait plus ou moins d'entendre. On peut juger, rien qu'en y pensant, de ce qu'une pareille infirmité pouvait avoir d'incommode et de fatiguant au suprême degré : jamais sa bonne humeur n'en fut altérée ; toujours pareil à lui-même, c'est tout au plus si une expression de fatigue et de souffrance venait nous le révéler lorsque ces bruits devenaient par trop forts.

*
* *

Travailleur, infatigable, il fut pendant de longues années l'employé modèle, le collaborateur fidèle auquel ses chefs surent rendre justice.

Entré dans la Maison MORIN dès l'âge de 14 ans, il fut formé par M. *Emile Noyer*, qui lui fut un professeur d'énergie remarquable ; il prit auprès de ce dernier les habitudes de travail facile et rapide que tous ses collègues ont appréciées, et le remplaça après qu'il eut pris sa retraite.

Jusqu'à la fin il assura son service avec la plus grande ponctualité, malgré les souffrances de la maladie cruelle qui le torturait ; il n'interrompit son travail et ne s'arrêta que pour mourir.

Républicain sincère et convaincu, mais modéré, lecteur fidèle et assidu du journal « Le Temps », dont il partagea pendant de longues années l'abonnement avec son vieil ami M. *Jules Coursange*, industriel à Rivalet, il se tint toujours à l'écart de toute action politique pour ne pas abdiquer une indépendance à laquelle il tenait par-dessus tout.

Il me serait très difficile de dire exactement ce que mon cher père a été, au point de vue religieux. Très timide, et extrêmement réservé, il lui répugna toujours d'extérioriser ses sentiments intimes, que nous ne connûmes que par les actes dont ils furent l'inspiration et la source.

Très attaché à l'Eglise Réformée, il avait hérité de ses ancêtres huguenots une austérité de bon aloi que l'enjouement naturel de son caractère sut toujours rendre aimable et acceptable pour son entourage.

Aussi longtemps qu'il le put, il fut dans la mesure de ses moyens et de ses lumières un membre fidèle de son Eglise. Membre du Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée de Dieulefit, depuis 1886, il démissionna en 1906, lors de la séparation des Eglises et de l'Etat, sa surdité le mettant dans l'impossibilité de prendre une part utile aux travaux et aux délibérations de ses collègues. Trésorier du Conseil Presbytéral, il assista M. le pasteur *Aeschmann*, avant de prendre sa retraite définitive, dans toutes les opérations d'inventaire requises par la loi de séparation. Il dut aussi à cause encore de sa surdité abandonner le culte public pendant les dernières années de sa vie, l'effort qu'il était obligé de faire pour entendre étant une véritable souffrance pour lui.

Sa foi s'est manifestée par ses œuvres. Il n'était pas de ceux qui disent « Seigneur, Seigneur ! », mais, ce qui vaut mieux, de ceux qui s'efforcent de faire la volonté de Dieu. « C'était un juste », nous disait le jour des funérailles notre ami M. le pasteur *Emile Brès*. Homme de paix, ayant en horreur toutes espèces de contestations, il fut toujours, lorsqu'une question de principe et de conscience n'était pas en jeu, l'homme de toutes les concessions, pour conserver la concorde et la bonne harmonie dans sa famille, avec ses amis, avec tous ceux qui l'approchaient. Que de fois ne nous a-t-il pas déclaré : « Je préférerais tout céder, « malgré mes droits les plus indiscutables, plutôt que d'en arriver à un procès ». Homme bon; d'une bonté exquise qui ne perdait jamais aucune occasion de s'exercer. Homme au cœur pur aussi, d'une pureté qui à certains égards lui donnait presque la pudeur d'une femme, et qui fait que pour notre mère et pour nous il nous est impossible d'associer son souvenir à celui d'une pensée mauvaise, et que aussi loin que nous nous souvenions, jamais nous n'avons surpris chez lui un geste ou une parole qui aient pu, non pas nous scandaliser, certes, mais nous choquer ou simplement nous étonner. Mais c'est surtout pendant sa dernière et si cruelle maladie, pendant ce long et douloureux martyre, cette agonie terrible se prolongeant après chaque nouvelle opération, que mon père s'est révélé vraiment ce qu'il était, en supportant ses souffrances, mois après mois, avec une douceur, une patience, un oubli de lui-même, une résignation admirables, regardant venir la mort atroce, inexorable, avec une grandeur d'âme vraiment extraordinaire.

Au plus fort de ses souffrances, jamais nous ne lui avons entendu proférer une plainte, ou une parole d'impatience ou de révolte, ou seulement de découragement. Il resta toujours lui-même, bon, souriant, aimable, s'oublant sans cesse pour penser à ceux qu'il aimait.

Stoïque et calme (en apparence du moins), son courage ne se démentit pas un seul instant, et c'est avec une force d'âme qui fait encore notre admiration, qu'il se prépara à la mort, et supporta jusqu'à la fin les dispensations de la volonté de Dieu.

*
* *

Voici maintenant, pour compléter ce portrait de mon bien cher père, quelques-uns des témoignages que j'ai relevés parmi ceux très nombreux qui lui furent rendus par tous ceux qui l'approchèrent :

« La vie de M^r *OVIDE SOUBEYRAN* nous apparaît remarquablement une, pleine et belle
« elle a été faite de droiture, de fidélité au devoir, d'humble dévouement, de bonté simple et
« affable. Une telle vie, en disparaissant de la terre pour se continuer dans l'au-delà laisse
« après elle des traces, des exemples et des souvenirs qui sont des sources bien précieuses
« de consolation. La perte que font aujourd'hui sa famille et ses amis est cependant vivement
« ressentie par l'Eglise et par la localité tout entière. Quoiqu'enlevé en pleine vigueur, et
« en plein travail M^r *OVIDE SOUBEYRAN*, ces temps derniers, avait envisagé courageusement
« la perspective de son départ prochain, et il s'était préparé. La mort ne l'a pas surpris

« à l'improviste quand elle lui est apparue : toutes ses affaires terrestres étaient réglées
 « par lui. Nous sommes certain qu'il avait réglé aussi ses affaires éternelles... Sa piété,
 « intime et discrète, ne s'exprimait pas en parole ; elle était comme refoulée et concentrée
 « dans son for intérieur, dans le cœur et la conscience, piété un peu austère et vraiment
 « huguenote. Mais c'est cette intime vie religieuse qui était la source cachée de cette belle
 « vie, de cette bienveillance, de cet oubli de soi-même, de ce dévouement aimable, de cette
 « affection débordante et de toutes ces actions bonnes qui lui attirèrent l'estime et le respect
 « de tous. Vous les avez mieux connues que moi ces qualités précieuses vous
 « ses contemporains, et vous tous qui remplissez ce Temple aujourd'hui, vous qu'il a tant
 « de fois encouragés, réjouis ou obligés ; vous les connaissez mieux que moi tous ces traits
 « attachants de sa physionomie morale et de son caractère, vous ses compagnons de travail,
 « ses collaborateurs de tous les jours... En vérité une vie d'homme où règnent, avec tant
 « d'humilité, tant d'unité, et de belle harmonie, laisse malgré sa trop courte durée l'impression
 « de quelque chose d'achevé...

(M. le pasteur *Gourdon*, oraison funèbre prononcée dans le Temple de Dieulefit).

« ...Permettez-moi, au nom du personnel de la Maison MORIN, dont *OVIDE*
 « SOUBEYRAN, bien qu'encore dans la force de l'âge, était le doyen aimé et respecté de tous,
 « au nom de notre Société, la Fraternelle, dont il fut l'Administrateur idéal, celui qui remplit
 « sa fonction simplement, sans jamais murmurer, sans ostentation, sans orgueil, comme sans
 « défaillance, au nom de tous ceux qui s'approchèrent de cet homme de bien par excellence,
 « et qui le virent toujours venir à leur rencontre avec ce bon sourire qui lui était personnel,
 « leur disant : *Me voilà, que puis-je faire pour vous qui vous soit utile ou agréable ? je le*
 « *ferai* — permettez moi, en notre nom à tous, mes chers concitoyens, de m'incliner devant
 « ce cercueil, pour rendre un dernier et douloureux hommage à ce frère qui nous a quittés !

« Ce que fut l'époux, ce que fut le père, ce que fut le frère, ceux avec qui nous
 « pleurons le savent et nous le savons. *OVIDE* SOUBEYRAN, si bon dans sa famille, fut bon et
 « bienveillant à tous. Il le fut pour ses amis, pour ses collègues, leur facilitant leur tâche,
 « l'assumant lui même constamment, sous le prétexte de la facilité de travail dont la nature
 « l'avait doué, avec cette délicatesse rare qui tendait à laisser aux autres le mérite ou l'illusion
 « de ce qui était son œuvre.

« Jamais un propos susceptible de faire de la peine à quelqu'un, fût-il présent
 « ou absent, ne sortit de sa bouche ; il pratiqua l'indulgence à l'égard d'autrui et la charité
 « du cœur, non pas seulement celle qui se traduit par le don d'une part de son superflu,
 « mais la charité du dévouement qui consiste à se donner soi-même... Nous voulons garder
 « la mémoire de celui qui nous laisse un tel exemple comme dernier bienfait ».

(M. *Elie Noyer*, paroles prononcées au cimetière).

« C'est avec peine que nous apprenons le décès de M. *OVIDE* SOUBEYRAN,
 « de la Maison MORIN et C^{ie}. Sa vie toute de labeur, de probité et de dévouement, laissera
 « au cœur de tous ceux qui l'ont connu, qui furent ses amis, ou ses subordonnés, un souvenir
 « impérissable. Comme trésorier de la société de secours mutuels « La Fraternelle » il fut
 « un des plus zélés collaborateurs de cette œuvre humanitaire, et c'est avec un réel souci
 « de ses fonctions qu'il administrait notre bibliothèque populaire. Il laisse à ses enfants et
 « à ses concitoyens des exemples de bonté qui le feront vivement regretter ».

(*Le Petit Marseillais*, 7 janvier 1909).



Emma Poulin
(1853-1943)

Ma bien chère mère.



Antoine-Abraham-Ovide Soubeyran
(1851-1909)

mon bien cher père.

« M. *OVIDE* SOUBEYRAN, père de notre missionnaire du Congo, vient d'être rappelé
« à Dieu après une douloureuse maladie. Nous avons dit ici même l'impression rapportée
« des journées inoubliables où il nous fut donné il y a deux ans de présider la consécration
« de *Léopold SOUBEYRAN* et le souvenir réconfortant que nous emportâmes de la maison
« où notre jeune ami avait reçu les germes de sa conversion et de sa vocation. Que Dieu nous
« garde d'oublier jamais tout ce que nous devons à de semblables foyers ! qu'Il en augmente
« le nombre !... ».

(*Journal des Missions*, Février 1909).

« ...Mon cousin *OVIDE*, par son caractère et sa foi était le huguenot d'autrefois, alliant
« à la douceur la plus exquise la fermeté la plus noble, et nous savons de quelle admirable
« patience il a fait preuve depuis le commencement de la terrible maladie qui devait finir
« par triompher de sa robuste santé ».

(*Auguste Soubeyran*, de Lyon).

« Vous perdez en lui le meilleur des époux, vos chers enfants, le meilleur des pères,
« et nous, le plus fidèle ami... Si j'avais été à Dieuleft il m'eût été doux de rendre
« témoignage à ce bon et fidèle serviteur qui, comme diacre, comme trésorier du Consistoire,
« et comme conseiller presbytéral, a été un membre précieux de notre Eglise. Il vous laisse
« un noble héritage et sa mémoire sera en bénédiction. ».

(M. le pasteur *Paul Aeschmann*).

« ...J'ai eu le bonheur de voir de près votre vie de famille et d'y être associé; j'ai vu la
« place qu'y tenait M. SOUBEYRAN, la tendre affection qui unissait les parents et les enfants,
« mais vous surtout, chère Madame, vous qui perdez votre compagnon de route, l'ami
« de toute votre vie, comme vous devez être ébranlée, et quelle douleur que cette séparation !
« Plus étaient grandes et profondes l'union et l'intimité entre vous, plus le déchirement doit
« être terrible à votre cœur. Heureusement Dieu est là, lui qu'ensemble vous avez servi,
« lui pour lequel vous avez élevé vos enfants ; lui auprès duquel vous serez un jour réunis.
« Et la pensée de ce mari, de ce père chrétien précédant toute la famille dans la gloire
« du Ciel, sera, pour vous tous, pour vos enfants et pour les petits-enfants, un stimulant
« dans la vie, un motif d'aimer Dieu, de le servir, de se donner à lui de bonne heure... ».

(M. *Alfred Bægner*, Directeur de la Maison des Missions, à Paris).

« ...Si le vide, que cause chez vous et autour de vous la disparition d'un époux et
« d'un père modèle est immense, le souvenir de ce qu'il fit, de ce qu'il fut, remplira à toute
« heure vos pensées, votre cœur ému, et vous revivrez dans ce doux passé pour oublier
« parfois le vide de l'heure présente, et vos enfants et petits-enfants puiseront, je l'espère,
« dans l'exemple d'un tel père les vertus à imiter ».

(M^{lle} *A. Terrasse*, La Garenne-Colombes).

« Aucun de ceux qui ont eu le bonheur d'approcher le cher cousin *OVIDE* ne pourra
« jamais oublier de quelle atmosphère de bonté il vivait comme entouré et qui rayonnait
« de lui comme une vertu sous formes de paroles et d'actions bonnes... Ses moindres paroles
« et ses moindres actes étaient tous comme marqués au coin de la délicatesse et de la bonté,
« et si toutes les personnes qu'il a eu l'occasion de secourir, d'encourager ou de relever,
« ou à qui il lui a été donné de faire du bien en quelque manière, étaient venues le jour
« de ses funérailles, vous pouvez être assurée que le cortège aurait été suivi de tous ceux
« presque qui l'ont approché... ».

(Notre cousine *Léon Soubeyran*, de Lyon).

« Sa bonne humeur constante, le soin qu'il prenait de cacher ses souffrances, « son activité persistante aux affaires, tout pouvait laisser espérer, sinon une guérison « complète, au moins une amélioration vous conservant un mari affectueux et le plus tendre « père de famille pour qui tout se résumait dans l'affection des siens... il laisse à vos enfants « l'héritage inappréciable d'un père devant être donné comme le modèle du devoir accompli « et dont le souvenir restera pour moi ineffaçable. »

(M. *Alfred Fairy*, à Sedan).

« ...Si vous avez perdu le modèle des maris, vos enfants viennent de voir disparaître « le meilleur des pères. Votre cher *OVIDE* était l'homme de foyer accompli, doublé « d'un travailleur infatigable. Sa vie a été exemplaire... »

{M. *Henry Morin*, 3, rue Lalo, à Paris).

« ...Je sais ce que vous perdez. Il était impossible d'avoir plus de foi, plus de fidélité « au devoir, et plus d'amour pour les siens que le père que vous pleurez... »

(M. le professeur *Jean Monnier*, à Paris).

« ...Il était tant aimé partout, dans tous les ateliers... aimé de tous, il laisse derrière lui « un exemple et un souvenir béni... »

(M. *H. Palpant*, Il-Maten (Algérie)).

« ...Il était si parfaitement bon, qu'il doit être pleuré par tout le Dieulefit... »

(Notre cousine *Marguerite Bellon*, à Sétif).

« ...Je lui ai toujours conservé une grande reconnaissance pour son indulgence « à mon égard, pour l'affectueux intérêt qu'il m'a toujours porté et la grande bonté « qu'il n'a cessé de me témoigner... Quelle douleur ne doit pas être la vôtre, ma chère « cousine, dont l'affection et le dévouement étaient si souvent cités en exemple ! Je pense « aussi à tous vos chers enfants qui avaient pour leur père une si touchante et si respectueuse « affection. Pouvait-on, d'ailleurs, ne pas l'aimer ? Et était-il jamais plus heureux « que lorsqu'il- avait l'occasion de rendre service et de faire le bien ?... »

(Notre cousin *Louis Bellon*, à Sétif).

« ...Nous avons pleuré ensemble ce cher *OVIDE*, si bon que tous ceux qui « l'approchaient l'aimaient... Ta douleur, ma pauvre cousine, est de celles qui ne se consolent « point... n'aie point de regrets... tu as été l'épouse modèle pouvant servir d'exemple à toutes « les femmes... »

(Notre cousine *Violette Régis*, à Sétif).

« ...Je sais aussi et je comprends ce que vous perdez en perdant un père, et ce père !... « Voilà une force morale de moins à Dieulefit, un homme de cœur et un homme intègre ; « il était aimé de tous... »

(M. le pasteur *Maurice Arnal*, Le Creusot).

« ...La place d'un tel homme est si grande qu'on ne peut presque pas se figurer ce que « ce sera sans lui, et je me représente quel effondrement c'est pour vous de l'avoir vu partir... « ... M. SOUBEYRAN était universellement aimé et respecté... »

(M. *Jean Brunefon*, à Paris).

« ...La perte d'un père est un vide bien grand pour les enfants qui restent, mais la perte
 « d'un père comme le vôtre est plus profonde encore ; il survit dans ce que vous avez
 « de meilleur en vous... Chef de famille, chef de foyer dans la plus chère acception du terme,
 « votre père, après avoir gonflé vos cœurs. y a déposé ce lien d'amour si tendre, si puissant,
 « qui unit ses fils entre eux et à leur sœur — et à leur chère mère. J'ai trop bien apprécié celui
 « que vous pleurez, j'ai trop bien senti la flamme forte et généreuse qui l'animait pour ne pas
 « conserver inaltérablement son souvenir... Les œuvres de celui que vous pleurez, ce foyer,
 « témoin de son labeur, vos situations assises, fruits de sa sollicitude de tous les instants,
 « vos cœurs si bien soudés les uns aux autres et où vous sentez les fibres du sien revivre,
 « ces chères traces de votre père aimé, vous disent qu'il n'est pas encore disparu ; il a creusé
 « un sillon, et ce sillon porte des moissons que vous recueillerez pieusement, moissons
 « d'amour, moissons de joies, moissons bénies !... »

(M. *Jean Gaillard*, à Roz-sur-Couesnon).

« ...Quel père vous venez de perdre ! Mais, non ! ce mot n'est pas juste ! il n'est pas
 « perdu puisque vous le retrouverez un jour, et puisqu'il vivra toujours dans votre souvenir,
 « et que vous, ses chers fils, vous serez meilleurs toute votre vie pour avoir vécu
 « dans l'intimité d'un homme tel que lui... »

(M^{me} *Emile Brès*, à Livron).

« ...J'ai revécu les jours où j'allais voir notre cher disparu pour les dernières fois,
 « hélas !... Ces souvenirs sont trop tragiques pour qu'ils puissent s'effacer de mon esprit,
 « car j'ai toujours devant les yeux cette lutte contre un mal implacable, ces souffrances
 « endurées avec tant de stoïcisme et d'abnégation, d'oubli de soi-même, pour ne penser
 « qu'à ceux qui lui étaient si chers, et qu'il a voulu revoir pour leur dire son dernier adieu ;
 « comme il lui tardait aussi de revoir sa maison et son cher Dieulefit où il était certain
 « de retrouver la chaude affection et la sympathie de tous... Comme tu as raison de penser
 « à lui constamment, de lui consacrer tes premières pensées de chaque jour, nul plus que lui
 « ne méritait ce culte ! Mais permets-moi d'ajouter que tu en as été un peu la cause, que cette
 « vie parfaite a été en partie ton œuvre, ma chère Emma, car, malgré toutes ses qualités
 « natives, ces dernières auraient-elles pu s'épanouir en exemple, comme elles l'ont été,
 « si mon cher frère n'avait pas eu le grand privilège d'avoir à ses côtés une compagne comme
 « toi ? Grâce à ce privilège, il n'a pas connu les heurts quotidiens si néfastes pour tant
 « de mariages, et que ta tendre sollicitude, ta solide affection ont su lui épargner. Tu as su
 « le comprendre et l'encourager dans la voie qu'il s'était tracée... »

(Notre oncle *Henri Soubeyran*, Lyon) .

*
 * *

C'est par cet hommage rendu à notre chère mère que j'ai intentionnellement voulu
 terminer cette énumération de témoignages. Cet hommage est celui-là même que nous,
 ses fils, rendons à celle que nous avons encore la grande joie d'entourer de notre tendresse et
 de notre vénération : il n'y a pas de doute que c'est à elle **D** en effet, après Dieu, que notre
 père dut en grande partie d'être ce qu'il fut, un de ces hommes qui font honneur à l'homme.

*
 * *

Ainsi que je l'ai dit plus haut, du mariage de mon père et de ma mère, naquirent six
 enfants :

- 1° *OVIDE DANIEL LOUIS HENRI* SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 11 août 1875 ;
 - 2° *JOSEPH ANTOINE LOUIS* SOUBEYRAN, moi-même, né à Dieulefit, le 9 mai 1877 ;
 - 3° *ANTONIN LEOPOLD* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, le 2 décembre 1879 ;
 - 4° *ZMMANUEL ANDRE* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, le 3 octobre 1881 ;
 - 5° *ABEL EMILE* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, le 15 juin 1887, décédé à Dieulefit, le 11 septembre 1888 ;
 - 6° *MARIE BERTHE MARGUERITE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, le 29 avril 1894.
-

NOTES Longues

du Chapitre XVIII

(A/81) M^{me}.HONTXIGRE, née Azora Mélanie Ohavagnac, le 11 janvier 1813, d'*Etienne Chavagnac* et de *Marie Bonnefoy* ; elle avait épousé le 16 mars 1841, *Louis Hontxigre*, né à Genève le 20 pluviôse an X ; ce dernier était « teneur de livres » dans la Maison MORIN et C^{ie} ; elle était elle-même Institutrice : leur fille *Françoise Louise Hontxigre* épousa le 12 avril 1871, *Auguste Gougne*, clerc de notaire (on trouvera ce dernier et ses enfants, à leur place, dans la notice que je donnerai sur la famille GOUGNE). M^{me}.HONTXIGRE mourut à Dieulefit le 21 septembre 1876.

(B/81) ETIENNE MARCEL, instituteur communal à Dieulefit, né à Crupies (Drôme), le 30 octobre 1814 d'*Etienne Marcel* et de *Marie Morin*, cultivateurs à Crupies ; il était instituteur à Bourdeaux lorsqu'il épousa le 4 janvier 1842 *Marie Adèle Vignal*, fille d'*Etienne Vignal* et de *Marie Brisset*, de Dieulefit ; veuf de sa première femme après quelques années de mariage, il épousa en 2^{mes} noces, le 30 septembre 1851, une sœur de cette dernière, *Pauline Aristide Vignal*. Il eut de son second mariage- plusieurs enfants, dont un fils, M. *Léopold MARCEL*, et deux filles M^{lles} *Rachel* et *Hélène MARCEL*, cette dernière, qui vit encore, a elle-même donné des leçons à mon fils *PIERRE*, petit-fils de l'élève de son père.

ETIENNE MARCEL mourut à Dieulefit le 13 juin 1861. Sa descendance est actuellement représentée par les filles de M. *Léopold MARCEL*, dont notre amie M^{me}.*Scherer* et les trois enfants de cette dernière, M. Pierre *Scherer* et ses deux sœurs.

(C/81) JEAN MARIE COUESLANT, né à Dolo (Côtes-du-Nord), le 10 octobre 1833, vint se fixer à Dieulefit comme instituteur communal. Marié en 1^{res} noces le 24 septembre 1858 à *Marie Louise Blanc*, de Buis-Iles-Baronnets, comme lui institutrice à Dieulefit, cette dernière étant décédée le 3 juin 1863, il se remaria l'année suivante, le 23 janvier 1864, avec *Marie Esther Chauvet*, fille de *Salomon Chauvet* maître d'hôtel à Dieulefit, qui lui donna plusieurs fils, dont M. *Auguste COUESLANT*, l'imprimeur protestant bien connu, de Cahors. M. COUESLANT abandonna par la suite les fonctions d'instituteur pour entrer comme employé dans la Maison MORIN et C^{ie}, où j'ai été moi-même son jeune collègue pendant plusieurs années ; j'avais pour lui une respectueuse et sincère affection. M^{me} COUESLANT fut mon professeur de piano et celui de mon frère *HENRI*. M. COUESLANT fut le fondateur de la Bibliothèque populaire de notre ville, il consacra à cette œuvre le meilleur de lui-même tant que ses forces le lui permirent ; il est mort à Dieulefit le 30 septembre 1899.

(D/81) M. le pasteur *PAUL AESCHIMANN* a été pendant plus de 50 ans un des pasteurs les plus aimés et les plus populaires de l'Eglise Réformée de Dieulefit. Il succéda en 1861 ou 1862 à M. le pasteur Armand et donna sa démission en 1906, pour se retirer à Aix-en-Provence auprès de sa sœur et de son beau-frère, M. et M^{me} Bergeon. Après avoir eu notre père comme catéchumène, c'est lui qui présida les obsèques de mon grand-père **Antoine**

Soubeyran, qui nous baptisa mes frères et moi, et qui nous eut également comme catéchumènes mon frère Henri et moi-même, prenant part ainsi pendant près de 40 ans à tous nos événements de famille. Il est mort à Aix-en-Provence après une pénible et longue maladie, universellement regretté par la population dieulefитоise tout entière.

(E/82) POULIN. Ma chère mère, née à Dieulefit le 24 mai 1853 de *Louis Poullin* et de *Marie Gougne*, appartient à une des plus vieilles familles protestantes de la Haute-Provence. La famille POULIN est originaire de Chamaret (autrefois Chamaret-le-Maigre), canton de Grignan, dans le sud de la Drôme.

Malgré tout le plaisir que j'aurais pu en avoir, il ne m'a pas encore été possible d'aller moi-même à Chamaret et à Grignan pour y faire sur place des recherches que je présume cependant devoir être des plus fructueuses. J'ai dû me contenter des renseignements que M. Barnel, instituteur à Chamaret, a bien voulu me donner avec une compétence, un savoir-faire et une exactitude auxquels je m'empresse de rendre hommage, et pour lesquels je l'en remercie encore bien vivement. Si ces lignes devaient un jour tomber sous ses yeux, qu'il veuille bien y trouver l'expression de ma vive reconnaissance. M. Barnel a bien voulu explorer pour moi les archives de l'état-civil de Chamaret, et en a extrait tout ce qu'on peut en tirer ; par contre les vieilles minutes notariales de Grignan sont absolument vierges de toute investigation, et n'attendent que le chercheur persévérant qui voudra les forcer, pour livrer à ce dernier les éléments les plus précieux qu'on puisse désirer pour écrire l'histoire même des POULIN.

Les POULIN doivent être des plus anciens à Chamaret, à en juger par le nombre de familles qui y portent ce nom, déjà au milieu du XVII^e siècle. J'en ai compté au moins huit, qui ne m'ont pas paru, ou que je n'ai pas pu, du moins, rattacher les unes aux autres. Les limites mêmes de cette notice ne me permettent pas de les suivre toutes ; je ne m'occuperai que de celles à laquelle appartiennent ma chère mère et les POULIN, de *Genève*, après avoir dit quelques mots sur les plus anciens POULIN que j'ai rencontrés.

Le plus vieux document relatif aux POULIN que j'ai eu sous les yeux est un acte de mariage du 2 mai 1675 que j'ai découvert au Greffe du Tribunal de Montélimar dans les vieux registres de l'Eglise Réformée de cette ville (Ces registres sont maintenant aux Archives départementales de la Drôme à Valence), et dont voici la teneur :

« Ce 2 may 1675 dans le temple des habitants de la ville de Montélimar faisant
« profession de la religion permise, par l'Edit, avant la prédication du soir, a esté célébré
« et béni, le mariage dans le dit temple par Monsieur M^e Jacques Dumarché, ministre,
« entre honneste Paul Poulin aagé d'environ 27 ans fils naturel et légitime à M^r Jean Poulin
« et Marie Calvier du lieu de Chamaret le Maige, d'une part, et honneste fille Jeanne Poulin,
« aagée, d'environ 23 ans, fille naturelle et légitime de M^r Anthoine Poulin et feu Marguerite
« Tardieu du susdit lieu, estant l'espoux et l'espouze sous puissance de père ; présents au dit
« mariage sieur Simon Suâre marchand et sieur Jean Pellapra, procureur tous deux cousins
« germains de l'espoux et sieur Antoine Martin, marchand drapier parrain dudit espoux
« et M^r Jacques Bruschon cousin au second degré dudit espoux lesquels ont signé avec ledit
« sieur Ministre, à la résidence (sic) de l'espouze qui na seu signé de ce enquire et requise
« et moy diacre et secrétaire. »

Cet acte est très important en ce qu'il établit le protestantisme des POULIN dès avant la Révocation de l'Edit de Nantes. Il y eut en effet à Chamaret au XVII^e siècle une communauté protestante qui dépendait de l'Eglise de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; y eut-il vraiment une église organisée ? Il m'est impossible de le dire. « L'Histoire des protestants du Dauphiné » du pasteur Arnaud, qui est le seul document que je connaisse, donne très peu de renseignements sur cette région. Les nombreuses familles POULIN que j'ai rencontrées furent sans doute suffisantes pour former à elles seules le noyau autour duquel purent s'agglomérer les autres familles protestantes de Chamaret. Les vieilles minutes notariales de Grignan, consultées, pourraient nous en apprendre certainement très long sur l'histoire de cette région, et nous révéler sur la population protestante de Chamaret et des environs beaucoup de détails complètement inconnus jusqu'à présent. Quoi qu'il en soit, la Révocation de l'Edit de Nantes, préparée de longue main par les mesures vexatoires que l'on connaît, eut son contre-coup brutal et immédiat dans la communauté réformée de Chamaret. Dès 1657, en effet, on relève dans les vieux registres d'état-civil de cette localité, des abjurations isolées : cette même année, celle de *Aymé Poulin*, fils d'*Etienne*, en 1683 celle de *Joseph Poulin*, fils de *Paul*. Puis en 1685, après l'édit de Révocation, les abjurations se précipitèrent, et on peut lire dans les registres précités : « L'an 1685, par ordre de Monseigneur de Saint-Paul et « le 14 octobre ai reçu au giron de l'Eglise apostolique romaine (je ne cite naturellement « que les *Poulin* qui seuls nous intéressent) les nommés *Paul Poulin*, *Jean Louis Poulin*, « *Elise Poulin*, le 16 octobre, *Jean Poulin*, âgé de 80 ans, *Antoine Poulin*, 78 ans, « *Judith Poulin*, 45 ans, *Jeanne Poulin*, 33 ans; le 18 octobre *Paul Poulin*, 10 ans, « *Louise Poulin*, 8 ans ; le 2 docembre *Elizabeth Poulin*. »

Ces conversions furent-elles sincères ? Dans quelle mesure tous ces « nouveaux convertis » devinrent-ils catholiques ? Il m'est impossible de le dire. Ce qui est certain, c'est que la population protestante de Chamaret fut plus qu'une autre atteinte par la Révocation de l'Edit de Nantes, et décimée par les conversions forcées qui en furent la conséquence. La Révocation fut pour cette communauté réformée, isolée en pleine région catholique, un tel coup de massue, que frappée à mort, elle ne s'en releva jamais.

Des POULIN qui restèrent à Chamaret, certains revinrent, le plus fort de l'orage passé, à leur foi hugenote, tels furent ceux de la famille de ma chère mère, et ceux de la famille POULIN que l'on trouve encore actuellement à Genève, dont, l'auteur quitta Chamaret au milieu du XVIII^e siècle ; d'autres, au contraire, persévérèrent dans leur nouvelle religion, je le présume du moins, car les derniers POULIN dont j'ai entendu parler à Chamaret même étaient catholiques.

Toute cette période de l'histoire des POULIN est encore à faire, et ce sera un des regrets de ma vie de n'avoir pu poursuivre pour la famille de ma chère mère, l'étude approfondie que j'aurais aimé lui consacrer.

J'ai voulu, tout au moins, retrouver à Chamaret, la ferme ancestrale des POULIN, et avec ma mère et le frère de cette dernière, mon oncle *Léopold Poulin*, nous avons visité une maison isolée, au levant du village, et que son propriétaire d'alors nous dit être la leur. Plus rien ne nous a rappelé ceux dont nous étions venus chercher les traces ; une tradition, trop vague, et trop incertaine, hélas, pour que nous puissions nous y arrêter comme nous l'eussions voulu, nous a retenus pendant quelques instants auprès de ces vieilles pierres, muettes d'une voix dont nous ne sommes pas parvenus à réveiller les échos. Seul, le donjon du vieux château, « La Tour » de Chamaret, survivante et témoin des siècles abolis, continuait à monter: la garde, accrochant à sa silhouette médiévale, patinée par le mistral et le soleil, le souvenir des générations qui à ses pieds vécurent leur dure vie de labeur, et les unes après les autres, depuis des siècles, y moururent, complètement oubliées aujourd'hui par celles qui les ont remplacées.

Les POULIN, dans quelques années, auront disparu de Chamaret pour toujours. Leur nom même n'y sera plus prononcé, et rien n'y rappellera plus leur souvenir.

Des huit familles POULIN que j'ai rencontrées, j'en abandonnerai six, qui ne nous intéressent pas, pour m'occuper seulement de la quatrième, un peu plus loin, et ici-même, de la huitième, qui est celle à laquelle nous nous rattachons. J'ai pu remonter pour cette dernière jusqu'au trisaïeul de mon grand-père :

I. — CLAUDE POULIN, né vers 1680-1685; marié à *Françoise Isnard*, qui lui donna huit enfants :

1° *MARIE-THERESE* POULIN, née en 1710 ;

2° *JOSEPH* POULIN, né en 1712 ; marié en 1^{tes} noces à *Jeanne Elisabeth Sorbier* ; en 2^{mes} noces à *Madeleine Lauzier*. Il eut 8 enfants :

A) du 1^{er} lit, *Marie-Rose POULIN*, née en 1736 ;

B-C) deux enfants morts en bas-âge ;

D) du 2^{me} lit, *Marie-Anne POULIN*, née en 1741 ;

E) *Suzanne POULIN*, née en 1743 ;

F) *Reine POULIN*, née en 1744 ;

G) *Marie POULIN*, née en 1747.

3° *ANTOINETTE* POULIN, née en 1714 ;

4° *JEAN-LOUIS* POULIN, qui suit ;

5° *ANDRE* POULIN, né en 1722, marié en 1746 à *Jeanne-Marie Roussin*, qui lui donna quatre enfants :

A) *Simon POULIN*, né en 1748, marié à *Marianne Guilhot* (ou Guillot) de Chomérac, en 1773, qui lui donna trois enfants :

a) *Simon Poulin*, né en 1774 ;

b) *Antoine Poulin*, né en 1776 ;

c) *Paul-Xavier Poulin*, né en 1782, marié en l'an IX à *Victoire Lantheaume*, d'où un fils :

1 *Jean-Louis Poulin*, né en 1810.

B) *Marguerite POULIN*, née en 1755 ;

C) *Marianne POULIN* née en 1759 ;

D) *Antoine POULIN*, né en 1752.

6° *ELISABETH* POULIN, née en 1726 ;

7° *ANNE-MARIE* POULIN, née en 1727 ;

8° *MICHEL* POULIN, né en 1729.

II. — *JEAN-LOUIS* POULIN, né à Chamaret en 1717, marié à *Jeanne Azard*, qui lui donna trois enfants :

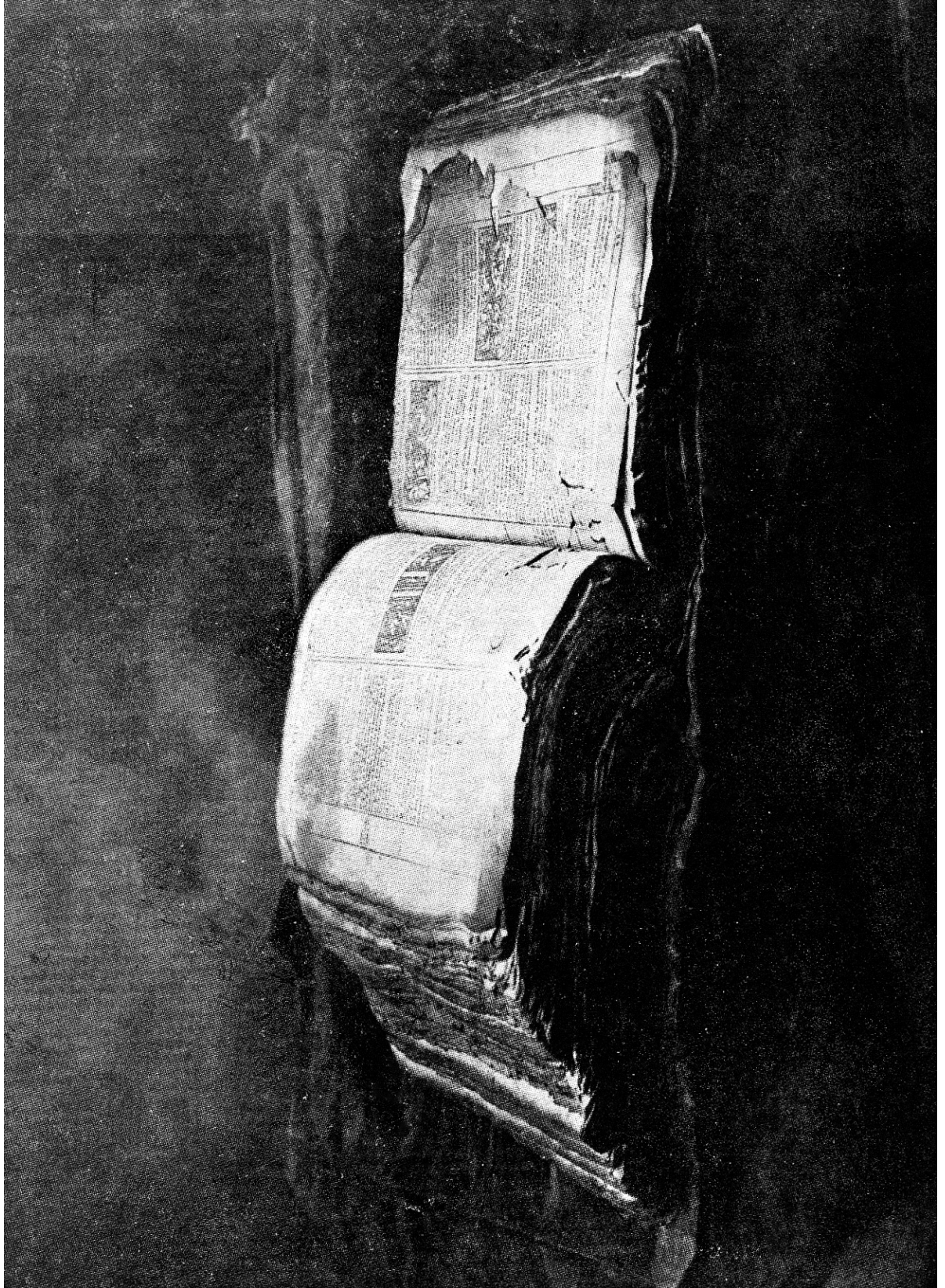
1° *LOUISE* POULIN, née en 1753 ;

2° *JOSEPH* POULIN, né en 1755, maitre-tailleur à Nyons ;

3° *LOUIS* POULIN, qui suit.

**La Bible Familiale
des Poulin**

La Bible familiale des Poulin.



La Bible Familiale des Poulin

Je n'ai pas eu la joie de retrouver la vieille Bible familiale des Soubeyran. Je sais pourtant qu'elle existait encore il y a quelques années. Monsieur Maurice Soubeyran m'en avait signalé l'existence : qu'est-elle devenue depuis lors ? Il m'a été impossible de le savoir.

Mais à défaut de la Bible des Soubeyran, celle des Poulin nous a été conservée. Je la garde précieusement comme une relique, témoin vénérable des temps héroïques dont elle demeure au milieu de nous comme le vivant souvenir.

Une de ses couvertures parcheminées a disparu ; celle qui lui reste est toute ridée par l'âge. Ses feuilles jaunies portent la trace des atteintes du temps, et de celles, plus cruelles, des vers rongeurs et des hommes. Des mains profanes l'ont mutilée (il manque les six premiers livres, ainsi que celui de l'Apocalypse) : Déchirée, rongée, mutilée, ses nombreuses blessures attestent encore tous les dangers qu'elle a courus, et les mille vicissitudes au travers desquelles elle nous est parvenue.

Emu et respectueux, je me recueille devant elle, évoquant dans le passé qui nous l'a transmise la vie des générations dont elle fut l'inspiratrice, et les luttes et les souffrances des âmes dont elle fut la lumière, le soutien et la consolation.

III. — LOUIS POULIN, né à Chamaret en 1744, décédé en 1822 dans « sa grange » à Chamaret. Il se maria en 1^{res} noces avec *Marie Anne Verdier*, de Vallon, qui mourut en 1784, dans la Religion Réformée et en 2^{mes} noces avec *Jeanne Marie Courbier*, de Vallon en 1790. Il eut 6 enfants :

- 1° du 1^{er} lit, *LOUIS POULIN*, né en 1779, baptisé « au désert » par Clauzet, pasteur ;
- 2° *FRANÇOIS POULIN*, né en 1780, décédé en 1782.
- 3° *ANDEE POULIN*, né en 1782.
- 4° du 2^{me} lit, *JEAN-JACQUES POULIN*, né en 1792.
- 5° *ISAAC POULIN*, né en 1793, marié en 1815 à *Marie Rose Teyssier*, qui lui donna 4 enfants :
 - A) *Rosalie POULIN*, née en 1815 ;
 - B) *Marie POULIN*, née en 1816 ;
 - C) *Louis Baptiste POULIN*, né en 1818 ;
 - D) *Camille POULIN*, né en 1822.
- 6° *BAPTISTE POULIN*, né en l'an IV, qui suit.

IV. — BAPTISTE POULIN, né à Chamaret en l'an IV, marié le 18 janvier 1820 à *Anne Blain*, de Poët-Laval, il quitta le pays de ses ancêtres et vint se fixer à Dieulefit, où il s'établit comme hôtelier et marchand de vins. Il habitait au Champ-de-Mars, un immeuble, qui, vendu par mon cher père à la mort de mon grand-père, appartient aujourd'hui à un M. Blanc, électricien et entrepreneur de cinéma. J'ai souvent entendu parler de mon arrière grand-père par *Louis Poulin*, son fils, mon grand-père, par sa fille, notre tante *Sauveton*, et aussi par ma chère mère qui l'a bien connu. C'était un homme violent, au caractère emporté et énergique ; ses enfants, quoique âgés, tremblaient tous devant lui, il ne tolérait de leur part aucune réponse, aucune observation ! Très dur avec ses propres enfants, il fut, au contraire, pour ses petits-enfants, un grand-père extrêmement tendre, et d'une patience à toute épreuve. Il mourut à Dieulefit le 1^{er} août 1874, à 11 heures du soir, dans sa maison du Champ de Mars, après une douloureuse et longue maladie.

Anne Blain, mon arrière grand-mère était. née à Poët-Laval au quartier de Chabottes, le 24 floréal an IV, de *Pierre Blain* et de *Louise Noyer*, de Comps ; cette dernière était elle-même fille de *Paul Noyer*, propriétaire à Comps, et de *Françoise Noyer*, de Vesc. On trouvera *Louise Noyer* et *Françoise Noyer*, à leur place, dans les que j'ai consacrées aux grandes familles *Noyer* de *Comps* et de *Vesc* notices (Y/XII/68). C'est par les *Noyer*, de *Vesc*, que nous trouvons dans notre ascendance toutes les têtes couronnées d'Europe, il y a plus de 600 ans. Les résultats de toutes mes recherches sont condensés dans un livre manuscrit que je ne puis songer à insérer dans ce volume. Ces résultats me serviront plus loin pour tirer de mes recherches les conséquences qu'elles comportent.

Anne Blain mourut à Dieulefit le 15 novembre 1861, après avoir donné eu six enfants :

- 1° *PAULINE POULIN*, née à Chamaret le 20 octobre 1820, mariée. le 21 mars 1840 à *Auguste Reboul*, fabricant de poterie à Dieulefit (X/XII/51), né à Dieulefit le 4 mai 1819 d'*Etienne Reboul* et de *Rosalie Réboul*. Mon oncle *Auguste Reboul* et ma tante habitaient à Dieulefit, rue du Savelas, une maison, qui, vendue par leur fille, notre cousine *Lafache* à un M. Alfred Reboul, et achetée par moi à ce dernier, est celle que nous habitons nous-mêmes aujourd'hui. *PAULINE POULIN* et *Auguste Reboul* moururent tous les deux à Montélimar, la première le ..., le second le 31 mars 1886 ; ils eurent trois enfants de leur mariage, dont deux seulement survécurent :

A) *Auguste REBOUL*, né à Poët-Laval le 30 août 1841, marié le 20 juin 1868 à *Louise Bouchet*, née à Truinas le 19 mars 1850 ; ils sont décédés tous les deux, le premier, à Sétif le 12 juillet 1914, la seconde, à Alger, le 30 novembre 1932, après avoir eu de leur mariage deux filles :

a) *Violette Reboul*, née à Dieulefit le 18 février 1872, mariée le 8 juin 1891 à *Rénald Régis*, négociant, et industriel à Sétif, elle lui a donné :

1 *Gaston Régis*, né le 29 mars 1892, marié le 29 octobre 1916 à *Marie Abadie*, née le 25 octobre 1892, décédée le 26 mai 1933, d'où :

- a *André Régis*, né le 4 février 1919 ;
- b *Jean Régis*, né le 23 octobre 1921 ;
- c *Simone Régis*, née le 4 décembre 1926.

2 *André Régis*, né le 12 février 1894, décédé le 23 [uln 1910 ;

3 *Violette Régis*, née le 6 mars 1908, mariée le 1^{er} juillet 1929 à *Claude Chabal*, né le 3 octobre 1905, d'où :

a *Régis Chabal*, né le 25 août 1930.

b) *Marguerite Reboul*, née à Montélimar le 16 février 1877, mariée le 5 mai 1900 à *Louis Bellon* (descendance d'**Anne Soubeyran**, tableau N°2 X/54), né le 24 septembre 1869 ; ils eurent 2 fils :

1 *Jean Bellon*, né le 18 janvier 1901, marié le 14 avril 1927 à *Violette Ryf* ;

2 *Louis Bellon*, né le 24 mai 1906, marié le 17 décembre 1927 à *Madeleine Hostains*, d'où :

a *Jacqueline*, née le 11 janvier 1929.

B) *Noémie REBOUL*, née à Dieulefit le 13 février 1848, décédée à Bougie le 22 mai 1912, mariée le 20 janvier 1872 à *François Lafache*, de Montélimar ; ce dernier, né à Montélimar le 8 avril 1840 d'une des plus vieilles familles protestantes montiliennes, est décédé à Saint-Antoine (Isère) en 1906. Mon cousin et ma cousine Lafache n'ont eu qu'une fille :

a) *Rose Lafache*, née à Montélimar le 27 décembre 1882, mariée le 11 avril 1904 à *Paul Bochon*, né le 27 avril 1879 à Peyrus (Drôme) ; six enfants sont nés de ce mariage :

1 *Marguerite Bochon*, née à Saint-Antoine (Drôme), le 31 janvier 1905, mariée le 25 septembre 1926 à son cousin *Jean Fouchier*, d'où : a *Pierre*, b *Berthe*, c *Magdeleine Fouchier*, tous les trois nés à Bougie.

2 *Pierre Bochon*, né le 24 août 1906 à Saint-Antoine, décédé à Bougie le 20 juin 1908 ;

3 *Robert Bochon*, né le 27 mars 1911 à Bougie, décédé dans cette ville le 16 avril 1925 ;

4 *André Bochon*, né à Bougie le 11 août 1913 ;

5 *Marcel Bochon*, né à Bougie le 8 juillet 1916 ;

6 *Rose Bochon*, née à Bougie le 21 octobre 1918.

2° *LOUIS POULIN*, mon grand-père, qui suit ;

3° *CLARISSE POULIN*, née à Chamaret le 21 avril 1825, mariée le 27 novembre 1847 à *Casimir Sauveton*, ancien militaire, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Dieulefit le 13 juillet 1883 ; ma tante est morte chez ma mère, le 30 mai 1909 ;

4° *LEOPOLD POULIN*, décédé célibataire et sans postérité ;

5° *EMILIE* POULIN, née à Chamaret le 6 octobre 1827, décédée à Dieulefit le 18 mars 1856, mariée le 4 octobre 1848, à *Alexandre Reboul*, de Dieulefit (des *Reboul-Garnier* de Dieulefit et Crest, X/XII/48), ils eurent une fille :

A) *Augusta REBOUL*, née à Dieulefit le 1^{er} août 1849, décédée à Aïn-Arnat le 12 juillet 1925, mariée le 18 juin 1867 à *Jean Bernard*, pasteur à Montjoux, près de Dieulefit, puis à Aïn-Arnat et à Sétif où il est décédé en mars 1915 ; deux filles sont nées de ce mariage :

a) *Jeanne Bernard*, née à Montjoux le 22 mars 1868, mariée le 24 mars 1886 à *Emile Chollet*, propriétaire agriculteur à Aïn-Arnat, ancien directeur de la Compagnie Genevoise à Sétif, chevalier de la Légion d'Honneur ; maire d'Aïn-Arnat, mon cousin est une des personnalités éminentes du monde agricole algérien. Trois enfants sont nés de ce mariage :

1 Alexandre Chollet, propriétaire-agriculteur et négociant, né à Sétif le 25 mars 1887, marié le 14 avril 1914 à *Louise Benott*, de Dieulefit, d'où :

- a Henri Chollet, né le 11 mars 1917 ;
- b Colette Chollet, née le 2 juillet 1920.

2 René Chollet, Capitaine au 1^{er} Chasseurs d'Afrique à Marrakech, né le 19 janvier 1889 à Sétif, marié en août 1917 à *Marcelle Chouillou*, de Bougie.

3 Pierre Chollet, propriétaire agriculteur et négociant, né à Sétif le 20 février 1896, marié le 10 janvier 1923 à *Suzanne Arnal*, née à Dieulefit le 25 juin 1901, d'où trois enfants :

- a Janine Chollet, née le 4 février 1924 ;
- b Pierrette Chollet, née le 8 mai 1926 ;
- c Alain Chollet, né le 25 février 1928.

b) *Marguerite Bernard*, née à Montjoux en 1870, décédée à Aïn-Arnat le 30 mars 1914, mariée le 14 avril 1891 à *Edouard Chollet*, propriétaire agriculteur à Aïn-Arnat, frère d'*Emile Chollet* ; trois enfants sont nés de ce mariage :

1 Magdeleine Chollet, née à Aïn-Arnat le 1^{er} décembre 1893 ;

2 Mireille Chollet, née à Aïn-Arnat le 24 avril 1902, mariée à *Georges Péraldi*, d'où un fils *Jean Péraldi* ;

3 Roger Chollet, né à Aïn-Arnat le 29 juillet 1904, propriétaire agriculteur, marié le 14 septembre 1929 à *Odette Latrille*, d'où un fils :

- a Jacques Chollet né à Aïn-Arnat le 6 janvier 1932.

Mes cousines *Violette* et *Marguerite Reboul*, *Rose Lafache*, *Jeanne* et *Marguerite Bernard* ont été et sont encore pour nous, pour mes frères et pour moi, comme des sœurs. C'est à leurs fréquents séjours à la maison, comme à ceux de leurs chers parents, que se rattachent mes plus lointains et plus chers souvenirs d'enfance. Mon cœur n'oublie pas, et les heures pleines de joie et de bonne et profonde affection que nous avons vécues ensemble sont celles où ma pensée aime encore et de plus en plus à mesure que je vieillis, à se reporter.

6° *CAMILLE* POULIN, né à Chamaret en 1836, décédé à Paris le 9 mai 1896, marié en 1867 à *Gézéline Moreau*, de Paris, née à Paris le 8 mai 1847, décédée dans cette ville en 1911 ; trois filles naquirent de ce mariage :

A) *Louise POULIN*, née à Paris le 13 août 1868, décédée à Paris le 29 juin 1908, mariée le ... à *Georges Félix*, de Paris ;

- B) *Berthe POULIN*, née à Paris le 17 novembre 1874, décédée à Paris le 6 septembre 1913, mariée le ... avril 1901 à *Samuel Fouchier*, de Paris ; trois enf-ants sont nés de ce mariage :
- a) *Jean Fouchier*, né à Paris le 17 juillet 1904, marié- le 25 septembre 1926 à sa cousine *Marguerite Bochon*, à Bougie, d'où trois enfants que j'ai donnés plus haut ;
 - b) *Roland Fouchier*, né à Paris le 4 janvier 1909, marié le 8 septembre 1931 à *Louise Stebler*, du Locle, domiciliée à Paris ;
 - c) *Marie Louise Fouchier*, née à Paris le 22 août 1913.
- C) *Marie POULIN*, née à Paris le 30 avril 1881, mariée le 6 juin 1906 à son cousin **André Soubeyran** ; trois filles sont nées de ce mariage :
- a) Louise, b) Andrée, c) Renée ; on les trouvera à leur place, dans la descendance de mon frère **André Soubeyran**.

V. — LOUIS POULIN, né à Chamaret. le 28 [uin 1822, marié le 27 avril 1850 à *Marie Gougne*, de Dieulefit, née à Comps le 10 janvier 1831, de *Joseph Gougne* et *Marguerite Vache*. A part une interruption dont je ne puis préciser ni la date, ni la durée, et aussi longtemps que leurs forces le leur permirent, mon grand-père et ma grand'mère habitèrent l'immeuble du Champ-de-Mars, l'Hôtel Poulin, que mon grand-père avait hérité de son père. Au mois d'octobre 1899, ils se retirèrent chez mon père, et y vécurent jusqu'à leur mort, une vie paisible, entourés de notre respect et de notre affection à tous ; ils moururent tous les deux dans notre maison de la Malautière, dans la chambre au premier, sur la salle à manger, mon grand-père le 19 janvier 1905, et ma grand'mère, quelques jours après, le 22 février.

Je conserve d'eux le meilleur et le plus vivant souvenir. La bonté de mon grand-père n'avait pas de limites, et après avoir été le père le plus atlectueux qui se puisse imaginer, il fut pour ses petits-enfants le plus tendre et le plus patient des grands-pères. Doué d'une très belle et très forte voix, quelques-unes de ses chansons préférées me sont restées, et en écrivant ces lignes, il me semble l'entendre encore ; que de fois lui avons-nous demandé de nous chanter « Les Bœufs » de Pierre Dupont, et tant d'autres dont je ne me souviens plus maintenant ; une pourtant me revient à la mémoire :

« Petit enfant, j'aimais d'un amour tendre
« Ma mère et Dieu, saintes affections

avec le refrain que nous reprenions tous en cœur

« C'est l'amour qui dore de reflets joyeux
« Mon cœur jeune encore, mon cœur jeune et vieux
« Ceux-là sont heureux qui sont amoureux
« Et sous l'œil de Dieu, s'en vont deux par deux.

Que tout cela est loin, maintenant !

Fils d'un orléaniste convaincu, mon grand-père fut un républicain modéré et pacifique, bien qu'ayant, surtout depuis 1871, la réputation d'un vieux démocrate, intransigeant et farouche. Il dut à cette réputation de faire partie aux élections municipales de 1871 de la liste d'opposition à l'Empire, et de rester sans interruption, membre du Conseil municipal depuis le 30 avril 1871, date de sa première élection, jusqu'au mois d'avril 1904, époque à laquelle il se retira de la vie publique en refusant de se laisser porter aux nouvelles élections, Doyen d'âge du Conseil municipal après la démission du maire M. Brun-Larochette, il présida en cette qualité la séance du Conseil du 28 novembre 1902 pour l'élection du nouveau maire, notre cousin M. Louis Bertrand, notaire.

D'une santé robuste, il était à 80 ans passés, un très beau et vigoureux vieillard, il mourut, après une maladie de quelques jours, admirablement soigné par mon frère André, qui était son petit-fils préféré ; il s'éteignit paisiblement, comme il avait vécu.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ma grand'mère ne survécut que quelques jours à son mari ; malade depuis de longs mois, et diminuée dans quelques-unes de ses facultés par une série de petites congestions cérébrales, dont la première, la plus grave lui avait enlevé l'usage de la parole ; sa fin fut une véritable délivrance.

Très, bonne elle aussi, mais active, énergique, la pensée de tout ce que ma grand'mère a été pour nous renouvelle en moi de chers et précieux souvenirs, et ravive dans mon cœur une affection que les années n'ont pas diminuée.

Mon grand-père et ma grand'mère eurent deux enfants :

- 1° *EMMA* POULIN, ma bien chère mère, née à Dieulefit le 24 mai 1853 ;
- 2° *LEOPOLD* POULIN, qui suit.

VI. — *LEOPOLD* POULIN, né à Dieulefit le 12 mars 1856, décédé à Tunis, chez sa fille *NELLY*, le 15 avril 1927, marié le 13 mai 1886 avec *Eva Merlin*, de Paris, d'où deux enfants :

- 1° *RAPHAEL* POULIN, qui suit ;
- 2° *NELLY* POULIN, née à Dieulefit le 18 juin 1891, mariée le 18 Juin 1921 à *Elie Alloard*, de Châtillon-en-Diois, employé à la Manufacture des Tabacs à Tunis. Une fille est née de ce mariage :
A) *Simone ALLOARD*, née à Tunis le 15 décembre 1922.

VII. — *RAPHAEL* POULIN, né à Paris le 25 mai 1887, domicilié à Sétif (Algérie), marié en 1^{res} noces à *Angèle Chollet*, d'Aïn-Arnat, décédée à Alger le 9 juin 1926, et en 2^{mes} noces, le 10 mars 1928 à *Madeleine Reboul*, J d'Oued-Marsa, près de Bougie. Il eût 6 enfants :

- 1° du 1^{er} lit, *PAULE* POULIN, née le 8 mai 1913 ;
- 2° *RENEE* POULIN, née le 30 mars 1915 ;
- 3° *YVES* POULIN, né le 18 août 1917 ;
- 4° *LUCE* POULIN, née le 21 septembre 1920 ;
- 5° du 2^{me} lit, *EMILE* POULIN, née le 28 avril 1929 ;
- 6° *JACQUES* POULIN, né le 7 juillet 1932.

Les beaux et nombreux enfants de mon cousin garantissent à la famille POULIN de nouvelles destinées ; ses trois garçons, sans compter ceux qu'il aura la joie de voir encore, sans doute, sont là pour assurer la descendance des POULIN et pour en perpétuer le nom.

Les POULIN, de Genève

Comme la famille de ma mère, ils sont également originaires de Chamaret. Je n'ai trouvé aucun point de jonction entre eux et les autres familles POULIN que j'ai rencontrées dans cette même paroisse. Ils ont pour auteur le plus anciennement connu :

I. — JEAN POULIN, habitant à Chamaret, marié à *Catherine Armandy* ; il vivait à la fin du XVII^e et au commencement du XVIII^e siècle. Je ne sais que très peu de choses sur lui, mais je reste persuadé que des recherches bien conduites dans les vieilles minutes notariales de Grignan révéleraient à celui qui les entreprendrait une foule de détails des plus intéressants, tant sur lui-même que sur ses ascendants, et sur ses descendants aussi.

Les renseignements relevés pour moi par M. Barnel, à la mairie de Chamaret, donnent à JEAN POULIN et à *Catherine Armandy*, sept enfants :

- 1° ELIZABETH JEANNE POULIN, née en 1708, décédée en 1783 « hors l'Eglise », elle avait épousé en 1734 *Barthélemy Richard* ;
- 2° CATHERINE ROSE POULIN, née en 1710 ;
- 3° MARGUERITE POULIN, née en 1712 ;
- 4° DENISE POULIN, née en 1713 ;
- 5° JEAN POULIN, qui suit ;
- 6° ANTOINE POULIN, né en 1717 ;
- 7° CATHERINE POULIN, née en 1721.

II. — JEAN POULIN, né à Chamaret en 1715, marié le 21 juillet 1739 à *Anne Judith Morin*, fille de *Pierre Morin* et d'*Elizabeth Filanchier*, de Dieulefit (contrat reçu le 28 décembre 1738 par M^e Combe, notaire à Dieulefit). *Anne Judith Morin* était la sœur de *Pierre Morin*, le mari de *Madeleine Lautier*, et la tante de *Jean Henri Morin*, négociant à Dieulefit, qui tint une si grande place dans la société et dans la vie dieulefитоises à la fin du XVIII^e siècle et pendant la période révolutionnaire. Ils eurent quatre enfants :

- 1° JEAN POULIN, né en 1740, marié le 11 avril 1768 à *Marie Borel*, par le pasteur Rozan « au désert » ; je lui connais deux enfants :
 - A) *Jean POULIN*, décédé en 1771, âgé de 2 ans ;
 - B) *Jean-Pierre POULIN*, décédé en l'an VIII, célibataire et sans postérité.
- 2° JEANNE MARIE POULIN, née en 1748 ;
- 3° PAUL POULIN, née en 1751 ;
- 4° JEAN ANDRE POULIN, qui suit.

III. — JEAN ANDRE POULIN, né à Chamaret en 1753 ; riche marchand drapier, c'est lui qui quitte son pays d'origine dans les premières années de la Révolution pour aller se fixer à Genève, où il est reçu bourgeois en 1792 pour 3.000 florins. Marié à *Elizabeth Hervé*, née en 1772, cette dernière lui donna trois enfants :

- 1° JEAN-PIERRE POULIN, qui suit ;
- 2° CLARISSE POULIN, qui suivra ;
- 3° FANNY POULIN, qui suivra également.

IV. — JEAN-PIERRE POULIN, né en 1799, décédé en 1871, artiste, propriétaire à Chamaret, secrétaire de l'Association du 3 mars, à Genève, marié à *Marie Louise Ressegueire* (1800-1862), qui lui donna :

- 1° EMILE POULIN, qui suit ;
- 2° CLARISSE POULIN, mariée à *Jean David Lenoir*, banquier à Genève, député au Grand Conseil ; ils eurent deux enfants :

- A) *Emile LENOIR*, pasteur ;
- B) *Charles LENOIR*, banquier, marié avec *Armentine Lombard-Latune*, de Crest ; ils eurent un fils :
 - a) *Georges Lenoir*, banquier comme son père, marié à *Hélène Brot* ; ils eurent 2 enfants :
 - 1 René Lenoir, né en 1909 ;
 - 2 Jean Lenoir, né en 1911.

V. — EMILE POULIN, né en 1830, décédé en 1906, agent de change et banquier à Genève ; marié à *Ellen Darier* (1826-1901), ils eurent plusieurs enfants, dont :

- 1° *WILLIAM POULIN*, pasteur à Genève ;
- 2° *LOUISE POULIN*, née en 1864, mariée au pasteur et professeur de théologie *Frank Thomas*, le prédicateur bien connu dans toutes les églises protestantes de langue française.

Je dois tous ces renseignements, bien incomplets, à ce que je crois savoir, à l'obligeance de M. *Robert Thomas*, fils de M. *Frank Thomas*. Je regrette de n'avoir pu les compléter. Cela, d'ailleurs, n'a qu'une importance secondaire, si j'en juge par le peu d'intérêt que ces questions ont paru susciter chez les membres de cette famille auxquels je me suis adressé.

IV. — CLARISSE POULIN, mariée avec *Louis François Arnaud* (1790-1864), pasteur à Crest, Président du Consistoire de Crest, chevalier de la Légion d'honneur, d'où deux fils :

- 1° *JOSEPH CLEMENT ARNAUD* (1825-1906), directeur du P.L.M. à Genève, celui-ci marié à *Gemina Bouvat* fut père de :
 - A) *Eugène Edouard ARNAUD*, né en 1864, ingénieur des Arts et Manufactures, architecte diplômé, marié en 1895 à *Louise Herpin*, d'où deux enfants :
 - a) *Odette Arnaud*, née en 1897 ; b) *William Arnaud*, né en 1899.
 - B) *Alfred ARNAUD*, né en 1869, président du Tribunal Civil de Die, marié à *Jeanne Valayer*, d'où deux enfants : a) *Hélène Arnaud* ; b) *Jean Arnaud*.
- 2° *FRANÇOIS EUGENE ARNAUD* (1826-1905), pasteur de Crest, historien protestant, chevalier de la Légion d'Honneur, marié en 1854 à *Suzanne Kleffer* ; ils eurent trois filles :
 - A) *Hélène ARNAUD* ;
 - B) *Marthe ARNAUD*, mariée à *Elie Peyron*, avocat à la Cour d'Appel de Nîmes; ils eurent 2 filles :
 - a) *Odette Peyron*, mariée au pasteur *Edmond Ponsoye* ;
 - b) *Gabrielle Peyron*.
 - C) *Laure ARNAUD*.

IV. — FANNY POULIN, née en 1807, décédée en 1868, mariée à *Scipion Arnaud*, né en 1805, décédé le 8 juin 1873, pasteur à Jallieu, puis à Grenoble, puis à Vienne ; d'où :

- 1° *CLARISSE ARNAUD*, née à Saillans le 17 juin 1829, mariée le 20 décembre 1850 à *Pierre Ferdinand Mailhet*, de Mens, pasteur pendant de longues années à Bourdeaux, où il fonda le, maison d'éducation bien connue dans la région sous le nom de « Pension Mailhet ». Ma chère mère y passa quelques années, et conserve encore de son séjour chez M. et M^{me} *Mailhet* un souvenir ineffaçable ; elle s'y lia avec leur fille, M^{lle} *Elise MATLHET*, d'une affection que les années n'altérèrent jamais. Ils eurent 6 enfants, si je ne me trompe :

- A) *Charles André MAILHET*, pasteur à Poët-Laval, puis à Saillans, l'historien bien connu de nos Eglises protestantes du Dauphiné, l'auteur des *Histoires de Die, de Crest, de Saillans*, et du volume paru récemment, « *Récits Dauphinois* », édité par les Eglises Réformées de la vallée de Bourdeaux ;
- B) *Elise MAILHET*, receveuse des Postes à Saillans ;
- C) *Louis Albert MAILHET*, pasteur ;
- D) *Ferdinand MAILHET* ;
- E) *Agénor MAILHET* ;
- F) *Henri MAILHET*.

Je ne sais rien de plus précis sur eux. Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, tous ces renseignements, bien succincts, m'ont été donnés par M. *Robert Tlunnas*, de Paris, avec une obligeance dont je le remercie encore bien sincèrement.

(F/82) JOSEPH GOUGNE, mon arrière-grand-père, appartenait à une vieille famille protestante de la vallée de Bourdeaux. Ses arrière-grands-parents *Antoine Gougne* et *Anne Faure*, ses grands-parents *Antoine Gougne* et *Marie Berton* (cette dernière native de Mornans), étaient cultivateurs à Bezaudun.

Son père ANTOINE (III) GOUGNE, né à Bézaudun vers 1750, épousa le 14 avril 1789, *Jeanne Marie Basset*, de Comps, et vint se fixer dans cette commune au moment de son mariage ; ils habitaient, si mes renseignements sont exacts, la ferme du Rossignol, où *Antoine Gougne* mourut le 26 juin 1840 à l'âge de 90 ans, laissant de nombreux enfants de son mariage.

JOSEPH GOUGNE, cultivateur, comme son père, son grand-père, son arrière-grand-père, et tous ses ancêtres, certainement, naquit à Comps le 21 fructidor an VIII (1800, l'année de Marengo), il épousa le 7 juillet 1821 *Marguerite Vache*, dont la famille, huguenote jusque dans les moelles, habitait la montagne de Bourdeaux. Tandis que son frère aîné *Antoine Gougne*, demeurait avec son père dans la ferme du Rossignol, JOSEPH GOUGNE s'établit au quartier dit aujourd'hui de « Monteiller » et y créa un domaine qu'il vendit plus tard, pour acheter à Dieuleât celui de Beauvallon ; ce dernier domaine, après avoir appartenu à ma grand-mère, puis à ma mère, ensuite à ma sœur *Marguerite* ; appartient aujourd'hui à nos chers amis M. et M^{me} *Dourson* qui y dirigent une pension de famille prospère. JOSEPH GOUGNE et sa femme, en se fixant à Dieulefit, achetèrent à M. *Rodolphe Reboul*, cette maison de la Garde-de-Dieu, qui devint la leur, et où mes parents habitèrent quelques mois, au moment de leur mariage ; ils n'eurent qu'une fille, *Marie Gougne*, ma grand-mère, née à Comps, quartier de Monteiller, le 1^{er} janvier 1831.

C'est à mon arrière-grand-père JOSEPH GOUGNE que se rattachent quelques-uns de mes plus vieux souvenirs ; il m'affectionnait, paraît-il, tout particulièrement, parce que je portais son nom *Joseph*, et ceux de ses deux frères, *Antoine* et *Louis* (Gougne). Il eût voulu, disait-il, déshériter tout le monde pour pouvoir tout me donner. Je me vois encore (je pouvais bien avoir alors 3 ans et demi) montant et descendant, lui-même me tenant par la main, la côte qui va du pont de la gendarmerie au Champ-de-Mars. Je me rappelle aussi l'avoir vu sur son lit de mort ; il mourut le 28 avril 1881, dans une chambre, chez sa fille, au Champ-de-Mars, âgé de 80 ans, en regrettant « de mourir à la fleur de l'âge. »

Voici, d'après mes notes, la généalogie de la famille GOUGNE (on trouve quelquefois écrit : *Gogne*) telle que je puis l'établir, en déclarant toutefois que cette généalogie est loin d'être complète, et que cette famille, très nombreuse, mériterait certainement un travail plus approfondi que celui que j'ai pu lui consacrer. Le premier auquel j'ai pu remonter :

I. — ANTOINE GOUGNE, cultivateur, vivait à Bezaudun, commune du canton de Bourdeaux, dans la première moitié du XVIII^e siècle, et était décédé en 1748, marié à *Anne Faure*, il en eut un fils que je connais :

II. — ANTOINE GOUGNE, également cultivateur à Bezaudun, marié le 3 juillet 1748, par le pasteur Rozan, à *Marie Berton*, de Mornans; je lui connais trois fils :

1° ANTOINE GOUGNE, qui suit ;

2° JEAN LOUIS GOUGNE, auteur des GOUGNE, de *Dieulefit*, il suivra également ;

3° PIERRE GOUGNE, marié à *Magdeleine Coursange*, qui lui donna trois enfants :

A) *Marie GOUGNE*, née le ..., décédée le 28 ventôse an X ;

B) *Marie GOUGNE*, née le 20 fructidor an XI ;

C) *Pierre GOUGNE*, né le 5 mai 1807, décédé le 15 septembre 1810.

III. — ANTOINE GOUGNE, né vers 1750, décédé à Comps (où il était venu se fixer) le 26 juin 1840, âgé de 90 ans. Marié le 14 avril 1789, à *Marle Jeanne Basset*, de Comps (contrat reçu le 11 mars 1789, M^e Grimolle), sa femme lui donna de nombreux enfants, dont je ne suis pas certain d'avoir tous les noms. Voici ceux que je connais :

1° JEAN GOUGNE, né à Comps le 12 juillet 1790, marié le 8 décembre 1832 à *Jeanne Bertrand*, de Crupies, fille d'*Antoine Bertrand* et de *Marie Gougne* (cette dernière, elle aussi fille peut-être d'*Antoine Gougne* et de *Marie Berton*). Sans postérité, à ce qu'il m'a semblé.

2° ANTOINE GOUGNE, marié à *Magdeleine Laurie*, fut père de :

A) *Suzanne GOUGNE*, née à Comps le 29 juin 1836, mariée à *Pierre Cordeil*, de Comps, donna à son mari trois enfants, qu'on trouvera dans la généalogie de la famille CORDEIL (G/XVII/80).

3° JOSEPH GOUGNE, mon arrière-grand-père, né à Comps le 21 fructidor an VIII, décédé à Dieulefit le 28 avril 1881. Sa descendance est actuellement représentée par mes frères, ma sœur et moi-même, et nos enfants, et par les enfants et petits-enfants du frère de ma mère, notre oncle *Léopold Poulin*.

4° PIERRE GOUGNE, né à Comps en 1802, marié le 24 avril 1829, à sa cousine germaine *Elizabeth Gougne*, de Dieulefit, cette dernière lui donna trois enfants :

A) *Pierre GOUGNE*, né à Dieulefit le 24 avril 1830, décédé à la Bâtie-Rolland vers 1905, marié à *Judith Armand* de Truinas ; il n'a pas laissé de postérité ;

B) *Marie GOUGNE*, née à Dieulefit le 14 juin 1833, mariée à *N ... Calvier*, de Manas (ou de Saint-Gervais) ;

C) *Sophie GOUGNE*, née à Comps le 7, décembre 1835, décédée à Dieulefit le 10 novembre 1882, mariée le 17 janvier 1863 à *Tobie Coursange*, de Dieulefit (1837-1904), elle donna à ce dernier trois enfants :

a) *Eva Coursange*, mariée à *Casimir Varembois*, de Dieulefit ;

b) *Tobie Coursange*, (1869-1893) ;

c) *Adrien Coursange*, né à Dieulefit le 6 décembre 1877, marié à *Emma Glénat*, de Sainte-Eulalie-en-Royans. Ils eurent deux filles :

- 1 Marthe Coursange, mariée le 17 juillet 1928 au comte *Pierre de Gentile-Duquesne*, résident de France en Annam. Le comte de *Gentile-Duquesne* est le descendant direct par son ancêtre *Jacob Duquesne*, du grand Amiral et huguenot français. *Abraham Duquesne*, le vainqueur de Ruyter ;
 - 2 Eva Coursange, encore célibataire.
- 5° *SUZANNE* GOUGNE, née à Comps le 16 vendémiaire an XIII, mariée le 25 avril 1859 à *Marc Frédéric Brussel*, de Nyons.
- 6° *ANDRE* GOUGNE, né à Comps en 1806, il assiste en 1829 au mariage de son frère *PIERRE* GOUGNE, c'est tout ce que je sais sur lui.

Les GOUGNE, de Dieulefit

III — *JEAN-LOUIS* GOUGNE, né à Bourdeaux vers 1769 vint se fixer à Dieulefit. Cultivateur comme ses ancêtres, il était fermier du domaine d'Espeluche. Il y vécut jusqu'à un âge très avancé et mourut à Dieulefit le 20 octobre 1859, bien des années après sa femme *Catherine Raspail*, décédée le 23 septembre 1836, âgée de 70 ans ; elle était originaire d'Allex, près de Crest, et donna à son mari huit enfants, dont je n'ai pas tous les noms. J'en connais six, les deux autres, m'ont été signalées par notre cousine M^{me} *Varembon*, née *Eva Coursange* ; il m'a été impossible, sans autres renseignements, de trouver leur acte de mariage pour les identifier. L'une aurait épousé un *Gauthier*, l'autre un *Morin* ; la descendance de cette dernière serait représentée, à l'heure actuelle, par les enfants de M. et M^{me} *Espenel*, née *Morin* : le Docteur *Albert Espenel*, de Lyon, et M^{me} *Albert Demontès*, née *Gabrielle Espenel*, et son fils *Georges Demontès*.

- 1° *JEAN* GOUGNE, né vers 1791, habitant Comps en 1829, c'est tout ce que je sais ;
- 2° *LOUIS* GOUGNE, qui suit ;
- 3° *JEANNE* (dite *ADELE*) GOUGNE, née à Dieulefit le 20 pluviôse an XII, mariée le 21 janvier 1841 à *Balthazar Maton*, originaire d'Orange, boucher à Montélimar ;
- 4° *ANDRE* GOUGNE, il suivra également ;
- 5° *ELIZABETH* GOUGNE, née à Dieulefit le 17 juin 1808, mariée le 24 avril 1829 à son cousin germain *PIERRE* GOUGNE ;
- 6° *ADELAÏDE* GOUGNE, née à Dieulefit le 9 mars 1813, mariée le 9 avril 1836 à *Jean Louis Armand*, de la Bâtie-Rolland, originaire de Poët-Laval.

IV. — *LOUIS* GOUGNE, né à Dieulefit le 20 pluviôse an VI, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 28 novembre 1853, marié, le 1^{er} juin 1833 à *Louise Barnier*, née à Comps le 6 mai 1810. Je lui connais trois enfants :

- 1° *JEAN-LOUIS* GOUGNE, né à Dieulefit le 13 septembre 1834, décédé à Dieulefit le 11 octobre 1910, marié le 29 septembre 1863 à *Louise Metifiot* de Dieulefit, cette dernière lui a donné une fille :
 - A) *Emma GOUGNE*, née à Dieulefit le 10 février 1865, mariée le 1^{er} mai 1886 à *Zéphirin Roussin*, de Dieulefit ; trois filles sont nées de ce mariage :
 - a) *Marthe Roussin*, née à Dieulefit le 3 février 1887, mariée le 19 juillet 1919 à *Gustave Cornud*, de Nyons ;
 - b) *Lydie Roussin*, née à Dieulefit le 17 avril 1888 ;
 - c) *Antoinette Roussin*, née à Dieulefit le 23 août 1892.

2° *ADOLPHE GOUGNE*, né à Dieulefit, décédé à Châlons-sur-Marne vers 1906-1907, sans postérité. Je ne connais pas le nom de sa femme ;

3° *ADRIEN GOUGNE*, né à Dieulefit le 19 octobre 1839, décédé le 18 février 1913, marié le 18 janvier 1873 à *Marie Eugénie Coursange* ; de ce mariage est né :

A) *Elie GOUGNE*, né à Dieulefit le 27 juillet 1881, marié le 28 décembre 1913 à *Sophie Ageron*, de Dieulefit ; plusieurs enfants sont nés de ce mariage, mais je ne connais pas leurs noms.

IV — *ANDRE GOUGNE*, né à Dieulefit le 6 avril 1806, décédé à -Dieulefit également le 14 février 1875, marié à *Rosalie Bonnet*, de Truinas ; cette dernière lui donna :

1° *ADRIEN GOUGNE*, boucher à Dieulefit, puis à Valence ; né à Dieulefit le 5 avril 1833, marié à *Esther Brun*, d'Espenel ; ils eurent plusieurs filles dont :

A) *Cécile GOUGNE*, mariée à *N ... Marmillod* ;

B) *Marie Louise GOUGNE*, mariée à *Jules Mirabel* de Dieulefit.

2° *AUGUSTE GOUGNE*, clerc de notaire, né à Dieulefit le 23 septembre 1835, décédé à la Bégude-de-Mazenc le 2 septembre 1897, marié le 12 avril 1871 à *Louise Hontxigre*, née à Dieulefit le 5 octobre 1842, décédée à Dieulefit le 1^{er} avril 1914 ; cinq fils naquirent de ce mariage :

A) *Auguste GOUGNE*, né à Paris, décédé à Dieulefit le 24 juillet 1926 ;

B) Le Colonel *Louis GOUGNE*, officier de la Légion d'Honneur, maire de Saint-Jeannet (A.-M.) ; né à Dieulefit le 13 mars 1872, il a épousé le 4 octobre 1906 *Jeanne Maliver*, de Saint-Jeannet ; ils eurent un fils :

a) *Louis Maurice Charles Gougne*, né à Dieulefit le 24 août 1912, licencié en droit, diplômé des sciences politiques.

C) *Henri GOUGNE*, clerc de notaire, né à Dieulefit le 28 décembre 1874, marié le 23 novembre 1905 à *Henriette Gauthier*, de Montélimar, d'où un fils :

a) *Hubert Gougne*.

D) *Emile GOUGNE*, industriel à Biarritz, né à Dieulefit le 3 novembre 1877, marié le 24 février 1905 à *Victorine Découpie*, de Fourchambault (Nièvre), cette dernière lui a donné deux enfants :

a) *André Gougne*, né à Paris le 4 août 1905 ;

b) *Marguerite Gougne*, née à Meudon-Val-Fleury le 16 novembre 1917.

E) Le Commandant *Albert GOUGNE*, officier de la Légion d'Honneur, né à Dieulefit le 8 août 1880, marié à Herblay le 24 juillet 1919 à *Suzanne Manneheut*, sans postérité.

G/83 M. ELIE NOYER, de l'ancienne famille des NOYER, de *Comps* et *Orcinas* ; il fut le collègue de mon père, dans la Maison Morin et C^{ie}, pendant de longues années, et lui fut toujours attaché par une profonde affection que les années ne firent que fortifier. Je lui dois moi-même beaucoup ; après avoir travaillé sous sa direction jusqu'à mon départ pour le service militaire, je le remplaçais, comme caissier et comptable, en 1901, à mon retour du régiment ; il me témoigna toujours une affection et une confiance dont je lui demeurerai reconnaissant jusqu'à la fin de mes jours. Doué d'une intelligence supérieure, et des plus brillantes qualités de l'esprit et du cœur, il occupa dans notre petite cité une situation de premier plan ; Président de la Société de Secours mutuels « *La Fraternelle* »,

Conseiller général du Canton de Dieulefit, il mit au service de ses compatriotes un dévouement qui ne connut pas de limites, et emporta, avec lui, en mourant, l'estime et les regrets de tous ceux qui eurent le privilège de le connaître.

(H/86) EMILIE SIBOURG, née à Dieulefit le 22 mars 1862, entrée en service chez nos parents le 16 mars 1878, âgée de 16 ans seulement, alors que je n'étais moi-même âgé que de quelques mois. Après m'avoir porté dans ses bras, elle a porté ma fille *Hélène*, et les enfants de cette dernière, mes petit-fils *Jean Pierre* et *Michel Cook* ; c'est donc trois générations qu'elle a pouponnées et dorlotées, le cas est assez rare pour mériter d'être signalé ici. Nous avons tous pour elle la plus grande et la plus profonde affection ; pour ma sœur Marguerite, elle est presque certainement sur le même plan que ma mère. Notre fidèle EMILIE est une femme de grand cœur, d'une distinction d'esprit et de sentiments à laquelle tous ceux qui la connaissent se plaisent à rendre hommage. Nous ne la considérons plus comme une domestique, mais comme un membre de notre famille ; elle a eu sur nous, dans notre enfance, comme sur les enfants de mes frères et sur les miens, une autorité indiscutée qui trouvait sa source dans une douceur et une fermeté que beaucoup de parents auraient pu lui envier. Le gouvernement de la République lui a décerné en 1929 la Médaille d'Or des vieux serviteurs ; elle a reçu sa décoration des mains mêmes du maire de Dieulefit, notre cousin Léo Bertrand, dans une cérémonie tout intime qui réunit toute la famille autour de la nouvelle décorée dans le salon de ma chère mère.

(I/91) Je ne puis pas séparer le nom de ma chère mère de celui de sa grand'mère maternelle, *Marguerite Vache*, notre arrière grand'mère. Cette humble paysanne de la montagne de Bourdeaux, qui fut grande par le cœur, et par ses vertus chrétiennes, eut, en effet, sur ma mère; une influence religieuse profonde ; son rayonnement spirituel, sa simplicité, sa bonté, son humilité, son égalité d'humeur, son austérité toute huguenote, dans la meilleure acception du terme, firent sur l'âme et sur la conscience de sa petite fille une impression que le temps n'a point effacée. C'est avec une tendresse, un respect et une admiration que de longues années n'ont point altérés, que ma mère me parle encore d'elle, tellement, que pour moi, c'est, l'évidence même, c'est certainement au bénéfice de sa foi humble et fervente, que nous avons tous été placés: d'abord ma mère, puis par elle, mon père, et nous-mêmes enfin.

La famille de mon arrière grand'mère est une des plus anciennes et des plus importantes de la vallée de Bourdeaux ; elle est originaire de la forêt de Saôu, et est sortie d'une ferme, ruinée maintenant, qu'on appelait encore, il y a quelques années, « *Vache le huguenot* ».

Je dois la plus grande partie des renseignements que je possède à un cousin germain de ma grand'mère Poulin, notre cousin *Théophile Vache*, propriétaire à Félines, vieillard aimable et distingué, qui reste pour moi, avec quelques autres de mes amis de la montagne de Bourdeaux, comme le type représentatif par excellence de cette aristocratie huguenote de nos montagnes dauphinoises, gardienne jusqu'à ces dernières années de nos meilleures traditions protestantes.

J'ai complété les renseignements que j'ai ainsi reçus par quelques recherches personnelles que je regrette de n'avoir pu pousser aussi loin que ce que je l'aurais voulu.

J'ai pu remonter jusqu'à MATHIEU (I^{er}) VACHE, de la forêt de Saôu, marié à *Marguerite Pinpin*, il vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Je lui connais deux enfants : 1^o MATHIEU VACHE, qui suit; 2^o GUILLAUME VACHE, marié à Vercheny.

MATHIEU (II) VACHE, né à la forêt de Saôu vers 1751, décédé en 1848, à l'âge de 97 ans, marié trois fois : en 1^{res} noces, le 22 avril 1783 à *Jeanne Liénard*, de Bourdeaux ; en 2^{mes} noces, le 27 janvier an 2, à *Marie Petoux*, de Mornans ; en 3^{mes} noces, à *N... Arnaud*, de Bezaudun ; il quitta la forêt de Saôu et vint se fixer sur la montagne de Bourdeaux, il y possédait une très importante propriété qui a été divisée en trois par la suite ; il eut de nombreux enfants de ses deux derniers mariages. Je regrette de ne pouvoir donner ici, dans cette courte notice, sa descendance complète. Mon arrière-grand'mère, *Marguerite Vache*, née en 1803 du mariage de *Mathieu Vache* et de *Marie Peloux*, était la sœur de *Pierre Vache*, auteur des trois branches de la montagne de Bourdeaux, et de *Jean Louis Vache*, auteur des branches de *Truinas*, de *Félines*, de *Dieulefit* et de *Poët-Laval* ; elle avait épousé mon arrière grand-père *Joseph Gougne* le 7 juillet 1827, et mourut à Dieulefit, chez sa fille, ma grand'mère *Poulin*, le 16 mars 1878, à l'âge de 75 ans.

Dans quelques années, la famille VACHE qui fut une des plus nombreuses de la vallée de Bourdeaux, n'aura plus de représentants de ce nom. Toutes les branches que je connais ne comptent que des filles. Seul, le « bois de Vache », sur la montagne de Bourdeaux, rappellera aux générations futures le nom de la famille qui le posséda pendant si longtemps. Chaque année, en effet, de grandes assemblées religieuses se tiennent au mois d'août sous ses ombrages séculaires, unissant dans un même souvenir celui des assemblées « du désert », et celui d'une famille qui sut conserver intacte, de générations en générations, et pendant longtemps, la loi et la piété de ses pères.

(J'avais écrit les lignes qui précèdent quand je rencontrai, il y a quelques jours, notre cousin *Théodore Vache*, de Truinas ; ce dernier (marié à *Emma Barnavon*) m'apprit l'existence de son fils *Léopold Vache*, que j'ignorais (je lui croyais seulement deux filles), et celle de son neveu *Maurice Vache* (fils de son frère *Camille Vache*, marié à *Flora Raillon*), que j'ignorais également. Celui-ci habiterait dans la région de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), où il serait marié, paraît-il. C'est donc sur le jeune *Léopold Vache* que reposeraient d'ici à quelques années, dans notre région, les destinées de la famille dont il serait un des derniers à porter le nom).

LES SOUBEYRAN DE DIEULEFIT

(BRANCHE CADETTE)

CHAPIRE XIX

Les Enfants d'Antoine Abraham Ovide Soubeyran

Ainsi que je l'ai dit au chapitre précédent, mon père et ma mère ont eu six enfants ;

I. OVIDE-DANIEL-LOUIS-HENRI SOUBEYRAN, né le 11 août 1875, à Dieulefit, dans la maison que notre arrière-grand-père GOUGNE possédait à la Garde-de-Dieu. Marié le 27 avril 1900, à *Lucie-Pauline-Marie Bonnefoy* (A) née à Dieulefit, le 8 mai 1877, au Parol, de *Georges Bonnefoy* et de *Lucile Alléoud*. Trois enfants sont nés de ce mariage :

1° ODETTE-LUCIE-EMMA SOUBEYRAN, née à Turin, le 27 mars 1901 ;

2° MARIE-LOUISE SOUBEYRAN, née à Turin, le 22 mai 1904 ;

3° HENRI-GEORGES SOUBEYRAN, né à Turin, le 12 mars 1911.

Industriel et commerçant à Turin, mon frère aîné est le chef actuel des SOUBEYRAN de la branche cadette. Son fils HENRI, qui lui succédera, aura à cœur, j'en suis certain, de tenir haut et ferme, le drapeau de la famille, dans la conscience qu'il aura de ses devoirs et de ses responsabilités.

Mon frère est officier de la Légion d'Honneur.

II. JOSEPH-ANTOINE-LOUIS SOUBEYRAN, moi-même. Je suis né aussi dans la maison de la Garde-de-Dieu, le 9 mai 1877. J'ai épousé à Nîmes, le 28 juillet 1904, ma femme *Henriette Chardounaud* (B) née à Nîmes, le 19 août 1879 de *Gabriel Chardounaud*, industriel à Nîmes, et d'*Emma Demontès* (C) de Saint-Pons (Ardèche). Entré dans la « Maison » Morin et C^{ie}, en 1891, j'y ai remplacé mon cher père en 1911 comme fondé de pouvoir, et j'y ai commencé ce mois-ci (août 1932), ma 42^e année de service. C'est aussi à mon père que j'ai succédé (1) comme conseiller presbytéral, le 31 janvier 1909, heureux que je suis de suivre ainsi les traces de celui qui demeure pour moi, comme pour mes frères, l'homme modèle dans tous les domaines.

(1) En réalité, c'est M.Elise Mandon, démissionnaire, que j'ai remplacé.

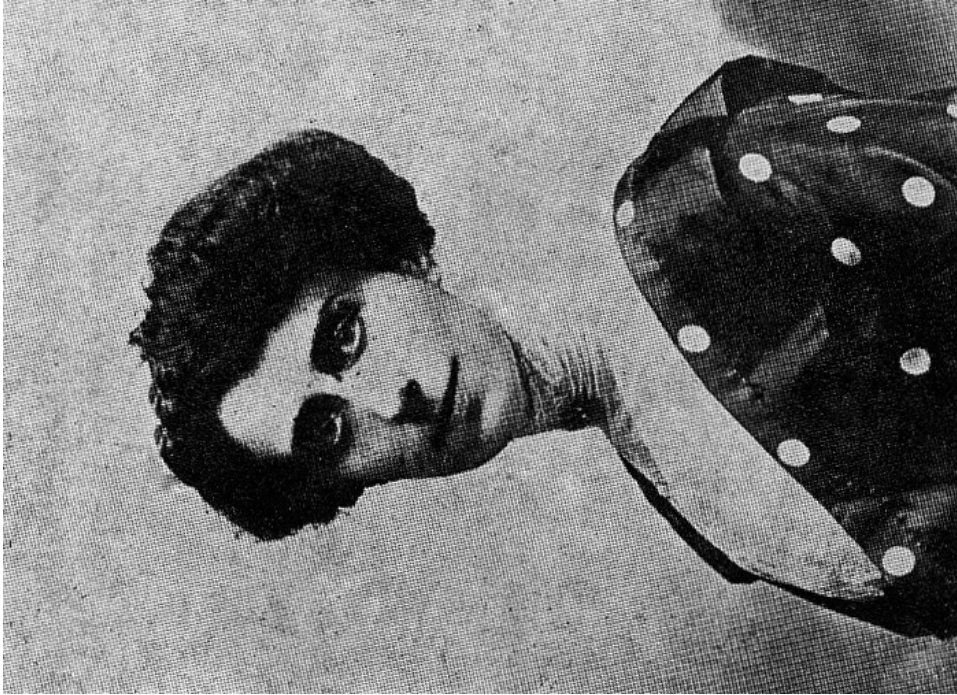
C'est dans notre maison du Savelas, que nous nous sommes installés, ma femme et moi, au moment de notre mariage ; c'est également dans cette même maison que tous mes enfants sont nés, à l'exception de notre jeune fils *FRANÇOIS* qui est né à la Pieverte, où nous passons tous les mois d'été depuis quatorze ans. Nous avons eu la joie d'avoir six enfants, quatre garçons et deux filles :

- 1° *ROBERT-OVIDE-GABRIEL* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, au Savelas, le 27 août 1906; il travaille avec moi dans la Maison Morin et C^{ie}. Il a épousé le samedi, 3 février 1934, à Dieulefit, *Jane-Marie-Thérèse Delalande* **(D)** née le 20 décembre 1905, à Caluire (Rhône), fille du général *H. Delalande*, grand officier de la Légion d'honneur, commandant militaire du Palais du Sénat à Paris, et de *Marie-Jeanne Riteau* ; ce mariage a été célébré à la mairie par notre cousin *Léo Bertrand*, maire de Dieulefit, et béni le même jour par M. le pasteur *Daniel Loux*, dans le Temple de Dieulefit ;
- 2° *HELENE-EMMA* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, au Savelas, le 20 mai 1908. Elle a épousé le 19 avril 1928, *Jean-Frédéric Cook* **(E)** aujourd'hui pasteur de l'Eglise Réformée d'Annonay. Deux enfants sont nés jusqu'à maintenant de ce mariage :
 - A) *Jean-Pierre-Charles-Louis COOK*, né à Dieulefit, le 19 février 1929, dans la même maison et dans la même chambre que sa mère ;
 - B) *Michel-Emile COOK*, né à Dieulefit, à la Maternité, le 26 août 1931.
- 3° *PIERRE-ANTOINE-ABRAHAM* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, au Savelas, le jour de Noël, 25 décembre 1910 ; il est actuellement étudiant en médecine et externe des Hôpitaux de Marseille ;
- 4° *JEAN-DANIEL-BARTHELEMY* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, au Savelas, le 27 mars 1914 ; nous avons eu la douleur de le perdre le 28 septembre 1917; c'était un magnifique enfant, plein de promesses, sa mort a été pour nous une très dure et terrible épreuve, et sa perte, une mutilation dont nous ne nous sommes pas encore consolés ;
- 5° *GABRIEL-LOUISE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, au Savelas, le 4 novembre 1917 ;
- 6° *FRANÇOIS-JOSEPH-LOUIS* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, à la Pieverte, le 22 août 1919.

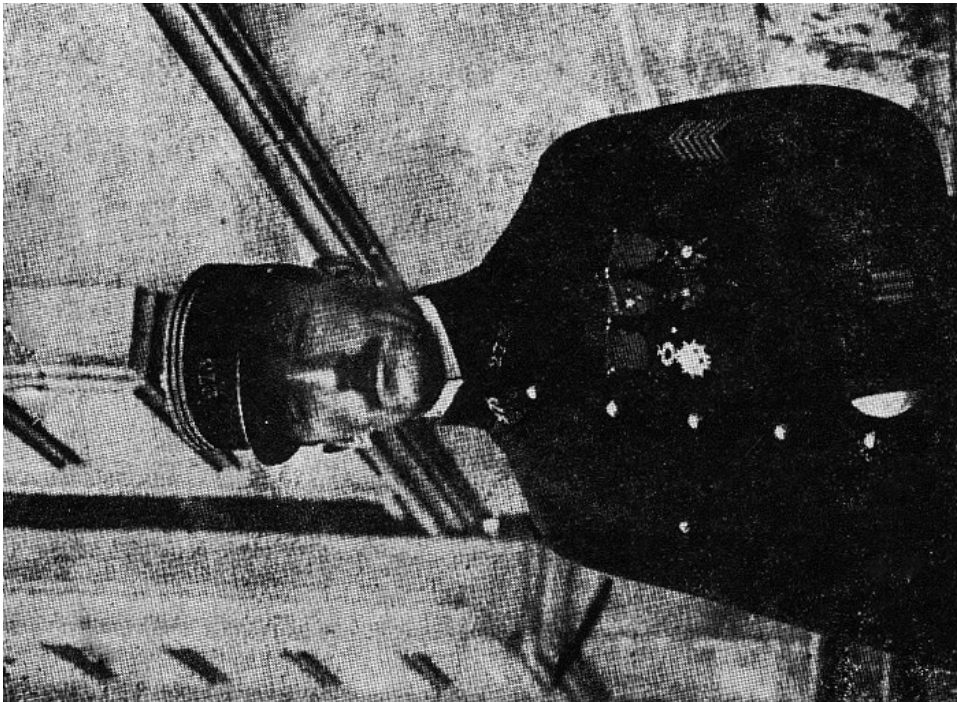
III. *ANTONIN-LEOPOLD* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, à la Garde-de-Dieu, le 2 décembre 1879 ; consacré pasteur dans le Temple de Dieulefit, le 31 juillet 1906, par M. Alfred Bœgner, directeur de la Maison des Missions à Paris, il est missionnaire à N'gômo, Gabon (Afrique équatoriale française) depuis le 12 février 1908.

IV. *ANDRE-EMMANUEL* SOUBEYRAN, né à Dieulefit, à la Malautière, le 3 octobre 1881 ; il est directeur commercial chez Morin et C^{ie}, à Dieulefit. Marié à Paris, le 6 juin 1906, à sa cousine *Marie Poulin*, née à Paris, le 30 avril 1881, de *Camille Poulin* et de *Gézéline Moreau*, il a eu de son mariage, 3 filles :

- 1° *LOUISE-GEZELINE-EMMA* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, le 25 janvier 1911, mariée le 31 octobre 1932 à *Paul Reboul* **(F)** né à Oued-Marsa près de Bougie, le 12 avril 1902, d'*Emile Reboul*, propriétaire, et de *Ruth Gagnebin* ; Dieu leur a donné, le 6 juillet dernier (1933), deux jumeaux :
 - A) *Viviane-Ruth-Marie* Reboul ;
 - B) *Marc-André-Emile REBOUL*, décédé le 14 juillet dernier (1933).
- 2° *ANDREE-MARIE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, le 4 janvier 1913; mariée le 23 novembre 1933 à *Jean Bourguet*, pasteur de l'Eglise Réformée, né à Boucoiran, le 19 juillet 1908, de *Paul Bourguet*, notaire, et de *Gabrielle-Charlotte Nicot* ;



Marie Bonnefoy
(1877-1944)



Henri Soubeyran
(1875-1959)

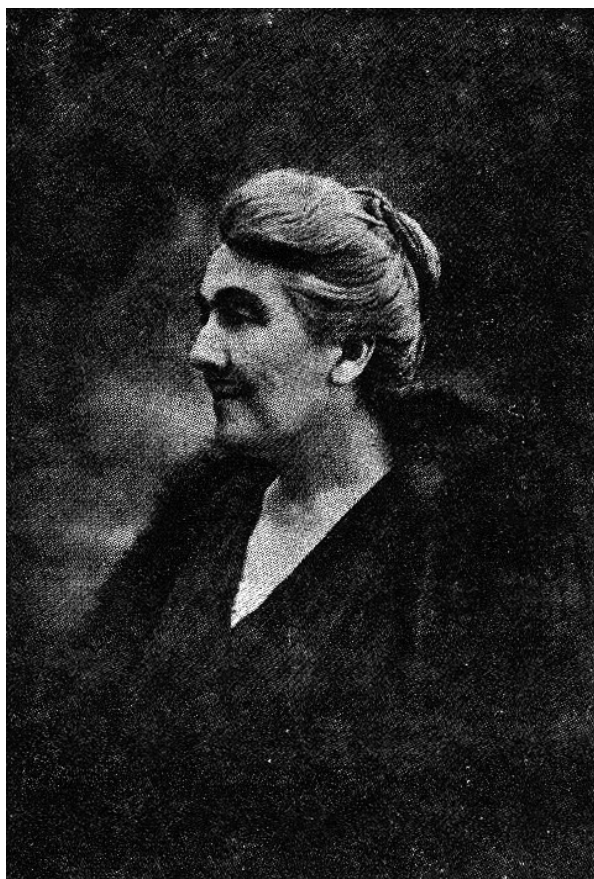


Louis Soubeyran
(1877-1943)

moi-même

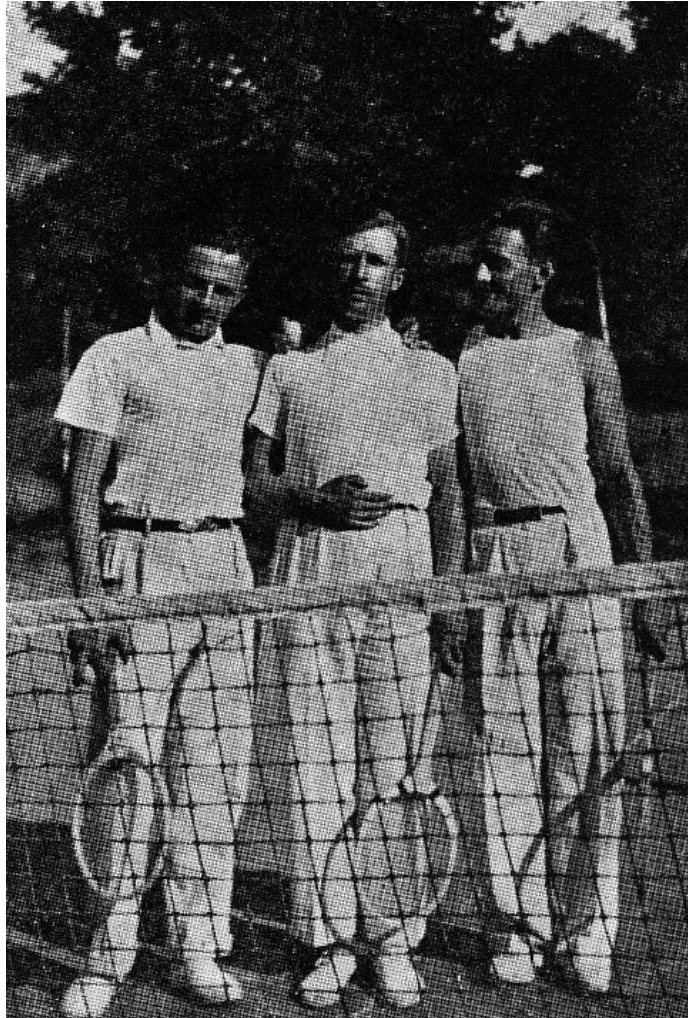
*avec mon salut le plus cordial
à tous ceux qui par leur sympathie,
leur collaboration ou leur confiance
m'ont aidé à réaliser l'œuvre de
piété familiale que j'achève aujourd'hui.*

Louis Soubeyran



Henriette Chardonnaud
(1879-1966)
ma chère femme

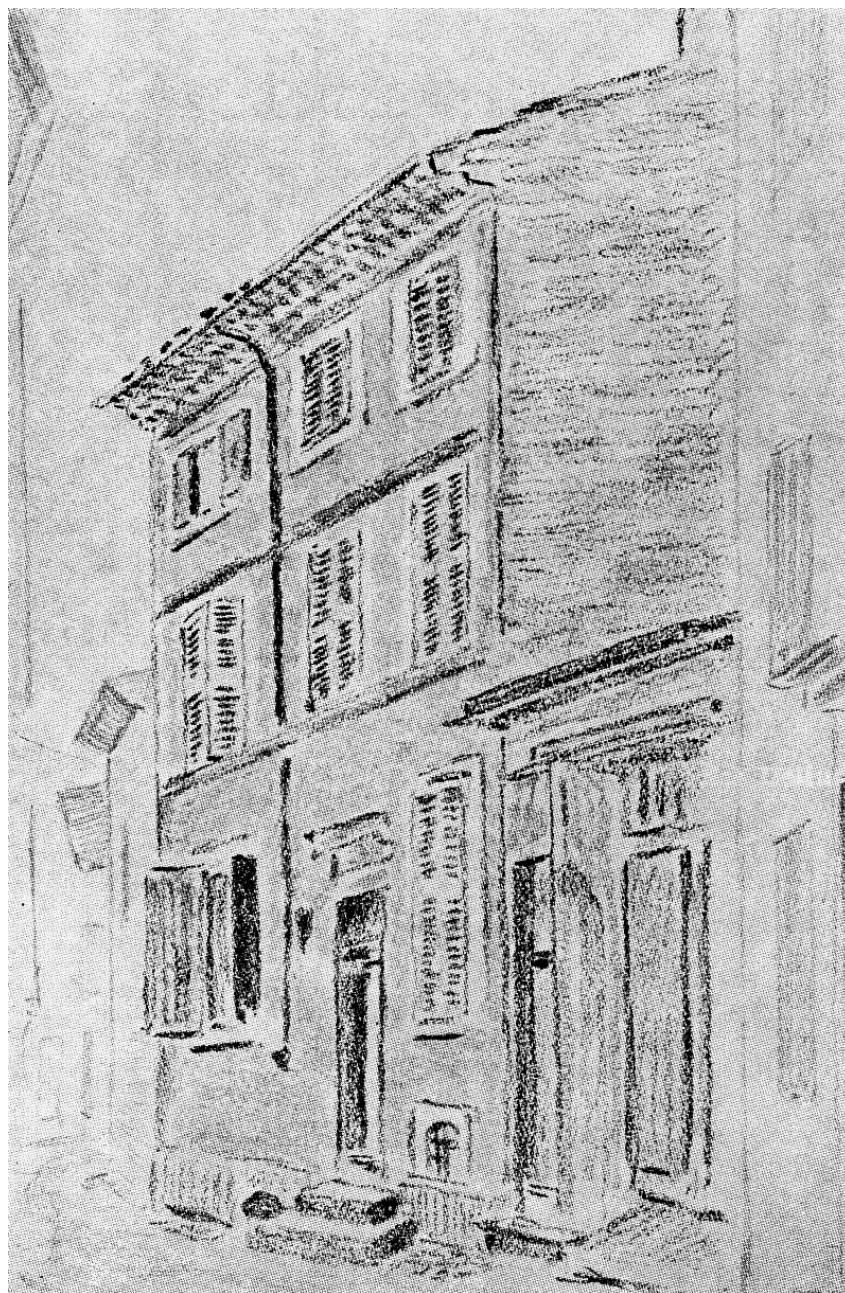
Les Soubeyran et leur avenir



Mes fils

Robert et Pierre Soubeyran

(entre eux leur ami, M. Laborde)



« **Notre Maison** », Rue de Savelas, à, **Dieulefit**.

Cette maison, dans laquelle nous sommes venus habiter, ma femme et moi, en 1904, au moment de notre mariage, avait été celle de mon grand-oncle et de ma grand'tante Auguste Reboul. Nous l'avons agrandie et transformée. Tous nos « petits » y sont nés (sauf toutefois notre fils François, né à la Pieverte). Les jours de bonheur et d'épreuves que nous y avons vécus en font le sanctuaire dans lequel nos enfants seront toujours heureux de revenir, pour y revivre les meilleures heures d'une jeunesse que nous leur avons faite heureuse autant qu'il a été dans nos moyens de le faire.



Marie Poulin
(1881-1966)



André Soubeyran
(1881-1964)

3° *RENEE-ANNE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit, le 30 mars 1915.

V. EMILE-ABEL SOUBEYRAN, né à Dieulefit, à la Malautière, le 15 juin 1887, décédé dans la même maison, le 11 septembre 1888.

VI. MARGUERITE-BERTHE SOUBEYRAN, ma filleule, née à Dieulefit, à la Malautière, le 29 avril 1894 ; elle est célibataire, et a adopté un tout jeune garçon qui portera le nom de *FERNAND* SOUBEYRAN. Elle a fondé, tout près de Dieulefit, en association avec son amie M^{lle} *Catherine Krafft*, de Genève, une Ecole de plein air, « l'Ecole de Beauvallon », admirablement installée d'après les principes d'éducation et d'instruction de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, de Genève.

NOTES Longues

du Chapitre XIX

(A/111) Ma belle-sœur appartient à une très ancienne famille protestante, originaire de Séderon (canton de l'arrondissement de Nyons, dans le Sud-Est du département de la Drôme).

I. — Le premier BONNEFOY auquel j'ai pu remonter, GASPARD BONNEFOY, habitait à Séderon; marié à *Claire Durkont*, je lui connais trois enfants :

- 1° *CHARLES* BONNEFOY, que je présume être l'ainé, puisque son frère *FRANÇOIS*, dans son contrat de mariage, déclare procéder « de l'avis de son frère *CHARLES* » ;
- 2° *FRANÇOIS* BONNEFOY, qui suit, est l'auteur de tous les BONNEFOY dont nous allons nous occuper (je ne dis pas de *tous* les Bonnefoy de Dieulefit, car j'ai rencontré dans notre localité d'autres Bonnefoy qui n'ont aucun rapport avec les descendants de *FRANÇOIS* BONNEFOY) ;
- 3° Une fille, dont j'ignore le prénom, mariée à un *Augustin Faure*, d'après le contrat de mariage de son frère.

II. — *FRANÇOIS* BONNEFOY, naquit sans doute à Séderon vers 1700 ; il vint se fixer à Dieulefit et est désigné comme « marchand », dans tous les actes qui le concernent ; il mourut à Dieulefit le 15 novembre 1778, âgé de 78 ans, et « hors l'Eglise », dit son acte de décès ; il était donc protestant. Il avait épousé le 31 janvier 1727, *Suzanne Tardieu*, de Dieulefit, et dut faire bénir son mariage par un prêtre, le curé Brotin, de Dieulefit. Son contrat de mariage reçu le 1^{er} juillet 1726, par le notaire Combe, est très important ; c'est dans ce contrat, que j'ai déjà rappelé plus haut, que nous trouvons, sur l'origine de la famille BONNEFOY, tous les renseignements que je viens de donner.

Suzanne Tardieu, née à Dieulefit, vers 1700 également, d'*Antoine Tardieu* et de *Suzanne Chapuis*, mourut dans cette localité le 14 novembre 1774, « hors l'Eglise » elle aussi, après avoir donné à son mari au moins huit enfants, dont je ne veux retenir que les deux dont les noms suivent et qui seuls ont continué la descendance BONNEFOY :

- 5° *JACQUES-PHILIPPE* BONNEFOY, auteur de la branche aînée, et qui suit ;
- 8° *CLAUDE-BALTHAZAR* BONNEFOY, auteur de la branche cadette, et qui suivra.

Branche aînée des BONNEFOY

III. — *JACQUES-PHILIPPE* BONNEFOY, naquit à Dieulefit le 9 septembre 1735, et mourut dans la même localité le 27 février 1821, à l'âge de 86 ans. Marchand comme son père, c'est lui que nous avons rencontré dans plusieurs actes de famille intéressant les **Soubeyran**, avec qui il dut entretenir sans doute, des relations d'amitié ; il assista comme témoin, au testament d'**Abraham (III) Soubeyran**, le 13 janvier 1761 ; nous l'avons trouvé encore le 1^{er} février 1777, comme témoin du mariage de l'arrière-grand-père de mon père,



Antonin-Léopold Soubeyran
Missionnaire à N'gômo (Gabon)
(1879-1949)



Marguerite Soubeyran
(1894-...)
et son fils adoptif
Fernand Soubeyran

Antoine (III) Soubeyran, avec **Marie Vachon**. Il avait épousé une jeune fille de Nyons, *Marie Orange*, qui lui donna neuf enfants, six garçons et trois filles. Je retiendrai seulement ici le seul de ses enfants qui ait fait souche, *LOUIS-FREDERIC BONNEFOY*, 8^{me} fils, qui suit.

IV. — LOUIS-FREDERIC BONNEFOY, naquit à Dieulefit le 19 juin 1786. Négociant à Dieulefit, il épousa le 5 décembre-1810, *Mélanie Lamorte-Félines*, fille d'*Anselme Lamorte-Félines* et de *Marthe-Joseph Lamorte-Charens*, de Die. Si mes renseignements sont exacts, il quitta Dieulefit pour aller se fixer à -Montélimar, et abandonna le protestantisme, sans doute au moment ou à la suite de son mariage ; sa femme lui donna onze enfants, tous nés à Dieulefit. Sur ces derniers, cinq seulement survécurent et se marièrent, quatre eurent des descendants dont le 6^{me} fils, qui suit.

V. — JACQUES-ADRIEN BONNEFOY, né à Dieulefit le 18 novembre 1821. Maire de Pont-Saint-Esprit et Sénateur du Gard, Vice-Président du Conseil général de ce département. Marié en 1843 à *Clémence Sibour*, nièce de l'Archevêque de Paris, M^{gr} *Sibour*, il demanda et obtint, par jugement du Tribunal de Montélimar en date du 4 avril 1868, ensuite du décret impérial du 31 mars 1858, d'ajouter à son nom celui de sa femme et de s'appeler *Bonnefoy-Sibour*. Il eut quatre enfants de son mariage, et sa descendance, représentée, entre autres rejetons, par M. *Bonnefoy-Sibour*, Préfet de Seine-et-Oise, est actuellement la branche aînée de toute la famille BONNEFOY. Son frère, LOUIS-CYPRITEN-ALEXANDRE BONNEFOY, industriel à Pont-Saint-Esprit, épousa, lui aussi, en 1850, une autre nièce de l'Archevêque de Paris, *Herminie Sibour*, et fut l'auteur d'un rameau qui est éteint aujourd'hui dans les mâles, si je ne me trompe.

Branche cadette des BONNEFOY

III. — CLAUDE-BALTHAZAR BONNEFOY, naquit à Dieulefit le 24 mars 1745, marié à *Jeanne-Marguerite Corbe*, il mourut à Dieulefit le 5 février 1829. Sa femme mourut elle-même dans la même localité, le 8 ventôse an 12, âgée de 54 ans, après avoir donné à son mari huit enfants, dont sept survécurent, et six seulement eurent une postérité :

- 1° *MARC-ETIENNE* BONNEFOY, né en 1774, banquier à Montélimar ; il épousa *Marie-Louise Andrau-Moral*, d'une très vieille famille montilienne, et forma la branche des BONNEFOY-ANDRAU, de Montélimar. Cette branche est éteinte aujourd'hui dans les mâles ;
- 2° *PHILIPPE-AUGUSTE* BONNEFOY, né en 1775, décédé à Dieulefit le 30 juin 1830. Marié le 30 juin 1807 à **Anne-Marguerite Soubeyran**, fille d'**Abraham Soubeyran** et d'**Elizabeth Brachet**, j'ai donné sa descendance représentée actuellement par M^{me} *Gustave Noyer-Duval*, et sa famille (Z/XII/71) ;
- 4° *FRANÇOIS-JOSEPH* BONNEFOY, qui suit ;
- 5° *ANNE-MARGUERITE* BONNEFOY, née le 2 avril 1784, décédée à Dieulefit le 14 avril 1850 ; mariée le 6 décembre 1804 à *Jean-Pierre Reboul*, de Dieulefit. Sa descendance est actuellement représentée par M^{me} *Charles Diederichs*, de Bourgoin, ses enfants et petits-enfants, par M^{me} *Jean Diederichs*, de Lyon, ses enfants et petits-enfants, par M^{lle} *Valentine Soutoul* et par M^{me} *André Le Blanc* et son fils, et par M^{me} *Charles Constantin*, de Crest, née *Amélie Reboul*, et ses filles ;
- 6° *JEAN-ANTOINE* BONNEFOY, dit « *Jeannot Bonnefoy* », né le 17 janvier 1787, décédé le 8 décembre 1864, âgé de 77 ans, célibataire et sans postérité ;

7° *SOPHIE BONNEFOY* NNEFOY, née le 9 décembre 1792, décédée à Dieulefit le 15 août 1864 ; mariée le 22 mars 1810 à *Roch-Grégoire Plan*, de Dieulefit ; sa descendance est actuellement représentée, à ma connaissance, par les fils du pasteur Delon, M. *N... Delon*, propriétaire à Pranles, ancien conseiller général du canton de Privas, et ses enfants, et par son frère, M. *Emile Delon*, garagiste à Annonay ;

8° *MARIE BONNEFOY*, née le 19 décembre 1792, décédée à Dieulefit le 23 février 1870, mariée le 13 février 1812 à *Jean-Pierre Chavagnac*, de Dieulefit ; sa descendance est actuellement représentée par les fils et petits-fils de M^{me} *Auguste Gougne*, née *Hontxigre*, par les enfants et petits-enfants de M^{me} *Grieumard*, née *Marie-Louise Chavagnac*, et par les descendants de M^{me} *Castebon*, née *Suzanne-Adèle Chavagnac*. J'ignore si M^{me} *Gazan*, née *Amélie-Anna Chavagnac*, a eu des descendants.

IV. — *FRANÇOIS-JOSEPH BONNEFOY*, né à Poët-Laval (où son père possédait le domaine et le château de Brotin), le 4 octobre 1781 ; décédé à Dieulefit le 14 décembre 1862. Il épousa le 14 mars 1807 *Madelaine Barral*, veuve de *Jean Pierre Chavagnac*, fille de *Jean Pierre Barral* et d'*Elizabeth Jean-Laplace* ; cette dernière lui donna deux enfants :

1° *EUGENIE BONNEFOY*, née à Dieulefit, au Parol, le 23 avril 1809, décédée à Dieulefit le 22 octobre 1837, après avoir épousé le 1^{er} mai 1832 son cousin germain *Philippe Auguste Bonnefoy* ;

2° *EDOUARD BONNEFOY*, qui suit.

V. — *EDOUARD BONNEFOY*, né au Parol, à Dieulefit, le 7 novembre 1813, décédé à Dieulefit le 15 juin 1862, marié à *Antoinette de Bouilhanne de Lacoste* ; cette dernière mourut à Dieulefit le 20 octobre 1859, après avoir donné trois enfants à son mari, dont :

1° *MARIE BONNEFOY*, née à Montélimar le 27 février 1842, mariée, le 20 décembre 1862 à *Charles Noyer*, de Dieulefit, de la vieille famille des *Noyer*, de *Vesc* ; elle est décédée à Turin le 25 décembre 1903, laissant le souvenir d'une noble femme, grande par les qualités du cœur, autant que par le charme et la distinction de sa personne. Sa descendance, que je donnerai dans ma notice sur les *Noyer*, de *Vesc*, est actuellement représentée par sa fille, M^{me} *Jules Blanc-Noyer*, de Dieulefit, par son fils, M. *Edouard Noyer*, banquier à Turin, et les enfants et les petits-enfants de ces derniers ;

2° *FRANÇOIS GEORGES EMILE BONNEFOY*, qui suit.

VI. — *FRANÇOIS GEORGES EMILE BONNEFOY*, industriel à Dieulefit, né au Parol, à Dieulefit le 30 décembre 1850, marié le 25 juillet 1876 à *Lucile Alléoud*, née à Luc-en-Diois, le 5 avril 1857, décédée à Dieulefit le 2 janvier 1924 ; quatre enfants sont nés de ce mariage :

1° *MARIE BONNEFOY*, née au Parol, à Dieulefit, le 8 mai 1877 ; elle a épousé le 27 avril 1900 mon frère **Henri Soubeyran**, et lui a donné trois enfants ;

2° *MARGUERITE BONNEFOY*, née au Parol, le 21 avril 1879, décédée à Hauteville (Ain), en juillet 1930 ; mariée à notre cousin *Etienne Foëx*, fils de *Gustave Foëx*, inspecteur de l'Agriculture, et de *Nelly Roman*, à qui elle a donné deux fils : A) *Edouard FOËX* ; B) *Marc FOËX*.

3° *EDOUARD BONNEFOY*, né à Dieulefit le 11 janvier 1882, décédé à Château-d'Oex (Suisse), le 21 juillet 1902, emportant avec lui les destinées de la famille *BONNEFOY*, du Parol.

4° ANTOINETTE BONNEFOY, née au Parol, le 14 décembre 1885, mariée le 19 septembre 1913 à *Ernest Begey*, avocat à Turin, mort au champ d'honneur sur le front italien, le 29 avril 1916, pendant la dernière guerre.

M. *Georges Bonnefoy* est décédé au Parol le 27 février de cette année (1932) après quelques jours seulement de maladie. Demeuré le dernier des BONNEFOY du *Parol*, par suite de la mort prématurée de son fils *Edouard*, sa disparition a marqué la fin à Dieulefit d'une famille qui a occupé depuis plus de deux siècles une place importante et des plus honorables dans notre petite cité, comme elle a marqué du même coup la fin d'une époque dont il demeurait l'unique survivant. C'est le sentiment que j'avais, poignant, jusqu'à en être oppressé, chaque fois que j'allais témoigner à M. *Bonnefoy* mes sentiments de fidèle et respectueuse affection. Avec la mort de ce dernier, en effet, un livre a été fermé pour toujours, et la vieille demeure du Parol, triste et silencieuse désormais, pleure sur un passé qu'elle ne reverra plus.

(B/III) D'une famille protestante de Nîmes, originaire de Cardet (Gard). Le premier auquel j'ai pu remonter :

I. — JEAN CHARDOUNAUD, vivait à Cardet au milieu du XVIII^e siècle ; marié à *Marie Huguet*. Je lui connais un fils :

II. — GABRIEL CHARDOUNAUD, né à Cardet le 5 février 1768. Il était boulanger à Nîmes, où il était venu se fixer. Il épousa le 21 nivôse an VI *Françoise Mathieu*, et mourut à Nîmes, 14, rue Pavée, le 23 décembre 1843, à 11 heures du soir. Je lui connais un fils :

III. — HENRI CHARDOUNAUD, négociant à Nîmes, né dans cette ville le 10 octobre 1801. Il épousa le 9 février 1844 *Sophie Triquet*, de Nîmes, et mourut à Nîmes, 6, rue Sully, le 24 novembre 1876, à 7 heures du soir. Son fils :

IV. — PAUL FRANÇOIS GABRIEL CHARDOUNAUD, négociant à Nîmes, né en 1853, à Barcelone (Espagne). Il mourut dans cette ville, le 25 juin 1886, après avoir épousé le 25 avril 1878 *Emma Demontès*, dont il eût quatre enfants :

1° HENRIETTE CHARDOUNAUD, ma femme, née à Nîmes le 19 août 1879 ;

2° MARCEL CHARDOUNAUD, né à Nîmes le 8 mars 1882, décédé à Dieulefit le 18 décembre 1927, sans laisser d'enfants de son mariage avec *Marte Devienne*, veuve en 1^{res} noces d'*Henri Soutoul* (X/XII/47) ;

3° ADOLPHE CHARDOUNAUD, né à Nîmes le 31 mars 1883, décédé dans cette ville le 29 novembre 1908 ;

4° EDOUARD CHARDOUNAUD, qui suit.

V. — EMILE ANTOINE EDOUARD CHARDOUNAUD, né à Nîmes le 27 octobre 1884; Directeur de la C^{ie} d'Electricité du Sud-Est, à Toulon, marié, à Toulon, le 20 avril 1922, à *Hélène Berthe Tarin*, née à Brest le 14 octobre 1900, de *Pierre Tarin*, officier de marine et *Marie-Louise Bureau*. Elle est décédée à Hauteville le 17 février 1928, laissant à son mari deux garçons, mes chers neveux :

1° JACQUES FRANÇOIS VICTOR CHARDOUNAUD, né à Toulon le 13 février 1923 ;

2° PIERRE GABRIEL CHARDOUNAUD, né à Toulon également le 24 novembre 1925.

C/111 Les DEMONTES sont une des plus anciennes familles protestantes du Vivarais; ils sont originaires de Rochessauve, petit village du canton de Chomérac, sur le versant nord du Coiron, où leur vieille demeure familiale existe encore. Je ne suis pas remonté moi-même plus haut que l'arrière grand-père de ma femme, *Pierre Demontès* (1781-1866), mais notre cousin, *Jean Demontès*, avocat à Paris, a fait, avant moi, sur sa famille, des recherches très complètes ; je ne ferai que donner ici les renseignements qu'il a bien voulu me communiquer, avec une amabilité dont je le remercie encore.

Le premier DEMONTES, auquel nous puissions ainsi remonter :

I. — Pierre (I^{er}) DEMONTES, né en 1580, décédé en 1628, épousa vers 1602 *Marie Gleyzal*, elle-même décédée en 1649 ; leur fils :

II. — JEROME (I^{er}) DEMONTES, né en 1603, décédé en 1684, épousa le 26 octobre 1691 *Suzanne Brun*, de Mirabel (en Coiron ?), elle-même décédée en 1695. Ils eurent 2 fils :

1° *LOUIS* DEMONTES, qui suit ;

2° *CLAUDE* DEMONTES, né vers 1634; sa destinée m'est inconnue.

III. — LOUIS (I^{er}) DEMONTES, né en 1632, décédé en 1712, après avoir épousé le 1^{er} novembre 1655, *Jeanne Vabre*, de Creysseille, décédée en 1698. Ils eurent deux fils :

1° *JEROME* DEMONTES, qui suit ;

2° *PIERRE* DEMONTES, (1640-1739) ; c'est tout ce que nous savons sur lui.

IV. — JEROME (II) DEMONTES, né en 1656, marié le 12 janvier 1700 à *Judith Durand*, de Rochessauve, décédée en 1739, après avoir donné huit enfants à son mari, dont *LOUIS* DEMONTES, leur fils aîné, qui seul nous intéresse :

V. — LOUIS (II) DEMONTES, né en 1701, décédé en 1771, marié le 12 février 1732 à *Suzanne Théoulier*, de Rochessauve, décédée. en 1787, après avoir donné à son mari trois enfants, dont *JEROME* DEMONTES, qui suit :

VI. — JEROME (III) DEMONTES, né en 1732, décédé en 1809, marié le 9 avril 1760, à *Jeanne Gebelin*, de Saint-Pons, décédée en 1804 ; deux fils naquirent de ce mariage :

1° *LOUIS* DEMONTES, qui suivra, auteur de la branche aînée.

2° *PIERRE* DEMONTES, qui suivra, auteur de la branche cadette de *Saint-Pons*.

Branche aînée des DEMONTES

VII. — LOUIS (III) DEMONTES, né en 1778, décédé en 1858, marié le 24 février 1808 à *Marie Decis*, de Saint-Vincent-de-Barrès, décédée. en 1853. Ils eurent sept enfants :

1° *JEROME* DEMONTES, qui suit ;

2° *VINCENT* DEMONTES, auteur du rameau de *Saulce* qui suivra également ;

3° *JEANNE* DEMONTES, née en 1812, décédée en 1890, mariée le 26 février 1840 à *Louis Julien*, de Chomérac, décédé en 1892 ; elle donna deux filles à son mari :

A) *Adèle JULIEN*, mariée à *Adolphe Cru* ;

B) *Mélanie JULIEN*, mariée à *François Juston*.

4° URSULE DEMONTES, née en- 1816, décédée en 1905, mariée le 23 avril 1845 à *Jean Joseph Vernet*, de Rochessauve, décédé en 1880 ; Ils eurent un fils :

A) *Urbain VERNET*, Sous-Préfet à Die et à Saint-Marcellin, marié le 2 mars 1886 à *Claire Roche*, de Privas, a eu une fille :

a) *Jeanne Vernet*, notre cousine, mariée au D^r *François Bourret*, de Privas.

5° CLEMENTINE DEMONTES (1820-1906), mariée à *Paul Chastagneret*, pasteur à Saint-Christol (commune du Cheylard), décédé en 1881.

6° JEAN DEMONTES, auteur du rameau du *Pouzin* qui suivra également ;

7° MELANIE DEMONTES (1826~1881), mariée en 1849 à *Pierre Eldin*.

VIII. — JEROME (IV) DEMONTES, né en 1808, décédé en 1893, marié le 16 octobre 1858 à *Nelly d'Autherville*, née à Gluiras (canton de Saint-Pierreville), décédée en 1901, après avoir donné à son mari :

1° AMANDA DEMONTES, née en 1861, décédée en 1902, mariée en 1883 à *Paul Girbaud*, de Brune, canton de Saint-Symphorien, à qui elle a donné 3 enfants ;

2° EMILE DEMONTES, qui suit ;

3° ELIE DEMONTES, né en 1868; marié en 1910 à *Eva Vey*, d'où :

A) *Suzanne DEMONTES*, née en 1912.

IX. — EMILE DEMONTES, né en 1864, marié le 27 avril 1893, à *Celina Paya*, née à St-Julien-en-St-Alban (Ardèche), mais habitant à Saulce-sur-Rhône (Drôme), trois enfants sont nés de ce mariage :

1° JEANNE DEMONTES, née en 1894 ;

2° RAOUL DEMONTES, né en 1901 ;

3° JEAN DEMONTES, né en 1908.

Rameau de VINCENT DEMONTES, du *Saulce*

VIII. — VINCENT DEMONTES, né en 1810, marié le 28 février 1854 à *Jeanne Christine Vernet*, de Rochessauve, qui lui a donné :

1° LOUIS DEMONTES, né en 1854, marié en 1887 à *Elise Plan*, de *Saulce-sur-Rhône*, d'où *Alice DEMONTES* (1888-1909) ;

2° CLEMENTINE DEMONTES, née en 1856, mariée le 11 mars 1880 à *Gustave Arzelier* de Chomérac ; elle lui a donné trois enfants ;

3° CASIMIR DEMONTES, né en 1859, propriétaire à Saulce (où il se fixa sans doute à la suite de son mariage), marié à *Hermina Plan*, de: Saulce (belle-sœur de son frère), cette dernière lui a donné un fils :

A) *Albert DEMONTES*, né en 1889, marié en 1918 à *Gabrielle Espenel*, d'où :

a) *Georges Demontès*, né en 1919.

Rameau de JEAN DEMONTES, du *Pouzin*

VIII. — JEAN DEMONTES, né en 1823, décédé en 1910, marié le 24 juillet 1856 à *Jenny Mélanie Mathilde Hilaire*, de Chomérac, qui lui a donné cinq enfants :

- 1° *LOUISE* DEMONTES, née en 1857, mariée en 1879 à *Edouard Béroud*, à qui elle a donné cinq enfants ;
- 2° *ADELE* DEMONTES, née en 1859, mariée en 1886 à *Hippolyte Arzelier*, à qui elle a donné trois enfants ;
- 3° *CHARLES* DEMONTES, professeur agrégé d'histoire, né en 1863, décédé en 1896, marié le 11 août 1894 à *Jenny Marie Jamais*, d'Aigues-Vives, sans postérité ;
- 4° *VICTOR* DEMONTES, professeur agrégé d'histoire, chargé de cours au Collège de France, né en 1866, marié le 11 août 1894 à *Léa Jamais*, d'Aigues-Vives, qui lui a donné deux fils :
- A) *Emile DEMONTES*, né en 1895, agrégé de droit, chargé de cours à la Faculté de Caen ;
- B) *Jean DEMONTES*, né en 1897, avocat à Paris.
- Jenny et Léa Jamais* étaient les sœurs d'*Emile Jamais*, député du Gard, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies.
- 5° *GUSTAVE* DEMONTES, né en 1872.

Ici s'arrêtent les renseignements que m'a donnés notre cousin *Jean DEMONTES* (le deuxième fils de *VICTOR* DEMONTES, des DEMONTES, du *Pouzin*, ci-dessus).

Branche cadette des DEMONTES, de *Saint Pons*

VII. — *PIERRE* DEMONTES, né à Rochessauve en 1781, il se fixa à Saint-Pons (canton de Villeneuve-de-Berg, Ardèche), marié à *Ursule Dupuy* de Villeneuve-de-Berg, décédé le 16 mai 1866, âgé de 85 ans, à Saint-Pons, quartier de l'Estrade. Ils eurent 2 enfants:

- 1° *LOUIS CAMILLE* DEMONTES, qui suit ;
- 2° *NANCY* DEMONTES, mariée à *Camille Imbert*, de Villeneuve-de-Berg, d'où :
- A) *Joséphine IMBERT*, mariée au D^r *Henri Pelegrin*, de Villeneuve-de-Berg :
- a) *Henri Pellegrin*, greffier du Tribunal à Privas.

VIII. — *LOUIS CAMILLE* DEMONTES, propriétaire et moulinier en soie à Saint-Pons, au quartier de l'Estrade, né à Saint-Pons le 7 octobre 1818, marié le 6 août 1850 à *Sophie Rodet*, de Dieulefit, il est décédé à Nîmes, chez sa fille aînée *ELISA*, le 24 septembre 1890. Sa femme lui donna trois enfants, dont le plus jeune, un fils, mourut en bas âge :

- 1° *ELISA* DEMONTES, née à Saint-Pons, le 6 août 1851, mariée le 3 décembre 1871 à *Eugène Roux*, négociant à Nîmes, à qui elle a donné trois filles, dont :
- A) *Madeleine ROUX*, née à Nîmes le 21 novembre 1874, mariée le 16 août 1893 à *Alfred Robert*, avoué à Mascara, décédé à Alger le 16 janvier 1915, elle lui a donné trois enfants :
- a) *Frédéric Robert*, né le 16 décembre 1896, avocat à Alger, marié le 2 septembre 1923 à sa cousine germaine *Fanny Robert*, d'où :
- 1 Yves Robert, décédé en 1926 ;
- 2 Christiane Robert ;
- 3 Jacques Robert.
- b) *Hélène Robert*, née le 22 Janvier 1898, garde-malade à Toulon ;
- c) *Simone Robert*, née le 6 janvier 1900, mariée le 6 juillet 1926 au lieutenant de vaisseau *René Baudoin*, d'où : *Renée et Guy*.

- B) *Sophie ROUX*, née à Nîmes le 12 mars 1880, mariée le 12 septembre 1903 à *Victor Robert*, décédé à Toulon le 10 décembre 1922, directeur de la C^{ie} d'Electricité du Sud-Est ; trois enfants sont nés de ce mariage :
- a) *Jean-Victor Robert*, né le 12 août 1904 ;
 - b) *Edmée Robert*, née le 12 novembre 1909 ;
 - c) *Odette Robert*, née le 2 septembre 1913, une belle jeune fille de 19 ans, qui a été enlevée à notre affection le 11 juillet 1932.

2° *EMMA DEMONTES*, née à Saint-Pons le 2 septembre 1854, mariée le 25 avril 1878 à *Gabriel Chardounaud*, industriel à Nîmes, d'où quatre enfants : *Henriette, Marcel, Adolphe et Edouard CHARDOUNAUD* (B/XIX/117).

(D/112) DELALANDE, famille bretonne, originaire de Gaël, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine), fixée par la suite à Nantes où habitaient les grands-parents de ma belle-fille, *HONORE-FRANÇOIS DELALANDE*, et sa femme, *Marie-Thérèse Graujaner*.

Le fils aîné de ces derniers, le général DELALANDE, né à Nantes le 17 novembre 1879, a épousé le 12 novembre 1904, M^{lle} *Marie-Jeanne Riteau*, de Redon (Ille-et-Vilaine), qui lui a donné trois enfants :

- 1° *JANE DELALANDE*, née le 20 décembre 1905 ;
- 2° *SIMONE DELALANDE*, née le 20 avril 1907 ;
- 3° *HONORE DELALANDE*, né le 23 mars 1909.

Comme ma belle-fille, sa sœur et son frère sont aussi nés à Caluire-et-Cuire (Rhône), commune voisine du Camp de Sathonay, où le général DELALANDE, alors lieutenant, était en garnison. Ce dernier a eu deux sœurs et un frère ; la sœur aînée, décédée en 1929, a laissé une fille, *Odette LAGREE*, la seconde n'a pas eu d'enfant. Le frère du général, M. *ROBERT DELALANDE*, marié à M^{lle} *Gabrielle Gagé*, a un fils, M. *Max DELALANDE*.

Je regrette de ne pouvoir donner ici une notice complète sur la famille DELALANDE. Il est trop tard pour que je puisse y songer. Mon ouvrage est sur le point de paraître, et je laisse à mon fils le soin de faire pour la famille de sa femme ce que je n'aurai pas eu le plaisir de faire moi-même.

Les états de service du général DELALANDE sont de ceux dont toute une famille peut être fière, à juste titre ; ils demeureront l'honneur et la gloire de ses enfants et de ses descendants, Les voici :

Entré à Saint-Cyr le 27 octobre 1900, il est promu sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1902 et affecté au 22^{me} régiment d'infanterie à Lyon (camp de Sathonay) ; promu lieutenant le 1^{er} octobre 1904, il est affecté le 25 septembre 1909 au 7^{me} bataillon de Chasseurs alpins à Antibes. Il part pour le Maroc avec son bataillon le 1^{er} septembre 1912, et y fait campagne jusqu'à la fin de 1913, prenant part à de nombreux combats ou affaires. Il est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de capitaine avec la mention suivante : « *Brillante conduite au combat d'El-Hadjeb ; belle attitude au feu, donna à sa troupe l'exemple du calme et du sang froid* ». Promu capitaine le 23 décembre 1913, il est affecté au 22^{me} bataillon de Chasseurs alpins à Albertville, et y prend le commandement de la 3^{me} compagnie, avec laquelle il part pour la grande guerre le 2 août 1914. Il prend part aux combats qui se déroulent dans les Vosges et tombe grièvement blessé le 1^{er} septembre 1914 ; il est amputé du bras gauche et cité à l'ordre de la 66^{me} Division de Chasseurs, avec

le motif suivant : « *Très belle conduite à la tête de sa compagnie le 1^{er} septembre au combat de Fochifol. Grièvement blessé ; a eu un bras amputé.* » Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 22 avril 1915, avec le motif suivant : « *S'est conduit héroïquement le 31 août 1914. Le 1^{er} septembre a entraîné superbement sa compagnie à l'assaut. Est resté avec elle pour protéger le repli du bataillon. Blessé très grièvement, a été amputé du bras gauche (citation conférant la Croix de guerre avec palme)* ». Trois fois opéré, il rejoint son dépôt, et prend le commandement d'une unité d'instruction de son bataillon à la Bégude-de-Mazenc, près de Dieulefit. Sur sa demande, il rejoint le front le 27 février 1916 et est affecté à l'Etat-Major de la 6^{me} armée. Nommé chef du service de renseignements de cette armée, il sert, en cette qualité, sous les ordres des généraux Fayolle, Mangin, Maistre, Duchesne et Degoutte, et participe ainsi à toutes les opérations de la 6^{me} Armée, jusqu'à la fin de la guerre. Il est cité le 13 novembre 1916 à l'ordre de l'Armée avec le motif suivant : « *Grièvement blessé au début de la campagne et privé de son bras après trois opérations successives a été contraint de renoncer au service de l'infanterie et affecté à un Etat-Major d'Armée. N'a cessé dans son nouveau emploi, de montrer la plus belle énergie, surmontant à force de volonté ses souffrances de tous les jours pour mener à bien la tâche qui lui était confiée. Chargé au cours d'opérations offensives, de l'organisation et de la surveillance d'un important service de liaison, s'est dépensé sans compter, parcourant journellement les parties les plus exposées du champ de bataille refusant de prendre les soins et le repos qu'aurait commandés son état de santé.* » Le 10 novembre 1917, l'Etat-Major de la 6^{me} Armée dont il faisait partie est cité à l'ordre de l'Armée, avec le motif suivant : « *Poussant au plus haut point le dévouement et la compétence professionnelle, donnant de multiples preuves de son courage et de son activité au cours de reconnaissances, l'Etat-Major de la VI^{me} Armée s'est montré l'auxiliaire précieux du Commandement pendant trois années de guerre et lui a permis de faire face aux situations les plus variées. A largement contribué au succès des grandes opérations qui ont amené la libération d'une notable partie du territoire national, sur l'Ourcq, en septembre 1914, sur la Somme, de juillet à novembre 1916, et sur l'Aisne en 1917. Vient enfin d'assurer, dans les conditions les meilleures, la préparation de la bataille de la Malmaison (23 octobre 1917)* ». Il est promu chef du bataillon le 24 septembre 1918, et termine la guerre en Belgique sous les ordres du roi des Belges, Albert 1^{er}, de la main même duquel il reçoit la Croix de guerre belge, avec palme, avec le motif suivant : « *S'est particulièrement distingué par son courage et son dévouement au cours de l'offensive en Flanâres (1918).* ». Il est encore cité à l'ordre du corps d'Armée le 11 Janvier 1919, avec le motif suivant : « *Dirige avec la plus grande compétence le service des renseignements de l'Etat-Major de l'Armée. D'une grande activité, d'un jugement net et sûr, a obtenu de précieux renseignements au cours de nombreuses missions qui lui ont été confiées. Ne ménage ni son temps, ni sa peine, en dépit des souffrances consécutives à une cruelle blessure.* » A la dissolution de la 6^{me} Armée, il est mis à la disposition du Ministre de la Guerre, puis du Maréchal commandant en chef qui l'affecte à l'Armée du Rhin, comme chef du service des renseignements de la 3^{me} Armée, à Kaiserslautern. Avec son chef, le général Degoutte, il a le suprême honneur de prendre part au défilé de la Victoire à Paris, le 14 Juillet 1919. Appelé fin septembre 1919 par le maréchal Pétain à la sous-direction d'un important service auprès du Grand Quartier Général, il en prend la direction en janvier 1920, alors que ce service est rattaché au Ministère de la Guerre. Promu le 16 juin 1920 officier de la Légion d'honneur, il est appelé le 5 juillet suivant, tout en conservant la direction de son service, au cabinet du Ministre de la Guerre, où le maintient la confiance des divers Ministres de ce département (Lefebvre, Raiberti, Barthou, Maginot, Painlevé, général Nollet, général Guillaumat, etc.). Il est promu lieutenant-colonel : le 26 juin 1924 et reçoit la cravate de commandeur de la Légion d'honneur le 22 décembre 1925. Il est promu colonel le 25 mars 1928, et nommé le 1^{er} juin 1929 chef adjoint du cabinet du Ministre

de la Guerre. Nommé le 5 novembre 1930 commandant militaire du Palais du Sénat par le président Doumer, il prend possession de son poste le 1^{er} janvier 1931. Promu le 2 janvier 1932 grand officier de la Légion d'honneur, et général de brigade le 24 décembre de la même année, il est maintenu comme commandant militaire du Palais du Sénat, où il est encore.

Le général DELALANDE est une belle figure de soldat. L'ancienne Monarchie l'eût anobli, l'Empereur en eût fait un comte de l'Empire, la République, héritière et gardienne des gloires de la France, lui a donné de vivre une heure unique entre toutes : celle qu'il a vécue en prenant part, sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile, à ce défilé de la Victoire qui restera la récompense suprême pour tous ceux qui eurent le bonheur et l'honneur insigne d'y participer.

(E/112) JEAN FREDERIC COOK, né à Poët-Laval le 23 octobre 1899 de *Charles Cook* et de *Lucie Farjat*. Fils, petit-fils, arrière petit-fils de pasteur, le mari de ma fille appartient à une famille méthodiste anglaise, naturalisée française par la suite, et dont le nom à lui seul évoque et personnifie toute une période de l'histoire du réveil de nos Eglises protestantes de France au cours du siècle dernier. C'est au commencement du XIX^e siècle, que la famille COOK est venue se fixer en France, avec l'arrière grand-père de mon gendre, *Charles Frédéric Cook*, le fondateur et l'organisateur du méthodisme de langue française.

I. — Le père de *CHARLES FREDERIC COOK*, JOHN COOK était carrossier du roi d'Angleterre George III, et mourut à Londres en 1827 ; il se maria deux fois, en 1^{res} noces avec *Hannah Lee*, en 2^{mes} noces avec une femme dont on ne connaît pas le nom (cette dernière est mentionnée à la note 1, de la page 150 du tome 1^{er} de la vie de Charles Cook) ; il eut de ses deux mariages plusieurs enfants, dont l'ainé seul, né du premier lit, nous intéresse.

II. — *CHARLES FREDERIC COOK* naquit à Londres le 31 mai 1787. Personnalité remarquable et éminente, à tous égards, il a occupé et occupe toujours une place de premier plan dans l'histoire du Protestantisme français. Sa vie a été écrite (la première partie) par son fils aîné *JEAN PAUL COOK*, et par le pasteur Mathieu Lelièvre (pour la deuxième partie). Je ne puis songer, naturellement, à faire ici l'analyse même succincte de ces deux volumes ; je me contenterai d'emprunter aux « Actes des Synodes de l'Eglise Méthodiste » année 1858, les quelques notes biographiques suivantes, auxquelles je laisserai leur forme originale pour ne pas trahir la physionomie même de celui dont elles ont voulu conserver le souvenir :

« Né a Londres, le 31 mai 1787, *Charles Cook*, dans sa jeunesse tomba dans « les pièges du scepticisme, mais invité par une de ses sœurs a fréquenter une chapelle « méthodiste, il fut successivement amené, par divers prédicateurs, a la conviction « de la vérité de l'Evangile, au sentiment de son état de péché, et a la foi en Jésus-Christ, « son unique Sauveur. Il considérait le Révérend Jacob Stanley comme étant son père « spirituel. Il se sentit bientôt appelé par l'Eglise a la prédication de l'Evangile. D'abord « évangéliste non salarié, il obtint tant de succès par ses prédications que ses conducteurs « spirituels essayèrent de le retenir et hésitèrent à le recommander comme proposant, pour ne pas perdre le bénéfice de son activité.

« Admis comme candidat au pastorat par la Conférence britannique de 1816, « il fut envoyé dans la banlieue de Londres où il fut l'occasion d'un véritable réveil. « On lui proposa en 1817 de se vouer à l'évangélisation de la France, et malgré l'opposition « qu'il rencontra dans son Eglise même, il accepta l'appel qui lui était adressé, et faisant « le sacrifice de la carrière honorable qui s'offrait à lui dans sa Patrie, il entreprit à l'âge « de 30 ans l'étude d'une langue qui lui avait été jusque là complètement étrangère.

« Appelé d'abord en Normandie, il se rendit en 1818 dans le midi de la France, « accompagné de M^r le pasteur Rollin, de Caen. Il rapporta de ce voyage la conviction que « Dieu l'appela à se fixer dans ces contrées, et eut sur le réveil en France une grande « influence. Son nom est associé à ce Réveil et la postérité lui a assigné dans cette œuvre, « la place honorable que Dieu lui-même lui a faite Entreprenant par caractère, « comme aussi par dévouement, il était propre à exercer une heureuse et grande influence. « C'était un homme, en général, à la hauteur des grandes occasions. Soutenu lui-même « par un courage énergique, et doué d'une étonnante présence d'esprit en face du péril « et de la persécution, il était également plein de sympathie et de tendresse pour ses frères « dans l'épreuve, mais dans une œuvre lente et difficile, lorsque l'Evangile était entravé « par l'indifférence des cœurs, il en ressentait une douleur si profonde que peut-être « il n'appréciait pas toujours avec justesse les hommes et les positions. Sa devise constante « était « En avant, demandez, attendez, entreprenez de grandes choses ». L'œuvre de Dieu « était tellement l'affaire de sa vie, que son bonheur était identifié avec l'extension de « cette œuvre, au point qu'il ne pouvait être heureux lorsqu'elle lui semblait stationnaire... « Il était doué de talents supérieurs ; son imagination était d'une grande richesse, « et l'on reconnaissait en lui un homme de génie (sic). Il avait des connaissances étendues « et variées ; il excellait comme prédicateur missionnaire, et pouvait devant un auditoire « nouveau, déployer une grande puissance. Les vertus chrétiennes de M^r Cook étaient « son éloignement complet de tout ce qui sentait la mondanité ou l'amour des grandeurs, « la simplicité de ses habitudes, son renoncement grand et habituel, l'humilité et la simplicité « de son cœur ; il a fait une œuvre vraiment grande et pour laquelle des générations encore « à naître béniront sa mémoire et glorifieront Dieu à cause de lui M^r Cook est « mort subitement, sans agonie ; une suffocation l'a pris tout à coup, et dans l'espace d'un « ou deux moments il a remis l'esprit entre les mains de son fidèle Sauveur. C'était « le dimanche matin 21 février 1858 ; il avait près de 71 ans. »

Sa tombe est dans le cimetière d'Ouchy, près de Lausanne.

CHARLES COOK s'était marié deux fois : en 1^{res} noces avec *Julie Marzials* (1804-1844), fille d'un pasteur de Montauban, en 2^{mes} noces avec *Mathilde de Mollins* (1802-1897).

Sa première femme seule lui donna des enfants :

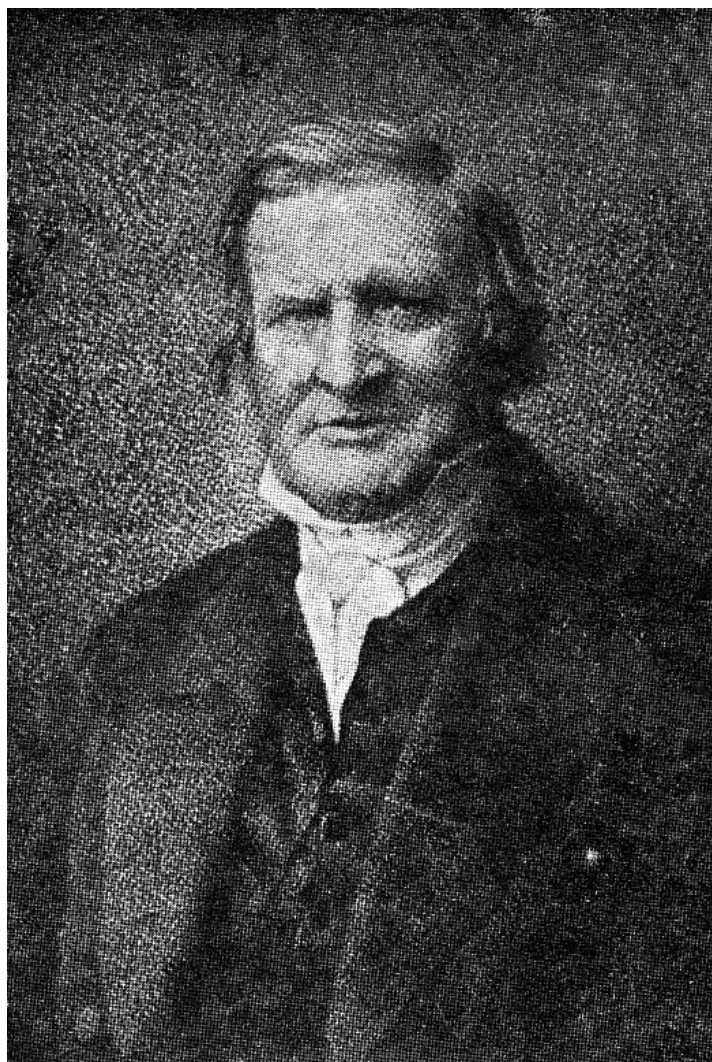
1° *JEAN PAUL COOK*, né en 1828, décédé en 1886. Pasteur comme son père, il est surtout connu comme un des fondateurs des Ecoles du Dimanche dans nos Eglises protestantes de langue française ; marié deux fois, lui aussi, sa descendance est aujourd'hui représentée par les enfants et petits-enfants de son fils aîné *Charles COOK* (1856-1898), par les enfants et petits-enfants de sa fille *Hannah COOK* (1863-1923), mariée au pasteur *Emile Corinaldi* (1855-1919), par son plus jeune fils, le pasteur *Jean Paul Cook*, marié à *Marguerite Jalabert*, de Nîmes, et les enfants de ces derniers ;

2° *EMILE COOK*, qui suit ;

3° *MARIE COOK*, née en 1830, décédée en 1906 ; mariée le 17 mai 1855 au pasteur *Sully Jaulmes* (1822-1891), elle lui donna sept enfants, dont quatre seulement à ma connaissance continuent actuellement la descendance *Jaulmes-Cook*.

III. — *EMILE COOK*, né à Niort le 15 juin 1829, décédé à Hyères le 29 janvier 1876, d'une maladie contractée dans le naufrage de « La Ville du Havre » (voir la *Vie d'Emille F. Cook*, un volume par M. le pasteur, Farjat).

Il fut lui aussi pasteur de l'Eglise Méthodiste. Marié le 17 mai 1855 à *Hélène de Jersey* (1837~1909), d'une vieille famille normande des Iles de la Manche, qui lui donna :



Charles-Frédéric Cook
(1787-1858)
(Trisaïeul de mes petits-fils Jean-Pierre et Michel Cook)

- 1° *JULIE COOK* (1856-1911), mariée au pasteur *Louis Baulme*, d'où :
 A) *Lydie BAULME* (1896) mariée à *Edouard Tourn.*
- 2° *MARIE COOK* (1860), mariée au pasteur *Emile Brès*, né à Poët-Laval en 1858, d'où
 A) *EMILE BRES* (1883), marié à sa cousine *Marie de Jersey* ;
 B) *Paul BRES* (1884), marié à *Yvonne Bérard* ;
 C) *Maurice BRES* (1886), marié en 1^{res} noces à *Claire Higgins*, en 2^{mes} noces à *Suzanne Bourdary* ;
 D) *Hélène BRES* (1888), mariée à *Cyril Morley* ;
 E) *Yvonne BRES* (1893-1918) ;
 F) *Jean BRES* (1891-1915), mort pour la France aux Dardanelles ;
 G) *Robert BRES* (1900) marié à *Hélène Diederichs-Perrégaux*.
- 3° *EMILE COOK* (1862-1913), marié à *Marie Lelièvre*, d'où :
 A) *Jeanne COOK* (1888) ;
 B) *Jacqueline COOK* (1895).
- 4° *LYDIE COOK* (1865-1895) ;
- 5° *ALICE COOK* (1866), mariée au pasteur *Samuel Galland*, d'où :
 A) *Pierre GALLAND* (1894), marié à *Alice Durand-Gasselini* ;
 B) *André GALLAND* (1895), marié à *Rose Vernet* ;
 C) *Jacques GALLAND* (1897), marié à *Stella Corinaldi*.
- 6° *CHARLES SAMUEL COOK*, qui suit.

Je voudrais pouvoir résumer ici la vie de l'homme de cœur et de devoir que fut le pasteur *Emile Cook*. Le volume de M. Farjat est là pour faire revivre cette noble figure et la faire connaître à ses arrière-petits-enfants ; mes petits-enfants *Jean-Pierre* et *Michel Cook*. Qu'il me suffise de dire que Français de cœur, il choisit pour demander sa naturalisation cette année 1870-1871 qui fut une si dure épreuve pour sa nouvelle patrie. Enfermé dans Paris pendant le siège, il connut toutes les horreurs de ce dernier, et assista, le cœur déchiré, aux plus sombres journées de la Commune. Il eut pendant ces terribles événements, une conduite au-dessus de tout éloge. Sa piété et sa valeur personnelle lui assurèrent dans notre protestantisme français une place digne de celle que son père y avait occupée. Sa mort fut un deuil, non seulement pour les Eglises protestantes de France, mais aussi pour celles de Suisse, d'Angleterre et d'Amérique, où partout son nom était connu et prononcé avec un respect mêlé d'admiration.

III. — *CHARLES COOK*, né en 1869, marié le 4 août 1896 à *Lucie Farjat*, née en 1872, d'*Emile Farjat*, pasteur de l'Eglise Réformée et d'*Anna Exchaquet*, d'Aubonnes (Suisse).

Le souvenir du grand-père de M^{me} *Charles Cook*, *François Farjat*, mérite d'être rappelé ici. Voici également sur ce pasteur qui fut un chrétien admirable, quelques notes biographiques que j'ai encore relevées dans les « *Actes des Synodes de l'Eglise Methodiste* », à l'année 1856 :

« *FRANÇOIS FARJAT*, né à Lyon, en 1814, de parents jansénistes, fut dès sa plus tendre enfance rendu attentif au salut de son âme par quelques paroles sérieuses que lui adressa son grand-père. A 17 ans, et pendant que sa famille habitait à Paris, où il avait été amené dès l'âge de 7 ans, il se convertit par le ministère du pasteur François Olivier. Deux ans plus tard, il entra dans la maison des Missions de Paris, mais l'état de sa santé

« l'obligea à la quitter un an après. Il se rendit alors dans l'ouest de la France
 « pour y travailler à l'œuvre de Dieu, puis employé par la Société Evangélique ;
 « cette dernière le plaça à Bar-le-Duc, où pendant cinq ans, il annonça fidèlement l'Evangile,
 « et où il eut la joie de voir plusieurs âmes amenées au Salut. De Bar-le-Duc, il alla
 « à Bruxelles où il resta quelque temps, puis il vint à Paris, où il fit la connaissance
 « de M^r Toase, alors président du District, et entra dans la Société Méthodiste vers laquelle
 « ses convictions et ses sympathies chrétiennes le poussaient. Comme prédicateur
 « méthodiste, notre frère occupa, pendant l'espace de 14 ans environ, les stations de Vauvert,
 « d'Uzès, de Codognan, de Nyons, de Bastia et de Marseille, et en dernier lieu de Nîmes,
 « où il s'est endormi en paix le 26 février 1856... Dans ces différentes localités, il a fait
 « l'œuvre d'un fidèle ministre de l'Evangile, et par ses paroles, sa vie, et ses écrits,
 « il a constamment servi la bonne cause. Partout aussi il a généralement et à un haut degré
 « joui de l'estime et de l'affection, non seulement des membres de la Société, mais encore
 « des chrétiens des autres dénominations, et s'est même rendu recommandable
 « à la conscience des hommes du monde par la manifestation de la vérité.

« Les succès, qui ont en tous lieux, couronné ses efforts, sont dus, croyons-nous
 « en grande partie, au caractère sérieux et profond de sa piété ; à son infatigable zèle,
 « à son dévouement, à la lucidité et à la force de sa prédication, à la fermeté de sa foi,
 « non moins qu'à cet ensemble de qualités pastorales qui se trouvent rarement au même
 degré chez le ministre de l'Evangile. A la douceur, à la tendresse, aux affections vives,
 « il joignait une mâle et ferme volonté, qui provenait de la profondeur et de la fixité
 « de ses convictions, du but assuré qu'il avait en vue et de son ardent désir de l'atteindre,
 « mais qui dans plus d'un cas pouvait être prise pour de la raideur. Désireux de se rendre
 « toujours plus apte à annoncer les richesses du salut, il se livrait constamment à de graves
 « et laborieuses études, rachetant le temps précieux, mais court, que Dieu lui avait donné.
 « Pénétré de l'importance de l'œuvre de Dieu, il en était toujours occupé, et cherchait
 « constamment à connaître quels pouvaient être les meilleurs moyens à employer
 « pour l'étendre. Méthodiste de cœur et par conviction, il était cependant large à l'égard
 « des chrétiens qui ne partageaient pas ses vues, et il savait au besoin leur tendre une main
 « fraternelle d'association. Il était, dit M^r le pasteur Jean Moaad, sur sa tombe, l'un de ces
 « excellents de la terre que Dieu a pris à Lui, et qu'il nous appelle à imiter... »

Mais je reviens à CHARLES SAMUEL COOK ; d'abord propriétaire agriculteur
 à Poët-Laval, il est entré, il y a quelques années, comme évangéliste, au service de l'Union
 des Eglises Réformées évangéliques, il est actuellement pasteur de l'Eglise Réformée
 d'Anglès du Tarn. Six enfants sont nés de son mariage avec *Lucie Farjat* :

- 1° PAUL COOK, né en 1897, marié à *Lise Béné* ;
- 2° JEAN COOK, mon gendre, né en 1899 ;
- 3° ANNA COOK, née en 1901, institutrice missionnaire à Tahiti ;
- 4° LOUIS COOK, né en 1902 ;
- 5° ROGER COOK, né en 1907, marié à *Emma Long*, d'Upaix (Hautes-Alpes),
 décédée en 1930 ;
- 6° GENEVIEVE COOK, née en 1913.

Ainsi que je l'ai dit dans un chapitre précédent (XVII/77), je dois moi-même beaucoup
 à la famille COOK, dans la personne de M^{me} *Emile Brès*, née *Marie Cook*. Je n'oublierai
 jamais ce que cette dernière et son mari ont été pour moi dans une période critique de ma vie
 ; ils ont été, il y a plus de 38 ans, mes premiers initiateurs à la vie religieuse

**Les descendants
de JOHN COOK
marié
en 1^{re} noce à Hannah LEE
en 2^{me} noce à une inconnue
d'après le Mémorial des Familles JAULMES-COOK
et des renseignements qui m'ont été communiqués
par M. Emile BRES (fils)**

FAMILLE COOK

JOHN COOK

carrozzier du roi GEORGE III d'Angleterre
décédé en 1827

marié en 1^{ère} noces à Hannah LEE
en 2^{ème} noces à une inconnue

(mentionnée page 130, note 1 du Tome 1^{er} de la vie de Charles Cook)

CHARLES COOK (1^{er} lit)

né à Londres le 31 mai 1787
décédé à Louisiane le 21 mai 1858

marié en 1^{ère} noces à Julie MORZIALS (1804-1844)
en 2^{ème} noces à Mathilde DE MOLLINS (1802-1897)

3 enfants

FRANCES-LEE COOK (1^{er} lit)

décédée célibataire

SUZANNE-ANNA COOK (2^{ème} lit)

née en 1792

ELIZA COOK (2^{ème} lit)

née en 1795

JOHN COOK (2^{ème} lit)

né en 1798

JEAN-PAUL COOK

(1828-1886)
marié en 1^{ère} noces, le 18 avril 1855 à Clémentine RICHEZ,
décédée en 1856
en 2^{ème} noces à Sophie AUDREZ (1828-1906)

EMILE COOK

(1829-1876)
né à Niort le 15 juin, décédé à Hyères le 29 janvier
marié le 17 mai 1855 à Hélène DE JERSEY
(1837-1909)

MARIE COOK

(1830-1906)
mariée le 17 mai 1855 à Sally JAULMES
(1822-1891)
elle eut 7 enfants dont 3 à ma connaissance ont
connu la descendance JAULMES-COOK

CHARLES COOK (1854-1898)

marié à
Nelly REARDON
(1855-1922)

HANNAH COOK (1863-1923)

mariée à
Emile CORINALDI
(1855-1919)

JEAN-PAUL COOK (né en 1866)

marié à
Marguerite JALABERT

JULIE COOK (1856-1911)

mariée à
Louis BAULME

MARIE COOK (1862-1913)

mariée à
Marie LELIEVRE
née en 1869

ALICE COOK (née en 1866)

mariée à
Samuel GALLAND
né en 1863

CHARLES COOK (né en 1869)

marié à
Lucy FARJAT
née en 1872

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

JEAN né en 1880

LUCIE
mariée à
né en 1882
Theodore
JAULMES

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

JEAN WILLIAM
mariée à
né en 1879
Arthur Théodore
JAULMES
célibataire

ALICE née en 1882

mariée
à P.-L.
ROBINSON

MAURICE né en 1897

marié à
Marie Pauline
REBOUL
SALLES

PIERRE né en 1900

ODETTE
née en 1901
mariée à
Paul BOIS

CHARLES né en 1907

ROBERT
né en 1907

KATE née en 1877

et à des expériences que je considère encore comme essentielles et fondamentales. Je leur conserve une affection que le temps n'a point altérée, et dont je les prie de trouver ici, si ces lignes tombent sous leurs yeux, l'expression fidèle et reconnaissante. (C'est M. le pasteur *Brès* qui a béni mon mariage dans le grand Temple de l'Eglise Réformée de Nîmes).

Si cette notice sur la famille COOK semble, à première vue, déborder les cadres de mon travail, c'est que j'ai eu constamment présents à la pensée, en écrivant les lignes qui précèdent, mes chers petits-fils *Jean-Pierre* et *Michel COOK*. C'est pour eux que j'ai voulu conserver ici, uni à celui des ancêtres de leur mère, le souvenir des trois personnalités remarquables à tant d'égards, que furent leurs deux trisaïeux *CHARLES COOK* et *FRANÇOIS FARJAT*, et *Emile COOK*, leur bisaïeul.

COOK et méthodistes par leur père, FARJAT et jansénistes par leur grand'mère, SOUBEYRAN et huguenots par leur mère, mes chers petits-fils sont au bénéfice des traditions les plus authentiquement chrétiennes. Ils unissent dans leurs possibilités morales et spirituelles, aux puissances de rénovation religieuse qui ont fait la force de deux grandes nations protestantes, l'héroïsme huguenot qui a sauvé l'Eglise Réformée de France, et la piété douloureuse et profonde de ces Solitaires de la vallée de Chevreuse qui demeurent l'honneur du catholicisme français au XVII^e siècle.

Nous avons la grande joie, au moment où j'écris ces lignes, de les avoir avec nous ; je les suis des yeux avec une tendresse infinie, puis, me recueillant, je vois se pencher sur eux les plus illustres et les plus vaillants, comme les plus humbles et les plus obscurs de leurs devanciers et de leurs pères, Ce sont, avec Wesley et leur aïeul Charles Cook, tous ces puritains qui sont encore à l'heure actuelle la sève du protestantisme anglo-saxon ; ce sont, avec nos grands Réformateurs, tous ces martyrs huguenots emprisonnés, mis à mort, exilés, pour avoir obéi à leur conscience ; ce sont, avec ces « Messieurs » de Port-Royal, Saint-Cyran, le grand Arnaud, Pascal et tant d'autres, toutes ces héroïques femmes qui avec la mère Angélique et Jacqueline Pascal, surent avoir des « *courages d'évêque* », quand les circonstances l'exigèrent ! Peu d'enfants, autant que mes chers petits, auront eu, pour former leur cœur et leur esprit, tant de souvenirs, tant de traditions, tant d'exemples, tant de richesses spirituelles, mises ainsi à leur disposition, par une « *nuée de témoins* », comme un trésor inestimable. Puissent-ils le comprendre un jour, et réaliser dans leur vie tout ce qu'un grand-père qui les aime tendrement ambitionne pour eux.

[F/112] La famille de *PAUL REBOUL*, mon neveu, est une des plus vieilles familles protestantes dieulefitoises que je connaisse. Son auteur le plus ancien auquel j'ai pu remonter

I. — *CHARLES REBOUL*, potier de terre à Dieulefit au milieu du XVII^e siècle ; marié à *Madeleine Vernet*, cette dernière lui donna un fils que je connais, *PAUL REBOUL*, qui suit.

II. — *PAUL REBOUL*, potier de terre comme son père, né à Dieulefit vers 1671, décédé dans la même localité le 14 octobre 1751, âgé de 80 ans, marié le 28 avril 1701 (contrat reçu le 15 janvier précédent par M^e Morralis, notaire), à *Marie Arnaud*, fille de *François Arnaud*, cordonnier, et de *Lydie Gourbon* ; cette dernière, fille elle-même de *Louis Gourbon* **[G]** et de *Madeleine Pellegrin*. Ils eurent 3 enfants dont les noms me sont connus :

1° *DANIEL REBOUL*, né le 25 mars 1704, j'ignore ses destinées ;

2° *PAUL REBOUL*, qui suit ;

3° *JEAN REBOUL*, dit « *Mananaud* », auteur de la branche à laquelle appartient mon neveu, et qui suivra également.

III. — PAUL REBOUL, né à Dieulefit le 21 juillet 1711, décédé dans cette localité le 31 mai 1765, marié le 25 avril 1743 à *Marianne Tardieu*, fille d'*André Tardieu* et d'*Anne Charpenel*, il eut de son mariage cinq enfants que je connais :

- 1° PAUL REBOUL, marié le 27 mars 1768 à *Marguerite Candy*, de Montjoux, d'où deux fils *Paul* et *Etienne*, dont j'ignore les destinées ;
- 2° JEAN-ANTOINE REBOUL, qui suit ;
- 3° MARIE REBOUL, née vers 1750, décédée à Dieulefit le 10 novembre 1818, elle avait épousé *Pierre Vernet*, de Dieulefit ;
- 4° CHARLES REBOUL, auteur du rameau *brochiers*, qui suivra ;
- 5° ANNE REBOUL, née vers 1759, décédée à Dieulefit le 21 brumaire an 7, âgée de 40 ans ; elle avait épousé le 21 avril 1777 *Etienne Astruc*, né à Dieulefit le 3 avril 1753 de *Mathieu Astruc* et de *Marie Armorin*.

IV. — JEAN-ANTOINE REBOUL, fayencier, né vers 1747, décédé à Dieulefit le 11 décembre 1821, âgé de 74 ans, marié « au désert », le 29 mars 1773 par le pasteur Rozan, à *Marie Madeleine Gras*, fille de *Paul Gras* et de *Marie Jean-Laplace*, dont il eût neuf enfants

- 1° PAUL REBOUL, qui suit ;
- 2° ANTOINE REBOUL, auteur du rameau de *Malleval*, il suivra également ;
- 3° CHARLES REBOUL, fayencier, né le 16 août 1777, marié le 23 mai 1818 à *Marie Louise Jean-Laplace*, fille de *Pierre Paul Jean-Laplace* et de *Catherine Reboul*, il mourut à Dieulefit le 2 janvier 1855, sans postérité ;
- 4° MARIE-CATHERINE REBOUL, née le 24 mars 1779 ;
- 5° MARIE ELIZABETH REBOUL, mariée le 7 avril 1813 à *Louis Benoit* ;
- 6° DANIEL AUGUSTE REBOUL, aussi fayencier, né le 22 mars 1781, décédé célibataire le 20 juillet 1831, sans postérité ;
- 7° FRANÇOIS REBOUL, né le 5 novembre 1783, décédé le 19 juin 1828, après avoir épousé le 21 mars 1810 *Agathe Dorille*, originaire de Montélimar ;
- 8° ETIENNE REBOUL, né le 11 octobre 1785, mort « à l'armée » en Espagne, en 1812, pendant les guerres napoléoniennes ;
- 9° MARIE-MADELEINE REBOUL, née le 19 septembre 1787, décédée le 9 août 1829, après avoir épousé le 13 mai 1809 *Jean François Vernet*, foulonnier à Dieulefit.

V. — PAUL REBOUL, né à Dieulefit le 2 juin 1773, décédé à Dieulefit le 5 octobre 1882, marié le 10 pluviôse an 7 à *Louise Jean-Laplace*, née elle-même à Dieulefit le 14 octobre 1781, de *Daniel Jean-Laplace* et de *Charlotte Chastan*, ils eurent un fils qui suit :

VI. — PAUL ANTOINE REBOUL, négociant à Dieulefit, né vers 1800, décédé le 26 novembre 1867, âgé de 67 ans, marié à *Anne Richard*, d'Annonay, qui lui donna 2 enfants :

- 1° ANNE CELIE REBOUL, qui suit ;
- 2° CHARLES REBOUL, employé aux câbles, décédé célibataire et sans postérité.

VI. — ANNE CELIE REBOUL, née à Dieulefit le 23 août 1840, décédée à Dieulefit le 19 décembre 1908, mariée le 26 avril 1870 à son cousin *Charles Guilhon*, moulinier en soie à Dieulefit (voir le rameau des REBOUL, brochiers), d'où JEAN PIERRE PAUL GUILHON, marié à *Sophie Louise Théron*, d'Antraigues, d'où encore *Jeanne GUILHON*, mariée le 13 août 1921 au D^r *Jean Fauché*.

Rameau de CHARLES REBOUL, *brochiers*

IV. — CHARLES REBOUL, né vers 1757, décéda à Dieulefit le 7 septembre 1804, après avoir épousé le 1^{er} octobre 1778 *Marianne Dessus*, fille de *Raphaël Dessus* et de *Marianne Rizancourt* ; sa femme lui donna un fils *DIDIER HONORE* REBOUL, qui suit.

V. — DIDIER HONORE REBOUL, broehier à Dieulefit, né vers 1787, marié le 20 juillet 1809 à *Thérèse Pouset*, fille de *Jean Pouset* et de *Thérèse Astruc* ; ils eurent 2 filles :

1° *FRANÇOISE CHARLOTTE* REBOUL, née à Dieulefit vers 1812, décédée le 23 décembre 1900, mariée à *Jean Pierre Guilhon*, elle donna un fils à son mari :

A) *Charles GUILHON* (1843-1932), marié à sa cousine *Anne Célie Reboul* (voir plus haut).

2° *ADELAIDE SUZANNE* REBOUL, née à Dieulefit vers 1813, décédée à Dieulefit le 16 octobre 1896, mariée à *Michel Gabriel Peloly*, elle donna à son mari un fils, le d^r *PELOLY* qui a exercé la médecine à Dieulefit pendant de longues années.

Rameau d'ANTOINE REBOUL, de *Malleval*

V. — ANTOINE REBOUL, fayencier à Dieulefit, né le 2 mai 1775, décédé le 3 septembre 1841, marié le 23 mai 1807 à *Marguerite Gresse*, fille de *Daniel Gresse* (1760-1840) et de *Marie Reboul* (1763-1835) ; cette dernière lui donna cinq enfants, dont :

1° *DANIEL ANTOINE RODOLPHE* REBOUL, né à Dieulefit le 31 mars 1808, décédé dans la même localité le 5 novembre 1882, sans laisser d'enfants de son mariage avec *Louise Julie Frayssinet*, décédée elle-même à Dieulefit le 3 octobre 1871.

2° *LOUISE EGLANTINE* REBOUL, née à Dieulefit le 24 mars 1820, décédée le 19 février 1891, mariée le 15 mai 1841 à *Adolphe Sambuc*, de Dieulefit, elle donna à son mari de nombreux enfants, de la famille *SAMBUC* (A/XIV/98).

Branche des REBOUL-MANANAUD

III. — JEAN REBOUL, dit « *Mananaud* » (c'est ainsi que je l'ai trouvé désigné dans un vieux répertoire du notaire Combe, de Dieulefit) ; ce dernier épousa le 25 avril 1743 (contrat reçu le 2 février 1743 M^e Combe) *Marguerite Roche* ; ils eurent deux enfants que je connais :

1° *JEAN ANTOINE* REBOUL, qui suit ;

2° *PAUL* REBOUL, né le 10 janvier 1761, dont j'ignore la destinée.

IV. — JEAN ANTOINE REBOUL, né à Dieulefit le 18 février 1758 ; d'abord potier de terre à Dieulefit, il alla par la suite se fixer à Souspierres, où il mourut le 1^{er} juin 1826, après avoir fait son testament le 17 décembre 1820, par devant M^e de Magnin, notaire à Dieulefit. Il avait épousé en 1^{res} noces *Magdelaine Astruc*, de Dieulefit (contrat reçu le 10 août 1783, M^e Combe), et en 2^{mes} noces le 29 vendémiaire an 11 (21 octobre 1802) *Louise Ravoux*, fille de *Claude Ravoux* et de *Louise Boisse*, de Montjoux. Il eût six enfants survivants de ses deux mariages :

1° du 1^{er} lit, *MAGDELAINE* REBOUL, mariée à *François Vernet*, boulanger ;

2° *MARIE* REBOUL, mariée à *Antoine Drogue*, potier de terre ;

3° *MARIANNE* REBOUL, mariée à *Pierre Flachaire*, voiturier.

4° du 2^{me} lit, *LOUISE REBOUL*, mariée à *Joseph Rollin*, potier de terre ;

5° *JEAN JACQUES REBOUL*, qui suit ;

6° *MARGUERITE REBOUL*, dont j'ignore la destinée.

V. — *JEAN JACQUES REBOUL*, menuisier, né à Souspierrez vers 1812, décédé à la Jardinière à Poët-Laval le 9 octobre 1875, âgé de 63 ans, marié à *Jeanne Sauvan*, née à Bourdeaux vers 1808, décédée à Poët-Laval le 11 avril 1891, âgée de 83 ans ; cette dernière lui donna un fils que je connais, *JACQUES-EMILE REBOUL*, qui suit :

VI. — *JACQUES EMILE REBOUL*, né vers 1836 ; d'abord marchand de vins à Poët-Laval, puis évangéliste et pasteur à Relizane (Algérie), il est décédé en septembre 1913 à Mostaganem. Marié en 1^{res} noces à *Stéphanie Périn*, née à Strasbourg le 14 mars 1833 d'*Antoine Périn*, Colonel d'Artillerie et de *Caroline Merlin*, et en 2^{mes} noces, en janvier 1876, à *Emma Coulin*, de Genève, il eut huit enfants de ses deux mariages :

1° du 1^{er} lit, *EMILE REBOUL*, qui suit ;

2° *JEANNE REBOUL*, née le 24 décembre 1867 ;

3° *LEONIE REBOUL*, née à Poët-Laval le 8 janvier 1869, mariée le 5 novembre 1906 à *Ernest Bérard* ;

4° *DANIEL REBOUL*, né le 12 mai 1871, décédé le 15 juillet 1915, marié en 1^{res} noces en 1897 à *Madeleine Gagnebin*, née le 15 mai 1899, et en 2^{mes} noces en 1907 à *Clémentine Gignac*, de Marseille, d'où :

A) du 1^{er} lit, *Ruth REBOUL* ;

B) du 2^{me} lit, *Jeanne REBOUL*, née le 19 février 1909 ;

C) *Marthe REBOUL*, née le 23 novembre 1910 ;

D) *Suzanne REBOUL*, née le 21 novembre 1912 ;

E) *Charles REBOUL*, né le 14 janvier 1915.

5° du 2^{me} lit, *SARAH REBOUL*, née le 17 décembre, 1876, marié à *Jean Bayard*, d'où quatre enfants ;

6° *ALICE REBOUL*, née le 22 mars 1888, mariée à *Henri Thirion*, d'où cinq enfants ;

7° *GEORGES REBOUL*, né le 18 mars 1889, marié à *Adrienne Nastorg*, d'où deux fils :

A) *Yves REBOUL* ; B) *Edgard REBOUL*.

8° *ANDRE REBOUL*, né le 10 juillet 1901, marié le 19 août 1919 à *Marie Louise Deliernas*, d'où quatre enfants :

A) *René REBOUL* ; B) *Jeanine REBOUL* ; C) *Christiane REBOUL* ;
D) *Jacques REBOUL*.

VII. — *EMILE REBOUL*, né le 1^{er} août 1866, décédé le 2 novembre 1930, propriétaire à Oued-Marsa, près de Bougie, marié à *Ruth Gagnebin*, née le 11 août 1869, d'où 8 enfants :

1° *ADELE REBOUL*, née le 16 novembre 1893 ;

2° *MADELEINE REBOUL*, née le 25 avril 1895, mariée à mon cousin *Raphaël Poulin*, de Sétif ;

3° *JEAN REBOUL*, né le 20 mars 1898, marié à *Marthe Boury*, d'où six enfants ;

4° *MARIE REBOUL*, née le 25 février 1900, mariée à *Maurice Cook-Jalabert*, d'où quatre enfants ;

5° *PAUL* REBOUL, né le 12 avril 1902, marié le 31 octobre 1932 à ma nièce **Louise Soubeyran**, d'où deux jumeaux, dont un fille survivante :

A) *Viviane* REBOUL, née le 6 juillet 1933.

6° *JACQUES* REBOUL, né le 15 février 1904 ;

7° *HENRI* REBOUL, né le 13 mars 1907 ;

8° *RUTH* REBOUL, née le 29 décembre 1915.

Comme on le voit, la famille de mon neveu pousse dans toutes les directions de nombreux et vigoureux rejetons, elle est une de ces familles admirables, pleines de sève, en qui revivent les meilleures traditions religieuses huguenotes et qui sont la force et la gloire de nos Eglises protestantes françaises. Les destinées des REBOUL paraissent assurées pour longtemps. D'après M^{me} *Bérard*, née *Reboul*, *Jean Jacques Reboul*, son grand-père, avait eu de nombreux enfants (ou de nombreux frères et sœurs, je ne me rappelle plus) ; je souhaite qu'un de ses nombreux neveux puisse faire un jour, en s'aidant des notes qui précèdent, le travail complet et définitif que cette vieille famille dieuleftoise attend encore et que je n'ai pu moi-même lui consacrer.

Deux ancêtres

que mes enfants ne doivent pas oublier :

Louis GOURBON de Dieuleftt

et

Jeanne BOURGZAULT de Bezaudun

(G/127) Si nous devons à tous nos ancêtres le même souvenir et la même reconnaissance, il en est cependant pour lesquels il semble que notre dette doive être encore plus grande en raison même des exemples précieux qu'ils nous ont laissés.

Parmi ceux-là, **LOUIS GOURBON** et **JEANNE BOURGZAULT**, tous les deux ancêtres de mes enfants, par leur mère, méritent certainement une place d'honneur.

*
* *

LOUIS GOURBON était un riche marchand de Dieuleftt ; membre influent de l'Eglise Réformée de cette localité dont il fut un des anciens les plus en vue, sa vie, comme celle de sa famille, nous offre dans un raccourci tragique le tableau douloureux de toutes les épreuves et des souffrances sans nom qui furent le lot de tant de familles protestantes après la Révocation de l'Edit de Nantes.

Il appartenait à une vieille famille protestante dieulefttoise, et était fils de **DANIEL GOURBON** et d'*Anthonye Jourdan*. Né vraisemblablement aux environs de 1620, il avait épousé (son contrat de mariage fut reçu le 29 mai 1646 par M^e Monier, notaire), *Madeleine Pellegrin*, dont le père *Mary Pellegrin*, membre du Conseil de ville pour les protestants en 1645 avait été député à Grenoble auprès du duc de Sully, pour obtenir de celui-ci le départ des troupes logées à Dieuleftt **(1)** Lui-même occupa également dans

notre localité une place de premier plan. Il fut secrétaire du Consistoire pendant plusieurs années : j'ai retrouvé et restitué aux Archives de notre Eglise un registre de baptêmes presque entièrement écrit de sa main ; le plus vieux registre de délibérations que nous ayons (1605-1668), contient aussi un grand nombre de procès verbaux, écrits également par lui.

Membre du Conseil de Ville de Dieulefit en 1660, il fut délégué par ses collègues au mois d'avril de cette même année, avec Jacques Priouron, auprès du seigneur de Dieulefit, pour s'entendre avec celui-ci et fixer le jour des réjouissances ordonnées par Louis XIV à l'occasion de son mariage.

Les GOURBON, riches et considérés, bénis dans la prospérité de leurs affaires et dans celle de leur famille — Dieu leur 'avait donné au moins six enfants dont les noms me sont connus — vlvatent en paix et heureux dans notre localité, dans le dernier tiers du XVII^e siècle, quand la Révocation de l'Edit de Nantes, pareille à un coup de foudre, vint fondre sur leur foyer et le ruina.de fond en comble.

Cet événement dont les conséquences furent désastreuses pour la France, plongea tout d'abord l'Eglise de Dieulefit dans la stupeur (2). Placés dans l'alternative de se faire catholiques ou d'être traités comme des rebelles, les protestants de notre localité « rentrèrent dans le sein de l'Eglise, écrit l'abbé Robin dans ses notes, les uns par conviction et y persévérèrent, d'autres, et ce fut le plus grand nombre, y rentrèrent par politique, et restèrent toujours protestants dans le cœur. »

(1) Les notes manuscrites et inédites de l'Abbé ROBIN, le savant historien de Dieulefit, mises obligeamment à ma disposition par M. le curé de Dieulefit, nous révèlent un détail savoureux sur la façon dont cette négociation fut conduite : *Mary Pellegrin* proposa au Conseil de faire un présent à la personne qui pourrait le mieux les servir dans leurs démarches ; il partit avec *Abel Prudent*, emportant « un quintal d'huile et un quintal de fromages » (la réputation des fromages de notre région, les « *picodons* », ne date pas d'hier, comme on le voit) qu'ils présentèrent, avec une supplique, au duc de Sully ; leur ambassade fut couronnée de succès, et le régiment de Saint-Paut, logé à Dieulefit, partit le 3 août pour aller à Pierrelatte,

(2) Dès la fin de l'année 1685, le Temple de Dieulefit, dont une des places de la ville conserve encore le nom, fut rasé sous un prétexte misérable et du dernier ridicule : il fut condamné à disparaître parce que, paraît-il, on avait coupé autrefois une rue pour son emplacement. Le vice-sénéchal et le Procureur du Roi de Montélimar vinrent en personne à Dieulefit pour donner le prix fait de cette démolition, et les matériaux, comme les biens au Consistoire furent adjugés à l'Hôpital de Grenoble.

Je me rappelle avoir vu dans ma jeunesse, encastrée dans un mur de la vieille ferme de Réjaubert, le chapiteau de la porte du Temple démoli. J'ai vainement cherché depuis lors à savoir ce qu'était devenue cette pierre, relique vénérable d'un passé qui nous est toujours cher, et bien des fois, j'ai regretté que sa disparition, avec celle du mur qui l'avait préservée pendant plus de deux siècles, ne nous permette plus d'aller aujourd'hui devant elle, comme devant un autre mur des lamentations, pour nous y recueillir et y évoquer un passé qui fut si riche d'espoirs pour le protestantisme français.

Etrange renversement des choses, 120 ans plus tard, les pierres du château des Seigneurs de Comps, tombé sous la pioche révolutionnaire, étaient vendues aux protestants de Dieulefit pour construire leur nouveau Temple.



Place de l'ancien Temple, à Dieulefit

La conversion qui fit le plus de bruit et qui paraît en avoir entraîné un grand nombre d'autres fut celle d'*Hector de Vesc, Seigneur de Comps*, (dont les deux frères, *Charles-René* et *Antoine*, avaient déjà abjuré depuis quelques années). Son abjuration fut rendue aussi solennelle que possible. Ce seigneur, qui avait fait déjà le 22 juillet 1686 une déclaration publique par laquelle il promettait d'embrasser la foi catholique, d'y vivre et d'y mourir, tint parole le 3 août suivant, et le 14 de ce même mois, l'évêque de Valence, M^{gr} de Cosnac en personne, en visite pastorale à Dieulefit, lui donna l'absolution du crime d'hérésie, et l'admit à la participation aux Sacrements devant un grand concours de population.

Le premier moment de stupeur passé, les protestants de Dieulefit se ressaisirent, tellement que, 3 ans à peine après la Révocation, en 1689, le Consul Farnalier pouvait déclarer au Conseil de ville, en le déplorant, que sur 300 familles de nouveaux convertis, dix à peine faisaient encore leur devoir de catholiques.

Dès 1687, deux ans seulement après la Révocation, nos pères commencèrent à se réunir clandestinement pour reprendre l'exercice de leur culte proscrit. Des « assemblées » se tinrent pendant la nuit dans des lieux écartés ; les parents « nouveaux convertis » cessèrent d'envoyer leurs enfants au catéchisme ; les choses en arrivèrent à un tel point que le comte de Tessé, appelé par les autorités, crut bon de parcourir toute notre vallée et publia le 4 juin 1687 une ordonnance pour engager les protestants à faire leur devoir de catholiques sous peine d'amende.

L'âme de la résistance fut un simple ouvrier tailleur, *Antoine Archimbaud*, et ce fut à lui (avec certainement beaucoup d'autres dont les noms ne nous ont pas été conservés) que semble avoir été réservé l'honneur de relever et de soutenir le courage de ses coreligionnaires. Il fut dénoncé, en pleine séance du Conseil de ville, par le châtelain de M. de Comps, un ancien protestant, *Charles Monier* ; ce dernier déclara que s'il y avait toujours des troubles à Dieulefit, il fallait l'attribuer à certains individus qui après avoir quitté le pays et passé quelque temps à Genève ou ailleurs, revenaient ensuite pour exciter les autres à faire comme eux, et que l'un de ces agitateurs les plus dangereux était *Antoine Archimbaud* ; et qu'il fallait s'en saisir pour mettre fin à ses intrigues. Séance tenante, *Charles Monier*, assisté de l'huissier *Justin Hatry* et de quatre autres personnes, les nommés *Antoine Jean*, *Merlet*, *Charles Didier* et *André Faure*, se rendit le long de la rue du Bourg à la recherche d'*Archimbaud*, fouilla sans résultat la maison d'un cordonnier, *Louis Batelier*, où on avait vu entrer celui qu'il poursuivait, et finalement trouva ce dernier sur la place de Châteauras. *Archimbaud*, saisi au collet par l'huissier *Hatry* qui l'arrêta au nom du Roi, fut conduit dans la prison du château de M. de Comps et y fut gardé à vue jusqu'à ce qu'on put le conduire dans les prisons de Montélimar.

« L'arrestation d'*Archimbaud* au lieu de calmer les esprits, contribua au contraire « à les exciter davantage », dit encore l'Abbé Robin, et les autorités pour venir à bout de l'agitation redoublèrent de rigueur et de sévérité dans la répression. Dans une seule année, en 1689, j'ai relevé les condamnations suivantes pour crime de religion :

- 25 condamnations aux galères, celles de *Jean Turc*, d'*Esprit Turc*, de *Claude Fanchon*, d'*Antoine Breynat*, et de 20 personnes en une seule fois,
- 4 condamnations à la peine de mort, celles de *Bauzon*, de la fille *Pignet*, de la fille *Reynier* et d'un nommé *Dufour*.

Inclinons-nous devant tous ces martyrs ! leur nombre et leur fidélité, jusque dans la mort, attestent combien le protestantisme dieulefitois sut se ressaisir, après une heure d'égarément, et dresser sa protestation héroïque contre l'oppression qui le martela à coups redoublés, sans parvenir à le briser.

N'ayant plus à choisir qu'entre une abjuration que les autorités purent croire définitive, et les galères, l'exil, ou la mort, de nombreux protestants dieulefitois, poussés à bout, prirent dès 1687, la résolution de fuir une patrie qui leur était si cruelle, et avec leur départ commença cet exode qui devait se poursuivre pendant de longues années, et fut ouverte cette blessure par laquelle s'écoula le sang le plus pur de notre malheureuse Eglise.

Les noms des premiers protestants qui « s'absentèrent » suivant l'expression de l'époque, nous sont donnés par les états dressés en 1687 par les consuls Auguste Valentin et Thomas Bonnefoy, sur la demande de l'Intendant du Dauphiné (H)

L'année 1695 vit encore une condamnation à mort, celle de *Judith Michel*, femme de *Pierre Tourtel*, et les années qui suivirent un nouvel exode de membres de l'Eglise de Dieulefit vers la terre étrangère : une liste établie le 4 juin 1703 par le maire Jourdan et les Officiers de la Communauté de Dieulefit (I) sur la demande de M, Mandoly, directeur des Régies du Dauphiné, nous donne encore les noms de soixante-trois de nos coreligionnaires sortis du Royaume pendant les seize années qui suivirent le mois de juillet 1687, date à laquelle fut dressé le dernier état des consuls Valentin et Bonnefoy. Et cet exode se continua encore pendant longtemps, jusque vers le milieu du XVIII^e siècle.

J'ai ainsi trouvé, soit dans les listes des consuls Valentin et Bonnefoy, et dans celle du maire Jourdan, soit dans celles que le pasteur Arnaud (1) a publiées dans son « Histoire des Protestants du Dauphiné », comme dans celles que publie encore à l'heure actuelle le « *Bulletin* » de la Société pour l'histoire du protestantisme français (2), plus de 140 protestants dieulefitois qui abandonnant tout, « s'absentèrent » plutôt que de renier leur foi. Mais je suis, pour ainsi dire, certain qu'il y en eut un nombre beaucoup plus grand. Ainsi que je l'ai déjà dit au chapitre 9 en parlant des fugitifs montiliens, les listes des réfugiés qui ont été publiées ne nous donnent que les noms de ceux qui arrivèrent à destination, mais pour combien de ceux qui partirent, pourrait-on dire comme les consuls Pellegrin et Bonnefoy dans leur note à l'Intendant, en parlant d'Antoine Marquet et de sa femme, par exemple, ou de Marie Bertrand, ou de Jean Brun : « On ignore où ils se sont réfugiés », ou encore : « on ignore ce qu'ils sont devenus ».

(1) Ces listes donnent encore:

BOURGUIER, *jardinier (d'Uzès) et sa femme JEANNE ARELLE, de Dieulefit, réfugiés à Berlin ;*

FRANÇOISE ANSELLE, *Veuve de Pierre Blanchet, réfugiée à Berlin ;*

ANDRE BRETON, *manœuvre, sa femme et deux enfants, réfugiés à Berlin ;*

CHARLES BARNOUIN, *fils d'Ozias, avocat, avec David, son fils, réfugiés à Genève, le 16 août 1695 ;*

JEAN VERNET, *manufacturier en soie, réfugié dans le pays de Neuchâtel ;*

CHARLES RENE LAUZON, *cuisinier, réfugié dans le pays de Neuchâtel ;*

un autre JEAN VERNET, fils de feu Jacques, d'abord réfugié à Berne, puis reçu bourgeois de Billy, dans le canton de Vaud, en 1731.

(2) J'ai trouvé en effet dans le « *Bulletin* » d'Octobre-Décembre 1930, p. 566 : JEANNE MARIE SABON, *réfugiée à Genève, avec la date 16 mai 1715 ;*

Dans celui de *Juillet-Septembre* de la même année, p. 481 : JEANNE POYER, *réfugiée aussi à Genève le 23 juillet 1716.* Le nom de cette dernière a été sûrement déformé, car je n'ai jamais rencontré de famille de ce nom dans notre localité.

Personne ne le saura jamais !

Comme pour tous les protestants de Dieulefit, la question, terriblement grave dans ses conséquences, de savoir s'il valait mieux obéir à Dieu ou aux hommes, se posa devant tous les membres de la famille GOURBON, plus douloureuse et plus angoissante encore, semble-t-il, que pour la plupart de leurs coreligionnaires ; son chef n'était-il pas un des anciens de l'Eglise, secrétaire du Consistoire, et un des conducteurs du troupeau ?

Le fils aîné *DANIEL*, le premier, déclara ne pas pouvoir transiger avec sa conscience, et « sans s'être converti », dirent les consuls Valentin et Bonnefoy dans leur note à l'Intendant, il partit. Il arriva, sans encombre, en Suisse, et de cette terre étrangère qui lui devint un asile, il resta en communication avec les siens par le moyen de ces « Individus » que le châtelain de M. de Comps accusait de revenir entretenir l'agitation à Dieulefit, « après avoir passé quelque temps en Suisse ».

LOUIS GOURBON, à ce que l'on peut supposer, abjura presque certainement avec les autres membres de sa famille. Tourmenté par des remords qui lui faisaient envier le sort de son fils aîné exilé, il engagea ses autres enfants à imiter l'exemple de leur frère aîné, et ses fils *ETIENNE* et *CHARLES*, avec leur sœur *ANNE* se mirent en route ; je n'ai pas pu savoir ce que devinrent les deux derniers, mais j'ai retrouvé le premier, *ETIENNE*, à Lausanne, où il mourut le 9 juillet 1732, à l'âge de 70 ans, et fut enseveli au cimetière de la Magdeleine.

LOUIS GOURBON, déjà âgé, resté seul avec sa femme (deux de leurs filles les avaient quittés pour se marier et s'établir dans la région) (1), put alors envisager avec sa compagne la question de savoir si eux aussi, malgré leur âge, ne devraient pas s'enfuir à leur tour.

Et c'est ici que se place le point culminant des souffrances et des luttes par lesquelles devaient passer les deux vieillards.

Leurs enfants partis, les oiseaux envolés, tant que le nid restait encore, tant que le foyer restait debout avec tout ce qui en faisait les assises matérielles, la maison, le commerce, les propriétés, les biens de toute nature, on pouvait toujours espérer qu'un jour viendrait où les puissances protestantes d'Europe, victorieuses de Louis XIV, obligeraient ce dernier à rétablir ses sujets réformés dans leurs libertés et « anciennes franchises ».

C'est pour sauvegarder cet avenir qu'il fallait rester, déclarait à son mari, la femme de *LOUIS GOURBON*, si nous partons, tous nos biens seront confisqués, et alors comment rétablir « la Maison » quand plus rien de ce qui la constitue n'existera au jour de la délivrance.

Je ne sais pas ce que le vieillard répondit à sa femme et à ses filles, qui, mariées et mères de famille elles-mêmes, purent étayer de tous leurs arguments, que nous comprenons, certes, les bonnes raisons de leur mère. Mais ce qui est certain, c'est qu'un jour vint où *LOUIS GOURBON*, n'y pouvant plus tenir, torturé, soutirant tout ce qu'une âme d'élite peut souffrir quand elle n'est pas dans la voie qu'elle doit suivre, prit, malgré

(1) L'ainée, *LUCRESSE*, avait épousé *Moyze Cordeil*, de Truinas (contrat reçu le 6 juin 1692 par M^e *Morrallis*, notaire, à Dieulefit) et habitait à Comps, dans la propriété que la famille *Cordeil* a possédée jusqu'à ces dernières années au quartier de la Calade.

La seconde, *LYDIE*, avait épousé *François Arnaud*, cordonnier à Dieulefit, décédé « subitement » hors l'Eglise le 26 décembre 1708.

les supplications des siens, la résolution de partir et de consommer l'ultime sacrifice : ni sa femme, sa compagne de plus d'un demi-siècle, ni ses filles, ni ses petits-enfants, la joie de ses vieux jours, ni la pensée de ses biens, ni sa maison de Dieulefit, ni ses terres de Comps dont le fisc s'emparerait, ne purent le retenir, il abandonna tout, il sacrifia tout, il s'arracha à tout ce qu'il aimait, et puisque la délivrance espérée ne venait pas à lui, et bien, il irait vers elle, et il partit (avant, le mois de juin 1703, d'après la liste du maire Jourdan). On ne sut plus rien de lui.

Son nom ne figure sur aucune des listes parues jusqu'à ce jour, et le port où son frêle esquif aborda, fut sans doute celui où il n'y a plus ni luttes, ni deuils, ni cris; ni larmes, ni séparations, mais le triomphe et la gloire pour tous ceux qui sont demeurés fidèles.

J'ai trouvé dans les archives de la famille CORDEIL, de Comps, descendants directs de *Lucesse Gourbon*, et que mon cousin et ami M. *Henri Cordeil* a bien voulu me communiquer, les suppliques que la femme de *LOUIS GOURBON*, *Madeleine Pellegrin* et ses deux filles adressèrent à l'Intendant pour obtenir que leur fussent rendus les biens du fugitif qui avaient été confisqués » (1).

JEANNE BOURGEAULT était une humble paysanne de Bezaudun, et toute son histoire tient dans quelques mots du contrat de mariage de sa fille *Marguerite RASPAIL* avec *Louis Vernet*, compagnon parendier de Dieulefit (2).

On peut lire, en effet, dans ce contrat reçu le 17 mai 1705 par M^e Combe, notaire à Dieulefit, les lignes suivantes :

« *Marguerite Raspail, née à Bezaudun, fille de feu Pierre Raspail, et de Jeanne Bourgeaut icelle sortie du Royaume par fait de religion et par conséquent censée morte suivant les déclarations du Roy.* » C'est tout ce que nous savons sur elle.

(1) Mes enfants descendent de Louis Gourbon par sa fille Lydie mariée à François Arnaud, dont la fille Marie Arnaud épousa le 28 avril 1701 Paul Reboul, de Dieulefit, d'où un fils Paul Reboul, marié le 25 avril 1743 à Marie Anne Tardieu d'où une fille Anne Reboul, mariée le 21 avril 1777 à Etienne Astruc, de Dieulefit, d'où une fille encore Marie Astruc, mariée à François Roman, de Dieulefit, le 20 nivôse an 7 ; la fille de cette dernière, Marie Sophie Roman mariée le 11 mai 1822 à Pierre Abraham Rodet, fut l'arrière-grand'mère de ma femme.

(2) *Louis VERNET*, veuf de *Lucesse Ravoux*, était fils d'*Etienne Vernet* et de *Catherine Pignet* ; *Marguerite Raspail* était assistée de son frère *Antoine Raspail*, et de ses deux beaux-frères *Jean Bec* et *Zacharie Athenol*, elle est dite résidant à Dieulefit chez *Judit Ferrin*, veuve de *Gédéon Mouchant*, marchand, et se constituait en dot « 126 Livres, savoir « 99 Livres en meubles, bétail, laine ou argent qu'elle a gagné, y compris la somme « de 27 Livres qu'elle déclarait être due par la demoiselle *Judit Ferrin* », ce qui nous ferait croire qu'elle était domestique chez cette dernière ; elle mourut à Dieulefit « hors l'Eglise », le 30 janvier 1762, âgée d'environ 86 ans, bien longtemps après *Louis Vernet*, son mari, qui était décédé à Dieulefit, également, le 11 novembre 1722 ; leur fils *Jean Pierre Vernet*, marié à *Jeanne Brachet* de Comps (de la même famille qu'*Elisabeth Brachet*, femme de **Pierre Abraham Soubeyran**), décédé à Dieulefit le 13 janvier 1780 « hors l'Eglise », eut une fille *Lucesse Vernet*, née à Dieulefit le 25 février 1740 et qui épousa le 9 mars 1760 *Jean Pierre Rodet*, de Dieulefit. Le petit-fils de ce dernier, *Pierre Abraham Rodet*, fut l'arrière grand-père de ma femme (voir la notice généalogique *RODET M/XV/21*).

Pour ne pas abjurer et rester fidèle à sa foi, JEANNE BOURGEAULT quitta sa famille, son foyer, ses montagnes et prit la route de l'exil : « *Icelle sortie du Royaume par fait de religion, écrit le notaire, et par conséquent, censée morte* ». Lorsque j'ai découvert cet acte dans les vieilles minutes du notaire Combe, je me suis arrêté, saisi, confondu d'admiration devant le spectacle de cette faible et héroïque femme qui ne craignit pas de tout abandonner, de tout sacrifier, pour entreprendre, *seule*, au milieu de mille dangers, la longue route qui devait la conduire à la prison, ou à la délivrance, c'est-à-dire à la solitude, au dépouillement, au dénuement peut-être. « *Censée morte* » pour tout ce qu'elle avait aimé, pour tout ce qui avait été sa joie, sa raison de vivre ; mots terribles, tristes et poignants comme des glas, évocateurs d'un arrachement si complet et de souffrances telles, que je ne dirai jamais assez avec quel respect, avec quelle admiration, je me suis penché sur un pareil abîme de douleurs, si profond, que l'imagination ne parvient pas à le sonder .

Doit-on conclure des mots: « *Sortie du royaume* » que JEANNE BOURGEAULT arriva à destination ? il semblerait naturel de le supposer, bien que son nom ne figure dans aucune des listes que j'ai eues sous les yeux. Quoi qu'il en soit, aucun document, aucun acte, n'a pu me donner sur elle les renseignements que nous eussions été heureux de connaître, et de son départ, comme de son arrivée, comme aussi des circonstances particulières qui purent la déterminer à s'enfuir et à s'exiler, nous devons nous résoudre à tout, ou presque tout ignorer (1).

Mais nous en savons assez : « *Icelle sortie du royaume, par fait de religion* », pour avoir le droit de nous incliner bien bas devant cette humble et héroïque femme, qui ne craignit pas de se dresser, dans sa faiblesse, contre la toute puissance du grand Roi, pour affirmer les droits imprescriptibles de la conscience.

(1) Le voile est un peu moins épais en ce qui concerne les circonstances locales de l'Eglise de Bezaudun, et les événements qui se déroulèrent dans la région de Bourdeaux en 1683, deux ans déjà avant, la révocation de l'Edit de Nantes. On peut en lire le récit assez circonstancié dans le livre si intéressant de M. André Mailhet, « *Récits Dauphinois* », édité par les Eglises protestantes du canton de Bourdeaux (Valence, Imprimeries Réunies, 1931). Je ne reproduirai pas ici le récit de M. Mailhet, il déborderait par trop le cadre de cette étude. Je me bornerai seulement à rappeler, comme pouvant se relier plus ou moins directement avec l'histoire de *Jeanne Bourgeaut*, les deux événements principaux qui influencèrent si fortement les destinées de la population protestante de Bezaudun, je veux parler du combat de Bourdeaux et de la destruction du Temple de Bezaudun. Le combat de Bourdeaux mit aux prises, le 30 août 1683, non seulement des réformés de cette localité, mais aussi un certain nombre de leurs coreligionnaires de la région, et de Bezaudun en particulier, avec les dragons du marquis de Saint-Ruth, envoyés par Louis XIV pour « pacifier la province ». Cette échauffourée, où plus de 120 hommes, tant réformés que dragons, perdirent la vie, eut dans la province un retentissement considérable, et eut pour les protestants de toute la région les conséquences les plus graves. Ce furent ces « événements de 1683 », que j'ai déjà rappelés au chapitre IX, en parlant de l'Eglise réformée de Montélimar, qui amenèrent non seulement la destruction des Temples de Bourdeaux et de Bezaudun, mais aussi par contre-coup celle du Temple de Montélimar. Les protestants réfugiés dans la forêt de Saou, où ils formaient ce qu'ils appelaient eux-mêmes, dans leur langage biblique, « *le Camp de l'Eternel* », vinrent ce dimanche 30 août 1683 assister au culte que devait présider le pasteur Lautier dans le Temple de Bezaudun. C'est de là, avant même que la cérémonie fût terminée, qu'un grand nombre d'assistants partirent en désordre pour se diriger sur Bourdeaux où la cloche du Temple sonnait le tocsin à toute volée.

C'est pour vous, mes chers enfants (1), que j'ai essayé de faire revivre les deux grandes et nobles figures de vos ancêtres *LOUIS GOURBON* et *JEANNE BOURGEAULT*.

En écrivant ce qui précède, j'ai voulu vous persuader de la valeur inestimable des biens spirituels dont vous êtes les héritiers, en vous montrant la valeur qu'y attachaient vos ancêtres, puisque pour les conserver, deux d'entre ces derniers, n'hésitèrent pas à faire le sacrifice, combien douloureux, de tout ce qu'ils aimaient.

Puissiez-vous apprendre du grand vieillard et de l'admirable femme dont je viens d'évoquer le souvenir, que cette foi qui fut la leur, mérite que vous la reteniez vous-mêmes et que vous vous y attachiez de tout votre cœur ; en souffrant pour elle, *LOUIS GOURBON* et *JEANNE BOURGEAULT* ont tiré sur vous une lettre de change sacrée dont la signature ne doit pas être protestée.

Puissiez-vous également apprendre d'eux encore qu'il n'est pas de bonheur véritable en dehors de l'obéissance à l'impératif catégorique d'une conscience éclairée par l'Évangile, et que tous les biens de la terre ne sont rien quand on ne possède pas la joie et la paix que peuvent seules donner les expériences et les certitudes chrétiennes.

(H/134) Voici les noms de tous ces protestants qui sont l'honneur de notre Eglise.

Je cite textuellement, pour laisser à ces états toute leur saveur originelle ; un premier état donne :

« *GEDEON CHIROL et sa femme, nouveaux convertis ; Chirol, natif de Dieulefit « a habité Taulignan où il s'est marié. Après sa conversion, il est venu habiter Dieulefit « où il est resté un an environ. Il est à Genève, ils n'ont pas d'enfants, Chirol est drapier.* (Je ne l'ai pas trouvé dans les listes de réfugiés).

On peut, avec beaucoup de raisons de le faire, avancer que *Jeanne Bourgeault* assista en personne à ce culte, et qu'elle conserva de cette cérémonie, et du sanglant combat de Bourdeaux, une impression que vinrent encore renforcer la destruction du Temple de Bezaudun, démoli avant la fin de cette année 1683, et l'exil du pasteur Daniel Lautier qui fut le dernier conducteur de l'Eglise de Bezaudun. Tous ces événements durent dresser *Jeanne Bourgeault*, dans une protestation indignée de sa conscience, contre la politique de Louis XIV qu'elle dut arriver peu à peu à considérer comme l'ennemi de Dieu lui-même. C'est cette conviction, sans doute, qui en s'affermissant progressivement, lui fit prendre un jour la résolution de s'enfuir plutôt que d'obéir au persécuteur de son peuple.

(1) A *LOUIS GOURBON* se rattachent encore les *CORDEIL*, de Comps et de Dieulefit, les *REBOUL*, de Poët-Laval et des environs de Bougie, les *SAMBUC-REBOUL*, de Dieulefit et de la Paillette, les *GUILHON-REBOUL*, de Dieulefit, et tous les *ROUAN-ASTRUC*, de Dieulefit et de Lyon,

Et à la fois à *LOUIS GOURBON* et à *JEANNE BOURGEAULT*, tous les *RODET-ROMAN*, de Dieulefit et Charols et leurs descendants. (Voir les filiations des notes XIX/136).

Bien que je n'aie encore aucune preuve pour l'affirmer, je crois pouvoir avancer que les *RASPAIL*, de la Montagne de Bourdeaux, descendent eux aussi de *JEANNE BOURGEAULT* par son fils *Antoine RASPAIL* ; ils viennent, en effet, de Bezaudun, et ce fait seul de leur origine est une présomption en faveur de la filiation que je crois pouvoir leur attribuer.

« DANIEL MONCHAIN (ou Monchan), marchand à Dieulefit, a fait profession
 « avec son fils aîné en Suisse et a essayé d'en Jaire autant pour se femme et pour ses autres
 « enfants ; elle fut arrêtée à Driple dans la grange du sieur Combe par un détachement de
 « la garnison de Crest où elle fut conduite et où elle fit son abjuration, après quoi elle revint
 « à Dieulefit dans la maison de Pierre Grimolle son père, et s'est ensuite retirée à Grenoble
 « avec le reste de ses enfants. Cependant le sieur Monchain n'a jamais paru ouvertement
 « à Dieulefit. Ayant été arrêté près de Moran (Moirans, sans doute), il se sauva par les
 « fenêtres pendant la nuit. Nous ignorons s'il est hors du royaume ; le bruit commun est qu'il
 « est en Suisse. (Je n'ai pas trouvé non plus le nom de Monchain dans les listes de réfugiés).

« LE FILS DE PAUL GUYON s'est absenté après sa conversion et réside à Genève ;
 « il est drapier. (C'est certainement le même que Louis Guyon, manufacturier à Dieulefit,
 et porté dans les listes de réfugiés comme s'étant retiré à Wezel (Allemagne), avec sa sœur
 et une servante. On peut penser qu'il séjourna d'abord à Genève, puis qu'il fut attiré en Prusse
 par l'Electeur de Brandebourg).

« LE FILS UNIQUE DE JEAN VOULAN, cardeur, nommé Pierre, s'est aussi absenté
 « sans s'être voulu convertir. On dit qu'il est caché dans le voisinage.

« ANTOINE MARQUET ET SA FEMME se sont absentés sans s'être voulu convertir.
 « On ignore où ils se sont réfugiés.

« LE FILS AINE D'HECTOR MARCHIER, marchand, s'est aussi absenté sans s'être
 « converti. On dit qu'il est en Suisse. (Il s'agit presque certainement d'Etienne Marchier
 que les listes du pasteur Arnaud donnent comme s'étant réfugié à Neuchâtel).

« LE FILS AINE DE LOUIS GOURBON, marchand, en a fait de même sans s'être converti.
 « On dit aussi qu'il est en Suisse.

« LOUIS POUZET ET CHARLOTTE ARMAND, sa femme, se sont aussi absentés,
 « sans que nous ayons pu apprendre où ils sont passés, jls sont religionnaires.
 (D'après les listes du pasteur Arnaud, Louis Pouzet, sa femme et leurs deux enfants
 se réfugièrent à Wezel, où ils retrouvèrent leur compatriote Louis Guyon).

« MARIE BERTRAND, fille de David Bertrand, marchand, s'est aussi absentée
 « sans s'être voulu convertir, nous n'avons pu apprendre où elle s'est réfugiée.

« MARGUERITE MONCHAN, veuve de Rostaing Monier, notaire, s'est absentée
 « sans s'être voulu convertir ; on la croit au château d'Alençon (tout près de Béconne)
 « où son fils demeure pour rentier.

« HECTOR MONIER, fils dudit Rostaing Monier, fut arrêté au moment où il voulait
 « sortir du Royaume. Conduit à la conciergerie de Grenoble, il fut élargi après avoir fait
 « abjuration. Il est ensuite sorti du Royaume et passé en Suisse. (Le notaire Rostaing
 Monier, fut pour de longues années, le dernier notaire protestant de Dieulefit, il fut obhgé,
 de par les édits du Roi, de vendre sa charge, et fut remplacé par le notaire Combe,
 premier du nom ; son successeur médiat est actuellement M^e Bertrand, notre cousin, notaire
 et maire de Dieulefit).

« JEAN BRUN, fils de Théodore, pelletier de profession, s'est absenté sans avoir fait
 « abjuration. Nous n'avons pu savoir où il est.

« LE FILS AINE DE JEAN VEZIAN s'est aussi absenté sans s'être converti; il demeure
 « à Genève.

« LE NOMME SALABELLE, nouveau catholique s'absente et fait des séjours
 « considérables ; il est fort soupçonné de la conduite des fuyards.

Un deuxième état dressé par les mêmes consuls au mois de juillet de cette année 1687,
 donne encore :

« EVE ALLEOUD, 22 ans.

« PIERRE RESCLARD, cardeur, 25 ans.

« LA FEMME DE JEAN VALDROMME, cordonnier, 45 ans.

- « *JEAN GREGOIRE, tondeur de draps et BLANCHE LEJEUNE, sa femme.*
 « *GASPARD BREYNAT, maître-mégissier, 27 ans.*
 « *LA FEMME DE JACQUES ALLEOUD, 30 ans.*
 « *MARIE VAYRE, femme de Louis Vayre et ses deux filles.*
 « *JACQUES CHIEZE, 40 ans.* (D'après les listes du pasteur Arnaud, il se réfugia à Berlin avec sa femme).
 « *LA VEUVE DE MARIE AURELLE, jardinière, âgée de 45 ans.*
 « *JEAN POUZET, 20 ans.*
 « *MARGOT MAZELET, 20 ans.*
 « *ANNE RIZANCOURT, FEMME DE JEAN PIGNET, 25 ans.*
 « *JEAN VEZIAN, tanneur, et PAULE VERNET, sa lemme, et ses 2 filles.*
 « *DANIEL CHIEZE, 35 ans.*
 « *SEBASTIEN TARDIEU, sa femme et 4 petits enfants.* (Les listes du pasteur Arnaud les donnent comme réfugiés à Genève avec la date du 30 avril 1689).

(I/134) J'ai relevé les listes des consuls Valentin et Bonnefoy dans le manuscrit de l'Abbé Robin, j'ai retrouvé celle-ci dans les vieux cartons de la mairie de Dieulefit (G G 12) : Le savant historien de notre localité semble l'avoir ignorée, car il n'en fait aucune mention dans ses notes. Les historiens de nos Eglises protestantes du Dauphiné, le pasteur Arnaud et M. André Mailhet, ne paraissent pas non plus l'avoir connue.

Je ne dirai jamais assez avec quelle profonde émotion j'ai ouvert et déployé ces feuilles jaunies, témoins oculaires, si j'ose ainsi dire, des événements dont elles consignent le souvenir. Je me suis penché sur elles, plein de ferveur pour le Dieu qui s'était suscité de pareil témoins, et le cœur rempli d'une admiration sans bornes pour tous ces hommes et toutes ces femmes, ces pères et mères de famille, ces jeunes gens et ces jeunes filles, ces enfants, qui surent nous donner un tel exemple de fidélité à la vérité, dans le dépouillement et le sacrifice volontaire de tout ce qu'ils avaient aimé.

Je donne ci-après in-extenso la teneur de cette liste, en en respectant l'orthographe ; elle porte en tête la suscription suivante :

**ESTAT des habitans du lieu de DIEULEFIT
quy ont quite le Royaume pour fait de Religion**

Premièrement — GRIMOLE *fils ayné de feu PIERRE* (en marge, d^{lle} *Lucretse Grimolle* est héritière de feu son père).

DEUX DES FILS DE DANIEL CHAUFER

DANIEL BRUNEL sa fame et trois enfans

Le fils de feu BARTHELEMY ARMAN

LOUIS GOURBON *et trois de ses enfans* (c'est l'ancêtre de ma femme, et ses enfans *Etienne, Charles et Anne*, sans doute ; son fils aîné *Daniel* est porté sur les listes des consuls Valentin et Bonnefoy).

PIERRE BERTET

LES FILS DE CLAUDE BRUNET

PAUL GUYON *et deux de ces enfans*

LEON BOREL, *Pierre son jrère est son héritier* (C'est le frère de notre aïeule *Rose Borel*, mère d'*Isabeau Morin*, et grand'mère d'*Abraham (III) Soubeyran*. Les listes du pasteur Arnaud le donnent comme réfugié à Magdebourg avec sa femme et deux enfans).

S^t CHARLES GOURBON, *sa feme et une fille.*

« Etat des habitans du lieu de Dieulefit »

« quy ont quite le Royaume pour fait de Religion. »

Il m'est passé beaucoup de pièces sous les yeux au cours de mes recherches, aucune n'a plus de prix que celle dont je donne ci-contre la reproduction photographique ; c'est le tableau d'honneur, c'est une des plus belles pages du livre d'or de notre Eglise Réformée de Dieulefit.

Puisse la publication de ce document, que je suis heureux de pouvoir faire ici, susciter dans le cœur de mes enfants, comme dans celui de tous les Soubeyran et des protestants dieulefitois, le même esprit de foi et d'héroïsme dont il demeure la magnifique et éloquente expression,



17

Et les Mat de laer qui ont quods Le
Royaume pour fait de Religion
et des baldaus du lieu de Dieu le fer

de l'œuvre originale de remmerent
de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ + Deux des fait de l'œuvre de l'œuvre

+ + R Dargul brunel la femme et trois enfans

+ + R La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

9^{me} + + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ + Lion Corvel, l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

+ Ryt La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

15 + + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre

10 + + La femme de l'œuvre de l'œuvre de l'œuvre
+ Ryt Jean Berner valeraine la femme et un de ces fils

12^a + Samuel Tardieu a feu L'epuis
 + + La femme du fustier marchier et trois
 de Col. Enfants
 + R + Gaspar Craynat a feu L'humorat
 17^a + Aman Bertrand
 + + ~~Marie Bertrand~~
 Aman Bertrand Johanna de Lolle, fets a feu Daniel
 + R + Laure Roy
 + R + Antoine marquis
 11^a + Thimote Bertrand
 + R + La femme de Jean de la fitee
 + R + Le fets de la veuve de Marc Lamontelle
 + R + Tabasman Tardieu la femme et trois
 de Col. Enfants
 + R + Louis Royer et la femme
 + R + Yvonnie grand et Tabasman
 + R + deux fets de Alexandre Robain
 11^a + La fille de Charles Rouvier

La FAME de feu S^r HENRY GRAS, originaire d'Orange et une filie du dit S^r Gras (cette dernière est peut-être Jeanne Gras, que les listes du pasteur Arnaud donnent comme réfugiée à Neuchâtel).

S^r ESTIENNE BERTRAND, fils à feu Gédéon (S^r Pierre Bertrand, son frère est chargé de sa légitime).

JEAN BERNARD VALDROME, sa fame et un de ses fils (le mari est déjà nommé dans les listes des consuls Valentin et Bonnefoy).

SAMUEL TARDIEU a feu Esperit

La FAME du s^r HECTOR MARCHIER et trois de ses entons.

GASPARD BRAYNAT a feu honnorat (il est déjà nommé dans les mêmes listes).

AMAN BERTRAND

MARIE BERTRAND (elle est déjà nommée dans les mêmes listes)

S^r HONORA DE LOLLE fils a feu Daniel,

LAURE REY

ANTOINE MARQUET (déjà nommé dans les mêmes listes)

THIMOTHEE BERTRAND

LA FAME DE JEAN PIGNET et sa filie (c'est Anne Rizancourt, déjà nommée)

LE FILS DE LA VEUVE (illisible)

S^r SEBASTIAN TARDIEU sa fame et trois de ces enfans (il est déjà nommé dans les mêmes listes, mais avec quatre petits enfans ; celles du pasteur Arnaud le donnent comme réfugié à Genève à la date du 30 avril 1689).

LOUIS REYNIER et sa fame (peut être le même que Pierre Reynier, fabricant de laine que les listes du pasteur Arnaud, donnent comme réfugié à Neuchâtel, avec sa femme et un enfant ; ce dernier, tout jeune, aurait été caché par sa mère dans un panier à bras et recouvert de citrons, Madame Reynier aurait enfermé de même dans des cassettes l'argenterie et autres objets de prix de sa maison et les aurait disposés autour de sa taille de manière à imiter les paniers d'osier que les dames portaient à cette époque),

JHEREMIE GIRARD et sa filie

Deux fils d'ALEXANDRE ROSTAIN

La filie de CHARLES RAVOUS

MATHIEU MONCHAN et six de ces enfans

PAUL et DAVID SALECRU, la fame du dit Paul et trois enfans (les listes du pasteur Arnaud donnent Paul Salecru, faiseur de peignes, sa femme, et son fils, comme réfugiés à Berlin).

PIERRE TRANCHAT et sa fame

JEAN VEZIAN sa fame et deux de ces enfans (il est déjà nommé dans les listes des consuls Valentin et Bonnefoy).

LOUIS POUZET et sa fame (ils sont déjà nommés dans les mêmes listes).

Deux des enfans de feu JEAN ROLAN

ZACHARIE et DANIEL BERTRAND

LUCRESSE DUFOUR

JACQUES ALEOUD et sa fame (cette dernière déjà nommée dans ces mêmes listes).

JACQUES CHIEZE (déjà nommé dans ces mêmes listes).

Complément généalogique du Chapitre XIX

Descendants d'ANTOINE (V) SOUBEYRAN et *Marie-Louise DEFAYSSE* et de son fils ANTOINE SOUBEYRAN et *Emma POULIN (24 mai 1853 – 1943) (XIX/111)*

I. — HENRI SOUBEYRAN, né le 11 août 1875, décédé le 8 février 1959, marié à *Marie Bonnefoy*, née le 8 mai 1877, décédée en 1944. Ils eurent 3 enfants :

- 1° *ODETTE* SOUBEYRAN, née à Turin le 27 mars 1901, mariée à *Curio Mortari*, décédé en 1954 ;
- 2° *MARIE-LOUISE* SOUBEYRAN, née à Turin le 22 mai 1904 ;
- 3° *HENRI* SOUBEYRAN, né à Turin le 12 mars 1911, marié le 24 janvier 1946 à *Christine-Marie Morin*, née le 30 juin 1925. Ils eurent 4 enfants :
 - A) *Marie-Christine SOUBEYRAN*, née à Paris le 12 août 1946, mariée le 13 mai 1967 à *Alain Deloffre*. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Eric Deloffre*, né à Paris le 24 septembre 1967 ;
 - b) *Alexis Deloffre*, né à Paris le 29 juin 1970.
 - B) *Antoinette SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 7 novembre 1947, mariée le 26 août 1972 à *Bernard Fouchier*. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Lucie Fouchier*, née à Fort-de-France le 5 novembre 1974.
 - C) *Inès SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 27 juin 1949 ;
 - D) *Anne-Caroline SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 23 septembre 1952.

II. — LOUIS SOUBEYRAN, né le 9 mai 1877, décédé le 13 avril 1943, marié le 28 juillet 1904 à *Henriette CHARDOUNAUD*, née le 19 août 1879, décédée le 26 août 1966. Ils eurent 6 enfants :

- 1° *ROBERT* SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 27 août 1906, marié en 1^{res} noces le 3 février 1934 à *Jane Delalande*, née le 26 décembre 1904, décédée le 18 juillet 1947 ; en 2^{mes} noces le 12 Juin 1948 à *Lucette Demierre*, née le 23 août 1909. Il eût 3 enfants :
 - A) Du 1^{er} lit, *Jean SOUBEYRAN*, né à La Tronche le 30 août 1943, marié en 1^{res} noces le 15 octobre 1966 à *Joëlle Percherencier*, née le 30 décembre 1943, divorcé le 2 mars 1974 ; en 2^{mes} noces le 25 janvier 1975 à *Yolanta Barczuk*, née le 9 juin 1953. Il eût 2 enfants :
 - a) Du 1^{er} lit, *Anne Soubeyran*, née le 10 mai 1968, décédée le 20 mai 1968 ;
 - b) *Ariel Soubeyran*, née à Grenoble le 27 août 1969.
 - B) *Nadine SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 30 mai 1945, mariée le 27 décembre 1969 à *Jean-Marc Fournier*, né le 21 novembre 1944. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Anne Fournier*, née à Grenoble le 4 février 1973.
 - C) Du 2^{me} lit, *Claire SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 29 avril 1949.

2° *HELENE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 20 mai 1908, mariée le 19 mai 1928 au pasteur *Jean Cook*, né le 23 octobre 1899, décédé le 30 octobre 1973.

Ils eurent 7 enfants:

- A) *Jean-Pierre COOK*, né à Dieulefit le 19 février 1929, marié le 14 août 1959 à *Christiane Perrin*, née le 15 juillet 1936. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Cédric Cook*, né à Paris le 12 avril 1960 ;
 - b) *Magali Cook*, née à Paris le 24 juillet 1961.
- B) *Michel COOK*, né à Dieulefit le 26 août 1931, marié le 22 juillet 1962 à *Véronique Brès*; née le 20 décembre 1939. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Nicolas Cook*, né à Paris le 7 février 1963 ;
 - b) *Sébastien Cook*, né à Paris le 2 juillet 1969.
- C) *Daniel COOK*, né à Dieulefit le 12 janvier 1935, marié le 25 novembre 1965 à *Dominique d'Hauteville*, née le 1^{er} juillet 1939. Ils eurent 3 enfants :
 - a) *Emmanuel Cook*, né à Neuilly le 1^{er} juin 1967 ;
 - b) *Aurélien Cook*, née à Neuilly le 20 octobre 1970 ;
 - c) *Adrien Christophe Cook*, né à Saint-Jean-de-Luz le 1^{er} juillet 1972.
- D) *Suzanne COOK*, née à La Tronche le 17 décembre 1938, mariée le 30 juillet 1966 à *Bernard Labrousse*, né le 7 février 1940. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Vincent Labrousse*, né le 7 février 1968.
- E) *Francis COOK*, né à La Tronche le 10 décembre 1942, marié le 7 octobre 1972 à *Martine Lazerges*, née le 28 janvier 1947 ;
- F) *Jean-Louis COOK*, né à La Tronche le 29 septembre 1944, marié le 3 octobre 1970 à *Danielle Dorne*, née le 28 décembre 1948. Ils eurent 2 enfants:
 - a) *Frédéric Cook*, né le 22 mars 1971 ;
 - b) *Elodie Cook*, née le 2 février 1974.
- G) *Anne COOK*, née à La Tronche le 24 mars 1946, mariée le 16 août 1969 à *Michel Legendre*, né le 22 novembre 1945. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Barbara Legendre*, née le 21 février 1970 ;
 - b) *David Legendre*, né le 16 août 1971.

3° *PIERRE* SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 25 décembre 1910, marié en 1^{res} noces le 3 février 1940 à *Françoise Letouzey*, née le 28 août 1914, décédée le 27 décembre 1945 ; en 2^{mes} noces le 12 avril 1947 à *Henriette Chaurand*, née le 8 septembre 1923. Il eût 5 enfants :

- A) Du 1^{er} lit, *Jacques SOUBEYRAN*, né à Dieulefit le 8 juillet 1941, marié le 22 juillet 1967 à *Marie-Jeanne Valem*, née le 27 septembre 1946. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Françoise Soubeyran*, née le 8 juin 1968 ;
 - b) *Jean-Daniel Soubeyran*, né le 19 juillet 1969.
- B) *France SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 23 avril 1943, mariée le 13 novembre 1971 à *Dieter Konig*, né le 3 septembre 1939 ;
- C) *Antoine SOUBEYRAN*, né à Dieulefit le 4 août 1944, marié le 5 avril 1971 à *Roseline Salembier*, née le 3 février 1952 ;
- D) *Yves SOUBEYRAN*, né à Dieulefit le 4 août 1944 ;
- E) Du 2^{me} lit, *Elisabeth SOUBEYRAN*, née à Nyons le 12 juillet 1954.

4° *JEAN* SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 27 mars 1914, décédé le 28 septembre 1917.

5° *GABRIELLE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 4 novembre 1917, mariée le 28 décembre 1937 à *Claude Chabauty*, né le 4 mai 1910. Ils eurent 4 enfants :

- A) *Ronan CHABAUTY*, né le 18 novembre 1944, marié le 24 juillet 1971 à *Marie-Andrée Rethoré*, née le 18 mars 1951. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Oriane Chabauty*, née le 27 février 1974.
- B) *Isabelle CHABAUTY*, née le 28 mai 1946, mariée le 10 avril 1973 à *Henry Callot*, né le 10 janvier 1943 ;
- C) *Sylvie CHABAUTY*, née le 25 juin 1947 ;
- D) *Laurence CHABAUTY*, née le 17 avril 1953.

6° *FRANÇOIS* SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 22 août 1919, marié à *Janie Faucherre*. Ils eurent 3 enfants :

- A) *Hélène SOUBEYRAN*, mariée à *Aimé Reuberg*. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Guillaume Reuberg* ; b) *Lisa Reuberg*.
- B) *Catherine SOUBEYRAN*, mariée à *Claude Raux*. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Virginie Raux* ; b) *Emmanuel Raux*.
- C) *Olivier SOUBEYRAN*.

III. —*LEOPOLD* SOUBEYRAN, né le 2 décembre 1879, décédé le 7 août 1949.

IV. —*ANDRE* SOUBEYRAN, né le 3 octobre 1881, décédé le 29 octobre 1964, marié le 7 janvier 1906 à *Marie Poulin*, née le 30 avril 1881, décédée le 30 novembre 1966. Ils eurent 3 enfants :

1° *LOUISE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 25 janvier 1911, mariée le 31 octobre 1932 à *Paul Reboul*, né le 12 avril 1902. Ils eurent 4 enfants :

- A) *Viviane REBOUL*, née le 8 juillet 1933, mariée à *Peter Burstow*, né le 8 août 1932. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Jean-Noël Burstow*, né le 18 mars 1957 ;
 - b) *Valéry Burstow*, né le 24 janvier 1961.
- B) *Claude REBOUL*, née le 23 mai 1937, mariée le 9 juin 1962 à *Jacques Olivet*, né en juillet 1929. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Emmanuelle Olivet*, née le 6 avril 1963 ;
 - b) *Viviane Olivet*, née le 1-^r juillet 1965.
- C) *Alain REBOUL*, né le 9 février 1942, marié le 1^{er} septembre 1970 à *Josiane Jolly*, née en septembre 1953. Ils eurent 2 enfants :
 - a) *Frédéric Reboul*, né le 3 mars 1971 ;
 - b) *Angélique Reboul*, née le 22 octobre 1973.
- D) *Joëlle REBOUL*, née le 23 février 1947, mariée le 1^{er} juillet 1967 à *Jacques Poggi*, né le 3 janvier 1948. Ils eurent 1 enfant :
 - a) *Cendrine Poggi*, née le 3 janvier 1968.

2° *ANDRÉE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 4 janvier 1913, mariée le 23 novembre 1933 au pasteur *Jean Bourguet*, né le 19 juillet 1908. Ils eurent 4 enfants :

- A) *Christian BOURGUET*, né le 12 octobre 1934, marié le 7 août 1962 à *Christine Séchan*. Ils eurent 4 enfants :
 - a) *Barbara Bourguet*, née le 4 juillet 1963 ;
 - b) *Juliette Bourguet*, née le 20 août 1967 ;
 - c) *Raphaël Bourguet*, né le 4 février 1969 ;
 - d) *Céline Bourguet*, née le 31 décembre 1971.

B) *Pierre BOURGUET*, né le 28 juillet 1938, marié le 16 avril 1968 à *Irma Sayol* ;

C) *Monique BOURGUET*, née le 25 mars 1942, mariée le 20 décembre 1969 à *Jacques Umdenstock*. Ils eurent 1 enfant :

a) *Laurent Umdenstock*, né le 27 septembre 1971.

D) *Jean-Paul BOURGUET*, né le 23 février 1950.

3° *RENEE SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 30 mars 1915, mariée le 10 mai 1940 à *Pierre Salenc*, né le 8 août 1915. Ils eurent 4 enfants :

A) *Nicole SALENC*, née à Dieulefit le 4 juillet 1941, mariée le 28 décembre 1961 à *Antoine Frasseto*, né le 5 mars 1936. Ils eurent 3 enfants :

a) *Pierre-Olivier Salenc*, né le 21 juin 1962 ;

b) *Jérôme Salenc*, né le 14 septembre 1964 ;

c) *Anne-Sophie Salenc*, née le 20 janvier 1970.

B) *Claude SALENC*, né à Segore le 12 mars 1943, marié le 27 juillet 1967 à *Dominique Grandeau*, née le 24 août 1946. Ils eurent 3 enfants :

a) *Cyril Grandeau*, né le 14 juin 1969 ;

b) *Bruno Grandeau*, né le 7 janvier 1971 ;

c) *Cédric Grandeau*, né le 17 avril 1974.

C) *Marie-Christine SALENC*, née le 9 avril 1948 ;

D) *Jean-Jacques SALENC*, né le 18 mars 1951.

V. — *MARGUERITE SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 29 avril 1894, célibataire. Elle a 1 fils adoptif :

1° *FERNAND SOUBEYRAN*, né le 28 mai 1927, marié le 5 septembre 1952 à *Michelle Drevet*, née le 22 mai 1924. Ils eurent 3 enfants :

A) *Aline SOUBEYRAN*, née le 21 mars 1954 ;

B) *Murielle SOUBEYRAN*, née le 22 novembre 1955 ;

C) *Marc SOUBEYRAN*, né le 9 juin 1957.

**Descendants d'ANTOINE (V) SOUBEYRAN et Marie-Louise DEFAYSSE
et de son fils ANTONIN SOUBEYRAN (9 septembre 1852 – 1937)
et Marie LEVERD (XVII/71)**

I. — *EDMOND SOUBEYRAN*, né à Lyon le 21 septembre 1895, décédé le 28 octobre 1971, marié en 1935 à *Cécile Depierre de Léonardi*, née le 29 juillet 1898. Ils eurent 2 enfants :

1° *DANIEL SOUBEYRAN*, né le 25 février 1937, marié en 1962 à *Mireille Faure*. Ils eurent 3 enfants :

A) *Antoine SOUBEYRAN*, né en 1964 ;

B) *Ariane SOUBEYRAN*, née en 1965 ;

C) *Vincent SOUBEYRAN*, né en 1968.

2° *MARIE-CLAUDE SOUBEYRAN*, née le 9 juillet 1938, mariée en 1959 à *Michel Spinner*, né le 27 mars 1934, divorcée. Ils eurent 3 enfants :

A) *François SPINNER*, né en 1960 ;

B) *Carine SPINNER*, née en 1961 ;

C) *Sandrine SPINNER*, née en 1964.

**Descendants d'ANTOINE (V) SOUBEYRAN et *Marie-Louise DEFAYSSE*
et de son fils HENRI SOUBEYRAN et *Louise CONFAYREUX* (29 septembre 1858 – ...)
(XVII/71)**

Sans postérité.

VI^e PARTIE

Les Soubeyran de Lyon

Quelques mots d'explication

D'aucuns pourront trouver que la division qui suit en 6^e, 7^e, 8^e et 9^e parties, ne répond pas à ce qu'elle paraît annoncer. Je le reconnais sans difficulté. Mais pour expliquer la raison pour laquelle je l'ai maintenue, que je dise tout de suite que les chapitres qui suivent ne sont pas du tout ce que je les avais voulu au premier abord. Les chapitres sur les SOUBEYRAN DE LYON, et sur les SOUBEYRAN DE DIEULEFIT ET D'ITALIE, notamment, ne sont que les squelettes de ceux auxquels j'avais pensé ; celui sur le SOUBEYRAN ET LA GRANDE GUERRE également. J'ai dû supprimer tout un très long chapitre sur notre ancêtre, le pasteur *Pau GUYON*, et sur la vie de l'*Eglise Réformée de Dieulefit* sous l'*Edit de Nantes*, chapitre dont j'ai tous les éléments, mais qui m'aurait demandé encore plus d'un an, et peut-être davantage, pour sa mise au point. Le dernier chapitre, enfin, n'est que l'embryon de celui que j'aurais pu écrire. Les éléments, pour les uns, et le temps pour les autres, mais le temps surtout, m'ont manqué pour faire ce que je voulais... J'ai laissé néanmoins subsister la division primitive de mon travail pour témoigner de mes ambitions et du but que j'avais rêvé de réaliser.

Tableau D

Les Soubeyran de Lyon

(Deuxième rameau de la branche cadette)

ISSUS DE

OVIDE-ABRAHAM SOUBEYRAN

(Fils puîné d'Antoine (IV) SOUBEYRAN

et de Marie DELHOSTE

OVIDE-ABRAHAM SOUBEYRAN

fils puîné de ANTOINE (IV) SOUBEYRAN

et de Marie DELHOSTE

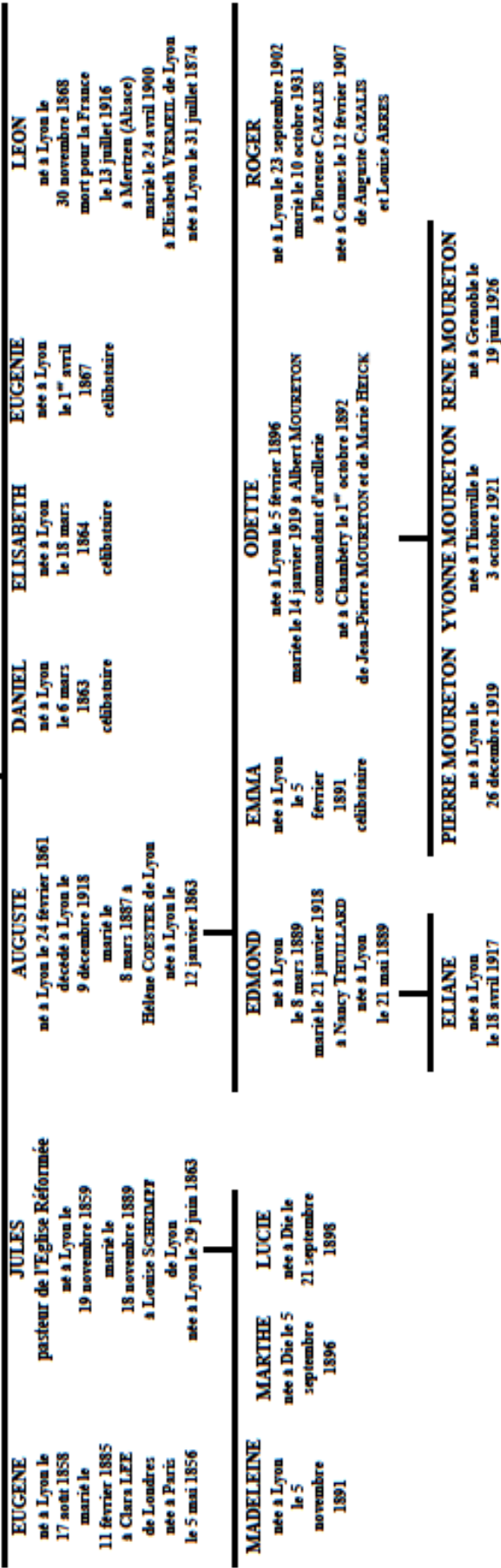
né à Dieulefit le 17 juillet 1819

décédé à Lyon le 7 décembre 1877

marié le 5 septembre 1857

à Léonie REBOUL de Saillans

Tableau D



LES SOUBEYRAN DE LYON

CHAPIRE XX

Ovide Abraham Soubeyran (1819 – 1876) et ses descendants

Mon grand-oncle OVIDE-ABRAHAM SOUBEYRAN, fils puîné d'ANTOINE (IV) SOUBEYRAN et de *Marie DELHOSTE*, naquit à Dieulefit, le 17 juillet 1819, dans la maison que son père possédait dans la Grande-Rue, ou rue du Bourg, Je ne sais rien, ni sur son enfance, ni sur sa jeunesse. Sans doute, fit-il ses études, comme son frère, à l'Ecole modèle de M. le pasteur Brun. Il quitta Dieulefit, jeune encore, avec son cousin Jacques Defaysse, et alla à Lyon pour chercher à s'y faire une situation. Grâce à sa valeur personnelle, à son sérieux, et à son travail, il y réussit admirablement, et devint fondé de pouvoir de la maison Aynard.

Je regrette d'avoir si peu de détails sur mon oncle ; j'ai prié à maintes reprises ses enfants de me donner sur leur père tous les détails que j'eusse été si heureux de connaître. Obéissant à un sentiment de pudeur familiale que je respecte, sans le comprendre, mes cousins n'ont pas cru devoir déférer au désir que je leur ai exprimé, et je le regrette d'autant plus que la personne de mon oncle, pour autant que je puisse m'en rendre compte, m'apparaît comme une personnalité remarquable que nous eussions eu tous profit à connaître. D'une nature aimante, ardente, généreuse, mais entière, il fut un fils, un frère, un époux, et un père admirable. J'ai déjà dit, au chapitre XVI de cette étude, le caractère touchant que revêtirent l'affection et la tendresse qu'il portait à sa mère, dont il voulut donner le nom, *Marie*, à tous ses enfants, garçons et filles. J'ai rappelé également au chapitre XVII tout ce qu'il fut, et tout ce qu'il fit pour son frère, mon grand-père ANTOINE (V) SOUBEYRAN. Ce que je sais ainsi de lui me fait regretter profondément de ne pas le connaître davantage.

Il avait épousé, le 5 septembre 1857, *Léonie REBOUL* (1), de Saillans, née dans cette localité le 11 mai 1837, de *Joseph Reboul* et d'*Eugénie Truchefaud*. Il avait 38 ans au moment de son mariage, sa femme, beaucoup plus jeune que lui, n'en avait que 20 ; ce fut, malgré cette grande différence d'âge, entre les deux époux, une union modèle. Ma grand'tante est décédée à Lyon le 30 juin 1903.

Sept enfants naquirent de ce mariage :

(1) Je ne sais rien de la famille de ma tante, et le temps m'a manqué pour aller faire sur place à Saillans les recherches qu'il serait facile d'y poursuivre.

- 1° *MARIE-ANTOINE-EUGENE* SOUBEYRAN, né à Lyon, le 17 août 1858, marié le 11 février 1885, à *Clara Lee* (1), née à Paris, le 5 mai 1856. Après avoir habité Londres pendant de longues années, *EUGENE* SOUBEYRAN et sa femme se sont retirés à Die, où *Clara Lee* est décédée le 29 mai 1931. *EUGENE* SOUBEYRAN et sa femme n'ont pas eu d'enfant de leur mariage.
- 2° *MARIE-JULES* SOUBEYRAN, né à Lyon, le 19 novembre 1859. Pasteur de l'Eglise Réformée de Die depuis de longues années. *JULES* SOUBEYRAN a épousé, le 18 novembre 1889, *Louise Schrimpf* (2), née à Lyon, le 29 juin 1863, de *Pierre-Alphonse-Philippe Schrimpf* et de *Madeleine-Emilie Koch*. Quatre enfants sont nés de ce mariage :
- A) *Julie-Madeleine SOUBEYRAN*, née à Lyon, le 5 novembre 1891 ;
 - B) *Ovide-Alphonse-Léon SOUBEYRAN*, né à Die, le 1^{er} août 1893, décédé dans la même ville le 16 septembre 1895 ;
 - C) *Marthe-Eugénie SOUBEYRAN*, née à Die, le 5 septembre 1896 ;
 - D) *Lucie-Jeanne SOUBEYRAN*, née à Die, le 21 septembre 1898.
- 3° *MARIE-AUGUSTE* SOUBEYRAN, né à Lyon, le 24 février 1861. Agent de changé à Lyon, marié, le 8 mars 1887, à *Hélène Coester* (3), née à Lyon, le 12 janvier 1863, de *Gustave Coester* et d'*Emma Ygonin*. Il est décédé le 9 décembre 1918. Quatre enfants sont nés de ce mariage :

(1) Je ne sais rien de cette famille LEE.

(2) Je n'ai non plus aucun détail ni aucun renseignement sur la famille SCHRIMPF.

(3) Je ne sais sur la famille de ma cousine que ce que cette dernière a eu l'obligeance de m'écrire : « *Ma mère était la fille du docteur Ygonin qui a fait toute sa carrière à Lyon, très connu et très aimé ; pendant 40 ans, peut-être plus, docteur de la Manufacture des tabacs et du bureau de bienfaisance. Mon père appartenait à une famille huguenote qui avait émigré, au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, dans les Flandres, croyait-il, mais tous les papiers de la famille ayant été brûlés dans l'incendie d'une église où ils étaient déposés, toutes les recherches faites par les descendants pour connaître l'endroit d'où ils étaient partis, sont demeurées vaines. Famille de magistrats depuis leur arrivée en pays étranger. Revenu en France tout jeune, mon père a repris avec joie la nationalité de ses ancêtres, et il a eu le bonheur de voir son fils embrasser la carrière de la famille.* ». Mon cousin **Roger Soullefran** m'écrit encore :

« GUSTAVE COESTER et *Emma Ygonin* ont eu quatre enfants :

« 1° *HELENE* COESTER, mariée à *Auguste Soubeyran* ;

« 2° *LUCY* COESTER, mariée à *Jules Fisch*, d'où :

« A) *Paul FISCH*, marié à *Suzanne Alibaux*, d'où :

« a) *Rolland FISCH* ; b) *Joël Fisch*.

« B) *René FISCH*, marié à *Thérèse Bauer* ;

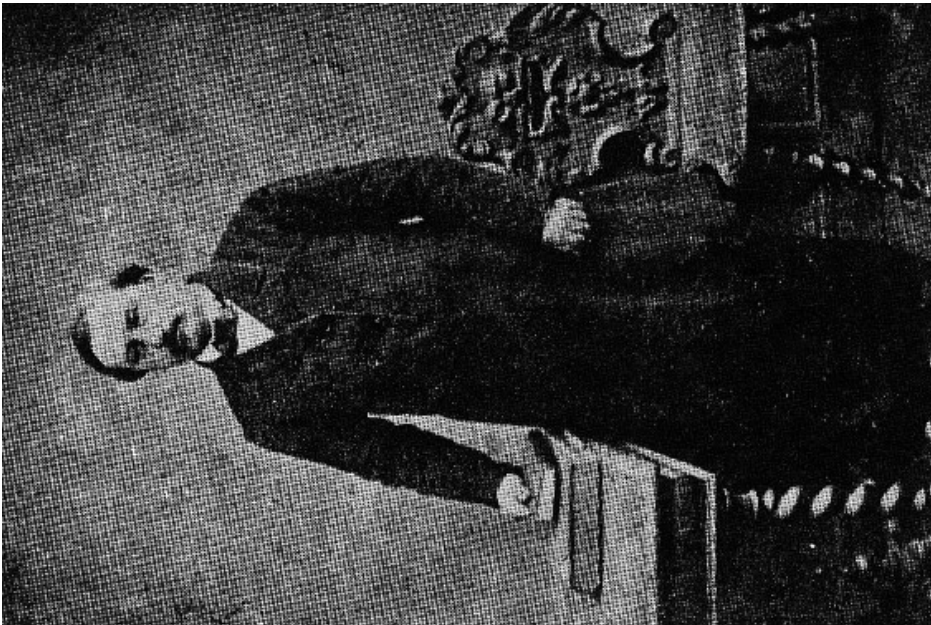
« C) *André FISCH*, célibataire.

« 3° *CHARLES* COESTER, conseiller à la Cour d'Appel de Lyon, marié à *Charlotte de Seynes* d'où :

« A) *Gustave COESTER*, marié à *Jeanne Corbière* ;



Léonie Reboul
(1837-1903)



Ovide-Abraham Soubeyran
(1819-1877)



Clara Lee
(1856-1931)



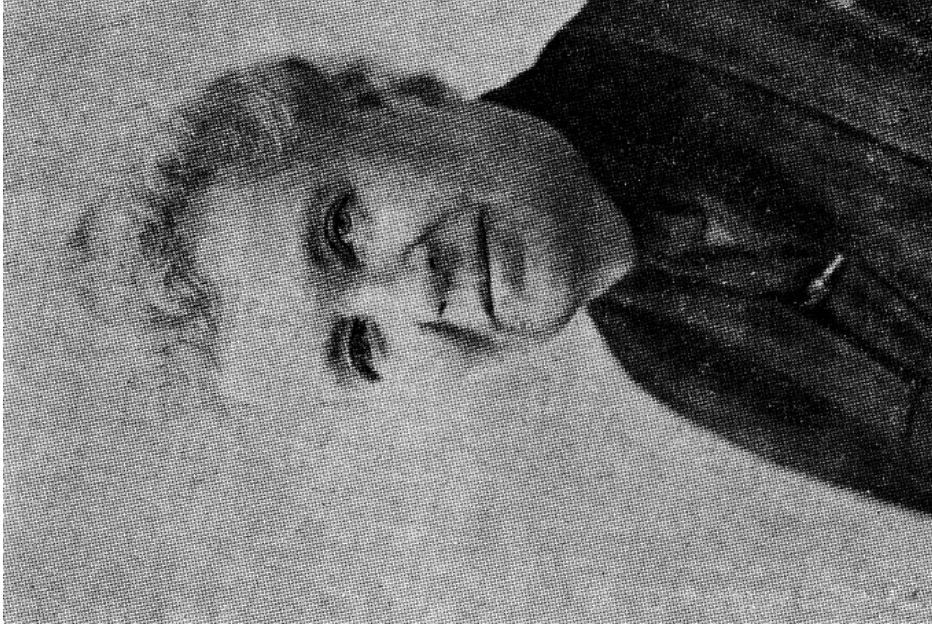
Eugène Soubeyran
(1858-1941)



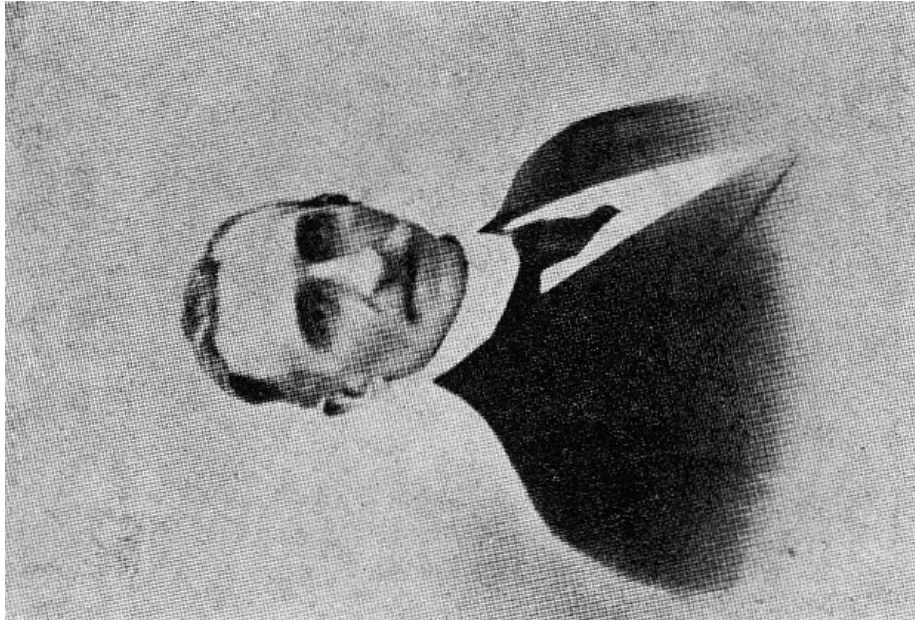
Louise Schrimpf
(1863-1947)



Jules Soubeyran
(1859-1945)



Hélène Coester
(1863-1944)



Auguste Soubeyran
(1861-1918)

- A) *Léon-Gustave-Ovide-Wilhelm-Edmond SOUBEYRAN*, né à Lyon, le 8 mars 1889, marié le 21 janvier 1913, à *Nancy Thuillard*, née à Lyon, le 21 mai 1889. Une fille est née de ce mariage :
- a) *Eliane Soubeyran*, née à Lyon, le 18 avril 1917.
- B) *Lucy-Eugénie-Emma SOUBEYRAN*, née à Lyon, le 5 février 1891 ;
- C) *Jeanne-Elisabeth-Isaline-Odette SOUBEYRAN*, née à Lyon le 5 février 1896, mariée le 14 janvier 1919, à *Albert Moureton* (1), chevalier de la Légion d'honneur, commandant d'artillerie à Grenoble, né à Chambéry, le 1^{er} octobre 1892, de *Jean-Pierre Moureton* et de *Marie Heick*. Trois enfants sont nés de ce mariage :
- a) *Pierre Moureton*, né à Lyon, le 26 décembre 1919 ;
 - b) *Yvonne Moureton*, née à Thionville, le 3 octobre 1921 ;
 - c) *René Moureton*, né à Grenoble, le 19 juin 1926.
- D) *Jules-Eugène-Auguste-Roger SOUBEYRAN*, né à Lyon, le 23 septembre 1902, marié le 10 octobre 1931, à La Tronche (Grenoble), à *Florence Cazalis* (2), née à Cannes, le 12 février 1907, d'*Auguste Cazalis* et de *Louise Arrès*, c'est sur lui que reposent actuellement les destinées des SOUBEYRAN de Lyon. Je lui souhaite une nombreuse famille : des filles, certes, pour la joie de son cœur, et le charme de son foyer, mais aussi de nombreux garçons, pour sauver et perpétuer le nom, dont ils seront dans leur branche, d'ici à quelques années, les seuls représentants.
- 4° *MARIE-ABRAHAM-DANIEL SOUBEYRAN*, né à Lyon, le 6 mars 1863, célibataire ;
- 5° *MARIE-ELISABETH SOUBEYRAN*, née à Lyon, le 18 mars 1864, célibataire ;
- 6° *MARIE-NEZIDA-EUGENIE SOUBEYRAN*, née à Lyon, le 1^{er} avril 1867, célibataire ;
- 7° *MARIE-OVIDE-LEON SOUBEYRAN*, né à Lyon, le 30 novembre-1868, mort pour la France à Mertzén (Alsace), le 13 juillet 1916, marié le 24 avril 1900 à *Elisabeth Vermeil* (3), née à Lyon, le 31 juillet 1874 ; *LEON SOUBEYRAN* n'a pas eu d'enfant de son mariage.

« B) *Edouard COESTER*, substitut du Procureur de la République ;

« C) *Georges COESTER*. »

(1) Je ne sais rien de la famille MOURETON.

(2) Je n'ai sur la famille CAZALIS que les quelques renseignements qui m'ont été donnés par mon cousin **Roger Soubeyran** ; je ne puis que les reproduire en citant textuellement :

« CAZALIS, famille d'origine protestante, dans le Sud-Ouest de la France ; « ville présumée : Bergerac ; remonte de façon certaine à 1583. A la Révocation de l'Edit « de Nantes, le chef de la famille CAZALIS abjure le protestantisme pour conserver sa charge « dans la maison du Roi ; il est annobli ; les autres membres de la famille demeurent « protestants et s'expatrient. Plusieurs perdent alors le « Z » et écrivent leur nom : *Casalis*. « Les deux générations suivantes (dans la branche aînée) restent attachées à la maison « du Roi, mais à la Révolution les « de Cazalis » perdent leur charge royale. Les « papiers de la famille sont perdus, et aucun détail ne peut actuellement être donné sur la « filiation

« de la famille entre 1583 et 1730 (environ, cette dernière date étant celle présumée par moi « de la naissance de *JEAN-FRANÇOIS CAZALIS*, arrière-grand-père d'*AUGUSTE CAZALIS*, « le père de ma femme) ; cette période doit comprendre trois ou quatre générations. « Je ne puis te donner aucune précision sur la charge « royale » dont la famille *CAZALIS* « aurait bénéficié ; pas davantage sur les armoiries qui ont existé, cependant, et que « j'ai cherché moi-même à retrouver.

« Certains documents, conservés, mentionnent à la veille de la Révolution, « *JEAN-FRANÇOIS CAZALIS*, époux de *Marguerite Pielle*, dont le 2^e fils *Joseph CAZALIS*, « oratorien, ami de Siéyès et de Mirabeau, devint constitutionnel, prit part aux discussions « dans les Clubs et y présenta la défense du Roi. Après avoir quitté les ordres, il épousa « une demoiselle *Anne-Marie Permesse*, dont il eut trois enfants; parmi ceux-ci figure :

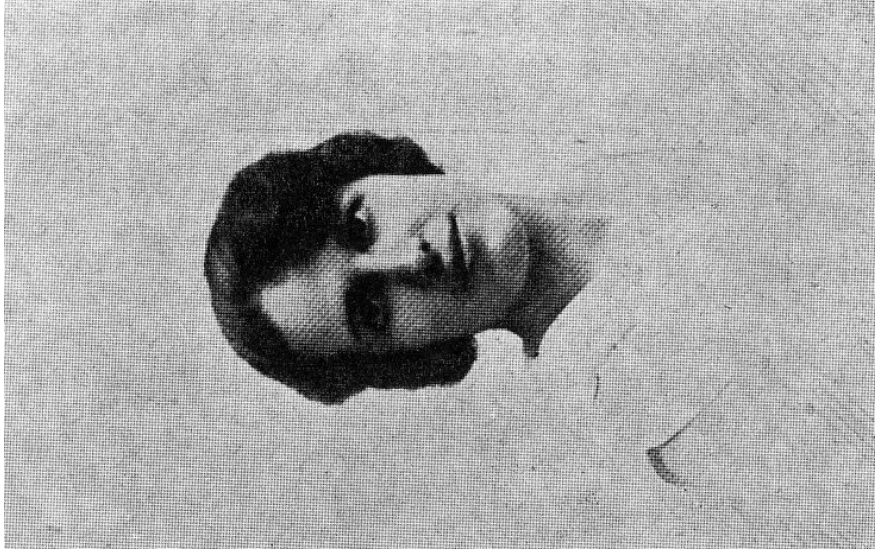
« 1^o *EUGENE-EDME CAZALIS*, docteur, chevalier de la Légion d'honneur, médecin « des Hôpitaux de Paris, médecin en chef de l'Ambulance de la Presse pendant « le siège de Paris (1870-1871) ; né en 1810, décédé le 2 décembre 1882, « il avait épousé *Caroline Bros* (1823-1903). Ils eurent quatre enfants, dont :

« A) *Auguste-Ferdinand CAZALIS*, né le 5 août 1859, décédé le 17 août 1930, « époux de *Louise-Geneviève Arrès* ; les enfants de ces derniers sont :
 « a) *Jack Cazalis*, né le 15 juillet 1903, décédé le 17 août 1926 ;
 « b) *Suzanne Cazalis*, née le 22 septembre 1904 ;
 « c) *Florence Cazalis*, née le 12 février 1907, ma femme ;
 « d) *Arthur Cazalis*, né le 22 janvier 1910.

Mon cousin ajoute « parenté probable entre tous les *CAZALIS* de France, et en remontant au XVII^e siècle, parenté certaine entre *CAZALIS* et *CASALIS* ». Sans vouloir me prononcer sur l'origine commune ou non de toutes les familles *CAZALIS* et *CASALIS*, il me semble difficile à première vue de les relier, si je tiens compte des renseignements ci-dessus et de ceux qui sont donnés par le missionnaire *Eugène Casalis* lui-même dans le volume de *Souvenirs* qu'il a publiés.

Le grand-père de ce dernier *Jean Casalis*, béarnais, né en 1737, au village d'Araujuzon, sur les rives du Gave d'Oloron, était donc le contemporain, à quelques années près, de *Jean-François Cazalis*, le premier dont la famille *CAZALIS* ait conservé le nom : or, les deux familles paraissent s'être complètement ignorées à cette époque, c'est-à-dire le milieu du XVII^e siècle, et aucun souvenir, aucun acte ne nous permettent de les souder l'une à l'autre. Mais le problème de l'origine des *CAZALIS* et des *CASALIS* déborde trop le cadre de mon travail pour que je puisse m'y attarder davantage; je laisse à leurs représentants respectifs le soin et le plaisir de le solutionner, si la question toutefois les intéresse.

(3) Je ne sais rien de la famille *VERMEIL*.



Florence Cazalis
(1907-1989)



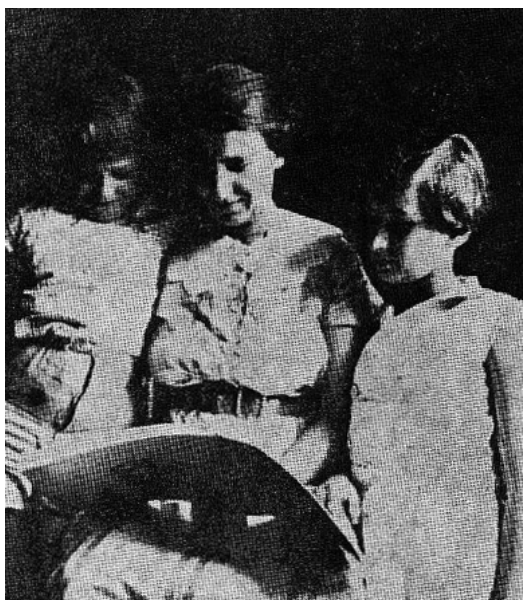
Roger Soubeyran
(1902-1993)



Emma Soubeyran
(1891-...)



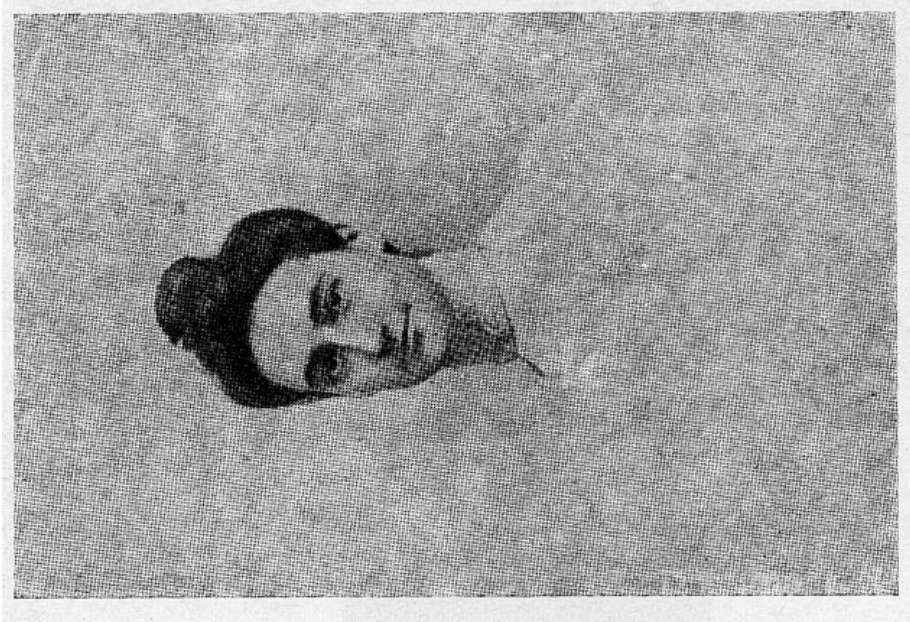
Ambert Moureton
(1892-...)



Odette Soubeyran
(1896-1973)



Daniel Soubeyran
(1863-1945)



Elisabeth Vermeil
(1874-1962)



Léon Soubeyran
(1868-1916)
Mort pour la France

Complément généalogique du Chapitre XX

Descendants d'ANTOINE (IV) SOUBEYRAN et *Marie DELHOSTE* et de son fils OVIDE SOUBEYRAN et *Leonie REBOUL* (XX/4)

I. — EUGENE SOUBEYRAN, né à Lyon le 17 août 1858, décédé à Die le 28 janvier 1941, marié le 11 février 1885 à *Clara LEE*, née à Paris le 5 mai 1856, décédée à Die le 29 mai 1931. Sans postérité.

II. — JULES SOUBEYRAN, né à Lyon le 19 novembre 1859, décédé à Die le 28 février 1945, marié le 18 novembre 1889 à *Louise Jane SCHRIMPF*, née à Lyon le 29 juin 1863, décédée à Die le 12 avril 1947. Ils eurent 4 enfants :

- 1° *MADELEINE* SOUBEYRAN, née à Lyon le 5 novembre 1891, célibataire ;
- 2° *LEON* SOUBEYRAN, né à Die le 1^{er} août 1893, décédé à Die le 16 septembre 1895 ;
- 3° *MARTHE* SOUBEYRAN, née à Die le 5 septembre 1896, décédée à Grenoble le 7 août 1950 ;
- 4° *LUCIE* SOUBEYRAN, née à Die le 21 septembre 1898, célibataire.

III. — AUGUSTE SOUBEYRAN, né à Lyon le 24 février 1861, décédé à Lyon le 9 décembre 1918, marié le 8 mars 1887 à *Hélène COESTER*, née à Lyon le 12 janvier 1863, décédée à Lyon le 16 septembre 1944. Ils eurent 4 enfants :

- 1° *EDMOND* SOUBEYRAN, né à Lyon le 8 mars 1889, décédé à Marrakech le 9 décembre 1948, marié le 21 janvier 1913 à *Nancy THUILLARD*, née à Lyon le 21 mai 1889, décédée à La Celle-Saint-Cloud, le 12 octobre 1968. Ils eurent 1 enfant :
 - A) *Eliane SOUBEYRAN*, née à Lyon le 18 août 1917, mariée en 1^{res} noces le 12 décembre 1942 à *Jacques ROUSSELET*, né le 28 novembre 1917, en 2^{mes} noces à *Georges WINKLER*. Elle eût 3 enfants :
 - a) du 1^{er} lit, *Alain Rousselet*, né à Paris le 12 avril 1945, marié à *Lysiane Jallet*, née le 4 janvier 1944. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Carole Rousselet, née le 17 juillet 1963 ;
 - 2 Stéphanie Rousselet, née le 5 mai 1968.
 - b) du 2^{me} lit, *Edmond*, né à Paris le 1^{er} novembre 1950 ;
 - c) *Jean-Michel*, né à Paris le 29 juin 1952.

2° *EMMA* SOUBEYRAN, née à Lyon le 5 février 1891, célibataire ;

3° *ODETTE* SOUBEYRAN, née à Lyon le 5 février 1896, décédée à Grenoble le 29 novembre 1973, mariée le 14 janvier 1919 à *Albert MOURETON*, né à Chambéry le 1^{er} octobre 1892. Ils eurent 4 enfants :

- A) *Pierre MOURETON*, né à Lyon le 26 décembre 1919, décédé au Mans le 16 mars 1935 ;
- B) *Yvonne MOURETON*, née à Thionville le 3 octobre 1921, mariée le 20 août 1946 à *Jacques Voelckel*, né le 20 mai 1921. Ils eurent 5 enfants :

- a) Guy *Voelckel*, né le 5 juin 1947, marié le 9 octobre 1982 à *Fabienne Audiffren*. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Laure Voelckel, née le 11 février 1986 ;
 - 2 Cédric Voelckel, né le 2 septembre 1990.
 - b) Christian *Voelckel*, né le 14 juin 1948, marié le 9 octobre 1964 ;
 - c) Bernard *Voelckel*, né le 16 juillet 1950, décédé le 16 avril 1964 ;
 - d) Thierry *Voelckel*, né le 4 août 1955, marié le 8 mars 1998 à *Odile Coqueville*. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Marine Voelckel, née le 24 novembre 1988 ;
 - 2 Thibault Voelckel, né le 23 février 1990.
 - e) Nicole, née le 24 janvier 1958, mariée le 5 septembre 1987 à *Fabrice Delabareyre*. Ils eurent 3 enfants :
 - 1 Diane Delabareyre, née le 23 février 1990 ;
 - 2 Aude Delabareyre, née le 2 octobre 1992 ;
 - 3 Chloé Delabareyre, née le 5 février 1996.
- C) René *MOURETON*, né à Grenoble le 19 juin 1926, décédé le 8 décembre 2002, marié le 18 décembre 1948 à *Renée Samuel*, née le 16 janvier 1927. Ils eurent 6 enfants :
- a) Françoise *Mouretton*, née le 2 janvier 1950, mariée à *Pierre Jourde*, né le 5 janvier 1943. Ils eurent 3 enfants :
 - 1 Céline Jourde, née le 12 mai 1975, conjointe de *Thierry Berger*, né le 14 juillet 1972. Ils eurent 2 enfants :
 - a Maxime Berger, né le 5 mars 2005 ;
 - b Charlotte Berger, née en décembre 2009.
 - 2 Laurent Jourde, né le 14 janvier 1982 ;
 - 3 Camille Jourde, né le 28 février 1985.
 - b) Chantal *Mouretton*, née le 8 mai 1951, mariée en 1970 à *Guy Geranton*, né le 17 août 1947. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Nadie Geranton, née le 13 juin 1971, mariée à *François Chaix*. Ils eurent 2 enfants :
 - a Clara Chaix, née le 4 février 2001 ;
 - b Fabien Chaix, né le 28 juin 2003.
 - 1 Myriam Geranton, née le 27 juillet 1976, mariée à *Serge Elmedjadzi*. Ils eurent 1 enfant :
 - a Cody Elmedjadzi, né le 23 septembre 1999.
 - c) Daniel *Mouretton*, né le 30 mai 1952 ;
 - d) Yves *Mouretton*, né le 18 février 1955, marié à *Nadia Richard*. Ils eurent 1 enfant :
 - 1 Christelle Mouretton, née le 15 mai 1980.
 - e) Nadine *Mouretton*, née le 27 février 1957, mariée à *Jean-Louis Heyries*. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Michel Heyries, né le 23 juin 1978. Il eût 1 enfant :
 - a Lola Heyries, née le 1^{er} août 1999.
 - 2 Muriel Heyries, né le 29 juin 1985 ;
 - f) Isabelle *Mouretton*, née le 22 décembre 1959, mariée à *Joël Guiraud*. Ils eurent 1 enfant :
 - 1 Denis Guiraud, né le 11 novembre 1989.
- D) Jacques *MOURETON*, né à Grenoble le 20 octobre 1937, marié en 1961 à *Françoise Gautier*, née le 15 février 1941. Ils eurent 2 enfants :
- a) Philippe *Mouretton*, né le 17 avril 1962, conjoint de *Laurence Thirioux*. Ils eurent 3 enfants :

- 1 Morgan Moureton, née le 23 juillet 1995 ;
 - 2 Anton Moureton, né le 27 janvier 1998 ;
 - 3 Oriane Moureton, née le 6 janvier 2001.
- b) Frédérique *Moureton*, née le 24 mars 1965, conjointe de *Thierry Salaun*. Ils eurent 2 enfants :
- 1 Arthur Salaun, né le 24 novembre 1991 ;
 - 2 Esteban Salaun, né le 21 août 1999.
- 4° ROGER SOUBEYRAN, né à Lyon le 23 septembre 1902, décédé le 13 septembre 1993, marié le 10 octobre 1931 à *Florence CAZALIS*, née à Cannes le 12 février 1907, décédée le 12 décembre 1989. Ils eurent 2 enfants :
- A) *Michèle SOUBEYRAN*, née le 18 avril 1934, mariée en 1955 à *André Martin-Delahaye*, né le 28 mai 1922, décédé le 11 mai 1984. Ils eurent 3 enfants :
- a) *Christine Martin-Delahaye*, née le 10 novembre 1955, mariée à *Franck Goldberg*. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Eléonore Goldberg, née le 20 août 1985 ;
 - 2 Mathilde Goldberg, née le 2 mars 1988.
 - b) *Henri Martin-Delahaye*, né le 14 février 1958, marié à *Nicole Rolland*, née le 6 avril 1957. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Vincent Martin-Delahaye, né le 30 novembre 1993 ;
 - 2 Olivia Martin-Delahaye, née le 13 mars 1996.
 - c) *Yves Martin-Delahaye*, né le 27 avril 1960, marié à *Isabelle Gousset*, née le 8 avril 1962. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Arnaud Martin-Delahaye, né le 6 mars 1990 ;
 - 2 Alexis Martin-Delahaye, né le 31 mai 1994.
- B) *Brigitte SOUBEYRAN*, née le 6 janvier 1939. Elle eût 1 enfant :
- a) *Emmanuel Soubeyran*, né le 4 août 1968, marié à *Rossella Rossi*, née le 5 août 1969. Ils eurent 2 enfants :
 - 1 Marc Soubeyran, né le 17 septembre 1998 ;
 - 2 Michel Soubeyran, né le 15 décembre 2000.

IV. — DANIEL SOUBEYRAN, né à Lyon le 6 mars 1863, décédé à Die le 16 février 1945, célibataire.

V. — ELISABETH SOUBEYRAN, née à Lyon le 18 mars 1864, décédé à Lyon le 16 mars 1939, célibataire.

VI. — EUGENIE SOUBEYRAN, née à Lyon le 1^{er} avril 1867, décédée à Lyon le 9 février 1942, célibataire.

VII. — LEON SOUBEYRAN, né à Lyon le 30 novembre 1868, mort pour la France le 13 juillet 1916, marié le 24 avril 1900 à *Elisabeth VERMEIL*, née à Lyon le 31 juillet 1874, décédée à Die le 26 janvier 1962. Sans postérité.

VII^e PARTIE

Les Soubeyran d'Italie

Tableau E

**Les Soubeyran de Dieulefit
et d'Italie**

(Premier rameau de la branche cadette)

ISSUS DE

FRANÇOIS (I^{er}) SOUBEYRAN

(Fils puînée d'Antoine (III) SOUBEYRAN

et de Marie VACHON

Tableau E

FRANCOIS (1^{er}) SOUBEYRAN

filz puais d'ANTOINE (III) SOUBEYRAN et de Marie VACHERON
 né à Dieulefit, le 3 juin 1785 - décédé à Montélimar, le 13 juillet 1864
 en 1^{er} noces le 29 avril 1813 à Suzanne-Théodore REBOUL (1792-1823)
 avec laquelle il divorce le 13 mars 1816 pour épouser
 en 2^e noces le 25 décembre 1816 à Suzanne GRESSER (1796-1846)

(1^{er} lit)

MARGUERITE (CLARA)

née à Dieulefit le 18 mai 1814
 décédée à Montélimar
 le 26 avril 1905
 mariée le 26 mai 1838
 à Mathieu ARNAUD
 né à Bourdeaux le 27 février 1813
 décédé à Montélimar
 le 13 janvier 1892

(2^{em} lit)

FRANCOIS (II)

né à Dieulefit
 le 30 décembre 1815
 décédé à Turin
 le 11 avril 1859
 marié à
 Louise MARCELLIN de Lyon
 décédée à Turin
 le 28 septembre 1862

(2^{em} lit)

HILAIRE

né à Dieulefit le 14 janvier 1818
 décédé à Poët-Laval
 le 25 mars 1886
 marié le 9 octobre 1841
 à Louise BLANCARD
 née à Dieulefit le 13 octobre 1824
 décédée à Dieulefit
 le 4 mars 1894

(2^{em} lit)

JULES

né à Dieulefit le 15 août 1819
 décédé à Dieulefit
 le 24 janvier 1886
 marié le 11 novembre 1843
 à Suzanne GRAS
 née à Dieulefit le 11 juin 1826
 décédée à Dieulefit
 le 28 février 1883

(2^{em} lit)

PAUL

né à Dieulefit le 30 mars 1825
 décédé à Dieulefit
 le 9 octobre 1901
 marié le 15 septembre 1849
 à Delphine BOIS
 née à Dieulefit le 29 octobre 1825
 décédée à Dieulefit
 le 4 janvier 1916

GABRIELLE

née à Lyon
 le 16 juillet 1840
 mariée le
 7 février 1880
 à Charles
 PIGNOCCO (avoué)
 à Strambino (Italie)
 né en 1839 - décédé
 le 20 juin 1901

ANAÏS

née à Lyon
 le 28 novembre 1842
 décédée à Florence
 le 4 juillet 1900
 mariée le 11 août 1862
 à Tomaso ROMANO de Turin
 né à Turin en 1839
 décédé à Florence
 le 8 novembre 1868

CLOVIS

né à Turin
 le 11
 mai 1844
 marié
 en 1873 à
 Annunziata
 MENNINI
 de Frascati
 (Italie)

JOCELYN

né à Turin
 le 5 juin 1848
 décédé à Turin
 le 10 février 1923
 marié le
 23 janvier 1886
 à Jennie
 CUNNINGHAM de
 Wallisall (Angleterre)

HILAIRE

né à Turin le
 24 août 1850
 décédé à
 Turin le
 17 janvier 1890
 célibataire
 et sans
 postérité

HILAIRE

né à Dieulefit le 14 août 1842
 décédé à Lyon le 17 août 1894
 marié le
 25 janvier 1887
 à Françoise GRANCE
 née à Vienne
 le 29 janvier 1836
 décédée à Dieulefit
 le 11 novembre 1910

CECILE

née à Dieulefit le
 24 septembre 1850
 décédée à Dieulefit
 le 16 février 1898
 mariée le
 8 avril 1890
 à Ernest
 TAILLAND
 de Viviers

SUZANNE

née à
 Dieulefit
 le 10
 janvier 1856
 décédée à
 Dieulefit
 le 12
 février 1917
 célibataire

LOUISE HERMINIE

née à
 Turin
 en 1863

LAURA

née à
 Florence
 en 1867

VALENTINE

née à
 Florence
 en 1868

MARIE

née à Turin le 1^{er} septembre 1887
 mariée le 15 décembre 1912
 à Vincent BOVITO de New-York

ROSETTE

née à Turin le 7
 août 1891

GEORGES

né à Turin le 19 mars 1896
 décédé à Turin
 le 7 février 1911

CLEMENT

né le 30 août 1915

MATHILDE

née le 13 octobre 1917

ALEXANDRE

né le 26 mars 1919

LES SOUBEYRAN D'ITALIE

CHAPIRE XXI

François (I^{er}) Soubeyran et ses descendants

FRANÇOIS SOUBEYRAN, 3^e enfant d'ANTOINE (III) SOUBEYRAN et de Marie VACHON, naquit à Dieulefit le 3 juin 1785.

Comme son frère ANTOINE ABRAHAM et sa sœur SUZANNE, il fut baptisé encore au désert, par le pasteur *Rozan*, le 5 du même mois ; il eut pour parrain un ami de son père, *François Roman* **(A)** négociant à Dieulefit, et pour marraine la femme de ce dernier *Marie Aubert*.

Voici son acte de baptême tel que je l'ai relevé dans le registre du pasteur *Rozan*, dans les Archives de la Mairie de Dieulefit :

« *L'an mille sept cent quatre vingt cinq et le troisième:juin et né françois Soubeyran « au lieu de-Dieulefit, fils légitime à s^r Antoine Soubeyran chamoiseur soussigné et « à Marie Vachon a était baptisé par nous soussigné au Désert le cinq du dit mois. « Et au présence de s^r Jean Antoine Reboul, potier de terre et s^r Pierre Abraham Soubeyran « négociant tous les deux soussigné du dit Dieulefit. Le parein a était françois Roman « négociant et la marraine Marie Aubert, son épouse habitant au susdit lieu. »*

Je donne ci-contre le fac-similé de cet acte de baptême.

Chef d'atelier dans la « Maison Morin et C^{ie} » comme son frère ANTOINE ABRAHAM, il épousa le 29 avril 1813 *Suzanne Théodore REBOUL*, née à Dieulefit le 3 novembre 1792, de *François Reboul* **(B)** menuisier, et de *Jeanne Marie Salabelle* ; il divorça avec cette dernière le 13 mars 1816, pour épouser, en 2^{mes} noces, le 25 décembre de la même année, *Suzanne GRESSE* **(C)** née à Dieulefit en 1796, de *Jean Pierre Gresse* et d'*Anne Barral*.

Suzanne Théodore REBOUL, mourut à Dieulefit le 22 novembre 1823 ; *Suzanne GRESSE* mourut à Béconne (commune des environs de Dieulefit) le 8 juin 1846. FRANÇOIS SOUBEYRAN mourut lui-même le 13 juillet 1864, à Montélimar, chez sa fille aînée *MARGUERITE SOUBEYRAN*, mariée à *Mathieu Arnaud*, de Bourdeaux.

Je ne sais rien de plus sur lui que ce que peuvent nous laisser supposer les actes que je viens de rappeler : son premier mariage, son divorce suivant la naissance de son fils aîné *FRANÇOIS*, né un an avant le mariage de son père et de sa mère, la douleur d'une épouse outragée, le drame de famille que l'on peut deviner, toutes choses sur lesquelles je ne me reconnais pas le droit de prononcer un jugement, dans l'ignorance où je suis de tout ce qui pourrait expliquer, sinon excuser, ces événements regrettables.

La fille aînée de *FRANÇOIS SOUBEYRAN*, ma cousine *ARNAUD-SOUBEYRAN*, de Montélimar, son plus jeune fils mon cousin *PAUL SOUBEYRAN*, auraient pu me parler de leur père, puisque je les ai moi-même bien connus. J'ai négligé de les questionner, ne prévoyant pas à cette époque l'ampleur que j'ai donnée par la suite à mon travail sur notre famille ; je n'ai aucun document qui puisse remplacer maintenant les renseignements que je n'ai pas recueillis lorsqu'il m'aurait été possible de le faire.

FRANÇOIS SOUBEYRAN eut sept enfants de ses deux mariages :

- 1° du 1^{er} lit, *MARGUERITE* (dite *CLARA*) *SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 18 mai 1814 ;
- 2° du 2^{me} lit, *FRANÇOIS SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 30 décembre 1815 ;
- 3° *HILAIRE SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 14 janvier 1818 ;
- 4° *JULES ANTOINE SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 15 mai 1819 ;
- 6° *FRANÇOIS SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 3 novembre 1822, décédé à Dieulefit le 26 novembre 1823. (Je n'ai jamais pu m'expliquer pourquoi ce 6^e enfant avait aussi reçu le prénom de *François*, déjà porté par un de ses frères aînés) ;
- 7° *PAUL SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 30 mars 1825.

Je vais donner sur chacun d'eux tous les renseignements que j'ai pu avoir.

I. — *MARGUERITE* (dite *CLARA*) *SOUBEYRAN*, née à Dieulefit le 18 mai 1814, mariée le 26 mai 1838 à *Mathieu ARNAUD*, de Bourdeaux (1). Elle fonda à Montélimar avec son mari la célèbre maison de nougat « *Arnaud-Soubeyran* » qui contribua par la perfection de ses produits, à établir la réputation mondiale du fameux « *nougat de Montélimar* ».

Son mari, *Mathieu ARNAUD*, mourut à Montélimar le 13 janvier 1892, elle-même mourut dans la même ville, le 26 avril 1905, à l'âge de 91 ans, ayant gardé jusque dans son âge le plus avancé, toute sa lucidité d'esprit. Je ne manquais pas, d'aller la saluer, chaque fois que je passais à Montélimar et qu'il m'était possible de le faire, et c'était toujours avec un très grand plaisir que je trouvais dans sa conversation: un lien vivant avec le passé. Elle me parlait de son grand-père, *ANTOINE* (III) *SOUBEYRAN* (l'arrière grand-père de mon père), de sa grand'mère *Marie VACHON*, qu'elle avait elle-même bien connue ; en elle et par elle, par ses souvenirs, je rejoignais, par dessus un siècle, et les événements formidables que l'on connaît, cet ancien régime qui semble si loin de nous. Ils eurent dix enfants de leur mariage, dont trois seulement survécurent :

- 1° *LUCIE ARNAUD*, née à Montélimar le 17 septembre 1848, décédée dans cette même ville le 2 mars 1917, mariée le 11 septembre 1869 à *Abel Pinchard* ; médecin militaire, né à Montpellier, le 5 avril 1840, décédé à Montélimar, le 20 janvier 1914. Ils eurent quatre enfants, deux seulement survécurent :

(1) Je n'ai aucun détail sur lui et sur la famille *ARNAUD* à laquelle il appartenait.

lan mille sept. — Cent quatrevingt unq
 & he troisieme — — — — — Jam et ni franco
 Soubeyran au — — — — — lieu de Dieulfit fils
 Legitime a s^r — — — — — Antoine Soubeyran —
 Chamoisus Soubiqui & a Marie Tachon, a l'ait
 Baptin qui nom Soubiqui, au Desert le
 Cinq du mois Et au Supremus de Jean
 Antoine Reboul Popé de Terre & de Terre
 Abraham Soubeyran neq^t tout les deux
 Soubiqui du Dieulfit le parira a l'ait
 franco Roman neq^t de Hamarcin marié
 au ber son épouse habitant au susdit lieu —
 Soubeyran neq^t de Roman
~~Soubeyran~~ ^{au dit} ~~de~~ ^{Roman} ~~parten~~

Acte de Baptême
 de François (1^{er}) Soubeyran



Mathieu Arnaud
(18...-1892)



Marguerite (dite Clara) Soubeyran
(1814-1905)

- A) *Juliette PINCHARD*, née à Montélimar le 18 août 1871, mariée à *Albert Mazade*, pharmacien à Montélimar, le 7 juin 1894, décédée à Montélimar le 1^{er} décembre 1915. Ils eurent une fille :
- a) *Hélène Mazade*, née à Montélimar le 25 février 1895, célibataire.
- B) *Jules PINCHARD*, né à Montélimar le 2 septembre 1876, marié le 21 novembre 1899 à *Madeleine Viriville*, de Montélimar, avec laquelle il divorce, pour épouser en 2^e noces, le 1^{er} juin 1917, *Clémence Fromant*, de Meysse ; il est décédé à Montélimar le 19 novembre 1925, sans laisser de postérité.
- 2° *HENRI ARNAUD*, né à Montélimar le 17 juin 1852, marié à *Jeanne Rousset*, il est décédé le 25 mai 1890 à Montélimar, laissant deux enfants de son mariage :
- A) *Marthe ARNAUD*, née à Montélimar le 16 juin 1884, mariée le 4 mai 1911 à *Alfred Borrmann*, Capitaine royal en disponibilité, de Wohlauf (Silésie, Allemagne). Ils n'eurent pas d'enfants de leur mariage ;
- B) *Claire ARNAUD*, née à Montélimar le 14 mars 1888, décédée à Nice en novembre 1908, célibataire et sans postérité.
- 3° *BERTHE ARNAUD*, née à Montélimar, le 2 février 1856, décédée à Nice le 27 octobre 1915, mariée le 15 mars 1879, à *Félix Appy*, de Lacoste (Vaucluse) ; une fille est née de ce mariage :
- A) *Marguerite APPY*, née à Nice, mariée en septembre 1912 à *Emile Géminard*, d'où un fils :
- a) *Lucien Géminard*, né au Collet-de-Dèze (Lozère), le 2 août 1914, unique rejeton à la 4^e génération, avec sa cousine *Hélène Mazade*, de *Mathieu ARNAUD* et de *MARGUERITE SOUBEYRAN*.

II. — FRANÇOIS (II) SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 30 décembre 1815, un an avant le mariage de son père *FRANÇOIS SOUBEYRAN*, avec sa mère *Suzanne GRESSE* ; décédé à Turin le 11 avril 1859. Sa femme, *Louise MARCELLIN*, de Lyon (je ne connais pas la date de leur mariage) mourut elle-même également à Turin le 28 septembre 1862.

FRANÇOIS SOUBEYRAN, à la suite de circonstances que j'ignore, se fixa à Turin, avec sa famille, entre 1842, et 1844 ; je ne sais rien sur lui, sinon qu'il fut l'auteur d'un rameau : les *SOUBEYRAN d'Italie*, actuellement éteints dans les mâles, par suite du décès de son unique petit-fils, *Georges SOUBEYRAN*, survenu le 2 février 1911. Cinq enfants naquirent du mariage de *FRANÇOIS SOUBEYRAN* et de *Louise MARCELLIN* :

- 1° *GABRIELLE SOUBEYRAN*, née à Lyon le 16 juillet 1840, mariée le 7 février 1880 à *Charles Pignocco*, avoué, né à Strambino en 1839, décédé à Turin le 20 juin 1901, sans postérité, à ma connaissance ;
- 2° *ANAÏS SOUBEYRAN*, née à Lyon le 28 novembre 1842, décédée à Florence le 4 juillet 1900, mariée le 11 août 1862 à *Tomaso Romano*, né à Turin en 1839, décédé aussi à Florence, le 8 novembre 1868. Ils eurent quatre filles :
- A) *Louise ROMANO* ; B) *Herminie ROMANO* ; C) *Laura ROMANO* ; D) *Valentine ROMANO*. C'est tout ce que je sais sur elles, et j'ignore complètement leurs destinées.
- 3° *CLOVIS SOUBEYRAN*, né à Turin le 11 mai 1844, marié en 1873 à *Annunziata Mennini*, de Frascati ; je ne sais rien de plus sur lui, et j'ignore s'il a laissé une descendance ;

4° *JOCELYN SOUBEYRAN*, né a Turin le 5 juin 1848, décédé dans cette ville le 10 février 1923, marié le 23 janvier 1886 à *Jennie Cunninghame*, de Walsall (Angleterre), née le 30 novembre 1859 de *Joseph Cunninghame* et de *Frances Ashfield* ; quatre enfants sont nés de ce mariage, dont :

- A) *Maria SOUBEYRAN*, née à Turin le 1^{er} septembre 1887, mariée le 15 décembre 1912 à *Vincent Bovio*, de New-York. Ils eurent 3 enfants :
a) *Clément Bovio* ; b) *Mathilde Bovio* ; c) *Alexandre Bovio*.
- B) *Rosetta SOUBEYRAN*, née à Turin le 7 août 1891, charmante et délicieuse jeune fille dont la dernière guerre a brisé les destinées ;
- C) *Georges SOUBEYRAN*, né à Turin le 19 mars 1896, décédé à Turin le 2 février 1911, emportant avec lui tout l'avenir des SOUBEYRAN d'Italie.

De tous ces derniers, mon cousin *JOCELYN SOUBEYRAN* et les siens sont les seuls que j'ai connus. J'eus le plaisir d'être reçu chez eux, en 1902, lors d'un séjour que je fis chez mon frère *Henri*, lui aussi fixé à Turin. Reçu avec la plus grande amabilité, je conserve de cette visite le plus agréable souvenir. De très grandes épreuves ont fondu par la suite sur cette famille que j'avais trouvée heureuse et unie ; la mort d'un fils qui donnait les plus riches espérances, celle du fiancé de ma jeune cousine *Rosetta*; tué à la guerre, puis celle du chef de famille, atteint dans ses sources vives... Mon cousin *JOCELYN SOUBEYRAN* reste seul, toujours vaillant et plein de courage; *Marie*, sa fille aînée, habite New-York, sa seconde fille, *Rosetta* l'entoure de tendresse et d'affection. Je regrette, pour ma part, que les circonstances ne me permettent pas d'avoir avec mes cousines les relations suivies qu'il me serait agréable d'entretenir avec elles.

5° *HILAIRE SOUBEYRAN*, né à Turin le 24 août 1850, décédé à Turin le 17 janvier 1890, célibataire et sans postérité.

La femme de *FRANÇOIS (II) SOUBEYRAN*, *Louise MARCELLIN*, étant catholique, tous ses enfants le furent avec elle, ce qui explique que, de toutes les branches de notre famille, celle d'Italie soit la seule qui ait abandonné la religion de ses ancêtres.

III. — *HILAIRE SOUBEYRAN*, né à Dieulefit le 14 janvier 1818, chef d'atelier dans les usines Morin et C^{ie}, conseiller municipal de Dieulefit, diacre de l'Eglise Réformée, décédé à Poët-Laval le 25 mars 1886, marié le 9 octobre 1841 à *Louise Blancard*, née à Dieulefit le 13 octobre 1824, de *Jean Pierre Blancard* D et de *Marguerite Monnier* ; cette dernière mourut elle-même à Dieulefit le 4 mars 1894. Ils eurent deux enfants :

- 1° *FRANÇOIS LUCIEN HILAIRE SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 14 août 1842, décédé à Lyon, le 17 août 1894 ; il avait épousé le 28 janvier 1887, *Françoise Grange*, de Vienne, cette dernière née à Vienne le 29 janvier 1836, est décédée à Dieulefit le 11 novembre 1910. Ils n'eurent pas d'enfants de leur mariage.
- 2° *LUCIE LELIA ALBERTINE HILAIRE SOUBEYRAN*, née à Dieulefit, le 29 novembre 1845, décédée à Dieulefit, le 9 août 1865, célibataire et sans postérité.

IV. — *ANTOINE JULES SOUBEYRAN*, né à Dieulefit, le 15 août 1819. Il fit ses études à l'Ecole modèle de M. *Brun*, et exerça pendant assez longtemps la charge de greffier de la Justice de paix de Dieulefit.

Il épousa le 11 novembre 1843 *Suzanne Gras*, de Dieulefit, fille d'*Hector Gras* E « potier de terre », et de *Marianne Vignal*, arrière petite-nièce (ou cousine) du pasteur du désert *Pierre Rozan*, qui a occupé une si grande place dans l'histoire de notre famille.



Jennie Cunningham

(- -)



Georges Soubeyran

(1896-1911)



Jocelyn Soubeyran

(1848-1923)



Vincent Bovio
(-)



Rosetta Soubeyran
(1891-)



Maria Soubeyran
et ses 3 enfants **Clément, Alexandre et Mathilde Bovio**



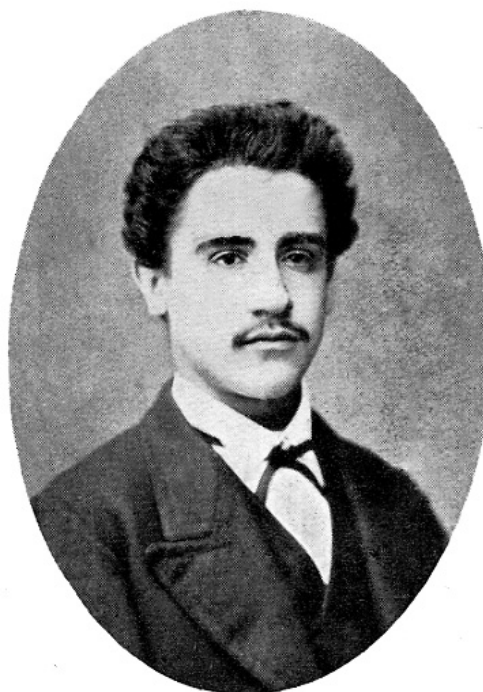
Gabrielle Soubeyran
(1840-)



Anaïs Soubeyran
(1842-1900)



Clovis Soubeyran
(1844-)



Hilaire Soubeyran
(1850-1890)



Hilaire (II) Soubeyran,
(1842-1894)

Les nouveaux époux installèrent leur foyer dans une maison que la jeune épouse de 17 ans tenait de ses parents (1) ; ils y vécurent, jusqu'à la fin de leurs jours, une vie apparemment exempte de soucis, au moins matériels, et ils eussent été dignes d'envie, si la joie d'avoir des enfants ne leur eût pas été toujours refusée.

Je n'ai pas moi-même connu mon cousin JULES SOUBEYRAN et je ne sais sur lui, que ce qu'ont pu m'apprendre les très rares personnes, encore actuellement vivantes et qui furent ses contemporaines. C'est ainsi que je dois à l'obligeance de M. *Elie Gresse*, son petit-cousin, d'avoir sur JULES SOUBEYRAN les quelques détails que je donnerai plus loin.

Voici tout d'abord, ce que j'ai pu trouver moi-même dans les archives du Conseil presbytéral de notre église :

Nommé le 13 mars 1859 diacre de l'église réformée de Dieulefit, JULES SOUBEYRAN fut installé solennellement dans sa charge par le pasteur *Brun*, le dimanche 3 avril suivant, au culte du matin, avec neuf de ses collègues qui venaient d'être nommés en même temps que lui (2). Membre du Consistoire (3), il en fut pendant quelques mois le secrétaire, du 10 avril au 28 août de cette même année, date à laquelle il donna sa démission pour des raisons que j'ignore, et pour le plus grand dommage de notre histoire locale ; il fut remplacé par M. J. M. Coueslant, que j'ai moi-même bien connu.

Secrétaire exact et méticuleux, il remarque en prenant ses fonctions, que depuis la mort de « *Vignal aîné, secrétaire du Consistoire local, aucun membre de ce corps n'ayant été choisi pour remplir ces fonctions, il n'a été convoqué jusqu'ici aucune délibération* », ceci pour expliquer une lacune de près de 14 ans dans la rédaction des procès-verbaux. De même, en abandonnant ces mêmes fonctions, il consigne sur le registre du Consistoire : « *pour n'avoir aucune responsabilité sur ce qui pourrait être consigné sur ce registre à partir de la dernière délibération du 14 août 1859, qu'il s'est démis de ses fonctions par lettre adressée à le M. le Président en date de ce jour (28 août 1859).* »

Cette même année 1859, qui rappelait le 3^e centenaire du premier Synode National de nos Eglises Réformées, fut une année mémorable dans les annales du protestantisme français. Dans toutes les églises de France, cet anniversaire fut célébré par des cultes et des cérémonies solennelles. Ce fut « *l'année du Jubilé* », et une médaille fut frappée pour en perpétuer le souvenir. Cette commémoration fut célébrée par les protestants de Dieulefit et de la région avec un éclat extraordinaire. Ce fut à cette occasion que le Consistoire décida que des vitraux « coloriés » seraient placés aux fenêtres du Temple (4), pour « produire dans cette enceinte un jour propice au recueillement » et pour « éterniser la célébration du Jubilé ».

(1) Cette maison, sise à un des angles de la place Châteauras, appartient aujourd'hui à notre cousin *Léo Bertrand*, notaire et maire de Dieulefit.

(2) **Soubeyran Auguste** (cousin issu de germains de **Jules Soubeyran**), *Tavan Théophile, Rasclas Henri, Sambuc Adolphe, Mège Auguste, Soubeyran Hilaire* (son frère); *Vigne aîné, Farnalier Cyprien, Coueslant Jean-Marie*.

(3) Le Consistoire local était formé par les Anciens et les diacres de l'Eglise.

(4) Pour des raisons que les registres du Consistoire ne disent pas, la pose de ces vitraux ne put avoir lieu à la date indiquée ; ceux qui existent actuellement ne furent posés que beaucoup plus tard.

JULES SOUBEYRAN, si j'en crois une relation écrite qu'il en a laissée, en sa qualité de secrétaire du Consistoire, prit part de tout son cœur, à cette belle manifestation religieuse.

Je ne résiste pas au plaisir de donner ici in-extenso cette relation ; nous revivrons avec elle une des heures les plus émouvantes de la vie de notre Eglise au cours du dernier siècle :

« Le dimanche vingt neuf mai mil huit cent cinquante neuf, l'Eglise protestante de Dieulefit a célébré le troisième anniversaire séculaire du premier Synode National des Eglises réformées de France.

« Déjà pendant les trois jours précédents, des prières préparatoires, auxquelles assistaient un grand nombre de fidèles, avaient eu lieu dans le Temple.

« Dès le matin, à dix heures et demie, la Société protestante de secours mutuels s'est réunie dans la cour de M. Brun (1) et s'est ensuite dirigée vers le Temple, ayant au milieu de ses rangs ses trois pasteurs. Arrivés dans l'église où se trouvait déjà une assemblée compacte de fidèles qui remplissaient les tribunes, les allées et les abords du Temple, M. Armand (2) est monté en chaire et a commencé le service religieux. Après les prières habituelles et le chant des deux premiers versets du psaume 138, le pasteur officiant a fait au milieu d'un profond recueillement et à la grande édification du troupeau, une prédication appropriée à la circonstance ; il avait pris pour texte le verset 8 du chapitre 5 de l'Epître de saint Paul aux Ephésiens : « vous étiez autrefois ténèbres, mais vous êtes maintenant lumière au Seigneur, marchez comme des enfants de lumière. » Ce service s'est terminé par le chant des deux premiers versets du psaume 78, et par la prière d'actions de grâces.

« A trois heures de l'après-midi, les enfants de l'école du dimanche se sont réunis dans le temple pour se rendre ensuite dans la cour de M. Brun, où M. Armand leur a distribué de petits traités de M. Puaux, intitulés : La médaille du Jubilé. Pendant ce temps, les fidèles arrivaient en foule dans le temple où l'on faisait les préparatifs de départ pour aller célébrer le culte en plein air comme on l'avait annoncé au service du matin. Après la distribution des traités, la Société de secours mutuels s'est mise sur deux rangs devant la porte du Temple, puis les enfants de l'école et les fidèles se sont placés au milieu, ayant à leur tête leurs vénérables pasteurs, MM. Brun et Péduran, ainsi que M. Armand, suffragant. M. Brun portait la Bible qui venait d'être achetée par le Consistoire à l'occasion du Jubilé.

(1) Cette cour existe toujours, elle fait partie de l'immeuble situé près du Temple, et qui, habité autrefois par le pasteur *Brun*, abrita pendant de longues années l'Ecole modèle, puis l'Ecole supérieure qui succéda à cette dernière ; cet immeuble appartient aujourd'hui à M. Antoine Veyrier, entrepreneur de plâtrerie.

(2) M. *Louis Armand*, gendre du pasteur *Brun*, pasteur de Montélimar pendant de longues années ; ce vénérable pasteur, chevalier de la Légion d'honneur, s'est éteint, âgé de 101 ans, entouré de l'estime et du respect de tous, doyen du corps pastoral français, le 8 octobre 1930, dans sa propriété de la Grange-Basse à Poët-Laval où il s'était retiré.



Suzanne Gras
(1826-1883)



Antoine-Jules Soubeyran
(1819-1886)

« Cette assemblée, au nombre d'environ trois mille personnes, s'est dirigée en très bon
 « ordre vers Réjaubert, propriété appartenant à M. Morin. Arrivée dans un petit vallon,
 « situé au bout d'une promenade ombragée de tilleuls, les pasteurs auxquels venait
 « de se joindre M. Cuche (1), pasteur de l'Eglise de Poët-Laval, ont réuni leur troupeau
 « sur une prairie entourée de grands arbres et formant amphithéâtre. Dans la partie
 « la plus basse de la prairie, et au milieu d'un sentier qui la traverse, une table sur laquelle
 « était la Bible, venait d'être placée tout près d'un chêne ; c'est de là, autour de cette table
 « que les pasteurs ont présidé cette assemblée qui s'est échelonnée devant eux.

« Pour ouvrir le service religieux, M. Armand a lu le cantique suivant,
 « qui a été chanté par un chœur de jeunes gens du collège :

« Oh ! qu'est beau mon pays, que j'aime ses montagnes
 « Ses forêts et ses bois et ses vertes campagnes
 « Où l'abondance étend son glorieux manteau
 « Mais le Ciel est plus beau !

« Oh ! qu'est beau mon pays, quels brillants paysages !
 « Quels coteaux verdoyants ! quels riches pâturages
 « Où mugit du bétail le paisible troupeau !
 « Mais le Ciel est plus beau !

« Oh ! qu'est beau mon pays ! qu'elles sont imposantes
 « Les flèches de rochers au loin resplendissantes !
 « Quel ravissant aspect, quel auguste tableau !
 « Mais le Ciel est plus beau !

« Oui, ton Ciel, ô Jésus ! est plus beau que la terre
 « Là tout est majesté, tout est vie et lumière
 « Et d'un bonheur sans fin en toi, céleste Agneau,
 « Tout a reçu le sceau !

« Oh ! que ton Ciel soit donc de mon cœur la patrie
 « Toute fleur ici-bas bientôt sera flétrie
 « Mais tout en toi, Jésus, sera toujours nouveau
 « Sera toujours plus beau. »

(1) Le pasteur *Cuche*, originaire de Vevey, d'abord professeur à l'Ecole modèle de M. Brun, où il arriva vers 1830, fut nommé pasteur de l'église de Poët-Laval en 1833, et la desservit pendant 43 ans. Il mourut âgé de 82 ans, chez son fils M. Anatole Cuche, receveur des postes à Orange.

« M. Péduran a continué cet exercice par une prière rendue au Seigneur pour nous
 « avoir accordé un si beau jour de fête. M. Cuche a ensuite lu le troisième verset du premier
 « chapitre de la Genèse : « Et Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut. »
 « Et s'est adressé à l'assemblée à peu près en ces termes : « Il y a deux sortes de lumières,
 « la lumière de l'astre royal qui descend maintenant à l'horizon et la lumière morale dont
 « Christ est le centre et le soleil. Il y a de même deux sortes de ténèbres, et celles de l'esprit
 « et du cœur ne sont certes pas les moins redoutables. Le Seigneur en leur permettant
 « quelquefois de grandir et de s'amonceler, ne manque cependant pas de dire au jour marqué
 « par sa volonté : Lumière, sois », La fête que nous célébrons aujourd'hui nous rappelle
 « une de ces époques solennelles dans lesquelles on voit comme à l'œil le doigt de Dieu.
 « Depuis environ 1200, chaque jour apportait son tribut d'erreurs et de superstitions,
 « la vérité ensevelie sous l'alluvion des traditions humaines, était défigurée, méconnaissable,
 « et la Bible, son témoin, était captive, enchaînée comme un malfaiteur ; qui-dissipera
 « cette nuit ? qui rendra à l'Evangile ses ailes et à la vérité son éclat ? Luther, Calvin,
 « Zwingli, Écolampade ? Non ! Ce ne sont là que les instruments dont veut bien se servir
 « celui qui n'a qu'à dire : « Lumière sois », pour que la lumière brille aussitôt. »

« Après cette éloquente improvisation, l'assemblée entière a chanté le premier verset
 « du psaume 42. M. Brun, continuant ce saint exercice, a exhorté ses-auditeurs à chercher
 « le Seigneur et à le servir fidèlement. Ce service qui a duré deux heures, s'est terminé
 « par la prière et par le cantique suivant chanté par les enfants de l'école du dimanche :

« O Seigneur, bénis la parole
 « Que nous venons d'ouïr
 « Ne permets pas qu'elle s'envole
 « De notre souvenir.

« Jaloux de ta sainte influence
 « Trop souvent le malin
 « Accourt et ravit la semence
 « Que répandit ta main.

« Trop souvent les soucis du monde
 « Ou ses biens sans valeur
 « Détruisant sa vertu féconde
 « L'étouffe dans le cœur.

« Trop souvent elle est sans racine
 « En un terrain pierreux
 « Le soleil vient : elle décline
 « Sous l'ardeur de ses feux.

« Ah ! plutôt que ton Evangile
 « S'emparant de mon cœur
 « Chaque grain en rapporte mille
 « A ta gloire, ô Seigneur !

« Quel spectacle émouvant que ces voix enfantines chantant la gloire du Très Haut
 « sous la voûte azurée des cieux, au milieu d'une foule compacte profondément recueillie,
 « à l'ombre de ces grands arbres qui laissent échapper çà et là quelques rayons du soleil
 « couchant ! Pour ajouter un charme de plus à cette belle solennité, le chanfre des bois
 « est venu mêler ses chants harmonieux à la majesté de ce culte en plein air.

« Le soir, à huit heures, la même affluence de personnes s'est trouvée dans le temple
 « pour assister à la prière. Déjà une belle illumination avait été préparée par les membres
 « du bureau de la Société de Secours Mutuels ; un grand nombre de lampions de couleurs
 « diverses brillaient tout autour de la corniche intérieure du temple et sur les deux tribunes
 « (1). C'était contraire à l'austérité habituelle de ce saint lieu, mais les fidèles sentaient
 « le besoin de donner un témoignage visible de leur joie. Le service a été commencé
 « par M. Cuche, continué par M. Armand et ensuite par M. Péduran et terminé par M. Brun ;
 « chacun d'eux à lu quelques versets et par quelques paroles bien senties a déposé aux pieds
 « de celui qui est la source de toute grâce excellente et de tout don parfait, l'humble tribut
 « de nos hommages et l'expression de notre profonde gratitude. Pour clore cette belle
 « journée, les enfants de l'école du dimanche réunis en chœur ont de nouveau chanté
 « le cantique du service en plein air.

« Les œuvres de, bienfaisance ne pouvaient être oubliées dans ce beau jour.
 « Aussi une collecte qui a produit 151 fr. a été faite au service du matin et à celui du soir
 « en faveur de la Société biblique protestante de Paris, de la Société pour l'instruction
 « primaire et des pauvres.

« Celui qui d'une main inexpérimentée a tracé ces quelques lignes, n'a eu pour but
 « que de conserver et de transmettre à nos arrière-neveux les impressions et le souvenir
 « de cette touchante et mémorable fête séculaire, afin qu'ils puissent s'écrier un jour,
 « en nous imitant : « Le Jubilé du 29 mai 1859 fut dignement célébré par nos ancêtres. »

« Fasse le Ciel qu'il en soit ainsi. »

*
 * *

Comme je l'ai déjà dit plus haut, je dois à l'obligeance de M. *Elie Gresse*, petit-cousin
 (2) de JULES SOUBEYRAN, d'avoir quelques souvenirs que je vais essayer de consigner ici.
 Il a bien voulu me communiquer les papiers délaissés par JULES SOUBEYRAN. J'ai essayé
 d'y retrouver la physionomie de celui qui fut le lettré de la famille, à en juger par les deux
 cahiers de poésies que j'ai sous les yeux, et par les comptes rendus des divers congrès
 auxquels il s'intéressa pour des raisons qui ne furent peut-être pas aussi intellectuelles
 que celles que l'on pourrait s'imaginer (3). Il prit même part, en septembre 1876, avec
 MM. *Adolphe Morin*, *Henri Morin*, *Edmond Roman*, de Dieulefit, et *Johannot*, d'Annonay,
 au Congrès préhistorique de Buda-Pesth, congrès auquel notre localité eut l'honneur de
 fournir, après Paris, le plus fort contingent de délégués qu'y ait envoyé une ville française.

(1) Dont une seule subsiste encore aujourd'hui.

(2) Voir la notice généalogique sur la famille GRESSE.

Suzanne Gresse, la mère d'**Antoine-Jules Soubeyran**, était la sœur du grand-père
 de M. *Elie Gresse*, donc la grand'tante de ce dentier. **Antoine-Jules Soubeyran** avait
 une grande affection pour son jeune cousin, dont il voulait faire son héritier universel ;
 seule une maladie brusque et inopinée l'aurait empêché de mettre son projet à exécution,
 il ne put lui laisser que son mobilier.

(3) La vérité serait, paraît-il, d'après ce que m'a dit M. *Edouard Morin*, fils lui-même
 de M. *Adolphe Morin*, que l'inscription à ces Congrès n'aurait été qu'une bonne occasion de
 faire à prix réduits des voyages qui furent toujours intéressants.

Tous ces congrès de la préhistoire étaient des plus joyeux, à ce que j'en puis juger ; ils me semblent avoir été littéralement des « Congrès pour rire » (1), et pour celui auquel assista JULES SOUBEYRAN, la munificence et les charmes de l'hospitalité magyare firent certainement plus d'impression sur les congressistes dieulefitois que les recherches et les travaux des savants réunis à Buda-Pesth, leurs très illustres confrères.

Très lié avec M. *Adolphe Morin*, JULES SOUBEYRAN fit aussi avec ce dernier deux voyages en Italie, le premier en février 1872, le second dans le même mois de l'année suivante : il a laissé de ces deux voyages une relation poétique dont je ne suis pas à même d'apprécier la valeur littéraire. Cette relation, qui compte 228 strophes et 912 vers, témoigne, en tout cas, de connaissances historiques qui permirent à notre voyageur de vibrer à toutes les voix du passé, si nombreuses et si éloquents sur cette terre italienne qu'il eut le privilège de parcourir. Les villes et les sites les plus célèbres de l'Italie. Rome, Milan, Venise, Florence, Gênes, Bologne, Naples, le Vésuve, Herculaneum, Pompéi, et tant d'autres, les batailles d'Arcole, de Marengo, de Magenta, l'inspirèrent tour à tour, et lui laissèrent une moisson de souvenirs qu'il aima, jusqu'à la fin, il évoquer et à revivre :

« *J'aime par la pensée être sur la gondole
« Et de Venise aller vers les îlots charmants ;
« J'aime de me trouver dans Rome, au Capitole,
« Et visiter ses vieux et vastes monuments.*

« *Dans mes rêves, je vois de Naples la parure
« Ses sites, ses grands ports et ses beaux environs
« Sur les coteaux autour, cette belle verdure,
« Et, la mer souriante aux nombreux avirons.*

« *Gênes au flanc des monts, Florence et ses prestiges,
« Enfin tout l'arsenal qu'on voit dans les cités
« Donnant au monde entier la gloire et les prodiges
« Qu'ont produit les anciens par leurs célébrités.*

« *Oh ! vous, doux souvenirs, vous êtes là, sans cesse,
« Sous mon tranquille toit, vous me rappelez tout ;
« Continuez toujours vos baisers de tendresse
« Ne me quittez jamais et suivez-moi partout. »*

(1) Si j'en crois, du moins, les plaquettes écrites par M. *Adolphe Morin* d'une plume pleine d'humour ; j'ai sous les yeux deux de ces plaquettes : « *Un souvenir du Congrès de Budapest, septembre 1876* » et « *Un souvenir du Congrès préhistorique à Lisbonne, septembre 1880* » (Imprimerie Bourron, Montélimar). M. *Adolphe Morin* appelle lui-même le Congrès de Budapest « une fête continuelle » : des dîners splendidement servis suivaient de brillantes réceptions, les dîners précédant eux-mêmes les bals où « les plus graves savants faisaient vis-à-vis aux jeunes Magyars » et où les danseuses eurent un tel succès qu'un des congressistes dieulefitois rentra en France « le cœur bien malade » — nous dit l'auteur des plaquettes auxquelles j'emprunte tous ces détails.

Je ne peux pas songer à donner ici de très longs extraits de l'œuvre poétique de JULES SOUBEYRAN, ils ne nous apprendraient, pour la plupart, que fort peu de chose sur la personnalité de leur auteur. L'amitié de ce dernier pour les familles MORIN (1), BONNEFOY (2) (du Parol), PERREGAUX (3) (de la Françoise), son affection pour plusieurs de ses proches parents (4) furent la source où le plus souvent s'alimenta son inspiration, Après avoir chanté son pays natal (E) et les charmes et les beautés de la nature, sa muse sut aussi se faire austère devant les graves problèmes de la vie, et s'appliqua à résoudre pour lui-même, et pour les autres, les pourquoi angoissants, dont le tourment est un des plus grands titres de noblesse de l'homme.

Voici les dernières strophes du morceau intitulé par lui :

LA DESTINÉE HUMAINE

« ...Mais pourquoi ce désir de vouloir toujours vivre
 « Au sentier douloureux qu'ici-bas il faut suivre !
 « Et pourquoi cet instinct de conservation
 « Est chez tous les mortels de la création ?
 « Pourquoi donc tout finit, disparaît et succombe
 « Bientôt se décompose et se perd dans la tombe
 « Alors que tous nos sens voudraient appartenir
 « A cet Eire complet qui ne pourra finir ?

« C'est que le Créateur, dans son œuvre suivie
 « Vient semer sur les cœurs ce principe de vie
 « Qui sont son origine et ne pourrait en vain
 « Oublier son essence et son germe divin ;
 « Aussi dans sa lueur prise au rayon céleste
 « Contre tout ce qui meurt, l'âme souvent proteste,
 « Aspirant au bonheur avec avidité
 « Elle ne peut le voir dans sa limpidité.

(1) Le nom de M. *Adolphe Morin* est déjà venu plusieurs fois sous ma plume à l'occasion des voyages qu'à plusieurs reprises, il fit avec JULES SOUBEYRAN, en Italie, en Hongrie, au Portugal peut-être, et ailleurs ; un des morceaux que j'ai sous les yeux porte ce titre : « *Le souffle printanier, acrostiche d'une famille aimée* » et est dédié aux cinq enfants de M. *Adolphe Morin* : *Louise* (M^{me} Donnedieu de Vabres), *Marie* (M^{me} Jean Monnier), *Edouard* (M. Ed. Morin, le chef actuel des Etabliss. Morin et C^{ie}), *Marthe* (M^{me} Marcel Lemaitre), *Cécile* (M^{me} Jean Bruneton)) ; un autre : « *La fleur nouvelle* », est dédié à M^{lle} *Marie Dolfus*, la première femme de M. *Henri Morin*, décédé il y a quelques années.

(2) JULES SOUBEYRAN fut le tuteur de M. *Georges Bonnefoy*, décédé seulement au commencement de cette année 1932 ; le baptême de M^{lle} *Marguerite Bonnefoy* (M^{me} Etienne Foëx), celui de son frère *Edouard*, unique fils de M. *Georges Bonnefoy*, décédé à la fleur de l'âge, emportant avec lui les destinées des BONNEFOY, du *Parol*, les charmes du *Parol* lui-même, furent pour notre poète autant d'occasions qu'il s'empressa de saisir pour témoigner son affection à des amis auxquels il fut très attaché.

(3) Un acrostiche est dédié à M^{lle} *Adrienne Perrégaux* et à son fiancé, qui devint son mari, M. *Théophile Diederichs*.

« Pour tout être qui naît, l'existence est fragile
 « Et le temps en fuyant dans son grand vol agile
 « L'emporte sur son char, au passé la conduit
 « La laissant au désert de l'insondable nuit.
 « C'est ce sombre chaos que l'Être humain redoute
 « Qui l'accable d'effroi dans sa terrestre route,
 « Le saisit de tourment à chaque pas nouveau
 « Et lui fait de la vie un bien cruel tableau.

 « De ton sort, ô mortel ! as-tu donc à te plaindre,
 « Puisque c'est en mourant qu'il t'est permis d'atteindre
 « Le rivage béni de ce port glorieux,
 « Où tu vivras toujours dans le ciel radieux ?
 « Ne crains point cette mort, supporte la souffrance,
 « Et regarde là-haut, vers la grande clémence,
 « Qui vient pour te donner cette immortalité
 « Que possède Dieu seul dans son éternité.

Protestant convaincu et très attaché à l'Eglise de ses pères — nous l'avons vu membre du Consistoire et secrétaire de cette Compagnie — il le fut, certes, mais je ne saurais dire jusqu'à quel point ses convictions huguenotes marchèrent de pair chez lui avec des convictions spécifiquement chrétiennes. Ses faiblesses, car il en eut, il était violent, emporté, peut-être même en eut-il de plus graves sur lesquelles mon ignorance ne me permet pas d'insister, ses faiblesses, dis-je, furent, hélas, celles que tout homme tient de la contradiction même de sa nature, et n'empêchèrent point chez lui ces élans et ces aspirations dont nous trouvons l'expression dans le morceau suivant :

« Que toujours, ici-bas, jusqu'à l'heure dernière
 « Je puisse par le cœur faire cette prière (5)
 « Qu'en ces lieux le Sauveur voulut nous enseigner
 « Pour apprendre aux mortels Le Dieu qui doit régner,
 « Oh ! que je puisse enfin, au déclin de la vie,
 « A ce jet lumineux de la trace ravie,
 « Et qu'à ce rayon saint je vienne me nourrir
 « Pour y trouver la grâce avant que de mourir.
 « Grand Dieu ! que ton amour ne laisse pas éteindre
 « Cette faible lueur qu'en mon cœur semble poindre. »

La mort de sa femme *Suzanne Gras*, survenue le 28 février 1883, lui lut un coup cruel:

« Tu l'as prise, oh ! grand Dieu, celle qui m'était chère
 « Pour la conduire au sein du glorieux séjour,
 « Où cesse (sic) la souffrance et la douleur amère,
 « Qu'en ces lieux je ressens à chaque instant du jour.

 « Ce n'est plus ici-bas que je pourrais l'attendre ;
 « Ces lieux ne brillent plus pour me le faire voir,
 « Par ta bonté, Sauveur, donne-moi de comprendre
 « Que bientôt dans le ciel je pourrai la revoir.

④ M^{lle} *Berthe Gresse*, la sœur de M. *Elie Gresse*, sa nièce *Berthe Arnaud* (devenue M^{me} *Appy*) M. et M^{me} *Sully Coursange*.

« Vers celle qui n'est plus et que je veux rejoindre
 « Dans ce sublime éther de toute pureté,
 « Mon cœur en languissant soupire pour l'atteindre
 « Et s'attacher au sien pendant l'éternité.

« Oh ! c'est là que je tends et que je voudrais être,
 « Car seule elle pourrait faire cesser mes pleurs,
 « En calmant les regrets qu'éprouve tout mon être
 « Et les cris déchirants de cruelles douleurs.

« Oh ! puissant Créateur, fais luire cette aurore
 « Qui doit me rapprocher, dans la vie à venir,
 « De celle que j'aimais et que Je veux encore
 « Reprendre par la main, là-haut, pour nous unir.

« Il me tarde, Seigneur, de quitter cette terre,
 « Où de cruels regrets me laissent désolé,
 « Viens donc me recueillir dans la céleste sphère,
 « Et sors-moi de ces lieux où je suis isolé.

« Eternel, oh ! mon Dieu, prends pitié de mes larmes
 « Permits-moi de voler dans la direction
 « Qui doit me procurer les plaisirs et les charmes,
 « Que donne aux angoissés la Résurrection.

« Hélas ! je ne vois plus que cette longue absence
 « Qui ne verse jamais la lueur du retour ;
 « Mon âme ne sent plus que la sainte espérance
 « De trouver dans les Cieux l'objet de mon amour.

« Je veux aller à toi, ma Suzanne chérie,
 « Puisque je ne puis plu te posséder ici ;
 « Oh ! que sous peu de temp, ma douce et tendre amie
 « J'aïlle dans ton repos,, te dire : me voici. »

(5) Il venait, en ces termes, de paraphraser l'oraison dominicale :

*Grand créateur notre Père
 Fait qu'ici bas sur la terre
 Ton nom soit sanctifié
 Et partout glorifié.
 Que du globe ton saint règne
 Toute la surface atteigne ;
 Ta volonté comme au ciel
 Soit ici le plus doux miel,
 Fait que ta grâce divine,
 Sans cesse sur nous s'incline
 En nous donnant ton amour
 Et le pain de chaque jour.*

*Pardonne-nous nos offenses
 Nos fautes, nos défaillances
 Comme nous pardonnerons
 Ceux qui nous offenseront.
 Couvre-nous de tes largesses,
 Tire-nous de nos faiblesses ;
 Ne nous laisse point tenter ;
 Au mal [ais-nous résister ;
 Car à toi, gloire, puissance,
 Grandeur et magnificence,
 Se répandant sous ta main
 Dans tout l'univers. Amen.*

Avec la date : 21 décembre 1879.

ANTOINE JULES SOUBEYRAN écrivait ces lignes le 6 mars 1883 ; sa prière fut exaucée ; quatre ans après la mort de celle qu'il pleurait, Dieu l'appela à aller la rejoindre ; il mourut le 24 janvier 1886.

*
* *

JULES SOUBEYRAN et *Suzanne GRAS* n'eurent pas d'enfants de leur mariage ; ce fut pour eux une très grande épreuve. Ma mère m'a souvent raconté qu'un jour où *Suzanne GRAS* faisait une visite à mon grand-père ANTOINE SOUBEYRAN, elle se plaignit à elle des soucis et de la peine que nous lui donnions, et lui dit combien elle l'enviait de ne pas connaître elle-même toutes les fatigues de la maternité. « Taisez-vous, lui répondit *Suzanne GRAS*, vous ne savez pas ce que vous dites, il vaut mieux avoir 12 enfants, que de n'en point avoir ». Elle avait mille fois raison. Son mari fit construire dans le cimetière de Dieulefit, pour recevoir leur dépouille mortelle, un élégant mausolée, en forme de chapelle ; ils y dorment tous les deux leur dernier sommeil, mais aucune main pieuse ne prend soin du monument qui, dans l'esprit de JULES SOUBEYRAN, devait braver les siècles. L'oubli des hommes et les injures du temps font leur œuvre, et ce mausolée qui devait les abriter, et pour toujours perpétuer leur souvenir, ne sera plus dans quelques années qu'un amas de pierres.

V. — PAUL SOUBEYRAN, né à Dieulefit le 30 mars 1825, boulanger à Dieulefit, il avait épousé le 15 septembre 1849 *Delphine Bois*, née à Dieulefit le 29 octobre 1825, de *Jean Ferdinand Bois* et de *Cécile Piollenc*. PAUL SOUBEYRAN est mort à Dieulefit le 9 octobre 1901 ; sa femme lui survécut pendant de longues années, et mourut elle-même à Dieulefit, également, le 4 janvier 1916, âgée de 91 ans. Quatre enfants étaient nés de leur mariage, dont deux filles seulement survécurent :

- 1° *CECILE* SOUBEYRAN, institutrice, née à Dieulefit le 24 septembre 1850 ; mariée le 8 avril 1890 à *Ernest Tailhand*, instituteur, de Viviers ; elle est décédée à Dieulefit le 16 février 1898, sans laisser de postérité.
 - 2° *SUZANNE* SOUBEYRAN, née à Dieulefit le 10 janvier 1856 ; elle est décédée aussi à Dieulefit le 12 février 1917, célibataire et sans postérité.
-



Paul Soubeyran
(1825-1901)



Delphine Bois
(1825-1916)



Cécile Soubeyran
(1850-1898)



Suzanne Soubeyran
(1856-1916)

NOTES Longues

du Chapitre XXI

(A/3) FRANÇOIS ROMAN, fils aîné de *Charles Roman* et de *Marie Corrigier*, d'Orange ; son amitié pour **Antoine (III) Soubeyran** le fit choisir par ce dernier comme parrain de son troisième enfant, c'est par lui que le prénom de *François* est entré dans notre famille.

Les ROMAN m'ont tout particulièrement intéressé, mes enfants se rattachant à eux par *Sophie Roman*, mariée à *Pierre-Abraham Rodet*, arrière-grand'mère de ma femme. Je vais donner ci après toutes les notes que j'ai pu recueillir sur eux au cours de mes recherches.

Le premier *Roman* auquel j'ai pu remonter est :

I. — CHARLES ROMAN, foulonnier à Orange, vivait au XVIII^e siècle ; le testament de sa femme, *Marie Corrigier* (reçu le 4 août 1777, M^e Combe, notaire), lui donne six enfants :

1° FRANÇOIS ; 2° LOUIS ; 3° PIERRE ; 4° JEAN ; 5° ANTOINE ; 6° MARIE ROMAN.

Sauf pour *FRANÇOIS ROMAN* qui suit, je ne sais rien ou presque rien des autres enfants de *Charles Roman* et de *Marie Corrigier*. Je sais pourtant que *Pierre Roman* épousa le 7 février 1767, *Marie Pradier*, de Dieulefit, et que *Jean Roman* épousa le 15 janvier 1769, *Elisabeth Vernet*, la sœur de *Lucrette Vernet*, mariée elle-même à *Jean-Pierre Rodet*, de Dieulefit. Un acte du 3 juin 1781 (reçu par M^e Combe notaire à Dieulefit), nous apprend que *Louis Roman* était maître foulonnier comme son père, et résidait à Orange, qu'*Antoine Roman* était maître cafetier à Nîmes, que *Marie Roman* était mariée à *Etienne Bernard*, et habitait à Orange, et que *Pierre Roman* était maître cordonnier à Orange. Un autre acte du 28 mars 1780, reçu par le même notaire, nous apprend également que *Jean Roman*, était aussi maître cordonnier à Orange. Enfin, nous savons par un acte reçu encore par M^e Combe, le 8 avril 1782, que *Louis Roman* avait une fille mariée à *Daniel Chauffert*, de Dieulefit.

Des divers actes que j'ai eus sous les yeux, je crois que l'on peut inférer que CHARLES ROMAN, vécut et mourut à Orange, que son fils aîné *FRANÇOIS ROMAN*, vint se fixer à Dieulefit, que *Marie Corrigier*, sa mère, l'y suivit après la mort de son mari, puisqu'elle y mourut le 3 avril 1781, et que les ROMAN étaient déjà protestants au milieu du XVIII^e siècle.

II. — FRANÇOIS ROMAN, naquit sans doute à Orange ; il vint se fixer à Dieulefit, probablement au moment de son mariage, et y exerçait le métier de « faiseur » ou fabricant de bas. Lié d'amitié avec **Antoine (III) Soubeyran**, c'est lui qui figure dans l'acte de baptême de **François Soubeyran**. (De même qu'**Antoine Soubeyran** assiste comme témoin au testament de *Marie Corrigier*).

Il épousa le 6 septembre 1772, *Marie Aubert*, de Dieulefit, plus âgé que lui de quelques années, née le 22 août 1739, de *Jean Aubert* et de *Marie Arnaud*, de Dieulefit ; elle mourut dans cette localité le 6 octobre 1812 âgée de 75 ans.

FRANÇOIS ROMAN survécut à sa femme de longues années et mourut lui-même à Dieulefit, également, le 1^{er} mai 1832, âgé de 88 ans (ce qui le ferait naître vers 1774).

Je leur connais deux fils :

- 1° *JEAN-FRANÇOIS* ROMAN, qui suivra ;
- 2° *JEAN-PIERRE* ROMAN, dit *Roman cadet* né à Dieulefit le 22 mars 1776, marié le 20 frimaire an 8, à *Anne Astruc*, fille d'*Etienne Astruc* et d'*Anne Reboul*, tandis que son frère aîné épousait lui-même *Marie Astruc*, sœur de sa femme. Les deux sœurs appartenaient à une très vieille famille dieulefitoise, représentée au commencement du XVII^e siècle, par *Pierre Astruc*, époux de *Catherine Bussy*, consul de Dieulefit, pour les protestants, en 1659. Les deux frères *Roman*, en entrant dans la famille ASTRUC acquirent vraiment droit de cité dans notre localité. *Anne Astruc*, née à Dieulefit le 21 juillet 1780, mourut dans cette localité le 13 juin 1860 dix ans après son mari, décédé, le 18 décembre 1850 dans leur maison d'habitation sise dans la grande rue de Dieulefit ; cette maison appartient aujourd'hui à M. *Maurice Charras*, quincailler. Ils eurent entre autres
- A) *Marie-Sophie ROMAN*, née à Dieulefit le 19 frimaire an 10, mariée le 22 juin 1833 à *Louis-Joseph Terpan*, de Valences ; elle lui donna un fils dont j'ignore les destinées ;
- B) *Adeline ROMAN*, née à Dieulefit le 4 octobre 1807, mariée le 23 septembre 1830 à *Hyacinthe-Auguste Pélissier*, de Mens ; de ce mariage sont issus :
- a) *Marcel Pélissier*, marié à *Emma Testuz* ;
- b) *Anna Pélissier*, mariée à *Amédée Soubeiran*.
- C) *Zoé ROMAN*, née à Dieulefit le 30 novembre 1818, mariée le 30 avril 1839, à *Daniel-Florent Mouttet*, d'Orange, d'où :
- a) *Louise Mouttet*, mariée à *Achille Blancard*, d'Orange ;
- b) *Amélie Mouttet*, mariée à *de Darvieu*.

III. — *JEAN-FRANÇOIS* ROMAN, dit *Roman aîné*, né à Dieulefit le 12 septembre 1773, marié le 20 nivôse an 7 à *Marie Astruc*, née à Dieulefit le 17 septembre 1778, d'*Etienne Astruc* et d'*Anne Reboul*. La maison des ASTRUC était sise rue du Savelas, non loin de celle que nous y habitons ; elle appartenait, il y a quelques années, à une famille *Bastian*, dont une fille a épousé M. *Louis Vache*, maître menuisier à Dieulefit. *JEAN-FRANÇOIS* ROMAN et sa femme moururent à Dieulefit, le premier le 22 août 1833, et la seconde le 28 août 1849.

D'après une tradition conservée dans la famille ROMAN (et qui m'a été rapportée par notre cousine *Edmond Roman*, son arrière-petite-fille) *Marie Astruc*, qui était une ravissante personne, aurait été choisie pendant la Révolution, pour personnifier la déesse Raison dans les fêtes révolutionnaires. Son acceptation, qui était un acte de civisme dont elle ne pouvait pas se dispenser, n'alla pas sans lui coûter beaucoup de larmes, paraît-il, et c'est en tremblant qu'elle aurait figuré la République ou la déesse du jour dans les cérémonies dont sa beauté et sa grâce ne furent pas sans doute le moindre attrait.

Ils eurent douze enfants dont quatre seulement survécurent :

- 1° *MARIE-SOPHIE* ROMAN, née à Dieulefit le 29 vendémiaire an 9, mariée le 11 mai 1822, à *Pierre-Abraham Bodet*, décédée à Dieulefit le 11 octobre 1878. Sa fille, *Sophie BODET*, mariée à *Pierre Demontès*, était la grand'mère de ma femme, c'est par elle que mes enfants se rattachent aux ROMAN.
- 2° *JOSEPH-FRANÇOIS* ROMAN, dit aussi *Roman aîné* ; il suivra ;
- 3° *CASIMIR-AUGUSTE* ROMAN, souche des ROMAN de *Lyon* ; qui suivra également ;
- 4° *ADELE-ELISA* ROMAN, née à Dieulefit le 18 mars 1811, mariée le 25 novembre 1834 à *Paul Sambuc*, de Dieulefit. Son fils *Alcide SAMBUC* épousa **Marie Soubeyran**, de Montélimar, que nous avons déjà rencontrée au chapitre XIV de cette étude (XIV/88).

IV. — JOSEPH-FRANÇOIS ROMAN, dit *Roman aîné*, né à Dieulefit le 11 février 1806, décédé dans la même localité le 26 décembre 1877, marié à *Adèle Peschaire*, de Nyons, décédée à Charols le 16 février 1903. Il en eut, entre autres enfants :

1° *NELLY* ROMAN, née à Dieulefit le 20 juillet 1845, décédée à Orléans le 8 octobre 1929, mariée à son mari *Gustave Foëz*, le 5 octobre 1871. Ils eurent cinq enfants qui assurent pour de longues années, leur descendance ;

2° *EDMOND-AUGUSTE* ROMAN, qui suit.

V. — EDMOND-AUGUSTE ROMAN, né à Dieulefit le 24 septembre 1847, décédé à Dieulefit le 9 avril 1911, marié le 27 novembre 1883 à sa cousine *Sophie Aguitton*, née à Paris le 4 mars 1861. Il en eut :

1° *GEORGES* ROMAN, qui suit ;

2° *EDMEE* ROMAN, née à Dieulefit le 26 mai 1886, mariée le 26 juin 1909 à *Edouard Foëx*, né à Marseille le 13 mai 1883 ; elle lui a donné neuf enfants :

A) *Jacques FOËX*, né le 14 avril 1910 ;

B) *Mireille FOËX*, née le 11 octobre 1912 ;

C) *Geneviève FOËX*, née le 25 mars 1914 ;

D) *Violette FOËX*, née le 16 avril 1916 ;

E) *Albert FOËX*, né le 8 septembre 1917 ;

F) *André FOËX*, né le 19 décembre 1918 ;

G) *Hélène FOËX*, née le 15 décembre 1921 ;

H) *Denise FOËX*, née le 4 janvier 1929 ;

I) *Madeleine FOËX*, née le 24 janvier 1932.

3° *HENRI* ROMAN, né à Dieulefit le 22 juillet 1887, mort pour la France à Notre-Dame-de-Lorette le 11 mai 1915 ;

4° *FRANÇOIS* ROMAN, né à Dieulefit le 11 juin 1893, mort pour la France au bois de Saint-Pierre-Waast le 24 septembre 1916.

VI. — GEORGES ROMAN, né à Dieulefit le 28 février 1885, marié en 1^{res} noces le 2 décembre 1913, à *Marie Scheffer*, née le 14 mai 1892, décédée le 11 février 1920, et en 2^{mes} noces le 18 janvier 1922, à *Marguerite Noyer*, née le 7 août 1890, veuve en 1^{res} noces de *Marc Ollier de Marichard*, de Vallon, mort pour la France à Verdun, en 1915. Huit enfants sont nés de ces deux mariages :

1° du 1^{er} lit, *GEORGETTE* ROMAN, née le 26 mars 1915 ;

2° *EDMOND* ROMAN, né le 10 décembre 1916, décédé en mars 1918 ;

3° *FRANÇOISE* ROMAN, née le 1^{er} février 1920 ;

4° du 2^{me} lit, *HENRI* ROMAN, né le 31 mars 1923 ;

5° *CECILE* ROMAN, née le 15 août 1924 ;

6° *FREDERIC* ROMAN, né le 22 juin 1926 ;

7° *ANTOINETTE* ROMAN, née le 19 juin 1927 ;

8° *LISE* ROMAN, née le 17 juillet 1928.

Branche des ROMAN, de Lyon

IV. — CASIMIR-AUGUSTE ROMAN, né à Dieulefit le 23 septembre 1808, décédé à Lyon le 8 juin 1864, marié à *Léonie Bröleman*, de Lyon, née à Lyon le 14 septembre 1816, décédée dans cette ville le 16 mars 1896, qui lui donna :

- 1° *GEORGES ROMAN*, né à Lyon le 1^{er} mars 1838, décédé à Lyon le 6 mars 1919, célibataire et sans enfants ;
- 2° *AUGUSTE ROMAN*, né à Lyon le 16 novembre 1840, décédé à Lyon en 1855 ;
- 3° *ERNEST ROMAN*, qui suit.

V. — ERNEST ROMAN, né à Lyon le 20 juillet 1845, décédé à Lyon le 25 janvier 1910, marié en 1^{res} noces en 1870, à *Suzanne Fitler*, née à Lyon le 10 août 1849, décédée à Genève le 19 mars 1871, et en 2^{mes} noces, à *Jeanne Gourdon*, née à Genève le 7 juillet 1849, décédée à Lyon le 2 août 1921. Deux fils sont nés de ces deux mariages :

- 1° du 1^{er} lit, *FREDERIC ROMAN*, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, né aux Eaux-Vives le 27 février 1871, marié le 21 avril 1898 à *Hélène de Riaz*, née à Lyon le 12 novembre 1876. Quatre enfants sont nés de ce mariage :
 - A) *Emile ROMAN*, né à Lyon le 10 mai 1899, marié le 22 février 1926 à *Simone Hemmerlting*, de Lyon, d'où trois enfants :
 - a) *Georges Roman*, né le 28 février 1927 ;
 - b) *Jean Roman*, né le 19 septembre 1928 ;
 - c) *Marcel Roman*, né le 7 mars 1930.
 - B) *Jacques ROMAN*, né à Lyon le 19 avril 1901 ;
 - C) *Elisabeth ROMAN*, née à Lyon le 31 mai 1905, mariée le 6 octobre 1925, à *Marc Lombard*, de Moulins, d'où trois enfants :
 - a) *Guy Roman* ; b) *Philippe Roman* ; c) *Sabine Roman*.
 - D) *Pierrette ROMAN*, née à Lyon le 18 novembre 1908.
- 2° du 2^{me} lit, *LEOPOLD ROMAN*, né à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le 18 juillet 1874, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, comme son frère, marié le 2 juin 1904 à *Suzanne Brown*, de Bordeaux, qui lui a donné :
 - A) *Simone ROMAN*, née à Bordeaux le 23 avril 1905, décédée à Leysins le 15 octobre 1924 ;
 - B) *Marguerite ROMAN*, née à Carbon-Blanc (Gironde) le 3 août 1917.

Comme on peut le voir, la famille ROMAN pousse actuellement encore de nombreux et vigoureux rejetons. Les notes que je viens de donner sur elle sont bien succinctes, elles pourront servir de point de départ au travail beaucoup plus complet que cette vieille famille protestante attend-encore.

(B/3) *FRANÇOIS REBOUL*, né vers 1762, d'*Antoine Reboul* et de *Marguerite Cherfils*, était originaire de Saint-Julien-en-Quint ; il vint se fixer à Dieulefit, où il épousa le 13 janvier 1792, *Jeanne-Marie Salabelle*, de Crest, fille de feu *Antoine Salabelle* et de *Jeanne Alvier*, habitant aussi à Dieulefit.

La présence de cette famille REBOUL, à Saint-Julien-en-Quint, étend bien au delà de notre vallée l'habitat des familles de ce nom, si nombreuses et de toute ancienneté, dans notre région et Jusque dans le Diois.

C/3 La famille GRESSE est originaire de Bourdeaux, où plusieurs familles de ce nom existaient déjà dans le courant du XVIII^e siècle. J'ai trouvé également des GRESSE, à la même époque, à Bezaudun et aux Tonils, et même plus loin, en dehors de cette vallée, jusqu'à Arnayon, dans le canton de la Motte-Chalancon. Les GRESSE sont donc très anciens dans notre région. Pour la famille qui nous intéresse, le premier auquel j'ai pu remonter :

I. — JEAN-PIERRE GRESSE, habitait Bourdeaux, et avait épousé, avant 1767, *Marie-Lucresse Chaix*. Je lui connais deux fils :

- 1° *JEAN-DANIEL* GRESSE, né à Bourdeaux le 18 janvier 1760, j'en ignore la destinée ;
- 2° *JEAN-PIERRE* GRESSE, qui suit.

II. — JEAN-PIERRE GRESSE, né à Bourdeaux le 1^{er} octobre 1767, ouvrier serrurier, vint se fixer à Dieulefit où je l'ai trouvé établi comme maréchal (ferrant, sans doute), sous la Révolution et au commencement du XIX^e siècle. Son mariage avec *Anne Barral*, fille de feu *Charles Barral* et de *Marianne Rocheville*, fut béni le 20 juin 1788, par le pasteur *Rozan*, « par autorité de la justice, dit l'acte que j'ai eu sous les yeux, en présence de *Joseph Barral*, moulinier en soye, de Dieulefit, après les formalités exigées par l'Edit du Roy. »

Que veulent dire ces lignes ? de quelle « autorité de la justice » s'agit-il ? quelles furent ces « formalités exigées par l'Edit du Roy » ? Je n'ai rien trouvé de plus qui puisse me l'expliquer. Mais ce que je présume, c'est que les BARRAL, qui appartenaient à la bonne bourgeoisie dieulefitoise de l'époque, firent toute l'opposition possible pour empêcher le mariage d'*Anne Barral* avec le modeste ouvrier serrurier qui avait levé les yeux sur elle. Les BARRAL, « mouliniers en soye », tenaient le haut du pavé (c'est à cette même famille qu'appartenait; si je ne me trompe, *M. Maurice Barral*, riche industriel de Crest, décédé il y a deux ou trois ans, d'un accident d'automobile), et cette union qui était pour eux, incontestablement, une mésalliance, laisse supposer un roman d'amour sur lequel on aimerait avoir plus de détails. *Anne Barral* tenait à celui qu'elle aimait, et sa constance et sa fermeté emportèrent toutes les résistances, non sans que sa famille, intransigeante jusqu'au bout, n'eût tenu à consigner jusque dans l'acte qui consacrait l'union et le bonheur des deux jeunes gens (le fiancé avait 21 ans) toute l'opposition qu'elle avait mise à l'empêcher.

JEAN-PIERRE GRESSE et *Anne Barral* eurent quatre enfants que je connais :

- 1° *ANNE-ELISABETH* GRESSE, née à Dieuleât le 9 juin 1789 ;
- 2° *JEAN-ETIENNE* GRESSE, qui suivra ;
- 3° *SUZANNE* GRESSE, née à Dieulefit en 1796. Elle qui épousa le 25 décembre 1816, **François (1^{er}) Soubeyran** ;
- 4° *PIERRE-ETIENNE* GRESSE, serrurier, né à Dieulefit en 1804, marié le 24 octobre 1829 à *Marie Liénard*, de Dieulefit; il en eut un fils :
 - A) *Etienne-Henri GRESSE*, né à Dieulefit le 30 juin 1835, marié le 11 juin 1864 à *Céline Plêche*, en eut trois enfants qui continuent sa descendance :
 - a) *Henri Gresse*, né le 27 août 1868 à Dieulefit, marié le 4 novembre 1894 à *Louise Mège*. Ils ont deux enfants mariés tous les deux :
 - 1 *Henri Gresse* ; 2 *Marthe Gresse*.
 - b) *Eva Gresse*, née le 21 juillet 1875, mariée à *André Bompard* ;
 - c) *Paul Gresse*, né le 17 février 1879, marié à *N ... Roche*.

III. — JEAN-ETIENNE GRESSE, né à Dieulefit le 23 avril 1792, décédé à Dieulefit le 23 juin 1838, marié le 28 décembre 1811 à *Louise Chauffert*, de Dieulefit (descendante de *Catherine Delafaysse* (XV/12 Tableau N°1)) ; il en eut au moins deux fils que je connais :

1° *JEAN-ETIENNE GRESSE*, né à Dieuleft le 23 mars 1812, marié le 4 avril 1832 à *Marie Chavagnac*, de Bourdeaux ; il s'établit à Comps, et fut l'auteur :

A) *Jean-Etienne GRESSE*, des GRESSE de *Comps*, qui sont la branche aînée actuelle de cette famille ;

B) *Prosper-Henri GRESSE*, des GRESSE d'*Orcinas*.

Ces deux branches comptent actuellement de nombreux représentants et rejetons jusqu'à la 2^e et 3^e génération.

2° *CASIMIR-GRATIEN GRESSE*, né à Dieulefit le 27 juillet 1827, décédé à Brioude le 20 septembre 1866, marié le 18 septembre 1852 à *Adèle Coursange*, de Dieulefit, il en eut deux enfants dont :

A) *Elie-Tobie GRESSE*, né à Bourg-les-Valence le 10 juillet 1864, marié le 1^{er} octobre 1889 à *Emilie Héraud*, de Dieulefit, rassemble actuellement autour de lui une nombreuse et vigoureuse descendance, qui semble assurer pour longtemps l'avenir et les destinées de la branche qu'il représente.

D/6 D'une vieille famille protestante de Dieulefit qui occupa au XVII^e siècle une place honorable dans la société dieulefitoise. D'après une tradition de famille qui m'a été rapportée par M^{me} *Jules Hubert*, née *Blancard*, de Genève, les BLANCARD seraient originaires des vallées vaudoises, et seraient venus se réfugier en France « *au moment des persécutions* ». Cette tradition me paraît difficilement acceptable, je ne puis cependant, faute de preuves contraires, en discuter le bien-fondé. Une notice historique que j'ai sous les yeux, écrite par *Louis Blancard*, l'auteur des BLANCARD de Genève, notice qui m'a été obligeamment communiquée par M. *Pouzet-Blancard*, me semble, en tout cas, difficilement compatible avec ce que je sais moi-même des origines de cette famille. En effet, plusieurs détails, avancés par *Louis Blancard*, sont absolument controuvés par les résultats de mes recherches personnelles. D'après la dite notice, les BLANCARD venus du « *côté de Valréas* », auraient débuté à Dieuleft comme scieurs de bois avant d'être foulonniers. Or cela est inexact, tout au moins pour la deuxième partie de cette assertion, puisque d'après les actes que j'ai consultés, j'ai constaté que les BLANCARD étaient bourgeois et marchands à Dieulefit avant de devenir foulonniers. Par contre, la venue de cette famille du « *côté de Valréas* » n'est pas en opposition formelle avec l'hypothèse que j'avancerai plus loin, en ce sens qu'il ne serait pas impossible que la mère du premier BLANCARD que j'ai rencontré soit venue elle-même de la région valréassienne.

Quoi qu'il en soit, une chose est absolument certaine, c'est que le premier BLANCARD auquel j'ai pu remonter, PAUL BLANCARD, était marchand et bourgeois de Dieuleft à la fin du XVII^e siècle. Il épousa le 27 juin 1689, *Magdeleine Bertrand*, fille de *Jacques Bertrand* et de *Carline Gras*, de Dieuleft ; ce mariage le faisait entrer dans une des meilleures familles protestantes dieulefitoises, il devenait le beau-frère de *Charles Jean-Laplace*, riche marchand, et du médecin *Daniel Dupuy*, dont la famille, originaire de Die, devait devenir une des meilleures familles de notre localité. Le contrat de mariage fut reçu le 4 juin 1689 par M^e Monier, notaire protestant de Dieuleft, qui dut se démettre de sa charge, pour cause de religion, quelques années après la révocation de l'Edit de Nantes. Les termes de ce contrat posent une grosse question. Le père et la mère du fiancé, PAUL BLANCARD, ne sont pas nommés, mais par contre ce dernier est assisté du seigneur de Dieuleft, *Charles-René de Vesc*, marquis de *Comps*, et on peut lire dans l'acte, écrit en toutes lettres, que « *le présent mariage étant agréable au seigneur de Comps, ce dernier donne au fiancé la somme de 2000 livres* ». Quelles raisons avait le seigneur de Dieuleft pour faire à PAUL BLANCARD un tel cadeau, énorme pour l'époque, étant donné la situation des intéressés ?

Je n'en vois qu'une, c'est que PAUL BLANCARD était son fils naturel, et seule cette filiation peut expliquer cette libéralité du marquis de *Comps*. De plus, le premier enfant de PAUL BLANCARD, *CHARLES-HECTOR* BLANCARD, baptisé le 1^{er} mai 1692, eut pour parrain noble *Hector de Vesc*, chevalier de *Comps*, et recut comme prénoms, celui de son parrain, *HECTOR*, et celui du seigneur de Dieulefit, *CHARLES*, ce qui paraît bien propre à nous faire admettre que des relations d'amitié ou d'autres, spéciales, unissaient PAUL BLANCARD à la noble famille des *de Vesc*, seigneurs de *Comps*, de Dieulefit, et de maintes autres places. Je dois ajouter, pour être véridique, que je n'ai trouvé dans le testament du marquis de *Comps*, aucune disposition testamentaire en faveur de PAUL BLANCARD, mais cette abstention peut facilement s'expliquer par le fait que le dit seigneur avait pu considérer que la donation spécifiée dans le contrat de mariage de son protégé, était largement suffisante. Evidemment, l'acte de naissance de PAUL BLANCARD eût pu, peut-être, nous donner la clé du problème, mais je n'ai jamais pu le trouver, et aurais-je mis la main dessus, que cet acte, probablement ne nous eût pas beaucoup plus éclairés, les convenances sociales et l'austérité huguenote ayant obligé le pasteur, dans le cas où ma supposition serait exacte, à jeter un voile discret sur un fait qu'il était bienséant de ne pas livrer officiellement à la publicité. Ceci dit, et jusqu'à preuve du contraire, je tiens, quant à moi, qu'il y a de fortes présomptions pour que PAUL BLANCARD qui aurait alors reçu le nom de sa mère, soit le fils naturel du marquis de *Comps*, et les BLANCARD ont de très fortes raisons pour se dire actuellement les rejetons directs de l'antique et illustre famille des *de Vesc de Comps*, une des plus nobles et des plus anciennes du Dauphiné. Celui que je tiens pour le père de PAUL BLANCARD, *Charles René de Vesc*, de *Comps*, chevalier, marquis de *Comps*, avait succédé à son père comme seigneur de Dieulefit ; il abjura le protestantisme en 1676, et n'eut pas d'enfants de son mariage avec *Isabeau de Gruel de Villebois* ; il mourut dans son château de Dieulefit, le 24 février 1705, et fut enseveli dans l'église Saint-Roch, « *près du ballustre, du côté de l'Evangile* ». Son acte de décès, que j'ai relevé dans les Archives de la Mairie, donne de curieux détails sur ses obsèques, qui furent célébrées en grande pompe, en présence de tous les gentilshommes des environs et d'un concours énorme de population : on peut lire encore dans les vieilles minutes de M^e Combe, successeur de M^e Monier, des détails intéressants, également, sur la composition de la maison domestique du haut personnage qu'était alors le seigneur de Dieulefit. Le frère de *Charles René de Vesc*, *Antoine de Vesc de Comps* lui succéda, et fut le dernier seigneur de Dieulefit de la maison des *de Vesc* ; sans enfants, lui aussi, de son mariage avec *Jeanne de Lériguet*, son héritage passa à la famille de cette dernière, les *de Chabrilan*, qui possédèrent la seigneurie de Dieulefit jusqu'à la Révolution.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas rencontré, malgré toutes mes recherches, de BLANCARD à Dieulefit, antérieurement à :

I. — PAUL BLANCARD, fils présumé du marquis de *Comps*, marchand et bourgeois de Dieulefit, marié le 27 juin 1689 à *Magdeleine Bertrand*. Il quitta Dieulefit pour aller se fixer à Blacons, près d'Aouste, dans la vallée de la Drôme. Lui et sa femme durent y mourir à des dates qu'il m'est impossible d'indiquer, car je n'ai pas trouvé trace de leur décès dans les registres de la mairie de Dieulefit. Ils eurent quatre enfants, deux seulement nous intéressent :

1° *CHARLES-HECTOR* BLANCARD, né le 30 avril 1692, marié le 12 novembre 1716 (contrat du 22 mars 1716, M^e Brotin, notaire), à *Catherine Bonnier*, de Dieulefit, se fixa, comme son père, à Blacons ; j'ai pu l'y retrouver pendant de longues années après, il n'eut que quatre filles dont j'ignore la destinée, et sa branche, à ma connaissance, s'éteignit avec lui ;

2° *PAUL* BLANCARD, qui suit.

II. — PAUL BLANCARD, marchand lui ausst, né à Dieulefit vers 1673, revint habiter cette localité, où il épousa le 15 mai 1717 (contrat du 16 janvier 1717, M^e Brotin) *Barthélemie Didier*, ou *Deydier*, de Dieulefit. PAUL BLANCARD mourut à Dieulefit le 19 décembre 1748 et sa femme quelques années après, le 20 février 1753. Cette dernière lui donna dix enfants, dont trois seulement survécurent, ainsi qu'en fait foi le testament de leur mère, reçu le 8 mars 1749 par M^e Combe, notaire :

- 1° DANIEL-PAUL BLANCARD, qui suit ;
- 2° JEAN BLANCARD, né le 6 octobre 1726, qui suivra également ;
- 3° JEANNE-MARIE BLANCARD, née le 28 novembre 1732.

III. — DANIEL-PAUL BLANCARD, né à Dieulefit le 9 avril 1719, décédé à Dieulefit le 7 janvier 1770, marié le 4 février 1752 « au désert » par le pasteur Rozan, à *Marie Brechet*, de la Motte-Chalancon. Cette dernière lui donna un fils : *CLAUDE*, qui suit.

IV. — CLAUDE BLANCARD, drapier à Dieulefit, né vers 1755, décédé à Dieulefit le 11 février 1883, âgé de 78 ans, marié le 29 nivôse an 2, à *Anne Vernet*. Cette dernière lui donna trois enfants que je connais :

- 1° CLAUDE BLANCARD, né vers 1799, décédé le 22 janvier 1832, sans postérité ;
- 2° PAUL-CAMILLE BLANCARD, né vers 1801, décédé le 4 janvier 1830, sans enfant ;
- 3° MADELEINE BLANCARD, qui suit.

V. — MADELEINE BLANCARD, née à Dieulefit vers 1806, décédée le 3 février 1871, mariée à *Jacques-Daniel Tayssaire*, elle donna à ce dernier trois enfants que je connais :

- 1° DANIEL-AUGUSTE TAYSSAIRE, teinturier ;
- 2° MAGDELEINE-PAULINE TAYSSAIRE, née à Dieulefit le 20 mars 1831, mariée le 24 septembre 1859 à *François-Augustin Pouzet*, né à Dieulefit le 19 juillet 1828 de *François Pouzet* et d'*Henriette Monge*. De ce mariage est issue une fille :
 - A) *Aline POUZET*, née à Dieulefit le 4 septembre 1860, mariée le 31 octobre 1885 à *Henri Bertrand*, agent-voyer, de Châtillon-en-Diois, d'où un fils :
 - a) *Georges Bertrand*, professeur agrégé de mathématiques, né à Dieulefit le 19 mai 1887, marié à Avignon le 19 mars 1921 à *Alice Zacharewicz*.
- 3° ALINE TAYSSAIRE, née à Dieulefit le 28 septembre 1837, mariée le 22 janvier 1859 à *Joseph Noyer*, d'où une fille :
 - A) *Marguerite NOYER*, née le 19-juillet 1863 (XII/62 les NOYER-REBOUL).

M. *Georges BERTRAND* et ses enfants, M^{me} *Louis Reboul*, son fils et ses petites-filles, sont les seuls représentants actuels que je connaisse des BLANCARD de la branche ainée.

Branche des BLANCARD, foulonniers

III. — JEAN BLANCARD, foulonnier à Dieulefit, né dans cette localité le 6 octobre 1726, marié « au désert » le 26 mars 1755 à *Françoise Jossaud*, de Saou ; son mariage fut béni par le pasteur Rozan. Je lui connais deux enfants :

- 1° JEAN-PIERRE BLANCARD, qui suit ;
- 2° JEAN-LOUIS BLANCARD, né le 28 octobre 1771, dont l'ignore les destinées.

IV. — JEAN-PIERRE BLANCARD, meunier. Il donna son nom au « Moulin Blancard » appellation sous laquelle était encore connu jusqu'à ces dernières années un bâtiment situé à la sortie de Dieulefit, à l'extrémité de la rue dite « La Pouilleuse ». Il est né à Dieulefit le 26 avril 1768, décédé dans cette localité le 11 janvier 1834, marié en 1^{res} noces à *Lucretse Gourjon* et en 2^{mes} noces, le 10 prairial an 8, à *Magdeleine Vernet*. Il eut quatre enfants :

- 1° Du 1^{er} lit, *REINE ELISABETH* BLANCARD, née le 6 janvier 1789 ;
- 2° *LUCRESSE* BLANCARD, née le 11 janvier 1790 ;
- 3° *JEAN-PIERRE* BLANCARD, qui suit ;
- 4° Du 2^{me} lit, *LOUIS* BLANCARD, auteur des BLANCARD de Genève, et qui suivra.

V. — JEAN-PIERRE BLANCARD, marchand, né à Dieulefit le 3 avril 1791, décédé dans la même localité le 19 octobre 1828, marié à *Marguerite Monier*, de Dieulefit, le 17 mars 1821. Cette dernière lui donna, entre autres enfants, une fille : *MARIE-LOUISE*, qui suit.

VI. — MARIE-LOUISE BLANCARD, née à Dieulefit le 13 octobre 1824, mariée le 9 octobre 1841 à **Hilaire Soubeyran**, décédée à Dieulefit, le 4 mars 1894.

Branche des BLANCARD, de Genève

V. — LOUIS BLANCARD, né à Dieulefit le 5 avril 1807, tourneur sur bois, marié le 29 août 1829 à *Justine Jullian* de Bourdeaux, née à Bourdeaux le 1^{er} janvier 1810, décédé à Genève le 4 février 1897, quelques années après sa femme, décédée à Genève le 19 octobre 1885. Républicain ardent et démocrate convaincu, LOUIS BLANCARD quitta la France, proscrit, à la suite du soulèvement armé qui se produisit dans la Drôme en 1851, après le coup d'Etat du Prince-Président Louis Bonaparte (soulèvement dont j'ai parlé longuement dans un chapitre précédent), donnant ainsi un exemple, assez rare pour mériter d'être relevé, de constance dans ses opinions politiques et de fidélité à un idéal républicain auxquelles les annales de notre localité ne nous ont pas habitués. Ils eurent neuf enfants :

- 1° *LOUISE* BLANCARD, née à Dieulefit le 30 juillet 1830; mariée à *N ... Dumas*, de Beauvoisin (Gard) ;
- 2° *AUGUSTE* BLANCARD, qui suit ;
- 3° *PAULINE* BLANCARD, née à Dieulefit le 18 octobre 1835, décédée à Beauvoisin, célibataire ;
- 4° *MARIE-EMILIE* BLANCARD, née à Dieulefit le 31 mars 1831, décédée le 3 avril suivant ;
- 5° *PAUL* BLANCARD, né à Dieulefit le 17 août 1839, décédé à Nîmes le 11 avril 1864, célibataire et sans postérité ;
- 6° *OLYMPE* BLANCARD, née à Dieulefit le 5 novembre 1840, décédée à Genève ;
- 7° *SCIPION* BLANCARD, qui suivra aussi ;
- 8° *LOUIS-FLORIAN* BLANCARD, qui suivra également ;
- 9° *ARISTIDE* BLANCARD, né à Dieulefit le 1^{er} août 1848, décédé dans cette localité le 21 mai 1850.

VI. — AUGUSTE BLANCARD, né à Dieulefit le 23 septembre 1833; tourneur de bois comme son père, décédé à Genève le 9 mai 1884, marié à *Rose Nerny*, de Lausanne, décédée à Genève le 30 juin 1903. Elle lui donna deux filles :

- 1° *JENNY* BLANCARD, née à Genève le 28 septembre 1866, décédée dans cette ville le 23 février 1930, célibataire ;
- 2° *MARIE* BLANCARD, née à Genève le 6 octobre 1870; mariée le 19 septembre 1896 à *Jules Hubert*, de Genève. elle lui a donné quatre enfants :
 - A) *Marcelle HUBERT*, née à Genève le 4 mars 1898 ;
 - B) *Andrée HUBERT*, née à Genève le 5 janvier 1901 ;
 - C) *Georges HUBERT*, né à Genève le 10 septembre 1909, décédé à Genève le 17 avril 1914 ;
 - D) *Georgette HUBERT*, née à Genève le 1^{er} septembre 1912.

VI. — SCIPION BLANCARD, né à Dieulefit le 7 juin 1844, décédé à Genève le 3 février 1903, marié en 1^{res} noces à *Elisa Engel*, de Berne et en 2^{mes} noces à *Joséphine Laick*, d'Aupretz (Lorraine). Il eut cinq enfants :

- 1° Du 1^{er} lit, *PAUL* BLANCARD, mécanicien, né à La Chaux-de-Fonds le 27 avril 1866, marié deux fois. Il est fixé actuellement à Lyon. il a eu deux enfants :
 - A) *Germaine BLANCARD*, née à Genève le 16 juin 1902 ;
 - B) *Paul BLANCARD*, né le 13 mai 1913.
 Je n'ai pas d'autres renseignements sur *PAUL* BLANCARD et sa famille;
- 2° *FLORIAN* BLANCARD, né à Genève en 1867, décédé à Paris en 1919, marié (je ne connais pas le nom de sa femme). Il eut une fille :
 - A) *Marie BLANCARD*, née à Paris en 1892, mariée en 1^{res} noces à *Henri Rebou* avec lequel elle a divorcé pour épouser en 2^{mes} noces *Gaston Godin*. Elle habite avec son second mari Viry-Châtillon, près de Paris ;
- 3° *LOUISE* BLANCARD, née à Genève en 1868, mariée à *Charles Desgraz*, à qui elle a donné six enfants ;
- 4° *PAULINE* BLANCARD, née à Genève le 1^{er} juin 1872, mariée le 1^{er} juin 1894 à *André Pouzet*, maître ramoneur à Genève, né à Genève le 10 novembre 1870 d'une famille huguenote dieulefitoise expatriée pour cause de religion après la révocation de l'Edit de Nantes. Deux filles sont nées de ce mariage :
 - A) *Berthe POUZET*, née à Genève le 22 juin 1890, mariée à *Alfred Nussbaun*, de Carouge, d'où un fils :
 - a) *Roger Nussbaun*, né le 6 décembre 1918.
 - B) *Marguerite POUZET*, née à Genève le 23 septembre 1902, mariée le 24 avril 1928 à *Henri Paley*, de Puydoux (canton de Vaud), d'où :
 - a) *Gérard Paley*, né le 2 avril 1931 ;
 - b) *Marie Paley*, née le 30 mars 1933, décédée le 30 mars 1933 ;
 - c) *Madeleine Paley*, née le 30 mars 1933.
- 5° Du 2^{me} lit, *CHARLES* BLANCARD, né à Genève le 6 juin 1884, marié le 5 octobre 1905 à *Félicie Dillon*, de Fribourg, d'où :
 - A) *Simone BLANCARD*, née à Genève le 31 mars 1906
 - B) *Berthe BLANCARD*, née à Genève le 9 juillet 1910, mariée le 19 juillet 1931 à *Robert Dumond*, de Genève.

VI. —LOUIS-FLORIAN BLANCARD, né à Dieulefit le 28 août 1846, décédé à Genève en juillet 1914, marié à *Marie Pellet*, qui lui donna trois fils :

1° LOUIS BLANCARD, né à Genève le 2 mai 1873, marié à *Jenny Sauthier*, de Genève, d'où deux enfants :

A) *Marc BLANCARD*, né à Genève en 1912 ;

B) *Marie BLANCARD*, née à Genève le 9 août 1908, mariée à *Louis Zoppini*.

2° ALPHONSE BLANCARD, né à Genève le 24 janvier 1877, marié (je ne connais pas le nom de sa femme). Il eut un fils :

A) *Georges BLANCARD*, né le 23 mars 1908, décédé à Lyon le 13 septembre 1920.

3° RODOLPHE BLANCARD, né à Genève où il est décédé célibataire et sans postérité.

*
* *

Je dois, pour les BLANCARD de *Genève*, tous les renseignements ci-dessus à l'obligeance de M^{me} *Hubert-Blancard* et de ses filles, M^{lles} *Hubert*, et à celle de M. et M^{me} *André Pouzet-Blancard*. Je les en remercie encore bien vivement, en leur renouvelant tout l'immense plaisir que j'ai eu à les connaître, et l'espoir que je conserve de les revoir un jour.

(E/6) *HECTOR GRAS* appartenait à une famille protestante de Dieulefit sur laquelle j'ai très peu de renseignements. A en juger par leur nombre à cette époque, les GRAS doivent être très anciens dans notre région.

Le grand-père d'*HECTOR GRAS*, JEAN-FRANÇOIS GRAS était marié à *Madeleine-Marie Restuy* et vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ils eurent deux enfants :

1° *MARIANNE GRAS*, mariée par le pasteur Rozan « au désert » le 2 mars 1757 à *Jean-Charles Cavet*, de Bourdeaux, fabricant d'étoffes à Dieulefit (contrat reçu le 27 janvier 1759, par M^e Combe, notaire) ;

2° *ETIENNE GRAS*, marié le 25 mars 1779 à *Louise Rozan*, fille de *Jean Rozan* et d'*Huranie Gerrin*, de Combeauvin, le contrat reçu le 4 mars par le notaire Combe, nous donne les détails suivants : la fiancée habitait depuis 12 ans hors de la maison paternelle et son père, dans l'impossibilité d'assister au mariage de sa fille, donne une procuration au chirurgien *Antoine Meyer*, de Dieulefit, à l'effet de le représenter au contrat ; la sœur aînée de la fiancée était religieuse du Saint-Sacrement ; le pasteur Rozan, oncle ou cousin de la fiancée, assista cette dernière et signa comme témoin au contrat. Ils eurent deux fils :

A) *Hector GRAS*, né le 22 février 1791, marié le 29 novembre 1817 à *Marianne Vignal*, fille d'*Etienne Vignal*, potier de terre, originaire de Saint-Vincent-de-Barrès (Ardèche) et de *Marie Chavagnac*, de Comps, qui lui donna :

a) *Suzanne Gras*, née le 11 juin 1826, mariée à **Jules Soubeyran**.

B) *Etienne GRAS*, dont j'ignore la destinée.

(F/13) Un orphéon venait d'être fondé en 1879, dans notre localité ; c'est à lui qu'on s'adressa pour avoir dans notre langue patoise un hymne à la gloire de notre petite patrie, et qui chanté pour la première fois, par l'orphéon nouvellement créé, donna à ce dernier l'occasion de se révéler aux Dieulefitois émerveillés. **Jules Soubeyran**, répondant à l'appel qui lui était adressé, composa un court poème : « *La Vallée de Dieulefit* » dont voici les trois premières strophes et le refrain :

*Tels enfants, belle vallayo
Per chanta sount réunis
Et d'une voi» tendro et gayo
A l'écho faut parvenis*

Refrain

*Béou Zephyr sus la mouusso
Repeind to briso âouço
Et coumo fas d'un ·bouquê
Paro nostre Diouloufê*

*Sus lou mount et lo coullino
S'estalo lou tapis vert
Qu'a fa lo Nympho divino
Et des flours tout si couvert*

Refrain, etc ...

*Bello floro deïs montagnies
Que vaï caressa l'air pur
Porfumeis nostreis campagnies
Tes réfletais dien l'azur*

Mais les rimes de ce morceau (écrit d'ailleurs en mauvais patois, à ce que j'en puis juger) se révélèrent rapidement inadéquates au but poursuivi, et le chef de l'orphéon, un M. Autric (qui n'était pas lui-même dieulefitois), receveur des Contributions directes à Dieulefit, composa alors dans la même nuit, les paroles et l'adaptation musicale du morceau bien connu, morceau qui obtint tout de suite le plus vif succès, et qui est devenu le chant national dieulefitois :

Diouloufê joli séjour.

VIII^e PARTIE

**Les Soubeyran
et la Grande Guerre**

LES SOUBEYRAN ET LA GRANDE GUERRE

CHAPIRE XXII

Le Capitaine Daniel Soubeyran Le Capitaine Léon Soubeyran Le Capitaine Henri Soubeyran Le Lieutenant Jean Soubeyran Le Sergent Edmond Soubeyran

Ce chapitre ne sera malheureusement que le squelette de celui que j'aurais voulu écrire. Je n'ai pas eu, en effet, pour le mettre au point et pour le compléter, tous les éléments qui m'eussent été nécessaires : à grand peine ai-je pu obtenir seulement des intéressés qu'ils me communiquent leurs citations, que j'ai dû pour ainsi dire arracher à leur modestie (1).

En réunissant ici, pour que la mémoire en soit pour toujours conservée, les noms et le souvenir de ceux des nôtres, qui, emportés dans la grande tourmente, furent aux premiers rangs des phalanges héroïques qui sauvèrent la France, j'espère que j'en aurai dit assez pour que tous les Soubeyran qui viendront trouvent dans l'exemple de ceux qui les précédèrent dans le chemin du devoir et du sacrifice, une tradition de courage et d'honneur qu'ils auront à cœur de conserver (2).

(1) J'excepte naturellement, de ce semblant de reproche, ma cousine **Léon Soubeyran** de Lyon, plus libre pour me parler de son mari, **mort pour la France**, que ne purent l'être évidemment pour me parler d'eux-mêmes, mes autres cousins et mes frères : que je redise encore à ces derniers que si j'ai regretté leurs scrupules je les ai compris tout de même.

(2) De même également, j'eusse voulu faire revivre pour eux, les heures, les journées, les semaines d'angoisse, d'espoir, de deuil, de joie que furent pour notre génération ces années terribles de la *grande guerre*, qui marqueront peut-être dans l'histoire comme l'enfantement d'un monde nouveau. Si parmi les générations qui nous ont précédés, j'ai estimé que celle qui vécut au commencement du siècle dernier les événements que l'on connaît, fut une génération privilégiée, à combien plus forte raison, semble-t-il, les générations à venir seront-elles en droit d'estimer, elles aussi, que celle à laquelle nous appartenons n'aura rien à envier à sa devancière, C'est aussi ma conviction personnelle ; je regrette seulement de n'être pas capable de fixer pour ceux qui nous succéderont — plus spécialement dans leurs relations avec notre vie familiale — les événements nationaux et mondiaux formidables auxquels nous assistons encore actuellement.

Le Capitaine Daniel SOUBEYRAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
(des Soubeyran, de Lyon)

Capitaine de réserve, mobilisé le 26 janvier 1915 au 109^e Régiment Territorial d'Infanterie, passé au 20^e Régiment d'Infanterie le 20 mars suivant, blessé le 25 septembre de la même année, d'une balle au bras droit, au combat de Beauvains, a été l'objet de la citation suivante :

GRAND QUARTIER GENERAL
DES ARMEES DE L'EST

Au G.Q.G., le 4 octobre 1915.

ETAT-MAIOR

Bureau du Personnel

ORDRE N. 1712 « D »

M. SOUBEYRAN Daniel, Capitaine au 20^e Régiment d'Infanterie,
A été nommé dans l'Ordre de la Légion d'honneur, au grade de Chevalier.

« Officier d'une bravoure et d'un entrain exceptionnel, a tenu, malgré son âge, à servir en 1^{re} ligne. A été gravement blessé en entraînant sa compagnie à l'assaut le 25 septembre 1915. »

La présente nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palmes.

Signé : J. JOFFRE

Le Capitaine Léon SOUBEYRAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
(des Soubeyran, de Lyon)

Mobilisé dès le premier jour de la mobilisation, il rejoignit son poste comme capitaine de la 8^e Compagnie du 56^e Régiment Territorial d'Infanterie à Belley. Parti le 6 août 1914 pour le front dans la région de Belfort, il fut envoyé au commencement d'octobre de la même année en Alsace, dans la région de Mulhouse, entre Burnhaupt et Seppois. Mortellement frappé dans la forêt de Fullern, le 13 juillet 1916, une nuit d'attaque ennemie, il tomba foudroyé, alors qu'il visitait son secteur violemment bombardé, blessé au front et à la poitrine, en même temps que la sentinelle qui l'accompagnait.

Le Capitaine LEON SOUBEYRAN fut l'objet de la citation posthume suivante :

« *La Légion d'honneur a été conférée au Capitaine SOUBEYRAN Marie-Ovide-Léon, à la suite de la citation dont il a été l'objet : Vaillant officier, courageux et dévoué, glorieusement tombé pour la France à Fullern en visitant son secteur sous un très violent bombardement, faisant ainsi preuve d'un grand esprit de sacrifice et d'abnégation.*

« *Croix de guerre avec étoile de vermeil.* »

ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

56^e Régiment d'Infanterie Territoriale

Par arrêté ministériel du 19 , rendu en application des décrets des 13 août 1914 et 1^{er} octobre 1918, publié au *Journal Officiel* du 15 juin 1920, la Croix de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur a été attribuée à la mémoire du *Capitaine*

SOUBEYRAN Marie Ovide Léon

Mort pour la France

« Vaillant officier courageux et dévoué, glorieusement tombé pour la France à Fullern en visitant son secteur sous un très violent bombardement faisant ainsi preuve d'un grand esprit de sacrifice et d'abnégation le 13 juillet 1916. Croix de guerre avec étoile de vermeil.

A Belley, le 6 mai 1921.

LE LIEUTENANT-COLOMEL
Commandant le Dépôt du 56^e Régiment d'Infanterie Territoriale:

Le Capitaine Henri SOUBEYRAN
Officier de la Légion d'Honneur
décoré de la Croix de Sainte-Anne de Russie
(des Soubeyran, de Dieulefit)
Branche cadette

Mobilisé le 2 août 1914, comme lieutenant d'Artillerie, et affecté au 11^e Régiment à pied de cette arme à Grenoble ; versé au 54^e Régiment d'Artillerie de campagne le 15 septembre 1914, puis au 273^e Régiment d'Artillerie de campagne le 5 novembre suivant, promu capitaine le _____, blessé grièvement à la main gauche par un éclat d'obus le 15 avril 1918 à Esclainvillers, pendant la bataille de la Somme (amputé de la main gauche).

A obtenu les citations suivantes :

Aux Armées, le 21 octobre 1915.

« Nommé adjoint du Colonel Commandant l'artillerie de la 97^e Division par dépêche ministérielle du 26 octobre 1914, est en même temps officier de liaison entre cet officier supérieur et le commandement. Officier distingué, belle tenue, très bon cavalier, plein de vigueur et d'énergie, donne toute satisfaction dans les différents postes qui lui sont confiés.

« Dans les combats des 19-20 octobre, a rempli jusqu'au bout une mission importante au milieu d'un violent bombardement d'obus de gros calibre, alors qu'il était gravement intoxiqué par les gaz. »

Signé: Colonel GRANDERJE.

ORDRE N° 145

Le Lieuteaane-Colonel Commandant l'A.D. 97 cite à l'ordre du Régiment :

Le Lieutenant SOUBEYRAN Henri, de la 43^e Batterie du 54^e Régiment d'artillerie.

« A fait preuve de beaucoup de sang-froid et de courage en pénétrant dans une casemate incendiée par un projectile ennemi et qui contenait des gargousses et des obus.

« A donné l'exemple en procédant lui-même au travail d'extinction malgré les obus fusant, qui continuaient à éclater à intervalles très rapprochés. »

Aux Armées, le 22 novembre 1916.

LE LIEUTENANT-COLONEL,
Commandant.l'A.D. 97.

ORDRE N. V 278

(Extrait)

Le Lieuteaane-Colonel Commandant le 273^e d'Artillerie, vu l'avis émis par le Colonel commandant l'A.D. 25, cite à l'ordre du Régiment :

SOUBEYRAN Henri, Lieutenant commandant la 45^e Batterie M^{le}.

« A fait preuve de beaucoup de sang-froid et de courage en pénétrant dans une casemate incendiée par un projectile ennemi et qui contenait des gargousses et des obus.

« Excellent commandant de Batterie qui depuis le début de la campagne a fait preuve dans maintes circonstances d'un sang-froid et d'un courage dignes d'éloges. Dans les journées des 13, 14 et 15 août 1917, sous un très violent bombardement a réussi à exécuter toutes les missions qui lui ont été données, contribuant par son calme à maintenir chez son personnel la discipline du feu. »

Le 5 août 1917.

LE LIEUTENANT-COLONEL,
Commandant.l'A.D. 97.

ARMÉE RUSSE EN FRANCE

QUARTIER GÉNÉRAL

59, rue Pierre-Charron
PARIS

le 16 août 1917.

Monsieur le Lieutenant SOUBEYRAN, Commandant la 54^e Batterie
du 273^e Régiment d'Artillerie

*« J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes décoré de la Croix de Sainte-Anne
« avec épées. Le décret est signé le 10 août 1917. La Croix vous sera envoyée
« avec un certificat, par les soins de l'Etat-Major de la Division Russe. »*

Le Chef d'Etat-Major,

Signé : E. RAPP.

ORDRE N. 7318 « D » (Extrait)

M. SOUBEYRAN Ovide-Daniel-Louis-Henri, Capitaine à T.T. territorial,
Commandant la 45^e Batterie du 273^e Régiment d'Artillerie, a été nommé dans l'ordre de la
Légion d'honneur au grade de *Chevalier*.

*« Très bon officier, actif, ayant donné à maintes reprises, depuis le début
« de la campagne, des preuves de bravoure et de sang-froid au feu. A été blessé grièvement
« à son poste de combat. Amputé de la main gauche. Deux citations. »*

(Pour prendre rang du 28 avril 1918)

La présente nomination comporte l'attribution de la *Croix de guerre avec Palme*.

*Le Général Commandant en Chef,
P. O. le Major-Général,*

Signé : P. ANTHOINE.

Le Lieutenant Jean SOUBEYRAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
(des Soubeyran, de Dieulefit)
Branche aînée

Mobilisé le 2 août 1914 comme sous-lieutenant de réserve d'Artillerie au 11^e d'Artillerie à Rouen, parti 2 jours après pour la Belgique avec son régiment, affecté comme agent de liaison au lieutenant-colonel. Assiste à la bataille de Charleroi, à celle de Guise, puis à celle de la Marne. Observateur pendant 3 mois dans un poste d'observation d'artillerie ; versé dans une batterie de son régiment, il assiste aux batailles de Reims, d'Arras et de Neuville-Saint-Waast. Affecté sur sa demande en juillet 1916 à l'escadrille C. 4 comme observateur en avion, il prend part aux combats dans la région de Moreuil et à la bataille de Verdun ; il est encore aux Eparges et au front devant Ham. Lieutenant depuis juillet 1916, il obtient en janvier 1918 l'autorisation de faire son apprentissage de pilote interrompu par les offensives allemandes ; il passe son brevet en mai 1918, et prend au début d'août de cette même année, devant Reims, le commandement de l'Escadrille de grande reconnaissance Breguet 222, puis à la suite d'un différend avec le colonel commandant l'aéronautique de l'armée, celui de l'Escadrille Salmson 74 qu'il garde jusqu'à sa démobilisation.

A obtenu les citations suivantes :

5^e D. I.

3 juin 1916.

Le Général commandant la 5^e D.I. cite à l'ordre de la Division :

Le Lieutenant SOUBEYRAN, de l'Escadrille C 4.

*« A exécuté avec succès, dans les lignes ennemies, de nombreux réglages d'artillerie
« préliminaires ; à l'attaque de Douaumont, notamment le 18 mai 1916, a poursuivi
« et terminé les réglages commencés en combattant plusieurs avions ennemis.*

« Excellent observateur dont la modestie égale le dévouement. »

3^e CORPS D'ARMÉE

Le Général commandant le 3^{me} C.A cite à l'ordre du Corps d'Armée :

Le Lieutenant SOUBEYRAN de l'Escadrille C 4

« Excellent observateur depuis juillet 1915, ne cesse de donner des preuves d'entrain, de compétence et de dévouement absolu. Le 22 août 1916, chargé de faire des réglages par un temps très couvert, est descendu à moins de 800 mètres au-dessus des lignes, son pilote ayant été blessé mortellement et lui-même été fortement contusionné à l'atterrissage. »

(Le pilote étant tué, l'avion, en réalité, rentra plein moteur dans le sol à proximité des lignes, et il n'en resta *rien* qu'un petit amas de ferrailles et de bouts de bois ; Jean Soubeyran s'en tira sain et sauf, par miracle, avec quelques déchirements musculaires internes, une blessure à la main, et trois semaines d'hôpital).

36^e CORPS D'ARMÉE

ORDRE GENERAL N° 3

Le Général commandant le 36^e C.A cite à l'ordre du C.A. :

L'escadrille Salmson 74 sous les ordres du Lieutenant SOUBEYRAN

« Grâce à l'allant et au dévouement de son chef, au courage de ses pilotes et observateurs, a renseigné le Commandement et la troupe par des circonstances atmosphériques souvent très dures ; malgré de grandes difficultés, a assuré les liaisons d'infanterie, contrôlé les tirs et exécuté de nombreuses missions photographiques. »

1^{re} ARMÉE

Le Général commandant le 1^{re} A. cite à l'ordre de l'A. :

M. SOUBEYRAN Jean, Lieutenant au 11^e Régiment d'Artillerie
Pilote commandant l'Escadrille Salsom 74

« *Officier d'un courage qui n'a d'égal que sa modestie, observateur pilote, commandant d'escadrille, s'est toujours fait remarquer par sa bravoure, notamment le 10 novembre 1918, pour chercher le contact avec l'ennemi est descendu à très basse altitude en poussant très loin dans les lignes ennemies (30 km.), est revenu avec un avion criblé par le feu de terre.* »

LÉGION D'HONNEUR

M. SOUBEYRAN Jean, Lieutenant de réserve au 11^e Régiment d'Artillerie de campagne, est nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur au grade de *Chevalier* :

« *Officier aussi courageux que modeste, observateur pilote, puis commandant d'escadrille, s'est toujours fait remarquer par des qualités exceptionnelles d'allant et de dévouement.*

« *1 blessure, 4 citations.* »

Léon Gustave Ovide Wilhelm Edmond SOUBEYRAN
(des Soubeyran, de Lyon)

Sous-officier-mitrailleur, affecté comme automobiliste en 1913 au train des équipages, en qualité de réserviste ; il rejoint le 2 août 1914 son régiment d'active, le 52^e d'Infanterie. Il participe du 4 août 1914 au 28 du même mois à la campagne des Vosges et à tous les engagements journaliers qui déciment la 14^e Division. Il tombe le 28 août 1914 devant le village de Lasalle, à 14 heures ; relevé le 29 août à 5 heures, par les Allemands, il est gardé par eux trois jours, puis laissé pour mort le 1^{er} septembre ; repris et relevé par les Français, il est dirigé sur Lyon ; après 175 jours de lit, et six mois de convalescence, il est réformé N^o 1 en juillet 1915, pour blessure à la poitrine et perforation du poumon.

Il est proposé pour la médaille militaire avec la citation suivante :

*« Sous-officier calme et énergique, d'une belle attitude au feu ; est tombé grièvement
« blessé en accomplissant volontairement une mission d'avant-garde. »*

IX^e PARTIE

**La Philosophie et les Leçons
des recherches généalogiques**

CHAPIRE XXIII

La philosophie et les leçons des recherches généalogiques

Me voici donc parvenu au terme de la tâche que je m'étais assignée, et je vais cette fois mettre le point final à ce travail dont je poursuis la réalisation depuis tant d'années.

L'avouerai-je ? Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que j'en envisage l'achèvement.

Depuis si longtemps, en effet, j'ai entretenu, à travers les siècles; avec ceux dont j'ai cherché et retrouvé les traces, un commerce si réel et si vivant, que d'en être privé désormais sera pour moi comme un rétrécissement de mon horizon et un appauvrissement certain de ma vie.

Il faisait bon s'évader des contingences matérielles immédiates pour s'élever par dessus les murs étroits que sont trop souvent pour nous les conditions mêmes de notre existence, jusqu'aux sommets où, dominant les événements et les hommes, nous pouvons embrasser d'un regard la vie des générations successives qui nous ont précédés, et trouver auprès de ces dernières, à tant de pourquoi angoissants, les solutions, qui, sans elles, nous échapperaient.

Encore quelques lignes, et tout cela sera l'irréversible passé. Les pages de ce livre sont comme les pages mêmes de ma vie, et la dernière que je tournerai fermera à tout jamais une période de mon existence sur laquelle je ne pourrai plus revenir.

Me flatterai-je en le terminant d'avoir atteint le but que je m'étais proposé ? Mes enfants seuls, avec tous ceux pour lesquels je l'ai écrit, pourront le dire, dans la mesure où ils profiteront des leçons et des exemples au bénéfice desquels j'ai essayé de les placer.

Il y a cependant encore quelques réflexions, que je m'en voudrais de ne pas présenter avant de poser ma plume.

Je veux parler de celles qui nous sont suggérées par l'étude même des questions généalogiques et par les considérations générales dont ces dernières peuvent être l'occasion.

J'ai fait allusion dans ma préface à une lettre que j'ai reçue il y a de longues années, lettre qui m'accusait véhémentement de préoccupations et de sentiments que je n'ai jamais eus. Si injuste et si incompréhensive qu'elle ait pu être, cette lettre a été cependant pour moi comme un avertissement salutaire ; elle m'a ouvert les yeux sur le danger que peuvent présenter des recherches comme celles que j'ai faites, quand elles trouvent leurs fins en elles-mêmes, et m'a mis en garde contre les sentiments de vanité qui en sont trop souvent la conséquence.

Mais à défaut de cette lettre, la leçon que j'en ai retirée m'eût été donnée, certes, et combien plus fortement encore, par toutes les constatations dont mes recherches mêmes ont été l'occasion.

Un résultat, en effet, de ces recherches, entre beaucoup d'autres, a été de me faire toucher du doigt, pour ainsi dire, non seulement les liens qui unissent à travers les siècles les membres d'une même famille, mais encore ceux qui unissent les unes aux autres des familles qui nous paraissent actuellement complètement étrangères, et le ridicule de la prétention qu'ont certaines d'entre elles de s'isoler dans leur état actuel ou dans leurs origines pour se targuer d'une supériorité qui s'évanouit quand on essaye de la démontrer ou de la justifier.

Ce n'est pas que je refuse de reconnaître qu'il y a des familles privilégiées qui tiennent de leurs fonctions sociales ou de leur fortune une situation qu'on peut qualifier d'éminente. La chose est évidente et indiscutable. Il ne s'ensuit pas cependant que ces familles puissent prétendre de ce fait à une supériorité originelle qui ferait d'elles une race à part, telle qu'on pu l'imaginer, par exemple, les nobles du moyen âge ou ceux de l'ancien régime. Car s'il y a des couches sociales différentes, leur pénétration mutuelle qui se poursuit depuis des siècles, rend impossible à soutenir et à défendre aujourd'hui le sentiment et l'orgueil de classe, encore moins de caste, auxquels la vanité de certaines familles voudrait encore s'arrêter.

Mes recherches me l'ont surabondamment démontré, et les notes qui accompagnent ces lignes sont là pour l'attester : si les plus humbles parmi nous peuvent avoir les ancêtres les plus illustres, les plus grands, ou du moins ceux que nous considérons comme tels, trouvent encore plus sûrement dans leurs ascendants le « vulgum pecus » auquel ils se défendent maintenant d'appartenir.

Nous n'avons donc pas à nous enorgueillir de nos ancêtres, pas plus que nous ne devons en rougir, la seule chose qui compte, qui doit compter, c'est notre valeur personnelle.

Voilà la grande vérité que nous apprennent des recherches généalogiques bien entendues. Elles nous montrent qu'il n'y a pas, au sens absolu du terme, de « grandes familles », mais seulement de grandes personnalités, pas plus qu'il n'y a encore de familles « nobles », mais seulement aussi des âmes, des natures, des individualités, nobles par l'élévation de leurs sentiments et de leur caractère, et cela dans quelque situation sociale où l'on puisse les rencontrer.

*

* *

Mais, mes recherches m'ont appris aussi autre chose, beaucoup plus important encore.

C'est la valeur exacte des événements et des mobiles qui conditionnent et qui commandent toute la vie des hommes.

Avec le recul, le temps a laissé tomber, dans toutes les vies que j'ai suivies, les choses secondaires, pour ne laisser subsister que les pôles entre lesquels et autour desquels la destinée humaine se meut et s'agite : la naissance, le mariage et la mort. Tout le reste a disparu, enseveli sous la poussière de l'oubli. Seul le souvenir de ces grands événements nous est resté pour nous rappeler, avec notre origine, nos devoirs les plus sacrés et nos espérances les plus précieuses, et en même temps, que les plus grandes joies que nous puissions désirer s'accompagneront un jour des plus grandes douleurs que nous puissions craindre.

Tous les registres que j'ai compulsés, muets sur ces mille riens auxquels nous donnons tant d'importance dans notre vie de tous les jours, m'ont parlé, au contraire, avec une éloquence qui s'est imposée à mon esprit, du peu de chose que nous sommes et pourtant de la grandeur de notre destinée. Palpitants de vie, de joie, d'amour, de travail, d'efforts, de lutttes, de désespoir, mais d'espérance aussi; leurs procès-verbaux dans leur sécheresse conventionnelle ont fait vibrer tour à tour dans mon cœur les sentiments les plus profondément humains que nous puissions connaître.

Et en présence de l'oubli dans lequel tombent les unes après les autres les générations qui se succèdent, comme les vagues qui viennent mourir sur la plage, réelles quand nous les voyons s'avancer, s'évanouissent lorsque celles qui les suivent viennent les remplacer, en présence aussi de la brièveté de notre vie, attestée et rendue encore plus sensible et plus saisissante par ces registres dont il suffit de quelques feuillets jaunis pour faire naître et mourir ceux dont les années se sont le plus longtemps prolongées, nous acquérons la sagesse et la sérénité de ceux qui ont beaucoup appris ou beaucoup vécu. Nous faisons surtout l'expérience essentielle, et vitale entre toutes. Entraînés à notre tour par le torrent de la vie dans la fuite rapide de toutes choses, nous éprouvons l'impérieux besoin de ce qui est éternel, nous avons la nostalgie de ce qui demeure, nous sommes portés dans un mouvement réfléchi et conscient de tout notre être à nous fonder et à nous enraciner en Dieu, en Celui qui est le « rocher des siècles ».

*SEIGNEUR ! TU AS ETE POUR NOUS UN REFUGE
DE GENERATION EN GENERATION.
D'ETERNITE EN ETERNITE TU ES DIEU
CAR MILLE ANS SONT A TES YEUX
COMME LE JOUR D'HIER QUAND IL N'EST PLUS... (1)
TU FAIS RENTRER LES HOMMES DANS LA POUSSIERE... (2)
ET LEURS ANNEES S'EVANOUISSENT COMME UN SON... (3)
DETOURNE NOS YEUX DE LA VUE DES CHOSES VAINES... (4)
ENSEIGNE-NOUS A BIEN COMPTER NOS JOURS
AFIN QUE NOUS APPLIQUIONS NOTRE CŒUR A LA SAGESSE (5)
TU REGNES... (6)
TU ES NOTRE ROCHER ET NOTRE FORTERESSE (7)*

J'aurais voulu, pour étayer quelques-unes des réflexions que je présente dans ce chapitre, pouvoir les accompagner des résultats complets des recherches que j'ai faites sur toutes les familles dont nous descendons et que j'ai pu connaître. Mais les notes que j'ai pu ainsi réunir remplissent deux volumes manuscrits, et leur abondance même ne me permet pas de les donner ici. Ces notes d'ailleurs, qui forcément ne concernent pas uniquement notre famille, formeraient en marge de celui que j'ai consacré aux SOUBEYRAN, un travail d'une telle importance que, pour cette raison encore, je ne puis que le résumer très sommairement, et pour une très petite partie, dans les quelques lignes qui suivent.

(1) Psaume 90, vers. 1, 2, 4.

(2) Psaume 90, vers. 3.

(3) Psaume 90, vers. 9.

(4) Psaume 119, vers. 37.

(5) Psaume 90, vers. 12.

(6) Psaume 102, vers. 13.

(7) Psaume 71, vers. 3.

La conclusion que j'en tire s'en dégagera tout naturellement.

De toutes les familles auxquelles nous nous rattachons et que j'ai étudiées, une famille se détache et se place pour ainsi dire à part. C'est celle des **NOYER** (A) de Vesc. Cette famille, sur laquelle je donne une notice aussi complète que j'ai pu l'établir, est en effet, avec toutes celles qui descendent d'elle, une illustration frappante du postulat que j'avance. Par ses alliances, par celle surtout de l'un de ses membres, **Jean NOYER**, ancien capitaine au Régiment de Soissonnais, marié avec la descendante d'une des plus anciennes familles de notre région, **Louise DE SAULSES DE LA TOUR**, de Bourdeaux, elle peut revendiquer l'ascendance la plus illustre dont une famille, même noble, puisse s'enorgueillir.

Il va sans dire que je ne pourrai qu'indiquer ici très rapidement les familles que je citerai. Pour les **DE SAULSES**, de Bourdeaux, qu'il me suffise de dire que l'un de ses membres, **Isaac DE SAULSES**, de la branche de la Tour, épousa **Louise GUYON**, sœur du plus célèbre des pasteurs de l'Église Réformée de Dieulefit, **Paul GUYON** (ce dernier exerça son ministère à Dieulefit depuis 1604 jusqu'à sa mort en 1645), et que le fils de **Isaac DE SAULSES** et de **Louise GUYON**, **Jacques DE SAULSES**, épousa en 1657, **Olympe D'ALLEOUD**, fille de **Jean-Louis D'ALLEOUD**, sieur de Fréduret et de **Françoise DE CARITAT**. C'est par le plus grand des hasards que dans le galetas de M^e Breuil, notaire à Bourdeaux, je mis la main sur le registre du notaire Ph. de Saulses, dans lequel je découvris, sans le chercher d'ailleurs, le contrat de mariage que passèrent devant lui le 9 novembre 1657, **Jacques DE SAULSES** et **Olympe D'ALLEOUD**. Je donne ci-contre la photographie de la première et de la dernière page de ce contrat, qui demeure comme la clé de voûte de toutes les recherches dont ce mariage a été le point de départ.

La mère d' **Olympe D'ALLEOUD**, **Françoise DE CARITAT**, appartenait à la famille des **CARITAT-CONDORCET**, dont j'ai pu remonter la filiation jusqu'au X^e siècle ; elle descendait d'**Olivier IV DE CARLTAT**, comte de **CONDORCET**, et de **Marle DE VESC DE COMPS** (1560) (1), fille de **Pierre I^{er} DE VESC DE COMPS** (décédé en 1510), seigneur de Dieulefit, et sœur de **Sébastien DE VESC DE COMPS** (tué à la bataille de Moncontour en 1569), aussi seigneur de Dieulefit, et champion de la Réforme dans notre région au XVI^e siècle.

La grand'mère de **Françoise DE CARITAT** (1622) (2), **Sébastienne DE POITIERS** (1552) était l'arrière-petite-fille de **Lancelot DE POITIERS** (décédé en 1443 ou 1444), bâtard légitimé de **Louis II**, dernier comte de **VALENTINOIS ET DIOIS** (1373-1419) (3). La maison **DE POITIERS** était, après celle des Dauphins de Viennois, la première parmi toutes celles qui, sur la rive gauche du Rhône, se partagèrent les dépouilles de l'ancien Royaume d'Arles. Les Etats-comte de **VALENTINOIS** comprenaient ce qui est représenté aujourd'hui, à peu de chose près, par l'arrondissement de Montélimar, le canton de Crest et une partie de l'arrondissement de Die ; ils débordaient sur la rive droite du Rhône et englobaient la plus grande partie de l'arrondissement actuel de Privas.

(1) Généalogie manuscrite sur les de Vesc, par l'Abbé Robin.

(2) *La Noblesse du Comtat*, par Pithon-Curt. — *Les Seigneurs de Condorcet*, par A. Lacroix, archiviste de la Drôme.

(3) *Mémoires pour servir à l'histoire des Comtés de Valentinois et Diois*, par le chanoine Jules Chevalier.

9 Novembre 1657

CONTRAT DE MARIAGE

de JACQUES de SAULSES et d'OLYMPE d'ALLEOUD

Je donne ci-après la photographie de la première et de la dernière page de ce contrat, qui est, comme je l'ai dit, la clé de voûte de l'ascendance de SAULSES-NOYER.

On reconnaît parmi les signatures, après celles des fiancés, celle de **Françoise de Caritat** (1) et de son frère le **Comte de Condorcet** (2) ; puis celles d'**Isaac de Saulses** et de sa femme **Louise Guyon**, sœur du célèbre pasteur de Dieulefit, **Paul Guyon** ; celle du fils de ce dernier, **Charles Guyon**, pasteur de Bourdeaux (3) ; puis celle du frère d'**Olympe d'Alléoud**, le **seigneur de Fréduret** ; celles encore de l'avocat **Alexandre de Saulses**, du **seigneur de Gourdon**, de noble **René de Baron**, sieur de la Maria... (4). Je ne sais rien de plus suggestif que la vue de toutes ces signatures, et de plus vivant que cette page jaunie... Les vieux documents, pour qui sait les lire, sont un miracle permanent ; ils ressuscitent tous les jours devant nous le passé dont ilq demeurent chargés.

(1) **Françoise de Caritat**, fille de **Paul II de Caritat** et d'**Olympe Baron**, marié en 1622 à *Jean Louis d'Alléoud, sieur de Fréduret*, fils de *François d'Alléoud* et de *Marie de Rastel* ; elle est qualifiée de *dame d'Avallon*, dans le contrat ci-dessus.

(2) **Antoine de Caritat, Comte de Condorcet**, 18^e descendant de **Guillaume, seigneur de Caritat**, en faveur du quel l'Empereur *Conrad le Salique* érigea en Comté la seigneurie de Condorcet, au mois de Septembre 980. Les **comtes de Condorcet**, qui ne relevaient que de l'Empire, traitaient d'égal à égal avec les Dauphins de Viennois, **Antoine de Caritat** était le petit-fils de **Henri de Caritat** et de **Sébastienne de Poitiers**, descendants de l'illustre maison de **Poitiers** ; il avait épousé le 2 mai 1621 *Bonne Marlinel* qui lui donna huit enfants, dont **Olympe de Caritat**, mariée à **René de Baron**, sieur de La Maria, et **Laurent, comte de Condorcet** ; ce dernier protestant obstiné, fut arrêté par ordre de Louvois et enfermé dans la forteresse de Pierre-Cize à Lyon, où il abjura après quelques mois de captivité.

(3) **Charles Guyon**, né vers 1617, de **Paul Guyon** et d'**Isabeau Vallantin**, de Dieulefit. Elève à l'Académie de Genève en Novembre 1639. Pasteur à Bourdeaux de 1647 à 1683. Il fut obligé, à l'âge de 67 ans, de sortir de France, en 1683, « pour avoir prêché dans un lieu interdit. » Il se réfugia à Morges (Vaud) avec sa femme, sa fille et une belle-fille » qui ne lui sont point à charge » peut-on lire dans la liste nominative des pasteurs exilés après la Révocation de l'Edit de Nantes.

(4) **René de Baron, sieur de la Maria**, il avait épousé, comme je l'ai dit ci-dessus, **Olympe de Caritat**, cousine germaine d'**Olympe d'Alléoud**.

La Maison **DE POITIERS** qui faisait remonter son origine jusqu'aux anciens Ducs d'Aquitaine, possédait ainsi sur les deux rives du Rhône, avec les deux comtés de Valentinois et Diois, dix-huit fiefs dans le Vivarais, cinquante-deux en Dauphiné, battait monnaie, et régnait sur vingt-sept villes ou châteaux, onze forteresses, et deux cent quatre fiefs ou arrière-fiefs. Elle connut son apogée avec le comte **Aymar IV** (1277-1329), le mari de **Polie DE BOURGOGNE** (1), mais s'épuisa par la suite, dans des luttes sans fin avec les Evêques de Valence et de Die, tellement que le dernier comte **Louis II** (1373-1419), criblé de dettes, sans héritiers mâles, fut obligé, pour désintéresser ses créanciers, de vendre ses Etats au Roi de France Charles VI pour la somme de 100.000 écus d'or.

Le comte **Louis II**, plein d'affection pour son fils illégitime **Lancelot**, le légittima et lui réserva la seigneurie de Châteauneuf-de-Mazenc. **Lancelot** jouit pendant une dizaine d'années de la seigneurie que son père lui avait léguée, jusqu'au jour où son cousin Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, se prétendant héritier universel du dernier comte de Valentinois, vint s'emparer de force de Châteauneuf et traîna **Lancelot** en prison. Ce dernier en appela au roi Charles VII qui enjoignit au Seigneur de Saint-Vallier de vider la place, mais celui-ci soutenu par le Dauphin (le futur Louis XI), refusa de s'exécuter. Un arrêt du Conseil delphinal de 1447, qui rendait justice à **Lancelot**, ne fut exécuté que de longues années après, et encore seulement d'une façon bien incomplète. Les luttes que **Lancelot DE POITIERS** et ses héritiers durent soutenir pour tenir tête à leurs terribles cousins de Saint-Vallier (dont l'héritière devait être la maîtresse du roi Henri II, la célèbre *Diane de Poitiers*, duchesse de Valentinois) compromirent fortement leurs affaires et préparèrent la déchéance définitive des derniers rejetons du comte **Louis II**.

Si je me suis étendu si longuement sur la personne et les infortunes de **Lancelot DE POITIERS**, c'est que son histoire qui marque la fin d'une race, nous explique en même temps l'abaissement de ses derniers représentants, et nous donne la clé de l'ascendance — qu'on peut dire fabuleuse — de laquelle peuvent se réclamer actuellement tous les descendants de **Sébastienne DE POITIERS**, l'aïeule de **Louise DE SAULLES**, la femme de **Jean NOYER**.

La maison souveraine des **POITIERS** pouvait, en effet, se glorifier de descendre des premières et des plus illustres parmi les familles royales ou princières de l'Europe. La femme du comte **Aimar IV**, **Polie DE BOURGOGNE**, était l'arrière-petite-fille de l'Empereur **Frédéric I^{er} BARBEROUSSE** (1121-1189) (2) et comptait parmi ses ancêtres l'Empereur d'Allemagne **Henti IV** (1050-1106), l'adversaire du pape Grégoire VII ; par sa grand'mère **Marguerite DE BLOIS**, femme d'**Othon I^{er}** (décédé en 1200), comte palatin de Bourgogne (3), elle descendait aussi de **Thibaut V** (1150), comte de Blois, et par la femme de ce dernier **Alix DE FRANCE**, de **Louis VII** (1119-1180), roi de France, et d'**Eléonore D'AQUITAINE** (1122-1204) ; par sa trisaïeule **Adèle DE NORMANDIE**, femme d'**Etienne-Henri** (1089), comte de Blois, elle descendait encore de **Guillaume le Conquérant** (1027 -1087), duc de Normandie et roi d'Angleterre (4).

Béatrix DE VIENNOIS (1150), femme du comte **Guillaume II (5) DE POITIERS**, était la fille du **Dauphin DE VIENNOIS, Guigues VI** (1110), sa mère était **Marguerite DE BOURGOGNE**, petite-fille de **Guillaume II** (6), comte de Bourgogne (1075), descendant

(1) *Mémoires pour servir l'histoire des Comtés de Valentinois et Diois*, par le chanoine Jules Chevalier. — *Histoires des Rois, Ducs et Comtes de Bourgogne*, par Duchesne.

(2/3/4/6) *Histoires des Rois, Ducs et Comtes de Bourgogne*, par Duchesne

(5) *Examen critique des Objections soulevées contre la Charte XVI du 2^e cartulaire de l'Eglise de Grenoble*.

d'**Othe-Guillaume** (1015), premier comte de Bourgogne, de la Maison **D'IVREE**, fils d'**Adalbert** (1); roi d'Italie (de 950 à 961), et d'**Hermentrude DE BOURGOGNE**, dont la mère, **Albrade DE FRANCE**, était une fille de **Louis IV d'Outremer**, roi de France, et descendante, par **Charles III le Simple**, **Louis II le Bègue**, **Charles III le Chauve** et **Louis I^{er} le Débonnaire**, de l'empereur **Charlemagne** (2).

Et je pourrais continuer ainsi pendant des pages et des pages sans épuiser la liste des têtes couronnées que nous rencontrerions et qui nous seraient données par les Maisons **DE FRANCE**, **DE CHAMPAGNE** (3), **DE FLANDRES** (4), **DE HAINAUT** (5), **DE LORRAINE** (6), **DE HOHENSTAUFEN** (7), **DE FRANCONIE** (8), **DE HOLLANDE** (9), **DE JERUSALEM** (10), **DE PROVENCE** (11), **DE MERANIE** (12), **DE NORNAMDIE** (13), **DE SAVOIE** (14), **D'IVREE** (15), **DE BEAUJEU** (16), **D'ALBON** (ou **DE VIENNOIS**) (17), et tant d'autres encore, sans parler du menu fretin, si j'ose dire, représenté par les Maisons **D'UZES** (18), **DE MONTPELLIER** (19), **DES BAUX** (20), **D'ORANGE** (21), **DE FAY** (22), **DE MEVOUILLON** (23), **D'ADHEMAR** (24), **DE LA TOUR DU PIN** (25), **D'ALLEMAN** (26), **DE VESC** (27), **DE COMPS** (28), **DE CARITAT** (29), **D'ANCEZUNE**, **DE TAULIGNAN** (30), etc., etc. J'en arrête là la liste qui s'avérerait fastidieuse tant je pourrais l'allonger.

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Royaumes de Provence et de Bourgogne*, par Gingins-Le Sarra. — *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par Bouillet.

(2) *Les derniers Carolingiens* (1891), par Ferd. Lot.

(3) *Histoire des Comtes de Champagne et de Brie*, par J.-B. Béraud (1842).

(4) *Histoire des Comtes de Flandre*, par Edward Le Glay (1843).

(5/6/8/9/10/11/12) *Nouveau Larousse Illustré*.

(7) *Histoire de la lutte des Papes et des Empereurs de la Maison de Souabe*, par Chevrier (1841-1861).

(13) *Histoires des Rois, Ducs et Comtes de Bourgogne*, par Duchesne. — *Nouveau Larousse Illustré*.

(14) *Histoire de la Maison de Savoie*.

(15) *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, par Bouillet.

(16) *Le Père Anselme*.

(17) *Examen critique des Objections soulevées contre la Charte XVI du 2^e cartulaire de l'Eglise de Grenoble*.

(18) *La première Maison d'Uzès*, par Charvet (Alais, 1870).

(19/21/29) *La Noblesse du Comtat*, par Pithon-Curt.

(20) *Les Baux*, par Barthelemy.

(22) *La Maison de Fay*, *Bulletin de la Soc. d'archéologie de la Drôme* (année 1918, octobre).

(23) *L'arrondissement âe Nyons, Mévouillon*, par A. Lacroix, archiviste de la Drôme.

(24) *Les Adhémar*, par le Marquis de Boisgelin.

(25) *Dictionnaire du Dauphiné*, par Guy-Allard.

(26) *Armorial du Dauphiné*, par Rivoire de la Bâtie.

(27/28) Abbé Robin.

(30) *L'Arrondissement de Montélimar*, d'A. Lacroix.

Les descendants de **Jean NOYER** et de **Louise DE SAULSES** tireraient-ils quelque orgueil de l'ascendance que je viens rapidement de rappeler ? Leur nombre même les en empêche. Nous sommes légion à pouvoir nous en réclamer : Les NOYER D'ADHEMAR et les BLANC-NOYER, de Dieulefit ; les NOYER-ANTHERIOU, de Montélimar et de la Bégude de Mazenc ; les descendants d'**Hermione NOYER** : les SAMBUC de Dieulefit et de Montjoux, les DOUSSELIN-TASSIS, de Dieulefit, les BREMOND-SAMBUC, de Marseille ; les descendants de **Louise NOYER** : les BLAÏN, de Chabottes, les POULIN, de Sétif, les ALLOARD-POULIN, de Tunis, les SOUBEYRAN-POULIN, de Dieulefit, les RENALD-REBOUL-POULIN, d'El-Biar, près d'Alger, les BELLON-REBOUL-POULIN, de Sétif, les BOCHON-LAFACHE-REBOUL-POULIN, de Bougie, les FOUCHIER-POULIN, de Paris, les CHOLLET-BERNARD-REBOUL-POULIN, de Sétif et d'Aïn-Arnat, les PIOLLENC, de Poët-Laval, les DIEDERICHS-PIOLLENC, de Lyon et de Bourgoin, les MORIN-DIEDERICHS, de Dieulefit et Paris ; les GRESSE-JEAN, de Comps, descendants de **Marguerite NOYER** ; les GONON-TAVAN, d'Annonay, descendants de **Marie NOYER** et probablement tant d'autres encore dont je n'ai pas connaissance.

Si j'ai pu, pour toutes ces familles, trouver dans le contrat de mariage de **Jacques DE SAULSES** et d'**Olympe D'ALLEOUD**, le point de jonction sans la connaissance duquel nous eussions toujours ignoré l'ascendance que je viens de donner, il est hors de doute qu'un très grand nombre d'autres familles, avec la même bonne fortune que j'ai eue, pourraient également se réclamer d'une filiation semblable. Dès lors, s'il est toujours intéressant de connaître ceux qui nous ont devancés, on ne comprend pas comment cette connaissance ferait naître en nous les sentiments de vanité et d'orgueil dont elle doit au contraire nous préserver.

D'autant plus, qu'à côté de cette multitude de têtes couronnées, il y a la multitude infiniment plus nombreuse de tous ces petits, de tous ces humbles, de tous ces déshérités, de tous ces opprimés, de tous ces méprisés, dont nous pouvons encore bien plus sûrement nous réclamer, et si grands dans leur anonymat pour avoir, pendant des siècles, peiné, lutté, souffert dans l'obscurité, pour le salut de leur peuple et de leur race. Aux yeux de Celui qui juge toutes choses, ils sont aussi grands dans leur abaissement que ceux que nous nous plaisons à qualifier comme tels, dans notre appréciation boîteuse et dans notre jugement infirme-et limité des événements et des hommes. Mais l'Histoire, impartiale, est dans ce domaine, le jugement même de Dieu : elle abaisse ceux que les hommes ont élevés et élève ceux qu'ils ont abaissés.

NOTES Longues du Chapitre XXIII

(A/6) Les NOYER de Vesc, Dieulefit, Montélimar

Comme sa sœur de *Comps* et *Orcinas*, cette famille est une des plus anciennes du Dauphiné méridional.

Une tradition qui m'a été rapportée la faisait venir du Vivarais dans la région de Dieulefit, avec un **Jean NOYER** qui aurait été le père de **Jean NOYER**, notaire à Vesc, au commencement du XVII^e siècle. Le testament de ce dernier, qui est le premier ancêtre auquel cette famille puisse authentiquement remonter, la fait sortir au contraire du sol même sur lequel on la trouve déjà fortement enracinée à la fin du XVI^e siècle. **Jean NOYER**, en effet, dans le testament que je rappelle, et que j'ai eu la bonne fortune de retrouver, se dit « né à Comps et fixé à Vesc depuis l'année 1605 ». Serait-il sorti des NOYER de *Comps* et d'*Orcinas* ? Tout me le fait supposer, mais aucun acte certain ne me permet de l'affirmer. J'ai vainement cherché les contrats de mariage de **Jean NOYER** qui nous eussent donné la solution du problème, il m'a été impossible de les trouver. Les NOYER de *Vesc*, et ceux de *Comps* et *Orcinas* paraissent côte à côte dans des actes de famille, ils entretiennent entre eux des relations étroites d'amitié ; ils occupent à la même époque des situations également en vue dans le milieu rural et paysan où ils se meuvent : tout nous incite à croire à une communauté d'origine, que rien, en tout cas, ne vient infirmer.

Le premier ancêtre auquel les NOYER de *Vesc* puissent remonter :

I. — JEAN NOYER, était notaire royal à Vesc. Ainsi que je viens de le dire, il naquit à Comps entre 1580 et 1590, sans doute, et vint se fixer à Vesc dans l'année 1605 ; il y exerça la charge de notaire royal et delphinal jusqu'à sa mort, survenue entre les mois d'avril et de juillet 1666. Il se maria deux fois, en premières noces, avec *Judith Dubrotier*, de Vesc, et en deuxièmes noces avec *Anne Barne*, de Dieulefit. Les DUBROTIER étaient une bonne famille protestante de Vesc, les BARNE étaient dieulefitois, à ce que je crois pouvoir supposer. Ces deux familles sont éteintes aujourd'hui. JEAN NOYER eut 10 enfants :

- 1° Du 1^{er} lit, *ETIENNE NOYER*, qui suit ;
- 2° *FORTUNAT NOYER*, auteur de la branche des NOYER FONTUPIANE, qui suivra ;
- 3° *MARIE NOYER*, mariée à *lean-Aubert Pignet*, châtelain de Vesc ;
- 4° *DAVID NOYER*, décédé « ab intestat » avant 1666, d'après le testament de son père ;
- 5° *FELIZE NOYER*, décédé « ab intestat » avant 1666, également ;
- 6° Du 2^{me} lit, *MARY NOYER*, auteur d'un rameau qui suivra ;
- 7° *CHARLES NOYER*, étudiant en théologie à Genève, malade le 27 avril 1667, il meurt en 1668 ;

8° *PAULE NOYER*, mariée le 26 mars 1666 à *A. Maillefaux*, pasteur à Vesc, qui teste le 8 décembre 1678. Ils eurent deux enfants : *Claude* et *Jean MAILLEFAUX*.

Le testament de *JEAN NOYER* est un acte d'une très grande valeur documentaire pour la famille *NOYER*, dont il nous fait connaître la composition au milieu du XVII^e siècle. En plus de l'origine du testateur, du nom de ses deux têtes, de celui de ses dix enfants, il nous apprend encore que *JEAN NOYER* avait deux frères : *MARY NOYER*, lieutenant de « chastellenye » et *ETIENNE NOYER*, praticien à Vesc. Ce testament, olographe, est daté du 15 avril 1666, et déposé par les héritiers le 12 juillet de la même année chez l'un d'eux. *ETIENNE NOYER*, fils aîné du testateur, aussi notaire et successeur de son père dans ce même village de Vesc.

JEAN NOYER mourut à Vesc entre le 15 avril et le 12 juillet 1666. Je n'ai pas trouvé son acte de décès, pas plus que celui de ses deux femmes, *Judith Dubrotier* et *Anne Barne*. J'ignore les destinées de son frère *MARY NOYER* ; pour son frère *ETIENNE NOYER*, je suppose qu'il dut mourir sans laisser de postérité, ce dernier ayant désigné son neveu *ETIENNE NOYER* comme son héritier.

II. — *ETIENNE NOYER*, notaire à Vesc, où il succéda à son père. Il naquit à Vesc vers 1631 et mourut dans cette localité le 29 juillet 1714, âgé de 83 ans. Marié en 1^{res} noces à *N... Estran*, de Bezaudun, il épousa en 2^{mes} noces, en 1677, sa cousine germaine *Judith Chastain* (ou *Chastan*) de Vesc, qui mourut à Vesc le 6 novembre 1718, âgée de 70 ans ; elle avait fait son testament le 31 mars 1715. A cause des liens de parenté qui l'unissaient à sa femme, *ETIENNE NOYER* dut demander à l'autorité royale la validation de son mariage, validation qui lui fut accordée le 28 janvier 1683 par la chancellerie de Louis XIV.

La révocation de l'Edit de Nantes et la politique religieuse du Roi ouvrirent pour la famille d'*ETIENNE NOYER*, comme pour tant d'autres familles protestantes, une ère de conflits douloureux dont nous trouvons l'écho dans les divers actes que j'ai sous les yeux. Lui-même abjura le protestantisme après 1685, ce qui lui valut d'être réintégré et confirmé le 20 avril 1692 dans sa charge de notaire royal, dont il avait été dépossédé sans doute pour cause de religion, puisque la validation que je rappelle plus haut le désigne comme « ci-devant notaire ». Seul de tous les siens, il persévéra jusqu'à sa mort dans sa foi catholique, ce qu'atteste le curé de Vesc, en spéciuant dans son acte de décès qu'il a été « chrestienement ensevely ». Par contre, sa femme *Judith Chastain*, qui avait dû elle aussi abjurer, sans aucun doute, refusa de recevoir le prêtre à son lit de mort, et fut ensevelie « hors l'Eglise ». Tous leurs enfants, à l'instar de leur mère, restèrent huguenots dans le fond de leur cœur, et firent de nouveau acte de protestantisme dès que les circonstances le leur permirent.

ETIENNE NOYER eut de ses deux mariages neuf enfants que je connais :

1° Du 1^{er} lit, *JACQUES NOYER*, sub-délégué général de l'intendance de Roussillon, élu bourgeois noble de Perpignan (noblesse de cloche), chevalier de Malte, divers documents le qualifient de « Noble Jacques de Noyer ». Il eut un fils :

A) *Jean-Baptiste NOYER DE BELISSENDY*, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, qui ne laissa lui-même qu'une fille naturelle :

a) *Marie Noyer de Belissendy*, née à Tarascon le 29 octobre 1752, légitimée par lettre royale de Louis XVI de janvier 1776, mariée à *N ... Borie*. Elle vécut les dernières années de sa vie dans des difficultés financières qu'attestent les lettres de demande de secours qu'elle adressait à la famille de son père, demeurée à Vesc. Elle laissa de nombreux enfants (Communication du docteur Boris Noyer).

- 2° *ETIENNE NOYER*, né en 1674, décédé le 24 octobre 1691, âgé de 17 ans ;
- 3° *MARIE NOYER*, mariée à *Antoine Molinier*, « marchand franger » à Paris, rue du Roule, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois ;
- 4° Du 2^{me} lit, *JEAN NOYER*, dit le « Capitaine Noyer », qui suit ;
- 5° *MARY NOYER*, capitaine au régiment de Dupuy espagnol en 1715, décédé au service du roi d'Espagne en avril 1728 ;
- 6° *CATHERINE NOYER*, née le 4 février 1685, mariée en premières noces à *Daniel Magnet*, de Taulignan, et en deuxièmes noces à *Victor Tortel*, de Taulignan (contrat reçu le 19 Juin 1721, M^e Brotin, notaire) ;
- 7° *CHARLES NOYER*; né le 17 juillet 1688, décédé le 7 juillet 1710 ;
- 8° *LUCRESSE NOYER*, née vers 1680, mariée en premières noces le 14 juin 1714 à *David Peyrol*, notaire à Bezaudun (contrat du 14 juin 1714, M^e Brotin) et en deuxièmes noces à *Hector Grimolle*, de Dieulefit, décédé le 19 septembre 1735. Elle-même teste le 22 janvier 1745 (M^e Combe, notaire) ;
- 9° *SUZANNE NOYER*, née le 29 mai 1692, mariée le 14 novembre 1718 à *Jean Fine*, de Châteauneuf de Mazenc. C'est par ce mariage et par l'extinction de la famille FINE-NOYER que le domaine du « Claud », ou du « Clos », dans la commune de Châteauneuf de Mazenc, est entré dans la famille NOYER, qui le possède encore dans la personne du D^r *Boris Noyer* (branche des NOYER, de MONTELMAR).

III. — *JEAN NOYER*, né à Vesc vers 1679. Il embrassa la carrière des armes, il était au « service du Roi » en Alsace, en décembre 1701, devant Neuf-Brisak, et y resta pendant deux ans, « employé sur les travaux du Roy en la dite place ». Un congé de trois mois lui fut accordé le 16 décembre 1701, pour venir à Vesc « vaquer à ses affaires de famille ». Il fut nommé le 12 juin 1702 lieutenant « réformé » dans la compagnie de Duserre (?) dans le régiment du Soissonnais (la lettre de nomination qui est encore entre les mains du docteur *Boris Noyer*, est signée par Louis XIV et contre-signée par Chamillard, ministre de la guerre) ; nommé le 18 juillet 1703 au grade de lieutenant dans la compagnie de Villenfagne du même régiment, il fut promu, le 16 juillet 1709, capitaine dans son ancienne compagnie du Serre, dans le même régiment (son brevet de capitaine, sur parchemin, signé par Louis XIV et contresigné par le ministre Voysin, est également entre les mains du docteur *Boris Noyer*).

JEAN NOYER était encore aux armées en janvier 1714, et se retira à Vesc à une date, et à la suite de circonstances qui nous sont inconnues. Tout nous porterait à croire que sa qualité de protestant n'y fut pas étrangère, mais nous ne pouvons rien affirmer. Cette retraite lui permit en tout cas de penser à fonder un foyer, ce qu'il n'avait pas eu le loisir de faire jusque-là ; il se maria le 27 juillet 1723, âgé de 43 ans, avec une jeune fille de 21 ans, de Bourdeaux, *Louise de Saulses de la Tour*, née à Bourdeaux en 1701, d'*Antoine de Saulses de la Tour* et de *Françoise de la Coridamine* (contrat reçu le 25 mai 1723, M^e Brotin, notaire). Il mourut à Vesc « hors l'Eglise » le 1^{er} juin 1764, âgé de 85 ans ; sa femme lui survécut de longues années ; elle mourut, elle-même, à Vesc également, le 25 mars 1781, et elle aussi « hors l'Eglise ». Ils eurent de leur mariage quatre enfants que je connais :

- 1° *JACQUES NOYER*, auteur des NOYER, de VESC, *branche aînée*, qui suivra ;
- 2° *JUDITH FRANÇOISE NOYER*, née le 17 avril 1727, mariée à *Paul Noyer*, de Comps, le 22 février 1754. C'est elle qui nous rattache aux NOYER de Vesc. Sa fille aînée, *Louise NOYER*, épousa *Pierre Blain*, de Chabottes, leur fille, *Anne Blain*, épousa *Baptiste Poulin*, et fut la grand'mère de ma chère mère *Emma Poulin* ;

3° *JEAN-HECTOR* NOYER, qui suit ;

4° *SUZANNE* NOYER, née le 23 janvier 1731, décédé le 25 mars 1738.

Le mariage de JEAN NOYER avec *Louise de Saulses de la Tour* allia les NOYER avec une des meilleures et des plus anciennes familles du Dauphiné, les DE SAULSES ; ces derniers se subdivisèrent, au cours des siècles, en plusieurs branches : les DE SAULSES DE FREYCINET, les DE SAULSES DE LA TOUR, les DE SAULSES DE FONCLAIRE, et les DE SAULSES DE LA RIVIERE, pour celles que je connais. On trouve les DE SAULSES dans notre région dès le XIII^e siècle : *Johannes de Salsis* est mentionné en 1293 (de Coston) ; les DE SAULSES revendiquent en 1345 plusieurs fiefs à Rochemaure (de Coston) ; un DE SALSIS est notaire à Crest de 1448 à 1455 (archives de Freycinet) ; un *Petrus* DE SALSIS est notaire à Mornans en 1490 (id.) ; *Guillaume* DE SAULSES est notaire à Bourdeaux et châtelain de l'évêque de Die en 1511, etc., etc. Mes recherches m'ont permis de remonter authentiquement jusqu'à *Clément* DE SAULSES, notaire à Bourdeaux en 1584, fils sans doute de *Vincent* DE SAULSES, qui testa en 1572 en faveur de sa mère *Louise des Isnards* (Chambre des Comptes). Une étude sur cette famille m'entraînerait trop loin, qu'il me suffise de dire qu'elle offre au XVII^e siècle un exemple curieux, et peut-être unique : apparentée aux familles les plus authentiquement nobles de la région, les DES ISNARDS, les DE ROUSSET, les D'ALLEOUD, les DE LA CONDAMINE, les DE SAULSES ne le sont pourtant pas eux-mêmes, puisque je n'ai jamais trouvé la qualification de « noble » devant le nom de tous ceux que j'ai rencontrés et que certains d'entre eux exercent à Bourdeaux même l'état de marchands, il n'en est pas moins vrai que bien qu'appartenant encore à la roture, ils étaient cependant assez près de la noblesse pour s'allier avec cette dernière et trouver dans ces alliances mêmes l'ascendance la plus illustre qu'une famille, même noble, puisse revendiquer. C'est ainsi que la grand-mère de *Louise* DE SAULSES, noble *Olympe* D'ALLEOUD, de petite noblesse, il est vrai, mais de noblesse authentique, donna pour ancêtres à ses enfants, et par ces derniers, à tous ceux qui descendent d'elle, les plus grandes parmi les têtes couronnées dont nous entretienne l'histoire de l'Europe dans les temps les plus reculés et au moyen âge.

IV. — JEAN-HECTOR NOYER, né à Vesc vers 1732, contrôleur à Dieulefit et notaire royal comme son grand-père et son arrière-grand-père ; le testament de son père (reçu le 18 avril 1768, M^e Brotin, notaire), le substitua, pour des raisons que je ne connais pas à son frère aîné *JACQUES* NOYER, dans tous les droits que ce dernier aurait pu tenir comme aîné de la famille. Marié à *Marthe-Marianne-Elisabeth Barillon*, il mourut à Dieulefit le 6 septembre 1819. Ils eurent sept enfants, dont trois seulement survécurent :

1° *JEAN-BAPTISTE-CASIMIR* NOYER, qui suit ;

2° *ELIE-JEAN-HECTOR* NOYER, auteur des NOYER, de *Montélimar*, qui suivra ;

3° *LOUISE-REYNE-HERMIONE* NOYER, née le 6 février 1786, mariée à *Paul-Abel Sambuc*, industriel à Dieulefit. J'ai donné sa descendance dans ma notice sur les SAMBUC, de *Dieulefit* (A/XIV 97).

J'ai retrouvé dans les archives de la famille MORIN un souvenir sur *Marthe-Marianne-Elisabeth Barillon* qui vaut la peine d'être conservé. C'était en juillet 1789, au moment de la « grande peur », dont j'ai déjà parlé dans un chapitre précédent. Au plus fort de la panique, alors que les bruits les plus alarmants circulaient de toute part, et que les rues de Dieulefit étaient parcourues par des femmes en larmes, ou d'autres furieuses poursuivant de leurs invectives les hommes qui refusaient de partir avec leurs maris, *Marthe-Marianne-Elisabeth Barillon*, complètement affolée, courut elle-même se réfugier chez M^{me} *Etienne Morin*, l'auteur de la lettre que j'ai citée. « *Madame Noyer arriva sur ces entrefaites*, écrit l'énergique « jeune femme, *je lui dis allez vous en et faites charrier des pierres et bouillir de l'eau*,

« elle me répondit hélas ! j'en suis incapable, j'ai perdu la tête, un mouvement de pitié fit que
 « je lui versai un demi-verre de vin que je trouvai sous ma main quelle avala sans résistance,
 « car j'imagine que j'avois l'air redoutable, ensuite je la plantai là et je ne me suis rappelée
 « qu'après d'elle et de ce qu'elle pouvoit avoir pensé de mon action. »

Marthe-Marianne-Elisabeth Barillon mourut à Dieulefit le 24 vendémiaire an 9.

V. — JEAN-BAPTISTE-CASIMIR NOYER, né le 22 juin 1782, marié le 30 août 1803 à sa cousine germaine *Emilie-Adeline Barillon*, née le 6 septembre 1782, décédée à Dieulefit le 4 février 1825 ; cette dernière lui donna deux fils :

1° *HECTOR-CAMILLE* NOYER, qui suit ;

2° *CLAUDE-CASIMIR* NOYER, né à Dieulefit le 4 avril 1809, mourut le 16 janvier 1860, marié le 5 décembre 1835 à *Anne-Julie* dite « Nancy » Roux, de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ils eurent deux enfants, dont une fille :

A) *Jenny-Anne-Emilie* NOYER, née le 14 septembre 1837, décédée à Montélimar le 19 septembre 1893, mariée à *Emile-Abel-Alphonse Noyer*, son cousin des NOYER de *Montelimar*, ci-dessous.

VI. — HECTOR-CAMILLE NOYER, né à Dieulefit le 30 octobre 1804, décédé à Dieulefit le 22 décembre 1873, marié le 3 décembre 1835 à *Aline de Magnin*, née à Dieulefit le 21 juin 1816, de *Jean-Antoine de Magnin*, notaire, et de *Françoise de Bouilhanne de Lacoste*, d'où un fils *JEAN-CHARLES-CAMILLE* NOYER, qui suit.

VII. — JEAN-CHARLES-CAMILLE NOYER, industriel à Dieulefit, chevalier de la Légion d'honneur, maire et conseiller général de Dieulefit, né à Dieulefit le 13 septembre 1836, il y est décédé le 28 octobre 1906, marié le 21 décembre 1862 à *Marie Bonnefoy*, née à Montélimar le 27 février 1842, décédée à Turin le 25 décembre 1903. Ils eurent 2 enfants :

1° *ALINE-MARIE-LOUISE-PAULINE* NOYER, née à Dieulefit le 31 décembre 1863, mariée le 3 octobre 1885 à *Jules Blanc*, banquier à Turin d'où :

A) *Marie BLANC-NOYER*, née le 18 octobre 1886, mariée le 11 novembre 1911 à *Pierre Donnedieu de Vabres*, né à Dieulefit le 28 juillet 1885.

2° *HENRY-EDOUARD-EUGENE* NOYER, qui suit.

VIII. — EDOUARD NOYER, banquier à Turin, né le 16 juillet 1866 à Dieulefit, marié le 5 juin 1900 à *Germaine d'Adhémar*, d'Orange. Trois enfants sont nés de ce mariage :

1° *CHARLES* NOYER, né à Turin le 15 mai 1901, décédé le 17 juillet 1923 ;

2° *MADELEINE* NOYER, née le 3 mai 1907, mariée à *Georges Boileau de Castelnau* ;

3° *JEAN* NOYER, né le 7 avril 1909, encore célibataire.

Les NOYER, de Montélimar

V. — ELIE-JEAN-HECTOR NOYER, né à Dieulefit le 13 juillet 1784, décédé à Montélimar le 27 novembre 1872, marié le 20 décembre 1820 à *Françoise-Louise Cornud*, décédée à Montélimar le 14 novembre 1841. Elle lui donna deux fils :

1° *CASIMIR-ADOLPHE* NOYER, né à Montélimar le 4 janvier 1825, décédé à Lyon le 6 décembre 1850, célibataire et sans postérité ;

2° *EMILE-ALPHONSE* NOYER, qui suit.

VI. — EMILE-ALPHONSE NOYER, né à Montélimar le 22 avril 1881, marié le 12 septembre 1855 à *Jenny-Anne-Emilie Noyer*, sa cousine (ci-dessus). Ils eurent cinq enfants :

- 1° *EMILIE* NOYER, née le 22 janvier 1857 à Dieulefit, mariée le 8 juin 1888 à *Jules Jouve*, avoué à Tournon ;
- 2° *ADOLPHE* NOYER, né le 3 janvier 1858 à Dieulefit ;
- 3° *LOUIS-GEORGES-GABRIEL* NOYER, qui suit ;
- 4° *CECILE* NOYER, mariée le 17 mai 1892 à *Achille Roume*, décédée à Vallon ;
- 5° *GEORGETTE* NOYER, née à Montélimar le 16 novembre 1874, mariée à son beau-frère *Achille Roume*, après le décès de sa sœur.

VII. — GABRIEL NOYER, né le 13 mars 1865 à Montélimar, décédé le 20 janvier 1933 à Montélimar, marié en 1889 à *Berthe Anthériou*, née le 6 avril 1865 à Mazalibrand, commune du Mazet-Saint-Voy, d'*Eugène Anthériou* et d'*Anna Riou de Laroue*, décédée le 10 février 1932 au Clos (commune de Châteauneuf-de-Mazenc). Ils eurent 4 enfants :

- 1° *MARGUERITE* NOYER, née le 7 août 1890, mariée en 1^{res} noces à *Marc-Ernest-François Ollier de Marichard*, né le 3 mai 1881, mort pour la France le 14 avril 1916, et en 2^{mes} noces le 18 janvier 1922 à *Georges Roman*, de Charols (A/XXI 19 : notice sur les ROMAN). Elle eût sept enfants :
 - A) Du 1^{er} lit, *Pierre OLLIER DE MARICHARD*, né le 10 juin 1913 ;
 - B) *Magali OLLIER DE MARICHARD*, née le 25 décembre 1914 ;
 - C) Du 2^{me} lit, *Henri ROMAN*, né le 1^{er} avril 1923 ;
 - D) *Cécile ROMAN*, née le 15 août 1924 ;
 - E) *Frédéric ROMAN*, né le 22 juin 1926 ;
 - F) *Antoinette ROMAN*, née le 19 juin 1927 ;
 - G) *Lise ROMAN*, née le 17 juillet 1928.
 - 2° *PIERRE-EUGENE-EMILE* NOYER, né le 21 février 1892 à Montélimar, marié en 1^{res} noces à *Hélène Dupoux*, née le 10 novembre 1893, décédée le 10 mai 1931, en 2^{mes} noces le 16 octobre 1933 à *Simone Rozier*, de Crest. Il eût quatre enfants :
 - A) Du 1^{er} lit, *Louis NOYER*, né le 8 décembre 1922, décédé le 24 avril 1927 ;
 - B) *Pierre NOYER*, né le 29 septembre 1924 ;
 - C) *Henriette NOYER*, née le 14 novembre 1925 ;
 - D) *Gérard NOYER*, né le 6 juillet 1928.
 - 3° *BORIS-LOUIS* NOYER, né à Lockoswo (Pologne russe) le 19 mai 1900, médecin militaire, puis docteur en médecine à Paris, marié le 10 juillet 1923 à *Magdeleine Vallon*, née à Valence le 8 août 1900, d'où :
 - A) *Lise-Elisabeth-Françoise NOYER*, née à Lyon le 24 avril 1924 ;
 - B) *Jacques-Boris-Gabriel NOYER*, né à Valence le 25 octobre 1925.
 - 4° *EDOUARD-GABRIEL* NOYER, né à Moscou le 30 avril 1906, décédé à Marseille le 23 avril 1930, marié à *Jeanne de Brugière*, il a laissé deux enfants :
 - A) *Guy NOYER*, né le 21 avril 1928 ;
 - B) *Magali NOYER*, née le 26 septembre 1929.
-

Les NOYER, de Vesc, branche aînée

IV. — JACQUES NOYER, né à Vesc le 24 août 1724, décédé à Vesc le 1^{er} complémentaire an 10, marié le 24 avril 1749 (Rozan pasteur) à *Marthe Sambuc*, de Montjoux, décédée dans cette paroisse le 3 octobre 1794. Je-leurs connais six enfants :

- 1° *ETIENNE* NOYER, qui suit ;
- 2° *LOUISE* NOYER, mariée le 30 octobre 1787 (Rozan, pasteur) à *Antoine Rey* ;
- 3° *CHARLES* NOYER, né vers 1760, décédé à Montjoux le 22 février 1828, marié le 4 fructidor an 4 à *Françoise Gueyle*, de Vesc, il eut de cette dernière une fille :
A) *Jeanne NOYER*, née à Montjoux en 1801, mariée le 24 [anvier 1818 à *Jean-Louis Barnavon*.
- 4° *LOUISE-SUZANNE* NOYER, née le 8 décembre 1763, mariée à *Henri Rasclas*, de Nyons ;
- 5° *JEAN* NOYER, qui suivra, auteur d'un rameau que je donnerai plus loin ;
- 6° *JACQUES* NOYER, né le 21 mai 1770.

V. — *ETIENNE* NOYER, maire de Vesc, né vers 1750, décédé à Vesc le 18 juillet 1817, dans son domaine de « Candy », marié (contrat du 13 avril 1789, M^e Magnan, notaire à Nyons), à *Magdelaine Raselas*, de Nyons, d'où :

- 1° *ETIENNE* NOYER, qui suit ;
- 2° *JEAN* NOYER, dont j'ignore les destinés ;
- 3° *JACQUES-HENRI* NOYER, né le 16 mars 1792, dont j'ignore les destinés.

VI. — *ETIENNE* NOYER, né à Vesc le 28 mai 1790, baptisé « au désert » par le pasteur Voulan, décédé à Vesc le 24 février 1825, âgé de 36 ans seulement, après avoir testé le 7 du même mois par devant M^e Piollenc, notaire à la Paillette, marié le 27 août 1814 (contrat reçu le 2 juin 1814, M^e Brun, notaire à Bourdeaux), à *Justine Amaud*, fille de *Jean-Henri Arnaud* et d'*Anne Payan* ; cette dernière lui donna quatre enfants dont :

VII. — *ETIENNE* NOYER, né le 2 février 1823 à Vesc, décédé dans cette localité le 6 juillet 1865, âgé de 42 ans, célibataire et sans postérité.

Les NOYER, de Montjoux

V. — *JEAN* NOYER, né le 1^{er} juillet 1768 à Vesc, décédé le 12 mars 1850, marié le 28 pluviôse an 9 (contrat. reçu le même jour, M^e Noyer, notaire) à *Thérèse Delaye*, fille d'*Antoine Delaye* et de *Roze Lombard*, décédée à Dieulefit le 23 août 1841, d'où six enfants :

- 1° *TRHERESE* NOYER, née à Montjoux le 4 frimaire an 10, mariée le 5 mal 1821 à *Antoine Gras* ;
- 2° *LOUISE* NOYER, née en 1804, mariée à *Jean-Antoine Arnaud*, décédée à Dieulefit le 5 août 1880 ;
- 3° *MARIE-ADELINÉ* NOYER, née à Montjoux le 24 décembre 1806, mariée le 23 juin 1835 à *Victor Faure*, de Mornans ;
- 4° *ROSALIE* NOYER, née à Vesc le 25 août 1809, décédée le 7 septembre 1826 ;

5° *PAUL-JEAN NOYER*, qui suit ;

6° *JEANNE-MARIE NOYER*, née le 20 mai 1817, mariée le 14 mars 1841 à *Jean-Pierre Gros*, décédée à Dieulefit le 1^{er} février 1858.

VI. — *PAUL-JEAN NOYER*, cultivateur à Vesc, puis à Montjoux, né le 16 septembre 1812 à Vesc, marié le 13 octobre 1841 à *Marie-Marguerite Cordeil*, née vers 1802 de *Louis Cordeil* et de *Louise Cordet*, de Chalencon. Ils eurent cinq enfants, dont j'en connais trois :

1° *PAUL NOYER*, né à Montjoux le 13 août 1845 ;

2° *MARIE NOYER* et 3° *LOUISE NOYER*, dont j'ignore les destinées.

Rameau de *MARY NOYER*

II. — *MARY NOYER*, né à Vesc vers 1646, décédé à Vesc le 9 mai 1716, âgé de 70 ans, marié (contrat du 9 avril 1672) à *Catherine Dufour*, fille de *Jean Dufour* et de *Magdeleine Vernet*. Ils eurent huit enfants que je connais :

1° *SUZANNE NOYER*, née vers 1678, décédée le 25 mars 1738, âgée de 60 ans ;

2° *JEAN NOYER*, baptisé le 21 octobre 1685, il paraît dans un contrat de mariage du 11 septembre 1703, j'ignore ses destinées ;

3° *THERESE NOYER*, décédée le 7 janvier 1693 ;

4° *CHARLES NOYER*, qui suit ;

5° *PAULE NOYER*, mariée à *N... Tavan*, cardeur à Saou, le 15 janvier 1704 ;

6° *MAGDELAINE NOYER*, mariée à *N... Dufour* (contrat du 15 avril 1714) ;

7° *CATHERINE NOYER*, mariée le 10 juin 1721 à *Pierre Brès*, de Poët-Laval ;

8° *MARGUERITE NOYER*.

III. — *CHARLES NOYER*, né à Vesc le 11 mars 1689, décédé « hors l'Eglise » à Vesc le 16 janvier 1772, âgé de 82 ans, marié, âgé de 69 ans, (contrat du 8 août 1758, M^e Combe) à *Antoinette Chastan*, fille de *Vincent Chastan* et d'*Yzabeau Gras*. Il n'eût qu'une fille :

1° *MARIE-CATHERINE NOYER*, née vers 1759, décédée à Vesc le 26 mai 1767, à l'âge de huit ans.

CHARLES NOYER testa le 5 mai 1768, laissant comme légataires *Pierre Tavan*, son neveu, et *Marie Chastan*, sa belle-sœur, et comme héritiers ses deux neveux, « le dit *Pierre* » et « autre *Pierre Tavan* », de Saou.

Les *NOYER (Fontuplane), de Vesc*

Cette branche des *NOYER*, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, compte actuellement de très nombreux représentants. Elle est issue de *JEAN NOYER*, notaire royal à Vesc, et de *Judith Dubrotier* sa première femme, par leur deuxième fils :

II. — *FORTUNAT* (ou *FORTUNE*) *NOYER*, né à Vesc, vers 1631, décédé à Vesc le 21 octobre 1711, âgé de 80 ans, marié à *Judith Morin*, de Paulhet, décédée à Vesc le 28 septembre 1718. Elle lui donna six enfants :

- 1° *JEAN NOYER*, qui suit ;
- 2° *MADELEINE NOYER*, mariée le 31 août 1706 à *Jean Charlaise*, d'Espenel ;
- 3° *CHARLES NOYER*, dont j'ignore les destinées ;
- 4° *FORTUNAT NOYER*, né à Vesc vers 1679, décédé à Vesc le 23 mai 1759, marié le 26 avril 1714 à *Suzanne Coutellier*, née le 8 décembre 1685, d'où cinq enfants :
- A) *Catherine NOYER*, née le 6 mai 1716, mariée à *J.-A. Guinard* (contrat du 25 mai 1735) ;
 - B) *Magdeleine NOYER*, née le 29 mars 1720, décédée le 11 avril 1752, célibataire ;
 - C) *Marguerite NOYER*, née le 13 août 1724 ;
 - D) *Marie NOYER*, née le 1^{er} octobre 1727 ;
 - E) *Jean-Claude NOYER*, né le 30 juin 1729.
- 5° *ETIENNE NOYER*, marié le 26 avril 1714 à *Marthe Coutellier* (la sœur de la femme de son frère *FORTUNAT*). Ils eurent cinq enfants :
- A) *Jean NOYER*, né le 10 octobre 1715, marié le 22 août 1761 (Rozan, pasteur) à *Marie Garaix*, de Montjoux ;
 - B) *Marie-Catherine NOYER*, née le 6 mars 1720 ;
 - C) *Suzanne NOYER*, née le 14 mars 1723 ;
 - D) *Marguerite NOYER*, née le 13 août 1724 ;
 - E) *Marie NOYER*, née le 1^{er} octobre 1727.
- 6° *DAUPHINE NOYER*, mariée le 26 avril 1714 à *Pierre Gueyle*, de Vesc, décédé le 24 avril 1770.

III. — *JEAN NOYER*, marié le 25 juin 1705 (contrat reçu le même jour par son oncle Etienne Noyer) à *Marie Gras*, de Vesc. Ils eurent trois enfants que je connais :

- 1° *SUZANNE NOYER*, née le 14 février 1712, mariée le 17 juillet 1742 (contrat reçu le 22 mai par M^e Brotin, notaire) à *Claude Vion*, chirurgien à Dieulefit ;
- 2° *MARIANNE NOYER*, née le 9 octobre 1714 ;
- 3° *JEAN NOYER*, qui suit.

IV. — *JEAN NOYER*, né à Vesc vers 1718, décédé à Vesc le 9 décembre 1778, à l'âge de 60 ans, après avoir testé le 22 août précédent par devant M^e Combe, notaire ; marié le 1^{er} mars 1731, (contrat reçu le même jour par M^e Brotin) à *Jeanne-Marie Chastain*, de Vesc. Ils eurent trois enfants que je connais :

- 1° *JEAN NOYER*, qui suit ;
- 2° *SUZANNE NOYER*, née vers 1739, mariée à *Louis Dufour*, de Bourdeaux où elle est décédée le 28 août 1807, âgée de 68 ans ;
- 3° *LOUISE NOYER*, née le 28 septembre 1742.

V. — *JEAN NOYER*, né à Vesc vers 1733, décédé à Vesc le 4 septembre 1814, âgé de 81 ans, marié le 12 mars 1756 (Rozan, pasteur) à *Jeanne-Marie Liénard*, née le 8 avril 1737. Ils eurent neuf enfants, dont :

- 1° *JEANNE NOYER*, mariée le 12 novembre 1779 à *Etienne Rey*, de Volvent ;

2° *MARIE* NOYER, mariée (contrat du 10 décembre 1782) à *Jean-Louis Achard* de Crupies ;

3° *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, qui suit ;

4° *MARGUERITE* NOYER, née le 12 novembre 1775, décédée le 16 Juin 1853, marié en 1^{res} noces à *Claude Gras*, en 2^{mes} noces à *Etienne Devaux*, de Taulignan.

VI. — *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, né le 23 février 1773, décédé à Vesc le 5 mars 1855, marié le 22 thermidor an 4 (contrat reçu le 8 ventôse an 4, M^e Noyer) à *Marie Garaix*. Ils eurent sept enfants :

1° *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, qui suit ;

2° *MARIE* NOYER, née à Vesc le 17 ventôse an 9, mariée le 10 février 1827 à *Etienne Marcel*, décédée le 17 février 1878 à Vesc ;

3° *DAUPHINE* NOYER, née le 6 décembre 1802, mariée le 7 septembre 1826 à *Joseph Fine* ;

4° *ETIENNE* NOYER, auteur des NOYER du *Savelas* à Dieulefit, qui suivra ;

5° *JEAN-DANIEL* NOYER, né à Vesc le 3 décembre 1810, décédé le 20 février 1892, marié à *Louise Plan*. Ils eurent trois filles, dont :

A) *Zélie* NOYER, née le 31 janvier 1857, décédée à Vesc le 11 janvier 1924 ;

B) *Lydie* NOYER, née le 24 mars 1862, décédée à Vesc le 19 avril 1916.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'adresser ici à leur mémoire un souvenir plein de respect et d'affection ; toutes les deux huguenotes et chrétiennes d'élite, elles ont été dans l'Eglise de Vesc et au milieu d'une indifférence religieuse qu'elles ont portée comme une croix personnelle, deux témoins fidèles du Maître qu'elles aimaient et qu'elles ont servi ; toujours accueilli par elles, et chaque fois que j'allais à Vesc pour y présider le culte, avec une bonté et une joie qui m'allaient au cœur, je trouvais en elles un réconfort précieux ; elles demeurent pour moi et pour tous ceux qui les ont connues comme le type même de ces chrétiennes humbles et ferventes qui sont tout à la fois la force et le parfum des vieilles églises huguenotes de nos montagnes dauphinoises.

6° *MARGUERITE* NOYER, née à Vesc le 26-mars 1814, mariée le 9 avril 1837 à *Etienne Espagne* ;

7° *MARIE* NOYER, née à Vesc le 13 janvier 1817, mariée le 31 janvier 1841 à *Pierre-Martin Blanc*.

VII. — *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, né à Vesc le 7 pluviôse an 7, décédé à Vesc le 6 mars 1878, marié le 22 novembre 1833 à *Jeanne Reynaud*, née le 20 mai 1817 à Vesc. Ils eurent un fils *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, qui suit.

VIII. — *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, né à Vesc le 16 juillet 1834, marié à *Nésida Plêche*, de Bezaudun, décédée à Vesc le 10 mai 1890. Je lui connais six enfants :

1° *ANAÏS* NOYER, née le 30 juillet 1868, mariée à *N... Faure*, de Vesc ;

2° *JENNY* NOYER, née le 5 janvier 1866 ;

3° *CLARISSE* NOYER, née le 16 septembre 1871, mariée à *Adolphe-Lucien Dorier*, décédée à Dieulefit le 29 novembre 1931 ;

4° *PRUDENCE* NOYER, née le 31 juillet 1874 ;

5° *FRANÇOIS-MOÏSE* NOYER, né le 4 avril 1880, décédé le 23 juillet 1880 ;

6° *JEAN-FRANÇOIS* NOYER, né le 8 décembre 1884, décédé le 3 août 1884.

Les NOYER, du Savelas, à Dieulefit

VII. — *ETIENNE* NOYER, né à Vesc le 14 nivôse an 13, décédé à Vesc le 28 septembre 1859, marié le 23 février 1830 (contrat reçu le 7 janvier 1830, par M^e Piollenc, notaire) à *Marie-Anne Faure*, de Vesc, née dans cette commune le 24 thermidor an 12. Ils eurent trois-fils :

1° *ETIENNE* NOYER, né à Vesc le 24 février 1831, fusillier au 52^e régiment de ligne, décédé à l'hôpital de Gallipoli le 26 mars 1855 de la fièvre typhoïde ;

2° *EUGENE* NOYER, qui suit ;

3° *EMILE-HENRY* NOYER, né le 30 novembre 1845 à Vesc, soldat retraité, marié le 13 juin 1872 à *Marie Oudin*, institutrice de Mende, d'où une fille que je connais :

A) *Hélène-Marie-Joséphine* NOYER, née le 25 septembre 1874, décédée le 26 du même mois.

VIII. — *EUGENE* NOYER, né à Vesc le 30 août 1837, marié à *Rosalie Veyrier*, de Taulignan. Ils eurent trois enfants :

1° *EUGENE-AIME* NOYER, qui suit ;

2° *LOUIS-AUGUSTIN* NOYER, né le 23 octobre 1862 ;

3° *MARIE-ROSALIE* NOYER, née le 13 mai 1861.

IX. — *EUGENE-AIME* NOYER, négociant en chiffons, rue du Savelas à Dieulefit, né à Vesc le 20-mai 1861, marié le 27 avril 1882 à *Marie Daniel*, à Dieulefit. Il eût neuf enfants :

1° *MARIE-LOUISE* NOYER, née le 7 mars 1883, mariée à Grane le 2 mai 1908 à *Auguste Daniel* ;

2° *CHARLES* NOYER, né le 6 juillet 1887, marié le 16 avril 1912 à *Pauline Duclos*, de Dieulefit ;

3° *EMMA* NOYER, née le 23 mai 1890, mariée le 6 mai 1911 à *Jean Rabilloud* ;

4° *MARTHE* NOYER, née le 11 mai 1892, mariée le 14 octobre 1918 à *Alfred Roussin*, de Dieulefit ;

5° *MARGUERITE* NOYER, née le 23 octobre 1895, mariée le 16 mars 1920 à *Marcel Estran*, de Dieulefit ;

6° *LOUIS* NOYER, né le 20 juin 1899, marié en 1^{res} noces le 10 juillet 1923 à *Simone Coffin* et en 2^{mes} noces le 28 mai 1929 à *Germaine Coffin* ;

7° *HENRI* NOYER, né le 15 juin 1901, marié le 1^{er} janvier 1925 à *Aurore Biranbaut* ;

8° *HENRIETTE* NOYER, née le 15 juin 1901, mariée le 25 avril 1925 à *Joseph Combe* ;

9° *EUGENE* NOYER, né le 30 octobre 1906, marié le 28 avril 1928 à *Rita Gandolfi*.

INDEX
DES TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

Tableau A

	Pages
1. — Les premiers Soubeyran (<i>Les Soubeyran à Montélimar</i>).....	VII/2

Tableau B

2. — Les Soubeyran de Dieulefit (<i>branche aînée</i>).....	XII/2
---	--------------

Tableau C

3. — Les Soubeyran de Dieulefit (<i>branche cadette</i>).....	XV/2
---	-------------

Tableau D

4. — Les Soubeyran de Lyon (<i>2^{me} rameau de la branche cadette</i>).....	XX/2
--	-------------

Tableau E

5. — Les Soubeyran de Dieulefit et d'Italie (<i>1^{er} ramee» de la branche cadette</i>).....	XXI/2
---	--------------

6. 7. 8. — Les descendants d'Anne Soubeyran (3 tableaux)	X/48
--	-------------

9.10. — Les descendants d'Isabeau Soubeyran (2 tableaux).....	X/48
---	-------------

11.12. — Les descendants d'Elisabeth Soubeyran (2 tableaux).....	XII/14
--	---------------

13. — Les descendants d'Anne Soubeyran	XII/15
--	---------------

14. — Les descendants d'Elisa-Pauline Soubeyran.....	XIII/80
--	----------------

15. — Les descendants de Marie Soubeyran	XIV/88
--	---------------

16. — Les descendants de Marie-Marguerite Soubeyran	XV/12
---	--------------

17.18.19. — La famille Defaysse (3 tableaux).....	XV/44
---	--------------

20. — La famille Cook.....	XIX/126
----------------------------	----------------

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CHAPITRE PREMIER

	Pages
1. — Le Château de Soubeyran à Saint-Barthélemy-le-Pin	I/6
2. — Le Commandant Daniel Soubeyrand.....	I/16
3. — Le Lieutenant-Colonel Ch. Souvairan	I/38
4. — Le Hameau du Mas-Soubeyran.....	I/44
5. — Armes comparées des Soubeiran, Languedoc, et des Soubeyran du Clos...	I/48

CHAPITRE IV

6. — Jacques Soubeyan— Document No 1	IV/86
7. — le même— — No 2	IV/87
8. — le même— — No 3	IV/88
9. — Guillaume Soubeyan...— — No 4	IV/96
10. — Jacques Soubeyan— — No 5	IV/97
11. — Jean Soubeyan.....— — No 6	IV/97

CHAPITRE V

11. — Panorama de la Ville de Privas :	
Avant le siège de 1629.....	V/110
Vue actuelle	V/110
12. — Le village du Petit-Tournon, les coteaux de Villeneuve et le hameau de Chassagnes.....	V/116

CHAPITRE VI

13. — Panorama de la Ville de Privas et du fort de Toulon :	
Vue prise de Chassagnes : Avant le siège de 1629.....	VI/130
Vue actuelle	VI/130
14. — Une vieille maison de Chassagnes.....	VI/134

CHAPITRE VII

15. — Lettre d'habitation d'Abraham (I ^{er}) Soubeyran	VII/4
16. — Le vieux Montélimar (deux vues).....	VII/6
17. — Le vieux Montélimar (deux vues).....	VII/7
18. — Testament Bost	VII/10

	Pages
CHAPITRE VIII	
19. — Les Armes de Ponnat	VII/20
CHAPITRE IX	
20. — Les Signatures du Contrat de Mariage de Barthélemy Soubeyran	IX/22
21. — Autographe de Barthélemy Soubeyran	IX/23
22. — Le Temple de Montélimar.....	IX/24
23. — Légende.....	IX/25
24. — La Maison Chamier, à Montélimar	IX/26
25. — L'Eglise de Montélimar.....	IX/30
CHAPITRE X	
26. — Montélimar ancien (deux vues).....	X/44
27. — Les baptistaires du livre de raison d'Abraham (II) Soubeyran.....	X/46
28. — L'Eglise de Vesc.....	X/47
CHAPITRE XI	
29. — La Chapelle de N.-D.-de-Monchamp.....	XI/4
30. — La première page de l'Arrêt de la Cour et Parlement de Grenoble du 2 Avril 1746	XI/12
CHAPITRE XII	
Les Soubeyran de la branche aînée	
31. — Acte de mariage de Pierre Abraham Soubeyran	XII/4
32. — Le Conseil de Ville de Dieulefit (signatures).....	XII/5
32. — Signature de Pierre Abraham Soubeyran	XII/5
33. — La place Châteauras	XII/8
34. — Autorisation du Conseil de Ville de fonder une Société des Amis de la Constitution à Dieulefit	XII/30
35. — L'Eglise de Dieulefit.....	XII/34

CHAPITRE XIII**Les Soubeyran de la branche aînée (suite)**

	Pages
36. — Daniel Abraham Soubeyran.....	XIII/74
37. — Daniel Abraham Soubeyran.....	XIII/78
37. — Adèle Chante.....	XIII/78
37. — Le Cimetière des Soubeyran.....	XIII/78
38. — Pauline Soubeyran et Alfred Rochas.....	XIII/80

CHAPITRE XIV**Les Soubeyran de la branche aînée (suite)**

39. — Antoine-Adrien Soubeyran et Eugénie Payen.....	XIV/88
40. — Marie Soubeyran et Alcide Sambuc.....	XIV/89
41. — Auguste Soubeyran et Octavie Mallet.....	XIV/88
42. — Adrien Soubeyran et Henriette Monod.....	XIV/89
43. — Madeleine Soubeyran et Marcel Chavanne.....	XIV/90
43. — Jean Soubeyran et Jeanne Arnal.....	XIV/90
44. — Ernest Soubeyran et Hélène Bøeringer.....	XIV/91
45. — Etienne Soubeyran et Hélène Goguel.....	XIV/90
46. — Suzanne Soubeyran et Charles Dolius.....	XIV/91
46. — Francine Soubeyran et Maxime Leenhardt.....	XIV/91
47. — Maurice Soubeyran et Louise Illaire.....	XIV/90

CHAPITRE XV**Les Soubeyran de la branche cadette**

48. — Dieulefit. Vue générale.....	XV/4
49. — Acte de mariage d'Antoine (III) Soubeyran.....	XV/6
50. — Autographe d'Antoine (III) Soubeyran.....	XV/7
51. — La vieille Eglise de Dieulefit. — Porte de la vieille Eglise de Dieulefit....	XV/10
52. — Le Temple de Dieulefit.....	XV/10
53. — Le Temple de Dieulefit (vue intérieure).....	XV/11
54. — Marie-Marguerite Soubeyran et Jean-Jacques Defaysse.....	XV/12

	Pages
55. — Jean-Jacques Defaysse-Soubeyran.....	XVI/13

CHAPITRE XVI

Les Soubeyran de la branche cadette (*suite*)

56. — Acte de baptême d'Antoine (IV) Soubeyran	XVI/46
57. — Autographe d'Antoine (IV) Soubeyran	XVI/47
58. — L'ancienne usine de la Combe.....	XVI/48
59. — Marie Delhoste et son fils Ovide-Abraham Soubeyran	XVI/49

CHAPITRE XVII

Les Soubeyran de la branche cadette (*suite*)

60. — Antoine (V) Soubeyran et Louise Defaysse.....	XVII/66
61. — Mon grand-père Antoine Soubeyran et sa famille	XVII/67
62. — Antonin Soubeyran et Nezida Cordeil. — Marie Leverd et Edmond Soubeyran	XVII/68
63. — Henri Soubeyran et Louise Confavreux.....	XVII/69

CHAPITRE XVIII

Les Soubeyran de la branche cadette (*suite*)

64. — Louise Defaysse, ses fils et son petit-fils	XVIII/82
65. — Ovide Soubeyran et Emma Poulin	XVIII/88
66. — La Bible familiale des Poulin.....	XVIII/96
67. — La Bible familiale des Poulin (rubrique).....	XVIII/96

CHAPITRE XIX

Les Soubeyran de la branche cadette (*suite*)

68. — Henri Soubeyran et Marie Bonnefoy	XIX/112
69. — Louis Soubeyran	XIX/113
70. — Henriette Chardounaud	XIX/112
71. — Mes fils Robert et Pierre Soubeyran	XIX/113
72. — « Notre Maison », rue du Savelas, à Dieulefit.....	XIX/112
73. — André Soubeyran et Marie Poulin.....	XIX/113

	Pages
74. — Léopold Soubeyran, Marguerite Soubeyran	XIX/114
75. — Charles-Frédéric Cook	XIX/124
76. — Place de l'ancien Temple, à Dieulefit	XIX/132
Etat des habitants de Dieulefit qui ont quitté le Royaume pour fait de Religion :	
77. — Première page	XIX/141
78. — Deuxième page	XIX/140
79. — Troisième page	XIX/141

CHAPITRE XX

Les Soubeyran de Lyon

80. — Ovide-Abraham Soubeyran et Léonie Reboul	XX/4
81. — Eugène Soubeyran et Clara Lee	XX/5
82. — Jules Soubeyran et Louise Schrimpf	XX/4
83. — Auguste Soubeyran et Hélène Coester	XX/5
84. — Roger Soubeyran, Florence Cazalis	XX/6
85. — Emma Soubeyran, Albert Moureton et Odette Soubeyran	XX/7
86. — Daniel Soubeyran	XX/6
87. — Léon Soubeyran et Elisabeth Vermeil	XX/7

CHAPITRE XXI

Les Soubeyran de Dieulefit et d'Italie

88. — Acte de baptême de François (I ^{er}) Soubeyran	XXI/4
89. — Marguerite Soubeyran et Mathieu Arnaud	XXI/5
90. — Jocelyn Soubeyran, Georges Soubeyran et Jennie Cuninghame	XXI/6
91. — Maria Soubeyran et ses enfants, Vincent Bovio, Rosetta Soubeyran	XXI/7
92. — Gabrielle Soubeyran, Anaïs Soubeyran, Clovis Soubeyran, Hilaire Soubeyran	XXI/6
93. — Hilaire Soubeyran	XXI/7
94. — Jules Soubeyran et Suzanne Gras	XXI/8
95. — Paul Soubeyran et Delphine Bois. — Cécile Soubeyran et Suzanne Soubeyran	XXI/16

CHAPITRE XXII

Acte de mariage d'Isaac de Saulses et d'Olympe d'Alléoud :		Pages
96. —	Première page.....	XXIII/6
97. —	Deuxième page.....	XXIII/6
